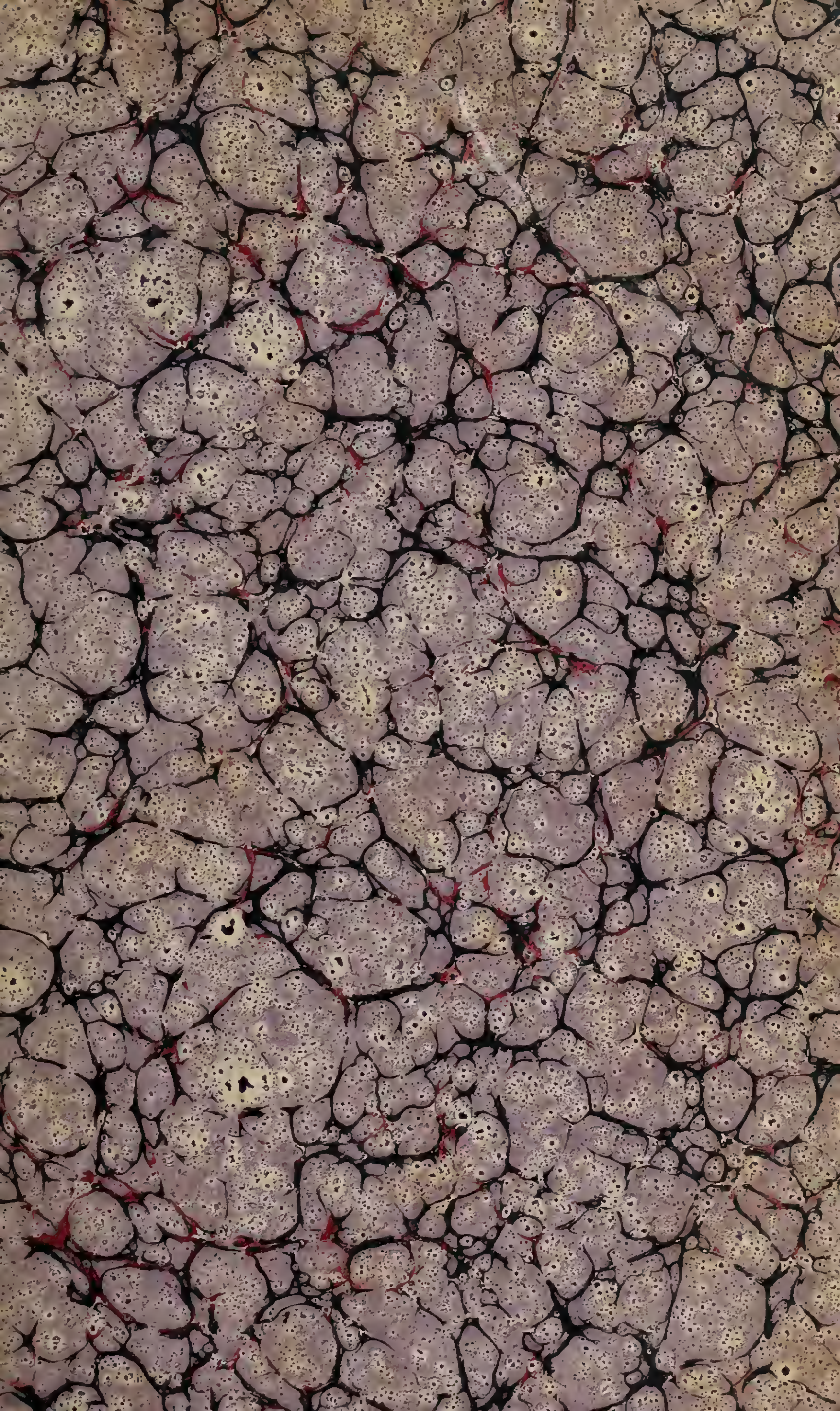






ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

JUILLET - SEPTEMBRE

1883

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME TROISIÈME

JUILLET-SEPTEMBRE

1883





(TOME XLV DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, L. PHILIPONA
51, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE

CARDINAL ARCHEVÊQUE DE PARIS

A MESSIEURS LES CURÉS
QUI ONT SUR LEURS PAROISSES DES ÉTABLISSEMENTS
HOSPITALIERS

Paris, le 22 juin 1873.

Monsieur le curé,

J'ai reçu, il y a peu de jours, la confirmation d'une douloureuse nouvelle qui circulait depuis quelque temps : le 1er juillet prochain, les aumôniers des hôpitaux et hospices du département de la Seine recevront l'ordre de quitter ces établissements ; leur emploi sera supprimé; le culte cessera d'être célébré dans les chapelles qu'ils desservent, les malades qui demanderont expressément à voir un prêtre devront s'adresser à l'administration, qui fera prévenir le curé de la paroisse.

Il n'a pas fallu moins qu'une communication officielle pour m'amener à croire qu'on en pût venir là. Tant de raisons d'équité, de légalité, de convenance, d'intérêt public, de charité, de sagesse politique, se réunissaient pour écarter une telle mesure, que je voyais dans les bruits qui l'annonçaient comme imminente l'expression d'une opinion de quelques esprits extrêmes, plutôt que l'indication d'un projet formé ou agréé par l'autorité supérieure.

Au moment où cette décision va s'exécuter, il convient d'en rappeler les antécédents, afin que les responsabilités soient nettement établies. Un rapide exposé des faits suffira pour vous faire bien connaître la vérité d'une situation qu'on s'efforce de dissimuler aux yeux du public étonné et péniblement ému.

La question de la suppression des aumôniers a été soulevée par le conseil municipal de Paris. Cette assemblée affiche trop

hautement son hostilité à tout ce qui est religieux, pour qu'on ait à craindre de manquer d'égards envers elle en lui attribuant des sentiments et des intentions dont elle se glorifie. Résolu d'exclure la religion des asiles de la souffrance, comme il l'avait exclue des écoles, le conseil municipal s'est heurté d'abord à la résistance de l'administration. Alors il a eu recours aux moyens de pression financière : l'Assistance publique à Paris reçoit, vous le savez, de la ville une subvention considérable. Le conseil municipal intervient à ce titre dans le vote du budget de l'Assistance. Deux années de suite, il a rejeté les articles de ce budget relatifs à l'entretien du culte et des aumôniers dans les établissements hospitaliers. Deux ministres de l'intérieur ont successivement rétabli d'office les crédits supprimés. En outre, la prétention du conseil, qui croyait pouvoir refuser l'ensemble de la subvention si l'on ne déférait pas à sa volonté, a été reconnue mal fondée en droit.

Pendant toute la durée de ces litiges, je n'ai pas cessé de rappeler, tantôt à M. le ministre de l'intérieur, tantôt à M. le ministre des cultes, quelquefois à M. le président de la République lui-même, les graves considérations qui recommandent le maintien de l'état de choses actuel.

On avait invoqué la liberté de conscience pour justifier la nouvelle mesure. J'ai montré que la liberté de conscience n'avait rien à craindre de la présence des aumôniers, qui n'imposent et ne peuvent imposer leur ministère à personne, et qu'elle avait tout à redouter de leur absence, à cause des difficultés extrêmes que les malades auraient à surmonter pour satisfaire, en appelant un prêtre du dehors, au devoir de leur conscience.

On a plusieurs fois protesté d'un respect scrupuleux pour les intentions des malades qui demanderaient les secours religieux : je me suis permis de rappeler qu'il ne suffisait pas de multiplier dans des discours publics de semblables déclarations, et que le seul moyen pratique et sérieux de garantir le droit des consciences était de maintenir un état de choses que la raison et l'expérience ont jusqu'ici reconnu nécessaire.

On a dit que les malades des hôpitaux n'ont pas plus de droits ni de besoins que ceux qui sont soignés à domicile, et que par conséquent le ministère du clergé des paroisses, qui suffit aux uns, devait suffire aux autres. J'ai répondu que, dans les paroisses, les malades forment une petite minorité de la popula-

tion, tandis que dans les hôpitaux ils sont la population tout entière; qu'un hôpital est une paroisse de malades, un hospice une paroisse de vieillards et d'infirmes, empruntant sa population à tous les quartiers de la cité, souvent même aux diverses provinces de la France; qu'ainsi l'assimilation entre les malades des établissements hospitaliers et ceux qui demeurent en ville ne pouvait se soutenir, et que mettre à la charge du clergé d'une seule paroisse, outre le soin des malades résidant sur son territoire, le soin de tous ceux qu'abrite l'hôpital voisin, c'était lui demander plus que son ministère déjà accablant ne lui permet d'embrasser, c'était condamner en fait les malades des hôpitaux à manquer de secours religieux.

On avait allégué l'exemple de quelques villes où les hôpitaux sont desservis au spirituel par le clergé paroissial. J'ai fait remarquer que ce service était possible dans de petits hôpitaux, qui ne recueillent qu'un nombre très restreint de malades; mais qu'à Paris, où les établissements hospitaliers comptent des milliers de malades, où les paroisses ont jusqu'à cinquante et soixante mille habitants, un semblable service n'était pas praticable; qu'on chercherait vainement un exemple d'un tel état de choses, non seulement à Paris, mais dans une grande ville quelle qu'elle soit; que la nécessité d'un service intérieur partout où les malades, les vieillards et les infirmes sont réunis en grand nombre, n'avait jamais été contestée jusqu'à ce jour : ni en France où depuis le rétablissement du culte, chaque hôpital, chaque hospice a toujours eu son aumônier et sa chapelle; ni dans aucun autre pays catholique ; et qu'on était mal venu à déclarer tout à coup superflu ce que tout le monde jusqu'ici avait estimé nécessaire.

En outre, j'ait fait observer que les nouveaux projets, sur un point essentiel, manquaient absolument de précédents ; car on ne se contente pas de faire cesser la résidence de l'aumônier, on veut encore interdire au prêtre du dehors l'entrée de l'hôpital, à moins qu'il n'ait été expressément appelé par un malade. Or, là même où le peu d'importance de l'établissement n'exigeait pas la résidence d e l'aumônier, on a toujours admis jusqu'ici la nécessité de visites périodiques faites par le prêtre chargé du soin spirituel des malades ; c'est la règle tracée et prescrite par l'Eglise elle-même dans ses ordonnances. Le malade a besoin de connaître le prêtre et de voir en lui un ami et un consolateur avant de lui ouvrir les secrets de son âme. Si le

prêtre demeure pour lui un étranger, ce n'est pas quand il sera accablé par le mal, incapable de se rendre compte de son état, qu'il trouvera en lui-même l'inspiration et le courage d'appeler un secours qui ne lui sera point offert, d'invoquer l'assistance d'un homme qu'il n'a jamais vu, et de confier à des fonctionnaires ou à des serviteurs indifférents le désir caché qui le tourmente. Ainsi le malade, séparé de sa famille et de ses amis, abandonné à lui-même, sera destitué de tout conseil et de tout secours : il n'aura aucun moyen de se préparer à la mort, aucune ressource pour se réconcilier avec Dieu. Quand on pense que, selon les enseignements de la foi, la destinée éternelle de l'homme dépend des dispositions où la mort le surprend, on est saisi d'une profonde tristesse, et l'on ne trouve d'autres mots que ceux de cruelle intolérance pour qualifier les innovations qui se préparent.

On annonce l'intention de fermer les chapelles en même temps qu'on supprimera les aumôniers. La logique le veut ainsi, car tout lieu où s'exerce le culte doit être placé sous la garde d'un prêtre. Mais j'ai dû rappeler que l'existence d'une chapelle a toujours été regardée comme le complément nécessaire d'un hôpital ou d'un hospice ; qu'il faut y conserver la sainte Eucharistie pour le viatique et les objets sacrés nécessaires à l'administration des sacrements ; qu'on doit y dire la messe le dimanche pour les convalescents et les infirmes, trop faibles pour aller chercher au dehors, à une distance souvent très grande, les offices paroissiaux ; que la fréquentation de la chapelle, les instructions qu'on y donne, les chants, les cérémonies du culte, sont pour les affligés incapables de travail et condamnés à l'isolement la meilleure des consolations, et quelquefois aussi un puissant auxiliaire du traitement destiné à leur rendre la santé.

On alléguait sans cesse la volonté persistante du conseil municipal : j'ai répondu que cette assemblée, qui vote d'énormes dépenses pour l'embellissement de la capitale, pour l'entretien des théâtres, pour les fêtes publiques, et qui perçoit sur le luxe des habitants d'énormes revenus, montrerait bien peu de respect et de dévouement pour le peuple, si elle persistait à refuser les modestes subsides destinés à procurer aux malades, aux vieillards, aux infirmes de la classe pauvre, les consolations et les secours de l'ordre le plus élevé ; qu'un tel déni de justice et de pitié serait sévèrement jugé par l'opinion, et déshono-

rerait aux yeux de la France et des nations étrangères cette capitale qui veut marcher à la tète de la civilisation.

Enfin, je n'ai pas négligé de rappeler que le premier devoir d'une administration qui a d'immenses misères à soulager, était de ne pas décourager la charité, qui lui fournit ses meilleures ressources. Or, personne n'ignore d'où provient la fortune de nos hospices ; non seulement cette partie de la dotation hospitalière que l'ancien régime a léguée au nouveau, mais celle même qui s'est formée et s'est accrue depuis quatre-vingts ans, a pour origine une pensée religieuse ; bannir la religion de l'hôpital, c'est tarir la source des libéralités que la foi inspire. Hier encore les feuilles publiques nous apprenaient un fait qui confirme ce que j'avance ; un généreux bienfaiteur vient de léguer plusieurs millions aux hôpitaux d'une grande ville de France, en mettant pour condition le maintien du service religieux dans les établissements légataires. La charité chrétienne donnera à ses largesses un autre cours. L'Assistance publique ne pourra plus compter alors que sur ce sentiment vague de philanthropie qu'aucune croyance n'appuie et qui n'a jamais obtenu de ceux qu'il anime de bien grands sacrifices. Ainsi ceux qui se prétendent les amis du peuple auront compromis le patrimoine des pauvres. Ce sera le plus clair résultat des changements qu'on prépare.

Telle est, monsieur le curé, la substance des observations que je n'ai cessé d'adresser aux autorités compétentes et qui ont contribué à écarter jusqu'ici la mesure dont nous étions menacés.

M. le directeur de l'Assistance publique, dans ces derniers temps, m'a écrit à plusieurs reprises pour annoncer que le service des aumôniers à l'intérieur des hôpitaux et hospices devait cesser bientôt ; il me présentait cette mesure comme la conséquence nécessaire du refus des crédits par le conseil municipal et de l'approbation donnée par le chef de l'État au budget ainsi réduit. Mais ni M. le préfet de la Seine, ni M. le ministre de l'intérieur ne m'avaient fait aucune notification à cet égard, et j'avais lieu de croire que le gouvernement hésitait encore à supprimer un service si important et si nécessaire. Je savais même que des hommes politiques se proposaient d'adresser à M. le ministre une question sur ce sujet à la tribune du Sénat. La question a été posée en effet, et la réponse ministérielle n'a pas annoncé des intentions définitivement arrêtées.

Lors donc que M. le directeur de l'Assistance publique me pressait d'entrer en accord avec lui sur ce qu'il appelait l'organisation du nouveau service, j'étais fondé à décliner ses propositions. Comment aurais-je pu discuter avec un fonctionnaire subordonné les détails d'une mesure que son chef hiérarchique n'avait pas prise, qu'il ne m'avait pas annoncée et que je regardais comme irréalisable ?

C'est seulement il y a peu de jours que M. le ministre de l'intérieur, répondant pour la première fois à mes communications, m'a fait savoir que sa pensée était conforme aux avis que j'avais reçus de M. le directeur. En même temps il m'invitait à m'entendre avec son administration sur la manière d'assurer, après le départ des aumôniers, la liberté de conscience des malades.

Pour moi, je ne vois aucune manière d'assurer cette liberté, s'il n'y a pas dans chaque hôpital ou hospice une chapelle affectée au culte, un ou plusieurs aumôniers résidant et admis à faire régulièrement la visite des malades dans les salles.

Supprimer tout cela, et prétendre maintenir les secours religieux, c'est se faire une étrange illusion, qu'il m'est impossible de partager.

Toutefois si, comme on l'annonce, cette mesure s'exécute au 1er juillet, il nous restera des devoirs à remplir : il faudra faire pour les pauvres malades tout ce qui ne sera pas rendu impossible. On a l'intention de s'adresser à vous, monsieur le curé, pour vous transmettre les demandes des malades. Il importe dès lors que vous soyez fixé sur la conduite que vous devez tenir. Vous auriez plus d'une raison à faire valoir pour décliner un surcroît de travail qui vient s'ajouter à votre charge pastorale déjà si lourde, qui vous détourne d'une tâche à laquelle vous avez peine à suffire, qui vous oblige d'être nuit et jour à la disposition des malades étrangers pour la plupart à votre paroisse, réunis par centaines et par milliers dans un seul lieu, où jusqu'ici ils avaient formé un troupeau à part, ayant son église et son pasteur.

Je comprends très bien aussi, monsieur le curé, la répugnance que vous pouvez éprouver à prendre aux yeux du public et des familles une responsabilité imposant des devoirs que vous serez impuissant à remplir.

Néanmoins, comme il ne faut pas qu'une seule âme périsse par notre faute, comme nous avons épuisé tous les moyens en

notre pouvoir pour conjurer le mal prêt à se consommer, comme nous sommes demeurés étrangers à toute combinaison reposant sur le fondement vicieux du système qui va prévaloir, l'intérêt des âmes exige que nous nous prêtions aux actes de notre ministère qui ne seront pas interdits, et qu'après avoir défendu les principes, nous nous montrions empressés à sauver toutes les âmes que notre zèle pourra atteindre.

En conséquence, je vous autorise à accueillir les ouvertures qui vous seront faites par l'administration des hôpitaux et à prendre telles mesures que vous suggéreront votre dévouement et votre prudence, pour que les malades qui réclameront le ministère du prêtre n'en soient pas privés. Mais, avant de consentir à un service auquel vous n'êtes pas tenu, vous devez exiger qu'on vous laisse la pleine liberté de visiter, quand vous le jugerez utile, tous les malades professant la religion catholique, pour connaître leurs désirs et leurs intentions. Cela est prescrit dans le *Rituel* de l'Église qui règle le mode de l'assistance des malades. Sur ce point important, vous ne pouvez pas vous en rapporter uniquement aux déclarations d'un employé, qui peut être d'une religion différente, sceptique ou libre-penseur, et n'attacher aucune valeur aux pratiques religieuses.

Sans doute ce nouvel état de choses ne pourra répondre aux besoins véritables ; il portera une grave atteinte au droit des consciences et à la liberté du culte catholique stipulée dans le Concordat. Beaucoup de malades manqueront des encouragements nécessaires ; d'autres ne parviendront pas à faire arriver jusqu'à vous leur appel. Un grand nombre de ces pauvres âmes paraîtront devant Dieu sans avoir reçu les secours de la religion. Nous les recommanderons à la divine miséricorde, priant le Seigneur de suppléer, selon l'étendue de son indulgence, à l'insuffisance de leur préparation ; et nous attendrons avec tristesse qu'une aussi déplorable expérience ait ouvert les yeux de ceux qui croient pouvoir la tenter, que les voix plaintives de la pauvreté, de la souffrance, de l'infirmité arrivent au cœur de ceux que nos persévérantes représentations n'ont pas eu la puissance de persuader.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

LES AUMONIERS D'HOPITAUX

Voici le texte de l'arrêté préfectoral qui supprime les aumôniers des hôpitaux à partir du 1er juillet:

Le préfet de la Seine,

Vu la loi du 10 janvier 1849 et le règlement d'administration publique du 24 avril suivant ;

Vu le budget de l'administration générale de l'Assistance publique pour l'année 1883, ledit budget ne comprenant aucun crédit pour le service de l'aumônerie dans les hôpitaux et hospices dont le titre de fondation ne porte pas l'obligation d'entretenir un aumônier;

Vu l'avis du conseil de surveillance en date du 3 août 1882 sur le projet dudit budget ;

Vu l'avis du conseil municipal en date du 30 décembre 1882 sur le même projet de budget;

Vu le nouvel avis du conseil de surveillance en date du 15 février 1883 relatif à la fixation définitive du budget;

Vu le décret du président de la République en date du 20 mars 1883, portant approbation du budget de l'administration de l'Assistance publique pour l'exercice 1883 ;

Vu les propositions du directeur de l'Assistance publique ;

Sur le rapport du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête :

Article premier.

Est supprimé, à partir du 1er juillet 1883, le service de l'aumônerie dans les établissements hospitaliers où ce service n'est pas rendu obligatoire en vertu de titres de fondation.

Toutefois, vu l'éloignement de l'hôpital de Berck de l'église paroissiale, et la situation spéciale des enfants traités dans cet établissement, un aumônier continuera à être attaché à l'hôpital de Berck.

Article 2.

A partir dudit jour, 1er juillet 1883, les directeurs des hôpitaux et hospices devront recourir, pour leurs administrés qui demanderont les secours de la religion catholique, à l'église de la circonscription paroissiale dont dépend leur établissement.

Ils devront désigner, à cet effet, un employé spécialement chargé de se rendre immédiatement à l'église à toute demande des malades,

Les mesures seront prises pour assurer la régularité de ce service.

Article 3.

Il sera statué par un règlement ultérieur sur es mesures spéciales que réclameront l'importance et la situation particulière des

hospices de la vieillesse-hommes (Bicêtre), de la vieillesse-femmes (Salpêtrière), des Incurables et des Ménages.

Ce règlement déterminera les conditions dans lesquelles se fera le service de garde et fixera les indemnités allouées pour ce service.

Article 4.

Les convois et services funèbres seront réglés directement par les familles tant à la mairie qu'à l'église, chacune en ce qui la concerne.

Les baptêmes auront également lieu à l'église paroissiale, à la diligence des familles.

Article 5.

Les aumôniers dont les emplois sont supprimés cesseront, à partir du 1er juillet, de recevoir les traitements, indemnités et prestations en nature qui leur sont attribués.

Article 6.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les aumôniers qui remplissent les conditions déterminées par les décrets et règlements sur les pensions de retraite.

Article 7.

Les sommes versées à la caisse des retraites par les aumôniers n'ayant pas de droits à la retraite à faire valoir, leur seront restituées.

Article 8.

La dépense effectuée jusqu'au 1er juillet pour continuer les traitements et indemnités des aumôniers sera prélevée sur le sous-chapitre XXX : — Fonds de dépenses imprévues et de réserves, article 1er, dépenses imprévues.

La dépense à effectuer pour la restitution aux aumôniers n'ayant pas de droits à la retraite à faire valoir, des sommes versées par eux à la caisse de retraite, sera prélevée sur les fonds en dépôt, service de la caisse des retraites.

Article 9.

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine et le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise au cardinal archevêque de Paris.

Fait à Paris, le 23 juin 1883.

Signé : OUSTRY.

Voici le texte de la circulaire qui a été envoyée en même temps aux directeurs des hôpitaux ou hospices dépendant de l'Assistance publique :

Paris, le 23 juin 1883.

Monsieur le directeur,

Un arrêté préfectoral en date du 23 juin courant, dont je vous envoie ampliation, a supprimé, à partir du 1er juillet 1883, le service

de l'aumônerie dans les établissements hospitaliers où ce service n'est pas rendu obligatoire en vertu de titres de fondation.

Je vous prie de porter cet arrêté à la connaissance de M. l'abbé....., aumônier de votre maison. Vous prendrez, en même temps, des dispositions pour faire payer à cet ecclésiastique le montant du traitement et des indemnités qui pourraient lui être dus.

Vous ferez remarquer à M. l'abbé..... que d'après les articles 6 et 7 de l'arrêté susvisé, les aumôniers qui remplissent les conditions déterminées par les décrets et réglements sur les pensions de retraite seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite à partir du 1er juillet, et que les sommes versées à la caisse des retraites par les aumôniers n'ayant pas de droits à la retraite à faire valoir leur seront restituées.

A partir du 1er juillet, vous devez recourir au clergé de la paroisse dans la circonscription de laquelle vous êtes placé, pour procurer les secours de la religion catholique aux malades et aux administrés de votre établissement.

Dans ce but, un employé désigné par vous sera spécialement chargé de se rendre à la paroisse et de prévenir le prêtre toutes les fois que les malades ou les vieillards le feront demander. Afin d'assurer la régularité de ce service et pour que vous puissiez vous-même en contrôler l'exactitude, cet employé sera porteur d'un bulletin détaché d'un registre à souche, que j'ai fait établir pour cet usage. Le bulletin et le talon de la souche mentionneront l'heure du départ de votre envoyé.

C'est également au clergé paroissial que les familles devront s'adresser pour le règlement des convois et des services funèbres, ainsi que pour le baptême des enfants.

M. le cardinal archevêque de Paris doit, comme il me l'a déclaré, adresser des instructions à MM. les curés pour les autoriser à s'entendre avec les directeurs des établissements hospitaliers, afin d'arrêter les mesures les plus propres à assurer de prompts secours religieux à ceux de vos administrés qui les réclameront.

Je vous prie, en conséquence, de vous rendre auprès de M. le curé de l'église paroissiale de votre circonscription. Vous lui demanderez de vous faire connaître les ecclésiastiques auxquels vous devrez vous adresser, et vous lui direz que l'administration a donné des ordres pour que toute demande d'un de vos administrés soit transmise sans retard à la paroisse ou à la demeure du prêtre chargé de cette mission.

Parmi les malades et les blessés, il en est qui ne sont pas constamment alités ; ceux-là peuvent tenir à assister à la messe du dimanche. De même, dans le personnel de votre établissement, il y a des serviteurs et des filles de service qui sont attachés à cette pratique religieuse. Il me semble juste de leur donner satisfaction.

En conséquence, vous ferez remarquer à M. le curé qu'il serait désirable qu'une messe pût être dite, de bonne heure, les dimanches et les jours de fêtes concordataires, dans la chapelle de l'établissement, par un des prêtres attachés à la paroisse. Je serais, en ce cas, disposé à demander à l'autorité supérieure l'allocation du crédit nécessaire pour la célébration de cette messe.

L'administration supporterait, d'ailleurs, tous les frais accessoires.

Plus d'une fois, M. le directeur, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous du sujet qui m'occupe en ce moment. Vous savez combien l'administration a à cœur le respect de la liberté de conscience. Vous vous inspirerez de ces intentions qui vous sont connues, et vous apporterez la plus vigilante attention dans l'exécution des mesures qui ont pour but de procurer promptement les secours religieux aux malades qui les réclameront.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me rendre compte de l'entrevue que vous aurez eue avec M. le curé.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de l'administration générale
de l'Assistance publique,
CH. QUENTIN.

La circulaire qu'on a adressée aux directeurs des hospices de la Salpêtrière, de Bicêtre, des Incurables et des Ménages — qui ont une organisation à part — commence et finit dans les mêmes termes que la précédente ; elle en diffère en ce qui touche les dispositions prises pour assurer le service. Voici le texte de cette dernière partie :

Mais il y a pour un grand établissement comme le vôtre, qui renferme une population de plusieurs milliers de vieillards et d'infirmes, des mesures exceptionnelles à prendre. Il existe dans nos hospices des vieillards, des femmes surtout, qui se sont fait une habitude d'aller chaque dimanche s'asseoir à l'Église à une place toujours la même, qui désirent s'entretenir de temps en temps avec leur confesseur. C'est, comme je l'écrivais à M. le préfet, une distraction dans leur ennui, une occupation dans leur désœuvrement, une habitude que j'entends respecter.

Sans doute nos pensionnaires qui, autrefois enfermés, sequestrés, ne pouvaient franchir les portes de l'établissement (et c'est même un des motifs qui a fait créer des aumôniers résidants), ont aujourd'hui la faculté de sortir librement tous les jours. Il serait possible à la plupart d'entre eux de se rendre à la paroisse voisine, mais l'église même la plus voisine est déjà loin pour des vieillards ; il y aurait cruauté à leur imposer, par les mauvais temps surtout, une course pénible toujours et parfois dangereuse. J'estime qu'il y a un devoir d'humanité à leur épargner cette fatigue.

En conséquence, vous vous rendrez chez le curé de la paroisse et vous lui demanderez s'il peut détacher un prêtre qui resterait quelques heures chaque jour dans l'hospice à la disposition des vieillards. Il aurait pendant le temps qu'il consacrerait à ce service un local convenable à sa disposition, où il pourrait recevoir les infirmes et les vieillards, s'il ne préférait pas les voir à des heures déterminées à la sacristie. C'est dans ce local où à la sacristie qu'il attendrait qu'on vînt le chercher pour porter dans les salles aux malades qui les réclameraient les secours de la religion.

Je ne verrais aucun inconvénient à ce que le prêtre désigné fût le même qui remplit aujourd'hui les fonctions d'aumônier. Vous prendrez avec ce prêtre, Monsieur le directeur, les arrangements les plus propres à donner satisfaction aux désirs des vieillards catholiques. Le même prêtre pourrait dire la messe dans la chapelle de l'établissement les dimanches et les jours de fête.

Il va sans dire qu'une indemnité sera stipulée pour le temps qu'il consacrera à nos vieillards.

Je crois que cette organisation répond complètement aux besoins de ceux de nos vieillards, de nos infirmes, de ceux de nos employés qui désirent suivre les pratiques de la religion catholique.

C'est au clergé paroissial que les familles devront s'adresser pour le règlement des convois et des services funèbres.

LE SIÈCLE DEVANT L'EUCHARISTIE (1)

I

C'était aux premiers jours du treizième siècle ; de cet âge si fortement croyant que nul peut-être, jusque dans ses aspérités, n'a porté si haut l'esprit de foi.

En même temps qu'il se couvrait de fières cathédrales, le sol catholique était comme sillonné de grandes âmes de héros et de saints : semblables aux cimes des montagnes, elles se renvoyaient l'une à l'autre la lumière du Christ; et cette lumière de pente en pente descendait au fond des vallées, où tout le peuple baptisé en recueillait sans ombre la divine splendeur.

Les monarques, en Occident, fils aînés fidèles ou enfants prodigues de retour, inclinaient leur diadème devant la tiare et tiraient, en Orient, l'épée pour délivrer le tombeau du Sauveur. Thomas d'Aquin, entre deux voyages dans la sphère de l'infini, s'asseyait à la table de

(1) Discours prononcé à Liège, au Congrès eucharistique, par M. G. de Belcastel.

saint Louis sans détourner son regard, et le roi prêtait la plume royale pour fixer les soudaines visions de son génie. Dominique et François d'Assise se reconnaissait à l'auréole qui brillait sur leur tête et les confondait ensemble dans un baiser respectueux, et le glorieux stigmatisé, emportant toute la nature dans son amour sans borne pour le Créateur, conviait les oiseaux du ciel à chanter sa gloire dans leurs concerts.

C'est en ce temps-là que, dans une ville de la France méridionale, en pleine place publique, en plein soleil, une scène étrange frappait les yeux d'une multitude immobile d'admiration.

Saint Antoine de Padoue, un des plus humbles enfants de l'ordre séraphique, professait à Toulouse la théologie, aux acclamations de ses auditeurs, pendant que l'hérésie manichéenne s'efforçait d'arracher à l'Église notre peuple ardent et mobile. Le dogme de la très sainte Eucharistie était un des points de mire de l'attaque. Tant il est vrai que rien n'est nouveau dans les combats de l'Église militante, rien si ce n'est la variété infinie de ses victoires sans cesse renouvelées !

Un hérétique osa porter à l'homme de Dieu un défi qui était le dernier des outrages. Il se vanta de ne croire à l'Eucharistie qu'en voyant sa mule y faire acte de foi. Mais il n'est point d'outrages si bas d'où ne remonte un éclair pour montrer la force de Dieu. Dieu fit connaître au saint qu'il ne méprisait ni l'être né de sa parole, ni l'âme de l'incrédule rachetée de son sang. Le saint se relève de sa prière pour accepter le défi insultant ; jour est pris pour l'épreuve. Le bruit en circule et les cœurs se passionnent.

Après les trois jours fixés, sur la place qui subsiste encore, au pied d'un autel solennellement dressé, une foule immense vient contempler l'échec ou la victoire du serviteur de Dieu. Le maître impie de l'animal l'avait privé de nourriture pour lui enlever, au moment décisif, tout autre instinct que celui de la faim. L'insensé ! il est là, debout, tenant sa mule d'une main ; de l'autre, dit la légende, un boisseau de grains. Cependant le moine monte à l'autel et célèbre le saint sacrifice. A peine les paroles de la consécration sont-elles proférées, que le saint se retourne. Élevant l'hostie dans les airs, le front rayonnant, l'œil inspiré, au milieu d'un silence où les respirations mêmes étaient suspendues : « O créature de Dieu, s'écrie-t-il de sa « voix souveraine de thaumat rge, je t'ordonne, au nom de la puis- « sance créatrice, de venir rendre hommage à ton créateur. »

En même temps, par un mouvement de sacrilège parodie, l'incrédule présente à l'animal le grain de sa pâture accoutumée. Mais la créature de Dieu, docile à l'appel du Très-Haut comme la foudre et les nuages, dédaigne la basse tentation et va d'un pas grave et ferme ployer le genou devant l'hostie qui étincelait aux mains de l'adjurateur inspiré. Ainsi la nature soumise donnait à la raison révoltée

une éclatante et sévère leçon ; la révolte courba la tête, et l'Albigeois se convertit.

Je ne sais si je me trompe, Messieurs, mais l'acceptation hardie du défi insulteur, et ce miracle unique peut-être dans sa forme, que Dieu a permis à un saint d'opérer pour sa gloire, sont comme un symbole de ce qui se passe en nos jours, non plus devant une cité, mais devant l'Europe et le monde entier. La révolution antichrétienne, suprême incarnation de l'hérésie, attaque et outrage, au cœur de l'humanité, les croyances surnaturelles dont le dernier terme est l'Eucharistie. Le XIXe siècle, précipité par le soufflet de Satan aux plus bas-fonds du naturalisme, le XIXe siècle, si ardent aux jouïssances comme aux travaux de la matière, semble renier les célestes aspirations pour fendre les sillons et brouter l'herbe des vallées mortelles.

C'est pour lui qu'il est fait, dirait-on, ce terrible anathème de l'Écriture contre le déserteur des dons de Dieu : *Factus est sicut equus et mulus*. On dirait que Satan, enivré d'un succès éphémère sur un point de l'espace et du temps, jette son gant contre Dieu et lui dit : « Je te défie de faire adorer l'Eucharistie par la génération « nouvelle, car elle m'appartient. Elle n'a plus de goût pour ta « manne vieillie, elle n'a plus de foi pour tes mystères extravagants. »

Or, un jour, un prêtre selon le Cœur de Dieu, infatigable apôtre des vérités les plus contraires aux négations naturalistes, relève le gant que l'enfer a jeté. Il adjure le siècle de venir faire un acte de foi solennel au Dieu vivant de l'Eucharistie et de proclamer le règne de Jésus-Christ sur toute la créature.

Le prêtre meurt. Il monte au ciel pour supplier Dieu de réaliser le miracle qu'il avait rêvé. Et le miracle s'accomplit.

C'est en France, sur la terre des négations les plus audacieuses, au foyer des plus effrénés emportements du matérialisme, quand les places publiques refusent de porter les croix et se couvrent de spectacles d'ignominie ; quand nos grandes cités ferment à Jésus-Christ le passage libre sous le soleil qu'il a créé ; c'est là, et c'est alors que le premier congrès eucharistique est ouvert. Avec quelle ardeur de foi, d'amour et de réparation, vous l'avez vu. Lille était digne par la fidélité de ses fils au Dieu de leurs pères, de jeter ce mot dans les vents du ciel et de donner au monde cet admirable signal.

Puis ce fut Avignon, la ville des Papes, avec son impérissable souvenir des fureurs du Rhône venant mourir au pied du tabernacle. Demain, peut-être, ce sera Toulouse, devant le chef auguste du docteur par excellence et du poète de l'Eucharistie, sous le patronage des géants de la sainteté qui s'y embrassaient, il y a six siècles.

Aujourd'hui, c'est l'illustre cité des rudes combats du moyen-âge et des pacifiques merveilles de l'industrie moderne. Liége, où saint Bonaventure venait chercher un Pape dans l'église même où nous

prierons ce soir ; Liége, que garde encore l'ombre de Charlemagne ; c'est Liège qui prête aux pèlerins de l'Eucharistie l'hospitalité de ses murailles et de son cœur, et voit s'épanouir ainsi, par ces fêtes plus que royales, un fleuron nouveau sur sa couronne dix fois séculaire de foi, d'honneur et de liberté.

Ah ! saluez l'avenir, messieurs ! la flamme sacrée ne s'éteindra pas. Elle embrasera l'Europe et débordera sur l'univers.

Comme toutes les œuvres de la Providence, les congrès eucharistiques viennent à l'heure opportune. Si, plus qu'un autre, par son culte de la matière, notre âge s'éloigne en apparence du surnaturel, plus que tout autre aussi, par ses rêves irréalisés, il en démontre comme il en ressent la nécessité ; il en prépare, sans le savoir et sans le vouloir, le triomphe définitif.

II

Avez-vous remarqué, Messieurs, le signe dominant du monde moderne, à travers le dédale des faits qui s'y croisent et le confus bouillonnement de ses idées ? Cette passion d'unifier l'humanité qu'aucun siècle n'avait encore connue ! Singerie de l'Église par ce qu'elle a de grand, elle veut, à tout prix, prendre au compte de l'homme le principe de catholicité et de fraternité universelle dont le Christ fut le seul initiateur. Or, l'homme est en vain, sur ce point, consumé d'un immense désir : il est frappé de complète impuissance, et c'est l'Eucharistie qui en est, en même temps que la voie la plus efficace, la suprême consommation.

Deux mots sur cette vérité, Messieurs, voilà tout mon discours !

Quand on revoit en songe les barrières qui séparaient jadis non seulement les nations, mais les provinces, on demeure stupéfait du chemin parcouru, et l'on sent mieux encore que l'on est à peine sur le seuil d'un monde nouveau.

Si l'antiquité a vu les Républiques de la Grèce, les monarchies de l'Asie-Mineure, le rivage africain du Nil aux Colonnes, d'Hercule, et l'Espagne, et l'Italie, et les Gaules, se fondre par degrés dans l'empire romain pour former le berceau de la Rome chrétienne, ce mouvement n'est rien à côté de celui qui, aujourd'hui, nous emporte. Depuis cinquante ans, il s'accélère et ne subit pas une réaction.

Voyez l'arène politique : les petits États, l'un après l'autre, sont dévorés. L'Europe seule, en un siècle, a vu la moitié disparaître : entre les États plus longs à se fondre, ou irréductibles par énergie vitale, les douanes s'abaissent, les chemins de fer fendent les montagnes, la vapeur l'océan, les hommes, les peuples, les classes sociales se pénètrent de plus en plus par le libre échange des produits, des écrits et des voyageurs.

L'Angleterre compte sous son sceptre 200 millions de créatures humaines; la Russie 100 millions, comme prélude à d'autres destinées ;

l'Allemagne pullule jusqu'aux États-Unis; les États-Unis dévorent l'espace entre deux océans. La France, à travers ses détresses, plante son drapeau sur des plages nouvelles; en dépit de ses discordes, la race qui porte au front le signe du baptême gagne incessamment du terrain sur le peuple infidèle, et celui-ci ne reprend jamais ce qu'il a perdu. Quelques langues maîtresses parlent au monde entier; à son tour viendra l'idiome dominateur. L'unité des monnaies, des poids et des mesures vulgarise l'unité de la langue des chiffres. Les glaces des pôles, les régions ardentes du tropique ont d'indomptables explorateurs. La science les célèbre comme ses héros, ils sont mieux que cela : les martyrs inconscients du Dieu inconnu qui s'avance. Le fil qui porte la pensée de l'homme monte à son ordre dans les airs ou plonge dans les profondeurs des flots; et cette pensée fait le tour du globe plus vite qu'un regard du soleil. On appelle, on chante, on acclame la fraternité universelle des peuples; que manque-t-il à cet essor superbe? Un siècle encore, que manquera-t-il à l'unité du genre humain?

Ce qui manque, messieurs, et manquera toujours, je n'ai pas besoin de vous le dire, vous l'avez senti, c'est l'unité morale, la seule vraie entre des êtres intelligents et libres; l'unité morale, dont cette unification matérielle, avec ses prestiges, n'est que l'ombre morte. Dans cet enlacement fébrile des hommes et des choses, je cherche en vain l'étreinte des âmes. Je vois bien des patries qui meurent, mais sur leurs ruines je ne vois pas naître du verbe de l'homme la patrie supérieure où tous les peuples doivent s'embrasser.

Fraternité moderne, où donc es-tu?

Cinq millions de soldats montent la garde de l'Atlantique à la mer Noire, et si vive est la confiance, si généreuse la tendresse que, sous couvert d'avoir à se défendre, nul ne veut poser une heure les armes offensives.

Est-ce entre les peuples et leurs gouvernants que tu règnes, sainte fraternité? *Sunt lacrymæ rerum.* Que d'hécatombes dont fument encore nos capitales! Que de grondements précurseurs des orages! L'Angleterre et l'Irlande, la Germanie de l'empereur et celle du socialisme, l'Italie des Papes et celle de Garibaldi, la Moscovie des czars et la Russie des nihilistes, la Belgique de la foi romaine et la Belgique de la maçonnerie, la France de saint Louis et la France de l'école sans Dieu sont-elles un idéal d'harmonie?

Mais ne comptons ni les batailles, ni les révolutions, ni les armées qui se lèvent, ni les boulets qui se fondent, ni les ballots de dynamite qui s'accumulent. Ne regardons plus ce qu'opère le bras de l'homme. Montons plus haut; posons la main sur son cœur. Percez ce front, rempart de la pensée. Sondez, si vous l'osez, les sentiments secrets.

Fronts radieux et fronts souffrants, fronts de capitalistes qui sup-

putent leur lucre, fronts d'ouvriers qui pâlissent dans les mines, fronts de jouisseurs qui cherchent le secret d'exprimer dans une heure tous les sucs de la vie, fronts de maîtres et fronts de valets, sur tous ces fronts qui passent et repassent dans les rues enfiévrées de nos Babylones, quel est le ressort qui tout à la fois se cache et se laisse voir? Est-ce l'égoïsme, est-ce l'amour qui est le mobile des âmes?

Creusez plus avant. Voyez-vous ce peuple séparé qui vit et se meut dans l'ombre? Un vaste réseau d'associations secrètes se donnent la main sans quitter le masque. Elles étendent leurs trouées sans nombre sur tous les points de l'Europe sourdement minée. Nul ne sait la constitution finale qu'elles préparent au monde. Mais, parfois, résonnent les cris sauvages de leur haine; parfois, comme un fauve éclair, leur justice a passé sur la lame d'un poignard. Un plan se révèle par de hideuses forfanteries de vengeance, de corruption, d'athéisme universel, et le fait le plus clair, après tout, c'est que ce réseau vivant, s'étendant toujours, travaille partout et toujours, sans peur de Dieu et sans pitié des hommes, à détruire de fond en comble ce qui reste de paix publique et à inaugurer le règne de l'anarchie.

Ce n'est pas assez que d'un peuple à l'autre fermente un levain de guerre, que les classes sociales se désunissent, que la société soit coupée en deux, divisée par un dualisme gigantesque : un ver dévore l'humanité au cœur. Le cœur de l'humanité, c'est la famille : elle concentre au foyer domestique l'essence des fraternités humaines. Dans le rayonnement intime de trois âmes : père, mère, enfant, elle est chargée par Dieu de garder la chaleur vitale du monde. Eh bien! la famille elle-même laisse échapper cette chaleur et brise l'unité sacrée. Je ne sais quelle force en écarte les membres, mais la plainte de tous côtés éclate : l'esprit de famille s'en va ; c'est comme si l'on disait : l'amour s'en va, l'esprit de vie se retire de l'homme.

Et les intelligences, Messieurs? Elles sont aussi séparées que les cœurs. Tant de théories, de systèmes, d'hypothèses et d'opinions se croisent et s'entre-croisent, qu'on serait tenté de dire que l'esprit humain est pulvérisé. Ses pensées sont pareilles aux grains de sable que le vent disperse ou aux flocons d'écume qui se brisent et s'évanouissent en impalpable fumée sur les vagues fuyantes de l'Océan.

Qui niera cette prodigieuse désagrégation morale? Elle est en raison inverse de l'unification matérielle et des hymnes de fraternité. Mais ce fléau mortel à la vie du monde, quelle est la puissance qui le conjurera? Quel principe humain créera l'harmonie entre les fils d'Adam et constituera les États unis de l'humanité? Qui fera seulement dix ans de pleine concorde dans la vie intérieure d'un peuple?

Est-ce une formule politique? Laquelle? Combien y a-t-il de royautés? Combien de républiques? Combien de constitutions et de fantômes de constitution?

Est-ce l'idée de patrie ? Mais si elle envahit sans règle le cœur de l'homme, c'est la férocité de l'égoïsme et l'insolence de l'orgueil national ; le sacrifice de tous les peuples à l'ambition d'un seul, la conquête ou le rêve permanent de la conquête ; c'est le joug unitaire par la force brutale, ce n'est point l'unité morale.

Est-ce l'opinion publique, cette reine illégitime du monde ? Qui promulguera ses arrêts ? Et où est-elle ? En Chine, en Amérique, en Europe, à Paris, à Berlin, à Constantinople ? Faut-il la chercher sur les ruines du Colysée, où cent mille spectateurs applaudissaient à l'agonie de dix mille gladiateurs ? Et qu'est-ce que l'opinion publique, grand Dieu ! en dehors de la foi et de la loi du Christ ?

Est-ce la liberté ? Ah ! voilà un grand mot et une grande chose. Bien comprise, elle n'est rien moins que la couronne de l'être intelligent et libre, son indépendance vis-à-vis d'une autre créature ; son droit primordial de n'être gouverné que par Dieu ou au nom de Dieu. Mais, si l'on fait de ce mot magique le drapeau du dogme libéral, le laisser-faire et le laisser-passer de toute erreur et de tout mensonge, loin d'être un ciment édificateur, c'est le conflit nécessaire, tôt ou tard brutal, des pensées et des forces contraires, et le dissolvant par excellence de tout principe d'unité.

Est-ce la science qui sera le Messie de la fraternité humaine ? Quelle science ? celle d'hier ou celle de demain ? L'esprit borné de l'homme ne saisit à l'heure qui passe qu'un point des choses. Le temps fuit ; l'avenir stigmatise l'ignorence du passé, en attendant le stigmate qui à son tour le frappera. Et quand même un jour luirait où la science verrait tous les secrets de la nature comme elle en voit aujourd'hui les premiers axiomes, quand les esprits seraient courbés sous son inflexible niveau, est-ce que les cœurs seraient unis ? Est-ce que les canons plus savants, est-ce que les poisons plus subtiles deviendraient des sacrements de paix ? Non ! le règne du chiffre et de la science n'est pas le règne de l'amour ! Non ! il n'est pas de puissance humaine qui puisse réaliser parmi les hommes l'unité morale : aucune, et jamais !

Et cependant, messieurs, nous sommes faits pour l'unité. La discorde entre frères, la dispersion des peuples sont, comme la mort, des phénomènes contre nature et des châtiments du crime originel. Malgré tout, nous aspirons sans cesse à je ne sais quelle rédemption.

La race humaine, sortie d'un seul homme, fait lui-même d'un même limon vivifié par le souffle du même Dieu, garde au fond de son être un sens profond de l'unité dont le pouvoir presque irrésistible de l'exemple est un irrécusable témoin. L'unité, c'est sa loi éternelle de gravitation morale, et son organisme physique lui-même en porte comme un reflet mystérieux. Pourquoi ces yeux qui se mouillent devant des larmes ? Pourquoi ce cœur qui saigne quand il touche un autre cœur saignant ?

D'où vient ce fluide qui court de poitrine en poitrine dans les vastes assemblées humaines ? Pourquoi donne-t-il à l'entraînement de chacun. par le courant de toutes les âmes, une incalculable énergie ? Pourquoi les grandes fêtes religieuses ou patriotiques remuent-elles, cent fois plus qu'un élan de cœur solitaire, les entrailles humaines ? C'est qu'il est dans le cœur de l'homme, ne nous fatiguons pas de le redire, une aspiration à l'unité morale qu'aucune déception ne lassera jamais, qu'aucun poids de discorde n'étouffera jamais, mais aussi qu'aucune idée venue de la terre n'assouvira jamais. Car elle fait partie de notre essence, et ce n'est ni pour en livrer l'empire à un usurpateur, ni pour lui infliger une incurable désespérance que le Créateur en alluma dans notre cœur la flamme inextinguible et sacrée.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA LÉGENDE DES SIÈCLES

Nous ne saurions dire pourquoi M. Victor Hugo a fait de son dernier recueil de poésies le cinquième volume de la *Légende des Siècles*. Nous avons vainement cherché le lien qui rattache ce livre aux précédents, la pensée aussi qui donne à ces pièces arbitrairement réunies, un semblant, une apparence d'unité. En réalité, M. Victor Hugo dresse son inventaire, il vide ses cartons. Il faut bien un titre, une manière d'état civil à toutes ces poésies de dates différentes, et que M. Victor Hugo avait, pour une raison ou pour une autre, écartées de ses autres recueils. Va pour *Légende des Siècles !* Le public oserait-il discuter ce que le poète a décidé ? Malgré tout, il y aurait trop de candeur à paraître la dupe d'une enseigne. M. Victor Hugo ne trompera personne sur l'origine et sur l'âge de ces poésies, que le millésime de 1883 ne rajeunira pas. Tout cela est vieux et défraîchi. Ce cinquième volume de la *Légende des Siècles* est purement et simplement un *refugium* pour les pièces qui n'avaient pas paru dignes de figurer autre part : c'est un orphelinat.

Ceux qui ont souci de la gloire de M. Victor Hugo devraient bien lui faire comprendre qu'il en est lui-même le plus cruel ennemi. Même dans ses plus belles années (et ici l'art est seul en question), les grandes qualités de M. V. Hugo, que nous ne

rabaissons pas, étaient mêlées à d'énormes défauts que toutes les flatteries du monde ne transfigureront pas en beautés : excès de couleurs et d'imagination, les sentiments ramenés à des sensations, l'antithèse imposée à toutes choses, presque comme une loi du monde physique et moral ; le mélange violent des tons les plus contraires, le mépris de l'harmonie, le bas et le laid s'étalant, comme si l'art leur appartenait; le magot de la Chine grimaçant à côté de l'Apollon. Mais que dire des poésies de la vieillesse de M. V. Hugo ? De quel prix faut-il acheter un vers avoué par la muse dans ce flot de bouts-rimés où l'expression s'essouffle à atteindre l'idée sans y parvenir.

Nous négligeons trop l'étude du détail, qui était regardée par l'ancienne critique comme une des parties essentielles de son devoir. Et vraiment, pour venger le bon goût, pour faire au bon sens et à la langue amende honorable, la plupart du temps il suffirait de citer. Quelle pièce de M. V. Hugo résisterait à cette épreuve, qui est légitime, nous le maintenons, si l'on n'y apporte rien d'étroit ni de malveillant ? Ouvrez le livre. La première pièce, datée du 2 juin 1883, est une sorte de préface dans laquelle le poète nous apprend qu'après une cruelle épreuve de cœur (cette confidence était au moins inutile) il revient à son œuvre, qui est, comme chacun sait, de consoler et d'éclairer l'humanité.

Je reviens à mon œuvre. *Et j'offre à cette bouche*
Qui s'ouvre obscurément dans toute âme farouche,
Aux noirs désespérés errant sans feu ni lieu,
Un peu de vie à boire et *ce verre d'eau, Dieu.*

Le seul Torquemada — celui de M. V. Hugo — me ferait avouer que j'admire une *bouche qui s'ouvre dans une âme !* Et que dites-vous des gaietés du poète ? Par exemple, quand il annonce l'union prochaine de l'Église et de César :

Partout le joug, partout Pierre, partout César,
Et l'Église tout bas tutoiera le bazar.

Ou encore lorsqu'il veut faire entendre, je suppose, que l'Église a toujours étouffé les revendications de la conscience humaine :

Et quand la conscience humaine veut crier
Ou parler haut, *elle a l'Église pour pituite.*

Voilà du fin, du délicat, de l'imprévu ! Voyons, de bonne foi, prétendez-vous que nous gardions notre sérieux devant cette

strophe des *Ténèbres* (une pièce d'ailleurs bien nommée) et dans laquelle, à travers un brouillard épais, on entrevoit que le poète, tout en déclarant qu'*on ne comprend rien de la création et peu de la créature,* fait de l'amour le dernier secret, la dernière raison de toutes choses :

> La nuit autour du sphynx roule tumultueuse.
> Si l'on *pouvait lever sa patte monstrueuse,*
> Que *contemplèrent tour à tour*
> Newton, l'esprit d'hier, et l'antique Mercure,
> Sous la paume sinistre et sous la griffe obscure
> On trouverait ce mot : Amour !

C'est à s'y perdre. Mercure et Newton qui ont *levé* et *contemplé* la patte du Sphynx ! *Risum teneatis amici.* — Et encore nous ouvrons au hasard. Des vers de ce genre, il suffit de se baisser pour en ramasser comme des crabes sur une plage. Tristes poèmes, tantôt inintelligibles, — ce sont les meilleurs, — tantôt de la plus désespérante monotonie, où l'auteur semble s'être porté à lui-même le défi d'entasser le plus de mots possible, remplaçant le développement, qui est l'idée creusée, approfondie, éclairée sur toutes ses faces, par le procédé toujours le même de l'énumération fatigante, assourdissante, ouragan de termes sonores, chute lamentable de colonnes entières du dictionnaire, meute de mots lâchés à travers champs, se poussant, se roulant, se tordant les uns sur les autres !

Après tout, même en présence de cette décadence, on pourrait se taire. Mais si l'âge a droit au respect, il y a des choses auxquelles nous devons notre respect plus qu'à la vieillesse, et ce sont celles-là que M. V. Hugo calomnie et outrage. Illusion ou charlatanisme ! La prétention de M. V. Hugo, c'est de ne rien tant haïr que la haine, c'est d'être le grand rêveur, indulgent, tendre, serein, *stupide* (il le dit) à force de clémence et de mansuétude :

> Que croire ? Oh ! la pitié me prend, m'emplit, m'enivre,
> Me donne le dégoût formidable de vivre,
> Me porte à des excès étranges : secourir
> Au hasard, à tâtons ceux que je vois souffrir ;
> Être indulgent, pensif, tendre, clément, stupide,
> Si bien que, par moments, la foule me lapide.

Fiez-vous à la clémence de M. V. Hugo ! Au contraire, rien chez lui ne semble plus vivre que la haine d'un maniaque voi-

sine du délire de la persécution. Ou plutôt il faut croire que la vie de M. V. Hugo est double. La journée appartient au grand-père. Il vole des confitures pour les porter à Jeanne en pénitence. Il conduit Jeanne au Jardin des Plantes et se charge de la corde et du cerceau. Pour lui former l'esprit et le cœur, il lui pose des questions de la plus haute philosophie : Pourquoi est-ce le chat qui croque la souris, et pourquoi la souris ne croque-t-elle pas le chat ? Et Jeanne, rêveuse, émerveille le grand-père par la sagesse de sa réponse : Grand-père, si la souris était la grosse bête,

Ce serait la souris qui mangerait le chat !

Et le grand-père, fier de Jeanne et satisfait de la solution du problème,

Rêve à l'énormité de l'ombre et du mystère !

Il la ramène par la main, à pas lents, toujours portant la corde et le cerceau. Mais de grâce, ô Jeanne, n'exigez pas du grand-père qu'il revienne par le quai de la Mégisserie ! Toutes ces boutiques pleines de cages et d'oiseaux ! Quel spectacle à fendre l'âme ! Une cage, c'est une Bastille :

Homme, crois-tu que Dieu, ce père, fasse naître
L'aile pour l'accrocher au clou de ta fenêtre !

Un siècle qui a proclamé l'abolition de l'esclavage et qui supporte la traite des serins, des pinsons et des chardonnerets :

Prenez garde à la sombre équité. Prenez garde !
Partout où pleure et crie un captif, Dieu regarde !

Et si le regard de Dieu venait à tomber sur le quai de la Mégisserie ! Ce n'est pas grand-père qui demanderait aujourd'hui à Dieu de ne voir jamais

La cage sans oiseau, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants !

Mais à peine le grand aïeul a-t-il fermé les yeux que commencent pour lui les visions tragiques. Soldats, magistrats, princes, rois, empereurs, prêtres, tous conjurent contre son repos, dansent sur son lit et le tirent par les pieds. Les nuits les plus supportables sont celles où il n'a à faire qu'aux loups, aux jaguars, aux tigres et aux panthères :

Et j'aimerais mieux, rois, me coucher dans leur antre
Et mettre pour dormir ma tête sur leur ventre.

Un vers qui fera peut-être sourire Bidel, lequel évite de prendre ses pensionnaires pour oreiller ! Mais Bidel ne connaît pas les rois comme M. V. Hugo qui au temps jadis — avec l'audace de l'inexpérience — a pénétré dans leur *antre*. En subissant leurs bienfaits, il les a contemplés de près,

> Ces gangrenés du mal, ces rois en qui suppure
> Toute l'abjection de notre époque impure.

L'expression est même adoucie. Si vous pouviez, comme le poète, les voir dans leur hideuse réalité, bâtissant leur palais avec les ossements de leurs sujets et, pour qu'il n'y ait rien de perdu, se repaissant de la chair de ces mêmes sujets recouverts de *haillons crasseux !* Oh ! la mesquine économie et les goûts dépravés ! Cela crie vengeance, n'est-ce pas ! Et voici que le poète salue le cortège des victimes, les vieillards qui « tirent avec leurs doigts des balles de leur dos, » d'autres qui soutiennent leurs entrailles, d'autres qui, n'ayant pas de tête, menacent leurs bourreaux du poing, incapables qu'ils sont — on le comprend — de les foudroyer du regard.

La vision est-elle achevée ? Non, pas encore. Il manque au tableau le personnage funeste entre tous, le plus cruel vampire qui tire de l'humanité plus que sa sueur et son sang... qui lui filoute son porte-monnaie. Faut-il le nommer ? C'est le prêtre. Pour M. Victor Hugo, il semble que le point le plus aigu du cauchemar c'est le moment où s'avance vers lui une main tenant une bourse et qui sollicite pour *les besoins du culte*. Être broyé, éventré, écrasé, ce n'est encore rien. Mais payer pour que les prêtres vivent, voilà qui crie vengeance au ciel ! « Que diable ! toujours de l'argent ! Il semble qu'ils n'aient rien autre chose à dire; de l'argent ! de l'argent ! de l'argent ! Ah ! ils n'ont que ce mot à la bouche, de l'argent ! Toujours parler d'argent ! Voilà leur épée de chevet, de l'argent. » Ainsi parle Arpagon. A lui aussi c'était sa pensée fixe. Et pour avoir de l'argent, vous savez ce dont les prêtres sont capables. Ouvrez le premier catéchisme venu, vous lirez au chapitre de la pénitence qu'il faut donner

> Tant pour faire le mal, tant pour s'en repentir.

N'est-ce pas l'enseignement positif et constant de l'Église que cette vérité si noblement exprimée par M. V. Hugo :

> Pourvu qu'il ait son crime en ducats dans son coffre
> L'homme le plus pervers voit le prêtre qui s'offre;

Et le plus noir bandit qui soit sous le ciel bleu
Fouille à sa poche et dit au Pape : *Combien Dieu ?*

Le mot de *ducats* sent un peu son vieux temps; mais qu'importe ? Ce qui est plus vieillot chez V. Hugo, et même légèrement *rococo,* c'est la prétention de faire de Dieu et du Christ les victimes de l'Église et des prêtres. Insulter, outrager le catholicisme, pour venger un Dieu impuissant à répondre ou silencieux par indifférence : nous avertissons le poète, cela est absolument démodé et suffit pour être traité de ganache dans le camp du radicalisme athée. Et nous nous permettrons de l'ajouter : le radicalisme (sauf l'épithète qui n'est pas de bonne compagnie) a raison. La haine a compris avec sa logique infaillible que séparer Dieu du Christ et le Christ de l'Église, c'était là une œuvre vaine, condamnée d'avance à un échec certain, et dont les tentatives répétées avaient reçu de l'histoire un même démenti. Les philosophes du dix-huitième siècle y ont échoué.

Ils n'ont pas imposé à la conscience humaine cette révoltante pensée que Dieu, pendant dix-huit siècles, aurait souffert ce scandale humiliant pour sa puissance d'une école de mensonge relevant la société, consolant nos douleurs, nous arrachant à notre égoïsme, faisant fleurir dans le monde entier l'immortelle fleur de la sainteté! M. V. Hugo se trompe : il retarde. Son Dieu, malgré les alexandrins qu'il roule avec fracas, est passablement ridicule. Les rois et les prêtres l'exploitent d'une manière peu honorable pour lui. Je l'aime mieux se livrant aux calembours par à peu près avec lesquels il se désennuie :

Dieu dit au patriarche : *As-tu dîné, Jacob ?*

Mais vraiment nous n'avons pas le courage de poursuivre. M. V. Hugo tient-il à prouver que sa vieillesse du moins restera jusqu'à la fin fidèle aux mêmes haines? Cependant il doit lui être pénible que — par une malechance de sa destinée — il se rencontre toujours à point nommé d'accord avec les passions qu'il s'agit de flatter pour être applaudi. M. V. Hugo se moque de nous quand il s'écrie que *par moment la foule le lapide.* Pour quelques vitres qu'on lui a cassées à Bruxelles, c'est à trop bon marché réclamer les palmes du martyre! La vérité, l'éminent écrivain que M. V. Hugo honore de sa rancune particulière la lui a dite dès 1836. Voilà ce que le poète jusqu'à sa dernière heure ne pardonnera pas à M. Nisard. Ce rare et

pénétrant esprit avait tracé, à cette date même, la vraie biographie morale et poétique de M. Hugo. Il avait prévu que le caractère médiocre de l'homme, sa soif de la popularité, son orgueil sans borne le livreraient aux plus basses influences. S'est-il trompé ? Eh bien! ce que prévoyait le critique de 1836, M. V. Hugo l'aura encore dépassé, et la place que mérite son dernier livre, ce n'est plus que la vitrine du citoyen Léo Taxil.

(*Français.*)

L'AFFAIRE DE TISZA-ESZLAR

Le procès de quinze juifs accusés d'avoir assassiné une jeune chrétienne, Esther Solymossi, à Tisza-Eszlar, a commencé le 19 juin, devant la cour d'assises de Nyiregyhaza (Hongrie). Voici, d'après l'acte d'accusation, les faits mis à la charge des prévenus :

Le 1er avril 1882, trois jours avant la Pâque des Juifs, une petite paysanne, Esther Solymossi, fut chargée par sa maîtresse d'aller acheter des couleurs (du rouge et du bleu) au village voisin. Elle partit vers 11 h. 1/2 du matin. En route elle rencontra sa sœur Sophie et parla avec elle. En revenant, elle rencontra encore sa sœur, mais elle lui dit qu'elle devait se hâter de retourner chez sa maîtresse parce qu'on avait besoin des couleurs.

A 2 heures de l'après-midi Esther n'était pas encore rentrée. Sa maîtresse, inquiète, envoya quelqu'un pour voir si elle ne se trouvait pas à la maison de sa mère ou de sa tante. On ne l'y avait pas vue. Les jours et les semaines se passèrent sans qu'on entendît parler d'Esther Solymossi. Au commencement de mai, c'est-à-dire un mois après la disparition mystérieuse de la jeune fille, les magistrats ouvrirent une enquête. Un petit garçon de cinq ans, Samuel Scharf, déclara que son père et plusieurs autres Juifs, parmi lesquels un boucher, avaient un matin assassiné la jeune fille, pendant la récitation des prières et des hymnes en usage au temps de la Pâque; son frère aîné, Maurice Scharf, fit à son tour la déposition suivante :

« Le 1er avril, vers onze heures du matin, je m'approchais des portes de la synagogue, mais quatre hommes, dont trois étaient bouchers et l'autre un mendiant juif, me firent partir en disant qu'ils n'avaient pas encore terminé leurs prières. Comme je m'en retournais à la maison, je vis Esther Solymossi passer dans la rue du village. Mon père m'ordonna de l'appeler afin d'arranger les

chandeliers dans la garde-robe, parce que c'était samedi et que les Juifs ne pouvaient pas travailler ce jour-là. La jeune fille entra et rangea les chandeliers. En ce moment le mendiant Wollner arriva et la pria de se rendre à la synagogue pour y faire la même besogne, Esther s'y rendit.

« Un quart d'heure après son départ, je retournai de nouveau dans la cour, près de la synagogue. J'entendis alors des cris terribles venant de cette direction. Je courus à la synagogue, mais la porte était fermée à clef. Je regardai par le trou de la serrure et je vis Esther Solymossi étendue sur le parquet, à moitié déshabillée. Deux des individus précités la tenaient, tandis qu'un troisième lui coupait la gorge à la manière des sacrificateurs juifs. On recueillit le sang dans deux vases en terre pour le vider ensuite dans un vase plus grand. Ceci fait, on remit ses habits à la jeune fille et on la plaça dans le vestibule de la synagogue. Là se trouvaient quatre autres juifs. Je courus à la maison pour aller raconter ce que je venais de voir, mais ma mère m'imposa silence, et me défendit de jamais rien dire. Une heure après, le mendiant Wollner vint me chercher pour me conduire à la synagogue. Je m'y rendis, mais le corps d'Esther n'y était plus. Je ne vis pas non plus de trace de sang. »

Une femme qui habite dans le voisinage de la synagogue a déclaré que le 1er avril vers onze heures, elle a entendu par trois ou quatre fois appeler au secours.

Plusieurs autres personnes ont également entendu des cris de détresse qui partaient de la synagogue.

Le 18 juin, après de nombreuses recherches, le cadavre d'Esther fut retrouvé dans la rivière de la Theiss, près de Tisza-Eszlar. Ici encore il y a du mystère. Quelques bateliers ont déclaré que le 7 juin ils avaient rencontré en passant dans le village de Kerecsensy, un batelier juif nommé Smilovica. Celui-ci leur demanda, moyennant salaire, s'ils voulaient emporter un cadavre qu'il leur remettrait à certain jour et en certain endroit. Le marché fut conclu, et le 11 juin Smilovica leur remit le cadavre.

En même temps une femme noire, d'environ trente à trente-cinq ans, leur donna un paquet d'habits dont ils devaient habiller le cadavre. Smilovica aida les bateliers dans cette opération et indiqua comment on devait mettre les habits. Un mouchoir contenant des couleurs bleues et rouges (les mêmes couleurs qu'Esther Solymossi était allée chercher) se trouvait placé dans la main droite du cadavre. Le corps fut ensuite glissé dans l'eau et attaché à un radeau. Les bateliers après l'y avoir laissé séjourner pendant plusieurs jours, le retirèrent en disant qu'ils venaient de repêcher une noyée.

La population de Nyiregyhaza a été invitée par le bourgmestre Gobar Kraszamy à se tenir tranquille, à ne pas commettre d'actes hostiles contre les Juifs à l'occasion des débats

du procès et à ne provoquer, en général, aucun excès. Cet appel a paru nécessaire, car il se manifestait déjà parmi la population des symptômes d'une certaine agitation.

Nous donnerons le jugement qui sera rendu en cette grave affaire.

Notons en passant que les principaux acteurs du drame judiciaire qui se déroule en ce moment dans la ville de Nyiregyhaza, sont pour ainsi dire tous des juifs, des calvinistes ou des schismatiques. Il y a trés peu de catholiques mêlés directement ou indirectement à cette lugubre affaire.

Ajoutons, pour nos lecteurs, que Nyiregyhaza est une gentille et coquette ville d'environ 30,000 habitants, à quelques kilomètres au sud de Tokay, où pousse le fameux vin de ce nom, sur la route de Tokay à Debreczin.

La ville compte quelques centaines de catholiques, près de 20,000 Hongrois calvinistes, 10,000 Russniaks schismatiques et un millier de Juifs. Ce sont ces derniers qui ont tout le commerce en leurs mains, ils ont la ferme du trafic des eaux-de-vie, et ont accaparé entièrement le commerce des céréales et des tabacs, qui s'y fait sur une grande échelle. Pour donner une idée de la domination des juifs dans cette ville de province, il suffit de dire qu'il y a quatre ans, avant que le mouvement antisémitique ait pu s'étendre, les Juifs, qui forment à peine 3 0/0 de la population, possédaient non seulement la place de bourgmestre, mais ils avaient la majorité au conseil municipal; de plus, un des leurs, l'avocat Heumann, qui est au banc de la défense, avait même brigué le siège au Reichstag hongrois pour l'arrondissement de Nyiregyhaza. Il est vrai qu'il n'a pas réussi, grâce à la noblesse campagnarde.

Tisza-Eszlar, la bourgade où s'est perpétré le crime, est à plusieurs lieues au nord de Nyiregyhaza, non loin de la Theiss. La bourgade se compose de trois groupes de villages, qui se touchent, savoir : Ujfalu, Totfalu et Ofalu, ce qui signifie en français Villeneuve, Villeslovaque et Vieilleville. Les habitants de la bourgade sont en majorité des Hongrois calvinistes. Totfalu ou Villeslovaque est habitée, comme son nom l'indique, par des Slovaques qui sont catholiques romains. Ujfalu ou Villeneuve est spécialement habité par des calvinistes et des juifs; c'est dans cette partie de la bourgade que demeuraient la victime et la plupart des accusés.

La famille Solymossi est calviniste comme la dame Huri et

la plupart des autres témoins à charge. Ujfalu est habité par vingt familles juives, dont *une seule* gagne sa vie par le *travail manuel*, les autres tiennent des trafics d'eau-de-vie, des charges d'huissier ou sont marchands ambulants. Ces quelques détails peuvent donner une idée de la situation sociale de l'arrondissement où s'est perpétré le crime et où il doit être jugé.

LE KREMLIN

Nous détachons des Lettres sur la Russie de l'éminent collaborateur de l'*Union*, M. Xavier Marmier, les pages suivantes, qui, au lendemain du couronnement du czar, joignent à leur mérite littéraire un puissant intérêt d'actualité :

Le Kremlin est une citadelle presque triangulaire, autrefois entourée de fossés, fermée à présent par une enceinte de hautes murailles, flanquée d'une tour massive à chaque angle. De la fondation du Kremlin date celle de Moscou même. Cette forteresse existait dès le milieu du douzième siècle. Ce n'était d'abord qu'une simple construction en bois avec une palissade; Moscou n'était qu'un village. Vingt ans plus tard, c'est-à-dire vers 1160 ou 1170, André, petit-fils de Wladimir Monomaque, prince de Kiew, éleva au milieu de ces frêles habitations une église en pierre et y déposa une miraculeuse image, le portrait de la Vierge, peint par saint Luc. Saccagée et brûlée au milieu du treizième siéle par les Mongols, la jeune ville fut reconstruite bientôt après sur un emplacement plus large. Une cabane d'anachorète fut convertie en une église; des deux côtés de la rivière s'élevèrent des couvents.

Moscou devint la résidence de Jouri III, la capitale d'une principauté qui, de siècle en siècle, et pour ainsi dire d'année en année, devait étendre ses limites au nord et au sud. Ivan Danélovitsch la dota de deux nouvelles églises et l'entoura d'une forte barrière en chêne. Dmitri, son petit-fils, remplaça cette barrière par une muraille en briques. Vers la fin du quatorzième siècle, après les ravages d'une peste désastreuse et de plusieurs guerres, Moscou s'étendait sur les deux bords de

la rivière, et renfermait déjà une demi-douzaine d'églises et de monastères.

Des églises, des monastères, une forteresse, voilà le berceau de Moscou, et toute son histoire est là, entre un glaive qui répand la terreur et une relique qui impose le respect. Dévastée au quatorzième et au quinzième siècle par les princes de Lithuanie, elle se releva une troisième fois de ses ruines sous le règne de l'ambitieux Ivan Vassilievitsch, qui lui donna pour premiers trophées les dépouilles de Novogorod, agrandit son enceinte et bâtit les tours du Kremlin. Ses successeurs continuèrent son œuvre avec ardeur, et, sous le règne d'Ivan le Terrible, Moscou occupait déjà un immense espace.

Le Kremlin, qui a été le premier noyau de cette ville, en est resté le point central. C'est de là que les différents quartiers se sont étendus de côté et d'autre, comme les rayons d'une roue, et c'est là qu'ils se réunissent comme le lin autour du fuseau. Le Kremlin domine par sa situation toute la cité. Son clocher d'Ivan Vecliki avec sa coupole dorée s'élève au-dessus des autres clochers qui l'entourent, et ses remparts épais, crénelés, semblent encore prêts à défendre la demeure des czars et le sanctuaire des patriarches. A l'intérieur, c'est un singulier assemblage de constructions de différentes époques et d'édifices de toute sorte. Rien de symétrique, rien de régulier, ni dans les rues qui traversent l'enceinte, ni dans les espaces vides qui séparent les bâtiments. Cathédrales, chapelles, palais, tout a été jeté là de siècle en siècle par la pensée pieuse ou le caprice du souverain, édifié par la fantaisie de l'artiste, et tout ce mélange d'architecture religieuse et profane, de style antique et byzantin, de flèches aiguës et de coupoles arrondies, toute cette variété de teintes et de couleurs, de façades, de clochers, produit un effet étrange, inexplicable, qui étonne comme un rêve, qui offre aux regards fascinés tantôt l'attrait d'une arabesque, tantôt l'auguste aspect d'un monument consacré par les temps et par de nobles souvenirs.

C'est d'abord la cathédrale de l'Assomption, la première église bâtie en pierre à Moscou. Sa nef est étroite et sombre, sa voûte soutenue par quatre énormes piliers qui occupent presque le tiers de son enceinte, et ces piliers, cette voûte, ces murailles sont, du haut en bas, couverts de peintures à fresque, représentant, sous une forme gigantesque, des figures de saints et d'apôtres avec des manteaux de pourpre et des auréoles d'or.

L'*iconostase,* c'est-à-dire la barrière qui sépare le sanctuaire du reste de l'église, et qui s'élève jusqu'à la voûte, est comme une de ces murailles fabuleuses dont parlent les poètes de l'Orient, une muraille de vermeil couverte d'images ciselées, éblouissantes de pierreries. A droite des portes qui s'ouvrent au milieu de l'iconostase, et qu'on appelle les portes royales, est une image de saint Jean, peinte, dit-on, par l'empereur grec Emmanuel ; à gauche, une Vierge vénérée qui porte sur la tête, entre autres ornements, deux diamants, dont un seul rendrait le plus pauvre poète éligible. Ce qui est bien plus précieux aux yeux du peuple russe que ces peintures, ces couronnes de diamants, ces amas d'or et de vermeil, ce sont les reliques enfermées çà et là dans des châsses. Il y en a pour toutes les dévotions et tous les accidents de la vie, depuis la tunique de Jésus-Christ, dont personne n'oserait contester l'authenticité, jusqu'à des ossements de saints qui guérissent diverses maladies.

Un sacristain montre du doigt aux fidèles celles qui ont le plus d'efficacité ; ils se signent à différentes reprises devant ces travaux de la foi, y déposent un pieux baiser, et s'en vont vers une autre chapelle également pleine de reliques ; là ils se signent encore, se prosternent avec humilité, se jettent la face contre terre, puis s'approchent d'un moine qui se tient debout devant l'autel, et leur donne à baiser sa main droite, qu'il a soin auparavant, dit-on, d'imprégner d'une bonne odeur afin de flatter l'odorat des respectueux croyants. Je n'ai pas vérifié le fait et ne veux point l'affirmer. C'est dans cette église qu'on enterre les métropolitains et qu'on couronne les empereurs.

Tout près de l'Assomption est l'église de l'archange Michel, bâtie à peu près dans la même forme, surmontée également de cinq coupoles, enrichie d'un splendide iconostase et de plusieurs reliques en grand renom. L'église de l'Annonciation est pavée en agate, chargée d'or et de vermeil et couverte sur toutes ses faces de figures d'apôtres et de martyrs, au milieu desquelles apparaissent des philosophes grecs, ce qui me semble une preuve de rare tolérance. Il est vrai que les images des saints sont entourées d'une auréole, et que celles des sages de l'antiquité ne portent point ce signe de gloire céleste. Ainsi le bon peuple de Moscou peut encore s'y reconnaître.

Si l'on fait quelques pas hors de ce premier espace, du côté du quartier appelé le Kitaigorod, voici bien certainement l'édi-

fice le plus bizarre, le plus étonnant qui existe ; une église à deux étages, composée de vingt chapelles, surmontée de seize tours d'inégale forme et d'inégale grandeur, celle-ci pareille à un clocheton naissant, celle-là pointue et élancée, une autre tordue comme les replis d'un turban, une quatrième taillée comme un artichaut, une cinquième ornée de trois rangées de pierres arrondies comme des aiguilles, une sixième surmontée d'un globe comme un de nos honnêtes clochers de village, et d'une croix grecque posée sur un croissant ; toutes ces coupoles, toutes ces tours bariolées de diverses couleurs, sont peintes en rouge, en bleu, comme les grains d'un chapelet.

On ne sait, en regardant cette église, où est la porte principale, ni l'autel, ni la nef, de quel côté elle commence, de quel côté elle finit. C'est un vrai conte fantastique. Elle fut bâtie, l'année 1554, en mémoire de la prise de Kasan. Le prince qui en avait ordonné la construction fut si émerveillé en la voyant, que, de peur que son architecte n'eût l'idée d'aller décorer un autre pays d'un pareil chef-d'œuvre, il se hâta de lui faire crever les yeux. C'était Ivan IV, surnommé le Terrible. Deux yeux de plus ou de moins dans sa principauté lui importaient peu, et il était sûr, en prenant ce parti, d'avoir une église unique, unique à ce point, que les édifices les plus désordonnés de Moscou paraissent encore fort raisonnables à côté de cet assemblage de cônes, de bulbes et d'excroissances.

Les remparts du Kremlin, qui touchent à tant de merveilles religieuses, renferment aussi le palais et les richesses mondaines des czars, l'un remarquable par ses galeries étagées comme des gradins et aboutissant à un étroit belvédère, l'autre par son revêtement à facettes.

Le plus curieux à visiter est celui qu'on appelle le Palais-Rouge. Il renferme toutes les couronnes des diverses contrées subjuguées par la Russie, depuis celle de Kasan jusqu'à celle de Pologne, les globes, les sceptres, les trônes des czars, les vêtements que les empereurs ne portent qu'une fois, le jour de leur couronnement, toute l'histoire de l'empire russe racontée par les insignes de la monarchie, tous les dons offerts aux anciens czars de la Moscovie et à leurs successeurs par les chefs de hordes et les princes qu'ils ont vaincus, et les larges vases d'or sur lesquels la bourgeoisie de Moscou vient offrir le pain et le sel chaque fois qu'il daigne l'honorer de sa visite. Il faudrait être lapidaire ou bijoutier pour décrire convenablement l'éclat,

la valeur de ces innombrables bouquets d'émeraudes, de saphirs, de brillants, ces tissus de perles et ces chaînes de diamants.

J'ai vu le gardien de ce magasin d'orfèvrerie s'épuiser en efforts pour éblouir mes regards par l'aspect de ce luxe asiatique, et j'ai noté seulement trois objets qui éveillaient en moi quelque émotion : les lourdes et larges bottes de Pierre-le-Grand, auxquelles le digne empereur remettait lui-même une bonne paire de clous quand le talon faisait mine de vouloir se séparer de la semelle; le brancard grossier sur lequel Charles XII malade se faisait porter de rang en rang au milieu de ses troupes, le jour de sa terrible bataille de Pultawa, et le livre renfermant la constitution de Pologne, que Nicolas a jeté comme un holocauste au pied du portrait d'Alexandre.

Une autre salle est remplie de glaives et de casques, de boucliers et d'armures, émaillés, dorés, ciselés, ceux-ci avec la richesse du goût oriental, ceux-là avec un art exquis. Mais ces armures si pesantes, ces épées à deux mains, ces arquebuses à roue, ne sont que des jouets d'enfant, comparées aux trois gigantesques canons placés à l'entrée de l'arsenal.

L'un a la gueule ouverte comme s'il voulait avaler tout d'une fois un régiment ennemi, les deux autres sont longs comme s'ils devaient lancer leurs boulets de Moscou à Constantinople. Tous les trois n'ont qu'un petit inconvénient, c'est de ne pouvoir jamais être employés dans une bataille. Malheureusement près de là il y en a d'autres qui ont fait un glorieux service, et sur lesquels j'ai jeté un triste regard. Ce sont ceux que nos pauvres soldats mourant de froid abandonnèrent d'une main défaillante sur leur route glacée, et que les Russes ont eu le temps de recueillir.

A côté du palais des czars, que l'empereur fait reconstruire à présent sur un plus vaste espace et dans de plus hautes dimensions, est le palais des Patriarches, étroit, sombre, et rempli d'une quantité de mîtres, de crosses en or et en vermeil, de vêtements chargés de perles et de rubis que les moines déroulent avec orgueil. Là est aussi la bibliothèque du synode, composée en entier d'ouvrages grecs et slavons, parmi lesquels on m'a montré un très beau manuscrit d'Homère que le bibliothécaire avoue n'avoir jamais lu, en sorte qu'il ne sait jusqu'à quel point il est conforme au texte imprimé.

Et la cloche ! Je crois, Dieu me pardonne, que j'allais quitter le Kremlin sans parler de la fameuse cloche. Je me hâte de dire

que je l'ai vue, non plus ensevelie la moitié dans le sol comme elle l'était naguère, mais posée sur un piédestal de granit par un ingénieur français, M. de Montferrand. Les dimensions de cette cloche ont été indiquées dans toutes les statistiques; elle a vingt-deux pieds de haut et plus de vingt-deux de diamètre. Si elle avait été fondue trois siècles plus tôt, le joyeux curé de Meudon n'aurait pu choisir un plus digne grelot pour la jument de Gargantua.

Le Kremlin communique avec la ville par cinq portes ornées d'images, et illustrées par mainte légende héroïque et religieuse. Il en est deux dont l'aspect seul inspire au peuple le plus profond respect. L'une est la porte de Saint-Nicolas. Une ancienne image de ce saint, encadrée sous une vitre, décore cette porte, et une inscription placée sur le mur rapporte que dans l'explosion de 1812, tandis que les remparts du Kremlin tremblaient, que l'arsenal était renversé, et que la tour et la porte de Saint-Nicolas se déchiraient du haut en bas, l'image du saint et la vitre qui la recouvre restèrent parfaitement intactes. Je laisse à penser comme on cria au miracle, et avec quels regards pieux le paysan russe contemple ce témoignage palpable de la faveur du ciel. Aussi, du matin au soir, des flots de monde se pressent à l'entrée de cette porte, font des signes de croix et allument devant le bienheureux saint Nicolas des cierges et des lampes.

L'autre porte est encore plus vénérée. Elle est ornée d'une image sombre dont on distingue à peine les traits et qui représente le Sauveur.

Devant ce cadre noirci par le temps est une lampe grossière suspendue à une chaîne épaisse, une vraie lampe de prison : jamais tête de Vierge entourée de brillants et de saphirs, jamais iconostase portant sur ses larges ailes toutes les figures de l'Ancien et du Nouveau Testament, n'inspira un aussi vif sentiment de dévotion que cette image sombre, incrustée dans la muraille et cachée derrière cette lampe antique. On raconte qu'une fois elle a par sa merveilleuse puissance arrêté l'invasion des Tartares, et préservé la ville de leurs ravages. Ils arrivaient en triomphe, croyant déjà s'enrichir des dépouilles des marchands et trôner comme de fiers conquérants au Kremlin ; ils s'en retournèrent confus et épouvantés : la sainte image avait jeté le trouble dans leurs regards, l'effroi dans leurs cœurs et le désordre dans leurs rangs. On dit aussi que lorsque les Français, plus intrépides que les Tartares, envahirent

Moscou, ils voulurent s'emparer de cette image sacrée, qu'ils ne purent, malgré tous leurs efforts, ni prendre ni détruire.

Il y a une autre histoire qui se rattache à cette même porte et qui lui fait moins d'honneur. Sous le règne de Catherine, quand la peste éclata à Moscou, le peuple décimé, terrifié, n'ayant plus aucune confiance ni dans les médecins qui essayaient de venir à son secours, ni dans l'hygiène qu'on lui prescrivait, s'avisa de prendre l'image miraculeuse comme l'unique remède qui lui restait pour se préserver du fléau. On vit alors toute une population pâle et maladive se précipiter avec une sorte de frénésie vers cette relique, se la disputer, se l'arracher, la serrer sur son cœur, la couvrir de baisers. L'évêque, jugeant que cette agglomération de la foule, ce contact de tant de milliers d'individus ne pouvait qu'augmenter et propager les germes de contagion, voulut enlever cet objet d'un culte si dangereux : il fut massacré sur place. Quelque temps après, la peste cessa, le peuple attribua son salut à sa piété. L'image du Sauveur fut remise à son ancienne place, et vénérée plus que jamais.

La porte qu'elle décore s'appelle la porte Sainte, nul Russe ne la traverse sans faire plusieurs signes de croix, et pas un étranger, de quelque religion qu'il fut, ne pourrait y passer impunément sans se découvrir la tête. Non loin de là est une image de la Vierge entourée d'une auréole de gloire militaire. Elle a fait la campagne de 1812, et on lui attribue la retraite de notre armée, la défaite de nos malheureux soldats.

Je n'en finirais pas si je voulais raconter ces légendes et ces adorations de la religion grecque. C'est ici que la piété du peuple russe éclate dans toute sa force et sa primitive candeur. A Saint-Pétersbourg, elle est altérée par l'influence d'une capitale, par le rapprochement de différentes églises et de différents cultes, par le contact incessant d'une quantité d'étrangers dont la plupart arrivent là comme de vrais mécréants. Ailleurs, elle ne peut s'exercer sur un si large espace devant des monuments si sacrés.

Moscou est donc sa vraie sphère. C'est là que se trouvent les reliques les plus précieuses; c'est là que le miracle, cet enfant de la foi comme a dit Gœthe, se perpétue de génération en génération, éblouit les regards et subjugue l'intelligence de la foule. C'est là enfin que le peuple a conservé par un autre miracle, au milieu de la société plus ou moins sceptique et corrompue des nobles et des grands, sa croyance intacte, sa

pensée religieuse et sa ferveur naïve. Moscou est son sanctuaire, sa métropole; il se découvre la tête en voyant de loin l'antique cité, il l'appelle sa mère, sa ville sainte, et ces deux titres expriment à la fois toute la tendresse qu'il lui porte et le sentiment respectueux qu'elle lui inspire.

Il faut voir, la veille des jours de fête et les dimanches, quand les battants de toutes les cloches sont en branle, quand les carillons des monastères, des cathédrales résonnent d'une extrémité de la ville à l'autre, il faut voir les milliers d'hommes, de femmes, d'enfants qui se pressent autour des oratoires étroits et des petites chapelles, ondulent dans les rues et sur les places du Kremlin, courent d'une église à l'autre pour couvrir de baisers les ossements des saints; il faut les voir se frapper la poitrine devant les images d'or et d'argent, se prosterner devant les moines, allumer des lampes, des cierges devant une tête du Christ ou de la Vierge, et se jeter la face contre terre. Tout ce que j'ai entendu raconter des pratiques des Espagnols, de leurs prières, de leurs signes de piété, ou si l'on veut de leurs superstitions, ne me semble pas comparable à ce que l'on voit ici deux cents fois par an.

Pendant le temps que j'ai passé à Moscou, j'allais chaque jour au Kremlin et ne me lassais pas de contempler ses églises, ses palais. Je descendais chaque jour dans la ville, et de quelque côté que je me dirigeasse, j'étais sûr de trouver sur ma route les scènes les plus neuves et les plus variées.

La ville brûlée en 1812 a conservé presque tout entière, dans sa reconstruction, le caractère architectural qui la distinguait autrefois. Dans certains endroits, on n'a fait que relever les murs calcinés, renversés par l'incendie; dans d'autres, les maisons ont été seulement élargies ou exhaussées; du reste ce sont encore les mêmes rues tortueuses, les mêmes places irrégulières et le même mélange d'édifices grandioses et d'habitations obscures, de remises et de jardins. La police qui, en Russie, se mêle de tant de choses, n'est pas encore intervenue, à ce qu'il paraît, dans les plans de construction. Elle n'a pas déterminé l'alignement des maisons, la hauteur des façades, l'emplacement des grands propriétaires et des petits. Chacun a bâti son nid, qui de çà, qui de là, comme bon lui semblait, avec des ogives de cathédrales ou des lucarnes de grenier, des balcons dentelés ou de simples escaliers en bois. De là le coup d'œil le plus singulier et les contrastes les plus inattendus.

Vous sortez d'un riche magasin, où vous avez vu étaler toutes les richesses de l'industrie moderne, et vous voilà devant une misérable boutique où le moujik à longue barbe, vêtu comme ses ancêtres, vend de la même manière, avec les mêmes frais d'éloquence, les mêmes denrées grossières qui se vendaient là il y a deux cents ans. Vous admirez l'étendue d'un édifice public, les colonnes, les balustrades d'une maison de grand seigneur, et vos regards tombent sur une pauvre échoppe étroite et chétive, qui s'appuie sur le palais comme l'arbrisseau tremblant sur le tronc du chêne. Vous venez de traverser un quartier construit avec symétrie, décoré avec art, et vous vous dites : Voilà vraiment une belle et grande ville. Faites encore quelques pas, et vous pourriez bien vous croire au milieu d'un pauvre village.

C'est du haut de la montagne appelée la montagne des moineaux qu'il faut voir Moscou pour comprendre sa vraie beauté et jouir de son ensemble.

On traverse la longue rue dans laquelle s'élève le splendide hôpital fondé par le prince Galitzin, à une époque où les chefs de la noblesse russe étaient encore si riches qu'ils pouvaient faire des fondations splendides comme celles des rois. Puis voici la porte de Kalouga, par où passa la plus grande partie de notre armée en quittant Moscou. Ah ! c'est là une autre porte sainte, la porte devant laquelle tout Français devrait s'incliner comme les Russes devant celle du Kremlin, et adresser du fond du cœur un souvenir de respect à ceux qui sont morts, un vœu sympathique à ceux qui ont survécu.

A peine hors de la barrière, le pavé et la chaussée cessent brusquement, on ne trouve plus qu'un chemin raboteux, inégal, coupé par de profondes ornières où l'on risque à tout instant de briser son léger droschy. C'est encore là un de ces contrastes qui ne se voient qu'en Russie : une ville riche et grandiose, et, à quelques pas des plus belles rues, un chemin auquel la plus pauvre de nos communes n'oserait pas donner le nom de chemin vicinal.

La montagne des Moineaux n'est pas une montagne. C'est tout simplement un plateau aride et nu, bordé çà et là de quelques bouquets d'arbres, assez élevé cependant pour que de là on puisse, d'un coup d'œil, embrasser la plaine qui entoure Moscou et la vieille cité des czars avec son immense amas de maisons, ses centaines d'églises, de palais, de couvents, ses

clochers pareils à des minarets, ses globes étincelants, ses hautes croix rayonnant dans l'air, ses coupoles dorées qui miroitent au soleil, ses dômes bleus et étoilés et ses larges toits peints en verts. Quelle ville ! On dirait une mer d'édifices ; les teintes austères du Nord, l'éclat de l'Orient, les flèches élancées du moyen âge, les terrasses de l'Italie, les remparts séculaires etles rideaux de verdure se marient, se croisent, et, de tous les côtés, attirent la pensée et charment les regards.

Une seule chose dépare cette cité si richement ornée par les hommes et si bien dotée par la nature, c'est l'insuffisance de ses eaux. « Voyez, disait un jour un naïf observateur des choses humaines, voyez comme la Providence est sage et prévoyante : partout où il y a une grande ville, elle a fait passer un grand fleuve. » La Providence n'a pas été si libérale pour Moscou, elle ne lui a donné que trois rivières, dont deux pourraient fort bien s'appeler des ruisseaux, et dont la troisième, la Moscowa, n'est nullement en proportion avec l'innombrable quantité de constructions qui bordent ses rives. Ces trois cours d'eau ne suffisent pas même aux besoins quotidiens des trois cent mille habitants de Moscou. Il a fallu, pour remplir chaque jour leurs théières et leurs tonnes de *kwass,* creuser des aqueducs et construire de profonds réservoirs.

Xavier Marmier
de l'Académie Française.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il est question d'un grand mouvement diplomatique au Vatican et de la création de nouveaux cardinaux dans le Consistoire qui suivra celui du mois de juillet. Mgr di Rende, Nonce à Paris, et Mgr Aloisi-Masella, Nonce à Lisbonne, seraient créés cardinaux. On parle de Mgr Vannutelli qui sera de retour de Russie samedi, pour la Nonciature de Paris. Mgr di Pietro, Nonce à Munich, irait à Lisbonne et serait remplacé à Munich par Mgr Galimberti, etc. Le nouveau patriarche de Lisbonne, Mgr Acciardi, actuellement évêque d'Anglona et Tursi, ainsi que Mgr Pellegrini, régent de

Chancellerie apostolique, et d'autres, seraient aussi créés cardinaux. La création de Mgr Place dépendra de l'attitude du gouvernement français.

—

Le Pape a déjà terminé une Encyclique sur la manière de restaurer les sciences philosophiques sur la base de la Somme de saint Thomas d'Aquin. Cette Encyclique est même déjà imprimée, mais on ne sait quand elle verra le jour. Une seconde Encyclique se prépare sur les questions politico-religieuses.

—

La question romaine cause au Vatican de graves préoccupations. Depuis les dernières élections municipales, plusieurs membres de la haute aristocratie romaine insistent auprès du Saint-Siège pour un accord entre le Vatican et le Quirinal. D'autres insistent dans le sens opposé. M. Minghetti et le comte Keudell, ambassadeur d'Allemagne, agissent sur la reine dans le sens d'une conciliation, et elle ne reste pas inactive. Tous les vendredis soirs les ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne près le Quirinal se réunissent pour conférer sur la politique générale et surtout sur la question romaine. Inutile d'ajouter que le Vatican demeure inébranlable ; mais si la persécution en France continuait, de graves mesures pourraient bien être prises.

—

A l'occasion de la fête de Saint-Pierre, l'administration des palais apostoliques a fait frapper, selon l'usage, la médaille commémorative de la sixième année du pontificat de Léon XIII. L'effigie de Sa Sainteté est reproduite sur l'une des faces ; sur l'autre, on voit Léon XIII assis sur son trône et recevant les hommages du grand pèlerinage des Slaves. Les dessins de la médaille ont été exécutés avec une remarquable habileté par M. F. Bianchi.

Notre Saint-Père le Pape vient d'offrir à Notre-Dame de Lourdes un calice en vermeil. Le don de l'auguste bienfaiteur a été présenté à Lourdes, le 12 juin, par M. le comte Servanzi.

—

S. Em. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, a adressé, le 15 juin dernier, à tous les délégués apostoliques et autres représentants du Saint-Siège auprès des républiques de l'Amérique méridionale la circulaire suivante, pour leur recommander l'œuvre de la Propagation de la Foi :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Votre Seigneurie connaît l'appui si important donné d'une manière continue aux missions catholiques par l'œuvre de la Propagation de la Foi, établie en France ; sans le concours efficace de cette société, la congrégation de la Propagande serait certainement dans l'impossibilité de subvenir aux nécessités urgentes des missions.

Les révolutions politiques qui, depuis plusieurs années, affligent l'Europe, pourraient causer à cette œuvre pie un très grave détriment, soit en diminuant le nombre des associés, soit en détournant la générosité des fidèles vers d'autres œuvres rendues nécessaires par le malheur des temps. Aussi je crois de mon devoir de prendre toutes les mesures capables d'aider une institution si méritante, dont le concours est aujourd'hui plus que jamais nécessaire à cause du développement des missions catholiques. En établissant l'œuvre dans le pays où vous résidez, comme on a commencé de le faire dans les contrées de l'Europe où elles n'existait pas encore, vous contribuerez très efficacement à atteindre ce but. Mais il est nécessaire que cette fondation soit subordonnée et unie aux conseils centraux de France et ne soit pas une institution purement locale et indépendante de ces conseils.

J'engage vivement Votre Seigneurie à prendre cette demande en considération, et je la prie d'entrer promptement en négociation sur ce sujet avec les évêques. Dès qu'un résultat heureux aura, comme je l'espère, répondu à ces démarches, il faudra, au sujet des bases de la fondation elle-même, s'entendre avec le président du conseil central de Lyon, ainsi que cela a eu lieu pour les autres pays, afin d'obtenir l'uniformité et l'union nécessaire à la prospérité et à la réussite de l'œuvre.

Je prie Dieu qu'il conserve longtemps Votre Seigneurie et qu'il la comble de tous biens.

De Votre Seigneurie, le dévoué serviteur.

† Jean, cardinal Siméoni, préfet.
† D., archev. de Tyr, secrétaire.

France.

Sens. — Le Conseil d'État vient d'annuler le décret du président de la République qui retirait à l'archevêque de Sens la jouissance des bâtiments dans lesquels est établi le petit Séminaire diocésain, à Auxerre.

Étranger.

Russie. — Un communiqué du gouvernement annonce que les négociations entamées avec la curie de 1879 sont terminées.

Les principales clauses de l'entente, qui ne revêt pas la forme d'un traité, sont les suivantes :

L'organisation des Eparchies est soumise au règlement du gouvernement, qui se réserve le droit de surveiller les séminaires.

La curie reconnaît au gouvernement le pouvoir de contrôler l'enseignement de la littérature et de l'histoire, qui aura lieu en langue russe.

Les professeurs chargés d'enseigner ces matières devront être acceptés par le gouvernement.

En ce qui concerne l'enseignement canonique, les droits des évêques ne sont soumis à aucune modification.

Le gouvernement, qui désire la paix, comme le Pape, veut rapporter les mesures d'exception prises, entre 1860 et 1870, contre le clergé catholique; mais il se réserve de les rapporter dans l'ordre qui lui paraîtra le plus convenable.

Il a aboli, de sa propre initiative, l'article 18 de l'ukase du mois de décembre 1861, qui restreignait le pouvoir des évêques en ce qui se rattache à la destitution des ecclésiastiques.

L'article additionnel de 1866 va être révisé.

La politique suivie par l'empereur a pour principe fondamental d'accorder aux évêques catholiques toute liberté sur le terrain de la religion, mais de les empêcher absolument de s'immiscer dans les affaires qui regardent le pouvoir temporel.

Missions.

Perse. — Le nouveau délégué apostolique de Perse, Mgr Thomas, est chargé de remettre à Sa Majesté le schah (roi) de Perse une lettre annonçant au monarque que le Saint-Père envoie à Mouzzafereddin, héritier présomptif de la couronne, les insignes et le diplôme de grand-croix de l'ordre pontifical de Pie IX, en reconnaissance de la protection accordée aux catholiques de la Perse.

LES CHAMBRES

Jeudi 28 juin. — *Sénat.* — Discussion du projet relatif aux services maritimes postaux entre Douvres et Calais.

Rejet de la loi divisant l'arrondissement de Narbonne en deux circonscriptions électorales.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires.

Chambre des députés. — Suite de la 2e lecture du projet sur les récidivistes.

Vendredi 29 juin. — *Chambre des députés.* — Suite de la même délibération.

M. Soland combat l'ensemble du projet.

L'ensemble du projet est adopté par 344 voix contre 87.

Deuxième délibération de la loi municipale.

M. de Lanessan estime que la question municipale ne pourra être résolue que lorsque la Constitution aura été révisée. L'orateur demande seulement une large extension des franchises municipales. Certes, les assemblées communales doivent être contrôlées, mais qui instituera ce contrôle? Qui l'exercera? Ce contrôle, d'après l'orateur, doit être exercé par l'électeur lui-même. On objectera que c'est aboutir au gouvernement du peuple par le peuple. Dans ce cas, où serait le mal?

Sur la demande de l'orateur, qui se trouve fatigué, la séance est suspendue à 4 h. 20.

La séance est reprise à 4 h. 35.

M. de Lanessan reprend son discours, et s'étend longuement sur les moyens d'organiser le contrôle des pouvoirs municipaux : il proteste contre l'accusation de faire alliance avec les cléricaux. L'orateur reproche, à son tour, à la gauche de dépasser l'Empire en arbitraire, car l'Empire n'aurait jamais osé demander le droit de révoquer les juges.

Samedi 30 juin. — *Sénat.* — Le Sénat adopte : 1° la convention signée entre la France, la Belgique, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie et la Suisse, constituant l'union internationale sur la protection de la propriété industrielle ; 2° la convention signée entre la France et l'Allemagne pour garantir les œuvres de littérature.

Discussion de l'interprétation de M. Bérenger, relative à la suppression des aumôniers dans les hôpitaux du département de la Seine.

M. Bérenger demande au Sénat de l'aider pour empêcher l'exécution de la suppression complète des aumôniers. L'orateur montrant la guerre faite par les libres-penseurs contre les prêtres, cite le fait suivant :

« M. de Gavardie, le 17 courant, a raconté qu'à l'Hôtel-Dieu un aumônier, après avoir accompli ses devoirs auprès d'une femme, en sortant de cette salle, un homme, avec deux enfants, l'avait interpellé et lui avait dit : « Je suis libre-penseur et communard, mais

« j'ai promis à ma femme qu'elle ne mourrait pas sans le secours de « la religion, venez ! » (Exclamations à droite. Tumulte prolongé.)

M. Mayan est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. de Ravignan dit au président : Vous abusez de votre pouvoir.

M. le Président : Et vous, vous abusez de la faiblesse du règlement. (Exclamations ironiques à droite, — approbation à gauche.)

M. Bérenger cherche à démontrer que le clergé paroissial ne pourra pas suffire à la tâche qu'on lui impose.

L'orateur adjure le ministre de ne pas laisser exécuter par le conseil municipal ce qui est entaché d'illégalité.

M. Waldeck-Rousseau répond qu'aucun texte de loi dit que les sacrements dans les hôpitaux ne seront administrés que par les aumôniers. Le gouvernement est d'accord avec le clergé paroissial pour remplir ces fonctions. S'il y a des améliorations nécessaires, le gouvernement veillera à ce qu'elles soient apportées.

M. Bérenger trouve la réponse du ministre insuffisante et dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, convaincu que la suppression des aumôniers porte une atteinte grave à la liberté des malades, passe à l'ordre du jour. »

M. Waldeck-Rousseau demande l'ordre du jour pur et simple. (Violentes protestations à droite, vive agitation.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 136 voix contre 120.

On ne pouvait être plus lâche.

Chambre des députés. — M. de Marcère répond au discours de M. de Lanessan, dont il réfute les arguments.

M. de Marcère conclut à l'adoption du projet de la commission, comme également éloigné de l'anarchie et de la décentralisation.

M. Amagat, examinant les attributions du conseil municipal, conteste le libéralisme du projet de la commission et lui reproche d'avoir fait un travail de copiste. (Bruits et rumeurs.)

M. de Lanessan repousse les appréciations de M. de Marcère, et notamment le reproche d'anarchisme. Il demande, pour les conseils municipaux, le droit d'afficher un manifeste politique, le droit que possède chaque citoyen.

L'orateur ne voit dans son contre-projet aucun danger pour la République. Ce projet est un pas en avant et constitue un progrès qui sera réalisé un jour.

Le scrutin est ouvert sur l'article 1er du projet de M. de Lanessan.

L'article 1er du contre-projet de M. de Lanessan est repoussé par 386 voix contre 53 sur 439 votants.

L'article 1er du projet de la commission est adopté.

Le paragraphe 1er de l'article 2 est adopté.

Le paragraphe 2 est adopté malgré l'opposition de M. Morel.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

Tous les autres articles sont adoptés jusqu'à l'article 9. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. le Président annonce que M. Delafosse et plusieurs autres membres, ainsi que M. Granet, demandent à interpeller le ministère sur la situation au Tonkin.

Le jour de la discussion sera fixé lundi.

Lundi 2 juillet. — *Chambre des députés.* — Le ministre des affaires étrangères accepte la double interpellation sur les affaires du Tonkin; mais il en demande l'ajournement jusqu'après la publication du Livre Jaune. L'interpellation est fixée à mardi prochain.

Après avoir voté plusieurs projets d'intérêt local, la Chambre reprend la discussion du projet de loi municipale.

Les articles 11, 14, 29, 31, 32 et 35 sont réservés ou renvoyés à la commission. Les autres articles, de 10 à 34, sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Mardi 3 juillet. — *Sénat.* — Après l'adoption de divers projets d'intérêt local, d'un projet de loi concernant l'établissement d'un câble télégraphique sous-marin entre l'île de Ténériffe et Saint-Louis du Sénégal et d'un projet de loi concernant le service postal entre Calais et Douvre, l'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

Le Sénat adopte l'ensemble de la loi par 154 voix contre 107, sur 261 votants.

Le Sénat passe à la deuxième délibération sur le projet de loi de la protection de l'enfance. La commission a modifié profondément le projet primitif; elle repousse le contre-projet de M. Bérenger, qui est défendu par l'honorable sénateur.

Le renvoi du contre-projet, demandé par M. Bérenger, est repoussé par le Sénat, après les observations de M. Roussel, rapporteur.

La séance s'ouvre sur le projet de crédit pour le chemin de fer du Haut-Sénégal.

Après une discussion très vive, à laquelle ont pris part MM. Lavieille, Casse, Blancsubé et Leroy, qui combattent le projet, et MM. J. Ferry, de Mahy et Rouvier qui le soutiennnent, l'ensemble dù projet est adopté par 267 voix contre 101.

La Chambre adopte ensuite divers projets d'intérêt local.

AVIS IMPORTANT

Nous prions tous ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement a pris fin le 30 juin dernier, de vouloir bien le renouveler sans retard, afin de n'éprouver aucune irrégularité dans le service de leur revue.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La maladie du comte de Chambord. — Léon XIII et M. Grévy. — Le choléra. — Étranger.

5 juillet 1883.

Toutes les questions de politique intérieure s'effacent devant la nouvelle inattendue et subite de la grave maladie du comte de Chambord. Sans doute, lorsqu'il y a près de deux mois les journaux républicains annoncèrent que l'auguste exilé avait été frappé d'une attaque, on resta persuadé, malgré les démentis officiels, que la santé du Roi, sans être compromise, pouvait avoir été ébranlée par une indisposition que ces journaux s'étaient plu à exagérer et à dénaturer, mais depuis rien ne pouvait faire prévoir la terrible éventualité en face de laquelle nous placent les dépêches reçues de Frohsdorff.

Devant le deuil qui menace la maison de Bourbon, et que Dieu, nous voulons l'espérer encore, épargnera à la France, tout commentaire devient superflu. Nous nous bornerons simplement à enregistrer quelques détails à ce sujet.

C'est par la dépêche suivante publiée par l'*Union,* dimanche soir, que la grave nouvelle a été connue. En voici le texte :

Nous apprenons à l'instant, avec une inexprimable douleur, par un télégramme officiel de Frohsdorff, que M. le comte de Chambord, atteint d'une maladie aussi grave qu'imprévue, est dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes à ceux qui l'entourent. Par son ordre, nous demandons à la France d'unir ses ardentes prières aux nôtres. Que Dieu daigne conserver à la patrie le glorieux et le bien-aimé héritier de nos rois !

D'après des renseignements positifs, c'est mercredi dernier 26 juin que le comte de Chambord s'est senti indisposé ; jeudi on a fait venir le médecin ordinaire. Le prince se plaignait de violentes douleurs à l'estomac; le docteur n'ayant pas voulu prendre la responsabilité du traitement, quatre des principaux médecins de Vienne se sont rendus vendredi à Frohsdorff.

C'est à la suite de cette consultation qu'un exprès est venu à Paris, porteur d'une lettre à M. d'Andigné, annonçant la maladie du comte.

Au commencement de la semaine dernière, M. le marquis de Dreux-Brézé, représentant du roi à Paris, avait reçu de Frohsdorff une lettre l'avertissant que M. le comte de Chambord se

sentait assez remis de sa première indisposition pour recevoir les royalistes qui avaient sollicité l'honneur d'être reçus, et que les portes de Frohsdorff seraient ouvertes du 3 juillet au 15 août. Mais vendredi, avant même la consultation dont nous venons de parler, une nouvelle lettre contenait un contre-ordre et le priait d'arrêter tous les départs, Monseigneur souffrant de douleurs très vives à l'estomac.

Enfin, dimanche, un exprès venu de Frohsdorff faisait parvenir au marquis de Dreux-Brézé d'alarmantes nouvelles. M. le comte de Chambord avait été traité d'abord pour une gastrite, mais on craignait un abcès dans la région stomacale. M. de Chevigné, signataire de la lettre apportée par l'exprès, ne dissimulait par les vives inquiétudes de la maison de Monseigneur.

Une première dépêche, partie dimanche de Frohsdorff à neuf heures vingt-cinq minutes et arrivée à Paris à midi, confirmait cette lettre. Enfin, à deux heures, M. le marquis de Dreux-Brézé recevait une seconde dépêche partie de Frohsdorff à dix heures vingt et dans laquelle on lui faisait savoir que Monseigneur demandait aux royalistes de s'unir pour prier Dieu de lui conserver la vie. Cette dépêche, aussitôt communiquée à l'*Union* et aux autres journaux royalistes, a motivé la note que l'on a lue plus haut.

A partir de deux heures, il n'est plus venu de télégramme de Frohsdorff. Nous pouvons ajouter que la cause véritable de la maladie de M. le comte de Chambord a été le repos qui lui a été imposé par l'accident qui lui est survenu à la jambe, il y a quelques semaines. On sait qu'il avait l'habitude de faire beaucoup d'exercice, qu'il marchait de longues heures chaque jour. Il dut, après le « coup de fouet » de Goritz, se résigner à la chaise longue et la marche lui fut interdite. Ce régime, si contraire à ses habitudes, amena des troubles gastriques, et depuis plusieurs jours Monseigneur dut se soumettre au régime du laitage.

Vendredi dernier, cependant, il a pu encore descendre dans le parc de Frohsdorff. Depuis, il a été contraint de s'aliter. M. le marquis de Dreux-Brézé, aussitôt après la réception de la dernière dépêche à laquelle nous avons fait allusion plus haut, a fait les démarches nécessaires, et mardi matin, des messes ont été dites dans toutes les paroisses de Paris, pour demander à Dieu la guérison de l'héritier de nos rois.

A l'heure où nous écrivons, l'état du comte de Chambord est

toujours considéré par les médecins comme très sérieux, bien que le danger ne semble pas imminent. On a constaté un abcès à l'estomac et l'opération est regardée comme impossible.

La dernière nuit a été plus calme, mais le malade a eu plusieurs vomissements.

—

Aussitôt prévenus de l'état de santé du comte de Chambord, le comte de Paris et le duc d'Aumale ont quitté l'un sa résidence d'Eu, l'autre le château de Chantilly.

Ils sont arrivés à Paris lundi matin, à la première heure. Le chef de la famille d'Orléans est descendu rue de Varenne, 57, à l'hôtel Galliera. Son premier soin a été d'envoyer prendre des nouvelles chez M. de Dreux-Brézé, qui s'est empressé de se rendre auprès de Son Altesse Royale.

Les ducs d'Aumale, de Nemours et d'Alençon s'y sont rendus de leur côté ; et là, en présence des conseillers les plus intimes de la maison, — entre autres, le duc de Broglie, MM. Bocher, Andral, etc., — a eu lieu une réunion de famille.

Le plus grand secret a été gardé sur les résolutions qui ont été prises.

Le même jour à sept heures du soir, un landau découvert, aux armes de la maison d'Orléans, partait de l'avenue du Bois-de-Boulogne. Dans ce landau se trouvaient le comte de Paris, le duc de Nemours et le duc d'Alençon, accompagnés de M. le comte de Riancey et du capitaine Morhain. A huit heures moins un quart, les illustres voyageurs arrivaient à la gare de l'Est, où les attendaient un certain nombre de fidèles, parmi lesquels M. le marquis de Flers et M. le comte Bernard-d'Harcourt.

Le comte de Paris, le duc de Nemours, le duc d'Alençon, le comte Bernard-d'Harcourt et le capitaine Morhain ont pris place dans le train de Vienne.

On a remarqué que le duc d'Aumale, qui avait assisté à la réunion qui avait eu lieu dans l'après-midi chez M. Bocher, n'accompagnait pas les princes de sa famille dans leur voyage à Frohsdorff. C'est qu'en effet le duc, quoique mis en non-activité par un décret encore récent, fait toujours partie de la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, et ne peut, sans autorisation du ministre de la guerre, quitter le territoire français : cela sous peine de destitution.

S'il faut en croire le *Gaulois,* le gouvernement qui avait intercepté la dépêche adressée de Frohsdorff à M. le marquis de

Dreux-Brézé, n'a pas osé s'en emparer et la communiquer à ses journaux officieux.

C'est M. Jules Ferry qui a porté à l'Elysée la dépêche de Frohsdorff. Le président du conseil en avait reçu la communication, à onze heures, de son collègue le ministre de l'intérieur. Le président de la République et le président du conseil ont eu un long entretien. Méditaient-ils déjà quelque nouvelle mesure de proscription ? On ne sait que trop que c'est leur façon familière de traiter les questions politiques d'ordre princier ou religieux.

Il nous revient que MM. Ferry et Grévy ont examiné la question de savoir si, les princes allant à Frohsdorff, il conviendrait de les laisser entrer en France. Il est à propos de rappeler un mot de M. Ferry. C'était pendant la discussion de la proposition des princes d'Orléans : « A quoi bon les proscrire ? dit M. Ferry. Ah ! si le comte de Chambord était mort, ce serait différent ! »

—

Le correspondant parisien du *Times* a, paraît-il, eu connaissance du texte de la lettre du Pape. Voici ce qu'il écrit à son journal :

Malgré la discrétion de ceux qui sont le mieux au courant des faits, il est possible maintenant de se faire une idée exacte de la teneur de la lettre adressée par le Pape à M. Grévy, et l'on peut prévoir comment se termineront les difficultés qui existent actuellement entre la France et le Vatican.

Dans cette longue lettre qui remplit au moins une douzaine de pages, le Pape, esquissant l'histoire de ces trois dernières années, rappelle les commencements de ce qu'il appelle la persécution religieuse. Il parle des expulsions et des procédés violents au moyen desquels on les a accomplies. Il affirme que rien dans le Concordat ne justifiait de pareilles mesures, et que ces actes de violence ont été une violation du traité qui régit les rapports entre la France et le Vatican.

On sait que le cardinal Consalvi, alors qu'il négociait le Concordat, ayant menacé de rompre les négociations et de quitter la France, Napoléon consentit à signer le Concordat aux conditions du Pape, plutôt que de risquer une rupture, mais qu'une fois le traité signé il promulgua les articles organiques, dans lesquels il inséra précisément ce que le Pape n'avait pas voulu admettre, et qu'il en fit une loi de l'État.

Léon XIII rappelle cet incident, dans le but de réclamer pour le

Saint-Siège le droit de condamner les livres qu'il considère comme contraires à ses doctrines.

Il aborde ensuite le projet de loi militaire, qui, s'il est voté dans sa forme actuelle, serait un obstacle sérieux au recrutement des prêtres. Ce serait un coup porté au fonctionnement de l'Église et une violation préméditée du traité qui régit les rapports entre l'Église et l'État. En outre, le Pape insiste énergiquement, quoique amicalement, sur la suppression par mesure disciplinaire des traitements des curés, suppression qui constitue une pénalité non prévue par le Concordat, tel que la cour de Rome l'a accepté.

Enfin, le Pape, rappelant les projets soumis à la commission du Concordat, la discussion qui a eu lieu à ce sujet et les théories qui ont été exposées à cette occasion, et qui semblent avoir été adoptées par M. Paul Bert dans son rapport (document qui n'a pas encore été publié), exprime la crainte que le Saint-Siège, si les attaques violentes contre le Concordat ou des modifications plus ou moins illégales et arbitraires de cette loi fondamentale continuent à se produire, ne soit tout à fait hors d'état de défendre les droits de l'Église contre les usurpations plus ou moins déguisées de l'État.

Le Pape s'adresse donc à Son Excellence le président de la République et le prie d'intervenir dans la mesure du possible, afin d'éviter au Saint-Siège et à la France la nécessité d'une rupture. Les droits de l'Église étant de plus en plus foulés aux pieds, le silence du Pape pourrait être regardé par les fidèles du monde entier comme un abandon des devoirs du Saint-Siège envers lui-même et de ses devoirs envers les fidèles.

Il va de soi que la lettre du Pape ne contient rien de violent, elle ne pouvait être écrite que sous une forme affectueuse.

Mais, même sous cette forme, elle permet de prédire que, si la situation empirait, une rupture entre la France et le Vatican deviendrait presque inévitable. Cela explique pourquoi les dépêches les plus récentes adressées de Paris au Saint-Siège sont très conciliantes et pleines de promesses, et il est permis, par suite, de supposer que la réponse de M. Grévy a eu le même caractère.

Il est plus difficile de dire si les faits répondront aux promesses. Pour le moment, il est probable que l'attitude du Saint-Siège et la lettre du Pape auront pour résultat immédiat une sorte de trêve, qui pourra bien durer jusqu'aux prochaines élections.

—

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Jules Ferry a dû se trouver fort embarrassé pour justifier auprès du Pape les mesures de persécution prises depuis quelque temps contre l'Eglise, notamment les suppressions des traitements ecclésiastiques ; mais il aurait peut-être effectivement quelques velléités

de s'arrêter dans la voie plus dangereuse pour lui que pour l'Église, où il s'est engagé, et un article récemment publié par le *Journal des Débats,* et signé de M. Edgar Zévort, fonctionnaire du ministère de l'instruction publique et fils de l'un des principaux collaborateurs et confidents de M. Jules Ferry, en en pourrait être l'indice. M. E. Zévort débute en ces termes :

Il n'y a pas à le dissimuler, les rapports sont, dans nos pays, un peu tendus entre l'Église et l'État. La lutte n'est ni imminente, ni même probable, mais la situation de paix armée qui indigne les les croyants, qui afflige les politiques, ne saurait se prolonger indéfiniment.

Voici maintenant la conclusion :

Il est aisé de faire immédiatement cesser les défiances et de rétablir un *modus vivendi* acceptable pour tous. Il suffirait de *renoncer à cette politique un peu mesquine des suspensions de traitement par décision administrative.* Quelle que soit la légalité de ces mesures, outre qu'elles sont peu efficaces, puisque le clergé retrouvera en quêtes et en aumônes beaucoup plus qu'il ne perd ; outre qu'elles sont impolitiques, puisqu'elles aliènent au gouvernement même ceux qu'elles n'atteignent pas, mais qui se considèrent comme solidaires des persécutés, elles ont encore le grave inconvénient d'apparaître comme de médiocres palliatifs à tous les partisans de moyens plus radicaux.

Application sincère et libérale du Concordat, *abandon de la petite guerre administrative,* fermeté et esprit de conciliation dans les relations avec l'Église, telle doit être la politique religieuse de la République. Cette politique, elle est imposée au gouvernement par la raison, par la nature des choses, par de récents et significatifs incidents ; elle l'est plus encore par la situation de l'Europe.

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention sur les mots de la fin, qui semblent indiquer que le gouvernement comprend la gravité de la lettre du Pape et les dangers politiques d'une rupture avec le Saint-Siège.

Seulement nous ne nous faisons pas d'illusion sur ce que deviendra cette velléité devant le moindre froncement de sourcil des radicaux. Comment ce gouvernement, qui n'ose même pas défendre des aumôniers contre les communards du conseil municipal, pourrait-il résister aux passions irréligieuses de la Chambre? Aussi ne serons-nous pas surpris d'apprendre demain que M. Jules Ferry poursuit plus âprement que jamais la guerre contre le clergé. Et ce sera ce même *Journal des Débats* qui se chargera de le justifier.

—

Si les condamnations obtenues par le ministère contre Louise Michel et ses complices prouvent surtout que le gouvernement a grand'peur des anarchistes, il faut avouer que les anarchistes n'en sont point intimidés et poursuivent avec un redoublement de fureur leur propagande antisociale. Les feuilles de l'extrême-gauche ne cessent pas de publier les protestations les plus violentes contre l'arrêt de la cour d'assises. On commence même une agitation « à l'amnistie » pour obtenir, à l'occasion du 14 juillet prochain, la mise en liberté de l'héroïne de Belleville. Mais il faudrait que le gouvernement fût plus menacé qu'il ne l'est encore aujourd'hui pour risquer un tel acte de clémence. Par tous moyens, il cherche à ajourner le jour de la reddition de ses comptes aux frères et amis devenus aujourd'hui par trop gênants.

En attendant, messieurs les radicaux triomphent et escomptent déjà la chute du cabinet Ferry qu'ils donnent comme moribond. C'est aller peut-être un peu vite en besogne. Sans doute le ministère est ébranlé ; on en est fatigué et, pour un cabinet républicain usé à deux ou trois reprises différentes, il n'a déjà que trop duré. Mais les vacances sont proches, et le départ des Chambres fera la solidité des ministres.

—

Une dépêche du correspondant du *Temps,* à Londres, nous renseigne sur l'état des négociations engagées entre le cabinet français et le gouvernement britannique en vue de l'abolition des capitulations en Tunisie. L'Angleterre renonce à la situation privilégiée de ses nationaux devant les tribunaux tunisiens, elle accepte pour eux la substitution de la juridiction française à la juridiction consulaire, mais elle entend maintenir le principe des capitulations, sous prétexte que le régime actuel de la Régence a un caractère aléatoire qui ne permet pas aux nations étrangères de renoncer d'ores et déjà au bénéfice de ces conventions. Les réserves faites par le cabinet anglais prévoient donc la possibilité d'une évacuation de la Tunisie par nos troupes et d'un abandon du protectorat. Sans s'arrêter à l'improbabilité de cette éventualité, on peut trouver l'argument bizarre chez une puissance qui n'a pas hésité à faire le sacrifice des capitulations en Bosnie et en Herzégowine, alors que l'occupation de ces deux provinces par l'Autriche est, d'après le traité de Berlin, essentiellement temporaire, qu'elle y laisse même subsister la souveraineté nominale du sultan, et qu'elle

offre par suite beaucoup moins de garanties de stabilité que notre protectorat, auquel le traité du Bardo a soumis la Tunisie à perpétuité et sans réserve.

—

Les nouvelles d'Égypte confirment la gravité de l'épidémie cholérique qui vient de se déclarer à Damiette. Le voisinage du fléau a déterminé à Alexandrie une grande panique. Des mesures prophylactiques tardives sont prises par les autorités médicales égyptiennes. Une dépêche de Marseille dit que des précautions ont été ordonnées pour mettre notre grand port méditerranéen à l'abri de la propagation du mal. Quant à l'origine de ce dernier, elle est implicitement avouée par le *Times*, qui reconnaît que le choléra asiatique n'est pas spontané à l'Égypte, et qui part de là pour contester le caractère épidémique de la maladie de Damiette. Mais cette assertion ne peut guère se soutenir devant l'invasion, aujourd'hui constatée, du choléra dans certaines localités du Delta. Quant à la responsabilité du péril qui menace l'Europe, les journaux turcs n'hésitent pas à en charger l'Angleterre et ils reprochent à cette puissance d'avoir, dans la circonstance, sacrifié la sécurité du continent aux intérêts de son commerce.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le ministre des travaux publics a annoncé que la Convention avec la Compagnie d'Orléans venait d'être signée, il ne manque plus que la signature du chemin de fer de l'Ouest. Les conditions générales de la Convention de l'Orléans ne diffèrent pas de celles passées avec les autres Compagnies.

Pour répondre à certains doutes émis par des membres de la Commission et dans la presse, il a été stipulé que les émissions d'obligations n'auraient lieu qu'avec l'autorisation du gouvernement. La Compagnie d'Orléans devra dépenser 175 millions, auxquels s'ajouteront les 205 millions de la dette, ce qui portera l'ensemble des travaux à 380 millions.

Le retard apporté à la signature de la Convention avec l'Orléans provenait de ce que le ministre n'a pas voulu sacrifier le réseau de l'Etat.

Auprès de la Commission, le ministre a insisté pour que les Conventions fussent discutées avant la clôture de la session

ordinaire. On dit que celle-ci doit se prolonger jusqu'au 21 juillet.

Ce qui arrête la signature des Conventions avec l'Ouest, c'est que le gouvernement trouve que le port du Havre est négligé au point de vue des chemins de fer et qu'il veut donner à ce grand port commercial de la Manche tous les instruments dont il a besoin pour se développer encore. C'est un petit litige entre l'Ouest et l'Etat; il ne peut manquer de disparaître par des concessions réciproques.

Le marché, cependant, ne se relève pas et les affaires deviennent de plus en plus difficiles. L'accord et l'harmonie ne règnent pas toujours dans le camp des ministres. M. Tirard n'a pas été heureux dans les explications qu'il a fournies à la Commission du régime général des chemins de fer; du reste, soit qu'il démontre la nécessité d'une conversion, soit qu'il défende les Conventions avec les chemins de fer, il le fait avec des arguments qui font bondir ses auditeurs ainsi que ses collègues. M. Raynal, des travaux publics, a dû penser à la Trémouille qui disait : « Mon Dieu ! gardez-moi de mes amis; quant à mes ennemis je m'en charge ! » Cette anedocte nous en rappelle une autre du maréchal Narvaëz, l'ancien conseiller de la reine Isabelle. Il était à son lit de mort et le prêtre qui l'assistait, lui demandait de pardonner à ses ennemis. « Oh ! cela est inutile, murmura le maréchal, je les ai fait tous fusiller ! »

Le ministre des travaux publics n'est pas assez sanguinaire pour réserver pareil sort à son collègue des finances. Nous sommes donc sûrs qu'il a pardonné à M. Tirard et qu'il ne fera rien pour abréger d'une minute sa toute fraîche inamovibilité de sénateur. Cependant, c'est chose grave que d'avoir parlé d'effondrement dans le cas d'un emprunt d'Etat. Vous voyez bien que la vérité ne sort pas seulement de la bouche des enfants.

Encore une liquidation de passée sans incidents qui doivent appeler nos commentaires, la spéculation étant rentrée sous la tente et tout le monde continuant à bouder. Le choléra en Egypte a fait baisser les valeurs égyptiennes et les actions du Suez. Que Dieu éloigne de nous ce fléau, n'avons-nous pas déjà la République et ne pleurons-nous pas le prince le plus aimé....

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE SÉMINAIRE ET LA CASERNE

La bête libérale est insatiable. Ce n'est pas assez de dévorer les vicaires et les chanoines, elle veut attirer les séminaristes dans les casernes pour leur inoculer le virus de la civilisation moderne. Le moyen le plus efficace d'en finir avec le clergé, c'est d'en empêcher le recrutement ou la formation. En supprimant l'exemption de milice pour les clercs, nos gueux espèrent diminuer le nombre des prêtres et étouffer dans les casernes la vocation d'un certain nombre d'entre eux.

Le fait est que rien n'est plus contraire à l'esprit ecclésiastique que la vie du soldat. Pour ruiner une vocation, il suffirait d'envoyer un jeune ecclésiastique mener la vie de caserne pendant un an ou deux. Là il aurait bientôt contracté des habitudes d'immodestie, d'indifférentisme, voire d'irréligion et d'impiété. Sa vertu ne pourrait pas tenir contre les mauvais exemples dont il subirait l'influence dans ce milieu qui — on peut le proclamer sans injustice — n'est pas celui de la foi, de la religion, de la pudeur.

Astreindre nos séminaristes au service militaire, c'est violer l'équité et le droit naturel : « Nous avons reçu avec beaucoup « de plaisir, écrivait Pie IX, le 29 septembre 1864, à l'évêque « de Mondovi, les deux opuscules que vous avez écrits et « publiés, et dans l'un desquels vous attaquez cette loi pleine « d'injustice proposée dans votre pays contre les ordres reli-« gieux, tandis que vous combattez dans l'autre cette loi tout « aussi *inique* proposée dans le même pays pour imposer aux « clercs le service militaire. Et, en effet, ces lois injustes, « complètement opposées à tous les droits divins, ecclésiastiques « et humains, méritent d'être réprouvées et condamnées. »

Dans une allocution adressée le 12 mars 1877 aux cardinaux de la Sainte Église, le même Pontife dit en parlant du service militaire imposé aux clercs : « Nous avons dû voir avec la plus « grande tristesse les jeunes clercs, l'espoir de l'Église, mé-

« chamment arrachés du sanctuaire et forcés, à l'âge même où « ils devraient se consacrer solennellement à Dieu, à recevoir « le baudrier de la milice séculière et à mener un genre de vie « qui diffère si complètement de leur éducation et de leur « vocation. »

C'est cet acte « *méchant, injuste, complètement opposé à tous les droits divins, ecclésiastiques et humains* » que le ministère belge, comme le ministère français, se propose de perpétrer dans un pays catholique !

Le marquis Dragonetti, sénateur du royaume, dans une *protestation* adressée au Sénat italien, après avoir réclamé contre la séquestration générale des biens ecclésiastique, et l'abolition des bénéfices et des nombreuses dignités sacrées, ajoutait : « Et l'on prétendra encore empêcher, par une loi, de suivre leur vocation ce petit nombre d'âmes qui ne sont pas attirées par la jouissance de ces richesses, aujourd'hui évanouies, qui ne redoutent pas d'entrer dans une carrière à laquelle on s'est efforcé d'enlever tout prestige, dans une carrière qui est l'objet d'une persécution systématique et journalière de la part du gouvernement, à tel point que la dénomination de *clérical,* appliquée même aux laïques qui défendent les droits sacrés de l'Église, est synonyme pour le parti dominant dans l'État de celle de malfaiteur et d'ennemi de la patrie et de l'ordre de choses actuel ? Et ce petit nombre d'élus de Dieu seront arrachés aux séminaires et aux gymnases, qui sont des écoles de moralité, pour être traînés dans les casernes, qui ne sont, sans contredit, pas des maisons de prière ! »

M. de Cavour lui-même disait en 1853 au Parlement italien : « L'État qui reconnaît une Église, n'a pas le droit d'empêcher que cette Église puisse avoir le nombre de ministres *jugé nécessaire par l'Église elle-même.* »

M. d'Ondes-Reggio prononçait à la Chambre italienne, le 19 avril 1869, ces belles paroles que nous aimons à citer et qui montrent ce que devient l'*égalité* devant la loi sous le règne des immortels principes de 89 :

« En abolissant l'exemption du clergé séculier de la conscription, vous fermez au pauvre peuple la voie qui mène à la dignité suprême de prêtre ; vous l'empêchez de devenir l'égal des grands de la terre, de ceux qui sont estimés les plus grands ; cette voie unique de s'élever que l'Église catholique seule a toujours tenue ouverte devant lui, lui est à jamais

fermée ; et il n'existe pas, quoiqu'on puisse hypocritement le prétendre, il n'existe pas de carrières civiles qui puissent la lui ouvrir ; il n'y en a jamais eu.

« Et puis, vous venez nous parler d'égalité, de liberté, de philanthropie, de votre volonté de tout faire en faveur du peuple ! Oui, votre égalité, votre liberté, votre philanthropie est celle des païens, comme toutes vos idées ne sont que des idées païennes ; vous voulez l'égalité, la liberté, la philanthropie entre ceux qui ont en abondance de l'or et de l'argent, mais non pas entre les riches et les pauvres ; et il y aura toujours des riches et des pauvres au monde. Ces inégalités existeront toujours ; la véritable égalité, la vraie liberté, la vraie philanthropie, ou, pour mieux dire, la charité, cette bannière insigne du christianisme, ne sauraient être réalisées que par le moyen des ordres moraux. Or, le sacerdoce catholique est le premier d'entre les ordres moraux, comme la religion est la créatrice suprême de toute moralité.

« C'est la religion chrétienne qui a fait tous les hommes égaux devant Dieu ; c'est elle qui a dit à ces monstres d'orgueil et de lubricité que Rome païenne s'était donnés pour maîtres, que devant Dieu l'esclave était leur égal ; c'est elle qui dit et qui dira toujours aux empereurs : L'homme le plus pauvre est égal à toi devant Dieu, et s'il est plus vertueux que toi, devant Dieu, il est plus élevé que toi.

« C'est la religion chrétienne qui prend la tiare, la place sur la tête d'un pauvre cultivateur, ou d'un gardien de bétail, et dit aux puissants de la terre : Courbez-vous devant lui, car il est le vicaire de Jésus-Christ ; il est le maître de la vérité ; obéissez-lui si vous ne voulez pas que Dieu vous maudisse et vous perde.

« Vous fermez donc cette porte, la seule qui restât encore au pauvre, vous lui ôtez tout moyen de s'anoblir et s'élever. Si vous abolissez la loi qui exempte les clercs de la conscription, dans ce cas les riches seuls seront prêtres ; vous aurez fait du sacerdoce un privilège pour l'aristocratie d'argent, aristocratie insolente sans être généreuse.

« Messieurs les démocrates, qu'avez-vous jamais fait pour le pauvre peuple qui approche de ce qu'a fait pour lui l'Église catholique ? Vous n'avez rien fait et vous êtes impuissants à rien faire. Avec vos idées, vous ne pouvez que lui faire sentir davantage sa pauvreté, qu'exciter ses passions et fomenter une

guerre implacable entre lui et les riches. Or, cette guerre, sachez-le, causera tôt ou tard la ruine de la société civile. »

Ces considérations si justes n'empêchèrent pas les libéraux italiens de retirer l'exemption du service militaire aux clercs ; elles n'arrêteront pas non plus nos libéraux. Pour assouvir le socialisme qui les presse et les menace, ils lui jetteront l'exemption cléricale à dévorer. Après avoir englouti cette proie, la Bête aura encore faim et demandera de nouveau sa pâture, et quand elle aura tout englouti, elle engloutira ses conducteurs et ses adorateurs. Alors elle se déchirera elle-même, et la justice divine pourra dire encore d'elle ces paroles mémorables : « Multipliez ses tourments et ses douleurs en proportion des « excès toujours plus grands de son orgueil. Les rois de la « terre qui se sont corrompus avec elle et qui ont vécu avec « elle dans les délices, pleureront sur elle et se frapperont la poi- « trine en voyant la fumée de son embrasement. » (Apoc. XVIII.)

Mais l'heure de ce châtiment n'a pas encore sonné : nous verrons sans doute auparavant s'achever la démonstration par les faits des maux et des calamités qui doivent jaillir des immortels principes comme d'une source empoisonnée dont les eaux charrient et répandent la mort. (*Courrier de Bruxelles.*)

LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Le savant Pape Benoît XIV nous apprend qu'un « célèbre » évêque de Vérone, adressant à ses prêtres une lettre de convocation synodale, la commençait en ces termes : « Il n'est pas « pour moi, dans le cours de l'année, de jour plus agréable que « le jour du synode ; il n'en est pas qui, dans les très grands « embarras de ma charge, soulage et repose davantage mon « esprit. Alors, en effet, il me semble voir mes yeux, mes « oreilles, mes mains et mes pieds. Redevable aux veilles, aux « courses, aux travaux, aux périls mêmes de votre ministère, « de la connaissance, que je ne puis personnellement acquérir, « des nombreux besoins des âmes, je vous dois par conséquent « un notable allègement au fardeau de ma sollitude pasto- « rale (2). »

(1) Instruction de Mgr l'évêque de Périgueux au troisième synode diocésain, les 6 et 7 octobre 1882.

(2) De Syn. diœc., lib. 1, cap. II.

Rien ne se peut dire de plus énergique pour exprimer l'unité vivante et active de ce bel organisme qu'on nomme le corps pastoral, se déployant harmonieusement dans une assemblée synodale. Et tel est, Messieurs, en ce qui concerne aussi votre humble évêque, le spectacle qui réjouit en ce moment son regard. Se reproduisant, du moins en partie, chaque année, aux jours de notre commune retraite, rien n'y manque cette année, où il nous est donné de couronner par le synode nos exercices spirituels.

Or, si telle est, en tout temps, la pratique de l'institution synodale, qu'un concile, approuvé par le Saint-Siège, a pu voir en elle « le salut de l'Église, la terreur de ses ennemis, le « soutien de la foi (1), » que penser de son importance aux époques de violences et de persécutions religieuses ? Et certes, nous sommes bien à une de ces tristes époques. Chacune des pages qui vont suivre en offrira l'affligeante démonstration.

§ 1er.

La persécution qui sévit aujourd'hui contre l'Église, Messieurs et chers coopérateurs, présente ce caractère étrange, qu'elle reporte la pensée, comme fatalement et sans intermédiaire, sur cette page de l'Apocalypse où le prophète nous représente le Dragon poursuivant la Femme et ses enfants (2). Satan se montre aujourd'hui plus présent, son action est plus sensible, plus égale, plus soutenue qu'à aucune autre époque du passé. Sous l'inspiration diabolique qui leur est commune, les persécutions antérieures varient dans leur marche, leur intensité, leur durée, selon la diversité des caractères et des passions, et cette empreinte se rencontre même dans celle de l'apostat Julien, laquelle a, d'ailleurs, le plus d'affinités avec le spectacle qui se produit sous nos yeux. Aujourd'hui tout ce qui est de l'homme semble disparaître pour ne laisser voir que ce qui est de l'ange déchu. C'est la haine toute seule, la haine implacable, mais calme et froide, réfléchie et savante, prête à tous les déguisements de l'hypocrisie et du mensonge. Et cette puissance formidable a un programme conçu, médité, tracé de longue main, dont elle poursuit l'application article par article, sans précipitation, prenant conseil du temps, et servie par des agents occultes répartis sur tous les points du territoire, à tous

(1) Conc. coloniense anni 1549, ap. Bened. XIV., loc. cit.
(2) Cap. XII.

les degrés de l'échelle sociale, dont chacun obéit en aveugle, dans une complète abnégation de sa dignité personnelle, *perinde ac cadaver.*

J'ai nommé, Messieurs, la Franc-Maçonnerie.

Tertullien a dit quelque part de Satan, qu'il est le « singe de « Dieu. » Ce mot, dans sa rude concision, est vrai. « Je monte- « rai sur la hauteur des nues, et je serai semblable au Très- « Haut (1) : » tel est, sous le poids de son anathème éternel, l'éternelle prétention de l'ange déchu.

Avec l'Église de Jésus-Christ commence l'Église de Satan, et l'on peut en suivre, à la lumière de l'histoire, les formes et les fortunes diverses à travers les âges chrétiens, jusqu'au temps où elle a, dans la franc-maçonnerie, sa dogmatique bien arrêtée, ses initiations, sa hiérarchie, ses temples, ses rites et ses fêtes.

La franc-maçonnerie (2) se rattache par un lien de filiation aux sectes qui se sont succédé dans le cours du temps jusqu'au moyen âge. On ne lit pas les publicistes de la secte sans remarquer avec quelle attention, quelle complaisance ils s'efforcent de réhabiliter, dans leurs théories, leurs mystères, leurs pratiques infâmes, les gnostiques, les manichéens, les albigeois, à jamais flétris par l'histoire. Comme association proprement dite, la franc-maçonnerie doit ses premiers membres aux Templiers, dont l'ordre, condamné par l'Église au concile général de Vienne, en 1312, sous le pontificat de Clément V et le règne de Philippe-le-Bel, s'est perpétué ainsi dans la haine du trône et de l'autel.

Or, la haine appelle la vengeance et la destruction. Ce fut, dès son berceau, la maxime de la nouvelle corporation. Toutefois, le passé de ses fondateurs lui fit une loi de se couvrir longtemps du silence et des ténèbres. Mais arrive le XVIII[e] siècle. Dès lors, elle se montre au grand jour. Elle organise une active propagande, et se mêle à tous les grands événements de l'histoire moderne.

De l'Écosse et du Portugal, ses premiers et principaux séjours, elle s'étend, d'une part, dans le reste de la Grande-Bretagne, en Allemagne et en Russie; d'une autre part, en Espagne, en France, en Italie, dans tout le midi de l'Europe; elle aborde le

(1) Is. XIV, 4.
(2) Consulter *Les Sociétés secrètes et la Société,* par M. Deschamps, continuées par M. Claudio Janet, tomes 1[er] et 2[e] ; — *Francs-Maçons,* par M. de Saint-André, etc.

nouveau continent et en parcourt sans obstacle l'immense étendue.

Et partout où elle s'établit, elle s'accrédite rapidement dans toutes les classes de la société. Il ne faut pas trop s'en étonner : au sein d'une société très affaiblie dans sa foi, très légère dans ses mœurs, avide de nouveauté, et de la part d'une secte habile à prendre tous les masques, la séduction était facile. Elle eut un succès complet. La haute administration, la haute magistrature, la noblesse, la bourgeoisie et, ce qui est plus triste, le clergé lui-même, donnent aux loges de nombreuses et trop célèbres recrues. Deux fois dans ce siècle, par l'organe de Clément XII en 1738, et de Benoit XIV, en 1751, le Saint-Siège dénonce au monde et condamne la franc-maçonnerie. Ce grave enseignement est à peine entendu, et joyeusement, sans souci de l'avenir, on arrive à l'heure où la franc-maçonnerie se voit assez puissante pour accomplir, sur divers points de l'Europe, son programme, depuis longtemps préparé, de trahisons, d'exécutions, de destructions révolutionnaires. La France était-elle plus coupable que les autres nations ? C'est le secret de la Providence ; toujours est-il qu'elle a fourni alors un plus large tribut à l'expiation. Et cependant, hélas ! elle n'en avait pas fini avec la justice de Dieu.

Après dix années d'un pouvoir souverain, librement exercé dans notre malheureux pays, la franc-maçonnerie sent le besoin d'y compter, comme elle le faisait ailleurs, avec les gouvernements qui s'y succèdent jusqu'au régime actuel. Mais ceux-ci de leur côté, malgré l'expérience des siècles, malgré de nouvelles condamnations portées par le Siège apostolique (1), continuent, comme ailleurs, de pactiser avec elle. Napoléon Ier prétend la dominer pour la faire servir à ses desseins. Prosternée d'abord à ses pieds, elle conspire bientôt avec ses ennemis, pour exploiter la victoire à son profit. La Restauration la ménage. Tandis qu'elle se propage ouvertement en Italie, simulant la fidélité aux Bourbons, elle entre jusque dans leurs conseils pour les trahir et les renverser Louis-Philippe, intronisé par elle, la favorise : elle agit alors à ciel ouvert. Elle augmente le nombre de ses membres et de ses loges, elle intervient dans l'enseignement public, elle porte l'agitation au sein des classes ouvrières. Puis, dès que le régime de son choix se met en devoir, contraint par l'intérêt public, de l'arrêter dans sa marche, elle l'abat sous

(1) Pie VII, en 1821 ; Léon XII, en 1825.

le coup d'une nouvelle insurrection. Napoléon III prend en main le pouvoir. Napoléon III est un des siens ; mais comme il lui paraît oublier les serments de sa jeunesse, la secte les lui rappelle par la main des assassins. Effrayé, il cède à ses menaces, et va jusqu'à la prendre sous son patronage, jusqu'à s'en faire le propagateur, jusqu'à lui livrer l'Église, Rome et la papauté. Puis, abandonné à son tour par la puissance ennemie, il finit dans un suprême désastre un règne brillamment commencé.

A cette heure, la franc-maçonnerie allait jouir de son plus beau triomphe. Accréditée près de tous les gouvernemeuts, elle se répand en pleine liberté dans tous les États, et peut compter parmi ses adeptes des princes appartenant aux dynasties régnantes (1). La France, qu'elle se soumet par le régime républicain (2), devient sa proie de prédilection. C'est elle qui installe à Paris cette Commune exécrée dont le nom restera inscrit dans les pages les plus sanglantes de notre histoire. Si des efforts sont ensuite tentés pour étayer l'édifice social, ébranlé jusque dans ses fondements par l'assaut de la Commune, la franc-maçonnerie n'en continuera pas moins son œuvre de destruction.

L'Empire abattu, elle n'avait plus, chez nous, en présence qu'un ennemi, l'ennemi qui a toujours occupé le premier rang dans ses haines sataniques. Recourant d'abord à un déguisement hypocrite, elle le fait dénoncer par le plus retentissant de ses tribuns sous le masque de cléricalisme. Mais à ce signal dont ils ont compris le sens et la portée, ce sera à qui, parmi les adeptes, qu'ils soient perdus dans la foule ou associés dans une mesure quelconque à l'autorité publique, montrera plus d'audace dans la guerre contre notre sainte religion.

§ 2.

Cette guerre, Messieurs et chers coopérateurs, se traduit chaque jour avec une intensité croissante par des outrages, des blasphèmes, des violences, des forfaits de tout genre. La presse conservatrice ne manque jamais de les relever et de les flétrir. Mais le grand malheur est que cette guerre sacrilège trouve une

(1) Elle compte à l'heure présente plus de seize millions de membres répartis dans plus de douze mille loges, et répandus dans toutes les contrées, sans distinction de nationalité ni de religion.

(2) M. Crémieux, membre du gouvernement provisoire, avait dit : « La République est dans la maçonnerie » ; le sénateur Fresneau a dit après lui : « Les ministres règnent et la loge gouverne. »

protection et un encouragement dans les entreprises de la puissance même qui édicte les lois. Vous serez douloureusement émus, à cet égard, du tableau rapide que nous allons placer sous vos yeux (1).

Au cours des dernières sessions de la législature, l'initiative parlementaire a formulé une vingtaine de propositions de lois relatives à la religion. Quelques-unes ont déjà obtenu, comme vous le savez, la sanction législative ; les autres sont soumises ou en voie d'arriver à la discussion publique. Or, toutes ces propositions de lois, coordonnées au programme maçonnique, respirent le même sentiment de haine contre l'Église, son enseignement, son culte, ses ministres, ses associations, ses institutions, contre Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quelques individus comparaissent, en qualité de jurés ou de témoins, devant la justice. Se disant athées, ils refusent de prêter le serment inscrit dans la loi. Réprimé par le magistrat, ce refus trouve un appui parmi nos représentants, et nous avons une proposition de loi tendant à expulser des salles d'audience le crucifix comme étant « une superfétation théologique, dont il faut purger nos lois, » et à modifier la formule du serment comme « impliquant un acte de foi en l'existence « d'un Dieu, et même en la divinité du Dieu des chrétiens. » Le tout pour garantir « la liberté de conscience ! »

Mais la liberté de conscience, telle que l'entend l'athéisme des loges, a d'autres délicatesses qu'il faut ménager.

C'est ainsi, par exemple, qu'elle ne saurait supporter la vue de ce temple consacré à la mémoire de l'antique Patronne de Paris, sainte Geneviève. Donc, une proposition de loi qui renoue la tradition révolutionnaire par une nouvelle transformation de la magnifique basilique en « Panthéon des grands hommes. »

C'est ainsi encore que la liberté de conscience s'offense, comme d'un défi, de cette autre basilique en voie de construction, à Montmartre, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Donc, encore une proposition de loi contre ce grand monument de foi et d'expiation nationale. Ce monument a été autorisé par une loi ; il ne pourrait être spolié sans qu'il en résultât l'obligation pour l'État de rembourser les millions déjà dépensés pour sa construction. Mais qu'importe ? a dit une voix ; le remboursement, « c'est la question à examiner. »

(1) V. *Note sur quelques propositions de lois relatives aux intérêts de l'Eglise et actuellement soumises à la Chambre des députés.*

S'il est un monument capable de blesser dans le vif la conscience sectaire, c'est bien, il faut en convenir, le grand pacte qui règle, depuis le commencement du siècle, les rapports de l'Église et de l'État. Aussi bien, trouverons-nous trois proposition de loi concernant le Concordat.

La première est radicale : « Le Concordat est abrogé. » Un trait de plume, et voilà quarante-cinq mille prêtres sans abri et sans pain, trente-cinq millions de catholiques sans églises pour célébrer leur culte. Et cette proposition sera admise, si elle n'est pas retirée par ses auteurs, à l'honneur des discussions parlementaires.

Or, à cette question se rattache celle de la suppression du budget des cultes; et, en attendant que cette dernière mesure, appuyée de nombreux suffrages, soit adoptée, on propose, comme pour amuser le tapis, la suppression de tous les sièges « établis en dehors du Concordat. » Un tout petit article encore, et quarante-un diocèses disparaissent !

Moins radicale, mais plus perfide est la deuxième proposition « sur l'exercice public du culte catholique en France. » Ce titre, en effet, recouvre une série de dispositions qui tendent à enchaîner le clergé. Comme le projet a toute chance d'obtenir, du moins en partie, la sanction législative, il importe d'en connaître l'économie générale.

Prenant son point de départ dans le premier article du Concordat, l'auteur formule trois catégories de dispositions. La première comprend les dispositions qui tendent à supprimer tous les avantages concédés à l'Église par les gouvernements, en dehors des conditions du Concordat. Ainsi, l'attribution des bâtiments appartenant à l'État, aux départements, aux communes, à des sociétés ecclésiastiques non spécifiées dans la loi organique, est rapportée. — Le traitement des chanoines, les bourses des séminaires disparaissent. Les charges non concordataires imposées au budget des communes sont supprimées. — Le monopole des pompes funèbres est aboli.

La deuxième catégorie comprend les dispositions pénales.

« La procédure d'abus reste, comme par le passé, à la disposition du gouvernement. » Une sanction pénale est attachée à un certain nombre de dispositions organiques : la publication non autorisée des actes de la cour de Rome et des décrets des conciles généraux ; — la non-résidence des titulaires ecclésiastiques; — les inculpations de personnes dans les sermons

et instructions ; — les annonces au prône faites sans permission de l'autorité civile ; — les prédications en vue d'influencer le vote des électeurs ; — l'ouverture d'un lieu de culte non autorisé : voilà autant de délits passibles de l'amende ou même de la prison.

Sur cette double base de la déclaration d'abus et de la condamnation pénale, le projet de loi fonde le pouvoir disciplinaire du ministre. Or, ce pouvoir comporte « la privation de « traitement par simple arrêté ministériel, pendant une durée « qui n'excèdera pas un an. En cas de récidive, la privation de « l'usage du presbytère pourra être ajoutée au retrait du trai- « tement. » Le ministre reste juge de la décision à prendre, en se réglant lui-même d'après la nature et le degré de criminalité des faits visés dans la condamnation.

La troisième catégorie contient les dispositions suivantes :

Les petits séminaires sont réduits à un établissement par département. — Les cures, succursales, vicariats, vacants durant deux années consécutives, pourront être supprimés par simple décret rendu en conseil d'État. — Tous les lieux de culte dont les propriétaires ne pourront pas justifier d'un titre légal ou d'une autorisation administrative, seront fermés. — Les immeubles appartenant à l'État, aux départements et aux communes, qui sont actuellement affectés aux services du culte ou à des établissements ecclésiastiques et religieux, en dehors des prescriptions du Concordat, pourront être l'objet d'un décret de désaffectation. — Les clefs des églises pourront toujours être requises par la municipalité pour tous les services consacrés par l'usage. — En cas de vacances, elles seront déposées chez le maire. En cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, les communes ne seront tenues d'office qu'à deux choses : 1° à une indemnité de logement, lorsqu'il n'existera pas de presbytère ; 2° aux travaux de reconstruction, de réparation et d'entretien des églises et des presbytères. — Enfin, la législation relative aux dons et legs faits aux établissements ecclésiastiques est complètement remaniée.

Le tout inspiré, d'après la déclaration de l'auteur, par « un « profond respect de la liberté de conscience ! »

(*A suivre.*) MGR DABERT.

LES FIDÈLES ET LE CHANT D'ÉGLISE

Si l'on veut que les fidèles prennent part au chant de l'Église, lisons-nous dans l'excellente *Semaine religieuse* de Cambrai, il faut qu'il leur soit connu, il faut qu'il soit simple et accessible à tous. Pour cela, point d'autre moyen que de faire du plain-chant non seulement le chant ordinaire des offices liturgiques, mais aussi le chant des solennités. Car ce n'est point aux jours où les fidèles sont mieux et plus universellement préparés à entrer dans les sentiments que doivent faire naître dans leurs cœurs les grands mystères de la religion, qu'il faut les priver du chant personnel, ce moyen si propre à exalter la foi et la charité chrétiennes.

En sortant du chant ecclésiastique, c'est-à-dire du chant grégorien ou plain-chant, dit Mgr Parisis, on tombe presque toujours aujourd'hui dans la musique mondaine, c'est-à-dire dans une musique essentiellement favorable à ce qu'on est convenu d'appeler le sensualisme. C'est celle-là, c'est presque exclusivement celle-là que, sous le titre austère de musique religieuse, on s'efforce d'introduire dans nos saints offices. Or, sans vouloir ici rien approfondir, nous n'avons besoin que de quelques mots pour faire sentir combien elle est déplacée.

La musique du monde agite et veut agiter, parce que le monde cherche son plaisir dans le mouvement et les sensations: L'ÉGLISE, AU CONTRAIRE, VEUT DES MÉLODIES QUI PRIENT ET FASSENT PRIER; elle ne peut vouloir dans son culte que celle-là, puisque son culte, surtout, c'est la prière.

Le chant propre à l'Église doit occuper sans distraire; il doit donner un certain exercice au corps, sans causer par lui-même aucune dissipation à l'esprit; il doit passer comme inaperçu par les sens, pour s'emparer uniquement de l'âme et lui procurer une pieuse délectation et un doux recueillement.

Un chant qui ne présente pas ces caractères n'est point fait pour la gravité, pour la sainteté, pour la majesté de notre culte.

*
* *

Nous entendons faire à cette proposition de se servir, même aux jours de fête, du plain-chant, une double objection. D'abord le plain-chant n'est point assez beau pour les solennités; puis ce serait toujours la même chose.

Nous répondrons d'abord à la seconde objection que ceux qui la font ne connaissent point assez les ressources que leur offrent le Graduel. Il y a 1° la messe des féries ; 2° la messe des fêtes simples ; 3° la messe des dimanches d'Avent et de Carême, celle du temps pascal, celle des dimanches ordinaires de l'année ; 4° la messe des fêtes de la Sainte Vierge, de la Sainte Enfance de Notre-Seigneur et du Saint-Sacrement. Ce nombre est suffisant pour prévenir l'ennui qui naît de l'uniformité ; et d'autre part, il n'est point tellement étendu que tous ne puissent connaître les différentes messes et s'y associer. « Ne voit-on pas, dit Mgr Parisis, que la liturgie catholique, en faisant répéter les mêmes chants, a voulu qu'ils devinssent familiers dans la famille chrétienne, afin que leur exécution s'y reproduisît par toutes les bouches sans que personne eût besoin d'y apporter une attention laborieuse, de telle sorte que ces mélodies, passant dans les habitudes les plus ordinaires du peuple, y formassent comme une seconde langue maternelle ? »

Observons, en outre, que l'appropriation des messes aux différents temps de l'année éveille l'attention des fidèles sur la la succession des mystères que l'Église y célèbre, et prépare leurs cœurs à mieux entrer dans l'esprit de la sainte liturgie.

Pour répondre à la première objection, nous donnerons la parole à des personnages non suspects.

Le juif Halévy, l'une des célébrités musicales de nos jours, a exprimé dans des termes bien forts l'étonnement que lui causait l'abandon du plain-chant, même et surtout aux jours de fête : « Comment, écrivait-il, comment les prêtres catholiques *qui ont dans le chant grégorien les plus belles mélodies religieuses qui existent sur la terre,* admettent-ils dans leurs églises les pauvretés de notre musique moderne ? »

L'impie J.-J. Rousseau avait dit avant Halévy : « Il faut n'avoir, je ne dis pas aucune piété, mais je dis aucun goût, pour préférer dans les églises la musique au plain-chant. »

Ce sentiment ne serait-il point personnel à Halévy et à Rousseau? Serait-il partagé par d'autres autorités ?

Il y a quelques jours, le *Times* donnait la liste des chants exécutés dans l'église ritualiste de Sainte-Marie à Londres; c'étaient « le *Pange lingua gloriosi,* de saint Thomas d'Aquin, musique prise dans la liturgie romaine; l'Introït *Cibavit eos,* le *Lauda Sion* et l'*Adoro te devote,* pris des livres catholiques actuellement en usage; — les *antiennes* des psaumes,

qui sont de création catholique; le *Verbum supernum prodiens,* le *Lauda Sion* et autres hymnes exclusivement en usage dans l'Église romaine. »

Voilà ce que font les protestants qui tendent à revenir à la vraie Église. Par contre, le dimanche 20 mai, l'*Ave Maria* de Gounod a été chanté au Grand-Orient, et, disent les journaux maçonniques, frénétiquement applaudi et bissé.

Mais à cet argument de fait nous pouvons en ajouter d'autres. Remarquons d'abord que c'est le plain-chant qui a inspiré aux grands musiciens leur plus belles compositions. Qu'on étudie Palestrina et son école, Vittoria, Orland de Lassus et tant d'autres, et l'on sera convaincu de ce que nous avançons. Bach lui-même, quoique protestant, a pris fréquemment les phrases du plain-chant comme thème de ses morceaux d'orgue les plus admirables. Si ces musiciens de génie ont été chercher leurs inspirations dans le plain-chant, c'est donc qu'ils en avaient une haute estime. Ils ne s'en sont généralement point cachés: et dernièrement encore, lorsque le gouvernement de la République a retranché du budget des cultes les subventions accordées jusque-là aux maîtrises des cathédrales, Gounod n'a point hésité à écrire à MM. les sénateurs pour les avertir qu'en fermant les écoles de chant ecclésiastique, ils commettaient un acte de véritable vandalisme.

Le protestant Thibault appelait les mélodies grégoriennes « des chants vraiment célestes, des mélodies créées par le génie dans les plus beaux temps de l'Église et qui saisissent l'âme beaucoup mieux que plusieurs de nos nouvelles compositions à effet. »

« Tandis que la plus belle musique, dit M. d'Ortigue, entrant dans la pensée exprimée plus haut par Mgr Parisis, n'est souvent comprise que par l'esprit, le plain-chant est toujours compris par le cœur. C'est la simple prière modulée suivant le simple élan de l'âme. »

M. l'abbé Mehling confirme et développe cette observation en ces termes : « Le sentiment vague, les rêveries mélancoliques où certaine musique plonge l'âme, ne sont point la religion, car un impie ou un juif peuvent éprouver de semblables impressions. Le véritable sentiment religieux ne peut se séparer de la foi aux dogmes chrétiens et de l'acte humble et confiant de la prière. Il faut donc regarder comme suspectes ces émotions, prétendues religieuses, qui ne sont suivies ni d'un

acte de foi, ni d'une prière, ni d'un mouvement de repentir. »

Le plain-chant, tel qu'il nous a été transmis par les siècles, a été composé par des saints, et c'est pourquoi il a une si grande valeur, surtout au point de vue religieux. C'est là remarque de l'historien Maurice Vogt : « Ces mélodies fortes, mesurées, imposantes, élevées, chastes, paisibles, aimables, ont été composées par des hommes vraiment saints. Ce chant fuit la cour des princes comme le bruit des hôtels et des auberges ; lui seul il peut pénétrer le saint des saints. »

Félix Clément dit aussi : « Les pensées mélodiques qui y sont contenues (dans le plain-chant) sont si suaves et expriment avec une telle simplicité de moyens le sens des textes, qu'on les croirait révélées aux compositeurs par un esprit supérieur initié aux mystères d'adoration et d'amour du royaume céleste. »

Nous bornerons là nos citations. Nous devons cependant reconnaître que les éloges donnés au plain-chant ne sont point toujours sans réserve. « Assurément, dit l'illustre Choron, si l'on juge de ce genre de mélodie par la manière dont elle est exécutée dans nos églises, on ne pourra en avoir qu'une opinion très désavantageuse. »

Cependant, même avec cette imperfection de l'exécution actuelle, J.-J. Rousseau disait encore que « les chants ecclésiastiques conservent une beauté de caractère et une variété d'affection bien sensibles aux connaisseurs non prévenus et qui ont conservé quelque jugement d'oreille pour les systèmes mélodieux établis sur des principes différents du nôtre. »

Après de tels témoignages, qui ne s'affectionnerait au chant propre de l'Église, et qui ne voudrait s'appliquer à le faire exécuter avec le plus de perfection possible ?

Le plain-chant, outre toutes les autres qualités dont nous avons déjà parlé, a ce grand avantage d'être simple et par là facilement populaire. Les règles n'en sont ni nombreuses ni compliquées ; l'exécution en est facile dans la généralité des pièces ; la marche des mélodies est tranquille ; aussi les fidèles les comprennent, les goûtent et en reçoivent de salutaires impressions. Ils les entendent et les exécutent sans jamais s'en fatiguer et avec un plaisir toujours nouveau.

Ah ! si nous arrivions à faire reprendre au peuple chrétien l'habitude de joindre sa voix à celle du clergé, et si nous savions lui donner une bonne direction dans l'exécution de

ces chants si simples et si sublimes, on reverrait peut-être ce que l'on a vu autrefois : le chant des louanges de Dieu tellement entré dans les habitudes de la vie que jusqu'au milieu des plus pénibles labeurs les fidèles répétaient les divins cantiques dont ils avaient fait retentir les voûtes du temple. « En quelque lieu que vous alliez, écrivait saint Jérôme à sainte Marcelle, vous entendez les voix qui bénissent le Seigneur. Le laboureur en conduisant sa charrue entonne de joyeux *Alleluia;* le moissonneur en recueillant ses gerbes, sous les feux du soleil, se soutient par le chant des psaumes. » (Ep. 17.) Jours bénis où ne retentissaient au milieu de nos villes et de nos campagnes que les chants de la reconnaissance et de l'amour divin !

LE SIÈCLE DEVANT L'EUCHARISTIE

(Suite et fin. — V. le n° précédent.)

III

Vous me croyez peut-être loin de l'Eucharistie. Non, messieurs, je suis devant elle au pied du tabernacle.

Là seulement est le lien suprême d'unité, le vrai sacrement d'unité. Ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu.

L'unité des esprits se fera dans la vérité.

L'unité des cœurs se réalisera dans la charité.

L'unité de vie se consommera en Celui qui est par essence la vérité, la charité, la vie.

Voilà pourquoi, tandis que les faux prophètes de fraternité se répandent en phrases et en vains programmes, et s'acharnent à tuer le principe même de l'unité en proscrivant Dieu de leur évangile moderne, d'un seul rayon de sa vérité, le Verbe éternel fait éclore le germe et resplendir la fleur idéale de fraternité.

Voulez-vous entrevoir, par un faible symbole, tout ce qu'il y a de pouvoir unificateur dans la simple adoration Eucharistique ?

Un célèbre écrivain du siècle, dont la plume de révolté jetait de sinistres éclairs, cherchait à peindre les douleurs de l'exil; il évoquait, dans sa languo fascinatrice, toutes les fêtes de la famille, de la patrie, de l'amitié, de la jeunesse et de l'amour, et au sommet de toutes ces images, en face de ces joies dont il était le Tantale désespéré, apparaissait la figure de l'exilé. Vous connaissez ce refrain sonore des *Paroles d'un croyant : l'exilé partout est seul.*

Le malheureux auteur de cette phrase cruelle, dans le délire de son orgueil, ne se doutait pas que c'était un blasphème contre l'Eucharistie.

Je fais appel au plus intime de vos cœurs, messieurs, n'est-ce pas un tout autre écho que tous les sanctuaires de la terre, au nom de l'Eucharistie, renvoient à ce noble exilé de la grande patrie, qui s'appelle : le fils de l'homme?

Qu'il en ait ou non conscience, il est errant sur les collines de ce monde, entre le paradis perdu où Dieu descendait pour échanger sa parole avec sa parole, et le paradis d'outre-tombe où il le verra face à face dans une extase sans mesure. Il passe à travers les épreuves et les ivresses, consumé d'un mal indéfinissable qui n'est autre chose que le vide fait par l'absence de son Dieu.

Or, ce Dieu invisible, dont l'amour inconscient est le glorieux et immortel supplice de sa créature, savait bien ce qu'il lui fallait. Verbe incarné une heure dans le cours des siècles, il vit désormais tout entier sous le voile eucharistique, et au pied de l'autel où il réside, le fils de l'homme n'est jamais seul.

Il est persécuté, victime de mépris injustes et de calomnies ; il n'a ni une mère, ni un ami. Abandonné de tous, il s'en va. Il court comme éperdu, entre le démon du suicide qui le poursuit et l'ange gardien inébranlable à son poste d'honneur. Une église est sur ses pas ; il s'y jette à genoux, et, devant la lampe fidèle qui éclaire la porte du tabernacle, le malheureux n'est jamais seul.

Le citoyen est proscrit par sa patrie, captif d'une patrie rivale ; une langue inconnue et des mœurs étrangères blessent son oreille et son cœur. Il entend des voix insultantes pour son pays natal. Le spectacle de foyers heureux le torture comme le poignard de l'ironie. Soudain il voit un autel catholique. Sur la pierre sacrée qu'il embrasse, le proscrit n'est jamais seul.

Un voyageur perdu des terres lointaines s'enfonce jusque dans les déserts, mais où est le désert que n'ait touché le pied d'un apôtre? Il trouve sous un toit de feuillage un prêtre catholique debout devant un autel; c'est la langue universelle, c'est la langue immortelle qui remue sa fibre, le Verbe consécrateur a passé. Dieu est descendu là ! Et c'est dans un sentiment fraternel de foi et de respect qu'un sauvage prie à ses côtés. Devant l'autel du sacrifice, oh ! l'exilé n'est jamais seul.

Sur quelque plage de l'univers qu'il aborde, aussi bien qu'à Saint-Pierre de Rome, partout où un prêtre dresse une croix et pose un calice sur les ossements des martyrs, l'Eucharistie rayonne sur la tête de frères en Jésus-Christ ; à ses pieds et à côté d'eux, l'exilé n'est jamais seul.

Si la communauté de l'adoration rapproche ainsi les hommes, que sera-ce de l'unité réalisée entre les hommes par la communion?

Un jour, deux politiques, séparés dès longtemps par un dissentiment profond, se rencontrent à la Table sainte. Une heure après, leurs mains s'étaient serrées. Le sang de Jésus-Christ, bouillonnant dans leurs veines, avait fondu leurs âmes en une seule âme. Quoi d'étonnant, messieurs? où est le spiritualisme, où est la religion, où est le culte qui forme entre les enfants du Père qui est dans les cieux un lien plus intime et plus pénétrant?

Unité dans la pensée : tous ceux qui prennent part à ce festin trois fois sacré s'unissent profondément à la vérité par essence. En dépit des bornes de la vue mortelle, ils l'embrassent tout entière en désir. Au fond de leur intelligence, rien ne divise les convives de Dieu, ils ne font qu'un dans la raison divine.

Unité dans l'amour, le même amour de l'Être infiniment parfait : c'est un seul et même soupir vers l'avènement de son règne sur la terre comme dans le ciel. Dans cet embrassement de l'infini, plus d'égoïsme, de rancune, de rivalité. L'infini dilate et inonde le cœur. Il n'y laisse aucun asile à la volonté propre. Toutes les volontés qui aiment Jésus-Christ n'en font plus qu'une : la volonté divine.

Unité, pour ainsi dire, dans la substance; durant un éclair du temps, vous et votre frère près de vous, recevez dans le Très Saint Sacrement un aliment d'une absolue identité, et quel aliment! la divinité même, s'emparant soudain avec une telle force de l'être predestiné qui se l'incorpore, qu'elle le transfigure en soi dans l'éclat d'une même lumière et dans l'ardeur de la même flamme.

J'ai prononcé le mot d'unité d'aliment, messieurs.

Ce n'est pas en vain que, dès l'origine, l'union de la nourriture est un signe d'union morale. Chez les fils d'Ismaël, que Dieu semble garder comme les témoins immuables des anciens jours, le voyageur admis au repas de la tente devient pour les tribus les plus sauvages, un être sacré. A l'autre extrémité de la civilisation, dans nos patries tumultueuses et ultra progressives, il n'est pas une grande idée, soit du foyer, soit du forum, qui ne prenne, en quelque sorte, pour son sacrement, oserai-je le dire? un banquet. Ne riez pas, messieurs. Savez-vous ce que cela prouve? C'est que l'homme n'invente rien. Sur la plus vulgaire aussi bien que sur la plus haute des institutions de l'homme, est empreint le vestige et comme le sceau de la divinité.

Il y a là encore bien autre chose, messieurs : une grande loi révélatrice du plan divin.

La nourriture est le signe le plus saisissant du profond mystère de la transsubstantiation universelle qui renouvelle incessamment la création. Par elle, un grain de poussière devient un grain de blé. Un grain de blé, suivant l'expression d'un illustre orateur, devient un être pensant, capable d'aimer Dieu. Et, par la nourriture divine de l'Eucharistie, une multitudes d'êtres pensants et aimant Dieu ne font plus entre eux, dans un sens absolument vrai, qu'une seule et

même chose : le corps mystique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et respire dans l'humanité.

Ah! messieurs, si par un prodige de la toute-puissance, un ange transportait sur un point de l'espace tous les autels et toutes les tables eucharistiques dressées sur toute l'étendue de l'univers, durant une grande journée chrétienne, celle de Pâques ou de Noël; s'il réunissait sous un seul rayon de soleil ces milliers d'hommes épars qui, sans se voir ni s'entendre, sans s'être vus ni entendus jamais, s'abreuvent ensemble aux sources de la vie, qui s'aiment en Jésus-Christ d'un amour surnaturel mille fois plus fort, plus efficace et plus généreux que toutes les tendresses du sang ou de la chair, quel peuple frère et fils du Christ éclairerait, pour la première fois, ce rayon heureux du soleil créé!

Ce peuple eucharistique, invisible, mais très réellement vivant, comme il serait, dans son apparition soudaine, la resplendissante figure de cette unité morale que les faux sages ou les fous orgueilleux demandent vainement à toutes les puissances de la nature et à toutes les magies du satanisme révolutionnaire!

Ce n'est qu'un rêve, messieurs. Mais ce qui n'est pas un rêve, c'est le magnifique tableau qui s'offre à nos regards. Il semble qu'il réalise quelque chose de cet idéal. Oui! ces congrès eucharistiques, si chers au divin Maître puisqu'ils sont si tendrement bénis par son immortel et glorieux Vicaire Léon XIII, sont une véritable image de la fraternité de toutes les âmes chrétiennes unies à Jésus-Christ dans le Très Saint Sacrement. Ici, nous le sentons jusqu'à la moëlle de nos os, le cœur bat plus vite, plus largement, sous les effluves de l'esprit de Dieu, et, de l'un à l'autre de ces cœurs qu'il pénètre, il émane une chaleur divine qui, dans chacun d'eux, redouble son rayonnement.

Un flambeau allumé par la main de l'homme, s'il est réfléchi par des milliers de miroirs, s'élève à une intensité d'éclat que l'on ne soupçonnait pas. Et ce n'est qu'une pâle étincelle. Que serait-ce du soleil qui brille dans l'espace? Et qu'est-ce que la flamme de tous les soleils, près de la substance incomparable du corps de gloire de de Notre-Seigneur Jésus-Christ, palpitant et vivant tout entier, au fond de chaque âme nourrie de l'Eucharistie ? O Dieu! qui racontera ces inénarrables merveilles? qui dira l'immortelle vertu de ce sang pacificateur passant et repassant au travers de toutes ces âmes comme le flux et le reflux de l'océan divin ? Et qui suis-je, pauvre voix débile, cœur plus débile encore, pour balbutier ici une syllabe, quand vous parlez vous-même au dedans, et qu'ils prêtent l'oreille intérieure à votre langage venu du ciel, à tous ces chrétiens nourris de votre divinité ?

O Jésus-Christ! ô mon Seigneur! ô mon Sauveur! ô mon Dieu! vous qui de la droite du Père, où vous régnez avec lui dans les hauteurs

des cieux, contemplez la plus petite des âmes qui s'approche de la Table sainte, avec le même amour que le troupeau tout entier de vos fidèles; vous qui enfantez dans les âmes héroïques toutes les vertus et toutes les gloires pour en faire un trésor où viennent puiser les pauvres comme moi; vous qui faites les évêques, les moines, les confesseurs, les vierges, les saints de tous les siècles; vous qui avez inspiré tous les actes de foi dont cette vaste enceinte a retenti depuis trois jours; vous qui avez allumé au cœur de l'aveugle prédestiné qui nous préside du sein de la béatitude, le désir de ces congrès glorificateurs de votre Cœur sacré, faites, je vous en conjure, que, fidèles à toute la hauteur de leur nom et de leur mission, ils voient se former la marche harmonique et vraiment fraternelle de tous ceux qui croient en vous vers le triomphe de votre sainte Église; faites que tous les peuples de la terre ici représentés, et les autres aussi, s'aiment et s'embrassent en vous pour former la grande patrie chrétienne.

La révolution, l'implacable ennemie de Dieu et de l'homme; la révolution, votre perpétuelle plagiaire, se targue, comme votre immortelle épouse, d'être universelle et ultramontaine; elle conduit le genre humain à la mort, en ayant sans cesse aux lèvres le mot d'humanité. Conduisez-nous à la vie, en nous pénétrant toujours davantage de votre divinité. Unissez tous nos cœurs, afin qu'ils ne fassent qu'un avec vous, en vous et pour vous, dans l'unité indivisible d'une même foi, dans la communauté des immortelles espérances et dans l'ardeur infinie d'une seule et même charité.

G. de Belcastel.

LA QUESTION JUIVE EN ORIENT

Le procès de Tisza-Eszlar où comparaissent des juifs accusé d'avoir tué, dans un but religieux, une jeune fille disparue aux environs des Pâques, attire de nouveau l'attention de l'Europe sur une des faces de la question juive en Orient.

Le crime reproché aux juifs dans cette circonstance est-il établi ? Nous n'en pouvons rien savoir à travers les obscurités de l'instruction et d'après les témoignages incomplets et contradictoires de témoins d'ailleurs suspects. A première vue même, il nous répugne de croire à la culpabilité des accusés et nous ne cacherons pas que, jusqu'à ce moment et pour autant que nous en puissions juger à distance, le fait reproché ne nous semble pas clairement démontré. Nous ne nous arrêterons donc

pas à la cause dont la justice autrichienne s'occupe en ce moment, mais il nous semble utile de fournir à nos lecteurs, avec le *Bien Public* de Gand, quelques indications générales, de nature à leur donner une vue plus nette de la portée de ce procès, de son caractère et de l'esprit avec lequel il importe de l'envisager.

I

Nous avons des « juifs » parmi nous; nous en côtoyons tous les jours et ils ne nous semblent pas féroces. Aux uns, l'on peut reprocher leur défaut de toilette; à d'autres leur avarice et leur rapacité, à tous une haine très accentuée du nom chrétien. Mais il ne viendra à l'esprit de personne de les croire capables d'assassinat religieux.

C'est qu'il faut distinguer le juif d'Orient de celui d'Occident.

Ce dernier, lancé dans une civilisation incroyante, a perdu peu à peu la ferveur religieuse de ces ancêtres et abandonné la pratique du Deutéronome. Il reste toujours ennemi des races qui l'accueillent avec défiance, cantonné dans sa nationalité qui ne se fusionne avec aucune autre; « juif », en un mot, partout et toujours, alors même qu'il n'observe plus le Sabbat et qu'il mange du porc sans se croire souillé. Il est financier ou marchand de drogues, âpre au grain, malin, c'est-à-dire peu scrupuleux en affaires. Il amasse des millions par des moyens peu corrects peut-être; mais il ne répand plus le sang. Son « fanatisme » est mort; il ne lui reste plus que la marque et comme le souvenir de la malédiction qui pèse sur le peuple déicide. Il ne se sent jamais acclimaté sous le soleil chrétien.

Avec ce même caractère distinctif, lui aussi formant caste à part, le juif d'Orient fait plus montre de sa haine. Dans des pays plus rapprochés de la terre d'origine, il se sent plus en nombre et se sait par là même quelque chose, au point de vue de son importance sociale ou politique. Aussi il s'efforce de mieux exploiter la race ennemie, « ces *giaours* de chrétiens » comme il les appelle, contre lesquels tous les scrupules sont vains et même blâmables. Déjà, en Alsace, où il n'est plus isolé, et en Hollande, où il a gardé davantage son caractère, on apprend à mieux apprécier ce qu'est le juif d'Orient. L'Allemagne et l'Autriche allemande, à leur, tour subissent sa domination économique et ne sortent pas indemnes des serres de sa rapacité. C'est ce qui explique jusqu'à un certain point, le mouvement anti-sémite dans ces contrées. Là, subsiste encore

la foi mosaïque. Au milieu de populations croyantes et pour qui la religion est chose de première importance, le judaïsme a mieux gardé son caractère religieux. Laissons de côté les banquiers. Pour ceux-là, Jéhovah n'est pas exigeant et ne demande d'autre culte que celui du veau d'or. Nous parlons du commun, perdu dans les basses fonctions du peuple : boucher, débitant de boissons, recéleur, usurier; souvent le tout ensemble. Ces gens n'ont pas oublié le Dieu d'Abraham; mais, le sacerdoce éteint, leur Foi s'est égarée à travers les obscurités de leur histoire.

Avant la venue du Christ, le juif avait déjà de fortes propensions à ne connaître que le côté apparent des choses et à remplacer la vertu par les pratiques extérieures. Vers les derniers temps de son existence nationale, ce défaut s'était accentué et Notre-Seigneur Jésus-Christ, trouvant, en face de lui, les Pharisiens et le peuple qui les suivait, leur infligeait un juste et immortel stigmate en les traitant de « sépulcres blanchis. » La malédiction divine aidant, et le sacerdoce n'existant plus, le juif, jeté aux quatre vents du monde, a développé ce travers national et s'est attaché aux aberrations préconisées par ses rabbins et par ses talmudistes. Ceux-ci interprètent la Bible et se donnent la mission de l'illustrer de gloses; sous leur travail, la lettre se perd et l'esprit se déforme, les traditions n'ont plus rien de sacré et s'effacent ; de nouvelles interprétations surgissent et se consolident.

Pour être exacts, nous devons dire que la secte des *Karaïtes*, qui s'en tient au texte de la Bible, est la plus nombreuse dans le peuple juif ; mais il faut ajouter que, parmi le peuple ignorant et fanatique des pays orientaux, les Talmudistes exercent une grande influence. C'est de ces derniers que viennent les enseignements les plus odieux et ce sont leurs leçons qui inspirent les actes abominables qui, à diverses reprises, ont excité des soulèvements populaires contre la race déicide.

Le Talmud comprend plusieurs recueils. Le vénéré M. Drach, juif converti et hébraïste distingué, en a fait connaître les abominables détails. Le recueil qui nous intéresse le plus, au point de vue qui nous occupe, la *Mischna*, contient dans sa seconde section douzes traités relatifs aux fêtes juives. Deux de ces traités se rapportent à la préparation des pains azymes et à l'immolation de l'agneau pascal. Or, plusieurs éditions affirment de la manière la plus formelle que le sang d'un enfant des

gentils est plus agréable à Dieu que le sang de l'agneau pascal. A cette tradition talmudique se rattachent plusieurs autres superstitions, entre autres celle qui veut que le sang des enfants chrétiens préserve les femmes enceintes de tout accident et sur laquelle Eckius nous donne dans sa *Bavaria sacra* et dans sa *Bavaria pia*, de très curieux détails.

Le Talmud a réellement provoqué des meurtres dans le passé. Ils sont établis de la manière la plus formelle ; et dans leurs *Acta Sanctorum*, les Bollandistes, ces maîtres de la critique, en citent plusieurs. Arrêtons-nous à quelques-uns de ceux qui agitèrent profondément l'Allemagne. Ils suffiront pour établir les funestes effets du Talmud parmi les juifs ignorants et fanatiques de cette contrée.

Un des premiers meurtres que l'histoire constate est celui d'un enfant, assassiné en 1285, à Munich, pour accomplir les rites de la synagogue. Une femme juive fut arrêtée au moment où elle enlevait un enfant chrétien. Traduite devant le juge, elle nia d'abord tout; mais bientôt elle entra dans la voie des aveux et confessa ses crimes passés. Elle mit notamment les magistrats sur la trace d'un jeune chrétien, qui avait disparu depuis quelque temps et dont on n'avait plus eu de nouvelles. La pauvre victime avait été portée dans la synagogue ; on l'y retrouva à l'état de cadavre, percée des coups de stylet des juifs talmudistes. La révélation de ce crime produisit un massacre des juifs, que l'évêque de Munich eut toutes les peines du monde à arrêter.

En 1345, dans la même ville, un autre enfant tomba victime des superstitions du Talmud. L'Église l'honore sous le nom du bienheureux Henri et le fête le 6 juillet.

Vers la même époque, un adolescent du nom de Wernher subit le même sort à Pahératius, en haine du nom chrétien. L'Église l'a élevé aussi sur ses autels.

Citons encore, en Thuringe, le petit Conrad assassiné en 1303, et à Trente, le jeune Simon.

Mais le crime de Ratisbonne, en 1486, fut plus éclatant encore. Depuis quelque temps, six enfants avaient disparu. Après bien des recherches infructueuses, les officiers de justice trouvèrent les cadavres mutilés au fond d'un souterrain où se réunissaient les juifs de Ratisbonne. Au milieu de la salle on découvrit une large table de pierre, sous forme de coupe, qui servait aux sacrifices sanglants.

En 1540, ce fut le tour du petit Michel Pisenharter que le

israélites de Sapprenfeld, petit bourg du Palatinat, tuèrent pour se conformer à leurs abominables superstitions. L'enfant avait trois ans et demi. On l'avait attaché avec des cordes à une petite colonne, où, durant trois jours qu'il vécut, on le tourmenta de mille façons, lui coupant les extrémités des pieds et des mains, lui marquant tout le corps de croix et le criblant tellement de blessures que son corps ne formait qu'une plaie.

A ceux qui malgré toute la certitude historique de ces faits, seraient tentés de les révoquer en doute et de les mettre au compte de l'imagination des auteurs du moyen-âge, rappelons, en peu de mots, que notre siècle même a été témoin de crimes semblables dans les pays d'Orient.

Tout le monde a entendu parler du R. P. Thomas tombé en 1846 sous les coups des juifs du Liban. Il est inutile d'y insister. Plus près de nous, en 1880 et 1881, deux faits semblables se sont produits en Égypte. La presse cosmopolite, vendue aux juifs ou tenant pour eux, s'est bien gardée d'en parler; mais la vérité de ces deux assassinats a été suffisamment démontrée. Les enfants qui en furent les victimes ont été frappés d'une manière uniforme comme le veut la tradition talmudique. Le rapport des médecins constate, pour le dernier, qu'ils ont trouvé: *un fanciullo fredo cadavere, coi polsi degli mani et i piedi incisi ed una vena al collo, senza una goccia di sangue ne in terra ne nel cadavere, senza un osso rotto, sano ed intero il cranio;* c'est-à-dire un enfant mort, dont le corps était déjà froid ; on lui avait fait des incisions sur le pouls des mains et sur les pieds ainsi qu'à l'artère du cou. Il n'y avait pas une goutte de sang par terre, le corps était exsangue; pas un os de brisé et le crâne sain et intact. Ce dernier enfant s'appelait Evangelio Fornaraki.

La tradition talmudique de ces saignées homicides est encore si vivace parmi les juifs d'Orient que, lors du pèlerinage français à Jérusalem en 1882, le consul fit avertir le chef du pèlerinage qu'il eût à recommander à ses amis de ne pas aller le soir dans le quartier juif de la Ville-Sainte pour ne pas s'exposer aux crimes liturgiques des israélites talmudistes.

III

C'est vers la même époque que l'on constata à Tisza-Eszlar la disparition de Mlle Solymosi. Se trouve-t-on en présence d'un crime talmudique ? Ce n'est pas à nous de le décider. Mais

nous devons constater les efforts faits par les juifs, soit pour donner le change à la justice, soit pour étouffer l'affaire. Ainsi un juge, convaincu d'être suborné par les juifs, s'est suicidé pour échapper à une condamnation infamante ; jusqu'à quinze faux cadavres de la victime ont été apportés pour faire croire à sa mort accidentelle ; quant à Mlle Solymosi, on ne l'a pas encore trouvée. De leur côté, les feuilles juives autrichiennes, qui donnent d'ailleurs du débat des comptes-rendus faussés dans un sens favorable aux accusés et défavorable à la justice du pays, nous apprennent que Rothschild a sommé le ministre des finances hongrois, comte Szapary, de couper court au scandale de Tisza-Eszlar, s'il ne voulait pas laisser ruiner le crédit public de la Hongrie, et la *Deutsche Zeitung*, de Vienne, dit que l'on ne saurait parler de la conversion de la Rente hongroise, tant que le ministère n'aura pas donné des garanties pour la cessation de l'état de choses actuel.

Ces essais d'intimidation qui manquent autant de tact que d'esprit de justice, en disent long sur les craintes intéressées des juifs. Elles démontrent de plus jusqu'où va leur insolence à l'égard des peuples chrétiens et quelle importance néfaste les enfants d'Israël ont pu prendre, grâce aux complicités aveugles des partis antireligieux de nos pays. Sous ce rapport, quelle qu'en soit l'issue, le procès de Tisza-Eszlar aura servi à mettre en évidence le péril social que le sémitisme fait courir à la civilisation européenne et à l'indépendance des gouvernements chrétiens.

LES CATHOLIQUES ESPAGNOLS

Le 30 avril dernier, Son Ex. le nonce apostolique de Madrid a adressé aux évêques d'Espagne une importante circulaire en réponse à une consultation que ces vénérables prélats avaient cru devoir lui soumettre. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance d'un document qui trace si clairement leur devoir aux catholiques espagnols divisés depuis si longtemps au grand détriment de la religion. Voici le texte de cette circulaire que Mgr l'Archevêque de Compostelle vient d'être autorisé à publier :

Nonciature apostolique.

—

CIRCULAIRE

A Son Ém. Révérendissime le Cardinal archevêque de Compostelle.

Monseigneur et vénéré confrère,

Quelques-uns des Révérendissimes prélats de ce royaume se sont adressés à la nonciature apostolique pour exposer la situation de leurs diocèses respectifs, et demander les instructions convenables en présence des déplorables divisions qui séparent les catholiques espagnols et des âpres polémiques qui, nonobstant les avis donnés par Sa Sainteté dans sa très sage encyclique *Cum multa* et les obligations imposées par les notions les plus élémentaires de la morale, continuent sur certains points de l'Espagne, scandalisant les fidèles et attristant profondément le cœur de ceux qui, les yeux fixés aux ciel, considèrent les intérêts sacrés de la religion comme étant d'un ordre très supérieur à cette misérable lutte des passions humaines.

Ajoutez que plusieurs de ces catholiques, ne tenant aucun cas de la pensée claire et précise de l'admirable document pontifical, tout au contraire, manquent ouvertement à ce qu'il prescrit et se croient une autorité suffisante pour l'interpréter, ou mieux, pour l'accommoder à leurs propres sentiments. Il y en a aussi quelques-uns qui, avec une insigne légèreté, ont propagé de toutes parts de fausses rumeurs et des bruits peu respectueux, au sujet de la circulaire privée de S. Ém. le cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté, en date du 9 décembre de l'année dernière, comme si elle contenait des instructions secrètes opposées aux instructions publiques renfermées dans ladite encyclique.

Dans le désir de répondre, autant qu'il dépend de moi, aux instances qui me sont faites, j'ai le devoir, comme représentant du Saint-Siège, de repousser avant tout, résolûment, cette indigne supposition, parce que, non seulement on offense ainsi la dignité du Siège apostolique, mais aussi parce qu'on fait une injure manifeste au très noble caractère d'un Pontife que la divine Providence a élevé à la plus haute situation de la terre, comme un phare lumineux de sagesse, de prudence et de droiture, pour éclairer et guider le monde en ces temps d'obscurité et de ténèbres que traverse la société.

A cette fin, je m'empresse de déclarer à Votre Éminence de la manière la plus formelle, que c'est la ferme et absolue volonté du Saint-Père qu'on observe et qu'on fasse observer ce qui est ordonné dans ladite encyclique, et j'ai la confiance que, ainsi qu'il est dit dans la circulaire rappelée ci-dessus, les très dignes prélats d'Espagne travailleront, avec le zèle et la prudence dont ils ont donné tant de

preuves, à obtenir complètement ce résultat de l'acte solennel pontifical.

Il n'échappe certainement pas à la perspicacité de Votre Éminence que le but très élevé que s'est proposé Sa Sainteté lorsqu'elle adressa à l'épiscopat espagnol ce monument insigne de sa sollicitude apostolique et de son amour envers la catholique Espagne, était celui de raffermir la concorde par des avis salutaires, dont elle confiait l'application et l'exécution opportune à l'autorité et à la prudence des prélats.

Par conséquent, l'encyclique *Cum multa*, dans les intentions paternelles de Notre Très-Saint Père, n'est pas et ne peut pas être une cause de discorde et un signal de guerre, mais au contraire un lien d'union et une bannière de paix. Elle ne condamne pas les opinions politiques légitimes, elle ne blesse pas les sentiments honnêtes, elle ne met d'obstacles aux aspirations légales et pacifiques de personne ; elle recommande ardemment l'union des esprits dans les bonnes œuvres ; elle rappelle aux catholiques les devoirs dont ils sont tenus aussi bien individuellement que collectivement, chacun se plaçant au rang qui lui convient, afin que, sous prétexte de défendre la cause catholique, ils ne dépassent pas les limites légitimes de leur action et ne soient pas une cause de trouble pour l'Église et pour la société. De sorte que devant les augustes et paternelles exhortations adressées aux catholiques espagnols par le Vicaire de Jésus-Christ, il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus ; la charitable sollicitude du Père et la pieuse obéissance des fils devant seuls remporter la victoire.

Avec ce sens très clair et bien défini du document pontifical, les illustres prélats espagnols qui se trouvent placés à la tête du troupeau chrétien pour le conduire au salut éternel comprendront facilement quelle est la ligne de conduite sage et prudente que le Chef auguste de l'Église a daigné leur tracer dans les déplorables circonstances actuelles, et ils s'y conformeront sans nul doute avec ardeur, étant donné leur dévouement constant et éprouvé envers le Siège apostolique, qui est une des gloires les plus pures de l'épiscopat espagnol. Remplissant donc avec une grande sollicitude, comme ils l'ont toujours fait, leurs devoirs sacrés de pasteurs et de pères, ils les feront aussi accomplir plus facilement, grâce à l'autorité de leur exemple, par le clergé qui dépend d'eux. En défendant comme il le faut les droits de l'Église et en donnant consciencieusement à Dieu ce qui est à Dieu, ils feront aussi qu'on donne à César ce qui est à César, et qu'on ne manque pas aux devoirs que les chrétiens ont envers le pouvoir qui gouverne, aussi longtemps qu'il n'ordonne rien contre les lois de Dieu et de son Église.

Qu'ils se placent, comme cela convient à leur noble ministère, dans une position élevée et inaccessible à toutes les dissidences et

passions humaines, et qu'ils se montrent absolument impartiaux dans leurs actes, de façon que, malgré les divisions politiques qui déchirent la nation, ils conquièrent la confiance entière de tous les fidèles confiés à leurs soins. Que, dans l'exercice de l'autorité sacrée dont ils se trouvent revêtus, ils soient des juges justes et discrets, sans oublier jamais qu'ils sont aussi des pères affectueux, employant les mesures clémentes que recommandent la charité et la prudence, avant de procéder contre les coupables avec les mesures sévères que la justice et la discipline pourront exiger. Suivant ce chemin facile et sûr, qui est celui que trace le Souverain-Pontife, ils obtiendront le but très saint et très utile auquel vise l'acte pontifical.

Je dois particulièrement appeler l'attention de Votre Éminence sur la conduite du clergé, des associations religieuses et de la presse qui tient à grand honneur d'être sincèrement catholique et obéissante à l'autorité de l'Église.

En ce qui concerne le clergé, que les prélats respectifs ne cessent pas de lui rappeler les avis autorisés que le Vicaire de Jésus-Christ lui a adressés d'une manière explicite dans sa mémorable encyclique. Il ne convient pas aux ecclésiastiques de s'entremêler aux passions politiques; ils n'ont pas le droit de rendre odieux le ministère sacré qu'ils ont reçu pour l'exercer, non en leur faveur, ni en faveur d'aucun parti, mais pour l'édification et la sanctification de tous. Il ne leur est pas permis non plus de compromettre par des actes indiscrets et imprudents la condition de leur état et de donner occasion à des soupçons, à des haines et à des persécutions contre l'Église. Que les évêques s'efforcent d'obtenir que le clergé, se plaçant au-dessus de toutes les luttes et imitant en tout l'attitude élevée et impartiale des prélats, s'abstienne de toute manifestation publique qui entraîne un caractère et une signification politique. Qu'ils ne tolèrent donc en aucune façon que cet abus répréhensible s'introduise et se répande dans les séminaires, parce que cela est absolument contraire non seulement à la réserve qui convient aux ecclésiastiques, mais aussi à la discipline rigoureuse propre à ces établissements d'éducation ecclésiastique. Qu'ils punissent sévèrement toutes fautes de ce genre et qu'ils ne permettent jamais qu'il se forme prématurément des partis dans ces pépinières de serviteurs de Dieu, et qu'il s'y éveille des passions mondaines, parce qu'aux ecclésiastiques qui se préparent à la sublime dignité du sacerdoce, aucunes autres manifestations ou émulations ne conviennent que celles de la science ou de la piété.

Les associations des catholiques destinées à répandre le bien, à empêcher le mal et à défendre les intérêts de la religion, sont, sans contredit, des œuvres très méritoires, très recommandées et désirées par le Souverain-Pontife. Mais ces associations doivent être dirigées par les ordinaires respectifs, et en dépendre exclusivement par une dépendance réelle et effective, que personne ne puisse jamais mettre

en doute et qui écarte toute ingérence illégitime de personnes laïques, quelque respectables qu'elles soient par leurs qualités et leur position. Il en résulte que lesdites associations doivent être, dans chaque diocèse, un élément puissant de concorde et de paix, et jamais une source et une occasion de dissensions et de luttes, de même que l'évêque doit être le lien d'union de tous les fidèles qui forment son troupeau. C'est pourquoi les révérendissimes ordinaires, en provoquant et en favorisant, suivant les désirs de Sa Sainteté, la formation de telles associations, devront avant tout réfléchir aux conditions de leurs diocèses pour voir, avant de les établir, comment elles pourront se constituer paisiblement et parvenir sans contrainte à servir, avec une évidente utilité, les intérêts religieux et consolider la concorde et la paix entre les catholiques. Lorsque de telles associations sont établies, les prélats devront s'appliquer de toutes leurs forces à les garantir contre tout soupçon de fins secrètes et étrangères au but pour lequel elles sont constituées, en faisant voir, plutôt par l'éloquence des œuvres que par celle des paroles, qu'elles n'ont pas d'autre objet que celui qu'elles recherchent ouvertement.

Pour l'obtenir, les évêques feront bien, lorsqu'il s'agira du choix des personnes qui auront à exercer dans les œuvres une action importante, bien que subordonnée à leur autorité, de choisir de préférence des personnes qui, par leurs antécédents, ne s'étant jamais mêlées de la politique, soient les plus capables, par leur conduite exemplaire et par leur zèle religieux, de gagner la considération et la confiance de tous. Il est également indispensable que de ces associations on écarte absolument les polémiques, les invectives, les déclamations, leur action ne devant avoir d'autre but que d'obtenir des biens particuliers et déterminés et se diriger vers ce but avec constance et zèle, tandis que les discussions et débats, outre qu'ils sont vains et inutiles, offensent la charité et obscurcissent les intelligences en excitant les passions et ne peuvent avoir d'autre résultat que de faire dévier ces associations de la fin de leur institution.

C'est pourquoi aussi les prélats devront, avec leur haute prudence, examiner attentivement s'il convient que ces associations aient pour organe un journal destiné à communiquer à leurs membres les nouvelles qui se rapportent à leur fin, leurs œuvres et leur développement. S'ils le jugent opportun et sans aucun danger pour la concorde, ils devront faire en sorte que lesdites publications se maintiennent dans les limites indiquées, qu'elles ne sortent jamais du champ religieux, qu'elles ne présentent jamais les apparences des journaux politiques et moins encore qu'elles en imitent les formes et les habitudes.

Que le but lui-même de ces associations soit toujours pratique en sa variété. Que les révérendissimes prélats commencent par établir

un ordre déterminé et une gradation dans les œuvres que les associés se proposent de réaliser en faveur de l'Église, et qu'ils donnent la préférence à celles qui sont d'exécution plus facile, plus utiles aux diocèses respectifs et moins exposées au danger d'occasionner des divisions ; qu'ils laissent de côté les travaux théoriques et les discussions qui concernent le droit public et la meilleure manière de gouverner la société civile, discussions qui, dans les circonstances actuelles, augmenteraient la discorde sans être d'aucun avantage ; qu'ils cherchent en revanche à propager des œuvres qui, s'appuyant sur la loi de Dieu et la charité, puissent favoriser la moralité publique par l'action et l'influence du sacré ministère ecclésiastique, contribuer à la formation de dignes et savants ministres de l'Église, empêcher les blasphèmes et la profanation des jours de fête, promouvoir abondamment l'enseignement pur et religieux et encourager d'autres œuvres saintes et utiles, sans oublier la grave situation où se trouve le Chef auguste de l'Église.

La presse périodique qui se glorifie du titre de catholique et qui se pique de combattre sous la bannière sacrée de notre sainte religion doit, d'une nécessité absolue, accepter respectueusement toutes ses doctrines et ses préceptes, en se soumettant entièrement à l'autorité vivante de l'Église et en se conformant non seulement de parole, mais de fait, aux prescriptions de l'Ordinaire dans les choses qui sont de sa juridiction.

Toutes les fois qu'elle manquerait à ce devoir essentiel, il est évident qu'elle ne pourrait d'aucune façon abuser de ce titre glorieux de catholique, ni tromper les fidèles par de fausses démonstrations d'orthodoxie, et cela ne se pourrait tolérer. C'est pourquoi les révérendissimes prélats adresseront d'abord aux directeurs des journaux catholiques qui se publient dans leurs diocèses des avis paternels et des exhortations privées ; et si cela ne suffit pas, faisant un usage discret et prudent de leur autorité sacrée, ils prescriront à tous, sans distinction de partis, de mettre terme aux violentes polémiques dont ils donnent au monde un triste exemple, indigne assurément d'hommes qui professent la loi du Christ, basée sur la charité, l'humilité et l'obéissance. Ils leur imposeront le respect absolu et entier de l'encyclique pontificale *Cum multa*, en leur indiquant d'une façon concrète les points qu'ils auront à observer dans la pratique, points que l'encyclique elle-même indique très nettement ; qu'ils n'admettent aucune interprétation privée du texte de l'encyclique et aucun subterfuge, et qu'ils ne tolèrent point que qui que ce soit manque à ses prescriptions, même d'une façon indirecte.

Pour éviter, en outre, que quelques membres du clergé, oubliant les devoirs de leur état et s'affranchissant de la discipline ecclésiastique, ne compromettent, par des publications imprudentes et irréfléchies, les intérêts du clergé en général et la tranquillité de l'Église,

les ordinaires des diocèses, faisant usage de leur droit, défendront aux journaux catholiques de publier, sans révision et permission préalable, tout document qui contienne, directement ou indirectement, une protestation ou une adhésion en faveur ou contre des doctrines ou personnes déterminées, et ils ne permettront jamais que le clergé professe des maximes ou des théories qui ne soient entièrement conformes aux enseignements du magistère suprême du Pontife romain et de l'épiscopat qui est en communion avec lui. Si la presse catholique, au mépris des avis paternels de la légitime autorité ecclésiastique, continuait à désobéir opiniâtrément, ce qui n'est pas à croire, les évêques de la province ecclésiastique, cherchant à procéder d'un commun accord, selon que les exigences l'exigent, adopteraient des mesures plus graves, mesures que tous les autres prélats feront ensuite respecter dans leurs diocèses.

Telles sont les instructions que j'ai cru devoir communiquer pour le moment aux Révérendissimes prélats de l'Espagne, avec la ferme confiance que tous les observeront avec unanimité afin que, par l'action commune, on puisse porter plus promptement et plus efficacement remède à la douloureuse situation présente. Si quelque doute surgissait au sujet de ces instructions ou si d'autres circonstances exigeaient d'autres mesures, je prie Votre Éminence de me le faire savoir en toute franchise, afin que, mettant à profit ses lumières et ses sages indications, je puisse les communiquer aussi à ses vénérables frères, et ainsi rendre toujours plus étroite et indissoluble l'union des esprits et de l'action dans tout l'épiscopat de cet illustre pays.

Je prie Votre Éminence de communiquer le contenu de cette circulaire, avec la réserve nécessaire, aux dignes suffragants de sa province ecclésiastique, et je saisis avec plaisir cette occasion pour lui réitérer l'expression de ma plus haute considération.

† MARIANO,
archevêque d'Héraclée, nonce apostolique.

Madrid, 30 avril 1883.

LE CHOLÉRA

L'Académie royale de médecine de Belgique, dans une de ses dernières séances, s'est occupée du choléra, — une question qui n'attend pas, a dit un membre de cette savante compagnie, M. Lefebvre. L'eminent médecin a fait à ce

sujet une communication dont voici le résumé qui donne un aperçu exact de la situation, ainsi que des causes du fléau :

La maladie indienne règne en Égypte avec une certaine intensité. Les derniers bulletins signalent 156 décès à Damiette ; elle a fait son apparition dans diverses autres localités, à Mansourah, à Tantah, à Port-Saïd, etc.

L'Europe est-elle sérieusement menacée ? Si les gouvernements prennent avec ensemble des mesures de préservation énergiques, il est permis d'espérer que le fléau restera confiné sur le sol africain ; sinon on peut prédire qu'il ne tardera pas à apparaître sur les rivages européens de la Méditerranée, et que, dans six mois, il visitera le centre du continent,

Pour justifier ces espérances et ces appréhensions, M. Lefebvre rappelle en peu de mots les antécédents de la question.

Vous savez, dit-il, avec quelle sollicitude l'Académie suit la marche de ces maladies envahissantes, qu'on appelle le choléra, la peste et la fièvre jaune. Depuis trois ans, le gouvernement lui adresse régulièrement tous les documents sanitaires qu'il reçoit de ses agents à l'étranger. C'est la commission des épidémies que vous chargez de les examiner et de vous en rendre compte. Dans la séance du 27 janvier dernier. dans un rapport que j'ai fait au nom de cette commission, je rappelais que le choléra ne se développe jamais spontanément en Europe ; que quand il y arrive, c'est toujours un produit d'importation. Le delta du Gange est la source principale, sinon unique, des miasmes cholérigènes. De ces contrées éloignées, il peut passer en Europe par diverses routes ; la plus facile et la plus rapide est la route maritime. Le choléra partant des Indes, traverse la mer d'Oman pour entrer dans la mer Rouge, il se répand sur les deux rives de ce grand golfe, traverse le canal de Suez et s'établit en Égypte sur les bords de la Méditerranée. On peut dire qu'il est alors aux portes de l'Europe.

Depuis 1866, on était toujours parvenu à l'arrêter dans sa marche. Tous les gouvernements intéressés avaient pris l'engagement de se conformer aux prescriptions sanitaires de deux conseils nommés sous leurs auspices : le conseil supérieur de santé de Constantinople et le conseil maritime et de quarantaine d'Alexandrie. L'expérience du passé, et spécialement celle qui

ressort de la grave épidémie de l'Hedjaz en 1881, que les mesures prises par ces institutions sanitaires sont parvenues à étouffer sur les bords de la mer Rouge sans les laisser arriver jusqu'au canal de Suez, semblait de nature à affermir la confiance de l'Europe dans ces moyens de préservation.

Que s'est-il donc passé depuis lors, et comment le fléau indien est-il parvenu à franchir les barrières que tous les gouvernements paraissaient si bien décidés à défendre ? M. Lefebvre ne craint pas de déclarer qu'une grande puissance, l'Angleterre, s'est dérobée aux obligations morales qu'elle partageait avec les autres puissances de l'Europe, avec l'empire ottoman et avec l'Égypte.

Par une dépêche du 9 février 1882, adressée par le gouverneur général de l'Inde au marquis de Hartington, secrétaire d'État pour l'Inde, et communiquée au conseil international de santé de Constantinople par ordre de ce ministre, l'Angleterre dénonce le traité sanitaire que tout le monde considère comme la sauvegarde de l'Europe. Dans ce document, longuement motivé, le gouvernement général de l'Inde anglaise ne dissimule pas le motif extra-médical auquel il obéit.

Parlant des conseils sanitaires et de leurs prescriptions, il s'exprime ainsi : « Le résultat de tout ceci sera probablement que le commerce de l'Inde aura à subir des restrictions plus sérieuses encore que celles du passé ; l'action de ces conseils sanitaires, pendant les dernières années, a été celle d'accroître de plus en plus la sévérité de leurs mesures, et si l'on n'y met pas bientôt un frein, le résultat sera une quarantaine permanente contre l'Inde et des interruptions intolérables aux communications entre l'Inde et l'Angleterre. »

Après avoir résumé les communications échangées par le gouvernement anglais avec le conseil sanitaire de Constantinople, M. Lefebvre conclut en ces termes :

Nous n'avons qu'une seule réflexion à faire sur ces communications. La Grande-Bretagne tend à abandonner le concert des puissances, représenté par la conférence sanitaire internationale de Constantinople, dans la question des mesures de préserva-

tion contre les invasions du choléra. La nouvelle attitude de cette grande puissance, aujourd'hui maîtresse réelle, sinon nominale de l'Égypte, constitue un fait d'une importance redoutable. Si elle persévère dans la voie nouvelle que ses intérêts commerciaux paraissent lui avoir inspirée, il n'est pas téméraire de prédire que, dans un avenir peu éloigné, elle importera le choléra en Europe avec ses cargaisons de Calcutta ou de Bombay.

Cette prophétie, ajoute M. Lefebvre, menace de se réaliser. Toutefois nous ne devons pas désespérer de la situation. La plupart des gouvernements prennent, dès maintenant, des mesures énergiques pour préserver l'Europe d'un fléau dont chaque invasion lui coûte en moyenne un million d'existences. Si les hommes éminents qui président aux destinées de l'Angleterre, revenant loyalement d'une erreur momentanée, veulent unir leurs efforts à ceux des autres puissances, on doit espérer que la maladie asiatique sera arrêtée dans son itinéraire vers l'Europe.

M. Lefebvre termine ainsi sa communication :

Comme conclusion pratique, j'ai l'honneur de vous proposer de prier le gouvernement de demander à ses agents à l'étranger, par les voies les plus rapides, des bulletins précis sur la marche de l'épidémie qui nous menace et de les transmettre à la Compagnie, qui se fera un devoir de les examiner et d'en tirer les conclusions prophylactiques que les circonstances lui suggèreront.

Cette proposition a été adoptée.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 1er juillet, Sa Sainteté Léon XIII a reçu les maîtresses et élèves du couvent du Sacré-Cœur de la Trinité du Mont.

Vers midi, le Saint-Père a fait son entrée dans la salle du Trône, accompagné par Son Ém. le cardinal Chigi, de Mgr le maître de chambre et de Mgr le préfet des cérémonies pontificales, de ses camériers secrets participants et de ses gardes nobles.

A peine Sa Sainteté avait-Elle pris place sur le trône, que les jeunes pensionnaires, toutes vêtues de blanc, à la tête desquelles on remarquait celles appartenant à la congrégation de Marie, avec leurs insignes respectifs, ont entonné un hymne en l'honneur du Souverain-Pontife. Après quoi, l'une des élèves a répété avec beaucoup de succès un gracieux sonnet dont elle a ensuite présenté à Sa Sainteté une copie renfermée dans un élégant étui.

Ensuite la Rév. Mère supérieure a présenté au Saint-Père une boîte magnifiquement ouvragée renfermant une importante somme pour le Denier de Saint-Pierre, et d'autres précieux objets sacrés pour la chapelle privée de Sa Sainteté.

L'auguste Pontife, vivement touché de ces témoignages d'affection, a adressé aux dames et aux jeunes filles l'allocution suivante :

Depuis longtemps Nous connaissons les sentiments d'attachement dévoué et de filial respect envers le Siège apostolique, qui sont traditionnels et si profondément enracinés dans les institutions dirigées par les religieuses du Sacré-Cœur. Néanmoins, il Nous est très agréable, très chères filles, d'en recevoir de vous, aujourd'hui, de nouveaux témoignages. Il Nous est agréable de voir réuni autour de Nous un aussi beau groupe de jeunes filles qui, sous la protection du Sacré-Cœur, et grâce à la direction de si excellentes maîtresses, se forment au savoir, à la piété et à ces vertus qui sont leur plus bel ornement et leur secours le plus sûr dans les diverses époques de la vie.

Oh ! combien il est à désirer, de nos jours, que le bienfait de l'éducation chrétienne s'étende largement aux jeunes filles, aussi bien à celles de la plus haute que de la plus humble condition sociale ! Dans les desseins de la Providence, la femme est destinée à être, pour la famille humaine, une aide très puissante en vue de faire le bien ; mais, pour s'élever à une si haute fonction, il faut qu'une éducation saine et sage forme, en temps opportun, son esprit et son cœur. Formée d'après les principes de la religion catholique, laquelle seule lui a rendu ses vrais droits et l'a replacée dans son poste d'honneur, la femme sera, dans la famille, la mère sagace, soutien et sécurité

dans la maison ; dans la société, elle sera, par l'exemple, par la parole, par la charité bienfaisante et patiente, l'inspiratrice féconde des œuvres vertueuses et saintes. Au contraire, là où son éducation se sépare des enseignements de l'Évangile, la femme sera une occasion funeste de corruption et de ruine dans la famille, et, par la famille, dans la société.

Voilà pourquoi les fils des ténèbres veulent, à tout prix, que l'éducation des jeunes filles ne s'inspire plus et ne se conforme plus aux maximes et aux enseignements de la religion catholique, et qu'elle ne soit plus sujette à la maternelle vigilance de l'Église. Voilà pourquoi, par de larges et fallacieuses promesses, ils s'étudient à exciter dans leurs âmes la vanité et à leur inspirer un sentiment d'indifférence pour la foi de Jésus-Christ et d'aversion pour les lois saintes et sévères de sa morale.

Vous voyez par là, très chères filles, la grande importance de l'éducation chrétienne et le devoir très étroit qui vous incombe d'y être sérieusement attentives. Heureuses, vous qui avez la fortune d'être confiées à des directrices et à des maîtresses aussi habiles et aussi sûres que le sont les religieuses du Sacré-Cœur ; heureuses serez-vous si vous savez en profiter pour votre grand avantage. Ayez toujours présent à vos esprits le bien considérable que chacune de vous peut faire et dans l'intérieur de la maison domestique et au dehors, et appliquez-vous, pendant ce temps d'études, à vous rendre capables de l'accomplir.

Appliquez-vous avec zèle aux études ; enrichissez votre esprit de toutes ces connaissances utiles que l'on réclame de vous et qui s'accordent avec votre condition. Mais qu'à cette instruction copieuse et saine soient toujours jointes l'éducation du cœur, la pratique d'une piété profonde et éclairée, l'acquisition des vertus et, par dessus tout, la sainte crainte de Dieu. Aimez l'esprit de discipline, appliquez-vous constamment à vous vaincre vous-même et à triompher des mauvais penchants de la nature. Et tout cela à la lumière de la foi, avec le grand secours et l'aide

puissante que l'Église vous prépare, suivant l'exemple lumineux de vos maîtresses et des autres qui vous ont précédées dans cette belle lutte et en ont glorieusement cueilli la palme. Ainsi vous serez à couvert des tromperies et des embûches qui, certainement, vous attendent dans le monde, et vous aurez la douce consolation d'avoir travaillé à votre bien et au bien d'autrui.

Léon XIII a admis ensuite au baiser du pied et de la main toutes les religieuses, et successivement toutes les jeunes élèves. Chacune d'elles a passé à son tour devant Sa Sainteté en déposant à ses pieds des ornements sacrés, des tapisseries, œuvre de leurs mains, et d'autres objets précieux pour les églises pauvres.

Le Saint-Père, après avoir de nouveau béni les religieuses et leurs élèves, s'est retiré dans ses appartements, laissant chez les unes et les autres la plus chère et la plus suave impression.

—

Mgr Vannutelli est arrivé à Rome, de retour de son ambassade solennelle auprès du czar Alexandre III.

Il s'est immédiatement rendu au Vatican, accompagné de tous les attachés de l'ambassade pontificale, pour rendre visite à Son Ém. le cardinal Jacobini, sécrétaire d'État.

—

On lit dans la *Gazette de Cologne :*

L'exemple donné par la Prusse, en ce qui concerne la politique ecclésiastique, va, comme c'était prévu, être suivi par les petits États qui se sont engagés après elle dans la voie du *Kulturkampf*. Le grand duché de Hesse veut entrer dans la voie de conciliation, et se propose de soumettre au Landtag une révision organique politico-ecclésiastique.

Le *Journal de Rome* dit que la légation prussienne près le Vatican recevra incessamment la réponse du gouvernement de Berlin aux deux dernières notes du cardinal Jacobini.

M. de Schlœzer, qui devait partir en congé le 15 courant, retardera probablement son départ par suite des affaires diplomatiques engagées.

France.

Le *Journal officiel* publie les décrets suivants :

M. Lamazou (Pierre-Henri), évêque de Limoges, est transféré à l'évêché d'Amiens, en remplacement de M. Guilbert, nommé archevêque de Bordeaux.

M. Blanger (François-Benjamin-Joseph), évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe), est transféré à l'évêché de Limoges, en remplacement de M. Lamazou, nommé évêque d'Amiens.

Autun. — On n'a peut-être pas oublié les dénonciations véhémentes qui furent lancées contre Mgr Perraud, évêque d'Autun, à l'époque des troubles de Montceau-les-Mines. Le prélat fut accusé d'avoir favorisé les conspirations des ennemis de la République, parce qu'il avait autorisé la réunion du Congrès des associations ouvrières, en 1882, dans les bâtiments du Petit Séminaire d'Autun. Or, les associations ouvrières n'ont point à s'occuper de propagande politique dans leurs réunions et leurs congrès. Leurs statuts, leurs délibérations, leurs rapports reçoivent la plus grande publicité, et les projets ténébreux qu'on leur prête sont une pure invention. Mais le gouvernement utilise volontiers les inventions de ses amis quand il trouve prétexte à persécuter le cléricalisme. Il vient de rendre un décret, approuvé par le conseil d'État, s'il vous plaît! pour la « désaffectation » du Petit Séminaire d'Autun. Voilà qui apprendra aux catholiques à se mêler de l'étude des questions ouvrières, et aux évêques à encourager cette étude qui gêne la République.

Cambrai. — Les catholiques de Lille viennent de donner une nouvelle preuve de leur vaillance dans la lutte et de leur inépuisable générosité.

L'année dernière, une somme de 182,000 fr. avait été par eux souscrite en quelques semaines, pour doter les paroisses pauvres de nouvelles écoles rendues nécessaires par l'application imminente de la loi du 28 mars 1882.

Cette année, c'est une somme de 195,000 fr. qui est reconnue nécessaire pour porter le nombre des *enfants* recueillis dans les écoles libres aux deux tiers de la population scolaire et protéger les parents contre la suppression de secours dont les menace la laïcisation des dispensaires du bureau de bienfaisance. Aussi la première liste témoigne-t-elle d'un nouvel et plus grand effort de la charité lilloise. La première liste de l'année dernière se montait à 50,000 fr.; celle de cette année se monte à 63,000 fr.

Sens. — Voici le texte de l'arrêté dont parle notre précédent numéro :

Le 20 octobre 1822, le conseil municipal d'Auxerre mettait à la disposition de l'archevêque de Sens l'ancien couvent des Sainte

Maries, pour y établir un petit séminaire; une ordonnance royale du 26 mars 1823 autorisait cette concession à titre gratuit, sous la condition que, dans le cas où cette destination cesserait, les bâtiments reviendraient à la ville d'Auxerre.

Le 17 août 1878, le conseil municipal de cette ville a pris une délibération dans laquelle il demande l'expulsion du petit séminaire du bâtiment des Saintes-Maries.

A la date du 1er janvier 1882, le président de la République a rendu un décret rapportant l'ordonnance du 26 mars 1823, et réintégrant la ville d'Auxerre dans la possession des bâtiments du petit séminaire.

L'archevêque de Sens s'est pourvu devant le conseil d'État pour faire annuler ce décret; sa demande a été soutenue par Me Ramband de la Rocque.

Me Demasure s'est présenté pour la ville d'Auxerre.

Conformément aux conclusions de M. Gomel, commissaire du gouvernement, le conseil d'État vient d'annuler le décret du président de la République par les motifs suivants :

« Le conseil d'État,

« Sur l'intervention de la ville d'Auxerre,

« Considérant que la ville a intérêt au maintien du décret attaqué; qu'ainsi son intervention est recevable ;

« Au fond :

« Considérant que, par ses délibérations des 6 novembre 1879 et 9 février 1881, le conseil municipal d'Auxerre a déclaré rapporter sa délibération du 10 octobre 1822, qui avait mis l'ancien couvent des Saintes-Maries, propriété de la ville, « à la disposition de l'archevêque de « Sens, pour être consacré à l'établissement d'un petit séminaire, « sous la condition cependant que, dans le cas où cette destination « cesserait d'avoir lieu, ces bâtiments reviendraient dans l'état où ils « seraient, sans aucune indemnité, à la ville, qui, dans ce cas, en « disposerait comme de chose à elle appartenant » ;

« Que ledit conseil a en outre autorisé le maire à prendre les mesures nécessaires pour faire rentrer la ville en possession des bâtiments dont s'agit, et, à cet effet, sollicité l'approbation de ses délibérations par l'autorité supérieure ;

« Considérant que le décret attaqué, au lieu d'approuver les délibérations précitées, a entendu trancher toute contestation entre la ville d'Auxerre et l'archevêque de Sens, sur la convention qui, au dire de l'archevêque, aurait été passée en 1822 entre l'un de ses prédécesseurs et ladite ville relativement à la jouissance de l'immeuble communal et sur la portée de ladite convention, notamment en ce qui touche la clause résolutoire prévue par la délibération du conseil municipal du 10 octobre 1822 ;

« Considérant qu'en effet le décret attaqué, se fondant sur ce que

les conditions mises par la ville d'Auxerre à la jouissance de l'immeuble avaient cessé d'être remplies, a décidé, par application de ladite clause, que la ville était réintégrée dans la possession et libre disposition des immeubles dont il s'agit ;

« Qu'en statuant ainsi, ledit décret ne s'est pas renfermé dans l'exercice des pouvoirs de tutelle qui appartenaient à l'autorité supérieure, mais qu'il a fait un acte de juridiction et que, par ces motifs, il doit être annulé ;

« Sur les conclusions tendant à l'allocation d'une indemnité et à la réintégration du requérant dans l'immeuble :

« Considérant que ces demandes ne sont pas de celles sur lesquelles il appartient au conseil d'État de statuer par application des lois susvisées.

« Décide :

« Art. 1er. — L'intervention de la ville d'Auxerre est admise.

« Art. 2. — Le décret du 31 décembre 1881 est annulé.

« Art. 3. — Le surplus des conclusions de l'archevêque de Sens est rejeté.

« Art. 4. — Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par la ville d'Auxerre.

« Art. 5. — Expédition. — Intérieur, justice et cultes. »

Étranger.

Angleterre. — On sait que les jésuites, lors de l'expulsion de France des communautés religieuses, sont devenus acquéreurs à Jersey de vastes bâtiments et des beaux et magnifiques jardins qui composaient l'hôtel Impérial. Cet hôtel a été transformé par eux, sous le nom de *Maison Saint-Louis,* en une maison d'éducation des plus florissantes et où ont été placés un grand nombre de jeunes Français. Il y a déjà plusieurs mois, une pétition d'un certain nombre d'habitants de l'île contre le séjour des jésuites a été déposée aux États de Jersey ; ces derniers, du reste, en ont purement et simplement ordonné le dépôt au greffe, remettant ainsi sa prise en considération à une date indéterminée. Or, malgré cette pétition, la semaine dernière, le lieutenant gouverneur, major général Nichodson, accompagné de son secrétaire et du révérend Mac Carthy, doyen des catholiques romains, a fait une visite à l'établissement des jésuites. Le gouverneur de Jersey a été reçu par environ 200 personnes, Pères, professeurs, élèves. Une adresse de bienvenue lui a été lue.

Le gouverneur, charmé de ce compliment imprévu, répondit, et son allocution s'est terminée en déclarant « que tant que ses

lois seront respectées, l'Angleterre offrira toujours un asile bienveillant à tous ceux qui viendront réclamer son hospitalité et sa protection. »

Des hourras ont accueilli ces paroles et tout le personnel du collège Saint-Louis a entonné l'hymne national avec un entrain britannique.

Le lieutenant gouverneur visita ensuite tout l'établissement, qu'il inspecta avec soin, et après être restée une heure, Son Excellence prit congé au milieu d'expressions réitérées de vive satisfaction.

LES CHAMBRES

Jeudi 5 juillet. — *Sénat.* — Discussion du projet tendant à distraire une portion du territoire de la commune de Lanonée (Morbihan) pour ériger une municipalité distincte, sous le nom des Forges.

M. de Kerdrel ne demande pas absolument le rejet du projet, mais un supplément d'enquête. A la Chambre des députés on fait plus de politique que d'affaires, et malheureusement c'est la politique qui a prévalu dans cette question.

M. Challemel-Lacour défend le projet et repousse le supplément d'enquête.

M. Margue déclare que le gouvernement repousse également l'enquête.

L'ajournement demandé par M. de Kerdrel est repoussé par 165 voix contre 91.

Le projet est adopté.

Le traité de commerce et de navigation entre la France et la Serbie est également adopté.

Suite de la deuxième délibération du projet sur la protection de l'enfance.

Les art. 1 à 5 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Chambre des députés. — Le projet de la nouvelle tenue de la cavalerie est porté à l'ordre du jour de demain.

Discussion du projet ouvrant et annulant divers crédits supplémentaires sur l'exercice de 1881, 1882 et 1883.

M. de Saint-Aignan combat le projet comme tendant à augmenter de 10 millions le déficit de l'exercice de 1882.

Les articles 1 à 9 sont adoptés.

M. Méline demande le rétablissement du crédit pour le reboisement des montagnes, supprimé par la commission. Il s'agit de prévenir les inondations.

M. Rouvier réplique que l'agriculture peut faire ce reboisement avec ses ressources ordinaires.

M. Méline réplique qu'avec les crédits ordinaires, il faudrait 271 ans pour achever ce reboisement.

M. Ribot combat le projet qui, suivant lui, doit rester dans le budget ordinaire, sans cela, il n'y aurait plus de finances possibles.

Après les observations de M. Chevandier, l'ensemble du projet est adopté par 356 voix contre 2.

Reprise de la discussion de la loi municipale.

Vendredi 6 juillet. — *Chambre des députés.* — Discussion du projet relatif à la tenue de la cavalerie.

M. le baron Reille combat le projet qui entraînera une dépense qui serait employée plus utilement ailleurs.

M. Margaine soutient le projet, qui est adopté par 374 voix contre 64.

Reprise de la discussion sur la loi municipale.

Samedi 7 juillet. — *Sénat.* — Le Senat aborde la suite de la deuxième délibération de la proposition de loi de M. Théophile Roussel et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités.

Sur l'article 17, relatif à l'intervention des juges de paix pour la remise des enfants entre les mains de l'État, M. de Gavardie demande si les juges de paix sont assez bien choisis pour remplir ces missions si difficiles.

Il y a actuellement des juges de paix pourvus d'un cahier judiciaire.

M. Martin Feuillée, ministre de la justice, proteste contre l'état de suspicion dans lequel M. de Gavardie voudrait placer les magistrats. D'ailleurs, dit-il, les articles suivants donnent toute garantie.

L'article 17 est adopté avec plusieurs autres.

Le Sénat adopte les articles 20 à 26 relatifs à la déchéance de la puissance paternelle, malgré les observations de MM. de Gavardie et Batbie qui demandaient des modifications à ces articles, comme excessifs et présentant des inconvénients.

Après le vote de l'article 32, le Sénat passe à l'examen du titre 4 relatif aux enfants mineurs délaissés ou maltraités.

Les articles de 33 à 38 sont adoptés.

Sur l'article 39 qui organise le comité supérieur de protection et d'éducation des mineurs, M. de Gavardie se plaint de ne pas y voir figurer les ministres des cultes reconnus.

Les articles de 39 à 43 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Chambre des députés. — La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi municipale.

Elle adopte l'amendement de M. Delattre, demandant pour les communes le droit d'établir des impôts communaux. Elle adopte de nombreux articles.

La Chambre repousse un amendement de Mgr Freppel, demandant la suppression de la proposition qui appelle le Conseil municipal à donner son avis sur les budgets des fabriques d'église.

Mgr Freppel dit que des subventions aux fabriques de la part des communes existent, et qu'il n'y a plus de prétexte pour faire intervenir le Conseil dans la gestion des fabriques.

M. de Cassagnac réplique que la France n'est pas libre, car l'immense minorité est exclue des fonctions, quoiqu'ils payent l'impôt. Les parents ne peuvent pas faire élever leurs enfants comme il leur convient, puisque les congrégations sont expulsées. (Applaudissements à droite.)

L'amendement est repoussé.

L'article 72 est adopté.

Lundi 9 juillet. — *Chambre des députés.* — M. Paul de Cassagnac refuse de poser la question relative à la suppression des traitements des desservants avant que la Chambre soit en nombre.

M. Barodet dépose sa proposition d'amnistie. Il estime que les rigueurs de la loi sont excessives contre les délits politiques. Il est nécessaire de faire un acte de clémence, qui sera aussi un acte de haute politique.

M. Clovis Hugues soutient la même thèse ; il blâme l'inégalité entre les peines infligées à MM. Féder et Bontoux, par exemple, et les peines qui frappent Louise Michel. Il soutient que Louise Michel n'a pas commis un délit de droit commun, mais un délit politique.

L'orateur critique les peines qui pèsent sur les petits.

M. Baudry l'interrompt : « ... et M. de la Roche Saint-André ! » (Rires prolongés.)

M. Clovis Hugues fait incidemment l'éloge de l'Internationale et se livre à des personnalités qui soulèvent de vifs incidents.

M. Waldeck-Rousseau repousse le projet d'amnistie comme visant des délits isolés qui n'ont pas de caractère politique. Il estime que ce n'est pas en prêchant la révolte qu'on prépare le progrès.

On servirait mieux la cause des prolétaires avec le moindre projet de loi procurant du travail. (Protestations à l'extrême gauche.) Le ministre conclut que le gouvernement doit respecter les verdicts du jury. (Applaudissements.)

M. Courmeaux soutient la proposition d'amnistie à l'occasion de la fête du 14 juillet.

M. de la Rochefoucauld s'écrie que c'est la fête de l'assassinat. (Bruit. — Protestations.)

M. Brisson propose la censure.

Les membres de la droite se lèvent. Le tumulte augmente.

La censure est prononcée à l'unanimité des gauches.

La demande d'amnistie est repoussée par 304 voix contre 89.

De nombreux projets locaux sont adoptés, puis la séance est levée.

Mardi 10 juillet. — *Sénat.* — Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, l'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance.

L'article 36, modifié par la commission sur les observations de M. Batbie, et d'accord avec M. le garde des sceaux, est adopté.

L'article 44 est également adopté. Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Le Sénat adopte l'ensemble de la loi par 171 voix contre 76, sur 147 votans.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au régime des eaux.

Chambre des députés. — Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, l'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Granet et de M. Delafosse sur la politique du gouvernement au Tonkin et dans l'extrême Orient.

M. Granet déclare qu'il n'y a chez les auteurs de l'interpellation aucune pensée d'hostilité contre les ministres français et républicains qui portent actuellement le difficile et dangereux fardeau du pouvoir.

Le gouvernement n'est pas directement engagé dans la catastrophe d'Hanoï, et il ne peut être tenu pour responsable d'événements qu'il n'a pas engagés; mais le pays se demande jusqu'à quel point il conviendra de porter le drapeau de la France et dans quelle mesure il aura des sacrifices à faire.

Le décret qui a constitué l'administration du Tonkin semble escompter la conquête en créant une organisation complète. Dans le projet relatif à l'armée coloniale, il est question d'un régiment tonkinois. N'est-ce pas une preuve des intentions du gouvernement?

L'orateur désapprouve la conquête. La politique de la Chambre a toujours été contraire à la conquête par la force. Telle était l'opinion de MM. les amiraux Cloué et Jauréguiberry.

L'occupation restreinte serait aussi dangereuse que la conquête : cet effort n'est pas au-dessus des ressources de la France; mais peut-on, sans inconvénient, tenter l'entreprise? La France est engagée déjà dans bien des entreprises, en Algérie, en Tunisie, à Madagascar; faut-il éparpiller ainsi nos ressources? Et la prudence ne nous conseillerait-elle pas de concentrer nos forces en vue d'éventualités possibles?

Il y a lieu d'engager au Tonkin l'action nécessaire pour venger l'honneur national; mais il ne convient pas d'entreprendre une

conquête, facile en apparence, dont les conséquences pourraient être désastreuses. Il faut occuper sur la côte certains points dont la possession sera utile pour notre marine ; mais c'est là que doit se borner l'effort. Nous avons à obtenir des facilités de commerce pour nos nationaux et le droit d'exercer la police sur le fleuve Rouge. Mais la Chambre ne voudra pas que l'action de la France soit engagée au-delà sans son assentiment; elle répudiera à la fois la politique des humiliations et la politique des aventures. (Très bien !)

M. Challemel-Lacour répond que le gouvernement est tout disposé à fournir des explications qui sont sans péril dans une assemblée patriotique.

Il y a dans le discours de M. Granet deux questions : une question militaire et une question politique.

Au point de vue militaire, il est établi qu'avec plus de patience, le commandant de nos forces eût pu se maintenir dans Hanoï, en attendant de nouveaux renforts. Les ennemis sous lesquels il a succombé sont ceux que nous allons rencontrer encore ; les forces que nous avons maintenant au Tonkin sont suffisantes pour faire face aux nécessités de la situation. On ne demandera sans doute ni comment elles sont composées ni quel est leur objectif.

M. P. de Cassagnac. — Si le ministre ne répond pas sur ces points, il aurait pu rester à Vichy.

M. le Président rappelle à l'ordre M. Paul de Cassagnac.

M. Challemel-Lacour. — Au cas où nous rencontrerions des difficultés inattendues : si les Chambres sont réunies, elles jugeront elles-mêmes; si elles sont séparées, le gouvernement pourvoira aux besoins immédiats de la situation. Mais, s'il le faut, il convoquera les Chambres et il n'engagera sans leur aveu ni les forces ni l'argent de la France.

Il avait d'abord été décidé qu'un envoyé extraordinaire serait placé auprès du souverain de l'Annam, pour le rappeler à l'exécution du traité de 1874. Mais aujourd'hui les Pavillons-Noirs sont devenus l'armée de Tu-Duc, qui est désormais l'ennemi de la France.

Notre envoyé a dû être rappelé; et c'est à la guerre qu'il faut maintenant pourvoir. (Mouvements divers.) Un homme était désigné d'avance par sa profonde connaissance du Tonkin pour présider aux opérations ; il a été nommé commissaire du gouvernement et a reçu des instructions précises.

Il représente la pensée du gouvernement auprès de l'autorité militaire ; c'est un négociateur autant qu'un administrateur; il devra maintenir nos relations avec la Chine. Il sera chargé d'organiser l'administration du pays et, dès qu'il le pourra, il devra négocier avec l'Annam. Jusqu'à la fin des opérations militaires, la direction des opérations appartiendra au commandant militaire qui devra se concerter avec le commissaire civil.

Nous n'occuperons d'ailleurs que le delta de Song-Taï à la mer, et le commissaire civil est chargé de faire savoir aux populations que la France n'entend pas conquérir l'Annam. Quant à l'administration, le gouvernement a renoncé à la régler par décret. Le commissaire civil y pourvoira provisoirement; il est autorisé à créer un système de perception de l'impôt et préparera l'établissement d'une administration.

Le plan d'action peut être modifié par les événements; le ministre ne peut s'engager d'avance, mais il peut assurer que les bruits d'une agression de la Chine sont sans fondement ; on peut assurer que les relations pacifiques seront maintenues. Si la Chine suivait de funestes conseils, la Chambre n'hésiterait pas à défendre avec énergie les intérêts du pays.

M. Delafosse demande un complément de lumière, car les mécomptes passés justifient l'inquiétude du pays.

M. Challemel-Lacour, dit-il, déclare que l'on fait la guerre à l'Annam. C'est une véritable déclaration de guerre qui vient d'être portée à la tribune. Si telle est la situation, le gouvernement doit demander aux Chambres d'approuver cette déclaration de guerre.

On a pris, depuis quelque temps, l'habitude de faire la guerre sans demander la sanction du Parlement, sans même l'en aviser.

L'orateur voit un danger dans l'hostilité secrète de la Chine. Notre protectorat au Tonkin deviendrait une charge permanente, et la Chine pourrait attendre que de graves évènements éclatassent en Europe pour chercher à nous chasser du Tonkin. Donc, la sécurité de l'occupation du Tonkin n'existera que lorsque nous aurons conclu avec la Chine un arrangement amiable.

Critiquant les négociations poursuivies avec la Chine, l'orateur se plaint à ce propos qu'aucun document officiel n'ait été communiqué. Le Parlement anglais, dit-il, est mieux renseigné que nous sur notre diplomatie.

L'orateur estime que le traité de M. Bourée était une chose excellente, et en cite les principales clauses qu'il déclare très avantageuses pour la France. Il reproche au gouvernement d'avoir désavoué ce traité qui pouvait servir de base nouvelle à des négociations.

Il demande s'il est vrai que les négociations entamées à Shang-Haï aient complètement échoué, et si M. Challemel-Lacour espère réussir ultérieurement.

Parlant ensuite de la suzeraineté de la Chine sur le Tonkin, l'orateur demande comment le ministre des affaires étrangères entend résoudre cette question.

L'orateur pense que la France aurait dû imiter l'Angleterre qui a pris l'Égypte pour elle et a laissé le titre de suzerain au sultan. Il conclut en déclarant qu'un accord avec la Chine est indispensable.

M. Challemel-Lacour déclare qu'il respecte les droits de la Chambre, mais il ne peut pas, en faisant les déclarations demandées, compromettre les intérêts du pays.

L'orateur, reprenant l'historique du traité de 1874, rappelle que, dès 1875, la France a fait communiquer ce traité à la Chine, non pour lui demander son approbation, mais pour réclamer d'elle qu'elle fasse retirer les bandes chinoises envoyées au Tonkin. La Chine n'a pas protesté contre le traité et a fait droit à nos réclamations.

L'orateur montre M. Bourée, d'abord partisan de la politique rigoureuse au Tonkin, puis cédant aux ouvertures du gouvernement chinois, et acceptant l'arrangement dont il a été question et que jamais le gouvernement chinois n'a accepté.

Quant au gouvernement français, après l'avoir longuement examiné, il l'a rejeté sans hésiter. Cet arrangement, c'était le partage du protectorat, c'est-à-dire une source certaine de difficultés. C'est ce qui a déterminé le gouvernement à le repousser.

L'orateur dit qu'il résulte des déclarations de M. Tseng que la Chine n'a aucune pensée d'agression, et que la France est assez puissante pour faire au Tonkin ce qu'elle désire sans qu'il puisse en sortir aucune guerre; et si la Chine a quelques objections contre l'occupation du Tonkin, elle reconnaît qu'après l'affaire d'Hanoï la France a le droit d'en demander raison au roi d'Annam.

Le marquis de Tseng a déclaré depuis qu'il y avait possibilité d'entente entre la France et la Chine. Le gouvernement est décidé à faire son devoir en cette circonstance.

M. Blancsubé demande que le protectorat soit établi non seulement sur le Tonkin, mais sur l'Annam.

M. P. de Cassagnac se déclare satisfait d'avoir obtenu de M. Challemel-Lacour l'aveu que nous avions la guerre, car on verra, lorsqu'on sera devant les électeurs, ce que ceux-ci pensent de la guerre.

L'orateur voit la situation actuelle absolument analogue à celle qui précéda la campagne de Tunisie. Il y a des motifs inavouables !

M. J. Ferry demande des explications complètes sur ces accusations.

M. le Président rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

M. P. de Cassagnac déclare que, devant ce rappel à l'ordre, il se croit obligé de renoncer à la parole. Cependant il ne veut pas avoir l'air de déserter son poste.

Il rappelle que M. Rochefort a été acquitté pour avoir dit que la Tunisie était une question de tripotage. Il ajoute que s'il n'y a pas de Crédit Foncier en préparation au Tonkin, il y a encore des concessions pour les républicains qui attendent.

M. le Président demande à la Chambre de faire preuve de tolérance, puisque le ministre a demandé des explications complètes ; il faut en finir avec les explications dont il s'agit.

M. Paul de Cassagnac demande que l'on lève son rappel à l'ordre.

M. le Président refuse, parce que le rappel à l'ordre est mérité.

M. Paul de Cassagnac déclare que la liberté de la tribune n'existe pas. Il en a dit assez sur les motifs de l'affaire du Tonkin et réclame le droit de continuer son discours comme il l'entend.

Il reproche à M. Challemel-Lacour de n'avoir pas communiqué, même aujourd'hui, le texte du traité de M. Bourée.

M. Challemel-Lacour. — Je l'ai communiqué, textuellement, entièrement.

M. Paul de Cassagnac accepte qu'on établisse des comptoirs au Tonkin, mais il ne veut pas la guerre avec la Chine, Il déclare que le gouvernement n'a pas le droit d'engager la guerre comme il l'a fait à l'égard de l'Annam. Il reproche aux républicains d'insulter le cadavre de M. Henri Rivière.

L'orateur critique la nomination du commissaire civil ; il fallait un général, vous avez envoyé un médecin.

Une vive altercation s'élève à ce propos entre M. Floquet et l'orateur.

M. Paul de Cassagnac déclare que le gouvernement est condamné à prendre le Tonkin et l'Annam tout entiers.

Si encore on obtenait un résultat au point de vue colonial ; mais les colonies françaises, sous les républiques, sont ruinées.

L'orateur termine en déclarant que l'intolérance de la Chambre n'empêchera jamais la minorité de parler, lorsqu'il s'agira d'expéditions dans lesquelles il n'y a que des appétits à assouvir.

M. le Président déclare que la Chambre a poussé la tolérance jusqu'à ses limites extrêmes.

M. le Président ajoute que c'est avec l'autorisation de la Chambre qu'il a laissé passer certaines expressions que dans toutes autres circonstances il aurait dû réprimer.

M. Paul de Cassagnac. — Vous n'avez pas le droit de me répondre. Vous n'avez qu'à présider.

M. Jules Ferry déclare que la discussion menace de compromettre la dignité parlementaire, car ses adversaires usent surtout de l'outrage. Il le constate, et cette constatation est nécessaire pour les honnêtes gens de tous les partis. (Violentes protestations.)

M. Paul de Cassagnac interpelle directement M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry proteste contre les accusations sans preuves apportées par M. Paul de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac. — Je ne veux pas supporter les insultes de cet homme qui est le dernier des lâches. (Tumulte.)

M. Paul de Cassagnac sort.

M. le Président. — Le gouvernement a été insulté ; je demande contre M. Paul de Cassagnac la censure avec exclusion temporaire.

La censure avec exclusion temporaire est adoptée.

La discussion générale est close.

M. Duclaud présente un ordre du jour de confiance qui obtient la priorité et sur lequel le scrutin est ouvert.

L'ordre du jour de confiance est adopté par 371 voix contre 82 sur 453 votants.

M. Rouvier dépose le rapport sur les conventions de chemins de fer.

La séance est levée à six heures cinquante-cinq minutes.

Séance publique, jeudi, à deux heures.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La santé du comte de Chambord. — Entrevue des princes d'Orléans et du comte de Chambord. — L'élection de Passy. — Au Tonkin. — Étranger.

12 juillet 1883.

Ce ne sont pas les préparatifs de la fête nationale de l'*assassinat* ni les luttes parlementaires de cette fin de session, qui occupent en ce moment les esprits, mais uniquement la santé de M. le comte de Chambord. De toutes parts les prières les plus ferventes montent vers le ciel pour la conservation d'une existence si précieuse, et la France donne en cette triste circonstance une preuve manifeste de la place que tiennent malgré tout chez elle les principes représentés par Henri V.

Quelle que soit l'issue heureuse ou malheureuse de ce douloureux état, que les dernières nouvelles nous représentent comme de plus en plus alarmant, nous voulons croire que Dieu, dans sa miséricorde, épargnera la France et, s'il ne daigne faire le miracle si ardemment sollicité, voudra lui donner, dans les héritiers légitimes du prince, de dignes et fermes défenseurs de sa cause.

—

Un événement de la plus haute importance et qui peut faire naître à cet égard les meilleures espérances : c'est l'entrevue qui a eu lieu vendredi dernier entre les princes d'Orléans dont nous avons annoncé le départ pour Vienne et le chef de la maison de France. Cet événement déconcerte complètement les calculs mesquins de ceux qui, jusqu'au dernier

moment avaient cru, et peut-être espéré, qu'il n'aurait pas lieu; il tire des circonstances mêmes où il se produit une si manifeste gravité, que nous croyons devoir en donner le récit détaillé publié par le *Gaulois*. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

Vienne, 7 juillet.

M. le comte de Chambord a reçu ce matin, à onze heures M. le comte de Paris, M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon. C'est sur la volonté formelle de M. le comte de Chambord qu'a eu lieu l'entrevue. Jusqu'au dernier moment, Madame et l'entourage de Monseigneur avaient désiré que les princes d'Orléans ajournassent leur visite, uniquement dans la crainte que l'auguste malade n'en ressentît une émotion qui eût aggravé son état. Mais M. le comte de Chambord a doucement exprimé à Madame la satisfaction qu'il éprouverait à ce qu'elle reçût M. le comte de Paris. Le baron de Raincourt partit alors pour Vienne porteur d'un message ainsi conçu :

« Monseigneur recevra probablement Leurs Altesses ; mais Madame « se fera un plaisir de les accueillir. »

M. le comte de Chambord avait plusieurs fois manifesté sa résolution bien arrêtée de recevoir les princes d'Orléans : la formule délicate du message du baron de Raincourt n'avait pour but que de ménager les légitimes et affectueuses appréhensions de Madame et de son entourage. Monseigneur a tenu à mettre fin aux commérages qui se répandaient déjà, savoir : que l'union de la maison de France, accomplie en 1873, n'existait plus; qu'il avait fait un testament politique en faveur de dom Jaime, fils de dom Carlos, etc. Ces bruits n'étaient sans doute pas arrivés jusqu'à son oreille, mais il les devinait. C'est pour cela qu'il a déclaré ne pas vouloir retarder un instant de plus la visite des princes d'Orléans.

Afin d'éviter toute nouvelle objection, M. le comte de Chambord a recommandé le secret. A neuf heures, on ne savait pas encore à Frohsdorff que les princes d'Orléans étaient en route : on répétait que Monseigneur n'était toujours pas en état de les recevoir. Un quart d'heure avant leur arrivée, le docteur Meyer renouvelait la défense d'introduire des visiteurs.

— Est-ce que cette interdiction concerne les princes d'Orléans ? a demandé sévèrement Monseigneur. J'ai invité mes cousins : je veux les voir.

— Vous ne le pouvez pas.

— Je veux !

C'est à huit heures et demie que M. le comte de Paris, M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon sont partis de Vienne, accompagnés des personnes de leur suite, MM. le marquis de Beauvoir,

vicomte de Bondy, comte d'Harcourt, et auxquelles s'était joint M. Emmanuel Bocher.

Le baron de Raincourt attendait Leurs Altesses à la gare de Neustadt, d'où l'on prend le chemin de Frohsdorff, avec des calèches aux armes de France, avec l'initiale H. et attelées en postes. Dans la première ont pris place M. le comte de Paris et M. le duc de Nemours, M. le duc d'Alençon et le baron de Raincourt. Dans les autres, le comte Bernard d'Harcourt, M. Emmanuel Bocher, le vicomte de Bondy, le marquis de Beauvoir, etc., etc. Leurs Altesses ont été reçues, à leur arrivée, dans le salon rouge, par Madame, assistée du comte de Monti et du comte d'Andigné. La réception a duré dix minutes et a été empreinte de la plus parfaite cordialité. Puis Madame a dit aux princes que son mari lui avait exprimé la volonté qu'ils fussent introduits dans la chambre où il était étendu sur son lit de malade. Ce moment a été solennel et touchant.

Le lit de Monseigneur est installé, depuis quelques jours seulement, au rez-de-chaussée du château, dans le salon gris : ses médecins ont exigé qu'il y fut transporté. Aussi longtemps qu'il a pu résister, Monseigneur s'y est refusé. Depuis qu'il est dans le salon gris, il n'est sorti qu'une fois : on l'a porté, sur un lit de camp, sous la tente dressée au milieu du jardin réservé. Cette sortie l'ayant beaucoup fatigué, les médecins lui ont interdit l'air vif du dehors : il est donc condamné à respirer l'atmosphère de la chambre. Le salon gris est éclairé par quatre fenêtres : c'est une vaste pièce, décorée de tableaux de l'école vénitienne.

En voyant entrer ses cousins, M. le comte de Chambord s'est dressé sur son séant, les yeux pleins de larmes, a ouvert ses bras successivement à M. le comte de Paris, à M. le duc de Nemours et à M. le duc d'Alençon, et les a tendrement embrassés. Après une minute de silence et d'une voix émue, M. le comte de Paris, se tenant debout, a dit à Monseigneur qui lui pressait les mains en l'attirant vers son chevet avec une affectueuse violence :

— Sire, nous sommes venus à Vienne, ayant appris que Votre Majesté était souffrante, et nous nous sommes empressés d'accourir à Frohsdorff prendre de ses nouvelles.

— Mon cousin, je vous remercie de tout mon cœur. Je suis bien touché de votre démarche. Comment se porte ma cousine Paris ?

Monseigneur a demandé à Leurs Altesses des nouvelles de tous les membres de leur famille. Il a eu un mot gracieux pour chacune des princesses :

— Et Chartres ? a-t-il demandé à plusieurs reprises. Où est-il ?

Monseigneur savait des anedoctes sur chacun des enfants de M. le comte de Paris : il en a parlé dans les termes les plus affectueux. Bien entendu, la conversation, qui s'est prolongée assez longtemps, n'a pas abordé le terrain politique : en pareille circonstance, la politique n'avait rien à faire.

Leurs Altesses, ne voulant pas fatiguer Monseigneur, lui ont demandé la permission de se retirer. M. le comté de Chambord a de nouveau, alors, embrassé avec effusion M. le comte de Paris, M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon : de grosses larmes coulaient sur ses joues. Très émus eux-mêmes, les princes d'Orléans sont allés rejoindre Madame, qui a causé très affablement avec eux, en attendant le déjeuner, auquel elle n'a pas pris part : sa fatigue et son angoisse ne le lui permettant pas.

A table, M. le comte de Paris occupait la place habituelle de M. le comte de Chambord. M. le duc de Nemours, M. le duc d'Alençon, la comtesse de Monti, le comte Bernard d'Harcourt, le marquis de Beauvoir, le baron de Raincourt, le comte de Chevigné, le vicomte de Bondy, M. Emmanuel Bocher, avaient également pris place. Le déjeuner servi à la française par les vieux serviteurs de Monseigneur, dans de la vaisselle plate. M. le duc de Nemours a fait remarquer les tableaux historiques qui décorent la salle à manger, et dont plusieurs représentent des personnages de la Maison de France.

A deux heures cinquante-cinq minutes, Leurs Altesses, accompagnées des personnes de leur suite, ont repris le train de Vienne. Madame leur avait fait dire, au moment où ils quittaient le château, que Monseigneur n'avait ressenti aucune fatigue de son entrevue avec ses cousins.

M. le comte de Paris disait :

— Sa Majesté n'a pas changé depuis dix ans. Elle est toujours aussi vive, spirituelle, affectueuse, aimable.

Après le départ de ses cousins, Monseigneur a dit, d'une voix à la fois joyeuse et tremblante :

— C'est bien à eux d'être venus !

—

Tous les souverains d'Europe tiennent à avoir des nouvelles de l'état du comte de Chambord et le Saint-Père s'en inquiète particulièrement. Déjà il a tenu à lui envoyer sa paternelle bénédiction par un télégramme dont voici le texte :

Le Saint-Père, profondément affecté par la triste nouvelle de la grave maladie de Mgr le comte de Chambord, élève au ciel les plus ferventes prières pour le rétablissement de sa santé, et lui accorde de tout son cœur sa bénédiction apostolique.

Signé : Archevêque de Nicée.
Nonce apostolique.

—

Une élection municipale qui a eu lieu, dimanche, à Paris, dans le quartier de la Muette, a été une nouvelle et magnifique victoire pour les conservateurs. Malgré le désistement des can-

didats républicains qui, à un premier tour, avaient obtenu le plus faible nombre de voix, le candidat monarchiste, M. Aclocque, l'a définitivement emporté par 1,079 voix contre 1,020 données à M. Chauvin, le seul candidat républicain qui restât en présence.

Voilà en quelques semaines deux défaites essuyées à Paris par la République !

—

L'optimisme des informations officielles, par rapport à l'extrême Orient, soulève certains doutes, même du côté de la presse républicaine.

Nous insérons depuis quelques jours — écrit le *National*, — des nouvelles que nous donne l'*Agence Havas* sur le Tonkin, et qui sont, dans la forme, tout ce qu'il y a de plus rassurant : tellement rassurant qu'elles deviennent alarmantes ; car elles cachent visiblement un embarras qu'on a intérêt à nous cacher.

Mais pour qui ne se paie pas de mots, veut-on savoir ce que tout cela signifie ?

Que le 29 *juillet, nous allons avoir des élections de conseils généraux.*

Qu'au moment des élections, des bruits de guerre font toujours mauvais effet.

Que le gouvernement juge bon d'y mettre une sourdine.

Qu'il se souvient de la Tunisie.

Qu'il veut pouvoir dire aux électeurs de 1883, comme il l'a dit aux électeurs de 1881 pour la Tunisie : Ce n'est rien, peu de chose !

Que pour donner des apparences de rien, de peu de chose à l'expédition nouvelle, il renoncera plutôt à demander, avant le départ des Chambres, les crédits qui seraient nécessaires.

Il s'abstiendra, jusqu'à *nouvel incident,* d'envoyer des secours en temps voulu.

C'est un organe républicain, d'ordinaire très favorable au pouvoir, qui jette ce cri d'alarme et dévoile le plan criminel du cabinet Ferry !

Après ce qui s'est passé pour la guerre tunisienne, au moment des élections du 21 août, il est permis de tout attendre de la part d'un gouvernement dont M. Ferry, l'homme aux mensonges, est le chef effectif.

—

Après le brillant résultat que les catholiques ont emporté aux élections municipales de Rome et de Turin, nous sommes heureux d'enregistrer un nouveau triomphe. La liste des catho-

liques vient de triompher aux élections municipales de Florence. Un seul des candidats libéraux a triomphé pour chacune des listes du conseil communal et du conseil provincial. Tous les autres candidats élus appartiennent à la liste catholique.

—

D'après les dernières nouvelles d'Égypte, les autorités paraissent avoir réussi à localiser l'épidémie. Le choléra continue à sévir à Damiette et à Mansourah : on a signalé quelques cas de maladie à Port-Saïd, mais les autres villes du pays sont, jusqu'à présent, préservées du fléau.

La mortalité est surtout considérable à Damiette, où le choléra fait une centaine de victimes par jour, presque exclusivement parmi les indigènes. A Mansourah, viennent de succomber à cette maladie le vice-consul d'Italie et une dame européenne.

Une dépêche du Caire annonce que quatre individus ont franchi simultanément le cordon sanitaire. Ils sont internés et surveillés dans un endroit isolé. On craint que d'autres individus n'aient franchi le cordon sanitaire à l'insu des autorités.

—

Un fléau malheureusement plus redoutable que le choléra continue, hélas ! ses ravages en Europe : nous voulons parler des lois liberticides et athées qui s'élaborent dans certains pays. Aujourd'hui c'est le tour de la Belgique. Nous avons sous les yeux l'exposé des motifs du projet de loi déposé à la Chambre belge par M. Vanhumbéeck au sujet de « l'instruction obligatoire. » Ce document, qui porte deux signatures, celle de M. Frère et celle de M. Vanhumbéech, énonce de véritables énormités. C'est décidément l'État sans Dieu prétendant se substituer aux familles pour ce qui concerne l'enseignement et l'éducation de leurs enfants.

Les comités scolaires officiels sont constitués en comité d'inquisition pour pénétrer dans la famille et mettre la main sur l'enfant.

L'autorité civile s'arroge le droit d'interroger les familles sur leurs opinions et sur la façon dont elles comptent faire l'éducation de leurs enfants.

Les pénalités comminées contre les familles qui, soucieuses de leur droit, refuseront de répondre aux inquisiteurs scolaires et de leur livrer leurs enfants sont l'amende et la prison. Et la

prison peut être répétée de trois en trois mois ! ! ! en cas de résistance prolongée.

C'est de la tyrannie.

C'est de l'arbitraire.

C'est l'oppression des consciences et la violation de la liberté d'enseignement.

DERNIÈRE NOUVELLE

Une dépêche de Nevers adressée au journal la *Croix* annonce la mort subite de Mgr Lamazou qui venait d'être nommé évêqu d'Amiens.

Mgr Lamazou, qui se rendait à Paris accompagné de son vicaire général, M. Mavery, et avait retenu ses appartements à l'hôtel Bedford, rue de l'Arcade, a succombé dans la gare même de Nevers, à la rupture d'un anévrisme.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On assure que la commission du régime général des chemins de fer ne veut pas qu'on ait à lui reprocher la prolongation des séances de la Chambre, ni l'ajournement de la session des Conseils généraux. C'est ainsi qu'elle a voté successivement les conventions avec les chemins de fer, excepté ceux de l'Ouest avec lesquels la brouille s'accentue; de plus, elle a nommé M. Rouvier rapporteur. Elle se livre en ce moment à l'examen de la question des tarifs. A la Bourse, on disait que le rapport allait être, d'un jour à l'autre, déposé sur le bureau de la Chambre. On ne doute pas d'un vote favorable ; c'est la carte forcée. Il faudrait, pour présenter au Parlement des objections qui eussent chance d'être écoutées, découvrir, pour l'établissement du budget extraordinaire, des voies et moyens qui ne peuvent exister, ou dont l'étude conduirait à l'expédient inacceptable des douzièmes provisoires. Ces considérations se sont présentées à l'esprit de tout le monde à la Bourse, et le vote des conventions est devenue la plate forme des haussiers.

Cependant, il serait téméraire de voir une reprise soutenue sur nos fonds publics. Le 5 0/0 est trop près de passer à l'état de 4 1/2 0/0 pour ne pas être influencé par la mauvaise humeur des rentiers. Quant au 3 0/0, la proximité d'un emprunt amortissable, — emprunt fatal qui ne peut être différé au delà de mars 1884, — n'est pas de nature à relever les cours de plusieurs points. Cet emprunt, pour lequel le budget a déjà prévu un service de 13 millions, n'est pas le seul qui échouera à bref délai. Les pépites du Tonkin ne se changeront pas tout de suite en or monnayé, et la Conversion de la dette beylicale en rente tunisienne 4 1/2 0/0 avec la garantie de la France, ne s e réalisera pas sans une petite soulte. Il y a aussi quelque part, là bas. du côté de Madagascar, une note à payer pour envoi d'obus. Les facteurs de ce service-là coûtent plus cher que ceux de M. Cochery. Nous ne récriminons pas, nous constatons.

Le choléra semble se contenter de l'Egypte. Il ne faut rien de moins que cette nouvelle rassurante pour compenser le mauvais effet produit par les renseignements sur le rendement des impôts. Les recouvrements de mai sont inférieurs de 8.673.000 fr. aux prévisions budgétaires : nous marchons sur une moins-value de quarante millions sans compter les crédits supplémentaires. Les optimistes de parti-pris diront que, par rapport aux recettes effectives de l'année dernière, à cette époque, nous avons, au contraire, une augmentation de 11.886.000 fr., ce qui correspond, pour l'année, à 28 1/2 millions. Il faudrait, pour que leur raisonnement fût juste, que la dépense de 1883 fût la même que celle de 1882 ; mais elle est de beaucoup plus élevée, et c'est pour essayer de la couvrir qu'on a majoré, — dans une proportion malheureusement trop forte, — les évaluations de recettes. Nous sommes en présence d'un gros déficit, et une magnifique récolte pourrait seule l'atténuer.

En lisant la cote des jours derniers, vous avez pu voir de grands changement dans les cours de certaines valeurs ; n'oubliez pas que, ce mois-ci, l'on a détaché de nombreux coupons.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT VINCENT DE PAUL

PATRON DES ASSOCIATIONS DE CHARITÉ

A propos du titre de Patron spécial des Associations de charité accordé par le Saint-Père à saint Vincent de Paul, Son Ém. Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris, adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale suivante :

Nos très chers Frères,

Vous n'avez pas oublié le pieux empressement avec lequel les membres des *Conférences* de Saint-Vincent de Paul ont célébré, au mois de mai dernier, le cinquantième anniversaire de leur fondation. On peut dire que cette fête s'est étendue au monde entier, puisque les Conférences, dont le nombre dépasse aujourd'hui quatre mille, sont établies dans toutes les parties de l'univers; mais il convenait qu'elle fût célébrée dans notre capitale avec plus d'éclat et une plus grande solennité. N'est-ce pas à Paris que se réunissaient pour la première fois, en 1833, les huit jeunes hommes à qui Dieu donna l'inspiration de commencer l'œuvre sainte ? C'est dans notre ville que siège le conseil central de cette grande Association. Aussi les délégués des Conférences sont-ils accourus, non seulement des diverses villes de France, mais des différents pays de l'Europe et même des autres parties du monde, pour resserrer les liens de leur union fraternelle. Ils sont allés prier ensemble au sanctuaire du Sacré-Cœur sur la colline de Montmartre, bien convaincus que c'est dans le Cœur adorable de Jésus-Christ que naissent et se retrempent tous les dévouements. La grande nef de Notre-Dame les a vus se réunir tous ensemble pour se mettre sous la protection de la très sainte Vierge. Ils y ont entendu la voix d'un éloquent religieux racontant les bénédictions que Dieu a répandues sur leur société durant les cinquante années de son existence, et se faisant l'interprète de leurs actions de grâces envers

Celui de qui découlent tous les dons parfaits. Ils sont allés prier au tombeau de saint Vincent de Paul, qu'ils prirent, dès l'origine, pour Protecteur et pour modèle. Devant l'autel où reposent ses reliques, ils ont demandé à Dieu avec ferveur de répandre de plus en plus, en ces temps d'indifférence et d'égoïsme, l'esprit de foi et de charité de ce saint prêtre avec sa merveilleuse fécondité pour produire de nouvelles et saintes œuvres.

Il a semblé au pieux Supérieur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, que tant de grâces obtenues par l'intercession de ce grand saint et le besoin plus pressant que jamais de sa protection, nous invitaient à solliciter du Saint-Siège un nouvel honneur, qui s'ajouterait aux hommages dont nous entourons sa mémoire. Nous avons accueilli avec empressement cette pieuse pensée, et l'avons communiquée à nos vénérables collègues les évêques des églises de France. Ils ont été unanimes pour exprimer au Souverain-Pontife le désir de voir saint Vincent déclaré solennellement Patron de toutes nos Associations de charité.

Ce n'était point là une chose nouvelle et inusitée dans l'Église. Tout récemment, Léon XIII a proclamé saint Thomas d'Aquin patron des universités et des écoles catholiques. Avant lui, le Pape Benoît XIII avait donné saint Louis de Gonzague pour protecteur spécial à la jeunesse studieuse.

Le Saint-Père a reçu, avec la plus grande bienveillance, les vœux des évêques. Saint Vincent de Paul a été déclaré, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, patron de toutes les associations charitables créées par son action ou inspirées par son esprit dans toutes les régions du territoire français. Cette décision pontificale a été proclamée dans la forme d'un bref apostolique, donné sous l'anneau du Pêcheur le 22 juin dernier. Nous en plaçons la traduction à la suite de notre lettre, afin que ce document, si honorable pour notre pays, demeure dans les annales de l'Église de France.

En lisant le bref apostolique, l'âme s'élève spontanément vers le ciel et s'écrie avec le roi-prophète : Que Dieu est admirable dans ses saints! *Mirabilis Deus in sanctis suis!* C'est, en effet, par l'influence de leur esprit et de leurs exemples que la Providence divine maintient dans les sociétés humaines les vertus qui les empêchent de se corrompre et de se perdre.

Deux cent vingt-trois ans se sont écoulés depuis le jour où saint Vincent de Paul, octogénaire, s'endormait dans le Seigneur,

en la maison de Saint-Lazare. Il a vécu dans un siècle qui fut un des plus grands siècles de notre histoire. Certes, il est bien loin de notre pensée de vouloir déprécier les gloires en tout genre dont s'honore cette époque privilégiée. Mais pendant que les noms illustres de ce temps restent l'objet d'une stérile admiration, l'humble prêtre que l'on appelait alors M. Vincent est toujours vivant parmi nous par les œuvres de sa charité, par l'amour de ses disciples, par la nouvelle et immense famille des Conférences nées sous son patronage. C'est que les saints vivent de la vie de Dieu même, et la fécondité de cette vie divine ne cesse jamais de se manifester dans l'Église catholique.

Deux traits distinctifs ont formé le caractère de saint Vincent de Paul : l'amour des pauvres et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou plutôt ces deux amours se confondaient dans l'âme de Vincent : il aimait Jésus-Christ dans les pauvres.

Nous ne connaissons pas de plus bel éloge de la charité de notre saint que les simples paroles par lesquelles le Bréviaire romain a résumé l'ensemble de sa vie et de ses œuvres : « Il n'y « eut, nous dit l'Église dans son office, aucun genre de misère « auquel il ne vînt en aide en vrai père. Les chrétiens esclaves « chez les Turcs, les enfants trouvés, les jeunes gens débauchés, « les jeunes filles exposées à la séduction, les condamnés aux « galères, les étrangers, les malades, les ouvriers invalides, « les mendiants innombrables, ont été pieusement assistés ou « recueillis par lui dans des hospices qui subsistent encore. Il a « fondé de nombreuses sociétés pour rechercher et soulager les « misères, entre autres la célèbre association des dames qui « visitent les pauvres, et la société partout répandue sous le « nom de Filles de la Charité. »

Tels sont les merveilleux bienfaits que notre pauvre humanité a reçus de ce saint prêtre et que l'Église énumère dans ces brèves paroles, qui ne sont point le langage de la flatterie, mais le témoignage rendu dans la vérité à l'un de ses plus admirables serviteurs. Vous y reconnaissez le cœur de saint Vincent de Paul, ce cœur qui a embrassé, à l'exemple du Sauveur, toutes les infirmités humaines. Vous y reconnaissez en même temps le caractère particulier de son zèle, cet esprit d'organisation qui sait réunir les bonnes volontés individuelles sous la forme de pieuses associations et rendre ainsi les efforts de la charité plus efficaces et plus persévérants.

L'Église ne se méprend pas sur le principe de vie qui anima

toutes les œuvres du serviteur de Dieu; car le Bréviaire ajoute ces paroles non moins remarquables : « Au milieu de tous ses « travaux, Vincent, toujours uni à Dieu, toujours semblable à « lui-même, simple, droit, humble, méprisant les honneurs, « les richesses, les plaisirs des sens, aimait à dire : que rien ne « pouvait lui plaire qu'en Jésus-Christ, qu'il s'efforçait d'imiter « en toute chose. »

Voilà, N. T. C. F., le secret de la prodigieuse charité de saint Vincent : il a aimé Notre-Seigneur, il a aimé celui qui a dit : *Venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous soulagerai.*

Nous ajoutons : voilà le secret des bénédictions répandues sur les Conférences. Les jeunes gens qui les ont fondées étaient animés du même esprit : ils aimèrent les pauvres parce qu'ils aimaient Jésus-Christ, *l'auteur et le consommateur de notre foi.* En nous reportant par la pensée anx premiers temps de cette admirable institution, nous voyons ces excellents jeunes gens s'entretenir dans leurs réunions des misères et des souffrances de leur prochain, s'exhortant mutellement à les soulager en s'inspirant de la doctrine et des exemples du Sauveur. Nous bénissons Dieu qui a conservé dans le sein de l'institution charitable l'esprit de ses fondateurs. Elle prospèrera tant qu'elle lui sera fidèle.

Chers associés des Conférences, ne séparez jamais ces deux saintes choses : l'amour de Jésus-Christ et l'amour des pauvres. Que la prière et les pieuses lectures, qui font partie du règlement de vos réunions, soient aussi une des habitudes de votre vie ordinaire. Qu'en vous voyant dans les diverses conditions où la Providence vous a placés en ce monde, on vous reconnaisse pour membres des Conférences à la fidélité avec laquelle vous remplissez noblement et simplement les devoirs de la vie chrétienne. Allez à vos pauvres avec la foi qui vénère en eux Jésus-Christ, allez avec votre charité douce et compatissante vers toutes les souffrances, pour les consoler non seulement par des secours matériels, mais par l'affection fraternelle que les chrétiens se doivent les uns aux autres.

Ces exhortations que nous adressons aux membres des Conférences, nous souhaitons qu'elles soient entendues par tous les chrétiens de notre diocèse. Souvenez-vous, N. T. C. F., que *la foi sans les œuvres est une foi morte,* qui ne sauve pas les âmes. Il faut aimer Dieu avant tout, c'est le premier commandement;

mais le second, qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, est semblable au premier. Les pauvres parmi nous sont sans nombre, la souffrance est partout. Que ceux qui ont reçu les biens de la fortune sachent retrancher, ou du moins restreindre dans de justes limites ce qu'ils donnent trop largement au luxe, à la vanité, au plaisir ; et qu'ils consacrent ce superflu, qui devrait être sacré, au soulagement de leurs frères dépourvus des choses nécessaires à la vie. Alors nous pourrons dire avec confiance que nous sommes les fidèles disciples de Jésus-Christ et les vrais enfants de saint Vincent de Paul.

J. Hipp. Cardinal GUIBERT.

—

N. S. P. le Pape accorde une indulgence plénière à toutes les personnes qui, le jour de la fête de saint Vincent ou le dimanche qui la suit, feront la sainte communion en remplissant les autres conditions prescrites.

—

Voici maintenant le bref pontifical auquel il est fait allusion dans cette lettre pastorale :

LÉON XIII, PAPE

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE

Glorifier le nom, invoquer le patronage de ces héros chrétiens que ne saurait susciter une philosophie froide et sans entrailles, et que peut seule enfanter la divine charité de Jésus-Christ, Nous paraît une œuvre des plus utiles. Hommes admirables, dont les illustres exemples ont porté tant de personnes généreuses à consacrer, même aux dépens de leurs propres intérêts, leur temps et leur zèle au service du prochain ! Or, entre ces héros, nul n'est plus populaire, nul n'a mieux mérité de toutes les classes de la société, que saint Vincent de Paul ; et Nous avons éprouvé une bien douce joie en apprenant que de grandes solennités avaient été naguère célébrées en son honneur par les catholiques réunis à Paris. Inspirée par la foi chrétienne, son ardente charité s'éleva vers Dieu pour redescendre sur les hommes : ne pouvant donner à Dieu,

qui possède tous les biens, elle se prodigua aux pauvres, qui sont les enfants de Dieu. C'est ce qui s'est vu en particulier dans l'Œuvre établie par lui à Paris sous le nom d'Institut de la Charité.

Dernièrement l'association dite des *Conférences*, qui s'est proposé de marcher sur les traces de saint Vincent, célébrant le cinquantième anniversaire de sa fondation, Nous a adressé une humble supplique, par laquelle elle sollicite Notre autorité apostolique de daigner lui donner pour patron saint Vincent, qu'elle vénère déjà depuis longtemps comme son guide naturel et comme son protecteur. La même demande Nous a été présentée aussi et avec un pareil empressement par les évêques de France.

C'est pourquoi, Nous rendant à ses vœux et désirant exciter la dévotion des fidèles envers le héros de la charité, Nous déclarons et instituons par les présentes saint Vincent de Paul patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui à un degré quelconque émanent de lui et sont répandues sur le territoire français.

Nous décidons que ces lettres doivent être tenues pour officielles et valables, sortir dès maintenant leur plein et entier effet, et que leur autorité est absolue pour le présent et pour l'avenir. Et ce, nonobstant toutes constitutions, décrets et autres actes apostoliques contraires. Nous voulons, en outre, que les exemplaires manuscrits ou imprimés de Nos présentes, pourvu qu'ils soient certifiés conformes par la signature d'un notaire public et munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même créance qu'on accorderait à l'original.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'agneau du Pêcheur, le 22 juin 1883, la sixième année de Notre pontificat.

Pour Mgr le cardinal Mertel :

A. Trinchieri, substitut.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Ici se place une série d'autres propositions également hostiles à l'Eglise, qui l'attaquent dans son indépendance, dans la liberté de son culte, dans ses droits les plus essentiels.

La plus désastreuse, celle contre laquelle l'épiscopat français a si énergiquement réclamé, tend à soumettre les étudiants ecclésiastiques à une année de service actif, et cela encore, pourvu que, « parvenus à l'âge de 25 ans, ils soient engagés « dans les Ordres majeurs et employés au culte dans les « services publics. » Devenus prêtres et même évêques, s'ils sont âgés de moins de quarante ans, ils restent assujettis aux obligations du droit commun — dont les professeurs et les instituteurs sont dispensés. D'où il suit que, pendant les cinq ans où leur âge les classe dans la réserve, ils devront répondre à deux appels de trente jours, puis répondre encore, une fois entrés dans la première section de l'armée territoriale, à deux appels de treize jours. En temps de guerre on aura mieux : ils seront tous levés jusqu'à l'âge de quarante ans.

Nous nous contenterons d'énumérer les propositions suivantes :

Proposition de réorganisation des conseils de fabrique, qu'en fait elle désorganise, au préjudice du culte divin.

Abrogation des lois conférant aux fabriques le « monopole « des inhumations, » lequel serait attribué aux communes.

Proposition en faveur des enterrements civils.

Proposition, devenue loi de l'État, de sécularisation des cimetières.

Proposition tendant au rétablissement du divorce.

La secte maçonnique a fait, dans l'ordre de ses haines, une place réservée aux associations religieuses. On sait ce qui est advenu de celles qui n'avaient pas la reconnaissance légale; voici qu'on se dispose à les frapper toutes, reconnues ou non reconnues, sans distinction. Cette exécution radicale est contenue dans un projet de loi qui, blessant, à l'endroit des congrégations, la conscience humaine dans ce qu'elle a de plus intime, porte une main sacrilège sur les vœux religieux, et menace quiconque les fera de la police correctionnelle. Nous lisons dans l'exposé des motifs : « Notre droit public, toutes les cons« titutions républicaines ont, à maintes reprises, proscrit tout

« ce qui constituerait une abdication des droits de l'individu, « une renonciation à l'exercice des facultés naturelles à tous « les citoyens : *droit de se marier,* d'acheter, de vendre, de « faire le commerce, d'exercer une profession quelconque, de « posséder, en un mot, tout ce qui ressemblerait à une servi- « tude personnelle.

« De là vient que tout engagement personnel doit être tem- « poraire, et que, même pour un temps, il ne peut être *absolu,* « porter sur l'ensemble des facultés ou des droits de la personne, « autrement, loin de tourner au profit de chacun de ses membres, « il le diminue ou le supprime.

« Or, tel est le vice de la congrégation. Elle n'est pas une « association formée pour développer l'individu : elle le sup- « prime; il n'en profite pas, il s'y absorbe.

« Le pacte formé dans de pareilles conditions... est donc « illicite. »

Donc, article 3 du projet :

« Toute convention ayant pour but ou pour résultat, *soit « au moyen des vœux soit par un engagement quelconque,* « d'emporter renonciation partielle ou totale au libre exercice « des droits attachés à la personne, ou de subordonner cet « exercice à l'autorité d'une tierce personne, est illicite comme « contraire à l'ordre public. »

Suivent les sanctions pénales : amende, dissolution de l'association et défense de la reconstituer. — En cas de récidive, amende et emprisonnement.

L'enseignement est le terrain favori assigné à ses adeptes par le radicalisme maçonnique. Il voudrait pouvoir à tout prix mettre la main sur les nouvelles générations, espérant qu'il en serait fait alors de la religion, de toute religion dans notre pays.

Nous ne parlerons pas de l'enseignement supérieur libre, découronné depuis trois ans. On sait, en effet, que les Universités catholiques ont perdu leur nom ; on les a dépouillées du droit à la collation des grades académiques, en même temps que les évêques, leurs représentants, étaient exclus des conseils universitaires réorganisés.

On a jugé que l'enseignement secondaire libre appelait une réforme complète, attendu que la moitié de la jeunesse française « s'élève », paraît-il « dans l'ombre, et reçoit des leçons « dont les tendances et la portée ne se manifestent que quand

« il est trop tard pour y porter remède (1). » Or, trois projets de loi sont en cours de discussion.

Le premier impose aux directeurs d'un établissement secondaire libre les plus dures obligations. C'est d'abord l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique, délivré par un jury nommé par le ministre après un examen dont un décret fixera le programme. C'est ensuite l'interdiction du directeur, entraînant la fermeture de son établissement; et cela, non plus seulement comme l'édictait la loi du 15 mars 1850, s'il s'est rendu coupable d'inconduite et d'immoralité, mais encore en cas de désordre grave occasionné ou toléré par lui dans l'intérieur de son établissement, ou « s'il est constaté par l'inspection que « l'enseignement est contraire à la morale, à la constitution « et aux lois; » et enfin, si quinze jours après l'avertissement de l'inspecteur d'académie, « il ne s'est pas mis en règle, » en ce qui touche les grades universitaires exigés des professeurs et des surveillants par la nouvelle loi (2).

Or ce projet, ayant un caractère général, est entièrement applicable aux écoles secondaires ecclésiastiques, lesquelles restent néanmoins soumises à la réserve inscrite dans la loi de 1850 touchant la création de nouvelles écoles.

Les deux autres propositions de loi ont pour « objet d'exiger, » l'une, que les institutions libres, y compris les écoles secondaires ecclésiastiques, soient assimilées, en ce qui concerne les grades académiques de leurs directeurs et professeurs, aux lycées ou aux collèges communaux, suivant qu'elles comprendront plus ou moins de deux cents élèves; l'autre, qu'il ne soit admis aux épreuves de baccalauréat que les candidats qui auront fait les classes de seconde, de rhétorique et de philosophie dans les établissements universitaires.

Remarquons, en passant, ce qui d'ailleurs résulte de l'exposé des motifs, que l'auteur de ces propositions s'y est particulièrement inspiré de sa haine pour nos petits séminaires « fondés « sournoisement, dit-il, par les évêques pour servir de recrute-

(1) Projet de M. Paul Bert : exposé des motifs, page 2.

(2) Ces grades sont : — licence ès-lettres ou ès-sciences, suivant les classes, pour la philosophie, la rhétorique, les cours de sciences qui y correspondent et pour l'histoire; — Le baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences ou le brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial, suivant la nature de l'enseignement, pour les autres classes jusqu'à la sixième inclusivement; — Enfin, le brevet complet de capacité pour l'enseignement primaire dans les classes élémentaires, et le brevet simple pour les fonctions de surveillants.

« ment aux grands séminaires, mais qui, depuis longtemps, ne « diffèrent des pensions laïques que par l'esprit jésuitique qui « préside à leur éducation. »

L'enseignement primaire, d'une portée plus étendue que les deux précédents, a été soumis à de plus profondes modifications. Suppression de la lettre d'obédience, puis laïcisation des programmes, puis tentative de laïcisation du personnel enseignant, voilà par quelles étapes successives l'enseignement primaire est arrivé au régime du 28 mars 1882.

§ 3.

La suite de nos idées, messieurs et chers coopérateurs, nous conduit à appeler encore votre attention sur une institution qui dispose aujourd'hui, au service de la franc-maçonnerie, d'une puissance considérable pour la perversion des jeunes générations. Nous parlons de la « Ligue d'enseignement. »

Cette association (1) est née au sein d'une loge maçonnique de Bruxelles. Importée, en 1866, de Belgique dans notre pays, lle affecta solennellement, à son début, une complète neutralité religieuse : « La science, crie-t-elle aux échos de la presse, « n'est ni ecclésiastique ni laïque, elle est la science. » C'est sous ces dehors en apparence inoffensifs que, dans l'année 1868, nous dûmes nous-même en dénoncer le vrai caractère à notre clergé (2). Ce n'était, en effet, qu'un masque dont se couvrait la nouvelle association. Après la guerre, elle le soulève par degrés, à mesure que la révolution constate un progrès nouveau. Elle le brise enfin au commencement de 1879, à une date qui marquera dans notre histoire contemporaine. Laissée depuis lors à ses libres allures, elle a pu avouer hautement sa liaison étroite avec la franc-maçonnerie. Cette solidarité a été proclamée dans les deux congrès tenus à Paris en 1881 et 1882 ; aussi les délégués des loges y ont-ils paru revêtus de leurs insignes, et ils étaient là « pour attester que l'œuvre de la Ligue était « une œuvre maçonnique. »

Or, la Ligue d'enseignement jouit déjà d'une puissante organisation, élaborée dans les deux congrès, et qui doit envelopper, comme d'un immense réseau, toutes les parties du corps social. La France est partagée en douze zones ou régions. Ce partage

(1) Consulter *les Sociétés secrètes et la société*, tom. III, chap. XXIII. — *La Ligue de l'enseignement*, par Jean de Monssac, un vol. in-12.
(2) V. notre lettre circulaire n° 50.

a été fait en vue d'étendre à tous les points du territoire la tenue des congrès particuliers. En outre, il a été réglé que tout département qui fait l'apport au fonds social d'une somme déterminée (1), acquiert le droit d'envoyer chaque année au conseil général, pour y représenter les sociétés comprises dans sa circonscription, un délégué nommé par elles à la pluralité des voix. Outre que cette mesure doit servir à alimenter la caisse commune, elle a encore cet avantage de créer des rapports entre toutes les sociétés d'un même département, et de les conduire à se former en « fédération. » Si cette mesure vient à être adoptée par nos quatre-vingt-six départements, la Ligue alors possèdera ce que ses chefs nomment « le parlement national de « l'enseignement. »

La Ligue étendra son organisation jusqu'au canton. Sous le nom de cercle, le canton aura son comité, subdivisé en sections communales, lequel se reliera au grand conseil de Paris par le conseil établi au chef-lieu du département. Et ce comité comprendra dans ses attributions les bibliothèques populaires, les conférences pédagogiques, les exercices de gymnastique et de tir, les fêtes publiques, en un mot, toutes les œuvres propres à propager l'influence de la Ligue au sein des populations.

La propagande, voilà le point sur lequel se concentrent toutes les ardeurs de la Ligue. Nous venons de signaler quelques-uns des moyens qu'elle met en œuvre; ils s'appliquent à tous les âges de la vie. Il en est de plus puissants encore qu'elle emploie à conquérir les jeunes générations.

C'est d'abord l'école obligatoire et laïque. Or, sur ce terrain, la Ligue est tout à fait dans son domaine. Elle revendique hautement, publiquement, la paternité de la loi du 28 mars. « La loi nouvelle est un peu une loi à nous, » s'écriait le président du congrès tenu dans le courant du mois suivant. Et il demandait à l'assemblée « de saluer de leurs applaudissements « le nom du « confrère » qui avait eu l'honneur de mener en « haut la campagne que les ligueurs menaient en bas. »

« La Ligue, c'est encore le président qui parle, avait préparé « le terrain, en lançant dans la circulation les trois mots : obli- « gation, gratuité, laïcité. » Et un autre orateur avait déjà dit : « Si la loi sur l'instruction primaire a fini par triompher au « Sénat, c'est la Ligue qui a enlevé d'assaut cette dernière « position. »

(1) 500 francs.

La Ligue a pris une part absolument prépondérante à la confection de la loi du 28 mars. C'est elle qui a préparé l'expulsion de Dieu de l'école ; elle qui, prétendant que « la morale peut et « doit être constituée indépendamment de Dieu, » a réclamé un « bon programme de morale d'où les anciens errements seraient « rejetés, et où, sur un plan très simple, on prendrait pour seuls « principes les lois de la nature... » « les lois de la physiologie! » elle qui a surtout provoqué l'institution des « lycées de filles, » attendu « la différence entre les premiers sentiments, les pre- « mières notions que la mère fait éclore dans des esprits et des « cœurs qui s'éveillent à la vie, suivant qu'elle est instruite ou « ignorante. Ignorante, elle les nourrit de toutes ses ignorances, « de tous ses préjugés, de toutes ses superstitions, dont ils « auront tant de peine à se débarrasser plus tard. Instruite, « elle précède pour eux l'école, elle la remplace, elle la com- « plète, elle est mère et maîtresse d'école toute la journée. »

Principale ouvrière de la loi néfaste, la Ligue maçonnique pouvait s'arroger le droit d'en développer et d'en diriger les créations. De là le sou des écoles laïques maintenant étendu à presque tous les départements; les fêtes d'école recommandées aux autorités communales ; les bataillons scolaires avec leurs exercices et leurs revues obligatoires, recommandés au zèle des cercles cantonaux. Et à cette première conscription de l'enfance, devra en succéder une seconde qui enrégimentera tous les jeunes Français de treize à vingt ans, jusqu'au jour où ils prendront rang dans l'armée.

Ici finit, messieurs et chers coopérateurs, notre étude sur la franc-maçonnerie. Nous avons exposé rapidement son histoire déjà longue, ses principales entreprises au temps présent, et, enfin, le mécanisme de cet engin dont elle dispose sous le nom de « Ligue d'enseignement. » Nous voulions, par ce triple aperçu, vous mettre en mesure d'apprécier cette société formidable dans la puissance qu'elle s'est acquise de siècle en siècle, dans la haine vraiment surnaturelle qui la possède contre tout ce qui tient à l'honneur et au culte de Dieu, et son rôle occulte, mais dominant et décisif, dans les événements dont nous sommes les témoins affligés.

Ce but nous paraît atteint.

Nous sommes aujourd'hui en présence d'une secte à laquelle nulle autre n'est comparable dans les siècles passés; en présence d'une secte qui s'est assimilé toutes les négations pour les

absorber dans une négation suprême : l'athéisme et le matérialisme, qui s'est concilié toutes les passions pour les enrôler, disciplinées et soumises, au service de ses haines, qui s'est emparée, sur tous les points, d'innombrables et de puissantes influences pour les conduire graduellement à l'assaut de tout état religieux et social.

Voilà l'ennemi, bien-aimés coopérateurs, le voilà !

L'ennemi de l'Église... Mais l'Église le vaincra ; c'est notre inébranlable foi, *non prævalebunt :*

Et l'ennemi de la France... Mais la France en triomphera, c'est notre ferme espoir, *regnum Galliæ regnum Mariæ :*

Et notre ennemi personnel... Mais ni ses menaces, ni ses persécutions n'ébranleront notre fidélité ; c'est notre humble et absolue confiance au Maître tout-puissant qui, dans le cours de sa vie mortelle, nous a dit : *Nolite timere... confidite, ego vici mundum,* et maintenant au ciel, avec Dieu le Père, en l'unité du Saint-Esprit, règne dans les siècles des siècles. Amen.

Mgr Dabert.

LE PETIT SÉMINAIRE D'AUTUN

Nous avons annoncé le projet du gouvernement d'enlever à Mgr l'évêque d'Autun les bâtiments affectés à son petit séminaire. A ce propos, le journal le *Temps* avait publié une note que Mgr Perraud n'a pu laisser passer sans réponse, et, à la date du 8 juillet, il a adressé à ce journal la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Le *Temps* vient de publier, sous le titre de : *Désaffectation des bâtiments affectés au petit séminaire d'Autun,* quelques lignes auxquelles j'ai le droit de répondre.

En annonçant comme prochaine la publication d'un décret aux termes duquel le petit séminaire serait repris par l'État, l'auteur de l'article se dit en mesure de faire connaître les motifs de l'acte gouvernemental.

Il serait une réponse à une « provocation cléricale » dont j'aurais pris l'initiative, « en convoquant à Autun un congrès catholique « dont le but *apparent* aurait été de s'occuper des cercles d'ouvriers, « tandis que le but *réel* était de se concerter sur les moyens les plus « efficaces pour battre en brèche nos institutions républicaines, et

« spécialement pour entraver le fonctionnement de la loi du 28 mars « 1882 sur l'enseignement ». Un peu plus loin, on ajoute sous forme de conclusion et d'approbation : « Le gouvernement n'a pas pensé « qu'il appartînt à l'évêque d'Autun de transformer le petit sémi« naire, propriété de l'État, en un véritable club politique où l'on « forgeât des armes contre la République. »

Vous ne trouverez pas surprenant, Monsieur le rédacteur, que je fasse appel à votre impartialité pour mettre sous les yeux de vos lecteurs les explications impérieusement réclamées par de si étranges accusations.

1° Le congrès tenu à Autun, l'an dernier, s'était réuni les années précédentes à Paris, à Lyon, à Grenoble, au Mans, dans d'autres villes encore, pour y traiter exactement les mêmes problèmes d'économie chrétienne et sociale. Les catholiques avaient usé pour cela de la liberté générale du droit de réunion, et il n'était encore venu à l'esprit de personne de dénoncer ces congrès comme des clubs destinés à battre en brèche les institutions républicaines.

2° Président de ce congrès dont j'ai suivi assidûment tous les travaux, j'avais frappé d'une exclusion préalable et absolue toute dissertation ou discussion de l'ordre politique.

3° On affirme, il est vrai, que le congrès avait un double but : l'un *apparent*, l'autre *réel*.

Permettez, monsieur, à un évêque qu'un de vos collaborateurs les plus distingués voulait bien naguère appeler « un parfait honnête homme sous la robe du prêtre » (1), permettez-lui, dis-je, de répudier avec indignation ces distinctions subtiles et déloyales. Tous les discours prononcés au congrès ont été ou vont être publiés. Il sera facile de voir si nous avons pris le masque de la charité pour attaquer la constitution, et si nous n'avons été que d'hypocrites conspirateurs.

Mais à quoi bon insister sur cette justification quand il suffit d'un simple rapprochement de dates pour établir que ce prétendu grief a été inventé uniquement pour colorer une confiscation à laquelle, depuis plus d'un an, on ne cesse de provoquer le pouvoir exécutif?

Le congrès des œuvres ouvrières s'est tenu du 8 au 11 août. Or, le 1er juin, le journal républicain d'Autun dénonçait notre petit séminaire comme « faisant concurrence au collège de la ville » et demandait ouvertement qu'il fût enlevé au diocèse (2).

5° Supposons toutefois que j'aie pris la grave responsabilité d'une conspiration contre l'État. Plus le grief est considérable, plus, si je ne me trompe, étaient impérieuses les obligations de la justice. Pourquoi ne m'a-t-on pas poursuivi et déféré aux tribunaux ? J'étais

(1) M. Schœrer, article sur la séance de réception de l'évêque d'Autun à l'Académie française, numéro du 21 avril 1883.

(2) La *République du Morvan*, numéro du jeudi 1er juin 1882.

tout prêt alors, je le suis toujours, à répondre à toute citation régulière. Mais j'attends encore un acte d'accusation officiel appuyé sur des preuves positives.

Ce point est de haute conséquence. En effet, à en croire l'article de votre collaborateur, la reprise du petit séminaire ne serait que la très légitime représaille du gouvernement contre les menées factieuses auxquelles le congrès aurait donné lieu.

Mais quoi ! si je m'étais rendu coupable d'un vrai délit, justiciable du tribunal de simple police, et pouvant me faire condamner à une amende d'un franc, j'aurais dû comparaître devant des juges : j'aurais pu m'expliquer, avoir un avocat, me défendre ou être défendu. — Et ici, pour un délit absolument imaginaire, il serait loisible de me frapper d'une mesure administrative, sans jugement, sans avocat, sans plaidoierie, et de m'infliger une amende, que, sans exagération, j'estime à plus d'un million ! Le gouvernement pourra-t-il s'offenser si, jusqu'à plus ample informé, je persiste à dire qu'on le calomnie en lui prêtant de telles intentions ?

6° Ce n'est pas sans dessein, monsieur le rédacteur en chef, que j'ai employé plus haut le mot *confiscation* pour caractériser la mesure dont il est question dans l'article du *Temps*.

Si le petit séminaire appartenait à l'État, je dirais encore et très haut : « Le gouvernement fera un acte souverainement impolitique en prononçant la désaffectation de ce bien domanial. »

Cet établissement a été créé au dix-septième siècle par un de mes prédécesseurs. Il a été relevé de ses ruines au dix-neuvième siècle par un autre évêque d'Autun, sans lequel la ville et le département auraient à déplorer depuis longtemps la perte irréparable d'un des plus beaux monuments du passé. Il a été rendu à sa destination primitive par un acte de haute justice et de bonne administration. Voilà plus de soixante-onze ans qu'il sert de première pépinière à la formation du clergé diocésain, dont les trois quarts ont été formés dans son enceinte.

Cette mesure qui ne se justifie par aucune raison sérieuse achèvera de décourager ceux qui persistaient à espérer un apaisement de ces conflits politico-religieux qui blessent la conscience d'un grand nombre de Français. Mais il ne s'agit pas seulement d'une « désaffectation. » Le petit séminaire d'Autun n'est pas un bien de l'État; c'est une propriété du diocèse. On a fait la preuve de ce droit de propriété dans une savante consultation signée par d'éminents jurisconsultes. Il n'y aura donc pas à *reprendre* un établissement dont on n'aurait concédé que l'usufruit; il faudra prendre, c'est-à-dire confisquer.

Le gouvernement de la République veut-il donner l'exemple de la violation du droit de propriété ?

Vous me pardonnerez, monsieur le rédacteur en chef, d'avoir pro-

fité de l'occasion que votre collaborateur m'a offerte d'éclairer le public sur une question d'une si haute importance, non seulement pour nous, mais pour tous ceux de nos concitoyens qui, comme vous, j'en suis sûr, mettent les principes de la justice au-dessous des intérêts de parti.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de ma haute considération.

† ADOLPHE-LOUIS,
Évêque d'Autun.

AUGUSTE SIMON

La renommée, si recherchée par les hommes que séduit l'éclat de la gloire humaine, est un peu comme la fortune : elle est capricieuse et mobile. Elle n'accorde ordinairement ses faveurs qu'aux hommes de succès, qui ont joué un rôle plus ou moins brillant sur les grands théâtres du monde, et tandis qu'elle recommande à l'admiration publique des mérites qui sont souvent plus apparents que réels, elle dédaigne les existences modestes dont les dévouements désintéressés se contentent d'être utiles : la vertu cachée n'est pas son fait.

Que de fermes esprits, que de nobles cœurs, que de martyrs du devoir et de la charité qui ont mérité d'être à jamais glorifiés, et dont la postérité ne connaîtra pas même les noms ! Leur existence en ce monde s'est écoulée dans la pratique de dévouements continus. Oublieux d'eux-mêmes, ils se sont sacrifiés tout entiers au service de la société, sans découragement et sans trêve ; mais, parce qu'au lieu de chercher le bruit ils n'ont poursuivi que le bien, la renommée les a laissés dans l'oubli.

Convient-il que les contemporains de ces héros de l'abnégation et du dévouement ratifient ces injustes arrêts, et serait-il généreux de faire silence autour de ces nobles existences dont les vertus s'imposent à notre respect et à notre reconnaissance? Il me semble qu'il y aurait là plus que de l'ingratitude : ce serait une trahison, et la postérité aurait le droit de nous reprocher d'avoir laissé périr dans nos mains un trésor d'exemples dignes de lui être transmis. Quand la mort vient briser une vie dont la beauté morale a brillé du plus pur éclat, si

humble que soit le milieu où cette vie a exercé une salutaire influence sur les âmes par ses œuvres comme par ses exemples, c'est presque un devoir chrétien de parler d'elle, non pour lui attirer un renom d'outre-tombe qu'elle n'a pas cherché, mais pour prolonger, pour étendre le profond rayonnement de son passage en ce monde, pour tourner les cœurs vers Celui qui en fut le principe vivant, avant d'en devenir la récompense. N'est-il pas utile d'ailleurs, aujourd'hui plus que jamais, que la vie des justes soit manifestée, afin que les âmes chrétiennes apprennent à se compter, à se connaître, à croire en elle-mêmes, à s'encourager, à ne pas perdre en lamentations stériles ces précieux jours de l'épreuve? Ne convient-il pas, enfin, de ménager quelques consolations, humbles et terrestres, si l'on veut, mais toujours douces et fortifiantes, à toutes ces âmes chrétiennes, éparses dans ce *vaste désert d'hommes,* souvent méconnues, quelquefois flétries par le dédain, au milieu d'un monde qui ne glorifie plus guère que les triomphes de l'intrigue, de la ruse ou de la force brutale?

C'est à nous, chrétiens, qu'il appartient de venger et de glorifier ces vertus modestes qui se sont épanouies dans le champ de l'Église. Tandis que tant d'autres écrivains se plaisent à raconter les mystères du vice et à spéculer sur la publicité du scandale, il nous importe de montrer que la foi a encore des disciples et de rassurer les âmes chancelantes en leur signalant les miracles de vertu qu'elle ne cesse de produire. A nous de raconter l'histoire du bien, de mettre en lumière ces mérites qui se dérobent dans l'ombre, en face de l'effronterie du vice qui étale avec orgueil le faste de ses insolents triomphes; à nous de faire connaître ces fleurs de justice, de piété et de dévouement écloses au pied de la croix; à nous de montrer que la gloire d'une vie sans tache, consacrée tout entière à l'accomplissement du devoir, est la plus vraie comme la plus pure, la seule qui, dans ce monde même, s'impose à l'estime et à l'admiration de tous ceux dont l'estime et l'admiration comptent pour quelque chose.

Ces réflexions amènent, hélas! sous notre plume bien des noms tombés dans un oubli immérité; mais il en est un, respectable et cher entre tous pour les lecteurs auxquels je m'adresse, un nom pour lequel j'ose revendiquer les honneurs de la publicité, car il rappelle à tous ceux qui ont connu et qui ont aimé celui qui le portait, cinquante années d'une existence consacrée

sans trève à l'éducation des enfants du peuple, au service de son pays, et à la pratique des vertus chrétiennes. C'est à ces titres surtout que le nom d'Auguste Simon mérite de vivre dans le souvenir de la postérité. N'y eût-il que la continuité de son humble dévouement pour me déterminer à esquisser la douce et angélique figure de ce martyr du devoir, c'en serait assez pour que je me sentisse porté vers cette chère mémoire, sans autre ambition que la satisfaction de ma conscience. Un autre motif non moins puissant me sollicite, c'est le besoin d'acquitter une dette de cœur, envers l'ami le meilleur, le plus loyal, le plus fidèle, dont l'affection chrétienne m'accompagna de ses tendresses les plus délicates, de ses dévouements les plus généreux et les plus discrets, de ses conseils les plus sages et les plus désintéressés pendant quarante années de ma vie.

J'ose croire que les nombreux amis de notre cher et vénéré défunt me sauront quelque gré du discret et public hommage que je me propose de rendre à sa douce et sainte mémoire. En rassemblant quelques-uns des titres qui justifient et nos regrets, et l'affection fidèle et tendre que nous lui avons vouée, je voudrais prolonger pour eux comme pour moi le pieux souvenir que nous devons à une vie si pleine, couronnée par une mort si riche d'espérances.

—

Auguste-Nicolas Simon naquit à la Neuville-au-Pont (Marne) en 1822 de parents chrétiens, qui avaient conservé, malgré la tourmente révolutionnaire, la foi et les mœurs patriarcales de leurs ancêtres.

Son père exerçait les fonctions d'instituteur et il était considéré dans le pays comme le modèle des maîtres, autant par son savoir que par le zèle et le dévouement dont il faisait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Sous sa direction intelligente, l'école primaire de la Neuville-au-Pont devint une pépinière de candidats à l'École normale. Le jeune Auguste ne pouvait manquer de faire des progrès rapides sous la conduite d'un tel maître.

C'est le privilège de la première éducation de régler et de commander la vie presque tout entière, parce qu'elle s'adresse à l'âme encore tendre d'impressions, et que celle-ci, comme une cire molle, reçoit toutes les formes qu'on lui donne. En effet, toutes les idées premières, tous les sentiments dont on nourrit l'âme de l'enfant, sont pour ainsi dire comme les élé-

ments qui constituent sa physionomie morale. Heureux ceux-là qui ont reçu les leçons de piété d'une mère vraiment chrétienne. Auguste Simon eut ce bonheur.

En même temps qu'il recevait de son père les enseignements de l'instruction élémentaire, sa pieuse mère lui prodiguait les fortes et saines leçons de l'éducation chrétienne. Et sous l'influence combinée de l'apostolat du père et de la mère, on voyait se développer sur cette jeune tige les fleurs de piété, de sagesse et de science qui devaient produire plus tard les meilleurs fruits. De là, cette piété native, ces ardeurs précoces pour le travail, cette fermeté dans la foi et cette délicatesse de conscience qui ne se démentirent jamais dans la suite, parce que ces dons divins lui avaient été communiqués pour ainsi dire avec la vie.

A douze ans, Auguste Simon avait terminé ses études élémentaires. Sa famille le plaça au petit séminaire de Châlons pour y faire ses études classiques.

C'est dans ce pieux asile que je le rencontrai et que j'appris à le connaître et à l'aimer de cette bonne et franche affection d'où naissent les amitiés durables, qui survivent aux épreuves et aux orages de la vie. Je me sentais attiré, subjugué pour ainsi dire, par la gravité et la modestie de ce condisciple que sa conduite si régulière et si correcte recommandait à la confiance de ses maîtres, à l'estime et à l'admiration de ses condisciples. Il était, en effet, en tous points notre modèle.

Élève sérieux et modeste, assidu au travail, affectueux et bon pour tous, il avait au plus haut degré le sentiment du devoir et le respect de l'autorité. Il voyait dans ses maîtres les représentants de Dieu, et dans le règlement l'expression de sa volonté sainte. Aussi, ne surprit-on jamais sur ses lèvres la moindre parole de critique : il obéissait simplement et sans murmure. Il avait contracté l'habitude de cette soumission filiale dans une famille où les enfants ne soupçonnaient même pas qu'on pût discuter un ordre de ses parents ou de ses maîtres.

Auguste Simon resta deux ans au petit séminaire. Fils et neveu d'instituteur, il se sentait poussé par un attrait irrésistible à suivre la tradition paternelle, comme devaient le faire plus tard son frère et un de ses neveux. Il semble que la transmission héréditaire de la vocation d'élever et d'instruire l'enfance, vocation si haute et si désintéressée, ne devait jamais

faire défaut dans la famille Simon; elle y existe, elle s'y conserve encore, et c'est le signe distinctif de ce qui mérite le nom de vocation.

Après deux années de préparation à l'École supérieure, Auguste Simon revint à la Neuville-au-Pont où il devint d'abord l'auxiliaire de son père, et fut appelé bientôt à lui succéder dans la direction de l'école communale. L'instruction et l'éducation des enfants qui lui étaient confiés devinrent dès lors l'objet de ses plus vives préoccupations et de son dévouement. Élevé à l'école de la religion, préparé dès son enfance par les leçons et les exemples de son vénérable père, il envisagea sa vocation d'instituteur comme la comprenait celui qui fut le modèle des maîtres, le sage et judicieux Rollin.

On respectait encore à cette époque d'anciennes maximes, héritage des siècles passés, qui étaient pour les maîtres de l'enfance des axiomes incontestables et dont il importe d'autant plus de rappeler le souvenir qu'elles paraissent plus dédaignées aujourd'hui.

« L'Université de Paris, disait Rollin, fondée par les rois de France pour travailler à l'instruction de la jeunesse, se propose dans cet emploi si important trois grands objets, qui sont la science, les mœurs et la religion. Elle songe premièrement à cultiver l'esprit des jeunes gens et à l'orner par toutes les connaissances dont ils sont capables. Ensuite elle s'applique à rectifier et à régler leur cœur par des principes d'honneur et de probité pour en faire de bons citoyens. Enfin, elle tâche d'achever et de perfectionner ce qu'elle n'a fait qu'ébaucher jusque-là, et elle travaille à mettre pour ainsi dire le comble à son ouvrage en formant en eux l'homme chrétien. »

Telle est, d'après le sage Rollin, la mission de l'instituteur de la jeunesse. Elle ne se borne pas à une spécialité de discipline ou d'enseignement; mais elle s'adresse à toutes les facultés de l'enfant pour les développer et les perfectionner : à son esprit et à son cœur; elle se préoccupe de sa vie religieuse comme de sa vie morale, et elle reçoit de la grandeur même de la fin qu'elle se propose, le caractère d'un véritable apostolat. D'où il suit que le premier intérêt, le premier devoir des éducateurs des enfants du peuple c'est qu'ils fassent des hommes; c'est que les enfants apprennent d'eux non seulement les sciences naturelles que réclame le programme de l'instruction élémentaire, mais qu'ils apprennent à se connaître assez pour savoir ce qu'ils sont

en face de Dieu, de leurs semblables et d'eux-mêmes; c'est qu'ils reçoivent la notion exacte de leurs devoirs, c'est qu'ils aient un point d'appui inébranlable, et une invariable règle de conduite dans une conscience éclairée, dans des sentiments d'honneur et de probité, dans une habitude réfléchie de suivre, sans biaiser, la ligne de leurs devoirs; c'est qu'ils aient, en un mot, des *principes,* c'est-à-dire des croyances inébranlables servant de règle à leur conduite. Et c'est pour cela même que Rollin élève la mission de l'instituteur à la hauteur d'un apostolat réligieux.

« L'honneur est l'âme de tous les arts, ajoute ce grand maître, mais du nôtre principalement. Quels que soient les préjugés d'un siècle corrompu par la frivolité, il n'est rien de plus grand que notre profession; rien qui exige des sentiments plus purs et plus élevés. C'est l'esprit et non le corps qui est confié à nos soins. Un père remet son fils entre nos mains; il demande que nous cultivions son esprit, que nous formions son cœur à la vertu, que nous y gravions les principes de la religion et de la piété. Quel emploi! Est-il des fonctions plus nobles et plus excellentes? »

Mais ces fonctions si nobles, ne sont-elles pas aussi les plus méritoires? Qu'y a-t-il, en effet, de plus méritoire que ce dévouement de tous les jours, qui se dépense à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse? Enchaîner son existence, se consumer dans l'accomplissement d'une tâche monotone et parfois ingrate, rencontrer souvent l'injustice et l'indifférence, se heurter sans cesse aux natures les plus réfractaires, aux caractères les plus divers et quelquefois les plus opposés, fixer la légèreté des uns, aiguillonner la paresse des autres, comprimer dans ceux-ci les instincts naissants d'indiscipline, s'ouvrir, à force de patience, une issue dans les intelligences fermées de ceux-là; faire cela tous les jours, pendant quarante, cinquante années de sa vie, dans l'enceinte étroite d'une école, loin des grands théâtres du monde, voilà l'œuvre excellemment méritoire de l'instituteur de la jeunesse!

On conçoit facilement que l'accomplissement d'une tâche aussi ardue, réclame de la part de ceux qui en sont chargés, le dévouement le plus désintéressé. L'instituteur se découragerait souvent et faillirait à son devoir, s'il ne puisait sa force ailleurs que dans la perspective d'un intérêt immédiat et purement temporel. Pour se maintenir à la hauteur de sa vocation, il faut qu'un sentiment profond de l'importance de ses fonctions

le soutienne et l'anime, que l'austère plaisir de s'être dévoué à l'éducation de la jeunesse et, par conséquent, au bien public, de contempler un jour en pleine floraison de science et de vertus, les jeunes plantes qu'il a cultivées, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au delà de cette obscure et laborieuse mission, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler, enfin, pour ses semblables et de n'attendre sa pleine et entière récompense que de Dieu.

A. TILLOY.

L'ÉGLISE DU ROSAIRE DE N.-D. DE LOURDES

On lit dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes :*

Les travaux de l'église du Rosaire de Notre-Dame de Lourdes ont commencé le 18 juin 1883; la première pierre doit être posée le 16 juillet.

Cette église nouvelle, placée au pied de la basilique, la complète à tous les points de vue. Elle supplée à son insuffisance pour recevoir les foules : la basilique contient à peine 2,000 personnes, la plupart debout; la nouvelle église en contiendra 6,000; elle en élargit la façade et lui donne une base importante; elle forme avec elle un ensemble harmonieux, dont les diverses parties sont reliées entre elles par des communications nombreuses et faciles.

Elle ajoute au moins 16 autels aux 23 de la basilique et de la crypte.

Consacrée au Rosaire, elle présentera, dans les 15 chapelles, les grands mystères de la Rédemption, reproduits dans les meilleures conditions possibles pour parler aux yeux, à l'imagination et au cœur des pèlerins.

L'église du Rosaire est une croix grecque. Elle mesure 52 mètres d'un mur du transept à l'autre et 48 mètres de longueur. La superficie est de 1,975 mètres. La hauteur des arcs doubleaux est de 11 mètres; le dôme s'élève de 14 mètres, exhaussés par les cinq mètres d'une riche lanterne en forme de tiare, que surmonte la croix. Cette vaste crypte a un caractère remarquable d'élévation et de grandeur; toutefois, elle s'efface au pied de la basilique, qu'elle relève et grandit, loin de la cacher.

La nouvelle église présente à la fois une voûte centrale à pendentif avec lanterne, trois culs de four percés de lunettes et éclairés à la

clef, une nef voûtée en arêtes et trois parties de berceau séparant ces voûtes. Elle rappelle de loin Sainte-Sophie, Saint-Marc et Saint-Front.

L'église du Rosaire, comme les escaliers et les rampes, sera bâtie entièrement en pierre de Lourdes, véritable marbre ; sa couverture sera également de belle et solide pierre, comme il convient aux monuments construits pour les siècles.

La façade, en marbre blanc, s'ouvrira sous une immense arcade, portant les branches des escaliers et percée de trois grandes portes, de deux fenêtres et d'une belle rose. Au milieu de la rose sourit la Vierge Immaculée ; à droite, l'ange Gabriel fléchit le genou en disant : *Ave Maria.*

Au fond de l'abside centrale et des deux bras de la croix se déploient 15 chapelles rayonnantes, consacrées aux 15 mystères du rosaire, divisés ainsi en 3 groupes, qui sont les 3 chapelets. Ces 15 chapelles, reliées entre elles par des arcatures, forment l'unité harmonieuse du rosaire et laissent passer sans interruption la prière pieuse du pèlerin.

Chaque chapelle, voûtée en éventail, forme comme une gloire au groupe, qui représente le mystère Une lumière abondante et pure descend de la voûte par une ouverture cachée à l'intérieur, prête aux sculptures de merveilleux effets d'illusion, et, par un heureux mélange de jour et d'ombres, favorise singulièrement le recueillement de la prière.

Les groupes représentant les mystères devront être de véritables œuvres d'art religieux, dignes de leur sujet, et les plus capables de produire une impression pieuse et salutaire.

A droite et à gauche de la nef, s'élèvent deux vastes tribunes destinées aux orgues, à la maîtrise et aux chœurs divers des pèlerinages; elles sont reliées par une troisième tribune, qui s'ouvre sur la croisée centrale et offre des places privilégiées.

Deux autres tribunes s'ouvrent symétriquement entre les bras de la croix et donnent encore des places réservées.

Sous les tribunes de la nef, se trouvent les confessionnaux et l'accès de deux vastes sacristies : l'une consacrée aux messes, et l'autre à la pénitencerie des hommes.

Quatre escaliers font communiquer la terrasse de la basilique avec la nouvelle église, les piscines et la grotte. Deux de ces escaliers tournants, mais larges et commodes, sont placés aux angles des bras de la croix ; ils sont couronnés de deux clochers octogones qui accompagnent, en l'élargissant, la façade de la basilique. L'horloge, avec son harmonieuse sonnerie, trouvera sa place dans le clocher du nord.

Deux autres escaliers traversent le dessus de l'église au droit des arcs doubleaux ; ils descendent ensuite du palier au-dessus de la nef

jusqu'à l'entrée de l'église, passant à droite et à gauche de la façade, qu'ils encadrent admirablement.

Le pèlerin qui viendra de la gare ou de la ville, après avoir traversé le nouveau pont et la belle prairie de Savy, arrivé à la grande esplanade, trouvera à droite et à gauche deux montées ou viaduc soutenus par de grandes arcades en pierre de Lourdes. Il montera, par une pente de 10 centimètres par mètre, jusqu'au dessus de la nef de l'église. Les deux rampes se croisant suivront le dessus des chapelles rayonnantes pour se rejoindre derrière la brillante lanterne du dôme. De ce palier, quelques marches atteindront le sol de la terrasse de la basilique. Ce sera la double voie, large et facile, que suivront, en toute paix et dignité, les grands pèlerinages, et où se déploieront, la nuit, les fériques processions aux flambeaux.

Les arcades qui avoisinent l'église seront à jour, laissant voir les rives du Gave, et donnant une courte et grandiose communication avec les piscines et la grotte.

Les autres arcades fermées donneront la place aux divers services.

Entre les bras des rampes, une place immense pourra recevoir cent mille pèlerins qu'un *velarium* pourrait couvrir dans les circonstances extraordinaires.

Lorsque cette grande œuvre sera terminée, les grandes foules trouveront à Lourdes des abris sacrés suffisants pour leurs cérémonies religieuses : les prêtres, un plus grand nombre d'autels pour célébrer le saint Sacrifice ; et tous les pèlerins, un nouveau et puissant aliment à leur piété dans la représentation saisissante des mystères du Rosaire.

LA CONVERSION DE TALLEYRAND

Un chapitre des plus intéressants de la biographie de Mgr Dupanloup que vient de publier M. l'abbé Lagrange, est celui qui fait l'histoire des rapports du futur évêque d'Orléans avec le diplomate célèbre, ancien évêque d'Autun, renégat pendant la révolution française et ramené à Dieu par l'abbé Dupanloup.

Au commencement de l'année 1838, la dernière de Talleyrand âgé alors de quatre-vingt-quatre ans, l'abbé Dupanloup fut invité à dîner à l'hôtel de Saint-Florentin. L'abbé Dupanloup avait trente-six ans. Il y avait quelques mois à peine que Mgr de Quélen l'avait nommé supérieur du petit

séminaire de Saint-Nicolas et vicaire général de Paris. L'abbé Dupanloup avait été le confesseur de Mlle Pauline de Périgord, fille de la duchesse de Dino, petite-nièce du diplomate. Ce qu'il avait entendu raconter par sa nièce et sa petite-nièce sur le jeune ecclésiastique, le décida à cette invitation. L'abbé crut devoir la décliner. Il allégua que depuis son entrée au petit séminaire, il n'avait jamais dîné dehors :

M. de Talleyrand, en l'apprenant, écrit M. Lagrange, dit ces paroles singulières : « Ce refus m'étonne; on m'avait dit que l'abbé Dupanloup était un homme d'esprit. Il aurait dû comprendre de quelle importance était son entrée dans cette maison. » On crut voir là un indice de plus des pensées secrètes du prince; aussi, quelque temps après, une nouvelle invitation ayant été faite à l'abbé Dupanloup, ce dernier crut cette fois, sur le conseil formel de Mgr de Quélen, devoir l'accepter. Laissons-le, ici, parler lui-même :

« Faut-il vous dire toutes mes pensées en y allant, mes craintes, mes espérances, mes dispositions? J'étais sérieusement contrarié, triste même, de me trouver, sans trop savoir comment, condamné à ces relations, comprenant d'ailleurs l'importance et craignant l'inutilité de ma démarche... Faut-il vous l'avouer même? J'étais comme tout le monde, croyant très peu à la bonne foi du prince de Talleyrand, sachant son habileté, et n'en ayant aucune, trouvant tout cela embarrassant et cependant obligé, par le devoir de mon ministère et de ma conscience, à le subir; mais, en revanche, décidé à marcher droit et à ne pas accepter un rôle, en supposant qu'on m'en eût préparé un. Je franchis le seuil de l'hôtel de M. de Talleyrand dans ces dispositions, me confiant d'ailleurs à Dieu qui savait ma droiture, et lui demandant de me faire éviter l'extrême rigueur qui eût été inconvenante et coupable vis-à-vis de la bonne foi, d'un retour sincère, mais lui demandant aussi d'épargner à mon ministère le malheur de la plus petite faiblesse.

« J'entrai enfin... Le prince me reçut avec une extrême bienveillance. Il était assis dans un de ces grands fauteuils, longs et larges, où il se tenait habituellement. C'est de là qu'il dominait tout ce qui l'entourait, si absolument et si poliment toutefois, de son regard élevé, de sa parole brève, rare, spiri-

tuelle et si accentuée. Je trouvai dans ce salon beaucoup plus de monde que je n'avais prévu. J'arrivai cependant jusqu'à lui. Après l'échange des premiers témoignages de mon respect et de sa bienveillance, on me présenta, il m'offrit lui-même un fauteuil près de lui. Je crus devoir l'accepter simplement et prendre cette place sans cérémonie.

« La conversation s'engagea : quoique parfaitement respectueux au dehors comme il convenait, je n'éprouvais au dedans qu'un profond sentiment de compassion et de tristesse à la vue de ce vieillard; mais sans trouble ni embarras : M. de Talleyrand ne m'en a jamais inspiré... Ses soins pour moi furent constants pendant tout le dîner ; c'était presque toujours à moi qu'il semblait adresser la parole ; je lui répondais avec d'autant plus de simplicité et de confiance que sa bienveillance pour moi était universelle, manifestement réfléchie, attentive.

« Le dîner fini, il reprit sa place au salon et aussi la conversation qui, pendant une heure, fut très animée. On ne parla que de Saint-Sulpice, du séminaire, des anciens sulpiciens qui avaient été ses maîtres, des plus forts théologiens de cette société et de ce temps, de M. Emery spécialement, dont il louait avec une effusion de cœur la haute vertu et l'admirable conduite dans des circonstances difficiles.

« La belle parole de Fénelon mourant à Louis XIV :

« Je ne connais rien de plus apostolique et de plus vénérable « que Saint-Sulpice », fut citée plusieurs fois ; il rappelait les beaux souvenirs de l'Église de France, les jours d'épreuves, toujours pour elle les plus glorieux, qui l'amenèrent comme naturellement à faire un magnifique et touchant éloge du vénérable Pie VII. Je ne pus, en sortant, m'empêcher de dire à moi-même : Voilà bien une des plus édifiantes conversations qui se soient tenues dans Paris ; il ne manquait vraiment qu'une croix sur cette poitrine pour me persuader que je causais avec un des plus vénérables évêques de France. »

Les adieux définitifs du vieux diplomate avaient été faits, au public, « avant le tomber du rideau », dans son Éloge de Reinhard, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 3 mars 1838. Ses comptes réglés vis-à-vis du monde, il fallut aussi satisfaire l'Église qui attendait. A l'envoi du discours que le prince avait prononcé à l'Académie, l'abbé Dupanloup répondit le 26 mars, par son

ouvrage : *Le christianisme présenté aux hommes du monde, extrait des œuvres de Fénelon.* Le livre était accompagné d'une longue lettre. La réponse ne se fit pas attendre :

« Tous les souvenirs que vous invoquez, monsieur l'abbé, me sont en effet bien chers, et je vous remercie d'avoir deviné la place qu'ils ont conservée dans ma pensée et dans mon cœur... Mais pour me faire apprécier dignement l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer par mon jeune gardien (*Pauline de Périgord*), il suffisait, monsieur l'abbé, qu'il vînt de vous. J'ai cherché tout de suite les pages dont vous parlez trop modestement et j'y ai remarqué avec satisfaction particulière, le passage suivant : « Cet homme extraordinaire sembla porter ici ce « coup d'œil invincible qui le faisait triompher dans les « batailles, lorsque, jugeant que l'impiété et l'anarchie étaient « sœurs, il les fit taire toutes deux à la fois devant sa redou- « table épée, etc. » J'espère avoir bientôt, monsieur l'abbé, le plaisir de vous renouveler moi-même tous mes remerciements et l'expression de mes sentiments les plus distingués. — Paris, 29 mars 1838. »

Les entrevues de l'abbé Dupanloup et du prince sont consignées minutieusement dans l'ouvrage de M. l'abbé Lagrange. La scène émouvante de la mort est précédée de deux pièces considérables, actes de soumission envers l'Église et de rétractation absolue que voici :

« Touché de plus en plus par de graves considérations, conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique, romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer.

« S'il plaît au respectable ami de ma famille, monseigneur l'archevêque de Paris, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du Souverain-Pontife à mon égard, de faire arriver au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et

jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté daignera les accueillir avec bonté.

« Dispensé plus tard, par le vénérable Pie VII, de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché, dans ma longue carrière politique, les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique, tous les services qui étaient en mon pouvoir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église. Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême. » (Signé à Paris, le 17 mai 1838. Charles-Maurice, prince de Talleyrand, écrit le 10 mars 1838.)

« Très-Saint Père,

« La jeune et pieuse enfant qui entoure ma vieillesse des soins les plus touchants et les plus tendres vient de me faire connaître les expressions de bienveillance dont Votre Sainteté a daigné se servir à mon égard, en m'annonçant avec quelle joie elle attend les objets bénits qu'elle a bien voulu lui destiner : j'en suis pénétré comme au jour où monseigneur l'archevêque de Paris me les rapporta pour la première fois.

« Avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très-Saint Père, vous exprimer toute ma reconnaissance et en même temps mes sentiments. J'ose espérer que non seulement Votre Sainteté les accueillera favorablement, mais qu'elle daignera apprécier dans sa justice toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions.

« Des mémoires achevés depuis longtemps, mais qui, selon mes volontés, ne devront paraître que trente ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire.

« Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le Saint-Père, à appeler son attention sur l'égarement général de l'époque à laquelle j'ai appartenu.

« Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né.

« Au reste, je ne puis mieux faire que de m'en rapporter, sur ce point, comme sur tout autre, à l'indulgence et l'équité de l'Église et de son vénérable chef.

« Je suis avec respect, Très Saint-Père, de Votre Sainteté, le très obéissant fils et serviteur, Charles-Maurice, prince DE TALLEYRAND. Fait le 10 mars 1838, signé à Paris le 10 mai 1838. »

Tandis qu'après ces grands actes accomplis par lui, on laissait M. de Talleyrand se reposer de l'effort qu'il avait dû faire, l'abbé Dupanl up retiré à l'écart, tombait à genoux, pour rendre grâce à Dieu de ses miséricordes et lui demander d'achever son ouvrage ; puis il courait porter à Mgr de Quélen la plus grande joie qu'il désirât en ce monde, en lui remettant les deux pièces signées par le prince.

Quand il revint à l'hôtel de M. de Talleyrand, il y trouva tout dans un mouvement extraordinaire ; on attendait le roi, qui, l'expression est de M. de Barante, « cédant à l'impulsion d'une ancienne amitié, » vint en effet, vers huit heures, accompagné de Madame Adélaïde, honorer le mourant de sa visite. M. de Talleyrand trouva encore assez de force pour témoigner sa respectueuse reconnaissance.

« C'est un grand honneur, dit-il, que le roi fait à ma maison. » Le roi et Madame Adélaïde sortirent inondés de larmes.

L'émotion que lui causa cette visite fut suivie d'un long abattement. Après deux heures d'anxiété, le billet suivant de l'Archevêque arriva à l'abbé Dupanloup : « Béni soit Dieu, mille fois ! Soyez, je vous prie, mon interprète ; vous connaissez mon cœur et vous parlerez à qui le connaît. Dieu vous donne courage jusqu'au bout ! »

S'approchant alors du lit : « Prince, dit-il, Mgr l'Archevêque me charge de vous dire combien il est occupé de vous, combien votre état l'afflige, combien vous lui êtes cher. — Je suis bien sensible, dit le Prince, d'une voix faible, aux bontés de Mgr l'Archevêque... je le remercie... beaucoup

... — Ce matin encore il me disait qu'il donnerait sa vie pour vous. »

Son émotion, à ces mots, fut extrême, il se souleva un peu, et d'une voix très distincte : « Dites-lui qu'il a un meilleur usage à en faire. »

— Prince, continua l'abbé, vous avez donné ce matin à l'Eglise une grande consolation ; maintenant, je viens au nom de l'Eglise vous offrir les dernières consolations de la foi, les derniers secours de la religion. Vous vous êtes réconcilié avec l'Église catholique que vous aviez offensée ; le moment est venu

de vous réconcilier avec Dieu par un nouvel aveu et par un repentir sincère de toutes les fautes de votre vie.

« Alors — nous laisserons ici parler l'abbé Dupanloup — il fit un mouvement pour s'avancer vers moi ; je m'approchai, et aussitôt ses deux mains saisissant les miennes, et les pressant avec une force et une émotion extraordinaires, il ne les quitta plus, pendant tout le temps que dura sa confession ; j'eus même besoin d'un grand effort pour dégager ma main des siennes, quand le moment de lui donner l'absolution fut venu ; il la reçut avec une humilité, un attendrissement, une foi qui me firent verser des larmes. »

Il reçut de même l'extrême-onction en pleine connaissance. Puis l'abbé Dupanloup, agenouillé près de lui, récita les litanies des Saints. Quand il fut arrivé aux invocations des martyrs, et qu'il prononça le nom de saint Maurice, patron de M. de Talleyrand, on vit le Prince s'incliner, et son regard chercher celui de l'abbé Dupanloup pour témoigner qu'il s'unissait à ses prières. Vers trois heures, voyant l'heure suprême venir, l'abbé Dupanloup commença les prières des agonisants, ces prières si belles, si pénétrantes : « Partez, âme chrétienne, au nom du Père qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui vous a rachetée, au nom du Saint-Esprit qui vous a sanctifiée. »

Le malade paraissait s'y unir encore si visiblement qu'un assistant en fit la remarque :

— Monsieur l'abbé, voyez comme il prie !

On le voyait en effet, les yeux tantôt ouverts tantôt abaissés, suivre avec les signes d'une parfaite intelligence tout ce qui se passait autour de lui. Enfin les forces lui manquèrent tout à coup, et ses lèvres se fermèrent pour jamais.

Abbé LAGRANGE.

L'ACTION CATHOLIQUE

La guerre à la religion se poursuit en France avec un tel acharnement, qu'on se croirait dans un de ces pays lointains et barbares où le missionnaire ne peut enseigner la doctrine chrétienne qu'au péril de sa vie.

Dans cette nation que les peuples ont appelée la fille aînée de l'Église, les protestants, les juifs, les libres-penseurs ont leur place d'honneur, et les catholiques la persécution.

L'Église ne peut accepter une pareille situation. Elle doit être libre dans son culte et dans sa charité; elle doit pouvoir exercer son doux empire sur les âmes, — la liberté lui est indispensable. Beaucoup de catholiques ont compris la nécessité de défendre leur mère, et ils sont descendus dans l'arène pour défendre ses droits. Dieu sait les sacrifices que s'imposent ces hommes courageux! Et cependant ils voient tous les jours leurs espérances s'évanouir, leur liberté diminuer. D'où vient cette impuissance, cet étrange insuccès? c'est que l'action des catholiques ne se fait pas assez généralement sentir sur le peuple. Nos ennemis ne sont forts que de notre faiblesse. Si les catholiques présentaient une masse compacte et résolue, les sectaires qui proclament dans leurs journaux et dans leurs discours que le catholicisme n'est plus en France qu'un vestige du passé, un cadavre recouvert à demi par la poussière du tombeau, les sectaires n'oseraient plus, nous en sommes certains, porter une main sacrilége sur nos libertés religieuses. Bientôt l'Église retrouverait son ancienne place de gloire et d'honneur, elle jouirait de tous ses droits, et au grand soleil de tout le monde.

Sachons que nous n'arriverons à ce dénouement qu'en éclairant les masses. Nous savons ce que peut l'action catholique sur le peuple. De petits villages qui paraissaient indifférents, guidés par des catholiques courageux, ont opposé une vive résistance aux lois athées. Eh bien! ces exemples ne cesseraient de se multiplier si les catholiques influents voulaient se donner la peine de lutter pour stimuler les indolents, fortifier les faibles, relever les courages. Oui, il faut s'emparer du peuple qu'on égare. Oh! si nous avions toujours compris les devoirs dont nous sommes chargés envers l'Église et envers la France, combien de fois n'aurions-nous pas empêché nos adversaires d'accomplir leurs attentats! Jusqu'ici des comités de défense religieuse travaillent sans relâche dans les grands centres : ce n'est pas assez, leur influence ne se fait pas sentir au loin. Si vous voulez que le peuple connaisse la vérité, proclamez-la. Dans beaucoup de campagnes et de petites villes, on n'entend jamais un défenseur de l'Église; l'action catholique ne s'y fait nullement sentir. Que les catholiques influents de chaque ville, de chaque localité se fassent donc un devoir d'éclairer leurs

concitoyens. Certes, il s'agit de sauver une génération du danger de perdre la foi, d'arrêter un peuple sur le bord de l'abîme. Il vaut la peine d'entrer en campagne.

Les catholiques ne peuvent s'endormir dans une indifférence coupable, alors que la mauvaise presse trompe la bonne foi du peuple et verse tous les jours sur les masses le poison mortel qui prépare nos troubles et nos guerres intestines. On veut faire de nous un peuple sans âme, sans religion, sans Dieu, et nous attendrions silencieux! La haine serait organisée pour nous combattre, et nous ne le serions pas pour nous défendre! De grâce, combattons avec courage par la parole, par la presse... On élève des écoles sans Dieu, on répand des journaux infâmes : riches, donnez un peu de votre superflu pour élever des écoles chrétiennes et pour propager les journaux catholiques. Combattons, combattez, catholiques ; et si, accablés d'amertume, le découragement s'empare de vous, pensez que vous travaillez pour Dieu, pour l'Église, pour la France.

A. B.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Paris. — Son Éminence le cardinal Guibert vient d'adresser la circulaire suivante au clergé de son diocèse :

Paris, le 12 juillet 1883.

Monsieur le curé,

L'association de Saint-François de Sales pour la défense et la propagation de la foi célèbre cette année le 25e anniversaire de sa fondation. Le Souverain-Pontife, accueillant avec une bonté toute paternelle la demande du directeur général et du conseil de l'œuvre, a daigné accorder les faveurs spirituelles qui ont été déjà portées à la connaissance des associés par la circulaire de M. le directeur général. Une indulgence plénière est accordée à tous les associés qui, ayant pris part chaque jour à l'exercice du triduum célébré avec la permission de l'ordinaire dans les églises où l'association est établie, feront la communion un des jours de ce triduum, visiteront ladite église et prieront suivant les intentions du Souverain-Pontife.

Une indulgence partielle de sept années est pareillement accordée, chaque jour, pour l'assistance à l'un des exercices du triduum.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. Le Souverain-Pontife a déterminé l'intervalle qui s'écoule de la fête de saint Pierre et de saint Paul, 29 juin, à celle de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, pour la célébration du triduum ou l'acquisition des indulgences.

J'autorise volontiers messieurs les curés qui le désireront à célébrer le triduum dans leurs églises, en choisissant eux-mêmes les jours qui leur sembleront les plus convenables. Je permets le salut du Saint-Sacrement une fois chaque jour pendant le triduum.

Nous apprécions tous de plus en plus, monsieur le curé, l'importance de l'Œuvre de Saint-François de Sales. Ce n'est pas seulement au loin, dans les pays infidèles évangélisés par nos missionnaires, que nous devons travailler à la propagation de l'Évangile. C'est au milieu de nous, dans nos villes, dans nos villages, que nous devons défendre la foi attaquée de mille manières. L'Œuvre de Saint-François de Sales a pris rang parmi les grandes œuvres suscitées de nos jours par la Providence pour la défense de l'Église. A Paris, plus peut-être que partout ailleurs, nous en recueillons les bienfaits. Elle nous aide généreusement pour l'entretien de nos écoles chrétiennes, pour celui de nos chapelles, pour toutes les œuvres paroissiales.

Aussi nous saisissons avec bonheur cette occasion de témoigner notre reconnaissance aux pieux associés de Saint-François de Sales, aux prêtres zélés que vous avez chargés de la direction de cette Œuvre dans votre paroisse, aux membres du comité diocésain, qui ne se lasse pas de travailler à son développement dans toutes les paroisses.

Nous ne saurions assez bénir Dieu, en voyant le conseil général de l'association continuer les traditions de dévouement à l'Église que lui a léguées son fondateur Mgr de Ségur, de pieuse et vénérée mémoire.

Nous avons la confiance que l'association de Saint-François de Sales trouvera dans la célébration de son premier jubilé un nouvel élan et des ressources nouvelles pour étendre son action bienfaisante ! Les périls et les luttes pour l'Église croissent chaque jour. Loin de nous décourager, nous devons, avec l'aide de Dieu, faire en sorte que nos œuvres prennent de nouveaux accroissements. C'est le vœu que je confie à votre zèle.

Veuillez agréer, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

Limoges. — Voici quelques détails sur les derniers instants de Mgr Lamazou dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro.

Mgr Lamazou, évêque de Limoges, évêque nommé à Amiens, est mort subitement le 10 juillet à la gare de Nevers. Mgr Lamazou était atteint d'une bronchite aiguë; il prenait depuis quelques jours les eaux de Saint-Honoré. Sur les ordres de son médecin, il avait abandonné ce traitement, qui ne lui était pas favorable et avait télégraphié à Mgr de Nevers qu'il s'arrêterait en passant à l'évêché de Nevers.

Au train de dix heures et demie du soir, Mgr Lamazou, déjà très fatigué du voyage, s'affaissa sur lui-même en descendant de voiture. On s'empressa autour de lui, on lui prodigua tous les soins possibles. Monseigneur rendait le dernier soupir entre les bras de son vicaire général, au moment où Mgr Lelong arrivait à sa rencontre.

Le docteur Subert, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort.

Le jeudi, 12 juillet, un service funèbre, le corps présent, a eu lieu, à dix heures, à la cathédrale; Mgr de Nevers officia pontificalement.

Le corps avait été d'abord exposé à l'évêché, dans une chapelle ardente; à l'issue de la cérémonie, il a été transporté à Limoges.

Tarbes. — A Lourdes, le *Triduum* du jubilé a commencé le 14 juillet au milieu d'un grand concours, malgré la pluie.

On remarquait le pèlerinage italien, composé de quatre cents pèlerins, sous la conduite de NN. SS. les archevêque et évêques de Cagliari, Callipoli, Europas, *i. p. i.*, Ariano, Vintimille, Ascoli.

Étaient présents NN. SS. les archevêque et évêques de Reims, de Tarbes, d'Agen, d'Aire, de Richmont aux États-Unis.

Sont attendus S. Ém. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse; NN. SS. les archevêques et évêques d'Auch, d'Albi, de Nîmes, d'Oran, de Carcassonne.

Ont porté la parole, au milieu de l'émotion générale, NN. SS. les archevêque et évêques de Reims, de Cagliari, de Tarbes.

Les pèlerins italiens ont offert de riches présents en témoignage de leur foi, qui est admirable. Les foules affluent de toutes parts.

Tulle. — Le tribunal des conflits vient de rendre une décision que feront bien de méditer les conseils municipaux qui sont

atteints de la manie de laïciser les écoles, sans réfléchir aux conséquences que peut avoir un changement brusque et intempestif dans la direction de l'enseignement.

La petite ville des Vans (Ardèche) avait depuis plus de trente ans les petits Frères de Marie pour directeurs des écoles de garçons. Sans qu'on eût jamais pu reprocher au directeur et aux adjoints de manquer à leurs devoirs, le conseil municipal, *spontanément*, sollicita et obtint du préfet de l'Ardèche que les Frères fussent remplacés par des instituteurs laïques. Les Frères furent avertis, le 27 septembre, qu'ils cesseraient trois jours après d'avoir la direction des écoles.

L'Institut saisit le tribunal de Largentière d'une demande en dommages-intérêts contre la commune des Vans, fondée sur ce que son conseil municipal, sans y être sollicité, avait pris l'initiative d'un vœu tendant à faire ordonner par l'administration la substitution d'instituteurs laïques à des instituteurs congréganistes. Le tribunal avait retenu l'affaire comme étant de sa compétence, malgré le déclinatoire qu'avait fait élever le préfet. Sur l'arrêté de conflit élevé par le préfet, le tribunal des conflits a jugé que la connaissance du litige ne pouvait pas être enlevée aux tribunaux judiciaires, parce qu'une pareille demande ne tend à paralyser ni directement ni indirectement l'exécution de la mesure prise par le préfet et qu'il a prise dans le cercle de ses attributions ; que cette demande présente uniquement à juger soit l'existence, soit la validité, soit les conséquences au point de vue du droit civil des conventions dont se prévaut l'Institut demandeur. Il en coûtera peut-être aux finances de la ville, mais qu'importe aux laïciseurs à outrance ? Les contribuables paieront.

M[e] Paul Besson, avocat, plaidait en faveur des petits Frères de Marie. Ses arguments, présentés avec une force entraînante et une raison irréfutable, ont dicté au tribunal des conflits sa sentence.

Étranger.

Allemagne. — La *Germania* publie une statistique des écoles primaires de Prusse au point de vue confessionnel. Elle est empruntée au livre de statistique des écoles publiques en Prusse. Sur 59,917 instituteurs et institutrices, il y a 40,897 évangéliques, 18,626 qui professent le catholicisme et 394 juifs. 36,100 maîtres et maîtresses évangéliques, ainsi que 17,429

catholiques sont attachés aux écoles de leur confession. Il en résulte que sur 59,523 instituteurs et institutrices de religion chrétienne, 56,535 sont employés dans les écoles de leur confession.

Le nombre des enfants astreints à l'enseignement est de 4,339,729. — 2,723,911 écoliers évangéliques et 1,405,989 catholiques fréquentent les écoles confessionnelles.

Sur les 33,040 écoles comptant 65,968 classes, il y a 22,821 écoles évangéliques avec 42,931 classes et 9,452 écoles catholiques avec 19,535 classes. L'addition donne donc 32,273 écoles chrétiennes avec 62,526 classes confessionnelles.

Enfin, il y a encore 250 écoles juives avec 316 classes, occupant 310 instituteurs et institutrices et renfermant 10,037 enfants.

Un dénombrement des enfants d'après leur confession n'a pas eu lieu dans les dernières années. En 1871, sur les 3,803,510 enfants instruits dans les écoles confessionnelles, 2,485,822 appartenaient au culte évangélique et 1,275,818 étaient catholiques. Il y avait 36,443 enfants juifs et 5,427 dissidents. Le nombre total des écoliers était de 3,900,655.

De ceux-ci, 2,527,293 se trouvaient dans les écoles publiques protestantes, 1,257,647 dans les écoles publiques catholiques, 18,570 dans les écoles publiques juives, et 97,145 fréquentaient des écoles mixtes. Ces écoles mixtes sont maintenant au nombre de 517 avec 199,792 enfants pour 1791 maîtres protestants, 1197 maîtres catholiques et 84 juifs. Plusieurs de ces écoles ont été créées à cause du mélange des enfants de diverses confessions, parce que c'était le seul moyen de leur procurer l'enseignement religieux selon leur confession. Dans ce cas, l'instituteur fonctionne comme maître de religion pour les enfants de sa confession ; pour les autres écoliers, il se borne à l'enseignement littéral. Dans d'autres écoles de cette espèce, les divisions inférieures seules sont mixtes, les supérieures ont un caractère confessionnel.

L'étude publiée par la *Germania* fait encore mention d'une espèce d'écoles existant dans les grandes villes, écoles établies pour le besoin du moment et qui prennent fin quand le nombre d'enfants, ayant augmenté, permet la création d'écoles confessionnelles. — Enfin, il y a encore des écoles juives qui, ne pouvant trouver des maîtres confessionnels diplômés, ont pris des instituteurs chrétiens.

On sait que le paragraphe 2 du règlement de 1871 a octroyé l'enseignement mixte au gouvernement de Wiesbade.

Quant aux écoles de cette espèce, le mémorial statistique dit :

« Nous nous croyons obligés de veiller très sérieusement à « ce que, dans ces écoles, l'enseignement de la religion soit « donné aux enfants formant la minorité, d'après la confession « à laquelle ils appartiennent. »

Veut-on savoir combien de paroisses sont vacantes dans le pays du *Kulturkampf?* Voici le triste tableau qui a été dressé par la commission du Centre au commencement de cette année :

	Paroisses vacantes.
Archidiocèse de Cologne (*) (aujourd'hui 282)	271
Id. de Gnesen-Posen (*)	165
Diocèse de Breslau	159
Id. de Trèves	205
Id. de Fribourg (Hohenzollern)	28
Id. de Münster (*)	133
Id. de Paderborn	115
Id. d'Ermland	27
Id. de Kulm	41
Id. de Fulda	41
Id. de Limbourg (*)	42
Id. d'Osnabrück	32
Id. d'Hildesheim	29
Total	1288

(*) Les diocèses marqués d'un astérisque ont encore leurs archevêques ou évêques, mais ceux-ci sont *déposés* par la fameuse cour ecclésiastique.

Belgique. — Le Souverain-Pontife vient d'adresser à la Fédération des Cercles catholiques et des associations conservatrices de Belgique le Bref dont voici la traduction :

LÉON XIII, PAPE

Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

L'adresse que vous Nous avez envoyée à l'occasion de votre nombreuse et solennelle assemblée, tenue, au mois d'avril dernier, à Audenarde, Nous a été très agréable. Assurément, Chers Fils, il était digne de vos éminentes qualités d'affermir, par de solides liens,

l'union si belle de vos cœurs, de ranimer à propos votre zèle, d'assurer votre constance, dans ce rude combat où vous défendez intrépidement la cause de l'Église et de la religion.

Les enfants de ce siècle, vous le savez et vous le déplorez avec raison, emploient contre l'Église leurs forces et leurs armes avec un acharnement et une haine que rien ne ralentit ; il faut donc travailler uniquement, comme vous le faites, afin que les enfants de Dieu montrent dans la défense une ardeur égale à celle de l'attaque. C'est pourquoi Nous désirons vivement, Chers Fils, qu'une ferme et inébranlable confiance dans vos œuvres et dans vos travaux vous anime, avec la pensée que toujours vous attend et vous est préparé le secours de ce Dieu tout puissant, qui commande aux flots de la mer, qui sait tirer le bien du mal et qui a promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles.

Pour Nous, Chers Fils, heureux des excellents sentiments que vous Nous exprimez, Nous les accueillons avec amour, Nous entourons de Notre bienveillance et de Notre paternelle sollicitude votre Fédération et vos pieux desseins, et soyez bien persuadés que Notre appui cordial ne manquera jamais ni à votre zèle ni à vos travaux.

Nous implorons donc de tout cœur pour vous les dons célestes de la grâce, afin que, spirituellement fortifiés et animés chaque jour davantage, vous puissiez, avec grand fruit, consacrer vos soins à la gloire de Dieu et à la défense de la Religion ; puis, comme gage de Notre affection et pour affermir votre courage, pour vous appuyer dans vos labeurs et obtenir à vos œuvres le succès qu'elles méritent, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à chacun de vous et à toutes les Associations que, sous la conduite légitime de vos Pasteurs, embrasse votre sollicitude, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 juin de l'an 1883, de Notre Pontificat le sixième.

Signé : LÉON P. P. XIII.

Canada. — Les catholiques de Québec (Canada) s'occupent activement des travaux préparatoires à la béatification de Mgr de Laval, leur premier évêque. Le dossier renferme mille pages. Il y est constaté quatre miracles de guérison.

Mgr de Laval-Montmorency, né dans la Normandie, fut nommé évêque de Québec en 1675. Il y fonda un séminaire, et mourut en odeur de sainteté, en 1708, à l'âge de quatre-vingts ans.

Espagne. — Un journal donne les renseignements suivants sur les Loges maçonniques d'Espagne :

Le Grand Orient d'Espagne comprend. . . . 236 Loges.
Le Grand Orient national d'Espagne . . . . 88 »

La grande Loge unie de Colomb et île de Cuba.	76	Loges.
La grande Loge symbolique et indépendante de Séville	17	»
Loges indépendantes	9	»
Le grand Orient lusitanien uni	8	»
Le suprême Conseil de France	2	»
Le Grand Orient de France	1	»
Total des Loges d'Espagne et Outremer . .	437	Loges.

Voilà qui explique bien des événements actuels.

États-Unis. — N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné envoyer la lettre suivante à Son Em. le cardinal Closkey, archevêque de New-York :

A notre cher Fils Jean Mac-Closkey, cardinal de la sainte Église romaine, du titre de Sainte-Marie sur Minerve, archevêque de New-York.

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Ç'a été pour Nous une très grande joie de recevoir une copie du quatrième synode diocésain de New-York, tenu par vous dans votre Eglise métropolitaine au mois de novembre dernier, ainsi que les statuts des synodes précédents.

Nous Nous réjouissons extrêmement, cher Fils, de voir que vous avez travaillé avec tant de succès à l'accomplissement de ce devoir du ministère pastoral que le Concile de Trente a si vivement recommandé à l'attention de tous les évêques, et Nous avons la ferme confiance que votre zèle, et celui de ceux qui travaillent avec vous à la diffusion de la foi et du culte catholique et au salut des âmes, portera des fruits abondants de bénédiction dans votre diocèse. Mais ce n'est là qu'une des preuves de votre zèle sacerdotal et de votre vigilance pastorale; votre longue et laborieuse vie est remplie d'exemples éclatants, et Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion sans accorder à quelques-uns d'entre eux le témoignage bien mérité de Notre satisfaction et de Notre amour.

Nous n'ignorons pas, cher Fils, avec quel soin vous vous efforcez de bien pénétrer la jeunesse de votre diocèse et surtout ceux qui se destinent au service des autels, de la doctrine du Docteur Angélique, puisée à sa source même et de la manière que Nous avons Nous-même recommandée. Nous savons aussi avec quelle incessante fidélité vous vous êtes toujours efforcé, avec le clergé et les fidèles de votre diocèse, de venir en aide au Siège Apostolique, dans les cruelles nécessités où il a été réduit par les malheurs des temps et la malice des hommes.

C'est pourquoi Nous avons longtemps désiré de vous exprimer Notre profond sentiment de gratitude et d'affection et de faire connaître par votre intermédiaire Notre reconnaissance et Notre amour à tous ces enfants dévoués de l'Église qui, unis à Nous par les liens de la piété filiale, ne manquent pas, surtout dans ces temps d'épreuve, de seconder Nos volontés et de prouver leur attachement à ce Siège Apostolique.

Pendant que Nous adressons de ferventes prières pour que les fidèles de votre illustre diocèse apprennent à aimer Dieu de plus en plus chaque jour, et que, sous votre ministère et votre direction pastorales, leurs mérites s'accroissent avec leur nombre, Nous demandons en même temps à Dieu du fond de Notre cœur de répandre sur vous l'abondance de ses grâces, de fortifier vos collaborateurs et votre peuple par les secours d'en haut, et d'accorder à tous ceux qui sèment dans les bénédictions de pouvoir aussi récolter des bénédictions. Que Notre Bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, cher Fils, et au clergé et au peuple qui vous sont confiés, soit un gage de la grâce divine, de même qu'elle est la marque de Notre faveur spéciale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 avril 1883, la sixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES CHAMBRES

Jeudi 12 juillet. — *Sénat.* — M. LE PRÉSIDENT annonce au Sénat la mort de M. Lucet, sénateur de l'Algérie, et fait l'éloge funèbre du défunt.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la réorganisation des troupes de l'artillerie active en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

M. LE COLONEL MEYNADIER combat le projet. Il blâme la suppression du train et dit que si l'on en verse le personnel dans l'artillerie, il sera probablement insuffisant.

M. LE GÉNÉRAL BILLOT combat ce projet : « Je trouve qu'il est téméraire, dit-il en terminant, de toucher à notre artillerie de bataille qui est en ce moment, de l'aveu de nos rivaux, la première de l'Europe. On trouve que notre budget de la guerre est plus considérable que celui de nos voisins, mais ils n'ont ni l'Algérie, ni la Tunisie, ils n'ont pas une armée de 80,000 hommes au-delà de la Méditerranée, qui diminue notre effectif en France. J'avais eu

l'honneur de déposer, comme ministre, un projet, d'accord avec le comité supérieur de l'artillerie, je le soumets au Sénat et lui demande de le prendre en considération et de le renvoyer à la commission. » (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

M. Thibaudin, ministre de la guerre, s'attache à démontrer que la suppression du train ne nuira pas à la mobilisation et n'affaiblira pas l'artillerie. Il supplie le Sénat de ne pas ajourner une réforme utile et de permettre au gouvernement, en votant le projet de loi, d'organiser l'artillerie de forteresse le plus tôt possible, c'est-à-dire pendant les vacances du Parlement.

M. Labordère parle aussi en faveur du projet.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

Le renvoi à la commission du contre-projet du général Billot est mis aux voix.

Par 133 voix contre 118, sur 251 votants, le Sénat prononce le renvoi du contre-projet du général Billot à la commission.

M. Tenaille-Saligny dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le rapport du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi.

Chambre des députés. — Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, l'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale.

M. Raynal demande la mise à l'ordre du jour de lundi du projet de conventions.

M. Mackau demande à quel point en sont les négociations avec la compagnie de l'Ouest.

M. Raynal répond qu'elles n'ont jamais été interrompues et qu'elles sont en bonne voie. Il croit que le projet sera déposé prochainement.

M. Rivière estime que la Chambre doit examiner le rapport de M. Rouvier, et même attendre le dépôt de la convention avec l'Ouest avant de commencer la discussion.

M. Raynal réplique que la Chambre a le temps d'étudier le rapport. Tous les documents ont été communiqués à la commission. Si la discussion ne vient pas lundi, elle ne pourra pas venir dans la session. Or, les conventions sont les bases du budget extraordinaire. (Bruits nombreux. — Protestations à droite et à l'extrême gauche.)

Le ministre dit que les adversaires du gouvernement peuvent combattre les conventions, mais non pas interrompre les travaux du Sénat. Les assemblées d'actionnaires devront ratifier les conventions.

Répondant à M. Pelletan, le ministre ajoute que la question est d'une importance capitale. La responsabilité du gouvernement est engagée ; c'est pourquoi il demande que la Chambre engage la sienne. (Applaudissements à gauche.)

M. Papon, comme membre de la commission, dit que la Chambre

n'a pas le temps matériel pour discuter les conventions. La commission a tenu en 25 jours 18 séances de quatre heures chacune. (Mouvements divers.) Le rapport a été distribué au commencement de la séance et il n'y a, en dehors de la commission, que M. le ministre des finances qui l'a lu. (Bruits et rires.)

Dans ces conditions peut-on aborder le débat ?

On n'a pas encore la convention avec l'Ouest; or, toutes les conventions sont solidaires et forment un ensemble inséparable.

M. Lebaudy, au nom de la commission, reconnaît que M. Raynal a offert de communiquer tous les documents aux membres qui en témoigneraient le désir. Il ne s'agit du reste que de la fixation de l'ordre du jour; si la Chambre approuve les critiques formulées contre les conventions, ce sera pour elle l'occasion de s'exprimer à ce sujet.

L'orateur demande la fixation de la discussion à lundi.

M. Tirard dit qu'on aurait pu escompter par avance les conventions et établir le budget extraordinaire, mais l'expérience était contraire à cette procédure.

Le budget extraordinaire a des limites naturelles, c'est pourquoi le gouvernement demande à la Chambre de voter le plus tôt possible les conventions, sans lesquelles il lui serait impossible évidemment d'exécuter les grands travaux en cours.

M. de Mackau refuse de donner un vote de confiance au gouvernement, qui a compromis les finances de l'État et désorganisé l'administration; mais, à côté de la question politique, il y a la question économique qui intéresse les habitants des campagnes, le crédit des compagnies des chemins de fer et l'industrie privée. En conséquence, l'orateur et ses amis voteront la fixation de la discussion à lundi.

Après quelques paroles de M. Allain-Targé, le scrutin est ouvert sur la demande du gouvernement tendant à fixer à lundi la discussion des conventions.

La fixation à lundi est prononcée par 391 voix contre 115, sur 506 votants.

Sur la demande de M. Méline, la Chambre discute ensuite le projet d'augmentation de la pension de M. Pasteur. L'ensemble du projet est adopté.

La Chambre s'ajourne à lundi.

Lundi 16 juillet. — *Chambre des députés*. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif aux conventions entre l'État et les compagnies de chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord, du Midi, de l'Est et d'Orléans.

M. Sourigues dit qu'il ne saurait approuver un traité par lequel l'État donne à forfait, et de gré à gré, aux compagnies de chemins de fer, un ensemble de travaux à exécuter qu'on peut évaluer à deux milliards ou deux milliards et demi.

Il pense que l'État doit avoir une participation aux bénéfices et aux plus-values, suffisante pour assurer la construction du troisième réseau, et il devrait conserver une action directe sur les tarifs.

L'orateur indique les bases possibles d'un traité qui serait certainement accepté par les compagnies demanderesses.

M. Loubet défend le projet des conventions, dont le rejet amènerait fatalement le rachat de tous les chemins de fer. C'est ainsi que le rejet d'un premier projet de convention présenté en 1876 par M. Christophle a été presque aussitôt suivi de la constitution du réseau d'État.

L'orateur voterait le rachat si le rachat était nécessaire pour la continuation des travaux commencés, ou encore si le sentiment unanime du pays le réclamait ; mais ces deux hypothèses ne sont pas soutenables.

Prenant ses exemples chez les nations voisines, l'orateur constate que l'exploitation des chemins de fer par l'État est beaucoup plus coûteuse que l'exploitation par les compagnies privées.

L'orateur conclut en faveur des conventions qui réservent les droits de l'État et qui permettront d'assurer l'exécution des grands travaux. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Madier de Montjau se plaint de la hâte avec laquelle on a discuté les conventions dans la commission et avec laquelle on a amené le débat public.

L'orateur critique les conventions premières et ajoute que les conventions nouvelles seront, comme les anciennes, favorables seulement aux banquiers et aux compagnies.

L'orateur reproche ensuite à M. Raynal d'avoir été l'adversaire des grandes compagnies et le partisan du rachat par l'État, et il critique un ancien ministre, administrateur d'une compagnie de chemins de fer qui *débinait* les finances de l'État à la tribune, et critique encore le crédit public dans son journal.

L'orateur ajoute que ce vote est un des plus importants qu'aient jamais émis les députés, et il termine par une violente attaque contre la féodalité financière et les lois qui corrompent l'esprit public. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Charmes demande si M. Challemel-Lacour a reçu des renseignements sur les incidents relatifs au consul anglais de Tamatave, dont une discussion, qui a eu lieu au Parlement anglais, faisait une victime de notre intervention à Madagascar.

M. Challemel-Lacour répond qu'en vertu de ses instructions qui l'invitent à faire respecter nos droits à Madagascar, l'amiral Pierre devait occuper Majunka et Tamatave, et percevoir les droits de douane jusqu'à coucurrence de la somme réclamée par nous.

L'amiral Pierre a télégraphié, le 18 mai, l'occupation de Majunka, et le 18 juin, celle de Tamatave. C'étaient les seules communications

reçues lorsque lord Lyons communiqua au gouvernement français les informations anglaises. Le gouvernement a répondu qu'il n'avait aucune connaissance de ces faits, et qu'il devait y avoir malentendu ou, tout au moins, exagération.

Toutefois, le gouvernement français a demandé des renseignements aux consuls de Zanzibar et d'Aden, et il a reçu, le 13 juillet, une dépêche de l'amiral Pierre lui annonçant qu'il avait repoussé deux attaques des Hovas, mais ne mentionnant pas les faits signalés. La prudence de l'amiral Pierre égale son courage, et il est incapable de prendre des mesures de nature à blesser une nation avec laquelle nous voulons conserver les meilleures relations.

Les instructions prescrivaient d'éviter de blesser les susceptibilités de l'Angleterre et de tenir le gouvernement au courant du moindre incident. M. Challemel-Lacour croit que l'amiral Pierre aura dû garder avec lui tous ses navires, ce qui explique le retard de ses dépêches. Il déclare que cet incident, dont la vérité n'a pu être encore confirmée, n'altérera nullement les bonnes relations avec l'Angleterre. « Toutefois, ajoute le ministre, si un malentendu avait pu se produire, nous n'hésiterions pas, si cela est nécessaire, à prendre les mesures que dicteraient le respect de la justice et l'intérêt du pays. » (Applaudissements.)

La séance est levée et renvoyée au leudemain.

Mardi 17 juillet. — *Sénat.* — M. Martin-Feuillée, ministre ou plutôt *anti-ministre* de la justice, puisqu'il la sacrifie indignement, demande qu'on discute jeudi la nouvelle loi de proscription de la magistrature. C'est l'étranglement sans phrases.

M. de Gavardie s'élance à la tribune.

— Veut-on, s'écrie-t-il, l'urgence ?

— Il n'en est pas question en ce moment, répond hypocritement M. Jules Ferry, président du conseil.

M. de Gavardie riposte avec raison que le Sénat a des lois bien plus intéressantes à discuter : l'artillerie de forteresse, les conventions, les syndicats ouvriers, le régime des eaux, la recherche de la paternité, le projet sur l'augmentation du personnel des gardiens de la paix ; aujourd'hui, on est assommé à Paris en pleine rue, en plein soleil. (Interruptions à gauche.) Il vaudrait mieux résoudre ces questions que de désorganiser la magistrature. Si le mot vous déplaît, reprend l'orateur, vous me permettrez bien de vous dire, puisque le rapporteur est M. Tenaille-Saligny, qu'on veut *tenailler* la magistrature. (Hilarité générale.)

M. Buffet insiste avec force dans le même sens ; fixer la discussion à jeudi, c'est, selon lui, s'interdire moralement de demander l'urgence. — La majorité se fâche, car elle ne comprend que la morale républicaine, qui n'a rien à voir avec la morale de M. Buffet.

Le vote ou le rejet de l'urgence aura, on le comprend, une grande

importance ; si l'urgence est repoussée, on passe à une seconde délibération ; la loi ne passe pas avant la session de novembre, et d'ici là beaucoup d'eau aura coulé sous le pont ; si elle est acceptée, la magistrature inamovible est sacrifiée de suite.

M. Jules Simon intervient à son tour, et observe que le rapporteur a omis de parler de l'article 9 ; M. Tenaille-Saligny, très penaud, balbutie quelques explications qui n'expliquent rien. M. Fresneau revient à la charge. On vote : 155 sénateurs contre 115 déclarent qu'on commencera jeudi.

On reprend la discussion sur le régime des eaux. Les articles 3, 4, 5, sont expédiés haut la main.

Chambre des députés. — Suite de la discussion des conventions.

M. Graux commence par couvrir de fleurs (de rhétorique) M. Madier de Montjau, qu'il proclame un des plus grands orateurs du siècle, un des vétérans les plus respectés de la démocratie. Mais après cet exorde ultra-conciliant, il insinue que le susdit orateur a parlé le langage de la passion (c'est-à-dire de la déraison), tandis que lui, Graux, va parler le langage des affaires.

L'orateur n'a pas grand'peine à montrer que la théorie de M. Madier de Montjau conduirait à l'intervention perpétuelle de l'État en toute chose. Aujourd'hui l'État est l'associé des Compagnies. Il n'est pas exact de prétendre qu'il a été le maître absolu jusqu'en 1840, et on ne saurait oublier qu'à ce moment il n'y avait pas d'actionnaires qui eussent confiance dans les chemins de fer. L'État a donc dû fournir les fonds, à une époque où M. Thiers ne voyait là qu'une invention destinée à amuser les Parisiens.

Le 9 mai 1838, M. de Lamartine prophétisait que les Compagnies seraient maîtresses du gouvernement et des Chambres. En 1848, l'État a racheté la compagnie P. L. M., parce qu'elle était en faillite ; en 1857, les Compagnies en détresse sollicitaient de lui les conventions de 1858-1859. Donc, impuissance de l'État, défiance des capitaux, voilà le commencement et la cause du régime actuel. Les conventions de 1858-1859 n'ont fait que réaliser les vœux exprimés aujourd'hui par les adversaires des conventions actuelles, elles ont eu pour but l'unification des tarifs qui est le programme des opposants d'aujourd'hui. L'État a fondu en six réseaux les trente-trois petites Compagnies qui existaient en 1857, et c'est ainsi qu'on est arrivé à construire 700 kilomètres par an ; à faire rembourser par les Compagnies les frais de premier établissement, au moyen du revenu réservé ; à assurer le partage des bénéfices. Est-ce le moment de renoncer à ces avantages pour se jeter dans l'inconnu ?

M. Graux démontre que l'exploitation par l'État est loin d'avoir donné ce résultat ; que celui-ci devrait créer un impôt pour couvrir le déficit : il construit chèrement ; puis les employés, devenus fonc-

tionnaires hiérarchisés, seraient paralysés ; plus de comptabilité régulière.

Que présente-t-on pour remplacer les conventions ? M. Madier de Montjau demande le rachat total, M. Allain-Targé le rachat partiel, M. Lesguillier, l'organisation de groupes de compagnies fermières, M. Papon, un système analogue de régies intéressées qui ne serait pas moins dangereux.

Voici un chiffre topique : le rachat des Charentes et de la Vendée a coûté 331 millions en bloc, plus 20 millions par an ; l'exploitation donne 3 millions de déficit et perd l'intérêt de son prix. Cette expérience doit au moins servir d'avertissement pour l'avenir.

Les nations étrangères rendent hommage au système français, tandis que l'Allemagne n'a pas à se féliciter de ses tentatives. Entre l'extrême liberté de l'Angleterre et l'extrême monopole de l'Allemagne, la France a adopté le système mixte qui peut le mieux garantir tous les intérêts; c'est en y persévérant qu'on pourra faire de la politique républicaine et donner de bonnes finances à la République.

M. Allain-Targé soutient la thèse du rachat partiel et s'apitoie sur les infortunes imméritées du réseau d'État, dont il raconte avec une émotion grotesque l'odyssée lamentable.

L'orateur parle très longuement de MM. de Freycinet et Léon Say, sur la tête desquels il pile quelques kilos de poivre; de la Compagnie d'Orléans, qu'il veut racheter. Racheter l'Orléans, ce serait, selon lui, le *nec plus ultra*, le dernier mot du progrès économique ; les ingénieurs ne valent pas les quatre fers d'un cheval, c'est une aristocratie de science, des gens qui ne savent pas l'A B C de la politique, etc.

M. Allain--Targé estime dérisoires, insuffisantes les concessions des Compagnies et il les passe en revue dans un exposé incohérent et diffus. Il daigne reconnaître cependant que la Compagnie du Nord consent des sacrifices réels.

Entre temps, on vote divers emprunts départementaux, un crédit supplémentaire de 52,000 fr. pour l'immuable Cochery, un crédit de 100,000 fr. pour envoyer des ouvriers à l'exposition d'Amsterdam, une subvention éventuelle de 50,000 fr. à l'exposition internationale de Nice.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête nationale. — L'entrevue de Frohsdorff. — Santé du Comte de Chambord. — Le choléra. — Étranger.

19 juillet 1883.

A Paris comme à Lyon, à Lyon comme dans toutes les autres villes de France, la fête du 14 juillet a manqué d'entrain et

d'animation. La grande orgie républicaine devient de plus en plus une fête foraine, quand elle ne devient pas, comme à Roubaix, le signal de scènes de désordre et d'émeute. Les baraques des petits marchands, des saltimbanques, des montreurs de phénomènes, les chevaux de bois et les jeux de hasard abondent comme aux foires du pain d'épices ou au jambon. La spéculation exploite de son mieux la curiosité et la cupidité publiques; mais l'enthousiasme est absent, et tous les moyens mis en jeu pour exciter la fibre patriotique n'ont pu vaincre l'indifférence générale, singulièrement fortifiée d'ailleurs par une pluie diluvienne. Par surcroît nous sommes dans la période des vaches maigres. Tout souffre, tout périclite à la fois. Crise financière et économique, décroissance de l'industrie, affaiblissement de la richesse nationale, appauvrissement de l'épargne se joignent à de sourds mécontentements et à de vagues inquiétudes.

Faut-il rappeler aussi le choix malencontreux de cette date du 14 juillet, qui rend la « fête nationale » antipathique à bien des classes d'électeurs? Malgré toutes les thèses soutenues depuis trois ans pour démontrer que la prise de la Bastille fut un acte héroïque, on n'a pas pu atténuer les répugnances de ceux qui connaissent l'histoire.

Et puis, quelle singulière fête nationale que celle qui voit l'inauguration d'une statue de la République, à laquelle un ministère n'ose pas prendre part! Il est vrai que la statue du Château-d'Eau est une République d'une espèce particulière. Ce n'est pas la République que la Constitution de 1875 a organisée; car ceux qui présidaient à la cérémonie ont cette Constitution en horreur et ne songent qu'à la détruire. Ce n'est pas la République une et indivisible, ni celle en qui se personnifient l'État et la nation française, puisque les représentants de l'État se sont tenus à l'écart pour ne pas être mêlés à des manifestations compromettantes. On pourrait lui donner aisément son vrai nom; c'est la Commune, la Commune légale, qui désormais trône à Paris et que l'on a officiellement pu introniser sans se soucier du gouvernement ni de son mécontentement.

Une autre démonstration officielle, ç'a été la grande revue passée à Longchamps en présence du président de la République. Cette revue a fait paraître, comme toujours, l'excellente tenue des troupes, qu'on emploie à parader pour la République, mais qui se gardent pour la France, n'en déplaise au Thibaudin

d'aventure qui donne sa parole d'honneur qu'elles sont au service de la faction régnante. M. Grévy, dans une lettre au ministre de la guerre, déclare qu'elles ont été superbes, et cette fois, sans attacher autrement de prix à son témoignage, on peut l'en croire. Mais qui dira ce que souffre l'armée, de recevoir ce *satisfecit* d'un homme qui a décrété la célébration d'une fête nationale à l'anniversaire du jour où triomphèrent la déloyauté, la violence, l'assassinat !

—

A la grande joie de tous ceux qui depuis deux semaines prient pour le rétablissement du comte de Chambord, les dernières nouvelles de Frohsdorf sont meilleures et permettent l'espoir. Une légère amélioration s'est d'abord produite samedi, et depuis, elle se soutient continuellement. Le malade peut prendre un peu de bouillon, de viande et de vin. Les vomissements ont disparu. Les médecins recommandent cependant de continuer à observer les prescriptions les plus sévères ; bien que la tumeur ne soit plus apparente, ils estiment qu'elle existe toujours et ils se bornent actuellement à combattre la faiblesse.

A l'occasion de la Saint-Henri, une messe a été célébrée le 15 juillet dans la chambre du comte de Chambord.

Le malade a reçu ensuite toutes les personnes de son entourage, adressant à chacune quelques paroles.

Toutes ces personnes ont pu remarquer déjà l'amélioration dont nous parlons dans la voix et la figure du malade, qui a exprimé lui-même la confiance qu'il a dans sa guérison. L'entourage du comte de Chambord paraît plein d'espoir.

Dom Bosco est arrivé au château, ainsi que le docteur Vulpian, doyen de la faculté de médecine de Paris.

—

L'importance de la visite faite à Frohsdorf par les princes d'Orléans nous engage à y revenir de nouveau. Voici comment la raconte le *Français :*

Le 4 juillet, dès que Monsieur le Comte de Paris était arrivé à Vienne avec M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon, il avait envoyé M. le comte Bernard d'Harcourt au château de Frohsdorf, on se le rappelle. M. Bernard d'Harcourt y venait prendre des nouvelles de Monsieur le Comte de Chambord, annoncer que les princes étaient à Vienne et offrir tous leurs vœux à l'auguste malade ; ils y venaient aussi demander, avec la plus délicate discrétion, si Monsieur le Comte de Chambord voudrait bien les recevoir, le jour où son douloureux état le lui permettrait.

A leur tour, M. le marquis de Beauvoir et M le vicomte de Bondy étaient allés le lendemain à Frohsdorf, sur l'ordre de Monsieur le Comte de Paris, pour s'informer de l'état de Monsieur le Comte de Chambord.

Le 6, M. le baron de Raincourt apportait à Monsieur le comte de Paris les compliments de Monsieur le comte de Chambord, au nom duquel il le remerciait de cette démarche, lui et les princes qui l'accompagnaient. Madame la Comtesse de Chambord leur faisait savoir par M. de Raincourt qu'elle serait heureuse de les recevoir, sans assurer toutefois qu'ils pourraient voir Monsieur le Comte de Chambord. M. de Raincourt pensait même bien interpréter le sentiment de Madame la Comtesse de Chambord en disant qu'elle jugeait nécessaire d'ajourner l'entrevue du malade et des princes.

Que cette entrevue fût immédiate, selon leur respectueux et affectueux désir, ou qu'il fallût la retarder, il n'en était pas moins certain que le devoir qui avait amené les princes à Vienne leur commandait de se rendre à Frohsdorf, surtout maintenant que Madame la Comtesse de Chambord leur annonçait qu'elle pourrait elle-même les recevoir, tout accablée de fatigue et de tristesse qu'elle était depuis quelques jours.

Un ami, qui connaissait bien l'âme généreuse de Monsieur le Comte de Chambord, disait à l'un des princes, quelques minutes avant qu'ils prissent le chemin de Frohsdorf : « Aussitôt que Monseigneur saura que vous êtes sous son toit, il n'est pas de souffrance que sa volonté ne domine ; il vous appellera à son chevet... » Cet ami ne se trompait pas.

Dans la matinée du 7, Monsieur le comte de Paris, M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon partaient avec MM. Bernard d'Harcourt, Emmanuel Bocher, de Beauvoir et de Bondy. A la gare de Vienne, ils trouvaient M. le comte de Blacas, son neveu M. le duc de Blacas, M. de Charette et deux fidèles, MM. de Champeaux et du Puget. Les princes prièrent M. de Blacas et M. de Charette de monter dans leur wagon. Les voitures de Monsieur le Comte de Chambord les attendaient à la gare de Neustadt. Elles les conduisirent au château, sous un soleil brûlant, à travers un tourbillon de poussière.

Devant la porte du château, les secrétaires de Monsieur le Comte de Chambord et toutes les personnes qui composent son entourage étaient assemblés et rendirent aux princes les honneurs traditionnels.

Dans la matinée, le docteur Meyer, de nouveau consulté, avait déclaré que Monsieur le Comte de Chambord ne pouvait pas, sans un grave danger, recevoir ses cousins. Il avait été décidé que les princes ne verraient pas le malade.

Cependant Monsieur le Comte de Chambord, à peine averti que ses cousins étaient en route, avait manifesté très vivement l'intention

de les admettre auprès de lui. En vain lui avait-on objecté l'avis si instant du docteur Meyer. « Peu importe ! Je le veux... » avait-il répondu avec un accent vibrant. Et, devant cette volonté magnanime qui ne comptait pour rien le mal, le péril, peut-être même le sacrifice de la vie, on s'était incliné. Les princes d'Orléans faisaient noblement leur devoir ; Monsieur le Comte de Chambord faisait le sien héroïquement ; le chrétien, l'homme et le prince avaient parlé aussi haut l'un que l'autre dans ce mot non moins doux qu'énergique sur ses lèvres : « Je le veux. »

Après avoir été accueillis par Madame la Comtesse de Chambord, les princes, au bout de dix minutes, étaient introduits dans la chambre où Monsieur le Comte de Chambord reposait si péniblement.

La scène était, certes, grande. Dans cette chambre où la mort avait semblé un instant prête à frapper le chef de la Maison de France, le dernier petit-fils de Louis XIV, si loin des Tuileries, si loin de sa patrie, les princes d'Orléans étaient là, en face de Monsieur le Comte de Chambord brisé de souffrances, seuls et représentant avec lui toute la famille royale des Bourbons dans un entretien qui pouvait être le dernier. Ce n'était plus la France qui réunissait Monsieur le Comte de Chambord et Monsieur le Comte de Paris, comme lors du 5 août 1873 ; c'était, après dix ans, Dieu lui-même, avec ses décrets mystérieux...

Mais cette scène, déjà si grande en elle-même, Monsieur le Comte de Chambord l'a rehaussée encore de toute la grandeur de ses sentiments.

A la vue de Monsieur le Comte de Paris, Monsieur le Comte de Chambord se soulève sur son séant ; il l'appelle à lui ; d'un mouvement tout paternel, il le prend dans ses bras et, en pleurant, il le tient longtemps sur sa poitrine. Puis il embrasse cordialement M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon. Il saisit ensuite la main de Monsieur le comte de Paris ; il le force à s'asseoir à son chevet, en lui faisant, de toute la vigueur qui lui reste, une sorte de violence affectueuse. Il cause alors avec chacun des princes, et la conversation dure un quart d'heure. Monsieur le Comte de Chambord semble avoir oublié son mal ; son cœur est plus fort que la souffrance. Il affirme même, en souriant, qu'il se sent mieux. Avec une tendresse touchante, avec une abnégation absolue de soi-même, avec une vivacité et une lucidité d'esprit extraordinaires, il les entretient de tout ce qui les intéresse personnellement : il n'y avait rien qu'il ne sût et qu'il n'eût l'aimable soin de leur remémorer ou de leur demander.

Quand les princes, qui craignaient de le fatiguer en prolongeant cette visite, se sont retirés, Monsieur le Comte de Chambord a encore une fois embrassé avec effusion Monsieur le Comte de Paris, et sa main a eu de la peine à se détacher de celle qu'elle serrait.

En entrant au salon où leurs amis les attendaient, les princes avaient tous trois des larmes dans les yeux, et c'est d'une voix altérée par l'émotion qu'ils racontèrent ce que nous rapportons ici.

Monsieur le Comte de Chambord avait ordonné que, pendant le déjeuner, Monsieur le Comte de Paris occupât à table sa place même, la place du roi : attention plus que courtoise, qui rendait bien visible et sensible sa souveraine pensée.

Après le déjeuner et une courte promenade dans le parc, les princes présentaient à Madame la Comtesse de Chambord leurs respects, leurs consolations, leurs souhaits, et reprenaient la route de Vienne.

Tel est, dans toute sa simplicité comme dans toute sa vérité, le récit qui nous a été fait de cette pathétique entrevue. Le spectacle qui a été donné là, le 7 juillet, à la France monarchique et à l'Europe elle-même, n'a pas besoin de commentateurs pour marquer tout ce qu'il a eu de beau et tout ce qu'il a de bon.

C'est l'union de la famille royale encore une fois attestée, comme en 1873, et consacrée cette fois avec une solennité suprême. Ce n'est pas seulement Monsieur le Comte de Paris saluant le droit dynastique dans la personne de Monsieur le Comte de Chambord, comme en 1873 : c'est Monsieur le Comte de Chambord, sur le lit de douleur d'où il regarde la France et la monarchie de l'avenir, montrant à tous le droit dynastique qui se transmet et se perpétue dans la personne de Monsieur le Comte de Paris.

—

Pendant que M. J. Ferry se reposait à Paris des ennuis que lui ont causés les algarades de M. P. de Cassagnac, MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée, accompagnés par MM. Leguay, directeur de l'administration départementale et communale, et Émile Noël, secrétaire particulier, partaient pour Rennes. Les deux ministres ont pris la parole au banquet donné en leur honneur. Ils n'ont trouvé, pour apprécier la situation, que des paroles banales empruntées aux discours les plus connus de M. Gambetta, leur patron, qui, à la veille des élections de 1881, s'efforçait de rassurer les populations en leur parlant de l'impuissance des partis monarchiques et de l'ère des difficultés que les républicains sauraient facilement traverser grâce à leur accord et à leur patriotisme. Ces réminiscences, qui constituent aujourd'hui des contre-vérités manifestes, n'ont pas produit, les renseignements venus de Rennes en témoignent, un bon effet parmi les assistans. En tous cas, la voix publique n'hésitera pas à les qualifier de pure maladresse.

—

On mande du Caire que le conseil sanitaire a constaté officiellement la présence du choléra dans cette ville. Cette nouvelle était à prévoir, depuis que l'on a appris la mort de cinq habitans du village de Ghisch, qui est à trois kilomètres du Caire, et que plusieurs cas suspects avaient été signalés à Boulag, faubourg du Caire. La pénétration du fléau dans le Caire, si elle est confirmée, est un fait bien plus grave encore que l'envahissement de Mansourah par la terrible maladie. Mansourah ne compte que 16,000 habitants. Le Caire a 330,000 habitants, et quand le choléra y pénètre, ce sont des hécatombes quotidiennes.

—

Le rapport de l'amiral Meyer sur le combat malheureux où périt le commandant Rivière vient de paraître. Il explique enfin les causes de notre échec. Rédigé avec franchise, il révèle officiellement le profond découragement du chef de l'expédition et les difficultés très sérieuses d'une campagne au Tonkin.

Il résulte aussi de ce document que le commandant Rivière a fait tout son devoir au poste délicat où il était comme abandonné, dans l'impossibilité de reculer ou d'avancer, sentant peser sur sa tête une lourde responsabilité et n'osant point prendre l'initiative d'une évacuation nécessaire.

C'est alors que le soldat, désespérant de réussir, a résolu de tenter la fortune, de rompre les lignes d'investissement ou de périr. On sait qu'il a su mourir et que la colonne, opérant dans les chemins coupés, les bouquets de bambous, les digues et les rivières, faillit disparaître dans une embuscade. Comme Francis Garnier, Henri Rivière a succombé au moment où les observateurs superficiels croient à la victoire définitive.

Le rapport de l'amiral Meyer est de nature à dissiper bien des illusions tenaces ; nous croyons qu'il a rendu un grand service à notre politique coloniale en expliquant les difficultés particulières d'une campagne dans l'extrême Orient. Le gouvernement est averti ; il a promis d'être prudent ; mais, on sait ce que valent les promesses de M. Jules Ferry, et le cas qu'il faut en faire !

—

L'opinion publique, qui s'est si vivement émue de la question du Tonkin, ne paraît aucunement s'intéresser à ce qui se passe à Madagascar. La dépêche par laquelle l'amiral Pierre annonce au gouvernement qu'il a bombardé Tamatave, occupé Foulpointe et Ténériffe, et chassé les Howas de la côte, a sur-

pris comme un coup de canon. Puis, l'écho s'en est affaibli, et on n'y a plus pensé. C'est à peine si un léger incident, dont parle plus haut notre compte rendu, a réveillé un instant l'attention.

Cette quiétude, en ce qui concerne Madagascar, s'explique de deux façons : c'est d'abord, que nous n'avons là-bas ni adversaires bien redoutables, ni voisins inquiétants. Les Howas bravent la France depuis longtemps, mais leurs bravades n'ont rien ajouté à leur puissance. Il a suffi de quelques coups de canon de notre escadre pour avoir raison des prétentions qu'ils soulevaient avec tant d'insolence sur la possession des territoires Sakalaves ; c'est ensuite que notre cause est simple, juste et bonne.

Rien n'était plus simple que notre situation à Madagascar. Sans remonter aux droits qui nous étaient acquis dès le temps de Louis XIV, nous tenions du traité de 1840 des droits nettement définis, et qu'il fallait défendre par la force, le jour où on avait cessé de les reconnaître. Les Sakalaves notamment nous avaient cédé leur territoire sur le littoral, et des colons français y avaient fondé d'importants établissements. Le gouvernement des Hovas s'avise de leur en contester la propriété ; il envahit la région française et moleste nos nationaux de toutes les façons. Il était enhardi, dans son hostilité, par la connivence anglaise, par le bruit qui s'est répandu dans le monde entier de notre décadence militaire, et aussi, il faut bien le dire, par l'exemple de persécution que la république donnait elle-même contre les missions.

Dans l'ignorance professionnelle qui les distingue, il n'est pas un ministre qui sache sans doute que l'exécution des décrets a eu là-bas une répercussion formidable. Rien n'ost plus vrai cependant. C'est l'œuvre des missions qui soutenait à Madagascar, comme partout, l'influence française. Sans doute, la lutte était inégale contre les missions protestantes, car les Anglais favorisent de tout leur pouvoir le prosélytisme des leurs ; mais on luttait pourtant, et la *Revue des Deux-Mondes* rendait, il y a quelques mois, par la plume de M. Gabriel Charmes, un éclatant témoignage aux missionnaires de France.

Les missions protestantes, disait-elle, avec l'ardeur dévorante qui leur est propre, ont couvert Madagascar d'écoles et d'asiles ; elles y publient huit journaux, dont six en langue malgache ; enfin, elles se sont introduites auprès de la reine des Howas, l'ont convertie du même

coup à leur communion et à leur politique, et ont entrepris de détruire dans cette île, qui a porté le nom de France Orientale, les derniers et malheureux débris de notre influence. Pour lutter contre une action si vigoureuse, qu'y avait-il à Madagascar ? Des Jésuites, des Frères de la Doctrine chrétienne et des Sœurs de Charité. C'était peu, sans doute. Néanmoins, dans ce combat pour la patrie aussi bien que pour la foi, nous n'étions pas toujours vaincus. Les écoles de la mission française étaient fréquentées par 4,226 garçons et 4,463 filles.

Survinrent les décrets, et le gouvernement howa se dit qu'il n'avait pas à ménager des gens que leur pays lui-même expulsait. Une persécution atroce commença, les établissements français furent fermés et comme on ne distingua bientôt plus entre les religieux et les laïques, ce fut l'influence française qui sombra tout entière dans cette persécution. Voilà le crime de cette politique imbécile et furieuse, et voilà de quel prix nous l'avons payée !

Les canons de l'amiral Pierre nous rendront sans doute la reconnaissance des droits méconnus, et quelque chose peut-être du prestige évanoui. Les Howas vient de s'apercevoir que si l'Angleterre a été bonne pour les pousser contre nous, elle n'a aucune envie de s'interposer entre notre escadre et eux. Le *Journal des Débats* faisait remarquer, il y a quelques jours, avec beaucoup de raison, que les Anglais qui font rage avant l'action, sont particulièrement débonnaires envers les faits accomplis. Après avoir beaucoup promis aux Howas, ils leur conseilleront sans doute de se résigner, comme ils se sont déjà résignés eux-mêmes.

—

La prochaine élection présidentielle aura lieu, aux États-Unis, dans le courant du mois de novembre 1884. Déjà les préparatifs de la lutte sont commencés. Il convient de le reconnaître, les habitants de la grande République fédérale s'inquiètent fort peu de savoir quel sera le successeur du président Arthur. A la vive satisfaction des commerçants et des industriels, la politique chôme aux États-Unis. Point de querelles intestines sérieuses ; l'heureux calme de la prospérité. C'est à se demander si les chefs de parti trouveront des cris de guerre susceptibles d'agiter les masses.

A considérer la situation telle qu'elle se présente à l'heure où nous écrivons, les démocrates paraissent devoir l'emporter sur leurs adversaires. Ils n'ont pas que la majorité à la Chambre

des représentants ; de manière directe ou indirecte, ils contrôlent l'exécutif dans les principaux États du Nord et presque entièrement dans ceux du Sud. Leur candidat sera ou le général Hancock, ou M. Tilden.

Sans doute la prévision d'être obligés de quitter le pouvoir indigne les républicains ; voilà vingt et un ans qu'ils occupent la Maison-Blanche, et il leur semblait la tenir à bail perpétuel. Mais l'esprit du peuple est changeant ; on se souvient moins de leurs énergiques efforts pour le maintien de l'union que des actes de tyrannie ou de corruption dont ils ont donné de trop nombreux exemples. Puis leurs chefs les plus renommés sont, pour ainsi parler, hors cadre. Conkling, de New-York, plaide et borne son ambition à gagner beaucoup d'argent ; Blaine, du Maine, refuse toute candidature et se plonge dans l'histoire du dix-huitième siècle ; Cameron, de la Pensylvanie, malade, dégoûté, vient d'entreprendre une longue promenade en Europe ; Grant s'est voué tout entier à ses vastes et fructueuses entreprises du Mexique ; Logan, de l'Illinois, garde une attitude passive ; Sherman, de l'Ohio, est le seul parmi les anciens *leaders* du parti républicain qui aspire ouvertement à la magistrature suprême. Le parti républicain est entre les mains d'hommes nouveaux, et on ne sait pas encore la direction qu'ils lui imprimeront.

P. CHANTREL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **La servante de Dieu,** Marie-Agnès-Claire Steiner, du Côté de Jésus. — Abrégé de sa vie écrit par son ancien confesseur, le P. de Reus, et traduit de l'italien, par Mgr Constans, camérier de Sa Sainteté, chanoine de Lorette, etc., in-12 de LIII-282 pages. — Paris, 1883, à la Librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul, rue Cassette, 6. — Prix, 2 fr. 50.

Sans répéter ici ce que nous avons déjà dit dans les *Annales* du 13 janvier dernier, de cette admirable histoire, nous tenons, cette fois encore, à la recommander vivement à nos lecteurs. Nous le faisons d'autant plus volontiers

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

que cette seconde édition est augmentée d'un nouveau chapitre de l'auteur et d'une préface nouvelle du traducteur. — Le premier nous raconte quelques-uns des prodiges qui s'accomplissent tous les jours à la seule intercession de la Mère Steiner; le second répond, et d'une façon très concluante, à certaines objections qui ont pu être faites ou que l'on peut faire au sujet de plusieurs passages de cet étonnant récit. Nous y trouvons aussi les approbations très flatteuses du Général des Franciscains, du P. Abbé de la Trappe d'Aiguebelle, du Père Abbé de Lérins, de Mgr l'Archevêque de Colosses et de Mgr l'Evêque de Lorette. — « Ce livre, disent-ils, est fort édifiant ; il est plein de piété et d'onction ; il ne peut que faire du bien à ceux qui le liront; il est bon de le répandre. » — Nous le croyons aussi, et la rapidité avec laquelle s'est écoulée la première édition, prouve clairement combien les âmes pieuses ont goûté cette vie merveilleuse. — Elle s'adresse sans doute particulièrement aux religieuses et aux prêtres, mais les fidèles, de leur côté, y trouveront un puissant sujet d'édification, un encouragement très grand à prier, à se sanctifier et à contribuer par là à calmer la colère de Dieu irrité contre le monde — Aussi la recommandons-nous de nouveau à nos lecteurs, en leur faisant observer que cette seconde édition se vend, comme la première, au profit du procès de béatification de l'héroïque servante de Dieu.

—

Les Treize Tilleuls. — Par F. W. Weber ; — Paris 1863, Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

Voici un titre qui ressemble assez à une énigme. Qui s'imaginerait en effet que sous le couvert de ces *Treize Tilleuls* se cache tout un poëme, nous allions dire une épopée, dont l'action principale se déroule à l'ombre d'un cloître bénédictin au fond de la Saxe? Que le lecteur ne s'effraie pas d'ailleurs de ce simple exposé : les dimensions de ce livre sont beaucoup plus modestes que celles de l'*Iliade*, et le sommeil n'est pas à craindre ici comme avec le bon Homère. Quant au mérite de cette œuvre littéraire, il nous semble suffisamment accusé par les quinze éditions, écoulées en Allemagne dans l'espace de quatre ans. Nous retrouvons dans la traduction toutes les qualités de l'original, et le souffle poétique est bien loin d'en être exclu, bien que les vers soient remplacés par de la prose.

La scène se passe donc de l'autre côté du Rhin, **au** lendemain de la conquête de la Saxe par Charlemagne, et s'il faut résumer l'ouvrage en deux mots, nous dirions qu'il rappelle l'influence bienfaisante exercée par les moines sur des peuples barbares. La lutte qui continue longtemps encore entre les vainqueurs et les vaincus, les hommes du Midi et ceux du Nord, est retracée avec une grande vigueur. Une intrigue romanesque vient ajouter à l'intérêt et au charme du récit. Rien d'ailleurs que de très pur dans ces pages où l'auteur révèle une connaissance approfondie du cœur humain, sans jamais sacrifier à une curiosité malsaine, si fort à la mode de nos jours.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ATHÉISME ET IDOLATRIE

Une brochure, qui doit son importance plutôt à la situation de son auteur, catholique et professeur de théologie, qu'à la valeur de ses arguments, a produit quelque émoi dans le monde des philosophes et des théologiens. Elle déclare inutile et presque suspecte la preuve morale de l'existence de Dieu basée sur le consentement universel de l'humanité. Plusieurs revues ont déjà protesté et montré l'imprudence d'une thèse, qui, sans le patronage des Pères de l'Église, contre la tradition, ébranle la preuve employée par tous avec confiance ; ces revues étudient la question au point de vue philosophique : il est un point plus large et qui concerne l'apologétique, c'est celui-là que je désire élucider.

Cette thèse est inopportune, non seulement parce qu'elle rejette, sous le vain prétexte de prévenir une objection cent fois réfutée, une preuve admise par tous et qui a une valeur réelle et positive, mais encore parce qu'elle prêterait à l'incrédulité l'autorité du nombre et le droit à l'impunité, ou tout au moins à l'indulgence : double privilège qu'elle cherche à conquérir vainement depuis un siècle. Tel serait l'appoint qu'apporterait à son insu et avec les meilleures intentions du monde l'auteur de la brochure *La connaissance de Dieu est-elle universelle ?* Son illusion résulte d'une confusion regrettable entre l'athéisme et l'idolâtrie, entre la connaissance de l'existence de Dieu et la connaissance de la nature de Dieu.

Je divise cette réponse en deux points :

Différence qui sépare l'athéisme de l'idolâtrie. — Culpabilité de l'athée.

Athéisme et idolâtrie.

Les hommes ont-ils tous le sentiment religieux ?

Tous les hommes savent-ils que Dieu existe ?

Tous les hommes connaissent-ils Dieu ?

Ce sont là trois questions différentes : la première concerne l'apologétique, les deux autres sont des problèmes philosophiques et théologiques. Les *Annales* traiteront tout au long ces deux points, nous n'en dirons que quelques mots.

Avant de discuter, il faut définir.

La théologie définit l'athéisme : la négation ou la non reconnaissance de Dieu.

On appelle athée *pratique* celui qui par préoccupation, indifférence ou passion, vit comme si Dieu n'existait pas ; — athée *spéculatif* ou vraiment athée, celui qui, entraîné par le désir de ne point *croire en Dieu* ou trompé par les sophismes, rejette positivement l'existence de Dieu d'une manière directe en combattant toutes les preuves qui l'établissent, soit indirectement en adhérant à un système qui exclut ces preuves.

Mais dans l'un comme dans l'autre le sentiment religieux est-il disparu ? Les incrédules ont longtemps soutenu l'affirmative, et l'apologétique chrétienne est parvenue, aidée de la philosophie et des sciences expérimentales, à prouver le contraire. Faut-il encore reculer et livrer à l'ennemi un retranchement dont il avait été débusqué ?

L'auteur de la brochure n'a pu entendre ce sens ni prévoir cette conséquence, et cependant qu'il ouvre les livres d'apologétique contemporaine, qu'il consulte les philosophes et anthropologues modernes, il trouvera que l'athéisme est l'absence de penchant à l'invisible, la non croyance au divin.

Je ne dis pas que cette définition soit exacte et précise, mais elle n'est point fausse, et il faut prendre les expressions de son adversaire.

Or, je l'affirme, dans ce sens, la thèse soutenue par l'auteur de la brochure est fausse. Mais, dira-t-on, il n'a pas prétendu aller si loin : cependant sa préoccupation témoigne un souci qui touche au point et nos adversaires s'empareraient de son argument dans le sens que je propose.

Aux yeux du monde des savants et des philosophes modernes, pour prouver que les peuples ne sont pas athées, il n'est pas nécessaire d'établir qu'ils possèdent une connaissance très étendue de Dieu qui déterminerait les notions jugées indispensables, (à ce compte les idolâtres et beaucoup de chrétiens seraient athées) — ni que ces peuples croient en Dieu — il suffit que le sentiment religieux prouve son existence par des manifestations certaines, comme la foi à l'invisible. Saint Thomas va

jusqu'à dire que quiconque croit à la direction générale du monde n'est pas athée.

La Sainte Écriture ne suppose jamais cet état de l'homme. Tous les Pères et Docteurs de l'Église, rappelant l'argument de Cicéron et le témoignage de Plutarque, montrent à satiété que le sens du divin est si facile à acquérir qu'on le dirait inné. Saint Thomas, qui résume toute la tradition, défend cette doctrine dans tous ses ouvrages. Je cite au hasard : *Ille Deum esse credit, qui credit omnes res mundi hujus gubernari et provideri ab illo Nullus autem invenitur adeo stultus, qui non credat quod res naturales gubernentur provideantur et disponantur, cum in aliquo ordine et certis temporibus procedant.* Dans ses commentaires sur les Épîtres de saint Paul et dans l'explication du symbole, il appelle idolâtrie et non athéisme l'acte par lequel, ou l'état dans lequel on rend à la créature le culte d'estime, de confiance, de fidélité qui n'est dû qu'au Créateur. Cette créature peut être ou le démon *omnes Dii gentium dæmonia* (Ps. LXV, 5; I Cor. X, 20), ou nos semblables que nous estimons ou aimons trop : *Affectui aut regibus deservientes homines incommunicabile nomen lapidibus et lignis imposuerunt* (Sap. XIV, 21) ; — ou des êtres inanimés, *solem, lunam, stellas, deos putaverunt;* — ou bien nous-mêmes *sibimetipsis placentes ;* — parfois un objet qui nous sert, *aurum et argentum fecerunt sibi idola* (Osée, VIII, 4), ou qui nous flatte, *fornicator aut immundus quod est idolorum servitus*, qui vient de nous comme nos idées, nos systèmes, *in cogitationibus suis evanuerunt sapientes esse putantes* (Rom., I, 23). Ils sont idolâtres et non athées dans le sens large du mot, puisqu'ils reconnaissent quelque chose supérieur à tout, y mettent toute leur confiance, en font leur fin dernière : c'est du polythéisme, du panthéisme, de l'anthropomorphisme, mais non de l'athéisme, puisqu'on constate l'existence du sentiment religieux qui s'égare en superstitions, s'arrête aux créatures, au lieu d'atteindre son but légitime : Dieu.

Il était réservé à nos temps de recherches historiques et de découvertes géographiques, d'apporter à cette doctrine la confirmation des faits. M. de Quatrefages dont l'autorité en ces matières est incontestable, résumant non seulement les travaux des Muller, Luken, Forster, Burnouf, etc., mais ses propres études, conclut sa magnifique exposition par ces paroles : « Obligé par « mon enseignement de passer en revue *toutes* les races hu-

« maines, j'ai cherché l'athéisme, je ne l'ai rencontré nulle part, « si ce n'est à l'état individuel ou à l'état d'écoles plus ou moins « restreintes. L'athéisme n'est nulle part qu'à l'état erratique, « partout et toujours la masse des populations lui a échappé. »

Ces témoignages sont si nombreux et si forts que les incrédules ont abandonné le poste comme intenable, ils ne cherchent plus qu'à donner au sentiment religieux les explications les plus fantaisistes. L'apologie chrétienne ne peut pas ignorer cette volte-face.

La science anthropologique qui se targue de ne se servir que de la méthode expérimentale, dit avec Aristote : « L'homme est un animal religieux », et va jusqu'à affirmer que le sens du divin est naturel à l'homme, son caractère distinctif. N'est-ce point imprudent de reculer et d'abandonner un champ de bataille qui est à nous ?

Mais les faits allégués par l'auteur de la brochure ? Ces faits il en conviendra sans peine, ne peuvent être une objection à la thèse présentée plus haut, puisqu'ils la confirment.

Ne sont point athées, mais idolâtres, les peuples asiatiques. Une distinction cependant : il faut dans une enquête de ce genre distinguer les prêtres, les savants et le peuple. Que des mandarins chinois, que des bonzes annamites, incrédules par orgueil, se perdent en leurs pensées, c'est possible ; pour assister à ce spectacle de la folie humaine, il n'est pas besoin de traverser les mers. Mais qu'en conclure ? Un habitant du Céleste Empire ou un Pavillon noir qui, venu à Paris, ne fréquenterait que les matérialistes et les positivistes, ne lirait que le *XIXe Siècle*, la *Bataille*, l'*Anticlérical*, etc., aurait-il le droit, à son retour en sa patrie, de dire : La France est athée ?

Les Chinois, les Indiens, les Siamois, qui croient aux esprits, mêlent les superstitions les plus étranges à tous les actes de leur vie, qui font des pèlerinages, offrent des sacrifices, etc., peuvent être polythéistes ou panthéistes, mais athées jamais. Que leur religion soit inexacte et fausse, peu importe, pourvu qu'ils en aient une. Qu'ils soient indifférents, préoccupés de leurs intérêts, absorbés par leurs besoins matériels, il n'y a pas absence de religiosité ; donc, d'après saint Thomas, comme d'après nos anthropologues modernes, ils ne sont pas athées.

Connaissent-ils le vrai Dieu, c'est une autre question qui appartient plus à la philosophie qu'à l'apologétique. Cette question a un double aspect : Est-il des hommes qui ignorent l'exis-

tence d'un Dieu? tous les hommes ont-ils la notion précise de Dieu? Il ne faut pas confondre ces deux questions. Saint Thomas (dans sa Somme contre les Gentils, cap. VII), met le lecteur en garde contre cette confusion très commune. Le premier point est combattu par la philosophie, la théologie et la sainte Église, — le second fera l'objet de la science des religions comparées.

Qui ne connaît tous les témoignages des philosophes de l'antiquité et des temps modernes (Voir la théodicée de M. de Margerie) en faveur de cette thèse? Cicéron, maladroitement cité dans la brochure, en est le défenseur le plus brillant. La sainte Écriture, d'une part, nous fait entendre ces paroles : *Quis ignorat, quod omnia fecit manus Domini?* (Job, XII). *Virtus et divinitas per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur* (Rom., I, 20); de l'autre, elle reproche aux idolâtres leur erreur; elle les traite d'insensés, les rend responsables de leur égarement, en un mot, suppose toujours la connaissance de Dieu ou tout homme sain de corps et d'esprit. (En preuve, se reporter aux textes mêmes cités par l'auteur de la brochure pour établir le contraire.) Sap. XIII, 5, XVIII, 1. Tous les Pères de l'Église, que nous avons l'habitude de vénérer, et que nous croirions offenser en leur supposant des idées étroites et des intentions tout au moins vulgaires, soutiennent que l'idée de Dieu est si facile à acquérir pour l'homme, qu'ils l'appellent instinctive. Saint Thomas, qui résume la tradition, défend la même doctrine. Nous, catholiques, nous ne saurions oublier, d'une part, qu'il est de foi que la raison arrive facilement à la connaissance de Dieu (peut-on supposer que tout un peuple demeure privé de sa raison?) — de l'autre part, qu'il est certain, théologiquement, que le salut est possible à tous, que les moyens pour le faire sont à la disposition de tous. (Comment alors supposer pour des peuples entiers la Providence indifférente? Comment admettre que la foi leur serait impossible, puisque la condition primordiale de la foi est la connaissance rationnelle de Dieu?)

Pour répondre aux faits par les faits, nous affirmerons, d'après le témoignage de missionnaires partis de la rue du Bac, nº 120, que les Siamois croient que Boudha est Dieu, et que le premier soin du convertisseur est de les dissuader de cette erreur. Leurs talapoins n'ont-ils pas des théories merveilleuses sur la Loi suprême? Les Chinois invoquent les esprits malfaisants, et à qui les interroge, ils répondent que leur souci est

d'apaiser ces esprits : nous ne prions pas la Divinité bonne parce que nous n'avons rien à craindre de son action. La philosophie de Confucius comme la réforme de Boudha a été morale; elle ne nie pas les dogmes, mais se tient en dehors.

La thèse philosophique, sur le consentement des peuples au sujet de l'existence de Dieu, reste donc indemne après comme avant la publication de la brochure qui a lieu de nous étonner. Son auteur aurait pu présenter modestement ses impressions sur les peuples qu'il a évangélisés, mais sans attaquer une preuve qui a pour elle la majorité, pour ne pas dire l'universalité des Pères et des théologiens, une preuve qui a satisfait l'esprit sagace d'un Augustin et le génie d'un Bossuet. Il aurait dû, dans la constatation des faits, se rappeler un avertissement de M. de Quatrefages : « Trop souvent, dit-il, l'Européen juge superficiellement, soit par parti pris, soit par orgueil de race, soit parce qu'il ne fait que passer, parce qu'il ne comprend pas leur langage et qu'il est difficile de pénétrer dans le sanctuaire de leur conscience, où la religion s'abrite. Le peu de familiarité que nous avons des procédés de connaissance différents des nôtres, expliquent bien des méprises. (Ainsi les peuples de l'Asie arrivent à la vérité d'une manière synthétique par une méditation contemplative : exigerons-nous qu'ils acceptent, de prime-abord, notre forme analytique et syllogistique ?) M. Leserteur, lui-même, avoue avec ses confrères qu'il est facile de faire naître l'idée de Dieu ; il serait plus exact de dire de se faire entendre. L'auteur de la brochure aurait dû se rappeler que les preuves morales, comme celles du consentement des peuples, admettent des exceptions, n'exigent pas l'affirmation matériellement universelle, et que ces objections, fussent-elles établies, avaient été prévues par les défenseurs de l'argument. Il aurait dû comprendre qu'ébranler cette preuve, c'est ébranler toutes les autres, puisqu'elle n'est que leur conséquence : de ce que la raison arrive facilement à connaître Dieu, c'est de foi ; de ce qu'il existe une proportion parfaite entre notre intelligence et la connaissance de Dieu par l'intermédiaire des sens et des choses créées ; de ce que tout homme a nécessairement le sentiment religieux, n'en résulte-t-il pas que généralement tous les hommes sauront que Dieu existe ? Ils pourront ignorer son essence, ses attributs (qui les connaît parfaitement ?), il leur suffit, pour ne pas être athées, de savoir, comme nos campagnards ignorants, qu'il y quelque chose au-dessus de nous. De

là, l'obligation morale que toute conscience humaine accepte ou subit; il est faux de dire que le fondement de la morale est le sentiment du devoir : c'est l'autorité de Dieu, N'est-il pas de foi qu'il n'existe pas de péché philosophique, c'est-à-dire contre la raison; les païens, par leurs fautes, pèchent contre Dieu; mais comment pécher contre Dieu s'ils ne savent pas qu'il existe?

Passons maintenant à la question de culpabilité.

Culpabilité de l'athée.

Si l'incrédulité cherche à mener un cortège imposant et à s'autoriser du nombre, la raison en est bien simple : il voudrait imposer silence à sa conscience, obtenir absolution de sa révolte, s'assurer de ses semblables l'indulgence.

Par un travers de notre société empreinte de libéralisme, des esprits plus sensibles aux infirmités des personnes qu'à l'intérêt des principes, leur rendent inconsciemment ce service.

Un professeur catholique, que son talent incontestable n'exempte pas de toute illusion, dans un manuel destiné aux enfants, permettait de croire à la bonne foi des athées : c'est une commisération imprudente : pour un ou deux individus qu'elle respecte, n'excuse-t-elle pas la négligence de nombreux coupables, n'encourage-t-elle pas cette négligence ?

C'est à la même préoccupation que l'auteur de la brochure a cédé : il voudrait absoudre les païens. Qui lui dit qu'ils sont coupables, autant que son imagination le redoute? Peu importe, la charité chrétienne a pour base la vérité, et l'affirmation de l'Église l'emporte sur les témoignages humains.

J'ouvre une Théologie de saint Thomas et je trouve ces réponses :

L'athée pratique, c'est-à-dire celui qui, sachant qu'il y a un Dieu vit comme s'il n'existait pas, est coupable, cela est évident.

L'idolâtrie qui croit à la Divinité mais ne connaît pas le vrai Dieu, est coupable, non en ce sens que tous ses actes soient des péchés, mais en ce sens que cet état est la conséquence d'un acte mauvais ou devrait cesser si la volonté n'avait pas cédé au mal.

Repassons avec saint Thomas les causes de l'idolâtrie et nous comprendrons sans peine cette culpabilité.

L'un est idolâtre en rendant au démon un culte illégitime; sans doute le démon par ses prestiges a trompé son esprit, mais

l'idolâtre ne perd pas conscience de cette illégitimité, il vous dira même que ce n'est point Dieu mais une mauvaise personne qu'il vénère, sa crainte seule témoignerait au besoin. L'autre adore les créatures inanimées; son esprit cherchant Dieu n'a pas eu l'énergie d'aller jusqu'au bout de ses voies et il s'est arrêté aux êtres inférieurs, comme ce rustre qui à la porte du palais prend pour le roi le suisse chamarré d'or et d'argent. Un troisième rend un culte illégitime à ses semblables: c'est sa femme, son fils, son souverain ; le motif est donc la crainte de la puissance, une affection charnelle, l'ambition ou un amour déréglé *propter nimium amorem.*

L'idolâtrie peut avoir pour objet ce qui nous sert : l'or, l'argent ; ce qui nous flatte : les passions, *quorum Deus venter est;* ce qui est notre œuvre : la position acquise pour un enrichi, un système pour un politicien ou un penseur, nous-mêmes (et n'est-ce pas le travers moderne ?) Le panthéisme allemand, importé en France par M. Renan, ne regarde-t-il pas l'humanité comme adorable ? ses actions créent la bonté, ses pensées la vérité, ses admirations la beauté. Toutes les théories historiques et politiques ne sont-elles pas empreintes de cet esprit ? On ne parle que des droits de l'homme, etc.

Saint Thomas conclut par ces mots : *Hæc sunt horribilia;* non seulement en elles-mêmes mais pour leurs auteurs qui en ont plus ou moins conscience. Arrivons à l'athéisme.

D'après l'étendue de l'idolâtrie et les conditions exigées pour être athée, on peut conclure que les athées positifs, très rares d'ailleurs, sont évidemment coupables. Ils sont inexcusables, puisqu'ayant étudié ils adhèrent à l'erreur et que leur ignorance est vincible. Vouloir les excuser, ce serait nier et la puissance de la raison, et le dogme de la Providence, et l'efficacité de la grâce. D'ailleurs leurs emportements et leur haine farouche excitent peu la pitié.

Il n'en est pas de même des athées négatifs, c'est-à-dire de ceux qui ignorent plutôt qu'ils ne nient l'existence de Dieu. Faisons trêve aux égarements de l'imagination, imposons silence à notre sensibilité pour juger à froid. Existe-t-il des athées négatifs ? Beaucoup de philosophes le contestent. Des théologiens les font facilement passer dans la classe des athées pratiques ou des idolâtres. En effet, le sentiment religieux qui ne peut s'éteindre, se porte sur quelque objet, l'expérience confirme cette donnée de la raison. Peut-il y en avoir dans une

société chrétienne, où tout provoque à l'examen, à la réflexion, où tout parle visiblement de Dieu? Nos incrédules, comme les païens de Rome, ne manifestent-ils pas leur croyance intime par ces cris arrachés à leurs lèvres par l'admiration ou la douleur, ces cris que Tertullien appelle dans son beau langage le témoignage de l'âme naturellement chétienne. Supposons que ces athées négatifs existent, leur ignorance n'est pas invincible.

Si leur ignorance est vincible, elle est coupable, puisque leur esprit s'arrête en chemin, quoique le sentiment religieux l'invite à passer outre; il ne peut s'arrêter que par l'intervention de la volonté, que le motif soit l'intérêt, ou le trop grand attachement aux créatures, ou la crainte de voir la vérité, etc. *Ignorantia propter culpam,* dit saint Thomas, c'est la doctrine de saint Paul : *Tenebris obscuratum habentes intellectum per ignorantiam quæ in illis est propter cæcitatem cordis.* (Eph., IV). Je suppose que cette ignorance n'est pas le fait d'une faute, mais une suite de conditions extraordinaires indépendantes de la volonté.

Quand cette culpabilité existe-t-elle? C'est le secret de Dieu et des consciences. Il n'est pas moins certain que l'homme privé de l'usage de sa raison ou de ses sens peut *seul* être excusé, et là n'est pas la question; que tout homme vivant et mourant dans l'athéisme est inexcusable et évidemment coupable.

Terminons par faire remarquer que si nous admettons des hérétiques de bonne foi, il n'en saurait être ainsi des athées; il y a là une question qui dépend non de circonstances accidentelles, nécessaires à la propagation et à la connaissance du dogme catholique connu pour l'hérésie, mais de la nature humaine et de la Providence.

Gardons-nous de flatter les incrédules, il est imprudent de leur faire espérer l'impunité; la vérité seule les délivrera de leurs préjugés et les arrachera à leur négligence : *Veritas liberabit vos.* A. R.

L'ŒUVRE DES VOCATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Parents et fidèles doivent faciliter l'éclosion des vocations ecclésiastiques. Parents et fidèles doivent favoriser la maturité des vocations ecclésiastiques. Tous doivent environner de leurs sympathies les noviciats de la vie ecclésiastique.

I.

Et d'abord, parents et fidèles doivent faciliter l'éclosion des vocations ecclésiastiques; c'est-à-dire qu'ils doivent observer avec attention les premiers symptômes de l'appel de Dieu se manifestant dans l'âme d'un enfant par l'innocence de son cœur, la ferveur de sa prière, les instincts précoces de sa charité, une inclination et des goûts dont ses jeux enfantins eux-mêmes peuvent être le reflet et l'indice. Loin de s'attrister de ces signes précurseurs, des parents chrétiens doivent s'en réjouir, les cultiver avec soin, et seconder cette action de la grâce, convaincus qu'en agissant ainsi, ils font un grand acte de foi religieuse, un acte de généreux patriotisme, un acte d'intelligent dévouement au bonheur de leur enfant et de leur famille entière.

Je dis un grand acte de foi. Quel objet, en effet, plus digne des préoccupations d'un vrai chrétien que de contribuer à sauver des âmes, c'est-à-dire à préserver du malheur éternel de l'enfer ceux qui sont nos semblables, nos compatriotes et nos frères, des âmes créées à l'image de Dieu, rachetées par le sang de Jésus-Christ! Quelle plus noble ambition que celle de préserver du vice les innocents, de rendre la paix et le pardon aux pécheurs, la lumière aux esprits égarés, la charité aux cœurs divisés, la consolation et l'espérance au pauvre et à l'ouvrier, la résignation à tous les éprouvés! Or, l'instrument principal de tous ces biens, c'est assurément le sacerdoce ; beaucoup d'âmes seront sanctifiées et sauvées si le sacerdoce est abondant et à la hauteurs de ses devoirs ; beaucoup d'âmes seront damnées si les prêtres font défaut ; dès lors quelle âme chrétienne ne s'estimerait heureuse de contribuer à cette œuvre de salut en facilitant les vocations ecclésiastiques? Quelle âme chrétienne ne ferait volontiers le sacrifice de ses vues temporelles ou intéressées pour favoriser le recrutement du sacerdoce ?

C'est de plus un acte de généreux patriotisme. Sans doute, il faut procurer à la patrie françaises des soldats qui protègent ses frontières, de sages magistrats qui fassent respecter ses lois, des industriels et des agriculteurs qui multiplient les produits de son activité et de son sol ; mais il faut aussi absolument lui fournir une légion d'excellents prêtres qui conservent ses traditions, ses mœurs et ses croyances religieuses ; car, ne l'oublions jamais, la puissance d'un pays dépend

principalement de la valeur de son tempérament moral, et le tempérament moral se résume en deux mots : l'esprit de sacrifice et de foi. Donnez-moi un peuple chez qui les mœurs soient austères et bien réglées, les familles parfaitement en ordre, l'autorité exercée avec sagesse, modération et désintéressement, l'obéissance religieusement observée, la richesse possédée avec esprit de charité, la pauvreté supportée dignement et laborieusement ; et je vous réponds que ce peuple sera le plus puissant des peuples ; mais tout cela ne peut certainement pas exister sans la foi religieuse ; et le soutien de la foi religieuse, c'est le sacerdoce.

Aussi, les écrivains païens eux-mêmes, Pindare, Platon, Plutarque, Cicéron, ont-ils proclamé que le sacerdoce est une des plus puissantes colonnes de l'État. Et de la France en particulier, un écrivain protestant a écrit que le clergé est une des forces vives de la patrie, et que les évêques ont fait la France comme les abeilles font leur ruche. Un autre homme d'État, qui, certes, n'est pas suspect de cléricalisme, ne disait-il pas récemment qu'en France l'État ressemble à un char porté sur quatre roues également nécessaires : l'administration, la magistrature, l'armée et le clergé.. Et s'il était nécessaire de joindre à ces affirmations nationales le témoignage de nos plus cruels ennemis, je rappellerais les paroles si connues des officiers allemands déclarant qu'un élément bien puissant de force et de patriotisme en France, c'est le clergé. Et ce n'est pas à Reims qu'il est besoin de redire les sanglantes exécutions par lesquelles l'ennemi manifesta plus d'une fois les inquiétudes que lui inspirait notre patriotisme. Tel est l'élément vraiment national qu'il faut soutenir en favorisant au milieu de nous les vocations ecclésiastiques.

Les favoriser est d'ailleurs un acte d'intelligent dévouement au bonheur des enfants et des familles elles-mêmes.

En effet, la première condition de bonheur pour un enfant, c'est qu'il suive la carrière pour laquelle la Providence l'a créé et vers laquelle l'inclinent ses dispositions. Sans cela, il sera dans un état perpétuel de souffrance, semblable à un membre violemment sorti de la place qu'il devait occuper dans l'organisation générale du corps. Ceci se vérifie surtout pour les âmes infidèles à une vocation ecclésiastique. Il vient une heure dans leur vie où le besoin d'infini et d'horizons surnaturels que Dieu avait mis au fond de leurs cœurs, contrastant douloureusement

avec l'insuffisance des biens temporels qu'ils ont préférés, amène l'inexorable ennui, le vide du cœur et les profonds dégoûts; souvent aussi cette infidélité à la grâce produit peu à peu l'abandon de Dieu et des dérèglements plus grands que dans le commun des hommes. Combien dans le monde d'existences malheureuses et absolument dévoyées ont comme cause de leur infortune l'infidélité à une vocation religieuse !

Le bien des familles s'unit au bonheur individuel des enfants. Parfois, la tendresse naturelle des parents, des calculs d'intérêt, des projets d'avenir tendent à entraver une vocation ecclésiastique. Certes, je me reprocherais de discuter la réalité de certains sacrifices; et je respecte ce que le cœur, même dans ses illusions, a de sincère et de généreux. Nous tous, qui avons l'honneur d'être prêtres, nous avons, au jour de notre ordination, mêlé les larmes de nos mères à la spontanéité de notre sacrifice; nous les avons offertes avec le sang de l'Agneau divin, et elles sont retombées en pluie de grâces sur les prémices de notre ministère. Toutefois, il est juste de dire que souvent les familles ont été largement récompensées pour avoir, au prix de sacrifices apparents, favorisé la vocation ecclésiastique de quelqu'un de leurs membres. A combien de familles a amplement profité de compter dans ses rangs un prêtre, qui, par l'ascendant de son caractère, la sagesse de ses conseils, l'influence toujours respectée de sa charité, maintenait au milieu des siens l'union, l'esprit de foi, les traditions d'honneur, la culture de l'esprit, le souvenir pieux des ancêtres, et tout cet ensemble de biens qui sont le plus solide héritage des familles? Combien de fois des parents n'eussent connu dans leur vieillesse qu'un foyer triste et solitaire, éloignés de tous les enfants que des exigences diverses de famille écartaient de leur présence, s'ils n'eussent rencontré, auprès d'un fils consacré au service des autels, une société embaumée de respect et de la plus exquise piété filiale? Sur combien de familles, d'ailleurs distinguées, le sacerdoce de leur fils n'a-t-il pas projeté plus d'éclat que tous les honneurs du siècle? Quelle autre gloire a plus honoré les noms des de Sales, des Ravignan, des Ségur, et, dans une condition bien plus modeste, ceux des Vincent de Paul et des Vianney ?

II

aut faciliter la maturité de ces vocations; c'est-à-dire que, quand, peu de temps après la première communion, vient le

moment d'orienter l'enfant vers la carrière qui semble être la sienne, il faut le faire résolument entrer dans la voie préparée par l'Esprit-Saint. Pour cela, les parents doivent s'élever au-dessus des terreurs vaines et des théories peu chrétiennes.

Je dis d'abord des terreurs vaines. Oui, quand vient le moment d'accentuer ces déterminations, l'on voit des parents refuser leur fils à l'Église, sous prétexte que les temps sont difficiles et l'avenir incertain. Les temps sont difficiles ; sans doute, les temps sont difficiles, et nous avons l'habitude de dire à notre jeunesse ecclésiastique, avec cette franchise qui ne lui déplaît pas et qui semble même stimuler son courage, que, pour se faire prêtre par le temps qui court, il faut que les mains ne tiennent pas à l'argent, que les pieds ne collent pas à la terre, et que la tête, à l'occasion, ne tienne pas trop sur les épaules. Mais, en définitive, les temps ne sont-ils pas difficiles dans l'industrie? ne sont-ils pas difficiles dans la magistrature ? ne sont-ils pas difficiles dans l'armée ? Et quand donc trouvez-vous vos fils plus beaux, plus sublimes et plus dignes de vous ? Est-ce dans le calme de la paix et du repos ? Ou bien n'est-ce pas plutôt dans l'héroïsme de la bataille, de la résistance et du sacrifice ? Reculez-vous toujours devant la perspective du sacrifice quand il s'agit de l'avenir de vos enfants ? ou bien n'hésitez-vous à accepter le sacrifice que quand il intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes ?

L'avenir est incertain ; oui, mais bien plus pour nos ennemis que pour nous. La persécution nous fait fleurir ; la mort nous vivifie ; il y a dix-huit cents ans que l'avenir est incertain pour nous, et depuis dix-huit cents ans nous survivons à tous nos ennemis, attendant leur dernier soupir pour leur pardonner, les consoler, les bénir, et essayer de leur ouvrir, en retour de leurs injustices, la porte de l'éternel repos.

J'ajoute que, relativement à la maturité des vocations, il faut éviter les théories peu chrétiennes. Sans doute, les vocations doivent être éprouvées ; mais l'épreuve doit être proportionnée à l'âge et aux forces morales du sujet. Le pépiniériste intelligent éprouve bien au contact de l'air les tendres arbustes qui deviendront plus tard des arbres pleins de vigueur ; mais cependant il se garde bien de les exposer volontairement à un froid excessif ; une mère accoutume peu à peu aux variations de la température les membres délicats de son jeune enfant ; mais

elle ne va pas de prime à bord lui faire affronter toutes les rigueurs du climat.

De même, il ne faut pas, sous prétexte d'éprouver des vocations encore faibles, les maintenir dans un milieu mondain, sensuel et dangereux, c'est un moyen infaillible de les détruire et de les tuer. Or, le Saint-Esprit, qui assiste l'Église, a, par l'organe du concile de Trente, établi un milieu bien déterminé pour cultiver, mûrir et éprouver les vocations probables des enfants, et ce milieu, ce sont les Séminaires. Ce ne sont donc ni les assemblées mondaines, ni la fréquentation exclusive de la famille, ni même les collèges chrétiens destinés aux jeunes gens des carrières civiles, ce sont les Séminaires diocésains. Libre à chacun d'apprécier autrement la question ; mais qu'il sache que, dans ce cas, son appréciation est contraire à la pensée du concile de Trente, par conséquent à la pensée du Saint-Esprit, et aussi aux résultats de l'expérience.

III

Tous doivent environner de leurs sympathies les noviciats de la vie ecclésiastique, c'est-à-dire les Séminaires. Là, en effet, se prépare l'avenir de ceux qui transmettront et garderont notre foi, consoleront notre agonie, béniront notre tombe, prieront pour nous après notre mort et protégeront contre l'oubli le souvenir de notre nom. Là grandissent des âmes dignes de tous nos respects par un courage que peut-être nous n'apprécions pas assez. Avoir quinze, dix-huit ou vingt ans, avec un sentiment peut-être exact de sa valeur et du succès assuré à son travail; trouver à sa portée nombre de carrières faciles, plus agréables à la nature et beaucoup plus lucratives que la carrière ecclésistique ; être sollicité par les illusions de la jeunesse et les séductions de la vie ; n'avoir en perspective en ce monde, pour prix de son dévouement, si l'on se fait prêtre, que l'injustice générale, la calomnie souvent abjecte, et les odieuses persécutions; et cependant se dévouer pour arracher à l'enfer les âmes même de ceux qui nous haïssent, et passer sa vie au milieu des ignorants, des pauvres et des agonisants; avouez, que ce sont là des dispositions généreuses dignes de la sympathie de tous les vrais fidèles. J'ajoute même que ce courage de la jeunesse ecclésiastique est un des plus éclatants triomphes de la grâce, une démonstration frappante de la divinité de l'Église et de la puissance qui la soutient et qui la perpétue.

Aussi, tout vrai catholique doit aimer nos Séminaires, prier souvent pour leur prospérité, s'intéresser à leur vie, à leurs fêtes religieuses, à leurs séances litéraires, à leurs distributions de prix ; en un mot, encourager par tous les moyens la plus importante des créations catholiques.

A la sympathie morale, il faut joindre le concours matériel. Avant la Révolution, nos Séminaires étaient dotés et soutenus par les revenus des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire des fondations pieuses, legs et dons très librement et très légitimement faits par les fidèles pour l'entretien des œuvres chrétiennes. A l'époque de la Révolution, l'État s'empara de ces capitaux, qui sont restés en sa possession ; et la vie des Séminaires a été abandonnée à la providence des fidèles. L'État, cependant, avait compris la convenance d'actes réparateurs, et il accordait, chaque année, sous formes de bourses, certaines allocations, modestes sans doute, mais appréciables et fort utiles. Aujourd'hui, il supprime ces subventions, et la vie de nos Séminaires se trouve de plus en plus menacée.

La difficulté est d'ailleurs augmentée par la condition de fortune modeste, parfois gênée, des jeunes gens capables d'embrasser la carrière de l'Église. Certes, nous sommes fort éloignés d'en rougir, car nous savons que c'est de préférence parmi les pauvres que le Sauveur recruta ses apôtres. Nous savons que c'est par le ministère des pauvres que le Saint-Esprit s'est plu à réaliser dans l'Église les plus grandes merveilles. C'était, en effet, le fils d'un pauvre ouvrier ce Grégoire VII, qui restaura l'Église et sauva la Papauté ; c'était un enfant de condition obscure ce Gerbert, qui s'assit un instant sur le siège épiscopal de Reims, puis bientôt, devenu Pape, imprima à l'Europe une si puissante et si salutaire impulsion ; c'était un humble pâtre ce Sixte V, qui étonna le monde par la profondeur de son génie. En voyant venir à nous les enfants du peuple, nous adorons les desseins de Dieu, qui, en ces jours de la puissance populaire, permet que ses prêtres soient pris surtout du milieu du peuple, afin que le peuple, malgré ses préjugés, ait moins de peine à les reconnaître pour ses frères, ses fils et ses meilleurs amis. Peut-être, d'ailleurs, la pauvreté et le travail sont-ils le plus excellent apprentissage de l'austérité, du détachement et de la charité exigés par la carrière ecclésiastique.

Il est possible aussi que la prédominance du peuple dans le sanctuaire tienne à une autre cause, que notre devoir est de

vous signaler. Parmi les périls de la richesse, si souvent indiqués dans l'Évangile, l'un des plus délicats serait-il, peut-être, d'hésiter à renoncer aux biens du monde et à se sacrifier soi-même pour l'amour de Jésus-Christ? Dans ce cas, je me bornerais à rappeler le grave avertissement que donnait, du haut de la chaire, il y a bientôt un an, un éloquent évêque : « Prenez garde que l'honneur du sacerdoce ne passe aux fils de vos fermiers, de vos ouvriers et de vos serviteurs. » Oui, prenez garde que des calculs trop humains ne fassent tomber en d'autres mains le ministère qui serait votre plus noble influence, la plus pure auréole de votre fortune, de votre éducation et de votre distinction naturelle. Du moins, compensez par vos libéralités ce qui peut manquer à vos sacrifices personnels. Et si la famille ne compte pas de prêtre dans sa parenté naturelle, du moins, qu'elle en ait un, fils adoptif du foyer qui l'aura, par sa générosité, élevé à l'honneur du sacerdoce, et ainsi participera aux fruits de son ministère devant Dieu, et aux trésors de reconnaissance, de bénédiction et de respect qu'il saura acquérir devant les hommes.

L'abbé GILLET.

AUGUSTE SIMON

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Auguste Simon ne comprit pas autrement que Rollin la vocation d'instituteur de la jeunesse ; et cette belle et haute théorie qui en relève si singulièrement le caractère moral et religieux, ne resta point pour lui un pur idéal. Dès le début de sa carrière, il en fit la règle de toute sa conduite. Je pourrais en recueillir des preuves nombreuses dans les succès qu'il obtint, dans les témoignages de confiance et d'estime qu'il reçut des parents et des élèves. Son dévouement était aussi généreux que désintéressé et étranger à toute idée de spéculation ou de fausse popularité. Esclave de son devoir, il consacrait tout son temps soit à sa classe, soit à la préparation de ses cours ; il ne donnait rien aux distractions du monde et à ses plaisirs les plus légitimes. Pour se fortifier dans l'accomplissement de sa tâche, il cherchait dans les nobles inspirations de sa foi de chrétien un aliment à son zèle et à son dévouement. Comme instituteur,

notre ami n'a jamais eu vis-à-vis de ses élèves qu'un procédé, procédé bien simple, mais très efficace, dans lequel consiste tout le grand art de gouverner les enfants, et même ceux qui ne croient plus : celui de ne jamais manquer à son devoir de maître, et de ne pas permettre que ses élèves manquassent au leur. Or, ses devoirs d'instituteur, Auguste Simon les résumait en trois points, qui résument eux-mêmes toute la tâche de l'éducation bien comprise : instruire, corriger, donner le bon exemple.

Il instruisait, et son enseignement était substantiel, précis, et d'une simplicité lumineuse : doué d'une inépuisable patience, il arrivait à s'emparer des intelligences les plus rebelles et y laissait des impressions fortes et durables. Ses anciens élèves en parlent avec admiration ; ils lui rendent ce témoignage qu'il avait le secret de se rendre maître de l'oreille et du cœur, qu'il captivait l'attention par la variété et la solidité de ses leçons toujours merveilleusement appropriées à l'âge auquel elles s'adressaient. Persuadé que le rôle de l'éducateur de la jeunesse ne se borne pas à l'enseignement des lettres et des sciences, et que l'instruction religieuse est la base fondamentale de toute éducation sérieuse, Auguste Simon s'appliquait à initier ses élèves à la connaissance de la religion et à leur en inspirer l'amour et la pratique. Il se considérait comme associé, au ministère du pasteur de la paroisse, et chargé de préparer ses élèves à en recevoir les instructions. L'enseignement de la lettre du catéchisme et des prières était l'objet de sa constante sollicitude. Nul autre que lui ne se chargeait de les accompagner aux offices de l'Église et de les y surveiller. La prière commençait chaque leçon donnée ; la prière la finissait. Notre ami la disait avec l'onction et le recueillement que lui inspirait la foi vive dont il était animé, et les élèves, édifiés par l'exemple du maître, y répondaient avec respect.

On eût été mal venu à parler de morale civique à un instituteur aussi profondément convaincu, et avec raison, qu'en dehors de la morale évangélique il n'y a pas d'éducation possible.

Et, en effet, que restera-t-il aux déhérités de ce monde si vous leur enlevez l'idée de Dieu et de la sanction religieuse, cette philosophie universelle des peuples ? Que restera-t-il à l'homme, pour réprimer les convoitises qui conspirent incessamment contre sa vie morale, si vous supprimez le témoignage de cette autorité divine dont la conscience est l'écho

vivant? Séparée de l'idée de Dieu, la conscience n'est plus qu'un vain mot, un tribunal sans juge et sans sanction. On ne peut donc enlever l'idée de Dieu à l'enfant sans le condamner à s'égarer, à se dépraver, et à devenir bientôt le jouet des plus détestables convoitises. Aussi la conscience des honnêtes gens ne peut que se révolter contre le programme d'éducation populaire, formulée récemment par la municipalité d'une grande ville dans les termes suivants : « Dieu, c'est l'hypothèse et le sacrifice; nous lui signifions son congé; et, avant tout, nous le bannirons de l'école, car c'est de l'école que doit sortir l'émancipation et la délivrance. La génération nouvelle ne doit connaître ni Dieu, qui est le tyran, ni le prêtre, qui est l'agent de la servitude. » Notre ami a assez vécu pour entendre ces déclamations insensées, et il en était d'autant plus profondément attristé, qu'il savait que l'heure de la ruine ne tarderait pas à sonner pour une société qui bannirait Dieu de l'école et de sa vie publique.

Des philosophes, d'une autre valeur que ces coryphées de l'athéisme, en jugeaient bien autrement qu'eux : « La religion, disait Bacon, est l'aromate nécessaire qui empêche la science de se corrompre. » Et Bossuet ne disait-il pas, à propos d'éducation : « Il n'y a rien de meilleur que ce qui est éprouvé. » Or, ce qui est éprouvé dans l'art d'élever la jeunesse, ce n'est pas la morale de tel ou tel penseur, c'est la morale divine de l'Évangile, la morale de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Celle-là a son martyrologe, ses fastes héroïques, et depuis dix-huit siècles, quand on veut suivre sur la carte du globe la marche du progrès et de la civilisation, il suffit d'y suivre la marche des apôtres de la morale de Jésus-Christ. Partout où ceux-ci ont planté la croix, on a vu la barbarie disparaître, et partout aussi où cette croix, signe de la rédemption du monde, a été abattue, on a vu la barbarie revenir avec le cortège de ses mœurs innomées et de ses despotismes. La libre pensée a, elle aussi, son martyrologe, martyrologe honteux et tristement éloquent, dont les sinistres héros peuplent les cours d'assises et les bagnes. C'est l'aveu de Voltaire qui prétendait qu'élever *un peuple sans religion, c'est l'élever pour les bagnes et les échafauds*... Et comment pourrait-il en être autrement? L'école sans Dieu, c'est l'école décapitée du principe d'autorité; par conséquent, c'est l'école sans maître et, bientôt, ce sera la société sans chef : c'est tout simplement

l'anarchie formulée en principe et au grand jour dans cette devise déjà très applaudie par les tenants de la libre-pensée : *Ni Dieu ni Maître !*

La discipline morale qui règle la conduite est également une partie essentielle de l'éducation : il ne suffit pas d'instruire, il faut corriger. L'arbre que l'on plante attend chaque jour les soins attentifs de la main qui se charge de le redresser : ses rameaux ont besoin d'être émondés ; le champ que l'on cultive doit être déchiré par le soc de la charrue, si l'on veut le rendre fertile. Il en est de même de l'enfant, il a besoin, lui aussi, d'être soumis à une discipline sérieuse qui doit avoir pour but de redresser ses penchants, de façonner son âme à l'amour du bien et à la haine du mal, de régler et de diriger ses passions naissantes. Tâche délicate et difficile aujourd'hui plus que jamais, par suite de la mollesse des mœurs domestiques. Combien de pères et de mères qui ne savent plus voir les défauts de leurs enfants, ou qui, lorsqu'ils les voient, ne savent pas vouloir les corriger, esclaves qu'ils sont de cette fausse, de cette aveugle, de cette coupable tendresse qui ne consent pas à blesser pour guérir, qui cède à tous les caprices de l'enfant sous prétexte de ne pas l'affliger. Cet enfant qui se voit une idole pour ses parents, comment n'en serait-il pas une à ses propres yeux ? et quand il s'aperçoit qu'il a toujours raison des résistances de ceux-ci, comment ne deviendrait-il pas exigeant, capricieux et tyrannique ? Comment surtout consentirait-il à subir l'autorité d'un maître, lorsqu'il peut si facilement s'affranchir de l'autorité de la famille ?

Faiblesse funeste dont le résultat le plus ordinaire est de faire d'un enfant ce que le langage vulgaire appelle un *enfant gâté*. Hélas ! oui, ce stigmate sévère imprimé à cette fausse éducation par le bon sens de notre langue, n'est que l'expression exacte d'une effrayante vérité. Oui, cet enfant sera gâté, parce que l'éducation domestique aura négligé de réprimer dans leurs premiers élans, ces penchants funestes qui ne tarderont pas à pervertir son esprit et à dépraver son cœur.

Il y a, sans doute, des qualités charmantes dans l'enfant, mais il y a aussi le germe de tous les défauts. Quel amour de l'indépendance ! Quelle horreur de toute discipline ! Quelle légèreté que rien ne fixe et que rien n'arrête, sauf l'idée des amusements et des plaisirs ! Et puis, que de nuances délicates à étudier ! Ici, il s'agit de vaincre une timidité que rien ne

rassure; là, une assurance présomptueuse que rien n'effraie; tantôt il faut aiguillonner une paresse que rien ne réveille; tantôt, au contraire, il faut réprimer une vivacité impatiente de tout frein. Il s'agit de donner du cœur aux indifférents et l'énergie aux natures molles et trop sensibles, de combattre sans trêve et sans pitié le mal sous quelque forme qu'il se présente, d'écarter des yeux et des oreilles de l'enfant tout spectacle, toute lecture, toute conversation qui serait de nature à fausser, à pervertir son esprit, et à dépraver son cœur. Tâche délicate et difficile, je le répète, qui réclame les efforts simultanés de la famille et des maîtres !

Ainsi l'entendait notre excellent maître et c'est ainsi qu'il pratiquait la correction. Il ne croyait pas que tout fut fait auprès de ses élèves quand il avait obtenu d'eux la discipline extérieure. Il considérait, sans doute, celle-ci comme indispensable à l'éducation publique, indispensable aux maîtres dont elle facilite l'action, indispensable également aux élèves qu'elle habitue à l'ordre, à l'obéissance, à la ponctualité; mais il savait qu'elle était insuffisante parce qu'elle n'est par elle-même qu'un mécanisme qui demeure à l'état d'automate. Comment pourrait-elle atteindre l'âme de l'enfant, lorsqu'elle n'exige de celui-ci qu'une contrainte purement corporelle ?

La véritable discipline est celle qui s'occupe surtout de corriger les vices, de développer dans l'âme l'amour de la vertu, plus encore que de régler la conduite extérieure, qui s'inquiète de ce qui embellit ou de ce qui souille le cœur devant Dieu plus encore que de ce qui honore ou de ce qui compromet devant les hommes; c'est celle qui habitue un enfant à craindre le vice quel qu'il soit, beaucoup plus pour ce qu'il a d'odieux en lui-même, que pour les châtiments disciplinaires que pourraient lui attirer certains de ses actes, ou, enfin, l'ordre extérieur et matériel dans toute sa perfection, n'est que le produit et le reflet de l'ordre intérieur qui règne dans l'âme par la soumission au moins habituelle et générale de la volonté à la loi du devoir, c'est-à-dire à la loi de Dieu.

Or, une telle discipline comporte les réprimandes et les châtiments des fautes commises ou des inclinations mal réglées. Il faut donc que l'instituteur non-seulement enseigne, mais sache corriger, et il importe surtout qu'il sache corriger à propos. Notre ami nous a laissé dans ses cahiers des observations et des conseils qui sont marqués au coin de la sagesse et

de l'expérience. Il regardait comme un point d'une extrême importance que la correction offrît d'abord les caractères de la justice; que la peine fût en rapport avec la nature et la gravité du délit, qu'elle fût surtout opportune et qu'elle eût pour but, non précisément l'humiliation du coupable, mais son amendement, que l'instituteur ne laissât pas tomber ses coups au hasard, dans la crainte qu'ils n'atteignissent aussi des innocents, et enfin qu'il se gardât surtout, dans ses réprimandes, de se laisser dominer par la passion. La raison en est, disait notre ami, que les enfants ont le sentiment inné de la justice plus vif, plus profond qu'on ne le suppose communément. Tandis que ce sentiment ratifie la sentence qui prononce un châtiment mérité, il se révolte, il proteste contre tout châtiment qui est inspiré par la passion ou qui dépasse la faute. Il savait corriger avec prudence parce qu'il était convaincu qu'un châtiment mérité, infligé à contre-temps, est au moins inefficace et peut devenir funeste.

Il jugeait de l'opportunité du châtiment sur la nature de la faute et sur les dispositions du délinquant, et il savait quelquefois attendre avec patience le moment favorable à la réprimande dans la crainte que le remède ne fût pire que le mal; car, tandis que l'effervescence de l'âme dure encore, celle-ci perd l'intelligence de sa faute et se révolte contre la sentence qui prononce le châtiment. Il corrigeait sans aigreur et sans colère, parce qu'il était maître de sa parole et de ses mouvements, et le ton de ses réprimandes même les plus sévères et les plus justifiées, trahissait toujours l'affection d'un maître qui cherche moins à humilier son élève, qu'à obtenir son amendement. L'expérience lui avait appris que les éclats d'une voix emportée par la colère, un ton vif et cassant sont d'un faible secours pour comprimer les élans impétueux de la passion ou pour réveiller l'ardeur d'une nature paresseuse. Les caractères énergiques s'en irritent ou prennent le parti d'en rire; les caractères timides s'en effraient et deviennent pusillanimes. De là, souvent, la déconsidération qui s'attache à certains maîtres qui, sous prétexte de zèle, se préoccupent avant tout de frapper fort, sans trop s'inquiéter s'ils frappent juste, et qui, ne sachant pas approprier leurs réprimandes aux caractères et aux dispositions des élèves auxquels ils s'adressent, aggravent le mal au lieu de le corriger.

Notre ami ne connut pas ces excès; son autorité était juste dans ses prescriptions, modérée dans son langage, bienveillante

et paternelle dans ses rappports avec ses élèves, et quand il punissait, il laissait entrevoir qu'il n'obéissait ni à la passion, ni au caprice, mais à sa raison et à sa conscience. Lorsqu'il jugeait que certaines réprimandes données publiquement étaient de nature à irriter le coupable, il les lui adressait en secret, il multipliait les avis personnels qui, communiqués dans l'intimité, pénétraient l'âme sans l'humilier. Il savait distinguer dans sa classe ceux qui avaient besoin d'être relevés, encouragés par une bonne parole, et plus d'un élève trouvait dans les témoignages de sa bienveillance la force nécessaire pour se corriger de ses défauts et se rendre tout à fait digne d'une affection dont il était fier : cet excellent maître était convaincu que l'art si difficile de gouverner la jeunesse, consiste surtout à lui prouver qu'on l'aime, de l'aimer en réalité et de s'en faire respecter et aimer.

Mais si puissante que soit l'influence combinée de l'enseignement et de la discipline morale dans l'œuvre de l'éducation de l'enfant, cette influence serait insuffisante à former l'homme, si le maître ne confirmait pas son enseignement par son exemple. Qui ne sait, en effet, que de tous les apostolats que nous pouvons exercer, soit pour le bien, soit pour le mal, il n'en est pas de plus efficace, de plus éloquent que celui de l'exemple. La parole peut émouvoir, il n'appartient qu'à l'exemple d'entraîner la volonté. *Verba movent, exempla trahunt.* Cela est vrai pour tous les âges de la vie, mais surtout pour le premier âge. L'instinct de l'enfant est essentiellement imitateur; son instinct est de répéter ce qu'il entend dire, de faire ce qu'il voit faire, en sorte que la conduite soit du père et de la mère, soit du maître qui préside à son éducation, exerce une influence capitale sur la direction de ses pensées et de ses sentiments; elle commande pour ainsi dire tout son avenir.

Ainsi l'avait compris notre ami : « Nous sommes les miroirs des enfants qui nous sont confiés, nous disait-il souvent ; nous leur devons le bon exemple. » On peut dire qu'il fut constamment pour ses élèves ce miroir, ce modèle de toutes les vertus, soit dans les classes, soit pendant les récréations, soit dans son enseignement toujours si correct, soit dans le fidèle accomplissement de ses devoirs religieux : la dignité de son maintien, la correction de sa tenue, la chasteté et la convenance de son langage portées jusqu'au scrupule, le respect de lui-même et de ses élèves accompagnaient toujours en lui et rehaussaient l'autorité du précepte.

Les mérites et les succès d'un tel maître ne pouvaient manquer de fixer l'attention de ses supérieurs et de le désigner à leur confiance. Le poste de sous-Directeur de l'École normale de Châlons s'étant trouvé vacant en 1853, Auguste Simon fut appelé à le remplir. Il obéit à ses supérieurs et quitta, non sans regrets, sa chère école et son pays natal, centre et foyer de ses premières affections et de son dévouement.

Les douze années qu'il avait passées dans la direction de l'École de la Neuville-au-Pont, étaient pour notre ami une préparation féconde aux fonctions plus élevées qui allaient bientôt marquer sa place au premier rang, dans l'œuvre si délicate de l'éducation des aspirants au titre d'instituteur. Il eut la bonne fortune de rencontrer dans le Directeur de l'École normale, le vénérable M. Raynald, un guide éclairé, un maître éminent qui, par la sagesse de ses conseils et l'autorité de ses exemples, devait achever cette préparation. M. Raynald ne tarda pas à découvrir et à apprécier tout ce qu'il y avait de distingué et de solide dans son nouveau collaborateur. Dès les premiers jours, ces deux hommes également dévoués à leur vocation, se comprirent, s'apprécièrent et s'aimèrent. Une amitié étroite que la mort de M. Raynald devait seule briser plus tard, les unit constamment.

C'est surtout sur ce nouveau théâtre qu'Auguste Simon mit en œuvre ses merveilleuses aptitudes de professeur et sa compétence pédagogique. Il apporta à ses nouveaux élèves les lumières d'un dévouement éprouvé, en s'appliquant à former en eux non seulement l'instituteur bien pourvu de la science de sa profession, mais encore l'homme moral et chrétien. Rien ne fut négligé par lui pour atteindre ce double but, c'est-à-dire pour préparer des maîtres capables, dévoués, et comprenant toute l'étendue de leurs devoirs Et comme il portait dans son âme l'idéal le plus noble et le plus élevé de la vocation d'instituteur, il s'efforçait surtout de graver dans le cœur de ses élèves les principes de la foi et de la morale chrétienne qu'il savait si bien professer et pratiquer. Pendant les vingt années qu'il exerça le professorat à l'École normale de Châlons, notre ami ne cessa de justifier la confiance de l'administration qui demanda pour lui le titre d'officier d'académie, en récompense de son dévouement. Plus de la moitié des instituteurs du département de la Marne ont été ses élèves, et préparés par lui au ministère de l'enseignement. Il était tellement pénétré de l'importance de sa

mission, qu'il s'était, en quelque sorte, identifié avec elle. Et il fallut que ses amis lui fissent, en quelquesorte, violence lorsque le mal, plus fort que sa volonté, eut trahi son courage en épuisant ses forces.

Notre ami dut renoncer à ses fonctions; son activité avait été trop dévorante, la lame avait usé le fourreau. Ses amis, son médecin le pressaient de prendre sa retraite. Longtemps il hésita ; ce maître dévoué et infatigable voulait mourir à la peine. Il était de ceux qui ne consentent à se reposer que dans l'éternité. Enfin, sa santé s'altérant de plus en plus, il fallut se résigner.

Il quitta Châlons en 1869 regretté du vénérable Directeur de l'école normale, dont il était l'âmi et le collaborateur le plus dévoué, de ses élèves qui lui témoignaient une affection filiale, et des nombreux amis qu'il comptait à Châlons. Il vint s'installer dans son pays natal, dans cette maison paternelle qui lui rappelait les meilleurs souvenirs de son enfance et de sa jeunesse. Entouré des soins les plus vigilants et les plus dévoués de sa digne épouse, notre ami allait enfin goûter un repos bien mérité après trente années d'un laborieux professorat. Il retrouvait à la Neuville au Pont une population amie, ses anciens élèves de l'école communale et de nombreux parents.

Mais le repos qui lui était si nécessaire ne lui fut pas accordé. Dieu en avait décidé autrement. Les désastres de la guerre de 1870 lui imposèrent de nouveaux devoirs. Les charges de l'invasion allemande pesèrent lourdement sur le département de la Marne, et en particulier sur l'arrondissement de Sainte-Menehould. L'arrivée imprévue des bataillons ennemis dans nos campagnes, y avait répandu l'inquiétude et l'effroi, les populations affolées avaient besoin d'être dirigées, soutenues par des hommes d'un caractère ferme, calme et résolu. Dans ces circonstances douloureuses, notre ami fut pour la commune de la Neuville au Pont, l'homme providentiel. L'invasion prussienne le trouva à la hauteur de la tâche qu'elle imposait aux populations. Il s'agissait de répartir dans une juste mesure, les réquisitions énormes réclamées par l'ennemi, de pourvoir aux premières nécessités, de faire preuve de sagesse, de fermeté et de prudence pour obtenir des conditions moins dures.

Dans cette crise douloureuse comme dans la suite, notre ami se dépensa tout entier à la défense des intérêts de la commune. Les habitants s'adressaient à lui, comme à leur conseiller, le

plus sage et le plus éclairé. Il était l'âme toujours vigilante de cette population. Son jugement si droit, son esprit pratique, ses connaissances administratives, son désintéressement et sa bienveillance lui avaient concilié tout à la fois la confiance, l'estime et l'affection. Aussi le suffrage populaire l'appela à remplir les fonctions demaire.

Auguste Simon prit au sérieux la mission que la confiance de ses concitoyens lui imposait, et il en exerça les fonctions importantes et délicates avec intelligence et dévouement. Les réquisitions de l'ennemi avaient obéré les finances de la commune. Par de sages mesures d'économie, il rétablit l'équilibre du budget. Nulle démarche, nulle fatigue ne lui coûtait quand il s'agissait de l'intérêt public. L'impartialité la plus scrupuleuse présidait à son administration dans la répartition des charges et des faveurs. Il ne laissait se produire aucun désordre sans le combattre, aucune réclamation sans l'écouter et il y faisait droit quand elle était légitime. Les obstacles qu'il rencontrait souvent ne le décourageaient pas et chaque fois que les intérêts de la commune étaient engagés, il s'employait à les défendre avec plus de zèle et de dévouement qu'il n'en eût témoigné pour ses propres intérêts.

(*A suivre.*) A. TILLOY.

LES ÉVÊQUES CANADIENS

ET LA FRANCE

Le Cardinal-Archevêque de Paris a reçu de Mgr l'Archevêque de Québec des lettres que nous sommes heureux de publier. Les catholiques de France seront vivement touchés du témoignage de religieuse sympathie que les évêques du Canada ont voulu adresser à l'épiscopat français. C'est pendant que s'accomplissait dans les hôpitaux de Paris la douloureuse expulsion des aumôniers, que les lettres de Mgr l'Archevêque de Québec sont parvenues à Son Éminence. Si les catholiques du Canada, toujours si français, ont ressenti profondément les attaques dirigées en France contre l'Église, *la guerre faite à l'âme des enfants,* avec quelle douleur apprendront-ils la guerre faite à l'âme des infirmes et des mourants ? Quelles que soient les

tristesses présentes, on est consolé et encouragé par une communication qui rappelle les lettres fraternelles qu'échangeaient entre eux les évêques des anciens jours, pendant les luttes de l'Église.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

7 juin 1883.

A Son Éminence le Cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Éminence,

Dans une réunion des Évêques de la province de Québec, tenue en mai dernier, il a été résolu que nous exprimerions à l'épiscopat français et par lui à tout le clergé et aux catholiques demeurés fidèles, dans notre ancienne mère-patrie, nos sentiments de sympathie et d'admiration, au milieu de la cruelle persécution qui sévit en ce moment.

Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, que Votre Éminence connaît, ayant entendu parler de notre projet, a voulu s'y associer avec tous ses suffragants.

La signature de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, mon suffragant, manque, parce que ce prélat est actuellement à Rome; mais je suis certain qu'il aurait signé de tout son cœur.

J'envoie cette lettre à Votre Éminence qui, mieux que personne, peut la faire connaître à tous ceux à qui elle s'adresse, par le moyen des journaux catholiques et des Semaines religieuses.

Je prie Votre Éminence d'agréer l'expression de mon profond respect.

✝ E. A., *archevêque de Québec.*

A leurs Éminences les Cardinaux, A nos Vénérables Frères les Archevêques et Évêques de la France.

Québec, 23 mai 1883.

Éminences,

Vénérables Frères,

Fille de la France catholique, arrosée par les sueurs et fécondée par le sang de ses missionnaires, fortifiée par l'héroïsme de ses religieux et de ses religieuses, l'Église du Canada n'a oublié aucun des titres précieux qui l'attachent à vos nobles diocèses et elle suit avec une vive émotion les péripéties de la lutte dans laquelle il a plu au Seigneur de vous jeter durant ces dernières années. En union avec nos fidèles, nous avons, depuis longtemps, déposé aux pieds de Dieu les prières ardentes de notre piété filiale pour la France soumise à de si cruelles épreuves. Aujourd'hui, au nom de la famille française du Canada, nous venons vous offrir, avec notre sympathie fraternelle, nos sentiments d'admiration et d'espérance. C'est un devoir que la reconnaissance nous impose, car, bien que séparés de la France depuis un

siècle et un quart, nous n'avons oublié ni la langue de nos pères, ni leur foi, ni ce que nous devons à ces illustres évêques et à ces intrépides missionnaires qui ont arboré l'étendard de notre sainte religion sur les rives du Saint-Laurent.

Aucune de vos douleurs ne nous échappe, aucune de vos craintes ne nous est étrangère. La guerre faite à l'âme des enfants, l'expulsion violente des religieux, les mille difficultés suscitées à votre zèle, l'acharnement des sectes contre le Christ et ses représentants, les outrages faits à l'image du Sauveur crucifié et à la divine Eucharistie......, sans compter ce qu'un sombre horizon laisse entrevoir de catastrophes, tout cela, nous l'avouons, nous afflige profondément comme catholique et nous humilie comme membres de la famille française. Mais, d'un autre côté, quand nous voyons l'épiscopat, le clergé et les brebis restées fidèles, combattre courageusement le bon combat et ne reculer devant aucun sacrifice pour maintenir l'intégrité de la foi, nous sentons notre espérance se raviver et nous sommes fiers comme si votre gloire était la nôtre. Au fond de nos cœurs retentit ce cri du grand Apôtre : *Ne nous attristons pas comme ceux qui n'ont point d'espérance :* de ce tombeau où les Pilates modernes veulent l'ensevelir, la France, la vraie France, la France chrétienne et catholique, sortira tôt ou tard avec une vie nouvelle. On a dit de l'ancienne France qu'elle avait été faite par ses évêques ; ils seront aussi les architectes dont la Providence se servira de nos jours pour accomplir ses adorables desseins.

Veuillez le croire, Éminences et Vénérables Frères : la joie du triomphe sera aussi grande sur les rives du Saint-Laurent que sur celle de la Seine et du Rhône, et nos cœurs reconnaissants loueront avec vous le Dieu qui éprouve, mais qui relève et fortifie en se jouant des ennemis de son Christ et de son Église.

C'est dans ces sentiments que nous avons l'honneur de nous souscrire.

De Vos Éminences et de Vos Grandeurs, les très dévoués serviteurs en Notre-Seigneur.

† E. A., *Archev. de Québec,*
† JEAN, *Ev. de S.-G. de Rimouski.*
† EDOUARD-CH., *Ev. de Montréal.*
† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*
† L. THOMAS, *Ev. d'Ottawa.*
† L. J., *Ev. de S.-Hyacinthe.*
† DOM, *Ev. de Chicoutimi.*
† N. Z. *Ev. de Cythère et Vic. apost. de Pontiac.*
† ALEXANDRE, *Arch. de S.-Boniface.*
† VITAL J., *Ev. de S.-Albert.*
† HENRI, *Ev. d'Anemour, Vic. apost d'Athabaska-Mackenzie.*
† LOUIS J., *Ev. de Militopolis, v. ap. de la Colombie-Britann.*
† ISIDORE, *Ev. d'Arindel, Auxil. de Mgr d'Anemour.*
† PAUL, *Ev. de Marcopolis, coadj. de Mgr de Militopolis.*

Voici la réponse de Son Éminence :

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

A Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Paris, le 12 juillet 1883.

Monseigneur,

J'ai besoin de compter sur votre indulgence, car je suis bien en retard avec Votre Grandeur. Quand votre lettre, du 7 juin, m'est parvenue, avec l'adresse de sympathie de deux provinces ecclésiastiques du Canada, je traitais avec notre gouvernement une affaire des plus graves, qui ne me permit pas à ce moment de publier les documents si précieux et si honorables pour nous que je venais de recevoir.

La question dont il s'agissait ayant été résolue depuis, je n'ai plus de raison de différer la publication des témoignages d'intérêt et d'affection que l'épiscopat canadien veut bien envoyer aux évêques de France. Ils seront reproduits un de ces jours dans la *Semaine religieuse* du diocèse. Puissent vos paroles, si elles arrivent jusqu'à nos hommes d'État, leur inspirer des sentiments plus justes et plus bienveillants, en leur montrant avec quelle sévérité on juge dans les pays étrangers leurs procédés envers l'Église.

Je ne saurais assez vous exprimer, Monseigneur, combien je suis touché et reconnaissant de la noble et généreuse démarche faite par nos frères du Canada, et je crois pouvoir me rendre ici l'interprète des mêmes sentiments que tous les évêques français éprouveront aussi vivement que moi, en lisant votre adresse dans les feuilles publiques.

Nous sommes heureux, Monseigneur, de pouvoir, en réponse à vos fraternelles condoléances, vous exprimer nos sincères félicitations sur les admirables progrès et la grande prospérité de l'Église du Canada, qui apporte en ce moment tant de consolation au Saint-Siège. Nous vous demandons instamment de conserver toujours pour la France, votre mère patrie, l'intérêt et l'amour que vous lui avez témoigné jusqu'ici. Ne jugez pas avec trop de rigueur ses erreurs et ses fautes. Notre nation ne sera pas toujours ingrate envers la religion catholique, qui l'a formée à l'origine et qui a été l'instrument le plus actif de ses glorieuses destinées. Il y aura un jour chez elle un de ces heureux retours dont son histoire nous fournit plus d'un exemple.

Pour nous, gardiens de la foi dans notre cher pays, en nous imposant la loi de rester étrangers aux partis politiques, nous défendrons avec persévérance les droits de la sainte Église. Nous nous inspirerons du zèle, du courage, de la charité dont furent animés les saints évêques qui portèrent la religion dans vos contrées et dont vous suivez si fidèlement les nobles traditions.

Veuillez bien agréer, Monseigneur, et faire agréer aux évêques du Canada, avec l'expression de notre vive reconnaissance, l'hommage de notre affectueux et respectueux dévouement.

† J. HIPP., cardinal GUIBERT, *archevêque de Paris.*

NOTRE-DAME DE LOURDES A CONSTANTINOPLE

Le correspondant de l'*Univers* à Constantinople continue à enregistrer les témoignages d'amour que reçoit Notre-Dame de Lourdes à Féri-Keuï. Voici sa dernière lettre :

Les RR. PP. Géorgiens ont célébré par une procession solennelle, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, la clôture du mois de Marie qui avait été prorogée au dimanche 3 juin. Ce jour était, en outre, le second anniversaire de la première guérison miraculeuse obtenue en la chapelle de Féri-Keuï, par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes. Cette clôture du mois de Marie a été et restera un événement extraordinaire, un fait historique à Constantinople, par l'impression salutaire et durable qu'elle a exercée sur les esprits, par la foule immense et si diversifiée qu'elle avait attirée à Féri-Keuï, par l'émotion considérable qu'elle a provoquée dans les âmes religieuses, enfin parce qu'elle a été une éclatante glorification de Notre-Dame de Lourdes et dès lors un triomphe pour le catholicisme.

Après avoir obtenu l'autorisation de Mgr l'archevêque, les PP. Géorgiens ont, par un simple avis apposé à la porte de leur chapelle, dans les premiers jours de la semaine, annoncé que la clôture du mois de Marie aurait lieu le dimanche et serait précédée d'une procession de la statue de Notre-Dame de Lourdes dans le faubourg de Féri-Keuï. Aucun autre avis ne fut publié. Les habitants de Féri-Keuï, catholiques des différents rites et même hétérodoxes, se concertèrent immédiatement avec les Géorgiens pour donner à la procession la plus grande pompe, dans la mesure de leurs modestes moyens. De pieux catholiques de Péra s'empressèrent d'apporter leur aide et leur concours, de sorte que, dimanche, Féri-Keuï était pavoisé de drapeaux de toutes les nations de la terre; les rues

que la procession devait parcourir avaient été nivelées, aplanies, arrosées, plantées d'arbustes verts et de petits mâts portant des drapeaux, enfin ornées d'arcs de triomphe.

Les maisons étaient pavoisées, tendues de draperies et de tapisseries, ornées de grandes icônes représentant les saints Pères de l'Église grecque, de tableaux et d'images de sainteté et de bouquets de fleurs. Trois reposoirs avaient été dressés pour recevoir la statue de Notre-Dame de Lourdes. Le couvent avait fait sa toilette des grands jours : un superbe drapeau aux couleurs pontificales flottait sur le clocher ; les murs extérieurs étaient décorés de draperies blanches, de fleurs et de branches de verdure. Un autel extérieur avait été élevé à la droite de la chapelle, sur le côté gauche de la rue, en face d'un immense terrain vague, en pente douce et dominant le couvent. Tout cela était charmant, gracieux, plein de naïveté et de sentiment religieux.

A partir de deux heures, une foule considérable n'a cessé d'arriver de Péra, de Galata et de tous les faubourgs de Constantinople. Elle constituait un véritable pèlerinage. Beaucoup de ces pèlerins visitaient la chapelle, s'agenouillaient devant l'autel de Notre-Dame de Lourdes, priaient avec ferveur la sainte Vierge, salut des infirmes, lui offraient des bouquets de fleurs et allumaient des cierges en son honneur ; puis cédaient leurs places à de nouveaux arrivants, qui se renouvelaient à tout moment. A quatre heures, cette foule étant devenue très compacte, s'était massée devant l'autel et emplissait toutes les rues ; elle dépassait, dit-on, 8,000 personnes.

Après le chant des litanies de la sainte Vierge, le R. P. Dupont, dominicain français, a, du haut de l'autel extérieur, prononcé un très éloquent panégyrique de Notre-Dame de Lourdes : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.* La voix sonore de l'orateur, claire, distincte, bien accentuée, se faisant entendre à une grande distance, a produit une très vive émotion sur l'énorme foule groupée devant l'autel et de chaque côté. De nombreux auditeurs et particulièrement les femmes versaient d'abondantes larmes. Le P. Dupont a été écouté avec le plus grand recueillement, même par les hétérodoxes présents. Son succès a été complet ; jamais orateur, à Constantinople, ne s'était fait entendre et écouter par une foule aussi considérable et n'avait produit un effet aussi satisfaisant. Cependant ce grand succès a excité des jalousies et des inquiétudes intéressées. On a tenté,

pour en atténuer le bon effet, de mettre en circulation des bruits idiots et mensongers, qui se renouvellent d'ailleurs à chaque pèlerinage réussi à Feri-Keui.

Le panégyrique de Notre-Dame de Lourdes aurait été troublé, disent les envieux et les impies, par des ricanements de grecs-schismatiques, par un tumulte concerté par des hétérodoxes. Ces bruits sont absolument faux, idiots et stupides, surtout en Orient, où la défense des choses sacrées est portée jusqu'à l'exagération, jusqu'au fanatisme, et regardée comme le premier devoir du chrétien ; surtout à Constantinople, où tout manque public de respect à la religion appelle et reçoit un châtiment soudain et exemplaire. Aucun catholique n'aurait laissé impuni un scandale, quelque minime qu'il fût. Les vauriens schismatiques, qui n'auraient peut-être pas demandé mieux que de se livrer à des outrages contre le catholicisme, ne l'auraient pas osé, par lâcheté, par crainte, parce qu'ils ne pouvaient éviter d'être assommés, *flagrante delicto*, ou par les catholiques, ou par les Croates qui faisaient un service volontaire d'ordre et de police, ou par les zaptiés turcs de Chichli, très reconnaissants des grâces et faveurs que Mériem-Ana leur a accordées à diverses reprises.

Après le sermon, la procession s'est mise en marche, a défilé devant l'autel extérieur, s'est dirigée d'abord vers l'est, puis au sud, enfin vers l'ouest et le nord, et est rentrée au couvent après avoir parcouru le faubourg durant une heure et demie. En tête de la procession marchaient deux zaptiés à cheval et un peloton de zaptiés à pied, armés de leurs fusils. Ils étaient suivis par le chef, le *capo,* des Croates de Constantinople, revêtu de son costume national de grande cérémonie, tout brodé d'or ; il portait dans sa ceinture une véritable panoplie de poignards à manche d'argent et de pistolets damasquinés, et était accompagné par plusieurs de ses hommes, également en grand costume national et très armés. Venaient ensuite : 1° la croix, portée par un jeune novice géorgien, escortée de chaque côté par deux autres novices tenant des flambeaux et suivie par quatre enfants de chœur géorgiens, revêtus de robes de satin bleu : *ex-voto* d'une dame arménienne catholique ; ces derniers portaient l'encens et l'encensoir. 2° Les petits garçons (enfants trouvés) de la maison de la Providence des sœurs de charité à Galata. 3° Les petites filles de l'école des sœurs de charité de l'hôpital de la Paix, à Chichli, avec la bannière de l'hôpital et

des oriflammes. 4° Les filles de Marie de l'hôpital de la Paix, portant sur leurs épaules une statue de Marie-Immaculée. 5° Les garçons de l'orphelinat de la Paix, avec des oriflammes, et portant sur leurs épaules la statue de saint Joseph. 6° Les enfants de l'école géorgienne du quartier de Papas-Keupru-à-Péra, en grande partie schismatiques grecs, conduits par le directeur de l'école, un père géorgien revêtu de ses ornements orientaux. 7° Une compagnie de musiciens italiens faisant entendre les airs des cantiques de Lourdes. 8° Une trentaine de négociants géorgiens catholiques de Stamboul, en costume national et armés, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. 9° Un très grand nombre de sœurs de charité de Galata, de Péra et de Chichli. 10° Un des gardiens-chefs des jardins du palais d'Yidiz-Kiosque (catholique), un géant, un hercule, en grand costume de gala, doré de la tête aux pieds, ayant à sa ceinture de magnifiques armes orientales du plus grand prix et *chargé par* le *sultan,* disait-il, *d'honorer, protéger et défendre Notre-Dame de Lourdes.* 11° Les novices géorgiens du couvent de Féri-Keuï avec une bannière de Notre-Dame de Lourdes donnée en ex-voto. 12° La statue de Notre-Dame de Lourdes portée par des novices géorgiens sur un brancard décoré avec un art merveilleux par les sœurs de charité de la Paix. De chaque côté de la statue se trouvaient un zaptié à cheval et des catholiques latins portant des torchères. 13° Le clergé fort nombreux, comprenant des prêtres et religieux de tous les rites et presque tous les lazaristes de Saint-Benoît. M. le curé de la cathédrale du Saint-Esprit présidait la cérémonie. Une foule immense suivait pieusement la procession. Parmi cette foule se trouvaient tous les élèves du collège de Saint-Benoît. La procession s'est arrêtée à chaque reposoir, et la statue de Notre-Dame de Lourdes y a été exposée à la vénération des fidèles. M. le curé a récité chaque fois l'oraison de Lourdes, et l'assistance a chanté les premières strophes du cantique de Lourdes. Pendant la procession on chantait alternativement les litanies, le *Magnificat,* l'*Ave maris Stella,* le *Salve Regina,* les cantiques français de Lourdes et un cantique de Lourdes traduit en langue grecque moderne et parfaitement adapté à la musique par un prêtre latin de Péra, savant helléniste. Ce dernier cantique a produit une très vive émotion sur l'assistance schismatique surtout, généralement charmée d'entendre les louanges de la *Panaghia* de Lourdes célébrées en

langue grecque. Le service de police a été fait avec un ordre parfait par un officier turc, 8 zaptiés à cheval et 17 à pied, tous de *Koulouk*, de Chichli, et 5 autres zaptiés de Tatavlo, commandés par leur *tchaouch* géorgien musulman. Tous ces zaptiés étaient accourus volontairement pour protéger Notre-Dame de Lourdes. Avec un tel déploiement de police et le concours volontaire des Croates et des négociants géorgiens de Stamboul, il n'est nullement étonnant que la tranquillité la plus parfaite ait été maintenue, alors surtout que l'immense majorité de la foule était catholique et s'était rendue à Féri-Keuï par piété pour Notre-Dame de Lourdes.

Dans la foule, on voyait un certain nombre de Turcs, de dames turques, de hodjas et de derviches, dont l'attitude a été très édifiante et qui multipliaient à tout instant leurs *machallah* d'admiration. Il y avait également beaucoup de schismatiques grecs et même des *papas*. Leur conduite a été en tous points correcte. Sur quelques visages, on a pu remarquer des signes de déception, mais le plus grand nombre des Grecs schismatiques témoignait une réelle satisfaction, une véritable vénération pour la *Panaghia* de France. Nos bien chers fils et filles de Saint-Vincent de Paul ont grandement contribué par leur concours, leur aide et leur présence, à la magnificence de la glorification de Notre-Dame de Lourdes.

La procession de Féri-Keuï est le grand événement du jour. Elle est et sera longtemps le sujet de toutes les conversations et de très grandes préoccupations. Lorsqu'on se reporte à deux années en arrière, à ce pauvre petit couvent géorgien perdu dans la campagne, si humble, si pieux, presque inconnu, et que l'on se représente ensuite les merveilleuses choses accomplies durant ces deux années par les moines, sans autres moyens que leur piété et leurs vertus, sans autre aide que la protection et la miséricorde divines, on ne peut plus mettre en doute l'existence d'une série ininterrompue de faits extraordinaires, surnaturels, providentiels, indiquant une étape nouvelle dans les affaires de l'Orient.

Les Orientaux, encore profondément divisés et ennemis, se réunissent autour de la statue de Notre-Dame de Lourdes dans un même sentiment de piété, pour louer les uns la Vierge Immaculée, les autres la *Panaghia* bienfaisante, la Vierge-mère d'Issa qui guérit les incurables. Le catholicisme, cette grande école du respect, est, en même temps, l'école féconde de

la charité évangélique : mère de la concorde et de la paix. Les malheureux Turcs trompés, dupés, trahis par la diplomatie césarienne, païenne et spoliatrice de l'Europe, semblent le comprendre aujourd'hui ; de là aussi la confiance par eux témoignée à nos missionnaires, qui leur causaient, il y a peu d'années, les plus grandes inquiétudes ; de là enfin ce mépris grandissant dans lequel ils tiennent aujourd'hui les calomniateurs du catholicisme, schismatiques et hérétiques.

Après la rentrée de la procession, M. le curé du Saint-Esprit a, dans la chapelle, du haut du maître-autel, donné la bénédiction du Saint-Sacrement à la petite partie de la foule qui avait pu pénétrer dans le sanctuaire. Les autres pèlerins attendaient dans la cour et dans la rue la sortie des privilégiés pour entrer à leur tour dans la chapelle et vénérer Notre-Dame de Lourdes. A la suite de la bénédiction, les saintes reliques rapportées de Rome ont été exposées à la vénération des fidèles, dont le nombre était si considérable que plusieurs prêtres ont dû successivement présenter les saintes reliques à l'assistance qui se renouvelait sans discontinuer.

La chapelle, bien que toutes les portes fussent restées ouvertes, était devenue une étuve : cinq cents cierges environ, de toutes grandeurs, avaient été allumés, durant la journée, devant l'autel de Notre-Dame de Lourdes. Il est vraiment regrettable que la bénédiction du Saint-Sacrement et la vénération des saintes Reliques n'aient pu être accomplies sur l'autel extérieur. La cérémonie eût été plus grandiose, plus efficace et surtout moins brûlante. Mais hors de l'Église point de salut, me disait en souriant un de mes bons amis, vice-doyen des missionnaires français de Constantinople.

L'exiguïté de la chapelle, trop grande, il y a deux ans, a déterminé les chefs des principales familles catholiques latines de Péra, MM. Hyacinthe Tubini, Lorando, Glavany et Helbig, les trois premiers français et le dernier hollandais, à préparer les bases d'une œuvre pieuse pour l'érection d'un sanctuaire à Féri-Keuï, digne de Notre-Dame de Lourdes et assez vaste pour contenir les foules énormes qui viennent se prosterner au pied de sa statue. La piété, la charité, la générosité, la puissante influence des promoteurs de cette œuvre lui assurent le plus incontestable succès. L'Orient fera beaucoup, cela est certain, mais ne pourra tout faire. L'œuvre se recommande donc tout particulièrement à la générosité des pieux

pèlerins de Lourdes, que la sainte Vierge française de Massabielle a comblés de ses faveurs et de ses grâces. Des pèlerins français de Lourdes d'ailleurs n'ont pas oublié la Vierge de Féri-Keuï et lui ont envoyé de France des *ex-voto*.

Mgr Castelli, évêque de Tinos, actuellement en visite à Constantinople chez un de ses frères, est venu à Féri-Keuï, dimanche 3 juin, un peu avant la procession, faire ses prières à Notre-Dame de Lourdes. Il s'est rendu ensuite auprès du très révérend Père supérieur des géorgiens, qui commence à se lever et dont la santé se rétablit de jour en jour. Il a, d'une des fenêtres du couvent, assisté à la glorification de Notre-Dame de Lourdes. Enthousiasmé du grand succès de la pieuse manifestation, il a adressé les plus chaleureuses félicitations au bon Père supérieur, qui répandait des larmes de joie.

Mme la marquise de Noailles a une grande vénération pour Notre-Dame de Lourdes et vient souvent prier à Féri-Keuï. Elle s'était également rendue à la chapelle des géorgiens, dimanche, accompagnée de Mme de Longeville, femme du premier drogman et compagne habituelle de ses pieux pèlerinages, pour voir la cérémonie. Elle a apporté pour Notre-Dame de Lourdes un magnifique bouquet des plus belles fleurs des serres de l'ambassade, a prié avec une piété touchante devant l'autel de Notre-Dame de Lourdes, et a adressé les plus gracieux compliments aux Pères géorgiens pour leur heureuse initiative de la glorification de Notre-Dame de Lourdes. L'ambassadrice de France est la seule dame du corps diplomatique qui ait compris la divine mission en Orient de la Vierge Immaculée de la grotte de Massabielle. Plusieurs membres de l'ambassade de France sont également remplis de vénération pour Notre-Dame de Lourdes.

Les Pères géorgiens, encore peu nombreux, servent avec un zèle, un dévouement, une piété admirables leur divine protectrice, mais ils ne peuvent suffire à leur tâche et succombent sous le fardeau de leurs devoirs qui, de jour en jour, deviennent plus écrasants. Ils ont aujourd'hui dix-sept novices, dont quatre ou cinq pourront, nous l'espérons, être très prochainement ordonnés prêtres. Jamais Marie Immaculée n'aura assez de serviteurs à Féry-Keuï pour lui rendre tous les honneurs qui lui sont dus, et assurer le service complet et régulier de l'autel. Le nombre relativement considérable des novices montre l'influence providentielle que Notre-Dame de Lourdes exerce sur

les catholiques géorgiens ; il est, en outre, un signe évident de la mission qu'elle a donnée aux géorgiens en Orient.

Le couvent de Féri-Keuï deviendra, il n'en faut plus douter, un des principaux établissements d'éducation religieuse pour la formation des missionnaires orientaux, surtout s'il peut trouver aide, appui et secours auprès des généreux pèlerins français de Lourdes.

Ne nous détachons donc pas, en France, des choses orientales ; les catholiques français ont encore un grand rôle providentiel à y exercer ; les temps sont propices ; ils peuvent, par leurs bonnes œuvres, y maintenir, y grandir notre influence séculaire qui survit, malgré tout, à l'irrémédiable décadence de notre politique républicaine.

NÉCROLOGIE

La catholique Belgique et le diocèse de Namur en particulier viennent de faire une perte bien douloureuse, quoique prévue : Mgr Gravez s'est éteint le 16 juillet à six heures du soir, dans la soixante-treizième année de son âge et dans la seizième de son épiscopat. On sait avec quelle sollicitude, quel zèle, quelle fermeté ce saint évêque a gouverné l'Église de Namur. Aussi est-ce bien à lui qu'on peut appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Bonum certamen certavi,* j'ai combattu le bon combat ; *fidem servavi,* j'ai conservé et défendu la foi. Mgr Gravez, on peut le dire, a tout sacrifié à ces grands devoirs. Il a prêché la vérité avec une énergie et une constance à toute épreuve ; il a été pour son clergé un modèle ; pour ses diocésains un père dont ils béniront toujours la mémoire.

Nous empruntons à nos confrères de Namur quelques détails sur la vie si méritante et sur les derniers moments du vénéré prélat.

Il s'est doucement endormi dans le Seigneur, dit l'*Ami de l'Ordre,* lundi, jour de la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, à 6 heures du soir. L'agonie avait commencé le matin, et avec l'agonie les souffrances avaient cessé.

Cette dernière journée a été calme, presque sereine. C'était la fin bénie d'un long combat, soutenu pendant près d'un demi-siècle, sans

défaillance, sans hésitation, sans repos, avec un dévouement sans bornes, une fermeté inébranlable et un courage toujours égal. La souffrance elle-même était domptée, et il semblait que la force, qui a été avec la bonté la grande qualité du caractère de Mgr Gravez, devait éclater jusque sur son lit de mort.

Mgr Goossens, les vicaires-généraux, les secrétaires, plusieurs chanoines, des prêtres de la ville, le frère de Sa Grandeur, M. le docteur Gravez, d'autres parents, et la maison de Monseigneur, entouraient le lit du moribond ; tous priaient et pleuraient, et étaient profondément édifiés. Il semblait qu'en remontant à Dieu, l'âme de cet évêque qui a tant aimé le diocèse de Namur lui envoyait comme une suprême et dernière bénédiction, comme une grâce de confirmation dans la vérité, dans la doctrine, et dans le dévouement à l'Église de Jésus-Christ et à ses enseignements.

Mgr GRAVEZ naquit le 18 septembre 1810, à Sivry (Hainaut). Il commença ses études à Binche et à Soignies et les termina au collége des Bénédictins anglais à Douai. Entré au séminaire de Tournai en 1831, il fut envoyé en 1834 à l'Université catholique, qui venait d'être rétablie à Malines par l'épiscopat belge. Il reçut la prêtrise des mains de feu le cardinal Sterckx, et fut ordonné prêtre en même temps que Mgr Dechamps, à qui il succéda comme 22e évêque de Namur.

Il fut sacré le dimanche 2 février, jour de la Purification, par Mgr Dechamps, assisté des évêques de Liège et de Tournai, Mgr de Montpellier et Mgr Labis.

Ainsi l'épiscopat de Mgr Gravez, si riche en enseignements et en bénédictions, commença et finit sous les auspices de la Vierge Marie, dont le pieux évêque portait l'emblème et la devise dans ses armoiries.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père a reçu, le 17, en audience de congé, M. de Schlœzer, qui est parti le lendemain. On pense qu'il doit se rendre prochainement à Friedrichsruhe. Ce départ n'apporte aucun changement aux bonnes relations qui existent entre le Vatican et Berlin. Le diplomate prussien a pris un congé, comme on en prend en cette saison, comme en a pris un, hier,

M. de Puttkamer, et il retournera à son poste aussitôt qu'arrivera l'expiration du terme.

C'est, du reste, ce que reconnaissent les feuilles libérales, tout en décochant des méchancetés. Ainsi, la *Gazette de Cologne* se plaît à raconter qu'il y a à Rome une coterie qu'elle fait remonter au conclave de 1878, laquelle serait composée de jésuites et de Polonais, à la tête de laquelle serait le cardinal Ledochowski. Cette coterie s'efforcerait d'agir sur le Pape pour faire échouer toutes les propositions conciliantes du gouvernement prussien. Et la charitable feuille accuse la *Germania* de se faire l'organe de cette prétendue coterie.

—

Le Consistoire plusieurs fois annoncé est différé jusqu'à la fin de ce mois, à cause du retard que subit l'arrivée à Rome des rapports que subit la préconisation des évêques pour les sièges vacants du Portugal. Il s'agit aussi de suppléer à la nouvelle perte que vient de faire l'épiscopat français, par suite de la mort de l'évêque de Limoges, Mgr Lamazou, qui allait être transféré au siège d'Amiens. Son successeur à Limoges est déjà désigné, il est vrai, dans la personne de Mgr Blanger, évêque de la Guadeloupe ; mais il faut pourvoir maintenant à la vacance du siège d'Amiens.

Parmi les évêques qui seront préconisés aux sièges vacants d'Italie, je puis signaler tout particulièrement Son Em. le cardinal Alimonda, que le Souverain-Pontife a décidé de nommer archevêque de Turin, en remplacement de Mgr Gastaldi. Les vertus et les éminentes qualités de zèle, d'expérience et de savoir de cet illustre prince de l'Église, qui, avant son élévation à la pourpre, avait occupé déjà d'autres sièges épiscopaux, ne tarderont pas à lui attirer la sympathie et la vénération des fidèles du grand diocèse de Turin, et à mettre de mieux en mieux en évidence, selon le désir de Léon XIII, les brillantes ressources de son esprit et de son cœur.

France.

Paris. — Le *triduum* prescrit par S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, pour les trois jours qui précédaient la fête de saint Vincent de Paul, s'est accompli avec beaucoup de piété dans la chapelle de MM. les lazaristes, rue de Sèvres.

Le *triduum* avait pour but de remercier Dieu du nouvel honneur rendu à l'incomparable héros de la charité par le Sou-

verain-Pontife Léon XIII, qui l'a préconisé *Patron de toutes les œuvres catholiques.*

Pendant les trois jours, un grand nombre de messes ont été célébrées dans la matinée par des prêtres étrangers à la congrégation des lazaristes ; et le troisième jour, par trois évêques italiens du pèlerinage de Lourdes.

C'est le jeudi, 19 juillet, que MM. les lazaristes ont célébré, avec toute la magnificence possible, la fête de leur glorieux Père et Fondateur, saint Vincent de Paul, dans leur splendide chapelle où repose son corps, qui reste exposé dans son précieux reliquaire à la vénération des fidèles pendant l'octave.

S. Exc. Mgr di Rende, nonce apostolique, a officié pontificalement à tous les offices solennels de la journée. Les chants liturgiques ont été tous chantés à l'unisson, de manière à offrir l'avantage de pouvoir être parfaitement suivis par toute l'assistance, qui se composait des Pères et des élèves de la congrégation des lazaristes, des Sœurs de la charité et de leurs novices, et des fidèles, en majeure partie associés, hommes et dames, aux œuvres patronnées par saint Vincent de Paul.

ANGERS. — Le 10 juillet, le gouvernement a voulu crocheter la caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse, contre laquelle les républicains angevins ont, depuis quelque temps déjà, organisé un complot. Mais le commissaire central, en arrivant à l'évêché, a trouvé le vicaire-général et le secrétaire de l'évêque qui, au nom du prélat absent, ont présenté une protestation énergique s'élevant, pour raisons canoniques et civiles, contre l'acte arbitraire et intolérable de l'administration. Le commissaire s'est retiré en déclarant qu'il allait demander de nouvelles instructions à ses chefs.

ARRAS. — Le 21 juillet sont débarqués à Calais quarante-sept pèlerins des deux sexes, venant du Canada par Liverpool et Londres. Ils se rendent par Paris à Notre-Dame de Lourdes, et iront ensuite à Rome. Ces pèlerins portent à la boutonnière une coquille de Saint-Jacques argentée, avec ces mots en français : Pèlerinage de Lourdes.

GRENOBLE. — Les *Alpes dauphinoises* rapportent un trait admirable d'un instituteur adjoint-laïque... mais chrétien. Ayant reçu l'ordre d'employer en classe le manuel Paul Bert, il refuse d'enseigner l'impiété et adresse une réclamation à l'Académie. Celle-ci lui répond que si un instituteur-maître est libre de choisir

ses livres, l'instituteur-adjoint est tenu de se conformer en tout aux volontés de l'instituteur-maître.

Le courageux adjoint ne faiblit pas. Il notifie à l'Académie son refus de pervertir les âmes des enfants, et déclare qu'il préfère perdre le bénéfice de l'engagement décennal et subir l'obligation du service militaire. Il se met à la disposition de l'autorité, demande à faire partie des troupes envoyées au Tonkin, et il part au devant des fièvres et des balles.

Voilà le sort fait aux instituteurs laïques chrétiens : ou forfaire à leur conscience, ou sacrifier leurs intérêts et leur vie.

Limoges. — Les obsèques de Mgr Lamazou ont eu lieu le mercredi 18 juillet à Limoges, au milieu d'une foule considérable.

Le cercueil, exposé dans une des salles de l'évêché transformée en chapelle ardente, était couvert de couronnes envoyées par les fidèles et par des œuvres soutenues ou fondées par Sa Grandeur.

Les honneurs militaires ont été rendus par toutes les troupes de la garnison, commandées par le général Désandré.

Le défilé du cortège a duré plus d'une heure. Derrière la croix du chapitre de la cathédrale se rangeait le clergé du diocèse, venu en très grand nombre, formé sur deux longues files.

Les évêques : NN. SS. de Pamiers, de Tulle, d'Orléans, d'Anthédon ; Mgr l'évêque de Clermont, en chape et en mitre blanches.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le général de Leauvancourt, M. le président Ardant, M. le secrétaire général de la préfecture, M. le président du tribunal civil, M. le président du tribunal de commerce, M. le président de la chambre de commerce.

Derrière le char venaient la cour, le tribunal, les parquets de la cour et du tribunal, MM. les adjoints Tarrade et Despaux, M. Courtaud, conseiller municipal, le tribunal de commerce, un corps nombreux d'officiers, les conseillers de préfecture, l'inspecteur d'académie, le proviseur et les professeurs du lycée, le commissaire central.

Le 78e de ligne, suivi du 20e dragons qui fermait la marche. Un cordon de troupes faisait la haie tout le long du cortège.

Mgr de Clermont a dit la messe et fait la cérémonie. Cinq absoutes ont été données.

Le corps a été descendu dans la soirée au caveau des évêques.

Missions.

Chine. — Une lettre du 4 mai, adressée au *Courrier de Shang-haï*, annonce que le P. Terrasse, membre de la Société des Missions Étrangères de France, établi près de Ta-li-fu, dans la province de Yun-nan, a été massacré par les Chinois, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens indigènes. La lettre raconte que le P. Terrasse était en train de célébrer la fête de Pâques dans un district nouvellement ouvert au christianisme. Dans la nuit du 27 au 28 mars, une bande de 200 individus, poussés par les lettrés de la localité, attaquèrent la mission, tuèrent le missionnaire et sept chrétiens indigènes qui l'accompagnaient et brûlèrent la maison de la mission. Ils ont aussi brûlé les maisons des chrétiens indigènes, après quoi ils se sont répandus sur d'autres points du district, où ils ont tué un grand nombre de chrétiens indigènes.

Sénégambie. — Mgr François-Marie Duboin, de la Congrégation du Saint-Esprit, vicaire apostolique de la Sénégambie et préfet du Sénégal, ayant demandé à la Propagande à être relevé de cette double charge à cause de sa mauvaise santé, le Saint-Père a favorablement accueilli sa requête et nommé pour le remplacer le R. P. François-Xavier Riehl, de la même Congrégation.

Tonkin. — Nous avons annoncé la mort de M. Gaspard Béchet, décapité au Tonkin. Les *Missions catholiques* reçoivent de Mgr Puginier, vicaire apostolique, une lettre qui donne des détails sur le meurtre de ce jeune missionnaire. Nous nous empressons de la publier :

Ké-So, 16 mai 1883. — Le 10 mai au soir, trois nouveaux missionnaires arrivaient juste à temps pour assister le lendemain, fête de la Trinité, à mes noces d'argent de prêtrise. Ce renfort me causait d'autant plus de plaisir que, dans quelques mois, j'aurai à envoyer des secours aux confrères qui travaillent au Laos, au milieu des fatigues et des tribulations.

Deux jours après, je recevais une lettre de Nam-Dinh ; les nouvelles suivantes me frappaient comme un coup de foudre : M. Béchet a été arrêté avec trois catéchistes et quatre chrétiens qui l'accompagnaient. Après un court interrogatoire, le Père a eu la tête tranchée et les sept hommes de sa suite ont subi le même sort.

M. Béchet, fatigué depuis trois mois par une maladie qui menaçait de tourner à la phtisie, était allé, dans le but d'utiliser un repos forcé, visiter quelques chefs-lieux de paroisses dans la province de Nam-Dinh. Ne comprenant pas sans doute le danger auquel il s'exposait, après avoir dit la sainte messe le jour de la Trinité dans la paroisses de Ké-Daï, il en était sorti avec l'espoir de rencontrer M. Girod. Un peu avant midi, en passant dans le grand village de Lé Hoû, il y trouva un groupe de soldats qui, comptant sur une forte récompense, s'emparèrent de lui et le livrèrent avec toute sa suite à leur chef, ennemi juré de la religion chrétienne. Il est bon de noter que le nouveau général de la province de Nam-Dinh, envoyé par le roi pour essayer de se réemparer de la citadelle prise dernièrement par les Français, venait de lancer une circulaire promettant trente barres d'argent (environ trois mille francs), à quiconque lui amènerait un Français.

Le mandarin auquel M. Béchet a été livré est fils de Heang-tam-Dam qui, en 1874, fut le principal auteur des désastres de nos chrétiens. Ce chef, d'un grade élevé, demanda au Père qui il était, ce qu'il faisait, où il allait, et parla de suite de le mettre à mort

M. Béchet répondit qu'il était prêtre missionnaire, que sa seule fonction était de prêcher la religion et non de faire la guerre.

Le mandarin ordonna de lui trancher la tête ainsi qu'aux trois catéchistes et à deux chrétiens de sa suite. Un autre chrétien des environs, qui était en train de cueillir des fleurs pour les offrir à la sainte Vierge, puisque nous sommes en plein mois de Marie, fut reconnu à son scapulaire

On lui demanda s'il était chrétien, et, sur sa réponse affirmative, il eut aussi la tête tranchée. Quelques instants après un quatrième chrétien fut reconnu comme tel et livré au mandarin, qui voulut lui faire abandonner la foi. Sur son refus formel, il fut pareillement décapité.

Voilà, en quelques instants, huit têtes tombées sous le sabre de ce mandarin qui, comme ses frères, a reçu, en héritage paternel, la haine de Dieu avec la soif du sang des prêtres et des chrétiens

La nouvelle de ce véritable massacre a jeté la consternation parmi les néophytes; on craint partout que ce ne soit le renouvellement des malheurs de 1874.

Je me suis empressé de demander justice au commandant français de Nam-Dinh. Il est urgent que ce crime soit suivi d'une répression sévère, pour empêcher nos ennemis, les lettrés, d'imiter un si funeste exemple, et pour montrer aux populations que les Français ne restent pas spectateurs indifférents de l'assassinat d'un missionnaire et de chrétiens, mis à mort sans autre motif que la haine religieuse.

LES CHAMBRES

Mercredi 18 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la réorganisation des troupes de l'artillerie de l'armée active en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

M. LE GÉNÉRAL FARRE, rapporteur, dit que la commission, à la majorité de 4 voix contre 2, a repoussé le contre-projet du général Billot. Il fait connaître aussi que la commission a repoussé également l'amendement du colonel Meinadier.

La commission persévère dans ses premières conclusions et propose l'adoption du premier projet présenté au Sénat.

M. LE GÉNÉRAL BILLOT dit que le système ministériel diminuera la force de l'artillerie et qu'il s'en rapporte au Sénat sur la solution à donner à cette importante question

Le contre-projet de M. le général Billot, mis aux voix, est rejeté.

Les articles du projet du gouvernement ainsi que l'ensemble de ce projet sont adoptés.

Le Sénat reprend la suite de la deuxième délibération du projet de régime des eaux.

M. DE GAVARDIE fait remarquer que le projet était seulement à l'ordre du jour de demain. (Bruit.)

« Mon Dieu ! messieurs, dit M. de Gavardie, je n'insiste pas, vous voulez barboter dans l'eau, barbotez à votre aise. » (Exclamations sur divers bancs.)

M. LE PRÉSIDENT dit que ces paroles sont contraires à la dignité du Sénat et rappelle à l'ordre M. de Gavardie.

L'article 6, avec les modifications proposées par M. Bérenger et acceptées par la commission, est adopté. L'article 7 est également adopté.

Jeudi 19 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi d'organisation judiciaire.

Dans son magistral discours, M Buffet, traitant spécialement la question de l'inamovibilité, combat le projet et spécialement l'idée fondamentale qui en est l'origine. On a prétendu que la magistrature actuelle a manqué d'impartialité ; qu'elle s'est inspirée de préoccupations politiques, et, sous l'empire de ces préoccupations, a mal rendu la justice, soit qu'il s'agisse d'affaires civiles, soit d'affaires criminelles. A l'encontre de cette opinion, beaucoup d'autres, au contraire, prouvent que le sentiment du devoir professionnel a constamment dirigé, dominé même l'action des magistrats. Entre les deux opinions, quelle est la vraie ? car c'est là toute la question. Si la seconde est la vraie, il faut respecter la grande règle de l'inamo-

vibilité. Eh bien ! comment s'est-on assuré de la vérité ? Où sont les enquêtes ? Il faudrait consulter partout l'ordre des avocats, représentants naturels de tous ceux qui ont eu à solliciter ou à subir les jugements de la magistrature française.

Des républicains convaincus ont depuis plusieurs années rendu hautement justice à la magistrature. M. Buffet les cite et mentionne entre autres le président du Sénat, M. Le Royer ; il fait l'éloge de M. Dufaure et des nominations qu'il a faites.

Notre devoir à tous est de nous élever au-dessus des passions, des préjugés, des rancunes ; nous devons, sans serment, mais comme les jurés, parler sans crainte, par le seul sentiment de la vérité, de la justice et de l'ordre social.

Pour résoudre la question de fait de savoir quelle a été l'attitude de la magistrature, je propose l'enquête près des grands barreaux de France et des cours d'appel, sur les modifications apportées à la législation actuelle par le projet qui nous est soumis.

M. Tenaille-Saligny dit qu'une proposition analogue d'une enquête par une commission spéciale a été faite à la commission par M. de Gavardie.

La commission n'a pas admis cette enquête ; la commission, au contraire, a été d'avis qu'il fallait en finir vite. La proposition d'enquête de M. Buffet a été déjà soumise à la commission et aucun membre ne l'a appuyée.

M. Batbie rectifie l'assertion de M. Tenaille-Saligny, il déclare avoir, dans la commission, appuyé la proposition d'enquête.

Il est procédé, sur la proposition de M. Buffet, à un scrutin dont voici le résultat :

La proposition de M. Buffet est repoussée par 154 voix contre 106, sur 260 votants.

Après un discours de M. Lafond de Saint-Mur contre le projet, et une réponse du rapporteur, M. Tenaille-Saligny, M. Jules Simon monte à la tribune.

M. Jules Simon dit qu'en présentant le projet de loi actuel, on n'a voulu faire qu'un acte politique, avoir une arme qui, probablement, blessera la main qui veut s'en servir. Toute la question générale de l'organisation judiciaire est mise de côté, à la question de la compétence des juges de paix, celle des assises correctionnelles sont abandonnées, et sans examiner si elles ne devraient pas être préalablement résolues, on a détaché la question du personnel. Or, cette loi ne peut être qu'une loi provisoire, puisque, suivant les règles futures de la compétence, le nombre des affaires des divers tribunaux variera.

M. J. Simon explique que la loi de la Chambre des députés a été faite si précipitamment, que, si elle avait été votée, la justice n'aurait pas pu marcher.

MM. Robert de Massy et M. de Malleville (sénateurs) sont venus

successivement demander et prouver la nécessité absolue d'avoir dans telles et telles compagnies judiciaires deux magistrats de plus, et le ministre a reconnu cette nécessité.

La raison de cette précipitation, avait dit le rapporteur, c'est que la réforme est si unanimement demandée par le peuple, qu'il faut la faire de suite et à tout prix.

Ce fameux ordre du peuple, ce mandat impératif n'est pas si certain que cela. On sait comment se forme cette espèce d'opinion publique. L'orateur cite la question d'amnistie, la question de la révision de la Constitution, où l'on a fait dire à l'opinion tout ce qu'on voulait.

Il constate que M. Tenaille-Saligny rend hommage à la probité professionnelle des magistrats.

La magistrature tient actuellement une attitude qui l'honore en restant impassible devant les outrages de toutes sortes.

Si quelques magistats ont manifesté des passions politiques, ajoute l'orateur, c'est vous qui avez tout fait pour introduire la politique dans la magistrature.

Le peuple demandait des réformes de détail, mais non des actes de vengeance.

En tous cas, il s'agit de savoir si nous sommes choisis pour obéir aux injonctions du dehors ou pour servir le pays même en résistant.

L'orateur proteste contre la suspension de l'inamovibilité. Cette attaque contre la magistrature n'est pas seulement un accident, mais une catastrophe. Vous n'aurez plus de juges, mais des commissaires et des juges politiques.

L'orateur conclut que la loi actuelle est une des plus odieuses qu'un Parlement ait faites; elle fera le plus grand mal à la République; c'est une loi qui sera un remords plus tard pour ses auteurs, et qui sera fatale à la justice, au pays et à l'honneur de la France. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) L'orateur est vivement félicité par de nombreux sénateurs.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les projets relatifs aux conventions entre l'État et les Compagnies de chemins de fer.

Vendredi 20 juillet. — *Sénat.* — Suite de la discussion du projet de réforme judiciaire. M. Martin Feuillée répond à M. Jules Simon et explique que, si le gouvernement n'a pas présenté de projet de réforme complet, c'est parce qu'il craignait de ne pas aboutir.

Mais le gouvernement ne renonce pas à des réformes plus complètes. Il a tenu à commencer par le côté opportun de la question.

M. Allou. — Messieurs, dans un débat comme celui-ci, pour tous ceux qui appartiennent à la vie judiciaire, le devoir est de se lever et de porter témoignage. Pour moi, il n'y a qu'un seul article dans

la loi, c'est l'article 15, qui flamboie et rejette tous les autres dans l'ombre. Cet article unique, c'est la suppression de l'inamovibilité et la proscription de plus de huit cents magistrats.

La première question qui s'impose est celle-ci : Est-ce en vertu d'un principe qu'on veut sacrifier tant de magistrats? (Très bien! au centre.) M. le garde des sceaux vous a dit qu'en effet c'était une loi de principe. Pour savoir s'il ne s'est pas trompé, il faut examiner comment la question s'est successivement posée.

On a proposé tantôt de supprimer certaines cours et certains tribunaux, tantôt de diminuer le nombre des magistrats nécessaires pour rendre un arrêt. Dans le premier système, on pouvait diminuer le nombre des magistrats et augmenter leur traitement.

On s'est heurté à des résistances locales, et je ne blâme pas ces résistances, car il n'y a pas seulement là une question judiciaire, mais une question qui touche à la vie provinciale, à la vie municipale. (Approbation sur un certain nombre de bancs.)

On cherchait d'ailleurs, en réalité, non à réaliser une réforme, mais à obtenir le moyen de se débarrasser de certains magistrats.

La Chambre des Députés ayant repoussé ce projet, on a cherché par une autre combinaison à arriver à cet ostracisme tant désiré ; on a proposé la réduction du nombre des juges dans les cours et les tribunaux.

En outre, on a demandé, pour le gouvernement, le choix des magistrats qui doivent disparaître. Si nous étions dans la région sereine des principes, il y aurait une solution toute naturelle ; vous supprimez un tribunal, les membres de ce tribunal disparaissent ; il en était de même des conseillers faisant partie d'une chambre supprimée dans une cour d'appel.

La discussion générale est close.

M. Jules Ferry croit qu'il est bon de se prononcer le plus tôt possible sur ce projet, car si on attendait une année, alors on pourrait dire que l'inamovibilité est suspendue. Dans l'intérêt même de la magistrature, l'urgence doit être prononcée.

M. Lizot combat l'urgence, il ne voit aucun motif sérieux pour la voter. Il y a pour le Sénat une question de dignité à ne pas hâter la discussion d'une question si importante. Il y va de l'intérêt de la justice et de la magistrature.

L'urgence est adoptée par 139 voix contre 127 sur 266 votants.

Le Sénat décide par 169 voix contre 114 de passer à la discussion des articles.

M. de Broglie prévient le Sénat qu'il a demandé à M. Challemel-Lacour de le questionner demain sur les affaires étrangères, et que M. Challemel-Lacour a accepté.

Chambre des députés. — Suite de la discussion des conventions avec les Compagnies de chemins de fer.

Samedi 21 juillet. — *Sénat.* — M. LE DUC DE BROGLIE interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'état de nos relations avec l'Annam.

Le ministre a dit l'autre jour à la Chambre que les circonstances avaient changé et qu'il n'y avait plus à négocier. Un député l'a interrompu en s'écriant : « Mais alors c'est la guerre ! » « Oui, a répondu M. le ministre, c'est la guerre, et personne n'en saurait douter. » Or, on connaît la valeur de cette expression dans la langue constitutionnelle et diplomatique.

L'orateur examine quelles sont les conséquences de l'état de guerre. Je ne vois pas, dit-il, que l'on ait fait ou pu faire aucun des actes qui seraient nécessaires par la déclaration de guerre; de plus, celle-ci soulèverait des questions relatives au blocus, aux puissances neutres. Il est donc important que le ministre s'explique sur tous ces points et aussi sur la question constitutionnelle soulevée par l'application de l'article relatif au droit de guerre. (Approbation à droite.)

M. CHALLEMEL-LACOUR dit que si M. le duc de Broglie ne trouve pas satisfaisantes les explications données devant la Chambre, il désespère de faire davantage.

Sur un point, cependant, dit le ministre, je crois pouvoir répondre catégoriquement : non, nous ne sommes pas en guerre déclarée avec l'Annam ; nous n'avons pas à nous inquiéter jusqu'ici du blocus qui cependant peut être établi même sans guerre déclarée, et nous l'établirions certainement si nous savions que quelque puissance fournît à l'Annam des armes et des munitions.

L'empereur Tu-Duc n'a jamais fait de déclaration de guerre, ni publié aucun manifeste qui pût tenir lieu de cette déclaration; il a même constamment protesté de son respect pour le traité signé avec la France, et s'est montré très préoccupé de conserver avec notre pays des relations diplomatiques.

Le ministre résume les déclarations faites dans ses lettres par le ministre des affaires étrangères de Hué, déclaration qui ne sauraient être prises pour des déclarations de guerre. Quant à la lettre du gouvernement de l'Annam pour réclamer les secours de la Chine, elle doit être apocryphe et l'œuvre de quelques puffistes d'outre-mer. Ainsi il n'y a rien qui ressemble à une déclaration de guerre de la part de l'Annam.

De notre côté, nous n'avons déclaré qu'une chose au gouvernement d'Annam, c'est que nous entendions faire respecter notre établissement au Tonkin et empêcher les bandes de Chinois et d'Annamites de commettre contre nos compatriotes des violences que nous réprimerons. Ainsi, nous n'avons pas déclaré la guerre au gouvernement d'Annam.

M. DE BROGLIE. — C'est ce que je demandais.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — M. le duc de Broglie paraît satisfait ; je ne

le suis pas et je manquerais de franchise si je n'en disais pas davantage. Nous ne voulons pas la guerre avec l'Annam ; mais l'ensemble des faits, le langage du souverain de ce pays, le langage de la Chine et de ses ambassadeurs sont tels que nous devons nous considérer en état de guerre avec l'Annam. (Exclamations.)

Il paraît en effet établi que les bandes contre lesquelles nous luttons au Tonkin sont à la solde de l'Annam, et s'il est prouvé que nous ne pouvons y rétablir l'ordre sans nous adresser à celui qui y fomente le trouble, nous n'hésiterons pas à vous soumettre les résolutions qui seraient nécessaires.

Seulement nous n'en sommes pas là, nous n'en viendrons pas là. Actuellement il n'y a que des mouvements tumultueux à réprimer. (Rumeurs à droite.) Nous viendrons à bout des difficultés qui nous ont été créées et vous nous y aiderez tous.

Quant à savoir à qui nous ferons la guerre, si c'est à des bandes indisciplinées ou à un gouvernement qui les soudoie, cela importe peu, nous voulons venger l'injure faite à nos armes et les outrages faits aux cadavres de nos soldats.

M. de Broglie. — La question que j'ai posée était une question de fait très précise ; est-elle résolue clairement ? Oui, pour le moment. Nous ne sommes pas absolument en guerre avec l'Annam ; mais pour l'avenir nous n'avons plus la même certitude, car les explications de M. le ministre ne sont pas d'une très grande précision. Cependant si l'on veut reconstituer notre empire colonial, il faut que les situations n'aient rien d'obscur.

Je ne trouve pas de netteté dans les déclarations de M. le ministre ; j'espère qu'il y en aura davantage dans ses actes. (Approbation à droite.)

L'incident est clos.

M. Jules Ferry dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour les frais de l'exposition triennale des œuvres des artistes vivants, qui aura lieu au mois de septembre prochain, et il demande l'urgence, qui est déclarée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme de l'organisation judiciaire.

Chambre des députés. — M. Brisson annonce la mort de M. Daron, député de Saône-et-Loire.

Puis la Chambre aborde la suite de la discussion des conventions.

Après les discussions de MM. Renault et Raynal qui déclare qu'il demandera l'urgence, on met aux voix la clôture de la discussion générale.

M. Lockroy combat la clôture.

Le scrutin public à la tribune est ouvert sur la clôture de la discussion générale, qui est prononcée par 206 voix contre 166.

M. Raynal dit que l'urgence est justifiée parce qu'il faut donner

au Sénat le temps de voter le projet et au gouvernement le temps de préparer la grande transformation proposée. Si la Chambre ne votait pas l'urgence, le gouvernement serait obligé d'anticiper la convocation du Parlement. D'ailleurs il y aura sur chaque convention une discussion au cours de laquelle tous les arguments pourront se produire.

M. Lockroy combat l'urgence.

L'urgence est déclarée par 250 voix contre 122.

Lundi 23 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme de l'organisation judiciaire.

Chambre des députés. — M. Cunéo d'Ornano adresse une question au ministre de l'intérieur, au sujet de la violation de la loi du 10 mai 1838, qui exige que les conseils d'arrondissement tiennent la première partie de leur session avant celle des conseils généraux.

M. Waldeck-Rousseau répond que le gouvernement s'est décidé à convoquer en même temps les électeurs pour les conseils d'arrondissement et les conseils généraux, afin de ne pas s'exposer à les déranger jusqu'à quatre fois en un mois. La circulaire publiée à l'*Officiel* répond aux scrupules qui viennent d'être exprimés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention de Paris-Lyon-Méditerranée.

Mardi 24 juillet. — *Sénat.* — Suite de la délibération du projet de réforme judiciaire. Vote de l'article premier.

Chambre des députés. — La Chambre adopte divers crédits et des projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1884.

Après quelques observations de M. Arthur Legrand, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conventions avec les chemins de fer.

M. Lockroy critique l'organisation du régime des chemins de fer. Il critique également le chemin de fer de la grande ceinture de Paris, et conclut en déclarant que si les conventions sont excellentes pour le commerce et l'industrie, on a oublié d'y mettre ce qui concerne l'intérêt de la défense nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Raynal déclare qu'il est impossible de soutenir que la mobilisation est aujourd'hui impossible ou difficile. Aucun militaire ne dit cela. Il y a des règlements qui datent de 1874 et qui, en cas de guerre, mettent les chemins de fer à la disposition entière de l'État.

Le ministre persiste à croire qu'au point de vue financier l'État a obtenu des conditions qui constituent un progrès notable sur la

situation actuelle. Il est de l'intérêt de la Chambre et du pays d'accepter les conventions.

La Chambre décide de clore la discussion générale.

On passe à la discussion du contre-projet de M. Roselli-Mollet, tendant à la création d'une caisse nationale pour la construction et l'exploitation des chemins de fer.

Après des observations de M. Rouvier, le contre-projet est repoussé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La date des élections aux Conseils généraux. — Élections du 22 juillet. — Le Comte de Chambord et Dom Bosco. — Étranger.

26 juillet 1883.

En dehors des discussions du Sénat où se prépare la domestication de la magistrature, peu ou point de nouvelles politiques intérieures cette semaine. La seule qui présente quelque intérêt, c'est la résolution prise par le gouvernement de fixer au 12 août les élections pour le renouvellement des conseils généraux, et les ballottages au 19 du même mois.

Cette résolution est généralement interprétée comme impliquant chez nos ministres l'intention, tout en laissant à la discussion sur les conventions la plus grande marge possible à la Chambre, de faire voter ces conventions par le Sénat en même temps que la loi de réorganisation judiciaire. Reste à savoir seulement si les députés s'accommoderont de ces résolutions, car le beau zèle dont ils font preuve en ce moment, en écoutant les orateurs qui s'escriment pour ou contre les conventions, s'éteindra comme un bon feu de paille. Bientôt les bancs deviendront déserts, et qui sait si la Chambre se trouvera assez en nombre après le 1er août pour continuer la session ? Aussi, il est peut être sage de n'accueillir que sous bénéfice d'inventaire la résolution ministérielle d'aujourd'hui. Ce ne serait pas, d'ailleurs, la première fois que le gouvernement se déjugerait à quelques jours d'intervalle.

—

Deux élections législatives ont eu lieu dimanche. Dans Vaucluse, M. Naquet a été élu sénateur en remplacement de M. Elzéar Pin ; et à Narbonne, où il s'agissait de pourvoir à la

succession de M. Malric, démissionnaire, il y a ballottage entre l'honorable amiral Lamotte-Thenet, conservateur, et divers radicaux et socialistes.

—

Au milieu des préoccupations et des tristesses que leur cause la honteuse politique de la République, les conservateurs éprouvent une joie bien légitime à l'annonce de l'amélioration réelle qui s'est produite dans la santé du Comte de Chambord. L'espoir d'un rétablissement est maintenant permis. C'est assurément aux prières si nombreuses qui ont été faites pour l'illustre malade qu'est dû le mieux inespéré survenu pendant ces derniers jours.

Sur les instances de la comtesse de Chambord, Dom Bosco a bien voulu se rendre à Frohsdorf et nous trouvons dans l'*Unità Cattolica* quelques détails intéressants sur le séjour de l'homme de Dieu auprès du Comte de Chambord. Dom Bosco lui-même raconte qu'appelé itérativement au château de Frohsdorf, il ne s'y rendit qu'après la venue à Turin du comte du Bourg, gendre du comte Charles de Maistre, arrivé pour le prendre et l'accompagner. Ils voyagèrent deux nuits entières, et, à mesure qu'ils approchaient du château, ils entendaient raconter les plus tristes nouvelles du Comte de Chambord. Tous le disaient en agonie, près de rendre le souffle, et quelques-uns même annonçaient déjà sa mort.

Le matin du 15, on arriva au château, et, bien qu'il fût tout couvert de poussière, dom Bosco courut aussitôt au lit de l'auguste malade, qui le reçut avec la plus grande tendresse. Le bon prêtre est habitué, de longue date, à se trouver au lit des malades, et il s'y entend aussi bien que n'importe quel médecin; aussi, ayant bien examiné le Comte de Chambord, il se persuada qu'il ne mourrait pas, et il le dit en se servant des paroles évangéliques : « *Infirmitas hæc non est ad mortem.* »

Le Comte de Chambord se sentit renaître à cette heureuse nouvelle; mais Dom Bosco ajouta aussitôt qu'il devait invoquer avec ferveur Notre-Dame Auxiliatrice, qui est en même temps appelée le Salut des malades : *Salus infirmorum,* et il disposa le Comte de Chambord à recevoir sa bénédiction. Dom Bosco la lui donna, puis il s'en fut célébrer la messe dans la chapelle du château. Il avait à peine fini, que le Comte de Chambord le manda de nouveau. Alors, avec sa bonhomie habituelle, Dom Bosco de dire : « Un peu de patience; j'ai besoin de prendre une

tasse de café. » Il lui fut répondu qu'il en trouverait dans la chambre du malade.

Monseigneur, aussitôt qu'il vit Dom Bosco, lui déclara qu'il avait éprouvé un effet extraordinaire de la bénédiction qu'il lui avait donnée, et il le pria de vouloir bien la renouveler. Sur quoi, sans trop se presser, avec son calme habituel, Dom Bosco appela de nouveau sur l'auguste malade la bénédiction de Notre-Dame Auxiliatrice.

C'était, ce jour-là, fête de saint Henri, nom du Comte de Chambord, et, soit par une grâce de la Vierge bénie, soit en raison de l'effet produit sur l'esprit de Monseigneur par les consolations de Dom Bosco, toujours est-il qu'il se tint dès lors pour guéri, et que, durant le dîner, il voulut apparaître au milieu des convives. Dom Bosco ayant fait l'éloge du champagne qui était servi à ce moment, le Comte de Chambord en demanda, et le premier toast qu'il porta fut à Dom Bosco lui-même, voulant en avoir la promesse qu'il ne l'abandonnerait pas si vite. Dom Bosco promit qu'il passerait au château ce jour-là et le suivant, mais pas plus, parce qu'une nombreuse famille de pauvres l'appelait à Turin.

Dom Bosco s'entretint plusieurs fois avec le Comte de Chambord, et toujours il lui parla en prêtre, jamais en courtisan. Après lui avoir donné de bonnes espérances de guérison, il ajouta toutefois que la vie et la mort étaient dans les mains de Dieu, Roi des rois et Seigneur des seigneurs ; que tous, grands et petits, devaient se résigner à ses insondables décrets. Et le comte de Chambord, homme de foi vive et de religion solide, y consentit, disant à Dom Bosco que si la Providence avait disposé qu'il pût encore servir la France, il ne refusait pas la tâche, mais que s'il voulait l'appeler à l'éternité, il était pleinement soumis aux décrets de Dieu. Dom Bosco demeura tout attendri des pieux sentiments du Comte et de l'édifiante vertu de la Comtesse de Chambord.

Le soir du 16 juillet, Dom Bosco se rendit prendre congé du Comte de Chambord, et il vit, avec le plus grand plaisir, qu'il continuait à se trouver en meilleure santé. Le docteur Vulpian, avec qui s'entretint dom Bosco, ne voulut rien pronostiquer sur l'avenir du malade, réservant son jugement aprés de nouveaux examens scientifiques ; mais Dom Bosco, plein de confiance en Notre-Dame Auxiliatrice, conçut et répandit les meilleures espérances.

Il voulut obtenir du Comte de Chambord une promesse : celle de venir à Turin, s'il recouvrait la santé, remercier Notre-Dame-Auxiliatrice, en honorant d'une visite l'oratoire de saint François de Sales où tant de jeunes gens avaient prié, priaient et continueraient de prier pour le Comte de Chambord. Le malade le promit, et déjà Dom Bosco se prépare à rendre au Comte de Chambord l'hospitalité dans ses appartements, qui ne sont certainement pas pareils à ceux du château de Froshdorf.

—

Du côté du Tonkin la situation ne paraît guère en voie de solution. Avec l'*Union*, nous voudrions encore douter, mais nous devons reconnaître que l'attitude de la Chine fait prévoir un conflit prochain. Les négociations suivies à Paris avec l'ambassadeur de Chine n'ont amené aucun résultat ; celles de Shang-Haï n'ont pas été plus heureuses ; on peut même les considérer comme rompues. La situation paraît donc devoir se dénouer par un conflit.

Il faut bien, du reste, que le gouvernement envisage cette éventualité, puisque, malgré les renforts envoyés au Tonkin, nous n'entendons parler d'aucune opération. On dirait qu'une certaine hésitation se manifeste au moment d'ouvrir les hostilités, comme si on craignait que le premier coup de canon amenât de plus graves événements.

En d'autres temps, et avec un autre gouvernement, nous aurions pu compter sur une alliance avec le Japon, qui est toujours en rivalité avec la Chine, qui ne demanderait pas mieux que de substituer dans l'extrême Orient sa prépondérance à celle du Céleste-Empire, et qui nous a souvent témoigné des sympathies réelles. Mais à cette heure, le Japon nous dédaigne. Il a une mission permanente à Paris, il sait ce qui s'y passe, il connaît notre gouvernement et sa politique, il n'en attend rien ; et, dans ces conditions, on comprend qu'il hésite à s'engager dans une lutte avec des alliés qui ne sont pas sûrs.

Nous sommes donc seuls en face de l'Annam, dont nous aurons facilement raison ; mais peut-être aussi de la Chine, qu'il nous sera plus difficile d'atteindre, et qui peut éterniser nos embarras.

Il ne faut pas oublier que nous ne pouvons rien contre le Céleste Empire, que son immensité préserve contre toute conquête, et qu'une expédition même heureuse ne domptera pas, puisque, après la défaite, il lui sera loisible de continuer la même politique hostile.

Par contre, la Chine peut beaucoup contre nous. La plupart des travailleurs au Tonkin et dans l'Annam sont des émigrés chinois, qui, par une fuite en masse, peuvent laisser le pays stérile, ou, en se joignant aux Annamites, peuvent grossir d'un nombreux contingent les forces de nos ennemis, surtout s'ils sont encouragés par l'appui d'une armée chinoise. Et cette dernière éventualité est malheureusement la plus probable.

Nous avons bien au Tonkin un parti favorable à la France, mais ce parti est le plus faible, et au premier coup de fusil il risque de diminuer dans des proportions considérables. Il disparaîtrait bien vite si la Chine, entrant en scène, donnait aux Annamites la moindre espérance de victoire.

Ce qui nous inquiète, c'est l'hésitation de notre gouvernement, la lenteur des opérations militaires. On ne sait même pas encore si l'on se bornera à occuper le Delta du fleuve Rouge, ou si l'on frappera un grand coup en s'emparant de Hué. On oublie que vis-à-vis des populations orientales, qui ne respectent que la force, il faut procéder avec la rapidité de la foudre. Les tergiversations encouragent leur insolence ; — un coup bien frappé les terrifie et les soumet.

Napoléon Ier le savait bien, quand, à peine débarqué avec ses trente mille hommes à Alexandrie, il se mettait en marche sur le Caire et soumettait l'Égypte en moins d'un mois. Quand la population vit l'armée ottomane écrasée et la capitale entre nos mains, elle s'inclina devant le vainqueur et elle considéra le général Bonaparte comme un « sultan » envoyé par Allah.

Le commandant Reinhart, notre ancien représentant à la cour de Tu-Duc, professe, dit-on, la même opinion ; il est partisan convaincu de l'occupation de Hué, occupation facile, puisque Hué est proche de la mer. Qui sait si ce coup de main n'en imposerait pas aux Pavillons noirs et jaunes qui ne trouveraient plus d'appui chez Tu-Duc, et en même temps à la Chine qui n'arriverait pas assez tôt pour sauver son allié ?

—

Les journaux ont mentionné, sans commentaires politiques, l'entrevue qui vient d'avoir lieu, à Spa, entre S. M. le Roi des Belges et S. M. le Roi des Pays-Bas.

Nous ne croyons pas, en effet, que cet échange de courtoisies, le premier cependant qui ait tant de solennité depuis la constitution de la Belgique indépendante, soit de nature à préoccuper les cabinets européens.

Il est assez curieux, cependant de constater qu'à cinquante ans de distance, le gouvernement néerlandais se montre généralement favorable au culte catholique, tandis que le ministère belge semble obsédé du désir de se rapprocher de plus en plus de la politique qui a été si funeste à Guillaume I[er].

—

Un nouvel incident Bradlaugh vient de se produire à la Chambre des Communes d'Angleterre. On sait que, par un vote récent, l'entrée des Chambres a été interdite au député libre-penseur de Northampton. A la suite de ce vote, M. Bradlaugh a demandé aux tribunaux un arrêt interdisant au sergent d'armes d'employer contre lui la violence au jour prochain où il cherchera à forcer la porte de la Chambre pour y revendiquer de nouveau ses droits de député. La Chambre des Communes a délibéré sur cette question, elle a autorisé le sergent d'armes à comparaître devant la haute cour de justice ; en outre, elle a chargé l'attorney général de défendre devant la haute cour la légalité des décisions prises par l'assemblée contre le député libre-penseur qui refuse de se soumettre aux formalités religieuses en usage. Par le fait de cette délibération, la lutte change de terrain et la question Bradlaugh se trouve portée devant les tribunaux.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Dans notre dernière revue que l'administration des postes a jugé convenable d'égarer en route, nous vous disions que la discussion des conventions passées entre l'Etat et les grandes Compagnies de chemins de fer venait dans des conditions telles que l'issue pouvait s'en escompter d'avance ; qu'il n'en était pas moins vrai que l'Etat aliène une grande partie de son indépendance ; il n'est plus vis-à-vis des Compagnies dans la situation prépondérante qu'il n'eût jamais dû perdre. De protecteur, il devient obligé.

Les Chambres ont été aussi coupables que le gouvernement. A l'époque des programmes Freycinet, elles se sont emballées follement, se préoccupant beaucoup plus des intérêts locaux et surtout électoraux que des intérêts du pays. Il eût mieux valu songer à ce qu'on faisait, le jour où l'on a décrété six à sept milliards de travaux publics et engagé ainsi la signa-

ture du pays. On n'en serait pas réduit aujourd'hui à s'adresser aux grands entrepreneurs qu'on appelle les Compagnies de chemins de fer pour leur repasser des soumissions de travaux trop imprudentes.

Depuis la discussion continue et, dans quelques jours, les conventions seront devenues un fait accompli. Le marché est plus satisfaisant; il y a toujours peu d'affaires, mais on ne peut néanmoins contester la fermeté des cours.

On aurait pu réactionner sur la connaissance des résultats donnés par le recouvrement des contributions indirectes, qui sont inférieures de plus de 28 millions aux prévisions budgétaires. Mais cette impression défavorable a été en partie effacée par la certitude d'un vote favorable aux conventions de chemins de fer. Il est même curieux de voir combien les adversaires les plus acharnés des Compagnies se rallient ou se dérobent. Les contradicteurs manquent de convictions. M. Allain-Targé lui-même, qui avait juré de ne pas mourir avant d'avoir mangé à la croque au sel tout au moins la Compagnie d'Orléans, a été obligé de battre en retraite. Comme il arrive souvent, l'usufruitier et le nu-propriétaire ont fini par s'entendre.

A cette cause de hausse — bien escomptée dejà ! — est venue se joindre une autre. Les Anglais avaient fait beaucoup de bruit autour des conventions conclues avec M. de Lesseps, en même temps qu'ils imaginaient les histoires les plus invraisemblables à propos de Madagascar. On s'est aperçu que la difficulté soulevée à propos de Tamatave était une querelle d'Allemand suscitée par M. de Bismarck lui-même, et l'on est revenu à des sentiments meilleurs qui ont profité au Suez; les Anglais fourniront 200 millions pour les travaux futurs du canal.

Il y a un point noir, c'est le choléra. Il faut espérer que ce voyageur désagréable ne traversera pas la Méditerranée; mais il suffit que l'on soit exposé à ce danger pour que toutes les affaires d'émissions qui devaient voir le jour soient reportées au mois de septembre.

A. H.

Nouvelles financières. — M. Méliodon, secrétaire général du Crédit foncier de France, vient d'être décoré de l'ordre de la Légion d'honneur. C'est une nomination à laquelle tout le monde a applaudi, et le nouveau chevalier peut être fier de cette distinction dont il est honoré, ainsi que des nombreux témoignages de sympathie qu'elle a provoqués.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ITALIE

Le *Moniteur de Rome* publie sur les dernières élections municipales un important article, que nous croyons devoir reproduire :

Il est très vrai que les dernières élections municipales dans les villes les plus importantes de l'Italie ont marqué un notable progrès dans le sens catholique, et que ce progrès est dû à l'heureuse obéissance des populations aux conseils de Léon XIII.

Les associations religieuses se sont étendues et fortifiées, les œuvres de propagande se sont multipliées ; la discipline est donc devenue plus étroite dans les rangs catholiques, et le succès, comme toujours, a répondu au dévouement et au travail assidu des bons citoyens.

Mais ce succès même, si consolant qu'il soit, pour amener des victoires durables et définitives, ne doit être ni dénaturé dans le sens qu'il affecte, ni exagéré dans sa portée.

*
* *

La vie municipale est demeurée en Italie active et féconde.

La Révolution n'a pu encore étouffer, comme elle l'a fait en France, cette vitalité communale, si saine, si profitable au bien général de la nation.

La conquête de l'Italie par les armées révolutionnaires n'a pu encore réduire l'importance des municipalités, malgré les graves empiètements que les pouvoirs politiques ont essayé et essaient encore chaque jour sur la juste prérogative des communes.

L'Église, en ses États, a toujours porté jusqu'au scrupule e respect des droits municipaux. Dans ces affaires urbaines, le principe de l'élection, si faux en soi, si funeste lorsqu'il s'agit d'une délégation politique de la prétendue souveraineté populaire, est légitime et juste.

Le Saint-Siège a donc utilement recommandé la participation

active, énergique des catholiques à l'administration des municipalités. Par là, on sauve ce qui peut être encore sauvé des attentats du gouvernement révolutionnaire. Le service des cultes, le respect des droits de la famille sur l'éducation des enfants dépendent de la sagesse des édiles.

Dans toutes les villes où les catholiques ont réussi à faire élire leurs candidats, on est assuré que les attentats de la Révolution rencontreront de solides obstacles, et que toute la liberté possible, sous un régime usurpateur et sacrilège, sera accordée aux consciences catholiques.

Mais, pour obtenir de tels succès, il a fallu écarter de la composition des listes toute préoccupation politique. Il a fallu recommander aux suffrages des catholiques des hommes qui ne partagent pas en tout les regrets, les espérances des catholiques absolument dévoués au Saint-Siège, et qui ne s'associent pas à toutes leurs justes revendications. Il a fallu, en un mot, laisser toute politique de côté et se résigner à patronner des hommes qui n'ont pas contre l'Italie révolutionnaire les fortes répugnances et les vigoureuses oppositions qui sont le strict devoir des catholiques obéissant en tout au Souverain-Pontife, et défendent en tout les droits opprimés, mais qui désirent que la Révolution soit enrayée au moins dans ses excès antireligieux et qui ont donné à la conscience catholique des gages suffisants pour être appuyés en des élections non politiques.

A ce prix, on a obtenu d'importants succès ; et le grand résultat obtenu prouve que, sur ce terrain pratique, les catholiques ont agi avec prudence et sagesse en agissant ainsi.

Ce n'est pas à dire que les succès catholiques dans la plupart des grandes villes n'aient encore une grande portée politique, qu'ils ne constituent pas un grave avertissement pour les pouvoirs publics, et que le gouvernement ait le droit de les négliger dans ses relations avec l'Église. Le gouvernement, qui est intervenu en ces élections, a pu juger aussi combien mince est son crédit et combien chétives ses racines, après tant d'années de conquête.

Mais apercevoir en ces élections une portée décisive pour la solution des grands problèmes de droit que la Révolution a posés en Italie, c'est oublier en quelles conditions elles ont été faites, au prix de quelles compromissions le succès a été acheté.

*
* *

Il n'est pas exact de dire que la participation des catholiques

aux élections municipales a été une sorte d'épreuve et d'expérimentation qui, ayant réussi, peut et doit amener le Saint-Siège à permettre aux catholiques une participation à d'autres élections, d'où dépendraient l'avenir de l'Italie et les réparations légitimes au droit violé.

Les succès obtenus sont faits pour encourager les catholiques à persévérer dans la lutte utile et féconde en résultats qu'ils ont entreprise, pour les confirmer dans l'obéissance aux sages conseils de Pie IX et Léon XIII, mais non point du tout pour les amener à quitter ce terrain et à descendre dans l'arène politique.

Ce n'est pas une épreuve et une expérimentation ; c'est une victoire, qui devra devenir plus générale et plus complète, dont les conséquences sont déjà assez heureuses, mais limitées à la sphère d'action où elles ont été obtenues.

Rien, jusqu'ici, ne permet de croire que Léon XIII ni aucun Pape réduit à la même condition, pourra jamais permettre aux catholiques de hasarder sur le terrain politique une bataille où se trouveraient engagés les principes fondamentaux du droit et de l'Eglise.

*
* *

Tout d'abord, le Souverain-Pontificat ne pourra jamais remettre les droits de l'Église ni ceux de la souveraineté à la décision du nombre et aux hasards des scrutins. Le *Syllabus* a justement condamné l'erreur qui consiste à dire que la vérité et la justice dépendent de la loi du nombre.

Si les catholiques intervenaient un jour dans les élections, on recommencerait donc une sorte de plébiscite analogue à celui dont l'Italie usurpatrice réclame son droit ! Et alors, si les élections n'amenaient pas une majorité décidée aux restitutions, il faudrait donc, puisque la Papauté aurait autorisé cette épreuve du nombre, que le droit de l'Église sur la souveraineté temporelle fût déclaré prescrit ! Qui pourrait se dire catholique et approuver une telle conséquence, pourtant nécessaire et forcée ?

Si les élections étaient favorables aux catholiques, leurs députés devraient-ils entrer en souverains dans cette Chambre installée à Rome, y prêter le serment qui consacre l'usurpation, et y légiférer au profit de la monarchie spoliatrice ? Non certes ; alors, ils devraient déposer au préalable la monarchie, et procéder sans serments aux lois de restitution ! Mais cependant,

en admettant possible cette insurrection immédiate contre l'Italie révolutionnaire et le gouvernement qu'elle a constitué, cette majorité catholique, tandis qu'elle déposerait le gouvernement usurpateur pour rétablir le gouvernement légitime, ferait elle-même acte de souverain, et cela au détriment même des droits qu'elle prétend relever.

Contradiction absurde! Elle aurait alors le pouvoir de dicter des conditions au Pape pour le réinstaller dans ses États, d'agir comme a voulu faire en France l'Assemblée nationale en 1873, et cela à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ! Il faudrait effacer le droit ancien pour y substituer un droit nouveau. Quelle différence entre cela et la Révolution! Quel scandale de voir siéger en souverains des députés catholiques en cette Rome qui appartient à l'Église et au monde entier, et dont le Pape est le seul souverain légitime, de par l'institution des droits antiques et par la volonté divine!

*
* *

En dehors de ces questions de principes inévitables, urgentes, auxquelles il est impossible d'échapper, que d'arguments pratiques et d'opportunité s'opposent à la concession politique demandée au Pape, en raison du succès des élections administratives!

On sait par quelles transactions a été obtenue la victoire municipale. Ces transactions, alors permises, ne peuvent plus l'être sur le terrain politique. Il ne s'agit plus là de faire ses preuves de libéralisme religieux, de tolérance à l'égard des catholiques, de secrète sympathie pour l'Église. Il faut être pour ou contre le droit, avec le Pape-roi ou contre lui.

Mais ceux qui réclament le droit de se mêler à la lutte politique savent bien que les élections ne se font pas sans compromis et sans transactions. Et, faut-il l'avouer, ce qui leur plaît le mieux en cette faculté réclamée, est-ce autant l'espoir d'un triomphe qui rétablirait le Pape en ses droits que l'attrait même de ces marchandages électoraux?

Ce qu'ils souhaitent, est-ce autant la seule solution possible de la question romaine, qu'un accord honteux et sournois entre l'Eglise et la Révolution?

Ce qu'ils veulent, n'est-ce pas, sous le manteau du catholicisme, se glisser dans le gouvernement italien, et avoir enfin le pouvoir de devenir députés, sénateurs, préfets, ministres,

sans cesser d'être catholiques, et de briguer les faveurs pontificales ?

Ce qu'ils veulent, n'est-ce pas enfin réaliser le but de la Révolution italienne, qui est d'asservir complètement la Papauté à ses destinées, et de ne garder le Saint-Siège à Rome que pour en faire l'ornement de leur triomphe et en accroître leur prestige au dehors ?

Voilà le but secret, le but réel des insinuations périlleuses, hasardées par les hommes que les compromis nécessaires et légitimes dans les élections administratives ont mis en goût de compromis plus fructueux et beaucoup moins avouables.

Eh bien ! l'intervention des catholiques dans les élections municipales a été noble, désintéressée, utile.

Leur intervention dans les élections politiques impliquerait une sorte d'adhésion du Saint-Siège à l'état de choses actuel, elle ne serait fertile qu'en lâches transactions et en déboires. Elle démoraliserait profondément l'Italie catholique.

Rien n'est venu qui puisse modifier les fermes instructions du Saint-Siège à cet égard. Tout au contraire, l'insistance de certaines gens ne pourrait que démontrer plus clairement le péril d'une semblable autorisation.

UNE ORDONNANCE ÉPISCOPALE

Nous avons signalé, il y a huit jours, la nouvelle prétention de nos gouvernants vis-à-vis des caisses de retraite ecclésiastiques. Aujourd'hui nous donnons l'ordonnance par laquelle Mgr Freppel, se fondant irréfutablement sur le droit canonique et sur le droit concordataire, a élevé son veto contre l'ingérence du pouvoir incompétent.

Évêché d'Angers.

Nous, Charles-Émile, évêque d'Angers,

Sur le rapport de M. le chanoine Tardif, secrétaire général de notre évêché, portant que le 10 du mois courant, M. Rodière, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, assisté de M. Boiscommun, commissaire de police central, s'est présenté au secrétariat général de notre évêché pour réclamer les titres, papiers, registres et pièces quelconques afférents à la caisse de secours pour les prêtres âgés ou iufirmes du diocèse d'Angers, et ce, en arguant d'un titre

de « commissaire-séquestre et administrateur provisoire chargé de gérer ledit établissement »;

Considérant que la prétention du sieur Rodière, si elle pouvait être admise un seul instant, n'aboutirait à rien moins qu'à usurper l'administration, provisoire il est vrai, d'un établissement et d'un bien ecclésiastiques, et, par suite, à dépouiller pour un temps indéterminé l'évêque diocésain d'un droit essentiel et inhérent à sa charge, en vertu de la législation canonique comme aux termes de la loi civile;

Attendu que, en effet, *pour ce qui regarde tout d'abord le droit canonique,* il s'agit dans l'espèce « de l'administration des biens que possède le clergé », suivant les expressions mêmes de la lettre ministérielle du 5 juillet sur laquelle se fonde le sieur Rodière; et que, dès lors, à moins de vouloir porter une atteinte directe à la constitution de l'Église catholique, il ne saurait être question pour personne d'exclure l'évêque diocésain, même pour un temps, de l'administration, du contrôle et de la surveillance d'un bien et d'un établissement ecclésiastiques;

Qu'une pareille exclusion, réprouvée par tout l'ensemble de la législation canonique, a été frappée d'anathème, notamment par le saint concile œcuménique de Trente au chapitre XI[e] de sa XXII[e] session ;

Qu'il s'agit là d'une « règle consacrée par les canons reçus en France, » comme s'exprime la loi du 18 germinal an X dans son article VI, par la raison que jamais, à aucune époque, aucun jurisconsulte français n'a contesté le droit de participation de l'évêque, au moins sous la forme d'une surveillance et d'un contrôle, à la gestion d'un bien ou d'un établissement ecclésiastique quelconque, droit que, pourtant, le sieur Rodière voudrait méconnaître et nier en s'arrogeant, lui laïque, le pouvoir de gérer à lui seul « des biens du clergé, » et en s'appuyant à cet effet sur un mandat qui lui aurait été confié en dehors et contre le gré de l'autorité ecclésiastique;

Attendu que, dans la Bulle *Apostolicæ sedis,* en date du 12 octobre 1869, le Pape Pie IX a renouvelé la sentence d'excommunication portée *ipso facto* contre ceux qui « usurpent ou séquestrent une juridiction appartenant à des personnes ecclésiastiques en raison de leurs églises ou de leurs bénéfices, » et que le droit d'administration, de surveillance et de contrôle de l'évêque diocésain sur « les biens du clergé » rentre formellement et expressément dans ce cas;

Attendu que, *en ce qui regarde le droit civil français,* il n'est aucune de ses dispositions, notamment celles du décret du 6 novembre 1813 relatives à l'administration et à la conservation des « biens du clergé », qui permette d'exclure l'évêque diocésain de l'administration et de la conservation de ces biens; que, tout au contraire, toutes ces dispositions lui reconnaissent et lui assurent, sous ce

rapport, un droit de participation, ne serait-ce que sous la forme d'une surveillance et d'un contrôle, et ce, à un titre imprescriptible et inaliénable tant qu'il reste en fonctions ; et que, par conséquent, les prétentions du sieur Rodière viennent se heurter à un droit dont l'évêque ne saurait se dépouiller sans forfaire à sa conscience et trahir son devoir ;

Attendu que, conformément au décret du 13 thermidor an XIII, les fonds de la caisse des secours ecclésiastiques proviennent, pour les cinq sixièmes, du prélèvement effectué sur le produit de la location des bancs, chaises et places dans les églises, faite en vertu des règlements des évêques pour les fabriques de leurs diocèses, et que, par suite, en dehors de l'évêque et sans sa participation, le sieur Rodière n'aurait aucune qualité pour opérer ce recouvrement devenu dès lors abusif et illégal ;

Attendu que si, contrairement au droit concordataire, l'on voulait arguer du droit commun, les prétentions du sieur Rodière n'en seraient pas mieux fondées, par la raison que, de l'avis de tous les auteurs, le séquestre administratif, si tant est qu'il puisse y en avoir de valable, ne saurait être mis que sur les biens des contumaces ou sur les biens des comptables du Trésor public en retard ou en débet; que telle n'est pas manifestement la condition des administrateurs de la caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers, lesquels ne sont ni contumaces ni comptables du Trésor public, ni en retard ou en débet à l'égard de la personne; et qu'en tout cas, si quelque partie intéressée avait à produire une réclamation, ce serait aux tribunaux d'en connaître ;

Attendu que si, aux termes des statuts de ladite caisse approuvés par décret impérial du 24 janvier 1859, les budgets et comptes doivent être soumis à l'examen de M. le ministre des cultes, il est de fait que le ministre des cultes est en possession des budgets et des comptes de toutes les années écoulées depuis l'origine de l'établissement ; qu'en autorisant depuis lors, notamment en 1876, des legs faits à cet établissement, l'administration civile a reconnu par là même la régularité de son fonctionnement ; que si elle n'avait pas reconnu cette régularité, elle n'aurait pu ni provoquer ni accorder lesdites autorisations sans violer les principes qui régissent la matière ; que ce qui a été reconnu comme régulier en 1876 n'a pu devenir irrégulier en 1883, toutes choses étant restées exactement dans le même état; et qu'enfin si des explications étaient demandées sur un point quelconque par le pouvoir compétent, l'évêque diocésain s'empresserait de les fournir, mais qu'il ne saurait admettre une mise sous séquestre que rien ne justifie ;

Qu'en effet, comme il résulte des comptes rendus imprimés, rendus publics chaque année, et envoyés à tous les intéressés sans avoir jamais été l'objet d'aucune plainte ni réclamation de leur part, la

caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers n'a aucune dette, qu'elle solde son budget en excédents depuis quelques années, et qu'elle tient en réserve un capital considérable, fruit d'économies sagement réalisées ;

Pour toutes ces causes, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier.

Faisons défense, sous les peines de droit ci-dessus rappelées, au sieur Rodière de rien entreprendre relativement à la caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers sans notre participation, aucun bien ni établissement ecclésiastique ne pouvant être administré ou géré en dehors de notre surveillance et de notre contrôle, aux termes du droit canonique et du droit civil.

Article II.

Enjoignons au trésorier et aux membres de l'administration de la caisse des secours ecclésiastiques de ne se dessaisir d'aucun fonds ni document afférent à ladite caisse, tant que notre droit d'administration, de surveillance et de contrôle sur cet établissement et bien ecclésiastique n'aura pas été reconnu et sauvegardé.

Donné à Angers, le 15 juillet 1883.

† Ch.-Émile,
évêque d'Angers.

AUGUSTE SIMON

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Le chrétien n'était pas moins admirable que l'instituteur et l'administrateur. Au-dessus des qualités d'Auguste Simon, et comme leur explication et leur véritable source, il faut placer la foi chrétienne qui inspirait et réglait sa conduite.

Les croyances de son enfance furent celles de toute sa vie, parce qu'il était de ces hommes à l'intelligence droite et saine, au caractère inébranlable, qui, la vérité une fois connue, ne peuvent plus dévier. Sa foi était ferme parce qu'elle était raisonnée ; ce n'était pas une foi d'imagination, c'était une adhésion réfléchie de l'esprit, motivée sur les témoignages divins qui démontrent la vérité de nos dogmes. Aussi était-il fermement attaché à l'Église catholique par cette chaîne d'or de l'orthodoxie qui règle la raison sans l'asservir, non seulement parce qu'il avait été élevé dans son sein, mais parce qu'il était con-

vaincu qu'elle était la seule gardienne, la seule dépositaire de la vérité religieuse. Il ne pouvait comprendre qu'après dix-huit siècles de civilisation et de miracles de sainteté, il y eût des hommes assez aveugles pour méconnaître les caractères de sa divine institution. Les événements qui attristèrent ses dernières années et l'odieuse persécution entreprise contre la religion l'avaient profondément attristé. Persuadé que les progrès croissants de l'impiété ne pouvaient que conduire le pays à de nouveaux abaissements, il ne voyait de relèvement et de salut possible pour la patrie que dans le retour sérieux du peuple à la foi chrétienne, seule inspiratrice des vertus viriles qui nous manquent, et seule capable de résoudre le problème social qui est le tourment de ce siècle.

Mais la foi qui animait notre ami n'était point en lui seulement à l'état de conviction spéculative : il en pratiquait les œuvres. C'était un chrétien en esprit et en vérité, chrétien non à la manière de ces honnêtes gens pour qui la foi n'est guère qu'une belle théorie, sans conséquence sur les mœurs, et la religion un pur cérémonial, une bienséance ou une obligation de bon goût ou de bonne tenue qu'on allie quelquefois avec les habitudes d'une vie mondaine; il était chrétien, non plus à la manière de ceux dont toute la religion consiste dans un certain luxe de pratiques extérieures, sans se préoccuper de l'amendement de l'âme. Notre ami entendait tout autrement la religion. Il ne se contentait pas d'en accomplir exactement les devoirs extérieurs, il mettait la vie intérieure en harmonie parfaite avec la pratique. Esprit droit et d'une logique pour ainsi dire mathématique, il pratiquait ses croyances ; il imposait à son âme le jeûne des plaisirs et des passions ; il se mortifiait dans sa double nature charnelle et spirituelle ; il était chrétien en esprit et en vérité, il l'était partout ; dans ses relations avec le monde, et chez soi comme à l'église ; il l'était toujours et partout, sans ostentation comme sans respect humain.

Une bienveillance naturelle tempérait à propos ce que sa piété pouvait avoir d'austère et de rigide. Il n'était tout à fait sévère que pour lui seul. Aussi ne remarquait-on jamais en lui ces excès de zèle qui manquent leur but parce qu'ils éloignent au lieu de rapprocher. On admirait en lui cette fermeté de principes qui s'alliait si heureusement à une indulgence réfléchie et facilement ouverte aux défaillances de ses semblables.

La pratique de la charité sous toutes ses formes était devenue

pour lui une habitude, je dirai plus, une passion irrésistible. Auguste Simon semble n'avoir vécu que pour se dévouer à ses semblables. Les besoins et les souffrances, soit des familles de la Neuville-au-Pont, soit de ses anciens élèves, ne le trouvèrent jamais indifférent. Sa maison était ouverte à tous ceux qui réclamaient l'assistance de ses lumières ou de son appui. Il se faisait gratuitement et avec la meilleure grâce le protecteur et le conseiller de ses concitoyens, le conciliateur de leurs différends. Sa situation et les nombreuses relations qu'il entretenait avec l'administration, ainsi que la légitime influence dont il jouissait, étaient journellement mises à contribution, et il s'exécutait avec une complaisance inépuisable, se faisant l'intermédiaire de toutes les suppliques, de toutes les réclamations, le négociateur désintéressé de toutes les difficultés. La liste des services qu'il a ainsi rendus, des souffrances qu'il a consolées, des différends qu'il a apaisés, des familles qu'il a réconciliées, serait trop longue à dresser. Il est des services d'un ordre plus délicat, et plus élevé qu'il aimait à rendre aux jeunes candidats à l'enseignement. Que de vocations il a suscitées ! Combien de jeunes gens recommandés au début de leur carrière, encouragés et soutenus par ses conseils et par son influence ! combien d'instituteurs qui lui durent leur admission, et plus tard leur avancement !

Mais cette charité que l'on admirait en lui ne se bornait pas aux besoins temporels de son prochain : ses visées s'élevaient plus haut, parce qu'elle était une charité supérieure faite de foi et de dévouement chrétien. Elle s'adressait à l'âme et à ses intérêts éternels. Notre ami était dans sa paroisse un apôtre et le meilleur auxiliaire du pasteur. Il savait s'insinuer dans les esprits par l'empire de la douceur et rappeler à ceux qui l'avaient le plus oublié le souvenir de leur enfance chrétienne ; il évoquait devant eux ces grandes vérités qui rappellent l'homme à lui-même en le plaçant en face de ses fins dernières. Il savait choisir les occasions favorables pour amener les malades sur ce terrain, où la vérité suprême attend tôt ou tard les esprits faits pour elle. Sans doute, il n'eut pas le bonheur d'ébranler et de persuader tous ceux qu'il évangélisa ; mais toujours est-il que plusieurs lui durent, après Dieu, leur retour, et j'en ai connu dont la mort chrétienne fut la conséquence de leur contact fréquent avec ce grand chrétien. La régularité de sa vie, l'onction de sa parole, les pieux artifices d'un zèle qui s'imposait par le charme et la délicatesse des procédés, faisaient taire toutes

les haines et désarmaient la critique. Les ennemis de sa foi ne pouvaient se défendre de l'admirer et de l'estimer. Pas une censure, pas une récrimination ne vint jamais assaillir sa piété. On s'inclinait devant cet homme dont la vie irréprochable et les œuvres étaient la démonstration vivante de la divinité de sa foi.

Une modestie singulière rehaussait l'éclat des vertus de notre ami. Cette vertu était comme le fond de son caractère. Personne ne cherchait moins que lui à se faire valoir et à éviter tout ce qui peut sentir l'amour-propre. Il était fidèle à cette maxime du sage : *Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien.*

Ce n'était pas seulement la modestie qui dominait sa conduite, c'était cette autre vertu dont l'antiquité profane ne connut ni le nom ni l'idée, c'était l'humilité chrétienne. Il était véritablement humble de cette humilité qui est fondée sur la connaissance de soi-même et qui n'exclut pas la noble et légitime fierté qu'inspire au chrétien la noblesse de son baptême. Il ne témoignait aucun mépris pour ceux dont la vie n'était point aussi correcte que la sienne : il les estimait, il les aimait et cherchait en eux ce qui pouvait les rapprocher de lui. On ne le vit jamais se prévaloir de ses mérites et des distinctions dont il fut honoré, et on admirait d'autant plus sa modestie qu'il occupait le premier rang parmi ses concitoyens.

Auguste Simon se tint toujours en dehors des discussions politiques et de la guerre des partis. Il voyait le salut de la France dans un gouvernement fait d'autorité et de liberté, non de cette liberté menteuse qui confisque les droits de la vérité et de la conscience au profit de l'erreur et du libertinage, mais de cette liberté qui respecte les droits de la conscience, de la famille et de la religion. Il croyait que le seul gouvernement capable de relever notre pays, ne pouvait être que celui qui aurait le droit pour base, l'honnêteté pour moyen et la grandeur morale pour but.

L'amour du travail fut sa passion constante, même lorsque l'état de sa santé lui conseilla le repos. Jamais on ne le voyait inoccupé, et il s'était imposé un règlement qui déterminait le nombre d'heures consacrées chaque jour à l'étude et à ses devoirs de piété. Qu'a-t-il fait pendant ces dix années de retraite de 1870 à 1881 ? Il a travaillé comme il avait travaillé pendant les trente années de son professorat. Ces dix années de retraite et de souffrances physiques presque continues furent

consacrées, soit à l'administration de la commune où il remplissait les fonctions de maire, soit à celles de délégué cantonal pour l'instruction primaire ; elles furent consacrées surtout aux bonnes œuvres qu'il s'imposait et au service de tous ceux qui réclamaient ses conseils et son appui. On dit d'un prodigue *qu'il brûle la chandelle par les deux bouts :* qu'on me pardonne cette expression triviale ! je ne trouve pas d'expression plus forte pour rendre cette activité incessante et cette fièvre continue de travail qui a abrégé la vie de notre ami.

Je n'ai rien dit de ses vertus domestiques. Tous ceux qui l'ont connu savent qu'il fut constamment le modèle des époux, comme celle à qui il avait donné sa foi et son cœur était le modèle des épouses. Jamais le moindre nuage n'obscurcit le ciel pur de ce foyer si chrétien. Il y avait d'ailleurs entre les deux époux la plus cordiale entente, la plus grande similitude de goûts et la plus étroite communauté de foi, d'espérance et de charité. Mieux que personne, celle qui partagea les joies et les épreuves de la vie intime comme celles de la vie publique d'Auguste Simon pendant près de quarante ans, a pu apprécier ses vertus domestiques et l'exquise sensibilité de ce cœur resté jeune jusqu'à la mort parce que le mal n'en avait jamais defloré les saintes et délicates tendresses. Jamais époux n'avaient plus parfaitement réalisé l'idéal chrétien de l'alliance conjugale. C'était bien le mariage de deux âmes associées aux mêmes dévouements, aux mêmes joies, aux mêmes épreuves, vivant de la même vie et poursuivant le même but. Tous ceux qui ont été admis dans l'intimité de leur foyer, se sentaient pénétrés d'admiration et de respect pour ces deux époux qui étaient animés au même degré de la noble passion du bien.

La plupart de ceux qui ont connu Auguste Simon, trompés par un abord réservé, ont pu croire que cet homme avait beaucoup vécu par la tête et peu par le cœur. C'est une grande erreur. Dans ce corps de marbre habitait une âme très tendre, un cœur d'une excessive sensibilité et ouvert à toutes les affections nobles et désintéressées. Il n'est pas rare de rencontrer des âmes en qui la sensibilité se cache au fond du vase et semble craindre de se produire au grand jour ; âmes dévorées par le feu intérieur, mais soucieuses de n'en rien laisser paraître ; contenues par une sorte de pudeur dans l'épanchement de leur tendresse, et aussi timides en public qu'expansives dans l'intimité, d'autant plus généreuses du don d'elles-mêmes

qu'elles s'ouvrent à un petit nombre. Auguste Simon était de ces âmes. Autant sa charité et sa bienveillance étaient au service de tous, autant le cercle de ses affections intimes était restreint. Peu d'hommes ont su comment et combien il aimait de cette affection de choix qui unit les âmes par le lien de l'amitié chrétienne. La raison en est que de toutes les affections qui entourèrent sa vie, bien peu y entrèrent et en connurent le fond. Mais si fort que fût le charme de l'amitié, il ne pouvait rien contre le devoir, il n'ébranlait jamais en lui la rectitude du jugement et l'inflexibilité de la volonté. Rarement ces deux qualités d'un cœur tendre dans une ferme raison furent mieux équilibrées : il était l'image de la Providence en qui la force est mariée à la douceur *fortiter sed suaviter*. Il connaissait les droits et les douceurs de l'amitié autant que personne ; il en subissait le charme, mais jamais au préjudice du devoir. L'amitié avait ses heures, ses jours, ses agapes fraternelles ; mais elle avait aussi ses limites ; ses droits étaient mesurés comme tout le reste ; elle n'allait point au delà. Notre ami n'a jamais consenti à plier sa règle ou son temps au gré de ses inclinations ; il se refusait tout plaisir du cœur dont le devoir eût souffert, et il exigeait de ses amis les plus intimes le même sacrifice. Quant à son dévouement pour eux, nul sacrifice ne lui coûtait quand il s'agissait de les obliger. Qui le sait mieux que moi qui ai mis son amitié si souvent à contribution !

Mais ce qui témoigne encore davantage de l'exquise sensibilité de notre ami, c'est le souvenir d'affection et de reconnaissance qu'il conservait à sa famille et aux maîtres qui avaient présidé à son éducation. Il avait au plus haut degré la religion des souvenirs.

Il est dans la vie de chacun de nous une époque où nous aimons à nous reporter comme pour en faire revivre les images qui ont impressionné et charmé notre adolescence. C'est là surtout que nous nous plaisons à revivre en imagination, là que nous ramenons sans cesse notre sensibilité, là qu'au milieu même des défaillances de l'âge nous évoquons encore dans leur beauté première toutes ces images qui nous ont charmés. Cette époque qui s'impose à nous par la magie de ses souvenirs, n'est-elle pas celle où nous avons goûté les joies ineffables du foyer domestique et de cet autre foyer qui est encore celui de la famille, c'est-à-dire la maison d'éducation qui a complété l'œuvre de la famille ?

La famille ! quels doux échos éveille dans les cœurs bienfaits ce seul mot ! La famille ! c'est-à-dire un père et une mère, des frères, des sœurs, c'est-à-dire encore les affections les plus douces et les plus fortes, les plus nobles et les plus pures, les premières et les dernières de la vie : Auguste Simon aimait à évoquer ces chers souvenirs dans les douces causeries de l'amitié. Avec quelle effusion de cœur nous ressuscitions ensemble nos années de l'enfance et de la jeunesse, et avec quelle joie nous revoyions, après les dix longs mois de l'année scolaire, la maison paternelle et le modeste village où nous avions respiré avec la lumière de la vie l'amour de toutes les saintes choses ! Nous aimions la famille comme l'aiment tous ceux qui ont eu leur berceau au village, et parce que nous l'aimions, nous confondions dans un même amour tout ce qui nous la rappelait. Nous aimions le sol natal, car c'est la terre des ancêtres, le sol foulé par nos premiers pas. Si cet air du pays nous paraissait plus fortifiant, c'est que là nous avions senti, comme une fleur à son premier matin, les souffles les plus purs. Si cet héritage, si modeste fût-il, avait pour nous tant de prix, c'est qu'il nous rappelait les travaux et les sueurs de nos parents, et que partout nous y retrouvions des traces d'eux-mêmes ; et si la maison paternelle elle-même nous offrait tant de charmes, si nous la préférions aux riches palais, c'est qu'elle nous a vus naître et grandir ; si notre cœur y revenait toujours avec un attrait fortifié par la distance qui nous en séparait, c'est que là, entourés d'affections, nous avions connu les tendresses et les dévouements d'une mère que nous n'y retrouvions plus. Si nous éprouvions une émotion irrésistible en revoyant le modeste clocher de l'église de notre village, c'est que cette église était le premier sanctuaire où notre âme d'enfant avait pris son premier essor vers Dieu dans les élans de la prière ; et si le cimetière qui l'entoure nous inspirait plus que tout autre un religieux respect, c'est que là étaient renfermées les dépouilles mortelles des parents aimés dont la mort avait laissé un vide si profond dans nos cœurs.

Nous avions beau vieillir, ces souvenirs conservaient leur magie, nous y revenions avec un cœur toujours jeune ; un penchant pour ainsi dire irrésistible nous poussait à reporter nos regards en arrière sur cette voie parcourue et toute parfumée encore des fleurs de notre printemps. Que l'égoïsme du siècle qui concentre toutes ses affections dans l'individu, que le posi-

tivisme pour qui tout est indifférent, sauf les affaires et les plaisirs, dédaignent cette sainte religion des souvenirs, cela se comprend ; mais pour nous qui n'estimons rien de plus cher après Dieu, rien de plus grand après le culte qui lui est dû, que celui de la piété filiale, nous nous obstinons à croire que ce culte s'impose à tous les esprits droits et à tous les cœurs bien faits.

(*A suivre.*) A. Tilloy.

LA FIN DU KULTURKAMPF

Le spectacle qu'offre en ce moment la France et celui qui se déroule en Allemagne présentent des contrastes saisissants qu'une correspondance, adressée de Berlin au *Français,* met en pleine lumière.

En France, en effet, toutes les passions irréligieuses sont déchaînées ; la guerre y sévit à outrance contre l'Église catholique, contre ses prêtres et ses œuvres ; gouvernement, chambres, conseils municipaux se donnent fraternellement la main dans cette persécution odieuse, marquée pour ainsi dire chaque jour par un attentat nouveau. En Allemagne, au contraire, nous assistons à l'évolution de M. de Bismark, qui atténue graduellement les duretés du *Kulturkampf* et fait sa paix avec les catholiques et avec Rome. Si incomplète qu'elle soit, la dernière loi votée par les deux Chambres est là pour l'attester. Les journaux libéraux s'irritent, s'exaspèrent, essayent de soulever l'opinion publique en écrivant sans répit que le chancelier a fait sa soumission à Rome en lui sacrifiant les droits de l'État. Hier encore, la *Gazette de Cologne* s'écriait : « Se tenir devant les portes de Canossa et ne pas pouvoir en franchir le seuil, bien que suppliant sous les yeux du monde entier ; en vérité, c'est une situation intolérable ! » Mais c'est là un thème aussi faux qu'usé. Tout le monde sait que M. de Bismarck n'est pas homme à laisser amoindrir la souveraineté de l'État allemand et que jamais le Vatican ne lui a demandé rien de semblable. C'est travestir à plaisir l'histoire. A-t-il jamais été question en Prusse d'asservir l'État à l'Église ! Non, mais ce qui est vrai, c'est que le *Kulturkampf* avait mis l'Église sous le joug de l'État, en la dépouillant de sa liberté, en enchaînant son administration intérieure.

Ce qui est tout aussi incontestable, c'est que dans cette lutte néfaste M. de Bismarck n'a jamais été animé de passions sectaires ou dogmatiques. Il avait en la commençant, en la poursuivant, des visées politiques. Mais le chancelier est avant tout un homme d'État, en cela bien dissemblable de nos gouvernants. Il sait s'arrêter et changer de voie quand il acquiert la conviction qu'il fait fausse route ou qu'il dépasse le but. Il a vu que sa guerre du *Kulturkampf* lui avait suscité d'énormes difficultés ; que, loin d'affaiblir, elle avait fortifié le centre ; qu'il était temps de tenter la pacification dans l'intérêt même de la Prusse et de l'empire. C'est ce qu'il proclamait en ces termes, il y a quatre ans : « J'ai très peu de goût pour le catholicisme, mais je ne serais pas un homme d'État digne de ce nom, si je pouvais oublier que douze millions de citoyens de l'empire sont catholiques. Je dois tenir à ce qu'ils ne soient pas froissés dans leur conscience religieuse et dans leurs sentiments les plus intimes. » Aussi depuis lors a-t-il eu pour objectif la recherche d'une paix honorable et il a désabusé ceux qui s'étaient imaginé que le *Kulturkampf* constituait dans la pensée de M. de Bismarck un état définitif pour les relations de l'État et de l'Église en Prusse. Dans un grand discours prononcé au Parlement allemand, à la fin de 1881, il disait : « Toute lutte a son apogée et sa fin ; et je ne puis considérer *aucune institution de lutte intérieure comme utile et permanente.* On ne combat que pour obtenir la paix ; mon but final est toujours la paix. » Langage digne d'être médité par nos gouvernements et nos hommes politiques, qui semblent n'avoir guère souci des véritables intérêts français et sont toujours préoccupés de donner satisfaction aux passions et aux haines en inventant sans cesse de nouvelles mesures agressives contre la liberté du culte catholique et les droits des citoyens.

Nous savons que depuis les dernières lois décrétées par les Chambres prussiennes, de nouveaux nuages ont été signalés à l'horizon politico-ecclésiastique. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a réédité, à l'adresse du Saint-Siége, un de ces articles comminatoires à l'aide desquels, après chaque jalon nouveau planté dans la voie pacificatrice, elle cherche à donner le change et à apaiser le courroux du libéralisme. Bien qu'on ne doute pas que cette élucubration ne soit officieuse et n'émane du voisinage de M. de Bismarck, personne ne la considère comme le signal d'un revirement dans les dispositions du gouvernement

à l'égard de Rome. Les adeptes mêmes les plus robustes du *Kulturkampf* ne se font pas illusion à cet égard. Telle est même, s'il faut en croire une dépêche romaine de la *Vossiche Zeitung*, l'appréciation dominante au Vatican. Bien loin de voir dans l'article en question un indice sérieux d'un changement de politique religieuse, le Vatican espérerait plutôt obtenir de Berlin de plus grandes et plus fondamentales concessions sur le terrain de l'éducation sacerdotale.

Mais des insinuations comme celles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne pouvaient passer sans protestation, et c'est sans doute ce qui a motivé l'article suivant de l'*Osservatore romano,* article qui a toutes les apparences d'une note diplomatique.

Voici la note du journal romain :

En Allemagne, on revient souvent et volontiers sur les concessions que certains estiment devoir être faites par le Saint-Siège en réciprocité des concessions de l'État.

De ce que le chemin de la pacification doit se faire à pas égal, des deux côtés on répète que Rome ne doit pas rester en arrière et que Berlin ayant concédé quelque chose, c'est à Rome désormais qu'il appartiendrait de concéder l'*Anzeigepflicht* par lequel, pour marcher *pari passu*, on doit répondre aux premières concessions du gouvernement.

Nous sommes bien loin de suspecter la bonne foi de ceux qui font un pareil raisonnement, mais nous sommes convaincus que la loyauté des hommes d'État allemands verra clairement et reconnaîtra en fait le peu d'exactitude d'une prétention semblable, pourvu qu'ils examinent seulement les choses telles qu'elles sont. C'est pourquoi, considérant qu'il ne s'agit ici que d'un nuage qui obscurcit l'intelligence, nous allons nous appliquer pour notre part à le dissiper.

Il n'est pas douteux qu'on n'a pas réfléchi aux conditions et à la nature différentes des concessions de l'une et l'autre partie, et qu'on n'a pas vu, par conséquent, qu'aux concessions d'un certain degré on voudrait faire correspondre une concession beaucoup plus grande et plus importante que celles-là ; de telle sorte qu'au lieu d'avoir le *pari passu,* l'État recevrait, par un seul acte, beaucoup plus que plusieurs actes ne pourraient lui donner. Les concessions de l'État sont une quantité de choses détachées qui ni ne forment par elles-mêmes un système, ni ne sont un tout indivisible, ni un élément essentiel et constitutif d'un principe. Chacune d'elles peut se tenir par elle-même sans affecter l'organisme intime de l'État.

Au contraire l'*Anzeigepflicht* est un tout indivisible, un système

entier qui a une importance telle qu'à lui seul il l'emporte sur toutes les autres concessions prises ensemble, ou les balance tout au moins.

L'Église catholique a besoin d'être libre dans l'élection, dans l'éducation, dans le changement ou dans la translation des ministres de son culte, de ceux à qui elle confie le gouvernement spirituel de ses fidèles. Nier, circonscrire, entraver cette liberté, c'est frapper l'Église dans son ministère, dans son gouvernement, dans le développement de sa mission. Elle ne peut renoncer à cette liberté.

Or, bien qu'on ait fait quelques pas en arrière et que les liens soient un peu plus relâchés, cette liberté n'a pas été rendue. Demander que, pour des concessions secondaires, l'Église consente à se voir entravée, c'est lui demander une concession énorme, la concession de ce qu'elle ne peut donner. C'est là une chose évidente pour quiconque l'examine sans passion, en se rappelant que l'Église a des principes, des convictions, des missions qui lui sont essentielles.

Mais, dit-on, Berlin s'est relâché de sa rigueur première ; que Rome en échange adoucisse sa rigidité, qu'elle concède un *Anzeigepflicht* partiel, et ainsi elle fera la preuve de son désir de rapprochement.

Aurait-on jamais pensé à un pareil accommodement si on avait bien examiné les choses ? L'*Anzeigepflicht* partiellement concédé est inapplicable en fait. Et comment ne pas le voir ? En théorie, en abstraction, la chose paraît faisable, comme tant d'autres dont les circonstances et les conditions particulières ne se découvrent souvent que dans l'application pratique. Mais en fait comment peut-on raisonnablement concéder un *Anzeigepflicht* partiel ?

En effet, il serait partiel, ou quant à l'extension, ou quant à la durée. Bien. Mais comment faire pour donner l'*Anzeigepflicht* à ce diocèse et le refuser pour celui-là ? Ou bien on le considère comme une faveur, et alors pourquoi ne devrait-il pas être commun à tous les fidèles d'une même église, à tous les membres d'un même corps qui n'ont pas démérité spécialement pour en être privés ? Ou bien on le considère comme une punition, et pour quel motif en frapper ou en délivrer ceux-ci plutôt que ceux-là ?

Dira-t-on qu'on l'accordera pour un temps à ces diocèses et pour un autre temps à d'autres ? Mais la confusion ne fera que s'accroître, et l'on verra s'accroître aussi les disputes, sans rien obtenir que de défaire, pendant le temps où l'on sera à l'abri de l'*Anzeigepflicht*, ce qui aura été fait pendant le temps qu'il aura dominé, et de renouveler l'histoire de Pénélope travaillant la nuit à détruire le travail fait pendant le jour, quelle que soit la raison pour laquelle on l'a fait.

L'*Anzeigepflicht* ne peut donc s'appliquer qu'intégralement ou pas ; prétendre l'appliquer en partie, ce n'est pas pratique. Par con-

séquent, ce qu'on voudrait c'est que, pour répondre à des concessions petites et partielles, Rome fît une concession entière et des plus grandes. Mais est-ce là le *pari passu ?* Nous en laissons l'appréciation à la finesse et à la loyauté de ceux-là même qui en propagent l'idée sans avoir, au préalable, considéré l'immense disproportion de la chose.

L'état des choses étant vraiment tel, le Saint-Siège étant requis de donner le *maximun* de ce qu'on suppose qu'il peut donner, et cela en échange du *minimum* qu'on lui donne, peut-on sérieusement dire qu'on entend marcher de conserve, à pas égal ?

Et en vérité nous ne savons pas comment on peut, avec justice, accuser Rome d'être peu conciliante, parce qu'elle entend autrement le rapprochement réciproque et parce qu'elle ne se prête pas à une si grande disproportion dans les concessions à faire.

Nous sommes certains qu'au regard de raisons si évidentes, la finesse, la générosité et la loyauté allemandes sauront apprécier équitablement l'attitude du Saint-Siège, d'autant plus qu'alors même que Rome se plierait à toute volonté d'autrui, elle obtiendrait, en fait, par cette condescendance étrange et irréfléchie, toute autre chose que cette paix véritable, solide, durable, que nous croyons être désirée et voulue non moins par l'État que par l'Église, mais qui ne pourrait pas trouver de fondement dans ce sable mouvant sur lequel, inconsciemment sans nul doute, la voudraient établir ceux qui ont si mal compris le *pari passu.*

L'UNITÉ DE FOI

AU TYROL

Le 11 du mois de juillet, les conservateurs du Tyrol ont fait, à la diète d'Innsbrück, la déclaration suivante sur le maintien de l'unité de foi dans leur pays :

Depuis un temps immémorial, le Tyrol jouit d'un bienfait inestimable : le droit de l'unité de foi. Ce droit, que la bienveillance de notre souverain a sans cesse protégé, a trouvé son expression dans la loi du 7 avril 1866. En vertu de cette loi, la fondation d'une communauté protestante autonome, avec le droit d'un exercice public et commun du culte, ne saurait être permise aux autorités compétentes qu'en union avec la diète du Tyrol. Transgressant le vieux droit et les dispositions de la loi du 7 avril 1866, des communautés protestantes autonomes se sont fondées à Innsbrück et à Méran, sans que la diète ait été consultée, même malgré ses pro

testations les plus solennelles, les plus constantes, et qui trouvent le plus profond écho dans les cœurs de nos populations.

Tout d'abord, à Innsbruck, on se mit à construire une église protestante, avec une ancienne chapelle catholique. Cela ne suffisait pas : à Méran, une nouvelle église protestante va s'élever. Les autorités ont autorisé la construction, et les travaux ont déjà commencé. Ce bâtiment n'est pas nécessaire. La salle de prière suffisait pleinement à l'exercice du culte. Les protestants, qui possèdent depuis quelque temps leur propre cimetière et même une école à eux, ont toujours joui à Méran, dans l'exercice de leur religion, d'une pleine liberté.

Cette conduite, ce manque de respect pour nos droits les plus sacrés ont produit dans le Tyrol le plus profond mécontentement. Le maintien de toutes les institutions historiques, de tous les droits consacrés semble compromis et mis en question, quand l'arbitraire remplace la loi. Le droit historique de notre unité de foi, sanctionné et confirmé par notre Empereur, par la loi de 1866, n'a pas encore perdu sa base politico-juridique. Sans doute, les adversaires de notre droit ont mis en avant plusieurs sophismes, pour le soutenir, mais la majorité conservatrice de la diète a prouvé péremptoirement le non-fondé de ces arguments, par la déclaration du 15 octobre 1878.

La diète, dont le consentement eût été nécessaire pour limiter ou supprimer la loi du 7 avril 1866, n'a pris encore aucune décision dans ce sens. On croyait que ce droit si sacré du Tyrolien serait sauvegardé, après tant de luttes, par la grâce de notre Souverain et l'attitude persévérante de la diète. Un ministre a eu le courage de déclarer que notre droit n'existait plus. Dans sa déclaration du 15 octobre 1872, la majorité du Landtag tyrolien a montré que le maintien des communautés évangéliques à Innsbruck et à Méran a été illégal, d'après les dispositions des lois générales de l'État, car ces communautés ont été fondées pour des étrangers qui jouissent ainsi d'un privilège.

La première construction d'une église protestante ne doit pas être passée sous silence par une Chambre conservatrice. Nous défendons le caractère catholique de notre pays et, unis dans sa foi, nous luttons pour le plus précieux de nos droits. On ne pourra jamais nous faire le reproche de l'intolérance. Nous ne demandons pas qu'on ferme notre pays aux protestants, nous ne leur défendons pas d'exercer leur culte, mais nous protestons contre la fondation illégale des communautés protestantes à Méran et à Innsbruck. Nous protestons particulièrement contre la construction d'une église protestante à Méran et nous y verrions la violation la plus douloureusement sentie de notre droit national le plus sacré. Le Tyrol est seulement fort, quand il est uni dans la foi. Par la protection du Sacré-Cœur de Jésus, auquel il est dédié, il a été conservé à notre

Empereur : le Tyrol uni dans la foi, peut seul rester fidèle à ses traditions, pour Dieu, l'empereur et la patrie.

LES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON.

Leurs Ém. les Cardinaux archevêques de Lyon et d'Alger, NN. SS. les Archevêques d'Aix, d'Avignon et de Chambéry, NN. SS. les évêques de Dijon, Moulins, Grenoble, Belley, Marseille, Montpellier, Autun, Valence, Nîmes, Digne, Fréjus, Saint-Jean-de-Maurienne, Viviers, Langres, Ajaccio, Nice, Annecy, Oran, Saint-Claude, Gap et Tarentaise viennent d'adresser la lettre pastorale suivante au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, pour recommander de nouveau les facultés catholiques établies dans la ville de Lyon.

Nos très chers frères,

C'est la troisième fois que nous faisons un appel à votre zèle et à votre charité en faveur de nos facultés catholiques fondées, il y a huit ans, dans l'intérêt de l'Église et de la France.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que vingt-cinq archevêques ou évêques mirent alors en commun leurs soins, leurs sacrifices, leurs conseils, leurs prières pour établir, dans la ville de saint Pothin et de saint Irénée, avec la bénédiction du Saint-Siège et le concours de tous les gens de bien, une université libre, dont le nom nous a été plus tard interdit, mais dont nous n'avons pas cessé de posséder, sous un autre titre, tout l'honneur et tous les avantages. La théologie, le droit, les sciences, les lettres y sont enseignés avec éclat et, ce qui vaut mieux, avec un profit réel pour la jeunesse et pour l'Église. Les résultats des examens (1), les distinctions obtenues par nos maîtres, les ouvrages sortis de leur plume ont souvent attiré l'attention publique; mais nous nous félicitons encore davantage du bon esprit qui règne parmi nos élèves, de la foi qui les anime, et de la fidélité singulière qu'ils témoignent, dans des jours difficiles, pour accomplir courageusement les devoirs, non seulement privés, mais publics, de notre sainte religion. Nous

(1) Voir la *note explicative* placée à la suite de cette lettre pastorale.

savons qu'au sortir de nos écoles, ils continuent à les honorer. L'Église, l'armée, le barreau, l'industrie, le commerce commencent à se peupler de nos étudiants. On peut déjà reconnaître l'arbre aux fruits qu'il porte. Un jeune homme chaste, qui débute à vingt ans dans nos universités catholiques, est alors, selon l'expression de Rousseau lui-même, le plus aimable des hommes. Mais cinq ans après, ses études achevées, s'il a gardé sans faiblir le joug austère du travail et des pratiques religieuses, ce n'est plus seulement la grâce et la pureté que nous pourrons admirer en lui, c'est la force, c'est la vertu. Il faut être *homme*, *chrétien*, *français,* disait Malebranche (1). Tels seront, s'il plaît à Dieu, les élèves des facultés catholiques de Lyon. Ils seront hommes par l'honnêteté et la grandeur de leurs sentiments, chrétiens par la profession publique et la pratique vivante de leur foi, Français par l'ardeur et le dévouement de leur patriotisme.

Voyez maintenant, nos très chers frères, si vous voulez abandonner de si beaux commencements. Le sort de nos facultés catholiques est entre vos mains. Elles périront, si vos cœurs, jusque-là si généreux, viennent à se refroidir ; si vos bourses, jusque-là si ouvertes, viennent à se fermer. Nous avons besoin tout à la fois de votre confiance et de vos aumônes. C'est à votre confiance que nous nous adressons pour donner à notre faculté de droit, en particulier, des auditeurs et des élèves. Nous sollicitons vos dons et vos offrandes pour soutenir nos chaires de théologie, de sciences et de lettres.

Les vingt-six diocèses qui composent actuellement la région universitaire appartiennent à la France intelligente et lettrée. Les nobles études y sont en honneur. Nommer le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, la Provence, la Bourgogne, le Languedoc, c'est nommer la terre privilégiée où naissent les esprits fermes, les cœurs élevés, les imaginations vives, et où se développent les dons naturels qui font les orateurs et les jurisconsultes. Depuis huit ans que notre faculté de droit est entrée en exercice, elle a attiré et réuni des étudiants qui révélaient assez les qualités de leur race. Les uns portent des noms honorés de toute antiquité dans leur province ; les autres appartiennent aux classes moyennes qui ont soutenu dans ce siècle la fortune et l'honneur de la France, en maniant avec une dextérité rare les affaires publiques. La grande industrie lyonnaise, qui a

(1) *Traité de morale,* IIe partie, C. x., § 14.

aussi sa noblesse, nous a fourni son contingent. Enfin, nous avons vu s'asseoir sur nos bancs les nouveaux venus de la de la société contemporaine qui, pour se faire un nom dans le monde et une place au soleil, n'attendent rien que de Dieu et de leur travail. Pauvres ou riches, beaucoup tournent les yeux vers les études de droit, sans avoir encore déterminé la carrière dans laquelle ils veulent enfermer leur vie. L'étude du droit n'est pas seulement le noviciat de la magistrature et du barreau : elle est aussi, pour beaucoup de jeunes gens, comme le complément de l'éducation intellectuelle. Elle contribue au succès des opérations commerciales ; elle sert à résoudre, dans l'industrie, une foule de questions aussi neuves qu'intéressantes ; elle donne au notariat son éclat et sa solidité ; elle prépare aux fonctions administratives. On l'exige dans la diplomatie et les consulats. Il est peu de professions libérales où elle ne soit utile, et elle est indispensable dans plusieurs.

C'est pour répondre à ce programme que nous avons établi dans notre faculté dix-neuf cours, confiés à des hommes de mérite, et correspondant, chacun dans sa spécialité, à quelque partie du vaste plan et des études presque universelles que l'on comprend sous le nom de droit. Aurions-nous trop présumé de la confiance publique en donnant un enseignement si vaste et si complet ? Nous n'avons pas voulu laisser une seule lacune ; nous avons dépassé par le nombre de nos chaires et par la variété de notre enseignement, tout ce que l'État a fait dans la plupart des facultés de province. Comment ne pas espérer que nos sacrifices seront compris, nos maîtres écoutés, suivis, appréciés, et que les familles vraiment soucieuses de l'instruction de leurs enfants rendront quelque justice à nos efforts ?

Nous avons donc lieu de croire que notre faculté de droit ne verra pas diminuer le nombre de ses étudiants. Nous nous adressons d'abord à ceux qui nous ont aidés à fonder notre université catholique. En nous donnant les moyens d'élever la jeunesse, ils nous ont autorisés à réclamer la préférence le jour où ils auraient à faire choix d'un établissement pour leurs fils. Ce qu'ils ont jugé utile, nécessaire au bien du pays, est avant tout utile et nécessaire à leurs familles. Ce serait se mettre en contradiction avec soi-même que de fonder d'une main une maison d'enseignement, et d'aller frapper de l'autre à la maison voisine. Comment s'expliquerait-on cette conduite ? Par l'espérance de trouver, au jour de l'examen, des juges plus

faciles? Mais l'impartialité des juges est connue, et l'accueil qu'ils font à nos élèves éloigne tout soupçon d'injustice. Par la crainte de se voir fermer les carrières publiques? Mais qui ne sait combien l'opinion est changeante, et que ce qui fait ombrage aux puissances du jour devient un titre aux yeux des puissances du lendemain ? Au reste, il ne s'agit pas tant des intérêts de la terre et du temps, si divers, si mobiles, que de la vraie science à acquérir, et de la direction chrétienne à donner aux études d'un jeune homme. Élevez-vous, nos très chers frères, au-dessus de la fortune qui passe, et du crédit qui se transporte si aisément d'une faction à une autre dans le jeu des affaires publiqnes et dans la distribution des emplois. Apprenez à vos fils que la religion, la vertu, le travail, l'honneur sont les premières qualités qui recommandent leur jeunesse à l'estime des hommes. Pour qui les possède, le jour de la justice se lèvera toujours. La France a trop besoin de considération au dehors, de lumières et de talents au dedans, pour aller chercher une autre marque que celle du mérite sur le front de ceux qui veulent la servir. Notre faculté de droit n'aspire qu'à garder son rang au milieu des écoles qui font à l'esprit français un véritable honneur. Familles chrétiennes, continuez-lui votre confiance; jeunes gens, soutenez-la vous-mêmes par un travail assidu et une conduite irréprochable.

Nos facultés des sciences et des lettres doivent aux circonstances critiques où nous sommes un nombre inespéré d'auditeurs. Non seulement leur utilité n'est plus contestable, mais elles semblent aujourd'hui nécessaires au clergé de France, et c'est pour les soutenir que nous sollicitons vos aumônes. Ces facultés sont devenues, en effet, à Paris comme à Lyon, à Toulouse comme à Lille et à Angers, de véritables écoles normales; elles forment, par des exercices préparatoires savamment organisés, soit dans les sciences, soit dans les lettres, des maîtres pour nos petits séminaires et pour nos collèges libres. Ces maîtres, nous avons hâte de les former, et nous n'avons plus une heure à perdre.

(*La fin au prochain numéro.*)

PROJET DE LOI SUR LE CONCORDAT

M. Paul Bert vient de publier dans le *Voltaire* son rapport de la commission du Concordat et le projet de loi proposé.

La lecture de cette pièce montre clairement que l'idée prinpale des auteurs du projet a été de concilier le maintien apparent du Concordat avec la destruction réelle du catholicisme. Après avoir repoussé les diverses propositions des partisans de la séparation de l'Église et de l'État, dans la crainte que l'Église n'y trouvât une liberté qu'ils ne veulent pas lui laisser, M. Bert et ses collègues de la commission ont organisé un régime de subordination étroite de l'Église à l'État, où il ne reste du Concordat, joint aux articles organiques, que les obligations et les charges, avec addition de sanctions pénales. C'est ce qu'ils appellent le système de « l'exécution stricte du Concordat. »

Voici les conclusions de ce rapport et le texte du projet de loi auquel il sert de préface :

Les développements que nous avons donnés en exposant et discutant les divers systèmes dont nous avons été saisis, les raisons que nous avons fournies à l'appui de notre proposition ont indiqué bien clairement non seulement les opinions, mais les intentions de la majorité de votre commission. Il n'est peut-être pas inutile cependant d'y revenir brièvement en terminant ce long rapport.

Nous n'avons entendu faire œuvre ni de philosophes, ni d'historiens, mais bien d'hommes politiques.

Nous n'avons pas voulu entrer, comme l'avaient fait les législateurs de l'an X, dans les graves et difficiles discussions tant de fois agitées sur l'utilité ou le danger des religions positives, au point de vue du bonheur individuel, de la morale publique ou du fondement des sociétés. Nous nous sommes gardés de discuter sur les services qu'aurait rendus à la civilisation, selon les uns, ou les périls que lui aurait fait courir, selon d'autres, la religion qui est en fait celle que professe, avec plus ou moins de zèle, l'immense majorité des Français.

Nous ne nous sommes pas demandé ce que l'avenir lui réserve, et nous nous sommes gardés de prendre parti pour ou contre les hommes également éminents dont les uns croient en sa pérennité comme en son infaillibilité, tandis que d'autres prédisent sa transformation imminente ou sa défaite par les confessions rivales, ou même annoncent la disparition prochaine de toute confession religieuse. Nous n'avons pas la prétention de faire quoi que ce soit qui porte une atteinte directe ou indirecte à ses dogmes ou à ses enseigne-

ments, qui tende à la constitution d'un schisme, qui pénètre sur le domaine des consciences, qui ressemble à une attaque religieuse ou à une persécution.

En un mot, nous avons absolument laissé de côté tout ce qui touche à la religion, dont les progrès ou la décadence ne regardent que les théologiens et les philosophes, pour ne considérer que l'Église, dont l'organisation et les rapports avec la société civile sont du domaine de la politique. Et ici, nous avons considéré que, sans nier le bien-fondé théorique de la thèse de la séparation de l'Église et de l'État, il y avait, d'une part, danger pour la société civile à feindre d'ignorer l'existence de ce pouvoir formidable encore, et d'autre part impossibilité à l'heure actuelle d'en restreindre l'étendue sans son propre acquiescement.

Or, nous avons trouvé ces restrictions indispensables établies dans un pacte contre l'exécution stricte et complète duquel l'Église qui l'a signé ne saurait protester. Ce pacte, nous nous en emparons, nous demandons qu'il ne soit plus une loi sans vertu et sans sanction, nous demandons qu'il soit ramené à ses stipulations premières, à celles qui ont été librement consenties par le Chef infaillible de l'Église, et considérées par lui comme nécessaires et suffisantes à la foi.

Nous ne nous sommes pas occupés à rechercher dans quelles conditions il avait été conclu, quels intérêts il avait alors servis, quels inconvénients ou quels avantages il avait présentés, quelles intentions secrètes cachaient avec plus ou moins d'habileté les deux contractants.

Nous le prenons pour ce qu'il est, ou plutôt pour ce qu'il pourrait être dans les circonstances actuelles, réduit et ramené comme nous venons de le dire, et nous considérons que sa stricte exécution est aujourd'hui la plus sûre protection contre les envahissements d'une puissance politique redoutable à la fois par son antiquité, son organisation, ses moyens d'action sur les âmes, le but de ses efforts.

Il est possible, et beaucoup disent qu'il est certain que Bonaparte, en signant le Concordat, en sauvant l'Église catholique du plus « cruel de tous les schismes » (1), avait espéré en faire un instrument de règne et transformer, comme on l'a dit, le clergé qui prêtait le triste serment concordataire en une sorte de « Gendarmerie sacrée ». En tout cas, il n'en a pas tiré de grands avantages, malgré le catéchisme impérial.

Bien plein d'illusions serait celui qui se flatterait aujourd'hui de réaliser ce que le despote n'a pu obtenir. Nous n'avons pas besoin de nous défendre contre de telles intentions. Notre visée est bien plus modeste, mais nous espérons que nos résultats seront plus sûrs. Vouloir ramener le clergé catholique à l'exécution des lois, lui en-

(1) Rapport de Portalis au Corps législatif.

lever les privilèges qui n'a pas lui-même jugés nécessaires, le frapper au nom de la loi comme les autres citoyens, ce n'est pas, quoi qu'on en ait dit, méditer la constitution d'une religion d'État, l'organisation d'un clergé national. Celui-là serait passible de ce reproche qui voudrait pénétrer dans la discipline ecclésiastique, imposer des articles de foi. Ce pouvait être la pensée de Louis XIV en 1682, celle de Napoléon en 1802, ce ne peut être celle de républicains également soucieux de la liberté de conscience et de l'indépendance de l'État laïque. Il nous importe peu que les conciles ou le Pape infaillible modifient dans l'Église « et la foi et les mœurs »; les nouveautés dogmatiques ne sauraient nous émouvoir, sinon par leurs conséquences politiques, lorsqu'elles peuvent en avoir.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés nous a donc été dictée par l'esprit laïque, dégagé de toute préoccupation d'action directe ou indirecte sur les âmes. Nous pouvons attendre avec confiance le jugement de la Chambre et de nos concitoyens.

Que si nous nous sommes trompés, on voudra bien remarquer que notre erreur ne compromet en rien l'avenir. En supposant adoptées les mesures que nous vous proposons et celles qui devront les compléter, et dont nous dirons un mot tout à l'heure, si leur efficacité n'était pas ce que nous espérons, si la séparation devenait la nécessité suprême et la seule ressource à tenter, nous l'aurions préparée en diminuant la puissance de l'Église. Mais nous croyons qu'il n'en sera pas ainsi, et qu'en se cantonnant fermement dans les positions que nous avons indiquées, l'État peut retrouver la part d'autorité qu'il a abandonnée. et la société civile la sécurité qui pourrait être bientôt compromise. Ceux qui nous suivront compléteront l'œuvre.

Mais nous devons faire remarquer de nouveau, en terminant, que les dispositions législatives dont nous vous proposons l'adoption ne sont qu'une faible partie de ce qui peut et doit être fait dès aujourd'hui. Le morcellement des travaux parlementaires nous a imposé l'abandon de quantité de questions au moins aussi importantes que celles qui sont résolues par notre loi.

Nous avons dû laisser de côté le décret de messidor an XII et tout ce qui touche aux honneurs successifs rendus aux dignitaires et aux cérémonies de l'Église catholique; nous avons renvoyé à des commissions déjà saisies les dispositions du projet de M. Paul Bert qui sont relatives aux inhumations et à la législation des fabriques, où se trouvent intéressés à un si haut degré les budgets communaux.

Il en a été de même pour les deux questions les plus importantes soit en théorie, soit en pratique, qui aient trait aux rapports de l'Église et de l'État, je veux dire celle du service militaire imposé à tous les jeunes citoyens et celle de la suppression des congrégations religieuses.

Pour apprécier la valeur réelle et juger de l'efficacité exacte des

mesures que nous proposons, il faut leur supposer jointes celles que je viens d'énumérer. Alors seulement on se fera une idée juste de la thèse désignée sous le nom « d'exécution stricte du Concordat. »

D'abord : « Toutes les institutions monastiques ont disparu (1). » « On ne voit plus ces Ordres nombreux qui dévoraient sans avantage la substance du peuple... et qui ne servaient, dans les États modernes, qu'à y entretenir un esprit étranger et funeste (2). »

En second lieu, les privilèges, qui n'avaient eu pour but que de protéger le recrutement du clergé contre l'éloignement croissant des populations, sont supprimés : les séminaristes se rencontrent sous les drapeaux avec les autres étudiants; aucune dotation spéciale n'est plus accordée aux grands séminaires, qui cessent d'occuper des bâtiments appartenant à l'État, aux départements et aux communes.

Les évêques, classés à leur rang de préséance parmi les fonctionnaires départementaux, ne jouissent plus des honneurs extraordinaires que leur conféraient les décrets. Ils ont quitté les palais épiscopaux, dont l'habitation parfois princière, augmentait au moins autant leur autorité morale que leurs ressources matérielles.

Les établissements ecclésiastiques ne peuvent plus posséder d'immeubles, et leurs richesses mobilières doivent concourir à l'augmentation du crédit public, par leur placement en rentes sur l'État. Les prêtres à qui vous avez déjà enlevé la domination des cimetières, perdent celle des fabriques, dont la comptabilité bien établie ne permet plus d'abus, et dont les communes ne sont plus contraintes de combler les déficits.

Le clergé, par les lois que vous avez déjà votées, n'a plus aucune part dans la direction de l'instruction publique, et la séparation de l'Église et de l'école est nettement établie.

Le prêtre, quelque rang qu'il occupe dans la hiérarchie, ne peut plus compter sur l'impunité presque toujours assurée jusqu'ici aux coupables écarts de langage. Il ne pourra plus, sans être justement puni, sortir de son rôle religieux pour se mêler d'administration, de politique et d'élections. Qu'il soit pourvu d'un traitement concordataire ou d'une simple allocation due à la bienveillance de l'État, il se verra enlever ses avantages lorsque sa culpabilité sera prouvée.

En même temps, des décisions gouvernementales, sous forme de décrets ou d'arrêtés, auront abrogé une foule de mesures prises dans l'intérêt de l'Église, et dont aucune des prescriptions du Concordat ne fait une obligation à l'État.

L'Église, ramenée ainsi à la stricte exécution du Concordat qu'elle a signé, sans qu'aucune apparence de persécution puisse être invo-

(1) Exposé des motifs de Portalis au conseil d'État. (Séance du Corps législatif du 15 germinal an X.)

(2) Discours de Lucien Bonaparte au Corps législatif. (Séance du 18 germinal an X.)

quée justement par elle, ne recevant plus de l'État aucune concession propre à augmenter sa richesse et son influence politique, n'aura plus que la part très grande et très légitime d'autorité que lui accorde la docilité des fidèles.

C'est en ce temps-là, c'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif inconnu depuis 1804, qu'il pourra être, selon nous, opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'État rentré dans la plénitude de son pouvoir, d'avec l'Église réduite à ses propres forces et à son strict droit.

Nous aurons rempli notre tâche en préparant cet avenir.

PAUL BERT.

Projet de loi.

CHAPITRE PREMIER

Art. 1er

Les bourses actuellement accordées par l'État dans les grands séminaires seront supprimées par voie d'extinction dans un délai de trois ans.

Art. 2.

Le traitement volontairement concédé aux chanoines par l'État, en vertu des lois de finances, sera supprimé par voie d'extinction.

Art. 3.

Est abrogée toute disposition législative ou autre, affectant ou obligeant d'affecter, en dehors des prescriptions de la loi organique du Concordat, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques et religieux, des immeubles appartenant à l'État, aux départements ou aux communes.

Des décrets rendus en conseil d'État prononceront par espèce les désaffectations totales ou partielles.

Les départements et les communes rentreront immédiatement en possession des immeubles qui leur appartiennent.

Quant aux immeubles domaniaux, ils seront mis à la disposition du ministère de l'instruction publique pour être convertis en établissements d'enseignement, ou aliénés, et, dans ce cas, le produit sera versé dans les caisses des écoles, collèges et lycées.

Art. 4.

Toutes les dispositions contraires aux articles 73 et 74 de la loi organique du Concordat, édictées par la loi du 2 janvier 1817, sont abrogées.

CHAPITRE II

Art. 5.

Dans aucun cas, le recours pour abus ne pourra suspendre soit l'exercice de l'action publique, soit l'exercice de l'action des particu-

liers, tant devant les tribunaux civils que devant les tribunaux répressifs.

Réciproquement, l'action du ministère public ou des particuliers contre un ministre du culte, à raison de paroles prononcées ou de faits accomplis dans l'exercice de son ministère, n'est pas soumise à la condition préalable d'une déclaration d'abus.

Art. 6.

Le recours institué par l'article 7 de la loi organique du Concordat, en cas d'atteinte portée à la liberté garantie au ministre des cultes, est personnel à l'ecclésiastique qui se prétend atteint dans sa liberté; nul n'est admis à l'invoquer ni à l'exercer à sa place.

Art. 7.

Les suppressions de traitement prononcées par le ministre des cultes, aux ecclésiastiques, ne pourront s'étendre à plus d'une année.

Art. 8.

Le prêtre qui se sera permis, en contravention de l'article 52 de la loi organique, des inculpations contre les personnes, à raison de faits relatifs à leur vie privée, sera puni des peines portées à l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse.

Art. 9.

Tout ministre du culte qui, par ses prédications ou par tout autre moyen tiré de l'exercice de son ministère, aura influencé ou tenté d'influencer le vote des électeurs ou de les déterminer à s'abstenir de voter, sera passible des peines portées aux articles 39 et 40 du décret du 2 février 1852.

Art. 10.

Les évêques et les autres ecclésiastiques salariés par l'État ne pourront toucher leur traitement que sur la production d'un certificat de résidence qui, pour les évêques et les membres du clergé diocésain, sera délivré par le préfet ou le sous-préfet; pour les curés, les desservants et les vicaires, par le maire de la commune où ils exercent leur ministère.

Ce certificat de résidence ne pourra être délivré s'il s'est produit, dans le cours du trimestre, une absence d'un mois sans congé ou sans autorisation préalable.

Il y aura lieu, dans ce cas, à retenue proportionnelle du traitement.

Art. 11.

Pourra être puni des peines portées aux articles 479 et 480 du code pénal tout prêtre non incorporé à un diocèse français, qui aura usé des édifices paroissiaux ou diocésains pour y exercer un des actes du ministère paroissial.

Dans ce cas, la rétribution qui aurait été allouée au prédicateur par le conseil de fabrique n'entrera pas dans le compte du budget de la fabrique.

CHAPITRE III

Art. 12.

Les cloches ont le caractère d'immeubles par destination et subissent la même règle.

Les clefs de l'église restent entre les mains du desservant tant que la cure ou la succursale est occupée. Elles peuvent toujours être requises par la municipalité pour tous les services civils publics consacrés par l'usage.

En cas de vacance, ces clefs sont déposées chez le maire.

Le curé ou desservant qui s'opposerait à la sonnerie des cloches ordonnée par l'autorité civile sera puni d'une amende de 50 à 200 fr.

Art. 13.

Les établissements ecclésiastiques actuellement existants sont maintenus, avec la réserve que la capacité civile dont ils jouissent sera strictement limitée à leurs attributions spéciales, et qu'ils seront astreints aux règles générales de la comptabilité publique.

Un règlement d'administration publique, rendu en conseil d'État, les autorités diocésaines entendues, déterminera l'application de ces règles à chaque établissement ecclésiastique.

Art. 14.

Les immunités accordées par les lois et ordonnances antérieures aux écoles secondaires ecclésiastiques sont et demeurent abrogées.

Ces établissements seront désormais réglés par les lois générales sur l'enseignement secondaire et privé.

Art. 15.

Tout notaire qui aura passé un acte en infraction aux prescriptions de l'article 2 de l'ordonnance du 14 janvier 1831, sera passible d'une amende de 500 à 2,000 francs; en cas de récidive, l'amende sera la même, et le tribunal correctionnel prononcera la révocation du notaire.

Art. 16.

L'autorisation donnée, conformément au décret du 22 décembre 1812, de posséder des chapelles domestiques et des oratoires particuliers pour l'usage exclusif des personnes de la maison ou de l'établissement ne comprend pas le droit d'ouvrir ces chapelles et ces oratoires au public.

Lorsque sans une autorisation spéciale et expresse, le culte public ou un acte du culte public aura été célébré dans ces lieux destinés au culte privé, le propriétaire, le locataire ou la personne ayant la

disposition de ces chapelles et oratoires sera puni d'une amende de 16 à 200 francs par chaque contravention.

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE EN BELGIQUE

La haine de la religion se traduit partout de même sorte. En Belgique, la Chambre des représentants votait, le 26 juin dernier, une disposition ajoutée par voie d'amendement à un projet de loi militaire, amendement qui supprime pour les clercs l'immunité ecclésiastique. Au moment où cette disposition allait revenir en discussion devant le Sénat, les évêques ont résolu de protester publiquement contre cet attentat. Voici, en conséquence, la pétition qu'ils adressèrent aux président et membres du Sénat belge :

Messieurs,

Sur l'initiative de la section centrale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la milice, un amendement, portant suppression des dispenses d'incorporation accordées aux élèves de théologie et de philosophie qui se destinent à l'état ecclésiastique, a été récemment proposé aux délibérations de la Chambre des représentants et voté par la majorité de ses membres dans la séance du 26 juin dernier.

Au moment où ce même projet de loi va subir l'épreuve des discussions du Sénat, nous prenons la confiance de recourir à votre haute assemblée pour la prier, au nom des intérêts de la religion, qui sont aussi ceux de la patrie, de ne pas confirmer par son vote l'abrogation que cet amendement décrète.

La loi du 3 juin 1870, en subordonnant l'octroi des dispenses d'incorporation à la condition de non-aisance et en excluant du bénéfice de l'exemption les étudiants en théologie qui ne fréquentent pas les cours des séminaires diocésains, avait déjà provoqué les réclamations de l'épiscopat. Ces restrictions créaient en effet des entraves au recrutement du clergé et impliquaient la négation de l'incompatibilité de la profession des armes avec la préparation sacerdotale, — incompatibilité qui est la raison principale de l'immunité ecclésiastique inscrite, depuis le règne de Constantin jusqu'à nos jours, dans les législations de tous les peuples civilisés par le christianisme.

Le nouveau projet aggrave encore ces griefs et méconnaît au plus haut point les besoins et les droits du culte catholique. Ce nous est donc un devoir de conscience de travailler de tout notre pouvoir à en prévenir l'adoption définitive, et c'est dans ce but que nous

portons devant le Sénat, qui doit encore délibérer sur cet amendement, la respectueuse expression du regret que nous fait éprouver le vote émis par la Chambre, et celle de l'espérance que votre haute Assemblée, usant de ses prérogatives, ne le ratifiera pas.

Des voix autorisées ont fait ressortir, — lors des débats parlementaires de la loi du 3 juin 1870 et dans la discussion récente de l'amendement en question, — l'antagonisme qui existe entre la carrière militaire et la préparation cléricale. Cet antagonisme est si évident que les membres les plus considérés de la gauche ne se sont pas défendus de le proclamer. « Il est hors de doute, » disait M. Pirmez, ministre de l'intérieur, — « que les séjours dans les « casernes et les habitudes des camps ne sont pas une bonne prépa« ration à l'état ecclésiastique ; il y a entre les deux professions et « entre les dispositions qu'elles requièrent une incompatibilité com« plète. Je crois qu'à part certaines exceptions, que l'on remarque « parce qu'elles sont extraordinaires, l'homme qui aura fait un temps « de milice, qui aura pris les habitudes de la vie militaire, deviendra « très difficilement un bon prêtre. » (*Annales parlementaires*, session de 1870, p. 990.)

Cela étant, il est manifeste que si l'amendement passe en force de loi, non seulement un droit essentiel de l'Église sera violé, mais le recrutement du sacerdoce sera d'une difficulté telle que le nombre des prêtres deviendra tout à fait insuffisant pour les besoins religieux de la population.

La possibilité du remplacement ne pare pas à cette conséquence fatale. Car s'il est vrai que la milice ecclésiastique se recrute dans tous les rangs de la société, dans la noblesse, dans la bourgeoisie et dans la classe populaire, il n'est pas moins certain qu'elle se fournit considérablement dans cette dernière. C'est une gloire de l'Église de confondre dans une même mission de dévouement le fils de l'ouvrier et le descendant des plus illustres races.

Qui ne voit, dès lors, que la plupart des vocations seront arrêtées à leur début par la perspective du service militaire forcé? N'ayant pas de ressources suffisantes pour substituer un remplaçant à leur fils, combien de pères de famille se refuseront à permettre à leurs enfants, malgré toutes leurs dispositions, de commencer les études préparatoires au sacerdoce, prévoyant que ceux-ci devront les interrompre pour entrer dans l'armée, où ils perdront avec leur vocation le fruit des labeurs et des sacrifices que leurs parents se seront imposés pour couvrir les frais d'une éducation dispendieuse?

Il ne serait donc pas sérieux de contester que l'adoption du projet entraînerait chaque année une diminution assez notable du personnel ecclésiastique, diminution qui, en se répétant finira par rendre très difficile et même impossible le service des paroisses.

Ce résultat est peut-être dans les vœux de certains adversaires

que la haine anime contre l'Église; mais il n'est certes pas désiré par des hommes d'État qui apprécient l'importance sociale de la religion; il ne l'est pas par les vrais amis du peuple, qui savent qu'elle est la principale consolation du pauvre et du malheureux; il ne l'est pas par les défenseurs de l'ordre, qui comprennent qu'elle est la seule force capable de faire accepter leur sort aux déshérités des biens de ce monde ; il ne l'est pas par les hommes de conscience, qui n'ont pas renié le culte qu'ils doivent à Dieu. Il ne peut l'être non plus par des citoyens sincèrement attachés à notre constitution nationale.

Car celle-ci, en décrétant la liberté du culte catholique, qui est celui de la presque totalité de la nation, a décrété par le fait même la liberté du recrutement de ses ministres. Le culte, en effet, n'est pas une abstraction; il est de son essence d'avoir des prêtres et des adhérents, comme il est de l'essence de l'armée d'avoir des chefs et des soldats. Conséquemment, entraver le recrutement du sacerdoce, c'est porter atteinte à l'existence même du culte dans un de ses éléments constitutifs.

Telle était du reste la pensée du congrès, comme l'affirmait en pleine Chambre, en 1869, l'honorable M. de Brouckere, dans la discussion de l'article qui consacrait l'exemption du clergé et des aspirants à l'état ecclésiastique : « Je le répète, disait ce membre éminent de la gauche, le congrès était très large et très bienveillant, et si la disposition du projet de loi qui nous est soumise lui avait été présentée, non seulement elle eût été votée, mais elle n'eût pas rencontré de contradicteur.... on n'aurait pas même fait d'exception pour le clergé régulier. » Et comme preuve irréfutable de la vérité de son assertion, il apportait ce fait concluant que le congrès ayant à voter la loi sur la garde civique, a dispensé de l'incorporation non seulement les ministres du culte, mais les jeunes gens qui se préparent à la prêtrise.

Nous n'avons pas à démontrer, messieurs, que l'exemption ecclésiastique ne viole en rien l'égalité de tous les Belges inscrite dans la Constitution. Des orateurs des deux côtés de la Chambre et du Sénat en 1869, et tout récemment plusieurs orateurs de la droite de la Chambre, ont éloquemment et victorieusement établi que ces exceptions accordées en vue d'un grand intérêt social ne constituent pas un privilège et ne violent pas plus l'égalité des Belges que ne le font les dispositions légales qui dispensent les ministres, les gouverneurs, les membres des députations permanentes de la loi du jury, ou qui excluent le prêtre de certaines charges publiques.

Nous n'insisterons pas non plus sur la considération que l'exemption de 50 à 60 clercs par an ne porte aucun préjudice à l'organisation d'une armée de plus de 100,000 hommes, qui se renouvelle par une levée annuelle de 13,000 soldats, tandis que l'enrôlement de

50 à 60 clercs sur le chiffre de 150, qui représente la moyenne annuelle des vocations ecclésiastiques, est propre à rendre impossible dans un avenir rapproché l'administration de maintes paroisses.

Nous ferons plutôt observer que si le clergé ne paye pas sa dette à la grande et respectable institution de la défense nationale en portant les armes pendant les quelques années du service réglementaire, il la lui paie en tout temps d'une autre façon. C'est à l'hôpital, c'est à la prison, c'est à l'église qu'il lui consacre son dévouement et son temps en moralisant le soldat, en l'encourageant dans ses peines et ses privations, en lui prodiguant, de concert avec les saintes filles qui desservent les infirmeries militaires, les soins et les consolations de la famille absente, en prêtant à toute heure à ceux qui les réclament les secours de son charitable ministère. Et si, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — la patrie était un jour envahie par l'ennemi, le prêtre partagerait le danger du soldat en volant avec les Sœurs de charité sur les champs de bataille pour recueillir les blessés et panser à la fois les plaies de leurs âmes et de leurs corps dans ces terribles angoisses.

Nous avons confiance, messieurs, que ces considérations détermineront votre patriotisme à rejeter une mesure dont l'adoption entraînerait de si funestes conséquences, et c'est avec cet espoir que nous vous prions d'agréer l'hommage de notre haute considération.

Malines, 7 juillet 1883.

† VICT.-AUG., card. DECHAMPS, archevêque de Malines.
† J.-J., évêque de Bruges.
† HENRI, évêque de Gand.
† THÉODORE-JOSEPH, évêque de Namur.
† VICTOR-JOS., évêque de Liège.
† ISID.-JOS., évêque de Tournai.

Ces considérations si sages ne devaient pas toucher le Sénat belge qui vient de se montrer aussi anticatholique que la Chambre en votant par 35 voix contre 27 l'abolition de l'exemption dont jouissaient en matière de milice les séminaristes indigents.

Ce vote a été précédé d'un nouveau débat entre le ministre de l'intérieur M. Rolin et deux orateurs de la droite, MM. Surmont de Volsberghe et Lammens, qui tous deux se sont élevés contre un acte de persécution destiné, dans la pensée du gouvernement, à punir le clergé de sa résistance à la loi de malheur. M. Lammens a déclaré incidemment que cette résistance ne fléchirait pas et que les catholiques belges sauront continuer et étendre encore leurs sacrifices pour préserver leurs enfants de la peste de l'enseignement sans Dieu. Il a rappelé à ce propos

le témoignage accablant rendu par un écrivain non suspect, M. de Laveleye, contre les écoles neutres sous le rapport de l'éducation et de la morale.

Mais à toutes ces bonnes raisons la majorité était impatiente d'opposer le fait brutal de son vote : elle l'a émis sans sourciller, gauche contre droite. Voilà l'accueil que reçoivent en Belgique les réclamations du pays catholique!

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Lyon. — Son Ém. le Cardinal Caverot publie une lettre en faveur des Petites-Sœurs de l'Assomption gardes-malades des Pauvres à domicile ; nous en extrayons les principaux passages :

C'est avec notre agrément que les Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile, fondent à Lyon une maison de leur ordre.

Sans doute des associations nombreuses et des œuvres inspirées par le dévouement aux malades existent déjà dans notre ville archiépiscopale. Nous le savons, nous en bénissons la Providence et nous remercions toutes les personnes qui s'en occupent ou qui s'y intéressent.......

Le désir de venir au secours des ouvriers et des ouvrières quand la maladie les visite, nous a inspiré la pensée d'appeler à Lyon les Petites-Sœurs de l'Assomption. Ces religieuses se consacrent exclusivement et entièrement, le jour et la nuit, au soin des malades pauvres à domicile. Elles font le ménage, la cuisine, s'occupent des enfants ; en un mot, elles deviennent les servantes du pauvre et de sa famille, dans l'espoir de gagner les âmes et de les rapprocher de Dieu. Elles n'acceptent aucune rétribution, aucune nourriture, et l'extrême pauvreté est le meilleur titre à faire valoir pour les appeler auprès d'un malade. La charité leur ouvrant l'accès des familles, elles ont souvent la consolation d'y pratiquer les œuvres spirituelles les plus touchantes : conversions et retours à Dieu, abjurations, baptêmes, premières communions et réhabilitations de mariages.

Fondées depuis vingt ans, appelées dans plusieurs diocèses, elles ont l'expérience de cette forme de charité si bien appropriée aux besoins de notre temps. Établies à Paris et à Londres, elles ont dans la première de ces deux villes, outre leur maison-mère, onze succursales qui leur permettent d'étendre leur action aux principaux quartiers, et de préférence aux plus pauvres.

En venant à Lyon sur notre appel, elles nous ont exprimé le désir de s'établir au milieu des pauvres et des ouvriers et elles ont été heureuses d'accepter le choix que nous avons fait pour elles de la Guillotière. Placées à l'extrémité de l'avenue de Saxe (numéro 260 au 4e), à la rencontre du cours de Brosses, elles pourront rayonner autour de ce point et exercer leur charitable ministère dans les quatre paroisses de Notre-Dame-Saint-Louis, de Saint-André, de l'Immaculée-Conception et du Saint-Sacrement.

Nous espérons que les dames du monde se grouperont autour des Petites-Sœurs des malades, soit pour leur fournir des ressources en faveur de leurs chers malades, soit même pour les accompagner auprès d'eux et y partager leur ministère de charité. Cette forme de dévouement sera bien vite, nous en avons la confiance, comprise, encouragée, secondée et partagée dans la ville de Lyon, qui a si bien mérité qu'à ses titres de ville des martyrs et de la Propagation de la foi, on ajoutât le titre de ville des bonnes œuvres.

Lyon, le 4 juillet, en l'octave de la fête de saint Irénée.

† L. H. cardinal CAVEROT,
Archevêque de Lyon.

ORLÉANS. — Mgr l'évêque d'Orléans a écrit à Mgr l'archevêque de Québec la lettre suivante :

Orléans, 25 juillet 1883.

Monseigneur,

Je viens de lire dans la *Semaine religieuse* de Paris une adresse à l'épiscopat français signée de quatorze évêques canadiens, qui nous expriment leur chrétienne sympathie, au milieu des dures épreuves que nous traversons.

C'est à votre gracieuse initiative qu'est due cette touchante démarche ; c'est par les soins de Votre Grandeur que cette adresse, où figure son nom en première ligne, est parvenue à Mgr le cardinal-archevêque de Paris.

Aussi ai-je voulu, sans plus tarder, souscrire à la réponse de Son Éminence, et vous offrir, Monseigneur, au nom du diocèse d'Orléans, le témoignage de notre profonde reconnaissance.

Les évêques du Canada se sont émus de nos malheurs. Français de cœur et d'origine, ils souffrent de nos propres inquiétudes, ils se sentent humiliés de ce qui afflige notre patriotisme, mais ils se refusent à désespérer de l'avenir religieux de notre France.

De si nobles sentiments sont bien faits pour relever la confiance de nos fidèles diocésains, et pour nous encourager nous-mêmes dans la défense des intérêts de l'Église.

Ainsi, malgré l'audace et les succès de l'impiété, tel est encore, à l'étranger, et jusqu'au delà des mers, le prestige du nom français, que ce nom ne cesse pas d'y être regardé comme le synonyme de

l'honneur, de la générosité et de la foi! Avec vous, Monseigneur, nous gardons l'assurance que notre nation ne voudra pas déchoir du rang que lui ont conquis les mâles vertus de nos pères ; avec nous, nous croyons que le Dieu de Clovis et de Jeanne d'Arc ne se lassera pas d'aimer et de protéger la France.

Nous le prions de tout notre cœur qu'il daigne étendre sa protection sur tous les membres de la famille française, et, en particulier, sur cette grande Église du Canada, dont nous suivons les progrès d'un œil attentif et avec un intérêt tout fraternel.

Que Votre Grandeur et nos vénérés Frères des provinces de Québec et de Saint-Boniface veuillent bien agréer l'hommage de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

† Pierre,
Évêque d'Orléans.

En la fête de saint Jacques, apôtre.

Reims. — L'Alliance catholique vient de tenir à Reims une assemblée générale, qui a été splendidement clôturée par la solennité de la fête d'Urbain II à la cathédrale. Un évêque d'Amérique, Mgr Richemont, a célébré pontificalement la sainte messe au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

Ainsi, les deux mondes se trouvaient là réunis providentiellement, bénissant les efforts de l'Alliance catholique. Quel imposant spectacle !

M. l'abbé Joseph Lémann, l'infatigable apôtre de cette croisade, a retracé dans un long et splendide discours, rempli d'images prophétiques et de récits historiques, les droits et les devoirs de chacun des membres de l'Alliance. Il a fait passer sous les yeux de ses auditeurs, attachés à ses lèvres, les grands spectacles de désintéressement que nous ont donnés la primitive Église de Jérusalem et l'époque des croisades qui, pendant deux siècles, ont élevé les nations chrétiennes à un état de dévouement et de sacrifices personnels dont les catholiques doivent être fiers.

L'égoïsme tue le désintéressement individuel ; lorsqu'on rapporte tout à soi on ne pense plus aux autres. Cependant ne nous décourageons pas, les prêtres et les laïques peuvent encore tout sauver ; mais pour cela il faut prendre Jésus-Christ pour modèle et marcher sur ses traces. C'est lui qui est le véritable inspirateur, le véritable idéal du désintéressement. Hors de lui, sans lui, vous tomberez infailliblement dans l'égoïsme ; sans lui, le désintéressement n'a plus de base, il croule.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Les organisateurs des fêtes à donner à l'occasion du centenaire de Luther ont adressé des invitations aux étudiants de la plupart des universités allemandes. Les étudiants catholiques de l'université de Würzburg viennent de répondre noblement à cette provocation par une adresse qu'ils ont affichée dans le local de l'Université et dont voici la teneur :

Aux étudiants de l'Alma-Julia.

L'adresse à tous les étudiants protestants de l'Allemagne, à l'occasion de la fête de Luther, contient les considérations suivantes, qui constituent une offense aux étudiants catholiques :

Le 10 novembre est la fête du quatrième centenaire de Martin Luther, de ce fils le plus vrai et le plus grand de l'Allemagne, de ce défenseur intrépide de l'Évangile et de la foi, de cet homme qui brisa les chaînes de Rome avec le glaive tranchant de la liberté de conscience et d'intelligence, de ce Luther qui, par le travail de toute une vie, a déterminé le développement des qualités nationales de la race allemande et lui a ouvert le chemin pour remplir son rôle humanitaire.

Les 170 étudiants catholiques, membres de la Société académique de Soniface, ont, dans leur deuxième assemblée semestrielle, décidé de protester contre ces considérations dans les termes suivants :

1° Nous, étudiants allemands, nous nions positivement que Luther ait déterminé le développement des qualités nationales de la race allemande et lui ait ouvert le chemin pour remplir son rôle humanitaire.

Pendant mille ans, des millions de catholiques ont été pleins de dévouement et de zèle pour l'empereur, pour l'empire et pour l'honneur de l'Allemagne, et nous autres catholiques nous avons le droit de prétendre que notre profession de la foi catholique ne saurait nous empêcher de contribuer à l'œuvre du rôle humanitaire de l'Allemagne.

2° Nous sommes pleins d'enthousiasme pour le principe de l'unité et de la force de l'Allemagne ; voilà pourquoi nous devons déplorer que, depuis 300 ans, la division religieuse de notre patrie ait nui considérablement à son développement social et politique. Nous exprimons l'espoir qu'on ne continuera pas, « à l'avenir » à montrer la « division » comme la solution du problème national.

3° Nous déplorons que l'on ose stigmatiser du nom de *chaînes de la liberté de conscience et d'intelligence* les liens d'obéissance volontaire et religieuse qui nous unissent à l'Église romaine, et nous déclarons que cette obéissance chrétienne n'a jamais empêché chez nous ni le sentiment de gaîté ni celui de bonne camaraderie, qu'elle

ne nous arrête pas dans nos études scientifiques, et qu'elle ne nous empêche pas de vivre en bons rapports avec les membres des congrégations religieuses différentes de la nôtre.

Notre union avec Rome, tout au contraire, double notre enthousiasme pour tout ce qui est idéal, fortifie notre attachement à notre patrie et nous remplit d'amour et de dévouement pour toutes les puissances organisées par Dieu dans l'État et dans l'Église.

LES CHAMBRES

Mercredi 25 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

MM. DE GAVARDIE, BARAGNON et BRUNET combattent l'article 3, réglant la composition des cours d'assises, qui est défendu par M. Tenaille-Saligny.

L'article 3, mis aux voix, est repoussé.

L'article 4 qui porte que toutes les cours d'appel sont assimilées et fixe les traitements des magistrats en faisant partie, est ensuite discuté.

L'article 4 est réservé.

On adopte ensuite l'article 5 qui porte que les jugements des tribunaux de première instance sont rendus par des magistrats délibérant en nombre impair et par trois juges au moins, le tout à peine de nullité.

M. LE GUEN présente un amendement tendant à l'adjonction d'un juge suppléant dans chacun des cinq tribunaux maritimes de Rochefort, Brest, Toulon, Lorient et Cherbourg.

Le renvoi en est prononcé et l'article 6 est réservé.

On passe à l'article 7.

Cet article est relatif à la suppression des tribunaux de première instance, rendant moins de 150 jugements définitifs et contradictoires par an.

Chambre des députés. — Après l'adoption de divers projets d'intérêt local et de crédits au budget de l'instruction publique, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux conventions avec les compagnies de chemins de fer.

M. JEAN DAVID développe un contre-projet tendant à laisser la construction du 3e réseau à l'industrie privée, par voie d'adjudication. L'État resterait maître des tarifs. (L'orateur continue au milieu du bruit et des conversations particulières.)

M. ROUVIER s'adressant à M. Raspail, fait allusion à un article de

M. Laisant, qui a paru dans la *République radicale* sous ce titre : « Chambre infâme. » L'orateur ajoute : « C'est l'article de M. Laisant qui est *infâme !* »

M. Brisson intervient en déclarant que la jurisprudence de la Chambre est de mépriser les insultes et de ne pas poursuivre les insulteurs. C'est à l'opinion de faire justice. (Applaudissements.)

Le général Thibaudin répondant à une question de M. Lebaudy, constate que le programme relatif à la mobilisation des troupes a été soigneusement élaboré. En cas de besoin, toutes les lignes de chemins de fer sont à la disposition de la guerre. Les conventions ne gênent en rien ce programme.

Répondant à M. Clémenceau, le ministre de la guerre ajoute que l'instrument de guerre actuellement fourni par les grandes compagnies pare à tous les inconvénients pour les lignes à construire. L'état-major a été très large. (Bruit.)

M. Clémenceau dit que le ministre ne pouvait pas répondre nettement, parce qu'il se trouve dans l'alternative de désavouer le cabinet ou le conseil supérieur de la guerre.

Le général Thibaudin réplique.

M. Raynal appuie le ministre de la guerre, en vantant les avantages du système actuel de mobilisation.

M. Clémenceau blâme la Chambre de discuter une question si importante à la veille des vacances. Il lui reproche d'avoir écourté la discussion générale.

M. le Président fait remarquer que l'orateur a tort de se plaindre, puisque la discussion générale a duré une semaine et qu'elle se poursuit encore.

Le contre-projet de M. Jean David est repoussé.

La Chambre rejette ensuite plusieurs autres amendements.

Jeudi 26 juillet. — *Sénat.* — Le Sénat adopte des projets d'intérêt local. Il vote un projet modifiant la tenue de la cavalerie.

On reprend la discussion de la réforme judiciaire.

La discussion est reprise sur l'article 7.

M. Lamorte demande la suppression des articles 7, 8, 17 et 18.

M. Tenaille-Saligny soutient les dispositions du projet de loi, et il cite l'opinion des orateurs de la Chambre des députés qui ont pris part au débat sur la suppression des petits tribunaux. Il en tire cette conséquence que la majorité de la Chambre accepterait la suppression proposée par la commission du Sénat.

M. Ninard expose ensuite la situation désastreuse que la suppression ferait aux avoués, tandis qu'elle multiplierait la race vile des agents d'affaires sans moralité.

La loi nouvelle augmentera les frais du justiciable qui devra avoir recours à des tribunaux éloignés. De plus, par suite de l'encombrement des rôles dans les tribunaux de rattachement, ces tribunaux auront nécessairement un personnel insuffisant.

Le premier paragraphe de l'article 7 est repoussé par 131 voix contre 86, sur 217 votants.

Le rejet de ce paragraphe entraîne la suppression des articles 7, 8, 17 et 18.

La discussion est reprise sur les paragraphes 1 et 2 de l'article 4, auxquels M. de Malleville avait présenté un amendement.

L'amendement de M. de Malleville est repoussé, et l'article 4 est adopté.

L'article 6, qui avait été réservé, est adopté avec une modification tendant à ajouter un juge aux tribunaux de Brest, de Cherbourg et de Toulon.

L'article 9 est ensuite adopté.

L'article 10, qui supprime les distinctions par classe entre les tribunaux, est combattu par M. Buffet.

Chambre des deputés. — A propos de la convention avec la Compagnie de Lyon, répondant à M. Tony Révillon, M. Raynal dit que que les Compagnies sont d'accord pour créer à Paris et dans les grands centres des transports ouvriers à raison de 1 fr. par semaine pour 8 kilomètres, et de 1 fr. 50 pour 12 à 20 kilomètres.

M. Lefebvre présente un article additionnel demandant que les ponts à construire comprennent un passage et une passerelle pour les piétons ; que les wagons à construire soient mis en communication les uns avec les autres, et que les mécaniciens soient de nationalité française.

L'amendement de M. Lefebvre est adopté par 355 voix contre 56, sur 411 votants.

L'article 1er du projet, approuvant la convention, est adopté par 339 voix contre 138.

La Chambre adopte l'article 2 avec un amendement incorporant les chemins de fer du Rhône au réseau d'intérêt général.

Les articles 3 et 4 sont aussi adoptés.

La discussion de l'article 5, interdisant aux sénateurs et députés de faire partie d'un conseil d'administration, est renvoyée au lendemain, et la séance est levée.

Vendredi 27 juillet. — *Sénat.* — Le président Humbert annonce la mort de M. Daussel, sénateur de la Dordogne.

M. Dauphin dépose son rapport sur le projet des quatre contributions directes.

Le Sénat adopte le paragraphe 2 de l'article 10 du projet de la commission, fixant le traitement des magistrats dans les tribunaux des villes de 80,000 habitants.

Il adopte également les articles 11, 12, 13, et repousse l'article 14, relatif aux parentés entre magistrats du même ressort.

Sur l'article 15 (suppression de l'inamovibilité), M. Jouin a la parole.

Il fait l'historique de l'attitude des gouvernements depuis le premier empire jusqu'en 1852, dans leurs rapports avec la magistrature, et conclut en suppliant le ministère de ne pas faire ce que certains gouvernements ont eu le tort de faire. L'histoire, d'ailleurs, est toujours sévère pour ceux qui signent des lois de proscription.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Chambre des députés. — La convention avec le Lyon-Paris-Méditerranée est adoptée par 349 voix contre 124.

Samedi 28 juillet. — *Sénat.* — M. Raynal dépose la convention avec la compagnie du chemin de fer de Lyon. Ce texte est renvoyé à la commission spéciale.

Le projet relatif aux contributions directes est adopté sans discussion.

M. Ribière combat l'amendement de M. Jouin, portant que les réductions ne pourront avoir lieu que par voie d'extinction, et proteste surtout contre l'assertion que la loi est une loi de vengeance.

M. Bardoux réplique qu'il fait profession de foi républicaine. Il ajoute : « On peut être républicain avec d'autres idées que les vôtres. » (Protestations à gauche.)

L'orateur continue en disant que le devoir d'un gouvernement fort est d'apporter des éléments de pacification et de ne pas se faire l'instrument de haines politiques.

M. Martin-Feuillée, combattant l'amendement de M. Jouin, déclare que la disposition de l'article 15 maintient et respecte le principe de l'inamovibilité qui n'est pas inscrit dans les lois constitutionnelles.

Il fait l'historique des lois sur la magistrature et demande en terminant pourquoi on accorderait aux magistrats des 24 et 16 mai une indulgence que l'on n'avait pas pour les magistrats de l'empire.

La séance est suspendue à 4 heures 10 minutes et reprise à 4 heures 30.

L'élection de M. Naquet comme sénateur de Vaucluse est validée.

M. Batbie parle contre le projet et reprend le discours du ministre en corrigeant ses assertions; il termine en disant que le Sénat ne doit pas redouter de conflit avec la Chambre : A quoi servirait alors la Chambre haute ?

M. Brunet soutient l'amendement Jouin.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 151 voix contre 129.

Le paragraphe 1er de l'article 15 est adopté par 156 voix contre 119.

Un amendement au deuxième paragraphe présenté et soutenu par MM. Wallon, Bardoux et Batbie, et limitant les éliminations, est repoussé par 143 voix contre 129.

M. Jules Simon combat le deuxième paragraphe; il ne veut pardonner au ministre le droit d'éliminer sans distinction.

M. Jules Ferry défend le projet. Il n'y a pas, dit-il, une réduction

de siège qui puisse être considérée comme portant atteinte au principe de l'inamovibilité.

Les magistrats dont les sièges sont supprimés conserveront leur traitement jusqu'à la retraite.

L'orateur dit qu'il ne s'agit pas de créer une magistrature républicaine militante, mais on ne veut pas de magistrats adulant tous les gouvernements. Le rejet de la loi causerait une déception profonde, car le peuple pense qu'il est temps que la république soit respectée même par la magistrature.

Nous travaillons à une œuvre de pacification. (Protestations à droite.)

M. de Lareinty est rappelé à l'ordre.

M. Ferry, définissant le vote du Sénat, dit que le Sénat est associé à la politique; il dépend de lui de la soutenir ou de la compromettre. Il doit prendre garde de compromettre les résultats acquis.

M. Ferry termine en priant le Sénat de faire un sacrifice à l'harmonie des pouvoirs publics et de la république.

M. Jules Simon n'admet pas qu'on sacrifie l'institution la plus respectable.

L'article 15 a été adopté par 139 voix contre 129.

Chambre des députés. — La discussion s'engage sur la convention avec la compagnie d'Orléans.

M. Bienvenu combat la convention.

M. Langlois réplique. Il établit qu'en réalité l'État a toujours été le seul propriétaire des chemins de fer. Les compagnies sont en réalité fermières, possédant seulement le matériel. L'orateur soutient que les avantages des conventions sont pour l'État.

L'orateur ajoute que les intérêts de l'État ont été très habilement défendus par M. le ministre des travaux publics; la Chambre ratifiera les conventions par son vote, la liberté de conscience implique que personne n'est infaillible : mais il y a un devoir, c'est de respecter ses adversaires.

Il s'est rencontré des sectaires cent fois pires que les inquisiteurs du moyen-âge; ceux-là se contentaient de brûler, ils ne calomniaient pas. Ces sectaires ne tourmentent pas les corps, mais ils torturent les âmes, et par les journaux dont ils sont directeurs, ils jettent la calomnie sur la Chambre. Mais s'il reste quelque chose de pareilles calomnies, ce ne peut être que le mépris pour les calomniateurs. (Applaudissements.)

M. Laisant demande la parole pour un fait personnel, et dit qu'il ne peut laisser passer les dernières paroles de M. Langlois sans y répondre. On doit respecter les personnes dans les débats parlementaires, et l'orateur estime qu'il n'a jamais manqué à ce respect.

L'orateur ne fuit pas les responsabilités, mais il maintient qu'au milieu des luttes les plus ardentes, il a observé les règles parlemen-

taires. Les députés représentent des opinions contraires, et dans les batailles qu'ils se livrent, ils doivent se conformer aux prescriptions du règlement.

En dehors de l'action parlementaire, un député peut avoir à dire son opinion sur les affaires du pays, et il use de ce droit sous la sauvegarde des lois.

Si l'on pense que l'exercice de ce droit tombe sous la jurisprudence de la Chambre, il faut le dire, et l'orateur est prêt à répondre aux interpellations qui lui seront adressées, pourvu qu'elles le soient en termes précis. (Mouvements divers.)

M. le Président dit que les interpellations de député à député sont interdites par le règlement.

M. Rouvier dit qu'il ne veut pas adresser d'interpellation à un collègue; mais le rapporteur de la commission ne peut se dispenser d'intervenir dans une question où c'est l'honneur de la Chambre qui est en jeu. (Très bien !)

Au milieu des outrages, auxquels sont habitués ceux qui ont été mêlés aux affaires publiques, un article de plus n'a pas grande importance; mais quand un membre de la Chambre (Interruptions) écrit dans un journal qu'il ne veut pas évaluer le nombre et la quotité des pots de vin dont on parle de toutes parts, il a le devoir de dénoncer hautement à la tribune ceux qui en auraient reçu; quand on est impuissant à faire cette preuve, la Chambre et le pays jugeront. (Applaudissements.)

M. Laisant donne lecture du passage de son article auquel M. Rouvier vient de faire allusion et le complète par des phrases qui le précèdent et qui l'expliquent. Ce que l'article condamne, ce sont les actes, c'est l'attitude de la Chambre et non les motifs de cette attitude. Toute la presse parle de pots de vin depuis un mois ; on en parle en Belgique. (Bruit.)

L'article a été écrit sous l'indignation qu'avait éprouvée l'auteur en voyant le discours patriotique de M. Lockroy accueilli par l'indifférence et les ricanements. (Nouveaux bruits. — Citez des noms !)

L'orateur ajoute que s'il avait eu des noms à citer, il l'aurait fait dès le premier jour. (Exclamations.) Il s'est demandé si l'attitude de la majorité tenait à des causes vénales et il a répondu que peu lui importait.

Aucune accusation directe n'a été portée contre aucun membre de la Chambre. Ce qui reste de l'article, c'est cette appréciation politique que la Chambre, qui se dit républicaine, est une Chambre orléaniste. (Exclamations.)

M. le Président explique qu'il a dû laisser toute latitude à M. Laisant, bien que les observations de l'orateur fussent souvent de nature à blesser la Chambre.

M. le président ajoute que M. Laisant n'a pu citer aucun fait de

corruption à la charge d'aucun membre de la Chambre, bien qu'il ait été mis en demeure et ait eu toute la liberté de fournir des preuves de ses assertions. (Très bien !)

M. Rouvier constate également qu'aucune preuve n'a été apportée à l'appui des accusations dirigées par M. Laisant contre la majorité de la Chambre. (Applaudissements.)

L'incident est clos et la discussion reprise, puis renvoyée à lundi.

Lundi 30 juillet. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi relatif à l'augmentation de la récompense nationale accordée à M. Pasteur.

L'urgence est déclarée et le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme de l'organisation judiciaire.

M. Baragnon demande que les sièges des magistrats amovibles supprimés par la loi ne puissent pas compter dans le nombre des magistrats inamovibles qui pourront être éliminés en vertu de l'article 15.

Le Sénat repousse cet amendement par 151 voix contre 119, sur 270 votants.

L'article 16 est ajourné. Les articles 17 et 18 sont supprimés. Les articles 19, 20 et 21 sont adoptés.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie d'Orléans.

De nombreux amendements sont retirés ou repoussés. L'article 1er est adopté par 328 voix contre 146. Les articles 2, 3 et 4 sont successivement adoptés, et l'ensemble de la convention est adopté par 206 voix contre 94.

Mardi 31 juillet. — *Sénat.* — Après le vote de deux projets de loi d'intérêt local, on revient sur la discussion de la réforme de la magistrature.

L'article 16, qui avait été réservé, est de nouveau mis en discussion. M. de Gavardie le combat. M. Émile Labiche lui répond.

Après la discussion de plusieurs amendements, l'article 10 est adopté. On saute sur l'article 22, sur lequel se trouve encore un amendement de M. de Gavardie.

L'article 22 est adopté.

L'article 23 et les articles 24, 25, 26 et 27 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté par 144 voix contre 129.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la convention du Nord.

Personne ne demande la parole pour la discussion générale.

On passe à la discussion des articles.

Ils sont votés ainsi que l'ensemble des conventions avec le Nord et le Midi.

M. Tirard dépose le budget extraordinaire de 1884.

La Chambre aborde la discussion de la convention avec la Compagnie de l'Est.

M. Courmeaux demande la création des lignes de Reims à Vouziers et à Château-Forcien pour relier le camp retranché de Reims aux garnisons du Nord.

M. Thibaudin répond que les lignes existantes et les lignes projetées suffisent au point de vue stratégique pour le transport des troupes.

M. Courmeaux signale le danger d'employer des étrangers dans les constructions des forts.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Ch. Ferry présente un amendement tendant à obliger la compagnie de l'Est à fournir en cas de guerre des trains sanitaires pour le transport des blessés et des malades.

M. Thibaudin déclare que le matériel nécessaire à l'évacuation des blessés a été expérimenté en Tunisie et reconnu satisfaisant, qu'il sera bientôt mis en adjudication et qu'il est suffisant pour 40,000 hommes.

M. Ch. Ferry retire son amendement.

MM. Madier de Montjau, Pelletan et Clémenceau présentent un amendement tendant à ce que le directeur de la compagnie soit nommé par le gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le président annonce qu'il a reçu le projet de convention conclu avec le bey de Tunis.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi contre la magistrature. — La *Chambre infâme*. — Santé du Comte de Chambord. — Catastrophe d'Ischia. — Étranger.

2 août 1883.

La France n'a plus de magistrature ; l'article 15 de la loi de destruction pour lequel, de l'aveu des officieux, a été faite toute la loi, a été voté par le Sénat, ainsi que l'ensemble du projet.

Voici, on le sait, la substance de cet article 15 :

« Dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, il sera procédé, par application des règles ci-dessus établies, à la réduction du personnel des Cours d'appel et tribunaux. Les éliminations porteront sur l'ensemble du personnel indistinctement... »

On comprend le mécanisme : on supprime, je suppose, un siège de substitut. Le garde des sceaux peut faire remonter le vide ainsi créé, jusqu'au premier président de la cour d'appel. Cette équivalence était le point capital et monstrueux de cette loi. Elle a servi de champ de bataille, et a cependant été votée par une majorité de trois voix.

Cet article met la magistrature entière dans les mains du ministère pendant trois mois, et permet à ce ministère de renvoyer les magistrats qui lui déplairont, jusqu'à concurrence de 509 ou à peu près.

Ce résultat déplorable a été obtenu grâce aux voix de tous les fonctionnaires membres du Sénat, grâce au vote des ministres, qui maintenant ne rougissent pas de se donner leur propre voix; il a été obtenu aussi grâce à l'abstention de quelques membres du centre gauche, qui, opposés au principe de la loi, ont senti, selon leur coutume traditionnelle, leur cœur défaillir au dernier moment, et pour ne pas voter contre le ministère, ont refusé de voter pour l'équité, pour la justice, pour les principes tutélaires, sauvegarde à la fois de l'indépendance du magistrat et de la sécurité du justiciable. Toutes ces manœuvres, toutes ces défaillances n'auraient pas suffi cependant et, pour triompher, il a fallu recourir à des procédés que l'extrait suivant du compte rendu officiel de la séance suivante du Sénat fait connaître et stigmatise mieux que tous les commentaires.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Je désire porter à la connaissance du Sénat une erreur grave que j'ai trouvée dans l'*Officiel* d'hier. Il y a eu samedi cinq scrutins. Dans le premier scrutin, M. Martel a voté comme moi pour l'amendement Jouin.

Dans les autres, il est porté comme n'ayant pas pris part au vote. Je déclare au Sénat que j'ai mis dans l'urne cinq fois pour M. Martel des bulletins pareils aux miens.

M. Martel, avec lequel je suis intimement lié depuis de longues années, a bien voulu me confier ses bulletins. Non seulement il m'a confié ses bulletins, mais il m'a écrit pour me dire dans quel sens précis il voulait que son vote fût exprimé.

Je recommande ce vote à l'attention du Sénat. Le vote est acquis, vous savez à quelle majorité.

Mais je tiens à signaler un pareil acte à la probité de mes collègues. M. Martel désirait voter contre tous les articles, et en particulier contre l'article 15 de la loi. Il y a eu de la part de quelqu'un, je ne sais de qui, un acte coupable.

M. Buffet. — C'est une fraude. (Réclamations à gauche.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Je demande si quelqu'un a reçu de M. Martel des instructions contraires à celles que j'ai reçues personnellement.

Il y a là une action coupable. Non seulement je suis sûr de ce que j'ai fait, mais ceux de mes collègues qui m'entourent m'ont vu déposer cinq fois le bulletin de M. Martel.

De l'enquête à laquelle je me suis livré il est résulté qu'un bulletin blanc déposé pour l'article 15, au nom de M. Martel, qui s'est trouvé dans l'urne, est écrit à la main.

Voix à droite. — C'est une fraude.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Nous devons nous fier à la parfaite loyauté de nos collègues, et nous devons pouvoir nous fier les uns aux autres.

Je déclare que la personne qui s'est permis cet acte coupable et comme on le disait tout à l'heure, cette véritable fraude, a commis une mauvaise action. J'ai cru devoir porter cette réclamation devant le Sénat pour l'honneur de M. Martel. (Approbation à droite et au centre.)

M. Audren de Kerdrel. — Un ancien garde des sceaux...

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Comme ancien garde des sceaux, ceux qui le connaissent ne doivent pas douter de son sentiment.

M. Demole. — Nous ne croyons pas notre honneur atteint.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Je parle de l'honneur de M. Martel, j'ai le droit de dire qu'il tenait à rester fidèle aux convictions qu'il a affichées toute sa vie.

M. Mathey. — Vous n'avez pas besoin de faire de commentaires.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — J'ai dit et je répète que son honneur était engagé. Je ne vous parle pas de votre honneur à vous ni du mien, et je maintiens le mot.

Une voix à gauche. — L'honneur de M. Martel exige depuis trois ans qu'il ne siège plus, de ne pas prendre part aux votes.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — M. Martel est resté à Paris pendant trois semaines du mois de juin dernier ; l'état de sa santé, quoique meilleur, l'a forcé à partir. Je demande s'il est le seul pour lequel on vote. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce que je demande, c'est que la fraude ne se renouvelle plus.

M. Escarguel. — Demandez qu'on ne vote plus les uns pour les autres. (Très bien ! très bien !)

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Proposez-le.

M. Audren de Kerdrel. — Le fait que vient de signaler M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est pas isolé. (Oh ! oh ! à gauche. — Non ! très bien ! très bien ! à droite.)

L'honorable Dieudé-Defly, absent, avait chargé notre collègue, M.Du Chaffaut, de voter pour lui contre l'article 15 et contre l'en-

semble de la loi ; et ceci n'étonnera aucun de ceux qui connaissent M. Dieudé-Defly. (Rumeurs et bruits à gauche.)

Or, l'honorable M. Du Chaffaut ayant été appelé auprès de son ami, notre collègue, M. Michel, qui est très malade, a transmis à M. Marcel Barthe le mandat que lui avait donné l'honorable M. Dieudé-Defly, et si notre collègne M. Marcel Barthe était là, il viendrait certainement confirmer mon dire. (Rumeurs et interruptions à gauche.)

Une voix à gauche. — Ce sont des racontars. (Oh ! oh ! à droite.)

M. Audren de Kerdrel. — Messieurs, je signale un fait très sérieux, et je défie qu'on vienne dire que ce soit là un racontar. (Très bien! à droite.)

L'honorable M. Marcel Barthe a donc voté pour M. Dieudé-Defly, absent, et il a déposé dans l'urne un bulletin bleu. Il a donc voté contre l'article 15 et contre la loi. (Vives interruptions et bruit à gauche.)

Eh bien ! je voudrais savoir par quel hasard diabolique il s'est fait qu'à côté de ce bulletin bleu on ait trouvé dans l'urne un bulletin blanc au nom de M. Dieudé-Defly, ce qui a annulé le vote de notre collègue. (Nouvelles rumeurs et réclamations à gauche.)

Si ce bulletin blanc n'avait pas été déposé, ou s'il n'avait pas été compté, le résultat du scrutin eût été tout différent, car il y aurait eu égalité de voix *pour* et *contre*, et votre loi se fût trouvée moralement rejetée. (Vives protestations à gauche.)

L'incident démontre bien, on le voit, que le gouvernement et les ministériels du Sénat n'ont pas eu recours seulement aux séductions que la possession du pouvoir met entre leurs mains.

On n'a pas reculé devant l'accomplissement d'actes que la probité la plus vulgaire répudie. On a voté blanc pour des absents qui n'avaient donné à personne le droit de voter à leur place, encore moins celui de déposer dans l'urne un bulletin blanc ; on a voté blanc pour d'autres absents qui avaient donné mission à des amis politiques de voter noir.

Ajoutons, pour qualifier comme elles le méritent de pareilles mœurs politiques et parlementaires, que le parti ministériel du Sénat n'était pas samedi à son coup d'essai. Nous nous souvenons d'un autre scrutin, celui relatif au passage à la discussion des articles du projet d'expulsion des princes d'Orléans, où les ministériels ne triomphèrent que grâce à une voix, celle de M. Allègre, qui n'était pas sénateur et dont on n'avait pas pris la peine de rapporter l'élection la veille du vote, comme on l'a fait pour M. Naquet.

—

Du reste, nous devons nous habituer maintenant à des scènes parlementaires de tous les genres, et aussi peu édifiantes les unes que les autres. En voici un autre exemple :

A propos de la discussion des conventions avec les grandes compagnies, un député de l'extrême gauche, très hostile aux conventions, M. Laisant, a publié dans son journal, la *République radicale*, un article violent contre la Chambre. L'extrême gauche ne peut se consoler de voir les frères et amis sacrifier les dépouilles opimes du « rachat. » Elle a donc cherché à faire de cette question du rachat une question de patriotisme, et demandé à la majorité de ne pas dessaisir l'État de ces précieux chemins de fer qui, en temps de guerre, seraient aux mains du gouvernement le plus grand et le plus sérieux instrument de la défense. La majorité a tenu bon : les ministres ont besoin des conventions, et la majorité a besoin de ses ministres. Là-dessus, M. Laisant traite la Chambre « d'infâme Chambre, » et comme, à côté de cette accusation générale, l'extrême gauche n'épargne point les accusations précises et particulières, il y a orage.

D'autre part, les radicaux poursuivent avec insistance la campagne ouverte par eux à la suite des révélations d'un certain procès Boland. Ils demandent tous les jours justice contre deux députés de l'entourage de M. Gambetta, qui d'après les révélations de ce procès, ont reçu un pot de vin de 16,000 francs. Ils menacent même de citer des noms, et il est impossible que cela ne finisse point par un gros scandale.

Tout cela serait fort distrayant, si ce n'était aussi triste, et si, aux yeux de l'étranger, de telles hontes ne retombaient pas sur la France.

—

Les nouvelles de Frohsdorf deviennent meilleures de jour en jour et semblent confirmer la justesse du diagnostic du docteur Vulpian. Le comte de Chambord commence à prendre un peu plus de nourriture, et par suite les forces, au lieu de diminuer comme les jours derniers, ont augmenté d'une façon assez sensible pour rendre toute joie et toute confiance à l'entourage de l'auguste malade. Notons en passant le changement d'attitude des journaux républicains. Autant ils montraient d'empressement à enterrer le Roi, autant ils montrent de répugnance à faire part à leurs lecteurs de l'heureux changement survenu dans l'état du prince exilé.

—

Une épouvantable catastrophe vient de jeter la consternation en Europe. Samedi, 28 juillet, le village de Casamicciola, dans l'île d'Ischia, a été détruit à dix heures du soir, par un tremblement de terre.

De grands nuages avaient tout à coup enveloppé l'île, la mer bouillonnait tout autour, des bruits sourds et lugubres semblaient annoncer qu'Ischia allait s'effondrer dans les eaux, un frémissement agitant le sol ; puis, sur un point, un violent tremblement de terre se produisit accompagné d'un fracas épouvantable. Toute la population affolée désertait les maisons, poussait des lamentations, se cherchait dans l'obscurité, se précipitait vers le rivage, comme aux derniers jours de Pompéï. C'était à qui se jetterait le premier dans les barques de pêcheurs amarrées dans les criques de l'île. La confusion était épouvantable. L'instinct de la conservation rendait cette foule féroce.

Détail curieux, renouvelé de l'engloutissement de Pompéï. C'est au milieu de la représentation donnée au petit théâtre de Casamicciola que la panique s'est déclarée. Les lumières ont été renversées et le bâtiment incendié.

De dessous les ruines de Casamicciola, soldats et pompiers, rivalisant de zèle, ont déjà retiré plus de mille cadavres. Et l'on craint d'en trouver encore autant ! Des décombres, on entend partir des cris de détresse qui arrachent des larmes à tous ceux qui sont accourus pour apporter leurs secours.

Plusieurs centaines de blessés ont déjà pu être retirés des trous où ils étaient aux trois quarts ensevelis. On les descend au petit port de Casamicciola, on les embarque sur des bâteaux à vapeur qui les transportent à Naples, à une heure et demie de là ; à l'arrivée, au milieu d'un peuple immense qui manifeste son émotion avec des transports déchirants, on les étend sur des brancards, et des hommes de bonne volonté, s'emparant de ces couches dont plusieurs deviennent funèbres dans le trajet, les distribuent entre les hôpitaux de la ville. Les hôpitaux sont gardés par la troupe. Médecins, infirmiers, domestiques, aides volontaires, s'offrant pour cette circonstance poignante, ne suffisent pas pour organiser le service.

L'île d'Ischia, où a eu lieu le tremblement de terre dont nous venons de parler, est située dans la Méditerranée, à l'entrée du golfe de Naples. Cette île, qui compte près de trente mille habitants, est d'une fertilité extrême. Ses vallées produisent

en abondance des céréales et des fruits. Cette végétation si active est due principalement au feu souterrain que l'île recèle et dont les explosions ont souvent, depuis bien des siècles, causé de terribles catastrophes.

Les premiers habitants d'Ischia, venus d'Eubée, furent chassés de l'île par un tremblement de terre ; plus tard, des Syracusains y furent également victimes des éruptions volcaniques.

Les environs d'Ischia sont surtout renommés pour leurs eaux thermales. Le point le plus élevé de l'île est le mont Epomeo, dont la hauteur est de 769 mètres au-dessus du niveau de la mer. De son sommet, l'œil embrasse les côtes des golfes de Naples et de Baïes, les plages de Cumes, de Mondragone et de Gaëte, et voit se perdre à l'horizon la chaîne des Abruzzes. Ses principales villes ou villages sont la capitale, Ischia, 6,500 habitants ; Casamicciola, 3,700 ; Forio, 6,000 ; Lacco, 1,600 ; Pansa, 1,600 ; Moropano, 3,000 ; Serrara, Fontana, Barano, Testaccio et une foule de hameaux, de villas, de fermes isolées.

Casamicciola est situé à la base nord du mont Epomeo ; Forio et Lacco, au-dessous de Casamicciola. Dans le voisinage de ces trois petites villes, se trouvent des sources thermales : eaux chlorurées et bicarbonatées sodiques, iodobromurées, ferrugineuses, efficaces contre certaines affections du foie et des voies digestives, les rhumatismes, les engorgements scrofuleux, la chlorose, les dermatoses, etc. A l'entrée de Casamicciola, on voit une caverne, le Ventarolo, d'où sort continuellement un courant d'air froid.

L'Epomeo ou ses substructions comptent douze grands cônes volcaniques. La dernière éruption date de l'année 1302.

En 1881, un tremblement de terre détruisit déjà nombre de maisons et fit nombre de victimes à Casamicciola. Ce petit paradis terrestre est fréquemment éprouvé par ce fléau. Mais on n'y a pas souvenir d'une aussi terrible catastrophe.

C'est la plus grande catastrophe de ce genre que l'Europe ait jusqu'à présent enregistrée au XIX[e] siècle.

On rivalise de charité dans toute l'Italie pour venir en aide aux survivants de la catastrophe. Le Saint-Père a déjà envoyé 20,000 francs. Le conseil provincial de Naples a voté 100,000 fr. Plusieurs banques ont donné également une somme de 100,000 francs. Toutes les municipalités souscrivent.

—

Les nouvelles du choléra sont de plus en plus mauvaises. Le

fléau continue de gagner du terrain; il s'étend au sud et à l'ouest du Delta ; il a fait décidément son apparition au Caire.

A Damiette, sur une population de 34,000 habitants, on n'en compte pas aujourd'hui 8,000; il en est décédé 1,900, et le reste s'est enfui. C'est ce qui explique la mortalité du village de Menzaleh, et celle qui se produit sur d'autres points qui ne sont pas relevés dans les constatations officielles, faute de médecins ou d'Européens séjournant dans ces villages.

Il en est à peu près de Mansourah comme de Damiette. Les Européens sont sortis de la ville, bien résolus, coûte que coûte, à se frayer un passage. D'un autre côté, de nombreux indigènes ont été transférés à Talka. Partout les cordons sanitaires ont été forcés; du reste, moyennant une petite somme, les soldats fermaient les yeux, et quand ils ont vu quelques-uns des leurs mourir du choléra, ils désertaient sans se gêner. Les officiers anglais qui commandaient les cordons sanitaires n'étaient plus maîtres de leurs troupes. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de supprimer l'isolement en masse et les quarantaines que les comités européens s'efforçaient d'établir de ville en ville.

On n'espère plus préserver Alexandrie autrement que par des mesures hygiéniques qu'observent rigoureusement ceux qui, parmi les Européens, sont contraints de rester. Isoler Alexandrie est une impossibilité; chaque jour les trains sont pleins de fuyards arrivant du Caire et les vapeurs qui les emportent au loin sont nombreux. Beaucoup se dirigent sur Beyrouth et vers les îles de l'Archipel grec. Les quarantaines en Europe doivent devenir très sévères pour éviter la contagion.

—

Le *Times* vient de publier le texte des préliminaires de paix signés entre M. Nova, ministre plénipotentiaire du Chili, et les délégués du général péruvien Iglésias, préliminaires qui doivent servir de bases au traité définitif entre les belligérants. Ce document a été communiqué au *Times* par le contre-amiral péruvien Garcia y Garcia, auteur, on s'en souvient, d'une lettre qui signalait au journal anglais l'abus que les Chiliens faisaient de leur victoire. Les stipulations de ce document diplomatique sont, dans leur ensemble, conformes aux renseignements précédemment recueillis à leur endroit. Le Pérou cède à perpétuité, à son vainqueur, la province de Tarapaca; il lui abandonne la possession de Tacna et d'Arica pour une période de dix années, à l'expiration desquelles un plébiscite décidera du sort de ces

territoires, la partie favorisée par le suffrage populaire devant payer à l'autre contractant une indemnité de 10 millions de dollars.

Les clauses les plus intéressantes pour l'Europe sont celles qui touchent aux ressources financières du Pérou. Le gouvernement chilien se réserve d'exécuter intégralement le décret qu'il a rendu à la date du 8 février 1882 et par lequel il a ordonné la vente d'un million de tonnes de guano, dont le produit net doit être partagé entre lui et les créanciers du Pérou, dont les titres sont garantis par cette ressource. Jusqu'à l'entière exécution de cette opération, le Chili gardera l'administration des îles à guano, qui seront ensuite restituées au Pérou. Le partage précité n'est applicable qu'au produit des gisements actuellement connus; quant à ceux qui viendraient à être découverts ou à ceux qui se trouvent dans les territoires cédés, le Chili s'en réserve l'entière propriété.

Un dernier article stipule que les indemnités dues aux Chiliens qui ont eu à souffrir de la guerre seront ultérieurement réglées. Cette clause peut être grosse de complications futures, car on est autorisé à se demander où le Pérou, ruiné par la guerre et par l'occupation, et privé par le traité de ses principales ressources financières, trouvera le moyen de satisfaire les particuliers chiliens. On est aussi fondé à se demander quelle est la valeur de l'acte que nous venons d'analyser, car on sait que la situation politique intérieure du Pérou est fort confuse et que les pouvoirs du général Iglesias ont fait l'objet de contestations sérieuses.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A la Chambre, on a voté les conventions passées entre l'Etat et le P. L. M., comme on disait couramment au Palais-Bourbon. Comme obstructionnisme, l'effort des adversaires des conventions a été tenace; honneur au courage malheureux.

Un nouvel assaut sera donné sans doute, à propos de la convention avec l'Orléans, dont l'approbation créerait une délimitation définitive du réseau d'Etat. Aussi, est-il à prévoir qu'une grande bataille s'engagera entre les amis de M. Allain-

Targé et ceux de M. Rouvier; mais il n'y a pas lieu de douter du succès de ces derniers.

On a fait au réseau d'Etat des avantages considérables; on lui a donné l'usage des gares de la compagnie de l'Ouest à Paris, et on lui a assuré ainsi une existence indépendante. Des échanges de lignes et une organisation nouvelle de relations de bon voisinage ont achevé d'améliorer sa situation. Il s'ensuit qu'après l'avoir doté de si grosses compensations dont les compagnies d'Orléans et de l'Ouest ont fait les frais, on devrait mettre quelque bonne grâce vis-à-vis de ces dernières compagnies.

Passons au Suez : depuis huit jours tout est rompu entre l'Angleterre et M. de Lesseps. Le rapport de sir Rivers Wilson, sur sa mission auprès de M. Ferdinand de Lesseps, rapport adressé à lord Granville, dit que le président de la compagnie de Suez, ainsi que son fils, vice-président de la même compagnie, lui ont annoncé, vendredi dernier, que leur intention était de proposer aux actionnaires l'adoption de deux clauses de la convention, à savoir :

Les mesures immédiates à prendre pour creuser un second canal rapidement sur les terrains déjà concédés à la Société, qui suffiraient pour la plus grande partie de la longueur de ce canal; la Société pourrait, en temps opportun, demander au gouvernement égyptien des terrains additionnels sur les points où la longueur actuelle serait insuffisante.

La seconde partie soumise aux actionnaires serait le maintien de la réduction des taxes, en raison de l'augmentation des bénéfices. L'incertitude qui règne sur toutes ces solutions rend très lourdes toutes les valeurs du Suez.

Nous approchons de la liquidation et à peine si l'on s'en aperçoit, tout est bien mort et les cours restent à peu près stationnaires.

On parle d'un réveil d'affaires pour le mois prochain; c'est une nouvelle que l'on fait courir tous les trente jours. Nous réitérons à nos lecteurs un avis qu'on ne saurait trop répéter : nous ne prenons aucune responsabilité morale pour ce qui est inséré sous la rubrique : *Nouvelles financières* Quand nous croyons une affaire bonne, nous avons le courage de le dire et surtout de le signer.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

Puisque sans trêve et sans relâche, les chercheurs de transactions honteuses et impossibles s'épuisent à entretenir dans l'esprit des patriotes italiens des espérances chimériques, et dans l'âme des catholiques dévoués des inquiétudes et des angoisses, il faut aussi leur répondre sans lassitude.

La *Civiltà cattolica* consacre un admirable article à la question romaine. Nous ne pouvons, à notre grand regret, publier que la conclusion; elle suffit cependant à décourager les déserteurs hypocrites ou avoués du droit de l'Église :

En vérité, le gouvernement italien, tant qu'il reste l'esclave volontaire de la Révolution, demeure dans une impuissance réelle et toutefois coupable de restituer au Pontife sa cité, ou même une coudée de son antique et inviolable souveraineté. C'est pourquoi il devient impossible qu'en des temps tranquilles, par des combinaisons diplomatiques, et non par la force d'un grand désastre militaire, et du remaniement de la carte d'Europe qui en serait la conséquence, le gouvernement italien puisse jamais se transformer en gouvernement clérical. L'espère qui voudra ! Mais nous ne pouvons pas l'espérer, et nous n'avons pas le courage de nous le figurer, *même par un simple jeu d'imagination.*

Il ne s'ensuit pas cependant qu'on ait raison de déclarer impossible, par des moyens humains, une restitution quelconque de la souveraineté réelle au Chef de l'Église. Non. Il s'ensuit aussi qu'on a tort de déterminer comme nécessaire, parmi les divers modes d'une telle restitution, celui-là même qui paraît impossible. Et le tort grandit quand de si fausses prémisses on déduit des conséquences contraires aux enseignements solennels du Souverain-Pontife, à la manière de penser et d'agir *de la majorité la plus saine et la plus méritante des catholiques.*

Ceux-là ne se laisseront pas détourner de leur chemin, dans la voie qui mène dans le lointain à la restauration de la souveraineté pontificale : puisque, comme je l'ai cent fois démontré, ils arriveraient au contraire à un but tout opposé. Continuons donc à suivre la même route, ravivons les courages, redoublons les prières

et les bonnes œuvres, fermons les oreilles aux bruits qui, n'ayant aucun fondement de vérité, n'ont aussi d'autre but que de tromper les catholiques et d'énerver leurs résistances.

La *Civiltà cattolica*, comme toujours, a dégagé les vrais principos et démasqué les intrigues.

Depuis quelques mois, ajouterons-nous avec le *Journal de Rome*, il est inutile de le dissimuler, on a cherché à poser à nouveau la question romaine, dans la diplomatie, dans la presse, peut-être en des pourparlers auxquels le Vatican, il est inutile de le dire, est étranger.

Mais on l'a posée à nouveau de telle sorte qu'on la faussait et la dénaturait.

Le succès des élections municipales a encouragé les anciens partisans d'un accord entre le Quirinal et le Vatican à appeler les catholiques aux urnes politiques, c'est-à-dire à la Révolution italienne, méconnaissant ainsi les ordres de Pie IX et de Léon XIII, qui ne sont pas rapportés et ne peuvent l'être.

Des télégrammes, des articles de journaux, des brochures ont réédité d'anciennes thèses qui avaient excité la réprobation des catholiques à l'étranger, et celle de la partie la plus saine et la plus nombreuse des catholiques italiens.

De tous ces efforts, rien d'utile ne peut résulter. Le roi, prisonnier de la Révolution, ne peut vouloir aucune restitution, si minime et si insuffisante qu'elle soit; le Pape, volontairement obéissant à son devoir et à la tradition de l'Église, engagé par les serments les plus solennels, ne peut même seulement écouter l'énoncé du moindre compromis.

Entre la force triomphante et le droit imprescriptible, l'abîme demeure creusé. Dieu peut, s'il le veut et quand il le voudra, briser la force triomphante. Les hommes doivent travailler sans relâche à la revanche du droit.

Par quels moyens divins ou humains la solution interviendra-t-elle? C'est le secret do l'avenir. Mais ce qui n'est pas un secret, c'est le nom du vainqueur. Celui-là vaincra à qui le Christ a promis la victoire.

Tous les efforts tentés pour résoudre les problèmes actuellement insolubles, pour concilier les inconciliables, pour transiger les droits sacrés, ne servent qu'à retarder l'heure du triomphe.

Ils ne sont bénis ni de Dieu, ni du Pape.

Une seule chose est nécessaire dans la question : l'indépendance souveraine du Chef de l'Église.

L'unité de l'Italie et la tranquillité des usurpateurs révolutionnaires, ce sont choses qui peuvent être chères aux intrigants, mais qui ne sont pas du tout nécessaires.

Le décret divin a prévu les tribulations de l'Église; Dieu n'a

jamais promis à la Papauté qu'elle serait l'abri des Napoléons, des Garibaldi, des Victor-Emmanuel et de leur descendance ; mais il lui a promis que la persécution passerait et que l'Église, bâtie sur la pierre, durerait.

Travaillons donc, suivant les ordres de Dieu et confiants dans les promesses les plus claires et les plus certaines qui soient dans les Écritures révélées.

Ainsi nous ne nous tromperons pas.

FEU LE RESPECT

La famille était nombreuse : respect de Dieu, des autres, de soi, de la religion, de la morale, de l'autorité, du talent, de la femme, de la vieillesse, de la jeunesse même, sans compter le respect humain, leur frère adultérin ; il n'en reste plus un, pas même le dernier : celui grâce auquel tel n'ose pas aller à la messe à la ville, de même qu'il n'ose pas n'y pas aller dans sa commune natale. Tous morts.

Le respect de Dieu. — D'abord Dieu existe-t-il ? On n'en est pas sûr. Tout au plus quelques-uns admettent encore un être suprême, une espèce d'horloger chargé de remonter les mécaniques célestes et terrestres et de régler l'heure des saisons. Mais un dispensateur de toutes choses, un juge suprême qui récompense les bons et punit les méchants ? ah ! bien oui ! Matière de bréviaire ! histoires de prêtres !

Respect des autres, consistant à s'envier et à médire, à se réjouir quelquefois du malheur qui arrive à son voisin, à transformer une famille de frères en une arène de lutteurs où chacun s'efforce de *tomber* son adversaire pour s'enrichir de ses dépouilles, ce que les économistes appellent le *combat pour la vie*. Trouverez-vous le respect dans les regards effrontés de l'enfant que vous rencontrez et qui vous fait baisser les yeux, dans le coudoiement grossier auquel vous êtes exposé dans la rue, si vous ne vous hâtez de céder le milieu du pavé ?

Le respect de soi. — Le père de famille jouant en quelques nuits la fortune et l'avenir de ses enfants, la femme des grandes villes luttant de *chic* et d'excentricité avec les *cocottes*, le jeune *boudiné* parlant l'argot des boulevards extérieurs, l'ouvrier

buvant sa semaine au cabaret tandis que sa femme se morfond tristement au logis.

La religion. — Allez voir à l'église où l'on veut bien encore les conduire par un reste d'habitude, la tenue des enfants en présence de Dieu, les yeux distraits des jeunes filles analysant les toilettes de leurs voisines, les conversations tenues comme en pleine rue par les invités d'un mariage, tandis que l'Église bénit ce grave pacte qui lie l'un à l'autre un homme et une femme pour la vie.

La morale. — Comment veut-on qu'elle soit respectée, quand les plus infâmes romans s'étalent dans des feuilles qui traînent sur toutes les tables, quand les gravures et les photographies les plus obscènes attirent l'œil des enfants derrière toutes les vitrines des grandes villes, quand la chasse à l'homme se fait en plein jour dans les rues les plus fréquentées de Paris? Heureux fruits de la morale indépendante qui dit que la vie est faite pour jouir, et qu'il n'y a au delà ni récompense, ni châtiment. Preuve évidente de la moralité de la République pour faire suite à la prétendue immoralité de l'Empire.

L'autorité. — C'est elle-même qui s'est chargée de démolir la considération qui lui était due. Depuis les ministres anciens, entrepreneurs de pompes qui n'avaient rien de funèbre, jusqu'à celui qui déclarait hier en pleine Chambre « qu'une entreprise telle que le chemin de fer du Sénégal ne pouvait s'accomplir SANS UN CERTAIN GASPILLAGE », et y compris le plus élevé de tous qui emploie ses journées chèrement payées à signer des quittances de loyers, laissant la France s'effondrer dans le mépris et dans la fange, nous en avons vu passer tant et de si étranges que le respect de l'autorité devait en mourir et qu'il en est mort.

Le talent. — On l'estime encore à la condition pour lui de se traîner dans la boue. Émile Zola atteindra soixante éditions avec les crudités *sadiques de Pot Bouille*. Courbet luttera pour le décollage et le nu avec la photographie. Hervé prostituera l'art presque divin de Beethoven et de Mozart aux mélodies idiotes de l'Œil crevé : on applaudira. Mais l'art sous toutes les formes et son respect sont bien morts; il faut aux Français d'aujourd'hui une littérature, une peinture et une musique du Bas-Empire.

La femme. — O moyen âge qui avais pris pour devise dans les chevaleresques tournois : Dieu, le roi et les belles; qui par

la voix de tes troubadours chantais l'idéale beauté, dont les amants aimaient sans espoir et dont la passion se contentait d'une écharpe ceinte par une blanche main, que dirais-tu si tu voyais de nos jours les jeunes gens déshabillant la femme d'un œil inquisiteur et troublant la pureté de la jeune fille par la hardiesse de leur regard ?

La vieillesse et la jeunesse. — On ne les respecte plus, elles n'existent plus même. Le vieillard veut encore être jeune homme; voir les innombrables de mœurs qu'étalent trop complaisamment les feuilles spéciales : les jeunes sont vieillis avant l'âge. Ceux-ci ne peuvent honorer ceux-là.

Tout s'en va, tout craque, tout se *décolle*, suivant la pittoresque expression du prétendu grand homme auquel la France est en train de souscrire une statue *par ordre*. Tout se décolle pour qui tout n'était que collé. Colle et badigeonnage. Collage, le régime actuel ! Collage, la menteuse devise : Liberté ! Égalité ! Fraternité ! Quand viendra donc celui qui rebâtira avec la pierre de taille ce palais du Respect incendié par leurs doctrines comme l'autre par la Commune; qui, un fouet à la main, chassera les juifs politiques du temple où ils ont installé leur trafic, et rendant à la France son prestige et son honneur, se fera respecter, lui et tout ce qui est respectable, parce qu'il sera digne de ce respect ?

AUGUSTE SIMON

(Suite et fin. — V. les trois numéros précédents.)

Notre ami aimait aussi à rappeler nos souvenirs du séminaire. Ces souvenirs lui étaient restés si chers et si sacrés qu'il s'était astreint à observer dans le monde, autant que le permettaient ses occupations, le règlement de cette sainte maison. Avec quel respect, avec quelle religieuse vénération il évoquait les noms de nos anciens maîtres : MM. Michel, Voisembert, Viard Descôtes, Oudin, etc., qui furent pour nous des modèles vivants de la dignité et de la régularité sacerdotales. Il n'avait rien oublié des leçons de science ou de vertu qu'il avait reçues de ces maîtres vénérés. A cinquante ans de distance, ces belles et pures étoiles qui brillèrent dans le ciel de notre adolescence

avaient conservé leur doux éclat. Telles nous les avions vues et admirées au séminaire, telles nous les revoyions et nous les admirions dans notre âge mûr, tant avaient été puissantes et salutaires l'action et l'influence exercées par ces dignes maîtres sur nos âmes encore tendres d'impressions.

Je me reprocherais de ne pas joindre à ces noms vénérés, un nom plus vénéré encore par notre ami, nom resté populaire dans la paroisse de La Neuville-au-Pont, nom qui rappelait à Auguste Simon le premier guide spirituel de son enfance et de sa jeunesse, celui qui imprima dans son âme encore tendre d'impressions les premiers principes de la foi et de la morale chrétiennes. Les habitants de La Neuville-au-Pont ont deviné ce nom ; ils ont nommé le vénérable abbé Tostin, leur ancien curé, qui pendant vingt ans les a édifiés par ses vertus et a dépensé au milieu d'eux les trésors de sa charité et de son zèle si actif et si dévoué. Ils n'ont pas oublié, ils n'oublieront jamais qu'ils doivent à sa généreuse initiative la restauration de l'antique pèlerinage de Côte-à-Vignes si populaire dans le pays. Auguste Simon conserva pendant toute sa vie la plus affectueuse reconnaissance pour celui qui avait été le guide de son enfance. Ni l'éloignement ni le temps ne purent affaiblir les sentiments d'affectueuse vénération qu'il lui conservait. C'est l'une des plus grandes consolations de ma vie d'avoir été honoré de l'intimité de ce prêtre selon le cœur de Dieu dont l'inébranlable fermeté dans la foi n'était égalée que par l'inépuisable générosité de son cœur, fort comme le diamant, plus tendre qu'une mère.

Je m'abstiens de prolonger ce discret hommage adressé à ce cher et vénéré vétéran du clergé de l'Église de Châlons. Qu'il pardonne à mon amitié, à ma filiale reconnaissance d'inquiéter sa modestie par la publicité d'un hommage qu'il n'a ni recherché ni prévu. Il est toujours permis à des fils d'honorer leur père.

Auguste Simon a laissé des cahiers manuscrits où sa personne se reflêchit dans toute l'austère et sereine beauté de sa vie. C'est là qu'il faut le chercher et l'étudier, qu'il faut suivre cette lumière égale et douce qui veillait en lui et qui rayonne à chaque page. Là, j'ai lu le récit jour par jour de ses œuvres, de ses travaux et de ses souffrances. Là, il a consigné les réflexions et les pensées qui lui étaient suggérées par ses lectures ; là, j'ai trouvé une analyse substantielle de toutes les

instructions religieuses de la messe paroissiale et des autres offices de l'Église, auxquels il assistait si régulièrement. Que MM. les Curés qui se sont succédé dans la paroisse de La Neuville-au-Pont me permettent de leur apprendre, s'ils ne le savent déjà, que leurs instructions de chaque dimanche ont été admirablement résumées par leur fidèle paroissien. J'ose espérer que leur modestie me pardonnera d'ajouter que les résumés consignés sur ces cahiers prouvent que la régularité de la prédication et l'éloquence vraiment évangélique sont traditionnelles dans la paroisse de La Neuville-au-Pont.

Enfin, pour résumer cette esquisse très imparfaite et bien incomplète, je place Auguste Simon dans la région moyenne qui est celle des bons et solides esprits. C'est là sa place, le véritable cadre dans lequel il doit être vu, à tous les instants de sa vie, toujours fidèle à lui-même, à ses convictions comme à ses affections premières. Cet homme dont les facultés étaient admirablement équilibrées, offrait le plus heureux accord de l'imagination, de la raison et du cœur avec la religion du devoir et un vif sentiment du bien et du vrai.

Nature droite et dévouée, aimante et forte, généreuse et délicate, plus prompte au sacrifice que tant d'autres nele sont au plaisir, plus amie du travail que du repos, du bonheur d'autrui que du sien propre ; qui ne connut le mal que pour s'en préserver et dont la pure et douce physionomie où se reflétaient la droiture et la loyauté, laissait aisément entrevoir la beauté d'une âme virginale que le souffle du vice n'avait jamais déflorée ; une intelligence facile et ouverte aux études sérieuses, un jugement sûr et ferme, une franchise qui ne sut jamais dissimuler la vérité, une délicatesse de conscience portée jusqu'au scrupule, une énergie de volonté à toute épreuve, assez d'esprit pour intéresser ceux qui en avaient le plus et, ce qui est plus rare que l'esprit, une prudence consommée et une modestie charmante qui n'avait d'égale que la bonté et la bienveillance dont il faisait preuve dans ses relations. Tous ceux qui l'ont connu s'accordaient à louer l'agrément de son commerce, la sagesse de ses conseils, son dévouement et son inépuisable charité. Réservé sans être guindé, il portait dans sa manière cet air naturellement aisé et distingué qui n'a rien demandé à une grâce d'emprunt. Aussi ne pouvait-on se défendre d'un sentiment de respect en présence de cet homme si complet, dont la grandeur morale imposait le respect à ceux-là

mêmes qui ne savaient pas se respecter eux-mêmes, tant tout en lui annonçait une nature de choix et des dons qui ne sont le partage que des hommes d'élite.

Tel était Auguste Simon, tel nous l'avons connu et aimé, paré de toutes les vertus humaines, relevées et transfigurées par la foi qui les inspire et par la grâce divine dont la souveraine efficacité leur communique ce je ne sais quoi d'achevé et cette auréole céleste qui constituent le sceau de la sainteté.

Ainsi s'écoulait cette vie si pure et si pleine de bonnes œuvres, pour la gloire de Dieu et le service du prochain. Il était permis d'espérer que notre ami fournirait une longue carrière dans cette chère retraite que la société et les soins de sa pieuse et dévouée compagne, l'affection de ses concitoyens et les œuvres de charité auxquelles il s'adonnait lui rendaient si agréable. Hélas! nos espérances devaient être déçues. La santé de notre ami était depuis longtemps minée par un mal intérieur. Le professorat l'avait tué, on s'étonnait même qu'il pût, malgré la débilité de son tempérament, mener une vie aussi active, aussi laborieuse dans sa retraite de La Neuville-au-Pont. Le journal de sa vie nous offre les détails les plus intimes sur ses souffrances physiques de chaque jour et sur les précautions qu'il se résignait à prendre pour combattre le mal. Autant, et aussi longtemps qu'il l'a pu, il a su dissimuler ses souffrances et les supporter avec une admirable résignation. Mais la faiblesse toujours croisssante devait aboutir à un dénouement fatal.

Au mois de février 1880, Auguste Simon se sentit gravement atteint et dut garder le lit. Le corps était exténué et la sève de la vie physique était épuisée. Il accepta cette dernière épreuve sans plainte et sans murmure, avec le calme du juste qui, sûr de sa route et de son Maître, voit la mort sans peur parce que la vie a été sans reproche. Ce calme demeura jusqu'au bout le trait distinctif de son visage et de son langage. Il n'était interrompu que par les effusions de sa piété et par les épanchements de son affection pour les siens et pour ses amis. Il reçut plusieurs fois la sainte communion pendant sa maladie, et aussitôt qu'il s'aperçut que le mal s'aggravait il demanda le sacrement des mourants qu'il reçut avec les sentiments les plus touchants de foi et de piété. Dès ce moment, il tourna toute sa pensée vers l'Éternité. Il ne la ramenait du ciel que pour entretenir sa famille et ceux de ses amis qui ont eu la

consolation de l'assister. Il leur adressa les recommandations les plus touchantes sur les pratiques de la vie chrétienne. Il avait pour chacun une parole affectueuse, une recommandation spéciale : pour les uns des encouragements, pour d'autres dont l'indifférence le contristait, de tendres et pressantes exhortations. La chambre de notre cher malade était devenue comme un temple, et le lit sur lequel il reposait comme une chaire d'où cette voix d'apôtre épanchait sur les assistants les ardentes effusions de sa piété. Ce juste mourant, si résigné, si calme dans les étreintes de la souffrance, si oublieux de lui-même, était un sujet d'édification pour tous ceux qui l'approchaient. Il semblait que sa parole empruntait aux clartés sévères de la mort et au voisinage de l'Éternité un caractère d'incomparable éloquence qui remuait profondément l'âme des assistants. Quelques heures avant sa mort, il exprima à son épouse si cruellement éprouvée en ce moment, un désir qui le caractérise bien encore : « Ma femme, lui dit-il, je désire qu'à mon enterrement il y ait beaucoup de prêtres et beaucoup de pauvres : beaucoup de prêtres, afin qu'ils prient pour moi; beaucoup de pauvres afin qu'ils m'obtiennent miséricorde devant Dieu. » Son vœu a été largement exaucé, car ni le cortège des prêtres, ni celui des pauvres ne lui manqua. Jusqu'à la dernière heure, les facultés de l'esprit et de la volonté restèrent pleines et entières. Enfin, le dimanche 7 mars, dans une crise qui fut la dernière, Jean-Auguste-Théodore Simon ferma les yeux à la lumière du temps pour les ouvrir à celle de l'Éternité. Il avait vu celle du temps pendant cinquante-huit ans.

La nouvelle de cette mort émut douloureusement la population de La Neuville-au-Pont, ainsi que les nombreux amis du défunt et ses anciens élèves dispersés dans le département de la Marne. Il y eut comme un pieux pèlerinage des habitants de la commune à la chambre mortuaire du vénéré défunt. On voulait voir encore une fois celui dont l'absence allait laisser un si grand vide. Son visage à peine altéré par la mort, offrait l'apparence d'une douce sérénité. On eût dit qu'il était seulement endormi d'un sommeil tranquille. Et devant cette couche funéraire, parents, amis, concitoyens, pleuraient et priaient. Chacun avait un éloge à la bouche et des regrets dans le cœur. Tous se répétaient entre eux les traits de sa bienveillance et de sa

charité, les leçons et les bons exemples qu'ils avaient recueillis de son passage en ce monde.

Le mardi 29 mars le glas des cloches annonçait la solennité des funérailles. Le cercueil du vénéré défunt était entouré de tous ceux qu'il avait le plus aimés, des membres de sa famille, de ses amis et de toute la population. Les autorités locales, MM. les maires et les curés des environs, la délégation cantonale de Sainte-Menehould, l'inspecteur des écoles primaires et un grand nombre d'instituteurs de l'arrondissement étaient venus se joindre à la famille pour rendre un dernier témoignage de sympathie à celui qui avait été leur ami, leur conseiller, leur guide et leur maître.

Il semblait que le deuil d'une famille était devenu l'objet d'une sympathie générale ; et cette sympathie était affirmée non seulement par l'affluence des assistants, mais encore et surtout par cette tristesse profonde, par ce recueillement solennel que l'on remarquait pendant le service divin. La curiosité publique qui recherche si souvent les grands spectacles semblait avoir disparu dans une douleur commune. Sur la tombe du défunt, M. Gandon, inspecteur général de l'instruction publique, en retraite à Sainte-Menehould, adressa à celui qui fut son ami fidèle un dernier adieu dont je suis heureux de pouvoir reproduire l'expression :

« Un jour de tristesse et de deuil s'est levé pour La Neuville-« au-Pont. M. Simon n'est plus, et nous, ses parents, ses col-« lègues ou ses amis, nous pleurons aujourd'hui sur la tombe « de celui que nous révérions comme la personnification, « l'exemple vivant de toutes les vertus chrétiennes.

« Avant de nous séparer de ce cercueil, permettez-moi, per-« mettez à un vieil ami, à un ancien condisciple de celui dont « nous pleurons la perte, de résumer en quelques mots une vie « toute de charité, d'abnégation et de dévouement à la chose « publique.

« Jean-Auguste-Théodore Simon, était né à La Neuville-au-« Pont en 1822. C'était le fils de l'un des instituteurs les plus « honorables et les plus distingués de l'arrondissement de « Sainte-Menehould, un de ceux dont on a conservé ici même « le souvenir le plus vénéré. Comme le père, le fils s'était senti « poussé par une puissance irrésistible vers la noble, mais « difficile et pénible carrière de l'instruction publique.

« Nommé directeur de l'école même de son pays natal, il

« forma pendant douze ans à la science et à la vertu cette « population intelligente et laborieuse qui vient aujourd'hui « lui rendre un dernier témoignage de reconnaissance et « d'attachement.

« A trente ans, il était professeur à l'École normale de « Châlons-sur-Marne et pendant vingt années, c'est-à-dire « jusqu'au moment de sa retraite, il a consacré toute son intel- « ligence, toutes ses forces à élever et à former les éducateurs « des enfants du peuple. Aujourd'hui encore, plus de la moitié « des instituteurs du département ont été préparés par ses « soins au noble ministère de l'enseignement. Il était tellement « pénétré de l'importance de sa mission, qu'identifié avec elle, « il ne s'en est éloigné que lorsque le mal, plus fort que sa « volonté, a trahi son courage. Mais tant qu'il resta en fonc- « tions, il ne négligea rien pour préparer des maîtres capables, « dévoués, comprenant toute l'étendue de leurs devoirs ; il « s'efforçait surtout de graver dans leurs cœurs les principes « éternels de religion et de morale chrétienne qu'il savait si « bien professer et pratiquer. Aussi, après avoir quitté les « bancs de l'École normale et devenus instituteurs, ses anciens « élèves conservaient-ils avec lui les relations les plus affec- « tueuses et lui demandaient-ils les conseils et les directions « dont ils avaient besoin dans l'exercice de leurs fonctions. « C'est ainsi que M. Simon, descendu de sa chaire de profes- « seur, continuait encore à prendre une large part à l'édu- « cation des enfants de la Marne.

« De retour dans son pays natal et nommé officier d'académie, « au lieu de jouir en repos d'une retraite qu'il avait si bien « méritée, il se livra tout entier aux œuvres de charité et em- « ploya son temps à se rendre utile à son pays. Il n'est donc « pas étonnant que ses concitoyens reconnaissants l'aient nommé « conseiller municipal, puis maire de leur commune. Ces nou- « velles fonctions ne firent d'ailleurs qu'étendre le cercle de ses « bienfaits. Qui d'entre vous, habitants de La Neuville-au-Pont « n'a pas eu à lui réclamer un service ? qui n'a pas eu recours « à ses lumières, à son influence bienfaisante pour obtenir « justice ou protection ? Vous le savez : il se faisait tout à tous, « et rien ne l'arrêtait quand il s'agissait du bien de ses « administrés.

« Son expérience et ses services comme professeur le dési- « gnaient naturellement pour les fonctions de délégué cantonal

« chargé de la surveillance des écoles. Le conseil départemental « de l'instruction publique fut heureux de lui confier cette « mission; il devint secrétaire et l'un des membres les plus « actifs de la délégation de Sainte-Menehould. La connaissance « approfondie qu'il avait des méthodes lui permit d'améliorer « l'enseignement donné dans les écoles de sa circonscription; il « les visitait souvent et en protégeait les maîtres, qui le regar- « daient comme un ami et un père.

« Tout le bien que fit M. Simon, je ne le retracerai point ici. « Ce concours exceptionnel des membres du clergé, des admi- « nistrateurs de la commune, de ses amis accourus pour rendre « un dernier hommage à sa mémoire, la douleur de cette foule, « en disent plus que ne le pourraient mes paroles. Il nous a « légué un trésor précieux, c'est l'exemple de ses vertus « austères, de son patriotisme et de sa foi chrétienne. Il en a « reçu maintenant la récompense dans cet autre monde où il « avait placé ses plus chères comme ses plus solides espérances.

« Adieu, Simon; adieu, mon cher camarade; ou plutôt, au « revoir dans une autre patrie, où, réunis, les amis ne se quittent « plus jamais. »

Cet hommage rendu à Auguste Simon était bien l'expression des sentiments de tous et il était pleinement confirmé par le douloureux recueillement de cette nombreuse assistance où tous les cœurs pleuraient et priaient.

Et ce que cet hommage public disait encore, nous ne saurions le taire, sous peine de n'être point l'écho de tout ce qui a été partout ressenti et exprimé non seulement par la voix de M. Gandon, mais encore par les nombreuses lettres de condoléance adressées à Mme veuve Simon. Tous ceux qui connaissaient notre vénéré défunt étaient dominés par la conviction qu'une si belle âme était entrée dans la joie de son souverain Maître. Ils ne prétendaient pas, sans doute, pénétrer les secrets de Dieu, mais en même temps qu'ils priaient pour leur ami, un sentiment intime leur disait qu'il était déjà au-dessus de la région des prières, que c'était lui qui priait maintenant pour ceux qu'il avait laissés sur la terre et qu'il continuait dans le ciel, mais avec plus d'efficacité encore, la bienfaisante mission de charité qu'il avait commencée avec tant de dévouement pendant les jours de sa vie mortelle.

Cette impression était partagée par tous ceux qui ont vécu dans l'intimité d'Auguste Simon et elle a été exprimée par la

voix la plus autorisée ; par la voix de celui qui fut son pasteur, le guide de son âme et en même temps son ami. Témoin de sa vie et de sa mort, M. l'abbé Ludot, curé de La Neuville-au-Pont, me disait, le jour même des funérailles de notre ami : « Dois-je prier pour le repos de l'âme de M. Simon, ou plutôt ne dois-je pas l'invoquer comme nous invoquons les saints ? »

Cet hommage rendu à Auguste Simon, venant d'un témoin aussi autorisé, vaut à lui seul le plus éloquent panégyrique.

A. TILLOY.

LES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Vous n'ignorez pas, Nos Très Chers Frères, qu'une loi déjà votée par la Chambre des députés, et qui est soumise aujourd'hui aux délibérations du Sénat, menace d'assujettir, dans un prochain avenir, à des exigences inattendues, à des conditions nouvelles, toutes nos maisons ecclésiastiques de l'enseignement secondaire. Non seulement le baccalauréat sera imposé à tous les maîtres ; mais chaque séminaire ou collège libre, qui voudra donner un enseignement complet et préparer ses élèves aux grades, sera obligé d'avoir au moins deux licenciés ès-lettres ou ès-sciences.

Cette dernière condition ne saurait être remplie qu'après une longue préparation. Les hommes compétents nous affirment qu'ils ne faut pas moins de deux ans d'études spéciales, à un bachelier, pour obtenir la licence ès-lettres, et de trois ans pour la licence ès-sciences. Au premier bruit de ces exigences nouvelles, un grand mouvement s'est fait dans le clergé de France. Chaque diocèse s'est tourné, par la même pensée et la même inspiration, vers l'Université libre à la fondation de laquelle il avait contribué. Nous avons dit à nos docteurs qui remplissent si dignement les chaires de nos facultés catholiques : A qui nous adresserions-nous, sinon à votre expérience et à votre dévouement, pour former des licenciés? Voici l'élite de nos jeunes prêtres. Nous arrachons les uns au ministère paroissial, les autres à l'enseignement des collèges et des séminaires, nous leur donnons le temps de conquérir leurs grades ; vous savez

ce que coûtent ces grades enviés, menez-les par les chemins où vous avez passé vous-mêmes. Vous ne reculerez point, nous en sommes sûrs, devant l'excès du travail, puisque nos jeunes prêtres ne reculent point devant l'excès du dévouement, puisque nous ne reculons pas nous-mêmes devant l'excès du sacrifice. Ils viennent apprendre de vous à faire le thème grec, à tourner le vers latin, à rédiger d'un style élégant et correct des dissertations sérieuses de littérature, de philosophie et d'histoire. D'autres veulent être initiés aux théories les plus savantes de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle, à l'art si compliqué de résoudre les problèmes des sciences mathématiques. Nous vous demandons pour leurs essais indulgence, patience, conseils, tout ce qu'un bon maître peut donner à ses disciples. Prenez soin de chacun d'eux comme un maître prendrait soin de son unique élève. C'est notre espoir, c'est la ressource et la fortune de nos chers diocèses.

Voilà ce que nous avons tous pensé, sans nous concerter d'avance, mais avec la parfaite certitude d'être entendus et compris. Aussi que n'a-t-on pas vu? Il s'est formé, comme en un clin d'œil, autour des cinq instituts catholiques, cinq écoles normales ecclésiastiques de la plus grande espérance. On dirait des abeilles parties des climats les plus divers, qui se réunissent par essaims, viennent se suspendre aux branches des arbres que nous avons plantés, et qui, après y avoir appris à distiller le suc des plantes et des fleurs, iront bâtir dans chacun de nos diocèses les nouvelles ruches où nos enfants recueilleront le miel de la littérature et de la science. Soutenons cet essor, augmentons le nombre de nos étudiants. Ils sont presque trois cents dans ces écoles normales improvisées. Ce n'est pas assez, le nombre en doublera l'année prochaine, car il faut assurer, d'un bout de la France à l'autre, le recrutement et l'avenir de plus de trois cents maisons ecclésiastiques.

Voilà donc à quel service était réservées nos facultés catholiques des sciences et des lettres. Elles vont former des maîtres pour nos séminaires et nos collèges. Elle les aideront à prendre les grades élevés qu'on exige d'eux. Elles nous les rendront armés pour les luttes de l'enseignement secondaire, capables autant que dévoués, jaloux de nous témoigner autant de dévouement que nous leur aurons témoigné de confiance, heureux d'assurer, par leur coopération, l'existence et la prospérité de toutes nos maisons d'éducation chrétienne.

Combien de tels services méritent d'être appréciés ! Personne ne pourra dire désormais que nos facultés de Lyon sont d'un médiocre intérêt et d'une utilité bien secondaire pour nos diocèses. C'est l'existence de nos plus chers établissements qui est mise en question; c'est sur leur vie ou sur leur mort que l'on va prononcer dans un prochain avenir, selon qu'ils pourront faire face ou non aux exigences des lois nouvelles ; ce sont des milliers de chrétiens et de prêtres que nous allons donner à la France ou refouler dans le néant, selon que nous aurons raffermi ou laissé fermer l'asile sacré qui les forme. O vous qui vous intéressez à l'œuvre des petits séminaires, empêchez donc, par vos sacrifices, qu'elle vienne à s'écrouler. Faute de licenciés, les hautes classes seraient dépeuplées rapidement, car on fermerait à nos écoliers l'accès au baccalauréat et à toutes les carrières libérales. Que deviendraient eux-mêmes la plupart de nos collèges libres ? Réduits à des classes d'humanités, ils perdraient tout à la fois le nombre et la qualité des élèves. Les études y languiraient sans honneur, et l'impulsion si heureuse que la loi de 1850 a donnée à l'enseignement secondaire serait presque perdue. On a vu, après cette loi bienfaisante, quoique incomplète, cent collèges sortir comme de dessous terre pour répondre aux vœux des familles et aux intentions de l'Église. Partout ils ont fleuri et prospéré; ils ont formé, depuis trente-trois ans, des générations croyantes, fidèles à l'Église, dévouées à la patrie, dans lesquelles on ne compte plus ni les bons prêtres, ni les bons citoyens de tout rang et de toute profession, tant le mérite y est commun et tant l'exception y est rare. O Dieu, gardez ces générations qui ont marqué dans l'histoire de notre France une ère nouvelle, et ne permettez pas qu'elles restent sans héritiers dans le siècle futur. Mais vous, Nos Très Chers Frères, qui profitez de ces institutions libres, venez à notre aide par vos aumônes et donnez-nous le moyen d'assurer le recrutement des maîtres en les préparant dans nos facultés catholiques. Pourquoi ne nous adresserions-nous pas aux élèves de nos collèges libres ? Ils font, dans leur budget modeste, une large part au pauvre. Qu'ils en fassent une autre pour notre institut. Qu'ils assurent des successeurs aux maîtres qu'ils aiment, et dont ils sont eux-mêmes si tendrement aimés. Dieu qui a vu dans le trésor du temple le denier de la veuve, verra du même œil l'obole de l'écolier, et il la bénira comme il a béni, à Lyon, l'aumône de la pauvre femme

qui a fondé l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, comme il a béni, à Paris, l'aumône des huit étudiants qui ont fondé la Société de Saint-Vincent de Paul.

Quelque difficiles que deviennent les épreuves du jour, l'Église a le devoir de les regarder sans crainte et de les traverser sans déshonneur. Au lieu de nous plaindre, comme nous en aurions le droit, des exigences des lois nouvelles, nous aimons mieux y voir pour notre clergé un motif de travail et d'émulation, pour nos séminaires et nos collèges libres une heureuse obligation d'ajouter à l'éclat de leur enseignement, pour nos facultés catholiques une occasion de démontrer combien leur fondation a été utile, et combien leur maintien est nécessaire.

Et vous-mêmes, Nos Très Chers Frères, vous ne devez pas vous borner à gémir sur le malheur des temps. Un poète anglais a dit que « *l'adversité est la belle saison de la vertu.* » L'Écriture disait avec plus de justesse et de goût : « *De même que le feu éprouve l'or, ainsi l'adversité éprouve l'homme de bien.* » Mais ce n'est pas avec des plaintes et des larmes, encore moins avec des récriminations, qu'on traverse le feu et qu'on se fortifie dans la disgrâce. Il faut élever son âme et non l'abaisser, élargir son cœur et non le fermer avec désespoir, ouvrir sa bourse et la verser tout entière dans les mains de l'Église. L'Église demeure l'invincible gardienne des bons principes, des bonnes mœurs, des bonnes études. Elle combat, à tous les degrés, depuis l'école primaire jusqu'aux facultés de l'enseignement supérieur, pour enseigner la vérité. La vérité, voilà son but unique, permanent, éternel. La liberté qu'elle réclame est sa voie; l'aumône qu'elle demande est son viatique; la grâce qu'elle attend, son espérance; et la tribulation qu'elle subit n'étonne ni sa foi, ni son courage, ni son expérience des hommes et des siècles. C'est la gloire promise à son apostolat. Jésus-Christ la lui a prédite; saint Paul l'a goûtée : toutes ses œuvres en ont fait leur couronne. Dieu, qui nous la prodigue aujourd'hui, nous laisse combattre dans l'ombre pour éprouver notre vertu et consolider nos ouvrages. Soyez à la peine avec nous, Nos Très Chers Frères; un jour vos enfants seront à l'honneur.

Notre présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le dimanche qui en suivra la réception.

En la fête de saint Pothin, fondateur et patron de l'église de Lyon, le 2 juin de l'an de grâce 1883.

† Cardinal Caverot, archevêque de Lyon et de Vienne.
† Cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger.
† Augustin, archevêque d'Aix.
† François-Edouard, archevêque d'Avignon.
† François de Sales Albert, arcnevêque de Chambéry.
† François, évêque de Dijon.
† Pierre, évêque de Moulins.
† Amand-Joseph, évêque de Grenoble.
† Pierre, évêque de Belley.
† Louis, évêque de Marseille.
† François-Marie-Anatole, évêque de Montpellier.
† Adolphe-Louis, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.
† Charles, évêque de Valence.
† Louis, évêque de Nîmes.
† Ange, évêque de Digne.
† Ferdinand, évêque de Fréjus.
† Michel, évêque de Saint-Jean de Maurienne.
† Frédéric, évêque de Viviers.
† Guillaume-Marie-Frédéric, évêque de Langres.
† Paul, évêque d'Ajaccio.
† Mathieu-Victor, évêque de Nice.
† Louis, évêque d'Annecy.
† Pierre-Étienne, évêque d'Oran.
† César-Joseph, évêque de Saint-Claude.
† Jean-Baptiste, évêque de Gap.
† Pierre-Jean, évêque de Tarentaise.

LA MORT DE TALLEYRAND

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur Chantrel, Directeur des *Annales catholiques,*

J'ai lu avec le plus vif intérêt le très spirituel et remarquable article de M. l'abbé Lagrange, que vous avez publié sur la conversion et la mort du prince de Talleyrand, ancien évêque d'Autun et renégat pendant la révolution française, ramené à Dieu par M. l'abbé Dupanloup. Me serait-il permis d'ajouter un détail édifiant et probablement inconnu, que je tiens de Mgr Dupanloup lui-même ?

C'était en 1838 ; il était alors, en effet, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas et Vicaire général de Paris. Chaque année il allait, pendant les vacances, voir sa pieuse mère, qui résidait en Savoie. Cette année-là, après la mort récente de M. de Talleyrand, il passa par Belley, où j'étais moi-même professeur de seconde au séminaire de cette ville. Apprenant sa présence, nous n'eûmes rien de plus pressé, supérieurs et professeurs, que d'aller lui faire une visite et une invitation.

Les journaux parlaient beaucoup en ce moment de la conversion et de la mort du prince. Il nous raconta avec un cœur ému et son esprit charmant, ce que M. Lagrange nous dit lui-même si bien, dans la biographie qu'il vient de faire paraître. M. de Talleyrand avait signé une *rétractation* complète de ses erreurs et une entière *soumission* à l'Église, s'était confessé, avait fait une mort tout à fait chrétienne, avec pleine connaissance et lucidité d'esprit.

« A quoi attribuez-vous cette conversion, avons-nous demandé à M. Dupanloup ?

— Je lui ai adressé la même question dans ses derniers moments, nous répondit-il. Pour toute réponse, le prince tira de dessus son cœur un scapulaire qu'on n'avait pas encore vu, me montra l'image de la sainte Vierge Marie et se mit à la baiser affectueusement, en laissant échapper des larmes. »

N'est-ce pas là un exemple frappant de la puissance de Marie et de sa miséricorde envers les pécheurs ? Si elle a pu ramener ainsi, des dernières limites du mal, un homme d'esprit qui fut le scandale de son siècle, mais qui avait conservé pour elle une secrète dévotion, combien ne devons-nous pas avoir confiance en sa protection maternelle, dans nos jours de trouble et de scandale ?

Abbé THOLON.

UNE LETTRE CURIEUSE

Voici une pièce intéressante et peu connue.

C'est une lettre écrite par une religieuse de l'Annonciade, la Sœur *des Anges*, tante de Voltaire, à son neveu, et qui fut publiée en 1782, quatre ans après la mort du philosophe,

dans un volume dont voici le titre exact : *Voltaire, Recueil des particularités curieuses de sa vie et de sa mort.* — A Porrentruy, chez Gœtschy, imprimeur de S. A.; et se trouve à Malines, chez Hanicq. — 1782, 1 vol. in-14, de 142 pages.

C'est de cette plaquette, aujourd'hui introuvable, que la lettre suivante est extraite par une revue littéraire, la *Jeune Belgique,* à laquelle nous l'empruntons :

Que vous tenez mal votre parole, mon cher neveu! Vous m'aviez promis de respecter la religion et ceux qui la pratiquent, et ce sont tous les jours de nouveaux outrages de votre part. Que voulez-vous à ces religieuses, que vous vilipendez dans toutes vos brochures, et que vous peignez comme des esclaves malheureuses ? Vous, qui vous piquez d'être humain, pourquoi insultez-vous à leur infortune ? Si elles supportent le joug avec résignation, on doit les admirer; si c'est avec impatience, il faut les plaindre et non pas les insulter. Vous parlez sans cesse de faire du bien, et vous ne cessez de faire du mal : vous voulez soulager des infortunés, et vous aggravez le fardeau des malheureux. Il ne restait à des pauvres religieuses, après l'entier abandon des espérances du siècle, que l'idée qu'on respectait leur état, et qu'on partageait leurs peines; et vous, philosophe sensible, vous, consolateur des hommes, vous, chantre de la vertu, vous leur enlevez cette faible consolation.

Pourquoi voulez-vous ouvrir les cloîtres ? Vous n'auriez pas aujourd'hui quatre-vingt mille livres de rente, si aucune de vos parentes n'y était entrée. Nos villes sont remplies de vieilles filles et vous vous plaignez sans cesse du mal que font les couvents. Commencez à sacrifier une partie de votre fortune à faire établir les célibataires du siècle, et puis vous parlerez de rendre utiles les célibataires de la religion. Mais je vous connais, mon cher neveu ! Vous êtes bien éloigné de proposer ce projet et de le faire valoir à vos dépens. Il s'agit bien moins de l'intérêt de la population dont vous vous souciez fort peu, que de celui de votre commerce *typographique,* qui vous tient fort à cœur. Il faut plaire aux gens du monde, et vous cherchez des ridicules hors du monde.

Ne craignez rien, mon ami, pour l'extinction de l'espèce humaine, elle n'abonde que trop, surtout en poètes obscènes et en philosophes téméraires.

A-t-on jamais vu dans aucun siècle (grâce à vos sermons sur le luxe) autant de *comédiens,* de *baladins,* de *farceurs,* de *musiciens,* de *parfumeurs,* de *perruquiers,* de *courtisanes* qu'on en voit à présent? L'Égypte n'avait pas autant de sauterelles. Soyez reconnaissant au moins une fois dans votre vie, et convenez que si vous ne devez pas beaucoup aux religieuses, vous avez de grandes obligations aux religieux. Les Jésuites vous ont inspiré le goût des belles-lettres et de la vertu ; et si vous n'avez profité que de la partie la moins importante de leurs leçons, ce n'est pas leur faute. Comment auriez-vous composé votre *Histoire Générale,* sans le secours de ces savants solitaires, dont vous enviez tant les richesses et si peu les vertus?

Mais il y a plus : les mains laborieuses de ces vertueux cénobites n'ont-elles pas défriché et fertilisé les cantons les plus stériles, et peut-être celui que vous habitez? Leurs domaines ne sont-ils pas encore la portion de l'État la plus peuplée, la mieux cultivée? Leurs maisons ne sont-elles pas la ressource de tant d'autres qu'elles soulagent du poids d'une trop nombreuse famille? Beaucoup de familles illustres n'ont-elles pas été relevées dans leur chute par elles, et soutenues dans une splendeur utile au service du roi et au bien du royaume?

Quand on a de la raison et de l'humanité, peut-on être jaloux des biens ecclésiastiques? Ne sont-ils pas le patrimoine de ces communautés, où la plus pure charité s'exerce avec une vertu si héroïque? N'en a-t-on pas donné une partie à ces hôpitaux, où l'indigence est secourue par un sexe délicat, qui sacrifie la beauté et la jeunesse, et souvent la haute naissance, pour soulager ce ramas de misères humaines, si humiliantes pour notre orgueil, et si révoltantes pour notre délicatesse?

Les biens ecclésiastiques ne sont-ils pas encore le partage de ces colléges, de ces séminaires, de ces écoles plus que jamais nécessaires à l'éducation de la jeunesse? L'avantage de l'État, celui de le religion se réunissent pour vous imposer silence. Voyez le *bien* où il est, et ne vous piquez pas de chercher un *mieux* qui serait peut-être le pire.

Qu'il est maladroit de se plaindre sans cesse que l'Église dépeuple l'État! Il y a soixante ans que chaque maison religieuse (quoique le nombre en fût plus grand alors), comptait au moins le double de sujets plus qu'aujourd'hui ; le royaume n'en avait pas moins plus d'un million d'hommes qu'il n'en possède. Avouez que ce n'est pas le clergé séculier qui nuit à la popula-

tion ; et vous, qui voulez qu'on tolère les erreurs monstrueuses des idolâtres, des turcs, des quakers, tolérez les vertus de vos concitoyens. Adoucissez l'âcreté de vos déclamations contre les religieux ; tandis que vous vomissez votre bile contre eux, il y a peut-être trois mille solitaires qui lèvent des mains pures au ciel pour détourner les fléaux prêts à fondre sur vous... Je me joins à ces bonnes âmes, mon cher neveu ; et comme je m'intéresse toujours à la vôtre, je dois finir par quelques avis qui peut-être ne seront pas inutiles.

Vous déclamez sans cesse contre des personnes que vous supposez être malheureuses : cela n'est pas humain ; vous les injuriez : cela n'est pas noble ; vous opposez au tableau de leurs vertus celui des bienfaits que vous dites répandre sur les infortunés : cela n'est pas modeste. Le chrétien se tait sur le bien qu'il fait, le sage n'en parle pas...

Gardez surtout le silence sur l'église que vous avez réparée, car il vaudrait beaucoup mieux ne pas déchirer le sein de l'Église universelle, que d'embellir des chapelles de village. Je suis tout à vous. Sœur DES ANGES.

Certes, la lettre qu'on vient de lire est topique, et celle qui l'écrivit n'était pas une femme dépourvue d'esprit ni de bon sens.

Le passage relatif aux Jésuites surtout est piquant et porte un coup droit au trop fameux écrivain qui voulait « écraser l'infâme », et recommandait à ses disciples le mensonge comme une arme sûre et terrible.

Nous serions curieux de savoir quelle réponse le patriarche de Ferney fit à cette vigoureuse épître ; mais il est probable qu'il n'en fit aucune. MEMINI.

L'ÉCOLE NEUTRE

DEVANT LES VRAIS DROITS DE L'HOMME ET DEVANT DIEU (1)

Messieurs,

Une illustre Romaine de l'antiquité, dont l'empereur Auguste voulait gouverner le cœur à son gré, poussa un cri de fierté

(1) Discours prononcé par M. Gabriel de Belcastel, à la réunion de la salle Wagram, le 29 juin 1883,

sublime, un cri si large et si profond que Corneille, après quinze siècles, en répétait l'écho : César ?...

> Il peut être vainqueur dans plus de vingt combats,
> Mettre un roi hors du trône et donner ses États,
> De ses proscriptions rougir la terre et l'onde,
> Et partout, à son gré, changer l'ordre du monde...
> Mais le cœur d'Émilie est hors de son pouvoir...
>
> (Applaudissements.)

Elle disait vrai.

Mais ce n'est pas seulement le cœur de l'indomptable patricienne des vieux jours de Rome, c'est la conscience du plus faible enfant grandissant sous le toit le plus humble, qui est, de droit éternel, hors de l'empire de César et qui demeure en face du ciel et de la terre inviolable dans sa liberté. (Vifs applaudissements.) Qu'on jette aux profondeurs du gouffre de l'impôt la pièce d'or qu'a frappée le marteau public; ne touchez pas à l'âme immortelle qui porte la divine effigie ! Elle est sortie des mains créatrices avec son auréole de liberté ; libre, laissez-la, elle doit passer libre entre les puissances de ce monde ; libre, elle doit remonter à Dieu, par qui et pour qui seul elle reçut la vie. (Applaudissements répétés.)

Mais Dieu, imprimant son image dans l'homme, l'imprime jusqu'au bout; il va chercher sur les hauteurs de son essence la couronne de la paternité; il la pose aussi sur le front de l'homme, il lui dit : Va ! Comme un autre créateur, évoque à ton tour du néant un être doué d'une âme semblable à la tienne et reçois la garde de cette âme, qui te devra la vie.

De là viennent le droit et le devoir du père. Père par la grâce de Dieu, — et cette formule est là d'une vérité inébranlable qu'aucune variation politique ne peut entamer, — père par la grâce de Dieu, — au fils qu'il enfanta il doit tous les progrès de l'être vers sa fin; il est le gardien, par la grâce de Dieu, de l'intelligence et du cœur de l'enfant ; il l'est non pour en faire une idole de son orgueil ou une caresse de son cœur, mais pour le bien de l'enfant lui-même et pour la gloire de Dieu qui le lui a donné. (Applaudissements.) Voilà pourquoi, de sa nature, l'enseignement est indépendant du pouvoir civil, et le droit des familles est supérieur et antérieur à toute loi humaine. (Vive approbation.) L'État n'eut rien à faire dans ce mystère de la vie ; l'État n'a rien à voir dans ce royaume du foyer. Son rôle unique est de protéger une faiblesse contre l'abus possible de la force et de reconnaître le droit naturel pour en être le premier serviteur. (Nouvelle approbation.)

Chez les peuples baptisés, l'Église est là pour enseigner à la fois leur devoir au père, à l'enfant et au pouvoir civil. En sorte que cette jeune âme qui s'ouvre à la pensée, se trouve tout à la fois sous

la garde du père, sous la protection de la puissance publique, sous la tutelle morale de l'Église; mais en demeurant sous cette triple garde, elle ne tombe jamais au pouvoir absolu de personne; l'âme humaine est libre et n'appartient qu'à Dieu. (Applaudissements prolongés.)

Tel est le droit naturel, tel le droit chrétien qui en est la plus haute consécration. Est-il une théorie humaine, je vous le demande, qui professe pour la liberté de conscience un plus sincère et plus profond respect ?

Ces principes posés, messieurs, je viens vous dire :

La loi qui depuis le 28 mars 1882 déshonore la législation française, est une violation formelle des vrais droits de l'homme. Elle est une atteinte sacrilège aux droits de Dieu, et par l'une comme par l'autre elle est un crime de lèse-patrie, mortel pour l'avenir français.

Puis, pour conclure, nous dirons d'un mot, quel est, dans ce péril, le plus grave que la France ait couru, quel est le devoir des hommes de foi, de patriotisme, de famille et de liberté. (Très bien ! très bien !)

I

Il n'est pas besoin, Messieurs, de rappeler les détails odieux qui abondent dans cette loi de mal : ce père emprisonné ou dénoncé au mépris public sous les yeux de ses fils, parce qu'il a voulu sauvegarder leur âme; ces 40,000 commissions scolaires, choisies au gré changeant des passions politiques, érigées en tribunaux sur toute la surface du pays, armées d'un pouvoir presque souverain pour pénétrer dans l'intérieur du foyer et juger la conscience des familles; cette gratuité dérisoire, puis qu'elle existait déjà pour les pauvres, et que la nouvelle ne profite qu'aux riches, en faisant peser sur tous le fardeau de l'école... que je ne veux pas caractériser encore; quand j'aurai montré ce qu'elle est, je lui donnerai son vrai nom. Ne nous arrêtons pas aux formes, allons au fond. Qu'y a-t-il ? Deux choses : *laïcité*, *obligation*.

Laïcité, c'est-à-dire rupture ouverte avec Dieu. Jusqu'ici la loi française inscrivait en tête de son programme l'instruction religieuse; on l'a supprimée. C'était trop peu ; un sénateur républicain libéral, — il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer, — non point chrétien, simple déiste, évitant même de prononcer le mot *religion*, demande comme un minimum indiscutable l'enseignement des devoirs envers Dieu et la patrie. On ferme la porte au nom de Dieu, on laisse la patrie sans Dieu.

Obligation, c'est-à-dire on fait la faculté pour les favorisés de la fortune de choisir le maître et l'école, et pour l'immense majorité du peuple la contrainte absolue à l'école laïque, ou, si vous l'aimez mieux, la grande liberté de choisir la prison.

Eh bien ! messieurs, je dis que cette *laïcité obligatoire en fait* pour

les trois quarts de l'enfance française est un monstrueux attentat contre les droits de l'homme. Il y a cent ans que la révolution frappe tous les échos de l'univers avec cette fameuse déclaration des droits. Il y a cent ans qu'elle foule aux pieds les droits véritables de l'homme et qu'elle travaille à organiser la servitude. (Applaudissements prolongés.)

1° Le premier droit de l'homme, c'est le droit à la vérité. (Nouveaux applaudissements.)

Comme son œil est fait pour la lumière et non pour les ténèbres où passent les fantômes ; comme son organisme tout entier est fait pour l'aliment qui entretient sa vie, et non pour le poison qui la tue, ainsi son âme est faite non pour le faux qui le trompe, mais pour la vérité, aliment, lumière et vie de sa conscience. (Vifs applaudissements.)

Or, le rayon de vérité le plus indispensable à l'homme, c'est celui qui l'éclaire sur son être, son origine et sa destinée. Et, tout cela qu'est-ce autre chose que la science de Dieu !

Qu'importe à ce fils de l'homme né d'hier qui va mourir demain et, n'eût-il pensé qu'un jour, et saisi d'une aspiration invincible au bonheur, que lui importe de connaître les molécules chimiques de la plante qu'il écrase en passant, ou le chemin de l'astre suspendu à mille millions de lieues sur sa tête, si vous ne lui dites rien de la science nécessaire, si vous lui cachez le bien suprême qui l'appelle et l'horizon d'outre-tombe son éternelle patrie ? Or, ce bien suprême, c'est l'infini de Dieu ; l'enfant a droit à Dieu (bravos répétés), entendez-le, et quand vous lui cachez Dieu, vous lui faites un vol, et de tous les vols, le plus barbare et le plus odieux. (Applaudissements.)

Quoi ! vous feriez passer un torrent d'injures — et vous auriez raison — sur le tyran qui jetterait une multitude de jeunes êtres débordant de vie dans des cachots sans lumière et sans air ; que dis-je ! vous calculez avec une affectation ridicule les cubes d'air que doivent engloutir les poumons d'un enfant de dix ans et les centimètres carrés des ouvertures qui doivent porter jusqu'à lui les regards du soleil ; vous vous emportez jusqu'à dire, ô prophète Ferry, que sans ce cubage mathématique, à la dose précise que vous avez fixée sans doute, il ne peut pas y avoir d'élévation de cœur et de patriotisme, et vous fermez cette âme à l'atmosphère divine et au soleil de la vérité ! Malheur ! trois fois malheur à vous ! car il n'est pas de mot pour exprimer l'horreur de la prison morale où vous précipitez cette âme plus vaste que le monde... et vous parlez de liberté ! (Applaudissements prolongés.)

Je vous entends : votre école est neutre, dites-vous ; elle est inoffensive ; pour un peu, vous diriez qu'elle n'est rien. Elle n'est rien ! nous verrons tout à l'heure ce que vaut cette menteuse neutralité ; mais je veux dire tout de suite : fût-elle sincère, votre loi est encore une loi détestable.

Vous êtes neutre? oui, comme le mur d'une prison, qui par lui-même n'a ni vertu, ni vice, mais qui intercepte l'air vital et altère ainsi les sources de la vie. (Très bien! très bien!) Neutre? comme la planète qui passe entre le soleil et la terre et lui voile la clarté des cieux. Neutre? comme la balle inerte qui pénètre jusqu'au cœur, y arrête les fonctions de la vie. Car la neutralité là où tout doit être vivant, c'est la mort. Vous le voyez donc bien : en supprimant Dieu de l'école, vous violez le droit sacré de l'enfant à la respiration vitale de son être intelligent et libre. Vous l'asphyxiez sous l'éteignoir de votre neutralité.

2° Il est un autre droit, messieurs, que méconnaît la loi statolatrique : le droit du père de famille.

Vous connaissez bien les gros livres de la mairie qu'on appelle registres de l'état civil. Lorsque sur une page de ce livre, pour la naissance, le mariage ou la mort, on vient écrire un nom, est-ce l'État qui engendre, qui marie ou qui tue? L'État n'est qu'un témoin, un bras séculier qui prête main-forte aux effets civils de ces actes ou événements de famille. Il consacre un droit naturel et préexistant : celui d'avoir un nom, d'en défendre la pureté et la sincérité, de présenter au monde le front haut la compagne que votre cœur et Dieu, non pas César, vous ont donnée, le droit de transmettre à vos fils l'héritage du nom et du champ paternel.

Si l'État, un jour, venait vous dire : ce nom que vous avez reçu de vos pères sans tache, et que sans tache aussi vous gardez comme un trésor dont vous êtes dépositaires; ce champ, que vous, artisans de vos fortunes, avez acquis et fécondé de vos sueurs, que vous, ouvriers recevant d'avance le salaire de vos journées, avez salué dès le berceau comme un legs du passé, que tous vous gardez contre les hasards de la vie, afin qu'un jour, sous ce toit qui demeure tandis que vous passez, un fils recueille la trace de vos pas et de votre honneur, rien de cela ne vous appartient! S'il vous disait que ces choses saintes qui ne sont point l'âme, mais qui portent en elles comme une émanation de l'âme, sont la chose et le domaine de César; s'il vous disait : l'hérédité est morte, les générations nouvelles ne sauront plus ce que vaut un nom, elles porteront un chiffre variable par ordonnance de police, et la part de chaque Français ne sera plus qu'une action au porteur dans l'avoir anonyme social, vous pousseriez un cri de réprobation.

Hé! qu'est-ce que l'enseignement, messieurs, si ce n'est l'hérédité morale, le legs sacré des biens immortels, principes de foi, de justice et d'honneur, héritage mille fois plus noble que celui d'une motte de terre? car celui-ci vaut surtout comme symbole et gage de celui-là. Puisque donc le champ de la famille est inaccessible à César, mille fois plus encore l'enseignement de la famille (applaudissements); le livrer à l'État par un monopole direct ou indirect,

c'est une abdication du titre et une trahison du devoir du père. (Nouvelle et vive approbation.)

Le nom de père, messieurs, est un des plus beaux que la langue humaine puisse prononcer. A chaque instant de la durée, Dieu le fait remonter à lui sur l'aile de la seule prière qu'il a dictée à l'homme; toute famille l'honore comme celui d'un fondateur, et la récompense suprême des rois qui ont fait le bien des peuples est d'être appelés pères de la patrie. (Vifs applaudissements.) Si ce nom vibre ainsi dans l'harmonie universelle, c'est qu'il est dans la transmission génératrice de l'être un mystère de gloire et une puissance de mandat qu'aucun pouvoir humain ne peut ni détruire, ni usurper.

Lorsque, par le mystère dont je parle, un homme appelle du néant une âme qui devient sa fille; lorsqu'uni à cette âme immortelle un être faible et nu, plaintif et affamé, sort du sein maternel et aborde la vie, croyez-vous que ceux dont il la tient soient quittes envers lui pour quelques gouttes de lait et un morceau de pain? La tradition intellectuelle et morale, patrimoine supérieur de l'humanité, croyez-vous ne pas la devoir à la génération dont vous êtes les auteurs responsables?

Pères et mères, j'entends votre réponse. Avec l'être matériel que vous avez transmis, avec l'empreinte de vos visages et le sang de vos veines, vous devez et vous donnez bien autre chose à vos fils. C'est votre honneur, votre joie et l'ordre providentiel de leur communiquer votre substance morale dans ce qu'elle a de meilleur et de plus pur. (Applaudissements.)

Cette dette royale, vous la contractez le jour où de votre amour pour une femme, sous le soleil de ce monde, un enfant est venu. Si vous le reniez, si vous laissez un déshérité à moitié chemin de l'être que votre paternité lui promit, vous n'avez fait qu'une victime, vous êtes un bourreau. Mais si vous êtes pleinement fidèle à toutes les promesses de ce don de la vie, vous avez conquis la pleine dignité de votre charge paternelle, et en l'accomplissant jusqu'au bout, vous êtes le collaborateur du grand œuvre de la création : l'homme divinisé par la foi. (Applaudissements répétés.)

Et ce droit magnifique du père plongeant, vous le voyez, au plus profond de l'essence des choses, on l'immolerait à je ne sais quel droit césarien factice, à la paternité de hasard du premier venu qui passe au ministère de l'instruction publique? (Bravos et applaudissements.) On arracherait l'âme de l'enfant à la sainte garde de la tendresse pour le livrer à une puissance qui ne le connaît pas? (Nouveaux applaudissements.) Non! ce n'est pas pour être trahie de la sorte que Dieu alluma dans le cœur du père la flamme inextinguible du plus dévoué de tous les amours. Cela est si vrai, messieurs, il est tellement dans l'essence du cœur de l'homme de vouloir le bien de son fils, même en faisant le mal pour son compte, que voici un fait arrivé à Paris, en pleine Commune, en mai 1871.

Un des plus tristes héros de ces jours mauvais que toutes les amnisties et toutes les clameurs du monde ne parviendront jamais à réhabiliter (sensation profonde), Régère, avait une fille fidèle à la foi de son baptême. Or, deux jours avant la semaine terrible où il accumulait des centaines de barils de poudre dans les caves du Panthéon, Régère était au pied de l'autel de Saint-Étienne du Mont, à côté de sa fille qui célébrait sa première communion. Chose plus étrange encore, les yeux du père et de la fille étaient mouillés des mêmes larmes. Comment cet homme, capable d'ensevelir dix mille hommes sous les ruines d'un quartier de Paris, n'avait-il pas le courage d'interdire à sa fille le plus grand acte de la foi ? Comment en partageait-il avec elle la religieuse émotion ? Ah ! c'est que le père, s'il n'est pas un monstre, respecte dans l'être qui est né de lui les joies suaves de la conscience auxquelles il a dit pour lui-même un éternel adieu. (Applaudissements.) Voilà pourquoi le Père qui est dans les cieux a confié au père de la terre la garde glorieuse de l'âme de l'enfant. Voilà pourquoi, quoi que l'on dise et quoi qu'on fasse, le foyer domestique est le rempart de l'autel. (Nouveaux applaudissements.)

3° Ce n'est pas seulement le droit propre du père et de l'enfant, c'est le droit du citoyen, de l'être humain tout entier, dans toutes ses franchises, qui est violé par l'État lorsqu'il supprime Dieu de l'enseignement public.

Le droit fondamental de l'homme, c'est de n'être gouverné que par Dieu ou au nom de Dieu. Dieu est par l'essence l'unique autorité, parce qu'il est seul créateur. (Vive approbation.)

En dehors de Dieu ou de ses mandataires, qui donc a le droit de commander à l'homme, et pourquoi me courberais-je devant un homme mon égal ?

Est-ce parce qu'il sait davantage ? où sera l'examinateur ?

Est-ce parce qu'il a raison ? où sera le juge ?

Est-ce parce qu'ils sont mille contre moi ? mais ils seraient cent mille pendant cent mille ans à me frapper, est-ce que par là ils mettraient avec eux la justice ? Ils n'auraient fait que décréter la souveraineté de la force aveugle et brutale, mépris suprême de l'intelligence et de la liberté. (Applaudissements.)

Est-ce parce que le hasard l'a fait plus riche et plus heureux que moi ? mais qui m'empêche, si je suis le nombre, de me précipiter dans les rangs des riches et des heureux, de les rompre, de les écraser et de me charger de leurs dépouilles ?

Est-ce au nom de mon intérêt bien entendu que vous me commandez ? Mais si je l'entends à ma façon, autrement que vous-même ?

Est-ce au nom de l'ordre ? Mais qu'est-ce que l'ordre pour moi, si cet ordre me gêne, et s'il n'est nulle part une autorité plus haute que l'homme pour me l'imposer ?

Est-ce au nom de la nécessité? Qui me la prouvera? Mais la nécessité n'est après tout qu'une forme de la force. Or, vous avez beau accumuler la force sur la force, vous n'arriverez jamais à la hauteur du droit. (Applaudissements prolongés.)

Non! la force pure n'a pas droit à l'obéissance (nouveaux applaudissements); et voulez-vous la preuve que la force même en opprimant et en tuant, n'est pas le signe de la victoire et qu'elle peut être vaincue? Regardez le juste mourir. Environné de toutes les puissances conjurées de l'univers, au pied d'un tribunal inique, en proie à la torture sur un échafaud, un cri victorieux en face des bourreaux sera la dernière vibration sur la terre de sa conscience prête à monter vers Dieu. Son âme immortelle se rit des chaines et de la mort, elle est libre. (Bravo! bravo! Très bien!)

Et voulez-vous savoir quel est le titre de sa liberté? Il est écrit dans le premier commandement du Décalogue : tu adoreras un seul Dieu. La souveraineté divine est l'unique gardienne de la dignité humaine.

C'est par elle que la loi respecte la justice éternelle, c'est par elle qu'à son tour le citoyen respecte la loi, c'est par elle que le fils devant le père, le serviteur devant le maître, l'homme privé devant la puissance publique, s'inclinent sans se diminuer; que du sommet à la base de l'édifice social, s'étage la hiérarchie de toutes les autorités, de toutes les soumissions et de tous les respects, c'est par elle que tous les fronts humains gardent le signe inviolable de la liberté, car les uns comme les autres n'ont qu'un seul maître, l'Être infini et éternel. (Applaudissements prolongés.) En dehors de là, vous n'avez que le règne de l'homme sur l'homme, la peur d'un côté, l'insolence de l'autre, cœur d'esclave partout, ni liberté, ni autorité, ni dignité; la servitude universelle. (Applaudissements.)

Voilà pourquoi, messieurs, la loi qui supprime Dieu de l'enseignement public, c'est-à-dire du droit social, est un attentat contre les droits véritables de l'homme; elle les foule aux pieds avec un cynisme qui n'a d'égal que sa stupidité. (Nouvelle et vive approbation.)

G. de Belcastel.

(La fin au prochain numéro.)

LA MISSION DE MADAGASCAR

Les missionnaires français ont dû quitter Tanarive, sur un décret d'expulsion du gouvernement hovas. Les *Missions catholiques* publient, sur l'expulsion et le voyage des Européens

jusqu'à Andakana, une très intéressante lettre du R. P. Caussèque au R. P. Cazet, préfet apostolique de Madagascar.

La voici :

Andakana (en route pour Tamatave), 4 juin 1883.

Au moment où je trace ces lignes, vous avez dû débarquer à Tamatave, et la nouvelle du coup qui frappe notre chère mission vous est connue. En songeant à votre douleur, je sens mes yeux mouillés de larmes ; comme les amis de Job, je serais porté à garder le silence pour donner un libre cours à mes pleurs. Mais j'ai besoin moi-même d'être consolé, et j'espère trouver, en vous écrivant, un soulagement à ma propre affliction.

La belle mission de Madagascar, si riche en espérances, et donnant déjà de si beaux fruits, a été détruite d'un trait de plume par une lettre du ministre des affaires étrangères.

Voici en quelques mots l'histoire de cette catastrophe :

Le 24 mai, nous venions à peine de terminer à Ambohipou, le jour même de la Fête-Dieu, notre belle procession du Saint-Sacrement, qu'une personne bien informée me prit à part pour me parler de lettres arrivées au palais. Il y était dit que l'amiral Pierre avait bombardé Vohémar et Amorontsangana, qu'il y avait beaucoup de Malgaches tués, 300 dans un endroit et 500 dans l'autre. La nuit suivante, une lettre de Mojanga rapportait cette parole de l'amiral Pierre : « Si, dans une heure, la garnison malgache ne quitte pas le fort, je le brûle. » Là-dessus, délibération au palais nuit et jour.

Le lendemain, vendredi 25 mai, à six heures trois quarts du soir, M. Suberbie, négociant français, recevait du ministère des affaires étrangères une lettre avec cette adresse : *Aux citoyens français fixés dans l'Imérima.* « Voici ce que nous vous disons : Considérant les hostilités commencées dans le nord par l'amiral Pierre, et les lettres de M. Baudais, consul ; vu le désir que nous avons de respecter vos personnes, nous vous donnons jusqu'à mercredi, 30 mai 1883, pour quitter le pays et repasser les mers. Ainsi dit, Andriamifidy, sous-chef des employés dans les affaires étrangères. »

Un duplicata de cette lettre nous fut remis le lendemain 26 mai.

Dès ce moment, nous sommes considérés comme proscrits ; les officiers ne peuvent plus nous aborder, des antily (hommes de police) gardent l'entrée de nos enclos à Andohalo. Étienne Raudriamary, qui avait assisté à la messe de 5 heures, est arrêté par la police à titre d'officier violant la consigne et conduit en prison : par ordre de son chef, il est rendu à la liberté avant d'y arriver.

Au moment où nous reçûmes le duplicata, vers 10 heures, nos lettres étaient prêtes, une au premier ministre pour demander une audience, une autre pour répondre au ministère des affaires étrangères, que la plupart des Pères étaient à la campagne fort loin,

mais que nous allions les avertir... Je voulus donner ces lettres à celui-là même qui nous portait le décret d'expulsion, mais il refusa de les recevoir : il avait la consigne. A qui les remettre? Seul, l'agent des affaires étrangères est autorisé à communiquer avec nous. Je lui envoie nos lettres très pressées, mais il n'est pas chez lui et nul de sa maison ne veut les prendre. Où était-il donc? Au camp des soldats avec le premier ministre, qui allait enflammer l'ardeur des guerriers par le récit de soi-disant atrocités commises à la côte Nord-Ouest. Enfin, à cinq heures du soir, arrive Adriamifidy qui reçoit nos lettres : refus d'audience et nouvelles insolences, voilà tout l'effet produit.

Cependant, voyant que nous n'avions rien à attendre des hommes, nous nous tournons uniquement du côté de Dieu.

Le lendemain, 27 mai, dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, le Saint-Sacrement est exposé et les Quarante-Heures commencent, pour continuer nuit et jour jusqu'au mardi à 8 heures du matin.

On craignait que les fidèles n'osassent pas venir à l'église ; c'est tout le contraire qui est arrivé. Il y a bien eu quelques abstentions, mais en revanche des chrétiens qui semblaient nous avoir abandonnés sont venus se confesser. Les jours de dimanche, de lundi, de mardi et même de mercredi, nos confessionnaux ont été assiégés par une foule de pénitents sans cesse renouvelée. Jamais la foi, la piété, la reconnaissance de nos chrétiens ne se sont montrées comme en cette circonstance.

Que de prières, que de larmes, que de conversions pendant ces quatre jours ! C'est une grande consolation au milieu de notre immense douleur, et une preuve que les Malgaches nous sont véritablement attachés.

Dans la journée du dimanche 27 mai, les offices eurent lieu comme à l'ordinaire; seuls les bancs des élèves laissaient quelques vides. Prières, pleurs, cantiques, tout se mêlait avec un entrain touchant. Le soir, à la place du Salut, nous récitâmes deux chapelets pour compléter le Rosaire ; les deux dernières dizaines furent chantées avec un accent qui arrachait des larmes. Nous promîmes tous de célébrer chaque année, par une communion en action de grâces, la fête du Sacré-Cœur, s'il plaisait au bon Maître de détourner le malheur qui nous menaçait.

Le lundi, 28, le R. P. de Lavaissière, le P. Cormellan, le P. Delbosq et le P. Thomas, se rendirent en personne chez l'agent des affaires étrangères, qu'ils aperçurent fort bien dans la maison ; mais il refusa de les admettre. Une lettre qu'ils présentèrent aux employés ne fut pas reçue non plus. En vain dirent-ils : « Voici le P. Cormellan, sujet britannique ; le P. Thomas, sujet belge : dites-le à votre chef. » Il leur fut répondu : « Nous le ferons, mais nous ne pouvons prendre cette lettre. »

Depuis nous apprîmes que le mot était donné. Du plus petit domestique à Rasanzy, le secrétaire intime du premier ministre, il était entendu qu'aucune lettre des Pères ne serait reçue.

Le mardi, 29, la dernière messe est chantée à sept heures. A l'Évangile, je dis quelques mots d'adieu et donne quelques avis pour le temps de notre absence. La messe est suivie du baptême de près de trente adultes.

Cependant les Sœurs quittaient la ville de Tananarive à pied; parties vers sept heures, elles sont arrivées vers dix heures à Ambohimangakély, à trois quarts d'heure d'Ambohimalaza. Quelques paquets avaient pu être expédiés à la dérobée, car les porteurs avaient peur de se compromettre en nous approchant. Nous craignions d'être encombrés le jour du départ; voilà pourquoi nous avions fait partir les Sœurs un jour à l'avance.

Le départ des Sœurs à pied a soulevé un sentiment d'indignation qui est monté jusqu'au premier ministre. Celui-ci s'est ravisé, et vite il envoie quelqu'un pour dire aux Sœurs d'attendre : « Que les Sœurs et les Pères restent. » Une noble dame malgache nommée Victoire, entendant cette parole, croit que l'on revient sur la mesure, et que les Pères et les Sœurs ne partiront pas. Vite, elle court; elle se précipite dans l'église en poussant un cri de joie. Autant sa tristesse avait été grande, autant son allégresse était vive. Bientôt elle est chez le P. de Lavaissière, toute rayonnante de bonheur. L'église se remplit de fidèles qui récitent un chapelet d'action de grâce, en attendant le *Te Deum* solennel qui devait être chanté dès que la parole officielle nous serait communiquée par écrit. Hélas! l'illusion n'a duré qu'une heure.

Bientôt Victoire venait toute triste me dire de la part du premier ministre les paroles que voici : Le premier ministre ne savait pas que les Sœurs étaient parties à pied, et il demande combien parmi elles n'ont pas de porteurs? Donc Son Excellence s'occupe des porteurs des Sœurs; pour les Pères et les Frères, il n'en est pas question. Les Peres et les Sœurs doivent partir : la parole ci-dessus signifiait seulement : donner aux Sœurs des porteurs et aux Pères des gardes.

Le mardi, à cinq heures, je recevais de l'agent des affaires étrangères une lettre ainsi conçue : « Vous pouvez salarier tous les porteurs que vous désirerez. Veuillez me dire à quelle heure vous devez partir demain : je vous enverrai des hommes pour vous protéger. »

Je répondis : « Aucun porteur n'ose se présenter... Quand nos paquets seront partis, nous nous rendrons à pied, s'il le faut, à Ambohimangakély. Je vous préviens que plusieurs des Pères des campagnes sont venus de loin à pied, qu'ils n'ont pas pu trouver un homme pour leur porter un paquet, et que leur maison a été pillée...

Mercredi 30 *mai*. — Vers six heures et demie, je célèbre la messe

et je donne la communion à une quarantaine de personnes... Après l'office, encore des baptêmes, des confessions, des mariages.

Vers neuf heures, on nous mène des porteurs pour débattre le prix; nous promettons quatre piastres (20 fr.) à chacun jusqu'à Maromby : ils refusent. Enfin à dix heures, nous écrivons pour dire que, n'ayant pas de quoi déjeuner ici, nous allons tous partir à pied pour Ambohimangakély.

Victoire vient en pleurant faire ses adieux. Je l'invite à entrer, et lui dis :

— Quand Notre-Seigneur fut monté au ciel, Marie, sa mère, resta pour encourager et consoler les fidèles ; ainsi, en l'absence des Pères, tu dois être l'ange visible de la mission catholique.

— Mon Père, reprit-elle en sanglotant, je ferai ce que je pourrai.

A dix heures et demie, tous les Pères se rendent à l'église. Le R. P. de Lavaissière nous dit :

— Voici le moment du sacrifice ; faisons-le de tout notre cœur. Avant de nous mettre en route nous allons, selon la règle, réciter l'itinéraire.

Le révérend Père commence la prière en face de l'autel dépouillé ; nous répondons ; les sanglots étouffent notre voix. L'itinéraire terminé, nous sortons tous de l'église. La place d'Andohalo est remplie de monde, comme aux jours des plus grands *Kabary*. Un petit sentier s'ouvre sur notre passage, nous défilons un à un au milieu de cette foule silencieuse et sympathique. Des soldats et des antily sont censés nous protéger, ils nous accompagnent. J'en ai trois à mes côtés, avaient-ils des ordres à cet égard ?... Ils n'étaient en tout qu'une vingtaine.

En ville, l'attitude de la population fut parfaite : c'était le triomphe de la religion. Mais il fallait que le démon de l'hérésie se montrât en ce grand jour, pour notre gloire et notre instruction. Entre Andrainarive et Andraisora, campaient les soldats de quatre districts. Quelques jours auparavant, j'avais visité tous ces camps : on m'avait fort bien reçu. L'offre de remèdes gratuits pour les malades et la promesse de visiter sous les tentes les plus infirmes avaient été accueillies avec enthousiasme. Mais nous savons combien la foule est mobile : aujourd'hui elle crie *hosanna*, et demain on lui fera dire : *Crucifiez-le, crucifiez-le*.

Sous l'inspiration de quelques chefs plus sectaires que guerriers, les soldats s'étaient attroupés sur les chemins. Nos Pères durent passer au milieu de cette foule compacte et qui allait se resserrant de plus en plus. Je ne veux pas rapporter les paroles insolentes prononcées par cette soldatesque effrontée : je dirai seulement que quelques Pères ont reçu des coups de poing, qu'à plusieurs on a tiré fortement la barbe, et qu'à un moment le passage a été complètement fermé. Si nos Pères avaient répondu à ces provocations, il est

probable que la foule, poussée par l'hérésie, se serait portée aux derniers excès. Mais à toutes ces insultes les nôtres n'ont opposé que la mansuétude.

Pour moi, qui passais un peu plus au nord avec quelques-uns des nôtres, j'ai traversé le camp des Vouizionzo, qui me connaissaient fort bien. J'entendais les soldats dire : « Voilà le Père qui nous visitait. Quel malheur que son départ ! » A peine deux ou trois voix discordantes ont troublé ce concert de regrets et d'éloges.

Vers une heure, nous étions arrivés à Ambohimangakély ; les Sœurs s'étaient rendues à Ambohimalaza ; nous les y suivons. Le soir, toute la mission catholique était installée dans l'emplacement du Père à Ambohimalaza. La famille Jules occupait la cuisine. Le reste des Français expulsés s'étaient logés dans le village.

Le jeudi matin, presque tous les Pères peuvent dire la sainte messe. La journée se passe à faire la revue des paquets... Nous constatons que plusieurs ont disparu complètement. Dans les caisses perdues, il y avait 1,275 piastres ; en outre, la valeur des objets se monte à 731 piastres ; ce qui fait un total de 2,006 piastres (10,030 fr.). J'écris à ce sujet au ministre des affaires étrangères. Je lui envoie l'inventaire des objets perdus. La réponse fut une fin de non-recevoir, et, devant le parti pris de se débarrasser de nous, nous crûmes inutile et même nuisible de revenir à la charge.

1er *juin, fête du Sacré-Cœur.* — A quatre heures et demie, toute la mission catholique d'Imérina, au grand complet, était réunie dans notre église de Saint-Jean-Baptiste, à Ambohimalaza. Le R. P. de Lavaissière célébrait seul la sainte messe. Après sa communion et avant celle des fidèles, il se tourne vers la communauté pour lui dire quelques mots sur le vœu qu'il va faire en son nom et au nom de la mission catholique ici présente. Puis il prononce la formule de cet engagement.

Presque tous les Pères offrent le saint Sacrifice. Vers huit heures les Sœurs partaient avec onze Pères ou Frères, et tous les séculiers : nous restons au nombre de trente-trois jusqu'au lendemain. Les Sœurs malgaches et les trois postulantes s'en retournent en ville, accompagnées de deux antily pour les protéger à raison du fait que je vais raconter. La veille, Sœur Bénilde, encore revêtue de l'habit de novice, avait été saisie dans notre cour par un esclave vigoureux, qu'une méchante femme, sœur aînée de la religieuse, avait chargé du rôle de ravisseur. Se voyant entraînée de force, la pauvre novice s'est couchée par terre près de la porte, en criant de toutes ses forces :

« Vous pouvez me tuer, mais je ne sortirai pas d'ici sans avoir parlé à ma supérieure. »

Ses cris ont été entendus : on court et on la ramène tremblante. Cet attentat nous a fourni une bonne occasion de régler la question

des novices et des postulantes. Le R. P. de Lavaissière a fait quitter le voile aux novices, malgré leurs supplications et leurs larmes. Puis, en présence de notre guide officiel Ralay, il a été convenu que les novices et les postulantes seraient accompagnées par des officiers jusqu'à la maison où elles désiraient se rendre, soit en ville, soit à la campagne. De plus, Ralay a consenti à faire un kabary dans lequel la sœur aînée et son esclave ont été vertement réprimandés devant le public, en attendant que la justice prononce un châtiment à infliger à l'esclave qui a osé porté la main sur une femme noble... J'oubliais de rappeler que Sœur Bénilde, priée par Ralay de dire son nom :

— Sœur Marie Bénilde, a-t-elle répondu.

— Votre nom malgache, d'abord.

— Non, monsieur, a-t-elle répliqué ; écrivez avant tout sœur Marie Bénilde.

Notre officier a dû en passer par là ; et il leur a dit à toutes d'être tranquilles, que la reine est enchantée de leur voir continuer le genre de vie qu'elles ont commencé, car la prière est libre. C'est une raison d'État qui oblige à éloigner les Sœurs pour quelque temps, jusqu'à la conclusion de la Paix.

La journée se passe à chercher nos paquets perdus : une seule malle a été retrouvée, brisée et dépouillée en partie. Quelques porteurs se présentent ; mais l'armée, qui défile devant nous, en route pour Tamatave, les rend de plus en plus rares.

2 *juin, samedi.* — A 2 heures, nous partons presque tous à pied pour Maharidaza : il y a assez de porteurs pour les paquets qui nous restent.

3 *juin, dimanche.* — Après les messes avec chants de cantiques, nous nous sommes rendus de Maharidaza à Manjakandriana : plusieurs d'entre nous sont encore à pied. Mais à Ankaramadinika, nous avons tous trouvé des porteurs.

Notre voyage s'accomplit dans les conditions ordinaires. Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! Mais, ô cruelle pensée ! que vont devenir nos pauvres chrétiens ? que vont devenir nos églises, nos écoles ? Est-ce que le bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis et qui a tant fait pour la mission de Madagascar, voudrait la laisser périr sous les coups de ses ennemis ? Non, non. L'épreuve n'est pas la mort : elle n'est qu'un moyen de purification. La grâce du divin Maître, en nous accordant le retour au milieu de nos œuvres et une vraie liberté religieuse, changera bientôt notre tristesse en joie.

Déjà des signes consolants nous permettent de nourrir cette espérance. Déjà de plusieurs bouches est sortie la parole qui caractérise les martyrs : « On pourra nous tuer, mais on ne nous fera pas renoncer à la religion catholique. » Jusqu'au moment de notre

départ, la majorité de nos chrétiens est venue prier à l'église : à peu près tous ont voulu se confesser et communier une dernière fois, afin d'être forts contre la persécution. L'un d'eux, qui s'était un peu négligé, me disait : « Laissez-moi faire la communion; après cela je ne craindrai plus la mort, car Jésus sera avec moi. »

J'aurais voulu avoir un peu de temps pour organiser les offices de l'église et les classes : je n'ai pu que donner quelques idées de vive voix à nos quatre congrégations. Je leur ai dit de délibérer, de s'entendre pour que tout marche comme si nous étions là. Tous m'ont paru bien disposés et bien décidés.

Depuis mon départ, je leur ai adressé quelques instructions écrites, et j'ai eu la consolation d'apprendre qu'elles ont été suivies. Dans une de ces lettres, X... me disait : « Le jour de la fête du Sacré-Cœur, 1er juin, nous nous sommes réunis un grand nombre à l'église : nous avons récité le chapelet et chanté des cantiques. »

Des porteurs, venus de Tananarive, m'annoncent que le dimanche, 3 juin, les catholiques étaient fort nombreux à notre église; mais qu'ils étaient sortis de bonne heure...

Au milieu de tant de malheurs, une chose doit nous consoler : la mission catholique est frappée, mais on ne peut lui reprocher aucun crime. Son seul crime est de prêcher la religion véritable et de combattre l'hérésie...

La mission est expulsée et parce qu'elle est catholique et parce qu'elle est française; car, vous l'avez remarqué mille fois, catholique et Français sont synonymes à Madagascar...

Dieu soit loué ! Nous pouvons nous écrier avec joie : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume de Dieu leur appartient.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* publie l'allocution prononcée en latin par Sa Sainteté, lors d'une soutenance philosophique à laquelle Léon XIII a daigné présider.

En voici la traduction :

De même que, le mois dernier, Nous Nous sommes réjoui de la joûte qui s'est livrée en cette même salle, sur les

questions de théologie, de même aujourd'hui Nous avons éprouvé une grande satisfaction de la lutte qu'a soutenue si brillamment, sur l'ensemble des études philosophiques, un élève de l'Université Grégorienne.

Pendant que ce jeune étudiant Nous donnait, il n'y a qu'un instant, la preuve de la culture de son esprit, Nous Nous reportions par la pensée à ces temps meilleurs où, Nous aussi, dans cette Académie Grégorienne, restituée aux membres de la Compagnie de Jésus par la volonté de Notre prédécesseur Léon XII, Nous avons parcouru tout le cercle des lettres et des sciences.

Nous rappelions à Notre esprit ces docteurs d'un esprit éminent, ces directeurs éclairés, ce grand nombre d'élèves, cette ardeur au travail, cette généreuse rivalité pour le succès.

C'est pourquoi, voulant montrer par un témoignage public, à l'Athénée grégorien, combien Nous l'avons toujours eu en reconnaissance et en affection, Nous avons voulu que cette dispute sur l'universalité des choses philosophiques eût lieu sous Nos auspices et dans ce palais même du Vatican.

Comme elle a eu ce résultat de montrer l'habileté et la science du soutenant, l'excellence et l'ampleur des doctrines qui sont, dès à présent, enseignées aux étudiants de cet Athénée, Nous Nous en réjouissons pour Nous-même, et Nous félicitons ce brillant élève ainsi que ses maîtres.

Mais il faut ardemment poursuivre l'œuvre commencée et s'attacher sans relâche et avec énergie à ce que les études philosophiques et théologiques, suivant la doctrine et d'après la méthode de saint Thomas, soient surtout brillamment cultivées par ceux qui grandissent pour l'espoir de l'Église. C'est là, en effet, le plus sûr moyen de défense de la vérité catholique, et celui que les temps dans lesquels nous vivons réclament le plus impérieusement.

—

Le consistoire annoncé depuis quelque temps, a eu lieu le 9 août.

—

La cour d'appel de Rome a débouté de leur instance certains héritiers du Pape Pie IX qui prétendaient revendiquer, comme leur revenant par droit d'héritage, l'allocation annuelle de 3,225,000 francs, assignée au Souverain-Pontife en vertu de la loi des garanties. A l'appui du principe d'incompétence dans les affaires intérieures du Vatican, tel que la Cour d'appel l'a invoqué, il y a dans les considérations de la sentence des aveux qu'il vaut la peine de signaler.

« La question préliminaire qu'il s'agit de résoudre à cet effet, est-il dit dans la sentence dernière de la Cour d'appel, — la question qui, seule, peut ouvrir la voie à toutes les autres posées par les demandeurs, c'est de savoir si le Pape Pie IX, soit comme représentant du Saint-Siège, soit comme investi du pontificat suprême, a acquis d'une manière concrète et efficace, avant sa mort, le droit à la dotation de la rente annuelle de 3,225,000 francs, assignée de par la loi du 13 mai 1871.

Or, il est incontestable que le Saint-Siège, institution *sui generis*, à laquelle nulle autre au monde ne saurait être comparée, ne tient pas de l'État, quel qu'il soit, où il réside, son origine et ses pouvoirs, et, comme tel, ne peut dépendre de la volonté de l'État. Il est juge unique, suprême et sans contrôle de ce qui peut convenir le mieux à sa vie intérieure et extérieure... Le Saint-Siège est sans doute une puissance spirituelle ; mais il manifeste nécessairement sa vitalité par des actes extérieurs, et c'est ce qui constitue sa réelle et visible existence dans le monde ; c'est ce qui a induit les États catholiques et non catholiques à le reconnaître comme une personnalité juridique, apte à traiter avec eux sur le pied de l'égalité.

L'État dans le territoire duquel il existe peut lui avoir décrété un traitement ou apanage convenable, soit par égard à sa précédente situation politique locale, soit en vue de sa sublime mission spirituelle, soit pour rendre hommage aux sentiments de la majorité des citoyens, soit surtout pour des motifs d'ordre international. Mais l'État ne peut lui imposer l'acceptation de cet apanage et il ne peut présumer davantage que cette acceptation s'est réalisée par fiction légale, à moins de méconnaître l'essence, la liberté et l'indépendance du Saint-Siège en ce qui concerne sa manière de se régir.

Or, il résulte évidemment des principes les plus sûrs de la science que l'on ne peut concevoir l'origine d'un droit et d'une obligation correspondante entre deux personnes libres, indépendantes et essentiellement distinctes, par le fait d'une seule d'entre elles, c'est-à-dire sans la réunion des deux consentements, sans la réalisation de la formule : *in idem placitum*. Par conséquent, il est impossible de contester la nécessité de l'assentiment formel ou tacite de la part

du Saint-Siège, à l'endroit de la dotation qui lui a été assignée par l'État italien, en vertu de la loi du 13 mai 1871. Au reste, de par notre droit public intérieur, le Saint-Siège, ou, en d'autres termes, le Pape, en sa qualité de Vicaire du Christ, de chef, Évêque et suprême Hiérarque de l'Église chrétienne-apostolique-universelle, bien qu'il réside physiquement en Italie et qu'il exerce ici, comme dans le monde entier, sa juridiction spirituelle, ne s'en trouve pas moins placé, eu égard à sa dignité, en dehors du royaume d'Italie.

Il résulte de ces aveux, comme on le voit, que le gouvernement italien n'avait et n'a absolument aucun droit de régler à lui seul le mode de liberté et d'existence du Saint-Siège par une loi qui, de sa nature, devait être bilatérale et qui, cependant, est et restera unilatérale, tant qu'on n'aura pas reconnu qu'il est de l'essence du Saint-Siège de se régir lui-même, *comme le dit la sentence de la cour d'appel.*

France.

Paris. — Son Ém. le cardinal Guibert a reçu la lettre suivante :

Rome, le 25 juillet 1883.

A Son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Éminence,

Je viens de lire dans la *Semaine religieuse* de Paris (nº du 21 courant) la lettre que les archevêques et évêques des provinces de Québec et de Saint-Boniface ont adressée aux Émes cardinaux et aux Imes Rmes et archevêques et évêques de France, pour leur exprimer les sentiments d'admiration et de profonde sympathie que leur inspirent le noble courage et l'invincible constance des catholiques français, au milieu de la cruelle persécution dont ils sont l'objet.

Je n'ai pu apposer ma signature à ce document solennel, pour la raison donnée par Mgr l'archevêque de Québec, lequel a justement interprêté mes sentiments lorsqu'il dit que je l'aurais signé de tout mon cœur si j'avais été présent. Oui, certainement, c'est de tout mon cœur que j'adhère à ce qui est dit dans cette noble et touchante lettre, par mes vénérables collègues de l'Église du Canada. C'est, de même, avec la plus grande confiance que je m'unis à eux pour demander au Seigneur la fin de toutes ces douleurs de notre ancienne mère-patrie, pour implorer du Ciel le grand et unique remède d'une restauration religieuse, qui replace la nation française au poste que la divine Providence lui a assigné, celui de protéger la sainte Église

catholique et de marcher à la tête de la véritable civilisation, la civilisation chrétienne.

Dans cet espoir, je demeure avec le plus profond respect, de Votre Éminence, le très humble et tout dévoué serviteur en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

† L.-F.
Évêque des Trois-Rivières.

Alger. — S. Ém. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, administrateur apostolique de Carthage et de la Tunisie, vient d'adresser la lettre suivante aux catholiques italiens d'Alger et de Tunis :

Mes très chers frères,

Un nouveau désastre vient de désoler votre terre natale et de jeter la consternation dans les îles de la baie de Naples, dont la plupart d'entre vous sont originaires. Je partage votre douleur et vos angoisses. Je vous ai, il est vrai, récemment adressé un appel en faveur des victimes des inondations de la Haute-Italie ; mais je ne veux pas rester étranger à ce nouveau deuil. Je vais donc envoyer mon offrande personnelle à Mgr l'archevêque de Naples, en le priant de la faire parvenir à Ischia; mais auparavant je veux vous en avertir, afin que ceux d'entre vous qui le désireront puissent y joindre la leur.

Jamais, sans doute, quoique la charité puisse faire, elle ne se trouvera à la hauteur de telles infortunes. Mais nous aurons, du moins, rempli un devoir vis-à-vis de tant de victimes : vous celui de frères, et moi celui de pasteur et de père, puisqu'une grande partie de mon troupeau se compose des fils de votre Italie.

En conséquence, la présente lettre sera lue dans la prochaine réunion des confréries italiennes. et une quête sera faite, le dimanche suivant, aux intentions indiquées ci-dessus.

Donné sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre vicaire général, le 3 août 1883.

† Charles, cardinal Lavigerie,
Archevêque d'Alger, administrateur apostolique de Carthage et de la Tunisie.

Étranger.

Allemagne. — Les catholiques allemands et autrichiens avaient décidé le mois dernier de se réunir en Congrès à Nuremberg pour traiter des questions sociales et politiques. Ce Congrès a eu lieu au château de Haïd, en Bohême, qui

appartient au prince de Lœwenstein. Il a duré quatre jours. On y a décidé l'élaboration d'un programme de réformes sociales. Le baron Vogelsang, rédacteur en chef du *Vaterland* de Munich, a été chargé de rédiger ce programme. Parmi ceux qui ont pris part à ce congrès on compte des membres de la plus haute noblesse, et des prêtres très distingués. On dit même qu'un évêque banni de Prusse depuis de longues années y assistait. Les membres du Congrès avaient pris l'engagement de ne pas révéler ce qui se serait passé au sein du Congrès, c'est ce qui explique comment on a été si longtemps avant de savoir quelque chose au sujet de cette réunion.

Belgique. — Le tribunal correctionnel de Tournai est saisi, depuis plusieurs jours, d'une douloureuse affaire : celle du chanoine Bernard, poursuivi pour avoir soustrait et frauduleusement emporté en Amérique les valeurs de la caisse diocésaine de Tournai, confiées à ses soins par Mgr du Rousseau, à la suite des tristes événements qui ont amené la démission, imposée par le Saint-Siège, de Mgr Dumont, ancien évêque de Tournai. L'interrogatoire et les dépositions ont rempli plusieurs audiences. Le procureur royal a conclu à la condamnation du chanoine prévaricateur.

Missions.

Terre-Sainte. — Voici, d'après les *Annales de la Mission de Notre-Dame de Sion,* la liste des sanctuaires de Terre-Sainte conquis par les catholiques depuis une trentaine d'années :

1° Ecce homo, par les religieuses de Notre-Dame de Sion ; 2° Pater et Credo, sur le mont des Oliviers, par la princesse Aurélie de la Tour d'Auvergne ; 3° Sainte-Anne, par la France ; 4° Bethphagé, par les Franciscains ; 5° le Tombeau des rois, par la France ; 6° Notre-Dame du Spasme ; 7° station du chemin de la croix, par les Arméniens-Unis ; 8° Emmaüs (Khoubébé), par les Franciscains ; 9° Saint-Zacharie (à Abou-Gosh), par la France ; 10° Cana, en Galilée, par les Franciscains ; 11° Grotte de David (Bethléem), par Mlle Berthe de Saint-Cricq Dartigaux ; 12° Emmaüs (Nicopolis), par la même ; 13° Thabor, par les Franciscains ; 14° Dormition de la très sainte Vierge (mont Sion), par les Franciscains ; 15° la Porte judiciaire, par

les Franciscains; 16° Sainte-Madeleine; 17° Béthanie, par les Franciscains; 18° Piscine probatique, à Sainte-Anne, par les PP. de Notre-Dame d'Afrique; 19° Saint-Étienne, par le R. P. Mathieu Lecomte, de l'Ordre de Saint-Dominique.

Cette liste si consolante, et peut-être même incomplète, prouve aux amis de Jérusalem que, si les hérétiques et les schismatiques s'agitent, les catholiques, de leur côté, poursuivent sans relâche la grande mission qu'ils ont à remplir en Terre-Sainte.

LES CHAMBRES

Mercredi 1er août. — *Sénat.* — Le Sénat adopte divers projets de loi de finances. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lambert-Sainte-Croix et l'amiral Jauréguiberry, le Sénat adopte par 150 voix contre 39 un projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 4,677,000 fr. pour la continuation du chemin de fer et des forts du Sénégal.

Chambre des députés. — M. Baltet dépose un rapport sur un projet de loi concernant un emprunt par la ville du Havre.

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion immédiate du projet de loi, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi concernant l'établissement d'un câble télégraphique sous-marin entre la Cochinchine et le Tonkin.

L'urgence est déclarée.

M. Blancsubé combat le projet et demande à la Chambre d'accepter les propositions, non pas de la Compagnie anglaise, mais de la colonie qui offre la participation de moitié et avancerait, en cas de besoin, la dépense totale. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Le projet de loi est repoussé par 218 voix contre 183, sur 401 votants.

M. le Président annonce que M. Blancsubé a déposé une proposition tendant à l'établissement d'un câble français entre la Cochinchine et le Tonkin.

M. Blancsubé demande l'urgence. L'urgence est déclarée et la proposition est renvoyée à la commission déjà nommée.

M. Jules Roche lit le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à l'organisation judiciaire, et conclut à l'adoption du projet et à la discussion immédiate, qui est décidée par 310 voix contre 134.

Après un discours de M. Cunéo d'Ornano, la Chambre adopte les articles 1 à 19 du projet et l'ensemble du projet.

Jeudi 2 août. — *Sénat*. — En séance, le Sénat adopte différents projets de loi d'intérêt local et divers crédits à l'ordre du jour.

Suite de la discussion sur le régime des eaux.

M. Buffet : Nous ne sommes pas en nombre.

Le bureau consulté déclare que le Sénat, en effet, n'est pas en nombre.

Sur la demande de M. Pelletan, le président suspend la séance jusqu'à cinq heures.

M. Jules Ferry donne alors lecture du décret portant clôture de la session, et la séance est levée.

Chambre des députés. — La discussion de l'amendement de M. Madier de Montjau commence immédiatement; l'orateur demande que l'État nomme le gouverneur de la compagnie de l'Est.

M. Madier de Montjau développe son amendement avec sa vigueur habituelle; il oppose les opinions de M. Raynal, conseiller général, aux opinions de M. Raynal, ministre des travaux publics. M. Madier de Montjau est très écouté.

La Chambre repousse l'amendement de M. Madier de Montjau demandant que l'État nomme le directeur de la compagnie de l'Est.

L'amendement a été combattu par MM. Raynal et Thibaudin, qui ont fait observer qu'en cas de besoin, le gouvernement avait un pouvoir illimité sur la compagnie.

La Chambre adopte la convention conclue avec la compagnie de l'Est.

Elle adopte également la convention conclue avec l'Ouest.

Tous les amendements présentés sont repoussés ou retirés.

M. Brisson lit le décret déclarant close la session.

La séance est levée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 12 août. — La réforme de la magistrature. — Le choléra. — M. Ferry à la Sorbonne. — Mort de Tu-Duc. — Étranger.

9 août 1883.

La France n'est pas encore remise des récentes émotions parlementaires, qu'une période électorale est ouverte.

Les élections du 12 août 1883 seront la première consultation générale à laquelle il aura été procédé depuis les élections législatives de 1881. Les événements ont marché durant ce laps de temps; les principes faux ont produit leurs conséquences aussi funeste que naturelles; les illusions sincères ont dû s'évanouir.

La loi du 28 mars, le plus odieux des attentats contre la liberté de conscience, a été votée et elle est entrée dans la période d'application. La lutte religieuse a pris un caractère d'acuité encore plus intense; la secte au pouvoir s'est engagée plus avant dans la voie de l'illégalité et de l'iniquité : des traitements ecclésiastiques ont été suspendus; les hôpitaux ont été laïcisés. Les fautes économiques, les gaspillages ruineux, les déprédations de toute espèce ont porté leurs fruits; aux excédents anciens a succédé le déficit; un commencement de banqueroute a été déguisé sous le nom de conversion; le crédit public est atteint; l'industrie et le commerce sont gravement éprouvés; l'agriculture souffre.

Une politique extérieure tantôt pusillanime et tantôt aventureuse, toujours inconsistante et comme affolée, a lâchement sacrifié ou témérairement engagé les intérêts français dans les cinq parties du monde. Parmi les institutions nécessaires à la vie régulière d'une nation, il en est une, la magistrature, que la Révolution avait relativement épargnée jusqu'ici; mais à présent la lacune est comblée, et il n'y a plus de justice. Après avoir tout détruit ou compromis, les modernes jacobins en arrivent à cette phase dernière où ils se déchirent entre eux. Leurs ancêtres se servaient de la guillotine; eux se traitent d'*infâmes*. La vie humaine, autrefois, comptait pour peu de chose; c'est l'honneur, aujourd'hui, qui ne compte pour rien.

Quel terrain d'action et d'attaque la République n'offre-t-elle pas ainsi aux catholiques ?

Aussi, grandes sont les inquiétudes des républicains; le langage de la plupart de leurs journaux trahit même de véritables appréhensions. C'est ainsi que la *Paix,* pour ne citer qu'un exemple, écrivait l'autre jour :

Tout atteste que les monarchistes ont un regain d'espérance et qu'ils comptent beaucoup sur les élections départementales pour reprendre pied sur le sol politique, qui se dérobait si constamment à eux depuis tantôt douze ans. Cette perspective va leur inspirer l'esprit de discipline et d'union. Si les républicains ne font pas de même, s'ils persistent dans ces divisions, dans ces âpres querelles personnelles dont trop d'élections nous ont présenté le spectacle, s'ils n'apportent aucune méthode dans la préparation au scrutin, ils pourraient bien éprouver quelques déceptions.

Le programme des catholiques se trouvent indirectement formulé dans ces quelques lignes. Puissent tous les conservateurs, en se rendant au scrutin, transformer en réalité les espérances que les conditions au milieu desquelles aura lieu le vote, rendent particulièrement favorables !

—

Maintenant que, par le départ de nos sénateurs et députés, il nous est permis d'espérer quelques mois de tranquillité sinon réelle, du moins apparente, il nous paraît intéressant de jeter un coup d'œil sur les suites qu'aura le vote de la loi sur la magistrature, et sur le travail auquel le ministre de la justice va devoir procéder pendant les vacances parlementaires.

Le chiffre exact des sièges supprimés est de 214 pour les cours et de 400 pour les tribunaux, soit en tout 614. A un autre point de vue, ces 614 sièges supprimés se répartissent ainsi : 383 appartiennent à la magistrature assise et par suite inamovible, et 231 aux parquets, c'est-à-dire à la magistrature amovible. Voici les fonctions auxquelles correspondent ces 614 sièges supprimés :

Cours d'appel.

9 vice-présidents de chambre,
189 conseillers,
11 avocats généraux,
5 substituts de procureurs généraux.

Tribunaux de 1re instance.

54 vice-présidents,
131 juges,
316 substituts du procureur de la République.

Il importe de remarquer que la loi nouvelle autorise le garde des sceaux à faire porter ces 614 suppressions sur l'ensemble du personnel judiciaire, sans qu'il soit tenu à spécialiser la suppression. C'est ainsi qu'il sera possible d'évincer un premier président de cour pour un conseiller dont le siège sera supprimé. Mais il y a plus, les sièges supprimés de membres du parquet sont absolument assimilés aux sièges de magistrats inamovibles, et pour un substitut supprimé, il sera possible d'évincer un conseiller ou un juge.

L'intention du garde des sceaux, dit le *Rappel*, est de faire entrer dans la magistrature assise les 231 membres des parquets dont les sièges sont supprimés et qui, n'étant pas inamovibles, ont été certainement choisis parmi les partisans des institutions existantes.

C'est ainsi que, croyons-nous savoir, plusieurs procureurs généraux républicains seront appelés à remplacer des premiers présidents de cours d'appel qui, comme ceux de Poitiers, de Dijon, de Lyon, d'Aix, sont connus comme d'ardents adversaires de la République.

Aucun membre nouveau n'entrera donc dans la magistrature assise, mais on pourra faire sortir des rangs de celle-ci 614 réactionnaires, et y faire entrer 231 membres des parquets. Tel sera le résultat final de la réforme.

Il y a en France 27 cours d'appel et 375 tribunaux. Sur les 27 cours, 16 environ sont présidées par des réactionnaires ; pour les tribunaux, la proportion est à peu près la même. *Il en résulte que, par la réforme en préparation, il sera possible de mettre un républicain à la tête de chacune de ces juridictions.*

Le garde des sceaux, qui est spécialement chargé d'accomplir cette épuration, va s'absenter durant quelques jours. Il est soumis au renouvellement comme conseiller général d'Ille-et-Vilaine et il doit prendre part à la session du conseil général. Il reviendra immédiatement après et s'occupera sans interruption de cette réforme du personnel. Les études préliminaires avaient d'ailleurs déjà été faites entièrement en prévision du vote à peu près certain de la loi, de sorte qu'il ne reste qu'à

entrer dans la période d'exécution. Le délai de trois mois accordé au garde des sceaux pour accomplir cette tâche ne sera probablement pas entièrement nécessaire.

—

Les nouvelles du comte de Chambord, sans être encore tout à fait bonnes, continuent à être meilleures, mais la faiblesse est encore très grande. Les prières continuent de toutes parts pour le rétablissement de l'auguste malade.

—

Aurons-nous le choléra, ne l'aurons-nous pas ? C'est la question que tout le monde se pose quand on a lu, à la troisième page des journaux, les bulletins affligeants des décès au Caire, à Damiette et à Mansourah.

En raisonnant d'après les données de la science et celles de l'expérience, on pourrait craindre que nous ayons le choléra. Il sévit en Egypte. Le fléau se fait sentir dans les grandes villes comme dans les moindres villages. Toutes les précautions ont été inutiles. L'armée anglaise elle-même est atteinte. Nous sommes voisins de l'Egypte par la mer, nous recevons dans nos ports du Sud les navires qui viennent chaque jour d'Alexandrie ou de Port-Saïd. Si sévère, si rigoureuse que soit la quarantaine, qui peut répondre absolument que le fléau ne nous atteigne pas ?

Aussi, la République se prépare. Elle ne veut pas être prise au dépourvu, elle fait des règlements et elle dispose toutes choses pour qu'au moment de l'invasion, si elle a lieu, les malades puissent être soignés convenablement.

Telles sont les mesures que l'Assistance publique vient de prendre à Paris, où tous les hôpitaux allaient être laïcisés.

En temps ordinaire, quand il n'y a ni petite vérole, ni fièvre typhoïde, ni choléra, les hôpitaux sont de véritables oasis où messieurs les infirmiers et mesdames les surveillantes ont tout à volonté : biére, cognac, rhum, bordeaux, fine champagne, avec une nourriture exquise et des chambres bien exposées.

En temps d'épidémie, c'est autre chose. Les hôpitaux sont de vrais charniers qui font horreur. Aussi, quand la petite-vérole ou la fièvre typhoïde éclate, infirmiers et surveillantes s'enfuient au plus vite ; on ne peut en avoir à des prix exhorbitants.

Que sera-ce donc si nous avons le choléra ? La République

l'a compris, et, en vue de l'invasion, elle vient de décréter, par le moyen de l'Assistance publique, que les hôpitaux de Paris qui n'ont pas encore été sécularisés, garderaient les sœurs, pour que les pauvres cholériques soient secourus.

C'est là un bel hommage que rendent à la charité chrétienne et aux religieuses ces messieurs de l'Assistance !

—

La distribution des prix du grand Concours vient de fournir à l'incomparable Ferry l'occasion de placer quelques-unes de ces bourdes dont lui seul a le secret.

Au début de la séance, après l'entrée en musique de M. le Ministre, le dernier des..... arrivés, l'exactitude étant restée exclusivement la politesse des rois, un certain M. Bernès, professeur de mathématiques élémentaires au lycée Louis-le-Grand, prononce son discours: *Du rôle des sciences et des lettres dans l'éducation.* — Un peu bien banal et rococo, ce titre, mais bien moins que la harangue poncive, flagorneuse et assommante du discoureur. — Des raisons d'État ont empêché qu'on ne livrât cette œuvre qui sent l'huile rance à la presse de l'opposition. C'est ce qui nous empêche de la communiquer aux lecteurs.

Il y a été parlé de lettres et de sciences à propos de la gloire vivante de M. Ferry et de la gloire morte de Gambetta. Aphone et Chevrotant, M. Bernès a provoqué quelques maigres applaudissements de fanatiques. Il y a des gens qui, sans entendre, battent des mains par devoir, et d'autres par conviction. Une fois le mot république a amené un crépitement irrégulier et pauvre de paumes choquées. Encore ceux qui le pratiquaient se regardaient-ils, ennuyés de se trouver si peu pour être ridicules.

Puis M. Ferry a débité son boniment. On y trouve, au début, cet exorde prodigieux :

> Je tiens à dire tout d'abord *tout le bien que je pense* du beau discours que nous venons d'applaudir, de cette *saine* et *ferme* philosophie, de ce sentiment viril et élevé. Ce n'est pas en France qu'on court à jamais le risque de voir s'éteindre à jamais la race des savants qui sentent et qui parlent en lettrés délicats et convaincus.

Ceci a été dit à la hâte. M. Ferry avait tellement l'air de ne pas *penser* tout le bien qu'il disait! Après cela viennent des phrases d'une littérature étrange pour un Grand Maître. »

L'Université est un « *corps* » composé d' « *ordres* » que séparaient des « *fossés,* » lesquels faisaient de ces « *ordres* » des

« *mondes à part.* » « Les hautes études sont la sauvegarde et la raison d'être des études moyennes. C'est sur les hauts sommets que s'*alimente* la source éternelle qui charrie, etc., etc.... »

Plus prudent que son ministre, M. Bernès n'a pas voulu sans doute livrer à l'inspection de la presse son œuvre oratoire. Et qu'on ne nous reproche pas de chercher la petite bête dans ces produits du délire officiel. C'est la grosse qui s'étale complaisamment à toutes les lignes.

Voici la proposition de conclusion du ministre :

« Monter, monter toujours, c'est pour les individus comme pour les peuples la seule façon de ne pas déchoir. »

Traduction rigoureuse :

« Monter est la seule manière de ne pas descendre. »

On a passé ensuite à la seule partie intéressante de la séance, la proclamation des lauréats, qui, eux, du moins, ont vaillamment mérité les bravos.

—

La nouvelle la plus importante venue de l'extrême Orient est celle de la mort de l'empereur Tu-Duc. Le souverain qui vient de mourir à Hué appartenait à la dynastie de Nguyen. C'était le fils cadet de l'empereur Treuï-Téry, son prédécesseur. Né en 1830, il monta sur le trône en 1851, et c'est alors qu'il changea pour son nom de Tu-Duc celui de Haong-Giâm qu'il avait porté jusqu'alors. Son père l'avait appelé au trône par son testament, de préférence à son frère aîné Hoang-bao, à cause de son caractère doux et conciliant.

Dès le début de son règne, il eut à réprimer une conspiration fomentée par son frère aîné qui, gardé à vue dans un palais à la suite de cette affaire, y mourut quelques années après à la suite d'un suicide plus ou moins votontaire. Depuis lors, le règne de Tu-Duc fut fréquemment troublé par les guerres qu'il eut à soutenir contre diverses puissances européennes, telles que la France et l'Espagne en 1858. Nous lui imposâmes successivement les traités de 1862 et 1864, qui nous donnèrent la Cochinchine.

Ce serait peut-être se faire des illusions que de trop compter qu'un changement de politique de la cour de Hué soit la conséquence de la mort du souverain de l'Annam. Celui-ci, malgré son pouvoir nominal absolu, n'était guère qu'un esclave entre les mains de ses mandarins. Il est donc probable que son suc-

cesseur n'aurait pas plus d'autorité réelle que lui, et qu'en définitive le pouvoir ne reste dans les mêmes mains.

La seule modification politique possible serait que le successeur de Tu-Duc ne parvînt pas à se faire reconnaître par la population et que celle-ci ne profitât de l'occasion pour se débarrasser du régime d'exactions et d'esclavage qu'elle supporte depuis tant d'années. En ce cas, la France pourrait profiter de cette révolution pour établir *son protectorat sur le pays.*

—

Un télégramme officieux de Saïgon, du 3 au soir, donne des nouvelles du Tonkin qui confirment une heureuse sortie de Nam-Dinh le 19 juillet.

L'ennemi, composé uniquement d'Annamites, a eu 700 tués et blessés.

Les Français ont pris de nombreuses armes et 7 canons, mais les positions ont été réoccupées aussitôt après le départ des troupes françaises.

On assure que le général annamite a été tué. Nous avons eu 12 tués ou blessés. La chaleur est accablante.

—

Après l'horreur des premières nouvelles de la catastrophe d'Ischia, on cherche à se rendre compte de l'étendue d'un pareil malheur, mais en vérité il défie toute description. Comme l'ont dit presque en même temps tous les journaux italiens, toutes ces petites villes qui étaient comme autant de jardins embaumés, en ce temps de l'année, sont autant de cimetières dont l'aspect terrifiant ne se peut rendre, étant donné l'entassement des décombres qui ont formé en une seconde ces horribles sépultures. Tout d'abord on n'a parlé que de Casamicciola et les morts y sont en effet plus nombreux ; mais Forio et Lacco-Ameno, qui comptaient moins d'habitants ou plutôt moins de riches baigneurs étrangers, ne sont pas moins éprouvés proportionnellement. On estime que le chiffre des morts dans chacune de ces deux localités monte au moins à 1,000. On en compte 3,000 pour Casamicciola et 3,000 blessés.

—

Une insurrection militaire a éclaté à Badajoz pendant la nuit de samedi à dimanche dernier vers une heure, en l'absence du commandant de place Moralès de los Rios, en ce moment aux

bains de mer en Portugal. La sédition a été énergiquement réprimée par les troupes envoyées de Madrid.

Onze cents soldats et civils ont proclamé la république et coupé le télégraphe, qui a été ensuite rétabli.

On croit qu'ils se sont emparés de plusieurs milliers de fusils dans la forteresse de Badajoz. Ils ont essayé vainement d'embaucher les douaniers. Le ministre de la guerre a envoyé immédiatement 2,000 soldats à la poursuite des insurgés. On pense que ceux-ci, lorsqu'ils verront qu'ils ne sont pas soutenus, chercheront à gagner le territoire portugais. M. Sagasta est attendu à Madrid. Le reste de l'Espagne est tranquille.

En somme, c'est là un fait isolé qui semble ne pas devoir entraîner d'autres conséquences.

Une dépêche de Tisza-Eszlar annonce la solution du fameux procès qui portera désormais ce nom, et l'acquittement de tous les prévenus. Ce résultat était prévu : les intrigues, semées autour de ce procès par l'or judaïque devaient avoir pour effet de brouiller ce qui, dès le premier jour, apparaissait avec tant de clarté, ce que les témoignages des parents de la victime, et es dépositions médicales les plus impartiales avaient ensuite confirmé. Ce qui reste acquis, en tout cas, et en admettant même le bien-fondé du jugement, c'est qu'une jeune fille peut disparaître en Hongrie et être assassinée sans que la justice puisse atteindre et condamner les assassins. Ce seul fait en dit long sur l'état de ce malheureux pays.

—

Le général Gourko vient de prendre possession du poste de gouverneur général de la Pologne russe, où il a été appelé à remplacer le défunt général Albedynski. L'allocution que le nouveau gouverneur a adressée à ses subordonnés militaires et civils en prenant possession de ses fonctions a sonné comme une fanfare guerrière.

La Russie, a-t-il dit, est assez grande pour ne point désirer de conquêtes; mais, en revanche, elle ne cédera jamais un pouce de son territoire actuel. Nous nous trouvons en face de voisins aguerris et bien organisés, mais, s'il survenait des événements politiques menaçant l'existence de l'empire, — je suis loin de vouloir dire par là qu'une telle éventualité soit probable, — nous donnerions tout notre sang et notre vie pour défendre l'intégrité de la Russie et nous couvririons de nos os le sol de cet empire plutôt que d'en livrer une parcelle.

Le héros de la Chipka n'est pas homme à se répandre sans motifs en développements oratoires ; son langage reflète sans doute l'esprit des instructions qu'il apporte de Saint-Pétersbourg, et y emprunte une particulière gravité.

P. CHANTREL.

PETITE CHRONIQUE

M. Foucher de Careil vient d'être nommé ambassadeur à Vienne.

— Par décrets notés au *Journal officiel*, la création de lycées de jeunes filles a été autorisée dans les villes d'Amiens, de Guéret, de Nantes, de Nice et de Roanne. A quand, dans ces mêmes villes, les pénitentiaires de jeunes filles ?

— La souscription destinée à ériger un monument au général Chanzy et à l'armée de la Loire atteint maintenant le chiffre de cent mille francs.

— Le départ du président de la République pour Mont-sous-Vaudrey a eu lieu lundi. M. Grévy sera de retour à l'Élysée vers le milieu du mois de septembre, afin de recevoir S. M. Alphonse XII d'Espagne au moment de son passage par Paris.

— M. Émile Ollivier va publier un nouvel écrit intitulé : *Le Concordat est-il respecté ?*

La réponse sera négative. Les tendances bien connues de l'auteur et sa loyauté ne permettent pas d'en douter et, de plus, un extrait de son travail, que publie le *Figaro*, indique nettement cette conclusion.

— Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. de Coupigny, dont les catholiques, surtout ceux de la région du Nord, connaissent depuis longtemps l'admirable zèle.

— Voilà qu'on reparle de conspirations royalistes à Paris.

« Les commissaires de police, — annonce le *Journal des Débats*, — viennent de recevoir l'ordre de faire arrêter tous les colporteurs d'un placard intitulé : *Renversement de la République et proclamation du roi Henri V.* Ce placard, qui ne porte aucun nom d'imprimeur, aurait été fabriqué, paraît-il, en province et envoyé à Paris en quantité considérable. »

Or, il s'est trouvé, paraît-il, après examen, que ces fameuses proclamations royalistes étaient des écrits républicains.

— M. V. Hugo ne peut pas faire une aumône sans le crier sur les toits. Voici en quels termes insensés le poète dévoyé annonce à l'univers qu'il a envoyé 1,000 francs à Ischia.

« Paris, le 1er août 1883.

« Je donne à Ischia mille francs.

« La catastrophe d'Ischia est plus qu'une catastrophe italienne; elle est plus qu'une catastrophe humaine; elle est une catastrophe universelle.

« Je me sens touché; j'envoie mon obole.

« Victor Hugo. »

— Le prince Pierre Karageorgievitch va épouser prochainement la princesse Zorka, fille du prince de Monténégro.

Les journaux hongrois annoncent aujourd'hui que le fiancé, avant la célébration du mariage, abdiquera tous ses droits au trône serbe, afin de ne pas créer d'obstacles aux aspirations à la domination sur la Serbie de son beau-père, le prince de Monténégro. Cette abdication serait, dit-on, une des clauses du contrat de mariage.

— Le Sultan a sanctionné le rapport que lui a présenté la commission militaire chargée d'élaborer, de concert avec les officiers allemands au service de la Turquie, un projet de réorganisation de l'armée.

La nouvelle loi militaire sera vraisemblablement promulguée à l'occasion des fêtes de Baïram et mise aussitôt à exécution.

— On annonce la mort, à Turin, du vice-amiral Charles Peillon de Persano. Commandant en chef de l'escadre italienne pendant la guerre de 1866, il perdit, le 20 juillet, la fameuse bataille de Lissa, qui fut un vrai désastre pour la marine italienne, ce qui n'empêcha pas la révolution de continuer ses rapines annexionnistes. La bataille de Lissa est la seule bataille navale de notre siècle où les navires modernes de haute mer, les cuirassés entre autres, sont entrés en lutte. Elle a été l'objet de nombreux commentaires. La manœuvre de l'amiral Tegethoff a été admirée de tous les marins, tandis que les dispositions prises par l'amiral Persano ont mérité toutes les critiques. Le gouvernement ne put résister à la pression de l'opinion publique et fit traduire l'amiral Persano devant le Sénat, dont il était membre. Le Sénat, constitué en haute cour de justice, repoussa l'accusation de lâcheté, ainsi que celle de haute trahison, mais il déclara l'amiral coupable d'impéritie et de négligence, et le condamna, le 15 avril 1867, à la perte de son grade. Il vécut depuis à Turin dans la retraite.

— Le célèbre délateur Carey qui servit de témoin à la reine dans le procès de Phenix-Parck, vient d'être assassiné au moment où il s'embarquait pour Natal, où il comptait vivre sous un faux nom. L'assassin se nomme O'Donnell.

La population de Dublin a manifesté hier soir la satisfaction que lui cause l'assassinat de Carey en brûlant l'effigie du défunt délateur et en allumant des feux de joie aux cris de : « Vive O'Donnell ! Vive O'Donovan Rossa ! » Il y a eu quelques rixes entre la foule et la police qui a opéré cinq ou six arrestations. D'après les dépêches de Port-Elisabeth, le fils O'Donnell a déclaré devant le juge d'instruction que son père s'était lié avec Carey dès le commencement du voyage et jouait tous les jours aux cartes avec lui.

— Le capitaine Webb, le célèbre nageur qui avait naguère traversé le Pas-de-Calais, de Douvre à Calais, vient de trouver la mort dans l'exécution d'un pari insensé. Battu il y a quelque temps dans une course à la nage par le professeur Beeckwith, d'une famille où tout le monde nage comme poisson, même les jeunes filles, le capitaine Webb avait juré de relever sa gloire par un exploit, inouï, invraisemblable, et il s'était promis qu'il traverserait les rapides du Niagara. Au milieu règne un tourbillon, un gouffre tellement « attirant, » tellement fort, qu'on a vu des arbres entiers y tournoyer pendant des semaines sans pouvoir y échapper. En vingt-trois ans, les rapides et le tourbillon ont dévoré quatre-vingts victimes tombées dans le fleuve par accident. Les journaux américains citent entre autres le cas d'une jeune fille dont le corps ne fut rendu par le gouffre que huit jours après sa chute dans le fleuve, tellement roulé sur les rochers et dans les courants giratoires qu'il ne lui restait plus de vêtements.

C'est un tel gouffre que le capitaine Webb avait promis de traverser sain et sauf, c'est là qu'il a péri.

— On annonce que M. Daniel Wilson, membre de la Chambre des députés, demeurant à Paris, au palais de l'Élysée, et faisant élection de domicile rue de Rivoli, 220, en l'étude de Me Maza, avoué près le tribunal de la Seine, vient d'acheter, le 30 juin dernier, pour la somme de 697,337 fr, 35 cent., cutre les charges, un terrain de 2,156 mètres 69 centimètres, faisant l'angle de l'avenue d'Iéna, de la rue Magdebourg et de la rue Fresnel.

Il paraît que les actions de la *Petite France* vont bien et que les économies de timbres-poste, si ingénieusement pratiquées par M. Wilson, grâce à la franchise dont jouit son beau-père, ont porté leurs fruits.

Comme on a raison de dire qu'il n'y a pas de petites économies !

— En analysant de l'eau prise sur différents points de la Seine,

près de Paris, M. Marié Davy, directeur de l'Observatoire de Montsouris, a trouvé les résultats suivants :

1 gramme d'eau prise à Choisy-le-Roi contient 300 microbes.

1 gramme d'eau prise à Maisons-Alfort contient 5,000 microbes.

1 gramme d'eau prise à Neuilly contient 188,000 microbes.

1 gramme d'eau prise à Saint-Denis contient 200,000 microbes.

1 gramme d'eau prise au Pecq contient 150,000 microbes.

— M. Charles Gounod, dit le *Boston Herald*, vient de déclarer, dans les termes suivants, à un rédacteur de ce journal, qu'il ne composerait plus pour le théâtre :

« ..... Je n'écrirai plus pour le théâtre. L'ouvrage que vous voyez sur mon « piano-bureau », auquel je travaille en ce moment, sera un des plus importants que j'aie composés. Je le prépare pour le prochain festival triennal de Birmingham. C'est un oratorio avec *Requiem*. Le sujet est : *La Mort et la Vie*. La première partie se compose de motifs pris dans la « messe des morts », et dans la seconde partie, qui n'est autre que « la description de la Jérusalem céleste de l'Apocalypse de saint Jean », je répète les motifs que vous connaissez, mais avec des développements exprimant la joie des âmes des sauvés, dans la nouvelle Jérusalem des saints. C'est un sujet auquel j'ai longuement réfléchi ; j'y travaille maintenant très sérieusement, et il m'intéresse chaque jour davantage. A mon avis, c'est dans les idées et dans les sentiments religieux que la musique trouve ses formes les plus nobles et les plus élevées. Vous trouverez un fil religieux parcourant tous mes opéras et ouvrages de quelque importance. Exemple : la scène de la cathédrale dans *Faust*, et *Polyeucte*, qui est un opéra absolument religieux. C'est un peu en raison de ce sentiment que j'ai renoncé à écrire pour le théâtre... »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il n'y a plus de 5 0/0 français. Le jour de la liquidation de fin juillet, c'est-à-dire le 1er août, l'acheteur de 5,000 fr. de rente qui a fait reporter son opération au mois suivant, s'est trouvé en même temps vendeur de 5,000 fr. de rente 5 0/0 fin juillet, et acheteur de 4,500 fr. de rente 4 1/2 0/0 fin août. Cette singularité n'est pas une des conséquences les moins curieuses de la conversion de M. Tirard. Ah ! si les autres conséquences de cette opération financière pouvaient se régulariser après un

mois de trouble seulement ! Malheureusement elles sont définitives et irréparables.

L'ancien 5 0/0 est coté sous la rubrique de 4 1/2 0/0 1883, pour le distinguer du 4 1/2 0/0 ancien. Il est certain que tous nos lecteurs se sont dit : Pourquoi faire deux 4 1/2 0/0 quand il était si simple de n'en faire qu'un ? Il n'est pas nécessaire d'être républicain pour avoir du sens commun ; on pourrait dire que c'est le contraire qui existe puisque M. Tirard, ou plutôt le ministère tout entier, a conservé les deux types de 4 1/2, dont l'un — l'ancien — reçoit son coupon tous les six mois, et l'autre, — le nouveau — touche le sien tous les trois mois. Vous verrez qu'on trouvera des gens qui soutiendront que cette situation est toute simple et toute naturelle.

Le vote des conventions est terminé ; il met de la pacification dans les esprits et aussi dans les budgets. Nous ne nous plaignons pas du résultat ; nous aurions mauvaise grâce à trouver que tout n'est pas à peu près bien, lorsque nous voyons triompher des thèses que nous avons toujours et si énergiquement soutenues. Depuis plus de dix ans qu'il a été donné d'étudier la question des chemins de fer, nous avons rencontré, successivement ou simultanément, les partisans du rachat par l'Etat, de la construction par l'Etat, de l'exploitation par l'Etat, de la tarification par l'Etat, de la destruction par l'Etat. Il faut bien avouer qu'on a donné, de temps en en temps, un peu gain de cause aux uns et aux autres ; après quoi on a fini par s'apercevoir qu'il fallait appauvrir les rentiers, sans même arriver à équilibrer le budget et par confesser que, sans une solution radicale, on allait à l'effondrement. C'est alors qu'on a dû faire acte de contrition.

Toutefois, pour dissimuler l'ennui d'une aussi pénible évolution et pour couvrir la retraite, on a envoyé en tirailleurs les citoyens Allain-Targé, Madier de Montjau et Lockroy. Cette explication est nécessaire pour les historiens de l'avenir qui chercheraient en vain la clef. A défaut de cette clef, ils seraient capables d'attribuer le vote à l'intervention de M. Laisant, dont l'exorbitante sortie a eu cette heureuse fortune de faire serrer les rangs à toutes les fractions de la gent républicaine, effrayées qu'elles sont de voir sortir deux flétris du milieu d'eux. C'est une crainte que nous n'aurions jamais pour les nôtres.

A quelque cause qu'il faille l'attribuer, le vote des conventions est un acte des plus sages, attendu qu'il est bien plus

difficile au gouvernement de suspendre les budgets que l'inamovibilité de la magistrature. Aussi M. Tirard a-t-il pu déposer tout de suite son budget extraordinaire et faire aussi à cette occasion son *meâ culpâ*... sur le dos de M. L. Say, bien entendu, car il a bien assez pour son compte d'avoir, à l'exemple de feu Pyrrhus, remporté la victoire de la conversion.

Le Parlement est en vacances ; quand les chats sont partis, les souris dansent ; en sera-t-il de même à la Bourse ? Ce sera difficile ; ayons l'espérance, c'est chose si douce ; n'avons-nous pas une espérance légitime qui nous vient de loin et qui nous réconforte le cœur !

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET

TENU PAR

S. S. LE PAPE LÉON XIII

AU PALAIS APOSTOLIQUE DU VATICAN

LE IX AOUT MDCCCLXXXIII

Dans la matinée du 9 août, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a tenu un consistoire secret dans lequel il a daigné proposer :

L'Église patriarcale de Lisbonne, pour Mgr *Joseph-Sébastien* Neto, promu du siège d'Angola.

L'Église métropolitaine de Turin pour l'Eme et Rme cardinal *Gaétan* Alimonda, du titre de Sainte-Marie de Transpontina.

L'Église métropolitaine de Braga, pour Mgr *Antoine-Joseph* de Freitas Honorato, transféré de l'église titulaire archiépiscopale de Mitylène et de la suffragance de Lisbonne.

L'Église métropolitaine d'Otrante, pour Mgr *Roch* Cocchia, des mineurs capucins, de l'Église apostolique de Saint-Domingue, Haïti et Venezuela, vicaire apostolique de l'archidiocèse de Saint-Domingue, transféré de l'église titulaire archiépiscopale de Sirace.

L'Église archiépiscopale titulaire de Mire, pour Mgr *Étienne* Marilley, précédemment évêque démissionnaire de Lausanne et Genève.

L'Église métropolitaine de Bordeaux, pour Mgr *Aimé-Victor-François* Guilbert, promu du siège d'Amiens.

L'Église métropolitaine de Gorice, pour Mgr *Louis* Zorn, transféré des sièges unis de Parenzo et Pola.

L'Église cathédrale de Limoges, pour Mgr *François-Benjamen-Joseph* Blanger, transféré du siège de la Guadeloupe.

L'Église de Sinaloa, récemment érigée par Sa Sainteté en cathédrale au Mexique, pour Mgr *Joseph de Jésus et Marie* Uriarte, transféré du siège de la Sonora.

L'Église cathédrale de Viseu, pour Mgr *Joseph* Dias Correia de Carvalho, transféré du siège de Saint-Jacques de Capo Verde.

L'Église cathédrale de Guarda, pour Mgr *Thomas Gomes* de Almeida, transféré de l'église titulaire épiscopale de Teja.

L'Église cathedrale de Portalegre, pour Mgr *Joseph-Marie* da Silva Ferrao de Carvalho Martens, transféré du siège de Bragance.

L'Église cathédrale de Bragance, pour Mgr *Emmanuel Bernard* de Souza Ennes, transféré du siège de Macao.

L'Église cathédrale de Barcelone, pour Mgr *Jacques* Catala y Albosa, transféré des sièges unis de Cadix et de Ceuta.

L'Église épiscopale d'Élénopolis, pour Mgr *Flavien* Simoneschi, évêque démissionnaire des sièges unis de Terracine, Piperno et Sezze, dont il retient l'administration provisoire.

Les Églises cathédrales unies de Terracine, Sezze et Piperno, pour le R. D. Mesmer, d'Anagni, chanoine de cette cathédrale.

L'Église cathédrale de Segni, pour le R. D. *Biaggio* Sibilia, chanoine de la cathédrale d'Anagni, directeur au séminaire.

L'Église cathédrale de Comacchio, pour Mgr Tullio Sericci, chanoine pénitencier de la cathédrale d'Ancône, camérier d'honneur de Sa Sainteté.

L'Église cathédrale de Cassano, pour le R. P. *Raphaël* Danise, préfet provincial à Naples, de la congrégation des clercs et réguliers ministres des infirmes.

L'Église cathédrale de Beja, pour le R. D. *Antoine Xavier* de Soussa Monteiro, chanoine de la cathédrale de Coïmbre, professeur de droit canon au séminaire.

L'Église cathédrale de Fortalezza, pour le R. D. *Joseph Joachim* Nieira, chanoine de la cathédrale Saint-Paul au Brésil.

L'Église cathédrale d'Antioche en Colombie, pour le R. D. *Jésus-Marie* Rodriguez, chanoine de la cathédrale, vicaire général du diocèse.

L'Église cathédrale de Sonora au Mexique, pour le R. P. *Joseph* Rico, des mineurs observants de Saint-François du diocèse de Michoacan, provincial à Saint-Pierre et Saint-Paul, gardien à Queretaro et maître des novices de son ordre.

L'Église épiscopale titulaire de Magida, pour le R. D. *Bernardin* Caldaioli, du diocèse de Montalcino, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Jean-Baptiste Blasini, évêque de Grosseto.

L'Église épiscopale titulaire de Rosis, pour le R. D. *Janvier* de Portanova, professeur au séminaire de Naples, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr François de Nicola, évêque d'Ischia.

L'Église épiscopale titulaire de Sinite, pour le R. D. *Bernard Gaetani* d'Aragona, patrice de Formia, de l'ordre des bénédictins du Mont-Cassin, abbé et directeur de la colonie agricole de Saint-Pierre, à Pérouse, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Antoine La Scala, évêque de San Severo.

L'Église épiscopale titulaire d'Argos, pour le R. D. *Bernard-Antoine* de Riso de Catanzaro, de l'ordre des bénédictins du Mont-Cassin, abbé de Saint-Pierre à Pérouse, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Raphaël de Franco, évêque de Catanzaro.

L'Église épiscopale titulaire de Hirina, pour le R. P. *Raphael di* Nonno, de la congrégation du très Saint-Rédempteur, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Vincent Bisceglia, évêque de Termoli.

L'Église épiscopale titulaire de Tranopolis, pour le R. P. *Thomas* Camara *Castro*, des ermites de Saint-Augustin, professeur au collège de Valladolid, délégué comme auxiliaire de l'Eme et Rme cardinal Moreno, archevêque de Tolède.

L'Église épiscopale titulaire de Calydonia, pour Mgr *Louis* Caracciolo, des princes de Castagneta, de Naples, protonotaire et prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine de l'archibasilique patriarcale de Latran, délégué comme auxiliaire de Mgr Dominique Zeli, évêque d'Aversa.

L'Église épiscopale titulaire d'Alabanda, pour Mgr *Joseph-François* Nava des barons de Bontifs, de Catane, prélat domestique de Sa Sainteté, professeur de dogmatique au séminaire de Caltanissetta, vice-président de l'académie thomistique,

délégué comme auxiliaire de Mgr Jean Guttadauro Regio des princes de Reburdonne, évêque de Caltanissetta.

L'Église épiscopale titulaire d'Ippa, pour le R. D. *François-Marie* Kersuzan, du diocèse de Vannes, vicaire général de l'archi-diocèse de Port-au-Prince, désigné comme auxiliaire de Mgr Alexis Guilloux.

L'Église épiscopale titulaire de Tanes, pour Mgr *François* Sniegon, curé de Teschen, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine honoraire de Breslau, désigné comme l'auxiliaire de l'évêque, Mgr Robert Herzog, pour la partie du diocèse soumise à l'empire d'Autriche.

Sa Sainteté a ensuite notifié l'élection des Églises suivantes faites par bref :

L'Église métropolitaine de Bucharest érigée par Sa Sainteté en Valachie, pour Mgr *Ignace* Paoli, transféré du siège de Nicopolis.

L'Église métropolitaine d'Utrecht, pour Mgr *Pierre-Mathias* Snickers, transféré du siège de Harlem ;

Mgr *Nil* Iszworoff, évêque du rite grec bulgare, administrateur apostolique des Bulgares du même rite, a été élevé au rang d'archevêque.

L'Église titulaire archiépiscopale d'Adrianopolis, pour le R. D. *Jacques* Thomas, de la mission de Saint-Vincent de Paul, nommé délégué apostolique de Perse.

L'Église archiépiscopale titulaire de Cabaso, pour le R. D. *Patrice* Riordan, recteur de Saint-Jacques, à Chicago, délégué comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Joseph Sadec Alemany, archevêque de San-Francisco, en Californie.

L'Église épiscopale titulaire d'Augustopolis, pour Mgr *Raymond* Moreno y Castaneda, des carmes déchaussés, évêque démissionnaire de Chiapas.

L'Église cathédrale de Nashville, pour le R. D. *Joseph* Rademacher, recteur de l'église Sainte-Marie, dans la ville de Lafayette, au diocèse de Fort-Waine.

L'Église cathédrale de Nicopolis, pour le R. P. *Hippolyte* Agosto, de la congrégation des passionnistes, précédemment missionnaire apostolique en Bulgarie.

Les Eglises cathédrales-unies de Galway et Kilmadvagh, avec l'administration perpétuelle de Kilfenore, pour le R. D. *Thomas* Carr, professeur au collège de Maynooth.

L'Église titulaire épiscopale d'Abdère, pour Mgr *Pierre Lambert* GOOSSENS, vicaire général de Malines, prélat domestique de Sa Sainteté, délégué comme coadjuteur avec future succession de l'évêque de Namur en Belgique, Mgr Théodore Gravez, à qui, après sa mort, il a succédé.

L'Église épiscopale titulaire de Cucusa, pour le R. D. *Jean-Jacques* JONCKAU, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Jean-Baptiste Brendel, évêque de Vancouver.

L'Église épiscopale titulaire de Lycopolis, pour le R. D. *Antoine Thomas* DA SILVA LEITAO ET CASTRO, de l'archidiocèse de Goa, vicaire général de Bombaïn et du diocèse de Saint-Thomas de Meliapor, préfet du Mozambique.

L'Église titulaire épiscopale d'Hébron, pour le R. D. *Michel* PETKOFF, du rite bulgare, délégué comme vicaire apostolique des Bulgares dans la province de Thrace.

L'Église épiscopale titulaire de Satala, pour le R. P. *Lazare* MLADENOFF, de la mission, vicaire apostolique des Bulgares dans la province de Macédoine.

L'Église épiscopale titulaire de Pacando, pour le R. D. *Léon* LIVINAC, des missionnaires d'Alger, vicaire apostolique du nouveau vicariat de Vittoria-Nyanza, érigé par Sa Sainteté dans l'Afrique équatoriale.

L'Église épiscopale titulaire de Maximianopolis, pour le R. P. *Jean-Baptiste* ORSI, des carmes déchaussés, administrateur apostolique de Quilon.

Ensuite l'Eme et Rme cardinal Alimonda a demandé le sacré pallium pour l'Église métropolitaine de Turin, et la même postulation du sacré pallium a été faite au Saint-Père pour le siège partriarcal de Lisbonne et les sièges métropolitains de Braga, Otrante, Bordeaux, Gorice, Bucharest, Utrecht et Cincinnati, église pour laquelle a été désigné récemment Mgr Guillaume-Henri Elder.

Enfin l'éminentissime cardinal élu à l'église métropolitaine de Turin a prêté, entre les mains de Sa Sainteté, le serment accoutumé, après lequel, ayant baisé le pied et la main du Souverain Pontife, il fut admis par Sa Sainteté au double baiser, et ainsi se termina le consistoire.

LES CAISSES DE RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

Dans notre numéro du 28 juillet nous avons publié l'ordonnance de Mgr Freppel protestant contre une nouvelle prétention de nos gouvernants. Le ministre a cru devoir répondre la lettre suivante :

Paris, 27 juillet.

Monsieur l'évêque,

Vous m'avez adressé, à la date du 15 de ce mois, une copie d'une ordonnance épiscopale que vous avez prise en vue de mettre obstacle à l'exécution du décret du 13 juin dernier, qui a décidé que, provisoirement, la gestion de l'établissement autorisé sous le nom de : Caisse de secours et maison de retraite pour les prêtres du diocèse d'Angers, serait remise entre les mains d'un commissaire administrateur.

Je ne répéterai point ici l'énumération des griefs graves qui motivent et justifient la mesure contre laquelle vous protestez, et qui ont été portés à votre connaissance par lettre du 3 décembre dernier ; mais je ne veux point passer outre à l'ordonnance dont il s'agit sans vous avoir exposé les raisons qui rendent cet acte irrégulier au fond comme en sa forme solennelle.

Je laisse tout de suite de côté le caractère même de votre ordonnance et son but déclaré de faire échec à une décision présidentielle prise après délibération du premier corps de l'État ; je tiens seulement à vous signaler les principales erreurs qui vicient vos prétentions.

Il ne s'agit, dans l'espèce, ni de biens du clergé, ni d'un établissement ecclésiastique, comme vous l'affirmez à tort pour revendiquer un droit permanent de contrôle et de surveillance inhérent à votre charge. Il s'agit d'un simple établissement laïque en ces fins comme en ses moyens, reconnu d'utilité publique comme une foule d'autres associations ou sociétés de secours mutuels, subventionnées ou non, avec cette seule différence que les textes qui régissent la gestion temporelle des établissements ecclésiastiques lui sont applicables par convention. (Voir art. 2 du décret du 24 janvier 1859.)

J'éviterai cependant de relever ce qu'il y a d'étrange à vous voir, dans ces circonstances, invoquer le droit canon, le concile de Trente et menacer d'anathème ou d'excommunication les représentants de la loi civile.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'aucun établissement analogue n'existait avant la législation concordataire de notre siècle, et que si l'État a dû et doit encore encourager de semblables asso-

ciations diocésaines si peu homogènes, si variables en leurs statuts, c'est que l'épiscopat français, ainsi que le prouvent nos archives, s'est toujours prononcé contre la création d'une caisse générale de retraite pour le clergé paroissial.

Nous sommes donc en face d'associations régionales formées de cotisations individuelles et volontaires qui, si ce n'était manquer au respect dû à la hiérarchie, pourraient être autorisées et fonctionner en dehors de toute immixtion des autorités diocésaines, les prêtres en s'associant ne faisant qu'acte de citoyens ordinaires. — Ces caisses, il est vrai, ont été subventionnées de deux manières : 1° par l'autorisation de prélever une certaine somme annuelle sur les ressources fabriciennes, — prélèvement qui constitue une véritable taxe publique, non approuvée, comme vous l'avancez, par les évêques, mais ordonnée par un décret, loi général et réglée par des actes subséquents de l'autorité civile, à raison de une par diocèse (voir décret du 13 thermidor an XIII) ; 2° par l'attribution de la capacité civile qui les rend aptes, sous certaines conditions, à recevoir des dons et legs, c'est-à-dire à posséder des biens de mainmorte et à faire tous les actes de la vie civile et individuelle.

Cette contribution imposée aux fidèles et cette reconnaissance légale placent les établissements dont il s'agit sous la tutelle exclusive du gouvernement. Or, quoi que vous pensiez du séquestre administratif, celui-ci existe tout aussi bien que le séquestre conventionnel ou judiciaire et fait précisément partie de ces droits de tutelle. Au surplus, ce même séquestre, ou plutôt cette même administration provisoire est appliquée journellement à la plupart des établissements publics ecclésiastiques proprement dits, aux menses épiscopales ou curiales pendant la vacance, par exemple (voir décret du 6 novembre 1813), sans que les autorités diocésaines aient jamais réclamé et se soient crues lésées dans leurs prérogatives.

Enfin, puisque vous l'admettez en cas de détention irrégulière de deniers publics ou de comptabilité en retard ou en débet, et puisque vous faites allusion aux gestions occultes, j'ajouterai que ces règles ne sont pas aussi étrangères que vous affectez de le croire à la mesure que le président de la République a dû ordonner sur ma proposition.

En résumé, monsieur l'évêque, de graves présomptions et des commencements de preuves ont fait sérieusement penser que la caisse de secours des prêtres du diocèse d'Angers a été l'objet, depuis de nombreuses années, d'une gestion irrégulière. Le pouvoir compétent a ordonné que cette gestion serait remise à un commissaire administrateur provisoire, qui aura mission de poursuivre une enquête pour confirmer ou infirmer les réclamations qui se sont produites. Cette enquête aura lieu.

Puisque vous offrez de fournir tous les éclaircissements nécessaires, je donnerai des ordres pour qu'on ait recours à vous, qu'on

vous soumette tous les résultats des recherches faites, ainsi que pour qu'on vous consulte sur tous les points douteux.

Pendant ce temps, la section de l'intérieur de l'instruction publique et des cultes du conseil d'État continuera l'étude du mode de composition d'après lequel le conseil d'administration devra être désormais reconstitué, sous votre présidence, d'après des bases que je vous ai soumises et auxquelles vous avez adhéré en principe dans votre lettre du 12 décembre dernier.

J'aurai l'honneur de vous communiquer son travail avant que l'assemblée générale du conseil d'État soit saisie, de manière que vous puissiez présenter vos observations définitives.

Vous le voyez, il est tenu un compte sérieux du droit légitime que vous pouvez avoir à présider à la gestion ordinaire de l'établissement, mais je ne saurais non plus me départir de mes devoirs de tutelle et céder à vos prétentions de diriger une enquête qui, sans être faite contre vous, porte tout au moins sur des actes dans lesquels vous avez une part de responsabilité.

Vous auriez tort, d'ailleurs, de croire que ces mesures soient personnelles; le séquestre administratif a été prononcé dans le courant des trois dernières années sur trois caisses de même nature, établies dans les diocèses de Versailles, Montpellier et Poitiers, sans que les chefs de ces diocèses aient opposé la moindre résistance, et deux des administrateurs provisoires de ces caisses, après avoir rempli leur mission, ont reçu des remerciements de la part des nouveaux conseils d'administration réorganisés. Le commissaire administrateur de Poitiers n'a pas encore terminé ses opérations.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cette dépêche et me faire savoir si ces explications sont de nature à vous permettre d'entrer dans les vues qui ont dicté le décret du 13 juin, pour la remise des archives de l'établissement, ou si je dois procéder seul à l'exécution dudit décret.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

De telles prétentions, une ignorance aussi complète de la matière, ne pouvaient rester sans réponse. Celle de Mgr Freppel est péremptoire. La voici :

ÉVÊCHÉ
D'ANGERS
—

Angers, le 4 août 1883.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, à la date du 27 juillet dernier, une lettre dans laquelle vous vous êtes attaché à réfuter mon ordonnance du 15 du même mois, relative à l'établissement

autorisé sous le nom de : Caisse de secours et maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers.

Je ne puis que vous remercier du soin avec lequel vous avez examiné cet acte ; et je suis bien aise de vous voir porter la question sur son véritable terrain. S'agit-il, dans l'espèce, d'un bien du clergé ou d'un établissement ecclésiastique ? Tout est là, en effet, dans le débat qui nous divise. Ce caractère spécial de la fondation dont il est cas, vous l'aviez formellement reconnu en voulant motiver votre arrêté du 5 juillet : « Vu les dispositions du décret du 6 novembre 1813 relatives à l'administration et à la conservation *des biens que possède le clergé.* » Aujourd'hui, vous affirmez tout le contraire : Il ne s'agit plus, dans l'espèce, dites-vous, ni de biens du clergé ni d'un établissement ecclésiastique, mais d'un simple établissement laïque en ses fins comme en ses moyens ; nous sommes en face d'associations régionales formées de cotisations individuelles et volontaires, et les prêtres, en s'associant, ne font qu'acte de citoyens ordinaires.

Permettez-moi de vous faire observer, Monsieur le ministre, qu'en vous exprimant de la sorte, vous dénaturez complètement le caractère de l'établissement dont il est question. Et d'abord, il est une considération qui se présente immédiatement à l'esprit : s'il s'agit, comme vous le prétendez, d'une société de secours mutuels où les prêtres, en s'associant, ne font qu'acte de citoyens ordinaires, vous n'avez plus rien à y voir, et c'est à votre collègue du ministère de l'intérieur que vous devez passer vos droits, les sociétés ordinaires de secours mutuels ne relevant pas, que je sache, du ministère des cultes. Je m'étonne qu'une conséquence aussi logique ait pu échapper à un esprit pénétrant comme le vôtre.

Mais non, il ne s'agit pas, dans le cas présent d'un simple établissement laïque, d'une société ordinaire de secours mutuels, vous en êtes aussi persuadé que moi, comme le prouvent les termes mêmes de votre arrêté du 5 juillet. En fait comme en droit, nous sommes en présence d'un établissement fondé et organisé par l'évêque, en vertu d'ordonnances qui se succèdent depuis le 1er janvier 1835 jusqu'au 8 septembre 1879 ; d'un établissement dont tous les bénéficiaires comme tous les administrateurs doivent, aux termes des statuts, appartenir exclusivement à l'ordre ecclésiastique ; d'un établissement dont les ressources proviennent, pour les cinq sixièmes, des biens de fabriques qui sont des biens d'Église ; d'un établissement composé en partie d'une maison de retraite « dont le supérieur nommé par l'évêque doit présider les exercices religieux (art. 3 des statuts approuvés en conseil d'État) ; » d'un établissement auquel le législateur civil a appliqué non pas « par convention, » comme vous l'avancez sans motif, mais par une assimilation et une extension de droit rationnelle « toutes les dispositions qui régissent

les *établissements ecclésiastiques.* » (Art. 3 du décret du 24 janvier 1859.) Attribuer à une pareille fondation le caractère « d'un simple établissement laïque, » la comparer à une société de secours mutuels où les prêtres, en s'associant, ne feraient qu'acte de citoyens ordinaires, c'est confondre toutes les notions juridiques dans le seul but d'enlever à l'évêque un droit d'administration, de surveillance et de contrôle dont il ne saurait jamais se départir.

Pour laïciser la caisse des secours ecclésiastiques, vous alléguez d'une part la reconnaissance légale, et de l'autre l'autorisation de prélever une certaine somme annuelle sur les ressources fabriciennes. C'est ce que vous appelez une double subvention de l'État, attachant ainsi au mot subvention un sens qui n'était encore venu à l'idée de personne. Quoiqu'il en soit à cet égard, une chose demeure certaine, c'est que l'attribution de la capacité civile ne change pas le caractère d'un établissement. C'est ainsi que les communautés religieuses ne deviennent pas des établissements laïques et n'échappent pas au contrôle de l'évêque, par le seul fait que l'État les a reconnues et autorisées. Qui oserait dire, par exemple, que l'évêché est un établissement laïque, parce que l'État intervient dans la création des diocèses ? J'ai quelque peine à comprendre que de pareils arguments aient pu venir se placer sous votre plume.

On éprouve la même surprise en vous voyant invoquer le décret du 13 thermidor an XIII, pour revendiquer un droit de « tutelle exclusive » sur la caisse des secours ecclésiastiques. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'il appartient à l'évêque d'administrer le fond de secours provenant des fabriques et de le répartir entre les ecclésiastiques âgés ou infirmes. Ce sont les propres termes dont s'est servi 1° le conseil d'État de 1874 (avis des 29 avril, 7 et 13 mai) : « considérant que le décret du 13 thermidor an XIII permet à *l'évêque* « de prélever le sixième du produit de la location des chaises dans « les églises pour en former un fonds de secours à répartir entre les « ecclésiastiques âgés ou infirmes; » 2° le conseil d'État actuel (avis du 17 mars 1880) : « considérant que si le décret du 13 thermidor « an XIII a constitué un fonds de secours pour les ecclésiastiques « âgés ou infirmes et *a confié à l'évêque l'administration de ce fonds* « *de secours*, etc. » Ces deux documents sont pourtant de date trop récente pour que votre département ait pu les oublier; et c'est pourquoi l'ordonnance du 15 juillet, d'accord avec le conseil d'État, rappelait que, en dehors de l'évêque et sans sa participation, personne n'aurait qualité pour opérer un recouvrement devenu dès lors abusif et illégal.

Il s'agit donc réellement, Monsieur le ministre, d'un bien du clergé et d'un établissement ecclésiastique, d'une maison de retraite et d'un fonds de secours qu'il appartient à l'évêque d'administrer, sans que le droit de surveillance et de contrôle puisse lui être enlevé un seul

instant. Vous comprenez dès lors, que je me mettrais en opposition avec le droit canonique et avec le droit civil, si je permettais à un secrétaire général de préfecture d'emporter une caisse et des archives dont je suis responsable devant les fabriques et le clergé de mon diocèse; de les tenir en sa possession des mois et peut-être des années; de statuer, lui laïque, arrivé à Angers il y a six semaines, ne connaissant en aucune façon le personnel du diocèse, de statuer, dis-je, sur les demandes d'admission aux secours de la caisse ou dans la maison de retraite (art. 5 des statuts); de disposer à son gré des cotisations du clergé et des ressources fabriciennes; en un mot, de se substituer à l'évêque dans la gestion d'un établissement ecclésiastique. Autant vaudrait installer l'évêché dans les bureaux de la préfecture, et faire de l'Église une branche de l'administration civile.

Pour justifier de pareilles prétentions, vous alléguez les mesures de précautions contenues dans le décret du 6 novembre 1813, au sujet des menses épiscopales ou curiales. L'assimilation est inexacte de tout point : 1° le décret de 1813 ne permet d'administration provisoire que pendant la vacance du siège ; or, je ne sache pas que le siège d'Angers soit vacant; 2° il n'est pas question de séquestre dans le décret de 1813; ni le mot ni la chose ne s'y trouvent; 3° vous confondez les établissements publics, au nombre desquels se trouvent les menses épiscopales ou curiales, avec les établissements d'utilité publique, tels que la caisse des secours pour les prêtres âgés ou infirmes; or, le régime des uns n'est pas celui des autres. Parler de deniers publics, comme vous le faites, au sujet d'établissements qui ne font partie à aucun titre de l'organisation publique du pays, c'est brouiller à plaisir toutes les notions du droit administratif (voir *Cours de droit administratif* de Ducrocq, titre III, ch. 2, section 1re, 1330 à 1339).

Vous ne me paraissez pas non plus avoir une idée exacte des gestions occultes, puisqu'il vous plaît de prononcer ce mot. Les gestions occultes sont celles de personnes qui, sans être fonctionnaires comptables sont devenues comptables de fait en s'ingérant d'elles-mêmes dans le maniement des deniers publics. Or, vous seriez sans doute fort embarrassé de prouver 1° que les deniers de la caisse de secours sont des deniers publics ; 2° qu'une personne étrangère à l'administration de la caisse se serait ingérée dans le maniement de ces deniers sans autorisation légale. Veuillez donc, je vous prie, nous épargner des mots qui, au regard de tout homme tant soit peu versé en ces matières, ne sauraient avoir dans le cas présent aucune application.

Enfin, vous parlez de réclamations qui se seraient produites concernant la gestion de la caisse des secours ecclésiastiques, et vous en concluez à de graves présomptions et même à des commencements de preuves. Si des réclamations sont parvenues jusqu'à vous, il me

semble que la justice et l'équité vous faisaient un devoir de me les communiquer, pour me mettre à même d'y répondre. Au lieu de suivre une voie si naturelle, vous êtes allé tout droit au conseil d'État, sans même daigner me prévenir, sans me permettre d'exercer mon droit de légitime défense devant une assemblée que, du reste, vous appelez à tort, laissez-moi vous le dire en passant, « le premier corps de l'État, » lui donnant ainsi le pas sur le Sénat et sur la Chambre des députés, contrairement aux lois constitutionnelles. Quoi qu'il en soit, je ne connais, à l'heure présente qu'une seule réclamation, et si je ne craignais de manquer au respect qui vous est dû, je vous mettrais au défi de m'en signaler une seconde : c'est une réclamation du conseil de fabrique de Montreuil-Bellay, qui se croit lésé dans un droit de succession, à tort, selon l'avis unanime de mon conseil. La juridiction compétente est ouverte à cet établissement, qui pourra faire juger le différend selon qu'il lui plaira. Mais parce qu'une réclamation, — la seule dont nous ayons eu connaissance depuis l'origine de la caisse, — se sera produite dans des conditions que tout le monde connaît en Anjou, est-ce une raison pour mettre la caisse elle-même sous le séquestre et pour transférer à la préfecture les droits de l'évêché ? Vous pouvez le penser, mais j'espère que personne ne ratifiera votre jugement.

En résumé, monsieur le ministre, vous avez, relativement à la caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers, un droit nettement défini par le décret impérial du 24 janvier 1859. Vous êtes en possession de tous les budgets et de tous les comptes de l'établissement depuis son origine. Si vous désirez des explications sur un point quelconque, — et je n'en excepte aucun, — je suis prêt à vous les donner. Que si mes explications ne réussissent pas à vous satisfaire, les articles 8 et 9 des statuts vous confèrent un droit que je ne songe aucunement à vous contester, celui de refuser votre approbation aux budgets et aux comptes qui vous ont été ou qui vous seront soumis. Certes, vos attributions sont étendues et vous pouvez vous y mouvoir à l'aise. Hors de là, vous viendriez vous heurter au droit canonique et au droit civil, et c'est armé de l'un comme de l'autre, que je devrai repousser des prétentions qui, si elles n'étaient arrêtées dès le début, n'aboutiraient à rien moins qu'à faire revivre pièce par pièce, sous une forme ou sous une autre, la triste et odieuse constitution civile du clergé de France.

Quelles que puissent être à cet égard vos résolutions et les miennes, vous pouvez être certain d'une chose, Monsieur le ministre, c'est que mes prêtres ne se méprendront pas sur nos intentions réciproques. Ils savent qui les attaque à l'heure présente et qui les défend. Quand on viendra leur dire que leurs droits et leurs intérêts périclitent entre mes mains et seraient bien mieux protégés par une administration laïque, ils n'hésiteront pas un instant. Leur choix est fait d'avance

entre la sollicitude d'un Évêque qui, privé indûment de son traitement, et par vous-même, s'impose des sacrifices pour leur fournir le pain qui leur manque, et la « tutelle exclusive » d'un Ministre qui a supprimé et continue à supprimer le traitement de neuf de leurs confrères contre tout droit et toute justice.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Ch. Émile,
Évêque d'Angers.

DEUX DATES : 1822-1873

Il y a longtemps, longtemps : c'était, je crois, au printemps de 1822. Un souverain allemand, Frédéric-Guillaume III, était venu saluer à Rome le vénérable Pie VII qui, l'année précédente, avait, par une bulle, réglé la situation des catholiques de Prusse. Pontife et Roi, lisons-nous dans le *Moniteur de Rome,* tous deux avaient connu de mauvais jours : Fontainebleau et Iéna. Mais l'Europe maintenant était en paix : le grand agitateur venait de mourir sur le rocher anglais : la France, garantie par la Sainte Alliance, avait réduit son armée à deux cent mille hommes, et les traités de 1815 avaient enchaîné la Révolution, vaincue à Waterloo. A Vienne, le Pontife avait vu tous les souverains de l'Europe, à quelque culte qu'ils appartinssent, reconnaître dans la Papauté une institution plus européenne que romaine : à Vienne, le Roi avait vu l'héritier de Marie-Thérèse reconnaître les frontières tracées par l'épée de Frédéric II.

Bien que zélé protestant, Frédéric-Guillaume III, avait compris que la paix religieuse pouvait seule lui permettre d'assimiler la Posnanie qu'il venait de recouvrer. Aussi il respecta non seulement le culte, mais la langue des Polonais. Il établit une diète à Posen et fit d'Antoine Radzivill un vice-roi dont l'administration, presque autonome, était enviée par la Galicie et la Pologne russe. Certes, à cette époque, le roi de Prusse était aussi populaire en Pologne que l'empereur d'Autriche l'est aujourd'hui en Galicie. La germanisation se serait faite peu à peu, sans violence, comme elle s'était faite dans le duché de Prusse au moyen âge, et plus tard en Silésie, car Allemands

et polonais, catholiques et protestants, prospéraient également sous un gouvernement habile et modéré.

Oui, il y a longtemps; et cependant, à Berlin, il y a des gens qui ont vu ces temps! Pendant son absence Frédéric III avait confié l'administration au Prince royal : ses deux plus jeunes fils, Guillaume et Charles, l'accompagnaient. Ils furent reçus à Rome par G. Niebuhr, qui représentait la Prusse, et par le conseiller de légation, Bunsen. Les deux savants, car Bunsen l'était déjà, faisaient à leurs princes les honneurs de la Ville éternelle, et leurs longues et intimes causeries, dont les lettres de Bunsen ont gardé la trace, passaient en revue le présent, le passé et l'avenir de la Prusse.

Niebuhr sentait trembler dans toute l'Europe la trame d'une vaste conspiration révolutionnaire. Le meurtre de Kotzebue, l'assassinat du duc de Berry, les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples, le complot de la Rochelle, que l'on venait de découvrir, tout cela l'inquiétait, et il eût désiré que la Sainte Alliance, après avoir consacré le principe de la légitimité, s'occupât à restaurer en Europe le principe d'autorité. Bunsen, plus jeune, mais esprit faux et gâté par un orgueil maladif, ne croyait pas plus que Niebuhr à la durée des traités de 1815, mais il espérait voir la Prusse s'agrandir, lorsque la charpente de l'Europe serait remaniée, et il craignait que toute répression de la révolution ne profitât à l'Autriche. Mais Niebuhr applaudissait à cette politique de réformes et d'émancipation, qui devait unir les Hohenzollern à leur peuple et sauver la dynastie en 1848 : il voyait dans la bulle de 1821 le prélude d'une sorte de Concordat.

L'année suivante, Frédéric III, de retour dans ses États, étendait à la Posnanie la réforme agraire, et le prince royal venait à son tour à Rome, et là, nouait avec Bunsen les liens d'une amitié dont l'empereur Guillaume a conservé le souvenir. Celui qui fut plus tard Frédéric II ne pensait-il pas déjà à donner aux catholiques de Prusse les garanties que la Constitution de 1848 a reconnues et que les lois de 1873 leur ont ravies!

1822-1873. Que s'est-il donc passé entre ces deux dates? La conspiration révolutionnaire, que redoutait Niebuhr, a éclaté, mais un diplomate de génie « est monté sur le vent pour diriger l'orage » et la carte de l'Europe a été remaniée, comme le souhaitait Bunsen. Le rêve de Schwarzenberg a pris corps sous la main de M. de Bismarck, la Prusse a supplanté l'Au-

triche, et fait d'un Hohenzollern l'empereur héréditaire d'Allemagne. Mais pourquoi le fils de Frédéric-Guillaume III, pourquoi le frère de Frédéric-Guillaume IV a-t-il renoncé tout d'un coup à cette politique *habile et modérée* qui, en 1820, conciliait à la Prusse de vives sympathies? Pourquoi, à la lente assimilation que préparait le génie de Frédéric II, M. de Bismarck a-t-il essayé de substituer cette germanisation violente et hâtive, qui d'États fédérés fait des États conquis et porte le trouble jusque dans les États héréditaires du roi de Prusse?

Si les lois de mai ont attristé les catholiques, elles ont, on s'en souvient, profondément surpris l'Europe. La diplomatie a cherché le but poursuivi par M. de Bismarck, et elle ne l'a pas trouvé. Le chancelier sait bien qu'il ne sert à rien de tirer des coups de fusil aux croyances, et les résultats obtenus par l'école de Mouravieff dans la Pologne russe n'étaient pas faits pour le séduire. Tandis que la Russie s'aliénait tous les Slaves campés sur ses frontières, l'Autriche, en donnant aux Slaves qu'elle gouverne, la plus grande somme de liberté possible, les amenait peu à peu à préférer l'autonomie et la fédération à une rupture du pacte d'union, qui laisserait de petits États à la merci des grands. Et la Russie elle-même n'a-t-elle pas fini par comprendre le danger de la violence? Le premier acte de son jeune souverain n'est-il pas un acte de pacification religieuse?

Comment un diplomate de grande race comme M. de Bismarck, qui cependant tourne souvent ses regards vers la France, n'a-t-il pas compris que la centralisation a donné sa mesure dans ce malheureux pays et qu'il est peu probable que le courant de la civilisation entraîne l'Europe dans cette voie? Le principe fédératif, expérimenté avec succès en Autriche, devra tôt ou tard être pratiqué en Allemagne: ne se prête-t-il pas mieux que la centralisation aux conditions de la vie moderne? N'est-il pas la conséquence directe de ces agglomérations de peuples que le principe des nationalités prétend grouper? Dans un ouvrage savant, M. Constantin Franz l'a démontré récemment, d'une manière péremptoire.

Quelle que soit d'ailleurs l'importance accordée à ce principe abstrait dans les futurs remaniements de la carte d'Europe, on peut être sûr que rien de durable ne sera fait si l'on s'obstine à ne tenir compte que de la fatalité de la race, sans s'occuper des dispositions des peuples. Ainsi le panslavisme ne sera un élément politique de quelque valeur qu'autant qu'il sera bien entendu

qu'il se distingue du panrussisme et qu'il peut respecter le culte, la langue et l'histoire des pays qu'il s'annexerait.

Le pangermanisme, qui n'a pas su respecter jusqu'ici le culte de cette « sorte de nation » de 14 millions de catholiques répandue dans toute l'Allemagne confédérée, a-t-il acquis par ses tentatives centralisatrices une force nouvelle? Nous en doutons ; car le *Kulturkampf* a réveillé le sentiment polonais jusque dans la Haute-Silésie, et l'émigration, en 1881, entraînait 210,000 émigrants hors d'Allemagne, *dont* 130,000 *appartenaient à la Prusse!* Voilà qui, mieux que tous les commentaires, juge la politique religieuse de 1873 substituée à la politique de 1822 !

L'ÉCOLE NEUTRE

DEVANT LES VRAIS DROITS DE L'HOMME ET DEVANT DIEU

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II

Tous les droits se tiennent, messieurs; la loi violatrice de nos libertés est un outrage aussi aux droits de Dieu sur la société humaine.

1° La laïcité, ou, si l'on veut, la neutralité prétendue n'est qu'un mot vide de sens ou un athéisme déguisé ; ou plutôt c'est l'athéisme sous le masque d'un mot.

En vérité le masque n'est guère plus beau que le visage et je doute qu'il fasse fortune dans la langue et dans le cœur français. Quoi ! neutre entre l'affirmation et la négation du premier principe nécessaire, sans lequel rien n'existerait ! Neutre entre la pourriture de l'animal, embrassée pour tout avenir, et l'aspiration vers l'immortalité ! (Applaudissements). Mais ne voyez-vous pas, gouvernants indignes d'un peuple fier et franc, que la neutralité dans les questions vitales d'humanité, d'honneur et patrie, fut toujours stigmatisée comme un opprobre, et que par ce mot de neutre vous imprimez une flétrissure ineffaçable à votre loi ? Seulement elle porte en elle quelque chose de plus qu'une ignominie, elle porte l'athéisme tout entier en puissance, et c'est à Dieu même qu'elle donne un soufflet. (Nouveaux applaudissements.)

Dieu est tel quel, ou il n'est pas. S'il existe, il est indivisible et inséparable de ses attributs; il est l'être sans limite et par essence ;

il crée tout, il conserve tout, il remplit tout, il est le support indispensable et l'âme universelle des choses.

Le monde physique et le monde moral, la politique et la philosophie, l'esprit de l'homme avec toutes ses pensées, le cœur de l'homme avec toutes ses haines et ses amours, tout est compris dans le domaine de Dieu. (Bravos et applaudissements.)

Si l'on parle de sciences, il en est le premier et le dernier mot. Si l'on parle de législation, il en est l'âme, puisqu'il est la justice substantielle. Si l'on parle de morale, il en est le seul promulgateur, soit dans le for intime de la conscience, soit sur les tables du Sinaï, soit sur les lèvres du Rédempteur. Seul aussi dans un monde inaccessible aux puissances humaines, il en est la seule sanction, sans termes et sans appel.

Si l'on nomme la famille, c'est lui seul qui en est le fondateur et le ciment. Si l'on prononce le mot de patrie, c'est de lui que viennent et la tradition qui en est la source et le dévouement qui en est le soutien. (Applaudissements.)

Si l'on évoque la grande figure de l'humanité, c'est lui seul qui, par la voix de ses prophètes, en raconte l'histoire ; lui seul en est l'apothéose, par l'incarnation du Verbe incréé ; lui seul l'élève à l'apogée du progrès par l'essor de toutes les vertus et de tous les génies. (Nouveaux applaudissements.)

Vous avez beau interroger tous les horizons de l'espace et toutes les sphères de la pensée, partout vous trouvez Dieu qui vous domine, vous enserre, vous déborde. Vous êtes noyés dans l'infini de ses lumières et anéantis dans l'infini de sa puissance. (Vifs applaudissements.) Vous ne pouvez le nier sur un point sans le nier sur tous à la fois ; aussi, lorsqu'en montrant l'école vous dites : Dieu n'est pas là, de force ou de gré vous proférez le blasphème total : Dieu n'est pas. (Sensation prolongée.)

Voilà pourquoi votre école neutre n'est qu'une école athée, voilà pourquoi aussi, sous le masque transparent de la neutralité, la révolution porte écrit sur son visage le mot d'ordre : *guerre à Dieu !* C'est le dernier mot de la loi laïque et obligatoire. Quoi d'étonnant ? elle est inspirée par la haine de Dieu, caractère indélébile de la révolution. Ces instruments passent, nous le savons. Nous avons vu des cercueils voyageurs, comme pour mieux attester d'un bout de la France à l'autre le néant de l'homme et la force de Dieu. Mais si les instruments passent, la haine demeure et la guerre satanique suit son cours.

Regardez à l'œuvre depuis cinq ans le césarisme laïque des maîtres du jour ! Pas un seul de leurs attentats contre nos libertés qui ne soit un défi jeté à la face de Dieu.

Interdiction des fêtes catholiques au grand jour : athéisme imposé au soleil !

Renversement des croix sur les places publiques : athéisme infligé à la terre française !

Abolition de la loi du dimanche : athéisme du temps qui passe !

Suppression des aumôniers et des héroïques servantes de Dieu dans les hôpitaux de Paris : athéisme imposé à la misère et à l'agonie ! (Applaudissements répétés.)

Cimetière laïcisé : athéisme du champ de la mort poursuivant l'homme jusque dans sa poussière, comme pour lui enlever le sceau de la résurrection !

Suppression du prêtre auprès du soldat, et menace de transformer le prêtre en soldat, comme si la milice divine ne comptait pas pour une armée de la patrie : athéisme de la caserne et du drapeau. (Nouveaux applaudissements.)

Coalition du divorce et du mariage civil pour effacer l'empreinte divine de la constitution de la famille : athéisme de l'anneau nuptial !

Proscription de l'image du Christ planant sur la tête des juges : athéisme de la justice !

Dieu rayé de la formule du serment, où demeurent sans lui les mots d'honneur et de conscience : athéisme officiel de la conscience et de l'honneur ! (Bravos répétés.)

Enfin, Dieu rayé de l'instruction publique : athéisme de la science gravé sur les murs de l'école pour symboliser, prophétiser et réaliser l'athéisme des générations à venir : athéisme partout ! athéisme toujours !

2° De tous les actes de cette guerre sans trêve et sans merci, l'école athée, messieurs, est le plus inique, le plus lâche et le plus funeste à la France, et ce n'est point là un amas de vaines épithètes : pas un de ces mots qui ne réponde à une accusation précise.

Je dis : la plus inique, car cette loi est avant tout la constitution d'un privilège exorbitant ; le riche y échappe, le pauvre y succombe. Un jour, un député chrétien protestait à la tribune contre le monopole de l'enseignement sans Dieu. Une voix répondit : De quoi se plaint-on ? *qu'on prenne un précepteur !* Et cette voix d'insulte au pauvre, c'était celle de M. Ferry, ministre d'hier, ministre d'aujourd'hui, ministre nécessaire peut-être de l'école sans Dieu. (Applaudissements.)

Prenez un précepteur ! Telle est l'offre faite à cet ouvrier à deux francs la journée qui revient le soir lassé de son labeur et dont le fils, forcé de suivre l'école athée, ne lui apporte souvent pour consolation que le spectacle de son précoce scepticisme ; de telle sorte que, dans cette France en progrès, où, dit-on, depuis cinquante ans la démocratie coule à pleins bords, il faut, pour être libre dans sa conscience, avoir 20,000 francs de revenu (Très bien ! très bien !) ; et c'est un pouvoir républicain, ayant sans cesse aux lèvres les mots

d'humanité et de fraternité, qui jette au peuple cette ironie barbare. En vérité, devant de telles inconséquences, on ne sait qui l'emporte ou la piété pour la multitude inconsciente ainsi livrée en sacrifice, ou l'indignation contre les jongleurs de mots qui se moquent d'elle. (Applaudissements prolongés.)

Oui ! nous le savons, moi qui vous parle, et pour une grande part vous qui m'écoutez, nous pouvons braver la loi criminelle, sauver nos enfants de l'école athée. Fallût-il nous faire nous-mêmes leurs instituteurs, fallût-il nous envoyer nous-mêmes en exil avec eux pour retrouver l'enseignement catholique et français qu'ils ont proscrit, fallût-il subir les amendes et la prison, — car, grâce à Dieu, la prison des pères paye la rançon de l'âme de leurs fils, — nous sommes résolus à tout, plutôt que de laisser les manuels de ces nouveaux apôtres empoisonner la conscience des êtres bien-aimés que nous avons en garde. Oui ! mais l'immense majorité du peuple, elle est sans défense, elle est la victime, elle est la proie de l'État sans Dieu. Est-il vrai, oui ou non, que la loi est inique ?

J'ai dit : la plus lâche ; elle s'attaque à l'enfant, cet être trois fois digne de respect, parce qu'il est faible, innocent et crédule. Elle s'attaque à lui avec l'arme la plus insaisissable et la plus perfide : l'infiltration sourde de l'athéisme dans son âme. Permettez-moi un souvenir qui, à mes yeux, est demeuré un symbole.

Je traversais, il y a quelques années, une salle de l'exposition des beaux-arts. Soudain mon regard est saisi par un tableau qui depuis n'est jamais sorti de ma pensée.

C'était Néron, le bas César de la basse république romaine, et Locuste, la célèbre empoisonneuse de l'antiquité, bien dignes l'un de l'autre dans l'œuvre infernale que, de concert, ils accomplissaient. A leurs pieds agonisait un troupeau d'esclaves. César essayait sur eux les talents de la magicienne. C'étaient les jeux du monde avant Jésus-Christ.

L'un de ces malheureux se tordait dans les convulsions. L'autre, la bouche ouverte, semblait jeter l'imprécation suprême de la vie virilement vaincue par la mort. Plus près du trône de César, gisait un corps pâle et inanimé. Le poison, sans combat, avait glissé au cœur le froid mortel. Aucun mouvement, aucun cri n'avait trahi le crime. Le voilà trouvé, le secret de la mort lente et sûre tant cherché : Britannicus pourra mourir.

Ce tableau sinistre, messieurs, est l'image du drame qui se joue dans l'humanité moderne.

Néron, c'est l'antique génie du mal qui s'acharne à faire déchoir l'homme de sa vocation divine. Longtemps enchaîné par le règne du Christ, depuis trois siècles il semble désarmé, il préside souvent aux conseils des peuples et des rois. Locuste, c'est la Révolution, sa complice, essayant ses secrets de mort sur l'âme des peuples ; les

poisons violents, qui ne les reconnaît? guerre civile, massacres, incendies, échafauds; mais la guerre s'apaise, l'incendie s'éteint, l'échafaud tombe : l'âme française vit toujours (Applaudissements prolongés); le poison subtil, c'est le murmure de l'athéisme à l'oreille de l'enfant; il va droit au cœur, et l'âme d'un grand peuple est morte assassinée, sans éclat, sans secousse et sans bruit. (Nouveau applaudissements.)

Oh ! voilà bien la loi de lâcheté.

J'ai dit : loi de mensonge. Elle parle de liberté : elle ment; vous l'avez vu : tout est privilèges, monopoles, oppression.

Elle parle au nom de la science, elle ment; elle supprime la premières de toutes, la science de Dieu. (Très bien ! très bien !)

Elle mutile la science de l'homme en rayant de son programme celle de ses destinées; elle déshonore la science des choses, en la ravalant à la matière pure; elle fait de la science physique elle-même, par le rejet de la cause première, une énigme insondable, ou pour mieux dire une absurdité sans issue.

Elle parle au nom du progrès, elle ment; c'est un recul de deux mille ans vers le césarisme antique. (Applaudissements.)

Mais il est un mensonge plus flagrant, plus outrageant que tous les autres. Ceux qui forgèrent la loi de mal ont osé invoquer le sentiment national. Qui donc, ô tristes persécuteurs, vous donne le droit de jeter sur le front de la France une flétrissure qui n'est que sur le vôtre? (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Quoi ! vous ne faites pas une loi de douane — et vous avez raison — sans interroger d'une frontière à l'autre agriculteurs, industriels, patrons et ouvriers ! Pour toucher à la conscience de l'enfance, de la famille et de la patrie, où est l'enquête que vous avez ouverte? où sont les pères et les mères que vous avez consultés ? Non ! vous faites sur cette chose sainte une formidable expérience, le cœur léger, comme sur la plus vile des matières. Vous vous jouez de la France, et vous n'osez pas même donner à l'école son vrai nom d'athée! D'où vient cette pudeur inattendue? est-ce que par hasard la France croirait en Dieu? Oui! cette fois votre hypocrisie ne se trompe pas : la France croit en Dieu ! (Applaudissements prolongés.)

Je ne sais si, à l'heure où je parle, grâce à vos mensonges, vous avez encore la moitié plus un des électeurs inscrits, ce pape infaillible de la vérité moderne, car il faut toujours un pape infaillible; mais ce que j'affirme, c'est que demain, si vous étiez connus pour ce que vous êtes, vous seriez balayés par une tempête de l'indignation publique (Nouveaux applaudissements); ce que je jure devant Dieu et devant les hommes (vous ne nous empêcherez pas d'être fidèle à la vieille formule du serment de vérité) (Bravo! bravo!), c'est que l'immense majorité des foyers français — et le foyer est un témoin plus sûr que la taverne, voire même que votre urne électo-

rale — est fidèle à la loi du baptême. (Nouveaux bravos.) Lorsque je vous vois si acharnés à proscrire les croix sur les places publiques, je me demande si vous avez bien regardé dans vos propres maisons : peut-être, en cherchant mieux, vous trouveriez au chevet de la couche nuptiale quelque vieux crucifix qui se venge de vos insultes en gardant votre honneur. (Applaudissements prolongés.)

Vous dites que nos temples deviendront déserts. Venez-y et voyez! Nous savons, nous, nous le voyons tous les jours, qu'en face d'une école chrétienne, le vide se fait dans vos écoles sans Dieu. Oh! vous avez beau dire, le vrai sentiment national n'est pas complice de votre loi impie. La croix ne disparaîtra jamais de la terre de France où les générations chrétiennes dorment et veillent à son ombre, ni de nos foyers, ni de nos autels, ni de nos poitrines, pas plus que vous ne chasserez Jésus-Christ de nos âmes, jamais! jamais! (Bravos et applaudissements répétés.)

3° Enfin, messieurs, cette loi est pour la France le plus grand péril qu'encore elle ait couru.

Si vingt ans entiers, la corde maçonnique au cou, nous portons ce joug abrutissant, je ne vous dis pas : la France est morte! car l'héritière des vieilles Gaules baptisée par Lazare le ressuscité, fût-elle comme Lazare avec les signes de la mort, je croirais encore à sa résurrection par le Verbe de la vie. (Applaudissements.) Mais humainement, elle serait perdue, rongée par les vers de la putréfaction morale. Vingt ans d'école sans Dieu, c'est l'homme de demain sans Dieu, c'est une génération entière qui se lève des bancs de l'école pour faire irruption sur la scène du monde et lui offrir un spectacle qu'il n'a jamais vu : un peuple athée.

Voltaire disait un jour : Je ne voudrais pas d'un valet de chambre athée; je ne serais jamais sûr de voir demain, si son intérêt demandait que je meure cette nuit.

Un peuple athée, messieurs, ce n'est pas seulement un serviteur athée, c'est le maître comme lui sans Dieu, c'est le père et le fils sans Dieu ; c'est la fille, la mère et l'épouse sans Dieu ; c'est le riche et le pauvre sans Dieu; le banquier, le commerçant et le producteur sans Dieu, le juge sans Dieu, le soldat sans Dieu, l'instituteur sans Dieu, tous les gouvernants et tous les gouvernés sans Dieu, l'humanité tout entière dans ses fonctions publiques et sa vie privée, avec toutes ses puissances intimes et le rayonnement de sa pensée et de ses actes au dehors sans Dieu, c'est-à-dire l'écrasement de toutes les faiblesses par toutes les brutalités (Très bien ! très bien !), le désespoir de toutes les douleurs; un chaos sans nom de voluptés plus que bestiales et de vastes effusions de sang ; une horrible résurrection de la société païenne, lorsqu'avant le Christ elle assaisonnait les agonies de l'amphithéâtre avec les orgies du lupanar; quelque chose de plus bas, de plus horrible encore, car elle aurait abusé de la

grâce de la Rédemption et n'aurait plus l'aurore d'un Messie pour empourprer les ténèbres sans nom de sa dernière déchéance. (Applaudissements.)

Ces paroles désolées ne sont point un artifice oratoire, messieurs. Tel est le fruit de l'athéisme à sa maturité; c'est l'école athée qui le fera mûrir, c'est là qu'elle nous mène.

Sans doute, ce n'est pas ainsi qu'elle commence; les instituteurs actuels, encore imbus des mœurs chrétiennes, ne suivent pas jusqu'au bout la thèse impie. Mais, soit par des livres plus mauvais qu'eux-mêmes, soit par peur, soit par le mot d'ordre des sociétés secrètes, ils seront entraînés. Le silence sur Dieu amènera lentement et sûrement l'oubli de Dieu, et qui ne sait l'effroyable puissance d'oubli qui est dans le cœur de l'homme? Il reste bien le catéchisme à l'église; mais quand les directeurs des peuples font bien comprendre par sa suppression à l'école et par leur langage partout ailleurs que c'est là un bagage encombrant et funeste; quand la maison d'école, selon le plan révolutionnaire, dominera de haut le presbytère, comme le catéchisme n'est pas commode, l'adolescent le jettera bien loin.

Déjà les théories étranges, les impudeurs sans nom, témoignent de l'invasion du vertige moral, et quand les couches nouvelles des instituteurs formés par la pratique et par l'esprit de la loi satanique monteront à leur tour dans quarante mille chaires laïques dressées dans chaque village contre les chaires chrétiennes, alors le mouvement prendra la vitesse du train-éclair; on tombera au fond de l'abîme. (Sensation prolongée.) Ce sera la consommation du mal et la fin de la France.

A Dieu ne plaise! non cela ne sera pas, si vous le voulez, messieurs, si vous remplissez tous votre devoir. Non! non! cela ne sera pas. (Applaudissements répétés.)

Quels sont donc, en face du péril de la patrie, les devoirs des croyants français?

Le premier regarde les hommes de cœur; il se résume en un mot: fidélité au drapeau de Dieu! et voici la légende de ce drapeau :

Affirmer sans peur, sans trêve et sans détour la vérité intégrale, l'intégrité de ses droits et des nôtres; protester sous toutes les formes, j'allais dire à temps et à contre-temps, contre la loi qui les viole; jeter contre l'ennemi à tous les vents du ciel les cris vengeurs de l'indépendance et de la justice :

Non! ce n'est pas à vous, c'est à Dieu que nous obéirons.

Une loi contre Dieu ne mérite pas le nom de loi.

Vous êtes la force, nous sommes le droit. (Vifs applaudissements.)

Vous êtes la persécution, nous sommes la conscience. (Nouveaux applaudissements.)

Vous êtes l'État despote, nous sommes l'humanité libre. (Bravos prolongés.)

Vous êtes un flot qui passe, nous sommes l'immortalité.

En faisant face à l'ennemi, union étroite entre les rangs et les cœurs croyants. Tendons la main à travers les nuances d'opinions à tous ceux qui veulent, comme nous, la foi de leurs fils et le salut du pays par le triomphe de la foi. (Applaudissements.) Sur le champ de bataille, arrière toute rivalité jalouse! place à tous les dévouements! La France a besoin de tous ceux qui l'aiment et Dieu fait appel à toutes les sincérités. (Nouveaux applaudissements.)

Au Colisée, les chrétiens se reconnaissaient à leur tendresse mutuelle, ils s'embrassaient sous la dent des lions. Donnons-nous comme eux l'étreinte sacrée ; l'amour est le signe de la victoire, comme la croix qui en est la manifestation suprême.

Le second devoir regarde les favoris de la fortune.

Puisque l'école sans Dieu pèse de tout son poids sur la population française, allez au secours du peuple opprimé ! L'heure est venue des sacrifices sans mesure. Qu'en face de toute école sans Dieu, s'en élève une autre où le Crucifix règne et gouverne! c'est la tâche de notre siècle.

Jadis, quand la famine et la peste désolaient l'Europe, la loi suscitait pour les vaincre des pauvres volontaires et des martyrs. Aujourd'hui, c'est la famine de la vérité qui sévit. Faisons donc à flots d'or largesse de la vérité, et donnons, donnons, donnons toujours et encore à nos frères déshérités ce don inestimable de l'éducation chrétienne. (Nouvelle et vive approbation.)

Ce mot m'amène au troisième devoir des hommes de foi, et celui-ci nous regarde tous sans aucune réserve ; riche ou pauvre, sain ou malade, savant ou illettré, à personne il n'est inaccessible ; c'est le plus simple et il est la force par excellence.

Faisons de nos foyers qu'ils soient la première des écoles chrétiennes, une maison où Dieu règne et gouverne. Ah ! celle-là, on ne pourra jamais, malgré nous, la fermer et l'envahir, et que servirait-il de bâtir autour de nous comme des bastions de saintes croyances, si notre maison n'en était pas l'inexpugnable citadelle? Pères de famille, élevons nos enfants pour le Christ, si nous voulons que le Christ nous les garde ! (Bravos prolongés.)

Et vous, mesdames, c'est vous qui êtes les anges gardiens du sanctuaire du foyer. C'est vous qui faites le premier signe de croix au front du nouveau-né ; vous êtes le regard du ciel reflété dans le regard de vos petits enfants. Votre cœur aussi sera pour le cœur de l'enfant le plus impénétrable des boucliers, que dis-je! un bouclier se brise, tombe aux pieds du soldat impuissant à le soutenir ; le cœur des mères est infrangible ; il ne défaille jamais. (Applaudissements.) Depuis la mère des Machabées jusqu'à Blanche de Castille, la femme est l'inspiration magnanime des grands héroïsmes publics.

Ah! les voleurs des âmes d'enfants ont cru la tâche facile; ils se sont bien trompés. (Applaudissements.) Qu'ils demandent au chasseur des montagnes ce que coûte la chasse aux aiglons.

Des mercenaires confiants dans leur adresse ont promis de livrer à des spéculateurs, pour être enfouis dans l'ombre d'une étroite captivité, les fils de l'oiseau roi; ils ont vu, sur une pente abrupte, une aire où respire une jeune couvée; ils marchent à travers les défilés des monts. Cachés dans les plis d'un rocher, ils guettent l'occasion propice.

Enfin la mère est partie pour chercher la pâture, et le père plane sur les hauteurs voisines pour tremper ses regards dans les feux du soleil; le chasseur alors s'avance à pas lents et sans bruit; il va porter la main sur l'aire sacrée; encore un instant, les aiglons sont captifs. — Prends garde! ravisseur impie, le père et la mère ont vu le danger de leurs fils, l'angoisse de l'amour paternel, la colère du nid violé, oserais-je le dire? la puissance du droit doublent la force des grands aigles. (Applaudissements répétés.)

Du bec, de la serre et des ailes, ils se font des armes; le chasseur blessé, sanglant, presque aveugle, roule de roche en roche, et le lendemain, pendant que son corps gît au fond de l'abîme, que se passe-t-il sur les cimes resplendissantes?

Alors, le jeune aiglon, voyant partir sa mère,
Et la suivant des yeux, s'avance au bord du nid:
Qui donc lui dit alors qu'il peut quitter la terre,
Et sauter dans le ciel déployé devant lui?
Qui donc lui parle bas, l'encourage et l'appelle?
Il n'a jamais ouvert sa serre ni son aile...
Il sait qu'il est aiglon, le vent passe... il le suit.

(Bravos prolongés.)

Messieurs, le fils de l'homme est un enfant de race plus royale que l'aigle, roi des airs. Comme celui-ci est fait pour les hauteurs du globe et les rayons de son soleil, celui-là est né pour respirer l'atmosphère divine, planer dans l'espace infini et voir, sans ombre, la clarté du Christ. Si les mercenaires de la révolution veulent saisir dans son aire l'aiglon chrétien et l'étioler à jamais dans la prison ténébreuse de l'école matérialiste et athée, les parents sauront le défendre de leurs atteintes, Dieu sera là pour châtier leur sacrilège audace, et longtemps après que leurs cendres auront été emportées par le courant des siècles, l'aigle chrétien, fils de l'homme et fils de Dieu, prendra vers son Père qui est dans les cieux un essor plus glorieux et plus fier que jamais dans la force, dans la lumière et dans la liberté! (Bravos et triple salve d'applaudissements.)

G. DE BELCASTEL.

LA SITUATION EN ITALIE

Toujours et partout le plus clair résultat de la révolution est d'engendrer la misère.

On a récemment publié le rapport de la direction générale du domaine italien. On y lisait qu'en neuf ans, — en neuf ans écoulés depuis que Victor-Emmanuel est venu à Rome pour établir le règne de la morale et de la prospérité, suivant les paroles d'une proclamation célèbre, — plus de soixante mille propriétaires se sont trouvés spoliés de leur habitation et de leur terre pour n'avoir pu payer les impôts.

Si plus de soixante mille propriétaires ont été spoliés de leurs biens pour n'avoir pu acquitter les impôts, combien de fermiers, d'ouvriers agricoles ou industriels manquent des choses les plus nécessaires à la vie !

Avant que son unification ne fût faite sous le sceptre de la Maison de Savoie, l'Italie n'avait point l'honneur, — un assez vain honneur jusqu'à présent, — de se dire une grande puissance, de s'asseoir au concert des grandes puissances. Non, elle avait une existence plus modeste. Dans les États de l'Église, les citoyens ne payaient ni l'impôt d'argent ni l'impôt du sang.

Le Pape ne faisait pas vendre leurs biens pour en verser le prix aux mains du fisc, et nul n'était contraint de passer les plus belles années de sa vie sous les drapeaux pour apprendre le métier des armes, pour se préparer à la guerre. C'était un royaume patriarcal, où chacun jouissait de tout le produit de son travail et où, par surcroît, on était toujours assuré, dans les temps difficiles, de se voir secourir par les largesses du Pape.

L'Italie une, l'Italie grande puissance, c'est l'Italie entretenant de grandes et coûteuses administrations, une armée et une marine nombreuses ; c'est l'Italie fortifiant ses ports, ses villes et ses quadrilatères ; en un mot, c'est l'Italie absorbant toutes ses forces et toutes ses ressources à paraître ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne saurait être. Les hommes d'État de l'Italie n'ont point compris que leur pays, ne possédant ni mines de charbon ni cours d'eau réguliers, ne sera jamais un pays de grande industrie ; l'agriculture n'y a pas encore conquis plus des deux tiers du sol. Eh bien ! avant d'avoir achevé cette œuvre agricole, cette œuvre primordiale, avant d'avoir développé leur indus-

trie, ils veulent être de prime abord, par décret, une grande puissance.

Et comme, en outre, ils se sont fait un point d'honneur de vivre en état d'hostilité avec l'Église, comme ils continuent de détenir le domaine de Saint-Pierre et de dépouiller les institutions religieuses, ils mettent aussi l'Église dans l'impossibilité de panser ces blessures, de réparer ces désastres, comme elle le pourrait si elle se trouvait dans une condition meilleure.

De sorte que cette misère effroyable continuera ses ravages matériels et moraux jusqu'à ce qu'elle soulève contre leurs maîtres imprévoyants, ces masses malheureuses.

Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les libéraux allemands, les meilleurs amis de l'Italie.

Dans un article intitulé la *Misère en Italie*, la *Post-Zeitung* demande :

« Sait-on qourpuoi trois mille ouvriers se sont mis en grève à Côme ? Et elle répond : Parce qu'ils manquaient de pain. »

Elle ajoute : « Cette manifestation de Côme n'est d'ailleurs pas isolée, et elle n'est comme les autres que le prologue d'une révolution radicale qu'amèneront les procédés employés par le gouvernement italien pour calmer les populations. Elles demandent du pain : on leur répond par les fers et la prison. »

Mais des remèdes pratiques, point! Où sont les encouragements donnés aux campagnes ? Celles-ci sont remplies de misérables que la faim transforme en malfaiteurs.

On n'entend parler que de vols et d'attaques à la propriété. Les tribunaux condamnent, le nombre des pensionnaires de la prison augmente, mais la misère ne recule pas d'un cran, et les délits et les crimes continuent. C'est que la faim est une mauvaise conseillère.

La conclusion de la *Post-Zeitung* est celle-ci : « Peut-être l'Italie est-elle plus malade que l'Irlande ! »

Ce n'est pas flatteur pour la vanité italienne.

—

Mais si, sous le rapport matériel que nous venons de retracer avec le *Bien public de Gand,* la situation de l'Italie est déplorable, sous le rapport politique, cette situation est encore plus sombre.

Les anarchistes italiens, ainsi qu'ils l'avaient annoncé d'avance par les cent voix de la publicité, viennent de tenir à Ravenne un congrès où se touvaient représentées les différentes

factions révolutionnaires de l'Italie. La précipitation qui a fait faire en une seule séance le travail qu'on devait accomplir en trois jours, n'ôte rien à la gravité de la chose ; pour n'avoir pas été solennel, pour n'avoir pas eu lieu au grand jour, constate le *Moniteur de Rome*, le congrès socialiste de Ravenne n'en est pas moins un fait accompli.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce qui a été débattu, pour la simple raison que nous ne faisons aucune distinction entre socialistes-opportunistes et socialistes-intransigeants. Ce qu'il importe de mettre en relief, c'est l'attitude équivoque du gouvernement italien. Le jour de la réunion de ce congrès, l'autorité a brisé les portes et a dissous l'assemblée par la force armée; quelques heures plus tard, les congressistes se sont réunis dans le même local et ont pris leurs délibérations, sans être aucunement inquiétés.

On ne peut qu'admirer la naïveté de ceux qui s'étonnent de la conduite du gouvernement dans cette affaire. Ou il fallait défendre absolument la réunion du congrès socialiste, disent-ils, ou bien en reconnaître de bon gré le caractère privé, et s'abstenir de toute intervention. C'est oublier trop tôt l'origine du gouvernement et surtout celle de la plupart des hommes politiques d'Italie. Issus de la révolution, lui devant tout, leur fortune publique et leur fortune privée, ils ne peuvent, sans renier leur propre passé, agir avec énergie et résolution lorsqu'il s'agit de leurs coreligionnaires politiques. Attaquer la révolution, ce serait de la part des ministres italiens, attaquer leur unique raison d'être.

Mais d'autre part, on ne peut avoir oublié la dure leçon donnée par le prince de Bismarck au gouvernement italien, il y a deux ans. L'Italie briguait à cette époque l'honneur d'une alliance avec l'Allemagne : il lui fut répondu que des puissances conservatrices ne pouvaient pas avoir foi en un gouvernement livré à la révolution. Depuis lors, M. Depretis a jugé prudent de serrer les freins, et c'est uniquement en vue de satisfaire ces puissances qu'il a feint de poursuivre les déificateurs d'Oberdank et qu'il vient de se donner l'air de disperser une réunion anarchique.

Le congrès de Ravenne est une nouvelle preuve de cette politique de bascule, au moyen de laquelle les ministres italiens cherchent à se maintenir en équilibre entre l'élément conservateur et l'élément révolutionnaire qui divise l'Europe. On

conçoit que cela ne saurait durer indéfiniment. En l'état actuel des choses, le parti révolutionnaire italien n'est pas contrebalancé par le parti essentiellement conservateur ; le devoir des catholiques étant de suivre fidèlement les conseils de leurs chefs vénérés. Ce n'est donc qu'à force d'habileté que l'on maintient l'équilibre ; or, cette habileté étant personnelle à quelques ministres, il n'est pas difficile de prévoir de quel côté versera le char de l'État, lorsqu'il passera entre des mains moins expérimentées.

Le courant anarchiste en Italie ressemble à ces tourbillons de lave qui rongent à l'intérieur les flancs des volcans, sans que rien à l'extérieur dénote l'imminence du danger. Jusqu'ici nous n'avons eu à déplorer en Italie aucun de ces excès par lesquels les anarchistes, dans les autres pays, se sont signalés, ces derniers temps ; mais c'est justement ce calme trompeur qui est à redouter. Il fait craindre, pour la politique à double face de M. Depretis, une catastrophe comme celle de Casamicciola ; c'est-à-dire qu'elle arrivera à l'improviste et qu'elle aura des conséquences incalculables.

ISCHIA

Deux mots d'histoire. — Les tremblements de terre. — L'*Epomeo*. — Quelle est la vraie cause du désastre ? — Les précautions préventives. — Casamicciola renaîtra-t-elle de ses ruines ?

« A ce moment, dit Pline en parlant de la catastrophe de Pompéi, vous auriez entendu les lamentations des femmes, les plaintes des enfants, les cris des hommes ; les péres et les mères appelaient leurs enfants ; quelques-uns se reconnaissaient à la voix au milieu des ténèbres ; qui par crainte de la mort invoquaient la mort. Beaucoup tendaient leurs mains vers les dieux ; d'autres croyaient que l'éternelle et dernière nuit était venue pour tous. »

Les témoins du terrrible désastre d'Ischia pourront dire si ce passage de Pline n'est pas un tableau saisissant du spectacle et des impressions de la nuit du 28 juillet.

On jouait, on dansait, on chantait ; les bougies et les lampes flamboyaient aux murs ; on soupait gaîment ; les enfants s'en-

dormaient dans leurs berceaux à côté de leurs mères ; au dehors l'atmosphère était tranquille, l'air doux et parfumé. Et voilà que tout à coup les murs vascillent comme un homme ivre, l'obscurité aveugle les survivants, qui se choquent, se perdent et tombent épuisés et sanglants à travers les ruines.

Dans le grec moderne, les fléaux de la terre sont appelés *théomenia* (la colère de Dieu); les esprits forts sourient de cette interprétation, mais le peuple voit encore la main de Dieu dans toutes les grandes catastrophes humaines, et cela ne l'aide pas peu à en supporter les terribles effets. Que reste-t-il donc aujourd'hui à ceux qui ont perdu là-bas, leurs femmes, leurs pères ou leurs enfants, sinon l'espoir et la confiance en Dieu ! Sans doute, tous ces pauvres innocents, toutes ces femmes dévouées, tous ces honnêtes gens, victimes du désastre d'Ischia, n'avaient rien fait pour mériter la *colère de Dieu ;* mais qui peut scruter les décrets providentiels ?

*
* *

Ischia est l'île la plus intéressante, la plus belle des environs de Naples. Elle est située au sud-ouest du promontoire qui sépare le golfe de Naples de celui de Gaëte. Les latins l'appelaient *Enaria,* Homère *Inarime,* les Grecs *Pitecusa.* Le mont *Epomeo*, aujourd'hui mont *San Nicola,* s'élève au milieu de l'île à 768 mètres au-dessus du niveau de la mer, entouré de collines exubérantes de végétation qui descendent doucement vers la plage.

L'*Epomeo* était très redouté des anciens. C'était un volcan qui faisait des siennes et qui occasionnait souvent des désastres. Pindare et Virgile, dans leurs amplifications poétiques, parlent d'un géant qui se trouvait enseveli sous la montagne et dont chaque accès de mauvaise humeur produisait des tremblements de terre. Il est certain que les premiers habitants de l'île durent l'abandonner complètement à plusieurs reprises. Sous Hiéron, tyran de Syracuse, c'est-à-dire trois ou quatre siècles avant Jésus-Christ, la population dut fuir en masse à la suite d'une éruption de feu et d'une pluie d'eau bouillante.

On cite encore d'autres éruptions vers l'an 91 avant Jésus-Christ et aux temps des empereurs Titus, Antonin et Dioclétien.

En 1228, sous le règne de l'empereur Frédéric, l'*Epomeo* devint si terrible qu'un auteur de l'époque écrivait : *Eodem mense julii mons Isclae subversus est, et operuit in casalibus*

sub eo degentes fere septemcentos homines inter viros et mulieres.

Mais la plus fameuse éruption eut lieu en 1301, d'après Bacci, et en 1302, d'après Villani et Tolomeo Fiadoni. Elle dura deux mois et obligea une grande partie des habitants à fuir à Procida, à Capri, à Naples, à Baïes et à Pouzzoles.

En 1528, nouveau désastre, qui détruisit presque complètement Casamicciola. François Ier la fit reconstruire et y dépensa, de sa propre cassette, des sommes considérables.

Enfin en 1881 un tremblement de terre y produisit la ruine et la mort : et nous avons encore tout frais à la mémoire les souvenirs de ces scènes de deuil.

L'île d'Ischia est comprise dans l'arrondissement de Pouzzoles et forme deux *mandements* : celui d'Ischia et celui de Forio ; le premier compte 13,416 habitants, le second, 12,749. Elle est d'une richesse exceptionnelle en eaux minérales ; sept de ces sources appartiennent au mandement d'Ischia et quinze à celui de Forio.

Casamicciola, qui a le plus souffert dans la récente catastrophe, est une commune de 4,384 habitants. C'était là que se donnaient rendez-vous les privilégiés de la fortune, à cause de la pureté de l'air et du confort relatif qu'on y trouvait. Casamicciola n'existe plus, tout a disparu sous les ruines ; seules, deux ou trois maisons, placées dans le voisinage du rivage, ont résisté à l'immense ébranlement.

*
* *

Quelles sont les véritables causes de la catastrophe d'Ischia ? On n'est pas d'accord là-dessus. Les géologues et les savants me font même l'effet en cette circonstance de certains médecins près du lit de leur malade. Ils disputent, imaginent et s'agitent, mais n'expliquent rien.

Tandis que le public, la population de l'île et les témoins du désastre parlent purement et simplement d'un tremblement de terre provoqué par le voisinage du volcan, le professeur Palmieri affirme que s'il y a eu un ébranlement quelconque, il a été trop léger pour produire les terribles conséquences que l'on sait. Selon lui, il s'agit plutôt d'un effondrement préparé par le travail souterrain des eaux sulfureuses. Le sous-sol de Casamicciola, selon cette hypothèse, était devenu une grande catacombe : le plus petit mouvement terrestre devait rompre la *croûte* qui supportait la ville, et causer son effondrement.

La science est sans doute très respectable; mais il y a, selon nous, quelque chose de supérieur à la science de quelqu'un, c'est le bon sens de tout le monde.

Il y a néanmoins des savants plus clairvoyants que les autres, ce sont les demi-savants. M. Pessina, le frère du célèbre avocat napolitain, est de ceux-là. Dès 1868, dans une brochure tombée injustement dans l'oubli, il signalait au gouvernement et à la nation les dangers que pouvait offrir encore le volcan hypocritement tranquille de l'île d'Ischia.

« Nous ne sommes pas d'avis, disait alors M. Pessina, que le volcan d'Ischia, que l'on prétend éteint, soit vraiment et entièrement éteint.

« Il se tait depuis des siècles, mais nous ne le croyons pas éteint. Cette croyance, assez générale d'ailleurs, n'est pas la nôtre. Aux temps de Pétrarque il était encore en pleine activité. Les sources d'eaux chaudes qui l'entourent, nous avertissent qu'un travail inconnu a constamment lieu ; et la science ne saurait se rendre garant de son innocuité absolue et définitive, *ne possédant pas de données infaillibles pour démontrer qu'il est éteint.* L'*Epomeo* pourrait jouer le même jeu que le Vésuve de 1306 à 1631.

« On pourrait en dire autant de tous les volcans que l'on croit éteints depuis longtemps. Ils se taisent, et la cause positive de leur silence peut dériver d'un équilibre acquis dans les éléments concomitants ; équilibre que rien ne prouve devoir être constant et durable. »

*
* *

Pouvait-on prévoir la catastrophe du 28 juillet, et par conséquent en fuir les terribles effets ? C'est ici encore une très grave question qui a besoin d'être étudiée, et qui n'est pas résolue. Je ne parlerai pas des signes plus ou moins réels que les habitants de Casamicciola auraient cachés aux baigneurs et aux touristes pour ne pas nuire à *leur saison de bains.* Il y a là quelque chose de trop vague pour en tenir compte.

M. le capitaine Gatta, dans un récent article de la *Nuova Antologia*, dit à ce sujet « ce que nous croyons pouvoir déclarer, c'est que si l'île avait été munie de sismomètres comme il en existe dans tous les observatoires météorologiques les plus importants ; si un personnel compétent avait fait des observations spéciales sur les mouvements *minimi* du sol, qui doivent certainement avoir précédé la catastrophe, si l'on avait tenu

compte des variations dans la température et dans l'émission des eaux thermales, la vie de tant de victimes aurait été épargnée et tant de familles n'auraient pas à pleurer la mort d'un père, d'une mère ou de plusieurs enfants.

« Les tremblements de terre sont de ces phénomènes que la nature prépare lentement, pour produire les accidents qui ont lieu sur la superficie de la terre et qui se présentent avec la rapidité de la foudre, *uniquement pour ceux qui ne savent pas tenir compte des avertissements.* »

M. Gatta fait l'effet d'un homme compétent en la matière ; mais comment accorder ses observations et ses recommandations avec celles de plusieurs *leaders* de la science géologique ?

Non, les tremblements de terre ne sont pas toujours précédés et annoncés par des phénomènes particuliers ou par une agitation anormale de l'aiguille aimantée : c'est souvent par le soleil le plus radieux, par le calme le plus profond de l'air qu'éclatent soudainement ces catastrophes. Le tremblement de terre de Lisbonne surprit cette ville à 9 heures du matin, par une splendide matinée. M. de Humboldt affirme que, dans les nombreux tremblements de terre qu'il a observés dans le Nouveau Monde, il n'a jamais vu l'aiguille aimantée influencée par ce phénomène.

Il est vrai qu'il reste les bruits souterrains qui, en certains cas, suffiraient à indiquer l'approche du danger ; mais ces bruits sont-ils toujours clairement perceptibles ? A Casamicciola, par exemple, beaucoup prétendent les avoir entendus, et beaucoup d'autres (c'est la majorité) affirment qu'ils étaient parfaitement inconscients de toute menace du désastre.

Quant aux observations touchant les mouvements *minimi* du sol, M. Gatta n'a peut-être pas pensé que certains tremblements de terre ont duré parfois jusqu'à deux ans. Comment se régler alors, et à quelle heure fuir ?

Que les savants se mettent donc une bonne fois d'accord sur les moyens préservatifs des catastrophes de ce genre ! Mais les observatoires, les sismomètres et les aiguilles aimantées ressusciteront-ils les morts ?

*
* *

On parle déjà de reconstruire Casamicciola, et de remplacer les maisons en pierre par des maisons en bois. On semble bien pressé. Il faudrait d'abord déblayer les abords des différentes sources minérales et bâtir ensuite. Mais si l'on arrive à prouver que la réputation de Casamicciola était une question de mode

et de confort, pourquoi ne pas abandonner ce sol maudit, et aller agrandir, embellir quelques-unes des quinze ou vingt petites stations thermales d'Ischia ?

Le gouvernement a le devoir de secourir, mais il a aussi celui de prévenir.

(*Moniteur de Rome.*)

LA MAISON DE JEANNE D'ARC

A DOMREMY

C'est près de l'ancienne église qu'est placée, au milieu d'un jardin, la maison de Jeanne d'Arc. Une grille, reliant deux modestes corps de logis de construction récente, annonce l'entrée. L'un de ces bâtiments est affecté à une école de filles, l'autre à une sorte de musée où se trouvent réunis différents objets se rattachant à Jeanne d'Arc.

Les trois familles d'Arc ou du Lys, de Salm et Gérardin, de 1431 à 1818, semblent avoir été le plus longtemps propriétaires de la maison de la Pucelle. — C'est sous cette désignation, toujours la même : « Maison de Jehanne la Pucelle, assise « proche de l'église, la cymetire d'une part, etc... » que la propriété fut occupée successivement, acquise ou vendue. Pendant de longs siècles entre les mains des parents et héritiers de l'héroïne, la maison demeura un dépôt sacré. En 1580, Michel Montaigne vint la visiter, au retour de son voyage en Italie et de son odyssée à travers les eaux minérales de France et d'ailleurs. « Le devant de la maisonnette où naquit Jeanne d'Arc, dit-il, est tout peint de ses gestes, mais l'âge en a fort corrompu la peinture. »

Témoignage frappant de l'authenticité reconnue alors à cette demeure, et de la vénération dont elle était entourée : c'est en 1818 que le conseil général des Vosges, voulant assurer au département la propriété de ce précieux monument historique, l'acquit du dernier propriétaire, Nicolas Gérardin. Ce brave soldat des guerres de l'empire, qui avait refusé avec indignation les offres d'un riche officier prussien, qui voulait en 1815 acquérir ce précieux souvenir, signa l'acte de cession au département

pour une modique somme, à condition toutefois de rester jusqu'à sa mort le gardien de son ancienne propriété.

En 1820, l'îlot de maisons qui enveloppait l'habitation de la Pucelle fut donc acheté et démoli, et l'on bâtit les deux pavillons dont nous avons parlé. L'école gratuite de petites filles, installée dans ses bâtiments, est dirigée par les sœurs de la Providence de Portieux, et c'est l'une d'elles qui est préposée à la garde de la maison historique et qui sert de cicerone aux voyageurs touristes.

La façade présente un demi-pignon — le toit incliné de gauche à droite — tapissé de vigne vierge, et percé d'ouvertures du quinzième siècle. Au milieu du mur de face s'ouvre une petite porte terminée par une ogive encadrant un petit écusson. Celui du milieu aux armes de France; celui de gauche portant les armes données à la Pucelle; celui de droite portant trois socs de charrue. Dans l'ogive on lit la date de 1480 avec cette double inscription : « Vive labeur; vive le roy Louis. » Au-dessus de l'ogive se trouvait une statue placée là par ordre de Louis XI, et représentant Jeanne d'Arc, à genoux, nu-tête et les mains jointes. D'après Charles du Lys, avocat général à la Cour des Aides, sous Louis XIII, cette statue daterait du procès de réhabilitation (1456), et serait l'œuvre d'un artiste lorrain. Plus tard, afin de protéger la statue contre les injures de l'air et les intempéries, on la remplaça par un modèle semblable en fonte; mais déjà en 1758 dom Calmet en signalait la présence sur la façade de la maison de Jeanne.

L'habitation se compose de quatre pièces au rez-de-chaussée. En franchissant le seuil de la porte, on entre dans la chambre de famille où Jeanne naquit le 6 janvier 1412, et fut élevée par sa mère dans la prière, l'obéissance et le travail. « Tout ce que je crois, je l'ai appris de ma mère, » répondait ingénument l'admirable jeune fille à ses juges, avant de monter sur le bûcher de Rouen. — C'est là dans cette pièce, tout à la fois cuisine, salle à manger et chambre, que s'est écoulée l'enfance laborieuse et chrétienne de celle qui devait sauver la France. Au centre de ce sanctuaire, s'élève une statue en pied de la Pucelle sur un piédestal de marbre noir. Ce bronze, réduction de ce chef-d'œuvre de sentiment et de grâce, dû au ciseau de la princesse Marie d'Orléans, fut donné en 1843 par le roi Louis-Philippe, son père. Des inscriptions commémoratives sont incrustées dans le mur, et des cartouches appendus à la

muraille avec ces noms qui retracent les étapes de sa vie : *Vaucouleurs, Reims, Orléans, Compiègne, Patay, Chinon, Rouen.*

Aux lointains souvenirs du moyen-âge si troublé se mêlent aussi les fastes de gloire et de douleur de notre dur présent. Une bannière porte les noms entrelacés et brodés de Castelfidardo et de Mentana ; l'étendard des zouaves pontificaux de Patay fut apporté par le général de Charette, en hommage à celle qui, la première, avait illustré ce champ de bataille ! Des couronnes de fleurs depuis longtemps flétries complètent la décoration de ce sanctuaire : elles avaient été déposées à cette place en 1878, par le Comité des Dames françaises et chrétiennes, comme protestation au centenaire célébré en l'honneur de Voltaire, l'insulteur obscène de la vierge héroïne.

Auprès de cette salle, la plus grande de la maison, se trouve, au niveau du sol, la chambrette où couchait la jeune fille. L'humble réduit, éclairé à peine par une très petite fenêtre, est presque dans l'obscurité. C'était le fournil de la maison. A gauche de la fenêtre, Jeanne serrait ses vêtements dans une sorte de renfoncement creusé dans le mur, ainsi qu'on en remarque dans les chaumières de nos paysans. Le vandalisme des touristes anglais et la vénération des visiteurs avaient tellement tailladé les vieux et grossiers châssis du placard, qu'on a dû les protéger par une grille. Ce retrait du mur est couvert d'inscriptions et de noms, parmi lesquels on lit à grand'peine celui de Châteaubriand. De l'étroite fenêtre on aperçoit l'église : c'est là qu'agenouillée sur la terre nue, ses regards plongeant sur la maison de Dieu, elle se répandait en prières, et éclairée par de mystérieuses visions, reçut de Dieu les avertissements célestes et les moyens d'accomplir ses sublimes desseins. La chambre des frères de Jeanne est placée à la droite de la salle commune ; elle ne renferme qu'une cheminée, une armoire creusée dans le mur et l'escalier du grenier. — (*Figaro.*)

H. d'Ideville.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La réponse de M. Grévy à la lettre du Pape a été enfin remise au Vatican le 8 août. Bien que le contenu en soit absolument secret, on peut dire que, dans sa lettre, dont la forme est courtoise et respectueuse, M. Grévy remercie le Pape de l'intérêt et de l'affection qu'il montre pour la France. Il déclare que son gouvernement ne demande pas mieux que de vivre en bonnes relations avec le Vatican. Il repousse toute intention de conflit et de rupture. Il promet qu'il usera de son influence pour empêcher la persécution du clergé. Mais il avertit que son influence est petite, limitée qu'elle est par les décisions de la Chambre et du Sénat. Il espère que le clergé montrera lui-même plus de respect, de soumission et de dévouement pour la République.

En somme, beaucoup de bonne volonté apparente, de promesses banales, mais pas autre chose.

France.

A la date du 8 août, Mgr le Nonce apostolique a adressé à tous les évêques de France la lettre suivante :

Monseigneur,

La catastrophe de l'île d'Ischia vous est connue ; elle est la plus terrible, je crois, de ce siècle, et l'imagination se représente difficilement l'excès des malheurs et des misères qui se sont accumulés sur ce pauvre peuple en quinze secondes. La charité des Français ne s'est pas démentie en venant au secours de ces infortunes ; cependant j'ose faire un appel à Votre Grandeur, afin qu'à l'exemple de S. E. le cardinal-archevêque de Paris, qui a ordonné une quête dans toutes les paroisses de la capitale le 15 août, vous vouliez bien désigner un jour pour recueillir dans les églises les offrandes des fidèles de votre diocèse.

Les pauvres victimes étant mes compatriotes, je suis particulièrement sensible à leur malheur, et c'est à titre de confrère que je m'adresse à votre charité.

Daignez, Monseigneur, agréer avec le témoignage de ma reconnaissance, celui de mon dévouement bien sincère.

† C.,
Archevêque de Bénévent.

A la suite de cette lettre, NN. SS. les évêques ont prescrit la quête demandée.

Paris. — Deux jours avant, Son Éminence le cardinal archevêque de Paris avait déjà adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse l'appel suivant, demandant des secours pour les victimes de la même catastrophe :

Nos très chers Frères,

Vous avez appris par les feuilles publiques l'affreuse catastrophe qui vient de désoler une des plus belles îles du golfe de Naples, détruisant trois villes et faisant en quelques instants plusieurs milliers de victimes. Parmi les sinistres événements dont notre âge a été témoin, c'est certainement l'un des plus terribles et des plus émouvants. Puisse-t-il être en même temps une utile leçon donnée à l'orgueil des hommes de notre génération, qui croient pouvoir remplacer Dieu par la science et se substituer au Créateur dans le gouvernement de l'univers !

En présence de ces grands désastres, les chrétiens s'inclinent, adorent et prient ; mais ils doivent aussi remplir un autre devoir non moins pressant : celui de la charité fraternelle. A côté de la multitude des morts, il y a celle des blessés qui appellent un secours immédiat ; il y a le nombre plus grand encore de ceux qui ont survécu, mais que la perte de leurs parents ou la destruction de leurs propriétés réduisent à la misère. Les besoins de la première heure surtout sont immenses, l'Italie ne peut seule y satisfaire. La France chrétienne, Paris toujours si généreux se souviendront de la fraternité de foi et de race qui nous unit à cette population si cruellement éprouvée.

En nous hâtant de concourir au soulagement de tant d'infortunes, nous consolerons le Saint-Père qui, en cette circonstance, n'écoutant que les inspirations de son cœur, a donné à tous l'exemple de la prompte et ardente charité. Permettez-nous d'ajouter, nos très chers frères, que le digne représentant du Saint-Siège, S. Ex. le nonce apostolique, attaché à cette malheureuse contrée d'Ischia par les bienfaits que sa noble famille y a dès longtemps répandus, se regardera comme personnellement obligé envers ceux qui s'empresseront d'adoucir tant et de si grandes souffrances.

Aussi, nos très chers frères, croyons-nous répondre à votre attente, en sollicitant nous-mêmes votre charité et en recueillant vos dons. Le mercredi 15 août prochain, en la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, une quête sera faite à tous les offices dans les églises et chapelles de notre diocèse, en faveur des victimes du tremblement de terre d'Ischia. MM. les curés sont priés de transmettre le plus tôt possible, au secrétariat de l'archevêché, le produit de cette collecte,

que nous nous empresserons de verser entre les mains de Mgr le nonce, avec prière de le faire parvenir à sa destination. Puisse la promptitude et la générosité de nos offrandes porter à nos frères malheureux quelque soulagement et un peu de consolation au milieu des souffrances que ces grandes calamités laissent après elles !

† J. Hipp. card. Guibert,
Arch. de Paris.

Moutiers. — Mgr Pagis, évêque de Tarentaise, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale *au sujet de l'Encyclique* Auspicato *de S. S. Léon XIII et du Tiers-Ordre séculier de Saint-François.*

Mgr Pagis explique ainsi l'objet de cette opportune instruction :

Les exemples, les vertus, l'esprit de saint François s'indiquent particulièrement à notre époque comme les remèdes les plus capables de la guérir. Aujourd'hui, comme à la fin du douzième siècle, le monde désapprend le christianisme, et ces grandes vérités chrétiennes, qui sont la sauvegarde des individus comme le salut des peuples, s'amoindrissent au milieu des hommes.

Il est indispensable de les rétablir dans leur intégrité, de les faire entrer de nouveau dans les mœurs, de les imposer au respect des peuples. Or, pour atteindre ce but, rien ne peut être plus efficace que les enseignements, les leçons, l'imitation de saint François d'Assise.

Il vint à une époque de dépérissement pour l'esprit chrétien et de retour aux idées païennes; trois plaies la dévoraient, les trois plaies que signale l'apôtre saint Jean : l'amour des richesses, l'orgueil et la volupté. A ce triple mal, François oppose un triple remède ; à l'amour des richesses, l'extrême pauvreté; à l'orgueil, l'humilité profonde; au plaisir, la souffrance et le crucifiement volontaires.

Il est un prodige de pauvreté, d'humilité, de souffrance, et cette manifestation prodigieuse, miraculeuse, des trois grandes vertus évangéliques, produit sur le monde un effet étonnant et détermine partout un magnifique mouvement de renaissance chrétienne.

Étudions ensemble, N. T. C. F., cette triple manifestation de l'esprit évangélique dans saint François d'Assise. Nous y trouverons le moyen de combattre et d'arrêter le mal dont souffre notre siècle ; nous sentirons le besoin de répondre à l'appel du Souverain-Pontife et de nous agréger, en entrant dans le Tiers-Ordre, à la grande famille franciscaine.

Étranger.

Amérique. — Le diocèse de Chicago, en Amérique, a célébré le cinquantième anniversaire de la fondation de sa première

paroisse. Depuis lors, trois diocèses, formant une province ecclésiastique complète, ont grandi sur cette humble fondation. Chicago, qui ne comptait que 300 catholiques en 1853, en a aujourd'hui 350,000 ! Au lieu d'une paroisse, elle en a 45. Sur ce nombre, il y en a 27 pour les fidèles parlant anglais, 10 pour les Allemands, 2 pour les Polonais, 3 pour les Bohémiens, 2 pour les Français, 1 pour les Italiens.

Cette statistique nous donne un aperçu du mélange des nationalités qu'on rencontre aux États-Unis. Rien n'est frappant comme de voir avec quelle rapidité ces hommes d'origines diverses, qui gardent pendant deux générations leur langue nationale, deviennent Américains et subissent l'ascendant d'une civilisation supérieure. Il n'y a que les Allemands dans le Far-West, à un plus haut degré encore, les Canadiens français dans la Nouvelle-Angleterre, qui retiennent leur nationalité avec ténacité et continuent à former des groupes ethniques bien distincts.

Belgique. — Son Ém. le cardinal de Malines a pris l'initiative d'une demande au Saint-Siège pour obtenir la faveur d'un culte public en l'honneur de la bienheureuse Julienne, à qui on doit la solennité de la Fête-Dieu et qui n'est honorée que dans le diocèse de Liège.

Grèce. — Un mouvement religieux des plus consolants se manifeste parmi les Grecs. La grâce de Dieu ramène ces populations dans le sein de la véritable Église, à la grande joie du Saint-Père, qui depuis le commencement de son pontificat a fait de l'Orient l'objet de ses plus paternelles sollicitudes.

Dernièrement, Mgr Haggiar, archevêque de Hauran, annonçait à la Propagande la conversion de 600 Grecs schismatiques. Le même prélat annonce aujourd'hui le retour de 700 autres Grecs du village d'Ainelicar.

Les notables de ce pays, précédés de leur pasteur le Révérend Georges Caré, se sont présentés à l'archevêque et ont abjuré entre ses mains. Après les avoir instruits des dogmes opposés à leurs erreurs et leur avoir fait prononcer une rétractation formelle, Mgr Haggiar les a admis à la réception des Sacrements. Il a envoyé des moines salvatoriens pour administrer cette nouvelle paroisse.

Des nouvelles non moins consolantes sont adressées par Mgr Bracco, patriarche de Jérusalem. Depuis 1876, ce prélat

avait envoyé des missionnaires à Karac, capitale du pays de Moab, où se trouve une nombreuse chrétienté grecque dissidente. Près de 200 schismatiques, c'est-à-dire toute la tribu, instruits par les prêtres de Mgr Bracco, sont revenus à l'unité. Comme ce pays est livré à l'anarchie, il est souvent en guerre avec les Arabes du voisinage.

A la suite d'un grave conflit entre chrétiens et musulmans, une partie des habitants et parmi eux beaucoup de catholiques, résolurent d'émigrer. Mgr Bracco leur obtint les ruines et le territoire de Madaba, où les missionnaires s'établirent aussi en 1880. Il y a un an, les schismatiques restés à Karac commencèrent à faire des instances pour que l'un des missionnaires de Madaba revînt parmi eux.

Cette année, leurs prières furent si pressantes qu'il fallut y faire droit. Un prêtre se rendit à Karac et trouva le peuple très bien disposé. Plus de 500 schismatiques lui demandèrent à être admis dans l'Église romaine, et beaucoup d'autres se montrèrent prêts à les suivre. La population de Karac étant simple et partant plus accessible à la grâce divine, il y a lieu d'espérer une ample moisson pour le catholicisme.

Palestine. — Après leur établissement de Jérusalem en Palestine, où ils dirigent des centaines d'enfants, les Frères des Écoles chrétiennes ont fondé, avec non moins de succès, un autre établissement à Jaffa.

Ils viennent d'ouvrir, à Caïffa, une troisième maison d'école sous la direction du F. Antoine, sujet cypriote, qui parle avec une égale perfection l'arabe, l'italien et le français. Déjà plus de cent trente enfants, parmi lesquels beaucoup de Maronites et de Grecs catholiques, fréquentent son établissement.

Suisse. — Les catholiques suisses tiendront leur congrès annuel à Notre-Dame des Ermites (Einsiedeln) du 21 au 23 du présent mois. En même temps on y célèbrera le pèlerinage national, organisé par le *Pius-Verein* suisse ; il y aura donc une grande manifestation de foi catholique et de charité chrétienne. Mgr l'évêque diocésain de Coire et le R. Abbé des Ermites y assisteront.

NÉCROLOGIE

Dans l'espace de quinze jours, l'Église catholique a perdu trois archevêques : Mgr Wood, de Philadelphie, Mgr Parcell, de Cincinnati, Mgr Blanchet, d'Oregon-City. Tous trois étaient des hommes d'une grande distinction et qui ont contribué puissamment à étendre le catholicisme dans le pays.

Mgr Blanchet était un Français-Canadien. Après avoir été ordonné prêtre par Mgr Bourguet, dans le grand séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, il alla, peu après 1830, dans ces vastes prairies de l'Ouest, où quelques hardis « coureurs de bois » s'aventuraient seuls. Ce sont, en effet, les Canadiens qui ont les premiers fait la conquête du Far-West. Les Anglo-Saxons des États-Unis ne sont venus qu'après eux. En même temps, ils implantaient la foi catholique dans ces solitudes aujourd'hui si peuplées. Oregon-City est devenu d'abord un siège épiscopal, puis un siège archiépiscopal. Le vénérable prélat qui l'avait fondé est mort comblé de travaux et d'années. Il restera l'une des plus pures figures de ces missionnaires canadiens auxquels le catholicisme américain doit tant, et auxquels a succédé aujourd'hui une génération qui parle un autre langage.

Tout autre était l'origine de Mgr Wood. Né en 1813, à Philadelphie, de parents anglais et protestants fort riches, il avait fait son éducation en Angleterre et y avait puisé cette haute instruction, cette valeur littéraire qui rendaient sa parole si autorisée. Après cela, ainsi que tant d'autres jeunes gens de sa condition, il alla dans l'Ouest et était en train de faire une grande fortune à Cincinnati, dans la finance, quand la grâce toucha son cœur, comme jadis celui de saint Mathieu. A vingt-quatre ans, il se convertit, et alla faire ses études ecclésiastiques à la Propagande, à Rome. C'est là qu'il fut ordonné prêtre, en 1844. Après dix ans de ministère pastoral à Cincinnati, il fut nommé coadjuteur de Philadelphie. Sous son épiscopat, ce siège fut élevé à la dignité d'archevêché. Au concile du Vatican, Mgr Wood avait été un des plus zélés défenseurs du dogme de l'infaillibilité.

Mgr Parcell était le doyen de l'épiscopat américain. Né en 1800, à Mallow, dans le sud de l'Irlande, il avait émigré avec ses parents aux États-Unis. Après avoir fait son cours de philosophie au collège de Saint-Marc, près d'Emittsburg, il était

allé étudier la théologie à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et avait été ordonné prêtre en 1826, par Mgr de Quélen. Dès 1833, il était consacré évêque de Cincinnati, petite ville dont on ne pouvait prévoir la grandeur future. Son diocèse ne comptait alors que seize églises et quatorze prêtres. Sous son épiscopat, qui a duré un demi-siècle, ce petit grain de sénevé est devenu un grand arbre. Quatre diocèses ont été successivement formés dans le diocèse primitif.

—

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mgr Lion, archevêque titulaire de Damiette, délégué apostolique dans la Mésopotamie, le Kurdistan et la Petite Arménie pour les Orientaux, et administrateur apostolique de l'archidiocèse de Babylone.

Il était né à Reims le 1er juillet 1826.

LA LOI SUR LA MAGISTRATURE

La loi sur la réforme judiciaire est devenue définitive.

Voici le texte de cette loi de « désorganisation » :

Article 1er.

En toute matière, les arrêts des cours d'appel sont rendus par des magistrats délibérant en nombre impair. Ils sont rendus par cinq juges au moins, président compris.

Lorsque les membres d'une cour siégeant dans une affaire seront en nombre pair, le dernier des conseillers dans l'ordre du tableau devra s'abstenir.

Pour le jugement des causes qui doivent être portées aux audiences solennelles, les arrêts sont rendus par neuf juges au moins. Le tout à peine de nullité.

Article 2.

Chaque cour d'appel comprendra le nombre de chambres déterminé au tableau A annexé à la présente loi et sera composé, outre le premier président, du nombre de présidents et de conseillers indiqué au même tableau. Outre les chambres dont le nombre est ainsi déterminé, les cours comprendront une chambre d'accusation constituée conformément au décret du 12 juin 1883.

Il y aura près de chaque cour un procureur général, des avocats généraux et substituts, un greffier en chef et des commis greffiers,

en nombre déterminé au même tableau. Si les besoins du service l'exigent, il pourra être formé, par règlement d'administration publique, une chambre temporaire composée de conseillers pris dans d'autres chambres. Il pourra, aux mêmes conditions, être nommé un deuxième substitut dans les cours qui, d'après le tableau A, n'en ont qu'un seul.

Article 3.

Toutes les cours d'appel, hors celle de Paris, sont assimilées; toute distinction de classe est supprimée.

Les traitements des magistrats composant les cours sont fixés ainsi qu'il suit :

A Paris : Premier président 25,000 fr. — Présidents, 13,500 fr. — Conseillers, 11,000 fr. — Procureur général, 25,000 fr. — Avocats généraux, 13,200 fr. — Substitut, 11,000 fr. — Greffier en chef, 8,000 fr. — Commis greffier, 5,000 fr.

Dans les autres cours : Premier président, 18,000 fr. — Présidents, 10,000 fr. — Conseillers, 7,000 fr. — Procureur général, 18,000 fr. — Avocats généraux, 8,000 fr. — Substitut, 6,000 fr. — Greffier en chef, 4,500 fr. — Commis greffier, 3,500 fr.

Article 4.

Les jugements des tribunaux de première instance sont rendus par des magistrats délibérant en nombre impair. Ils sont rendus par trois juges au moins. Lorsque les membres d'un tribunal siégeant dans une affaire seront en nombre pair, le dernier des juges dans l'ordre du tableau devra s'abstenir. Le tout à peine de nullité.

Article 5.

Les tribunaux seront composés conformément aux indications du tableau B annexé à la présente loi.

En outre, toutes les fois que les besoins du service l'exigeront, il pourra, par un décret rendu en Conseil d'État, être créé dans les tribunaux chefs-lieux de cours d'assises, un nouvel emploi de juge. Dans tous les tribunaux, il pourra, suivant les besoins du service, être créé aux mêmes conditions un emploi de substitut.

Article 6.

Un substitut ou un juge suppléant pourra, si les besoins du service l'exigent, être délégué par le procureur général pour remplir dans le ressort de la Cour près d'un autre tribunal que celui de sa résidence, les fonctions du ministère public.

Article 7.

Les tribunaux, celui de la Seine excepté, sont répartis en trois classes.

Les traitements des magistrats des tribunaux sont fixés ainsi qu'il suit :

1° A Paris : Le président, 20,000 fr. — Les vice-présidents, 10,000 fr. — Les juges d'instruction, 10,000 fr. — Les juges, 8,000 fr. — Le procureur de la République, 20,000 fr. — Les substituts, 8,000 fr. — Le greffier en chef, 6,000 fr. — Les commis greffiers, 4,000 fr.

2° Dans les villes dont la population atteint le chiffre de 80.000 habitants : Les présidents, 10,000 fr. — Vice-présidents, 7,000 fr. — Juges d'instruction, 6,500 fr. — Juges, 6,000 fr. — Procureurs, 10,000 fr. — Substituts, 5,000 fr. — Greffiers, 2,400 fr. — Commis greffiers, 3,000 fr.

Les tribunaux de Nice et de Versailles sont assimilés, au point de vue du traitement des magistrats, aux tribunaux siégeant dans les villes dont la population atteint 80,000 habitants.

3° Dans les villes dont la population atteint le chiffre de 20,000 habitants : Les présidents, 7,000 fr. — Les vice-présidents, 5,500 fr. — Les juges d'instruction, 5.000 fr. — Les juges, 4,000 fr. — Les procureurs, 7,000 fr. — Les substituts, 3,500 fr. — Les greffiers, 1,500 fr. — Les commis greffiers, 2,500 fr.

Le tribunal de Chambéry est assimilé, au point de vue du traitement des magistrats, aux tribunaux siégeant dans les villes dont la population atteint 20,000 habitants.

4° Dans les autres villes : Les présidents, 5,000 fr. — Les vice-présidents, 4,000 fr. — Juges d'instruction, 3,500 fr. — Juges, 3,000 fr. — Procureurs, 3,500 fr. — Substituts, 2,800 fr. — Greffiers, 1,200 fr. — Commis greffiers, 2,000 fr.

L'article 8 concerne la magistrature algérienne.

Article 9.

Les traitements des juges de paix, ceux des greffiers près les tribunaux de commerce demeurent, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, fixés aux chiffres auxquels ils s'élèvent actuellement.

Article 10.

Ne pourra, à peine de nullité, être appelé à composer la Cour ou le Tribunal, tout magistrat titulaire ou suppléant dont l'un des avocats avoués représentant l'une des parties intéressées au procès sera parent ou allié jusqu'au troisième degré inclusivement.

Article 11.

Dans un délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, il sera procédé par application des règles ci-dessus établies à la réduction du personnel des cours d'appel et des tribunaux. Les éliminations porteront sur l'ensemble du personnel indistinctement.

Le nombre des magistrats éliminés, soit parce qu'ils n'auront pas

été maintenus dans les fonctions judiciaires, soit parce qu'ils n'auront pas accepté le poste nouveau qui leur aura été offert, ne pourra dépasser le chiffre des sièges supprimés.

Ne seront pas maintenus, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, les magistrats qui, après le 2 décembre 1851, ont fait partie des commissions mixtes.

Article 12.

Les magistrats qui, par application de la présente loi, n'auront pas été maintenus ou n'auront pas accepté le poste nouveau qui leur aura été offert, recevront, à titre de pension de retraite, savoir :

Au-dessus de vingt ans et au-dessous de trente ans de services, la moitié ; au-dessus de dix ans et au-dessous de vingt ans, les deux cinquièmes ; au-dessus de six ans et au-dessous de dix ans, le quart du traitement moyen dont ils ont joui pendant les six dernières années.

Au-dessous de six ans de services, ils recevront le cinquième du traitement moyen dont ils ont joui depuis leur entrée en fonctions.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux magistrats qui, s'ils restaient en fonctions jusqu'à l'âge fixé par le décret du 1er mars 1852, ne pourraient acquérir droit à pension aux termes de l'article 5 de la loi du 9 juin 1853, ni invoquer la disposition finale de l'article 11 de ladite loi pour être admis exceptionnellement à une pension de retraite. Il sera alloué à ces magistrats, jusqu'à cet âge, une indemnité annuelle calculée sur les bases ci-dessus.

Les magistrats qui ne seront pas maintenus, auront droit, s'ils comptent plus de trente ans de service, et quel que soit leur âge, à un soixantième de leur traitement moyen de retraite par année de service en sus de trente. En aucun cas, les pensions et indemnités servies en exécution des dispositions qui précèdent, ne pourront excéder le maximum fixé par la loi du 9 juin 1853.

Article 13.

La cour de cassation constitue le conseil supérieur de la magistrature. Elle ne peut statuer en cette qualité que toutes chambres réunies.

Le procureur général près la cour de cassation représente le gouvernement devant le conseil supérieur.

Article 14.

Le conseil supérieur de la magistrature exercera à l'égard des premiers présidents, présidents de Chambre, conseillers de la cour de cassation et des cours d'appel, des présidents, vice-présidents, juges, juges suppléants des tribunaux de première instance et de paix tous les pouvoirs disciplinaires actuellement dévolus à la cour de

cassation ainsi qu'aux cours et tribunaux, conformément aux dispositions de l'article 32 du sénatus-consulte du 16 thermidor an XI, du chapitre 7 de la loi du 20 avril 1810 et des articles 4 et 5 du décret du 1er mars 1852.

Toute délibération politique est interdite aux corps judiciaires.

Toute manifestation ou démonstration d'hostilité au principe ou à la forme du gouvernement de la République est interdite aux magistrats.

L'infraction aux dispositions qui précèdent constitue une faute disciplinaire.

Article 15.

Après l'expiration de la période de réorganisation prévue à l'article 11, aucun premier président, président de Chambre, conseiller de cour d'appel, aucun président, vice-président, juge ou juge suppléant des tribunaux de première instance ne pourra être déplacé que sur l'avis conforme du conseil supérieur. Ce déplacement ne devra entraîner pour le magistrat qui en sera l'objet aucun changement de fonctions, aucune diminution de classe ni de traitement.

Les magistrats que des infirmités graves et permanentes mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions pourront être mis d'office à la retraite sur avis conforme du conseil supérieur ; cet avis sera donné dans les formes et conditions prescrites par la loi du 16 juin 1824.

Article 16.

Le conseil supérieur ne pourra être saisi que par le garde des sceaux et il ne devra statuer ou donner son avis qu'après que le magistrat aura été entendu ou dûment appelé.

Article 17.

Le garde des sceaux a sur les magistrats de toutes les juridictions civiles et commerciales un droit de surveillance.

Il peut leur adresser une réprimande ; cette réprimande est notifiée au magistrat qui en est l'objet par le premier président pour les présidents de Chambre, conseillers, présidents, juges et juges suppléants ; par le procureur général pour les officiers du ministère public.

Le garde des sceaux peut mander tout magistrat afin de recevoir ses explications sur les faits qui lui sont imputés.

Article 18.

Les dispositions ci-dessus relatives aux traitements des magistrats recevront leur application à partir du 1er janvier 1884.

Les diminutions de traitement résultant des dispositions des articles 3 et 7 qui précèdent, ne seront pas applicables aux magis-

trats et aux greffiers en fonctions au moment de la promulgation de la présente loi. Ces magistrats continueront à jouir, à titre personnel, du traitement qui leur est alloué aux termes des lois en vigueur.

Article 19.

Sont abrogés :

L'article 83 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X ;

Les articles 51 à 56 de la loi du 28 avril 1810 ;

Les articles de la loi du 16 juin 1824 contraires aux dispositions de l'article 13 ci-dessus ;

L'article 3 de l'ordonnance du 27 septembre 1838 ;

Les articles 3 à 6 de la loi du 11 avril 1838 ;

Et, en général, toutes les dispositions antérieures contraires aux dispositions qui précèdent.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 12 août. — Inauguration du monument de Courbevoie. — Événements d'Espagne. — Tonkin et Madagascar. — Maladie du comte de Chambord. — Entrevue d'Ischl.

16 août 1883.

A part la démission acceptée de M. Charles Brun, ministre de la marine, et son remplacement par l'amiral Peyron, aucun fait politique ne mérite l'attention, tout entière dirigée pendant cette semaine vers les élections départementales et leurs résultats.

L'ensemble a été tel qu'on pouvait le prévoir : à grand renfort de promesses qu'ils ne tiendront pas, aidés de la pression officielle plus éhontée que jamais, les républicains ont réussi à gagner encore un certain nombre de sièges sur les conservateurs. Cela n'a rien qui doive nous surprendre : ce n'est pas du suffrage universel que pourra venir le salut de la France.

Il serait d'ailleurs difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'issue du scrutin du 12 août, car pour cela il faudrait pouvoir tenir compte de bien des circonstances dont nous ne pouvons avoir connaissance. Nous nous bornerons donc à donner quelques détails et quelques chiffres empruntés à l'officieuse *Agence Havas :* c'est dire qu'il n'y faut pas attacher une foi absolue, en

tant surtout qu'ils attribuent certainement aux républicains des succès dont il ne faudrait pas partout avoir à contrôler la réalité.

Voici comment y sont résumés les résultats du premier tour de scrutin :

Républicains élus.	895
Conservateurs élus.	404
Ballottages	136
Total.....	1.435

D'après ces chiffres, les républicains gagneraient 152 sièges et les conservateurs 31 sièges. En somme, les républicains gagneraient 121 sièges.

—

On sait qu'un très grand nombre de membres des deux Chambres législatives se présentaient aux élections du 12 août, pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux.

MM. Pouyer-Quertier, de Lavrignais, de Lareinty, baron de Veauce, Michel, général d'Andigné, Soubigou, Duval, Ancel, sénateurs conservateurs, ont été réélus.

MM. L. Passy, Laroche-Joubert, René Gautier, baron Reille, baron Dufour, Ginoux de Fermon, de la Billiais, comte de Juigné, Paul de Cassagnac, d'Aillières, de La Rochefoucauld-Bisaccia, Jolibois, Cibiel, comte Murat, Bergerot, Sarrette, Rauline, Lefebvre du Prey, députés de la droite, sont également sortis victorieux de la lutte.

En revanche, nous devons signaler la défaite de MM. Chesnelong, duc de Rivière, Fournier et Pietri, sénateurs ; Brame, Le Provost de Launay et Legrand, députés.

—

Pendant que dans nos départements on procédait au renouvellement des conseils généraux, à Paris on inaugurait, au rond-point de Courbevoie, le monument consacré à la défense de Paris. Le caractère distinctif de cette cérémonie républicaine a été l'absence du haut personnel gouvernemental. M. Grévy, président de la République, n'a pas bougé de Mont-sous-Vaudrey ; M. le ministre de la guerre a continué son inspection des forts de l'Est, et le nouveau ministre de la marine n'est même pas venu représenter ces héroïques soldats qui, sous la conduite de l'amiral de la Roncière Le Noury, ont constitué l'élément principal de cette défense que l'on glorifiait.

Mais le fait le plus significatif, c'est l'absence de M. Challemel-Lacour et de M. Jules Ferry. Tous deux, pour des causes diverses, ont décliné l'invitation, arguant de l'état de leur santé. Ils souffrent du foie, tout comme M. de Bismark, qui a mis à la mode cette maladie diplomatique ! Les sceptiques croient que M. Challemel-Lacour craignait de froisser certaines susceptibilités, et que M. J. Ferry redoutait quelques manifestations de la part de ceux qui se souviennent encore de l'incurie dont il fit preuve en 1870.

Quant au ministre de l'intérieur, il s'est borné à figurer sur l'estrade officielle, à écouter le discours incolore de M. Forest, président du conseil municipal de Paris, et à voir défiler devant lui, suivant les troupes de la garnison, les sociétés patriotiques et autres mêlées à des syndicats ouvriers, entre autres au syndicat de la boulangerie. Ce dernier échantillon constituait une épigramme vivante, car on sait de quel pain, confectionné avec du son, de l'avoine et de la paille, M. J. Ferry nourrissait les Parisiens.

—

Les événements d'Espagne prennent un caractère de gravité que n'accusaient point les renseignements de la première heure. Il est évident que les incidents de Badajoz ont surpris le gouvernement ; la nouvelle du mouvement, reçue tardivement et par des voies indirectes à Madrid, a trouvé le roi, le président du conseil et la plupart des ministres dispersés en villégiature. Quatre membres du cabinet seulement assistaient au conseil tenu pour aviser aux premières mesures, et les ministres réunis autour du maréchal Campos ont jugé la situation assez critique pour former une colonne mobile des troupes disponibles à Madrid et pour en donner le commandement au général Blanco, avant même d'en avoir référé au Roi, qui se trouvait à la Granja.

Le sentiment dominant dans les cercles ministériels était celui de la mortification et même d'une certaine humiliation causée par un soulèvement militaire, qui tirait le gouvernement d'une sécurité profonde, en réveillant les pires souvenirs de l'époque révolutionnaire ; mais on n'a pas cru d'abord, dans la capitale, à un danger sérieux. La situation s'est aggravée. Le mouvement de Badajoz a dû être concerté et il n'a sans doute été qu'une explosion partielle et hâtive d'une mine longuement préparée.

Simultanément, en effet, ou à de courts intervalles, des insurrections éclataient sur des points fort éloignés de la Péninsule. Un régiment de cavalerie, en garnison à Santo-Domingo, sur la rive droite de l'Ebre, s'est prononcé en acclamant la république. Un autre foyer insurrectionnel s'est révélé en Catalogne, dans le voisinage de Barcelone ou dans cette ville même, aux portes de laquelle des bandes ont acclamé la république. Les généraux commandant les provinces du Nord se sont mis à la poursuite des rebelles, mais ils ne les rejoindront naturellement que s'ils veulent bien les rencontrer.

Pour le coup, on s'est ému à Madrid, et le gouvernement a suspendu les garanties constitutionnelles dans tout le royaume et a autorisé les généraux à proclamer l'état de siège dans leurs commandements, en même temps qu'il prenait des mesures énergiques pour maintenir l'ordre dans la capitale. Le gouvernement ne peut se dissimuler le but du mouvement; partout les pronunciamentos se sont faits en faveur de la république et au nom de Ruiz Zorilla. L'agitation en faveur de la Constitution de 1869 passe sur le terrain insurrectionnel. Quant à ceux qui l'ont fait naître au Parlement, dans la dernière session, les événements les trouvent, eux aussi, en villégiature. Le maréchal Serrano, le général Lopez-Dominguez et d'autres membres de la gauche dynastique ont envoyé de Biarritz des adresses de dévouement au gouvernement royal; mais il est douteux que M. Sagasta accepte volontiers un concours qui, comme l'arme légendaire, pourrait, suivant le tour que prendront les choses, servir à défendre ou à renverser le ministère.

—

Après les affaires d'Espagne, nous devons parler de celles de Chine et de Madagascar qui nous intéressent beaucoup plus et dont les nouvelles sont loin de nous être favorables. D'abord, en ce qui concerne la Chine, les négociations avec le gouvernement du fils du Ciel sont rompues, et M. Tricou revient en France sous prétexte de santé; il a déjà quitté Pékin, où il ne sera pas remplacé; nous n'y serons plus représentés que par un chargé d'affaires.

Quant à Madagascar, nous y envoyons des soldats afin de renforcer notre garnison de Tamatave, assez forte pour se maintenir dans la ville, mais pas assez pour l'empêcher d'être assiégée par les Hovas.

Leur confiance, du reste, ne va-t-elle pas augmenter en pré-

sence du rappel de l'amiral Pierre? Une grave ophtalmie est la cause avouée de ce rappel, mais nos ennemis ou nos envieux ne voudront-ils pas y voir plutôt un désaveu d'une conduite qui a été si courageuse et si énergique?

Si nous nous en rapportons à certains bruits, dont un journal d'habitude bien informé se fait l'écho, le successeur de l'amiral Pierre aurait pour mission de faire une campagne dans l'intérieur de Madagascar, et d'aller dicter la paix aux Hovas, dans Tananarive même, leur capitale.

Nous ignorons les intentions du gouvernement français. Mais nous espérons qu'avant de se lancer dans une pareille entreprise, il saura étudier avec soin la question et se rendre compte des difficultés contre lesquelles il aura à lutter et des ressources dont il devra disposer pour les vaincre.

Une flotte montée par un millier de marins et quelques compagnies de débarquement ont suffi pour balayer les côtes de Madagascar et pour expulser les Hovas de Tamatave, de Majunga et des principales stations du littoral. C'était prévu. Les Hovas n'ont pas de marine; et les fortins qu'ils ont établis sur le bord de la mer, pour protéger leurs postes stratégiques et commerciaux, très capables de tenir en respect les populations malgaches, ne pouvaient résister à la puissante artillerie de nos navires de guerre.

Mais s'il s'agit d'aller à Tananarive, c'est une tout autre question : il faut envoyer là-bas une armée de douze ou quinze mille hommes, capable de surmonter les difficultés du terrain que les Hovas sauront évidemment mettre à profit.

Il faudra donc, si l'on se décide à faire l'expédition contre Tananarive, la faire avec des forces assez considérables pour n'avoir pas à redouter un échec, même partiel et passager. Il faudra envoyer à Madagascar une armée nombreuse composée de troupes habituées au climat des pays chauds, zouaves, soldats de la légion étrangère, turcos, tirailleurs sénégalais. Il faudra mettre cette armée sous les ordres d'un général de division ayant l'expérience de la guerre dans les colonies. Il faudra en un mot s'outiller pour une campagne sérieuse comme celle que les Anglais ont jadis accomplie en Abyssinie.

—

Depuis quelques jours, les nouvelles de Froshdorf sont redevenues alarmantes, et la marche rapide de la maladie ne semble plus laisser d'espoir de guérison.

L'émotion que la nouvelle de cette rechute cause partout, atteste d'une façon éloquente quelle grande place le comte de Chambord occupe dans l'opinion publique. Sa noble existence, d'une incomparable dignité, est marquée par une fidélité absolue aux principes, une confiance inébranlable dans la justice de sa cause. Il attend tout de Dieu, rien des hommes.

Le comte de Chambord ne s'est jamais découragé. Il attend son heure. La mort le frappera peut-être avant qu'elle ait sonné. Dans sa longue maladie, il n'a dû avoir qu'une pensée : celle de cette France qu'il voulait grande et prospère et qui se trouve en ce moment entre les mains de faiseurs et de politiciens vulgaires. Combien tristes et combien amères doivent être les angoisses de ce cœur vraiment français !

C'est dans la matinée du mardi 7 que le comte de Chambord a eu un vomissement, après avoir pris sa nourriture du matin.

C'était le premier accident de ce genre depuis dix jours.

La fin de la journée du mardi et celle du mercredi se sont passées d'une manière satisfaisante, sauf la faiblesse.

Dans la nuit du mercredi au jeudi, les symptômes dyspepsiques ont reparu avec une grande violence. L'inquiétude a été extrême à Frohsdorf. Le comte de Chambord n'a pas voulu, cependant, qu'on appelât le docteur Mayer avant le jour.

Dans les journées du jeudi et du vendredi, on a constaté une légère amélioration, sans toutefois que les forces du prince aient pu être relevées.

Des symptômes inquiétants sont revenus pendant la nuit du vendredi au samedi.

Depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver.

—

Les deux empereurs, celui d'Allemagne et celui d'Autriche-Hongrie, viennent de se rencontrer, puis de se séparer, à Ischl.

Au point de vue extérieur, les choses se sont passées exactement de la même manière que les années précédentes : visites faites et rendues qui durent exactement le même nombre de minutes, dîners, lunchs, thés, opéra avec accompagnement de ballet, etc., etc.

Enfin, il y a les conversations intimes dont le compte rendu n'est pas communiqué aux nouvellistes et dont les nouvellistes n'hésitent pas à révéler les mystères.

Ainsi, d'après certaine version, l'empereur Guillaume aurait plaidé en faveur de l'admission d'Alexandre III dans le giron

de la triple alliance, ce qui est à coup sûr en dehors de toute probabilité.

Nous trouvons également que la phrase stéréotypée : « Les témoignages d'amitié que viennent de se donner les deux illustres souverains sont le gage du maintien de leur alliance », est tout à fait vide de sens.

La chaîne qui unit Vienne à Berlin ne tient pas à des affections personnelles : le dur forgeron qui en a joint les anneaux leur à donné une trempe et une attache plus solides.

L'œuvre du prince de Bismark et du comte Andrassy a pour objet : 1° d'empêcher la France de revendiquer l'Alsace-Lorraine les armes à la main ; 2° d'empêcher la Russie d'entraver l'Autriche-Hongrie dans sa marche vers Salonique ; et cette œuvre durera tant que dureront les intérêts pour la protection desquels elle a été conçue.

L'entrevue d'Ischl n'a rien changé, rien modifié : l'Europe continentale est exactement dans la situation où elle se trouvait il y a environ une semaine.

P. Chantrel.

PETITE CHRONIQUE.

Mgr Cataldi, préfet des cérémonies pontificales, a quitté le 12 août Rome pour Paris, afin d'assister au mariage de M. le comte Camille Pecci, neveu de Sa Sainteté, avec Mlle Silvina Bueno, mariage qui sera célébré dimanche, 19 courant, fête de saint Joachim, dans la chapelle de la nonciature apostolique.

— Un scrutin de ballottage a eu lieu le dimanche 5 août dans l'arrondissement de Narbonne; M. Papinaud, républicain, a été élu député par près de 12,000 suffrages, contre environ 3,500 voix données au candidat conservateur, M. le vice-amiral de Lamothe Tenet, lequel est resté vaillamment sur la brèche malgré le lâche abandon des électeurs bonapartistes.

— A peine le mariage du prince Georges Karageorgewitz, le prétendant au trône de Serbie, avec la fille aînée du prince de Monténégro est-il célébré à Cettinje, qu'il est question du mariage du prince Alexandre de Bulgarie avec la princesse Militza, seconde fille du prince de Monténégro.

— Une mission birmane est arrivée à Paris. Elle se compose de huit personnes.

Un Français, le capitaine comte de Trevelec, est attaché à la mission, qui compte séjourner environ deux mois à Paris.

Elle a pour but avoué de solliciter la protection du gouvernement français contre les tentatives d'annexion de l'Angleterre.

— La cour a prononcé l'acquittement du chanoine Bernard, poursuivi pour vol de la caisse ecclésiastique du diocèse de Tournai. La magistrature libérale belge nous donne là un nouvel échantillon de ses opérations judiciaires. Bientôt, du reste, la magistrature française n'aura plus rien à lui envier.

— Deux infirmières laïques, les femmes Prugnaud et Thibéaut, de l'hôpital Thenon, traduites en police correctionnelle pour homicide par imprudence, ont été jugées samedi dernier.

La femme Thiébaut, chargée d'administrer un lavement phéniqué à la demoiselle Devilliers, mit 45 grammes au lieu de 45 centigrammes. Mlle Devilliers mourut empoisonnée.

Le tribunal a condamné l'infirmière Prugnaud, surveillante, à 15 jours de prison, et l'infirmière Thiébaut à 8 jours, et 50 francs d'amende.

— M. le général Farre avait autorisé M. le comte d'Hérisson à prendre copie, au ministère de la guerre, de la correspondance particulière du général Cousin de Montauban sur l'expédition de Chine.

De ces documents, M. d'Hérisson a tiré une publication qui allait paraître il y a quelques mois, lorsqu'elle fut frappée de saisie et de séquestre à la requête du général Billot, qui la trouvait de nature à compromettre nos bons rapports avec le gouvernement anglais.

L'auteur intenta aussitôt au ministre de la guerre un procès qui s'est terminé samedi dernier non par un jugement, mais par une transaction conclue entre M. d'Hérisson et M. le général Thibaudin : M. d'Hérisson a abandonné la propriété de son livre, puisé dans les documents du ministère de la guerre, moyennant une quinzaine de mille francs payés par le ministère.

— On sait que le palais des Papes, à Avignon, sert de caserne. Il paraît que l'on démolit en ce moment un mur qui soutient le pied de la tour la plus haute du vieux monument. Cette idée est fort ingénieuse, si l'on a en vue la destruction de l'édifice.

Mais ce n'est rien encore : on nous assure que, prochainement, les deux ravissantes chapelles qui ont conservé leurs belles fresques de l'école de l'Ombrie, seront occupées par deux sous-officiers !

Le vandalisme républicain ne respecte rien.

— Cettiwayo, que tous les journaux anglais avaient annoncé comme vaincu et ensuite tué par un de ses lieutenants, ressuscite.

Le correspondant du *Daily-News*, à Pietersmaritzbourg, affirme qu'il a reçu de source digne de foi une dépêche du bas Tugela confirmant que Cettiwayo n'est pas mort. Il a été vu dans le territoire réservé par l'Angleterre à Inkanhla Bush, tout près des frontières du Natal, et le correspondant ajoute qu'il ne faudrait pas être surpris de le voir arriver sous peu à Maritzbourg avec quelques centaines de ses partisans.

Une dépêche postérieure confirme cette nouvelle et ajoute que Umtonga, cousin de Cettiwayo, combat encore actuellement et inflige à ses ennemis des pertes sensibles.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché est redevenu plus calme ; les transactions restent peu nombreuses ; on peut constater une petite réaction due, en grande partie, à quelques réalisations provoquées par l'importance même d'une amélioration trop rapidement acquise. Ce n'est pas sans satisfaction que nous voyons ce retour du marché à une allure un peu plus modérée. La hausse ne pouvait se poursuivre éternellement avec la même impétuosité, et il fallait s'attendre, un jour plus tôt, un jour plus tard, à des allégements de positions. A beaucoup de points de vue, il était même désirable de ne pas attendre davantage pour procéder à ces dégagements. Les ventes, ayant cette origine, ont pu, en effet, être supportées avec une aisance relative. Si l'on avait continué à monter, pendant quelques instants encore, elles ne se seraient peut-être pas effectuées sans se heurter à des difficultés beaucoup plus sérieuses.

Les spéculateurs à la baisse ont bien fait tous leurs efforts pour développer une dépréciation plus grande ; les acheteurs ne se sont pas laissé intimider, et, à l'heure présente, la part du feu est faite.

Cette résistance des spéculateurs à la hausse est la conséquence de la détente survenue dans la situation générale, et que les banquiers, comme les établissements financiers, veulent mettre à profit pour remonter le moral de la place. Nous l'avons déjà dit, les banquiers sont les plus ardents auxiliaires des haussiers. Ils ont hâte de voir le marché se raffermir, parce

qu'il leur sera permis de lancer alors avec beaucoup plus de confiance et aussi avec des chances beaucoup plus grandes de succès, les grosses opérations qu'ils ont en préparation, et qui sont destinées à être offertes au public dans le dernier trimestre de cette année.

Nous n'avons aucune observation spéciale à faire sur la tenue des actions des institutions de crédit ; elles sont, en général, délaissées, et celles dont la spéculation continue à s'occuper quelque peu ont eu à supporter des réalisations, et par conséquent de la baisse.

La Bourse ne semble pas — et avec raison — partager l'avis de ceux qui soutiennent que le vote des conventions devrait constituer un élément de grande hausse pour les actions des six grandes Compagnies. Par suite des conventions, les actionnaires achètent leur tranquillité au prix de sacrifices plus ou moins importants, mais ces sacrifices ne s'appliquent qu'aux dividendes qui avaient été entrevus pour l'avenir et qui avaient été le mobile de la hausse des dernières années. La situation présente reste indemme, et maintenant il ne saurait plus être question de longtemps du rachat par l'Etat. Celui-ci, du reste, qui associe plus étroitement ses intérêts à ceux des Compagnies, en se faisant consentir les deux tiers des bénéfices au-delà d'un dividende réservé, n'aura aucun motif de se montrer jaloux de la prospérité des Compagnies. Dans l'intérêt même des finances publiques, il devra, au contraire, seconder de son mieux les Compagnies pour atteindre le plus vite possible la limite du partage.

Les événements dont l'Espagne vient d'être le théâtre, n'ont aucune influence sur nos fonds ; on ne croit pas généralement au succès des anarchistes. Les fonds espagnols seuls ont été profondément troublés. Si, comme nous devons l'espérer, grâce aux mesures énergiques, le gouvernement légitime triomphe en Espagne, les cours des valeurs espagnoles ne tarderont pas à reprendre leur ancien niveau.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ÉTAT SANS DIEU (1)

La question est de savoir, en premier lieu, si ce qui régit les sociétés, ce qui fait les lois et les applique, le gouvernement, l'État, et surtout un grand État, parce que sa grandeur même veut une structure plus liée et plus stable, peut subsister sans le Juste et le Droit sans la haute maîtrise de la raison ; et, en second lieu, s'il est possible de concevoir la raison, le Juste et le Droit, et de s'en inspirer pour les inspirer, autrement qu'en les puisant à la seule source d'où ils proviennent, à leur divin Principe, Dieu, et *Dieu reconnu ;* Dieu reconnu comme garant de l'autorité du Pouvoir et sauvegarde de la justice autant que de la noblesse de l'obéissance. La Question Française plus particulièrement est de savoir si, en agissant au sens contraire, en renversant les pôles, en éliminant Dieu par la sécularisation, pour lui substituer la souveraineté du peuple, jusqu'à dispenser celui-ci d'avoir raison, la Révolution n'est pas, oui ou non, différente, et différente du tout au tout, de *ce qui naît de la nature des choses ;* en un mot, si l'ÉTAT SANS DIEU n'est pas une monstruosité de nature. Voilà la question.

La nature consultée a répondu. — « Roi glorieux des immor-« tels, » chantait-elle encore, de la hauteur des temps, « éternel-« lement tout-puissant, Auteur de la nature, qui gouvernes le « monde par tes lois, je te salue ! C'est un devoir pour tous les « mortels de t'invoquer ; car nous sommes tes enfants, ton « image, et comme un écho de ta voix... L'univers entier t'obéit « comme un sujet docile. *Tu diriges la raison commune,* tu « pénètres et fécondes tout ce qui est. Roi suprême, rien ne se « fait sans toi, excepté le mal que commettent les mortels « insensés... Ils détournent leurs regards et leurs pensées de la « loi de Dieu, *loi universelle, qui rend heureuse et conforme « à la Raison la vie de ceux qui lui obéissent...* Auteur de « tous les biens, Père des hommes, délivre-les de cette triste

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Bordeaux : *Le mal séculaire de la France.*

« ignorance ! Fais-leur connaître la sagesse éternelle par qui tu « gouvernes le monde, afin que nous t'honorions comme il con- « vient à des mortels (1) ! » Voilà la voix de la nature, avant la manifestation de cette *Sagesse éternelle* qu'elle appelait.

Concluons donc, avec l'autorité du genre humain contre une secte, et de tous les siècles qui ont brillé contre un siècle d'avortements : à ne s'en tenir qu'à l'ordre naturel, la même chose qui nous relie en société nous relie en religion. Et, sans dire avec de Maistre que « la politique et la religion se fondent « ensemble, » ce qui, au regard de l'ordre surnaturel, irait contre la distinction qui doit être toujours maintenue entre ces deux ordres, nous dirons avec l'Oracle du Vatican : « Ceux-là « qui veulent que la politique et la religion n'aient rien de « commun, ne diffèrent pas beaucoup, en vérité, de ceux qui « visent à ce que l'État soit constitué et administré en dehors « de Dieu créateur, et maître de toutes choses (2). »

Mais ne traitant en ce moment que de l'ordre naturel, nous dirons que, même dans cet ordre, la société est une religion : car, « comme l'ont dit plusieurs de vos poètes, — disait saint « Paul à Athènes, — nous sommes de la race de Dieu (3). » Nous sommes de cette *première société de raison de l'homme avec Dieu* dont nous a si bien parlé l'orateur romain, et nous y prenons toutes nos attaches. C'est la chaîne homérique, qui nous oblige à proportion de ce que nous en recevons, et qui n'est une chaîne de droits en descendant, qu'en étant une chaîne de devoirs en remontant. Tout droit en effet a prise sur un devoir, sinon il est vain. Que s'il en est ainsi de la chaîne entre nous, comment en serait-il autrement de son premier anneau, du premier et souverain droit d'où elle se déroule? Comment celui-là n'aurait-il droit à aucun devoir sans que tous nos droits à nous perdissent leur titre ? Comment la justice même que nous invoquons n'aurait-elle pas justice, sans que toute autorité, toute idée même de justice disparaisse ! Or, la Religion naturellement entendue, n'est pas autre chose que la justice retournée de son sujet à son Auteur, de la société à Dieu. De là, le beau mot de Cicéron : « Le culte est *la justice envers Dieu* (4). »

(1) Extrait de l'*Hymne de Cléanthe.*
(2) *Lettre Encyclique de Léon XIII à l'Épiscopat espagnol.*
(3) *Actes des Apôtres*, c. XVI, 28.
(4) *De Legibus*, I.

Il est honteux d'avoir à rappeler de telles vérités et d'en emprunter le témoignage à des païens. Mais puisque leur négation et leur proscription est le propre de la Révolution, elles en deviennent nouvelles, par son fait, contre elle-même : elles l'isolent du genre humain, de l'éternelle nature, à laquelle c'est folie de croire qu'elle fera rebrousser chemin !

C'est cependant ce que d'honnêtes gens cultivent encore sous le mot libéral de sécularisation de l'État. Ce qu'exprime ce mot est aussi faux en principe que funeste en application. Dès qu'on l'admet, on ouvre la porte à tous les excès révolutionnaires ; on se désarme contre eux, faute d'appui pour les combattre, bien plus, en leur cédant le terrain, et on arrive parlementairement, si l'on veut, mais fatalement, à l'appauvrissement, puis à l'extinction d'une nation.

Séculariser, en effet, un État, nous le voyons à cette heure, c'est y faire le vide de Dieu, c'est creuser sous lui l'abîme du néant, c'est même l'y précipiter en le laissant se faire lui-même son Dieu (car la place de Dieu n'est jamais inoccupée), et en donnant par là à sa chute toute la force pour son mal qui devait lui faire contre-poids pour son bien. Eh ! les bonnes intentions ici font triste figure devant la logique des faits, le principe étant concédé.

Quoi de plus clair cependant, en dernière analyse, que sa fausseté, et que le péril certain qu'il nous fait courir ?

Le seul mot *sécularisation,* au sens où on l'entend et où on l'applique, a au moins le mérite d'être la juste expression de ce qu'il signifie. Il vient de *siècle,* autrement dit de temps, et il veut dire *le temporel* voulant s'appartenir à lui seul, en élimination du spirituel et de l'éternel. — Ce n'est pas qu'il ne faille tenir grand compte du temporel : assurément il est de sa nature, et par conséquent de son droit, disons plus, de son devoir, de s'appartenir, de se mouvoir et de se développer indéfiniment dans la sphère de la liberté humaine qui le caractérise. — Mais toutefois, prenez garde : par la responsabilité, cette sphère n'en est pas moins inscrite dans l'Éternel, où elle n'est pas pour cela resserrée, où elle se dilate au contraire comme dans le milieu ambiant de son activité. Le naturel flotte dans le surnaturel. L'humain vit, se meut et subsiste dans le Divin : *In eo vivimus, movemur et sumus.* Vouloir en sortir pour ne pas en dépendre, c'est tenter ridiculement le sort du poisson échoué, libre, il est vrai, de l'Océan, mais expirant convulsivement sur la grève.

Voltaire qualifia très justement un jour l'athéisme de *péché contre nature :* contre nature, en effet, s'il est vrai que la nature le repousse de la même voix dont tout en elle proclame un auteur, non pour elle évidemment qui ne s'entend pas elle-même, mais pour le seul être ici-bas qui lui fasse écho, par la raison et par la conscience, l'homme et l'humanité ; l'homme et l'humanité pour qui reconnaître Dieu est accomplir ainsi la fin de la nature, et en cela surtout de sa propre nature. Que peut donc être dans cette humanité un État systématiquement athée, qu'un État *contre nature,* et que peut-il lui en revenir que la destruction? Or, nous l'avons surabondamment établi par tout ce qui précède, telle est la Révolution (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelles circonstances historiques Voltaire fut amené à se déclarer si hautement contre l'athéisme. En 1770, au fort de la conjuration encyclopédique, marchant sous les fausses enseignes de la tolérance et de l'humanité à la sape de tous les principes sociaux, parut un livre qui stupéfia la société française. tout en étant dévoré par elle avec fureur, quoique fort indigeste : Le *Système de la nature,* du baron d'Holbach, professant ouvertement l'athéisme comme il ne l'avait jamais été, même par Spinosa ; comme il devait l'être de nos jours par nos ministres de l'Instruction publique et... des Cultes. Le XVIII[e] siècle en était gros par ses vices sans s'en rendre compte, et on put appliquer à la sensation qu'il produisit le vers de Racine :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Un homme qui avait conscience du pouvoir public dont il était un des ministres, — Voyer d'Argenson, en entreprit d'abord une réfutation, où il fit entendre ce cri d'alarme : « La nouvelle » philosophie amènera une *révolution horrible,* si on ne la prévient pas. » Ainsi dénoncée, la susdite philosophie n'eut rien de plus pressé que de désavouer son *honnête* d'Holbach comme un enfant terrible. Le patriarche de Ferney s'en chargea pour tous, par une exécution paternelle de sa main ; et c'est là qu'il châtia l'athéisme de « péché contre nature. » Il était véridique en cela, car jamais il ne fut athée, si ce n'est que, tout en professant Dieu comme mécanicien de la nature, nul ne s'acharna comme lui à le bafouer dans l'humanité. C'est dire qu'il n'avait pas grand souci de la prophétie de d'Argenson, et que même il se méprenait du tout au tout sur sa fatale vérité. Il lui répondit, en effet, avec sa désinvolture ordinaire : « On raisonnera toujours » sur l'autre monde ; mais *sauve qui peut !* dans celui-ci. » Puis, de la même plumée à un de ses disciples que quelque pressentiment sinistre, paraît-il, agitait, il adressait ces mots : « Laissez faire ! Vous verrez de beaux jours, vous les ferez : cette idée égaie la fin des miens. » Il n'est pas indifférent de savoir que celui auquel s'adressait ce joyeux pronostic, ne dut d'échapper à l'échafaud de la Terreur, qu'au poison qu'il portait habituellement sur lui, dans le chaton de sa bague, comme viatique de ces *beaux jours* : j'ai nommé Condorcet. (*Correspondance générale* de Voltaire, 11 et 12 octobre 1770.)

Toujours est-il que le mot de Voltaire reste, et qu'il est bien avéré que la Révolution, plus fatale aujourd'hui qu'elle ne fut horrible, parce qu'elle se consomme sur un corps inerte et épuisé, est bien *contre nature.*

Mais la criminelle folie de la Révolution en cela, et la responsabilité de ceux qui lui payent tribut, se compliquent d'une aggravation plus pernicieuse encore : de l'apostasie ; l'apostasie de la nature humaine christianisée.

Entrons résolûment dans ce nouvel horizon.

C'est le monde païen qui vient de faire la leçon à notre monde chrétien, tant nous sommes dévoyés du genre humain ! Comment, en effet, cet accord contre nous de deux âges si différents s'explique-t-il ? Par la raison que ce que nous venons d'entendre du monde païen, et que nous aurions pu multiplier bien davantage, n'est autre chose que ce qui s'y était conservé de *christianisme de nature* (1) ayant une d'autant plus grande portée contre un siècle foulant aux pieds son *christianisme de révélation.* Religion naturelle et christianisme sont en effet une même loi en deux ordres d'émissions; et, dans un intervalle lucide de sincérité, Voltaire a encore fort bien dit : « La religion « naturelle est le commencement du christianisme, et le christia- « nisme est la religion naturelle perfectionnée. » Si bien perfectionnée, en effet, que de *première société de raison de l'homme avec Dieu,* comme la nommait Cicéron, elle est devenue cette *seconde société de foi,* qui a absorbé dans la révélation de son foyer tout ce qui était épars des premières clartés de sagesse dans l'humanité, et que leur commun Auteur, *Lumière illuminant* déjà *tout homme venant en ce monde* dans la première, étant venu se montrer en personne pour nouer avec nous la seconde, a pu dire aux ténèbres qui ne le comprenaient plus : JE SUIS LA LUMIÈRE DU MONDE, LE PRINCIPE DES CHOSES, C'EST MOI-MÊME QUI VOUS PARLE. JE SUIS LA VOIE, LA VÉRITÉ ET LA VIE.

Qu'individuellement plusieurs en soient venus à se demander si cette Parole est certaine de toute la certitude qu'elle respire et qui s'y affirme, cela peut ne pas être sans excuse, en un siècle fourvoyé comme le nôtre. Mais ce que nul ne peut pas plus révoquer en doute que la lumière du jour, c'est que les destins du monde intellectuel, moral et social, en ont été universellement transformés; c'est que la civilisation chrétienne, se dégageant à la fois et de la putréfaction païenne et d'une barbarie diluvienne, est sortie de là par une série de progrès incessants, dont le type posé une fois pour toujours dans l'Évan-

(1) Expression de Bossuet.

gile et maintenu dans l'Église, non seulement n'a pas été dépassé, mais ne saurait être jamais atteint.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que ce serait une égale folie, à laquelle on ne songe même pas, ou de chercher à inventer une religion meilleure qui ralliât à elle le monde civilisé, ou de rétrograder aux religions du vieux monde. C'est que, dès lors, le christianisme catholique est, de fait, la religion même; et que si le monde civilisé, si les États qui se le partagent ne peuvent, ainsi que nous l'avons vu, se passer de religion, il n'y a que le catholicisme qui puisse les maintenir ou les sauver, par son action directe ou indirecte, et que, hors de lui, il n'y a que l'athéisme ou le nihilisme.

L'athéisme social n'a jamais existé chez aucun peuple; l'expérience en est absolue : on lui a toujours préféré les pires religions, pour ce principe religieux qui était en elles, jusqu'à faire dire à Cicéron au sein du paganisme : « C'est un crime de trahir le Dogme, » *scelus est Dogma prodere* (1).

Comment se fait-il donc que ce crime ait été tenté si furieusement en France, jusqu'à y être érigé en principe contre la Religion par excellence ? Les païens étaient-ils donc si supérieurs à nous en sagesse à cet égard ? Oui, de fait; mais, de mérite, ne les jugeons pas trop favorablement. Le Paganisme (et on peut le dire à un moindre degré, mais relativement vrai, des hérésies chrétiennes) ne gênant point, ne satisfaisant que trop les mauvaises passions, désintéressait d'autant l'athéisme. Qui ne serait dévot aux cultes de Vénus ou de Plutus ? qui ne le serait même à ce christianisme au rabais dont se bercent des consciences qui le forment sur elles-mêmes au lieu de s'y réformer ? Au catholicisme seul était réservé d'avoir l'athéisme pour ennemi déclaré, parce qu'il est moral, social, saint et divin au premier chef. C'est son honneur et c'est sa preuve d'être identifié à l'idée de Dieu et de société dans la haine dont Dieu et la société sont poursuivis. Aussi, dans sa croyance, c'est à toute croyance qu'on en veut, et dans toute croyance à toute société. On ne peut mieux démontrer, ni par un plus grand crime, que le catholicisme est la religion intégrale et sociale par excellence. L'écume honore le frein.

On ne peut mieux s'y prendre, par là-même, pour abolir la société, et plus particulièrement notre société, la France, si elle ne réagit de toute la noblesse de cette foi qui lui vaut un

(1) *Académique*, 1er liv., II.

tel privilège. Ravir à une société quelconque toute croyance, c'est la vouer à l'abîme. Mais qu'est-ce donc d'une nation qui est faite elle-même d'une telle croyance que le catholicisme? qui est catholique ou qui n'est pas; que le catholicisme a engendrée, baptisée, sauvée, élevée de progrès en progrès, de gloire en gloire, au faîte de la civilisation, et qui, de cette hauteur d'ascension quatorze fois séculaire, sa foi lui étant retirée, ne peut que tomber, de tout le poids de cette civilisation, dans le vide total de son existence même? Qu'est-ce donc d'une croyance, qui, aussi puissante à stimuler le bien qu'à réfréner le mal, ne peut disparaître sans laisser celui-ci armé de toutes les activités accumulées par celui-là? Qu'en est-il donc enfin lorsque ce qui serait déjà si fatal de soi est aggravé et précipité par le criminel fanatisme de l'apostasie?

Eh! n'est-ce pas pour cela même qu'on ne croit pas trop proscrire cette Religion qui a fait tout cet ordre social qu'on veut défaire? On spécule sur tous les mauvais instincts qu'elle a pour objet de réprimer; mais en les déchaînant contre elle, on les déchaîne bien plus fatalement sur la société; car elle est immortelle et cette société ne l'est pas: dans la Religion, c'est la société même qu'on vise; dans la mère, la fille, et la fille aînée qu'on attaque. A celle-ci de le comprendre.

Mais qu'est donc, au fond et en soi, cette puissance de destruction à laquelle nous sommes en proie? Qui déchiffrera l'énigme de ce sphinx qui dévore les peuples, et en dira le mot au si grand nombre de ceux qui ne lui sacrifient que parce qu'ils ne savent pas ce qu'il est?

C'est ce qui nous reste à dire pour achever de prendre sur la Révolution l'empire de la vérité.

(*A suivre.*) AUG. NICOLAS.

LE VŒU DE LOUIS XIII

A Rome, dans le reste de l'Italie, en Allemagne, en Espagne, etc., on ne fait généralement pas de procession solennelle le jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Pourquoi en fait-on une en France? La réponse à cette question fera l'objet du présent article.

1. — *Vœu de Louis XIII, roi de France.*

Louis XIII avait épousé, en 1615, Anne d'Autriche. Vingt-deux après ans, il n'avait pas encore d'enfants. Ce défaut de descendance pouvait avoir des conséquences politiques très graves. L'irréligion et le libertinage régnaient chez beaucoup de courtisans, mais le roi et la reine étaient entièrement exempts de ces vices. Ils demandèrent donc à l'intervention spéciale de Dieu, ce qu'ils n'osaient plus attendre du cours ordinaire de la nature. Les prières qu'ils sollicitèrent des communautés religieuses, les dons qu'ils firent aux églises, les vœux par lesquels ils s'obligèrent envers Dieu, ont laissé beaucoup de traces dans l'histoire ecclésiastique de Paris et dans les chroniques des maisons religieuses. Dieu exauça les désirs du roi.

Dans un élan de sa pieuse reconnaissance envers la sainte Vierge, à l'intercession de laquelle il avait recouru d'une manière toute particulière, et dont il avait expérimenté la miséricordieuse assistance dans tant d'événements de son règne, il fit vœu de reconstruire le grand autel de Notre-Dame de Paris, et il choisit la Mère de Dieu pour patronne de toute la France, exhortant tous les évêques de son royaume à faire faire annuellement, le jour de l'Assomption de Marie, des processions solennelles. Voici cet édit, qui porte la date du 10 février 1638 :

Déclaration du roi, qui prend la Bienheureuse Vierge pour protectrice de ses États.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Dieu, qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial de notre personne et de notre État, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous pouvaient perdre.

Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins.

En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses

pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu d'en détourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie avait aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité ; il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, il a permis que nous ayons relevé les saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques.

Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs États, dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations que, comme sa Providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend.

Tant de grâces si évidentes font, que pour n'en pas différer la reconnaissance sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de la Majesté divine, que nous adorons en trois personnes ; à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair ; nous consacrer à la grandeur de Dieu, par son Fils rabaissé jusqu'à nous, et, à ce Fils, par sa Mère élevée jusqu'à lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir, par ce moyen, celle de la sainte Trinité par son intercession, et celle de toute la cour céleste par son autorité et par son exemple. Nos mains n'étaient pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même ; nous croyons que celles qui ont été dignes de les porter les rendront hosties agréables ; et c'est chose bien raisonnable, qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire.

Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la Consécration

présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix : nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale; et qu'après les vêpres dudit jour il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de ladite ville et faubourg, et en toutes les villes, bourgs et villages du diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses; entendant qu'à ladite cérémonie, les cours de parlement et autres compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présents. Et d'autant plus qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées de la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y faire ladite cérémonie, et d'y élever un autel, avec un ornement convenable à une action si célèbre; et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une aussi puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes entreprises de ses ennemis; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix; que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés. Car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain en Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huit. *Et sur le repli :* Par le roi, Sublet. *Et scellé sur le double sceau de cire jaune.*

II. — *Exécution du vœu de Louis XIII.*

Dans sa *Déclaration,* le roi avait eu pour but d'établir une procession solennelle en l'honneur de la sainte Vierge le jour de l'Assomption. Nous lisons donc dans un document contemporain :

En conséquence de laquelle déclaration, le quinzième jour d'août, jour de l'Assomption de Notre-Dame, lesdites processions furent

faites en la ville de Paris. Toutes les paroisses de ladite ville et faubourgs firent la leur après vêpres, chacune à l'entour de sa paroisse. La Sainte-Chapelle fit la sienne autour du Palais. Celle de Notre-Dame fut la dernière, où assistèrent aussi les paroisses et chanoines de Saint-Benoît et de Saint-Merri, avec les cours de parlement et des aides en robes rouges. A côté de la cour de parlement était la chambre des comptes; le Châtelet et le corps de la ville marchaient les derniers, avec les archers de la ville et du guet. Les chaînes furent tendues par toutes les avenues et les rues tapissées.

Vingt jours après (5 septembre 1638), naquit Louis XIV, à qui la piété et la reconnaissance du roi fit donner le surnom de *Théodore* ou de *Dieu donné*.

L'édit de Louis XIII contenait cette promesse : « qu'il ferait construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. » Les circonstances et bientôt la mort, qui arriva le 14 mai 1643, empêchèrent le prince d'accomplir ce vœu. Louis XIV qui avait renouvelé, le 25 mai 1650, la *déclaration* de son père, se chargea de remplir la promesse que celui-ci avait faite.

Malheureusement, l'exécution du vœu de Louis XIII ouvrit pour la vieille église en 1699, une série de changements et de mutilations qui se sont succédé jusqu'à nos jours, mais auxquels, enfin, M. Viollet-le-Duc a porté en grande partie remède. Cependant, comme il y avait autrefois des vandales antigothiques, il y a aujourd'hui des vandales anticlassiques. Quelques hommes de cette dernière catégorie allèrent donc jusqu'à demander, au nom de l'art, qu'on fît disparaître le chef-d'œuvre de Coustou aîné, et qu'on le remplaçât par une assomption style moyen-âge. Loin d'écouter ces conseils extravagants, on replaça près du groupe les statues de Louis XIII et de Louis XIV qui, depuis la Révolution de 1792, avaient été enlevées. Ainsi tout le monde peut admirer encore aujourd'hui cette touchante *pietà,* composée de six figures : la Mère de Dieu, le Christ mort, deux anges, Louis XIII et Louis XIV. La statue de Louis XIII surtout est admirable.

L'année 1738 était le centième anniversaire de l'édit royal, par lequel la France avait été placée sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Le 21 ou 22 juillet, Louis XV renouvela

cet édit, et la fête fut célébrée dans toute la France avec plus de splendeur que jamais.

Dans les commencements, il y eu de grandes contestations pour le rang entre le Parlement et la chambre des comptes, ce qui empêcha ces deux cours d'y assister pendant plusieurs années. En 1772, Louis XVI régla les rangs et ordonna que les deux cours n'entreraient point dans le chœur, que le Parlement, après s'être assemblé dans le chapitre, viendrait joindre la procession à la porte du chœur, dans la nef à droite, et que chaque membre marcherait à la file à gauche, de façon que le premier président de la chambre des comptes marcherait à la gauche du premier président du Parlement; viendrait ensuite la cour des aides, qui marcherait sur deux files; et ensuite la ville qui marcherait pareillement sur deux files; ce qui s'est exécuté ponctuellement depuis ce temps-là.

III. — *La fête du* 15 *août en France depuis* 1792.

L'Assomption de la sainte Vierge est une des quatre fêtes qui, ne tombant pas un dimanche, furent conservées en France et reconnues par l'État, en vertu d'un décret du cardinal Caprara, en date du 6 avril 1802 et d'un arrêté des consuls du 19 avril suivant.

Le jour de cette fête, Pie VII donna à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie Majeure, la bulle de ratification du concordat. Le gouvernement en prit occasion pour demander pour ce jour un *Te Deum* solennel.

Au commencement du mois d'août de l'année suivante, plusieurs évêques français, avec le consentement du gouvernement, prescrivirent que dorénavant on ferait tous les ans, à la fête de l'Assomption, dans toutes les églises de leurs diocèses, des prières pour le premier consul, parce que ce jour était l'anniversaire du concordat, de la naissance du premier consul et du sénatus-consulte par lequel le consulat à vie lui a été déféré. Dans les lettres que les évêques adressèrent en cette occasion à leur clergé, il n'est pas fait mention de reprendre l'ancienne procession, parce que le gouvernement « leur mandait que, ayant été instituée au milieu des troubles religieux qui agitaient la France, elle ne devrait pas être rétablie. »

C'était toutefois un prélude du décret impérial du 19 février 1809, qui prescrivit la triple fête du rétablissement de la religion en France, de la Saint-Napoléon et de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, pour être célébrée avec celle de

l'Assomption. Pour ramener encore mieux, quoique d'une manière indirecte, la pratique de l'édit de Louis XIII, révoqué révolutionnairement le 14 août 1791, le cardinal Caprara, par un décret en date du 1er mars 1806, unit à perpétuité la fête de saint Napoléon à celle de l'Assomption et ordonna de faire faire une procession extérieure dans les localités où l'exercice extérieur du culte était autorisé, et intérieure dans les autres endroits.

Sous la Restauration, le décret du cardinal-légat ne fut pas révoqué ; mais Louis XVIII, par ordonnance royale du 16 juillet 1814, annula le décret de l'empereur. Il demanda aux évêques, par lettre en date du 5 août de la même année, la conservation ou le rétablissement de la procession, ainsi que la lecture, à la Messe, de la *déclaration* ou de l'édit de Louis XIII, et cette demande fut renouvelée chaque année, jusqu'en 1830. Les recueils du temps contiennent de nombreuses relations des pompes qui accompagnaient la cérémonie nationale.

A la suite de la révolution de 1830, par circulaire du 30 juillet, le ministre des cultes prévint les évêques et les préfets que désormais la procession extérieure n'aurait plus lieu. Elle fut néanmoins conservée dans plusieurs départements, et le 7 août 1830, le même ministre écrivit à l'Évêque de Saint-Dié que, à la campagne, rien ne semblait devoir y mettre obstacle, pourvu que la cérémonie restât exclusivement religieuse.

Depuis cette époque, le 15 août ne semblait plus être une fête nationale, mais plutôt une fête tolérée, une fête du régime déchu. C'était naturellement un poids qui pesait sur toutes les consciences religieuses, Napoléon III sut profiter de cette disposition des esprits ; ce qui lui était d'autant plus facile qu'il n'avait qu'à marcher sur les traces du chef de sa dynastie. C'est pourquoi, dès qu'il fut promu à l'empire, il ne voulut pas d'autre fête nationale que « l'anniversaire consacré dans le cœur des populations par les pompes religieuses, les traditions séculaires et le souvenir du plus grand bienfait que la France doive au premier consul. »

Considérant, dit le décret du 16 février 1852, que la célébration des anniversaires politiques rappelle le souvenir des discordes civiles, et que, parmi les fêtes, c'est un devoir de choisir celles dont la consécration tend mieux à réunir tous les esprits dans le sentiment commun de la gloire nationale : *Article premier :* A l'avenir sera seul reconnu et célébré comme fête nationale l'anniversaire du 15 août.

Il faut le dire toutefois, cette fête prit un caractère plus profane que religieux, quoique le gouvernement demandât annuellement des prières.

Après les premiers désastres de la dernière guerre avec la Prusse, lorsque toute la France était affolée de terreur, les hommes pieux se tournèrent plus que jamais vers la patronne séculaire de la France, et Mgr Darboy, archevêque de Paris, pour nourrir ces sentiments, publia un mandement par lequel il recommanda la France à la puissante protection de la sainte Vierge, et rappela le souvenir du vœu de Louis XIII et de l'édit de ce prince. Ce fut un des plus beaux actes de sa vie.

Le R. P. Tervecoren, S. J.

LA DISCIPLINE DANS L'UNIVERSITÉ

L'article suivant publié par une feuille bien obscure produit, en ce moment, un véritable scandale dans le monde républicain et universitaire. Il s'agit de la *Réforme universitaire*, journal bi-mensuel, rédigé par des maîtres d'études ou maîtres répétiteurs, que leurs fonctions rendent compétents en ces matières.

Cet article est une étude sur l'état actuel de la discipline dans un des lycées de Paris. Nous croyons intéressant de le reproduire intégralement, en faisant remarquer à nos lecteurs que l'auteur s'est borné, sur certains points, à des allusions ou à des sous-entendus.

Jamais plus triste tableau n'a été tracé de la vie intérieure des lycées. C'est le triomphe de l'esprit républicain, c'est-à-dire l'anarchie, l'indiscipline à leur plus haute puissance.

Voici l'article de la *Réforme universitaire :*

A l'époque de la révolte du lycée Louis-le-Grand, bien des personnes, connaissant de réputation la discipline du lycée Saint-Louis, rassuraient les naïfs qui craignaient pour ce lycée la contagion d'un tel exemple. Ils leur disaient qu'il n'y en éclaterait jamais, parce que la révolte et l'indiscipline y existaient à l'état permanent. En effet, depuis longtemps, le lycée Saint-Louis a sa renommée faite dans toute la France universitaire. Et cependant son proviseur a toujours eu les meilleures notes, parce que, au ministère, on a la bizarre idée de juger un proviseur par le nombre des élèves de son lycée :

et le lycée Saint-Louis, précisement à cause de sa bonne renommée parmi les potaches, a le triste privilège d'attirer beaucoup les jeunes gens. — Quoi qu'il en soit, comme un mal ne peut rester stationnaire, qu'il doit, suivant les lois de la nature, ou diminuer ou s'accroître, le désordre n'a fait qu'empirer au lycée Saint-Louis, et cela dans de telles proportions que des collègues de MM. Gautier et Chappuis se sont étonnés de ce que la *Réforme universitaire* se soit obstinément tue sur les faits et gestes des différents administrateurs de ce lycée. Que ces messieurs se consolent et ne jalousent plus la situation privilégiée de l'administration du lycée Saint-Louis, bien cotée par le ministère, bien cotée par les parents, bien cotée par les élèves, bien cotée par les maîtres. Ces derniers commencent, comme on dit vulgairement, à en avoir plein le dos.

Si, jusqu'à présent, la *Réforme universitaire* s'est tue, c'est qu'elle voulait loyalement laisser à M. Gautier le temps de parachever son expérience. Il faut citer à peu près textuellement les paroles qu'il a répétées aux élèves à diverses reprises : « En ce moment, *on vous laisse beaucoup de libertés ;* mais il ne faut pas en abuser, *c'est un essai que nous tentons.* »

Pour nous, l'essai est suffisant ; il est urgent d'y renoncer, car voici les résultats généraux qu'il a produits : les élèves sont absolument maîtres de la situation ; ils font presque tous ce qu'ils veulent ; les maîtres sont réduits à la plus stricte impuissance. Nous ne voulons pas faire de phrases sur les difficultés de tous genres contre lesquels se heurtent les maîtres du lycée Saint-Louis. On a déjà tant parlé de discipline dans ce journal, que le malheureux sort des maîtres de ce lycée sautera aux yeux de tout le monde, après l'exposé de quelques faits recueillis au hasard.

D'abord, quelques mots sur chaque personnage de cet établissement.

Il est un fait avéré, c'est que le surveillant général des petits s'entend merveilleusement à couler dans l'esprit des élèves les maîtres dont la tête ne lui revient pas. Rien de brusque dans ses manières ou dans son langage ; mais, dans ses fréquentes conversations, pendant les leçons qu'il donne ou que son fils donne à sa place, il saura consciemment ou inconsciemment, lâcher des phrases à double entente. C'est dans les conversations avec les parents qu'il s'en donne à cœur joie, car il faut vous dire qu'au parloir il remplit en quelque sorte le rôle que joue un maître de maison dans un salon. Sans cesse en quête d'un sourire féminin, d'un dîner, d'une soirée ou d'une protection (il veut être décoré), il pirouette de la façon la plus agréable du monde d'un groupe à l'autre, ayant toujours un compliment à la bouche. Heureux les élèves dont les parents l'accueillent bien ! Ils sont sûrs de ne jamais être punis ou de l'être moins que les autres, d'être excusés auprès du maître qui fait un rapport et qui est, par suite, forcé d'abandonner sa plainte.

Le dimanche, si l'élève est consigné, il trouvera moyen de lui laisser indûment payer sa consigne, ou même de le laisser sortir sans avoir payé. Quelquefois, par malheur, il tombera sur un père plus sévère que lui, il lui offrira de laisser sortir son fils malgré ses punitions, et le père lui répondra plus ou moins poliment que, si son fils est puni, il entend que la punition soit faite plutôt deux fois qu'une.

Du surveillant général des moyens, pas grand'chose à dire ; il est, permettez-moi l'expression, si roublard ! Au reste, il va, dit-on, être nommé censeur. Un de ses défauts, pourtant, est de se mêler souvent de ce qui ne le regarde pas, au détriment de ce qui le concerne plus particulièrement. Puis, à tort ou à raison, il ne jouit pas de l'estime de la plupart des maîtres.

Quant à l'illustre phocéon qui sert de surveillant général à la première cour, il a aussi peu la confiance des maîtres qu'il a beaucoup celle du procureur et du censeur. — Chargé de la répartition du service entre les suppléants, soit incapacité, soit paresse, il ne veut ou ne peut y entendre goutte. A chaque instant, il s'écrie qu'il s'emparera du service, et régulièrement, il brouille tout.

Les élèves qui l'ont surnommé Nicolas se moquent ouvertement de lui quand il fait une observation à l'un d'eux, singent ses manières et lui obéissent quelquefois. Il en est arrivé à ne commander que le moins possible afin d'éviter des affronts ou même à ne pas faire son service. Ainsi, il devrait assister le soir à la sortie des veillées, il n'y vient pas, et les élèves y font un tel tapage qu'à certains moments on se croirait dans une brasserie remplie d'étudiants en goguette. Mais c'est son réfectoire qui offre un joli coup d'œil : les élèves y arrivent par bandes : les uns mangent la soupe que les autres commencent déjà le second plat. Il lui est presque impossible d'y donner le moindre signal. Si par malheur il donne le signal pour se lever trop tôt, chahut et cris de Nicolas ! Ah ! ah ! ah ! S'il le donne trop tard, trépignements de pieds et recris. Les élèves, arrivant à différents intervalles, n'ont jamais fini tous en même temps. Aussi a-t-il pris le parti de donner de préférence le signal trop tôt, et de laisser les élèves qui n'auraient pas fini achever tranquillement leur repas, et aller ensuite à leur guise, soit en cours, soit dans les greniers, soit dans les dortoirs où ils font la sieste, au scandale des garçons eux-mêmes déjà furieux de ce que tous les matins des élèves restent couchés et les empêchent de faire leur besogne. — Une preuve de sa pénétration psychologique, c'est qu'au grand ébahissement de tout le monde il a journellement cité comme modèle pendant deux mois un maître tellement coulé dans son étude et y recevant tant et tant de grossières insultes que force lui a été de quitter la place.

Il ne racontera pas ce qui se passe au proviseur de peur de perdre son estime. Comme les maîtres, il veut, et il y parvient en partie, à

s'attirer le moins d'affaires possible. Il connaît trop bien le criterium en discipline du proviseur : moins on a d'affaires, mieux on vaut.

Si un jour il se produit un incident, lui qui ne se gêne pas pour déprécier les maîtres aux yeux des élèves, se gênera encore moins pour rejeter adroitement la faute sur tel ou tel maître qui ne lui plaît pas. Forcé de donner des renseignements au proviseur, il les donnera au hasard de son plaisir, de son humeur, de ses rancunes.

Arrivons à sa nullité le censeur. Celui-ci a déjà été traité de glaçon par la *Réforme universitaire*, un jour qu'il avait laissé sortir un élève, le fils d'un financier, il est vrai, malgré le maître, que ce fils de financier avait injurié. A ce sujet, nous avions reçu de Toulon, où cet important monsieur venait d'être proviseur, une lettre nous disant que d'apparence froide cet administrateur avait toujours été une énigme pour ses maîtres. Au lycée de Toulon on n'a guère pu lui reprocher qu'une tendance trop prononcée à donner raison aux familles contre les maîtres. Cette conduite a du reste valu à ce disciple et protégé de M. Duvaux les félicitations du conseil municipal de Toulon. Quel qu'il se soit montré dans cette dernière ville, je crois que les maîtres répétiteurs du lycée Saint-Louis ont trouvé à l'énigme une solution très défavorable pour lui. Voici, en tout cas, quelle a été jusqu'à présent son attitude à Paris.

Huit jours après son arrivée, les élèves, pensant qu'un changement de censeur allait amener pour eux un changement de régime, se mirent à organiser un de ces chahuts à grand orchestre dont le lycée Saint-Louis a le privilège. La récréation finie, ils refusèrent de se rendre à l'étude, et le proviseur fut obligé de les rappeler un à un pour les faire monter. Interpellés individuellement ils n'osèrent refuser obéissance. Le lendemain le censeur appela les meneurs dans son cabinet et leur déclara qu'il n'avait aucunement l'intention d'apporter des réformes au régime intérieur du lycée. Je crois bien. Au contraire, depuis ce jour, lorsqu'il est forcé de punir un élève ou de le mettre aux arrêts, dont, entre parenthèses, il s'occupe fort peu, il lui en demande quasi pardon. Les élèves l'aiment beaucoup et ils vont jusqu'à se vanter qu'il écoute sans sourciller tout ce qu'il leur plaît de débiter contre leurs maîtres. Dans le temps les élèves de Saint-Cyr et de mathématiques spéciales étaient forcés sous peine de consignes d'aller passer les examens des colleurs. Cette année il leur a été parfaitement loisible de s'en dispenser. Le censeur n'a pris aucune mesure contre les absents. Et une preuve de sa grande prévenance à l'égard des élèves, c'est qu'il leur a spontanément offert la permission de se lever à trois heures et demie du matin sous la surveillance d'un maître. Que voulez-vous ? Il faut bien se faire un regain de popularité, quitte à augmenter inutilement le service des maîtres.

Enfin, que vous dirai-je de plus ? Ces surveillants généraux, non

contents de se dénigrer entre eux, ne se gênent pas davantage pour dénigrer le proviseur et le censeur. L'un d'eux s'écriait l'autre jour en plein parloir : « Ah ! si M. le censeur avait plus d'énergie ! »

Du proviseur, ils ne se dérangent pas pour dire, les maîtres non plus du reste, qu'il lève volontiers les consignes, ou qu'il les reporte avec la plus grande facilité surtout aux approches des amnisties. Règle générale : La moitié des consignes reportées ne sont pas faites. — Au commencement de cette année, un jeudi soir, à l'heure où les élèves quittent l'étude pour se rendre au souper, il se produisit une collision entre les Saint-Cyriens et les Spéciaux. M. Déprez, actuellement censeur au lycée Henri IV, fut bousculé et roulé contre la muraille. Son chapeau fut défoncé. Des élèves furent signalés ; mais le proviseur traita ce léger tapage de bagatelle. Tout désordre est pour lui un enfantillage sans importance, même ce fameux monôme que les Spéciaux firent l'an dernier sur le préau de la deuxième cour, après avoir traversé la classe d'un professeur au chant légendaire de l'*Artilleur*.

(La fin au prochain numéro.)

LA RÉFORME SCOLAIRE

EN ALLEMAGNE

A peine les admirables lutteurs du centre catholique allemand ont-ils terminé, non sans succès, la première partie de la campagne engagée contre le *Kulturkampf* et les « lois de mai, » qu'ils en entreprennent une autre sur le terrain scolaire.

C'est ce que la *Germania* déclare dans un très remarquable article, en ayant soin de faire ressortir ce point : que le monopole scolaire, tel qu'il existe aujourd'hui en Prusse, découle naturellement des néfastes innovations du ministre Falk et est une conséquence des « lois de mai. »

Depuis de longues années, l'instruction obligatoire existe en Prusse, et tout le monde y est habitué de longue date à consirérer cette obligation comme une institution du pays, aussi acceptable que beaucoup d'autres, pratiquement du moins. Mais les temps sont changés.

Après avoir fait une distinction nécessaire entre l'obligation scolaire, — qui astreint uniquement les parents à faire instruire les enfants, et dont personne ne se plaignait sous le régime des écoles confessionnelles — et l'école obligatoire, ce qui est syno-

nyme de monopole scolaire de l'État, la *Germania* continue en ces termes :

Il n'est pas de journaliste libéral, si borné qu'il soit, qui ne pose fièrement en chevalier de l'instruction pour le peuple contre des hommes aussi instruits que MM. de Windthorst, Reichensperger, etc. Et comme les questions d'obligation scolaire et d'école obligatoire (monopole scolaire), de liberté d'enseignement sont à l'ordre du jour de nos parlements et de la presse, nous voudrions faire en sorte que la discussion ne portât que sur ce dont il s'agit réellement. Que l'obligation scolaire ne doive pas entraîner l'école obligatoire, cela sera évident pour nos adversaires libéraux, quand nous leur aurons montré comment la commission, libérale pourtant, de l'assemblée nationale de 1848, croyait résoudre ce problème. Elle dit (art. 22 de la Constitution) : *Les parents ou les tuteurs sont obligés de faire donner à leurs enfants ou à leurs pupilles l'instruction élémentaire. Le droit de décider dans quelle école les enfants ou pupilles seront instruits ne peut être lésé d'aucune manière.* La première proposition proclame donc l'obligation scolaire, tandis que la deuxième écarte l'école obligatoire (monopole scolaire), et proclame le principe contraire. Comme tout le monde sait que ces deux principes ne peuvent pas subsister ensemble, nous voulons, sans nous engager aujourd'hui dans de longues discussions de principes, rappeler qu'il y en a en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, au Canada, en Australie, en Belgique, etc., des hommes politiques, des membres des Parlements, des prêtres, des pédagogues, etc., tous hommes très distingués, qui témoignent qu'on peut travailler à répandre une véritable et solide instruction populaire sans regarder le monopole scolaire comme utile ou même comme légal. Nous voulons demander à ces criailleurs libéraux, toujours prêts à traiter d'ennemis des lumières quiconque est opposé à l'obligation scolaire, de considérer qu'ils condamnent ainsi sans raison une multitude d'hommes très instruits, pleins de dévouement pour les enfants de leur pays, et pour lesquels il n'y a pas de sacrifice trop grand quand il s'agit de répandre la véritable instruction parmi le peuple.

Nous passons sous silence une partie de l'article visant une situation qui n'existe pas en France, où l'immense majorité de la population est catholique, tandis que, en Prusse, la population catholique ne forme qu'une importante minorité. Il serait donc illogique de faire état de certaines situations que l'organe du Centre est bien obligé d'accepter, étant donnée la Constitution du pays. La *Germania* continue :

Ce sont précisément les prétentions du monopole scolaire de l'État qui ont provoqué l'opposition du Centre ; voilà déjà onze ans

que cette opposition existe ; elle a commencé le jour où les lois néfastes de Falk sont venues troubler l'heureuse paix des écoles prussiennes. Jusqu'à cette époque, les discussions au sujet de l'obligation scolaire n'avaient guère pour les catholiques prussiens qu'une importance théorique. On savait que les écoles primaires étaient des institutions de l'État ; mais ces écoles étaient confessionnelles. Les curés exerçaient leur droit d'inspection sur l'enseignement religieux ; une bonne éducation était donnée aux enfants ; la grande majorité des instituteurs jouissait de la confiance des parents, et le pouvoir n'usait pas de rigueur à l'égard des écoles privées. En un mot, *le fonctionnement des écoles de l'État écartait parfaitement les difficultés dérivant du principe même de l'obligation.*

M. Falk vint, et cet homme qui, jusque-là, n'avait eu à s'occuper ni d'Église, ni d'écoles, se présenta en juriste. En une seule année, il eut le triste courage de bouleverser tout ce qui existait avant lui dans les régimes ecclésiastique et scolaire. Ce n'est pas qu'il eût en ces affaires aucune connaissance spéciale ; il voulait simplement appliquer son système et donner satisfaction aux tendances libérales. C'est en cette année-là que virent le jour la loi sur l'inspection scolaire et les quatre premières lois de mai, dont les autres ne furent que la conséquence. C'est pour ce qui a été fait en cette première année de la « politique de Falk » que la Prusse souffrira encore pendant plusieurs générations.

Nous reviendrons souvent sur ce sujet, et nous montrerons les *desiderata* de la politique de MM. de Puttkamer et de Gossler dans cette question. Pour le moment, le gouvernement suit une ligne de conduite très habile, au point de vue du monopole, en accaparant l'enseignement de la religion, pour lequel il n'a *ni droit, ni capacité*. Malgré le droit naturel et divin de l'Église, malgré la Constitution prussienne qu'il a juré d'observer et qui attribue à chaque Église la direction de l'enseignement religieux des enfants qui se rattachent à sa confession, le gouvernement n'admet à donner cet enseignement à aucun curé qui n'a pas reçu préalablement le *visa* de la bureaucratie.

Le vaillant organe du Centre catholique termine par l'énergique déclaration que voici :

Comme nos prières et nos protestations ne sont point prises en considération, nous engageons la lutte contre le monopole « scolaire non chrétien » de l'État, monopole qui, loin d'être nécessaire, nous éloigne du but que nous poursuivons.

Voilà donc une déclaration de guerre en due forme. Les organes du libéralisme allemand se plaisent à dire que le Centre ne sera pas aussi heureux dans cette campagne qu'il l'a été

dans celle à laquelle le vote de la dernière loi vient de mettre un si heureux terme. Ces publicistes libéraux ne sont pas aussi assurés qu'ils voudraient le paraître de la défaite du Centre sur le terrain scolaire ; ils connaissent trop bien, par expérience, la force, le courage, la détermination inébranlable de la noble phalange qui a pour chefs des hommes comme MM. de Windthorst, Reichensperger et de Schorlemer-Alst.

L'AFFAIRE DE TISZA-ESZLAR

Ce procès, qui a duré deux mois, s'est terminé ainsi que nous l'avons annoncé par un acquittement. C'est d'ailleurs ce que faisaient prévoir les journaux inféodés au judaïsme. Le procureur a fini par abandonner l'accusation, et tous les accusés ont été renvoyés indemnes.

Un député hongrois écrit à la *Sentinelle hongroise* qu'un haut fonctionnaire, qui touche de fort près au ministère de la justice, lui aurait déclaré ce qui suit : « L'intérêt de l'État « hongrois et de toute la monarchie autrichienne exige impé- « rieusement que l'on ne puisse démontrer et constater la vérité « de la *saignée rituelle,* car nous sommes de tous côtés engagés « avec les Juifs, et sous beaucoup de rapports, il nous est im- « possible de nous passer d'eux. »

Dans tous les cas, disait fort justement le correspondant viennois de l'*Union,* ce procès aura été honteux sur toute la ligne : honteux pour les accusés, qui se défendent par des menaces et en crachant au visage des témoins ; honteux pour les témoins, qui se contredisent, se taisent ou insultent ; honteux pour les magistrats instructeurs, accusés d'avoir souvent employé la violence pour arracher de fausses dépositions et dont deux se sont suicidés au cours de l'instruction ; honteux pour l'auditoire, qui manque de respect à la justice en applaudissant ou en insultant tantôt les témoins, tantôt la défense, tantôt l'avocat du roi; honteux même pour les représentants de la loi, qui manquent d'énergie et ne savent pas imposer à tous le respect. L'ordre règne encore à Nyireghyaza; c'est la civilisation qui ne s'y trouve plus. Il faut que le Juif soit bien puissant en Hongrie et tout à la fois bien détesté pour y soulever de telles passions.

L'*Univers* dit un dernier mot sur la façon dont l'idée de la *saignée* a pu naître. On sait que, de tout temps, on en a attribué la responsabilité à des traditions talmoudiques, tant orales qu'écrites. Voici pourquoi :

Quiconque s'est tant soit peu occupé du Talmoud sait qu'il ne respecte pas plus les livres de Moïse que la majesté de Dieu. On y trouve des fables obscènes, même sur les patriarches et sur les prophètes. L'humanité y est outragée autant que la pudeur. Le savant Rohrbacher dit explicitement que le Talmoud permet non seulement le meurtre d'un chrétien, mais que, même, on le met comme une bonne œuvre au compte de l'assassin.

A la Bibliothèque nationale, il y a un livre, publié à Paris en 1610, intitulé : *Bibliotheca sancta*, par Sixtus Senensis (Sixte de Sienne), juif converti du seizième siècle, qui indique les passages du Talmoud où il est prescrit que les juifs ne fassent aucun mal ni aucun bien aux païens, mais qu'ils tâchent, par tous les moyens, de tuer les chrétiens. Les *Acta sanctorum* parlent avec force détails de saint Richard, dont le corps reposait à l'église des Innocents, à Paris; de saint Guillaume, enterré à la cathédrale de Norwich; de saint Simon, de saint André, deux saints enfants tyroliens, tous morts victimes de la *saignée*. Le propre du diocèse de Bâle en mentionne une, commise à Bâle. Il est vrai, depuis que la connaissance de la langue hébraïque s'est répandue en Europe, les imprimeurs juifs ont pris la précaution de supprimer les passages dangereux en laissant des lacunes à la place. Mais un rabbin, converti de nos jours, atteste que les rabbins enseignent verbalement ce qu'indiquent ces lacunes, et ils rectifient les mots changés à dessein.

Si des Papes comme Jean XXII, Grégoire IX, Innocent IV, Clément VI, ont pris la défense des Juifs injustement persécutés, ils ont aussi renouvelé la condamnation du Talmoud et donné ordre d'en brûler tous les exemplaires. Le Talmoud fourmille de traditions homicides et sacrilèges, insultant même la majesté de Dieu. Pierre le Vénérable rapporte l'épouvantable récit contenu dans le Talmoud, où un rabbin raconte l'histoire du rabbi Néhémias, qui aurait avec sa casuistique vaincu Dieu même, lequel aurait fini par dire : *Nazahouni ben haï* (mes enfants m'ont vaincu). Par où l'on voit ce que peut être ce recueil de traditions rabbiniques où l'orgueil satanique des talmoudistes se place au-dessus de Dieu.

Lors de l'affaire de Damas, la presse juivophile jeta les hauts

cris, non contre les assassins, mais contre la victime, contre le Consul de France, qui avait fait son devoir, et contre la justice, qui avait poursuivi les assassins. Le Consul de France qui avait dédaigné les offres, les promesses et les menaces de la part de la juiverie, fut poursuivi par elle, et elle en demanda la flétrissure et la destitution au gouvernement de Louis-Philippe. En même temps, elle offrait des sommes énormes aux employés du consulat pour supprimer les pièces de la procédure. Elle envoyait sur les lieux des négociateurs, qui finirent par obtenir d'Ibrahim pacha des lettres accordant la grâce des coupables et défendant de poursuivre le procès; mais les pièces du procès subsistent, et elles établissent complètement la culpabilité des Juifs.

Il y a surtout un point de vue qui mérite d'être relevé. L'*Union d'Alsace* a reçu, au sujet de l'affaire de Tisza-Eszlar, une lettre d'un rabbin, représentant l'affaire comme une calomnie pareille à celles qu'on débitait contre les premiers chrétiens. Il y a cette différence capitale, que les premiers chrétiens ont été poursuivis comme chrétiens, et non comme assassins, tandis que les Juifs de Tisza-Eszlar ont été poursuivis, non comme Juifs, mais comme assassins. De plus, les avocats des premiers, tels que saint Justin et Tertullien, demandaient aux magistrats de ne pas épargner les chrétiens coupables de vol ou d'homicide. Si la presse juivophile avait tenu le même langage, jamais l'affaire de Tisza-Eszlar n'aurait eu son retentissement. C'est précisément parce que cette presse voulait y voir des Juifs, et non des assassins, que les yeux de l'univers se sont tournés du côté de Nyireghyhaza.

Le Talmoud, qui contient tant d'anecdotes et de controverses, peut enregistrer cette nouvelle victoire de ses doctrines. Elle ne sera pas déplacée dans un recueil où Dieu le Père se déclare lui-même vaincu par la casuistique du rabbin Néhémias. Mais si le Talmoud enregistre l'affaire de Tisza-Eszlar comme une victoire, les dictionnaires historiques, théologiques et juridiques l'enregistreront aussi comme un symptôme significatif de la vie nationale et religieuse des peuples juif et magyar et des mœurs judiciaires de la magistrature et du barreau hongrois.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'AUTRICHE

La *Chaîne d'Union* (numéro de juillet 1883), en faisant l'historique des progrès de la maçonnerie dans les diverses contrées du globe et en se louant à peu près de la tolérance de tous les gouvernements, convient cependant qu'en Autriche les affaires de la maçonnerie ne vont pas aussi bien et sont fortement entravées par l'action du gouvernement. Cette prévoyance politique de l'Autriche est sans doute pour quelque chose dans la sécurité sociale dont jouit l'empire. Il y a aussi à constater que l'État fédératif de l'empire oppose, par la diversité des institutions, des difficultés à l'expansion rapide des sociétés secrètes. La franc-maçonnerie faisait, en effet, appel à l'étranger, et les politiques autrichiens se sont aperçus, à la fin du dernier siècle, de la complicité des maçons allemands avec la révolution française. Ils pouvaient comprendre le péril, parce que déjà l'empire avait été préparé pour une révolution par Joseph II.

« On sait, dit la revue maçonnique, que la maçonnerie avait joui en Autriche et en Hongrie d'une liberté absolue sous les empereurs Joseph et Léopold II. Ce ne fut qu'en 1794 que l'obscurantisme fit édicter contre l'ordre les lois tyranniques qui suspendirent ses travaux.

« Il paraît certain que les ordonnances qui frappèrent ainsi la famille maçonnique d'Autriche furent inspirées par la peur et la haine de la Révolution française. On savait à Vienne que les maçons de France étaient en communication avec ceux d'Allemagne. D'autre part, il est constant que la conspiration ourdie en 1795 par le parti clérical, et à la tête de laquelle étaient deux notabilités ultramontaines, Hebenstreit et Prandstter, servit de prétexte à l'empereur François pour frapper les sociétés secrètes et principalement la maçonnerie, qu'il confondait dans une même réprobation avec les conciliabules des ennemis de l'ordre social et politique. »

Ainsi les maçons reconnaissent eux-mêmes que le but principal de la maçonnerie est de conspirer contre les gouvernements. Suivons le récit instructif de la *Chaîne de l'Union :*

« On a des preuves de la connivence de la police avec les chefs du parti clérical. Les ennemis de la maçonnerie firent

preuve de la plus noire et de la plus persévérante perfidie. Le Dr Lewis est très catégorique sur ce point.

« Le Dr Goldenberg estime toutefois que, indépendamment de toute pression de la part des cléricaux, la maçonnerie autrichienne devait subir le contre-coup de la proclamation des Droits de l'Homme en France. Les sympathies françaises des maçons de l'empire étaient, aux yeux du monarque autrichien, un motif suffisant de persécution à outrance.

« Bien que depuis 1794 il n'y eût plus de francs-maçons en Autriche, ou tout au moins plus de Loges en activité, il arriva que, lors du séjour de sept mois que les Français firent dans ce pays, en 1809, les FF.·. de Vienne reprirent soudain leurs travaux. La Grande L.·. Nationale d'Autriche fut restaurée et établit des rapports de chaude fraternité avec l'Orient de Paris.

« Toutefois, les événements de 1813 entraînèrent une fois encore la ruine de l'ordre maçonn.·. en Autriche. La Papauté donna le branle à la persécution. Pie VII fulmina l'anathème contre « l'athéisme maçonnique. » L'empereur très catholique d'Autriche s'empressa de se faire l'exécuteur des hautes œuvres du Pape.

« Le sommeil de la maçonn.·. fut long sur les rives du Danube. En 1848, le Dr Lewis parvint à rétablir la vie maçonnique à Vienne. Une Loge fut fondée grâce à l'appui du baron Doblhoff, esprit éclairé, qui vit dans les maçons des ouvriers généreux, dont le concours devait favoriser le progrès dans une large mesure. Malheureusement, la violente réaction qui se produisit après les troubles du mois d'octobre fut funeste à l'ordre. Les Atel.·. durent suspendre leurs travaux une fois encore.

« En 1867, une tentative de restauration eut lieu, mais sans succès. Elle fut renouvelée l'année suivante sous le ministère Giskra, qui affichait un pseudo-libéralisme. M. Giskra invoqua des raisons de convenances politiques spécieuses et biaisa pour opposer aux maçons une fin de non-recevoir.

« C'est alors qu'on songea à fonder à Vienne un cercle maçonnique, le « Humanitasverein », qui devait grouper les membres épars de la famille en attendant le jour où il serait permis de reprendre les travaux symboliques.

« Peu de temps après, on sollicita du gouvernement l'autorisation de fonder la L.·. *Avenir*. Cette demande fut repoussée. On la renouvela sans plus de succès un an plus tard. Le gou-

vernement refusa constamment d'affranchir les maçons des dispositions de l'article 18 de la loi sur les réunions, qui porte que les délibérations doivent toujours être accessibles à un commissaire du gouvernement. »

Il est donc vrai qu'un gouvernement peut se défendre contre les menées de la franc-maçonnerie. Cette politique de conservation fait honneur à l'Autriche. Elle nous explique aussi l'espèce de haine qu'inspire l'Autriche à toute la presse européenne. La presse est en général livrée aux maçons, et l'on voit que l'Autriche se tient en garde contre eux. Elle lutte péniblement, sans doute, puisqu'elle n'est pas secondée par d'autres gouvernements : mais enfin, elle sait le péril que les sociétés secrètes font courir à l'ordre social et en cela se montre fort supérieure à d'autres gouvernements, qui ignorent le péril ou s'en font les complices par faiblesse ou perversité. Ce fut là aussi la supériorité de sa diplomatie qui tenait grand compte de cet élément des sociétés secrètes dont les autres diplomaties paraissaient à peine soupçonner l'existence. L'Autriche reste fidèle à sa politique. La *Chaîne d'Union* lui rend involontairement ce témoignage. Nous croyons que les événements contemporains ne peuvent qu'affermir l'Autriche dans cette défense énergique, si même ils n'excitent pas d'autres grandes puissances à veiller plus strictement à la sécurité sociale chez elles, en protégeant les populations contre les influences occultes et l'action révolutionnaire de la maçonnerie. — (*Monde*.)

LITURGIE

La fête des saints Apôtres Pierre et Paul.

Le Pape vient d'autoriser la publication du décret suivant de la Congrégation des Rites, relatif à des dispositions nouvelles dans l'ordre de la Sacrée Liturgie et de l'Office divin :

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

Par Lettres apostoliques en forme de Bref du 28 juillet de l'an dernier, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, confirmant la sentence de la Congrégation spéciale des Sacrés Rites cons-

tituée par lui, ajoutait les offices de quelques Saints ou Bienheureux au Calendrier de l'Universelle Église et au Calendrier particulier de Rome ; il décida que « dans l'un et l'autre calendrier il y aurait des places libres pour introduire de nouveaux offices, » et que la Rubrique générale du Bréviaire Romain, Tit. X. (*De translatione festorum*) serait modifiée, en supprimant les translations des fêtes doubles mineures (excepté celles des saints Docteurs de l'Église) et des fêtes demi-doubles. C'est pourquoi cette Congrégation spéciale s'est réunie le 23 juin et le 2 juillet de l'année présente pour accomplir, suivant la règle susdite, la concession du texte des Rubriques.

Par la volonté de Notre Saint-Père le Pape, elle a dû en outre examiner quelques points résultant du changement de la Rubrique qui demandaient une disposition nouvelle conforme. On a trouvé qu'en réduisant la série des translations, il restait, suivant l'intention de la nouvelle règle édictée, un grand nombre de places tout à fait libres pour introduire de nouveaux offices dans les calendriers ; par là les offices des jours fériés se trouvaient grandement surchargés, et cela ne paraissait pas s'accorder avec la diminution du nombre du clergé et l'accroissement de ses charges. En outre, de même que récemment Sa Sainteté, pour éviter que les offices des saints Benoît, abbé, Dominique et François, confesseurs, par suite du changement de la Rubrique, ne dussent être souvent réduits au rite simple ou tout à fait omis, a élevé ces offices au rite de double majeur, attendu la dignité de ces grands fondateurs ; de même on a pourvu d'une manière identique aux fêtes de la Commémoration de saint Paul Apôtre et des saints Anges Gardiens, en tenant compte de la qualité particulière de ces deux offices, des privilèges spéciaux des Rubriques qui leur ont jusqu'ici été attribués.

Enfin, on a cru devoir considérer à cette occasion que la Commémoration de l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul était empêchée par la fête du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ de recevoir le rite double de seconde classe, et par la fête de la Visitation de la B^se Vierge Marie, récemment élevée au même rite. On a pensé qu'il y avait là une difficulté en cette Rome que les Bienheureux Princes des Apôtres ont anoblie au-dessus de toutes les cités du monde, où ils ont établi le centre de l'unité catholique, et le suprême et indéfectible magistère de vérité.

Donc, la Sacrée Congrégation spéciale, après avoir mûrement

examiné ces choses, a décrété sur chacune d'elles ce qui suit, s'il plaît à N. S.-P. le Pape :

1° Il sera donné un Indult général, tant aux chapitres et aux communautés ecclésiastiques qu'aux membres de l'un et l'autre clergé, de célébrer les offices votifs de l'année au lieu des offices fériaux, sauf dans les fêtes des Cendres, dans tout le temps de la Passion et de l'Avent, du 17 au 24 décembre inclusivement : en ce qui regarde la récitation chorale, avec l'avis du chapitre ou de la communauté soumis une fois pour toutes à l'approbation de l'Ordinaire : en ce qui regarde la récitation privée, au gré de chaque ecclésiastique. Les offices de ce genre votifs de l'année, correspondants aux messes votives établies dans le Missel Romain, seront assignés à chaque jour de la semaine, à savoir : fête II, des Anges ; fête III, des saints Apôtres (à Rome des saints Pierre et Paul) ; fête IV, de saint Joseph, époux de la B[se] Vierge Marie, patron de l'Église catholique ; fête V, du Saint Sacrement de l'Eucharistie ; fête VI, de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le samedi, de l'Immaculée Conception de la B[se] Vierge Marie.

Les offices devront être approuvés et publiés par la Congrégation des S. Rites. Les autres Indults d'offices votifs déjà accordés demeurent valables.

II. La fête de la Commémoration de saint Paul Apôtre, le 30 juin, et celle des SS. Anges Gardiens, le 20 octobre, seront élevées du rite double mineur au rite double majeur pour toute l'Église.

III. La fête des BB. Apôtres Pierre et Paul, le 29 juin, sera commémorée à Rome à l'octave du jour, quelle que soit la fête qui tombe en ce jour.

Le soussigné secrétaire ayant fait à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII une fidèle relation des précédents, Sa Sainteté, approuvant tout ce qui est contenu dans le décret de la S. Congrégation et le confirmant, en a ordonné la publication.

Le 5 juillet 1883.

D. cardinal BARTOLINI,
S. R. C. Préfet.

L. ✝ S.

LAURENT SALVATI, *S. R. C. Secrétaire.*

VICTOR HUGO AVANT 1830

Il n'y a pas de siècle où les hommes aient plus changé que dans le nôtre, avec un fond inaltérable d'égoïsme. Même M. Guizot, ce sévère royaliste de 1813, après avoir été ministre sous la branche cadette, se familiarisa avec l'Empire, et, dans ses derniers jours, déjà penché vers la mort, il penchait aussi vers la démocratie républicaine. Être, après avoir été, n'importe sous quel costume, ce fut le dernier rêve de M. Thiers et de M. Guizot.

Mais si quelqu'un surpasse en mobilité, en vanité, ces hommes fameux, c'est le géant de l'antithèse, c'est Victor Hugo, l'homme du moi, et qui dit : « *C'est moi.* » Tombé des joies de la religion catholique dans les angoisses de l'adultère, des ravissements d'une union légitime au bord du cercueil sans prière d'une femme perdue, il nous présente l'image d'un arbre presque séculaire, qui, après avoir touché le ciel de son feuillage, gît couché, sans gloire, dans la boue.

M. Edmond Biré qui connaît le poète à fond et nous le fait connaître dans un ouvrage intitulé : *Victor Hugo avant* 1830. Indigné de tant de palinodies successives, il a dépouillé le comédien, sur la scène même, de ses pompeux habits ; il a fait déposer à ce Jupiter Olympien, la foudre de ses vers sonores ; il a écarté tout ce qui pouvait nous faire illusion ; au grand homme, tel qu'il se peint dans des Mémoires intitulés : « *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* », il a opposé l'homme véritable, et qui n'a pas même l'air modeste de certains vaniteux, mais gens du monde raffinés en couleurs spécieuses de fausse humilité, « *c'est lui !* »

Il a soixante-quatre quartiers de noblesse, et descend de Hugo de Spitzemberg. Ce n'est pas exact ; il descend de Monsieur Hugo de Nancy, un honnête menuisier, et qui ne s'imaginait guère, quand il chantait au lutrin, avoir un jour je ne sais quel génie dans sa postérité, qui le ferait noble, lui, son bisaïeul, et chanterait le Roi, Dieu et le diable ! M. Hugo, marchand de vers, a autant de hauteur dans l'âme que M. Jourdain, marchand de drap. Ah ! M. Edmond Biré, que vous avez raison de réduire les soixante-quatre quartiers de noblesse du grand homme... à rien. Que de nobles comme M. Victor Hugo !

Du côté de la mère de l'illustre Victor, même erreur. La

femme du général ne fut pas une Vendéenne ; et le général qui devient son mari condamnait des Vendéens. Il est certain pourtant que parmi les Trébuchet (quel nom malheureux !) il y eut de très honnêtes personnes, voire des religieuses cloîtrées, dont Victor Hugo n'a pas l'air de se souvenir. Ce serait aujourd'hui compromettant. Les Mémoires n'en parlent pas.

Même Mme Hugo, loin d'être une Vendéenne, fit élever son fils à Paris, après bien des voyages, par un prêtre défroqué et marié. L' « *enfant sublime* » eut tout ce qu'il voulut dans l'entresol du bonhomme *Royol*. A la pension Cordier, il eut un accessit de physique, au concours général. Il avait seize ans, et voulait être « Châteaubriand ou rien. » M. Fr. de Neufchâteau s'appropriait un de ses manuscrits. Les mémoires le disent ; mais la vérité et M. Edmond Biré prétendent que les Mémoires ont menti. M. Fr. de Neufchâteau fut tout simplement le protecteur de V. Hugo. Être monté à l'Olympe, soutenu, dans les premiers pas, à n'en point douter, par un honnête homme, c'est trop banal ! Aussi V. Hugo, pour s'embellir, enlaidit son protecteur.

Il déclare à M. Soumet qu'il veut être « pair de France. » Il a 18 ans à peine ; et je ne sais si ce lauréat des Jeux Floraux a même fait son « Moïse sur le Nil. » Il voit de loin. Il a chanté le Télégraphe, les Frères, Malesherbes, les vierges de Verdun, tout ce qu'il y a de plus neuf, de plus catholique et de plus royaliste. — Vous avez beau faire, Victor Hugo, et dans vos Mémoires, dénigrer la Restauration, tant que vous pouvez, ou affirmer que votre père en a été indignement traité (ce qui n'est pas vrai), faire pour la branche cadette ce que vous avez fait pour la branche aînée, supprimer les passages commettants de vos discours politiques, ou les altérer dans une édition nouvelle, pousser à la perfection l'art d'accommoder les textes, suivant la spirituelle expression de M. Edmond Biré, vous êtes compromis, à tout jamais, auprès des Royalistes qui vous voient à gauche, auprès des Orléanistes qui vous ont connu à droite, et pair de France, sous Louis-Philippe, auprès du bon sens surtout. Si vous n'avez pas le véritable esprit, on peut douter que vous ayez du cœur; vous qui avez été nourri, pensionné par Louis XVIII et Charles X, et qui avez emprunté la culotte académique de M. Brifaut, pour aller à la cour (un beau soir qu'on vous y invita), étaler vos vers sur le sacre et votre front sublime. Vous n'êtes qu'un

ingrat; M. Edmond Biré nous le fait bien voir. Je n'ai jamais admiré une érudition aussi patiente, une impartialité aussi complète, mêlée d'une fine et forte ironie, une indignation aussi contenue au service du goût, de la justice et de la vérité.

Que les grands hommes sont donc petits! Dans son vieil âge, à deux pas de la tombe et du jugement de Dieu, M. V. Hugo est si désireux de plaire au Dieu de la popularité, qu'il voudrait nous faire croire qu'il n'a pas été baptisé; et s'il avoue s'être confessé, malgré tout, à l'époque de son mariage, c'est que Lamennais était le confesseur. Vanité! L'histoire de cette confession est entourée de tant de fables ridicules que c'est un vrai roman. Je dis fables. La vanité de V. Hugo a tant d'imagination qu'il vaut mieux croire aux illusions de la sénilité qu'au mensonge. L'auteur des Mémoires est un vieillard qui *radote avec suffisance*. La seconde enfance de Victor Hugo (celle-là n'est pas sublime) n'a gardé de la première que l'orgueil avec un peu de couleur sur les restes d'une pensée qui glisse de plus en plus dans les ténèbres. Et cet orgueil est tel, que, pour le satisfaire, le poète de quatre-vingts ans, catholique, royaliste, orléaniste, impérialiste manqué par la faute de Napoléon III, exilé, républicain, député radical, sénateur intransigeant, pour mettre quelque unité dans la variété de ses attitudes, reprend ses articles du « *conservateur littéraire* » dont il fut jadis l'inventeur et le directeur, sous la Restauration. Il mutile ce témoin des enthousiasmes juvéniles et religieux de son royalisme. Il était beau alors, ce jeune homme né de l'enfant sublime, ce chrétien et radieux époux d'une femme aimée et catholique; et c'est lui qui s'est fait républicain pour plaire à tous les *Quasimodos* qui nous gouvernent, en haut et en bas, dans la Chambre et dans la rue. Quelle décrépitude! Quel contraste avec un glorieux passé! C'est vraiment pousser trop loin l'amour de l'antithèse.

C'est le poète de Quiberon, de Louis XVII, du duc de Bordeaux, décoré par Charles X, en 1825; c'est l'auteur du poéme du Sacre qui célèbre aujourd'hui la fange des rues et des bois, 93 et le crapaud! Cette main qui serrait jadis la main loyale de Châteaubriand saluait hier le cercueil sans prêtre d'un tribun purulent, et menait des petits enfants contempler l'apothéose de la pourriture! Les amis d'autrefois, ceux auxquels il lisait ses vers harmonieux, c'étaient Lamartine, C. Dela-

vigne, Soumet, de Vigny, Villemain... Aujourd'hui, dans le salon rouge du maître, se pressent, pour applaudir aux derniers vers d'une inspiration essoufflée, Vacquerie, Rivet, Deschanel, Meurice, Chiffart et Blum !!

La muse, c'est Madame Adam, l'Ève la plus brillante du parti républicain. De son passé, V. Hugo a tout répudié. Il se prétend républicain depuis 1837. Il invente, il se salit pour se glorifier. Il a déjà, c'est vrai, avant 1830, sacrifié Richelieu et le roi Louis XIII, à la courtisane Marion de Lorme. Mais il continuait à recevoir sa pension; il fut un temps même où elle lui paraissait au-dessous de son mérite.

Ce qu'il a accumulé de fables pour faire croire au nombre prodigieux des éditions de tel ou tel ouvrage, dans l'espace d'un an, est au-dessous de tout éloge. Rions de bon cœur, et soyons généreux. Seulement, les éditeurs sous la Restauration ne comptaient pas comme le poète. Rions encore lorsqu'il nous raconte, ce grave comique, son entrevue, en 1815, avec Lamartine, alors malade à l'étranger, et cherchant au loin la santé sous un climat meilleur. Rions encore de ces soirées où les grands hommes, nommons Lamartine et Hugo, drapés dans leur génie, faisaient à leurs thuriféraires des lectures sublimes avec des poses aériennes, boutonnés jusqu'au menton dans des redingotes mystérieuses. Comme leur âme, encadrés, la fenêtre ouverte dans la belle saison, par un ciel étoilé dont la lumière idéalisait encore le visage du charmeur et les vers qui tombaient de ses lèvres mélodieuses.

Vraiment ces hommes n'étaient plus des hommes, c'étaient des demi-dieux. Ils en sont devenus fous. Ils ont voulu être des dieux sous tous les régimes possibles. Mais il y a dieux et dieux. Vulcain tomba du ciel, il y a longtemps, lancé par la main de Jupiter sur le fameux Etna; il en resta boiteux toute sa vie qui est éternelle. V. Hugo du haut du catholicisme et de la monarchie, est tombé dans la « Cour des Miracles, » dans la boue de Paris. Il chante aujourd'hui la laideur, et cette *servante* qu'il a vu « d'une lucarne »

« Laver dans la Marne
Des torchons radieux. »

Entouré de tous les bohêmes de la République en ripaille, hué, loué, célébré, sifflé, éternisé, divinisé, c'est un dieu de carnaval. Il a chanté Jésus-Christ, la virginité, la prière :

Ma fille, va prier ; va, la nuit est venue.
Une planète d'or, là-bas, perce la nue ;
La brume du coteau fait trembler le contour.

A peine un char lointain glisse dans l'ombre, écoute.
Tout rentre et se repose ; et l'arbre de la route,
Secoue, au vent du soir, la poussière du jour.

Il chantera demain la guillotine. Il a quatre-vingts ans et plus ; il va mourir. A cet âge, Lamartine revenu des erreurs de l'humaine vanité, purifié par la confession, transformé par l'Eucharistie, s'étendait noblement dans son cercueil à côté d'un crucifix. Puisse V. Hugo faire de même ! Le chef du romantisme, dont les variations dépassent la longueur de ses plus longues tirades, « le *maître souverain du rythme et de l'image,* » nous donnera-t-il une nouvelle surprise après tant d'autres ? Cet arlequin de génie va-t-il dépouiller sa défroque et mourir comme le Félix de Polyeucte, transfiguré par la grâce, après avoir vécu comme un comédien ? Il croit à Dieu. Pourquoi ne croirait-il pas à Jésus-Christ ? Il croit à l'immortalité de l'âme. Serait-ce pour jouir de sa personne dans un autre monde, comme il l'a fait dans celui-ci ? Non, certes. Nous pouvons espérer du moins que sa vanité s'arrêtera sur le bord de la fosse ouverte, et que le poète, apercevant derrière la mort les splendeurs de l'éternité, oubliera la beauté de la laideur pour entrer dans la beauté de la vérité !

Il nous reste à remercier M. Edmond Biré du plaisir qu'il nous a fait, et de l'enseignement qu'il nous a donné. Comme poète, il met V. Hugo juste à sa place. Il lui refuse même le don des larmes, celui de savoir pleurer ou de faire pleurer : « Dans ses vers, faibles de sentiment et de pensée, qui ne viennent pas du cœur, mais de la tête, tout est forme et couleur. Mais quelle forme incomparable ! Quel merveilleux coloriste ! Quelle imagination fut jamais plus riche et plus puissante ! Notre littérature n'a pas de plus grand peintre. Elle n'en a pas qui ait déployé des qualités descriptives plus prodigieuses ! » Faisons une exception pour Châteaubriand.

Il faut lire M. Edmond Biré, homme de goût, esprit élevé, critique à la tenaille sévère, pour nous guérir du faux et des illusions de l'imagination. Après avoir extirpé, chez quelques survivants du romantisme, la bosse de la laideur, l'écrivain dont je voudrais mieux faire l'éloge, a l'intention de publier l'histoire des Girondins qui avaient la bosse de la modération.

Il fera bien. Les raffinés en prudence sont les plus dangereux des hommes. Qu'ils s'appellent libéraux, parlementaires, doctrinaires, girondins, centre-droit, c'est tout un. Que de fois ils nous ont perdus, en laissant passer les méchants !

Bon succès au V. Hugo de M. Edmond Biré ! Qu'il ait les bras d'Hercule pour nettoyer les étables d'Augias. — (*Vraie France.*)

LE CENTENAIRE DE LUTHER

Joseph de Maistre, dans une page de la Conclusion de son magnifique ouvrage *Du Pape,* a tracé du protestantisme un portrait saisissant. Il expose comment Dieu, après le péché du premier homme, promit un Sauveur au genre humain; comment, quarante siècles après la promesse, il revêtit notre malheureuse nature, vécut parmi les hommes, enseigna, mourut, souffrit pour eux, sortit du tombeau et assura solennellement à son Église que son assistance durerait autant que le monde. « Mais « il arriva que, par défaut de science ou de force, ou par dis« traction, Dieu manqua son coup et ne put tenir sa parole. « Cette religion sainte, révélée à l'homme par l'Homme-Dieu, « ne fut plus qu'une infâme idolâtrie qui durerait encore si le « christianisme, après seize siècles, n'eût été brusquement « ramené à sa pureté originelle par deux misérables. »

C'est le troisième centenaire d'un de ces deux misérables que l'Allemagne prussifiée ne craint pas de célébrer en ce moment !

Dans les honneurs sacrilèges décernés au moine apostat et débauché qui, après une vie de folie orgueilleuse et de crapule, mourut d'une indigestion, l'Allemagne semble avoir voulu essayer comme une contre-partie des démarches que son gouvernement, — pour tenter de sortir d'une situation politique, religieuse et sociale inextricable, — fait auprès de cette papauté que Luther abreuva de tant de mépris et d'outrages.

Ce n'est point un tableau de l'œuvre de démolition entreprise par le moine de Wittemberg que nous voulons essayer ici. Cette étude, si abrégée que nous puissions la faire, excéderait les limites de cet article. Nous nous bornerons à fixer la physio-

nomie de ce moine, hideux mélange d'orgueil et de luxure, qui osa, à la face du monde, se poser en réformateur. Et pour qu'on ne soit pas tenté de suspecter la ressemblance du portrait, c'est à ses œuvres, à ses propres aveux que nous emprunterons tous les traits de cette esquisse.

Écoutons-le donc jugeant son œuvre et révélant le fond de son âme :

« J'en conviens, ma doctrine a donné lieu à bien des scandales : « je ne nierais même pas que le nouvel état de choses me fait « souvent trembler, surtout lorsque ma conscience me reproche « d'avoir porté atteinte à l'ancien ordre de l'Église qui était si « tranquille, si paisible, sous la papauté, et d'avoir fait naître « par mes doctrines, la discorde et les troubles. » (Wittemb., c. XI, fol. 281.)

Ce triste réformateur ne se faisait pas davantage illusion sur les secrets motifs qui lui amenèrent tant d'adeptes :

« Les beaux rayons des ostensoirs d'or, disait-il, ont fait plus « de conversions que tous mes sermons. »

« Autrefois, dit-il ailleurs, les gens étaient charitables ; « maintenant, au lieu de donner on se dépouille les uns les « autres. »

« Les nobles et les paysans en sont venus à se vanter sans « façon qu'ils n'ont que faire d'être prêchés... Ils vivent comme « ils croient; ils sont et restent des pourceaux, croient en « pourceaux et meurent en pourceaux. »

(*In I Ep. ad Cor. cap.* XV.)

On verra tout à l'heure en quels termes il s'exprimait sur le compte de ceux qu'il trouvait réfractaires à ses leçons et quels sentiments il nourrissait contre eux. Voici, en attendant, ce qu'il pensait de ses ouailles les plus dociles :

« Le monde empire tous les jours. Les hommes sont aujour- « d'hui plus acharnés à la vengeance, plus avares, plus dénués « de toute miséricorde, moins modestes et plus incorrigibles, « enfin, plus mauvais que sous la papauté. »

(*In Postilla sup. I Dom. ad.*)

« Nous avons appris depuis peu, disent les nôtres, que l'on « se sauve uniquement par la foi en Jésus-Christ. Eh bien, « permettez donc que nous laissions là les œuvres.

« Et là-dessus, afin que tout le monde sache qu'ils ne sont « pas papistes et qu'ils n'ont nulle confiance aux bonnes œuvres, « ils n'en pratiquent aucune. Au lieu de jeûner, ils boivent et

« mangent nuit et jour, changent les prières en jurements; et « c'est là ce qu'ils appellent l'Évangile rétabli. »

Au moment où Soliman II, à la tête d'une armée innombrable, s'avançait vers l'Europe, Luther prêchait et imprimait : qu'il fallait laisser faire le Turc, « instrument de la Justice divine; « que la résistance serait impiété; qu'il n'y avait point de plus « beau gouvernement que celui du Turc; que l'État le plus « mal organisé était celui des chrétiens. »

« Voici, dit-il, dans le livre du *Magistrat séculier,* voici que « Dieu livre les princes à leur sens réprouvé; il veut en finir « avec eux; leur règne est clos; ils vont descendre dans la « tombe couverts de la haine du genre humain, princes, évêques, « prêtres, moines, polissons sur polissons.

« Que sont la plupart des grands? Des fous, des vauriens, et « les plus grands vauriens qui vivent sous le soleil .... Princes, « la main de Dieu est suspendue sur vos têtes..... On vous tient « pour polissons et bélitres... Ce peuple lassé ne peut supporter « votre tyrannie et votre iniquité; Dieu ne le veut pas. »

Et lorsque, mettant en pratique ses enseignements, les paysans se révoltent et se ruent contre les princes fidèles à la Réforme, Luther écrit à ceux qu'il injuriait naguère :

« Temps admirable où les princes peuvent bien plus aisément « mériter le ciel en massacrant les paysans et en versant le « sang que d'autres en répandant des prières devant Dieu. »

Voilà l'apôtre de la tolérance !

Plus de cent mille hommes égorgés, sept villes démantelées, saccagées, une infinité d'églises, de monastères, de châteaux pillés et démolis, tel est le bilan de la seule année 1525.

C'est ainsi que Luther ramenait le christianisme à sa pureté primitive, c'est ainsi qu'il travaillait à la pacification des esprits.

Si nous voulions maintenant nous étendre sur le chapitre de la moralité de ce dangereux gredin, ce serait à n'en plus finir, tant la matière est abondante.

On sait qu'il épousa une religieuse Bernardine. Ce qu'on sait moins peut-être, c'est que la misérable créature qui devait devenir sa compagne, après s'être échappée de son couvent avec huit autres nonnes apostates, vint à Wittemberg, où elle vécut pendant deux ans, en pleine liberté avec les étudiants de l'académie. Pour juger des vertus de cette étudiante émancipée et des titres qu'elle put acquérir, dans ce milieu, à l'affection de son cynique époux, il suffit de lire ce qu'un témoin oculaire,

le luthérien Illyeus, a dit des mœurs de cette académie : « Les parents feraient mieux d'envoyer leurs fils dans des maisons de prostitution, qu'à l'université de Wittemberg. »

Nous passerons rapidement sur l'ignoble consultation que Luther rédigea pour permettre à Philippe, landgrave de Hesse, d'avoir deux femmes, *pourvu qu'il tînt le cas secret* et qu'il signât avec Bucer et Mélanchton. Nous ne dirons rien des colloques qu'il prétendait avoir avec le diable, à la tête duquel il lança, certain soir, son encrier de plomb. On montre encore, à Wittemberg, sur une muraille, les éclaboussures de l'encre.

Deux citations achèveront de montrer à nu et la profonde corruption de l'apostat crapuleux que l'Allemagne honore comme un régénérateur, et l'abominable excitation à toutes les passions et à tous les vices qui fait le fond de sa doctrine religieuse.

On va entendre l'évangile de la chair et de la débauche :

Jérôme Weller lui demandait des armes contre les démons.

« Pauvre Jérôme Weller, tu as des tentations; il faut en « venir à bout. Quand vient le démon pour te tenter, bois, mon « ami, bois largement, ébaudis-toi, folâtre et pèche en haine du « malin et pour lui faire pièce. Si le diable te dit : « Veux-tu « bien ne pas boire ! réponds-lui : Je boirai à pleins verres parce « que tu me le défends; je boirai à grandes rasades en l'hon- « neur de Jésus-Christ. — Imite-moi, je ne bois si bien, je ne « mange tant, et je ne me réjouis si fort à table que pour vexer « Satan. Je voudrais bien trouver quelque bon péché nouveau, « pour qu'il apprît à ses dépens que je me moque de tout ce qui « est péché, et que je n'en crois pas ma conscience chargée. — « Arrière le Décalogue quand le diable vient nous tourmenter ! « quand il soufflera à notre oreille : — Mais tu pèches, tu es « digne de mort et d'enfer. — Eh ! mon Dieu, oui ! je ne le sais « que trop : qu'est-ce que tu veux me dire ? — Mais tu seras « condamné dans l'autre vie. — Pas vrai; je connais quelqu'un « qui a souffert et satisfait pour moi : il s'appelle Jésus-Christ, « Fils de Dieu : là où il est, je serai. »

On conserve au Vatican une bible ayant appartenu à Luther et sur la marge d'une page de laquelle le réformateur, de sa main, a écrit cette prière qui résume toutes ses aspirations :

« Mon Dieu ! par votre bonté, pourvoyez-nous d'habits, de « chapeaux, de capotes et de manteaux, de veaux bien gras, de « bœufs, de moutons et de génisses : de beaucoup de femmes et

« de peu d'enfants. Bien boire et bien manger est le vrai moyen « de ne pas s'ennuyer. »

Voilà, pris sur le vif et dans la sincérité de ses convictions réformatrices, le moine impudique et gourmand qui méritait bien, on l'avouera, de mourir d'une indigestion.

Libre à l'Allemagne de célébrer son centenaire, comme un défi à cette Église romaine à laquelle ses hommes d'État mendient la paix qu'ils sont impuissants à donner eux-mêmes à leurs peuples.

Mais libre à nous de juger qu'une nation ne s'honore guère en honorant un tel polisson. — (*Bien Public.*)

LE MANUEL STEEG

Le citoyen Jules Steeg est un des pères de cette église neutre qui pontifie dans nos écoles officielles et y prêche le nouvel évangile de la morale indépendante.

Le citoyen Jules Steeg est, comme le citoyen Paul Bert, l'auteur d'un *Manuel* de morale « laïque » et civique.

C'est, de plus, un domine protestant que les républicains ont adopté et ont envoyé siéger sur les bancs de cette majorité radicale qui se console des défaites de la patrie en chassant les religieuses des hôpitaux et en coupant les vivres à de pauvres curés.

A ce titre, il ne sera pas inutile, croyons-nous, de faire connaître ce nouvel astre qui vient de poindre au Grand-Orient de l'ineptie pédagogique.

La *Gazette de France* consacre à l'homme et à l'œuvre un article que nous reproduisons :

Il y avait autrefois à Libourne un pasteur protestant, dont le temple, formant encoignure, porte encore, à son fronton, une bible ouverte avec ces mots : « *Dieu est esprit ; il faut l'adorer en esprit et en vérité.* » Le pasteur, de petite taille, replet et arrondi, la face encadrée d'un collier de favoris courts, avait la parole abondante et monotone, facile et fatigante, correcte et trempée de pavots. Pas une hésitation, pas un fléchissement dans le débit. L'homme ouvrait le robinet et la faconde coulait du plein. Était-il *réservoir*? N'était-il que *canal?* Nous inclinerions au second terme.

Or, cet apôtre appartenait moins à l'Église réformée, à l'évangile de Calvin, qu'à la propagande républicaine. Il rédigeait en chef un journal où il traitait les vérités bibliques de « fables cosmogoniques. » Entre temps, il se ceignait les reins et allait prêcher les campagnes, pour les convertir au culte de la Marianne. Au demeurant, bon père de famille, bon époux, ce cumulard de deux religions n'offrait que ce point faible, la versatilité de sa double foi.

Un jour, un petit prêtre catholique, un petit curé de campagne, ancien aumônier de 1870, revenu aux trois quarts gelé, à moitié survivant des rudes étapes de la guerre, un de ces prêtres héros, tout de nerfs, qui retrousseraient volontiers leurs soutanes pour monter à l'assaut, et auxquels M. Jules Roche n'enjoindrait pas deux fois de prendre le mousquet, ce petit abbé, disons-nous, entreprit de défendre son troupeau contre le prédicant envahisseur. Alors, on put assister à des scènes instructives et amusantes. Partout où l'homme du consistoire se montrait, on voyait apparaître l'homme de Dieu. Il surgissait comme d'une trappe sur les tréteaux où l'autre dressait sa personnalité de convertisseur.

Las de cette poursuite acharnée, le pasteur battit en retraite. Finalement, la populace étant mûre en sottise, il sollicita le mandat de député, mais ailleurs que chez lui, et, quoique blackboulé deux fois avec pertes, il l'obtint à titre de brevet de persévérance.

Et voilà pourquoi il y a à la Chambre un homme replet, aux formes arrondies, qui parle peu, estimant qu'il a beaucoup parlé jadis, mais qui n'en grossit pas moins le troupeau des persécuteurs. Ajoutons que, s'il ne parle pas, il écrit. Il codifie même et vend sa doctrine estampillée. Ce député se nomme Jules Steeg.

Le « Manuel » Jules Steeg est, comme son auteur, petit et replet. — Petit : à peine cent quatre-vingts pages, avec de petites gravures dans le texte, de petits aliénas, de petit français et de petites idées ; — replet : tout fait d'un style soufflé, de croyances houleuses, d'opinions ondoyantes, d'affirmations où le ventre est partout et la ceinture nulle part. Un pareil livre est vite analysé.

Il y a quatre parties :

I. Connaissance de l'homme.

II. Principes généraux de morale.

III. Application de la morale.

IV. Instruction civique.

Tout de suite faisons une confession.

En tant qu'influence délétère, le Manuel Jules Steeg est le moins nuisible — nous ne disons pas le plus innocent, — des quatre que nous parcourons. On y trouve même de bonnes pages. Seulement, l'ex-pasteur a l'air, parfois, d'avoir peur de ses opinions. Dans les deux chapitres consacrés à « l'Intelligence », il tourne autour du pot où mijote sa prose, et n'ose pas en tirer la seule affirmation substantielle, l'existence de l'AME.

Lisez plutôt :

« ...... Le nez, l'œil, l'oreille, la main n'ont été que des instru-
« ments à votre service, des facteurs qui vous ont apporté un mes-
« sage; mais le vrai maître du logis, le vrai juge, c'est vous, c'est
« votre *intelligence.* »

« On peut perdre, par suite de maladie, d'accident, le sens du goût
« ou celui de l'odorat; on peut devenir sourd, aveugle ou paralysé,
« sans que l'intelligence disparaisse. Elle est supérieure aux sens;
« *elle est d'une autre nature qu'eux.* »

Allons! Monsieur Steeg, un bon mouvement. Vous en avez déjà trop dit, dans le sens du spiritualisme, pour que le retour vous soit jamais possible aux théories qui prônent la matière. Mais, puisque vous avez été si loin, mettez donc les noms sur les définitions et proclamez bravement l'âme.

Quelquefois la plume tourne dans les doigts de l'ancien pasteur. Alors il écrit des choses comme celles-ci :

« La loi du devoir est *universelle*... Depuis qu'il y a des hommes
« sur la terre, et aussi longtemps qu'il y en aura, le devoir existe et
« commande. C'est une loi éternelle et *qui ne change pas.* »

Fort bien, et nous voici à l'aise. M. Steeg, en personne, nous enseigne ce que nous devons faire.

Le père doit-il former l'âme de ses enfants? Doit-il la défendre, la prémunir contre les dangers des influences mauvaises? Oui, n'est-ce pas? Dès lors, quoi de plus strict que le devoir pour le père d'arracher ses fils aux écoles sans Dieu, à l'enseignement corrupteur des maîtres stipendiés pour leur salir le cœur, et même aux livres pudibonds-scabreux de MM. Jules Steeg et consorts?

Le reste du manuel est consacré à un ensemble incohérent de bonnes volontés mal définies, de connaissances mal digérées, d'érudition mal comprise et de citations historiques audacieusement dénaturées. Ici surtout perce la mauvaise foi du sectaire, la haineuse et systématique opposition du religionnaire qui injurie l'ennemi, même quand il croit avoir broyé son crâne sous le pied. Cette rage de piétiner sur les gloires de la France catholique décèle tout de suite le protestant. Or, M. Steeg doit avoir la haine d'autant plus double qu'il a été ministre, sans portefeuille il est vrai, et qu'il est aujourd'hui législateur.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 20 août a paru une lettre du Pape aux cardinaux Di Luca, Pitra et Hergenrœtter, dans laquelle il montre comment, par

des efforts incessants depuis un certain nombre d'années, l'histoire a été faussée. C'est un devoir, dit-il, d'étudier les faits en remontant aux vraies sources. On apprendra ainsi ce que les papes ont fait pour le bien du monde, particulièrement pour l'Italie, qui leur doit l'unité religieuse, la protection contre les invasions, la gloire scientifique, etc., etc.

Le Souverain-Pontife déclare mettre à la disposition des trois cardinaux les archives de la bibliothèque du Vatican.

Il conclut en disant qu'il est indigne de la part des patriotes italiens d'isoler l'Italie de la papauté, source inépuisable de bienfaits pour ce pays, en faisant cause commune avec les ennemis de l'Église. C'est manquer de prudence que de se mettre en conflit avec une puissance protégée de Dieu, à qui Dieu a garanti la perpétuité, vénérée des catholiques du monde entier, qui doivent la défendre, et nécessairement reconnue et respectée par tous les gouvernements. C'est pourquoi ceux qui aiment leur patrie doivent consacrer leur méditations et leur sollicitude à éliminer les causes de conflit et à satisfaire l'Église par les seuls moyens convenables dans la revendication de ses droits.

—

On colporte certaines indiscrétions sur la réponse faite au Saint-Père par M. Grévy, et sur les conclusions qu'il est permis d'en tirer, par rapport à la situation religieuse en France. En soi, et la situation constitutionnelle de M. Grévy étant donnée, il est clair que cette réponse, quelle qu'elle soit, ne peut avoir une sérieuse importance, d'autant plus que son signataire en aurait soigneusement marqué le caractère personnel. Néanmoins, elle peut avoir une certaine gravité quant aux suites, le Saint-Père ne pouvant, par souci de sa dignité, comme pour la défense des intérêts dont il a la garde, consentir à se contenter de protestations plus ou moins banales, en désaccord, d'ailleurs, avec les faits qui se passent tous les jours.

—

Un nouveau et grave conflit vient de surgir entre l'Allemagne et le Saint-Siège sur le terrain des nominations ecclésiastiques.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord :*

Dans le Consistoire tenu le 9 août, le Pape a nommé le vicaire-général Sniegen, coadjuteur du prince-évêque de Breslau, pour la partie autrichienne de ce diocèse. La nomination du nouveau coadjuteur a eu lieu sans entente préalable avec le gouvernement prus-

sien. C'est là une violation des dispositions contenues dans la Bulle *De salute animarum* et un oubli des stipulations en vigueur.

Cette modification de la législation existante pourra avoir pour conséquence que le gouvernement, si la Curie ne se considère plus comme liée par les dispositions de la Bulle, cessera, de son côté, d'avoir égard, comme il a fait jusqu'ici, à cette tradition.

Les griefs du gouvernement prussien paraissent d'autant moins fondés que la nomination visée dans cet article du journal officieux concerne uniquement la partie autrichienne de l'archidiocèse de Breslau. De sorte que le gouvernement de l'empereur Guillaume paraît faire au Saint-Siège une querelle d'Allemand.

France.

Le pèlerinage national pour Lourdes a quitté Paris le 18 août. Il n'a pas fallu moins de six trains pour contenir la foule des pèlerins qui emmenaient avec eux plus de mille malades.

Jamais le pèlerinage n'a été plus nombreux et plus édifiant.

Paris. — Dimanche dernier, 19 août, ainsi que nous l'avions annoncé, a été célébré en l'hôtel de la nonciature le mariage de M. le comte Camille Pecci, neveu de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, avec Mlle Sylvia Bueno y Blanco. Joachim étant le nom patronymique du Souverain-Pontife, la fête de saint Joachim avait été choisie pour cette célébration.

Dans l'assistance, on remarquait des représentants du corps diplomatique avec les membres des colonies espagnole et italienne, parents, alliés ou amis des jeunes époux.

C'est Mgr di Rende qui a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux à qui il a adressé, en italien, l'allocution suivante :

Qu'il me soit permis de répéter au Seigneur le vœu que nous avons exprimé tout à l'heure : *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis* — de confirmer ce que Dieu a opéré en vous ; qu'il me soit permis aussi, dans un esprit de vraie et filiale affection, d'unir ma prière à la prière plus auguste et plus efficace que le chef suprême de l'Église fait monter en ce moment vers Dieu, dont il est le vicaire sur la terre.

Oui, que Dieu, par un acte de sa puissance céleste, confirme vos désirs, lesquels s'accomplissent en ce moment ; qu'Il confirme les aspirations du cœur que vous vous êtes mutuellement communiquées ; qu'Il confirme votre bonne volonté qui, pour se maintenir telle qu'elle est aujourd'hui, a besoin du secours céleste ; qu'Il confirme jusqu'à la fin votre mutuel amour, lequel, par la grâce de Dieu, est

saint et durable. Que Dieu fasse tout cela, parce que ce que vous avez opéré est grand; grand en soi, car Notre-Seigneur étant venu tout restaurer sur la terre, il Lui a plu d'élever l'union de l'homme et de la femme à la sublime dignité de sacrement; grand dans ses effets, car de l'usage que vous ferez de la grâce de ce sacrement dépend non seulement votre félicité temporelle et éternelle, mais encore celle de ceux que Dieu voudra confier à vos soins; grand enfin en raison des devoirs que cette union vous impose.

Aussi, ç'a été un sage dessein de célébrer une si sainte union en ce jour consacré à saint Joachim et de la mettre sous la protection de l'heureux époux de sainte Anne, père de la Vierge Marie. L'intercession de cet homme juste et saint appellera sur vous l'abondance des bénédictions célestes; sa vie, comme chef d'une famille singulièrement privilégiée, vous sera d'un continuel exemple et vous servira de règle pour vos actions, afin que vous puissiez atteindre la fin qu'il attend de vous.

Qu'il soit donc votre intercesseur, ce saint si glorieux, et qu'il vous obtienne la grâce d'accomplir ces devoirs dont je viens de parler. Ces devoirs, il me semble inutile de les rappeler à qui en est déjà si parfaitement instruit; pourtant, permettez-moi de faire intervenir une voix bien plus autorisée que la mienne, celle de Votre Auguste Parent, le Souverain-Pontife qui, dans sa célèbre lettre Encyclique sur le mariage chrétien, a résumé avec une sagesse admirable et une lumineuse concision l'ensemble des devoirs des époux :

« Il est nécessaire que les époux soient toujours dans une telle « disposition d'âme qu'ils n'oublient pas qu'ils se doivent réciproque- « ment un très grand amour, une fidélité constante, une assistance « délicate et assidue. Le mari est le premier de la famille et le chef « de la femme ; que celle-ci, qui est la chair de sa chair et l'os de « ses os, lui soit donc soumise et obéissante, non pas toutefois à la « manière d'une esclave, mais bien comme une compagne, c'est-à- « dire que son obéissance ne manquera ni d'honneur ni de dignité. « En effet, dans celui qui commande et qui représente Jésus-Christ, « comme dans celle qui obéit et qui représente l'Église, la divine « charité doit toujours être la règle des relations mutuelles; car « *le mari est le chef de la femme ainsi que Jésus-Christ est le chef* « *de l'Église ; et ainsi que l'Église est soumise au Christ, ainsi les* « *femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses* (1). « Pour ce qui est des enfants, il faut absolument que les parents « apportent tous leurs soins à protéger leurs enfants et à les former « avant tout à la vertu. Par où il est aisé de comprendre que les « devoirs des époux ne sont ni peu nombreux ni légers ; néanmoins,

(1) Ad Eph., v, 23, 24.

« pour les époux vertueux, ces devoirs deviennent, par l'efficacité du « sacrement, non seulement tolérables, mais pleins de charmes (1). »

Dans ces paroles, vous voyez exposée, non seulement l'excellence de votre union, à laquelle il n'y a de supérieure que celle de Jésus-Christ avec son Église, mais encore le sommaire de toutes vos charges et de tous vos devoirs.

Que si cet enseignement avait besoin d'être confirmé et renforcé par les exemples des ancêtres, aucun de vous deux n'a besoin de sortir de son histoire domestique pour en trouver abondamment. En effet, dans l'Église du Christ, le pasteur est un époux. Les liens qui l'unissent au troupeau des fidèles sont aussi étroits que ceux que vous avez contractés, et les devoirs sont également graves.

C'est pourquoi, Monsieur le Comte, en raison de votre parenté avec le Pasteur suprême et de cette association de vie que vous avez eue avec lui, vous avez déjà vu et vous voyez continuellement à l'œuvre un époux selon le Cœur de Dieu, ayant en grande sollicitude le bien de son épouse et uniquement occupé de l'honneur, de la grandeur et de la prospérité de sa bien-aimée Église, à laquelle il a tout consacré : son temps, sa vie, son esprit élevé, son cœur et toutes ses forces. Cet exemple éclatant, vous l'avez sans cesse devant les yeux. Faites donc, grâce à lui, que le Seigneur vous inspire de faire ce que le Souverain-Pontife fait pour l'Église ; et, en retour, votre épouse vous entourera, comme fait l'Église pour son chef aimé, de vénération et d'affection.

Pour vous, Comtesse, quand, une fois au loin, vous réfléchirez sérieusement aux obligations que votre nouvelle vie vous impose, ne faites autre chose que de penser à la maison paternelle, et rappelez-vous tout ce que vous avez vu au temps de votre première jeunesse ; rappelez-vous les sollicitudes constantes et anxieuses d'une mère, sa vigilance et sa douceur envers son mari, ses soins pour ses petits enfants, et cette affection qui, en se répandant sur tous, se réservait néanmoins tout entière pour chacun. Alors, considérant votre propre mère, vous verrez que, dans la famille chrétienne, la femme ne vit pas pour soi, mais pour son époux et pour ses enfants. Vous l'avez vu et expérimenté. Faites de même, et vous accomplirez ainsi ce que Dieu veut de vous.

Voilà, très chers époux, les enseignements et les exemples qui vous guideront dans toute votre carrière, que je vous souhaite longue et prospère. Il ne me reste qu'à demander au Seigneur d'écouter mes vœux, par les mérites de Jésus-Christ, qui tout à l'heure s'immolera pour vous sur cet autel, et qu'à lui demander qu'après vous avoir aimés et protégés séparément, il continue à vous aimer et vous protéger, unis, jusqu'au terme de la plus longue vieillesse.

(1) Encyclique de S. S. le Pape Léon XIII sur le mariage chrétien.

Étranger.

PALESTINE. — Un religieux qui a pris part au récent pèlerinage de pénitence à Jérusalem a bien voulu nous communiquer, dit la *Vraie France*, les impressions qu'il a rapportées de la Terre sainte :

Ce sont, nous a-t-il dit, des impressions de grande consolation, de grande tristesse et de grande espérance. Quand on visite l'Orient en pèlerin, il est impossible de ne pas éprouver une immense consolation en voyant ces lieux, témoins de la naissance, de la vie, des souffrances et de la mort de notre Sauveur. On suit partout ses traces bénies, on voit les horizons sur lesquels se sont reposés ses regards, et chacun peut se dire avec certitude : En passant par là, Jésus pensait à moi et il m'aimait.

Mais quel mystère que Dieu ait permis que la garde du saint Sépulcre appartînt à un peuple mécréant !

Ce fait inspire d'humiliantes réflexions. Quelle est, à l'heure qu'il est, la nation catholique digne de revendiquer cet honneur ? Si les fils dégénérés des Croisés étaient encore en possession des lieux saints, qui sait s'il ne se trouverait pas une magicienne prête à bouleverser le saint Sépulcre, comme cela a eu lieu pour les tombes de Saint-Denis.

Le progrès de notre civilisation moderne a passé sans toucher à ces contrées qui sont restées comme pétrifiées. De là résulte une grande facilité pour l'intelligence de la sainte Écriture. On retrouve, en effet, exactement les mêmes peuples nomades, les mêmes usages, les mêmes costumes qu'aux temps évangéliques. C'est encore la vie d'autrefois, la vie des patriarches.

C'est une douce consolation et un besoin, en même temps, de prier là où Jésus-Christ a prié. La prière est plus large et plus consolante, en ce lieu où furent prononcées ces paroles miséricordieuses : *Dimitte illis*. On ressent plus que partout ailleurs le désir de se dévouer là où notre Sauveur s'est livré à la mort, par amour pour nous.

Mais si l'âme éprouve de grandes consolations de ce pèlerinage, que de tristesses ne ressent-elle pas aussi, en voyant cette terre au pouvoir des infidèles ! Les catholiques, seuls vrais disciples de Jésus-Christ, n'y peuvent satisfaire leur dévotion qu'à de rares intervalles. Le temps leur est mesuré pour visiter le tombeau du Sauveur et pour y célébrer le saint Sacrifice.

Quand on parcourt ces contrées autrefois si florissantes, on n'y découvre que des ruines. C'est bien le royaume de la désolations Cette impression est encore rendue plus sensible, si l'on examine le

rives de la mer Morte, couvertes de rochers amoncelés qui semblent avoir été jetés pour lapider les villes coupables. La tristesse est encore plus pénible si l'on considère combien le nombre des catholiques est restreint dans les villes de la Judée. Jérusalem n'en compte que 1,800. Combien de bourgades, aux noms bien connus, qui ne possèdent plus que quelques rares familles catholiques !

Il y a là un mystère de la malédiction divine, bien effrayant pour nous, si nous faisons un retour sur notre propre nation, jadis très chrétienne et aujourd'hui en proie à l'athéisme. Dieu peut, quand la mesure est comble, réaliser sa terrible menace, *movebo candelabrum ;* il peut transporter ailleurs le flambeau de la foi.

La France pourrait être prépondérante en Orient et son influence est détruite. Cependant toutes les sympathies sont encore pour elle.

Il y a vraiment un réveil en Orient ; on sent qu'un souffle de Pentecôte passe sur ces nations endormies.

Les témoins de ce réveil de la foi sont nombreux : ce sont les stations nouvelles que multiplie le zèle du vénéré patriarche latin, Mgr Bracco, les fondations pour l'éducation de la jeunesse, qui ont obtenu les plus grands succès ; ce sont aussi ces monastères florissants et ces établissements hospitaliers.

La croisade pacifique des pèlerinages s'organise et se fortifie.

Comme les flots du Nil, ils laisseront un limon dont la fécondité produira des fruits abondants.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections départementales. — Maladie du Comte de Chambord. — Bombardement de Hué. — Points noirs. — Le conflit norvégien. — Espagne.

23 août 1883.

Les élections départementales sont donc enfin terminées. Presque partout les républicains l'ont emporté et gagnent, en somme, une centaine de sièges.

La presse de gauche fait d'autant plus sonner cette victoire qu'elle avait éprouvé avant le scrutin de vives appréhensions sur les résultats. Quelque robuste que fût, en effet, la confiance des républicains dans l'avenir de la République, dans l'amour que ce régime si libéral, si égalitaire, si fraternel, devait inspirer au pays, ils n'étaient pas assez aveugles ni assez sourds pour ne pas voir les symptômes de mécontentement qui se

manifestaient de toutes parts, pour ne pas entendre les plaintes des agriculteurs et de tous ceux que les procédés financiers et autoritaires de nos gouvernants blessaient, non seulement dans leurs intérêts, mais dans leurs consciences.

L'augmentation des impôts, les déficits croissants du budget, la mauvaise gestion des affaires publiques, l'application rigoureuse et maladroite de la loi du 28 mars, le malaise dont souffrent et nos campagnes et nos villes, écrasées par la concurrence étrangère, grâce à l'imprévoyance de nos hommes d'État, le gaspillage des finances publiques, la dénonciation des fonctionnaires qui se renfermaient dans l'exercice de leurs fonctions, le népotisme effréné de nos députés et de nos sénateurs, les accusations de corruption — non prouvées, il est vrai — mais répandues par la presse de toute nuance contre les mandataires de la nation, tout se réunissait pour inspirer aux journaux républicains de vives appréhensions.

Ils peuvent être d'autant plus reconnaissants envers les conservateurs dont l'apathie et l'abstention leur a fait la partie belle.

—

L'état de M. le Comte de Chambord ne s'est, hélas! pas amélioré depuis huit jours et toutes les craintes sont permises. Les prières continuent de toutes parts pour l'auguste malade et mériteront du moins à la France que cette dure épreuve tourne à son profit comme elle tournera à la gloire de Dieu.

—

S'il faut en croire les dépêches des journaux anglais et les notes de nos feuilles officieuses, le bombardement de Hué, la capitale de l'empire d'Annam, est un fait accompli. C'est l'amiral Courbet qui commande nos forces navales dans les eaux de l'Indo-Chine, et qui dirige les opérations de cette nouvelle campagne. L'amiral qui, malgré son nom, n'est à aucun degré le parent du fameux peintre *déboulonneur* de la Commune, est un des officiers les plus estimés de la marine française. Il passe pour ce qu'on appelle en termes du métier le plus fort de nos « manœuvriers ». On peut donc être tranquille sur l'issue des opérations qui lui sont confiées. Pourvu maintenant que les Anglais n'aillent pas aussi prendre en grippe l'amiral Courbet, et se mettre en tête de lui faire subir quelque avanie! On ne le traiterait pas mieux que le digne amiral Pierre dont la maladie, cause apparente de son rappel,

cache mal une disgrâce. M. Challemel-Lacour, qui a si lestement sacrifié l'un, sacrifierait l'autre tout aussi lestement. Mais il resterait ministre et les Anglais, nos chers alliés, ne seraient pas trop mécontents de la façon dont il administre les affaires étrangères.

—

Le bombardement d'Hué n'est cependant pas du goût de tous les amis du cabinet. La *Liberté*, envisageant les conséquences de la guerre, juge sévèrement la conduite des ministres :

Si la prise d'Hué se confirme, il y aura, dit-elle, un fait certain : la guerre avec l'Annam, et une éventualité probable : la guerre avec la Chine. Ce fait et cette éventualité se produiront au lendemain de la séparation des Chambres, au moment où le pouvoir législatif n'est plus là pour sanctionner ou retenir l'action gouvernementale. Et qu'on ne prétende pas, de grâce, que des événements nouveaux ont créé une situation nouvelle qui, tout en n'étant pas assez menaçante pour jeter dans le pays l'alarme qu'y susciterait une convocation soudaine du Parlement, est cependant assez grave pour engager le cabinet à étendre ses opérations actives au delà de la sphere qu'il lui avait lui-même assignée et dans laquelle il avait pris l'engagement de les circonscrire.

Si réellement l'amiral Courbet a reçu l'ordre d'occuper Hué, la conduite du cabinet soulèvera une grave question constitutionnelle. Le ministère ne serait-il pas responsable d'avoir prémédité et déclaré la guerre en dehors de l'assentiment formel du pouvoir législatif, c'est-à-dire en violation flagrante de la Constitution !

La réponse ne saurait être douteuse un instant.

Oui, le ministère assumerait devant le Parlement une formidable majorité. On lui dira que depuis longtemps il savait que l'affaire du Tonkin, en dépit de la modestie perfide de ses origines, le conduirait infailliblement à la guerre avec l'Annam, et successivement avec la Chine ; on lui dira que, l'eût-il ignoré, les avertissements réitérés de la presse auraient dû l'éclairer sur les périls de son action.

—

Le *Mémorial diplomatique* donne la nouvelle de la démission de M. Gladstone à la rentrée du parlement.

Quelle est la cause de cette retraite ? La crainte d'être renversé par l'opposition au sujet de la politique suivie par lui à l'égard de la France. Les tories étaient impuissants contre le chef d'un cabinet qui a, en somme, donné l'Égypte à l'Angleterre; ils peuvent tout, malgré cet important service rendu, contre l'ami de M. de Lesseps, traitant avec lui pour le creusement d'un second canal de Suez et surtout contre l'orateur

du banquet de Mansion-House reconnaissant que des dépêches incomplètes lui avaient fait tenir vis-à-vis de la France un langage hostile qu'il devait désavouer.

Voilà des griefs que l'opinion publique, de l'autre côté du détroit, ne pardonne pas, à ce qu'il paraît. M. Gladstone l'aurait compris. Il aurait senti également que le parti libéral, dont il est le chef, est tenu par la force des choses à une bienveillance au moins apparente pour la France républicaine. Peut-être cette obligation lui pèse-t-elle et pense-t-il être utile à son pays en laissant la place à des hommes politiques plus libres de regarder moins du côté de Paris et davantage vers Berlin. La retraite de M. Gladstone paraît, en effet, déterminée par ces deux causes : l'hostilité de l'opinion publique anglaise contre la France, sentiment habilement exploité contre le cabinet par l'opposition, et tendance de la cour à se rapprocher de l'Allemagne dans un intérêt monarchique autant que pour assurer au lion britannique la part la plus large dans le partage de la Turquie.

Ces appréciations sont à ce point fondées qu'on voit déjà à Londres l'Angleterre admise dans la triple alliance et qu'on attribue la conclusion définitive de cette accession au voyage que le prince de Galles va faire à Berlin, à l'occasion des grandes manœuvres d'automne.

Les rapports de plus en plus tendus qui existent entre l'Allemagne et la Russie donnent à cet arrangement un grand air de vraisemblance. Un redoutable conflit se prépare de ce côté. Chaque adversaire met dans son jeu le plus d'atouts possible. Saint-Pétersbourg fait agir le prince Nikita, l'envoie auprès du sultan et s'efforce de reconquérir à Constantinople son ancienne prépondérance. Pendant ce temps, l'Autriche accapare de plus en plus le prince Milan; l'empereur Guillaume l'invite aux grandes manœuvres qui auront les plaines de la rive droite pour théâtre.

L'admission de l'impératrice des Indes dans la triple alliance poussera la situation à l'état aigu, et si nous avions en France un gouvernement, nous ne disons pas monarchique, mais capable simplement de donner confiance par les principes qui inspirent sa politique, l'alliance franco-russe serait conclue par le seul fait de l'entente des puissances du centre avec l'Angleterre.

Par quelle fatalité faut-il que, dans ces conjonctures aussi

redoutables, nous nous trouvions dans une sorte de 4 Septembre perpétuel! Non seulement nos hommes d'État républicains éparpillent les forces militaires du pays aux quatre coins du monde, mais ils font tout pour consommer irrévocablement notre isolement en Europe. Le parti dont ils dépendent arbore, à l'occasion du mouvement insurrectionnel espagnol, le drapeau de la solidarité des républiques. La sympathie des républicains pour M. Ruiz Zorilla est telle, qu'on commence à nous détester à Madrid autant qu'on nous déteste à Londres et à Rome.

N'oublions pas que le même gouvernement qui hésite à gêner les agissements de M. Ruiz Zorilla, ne craint pas d'expulser M. Boland, le mystificateur belge, coupable d'avoir menacé les députés républicains de révélations compromettantes. Il paraît que l'État a couru par son fait les plus grands dangers!

Voilà le gouvernement que nous avons pour faire face aux éventualités menaçantes dont la retraite de M. Gladstone sera comme le signal.

—

On s'occupe fort peu chez nous des États scandinaves. Les révolutions, les changements de constitution qui se font dans ces pays ne sont pourtant pas dépourvus d'intérêt, et l'on pourrait en étudier avec profit les causes et les conséquences.

Réunie au Danemark à la fin du quatorzième siècle par l'*Union de Calmar,* convertie par la force à la religion protestante, la Norwège n'avait jamais complètement renoncé à recouvrer son autonomie. Aussi, en 1808, lors du désastre infligé aux Danois par l'Angleterre, les Norwégiens réussirent en partie à se soustraire à une domination qui leur était odieuse. Mais leur bonheur fut de courte durée, et, quelques années plus tard, à la paix de Kiel, leur pays fut incorporé à la Suède dont Bernadotte dirigeait alors les destinées.

La Norwège ne s'était pas rendue sans conditions, et la constitution organique de 1814 que le roi de Suède fut contraint de signer donnait au vaincu des armes à la fois puissantes et perfides contre le vainqueur.

La Constitution déclare en premier lieu que la Norwège est « un royaume ayant son existence propre, libre, indépendant et indivisible. » Son gouvernement est « limité et confié à une monarchie héréditaire. » Le protestantisme est la religion d'État et les ordres religieux ne sont pas tolérés. Le roi doit être protestant et résider en Norwège une partie de l'année. Un conseil

d'État norwégien, comprenant un ministre et sept conseillers, défend vis-à-vis du roi les intérêts de la nation, et trois membres de ce conseil sont chargés de suivre et de surveiller le chef de l'État lorsqu'il réside en Suède. Les fonctionnaires publics ne peuvent être relevés de leur poste par le roi; le pouvoir souverain n'a que la faculté de les suspendre, et les tribunaux peuvent à leur gré confirmer ou casser les arrêtés royaux.

Le roi n'a pas non plus le droit de déclarer la guerre, et toute augmentation ou diminution du contingent doit être votée par le Parlement.

On voit, d'après ces courtes indications, que les prérogatives du souverain sont singulièrement limitées et que bon nombre de présidents de République électifs ont des pouvoirs plus étendus.

La troisième partie du pacte fondamental règle les droits civiques et le fonctionnement du pouvoir législatif. Le peuple exerce ce pouvoir par l'organe du *Storthing* qui se compose de deux sections : un *Lagthing* et un *Odelsthing*.

Depuis 1869, le Storthing se réunit annuellement sans que le roi le convoque et sans qu'il puisse le dissoudre. Un projet de loi voté en trois sessions consécutives a force de loi et se passe de la sanction royale. Quant à la compétence du Storthing, elle est universelle et illimitée. Le Parlement fait lui-même son règlement et la Constitution le protège largement, puisque son dernier article déclare *traître à la patrie* quiconque exécuterait un ordre ayant pour but de troubler la sécurité et la liberté du Storthing.

Il était nécessaire d'examiner d'assez près la vie politique et la constitution de la Norwège avant d'aborder les causes du conflit actuel. Maintenant j'arrive au fait.

Depuis une douzaine d'années une majorité séparatiste et radicale siége au Storthing et, sans l'énergie du roi Oscar II, le double but qu'elle se propose aurait sans doute été atteint. Les liens qui unissent au roi et à la Suède le peuple de Norwège sont bien faibles ; les armes constitutionnelles qu'ils possèdent sont puissantes ; aussi l'issue n'est plus guère qu'une question de temps.

C'est un prétexte d'un ordre bien secondaire qui a servi à engager les hostilités. Le Storthing a adopté, en 1874, un bill réclamant la présence obligatoire des conseillers d'État aux séances du Parlement. Le roi, comprenant les intentions de ses adversaires, refuse sa sanction. Le nouveau Storthing élu en

1876 adopte une seconde fois le bill. Nouveau refus d'Oscar II. Enfin, en juin 1880, sur la motion du président *Sverdrup,* la Chambre déclare que la décision aura force de loi.

Le roi ne capitule pas et interdit la publication de la loi.

Voici la première phase du conflit.

Les radicaux du Storthing, voulant avoir à leur service une armée parlementaire, songèrent à organiser une milice, et le gouvernement ayant formulé des objections, on nomma une commission d'études à laquelle on adjoignit trois officiers. Le roi ordonna aux officiers de ne pas assister aux séances de ce comité illégal ; un seul obéit. Le Storthing vota une somme de 7,800 couronnes pour subventionner cette commission militaire. Le gouvernement refusa d'en ordonner le payement.

On voit que la crise est à l'état aigu et qu'elle contient tous les éléments constitutifs d'une révolution.

Les dernières élections ont encore accru les forces et l'audace des radicaux, qui possèdent 83 sièges au Storthing, tandis que les ministériels n'en ont que 31. L'opposition est donc assez forte pour former un *Lagthing* uniquement composé de radicaux, et elle en a profité pour mettre en accusation tous les conseillers d'État qui ont approuvé les dernières décisions royales.

C'est le 7 août qu'ont commencé les débats judiciaires et nous en connaîtrons bientôt les résultats.

Sans être prophète, on peut prédire que la Norwége entre dans la voie de la décadence et de la ruine.

Le Storthing pousse le peuple à se séparer de la Suède et à se transformer en République, et si l'opinion publique ne réagit pas avec une énergie désespérée contre ces tendances néfastes, c'en est fait de la Norwége. Isolée parmi les puissances européennes, trop faible pour avoir une existence propre, trop commerçante et trop riche pour n'exciter aucune convoitise, déchirée par les factions politiques désormais sans contre-poids, elle ne sera plus dans quelques années qu'une Pologne du Nord.

P. Chantrel.

VARIÉTÉS

La poste en Turquie d'Asie.

La poste met trente-cinq jours pour se rendre de Constantinople à Bagdad, pour traverser la Turquie d'Asie ; trente-cinq

jours sans arrêt aucun, même la nuit! Et encore n'est-ce là qu'une durée minima.

Ce service, si important en raison des groups d'argent nombreux qui lui sont remis par les négociants d'Europe, à destination des villes de l'intérieur de la Turquie d'Asie, est exclusivement confié à une des plus anciennes tribus turques, celle des Tatars, originaire des environs de Konich.

Ces Tatars sont d'admirables cavaliers, ne faisant pour ainsi dire qu'un avec leur cheval, et capables de rendre des points aux plus habiles parmi les Circassiens; ils sont l'expression vivante du centaure idéal.

La tribu participe tout entière à ce service, à ses charges, à ses bénéfices, sous le contrôle de ses chefs. Elle a un cautionnement assez considérable déposé au *malich* (ministère des finances et Trésor).

Le caractéristique de cette vieille tribu, ce qui justifie son privilège, ce qui motive ses prérogatives, ce qui constitue son indiscutable honorabilité, c'est que depuis le long temps que le service postal lui est attribué, pas un seul de ses membres n'a démérité de son cheik ni trahi la confiance du gouvernement turc.

Pour saisir toute la portée de cette remarque, il faut ne point ignorer dans quelles conditions s'effectue ce trajet de trente-cinq jours, à travers des contrées où souvent opèrent des bandes nombreuses de brigands bien armés et organisés pour ainsi dire militairement. Il faut savoir aussi que le Tatar qui dirige le convoi postal assume sur lui toute la responsabilité et qu'il possède pleins pouvoirs non seulement sur les *surudji* ou postillons, mais aussi sur les *zaptiés* ou gendarmes qui lui servent d'escorte. Il a presque sur eux droit de vie et de mort.

De Constantinople à Bagdad, la poste suit trois voies différentes: la voie de *Samsoun*, la voie de *Beyrouth* (elles se confondent à Diarbékir, près des sources du Tigre), et la voie de Brousse. Cette dernière est régulière, et la Poste la suit tous les huit jours.

Le passage de cette poste turque est un des curieux tableaux que l'on rencontre en Asie. L'arrivée du convoi s'entend de très loin. On perçoit les cris des postillons et des zaptés de l'escorte; les hennissements et le trot rapide des chevaux. Tout ce qui se trouve sur son passage, Arabes, muletiers, caravanes, ainsi averti, doit immédiatement se garer et laisser la voie libre.

Le convoi s'approche. On saisit plus distinctement les longs *aou! aou!* guarda! guarda! que jette aux échos, tour à tour, chaque cavalier, cris qui permettent de constater que nul ne s'est endormi sur son cheval.

Le voici. Ce n'est tout d'abord qu'un tourbillon de poussière. On ne distingue bêtes et gens qu'au moment précis où ils passent devant vous. D'abord l'avant-garde : six zaptiés avec sabres, revolvers et le winchester chargé, passé sous la jambe gauche et maintenu par le pommeau de la selle.

A vingt mètres en arrière, le convoi : les chevaux sont attachés par quatre de front, et un *surudji* conduit chacune de ces rangées, qui quelquefois sont au nombre de huit ou dix ; chaque cheval porte à droite et à gauche deux, trois, quatre sacs solidement fixés par des cordes ; ceux qui portent les groups d'argent, d'or, de valeurs diverses sont placés en arrière sous la protection immédiate d'une autre escouade de six zaptiés.

Enfin le Tatar, chef suprême du convoi. Il porte le vieux costume turc, la culotte bouffante, les bas de laine qui lui servent de guêtres et les tchareks en cuir; sa large ceinture de couleur qui lui couvre la moitié de la poitrine laisse passer les poignées et les pointes des yatagans, les crosses de pistolets, la pincette à feu ; il porte son winchester en bandoulière ; pour coiffure, le fez turc enveloppé d'un long *couffieh,* foulard aux couleurs étincelantes et multicolores, dont les glands de soie viennent se jouer au hasard sur les robustes épaules du Tatar; monté sur le meilleur cheval, assis commodément sur sa haute et large selle circassienne, il surveille le convoi, et tout en fumant force cigarettes, il ne perd de vue ni un sac, ni une bête, ni un homme.

Tout cela passe comme une trombe en soulevant des nuages de poussière ; on dirait une troupe de diables qui courent en vociférant ; mais cela possède son cachet, son originalité propre. Quand on rencontre cette poste turque, qui pendant un mois traverse sans s'arrêter, jour et nuit, toute la Turquie d'Asie, on se sent bien loin de l'uniformité banale et ennuyeuse des pays d'Europe. Ici, tout se meut, tout agit sous sa propre responsabilité ; la vie de chacun étant, à chaque instant, en jeu, sa valeur est décuplée ; l'homme ressort sous son véritable aspect, avec toutes les forces et toutes les ressources que la nature met si généreusement à sa disposition et que l'excès de civilisation tend continuellement à amoindrir.

Les Anglais ont établi en outre un service spécial de Damas à Bagdad, directement par le désert. Ce sont des Arabes qui font ce service. Ils reçoivent trente livres turques, environ sept cents francs pour l'aller et autant pour le retour. Les particuliers peuvent profiter de la poste anglaise.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché est absolument nul. Après ces cinq mots, nous pourrions nous arrêter et clôturer notre article. Il est même possible que nos lecteurs nous en sauraient gré; car enfin, nous sommes forcés de vous servir toujours le même plat que nous devons nous efforcer de vous présenter sous des sauces différentes.

De temps à autre, la spéculation lance sa petite nouvelle à sensation; comme elle n'y croit pas elle-même, comment parviendra-t-elle à le faire croire à l'épargne ou au comptant?

La haute banque elle-même est assez embarrassée; elle prépare, en effet, de grosses opérations dont le succès dépend du réveil de la Bourse. Mais, dira-t-on, les capitaux consentiront-ils à faire partie de la campagne que préparent les banquiers? On ne peut rien faire de sérieux sans les capitaux, cela est certain; il faut toujours que derrière la spéculation, il y ait le portefeuille, comme derrière les armées il y a le convoi de ravitaillement et de munitions. Les capitaux se laisseront entraîner si on leur offre des garanties. Certes, ils sont guéris pour longtemps de ces opérations de haute fantaisie; de ces châteaux de primes qui devaient s'effondrer sous le plus petit souffle; de ces placements sur des fumées comme il en est tant sorti des feux de paille autour desquels l'agiotage se livrait, dans ces dernières années, à une danse échevelée. Mais on les retrouvera pour les grandes affaires, reposant sur des bases solides; pour les emprunts de sociétés ou d'Etats notoirement solvables, pour toutes les opérations, en un mot, au sujet desquelles il n'y aura pas de critiques sérieusement fondées à formuler.

Au moment où chacun a les yeux tournés vers la petite campagne d'affaires qui s'annoncent pour le dernier trimestre de l'année, on fait des préparatifs pour y participer, il ne faut pas se lasser de répéter qu'il y aurait péril et grand péril à renouveler les anciennes folies, c'est-à-dire à abuser des émissions et des majorations, à créer des papiers de haute fantaisie, à user de l'artifice des primes fictives pour exciter les convoitises de chercheurs de plus-values. La spéculation irait sûrement au-devant de nouveaux échecs, car les capitalistes, espérons-le, ne se laisseront plus prendre à ces misérables ficelles; ils ont, dans un moment d'oubli, écouté les apôtres de la plus-value, mais les dernières crises les ont remis dans la voie de la vérité et ils y resteront.

Ces réflexions peuvent vous paraître quelque peu prématurées, puisque nous sommes en pleine morte-saison et qu'il va falloir attendre plusieurs mois peut-être; mais nous croyons que nous ne pouvons jamais trop souvent vous mettre en garde contre des dangers qui savent revêtir toutes les formes.

En ce qui nous concerne, nous vous promettons de suivre

attentivement ce qui se fera, tout prêt à applaudir à toute affaire sérieuse qui ouvrira aux capitaux des débouchés nouveaux, de même que nous ne cesserons de protester si l'on essaie de faire revivre quelques-unes des dangereuses pratiques dont on a tant abusé ces dernières années. A. H.

Le *Journal officiel* vient de publier le résumé des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1883.

Voici ce résumé :

IMPORTATIONS	1883	1882
Objets d'alimentation...........	901,257,000	881,178,000
Matières nécessaires à l'industrie.	1,349,437,000	1,311,287,000
Objets fabriqués................	382,609,000	388,520,000
Autres marchandises	168,331,000	162,306,000
Totaux...	2,801,634,000	2,743,291,000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation...........	471,007,000	468,177,000
Matières nécessaires à l'industrie.	373,177,000	379,388,000
Objets fabriqués................	997,294,000	1,057,381,000
Autres marchandises	111,826,000	98,435,000
Totaux...	1,953,304,000	2,003,381,000

Les *importations* se sont donc élevées du 1er janvier au 31 juillet 1883, à 2,801,634,000 francs, et les *exportations* à 1,953,304.000 francs. Si l'on compare ce tableau avec celui du mois dernier, l'écart semble devenir moins grand non seulement entre les exportations et les importations totales, mais encore dans les chapitres divers d'un mois à l'autre.

Néanmoins, il y a entre les importations et les exportations une différence de 848,330,000 francs, *une infériorité de près d'***un milliard** *pour notre commerce extérieur.* « La diminution sur la période correspondante de 1882 s'est accentuée de plus de *cinquante millions.* Elle porte principalement, par suite de nos fréquentes crises politiques, des grèves ouvrières et de la cherté de la main-d'œuvre, sur les chapitres des objets fabriqués — *quarante et quelques millions* — et a naturellement son contre-coup sur les « matières nécessaires à l'industrie. »

Cette situation n'est pas rassurante, mais la *République française,* qui a ses raisons pour être optimiste, prend texte de ces chiffres pour « *affirmer la solidité du commerce et de* « *l'industrie de notre pays !...* »

Il faut, en effet, qu'ils soient bien solides l'un et l'autre pour n'être pas encore tout à fait morts.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE

DE

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

ANTONIN DE LUCA

VICE-CHANCELIER DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

JEAN-BAPTISTE PITRA

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

JOSEPH HERGENRŒTHER

PRÉFET DES ARCHIVES DU VATICAN

A nos chers Fils les cardinaux de la Sainte Église Romaine, Antonin de Luca, vice-chancelier de la Sainte Église Romaine; Jean-Baptiste Pitra, bibliothécaire de la Sainte Église Romaine; Joseph Hergenrœther, préfet des archives du Vatican (1).

LÉON PP. XIII

NOS CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Nous n'avons pu fréquemment considérer quels artifices inspirent le plus de confiance à ceux qui s'efforcent de rendre suspectes et odieuses l'Église et la Papauté, sans reconnaître qu'avec beaucoup de force et de perfidie ils s'attaquaient à l'histoire des âges chrétiens, et surtout aux

(1) La traduction que nous donnons est la traduction officielle publiée à Rome.

annales qui renferment les fastes des Pontifes romains, dans leur rapport et leur liaison avec les destinées italiennes. — Partageant cette observation, plusieurs évêques de cette contrée se sont déclarés non moins émus des maux passés, qu'effrayés de l'avenir. En effet, il est aussi dangereux qu'injuste de sacrifier la vérité de l'histoire à la haine du Pontife romain, dans le but manifeste de mettre par force les souvenirs du passé, travestis par le mensonge, au service des innovations italiennes. — Notre devoir étant donc, non seulement de revendiquer les autres droits de l'Église, mais de venger contre une injuste attaque la dignité et l'honneur du Siège apostolique, voulant qu'enfin la vérité soit victorieuse, et que les Italiens sachent qu'elle fut pour eux, dans le passé, et qu'elle sera dans l'avenir la plus abondante source de bienfaits, Nous avons résolu, Nos chers Fils, de vous communiquer Nos vues sur ce grave sujet, et d'en confier l'exécution à votre sagesse.

Les incorruptibles monuments de l'histoire, à les considérer avec un esprit calme et dégagé de préjugés, sont par eux-mêmes une apologie magnifique et spontanée de l'Église et du pontificat. On peut en voir ressortir la vraie nature et la grandeur des institutions chrétiennes. A travers de redoutables combats et d'éclatantes victoires, l'Église apparaît dans sa force et sa vertu divine ; et par le témoignage évident des faits, se révèlent et brillent les bienfaits considérables que les Pontifes romains ont répandus sur tous les peuples, mais avec plus d'abondance sur le sol où la divine Providence a placé le Siège apostolique. Aussi convenait-il à ceux qui par toutes sortes d'efforts, ont assailli le pontificat, de ne pas épargner l'histoire, témoin de ces grandes choses. Et certes, ils ont entrepris d'attenter à son intégrité, et avec un art et une perversion tels, que les armes les plus propres à repousser l'injuste agression sont devenues des traits offensifs.

C'est le genre d'attaque adopté, il y a trois siècles, par les Centuriateurs de Magdebourg. Comme, en effet, les auteurs et fauteurs des opinions nouvelles n'avaient pu abattre les remparts de la doctrine catholique, par une

nouvelle stratégie, ils poussèrent l'Eglise dans les discussions historiques. — L'exemple des Centuriateurs fut renouvelé par la plupart des écoles en révolte contre l'ancienne doctrine, et suivi, ce qui est d'autant plus malheureux, par plusieurs catholiques de religion et de race italienne. Ainsi, dans le but que Nous avons signalé, on se mit à scruter les moindres vestiges d'antiquités ; à fouiller partout les recoins des archives ; à remettre en lumière des fables futiles ; à répéter cent fois des impostures cent fois réfutées. Mutilant souvent ou rejetant habilement dans l'ombre ce qui forme comme les plus grands traits de l'histoire, on se plut à dissimuler par le silence les faits glorieux et les gestes mémorables, pendant qu'on redoublait d'attention pour signaler et exagérer ce qui pouvait être moins prudent et moins irréprochable ; bien qu'éviter tout en ce genre soit plus difficile que ne le comporte la nature humaine. On a même cru permis de scruter, avec une sagacité perverse, les secrets douteux de la vie privée, saisissant ainsi et mettant en relief tout ce qui semblait offrir à la multitude, avide de scandales, l'appât d'un scandale et d'une diffamation. Parmi les plus grands Pontifes, même ceux d'une vertu éminente ont été accusés et flétris comme ambitieux, superbes, impérieux. A ceux dont les actes glorieux défiaient la haine, on a reproché leurs intentions ; et mille fois on a entendu ce cri insensé, que l'Eglise avait nui au progrès des esprits, à la civilisation des peuples. En particulier, le principat civil des Pontifes romains, fondé non sans un dessein providentiel pour sauvegarder leur indépendance et leur majesté, cette souveraineté aussi légitime dans son droit de possession que recommandable par des bienfaits sans nombre, a été en butte aux traits les plus acérés de la malveillance et de la calomnie.

Les mêmes trames ont cours aujourd'hui ; et certes, plus que jamais, on peut dire en ce temps-ci que l'art de l'historien est une conspiration contre la vérité. Ainsi, les anciennes accusations étant remises en circulation, on voit le mensonge se glisser audacieusement dans de volu-

mineuses compilations et d'exigus pamphlets, dans les feuilles volantes du journalisme et sous les décors séduisants du théâtre. Trop nombreux sont ceux qui veulent que le souvenir des vieux temps soit l'auxiliaire des outrages. — De nos jours, la Sicile en a fourni une preuve quand, à l'occasion de certain souvenir sanglant, on a lancé contre l'honneur de nos prédécesseurs des invectives consignées à perpétuité, en termes grossiers, sur des monuments. C'est ce qu'on vit peu après, quand on rendit des honneurs publics à un homme de Brescia, comme si son génie séditieux et son hostilité contre le Saint-Siège l'eussent recommandé à la postérité. Derechef on s'est empressé d'exciter les haines populaires, et d'agiter contre les plus grands Papes les torches ardentes de la calomnie. S'il a fallu pourtant rappeler des traits tout à fait honorables à l'Église, où la lumière éclatante confondait toutes les noirceurs de la calomnie, à force d'atténuation et de dissimulation, on a fait en sorte que la moindre part d'éloge et de mérite en revînt aux Pontifes.

Mais le plus grave est qu'une telle méthode de traiter l'histoire a envahi même les écoles. Très souvent, en effet, on donne aux enfants, pour les instruire, des manuels parsemés de ces mensonges ; et, surtout si la perversité ou la légèreté du maître s'y prête, les jeunes lecteurs, familiarisés avec ces récits, sont facilement pris de dégoût pour la vénérable antiquité, et imbus d'un mépris impudent pour les choses et les personnes les plus saintes. Au delà des lettres élémentaires, il n'est pas rare que le danger soit plus considérable; car dans les études supérieures, le récit des faits conduit à l'examen des causes ; de cet examen on bâtit des théories sur des préjugés téméraires, le plus souvent en désaccord flagrant avec la révélation divine, et sans autre motif que de dissimuler et cacher tout ce que les institutions chrétiennes ont eu de plus salutaire dans le cours des choses humaines et dans la succession des événements. Ainsi font la plupart, examinant peu combien ils sont inconséquents, à quelles absurdités ils se livrent, et quelle masse de ténèbres ils répandent sur ce qu'on nomme

la philosophie de l'histoire. En somme, sans descendre aux détails, le plan général d'enseigner l'histoire a pour but de rendre l'Église supecte, les Papes odieux, et de persuader surtout à la foule que le gouvernement pontifical est un obstacle à la prospérité et à la grandeur italienne.

Or, on ne peut rien dire qui révolte davantage la vérité, au point qu'il faut grandement s'étonner que de telles accusations, si fortement réfutées par tant de témoignages, puissent encore paraître vraisemblables à plusieurs. — En vérité, c'est à l'éternelle mémoire de la postérité que l'histoire consacre les immenses mérites du pontificat romain envers l'Europe, et par excellence envers l'Italie, qui, plus que tout autre, comme il était naturel, a reçu du Saint-Siège la plus grande somme d'avantages et de faveurs. Il faut, en premier lieu, tenir compte de ce que les Italiens ont conservé intacte et sans dissidence la concorde religieuse : inestimable bien des peuples, qui donne à ceux qui en jouissent la plus ferme garantie pour la prospérité de la famille et de la société. — Et pour toucher un point spécial, nul n'ignore que, dans l'effondrement des grandeurs romaines, aux formidables invasions des barbares, les Papes opposèrent la plus forte résistance ; et que c'est grâce à leur sagesse et à leur constance, si plus d'une fois la fureur des ennemis a été réprimée, le sol italien préservé du carnage et de l'incendie, Rome sauvée de la destruction. Puis, à cette époque, où les empereurs d'Orient portaient ailleurs les soucis de leur politique, l'Italie, dans son isolement et son dénuement, n'eut point d'autres tuteurs de ses intérêts que les Pontifes romains. En ces calamités, leur insigne charité, concourant avec d'autres causes, donna naissance à leur souveraineté, qui a eu cette gloire d'être toujours inséparable de la commune utilité. En effet, si le Saint-Siège a pu promouvoir tout ce qui intéresse le droit et la civilisation, s'il a pu étendre sa forte influence à l'ordre civil, et embrasser avec ensemble les besoins de la société, il ne faut pas ménager les actions de grâces au pouvoir temporel, qui a fourni, pour exécuter ces œuvres considérables, la liberté et les ressources nécessaires. Bien plus,

si Nos prédécesseurs ont dû, dans la conscience de leur devoir, défendre leurs droits de souverain contre l'ambition des envahisseurs, par là même, ils ont plus d'une fois préservé l'Italie de la domination étrangère. Même aux yeux des contemporains on l'a constaté, alors que le Saint-Siège, tenant ferme devant les armes victorieuses d'un très grand empereur, obtint du congrès des rois que tous ses droits de souveraineté fussent restitués. — Les peuples d'Italie n'ont pas moins profité de la résistance indépendante des Papes aux injustes passions des princes ; comme de l'héroïsme avec lequel, groupant toutes les forces de l'Europe dans un pacte commun, ils ont soutenu le terrible choc des Turcs s'avançant à coups redoublés et meurtriers. Deux grands combats, qui ont détruit les bandes ennemies de l'Italie et de la chrétienté, l'un dans les plaines de la Lombardie, l'autre dans les eaux de Lépante, furent préparés et livrés à l'aide et sous les auspices du Siège apostolique. Les expéditions en Terre-Sainte, entreprises par l'impulsion des Papes, ont eu pour résultat la gloire et la puissance navale des Italiens. De même les républiques populaires ont emprunté à la sagesse des Pontifes les lois, la vie, la persévérance. — A l'honneur du Saint-Siège revient la plus grande part du renom que l'Italie s'est acquis dans les sciences et les beaux-arts. Les lettres grecques et latines eussent péri, peu s'en faut, si les Papes et le clergé n'eussent sauvé du naufrage les débris des œuvres anciennes. A Rome, ce qui s'est fait et accompli parle encore plus haut : les monuments antiques conservés à grands frais, les chefs-d'œuvre nouveaux, créés et perfectionnés par le génie des princes de l'art, les musées et les bibliothèques fondés, les écoles ouvertes à l'éducation de la jeunesse, l'inauguration de grands lycées ; toutes choses qui ont porté Rome à ce point d'honneur, que d'une voix unanime elle est jugée la mère des beaux-arts.

Pour ces motifs et d'autres si lumineux, il n'est personne qui ne voie que représenter la Papauté en soi, ou le pouvoir temporel, comme funeste à la race italienne, ce n'est autre chose que mentir volontairement sur des faits évidents et

notoires; c'est sciemment tromper dans un but criminel; c'est par méchanceté empoisonner l'histoire : reproche bien autrement grave, s'il s'agit de catholiques et nés en Italie; car ceux-ci, la reconnaissance, l'honneur de leur foi et l'amour de la patrie devraient les porter non seulement à étudier, mais à défendre la vérité. Et puisque, parmi les protestants mêmes, plusieurs se sont rencontrés, d'un esprit assez pénétrant, assez impartial pour dépouiller une foule de préjugés et rendre hommage, poussés par la force de la vérité, au pontificat romain, en confessant qu'il a rendu de grands services à la civilisation et à l'ordre public, c'est une indignité que plusieurs parmi nous osent protester; que dans l'enseignement de l'histoire, ils préfèrent les thèses hasardées; partisans et prôneurs d'étrangers, les admirant d'autant plus qu'ils insultent davantage les institutions catholiques, restant pleins de mépris pour nos plus grands écrivains, qui dans les récits de l'histoire n'ont pas voulu séparer du dévouement à la patrie le respect et l'amour du Siége apostolique.

Et cependant on a peine à croire quel mal meurtrier c'est de rendre l'histoire esclave de l'esprit de parti et des passions mobiles des hommes. Elle ne sera plus « *la maîtresse de la vie et le flambeau de la vérité* », telle qu'à bon droit les anciens l'ont définie. Mais elle flattera les vices et courtisera la corruption, surtout dans la jeunesse, dont elle remplira l'esprit d'opinions insensées, et qu'elle détournera des mœurs honnêtes et modestes. Car l'histoire saisit, par de très vifs attraits, l'âme prompte et ardente des jeunes gens. Ce tableau de l'antiquité, ces images de personnages évoqués par le récit et comme rendus à la vie, sont avidement embrassées par l'adolescent, et restent pour la vie profondément gravés dans son esprit. Aussi, le poison une fois imbibé dans le jeune âge, il est difficile et presque impossible d'y remédier; car il y a peu d'espoir qu'avec l'âge vienne un jugement plus droit, en désapprenant ce qu'on avait appris, d'autant que peu se prêtent à étudier l'histoire mûrement et à fond; et que, dans un âge plus avancé, le commerce de la vie

offre peut-être plus d'occasions de confirmer que de corriger les erreurs.

Il est donc hautement important de pourvoir à ce danger pressant, et d'empêcher à tout prix qu'on ne transforme le très noble métier d'historien en fléau public et domestique des plus graves. Il faut que les hommes de cœur, doctement versés en ce genre d'études, se dévouent à écrire l'histoire de telle sorte qu'elle soit le miroir de la vérité et de la sincérité; et que les accusations insultantes, depuis trop longtemps accumulées contre les Pontifes romains, soient dissipées doctement et convenablement; à de maigres narrations qu'on substitue des investigations laborieuses et conduites à maturité; qu'on oppose aux arrêts téméraires un jugement prudent; aux opinions frivoles, une critique savante. Il faut énergiquement s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés, en recourant aux sources; ayant surtout présent à l'esprit « *que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie ni d'animosité.* » — Il faut pour l'usage des écoles, des manuels qui, laissant la vérité sauve, écartant tout danger des jeunes gens, honorent et étendent l'art de l'historien. De telle sorte qu'après avoir d'abord rédigé des œuvres plus amples, conformes aux documents jugés les plus certains, il ne reste plus qu'à extraire de ces ouvrages les points sommaires, exposés avec clarté et brièveté, tâche facile à vrai dire. mais qui ne sera pas de médiocre utilité, très digne par conséquent d'occuper le labeur des nobles esprits.

Ce n'est pas d'ailleurs un nouveau champ d'études inexploré; même de grands hommes y ont laissé plus d'un vestige. Car l'histoire ayant été jugée par les anciens plus accessible aux choses religieuses qu'aux profanes, l'Église dès son origine en a aimé la culture. Au début de l'ère chrétienne, à travers des tempêtes de sang, nombre d'actes et documents historiques ont été sauvés intégralement.

ussi, à l'aurore de temps plus calmes, l'Orient et l'Occident ont vu les travaux des Eusèbe, des Socrate, des Sozo-

mène et d'autres. Après la chute de l'empire romain, il en fut de l'histoire comme des autres arts libéraux. Elle trouva son seul refuge dans les monastères, et n'eut que les clercs pour la cultiver ; de telle sorte assurément que si les cloîtres eussent négligé la rédaction des annales pendant un long intervalle de temps, nous n'aurions presque aucune connaissance même des événements civils.

Parmi les modernes, il suffit d'en nommer deux qui n'ont pas été égalés, Baronius et Muratori : l'un qui à la force du génie, à la pénétration du jugement ajouta par surcroît une incroyable érudition ; l'autre qui, *bien que souvent digne de censures en ses écrits* (1), a rassemblé pour illustrer les fastes de l'Italie une masse de documents que nul n'a surpassés. A ces noms il serait aisé d'en ajouter d'autres, aussi grands que renommés, parmi lesquels Nous sommes heureux de rappeler Angelo Maï, l'honneur et la gloire de votre amplissime Collège.

Quant à la philosophie de l'histoire, le grand docteur de l'Église, Augustin, le premier de tous en a conçu et exécuté le plan. Après lui, ceux qui ont mérité d'être mentionnés, ont eu le plus grand soin de prendre Augustin pour maître et pour guide, et de s'inspirer de ses écrits et de ses commentaires. Au contraire, quiconque s'est écarté des vestiges du grand homme, s'est, par toute sorte d'erreurs, éloigné du vrai, parce qu'il lui a manqué, en parcourant les évolutions et les phases des sociétés, la science des causes qui régissent l'humanité.

Si donc l'Église à toute époque a bien mérité de la science historique, à elle de mériter encore, d'autant mieux que la raison des temps lui impose cet honneur. Car, ainsi que nous l'avons dit, puisque l'ennemi puise surtout ses traits dans l'histoire, il faut que l'Église combatte à armes égales, et là où plus violente est l'attaque, qu'elle redouble d'efforts pour repousser plus vaillamment l'assaut.

Dans ce dessein, Nous avons statué qu'il serait permis d'user de toutes les ressources que nos dépôts littéraires

(1) Benoît XIV, lettre au grand inquisiteur d'Espagne, du 31 juillet 1748.

offrent au développement de la religion et des bonnes études. De même aujourd'hui Nous déclarons que, pour accomplir les œuvres historiques dont Nous avons parlé, Notre bibliothèque Vaticane fournira les matériaux opportuns. — Nous n'en doutons pas, Nos chers Fils, que l'autorité de vos charges et le renom de vos mérites ne vous concilient l'aide des hommes érudits, exercés dans l'art d'écrire l'histoire et que vous puissiez assigner une tâche à chacun selon ses facultés, conformément à certaines règles sanctionnées de Notre autorité. Quant à ceux qui contribueront à ce but par leur zèle et par leur travail, Nous leur recommandons ardeur et courage, et pleine confiance en Notre singulière bienveillance. L'œuvre, en effet, mérite Nos empressements et Notre patronage, et d'elle Nous attendons de nombreux avantages. Il faut nécessairement que le jugement de l'opinion cède aux arguments convaincants ; et la vérité, malgré les efforts persévérants contre elle, les brisera et triomphera ; un moment elle peut être obscurcie, mais jamais éteinte.

Plaise à Dieu qu'en foule accourent ceux qui aiment la recherche du vrai, pour recueillir des monuments dignes de mémoire. Toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu, modérateur, par sa Providence suprême, du mouvement varié et perpétuel des choses humaines, et qui, malgré les mortels, fait tout concourir à l'accroissement de l'Église ; l'histoire proclame encore que, malgré les combats et les assauts violents, le Pontificat romain est toujours resté victorieux, et que ses adversaires, déçus dans leur espérance, n'ont fait que provoquer leur perte. L'histoire non moins évidemment atteste ce qui a été divinement prévu dès l'origine de Rome, c'est qu'elle donnerait aux successeurs du bienheureux Pierre une demeure et un trône, pour gouverner d'ici, comme d'un centre, indépendant de toute puissance, l'universelle république de la chrétienté. Nul n'a osé s'opposer à ce plan divin de la Providence, que tôt ou tard il n'ait senti sa vaine entreprise échouer.

Voilà ce qu'on peut voir, comme buriné sur un monument au grand jour, dans le témoignage de bientôt vingt

siècles. Et qu'on ne s'attende pas à ce qu'autrement déposent les âges futurs. Aujourd'hui que prévalent les sectes conjurées des hommes ennemis de Dieu et de l'Église, dans la guerre livrée au Saint-Siège, il n'est hostilité qu'on n'ose contre le Pontife romain. En quoi on prétend énerver les forces et mettre en pièces le pouvoir des Papes, et même, s'il était possible, anéantir le pontificat. Ce qui s'est passé ici après la prise de la Ville, ce qui se passe encore, ne laisse aucun doute sur les projets des architectes et des chefs du nouvel œuvre. — Il en est peut-être plusieurs qui se sont faits complices dans un autre but, celui de reconstituer et d'agrandir le pouvoir public. Par là s'est accru le nombre des assaillants de la Papauté, et le Pontife romain en est venu à la misérable condition que déplorent unanimement les nations catholiques. Toutefois ceux-ci n'auront pas meilleur succès que d'autres, qui ont eu même projet, même audace. En ce qui concerne les Italiens, ce violent combat livré au Saint-Siège avec autant d'injustice que d'imprudence, est l'origine, au dedans et au dehors, de grands désastres. — Pour aliéner les esprits de la foule, on a dit que le Pontife était ennemi des intérêts italiens, accusation inique et déraisonnable, comme le démontre assez ce que Nous avons rappelé. C'est lui au contraire, comme il le fut de tout temps, qui sera dans l'avenir, pour les nations italiennes, un gage de prospérité et de salut, parce qu'il est dans sa constante et invariable nature de faire le bien et d'être universellement utile. Il n'est donc pas admissible que des hommes soucieux de l'intérêt public privent l'Italie de cette grande source de bienfaits ; il n'est pas digne de patriotes italiens de faire cause commune avec ceux qui méditent uniquement la ruine de l'Église. Il n'est, par conséquent, ni expédient ni prudent de se mettre en conflit avec une puissance qui a pour garant de sa perpétuité Dieu même, l'histoire l'atteste ; et qui ne peut être religieusement vénérée des catholiques du monde entier, sans que leur intérêt soit de la défendre de toute manière ; une puissance telle, enfin, qu'elle est nécessairement reconnue et grandement respectée des princes préposés au gouvernement

public ; surtout en ces temps d'alarmes, où semblent trembler les fondements sur lesquels reposent la société humaine. Donc, à tous ceux qui ont un véritable amour de la patrie, s'ils ont la sagesse et l'intuition du vrai, il incombe de consacrer leurs méditations et leurs sollicitudes au but d'éliminer les causes de ce fatal conflit, et de satisfaire, par le mode qui seul convient, l'Église catholique, dans ses justes réclamations et dans l'anxieuse revendication de ses droits.

Rien du reste ne Nous est plus à cœur que de voir ces considérations pénétrer aussi profondément dans l'esprit des hommes qu'elles sont consignées visiblement dans les monuments historiques. A cette œuvre, Nos chers Fils, il vous appartiendra d'apporter la diligence et l'activité la plus grande. — Afin que votre labeur et celui de vos auxiliaires soit plus fructueux, à vous comme à eux tous, en gage de la protection céleste, Nous accordons avec amour la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XVIII[e] d'août, de l'an MDCCCLXXXIII, de Notre Pontificat la sixième année.

LEO PP. XIII.

LE COMTE DE CHAMBORD

Henri de Bourbon, comte de Chambord, a expiré le 24 août 1883, veille de la Saint-Louis, à 7 heures 27 minutes du matin, entouré de la dévouée compagne de sa vie, de quelques parents, des fidèles courtisans de son exil et des ministres de cette religion qui se trouvent même au pied de l'échafaud pour dire au Roi de France, assassiné par la Révolution : « Fils de saint Louis, montez au Ciel ! »

La sérénité de sa mort répond à la dignité de sa vie. Jamais cœur plus noble, plus loyal ne battit dans une poitrine de Bourbon.

Nous ne ferons que ratifier l'hommage rendu au défunt par ses adversaires eux-mêmes, en constatant ici que l'exilé de Frohsdorf était un des plus beaux caractères de l'Europe contemporaine.

L'avenir nous apprendra quelle influence la mort de Henri V aura sur la cause royaliste dont il était la suprême personnification. Dans tous les cas, dirons-nous ici avec le *Bien Public* de Gand, le comte de Chambord laisse à ceux qui viendront après lui le rare exemple d'un Roi qui avait la notion chrétienne de l'autorité, parce qu'il professait le respect absolu de la vérité.

S'il n'a pas donné sa pleine mesure, si nous ne l'avons pas vu passer de la parole à l'action et au gouvernement, c'est que notre société abaissée, c'est que la France, profondément ravagée par le poison révolutionnaire, n'étaient point à la hauteur d'un tel caractère. Henri V n'a pas été compris de la plus grande partie de la génération contemporaine et, même dans les couches où on l'eût dû naturellement le mieux accueillir, des défiances et des préjugés libéraux s'élevaient contre sa politique si carrément hostile à la Révolution. Certains hommes de tribune et de cabinet avaient peur de se trouver amoindri sous un Roi qui ne se fût jamais laissé diminuer.

L'impartiale histoire ne permettra pas qu'on poursuive sur la mémoire du comte de Chambord l'œuvre de diffamation et de mensonge qui s'est évertuée pendant si longtemps à dénaturer les paroles les plus claires et les intentions les plus droites du Représentant de la monarchie légitime. Libéraux et républicains de toute nuance ont dépeint Henri V comme la personnification de tous les abus de l'ancien régime. La vérité est qu'il comprenait les légitimes aspirations et les nécessités de son temps et qu'il eût voulu implanter dans la société contemporaine le respect de l'autorité et l'esprit religieux sans lesquels il n'est point de liberté réelle et durable.

Il n'avait pas d'ambition personnelle celui qui avait dit : « Je ne suis rien, mon principe est tout, » et divers épisodes de sa vie prouvent assez qu'il ne courtisait pas le

succès, qu'il ne savait pas être habile aux dépens de la franchise, et qu'il ne cherchait en définitive d'autre triomphe que celui de la justice et du bien public.

En la personne du comte de Chambord s'éteint la branche aînée de la Maison de France. Ce n'est pas sans une émotion profonde mêlée de respect qu'on voit ainsi disparaître cette antique dynastie à qui la France doit tant et de si glorieuses pages de son histoire. Que si les Bourbons doivent, dans une certaine mesure, répondre de la décadence des mœurs en France et des blessures faites à l'Église par l'impiété du XVIIIe siècle, nous n'en devons que plus adorer en cette circonstance les secrets desseins de Dieu et les mystérieux arrêts prononcés sur certaines races où les plus dignes et quelquefois les martyrs paient et expient pour ceux qui ont prévariqué.

Quel sera l'effet de la mort du comte de Chambord sur les destinées de la France ?...

Au premier abord, cet événement paraît destiné à grouper plus étroitement les forces monarchiques. Voici que l'orléanisme devient la légitimité, et cette transformation, rapprochée du désarroi complet des bonapartistes, semble inviter les conservateurs à unifier leur programme et leur action. Toutefois, c'est là aussi qu'est la difficulté, et elle n'est pas facile à vaincre dans un pays où toutes les croyances, tous les principes d'ordre et d'autorité ont reçu de profondes atteintes. Il ne suffit pas que le comte de Paris soit le successeur du comte de Chambord, il faut de plus qu'il soit le *continuateur de sa politique* et que, pas plus qu'Henri V, il ne consente à devenir le Roi légitime de la Révolution. A ce point de vue, les premières déclarations et les premiers actes du petit-fils de Louis-Philippe, peuvent avoir une portée considérable. La loyauté de son caractère, la touchante réconciliation de 1873 nous sont garants de ses intentions, et notre intime conviction comme notre plus ferme espérance est que les exemples et les leçons du grand prince qui vient de mourir ont porté leur fruit !... Après tout, mieux vaut ne pas porter la Couronne de France que la porter mal. Henri V descend dans la

tombe et dans l'histoire plus grand que s'il eût sacrifié ses principes, et acheté de la Révolution le droit de monter sur le trône. Il a gardé son honneur, il a gardé son âme, et il a ceint — l'espérance chrétienne nous autorise à le dire — une couronne plus enviable que tous les diadèmes terrestres.

L'ÉTAT SANS DIEU

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Nous nous disons tous aujourd'hui, tant elle nous dédaigne jusqu'au cynisme de ne plus dissimuler, c'est une œuvre de sectaires. Nous ne nous trompons pas. La Révolution, en effet, n'est ni plus ni moins qu'une *hérésie,* comme toutes celles qui précédemment ont ravagé les esprits et les sociétés : les Hussites, les Albigeois, les Iconoclastes, les Ariens, les Manichéens, etc., etc., et qui gisent à jamais dans les bas fonds de l'histoire. Ce qui fait qu'elle ne le paraît pas tout d'abord, est précisément ce qui lui en imprime au plus haut point le néfaste caractère : son énormité. Une hérésie, en effet, est un écart systématique et opiniâtre de la vérité, visant tel ou tel dogme de la croyance reçue. L'angle de cet écart est plus ou moins ouvert; mais comme il tient toujours par son sommet à une portion conservée de cette croyance, il retient par là un caractère religieux qui le classe parmi les hérésies. A ce compte-là, dira-t-on, la Révolution ne serait pas une hérésie puisqu'elle n'a rien gardé de la croyance reçue? Oui, s'il avait pu dépendre d'elle de n'en avoir effectivement rien gardé, et de ne pas s'en occuper. Mais elle en a tout gardé à rebours. C'est le propre de l'apostasie. Les fureurs de sa haine dépassent même les ardeurs de la foi. Elle tire, dès lors, son caractère de son objectif, et c'est bien le cas de dire *qu'il y a de la religion dans le blasphème.* Ce n'est pas d'ailleurs parce que l'angle d'écart de la croyance, au lieu d'être plus ou moins obtus, l'aura été jusqu'à être devenu *diamétral,* que ce ne sera pas une hérésie. Tout au contraire, ce sera le comble de l'hérésie. Telle est la Révolution. Elle n'est pas *irréligieuse,* au sens privatif du

mot : elle est *antireligieuse;* elle n'est pas *athée,* elle est *antithée,* a très justement dit son docteur Proudhon. Elle s'occupe donc de religion; elle ne s'occupe pas d'autre chose. C'est sa seule politique à laquelle elle sacrifie tout ce qu'on entend sous ce mot. Possédée de la haine qu'elle porte à Dieu jusqu'au fanatisme de la théophobie, elle est saisie au dedans de ce qu'elle veut saisir au dehors, avec tout le désavantage de son infériorité, ce qui est bien fait pour l'absorber, exclusivement à tout le reste. Elle croit à Dieu comme à son supplice. *Dieu est,* pour elle, puisque, crie-t-elle, *c'est le mal :* mal sacré, en effet, qui la brûle, comme une robe de Nessus, et qui la fait délirer dans toutes ses œuvres. Aussi pourrait-on appliquer à ses malheureux sectaires ce qui a été dit des démons : *Credunt et contremiscunt.* « Ils y croient et ils en tremblent », de tout le poids de Dieu sur eux, et de sa résistance à leur impuissante rage.

Antireligieuse à ce point, la Révolution est par cela même antisociale au même degré. Toutes choses de cet ordre y passeraient, s'il est vrai, ce que tout proclame, que Dieu soit le nœud d'attache de toutes choses, qui tire leur vigueur de son Être, seul immuable et permanent en soi :

Rerum Deus tenax vigor
Immotus in se permanens.

Il est hors de nos atteintes en lui-même, dans son gouvernement de l'univers et dans l'institution de sa religion sur la terre. Son soleil et son Église continueront à luire, éclairant et vivifiant, celui-là le monde physique, celle-ci le monde moral. La seule question est celle de savoir si ce ne sera pas sur nos ruines. Car, par la liberté de détermination qui est l'honneur de notre nature, mais qui en fait aussi la responsabilité, nous subirons le sort que nous nous serons fait à nous-mêmes; le sort de la Révolution si nous optons pour elle contre Dieu, si nous ne nous rejetons en arrière de l'abîme où elle achève de tomber.

Ce sort est écrit en effet pour elle dans celui des mille autres hérésies qui l'y ont précédée. Pour avoir voulu être une nouveauté, elle sera bientôt une vétusté, dans la perpétuité de la vérité sociale de Dieu, toujours ancienne et toujours nouvelle. Elle aura vécu son âge : un siècle à peine, la plus courte des hérésies; ce qui aura été en raison de son énormité.

Quand nous disons la plus courte des hérésies, cela veut une explication, dont on appréciera l'importance.

Elle prétend dater et ne dater que de 89. Cela est vrai et et faux : vrai qu'elle date de 89; faux qu'elle ne date que de 89. En quoi et comment ce vrai et ce faux consistent-ils et doivent-ils être dégagés, c'est ce qu'il faut savoir.

Disons d'abord qu'elle se rajeunit singulièrement en se donnant ce faux acte de naissance. Elle était déjà bien vieille en 89, elle qui se targue tant de n'être pas d'*ancien régime*. Quelques mots à ce sujet sur lequel nous avons fait jadis un livre.

Elle ne fut en 89 que l'*avatar* d'une autre hérésie ayant épuisé la première forme sans laquelle elle ne se serait jamais fait recevoir chez nous. J'en demande bien pardon à tous les honnêtes protestants du monde, mais ce n'est pas moi qui le dis : « La crise du XVI[e] siècle » — c'est M. Guizot qui parle, — « n'était pas seulement réformatrice, elle était *essentielle-* « *ment révolutionnaire*. Il est impossible de lui enlever ce « caractère, ses mérites et ses vices, elle en a eu tous les « effets (1). » Et maintenant qu'est notre Révolution ? Un éminent esprit, trop profondément atteint du mal qu'il décrivait pour qu'on puisse décliner la douloureuse autorité de sa parole, Jouffroy, va nous le dire : « La Révolution qui a engendré « notre situation présente ne date pas de 89 seulement : elle « remonte au XVI[e] siècle. Elle a été le caractère saillant et « distinctif du XVIII[e], mais il n'a fait qu'achever la lutte. Il n'a « *ni inventé ni posé* les principes de la Révolution ; mais c'est « lui qui en a popularisé et *fait descendre jusqu'au fond de la* « *société* les résultats. Alors ce dont il s'agissait est devenu « évident à tous les yeux (2). »

Voilà ce qu'il importe à une nation, catholique, après tout, ou sans religion aucune, de savoir. Sous le nom enivrant de Révolution, alors que la France n'avait pas voulu du Protestantisme encore religieux, c'est le Protestantisme athée, c'est la lie du Protestantisme qu'on lui a fait prendre, et dont, après un siècle bientôt de convulsions, elle est menacée de périr, alors que les États protestants eux-mêmes s'en défendent.

Mais cela dit, il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que la Révolution date bien réellement de 89. Il est vrai, — contre ceux qui en prennent leur parti, par le double motif contradictoire et qu'elle est de tous les temps comme le mal dans le

(1) *Histoire de la Civilisation en Europe*, 12[e] leçon.
(2) Jouffroy, *Cours de Droit naturel*, 10[e] leçon.

monde, et qu'elle a fait époque, — il est vrai, dis-je, qu'elle est un mal *sui generis.*

Tout en remontant en effet à l'hérésie du XVI[e] siècle, et même aux hérésies antérieures jusqu'à celle qui eut pour chef celui qui fut *homicide dès le commencement,* comme l'a qualifié son divin Vainqueur, et que M. Renan a appelé sympathiquement *un révolutionnaire malheureux,* tout en procédant de ce malheureux, la Révolution tranche d'abord sur tout antécédent historique de cet ordre, précisément par ce « caractère « *satanique* qui la distingue *de tout ce qu'on a vu* et peut-être « de tout ce qu'on verra, » comme l'a stigmatisée de Maistre. Ce n'est pas une hérésie contre tel ou tel dogme particulier de la croyance catholique, s'agitant dans le domaine de la controverse; ce n'est pas, comme le Protestantisme, l'insurrection contre l'autorité Pontificale, soutien du dogme : c'est la table rase de tout dogme et de toute autorité jusqu'au dogme et à la souveraineté du Créateur des mondes; c'est la guerre à Dieu et à tout ce qui relève de Dieu, à tout ce qui *existe* par Celui qui *Est.* Cela ne s'était jamais vu : il y avait bien eu des singularités monstrueuses de ce genre; mais aucun corps d'hérésie n'avait été, à ciel ouvert, jusque-là.

Il lui a été permis, en même temps, plus encore :

Avant 89, l'hérésie n'avait jamais eu que le pouvoir d'une doctrine et que le champ des esprits, agitant plus ou moins les sociétés qui pouvaient s'en défendre par la prédominance des pouvoirs politiques. Mais ce qui distingue absolument la Révolution, c'est d'être parvenue elle-même au pouvoir politique : non pas en se faisant épouser, comme la Réforme, par tel ou tel prince qui l'exploitait à son profit et la traitait pour le reste en seigneur et en maître; mais de son chef, pour son compte propre de Révolution, concentrant en elle tous les pouvoirs imaginables, accouplant l'anarchie et le despotisme, et faisant connaître au monde la pire tyrannie : celle qui s'exerce sous les formes de la loi; celle du « droit accordé au crime, » *Jusque datum sceleri.*

Voilà le sphinx déchiffré.

*
* *

Il nous reste cependant à faire une dernière remarque, puis à la justifier par son application à l'esprit même de la Révolution.

Ce mot d'*hérésie* emporte, quoi qu'on en ait, une signification religieuse qui en diminue l'importance aux yeux de ceux pour qui ce ne serait qu'affaire de religion ; et de plus, il semble sortir du cercle de notre démonstration ne devant comprendre que ce qui est contraire à la *nature des choses*. — Ce serait là une plus grave erreur qu'on ne pense, devant tourner, par sa critique, à l'intégrale vérité :

La Révolution n'est pas qu'une hérésie de religion. Elle n'est pas moins une hérésie de *nature*. Nous l'avons assez montré pour ce qui est de la souveraineté du peuple et de la sécularisation de l'État, propre principe de la Révolution, par des témoignages et des raisonnements tous pris en dehors de la religion proprement dite. Que si la religion proprement dite est d'accord en cela avec la nature, cela est à son avantage, et ne saurait tourner au discrédit de la nature et de la raison ; cela recommande cette religion au plus haut point et doit faire croire à sa vérité surnaturelle dont le sujet est cette nature même, dans l'homme, ramenée à son Auteur. On s'explique alors très bien, comme marque caractéristique de cette vérité dans le catholicisme seul, qu'il nous ait si bien compris, à l'envi de nous, dans notre misère et dans notre grandeur, et que ses Pontifes, par exemple, à travers toutes les illusions de nos erreurs révolutionnaires et nos partis-pris pour elles, dès le premier jour où elles se sont produites, n'en aient laissé passer aucune sans la stigmatiser avec une sagesse et un courage qui auraient dû nous en épargner la funeste expérience. Que si cette expérience vient leur donner trop raison, faut-il pousser l'antagonisme jusqu'à la folie ? faut-il achever de nous perdre plutôt que de reconnaître la seule main qui nous soit tendue d'en haut ? Je le laisse à penser et à résoudre à tout lecteur honnête et sensé.

Et pour mieux justifier cette réflexion, touchons, en terminant cette partie de notre écrit, au dogme philosophique de la Révolution qui est le plus en flagrante contradiction avec le dogme catholique : celui de la *perfection native* de l'homme, par opposition à l'*inclination au mal* de notre espèce. Nous avons déjà constaté ce dogme comme inspirateur de la Révolution ; mais nous ne l'avons pas jugé suffisamment, comme nous avons jugé la souveraineté du peuple et la sécularisation de l'État. Entre la Révolution et la Foi, qu'en disent donc la nature et la raison ?

Ce n'est pas ici une thèse à débattre sur le comment et le pourquoi. Ce n'est pas non plus un article de croyance que j'oppose. C'est un fait d'expérience et de nature s'il en fût jamais, ayant pour lui, à la fois, et l'humanité tout entière qui en dépose d'une seule voix, et chacun de nous en particulier qui y est en proie dans l'intime de son être. Tous les raisonnement plient ici sous la brutalité du fait. Pour couper court, entendons Proudhon :

« Le dogme de la Chute n'est pas seulement l'expression d'un « état particulier et transitoire de la raison et de la moralité « humaines : c'est la confession spontanée en style symbolique, « de ce fait *aussi étonnant qu'indestructible,* la culpabilité « *ab ovo*, l'inclination au mal de notre espèce. Malheur à moi « pécheresse, s'écrie de toutes parts et en toute langue la « conscience du genre humain ! *Væ nobis quia peccavimus* (1) ! »

La chute ! la chute ! n'oublions pas la chute ! C'est pour avoir été niée par le philosophisme, après avoir été exagérée par le jansénisme, que le monde moderne a perdu son aplomb. Les deux grands dogmes chrétiens de la Chute et de la Rédemption, dans leur pondération catholique, forment comme le balancier moral et social de l'humanité. « La négation du péché originel », disait, avec son coup d'œil militaire, Lamoricière, « c'est la Révolution. »

Pour elle l'ancien régime comprend tout ce qui a vécu sur le préjugé de la prévarication originelle, et remonte par conséquent jusqu'au premier âge humain. Elle ne prétend à rien moins qu'à réagir contre notre nature dès le commencement, et qu'à faire (au rebours de celui chanté par Virgile) son

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

Entreprise vraiment titanique et qui ne pouvait qu'en avoir le sort ! Ne fallait-il pas avoir perdu l'instinct et le goût du Bien, le *video meliora proboque* d'Ovide, pour ne plus sentir son *deteriora sequor ?* pour tomber ainsi, de la hauteur où nous a élevés le Christianisme, au-dessous du paganisme le plus inférieur ? Cette négation de la chute, — inspiration de cet esprit du mal dont le suprême artifice est de se faire nier, — que pouvait-elle être que la *rechute ?* Plus profonde encore que la première, qui avait au moins conscience d'elle-même, elle devait aller jusqu'à ce renversement, de placer le *meliora* dans

(1) *Système des contradictions économiques*, t. I, page 344.

le *deteriora*. Et c'était logique. Si l'homme naît bon, tout ce qui en sort ne peut être que bon. Il est son propre criterium à lui-même, contre le criterium social qui n'avait fait jusque-là que le fausser et le dépraver : suivre ses penchants n'est pas seulement sa loi, mais la reprise de ses droits contre l'antique tyrannie qui, les supposant défectueux, leur avait fait l'outrage de vouloir les régler. Ce n'était pas en fait et dans la mesure seulement que les anciens régimes avaient pu errer, mais en principe. C'était l'âge d'or reconquis d'un coup. Aussi en était-on aux *bergeries*... Mais, ô nature vengeresse de la vérité ! bergeries qui menèrent incontinent la France aux *boucheries*... Alors, et à bien plus juste titre qu'à l'ancien, put s'appliquer à l'Adam de 89, cette effroyable ironie : *Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de nous* (1) ! Voilà l'homme devenu son dieu !

De là en effet les droits de l'homme, de là la souveraineté du peuple, de là la sécularisation de l'État, de là l'incurable infatuation de ce siècle si crédule à lui-même jusqu'à s'accommoder de tous les genres de tyrannie, pourvu que ce soit lui qui en forge les fers ; de là l'illusion libérale, dévorant les plus amères déceptions et nous faisant courir les plus grands risques, pourvu que son parlementarisme soit sauf ; de là, enfin, l'état où nous sommes.

Mais nous pouvons éprouver ici une hésitation, sinon une résistance dans le lecteur. En principe, nous dira-t-il, vous êtes pleinement dans le vrai ; en fait, vous n'y êtes pas moins quant à la première phase de la Révolution, de 1789 à 1800. Mais la France s'est rassise depuis, bien des fois ; et pourquoi ne se rassiérait-elle pas encore ? Il y a maintes solutions de continuité entre notre état présent, comme effet, et la cause lointaine que vous lui attribuez. N'y aurait-il pas enfin prescription ?

Prescription contre la nature des choses ? Jamais.

AUGUSTE NICOLAS.

(1) *Genèse*, III, 22.

LA DISCIPLINE DANS L'UNIVERSITÉ

(Suite et fin. — V. le numéro précédent).

On comprendra facilement, après ces révélations, le dégoût des maîtres du lycée Saint-Louis pour la vie à laquelle ils sont condamnés. Le désordre est partout. Les élèves sortent des études quand et comme ils veulent, fument et jouent dans toute la maison. Pourquoi se gêneraient-ils? Quand on les signale, on ne leur dit rien. De temps en temps, l'administration semble se réveiller de sa léthargie. On croit à un retour de virilité de sa part. Des maîtres naïfs s'y laissent prendre et veulent faire des rapports. Malheur à eux s'ils ne s'aperçoivent pas à temps de leur innocence. Ils seront bien vite considérés comme des maîtres sans autorité.

Encore quelques faits pour achever la peinture du régime intérieur du lycée Saint-Louis. L'administration a autorisé les élèves à former des concerts pendant les récréations, à la condition que le programme fût visé par elle et rigoureusement suivi. Le jour de la première communion on veut empêcher le concert. Qu'arrive-t-il? Les élèves, désireux de montrer devant les familles leurs talents vocifératoires, organisent comme protestation un immense bacchanal, au milieu duquel le beau Nicolas manque d'être foulé aux pieds.

Le soir, les élèves quittent la veillée, quand cela leur fait plaisir, sous prétexte d'aller se coucher, c'est-à-dire d'aller rôder. Si l'on signale ceux qui sont sortis au surveillant général ou au censeur, il vous répondent qu'il ne faut pas les laisser sortir. Si vous êtes assez indiscret pour demander le moyen de les en empêcher, le censeur cherchera des échappatoires et finalement il n'osera pas vous dire qu'ils seront punis. Et savez-vous où vont ceux qui sortent des veillées? Ils vont... de tous les côtés, ou s'assemblent dans les couloirs, sous des becs de gaz, où ils fument et jouent le baccarat, la banque, le Gil-Blas, l'écarté, etc. L'administration le sait pertinemment. Des maîtres le lui ont dit, lui ont offert de s'adjoindre à elle pour cerner les élèves en défaut et les surprendre; l'administration n'a tenu aucun compte de ces offres. Un jour, un maître de service pour la surveillance des couloirs signale des élèves qu'il a surpris jouant. Le surveillant général lui répond qu'ils seront punis quand ils les prendra lui-même; mais il s'est bien gardé d'aller les prendre.

Maintenant, à la fin de l'année, les élèves de l'école préparatoire sont absolument libres d'aller en classe ou de ne pas y aller, d'aller indifféremment en étude ou en récréation selon leur bon plaisir. On leur donnera toujours un maître pour les garder, pardon, pour les regarder. On avait promis aux maîtres que les élèves conduits au collège de France, pour voir passer les examens, et qui s'en échap-

peraient (ce qui arrive tous les jours, car la plupart n'y vont que pour cela) n'iraient plus les jours suivants. Les promesses n'ont pas été tenues.

Après tout ce qui précède, nous espérons que les lecteurs ne s'étonneront en rien de ce que les maîtres du lycée Saint-Louis aient été stupéfaits en voyant quelques-uns des leurs remerciés à la fin de cette année pour manque d'énergie, insuffisance d'autorité ou mollesse dans le service (Ici nous ne voulons pas parler de M. Veber, auquel on a fait un procès de tendance, mais de plusieurs de ses collègues, qui, martyrs, pendant l'année, des élèves, le sont à la fin de l'administration.) — Dans les lycées voisins, le proviseur ne renvoie personne, mais à Saint-Louis, il faut bien qu'à défaut des élèves le proviseur se venge sur les maîtres du désordre de son lycée. Quand on est partisan du laissez-passer, il serait au moins logique qu'on appliquât son système aux maîtres comme aux élèves. Mais non, le proviseur traitera de bagatelle les plus gros méfaits des élèves, et il prendra une mine effarouchée à la moindre infraction des maîtres; et à la fin de l'année, il les enverra se pourvoir ailleurs, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez d'autorité, oui, vous avez bien lu, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez d'autorité. Proviseur et censeur font tout ce qu'il est possible de faire pour enlever aux maîtres une autorité qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et ils osent ensuite reprocher aux maîtres d'en manquer (1). Les surveillants généraux qui sont « coulés jusqu'à la garde », font semblant, devant leurs chefs seulement, bien entendu, de croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des lycées. D'ailleurs cela ne les empêchera pas de dire aux maîtres, avec lesquels ils devraient faire cause commune, que tout va de plus en plus mal. Faites donc un peu de philosophie, Messieurs, et avant de vouloir donner des leçons à vos subordonnés trop respectueux, ne perdez jamais de vue ce précepte de Socrate : « Connais-toi toi-même. »

A tous les faits que nous venons de signaler, l'administration pourra répondre que les élèves ont été punis pour les fautes que je l'accuse d'avoir laissées impunies. C'est possible ; mais, pour un élève puni, combien d'autres indemnes. Vous réprimez quelquefois parce que vous ne pouvez pas faire autrement, parce qu'il faut sauvegarder les apparences, ou bien parce qu'on se moque trop ouvertement de vous, ou encore parce que, à un moment donné, il faut que vous puissiez fournir des preuves et dire : « Si fait, nous avons essayé de réprimer les abus. » — Partiellement peut-être, Monsieur le proviseur ; d'une façon complète, non. S'il vous est arrivé d'essayer, vous n'avez pas réussi, parce vous n'avez pas voulu continuer

(1) A citer sans commentaires cette réplique de plusieurs élèves : « Mais enfin, Monsieur, pourquoi, vous, êtes-vous plus sévère que l'administration ? »

l'essai, parce que vous savez qu'à la moindre sévérité une révolte éclaterait d'autant plus formidable, que la sévérité de votre part serait moins attendue.

Tout ce que vous direz, toutes les explications que vous donnerez n'empêcheront pas la débandade d'exister dans tout le lycée, comme pourraient le constater des inspecteurs, si ces gens-là savaient arriver à l'improviste et condescendaient à se renseigner auprès des maîtres répétiteurs.

Il y a deux ans, sous le censorat énergique de M. Lenglier et la surveillance générale non moins énergique de M. Buys, il y avait encore de l'ordre au lycée Saint-Louis ; et déjà il faisait l'étonnement des maîtres fraîchement débarqués de la province. Aujourd'hui, il en est un d'étonnement pour les anciens qui auraient pourtant dû s'y habituer.

Sur qui faire tomber les responsabilités ? Sur l'administration qui ne vit que de transactions et de compromis avec les élèves. (Leur parlementaire en chef est le fils du général Logerot.) Sur le proviseur qui est trop faible, qui laisse trop faire, qui laisse passer trop de choses. Sur le censeur et le surveillant général de la première cour (1), qui ne se regimbent pas assez contre le courant directeur, ou cachent tout ce qu'ils peuvent au proviseur.

La débandade a commencé l'an dernier, et cette année elle s'est accentuée de jour en jour, surtout depuis le mois de janvier, parce que censeur et surveillants généraux, au lieu de résister au courant, s'y laissent aller à la dérive.

Nous le répétons ; les choses vont tellement loin, que les élèves eux-mêmes avouent que le lycée Saint-Louis n'est pas un lycée, mais une « boîte », que, dernièrement, à propos du plafond d'une étude qui s'écroulait, l'un des professeurs les plus distingués du lycée prononçait ce mot, selon nous très pittoresque : « L'administration et la maison, tout cela ne se tient que par un miracle d'équilibre. »

Une dernière réflexion : que l'on ne vienne pas demain, à cause de l'état de choses que nous venons de dénoncer à l'opinion publique, nous reprocher de faire le jeu des ennemis de l'Université et des Jésuites en particulier. Sur ce terrain encore, nous pourrions porter la guerre dans le camp ennemi. Bien que l'Université ne soit pas pour les maîtres répétiteurs l'*alma mater* des discours officiels, ils ne veulent pas sa mort, mais ils voudraient y voir pratiquer de larges réformes. Dans ce but, il faut signaler les abus, tous les abus, et faire toucher du doigt toutes les plaies de l'Université. En ce moment, il souffle on ne sait d'où un vent malsain d'indiscipline, qui tôt ou tard, sera contraire à la véritable liberté. Protester contre ce relâchement corrupteur, c'est à notre avis faire œuvre de bon

(1) Les autres cours reçoivent l'impression de la première.

patriote. Voilà pourquoi, moi aussi, avec le calme et la force que me donnent la conscience du devoir accompli, j'ai poussé mon cri d'alarme, en essayant de dépeindre les institutions anarchiques du lycée Saint-Louis.

Nocturna versate manu, versate diurna.

LE PEUPLE ET LE SENTIMENT RELIGIEUX

Toute nation, à l'époque où elle commence à se former, à devenir puissante, et pendant tout le temps que dure sa croissance et sa grandeur, est pieuse, religieuse. Quiconque sait l'histoire ne peut nier cela.

Parfois, lisons-nous dans l'excellent journal de Marseille, le *Citoyen,* ce sentiment de piété naturel aux nations jeunes et fortes a pour objet une religion fausse, des divinités qui ne sont qu'une ombre mensongère du vrai Dieu ; mais dans ces religions fausses, il y a encore quelque reste de la vraie religion, un souvenir confus du vrai Dieu et de sa loi ; il y a encore un certain nombre de préceptes moraux fondamentaux qui subsistent, et qui suffisent pour donner une constitution morale robuste et solide aux peuples qui les acceptent et qui les observent.

Au temps le plus beau et le plus pur de leur histoire, alors que Léonidas avec trois cents hommes allait mourir en défendant contre un million de Perses le défilé des Thermopyles, alors que, à Marathon, onze mille Hoplites mettaient en déroute des forces vingt fois supérieures, les Grecs étaient un peuple moral et profondément religieux. Il suffit d'avoir parcouru les œuvres d'Eschyle, de Sophocle, d'Hérodote, de Thucydide pour ne le pouvoir nier.

L'austérité et la piété des Romains des premiers temps, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'époque des guerres puniques, c'est-à-dire pendant toute l'époque de la formation de la puissance romaine, est attestée par tous les historiens. Comme tous les Grecs, les Romains adorateurs des faux dieux poussaient leur dévotion, fort mal entendue, mais très vive, jusqu'aux pratiques de la superstition la plus crédule et la plus ridicule.

Et ce sentiment religieux se retrouve chez tous les peuples de l'antiquité, et d'autant plus grave et plus profond que ce peuple s'est élevé à de plus grandes destinées.

Pendant toute l'ère moderne, il en a été de même. Jusqu'au XVIIIe siècle, pendant que nos pères que certains idiots affectent de mépriser ou d'ignorer, pendant que nos pères, au lieu de perdre des provinces, voyaient les frontières du pays sans cesse s'élargir et s'étendre, le sentiment religieux était vivace et profond dans toute la France. Certes, tous les Français n'étaient point pieux ni dévots, mais ceux-là même avaient la foi dans le fond de l'âme, et l'immense majorité de ce peuple français, qui était alors le premier peuple du monde, était croyante et pratiquante.

Chez les Anglais, le sentiment religieux a été poussé, depuis la prétendue réforme de Luther, jusqu'au rigorisme et à l'hypocrisie. Mais ce sentiment religieux a servi de discipline morale à tout ce peuple d'égoïstes, et a fait du peuple anglais un peuple solide et fort.

De même en était-il des Américains des États-Unis, à l'époque où ils soutinrent glorieusement la guerre pour l'indépendance. On peut passer en revue l'histoire de tous les peuples, et l'on constatera qu'ils ont été d'autant plus grands qu'ils ont été plus pieux, et que, chez tous, la religion a présidé à l'époque de leur croissance, de leur grandeur et de l'éclat de leur puissance.

Et si après s'être livré à cet examen on en vient à chercher où en était le sentiment religieux à l'époque où les peuples sont tombés, on constate et d'une manière qui ne saurait laisser place à la contestation, que chez les peuples qui sont tombés il n'y avait plus de sentiment religieux, plus de religion, plus de foi.

Quelle absence de religion et de moralité chez ces pauvres Grecs alors qu'ils furent envahis par les philosophes et les sophistes ! Et ces malheureux tombés si bas, eux, les descendants des Miltiade et des Thémistocle, ne trouvèrent plus dans leurs âmes assez de vigueur, de patriotisme, de dévouement, d'abnégation et de sentiment du devoir pour opposer aux moindres envahisseurs une résistance sinon efficace, du moins honorable.

Qui ne connaît la lâcheté des Romains de la décadence ! Il ne restait plus chez eux qu'un sentiment, celui de l'égoïsme et de l'amour de leurs aises et du bien-être.

Et si l'on va à travers l'histoire furetant dans toutes les ruines des peuples, on constate avec un étonnement mêlé de stupeur que tous les peuples déchus, tombés dans la boue du haut de leur gloire, étaient aussi des peuples moralement dégradés et n'ayant plus au cœur ce sentiment religieux qui seul peut mettre au cœur d'une masse d'hommes les grandes résolutions.

Oh ! oui, certes, quelques hommes par ci, par là, peuvent encore, obéissant à un sentiment exalté de l'honneur ou de l'orgueil, peuvent se raidir, et dans telle ou telle circonstance extraordinaire se conduire en héros, mais le grand nombre ne pousse ni l'honneur ni l'orgueil si loin. L'histoire est là qui le dit : il n'y a que le sentiment religieux qui puisse élever l'homme au-dessus de son égoïsme et jusqu'à la hauteur du devoir.

Et si cela est, que faut-il penser de notre pauvre France et de nous-mêmes en qui le sentiment religieux est si tiède et si faible !

La France est-elle donc à la veille de descendre jusqu'au bout la pente fatale qui, par le chemin commode de l'égoïsme, conduit les peuples au démembrement et à l'anéantissement ? Espérons que non. Le sentiment religieux subsiste encore en France au fond de presque toutes les âmes ; c'est un feu caché sous la cendre que le moindre souffle peut raviver. Réveiller la religion au fond des cœurs, tel est le grand devoir, car la religion peut suppléer à tout, même aux imperfections politiques. L'histoire est là qui le dit avec mille exemples à l'appui : peuple pieux, peuple puissant ; peuple impie s'achemine vers sa honte et sa ruine.

Victor Lecourt.

MORT DU COMTE DE CHAMBORD

C'est le 23 août, au soir, vers huit heures, que les médecins du comte de Chambord durent faire part à la famille que l'agonie commençait. Les aumôniers du château, M. l'abbé Curé et le P. Boll, furent chargés de cette douloureuse mission, dont ils retardèrent l'accomplissement le plus longtemps possible, effrayés du coup terrible qu'ils allaient porter à Madame.

Monseigneur, étendu sur son lit, perdait graduellement ses

forces ; la respiration devenait de plus en plus légère ; une sueur froide envahissait le visage amaigri et déjà livide de l'agonisant.

Lorsqu'il ne fut plus possible de douter de l'approche de la mort, les deux vénérables ecclésiastiques se décidèrent à communiquer à Madame le verdict inexorable des médecins.

La Comtesse, malgré tout son courage, ne put supporter cette affreuse nouvelle sans faiblir : elle faillit s'évanouir entre les bras de la comtesse de Bardi, de la duchesse de Madrid et de la grande-duchesse de Toscane. Les princesses lui prodiguèrent leurs soins affectueux, et Madame, refoulant sa douleur, mais brisée par l'émotion, put se rendre au chevet de son époux expirant.

Au même moment, les princes et les personnages présents au château, et toute la maison du Roi, s'agenouillaient dans le salon rouge.

Dans le salon gris, où Monseigneur avait été installé depuis sa rechute, se tenaient en prières Madame, le docteur Mayer et deux religieuses.

Soutenue par un courage admirable, Mme la comtesse de Chambord passa toute la nuit près du lit de Monseigneur, serrant sa main dans les siennes et lui prodiguant les témoignages de sa tendresse, auxquels, jusqu'au dernier moment, il répondit par une affectueuse étreinte.

Les prières des agonisants furent dites deux fois dans le courant de la nuit.

Malgré la douleur de tous, il régnait un silence solennel et recueilli, qui n'était interrompu que par la voix de Madame, récitant des prières, ou par la voix de Monsieur le comte de Chambord prononçant encore quelques paroles parmi lesquelles on pouvait distinguer ce mot : FRANCE.

De temps en temps, le docteur Mayer se penchait vers le chevet de Monseigneur.

Toute la nuit se passa ainsi. Tout à coup, vers sept heures, le docteur reconnut que les derniers moments approchaient.

Monsieur le comte de Chambord s'éteignit sans souffrances, en poussant un léger soupir, pendant que l'abbé Curé lui administrait les dernières consolations et prononçait, d'une voix grave et tremblante à la fois, ces mots qui retentirent aux oreilles du Roi Martyr : *Montez au ciel, fils de saint Louis !*

Comprenant que Dieu avait rappelé à lui son époux, Madame eut la force de faire signe à M. le comte de Blacas de venir fermer les yeux du Roi, et, écrasée par l'immensité de sa douleur, tombait à terre sans connaissance.

Il était 7 heures 27 minutes.

Tandis qu'on s'empressait autour de Madame et qu'on la transportait dans ses appartements, les princes et toutes les personnes de l'entourage étaient admis dans la chambre mortuaire. Tous s'approchant respectueusement du lit où dort du sommeil éternel le descendant des Rois de France, déposèrent un pieux baiser sur la main déjà glacée de l'auguste défunt, donnant libre cours à leur douleur. Dès que la nouvelle de la mort du prince s'est répandue, toute la population des environs, consternée par cette catastrophe, à laquelle beaucoup de ces braves gens ne voulaient pas croire, est accourue au château et a été admise à venir contempler une dernière fois les traits du bienfaiteur de la contrée. Le triste défilé s'est effectué dans le plus grand recueillement; mais les larmes jaillissaient lorsque chacun baisait la main froide et inerte qui, il y a si peu de temps encore, secourait toutes les infortunes.

Une messe en noir a été célébrée à neuf heures, dans la chapelle du château : les assistants s'y pressaient en si grand nombre, qu'il a fallu laisser ouvertes les portes du petit sanctuaire pour la foule qui refluait dans les corridors.

Un chambellan de l'Empereur est venu à Frohsdorf, dans la matinée, exprimer à Madame toute la part que la famille impériale prend au malheur irréparable qui vient de la frapper.

Monseigneur ayant formellement exprimé le désir d'être enterré auprès des membres de sa famille, morts, comme lui, en exil, les funérailles solennelles lui seront faites à Goritz. C'est la date du 3 septembre qui a été choisie. Tous les princes d'Orléans y assisteront.

Le testament du comte de Chambord a été ouvert vendredi soir en présence du délégué de S. M. l'empereur d'Autriche, de M. de Blacas et des gentilshommes de service : M. le baron de Raincourt et M. le comte de Monti.

Suivant une dépêche de Rome publiée par le *Morning-News*, une clause du testament du comte de Chambord contient un legs considérable en faveur du Pape.

Le contenu du testament est tenu absolument secret. Tout ce qu'on peut dire, quant à présent, c'est qu'il ne renferme pas

un seul mot de politique. Les divers récits qui ont couru dans la presse sont absolument fantaisistes. Les clauses de cet acte solennel de dernière volonté ne seront portées à la connaissance du public qu'après les obsèques.

Le *Figaro* publie une note qui montre l'affection profonde témoignée par le comte de Chambord aux princes d'Orléans. Dans l'entrevue du 7 juillet, dit-il, M. le comte de Chambord avait manifesté à M. le comte de Paris, avec une affectueuse sollicitude, le désir de connaître le jeune duc d'Orléans et de voir Mme la comtesse de Paris. De son côté, M. le comte de Paris avait écrit à M. le comte de Chambord, avant de quitter Vienne, une lettre où il disait, dans un langage très touchant, qu'il viendrait à Frohsdorf, dès le premier appel de M. le comte de Chambord, avec Mme la comtesse de Paris et le duc d'Orléans.

On sait que, vers la fin de juillet, la santé de M. le comte de Chambord parut se rétablir. Il avait repris toute sa gaîté; il formait toute sorte de projets pour la saison d'automne. « C'était presque le commencement d'une convalescence, » selon le mot de M. le comte de Blacas.

Le 12 août, M. le comte de Blacas apportait à M. Edmond Bocher une lettre qui lui avait été dictée par M. le comte de Chambord et qu'il devait faire transmettre à M. le comte de Paris. Cette lettre invitait M. le comte de Paris à se trouver à Frohsdorf, le 15 *septembre,* avec Mme la comtesse de Paris et le duc d'Orléans. Rien de plus bienveillant, de plus aimable et de plus cordial que le ton de cette invitation.

M. le comte de Chambord attendait cette visite avec une véritable joie. La mort aura, hélas! trompé son cœur dans ce généreux désir. Ce souvenir n'en restera pas moins cher et doux à M. le comte de Paris, à sa famille et à tout le parti royaliste.

L'empereur d'Autriche se fera représenter officiellement aux obsèques.

Mgr Séraphin Vannutelli, nonce du Pape à Vienne, présidera pontificalement la veille à la levée du corps, en présence des archiducs d'Autriche, Charles-Louis, frère de l'empereur François-Joseph; Albert, feld-maréchal et inspecteur général de l'armée autrichienne, et Guillaume, grand-maître de l'ordre teutonique.

Notice biographique.

Un des écrivains belges les plus distingués, M. Francis De Monge, a publié, il y a plus de douze ans, une étude

très remarquable, biographique et politique à la fois, sur l'illustre et dernier rejeton de la Maison de Bourbon.

Cette étude a paru dans un recueil peu connu alors, publié à Bruxelles et sous les simples initiales F. F.

Elle contient des passages qui seront relus aujourd'hui avec un extrême intérêt. Nous avons préféré recourir au travail d'un écrivain belge dégagé de toute attache légitimiste et qui présente en conséquence de précieuses garanties d'impartialité. Nous nous sommes bornés à quelques retouches nécessaires pour mettre l'étude de M. F. De Monge en rapport avec la triste actualité du jour :

Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné de France, duc de Bordeaux et comte de Chambord, est né le 29 septembre 1820.

On sait que son père, le duc de Berry, avait été assassiné le 13 février 1820. « Mon amie, avait dit le prince mourant à sa femme désolée, mon amie, ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Cette espérance ne fut point déçue.

La naissance d'un héritier du trône fut saluée par toute la France monarchique avec un véritable enthousiasme. M. Victor Hugo s'est fait l'écho de ce sentiment universel dans de beaux vers que sa vieillesse dément sans pouvoir les effacer. Il écrivait en ce temps-là :

O joie, ô triomphe, ô mystère !
Il est né, l'enfant glorieux,
L'ange que promit à la terre
Un martyr partant pour les cieux.
L'avenir voilé se révèle.
Salut à la flamme nouvelle
Qui ranime l'ancien flambeau !
Honneur à ta première aurore,
O jeune lis qui vient d'éclore,
Tendre fleur qui sors d'un tombeau !
Quel est cet enfant débile
Qu'on porte aux sacrés parvis ?
Toute une foule immobile
Le suit de ses yeux ravis.
Son front est nu, ses mains tremblent,
Ses pieds que des nœuds rassemblent,
N'ont point commencé de pas ;

La faiblesse encore l'enchaîne ;
Son regard ne voit qu'à peine
Et sa voix ne parle pas.
C'est un roi parmi les hommes :
En entrant dans le saint lieu
Il devient ce que nous sommes : —
C'est un homme aux pieds de Dieu.
Cet enfant est notre joie ;
Dieu pour sauveur nous l'envoie,
La loi s'abaisse aujourd'hui.
Les rois, qu'arme son tonnerre,
Sont tout par lui sur la terre,
Et ne sont rien devant lui !

M. de Lamartine aussi célébra le jeune héritier de la couronne dans une ode pleine d'enthousiasme : il s'adressait d'abord aux assassins du duc de Berry :

Versez du sang ! Frappez encore !
Plus vous retranchez ses rameaux,
Plus le trône sacré voit éclore
Ses rejetons toujours nouveaux !
Est-ce un Dieu qui trompe le crime ?
Toujours d'une auguste victime
Le sang est fertile en vengeur !
Toujours échappé d'Athalie,
Quelque enfant que le fer oublie
Grandit à l'ombre du Seigneur !
Il est né, l'enfant du miracle,
Héritier du sang d'un martyr ;
Il est né d'un tardif oracle,
Il est né d'un dernier soupir !

Immédiatement après la naissance du jeune prince, le château de Chambord, qui allait tomber sous la pioche des démolisseurs, lui fut offert par une souscription nationale dont le promoteur était le comte de Calonne.

Cette souscription fut le sujet d'un des pamphlets les plus mordants et les plus haineux de Paul-Louis Courrier.

On sait d'autre part que dans les rangs de certaine opposition, on alla jusqu'à prétendre que le jeune prince était un *enfant supposé*, et que tout cela n'était qu'une comédie pour faire croire à la naissance d'un héritier légitime, qui n'existait pas.

Nous n'avons pas à faire l'histoire de cette longue opposition

qui prit toutes les formes, et finit par renverser la monarchie à l'aide des forces bonapartistes et libérales coalisées.

On raconte un grand nombre de traits de bonté, d'intelligence précoce, d'amour de la patrie du jeune comte de Chambord, pendant sa première enfance. On en dit à peu près autant de tous les jeunes princes, tant qu'ils sont destinés à monter sur le trône. Les seuls éloges qui aient un prix véritable, parce qu'ils ne sont point suspects de flatterie intéressée, sont les éloges qu'on donne aux puissances déchues. Comme on le verra dans la suite de cette étude, ces témoignages d'admiration sincère n'ont point manqué aux Bourbons exilés.

II

Après la Révolution de 1830, le premier séjour de la famille royale fut le château de Lulworth, situé sur les côtes de Dorsetshire en Angleterre.

Peu de temps après, elle quitta Lulworth pour l'antique palais d'Holy-Rood, à Édimbourg.

Charles X avait pris le titre de comte de Ponthieu; il avait donné à son petit-fils celui de comte de Marnes. En se séparant du commandant français qui l'avait conduit à Holy-Rood, le roi lui dit : « Quoi qu'il arrive, jamais mon petit-fils ne rentrera en France avec l'appui des baïonnettes étrangères. »

La première communion du comte de Chambord eut lieu le 2 février 1832. C'est alors seulement que Charles X apprit au jeune homme toutes les circonstances du meurtre de son père, en lui faisant répéter qu'il pardonnait aux coupables.

La famille du roi de France exilée se vouait presque exclusivement à la pratique des devoirs religieux et à des œuvres de bienfaisance. Charles X voulait que tous ceux qui l'approchaient ne donnassent que des exemples de piété et de charité. C'est dans ce milieu que le comte de Chambord fit son éducation première sous la direction de M. Barrande, élève de l'école polytechnique, qui depuis s'est fait un nom célèbre dans les sciences, et dont les travaux sur la paléontologie ont été placés au premier rang.

Un Anglais, qui visita Holy-Rood en 1832, parle en ces termes du jeune prince, alors âgé de douze ans :

« Peu d'enfants ont à cet âge l'esprit aussi cultivé, surtout « sous le rapport des connaissances historiques. Son esprit vif

« et éveillé lui fait trouver de petits traits enjoués, de petites « saillies qui répandent beaucoup de charme dans ses discours « enfantins. »

Les susceptibilités de l'Angleterre forcèrent peu de temps après les Bourbons de quitter Holy-Rood. Ils se rendirent à Prague, où ils habitèrent le Hradchin, vaste palais mis à leur disposition par l'empereur François II, et pendant l'été, le château de Buschtirad, que leur avait offert le grand-duc de Toscane. Dans toutes ces résidences, le genre de vie des illustres exilés fut le même : une existence patriarcale, assortie d'ailleurs à la médiocrité des ressources de Charles X, car il ne s'était pas enrichi sur le trône. Sa seule dépense considérable était l'aumône. Partout, les bénédictions des pauvres l'ont entouré, et de bien vifs regrets ont marqué son départ.

C'est un peu plus tard (1833) qu'eut lieu la malheureuse tentative que fit la mère du jeune prince, la duchesse de Berry, pour soulever la France contre Louis-Philippe.

Ce fut précisément à cette époque que le duc de Bordeaux atteignit sa quatorzième année : suivant les anciennes lois de la monarchie, c'était l'âge de sa majorité. Un très grand nombre de légitimistes, entr'autres M. de Châteaubriand, se rendirent auprès du jeune prince pour le saluer comme roi. Beaucoup d'entre eux, dit-on, lui prêtèrent serment.

En 1836, Charles X résolut de fixer sa résidence à Goritz, ville heureusement placée entre l'Allemagne et l'Italie, dans un site admirable. C'est là qu'il mourut, un mois après son arrivée, du choléra.

Il fut enterré dans le couvent des Franciscains de Goritz.

III

Outre M. Barrande, que nous avons cité, beaucoup d'hommes distingués s'employèrent à l'éducation du jeune duc de Bordeaux : Mgr Frayssinous pour les études classiques, M. Gauchy, le mathématicien, le colonel Monnier, les généraux d'Hautpoul et de Saint-Chamans pour les sciences et l'art militaire.

Le duc de Bordeaux était très instruit, et, chose rare chez un Français, parlait avec facilité trois langues étrangères : l'anglais l'allemand et l'italien.

Dans l'éducation du jeune prince, le développement des forces physiques ne fut point négligé. Un corps sain et robuste est un

auxiliaire précieux dans toutes les circonstances de la vie ; il faut être capable de supporter la fatigue comme d'affronter le danger : le courage est souvent impuissant dans un corps débile.

Le comte de Chambord montait à cheval parfaitement ; c'était un nageur intrépide ; son adresse au tir et à l'escrime était remarquable.

Il voyagea dans l'Europe entière, s'intéressant aux mœurs de tous les peuples, nouant partout des relations avec les hommes les plus distingués dans toutes les branches de l'activité humaine, hommes de guerre, savants, poètes, artistes. Le comte de Chambord était un observateur infatigable ; dans ses voyages, rien ne lui échappait, rien ne le rebutait. Il accueillait ses amis avec une confiance et une affection charmantes ; il ne redoutait point de se laisser voir à ses ennemis, et savait déjouer les ruses de leur malveillance par sa prudence, sa réserve et sa fermeté.

On sait que le comte de Chambord était boiteux ; c'est à la suite d'une chute de cheval qu'il fit à l'âge de 21 ans, le 28 juillet 1841. Son cheval s'était effrayé à la vue d'une charrette couverte d'une toile blanche qui s'agitait au vent. Le prince essaya de forcer l'animal rétif à passer à côté de cette charrette. Les gens de sa suite voulaient lui venir en aide, il refusa. Dans cette lutte, le cheval, se cabrant, se renversa de tout son poids sur son cavalier, en lui écrasant littéralement la cuisse. On releva le prince ; il n'avait point perdu connaissance ; il demanda lui-même qu'on fît chercher une voiture ; voyant l'inquiétude de ceux qui l'entouraient, il leur dit : « Eh ! ce « n'est qu'une jambe cassée ; Bougon (c'était le nom de son « médecin) me la remettra bien. Mais c'est dommage que ce ne « soit pas sur un champ de bataille ! »

C'était plus qu'une jambe cassée ; c'était une jambe broyée. Le comte de Chambord faillit en mourir. Il lui fallut plus d'un an pour être complètement guéri.

IV

Ce fut seulement vers la fin de 1842 que le comte de Chambord, complètement guéri, put reprendre la suite de ses voyages. Après avoir visité, en Allemagne, quelques-uns des champs de bataille de Napoléon, il se rendit en Angleterre. Il n'y était pas revenu depuis son enfance. Débarqué à Hull, on

Ecosse, il voyagea lentement jusqu'à Londres, recevant l'hospitalité dans les châteaux vraiment princiers de lord Shrewsbury, du duc de Northumberland et de quelques autres membres de l'aristocratie anglaise, étudiant les mœurs politiques et les institutions de la plus libre en même temps que la plus conservatrice des nations.

A Londres, il occupait cet hôtel de Belgravesquare que les débats de la Chambre des députés et la lutte acharnée des journaux français ont rendu célèbre. M. de Chateaubriand et un très grand nombre de Français passèrent le détroit pour visiter le comte de Chambord ; c'est ce qu'on nomma le *pèlerinage de Belgravesquare.* Parmi ces visiteurs, il s'en trouve qui n'étaient point légitimistes du tout. Il y eut même un combattant de la révolution de juillet 1830. Il se trouvait à Londres par hasard ; un de ses amis lui ayant demandé s'il n'allait pas, comme ses compatriotes, voir le prince. « Moi ? dit-il, je suis décoré de juillet ! » Quelqu'un ayant rapporté cette réponse au comte de Chambord, il fit dire à ce monsieur « que « le duc de Bordeaux était trop jeune en 1830 pour avoir aucun « souvenir de ce qui s'était fait à cette époque. »

Parmi les nombreux visiteurs de Belgravesquare se trouvèrent cinq députés à la Chambre.

Dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, en 1843, la visite faite par les légitimistes au comte de Chambord fut attaquée avec une violence extrême. Berryer essaya de la défendre, mais il ne retrouva point ce jour-là son éloquence habituelle ; il ne put empêcher la majorité d'insérer dans l'adresse une phrase où l'on *flétrissait* comme de mauvais citoyens les députés qui avaient fait le pèlerinage de Belgravesquare. Les légitimistes *flétris* en appelèrent de la Chambre à la nation française, et donnant leur démission, ils se présentèrent devant les collèges électoraux qui les avaient nommés. Ils furent tous réélus : le comte de Chambord leur adressa la lettre suivante :

A MM. les députés Berryer, Blin de Bourbon, de Larcy, de la Roche-Jacquelein, de Valmy.

19 mars 1844.

J'apprends, messieurs, votre réélection à la Chambre des députés et je m'empresse de venir m'en féliciter avec vous. C'eût été un bien vif sujet de regrets pour moi, si la visite que vous m'avez faite à

Londres, avait dû priver la France d'aussi bons défenseurs de ses intérêts. Je suis heureux et reconnaissant que les électeurs des villes de Marseille, Toulouse, Montpellier, Doullens et Ploermel, aient fait si bonne justice des calomnies que l'on voulait accréditer sur mon voyage en Angleterre et sur votre présence à Londres. Tous ceux qui me connaissent savent qu'il n'y a dans mon cœur, et qu'il n'est jamais sorti de ma bouche que des vœux pour le bonheur de la France.

Le sentiment de générosité qui a porté les hommes honorables qui ne partagent pas encore toutes nos convictions à se rapprocher de nous dans cette circonstance, doit nous donner l'espoir qu'un jour viendra, jour heureux de conciliation, où tous les hommes sincères de tous les partis, de toutes les opinions, abjurant leur trop longue division, se réuniront de bonne foi sur le terrain des principes monarchiques et des libertés nationales pour servir et défendre notre commune patrie.

Je vous renouvelle, Messieurs, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

En 1845, le comte de Chambord quitta sa résidence, où étaient morts Charles X et le duc d'Angoulême, et qui rappelait aux nobles exilés de si tristes souvenirs. Il alla s'établir à Frohsdorf, à quinze lieues de Vienne. (*A suivre.*)

LOUISE LATEAU

On écrit de Bois-d'Haine, 27 août, au *Courrier de Bruxelles :*

C'était samedi la fête de saint Louis, roi de France. La veille, à l'aurore, Louise Lateau, dont les forces baissaient considérablement depuis plusieurs mois, dit à sa sœur Rosine de placer près de son lit de souffrance la statuette du saint roi, un de ses patrons. Un jour qu'on lui demandait si c'était saint Louis de Gonzague ou saint Louis, roi de France, qu'elle voulait comme intercesseur au ciel, elle répondit avec sa douceur habituelle : « Je ne sais; peut-être bien tous les deux; on n'a jamais trop de patrons là-haut. »

... Cette fois, c'était bien la mort qui venait... Vendredi matin, le R. P. Duclos, mariste à Montluçon, avait apporté le Saint-Sacrement à Louise.

Après la cérémonie toujours si touchante de la communion,

Louise redevint plus calme. Mais la fin arrivait à grands pas. ce n'était plus qu'un cadavre animé. L'œil droit s'était fermé, pendant que celui de gauche restait ouvert avec une expression indéfinissable de douleur et d'angoisse.

On remarquait en outre un gonflement à la main gauche.

C'était un spectacle profondément attristant et que les rares assistants n'oublieront jamais. A la tête du lit se tenait Adeline, sa sœur cadette, en larmes... La moribonde avait la bouche entr'ouverte, une sueur froide perlait sur ses pauvres tempes amaigries. M. le curé de Bois-d'Haine récita quelques prières...

Vers les trois heures, on annonça à l'agonisante qu'on allait lui administrer l'extrême-onction. Cette communication parut lui faire un vif plaisir.

Enfin, vers sept heures du soir, M. le curé de Bois-d'Haine pénétra dans la petite maison avec les saintes huiles... Il y avait là M. le docteur Lecrinier, de Fayt, le sacristain et les membres de la famille...

M. Lecrinier trouva Louise considérablement affaiblie. Le pouls donnait environ cent pulsations à la minute. La respiration était gênée et bruyante. La main gauche était dégonflée ; par contre, un fort gonflement s'était produit au pied droit.

L'agonie était commencée. Le samedi matin, à 6 heures, Louise sentait approcher la mort, car, au moment où Rosine, sa sœur aînée, lui demanda, en entendant sonner la messe à l'église de Bois-d'Haine, si elle pouvait s'éloigner, elle lui fit un signe de tête négatif, comme pour dire : Restez.

Depuis trois semaines, Louise n'avait plus parlé à ses sœurs ni à personne. Immédiatement après qu'elle eut reçu le sacrement des mourants, elle s'est entretenue avec ses sœurs Rosine et Adeline, qui l'ont soignée avec un dévouement et une tendresse admirables. Elle leur a fait ses suprêmes recommandations, exprimant le désir d'être enterrée tout simplement, sans pompe, comme sa mère.

Dans la nuit du vendredi au samedi, Louise eut un léger accès de délire, au milieu duquel on l'entendit murmurer : Demain... Saint Louis... Quel beau bouquet !...

Vers six heures et demie, un léger soupir annonça que la mort avait fait son œuvre.

Les dernières paroles furent *Jésus, Marie !...*

Après les souffrances et les angoisses de l'agonie, l'expression du visage devint calme.

Les deux premiers jours, le cadavre a gardé une expression sereine, quelque chose qui rappelait vaguement les extases. Depuis, c'est la douleur qui est peinte sur cette figure émaciée.

On dirait une martyre.

Chose étrange, les mains sont restées blanches et flexibles. Nous les avons touchées : elles n'avaient rien de la raideur cadavérique.

Un petit Christ sur la cheminée... Pour tout luminaire, une bougie placée près de la fenêtre.

Enfin, au pied du lit, sur une console, des statuettes de Notre-Dame de Lourdes, de Notre-Dame des Victoires, de saint Pierre... Aux murailles, des images pieuses et la bénédiction papale envoyée par Sa Sainteté Pie IX.

Rien ne saurait donner une idée du respect que les populations ont pour la stigmatisée de Bois-d'Haine. Hier après-midi, plusieurs personnes étaient agenouillées en prière près de la haie qui borne le modeste enclos.

Encore un détail. Vendredi, 24 août, c'eût été la huit cent et unième fois que les écoulements de sang se fussent produits chez Louise Lateau ; mais ce même vendredi est le seul où la stigmatisée n'ait point saigné, car elle n'a pas eu d'extases.

Louise Lateau était née le 29 janvier 1850. Elle était donc âgée de trente-trois ans et sept mois.

Les phénomènes dont elle a été l'objet ont duré douze ans.

Ses funérailles auront lieu mercredi, à huit heures et demie, en l'église de Bois-d'Haine.

LE PROCÈS BERNARD

Nous avons indiqué l'issue du procès Bernard.

Le tribunal correctionnel de Tournai vient de voir se dérouler le procès retentissant autour duquel s'est fait beaucoup de politique, et dont la suite va permettre au gouvernement de montrer de plus en plus son hostilité contre l'Église en s'appropriant un bien ecclésiastique.

Quelques mots sur l'origine de l'affaire le feront mieux comprendre.

Mgr Dumont, évêque de Tournai, ayant reçu du Pape la

tutelle d'un administrateur apostolique, Mgr Du Rousseaux, Mgr Dumont se révolta contre Rome. Les passions politiques exploitèrent cette situation, et l'on vit la presse libérale, qui depuis longtemps réclamait la destitution de Mgr Dumont, faire volte-face et prendre tout à coup le parti de ce dernier, quand il entra en lutte contre Rome.

Après la prise de possession de l'évêché de Tournai par Mgr Du Rousseaux, Mgr Dumont réclama l'apposition des scellés à l'évêché. Il prétendait être propriétaire des valeurs se trouvant à l'évêché. Il disait qu'une partie de ces valeurs lui appartenaient à titre personnel, une autre partie à titre d'évêque de Tournai, qu'il prétendait être toujours.

Lorsque Mgr Dumont eut réclamé l'application des scellés, Mgr Du Rousseaux, le nouvel évêque, pour soustraire les valeurs formant la caisse des bonnes œuvres de l'évêché aux prétentions de son prédécesseur, fit transporter ces valeurs en dehors de l'évêché. Elles furent confiées au chanoine Bernard. L'apposition des scellés fut ordonnée. Alors l'avocat de Mgr Du Rousseaux fit comprendre à celui-ci qu'il devait reproduire toutes les valeurs à l'inventaire. Mgr Du Rousseaux consulta Rome qui tint le même langage. A cette nouvelle, le chanoine Bernard, qui avait disposé seul de la caisse et qui, selon l'accusation, en avait abusé, prit peur.

A l'insu de l'évêque, il s'embarqua furtivement pour Londres et l'Amérique, emportant la caisse, c'est-à-dire des valeurs s'élevant à environ cinq millions. Grand fut l'émoi à l'évêché à la nouvelle de la disparition de Bernard. Celui-ci cache son adresse à l'évêché. L'évêque envoie le chanoine Dubois aux États-Unis à la recherche de Bernard, avec mission de rapporter les valeurs. Mais dès que Bernard apprit par les journaux l'arrivée du chanoine Dubois à New-York, il partit pour le Niagara. M. Dubois dut revenir en Belgique sans avoir rencontré Bernard, qui s'était dérobé à sa recherche.

Plainte fut portée contre Bernard. Après bien des péripéties, le caissier infidèle fut appréhendé et extradé. Il vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Tournai, du chef d'abus de confiance. Pour sa défense, Bernard allègue qu'il était propriétaire des valeurs ! Cela n'est pas sérieux. Il est évident qu'il les a reçues à titre de dépôt. Elles formaient la caisse diocésaine. L'audace d'une telle défense lui a nui. Il prétend, en même temps, ce qui est contradictoire, qu'il a voulu mettre

les valeurs à l'abri, en sûreté, en les transportant *motu proprio* en Amérique. C'est reconnaître qu'il n'en était pas propriétaire. Il aurait donc agi à l'insu, mais dans l'intérêt de l'évêché, dont il conservait les valeurs. Un fait renverse cette thèse : c'est que d'Amérique il n'envoya jamais rien à l'évêché qu'il avait placé, par l'enlèvement de la caisse, dans un état de détresse financière telle que Mgr Du Rousseaux a dû engager toute sa fortune personnelle pour subvenir aux besoins des œuvres diocésaines. L'impression générale n'est pas favorable au prévenu. Il apparaît comme un caissier infidèle. Son attitude a été mauvaise. Il a revêtu, pour comparaître devant le tribunal, l'habit ecclésiastique qu'il avait cessé de porter depuis son départ d'Europe. En Amérique, il prit soin de cacher sa qualité de prêtre. Aujourd'hui, il fait gras le vendredi. Plusieurs organes de la presse libérale se sont évertués à transformer Bernard en une sorte de héros victime de son dévouement, instrument entre les mains de l'évêque et brisé par celui-ci pour se sauver lui-même. Les révélations de l'audience ont détruit la légende.

Après de longs débats, le tribunal a rendu son jugement, et, contre l'attente générale, Bernard a été acquitté.

Ce jugement, après avoir rappelé la prévention mise à la charge du prévenu, dit que l'extradition ne peut avoir lieu que pour un délit commis dans le pays qui la demande ; que le départ de Bernard a pu avoir lieu de bonne foi, croyant même erronément obéir à ses supérieurs ; que cette bonne foi résulte des lettres et des témoignages qui prouvent que l'on a conseillé à Bernard de mettre les valeurs en lieu sûr ; qu'il est établi qu'on a remis au prévenu un avis de la nonciature concernant le danger que courait la caisse et conseillant de l'éloigner.

« Attendu, dit le jugement, que des doutes sérieux s'élèvent sur la culpabilité du prévenu ;

« Attendu que le prévenu, par excès de zèle, a pu dépasser en Amérique son mandat, mais qu'il n'en résulte pas une culpabilité bien établie.

« Par ces motifs,

« Le tribunal prononce l'acquittement du prévenu en ce qui concerne la prévention du délit commis en Belgique et se déclare incompétent pour juger les faits qui se sont passés en Amérique. »

Ce jugement est frappé d'appel par le ministère public.

Cet acquittement extraordinaire ne vide d'ailleurs pas la question et il reste sur le tapis la matière d'un très intéressant, très long et très compliqué procès civil.

A qui appartiennent, en effet, les cinq millions de valeurs emportés par le chanoine, rapportés d'Amérique et actuellement aux mains du gouvernement ?

Est-ce à Bernard qui y prétend ?

Est-ce à l'ancien évêque Mgr Dumont qui les réclame ?

Est-ce à Mgr Du Rousseaux, qui, à titre d'évêque titulaire, affirme que c'est une propriété diocésaine ?

Sont-ils à l'État qui a bonne envie de les verser dans ses caisses, prétextant tour à tour que Bernard les a volés, que Mgr Dumont n'en est point le propriétaire, puisque l'audience a démontré que son patrimoine est intact, et enfin que Mgr Du Rousseaux n'a aucune qualité pour réclamer les fonds d'une caisse de secours diocésaine, le diocèse étant incapable de posséder ?

Comme on le voit, la question est grosse de complications, et l'État ne négligera rien pour faire prévaloir une doctrine qu'il s'empresserait d'appliquer ensuite en dévalisant partout les richesses diocésaines.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

C'est un acte tout à la fois très solennel et très important que celui par lequel le Saint-Père vient d'appeler l'impartiale histoire à se faire la vengeresse des droits de l'Église et de la Papauté.

Rien ne prouve mieux, en effet, dit le *Bien Public* de Gand, que le catholicisme ne craint rien de la science et que, selon la parole de Joseph de Maistre, « les Papes, pour se « défendre, ne demandent que la vérité et n'ont besoin que de « la vérité. »

Mais, en même temps qu'il ouvre ainsi une voie plus large à l'apologétique chrétienne, Léon XIII indique aussi le véritable nœud de la controverse historique et le point de mire que doivent avoir toujours en vue les historiens, jaloux de restaurer l'honneur de la religion, souillé par d'indignes calomnies.

L'auteur du *Pape* que nous citions tout à l'heure, dit encore : « Depuis trois siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » Il convient d'ajouter que cette conspiration s'est principalement exercée contre le Saint-Siège. « Si la foi, « dit le pieux et savant abbé Garini, ne m'apprenait que la « Papauté est le centre du catholicisme, je le comprendrais à la « violence et à l'universalité des attaques dirigées contre elle. »

Dans la voie de la restauration des sciences historiques, que d'efforts vaillants et victorieux ont été faits depuis un demi-siècle ! Que de grands Papes — saint Grégoire VII, Innocent III, saint Pie V, Sixte-Quint, par exemple — vengés des mépris de l'ignorance et des attaques de la calomnie ! Il serait injuste de méconnaître que des protestants sincères eux-mêmes ont eu leur part dans cette œuvre et, pour ne citer qu'un nom, la conversion de Frédéric Hurter n'a-t-elle pas été la récompense d'une sincérité historique poussée jusqu'au scrupule ?.....

Le XVI[e] siècle, dont les historiens hérétiques et libres-penseurs ont si odieusement falsifié et travesti les annales, bénéficie, lui aussi, du mouvement réparateur qui tend à dégager l'histoire des préoccupations étroites de la polémique et de la passion. Les situations faussées ont été rétablies ; les rôles intervertis ont été remis à leur place ; « l'intolérance de l'Église », ramenée à sa notion véritable, est apparue comme la défense de la religion, de la civilisation et de la société. On s'exposerait aujourd'hui tout autant au reproche d'ignorance qu'à celui d'aveugle prévention, en méconnaissant l'action tout à la fois réformatrice et conservatrice exercée par le Saint-Siège et par l'épiscopat à l'époque de la prétendue Réforme.

A un point de vue plus moderne et, pour ainsi dire, tout actuel, la magnifique lettre de Léon XIII signale aux historiens dignes de ce nom un autre filon à suivre et à exploiter.

Il s'agit des rapports séculaires et tout à fait spéciaux du Saint-Siège avec l'Italie.

Les révolutionnaires ont une thèse systématique et préconçue qui représente la Papauté comme le mauvais génie de la Péninsule subalpine, et comme un obstacle traditionnel à l'accomplissement des destinées italiennes. Dans cet ordre d'idées, la destruction de la souveraineté temporelle du Saint-Siège apparaît comme le couronnement triomphal de longues luttes, et comme la consécration définitive de la civilisation et de la liberté.

Or, rien n'est plus contraire à la réalité des faits que cette

légende révolutionnaire. Commencée sous l'inspiration et la dictée des Papes, la charte des franchises italiennes fut achevée et scellée par leurs mains. L'unité actuelle de l'Italie, basée sur la rapine et la trahison, n'est que l'impuissante et honteuse contrefaçon de ses gloires passées.

L'invitation que Léon XIII vient d'adresser dans ces vues à trois éminents princes de l'Église, aura un profond retentissement dans le monde catholique tout entier. La science chrétienne y puisera comme une notion plus précise et plus pratique de sa haute mission religieuse et sociale, et elle se mettra à l'œuvre avec un redoublement d'ardeur. C'est ainsi que notre siècle, qui a des prétentions au positivisme, et qui préfère aux déductions philosophiques les faits tangibles et les témoignages certains, sera servi à souhait. Il verra l'Église traverser la suite des siècles comme un chemin triomphal pour se présenter enfin à notre âge dans l'intégrité de la doctrine et de la sainteté !...

De cette manière, ce ne sera pas en vain que la parole féconde du Vicaire de Jésus-Christ aura été de nouveau portée par les mille échos de la presse aux extrémités de l'univers. Les hommes de plume et les hommes d'enseignement répondront à la pensée pontificale, ils interrogeront l'histoire, ils en vulgariseront les témoignages, et ils amèneront la science moderne à répéter en chœur cet hosanna du génie : « O sainte « Église de Rome, tant que la parole me sera conservée, je « l'emploierai pour te célébrer ! Je te salue, mère immortelle « de la science et de la sainteté ! *Salve, magna parens !* Les « grands hommes t'appartiennent. *Magna virum !* »

—

L'*Agence Havas* nous communique une dépêche portant que la Congrégation de l'Index a condamné trois ouvrages de M. Aubé, professeur au lycée Fontanes, sur la persécution de l'Église aux premiers siècles.

France.

Tarbes. — Le 25 août six trains se sont succédé à Lourdes, amenant cinq mille pèlerins appartenant à l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Le recueillement de tous a été admirable. Le 26 au matin la communion générale à la Grotte a duré plus d'une heure. A dix heures Mgr l'archevêque d'Andrinople a officié à la grand' messe de la basilique. Le Père Hurin a prononcé un discours.

Une grande procession de 400 bannières de l'Œuvre a eu lieu à travers la ville aux chants de l'Œuvre et de l'*Ave Maris Stella.*

Les offices ont continué dans la journée et se sont terminés par la procession aux flambeaux.

Étranger.

Allemagne. — Le correspondant romain de la *Gazette de la Croix* confirme la nouvelle, publiée il y a quelque temps, puis contestée, de la réunion générale des évêques prussiens dans le but de discuter une règle de conduite commune à adopter vis-à-vis de la nouvelle loi politico-ecclésiastique, votée récemment par le parlement prussien. Dans cette réunion il a été arrêté un formulaire de questions relatives à l'exécution de cette loi. Ce formulaire a été ensuite adressé au Vatican, avec prière de répondre aux questions y mentionnées.

La réponse aurait été favorable aux désirs de conciliation manifestés par les évêques. La *Gazette* croit que cette conduite de la cour de Rome aura pour effet de faciliter une entente prochaine entre le gouvernement civil et le Saint-Siège.

Angleterre. — Malgré les sommes énormes que l'État dépense chaque année pour soutenir ses écoles et y renforcer le programme des études, l'enseignement libre en Angleterre peut lutter avec avantage contre l'enseignement officiel. Les collèges catholiques de la Grande-Bretagne ont remporté la semaine dernière le plus brillant succès. Plus de 190 établissements de l'État et sept ou huit collèges catholiques seulement présentaient des élèves à l'examen d'admission pour l'université de Londres. Il y avait en tout 930 concurrents. C'est un élève du collège catholique de Beaumont qui a obtenu le plus de points. Un autre élève du même collège a obtenu la quatrième place. Enfin, les établissements d'Ushaw et de Saint-Edmond ont également obtenu les sixième, septième et huitième places dans le concours. Ainsi donc, parmi les huit premiers, il y avait cinq élèves appartenant à des écoles libres. Ce magnifique résultat indique clairement que les études sont beaucoup plus fortes dans les collèges catholiques anglais que dans les écoles de l'État.

Australie. — Nous apprenons la mort de Mgr Vaughan, archevêque de Sidney.

Mgr Vaughan, dont la santé était ébranlée depuis quelque temps, venait d'arriver en Angleterre vendredi dernier; il devait aller à Rome aussitôt après s'être un peu remis des fatigues de son voyage en mer et il avait accepté l'hospitalité d'un de ses parents, le colonel Blundell, qui réside aux environs de Liverpool. Samedi matin, quand on pénétra dans sa chambre, on trouva le prélat endormi dans son lit du sommeil de la mort. L'archevêque de Sidney était le frère de Mgr Vaughan, l'éminent évêque de Salford.

TURQUIE. — On écrit de Turquie au *Moniteur universel :*

L'Église catholique, au milieu des crises qui éclatent de tous côtés, des perturbations qui ébranlent ou démembrent les empires, continue d'accomplir sa mission civilisatrice, et son œuvre pacifique se poursuit sans interruption et sans bruit.

J'ai à vous signaler un triomphe considérable qu'elle vient de remporter en Macédoine et dont l'avenir fera mieux connaître l'importance sérieuse au point de vue catholique et français. C'est, en effet, à des religieux français qu'est dû ce résultat, je veux dire la conversion d'environ 60,000 Bulgares de l'Église orthodoxe, conversion qui s'est opérée lentement dans le cours de ces cinq dernières années.

Déçus dans leur espoir légitime d'obtenir des évêques et des prêtres bulgares, comme le portait le firman de 1872 qui a constitué l'Église bulgare indépendante, opprimés et rançonnés par les prêtres, les évêques grecs du Phanar, les Bulgares de la Macédoine ont songé à chercher dans l'Église catholique un refuge contre cette oppression.

La vérité oblige à dire que là est la véritable origine de ce mouvement qui a amené peu à peu soixante villages bulgares de la Macédoine à embrasser le catholicisme, à se placer sous la protection d'une autorité religieuse dont le joug est léger et le désintéressement bien connu. Il s'agissait de donner un pasteur spirituel à ces soixante mille Bulgares qui n'ont encore que quarante-cinq églises ou chapelles desservies par un nombre égal de prêtres.

L'éminent Père Bonnetty, supérieur des Lazaristes français de Salonique, qui a eu la plus grande part à ces conversions, a jeté les yeux sur un jeune Bulgare qu'il avait recueilli enfant, élevé et envoyé à Paris, d'où il est revenu après avoir fait de brillantes études théologiques. Ce Bulgare, aujourd'hui Mgr Mladenoff, a été désigné au choix du Saint-Siège qui l'a institué évêque des Bulgares de la Macédoine.

Le nouvel évêque a été sacré par son compatriote, l'archevêque Nil, qui est le chef spirituel des Bulgares-Unis de la Turquie d'Europe. Il était assisté de son coadjuteur, Mgr Petkoff, évêque

bulgare, et de Mgr Benjamin, évêque grec-uni du rite oriental. Le Saint-Siège a eu la sage précaution de laisser aux nouveaux convertis le rite oriental, et le nouvel évêque sacré dans l'église française de Saint-Benoît, à Galata, a reçu, au lieu de mître, la couronne byzantine fermée qui sert de coiffure aux prélats orientaux. Avant de lui poser cette couronne sur la tête, l'archevêque Nil lui a adressé en langue bulgare une allocution touchante sur les devoirs de sa charge et la dignité de sa mission. Le nouvel évêque est parti ensuite pour Salonique, où il s'installera dans la maison des Lazaristes. Ceux-ci font construire un magnifique collège qui contiendra deux cents élèves, et où la jeunesse bulgare pourra recevoir un enseignement classique et une éducation européenne à peu de frais.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mort du Comte de Chambord. — Succès au Tonkin. — Étranger.

30 août 1883.

Nous n'avons pas à apprécier ici les conséquences du douloureux évènement du 24 août : devant le cadavre de celui qui fut le Comte de Chambord, et que les ennemis eux-mêmes de la royauté ne peuvent s'empêcher de saluer de leur respect, le silence et la prière sont seuls permis.

Quant à l'avenir, il sera ce qu'il plaira à Dieu et nous avons trop confiance dans sa miséricorde pour désespérer : le salut de la France ne peut dépendre d'un prince, quelque parfait que nous nous plaisions à le reconnaître et à le proclamer ; il dépend des principes que représentait ce prince, le plus honnête qui fut jamais. Or, ces principes ne sauraient descendre dans la tombe avec lui, et son héritier légitime saura le comprendre pour le triomphe de la royauté et le salut de la France.

Quant aux légitimistes, leur situation est certainement très douloureuse, leur cœur saigne au souvenir de celui que leur emporte la mort ; mais justement parce qu'ils sont « légitimistes », précisément parce qu'ils sont des hommes de principe, ils n'éprouvent aucun embarras dans leur ligne de conduite.

Eussent-ils eu une minute de doute, qu'il leur suffirait de se rappeler l'attitude de M. le comte de Chambord pour chasser toute hésitation.

Comment peut-on croire qu'en mourant celui-là même qui a tout sacrifié sur la terre pour la défense intégrale du principe héréditaire, emporterait avec lui le principe qu'il a fait triompher ?

Sa gloire est de l'avoir fait revivre pur ; sa gloire est d'avoir recréé la Monarchie légitime, alors que des déchirures sanglantes faisaient croire à tant d'esprits qu'il n'y avait pas de guérison possible !

Il faut ne rien comprendre à la foi des légitimistes pour se figurer qu'elle dépend de la mort ou de la vie d'un Roi.

Les légitimistes ne sont pas plus libres de changer de foi politique, qu'un chrétien de changer de foi religieuse parce qu'un Pape est rappelé au Ciel et qu'un autre lui succède.

Les légitimistes resteront fidèles au Roi légitime, à un Roi royaliste, parce que c'est le principe de « leur dogme » politique.

—

Parmi les témoignages de respect profond et de douloureuse sympathie qui ont accompagné l'annonce de la mort de Monsieur le Comte de Chambord, il convient de citer l'attitude des conseils généraux de province.

Sur la proposition de M. le baron de Lareinty, le conseil général de la Loire-Inférieure, siégeant à Nantes, a levé sa séance en signe de déférence et de deuil.

Voici l'allocution prononcée par M. de Lareinty :

« Messieurs,

« Monseigneur le comte de Chambord, le chef de cette illustre « Maison qui a donné huit siècles de gloire à la France, vient « de succomber aux atteintes d'une terrible maladie. En pré- « sence d'un aussi douloureux événement, les partis doivent « désarmer un instant, et sachant, Messieurs, combien le con- « seil général a le respect des convenances, je propose de lever « la séance. »

Après quelques observations très convenables de M. Laisant pour expliquer l'abstention de la minorité, la séance a été levée.

Le conseil général de la Vendée, sur la proposition de M. de Baudry-d'Asson, a levé sa séance.

A Saint-Étienne, M. le baron de Rochetaillée a fait une proposition tendant à faire lever la séance du conseil général, mais sa motion a été repoussée par la question préalable.

M. de Rochetaillée a montré, comme toujours, une ferme et très noble attitude, et à la fin de la séance, il s'est écrié :

— Le Roi est mort, vive le Roi !

Dans le Gers, M. le comte de Gontaut a également proposé de lever la séance du conseil général. M. Paul de Cassagnac et M. Larrieu, conseiller républicain, l'ont appuyé en un langage très noble et très élevé.

—

Nous enregistrons avec grand plaisir la nouvelle du succès que nos braves marins, commandés par l'amiral Courbet, viennent de remporter sur la rivière de Hué. Les forts et les batteries élevés à l'entrée de cette rivière sont aujourd'hui au pouvoir des Français ; la capitale de l'Annam, c'est-à-dire le siège du gouvernement annamite, avec le souverain et ses ministres, sont donc entre nos mains. Affolé par ce désastre, le gouvernement annamite a fait demander une suspension d'armes qui lui a été aussitôt accordée, et des négociations de paix ont été ouvertes immédiatement.

Un grand coup, un coup décisif a été frappé. Le gouvernement annamite qui, depuis trois ou quatre ans, violait tous les traités, faisait cause commune avec nos ennemis, commettait, en un mot, au détriment de nos intérêts, toutes les fourberies familières à la diplomatie des pays d'extrême Orient, a reçu une leçon vigoureuse ; il est donc prêt à signer ce qu'on lui demandera pour éviter de plus redoutables catastrophes, et il se dira demain notre ami le plus fidèle, notre allié le plus dévoué.

C'est assurément quelque chose, c'est même beaucoup. Est-ce tout cependant ? Faut-il croire avec la presse officieuse que la campagne est finie et que dans très-peu de semaines nous nous trouverons en possession des garanties nécessaires pour l'exécution intégrale du traité de 1874, avec les satisfactions complémentaires qu'il comporte ?

Nous voudrions avoir cette espérance, mais nous ne l'avons pas. On ne réfléchit pas assez que le nœud de l'entreprise que la France poursuit est, non pas à Hué, mais au Tonkin. Nous sommes victorieux, maîtres de la position au sud de l'Annam ; mais au nord, c'est-à-dire sur le delta du fleuve Rouge, notre action rencontre des obstacles plus sérieux.

Car si l'amiral Courbet a pleinement réussi dans son dessein, le général Bouet n'a pas été tout à fait aussi heureux dans sa marche vers Song-Tai. A la tête d'une poignée de Français, il a eu affaire, comme il le dit lui-même, à « 5,000 Chinois, » et

ces deux mots dépeignent éloquemment, à eux seuls, la situation. Le gouvernement annamite ne nous a jamais été favorable, et assurément il n'était pas inutile de le mettre dans l'impuissance de nous nuire, sinon dans l'obligation de nous aider. Mais le gouvernement annamite, même à notre discrétion, ne dispose que d'une influence très problématique sur le mouvement des esprits au Tonkin, et s'il a contribué au développement du brigandage dans cette contrée, il n'est pas maître des éléments qui l'y entretiennent et qui s'efforcent d'y lutter contre l'établissement de notre domination.

L'autorité qui commande aux Pavillons-Noirs, qui les lance et qui les paye, c'est le gouvernement chinois, et le cabinet de Pékin se rencontre avec M. Challemel-Lacour pour nous faire la guerre, sans juger qu'il soit nécessaire de nous la déclarer. Or, l'intervention authentique de la Chine sur le point territorial de l'Annam où nous avons résolu de planter le drapeau français, demeure le point délicat, le côté dangereux de l'expédition du Tonkin.

—

La quatrième session du dixième Parlement de la reine Victoria a été close samedi; elle durait depuis le 15 février, et la fatigue de tous, ministres, lords et membres de la Chambre des Communes, était devenue telle que le gouvernement aurait été certainement dans l'impossibilité de retenir une semaine de plus à Londres les rares honorables qui étaient restés à leur poste. La première session de la présente législature a été close le 7 septembre, après des débats que les manœuvres obstructionnistes des Irlandais avaient rendus infiniment plus fatigants que ceux des mois derniers. On ne manquera pas en Angleterre de faire ce rapprochement, pour montrer que l'ardeur des membres du Parlement se refroidit notablement à mesure qu'il avance en âge.

Le message de la Reine se termine par l'énumération des lois qui ont été votées dans le cours de la session. Si nous rapprochons le discours de clôture de la session de la harangue d'ouverture, nous constatons que, parmi les projets dont le gouvernement voulait saisir le Parlement, plusieurs et des plus importants, ont été laissés en route.

L'alinéa consacré aux affaires de Madagascar plaira aux amis comme aux adversaires de l'alliance française. Les assurances du début seront agréables aux premiers ; les réserves de la fin

sont de nature à satisfaire les seconds. Enfin, les lignes consacrées à l'Afrique australe n'apportent aucun éclaircissement sur la conduite que le ministère compte tenir pendant les vacances à l'égard des Zoulous et des Boers. Comment imposera-t-il la paix aux uns ? Comment rappellera-t-il les autres au respect des êtres inférieurs qu'ils oppriment ? Le gouvernement ne le dit point ; il ne le sait probablement pas lui-même.

Le message royal est la reproduction presque identique du discours qui a été lu à l'ouverture de la session. Après s'être félicitée de la cordialité de ses rapports avec les puissances étrangères, la reine aborde trois questions de politique extérieure sur lesquelles, malgré la discrétion en usage dans ces sortes de documents, elle s'exprime avec assez de précision pour attirer les commentaires de la presse. Comme l'avait déjà fait M. Gladstone dans un discours récent, elle attribue au choléra les retards éprouvés par l'œuvre de réorganisation entreprise en Égypte par l'Angleterre. C'est la version officielle, qui n'éveille pas moins de scepticisme au-delà qu'en deçà du détroit, mais que personne ne pouvait contredire. L'occupation est toujours qualifiée de temporaire ; mais il n'est pas fait la moindre allusion au terme probable du séjour des troupes en Égypte ; personne, d'ailleurs, ne s'attendait à ce qu'une date fût fixée.

—

Le roi Alphonse XII vient d'arriver à Barcelone accompagné de son ministre de la guerre. De là il se rendra à Saragosse, Vitoria, Valladolid, etc., pour inspecter les garnisons du Nord.

Pendant ce temps, les journaux de Madrid publient de nombreux détails sur la part qu'auraient prise certaines associations de spéculateurs français à la récente insurrection. Ils disent que ce syndicat a souscrit 750,000 francs pour corrompre les soldats. D'autres révélations sont annoncées pour le moment où la censure de la presse sera supprimée. Les journaux officieux, qui jusqu'ici avaient nié que l'argent français eût joué un rôle quelconque dans l'insurrection, admettent maintenant que ce bruit n'est pas dénué de fondement.

On raconte à Madrid que M. Zorrilla a été un instrument entre les mains de certains radicaux français et de certains spéculateurs. On dit aussi que M. Zorrilla se trouve près de la frontière espagnole et que le gouvernement français n'ose

ni le rappeler à Paris, ni l'expulser, de peur qu'il ne fasse certaines révélations compromettantes.

Les derniers débris de l'insurrection disparaissent successivement. Les quelques petites bandes, qui se trouvent dans les montagnes aux environs de Barcelone, sont poursuivies activement ; elles ne font que fuir et ne cherchent qu'à passer la frontière.

P. CHANTREL.

PETITE CHRONIQUE

Le *Journal officiel* ne fait pas mention de la mort de Mgr le comte de Chambord. Ainsi, le descendant de tant de rois à qui la France a dû son unité nationale, tant de brillantes victoires, une gloire incomparable dans les lettres, les sciences et les arts, de tant de rois dont l'habile et ferme politique lui donna ses frontières naturelles, n'aura pas eu, nous ne dirons pas une oraison funèbre, dans la feuille gouvernementale, mais seulement une simple mention mortuaire. Ce silence est plus qu'une inconvenance, c'est une sottise.

— Mgr Raess, ancien évêque de Strasbourg, vient d'être frappé d'apoplexie.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort, à Aix, du R. P. de Bouchaud.

D'une ancienne famille lyonnaise, le Père Louis de Bouchaud avait été supérieur des missions d'Afrique.

Il se trouvait à Fourvières, à Lyon, quand le commissaire Perraudin est venu l'expulser avec ses frères en religion.

Il partit pour Aix en Provence, où il est mort après une longue et douloureuse maladie.

— La loi sur la magistrature sera promulguée dans une quinzaine de jours, c'est-à-dire à l'expiration du délai constitutionnel.

La promulgation de cette loi coïncidera avec la clôture de la session des assemblées départementales.

A ce moment, le ministre de la justice fera tenir au président de la République, à Mont-sous-Vaudrey, le premier projet de décret portant nominations, mutations, révocations ou mises à la retraite dans le personnel judiciaire. Tous les mouvements seront publiés en trois séries et à huit ou dix jours d'intervalle.

— D'après des dépêches de Constantinople, la proposition faite par l'Italie de convoquer à Rome une conférence pour déterminer

des mesures sanitaires préventives, générales et fixes, contre le choléra, est agréée en principe à Constantinople, à Vienne, à Paris, à Londres et à Saint-Pétersbourg.

VARIÉTÉS

Les reliques historiques.

Une fâcheuse aventure vient d'arriver au musée allemand qui possède le crâne de Schiller. L'Allemagne possède un « masque » de l'auteur des *Brigands,* dont l'authenticité n'est pas discutable; le professeur Welcker a eu l'idée de rapprocher le masque du crâne, et alors est apparue lumineuse cette conclusion : c'est que ces deux fragments ne se rapportaient nullement l'un à l'autre, c'est-à-dire qu'il y en avait un faux. Comme on est absolument certain que ce n'est pas le masque, il faut bien que ce soit le crâne.

Cette mésaventure prouve qu'il faut quelque peu se méfier des « morceaux » des grands hommes. Le *Français,* à l'appui de cette thèse, cite quelques exemples curieux, notamment en ce qui concerne les « reliques » de Voltaire, qui d'ailleurs ont subi des fortunes diverses. En 1834, on pouvait encore voir à la vitrine du pharmacien de la maison Dubois un détritus de chair humaine, immergé dans l'alcool, et qui n'était autre que le cervelet du « philosophe de Ferney. » On racontait même qu'on avait fait l'expérience, je ne sais trop dans quel but, de brûler des morceaux de ce cervelet. Le possesseur de ce morceau de Voltaire s'appelait Mithouard. Il avait reçu le cervelet, à titre de don, de la famille, mais il ne savait trop qu'en faire. En 1799, il s'avisa de l'offrir au ministre de l'intérieur. Celui-ci accepta le cadeau par une lettre qu'on peut lire au *Moniteur universel* du 6 mars 1799. Il annonçait l'intention de déposer cette relique à la Bibliothèque nationale. Peut-être Mithouard avait-il imaginé qu'il avait droit à quelque indemnité pécuniaire et fut-il froissé de ce qu'on ne lui en proposât aucune. Ce qui est certain, c'est que, comme je le disais tout à l'heure, le cervelet de Voltaire était encore en 1834 chez le fils de Mithouard, non moins pharmacien que son père. C'est en 1854 seulement qu'il fut transporté à la Bibliothèque, alors impériale. Il y est encore, je crois.

*
* *

Molière a été lui-même fort dispersé. Ses os ont contribué à la fabrication de petites lentilles de verre, et un morceau de sa mâchoire est sous globe au musée de Cluny. Encore l'authenticité de ce fragment est-elle contestée, puisque certains érudits prétendent que ce maxillaire fut la propriété de La Fontaine. Un autre fragment d'os de Molière est en la possession de M. Richard-Desaix, qui s'en est rendu acquéreur en même temps que d'autres reliques du même genre à la vente Pourtalès, en 1865. Le reliquaire où se trouvait ce fragment était, proportions gardées, un véritable charnier d'illustres morts. On y voyait des fragments des os du Cid et de Chimène, d'Héloïse et d'Abeilard, une dent de Voltaire, des ossements de La Fontaine, des cheveux du général Desaix, d'Agnès Sorel et d'Inès de Castro, et une partie de la moustache de Henri IV. On ne s'étonnera pas de cet assemblage lorsqu'on saura que le tout avait été réuni par Denon, grand collectionneur à une époque où ceux-ci étaient rares. Denon avait eu d'ailleurs des facilités particulières. Il était en Espagne avec les armées impériales lorsque la prise de Burgos fit tomber entre les mains de l'armée française le tombeau du Cid et de Chimène. Ce fut lui qui fut chargé de remettre ces restes dans la sépulture d'où on les avait arrachés. C'est encore lui qui reconnut, en 1805, le cadavre de Desaix, déposé dans la sacristie du couvent de San-Angelo ; il profita de l'occasion pour lui couper une mèche de cheveux.

*
* *

Il n'y a pas plus d'une quinzaine d'années qu'on a appris l'existence, hors du tombeau, de la tête momifiée du cardinal de Richelieu. L'affaire fit alors un certain bruit. On fit une enquête. Elle mit les choses au clair. Il arriva, en 1793, à Richelieu ce qui advint à d'autres non moins illustres. On ouvrit son tombeau. Je ne sais comment il se fit qu'on ne jeta pas ses dépouilles à la voirie, mais un amateur peu scrupuleux, peut-être « un pur », estima qu'on ne pouvait à ce réactionnaire, même mort, laisser la tête sur les épaules. Il sépara le chef du corps et l'emporta. Cet amateur était un épicier de la rue de la Harpe. Il garda la tête chez lui jusqu'au jour où, s'étant marié, il fut obligé de se défaire de cette relique pour complaire à sa femme, qui la trouvait déplaisante.

Un acheteur se présenta : c'était M. Armez, dont le fils a été

député des Côtes-du-Nord. Dans quelles conditions se fit la vente ? Il est curieux de constater que la tête illustre fut, soit par l'épicier, soit par M. Armez, débitée comme la première bûche venue. En effet, il y a une quinzaine d'années, M. Armez fils possédait seulement la face du cardinal, parfaitement conservée et portant encore quelques vestiges de la mouche et des moustaches. Les chairs étaient encore solides, mais avaient pris une couleur acajou. Mais il n'y avait que la face, et le crâne était aux mains d'un autre collectionneur. Depuis, les deux morceaux ont été réunis et remis à la place où ils n'auraient point dû sortir, c'est-à-dire dans le tombeau du cardinal.

*
* *

Pour une aventure analogue, notre roi Henri IV n'a pas eu même fortune. En 1854, il y avait au château d'Erbach, dans l'Oldenwald, un crâne à peu près entier. Une pancarte assurait que ce fragment humain appartenait à la dépouille d'Henri IV, et avait été achetée d'un fossoyeur lors de la violation des tombes royales à Saint-Denis. J'ignore ce qu'est devenu ce crâne, non plus que l'œil immergé dans l'esprit de vin, que possédait et possède probablement encore le duc Charles de Bavière, frère de l'impératrice d'Autriche et de la reine de Naples. Cet œil, préparé avec grand soin par le docteur Ivanoff, a été légué par lui à l'archiduc, qui était son meilleur élève. Ivanoff le tenait lui-même du docteur allemand de Wecker. Cet œil, dont on a beaucoup parlé en France, bien que peu de personnes l'aient vu, avait été enlevé par le docteur de Wecker à un jeune homme alors à peu près inconnu, mais qui est devenu depuis célèbre sous le nom de Gambetta.

PECCADILLE.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les tendances générales du marché restent toujours aussi peu encourageantes. Les échanges n'ont aucune importance, et les seules opérations engagées se rattachent au règlement ou à la défense d'anciennes positions. La morte-saison sévit en plein, et les conservateurs se recueillent. Du reste, le gros et le petit public sont aussi désireux l'un que l'autre à ne pas réagir contre l'impression de malaise qui gagne peu à peu tous les groupes de valeurs. Aussi, est-ce encore un peu de baisse que nous avons à enregistrer

sur les rares titres qui ne sont pas encore délaissés; et cela, malgré la reprise qu'on a pu relever sur les plus bas prix auxquels on avait été un moment précipité.

Depuis une quinzaine de jours, les vendeurs ont eu la partie belle, car ils n'ont rencontré chez leurs adversaires aucune résistance sérieuse. Il est vrai que les raisons invoquées pour expliquer les opérations des premiers et l'apathie des seconds, n'ont pas fait défaut. On s'est préoccupé assez vivement des nouvelles confuses et contradictoires reçues du Tonkin ; on redoute que cette expédition ne soit longue, très coûteuse, et qu'elle ne nous entraîne des complications. On a fait observer que la question de Madagascar restait toujours en suspens. On a fait aussi grand bruit d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* article conçu dans des termes excessivement violents contre la France; que ce journal qui passe pour refléter exactement les opinions, les pensées et les sentiments du prince de Bismark, accuse carrément de menacer la paix intérieure. Enfin, la mort de notre Prince, deuil véritablement public dans tous les cœurs français...

La question d'un emprunt est revenue sur le tapis.

On voit déjà, comme inévitable, un emprunt de 300 millions; comme cette somme ne suffira pas pour couvrir les déficits des budgets 1883 et 1884, il faudra doubler cette somme.

En outre, les conventions passées entre l'Etat et les Compagnies de chemins de fer, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer nos dépenses budgétaires, puisque les emprunts des Compagnies seront contractés, en définitive, pour le compte du gouvernement, qui paiera les intérêts et l'amortissement de ces emprunts. Il n'y a aucune différence entre les emprunts directs que l'Etat peut faire et ceux qu'il ferait sans le concert des Compagnies; seulement la manière d'emprunter diffère. Des emprunts directs trop considérables pourraient être une cause d'affaissement pour le crédit public, tandis que les emprunts faits par les mains des Compagnies ne pèsent nullement sur le marché. Le public montrerait absolument une certaine répugnance à absorber un gros stock de nouvelles rentes amortissables ; on peut considérer comme certain qu'il absorbera facilement de nouvelles obligations de chemins de fer. Ceux-ci en placent, en moyenne, pour 300 à 350 millions, chaque année.

Nous sommes donc loin de soutenir que la situation soit satisfaisante, nous voyons bien des points noirs qui méritent d'être surveillés. Abstenons-nous donc, pour le moment, c'est ce qu'il y a de mieux à faire sous ce gouvernement.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

RÉPUBLIQUE ET PERSÉCUTION (1)

« Le plus haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle façon, l'esprit humain est libre heureusement ; le plus haut degré de philosophie est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente. » Telle est la haute leçon de tolérance que donnait aux républicains l'homme de France qui a le plus contribué à la fondation de la république, tel est le suprême conseil que M. Thiers léguait à ses successeurs comme une disposition testamentaire et que, jusqu'à ce jour, ses successeurs ont à peu près respecté. Sauf peut-être le cabinet du 14 novembre 1881, tous les ministères qui se sont succédé depuis 1873 ont considéré le Concordat comme « le plus sage traité que les puissances aient jamais conclu avec le Saint-Siège », et il n'y a pas longtemps que M. Jules Ferry et M. Martin Feuillée déclaraient devant une commission parlementaire que l'application libérale de ce traité était à leurs yeux le seul moyen de sauvegarder la paix religieuse.

Malheureusement l'opinion du président du conseil et du garde des sceaux, si conforme à celle de M. Thiers, n'a pas été partagée par la majorité des membres de la commission du Concordat, et à l'application large et libérale du traité de 1801 cette comission a préféré un autre système : celui de l'application ou de l'exécution stricte. Exécution est bien le mot qui convient ; nous le trouvons dans le rapport de M. Paul Bert, président de la commission, et nous le retenons : il qualifie admirablement la nouvelle politique qu'une fraction de la majorité républicaine voudrait imposer au gouvernement.

Au fond, les membres de la commission sont partisans de l'abrogation pure et simple du Concordat et, s'il ne tenait qu'à eux, ce pacte aurait vécu. Un scrupule pourtant les retient : ils se demandent si tous les Français sont assez émancipés de

(1) Extrait du *Journal des Débats.*

ce que l'on appelle les influences cléricales, ils hésitent à faire à cette question une réponse affirmative, et dans le doute, ils prennent leurs précautions pour l'avenir. Nous pouvons nous tromper, disent-ils, commençons toujours par diminuer la puissance de l'Église : si le système réussit, s'il est démontré que l'on peut frapper impunément, nous frapperons plus fort un peu plus tard, à l'heure opportune, et nous abrogerons définitivement le Concordat ; si, au contraire, « l'exécution stricte » ne donne pas tous les résultats que nous en attendons, nous abrogerons encore parce qu'il sera démontré alors que l'abrogation est devenue la nécessité suprême et l'unique ressource.

On voit dans quel dilemme se trouve prise l'Église. Il s'agit d'une expérience à tenter, d'une épreuve dont elle fera tous les frais ; si l'expérience est concluante en faveur du maintien du *statu quo*, on pourra le prolonger jusqu'à nouvel ordre : sinon, elle sera un argument décisif en faveur de la séparation des Églises et de l'État.

En quoi consistera cette expérience ? Un projet de loi en seize articles en énumère les conditions. Ce projet de loi ne va certainement pas aussi loin que celui que MM. Paul Bert et Castagnary, qui étaient alors, l'un ministre, l'autre directeur des cultes, avaient préparé sous le ministère Gambetta ; quelques uns de ces articles, s'ils étaient présentés et votés isolément, pourraient même être acceptés par les plus sincères partisans du maintien du Concordat. Ce qui fait la gravité de ces dispositions législatives, c'est leur réunion en faisceau dans un projet qui doit fatalement aboutir à la dénonciation du Concordat, c'est l'esprit dans lequel elles ont été conçues, qui est un esprit hostile au Concordat, c'est l'intention avouée, affichée, d'enlever à l'Église toutes ses garanties, de la placer en face de l'État, dans une situation subordonnée, intolérable, qu'elle n'acceptera jamais, à laquelle elle préférerait cent fois le régime de la liberté pure et simple, avec ses avantages comme avec ses périls.

Suppression par voie d'extinction des bourses de séminaires et des traitements de chanoines, désaffectations de certains établissements religieux appartenant à l'État, aux départements ou aux communes, suppression de traitements prononcées par le ministre des cultes, peines portées contre les ministres du culte qui tenteront d'influencer le vote des électeurs, caractère d'immeubles par destination assignés aux cloches, droit de

requérir les clefs de l'église attribué aux municipalités ; toutes ces mesures, prises dans leur ensemble, sans même parler des sanctions pénales, dont le projet est prodigue, constituent une véritable machine de guerre dirigée contre l'un des cultes reconnus et salariés par l'État et auraient inévitablement pour effet de substituer un état de guerre aux relations pacifiques que le Concordat a établies il y a quatre-vingts ans.

Les partisans de « l'exécution » stricte du Concordat commettent une erreur capitale en se plaçant à ce point de vue étroit et intolérant. Qu'ils aient pour toutes les croyances, pour toutes les manifestations religieuses un dédain philosophe : c'est leur droit. L'esprit humain est libre, heureusement, comme le disait M. Thiers. Mais l'erreur, la faute politique consiste à croire que l'on peut légiférer en matière de conscience comme en toute autre matière. Toucher à de pareilles questions, sans une nécessité absolue, est la plus insigne maladresse qu'un gouvernement, qu'un homme d'État puisse commettre ; c'est pratiquer le *quieta movere* et s'exposer à toutes les conséquences du mouvement que l'on déchaîne et que l'on sera dans l'impossibilité de modérer.

Eh quoi ! vous allez supprimer quelques traitements, au risque de vous entendre répéter le *pecuniā tua tecum sit !* Vous allez désaffecter quelques immeubles ecclésiastiques, vous allez mettre la main sur les cloches et sur les clefs des églises, et après, tout sera dit, sans doute : toutes les difficultés auront disparu comme par enchantement, la puissance de l'Église, cette puissance que vous estimez redoutable, sera énervée et incapable de mettre en péril l'État laïque. Si vous avez conçu cet espoir, c'est que vous ne savez pas ce que c'est qu'une conscience religieuse. Le clergé catholique, le seul que vous visiez, ne sera pas mâté par ces mesquines taquineries, par ces entraves à son indépendance, mais quelle prise vous lui aurez donnée sur les âmes !

Vous lui aurez aussi donné prise sur les électeurs, et cette considération aurait dû vous révéler les dangers du système de « l'exécution stricte ». Nous avons été frappés du caractère de la dernière lutte électorale dans les milieux les plus différents, dans les grandes villes comme dans les campagnes, dans les départements de l'ouest comme dans ceux du Midi, que l'on appelle les *pays rouges*. En maint endroit cette lutte s'est établie exclusivement sur le terrain religieux : le candidat conser-

vateur reprochait à son concurrent républicain d'avoir voté pour le service militaire des séminaristes, pour la suppression de tel ou tel article du budget des cultes, et le républicain répondait en affirmant son respect pour la religion, en déclarant qu'il ne voulait ni gêner le recrutement du clergé, ni lui enlever ses ressources légitimes. Dans un département du Sud-Est, en plein *pays rouge,* un républicain n'a dépossédé un conservateur de son siège qu'en disant textuellement dans sa circulaire : « Nous avons besoin d'une politique prudente, qui apporte tou- « jours dans les questions religieuses l'esprit de conciliation et « de respect qu'elles exigent. » Beaucoup de républicains ont dû faire des déclarations analogues. Les pourraient-ils répéter désormais s'ils s'associaient à la politique d' « exécution stricte » du Concordat ? On a beau s'en défendre, entrer dans cette politique, c'est entreprendre sur la conscience d'une partie de la nation.

Le gouvernement l'a bien compris ! il a dégagé à temps sa responsabilité devant la commission du Concordat; il la dégagera de même devant la Chambre. S'il estime que la paix religieuse doit être maintenue dans ce pays, il se prononcera pour une application large, tolérante et libérale du Concordat; il évitera de donner à la réaction monarchique aux abois l'appui inespéré et tout-puissant de plusieurs millions de consciences troublées dans leur foi, dans leurs espérances ou dans leurs préjugés. On n'oubliera pas, pour emprunter encore un mot de M. Thiers, qu'un gouvernement qui s'engagerait dans cette voie, serait impie aux yeux mêmes de la philosophie.

EDGARD ZÉVORT.

LES POURSUITES JUDICIAIRES

CONTRE LES CONGRÉGANISTES (1)

La persécution entreprise contre la religion et les écoles chrétiennes présente une phase particulière et un caractère spécial qui se révèlent pleinement dans un certain nombre de faits et notamment un fait récent que nous présenterons avec plus d'étendue. En même temps qu'on emploie la violence pour

(1) Extrait de la *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

expulser les Religieux, on cherche à déshonorer la religion et les écoles dans la personne des Religieux et des prêtres. Les sectaires qui poursuivent cette œuvre se servent de la justice comme instrument. Il importe de présenter dans son ensemble au public ce système de persécution, pour qu'il puisse juger ceux qui font au catholicisme cette guerre que nous nous abstenons de qualifier.

I

La Cour d'assises de l'Isère a terminé le 2 juin dernier, par un arrêt d'acquittement dont la conscience publique a fait un éclatant triomphe, une affaire qui a causé pendant deux mois et demi à Grenoble une impression légitime et profonde. Maintenant que la première émotion est passée et qu'on peut juger les actes et les hommes, il est bon de revenir sur ce procès et d'en faire ressortir les graves enseignements.

Le 20 mars dernier on apprenait avec stupéfaction à Grenoble qu'un Religieux, dont la modestie ne fait que mettre mieux en lumière la haute intelligence, les éminents services rendus dans l'enseignement public et l'universelle considération qui l'entoure justement, avait été arrêté la veille sous l'inculpation — toujours la même — dont les ennemis des congréganistes s'acharnent à les rendre victimes.

On avait pris cette mesure sur la déclaration plus que douteuse d'un enfant de six ans, dont la famille était dans une situation de nature à inspirer à tout magistrat la prudence la plus extrême.

On n'hésitait pas cependant à poursuivre dans ces circonstances insolites, et en outre à procéder illégalement. Le ministère public n'avait pas requis d'instruction : il n'y avait pas de flagrant délit, seul cas où le Parquet puisse faire arrêter. A neuf heures du soir, on arrête sans mandat le Frère N. qui est jeté dans une salle de police d'où, malgré ses protestations, il n'est tiré que le lendemain matin, à dix heures, pour être conduit devant le procureur de la République et quatre ou cinq heures plus tard encore devant le juge d'instruction.

Le procureur général a avoué, dans son réquisitoire, qu'il y avait eu irrégularité regrettable, tout en ajoutant, — remarque singulière ! — que la faute n'était que *théorique*. Ce magistrat pense-t-il que ce n'est rien pour un Religieux innocent de rester seize à dix-huit heures illégalement détenu, sans savoir même du juge compétent le motif de son arrestation ? Peut-on croire

aux protestations, qui, à ce moment, furent faites au Frère N. par le procureur de la République, et devons-nous admettre qu'un citoyen quelconque, ne portant pas l'habit religieux, aurait été traité de la sorte ?

On trouve sans doute aujourd'hui certaines gens qui font bon marché d'une illégalité, quelque inique, quelque criante qu'elle soit, quand c'est un Religieux qui en souffre. Nous ne savons d'ailleurs s'il peut convenir à ce Religieux de demander judiciairement compte à qui de droit de la violation de la loi commise à son égard. Ce que nous savons parfaitement, c'est que d'autres citoyens ne seraient pas aussi débonnaires, et qu'ils sauraient, par une poursuite judiciaire, rappeler aux fonctionnaires de la justice actuelle le respect de ce qui reste encore des lois protectrices de la liberté.

II

A cette illégalité, sont venues s'ajouter des rigueurs aussi insolites et dont les magistrats instructeurs sont avares, même pour les criminels dangereux.

Comment expliquer le secret absolu où le Frère N. a été maintenu si longtemps ? Comment justifier le silence obstinément gardé sur toutes ses requêtes ? On doit toujours répondre ou faire répondre à un prévenu, ne fût-ce que pour lui refuser ce qu'il demande et l'avertir de l'inutilité de démarches nouvelles. — Mais laisser systématiquement sans réponses les demandes réitérées d'un prévenu *toujours censé innocent*, alors surtout que les accusations portées contre lui sont aussi suspectes que dans l'espèce, c'est là un fait en dehors de tous les usages, de toutes les traditions judiciaires, et qui s'est produit rarement, même aux époques les plus mauvaises de notre histoire.

Comment justifier la difficulté extrême, et renouvelée à chaque nouvelle demande du Frère N., d'obtenir la permission de voir l'aumônier de la prison ? — M. le Procureur général, du moment où le Frère a été sous son autorité par suite du renvoi de l'affaire devant la Chambre d'accusation, a montré, nous voulons lui rendre ici cet hommage, un esprit autrement libéral et juste en accordant *immédiatement* au Religieux l'autorisation de voir l'aumônier, comme il le demandait, une fois par semaine. Le retard ou le refus fait jusqu'alors *d'une façon*

muette, comme tous les autres, était un acte de méfiance envers l'aumônier, de rigueur inutile envers le Frère N.

Que dire des procédés d'instruction employés? Qui a pu donner à trois gardiens cet ordre de pénétrer à *minuit* dans la chambre du Frère, de s'emparer de tous ses vêtements, de ses chaussures, de son chapeau, et de fouiller à pareille heure tous ces objets avec l'inexorable minutie d'un douanier, pour y chercher, sans doute, des correspondances secrètes ou nous ne savons quelles pièces accusatrices ?

Comprend-on l'impression que doit éprouver un innocent soumis à de pareils traitements? Il est facile de dire ensuite que cet homme est abattu, troublé, accablé par le remords, que son attitude est déplorable, etc. Nous avons entendu ces accusations « supplémentaires » pendant de longues semaines. Nous comprenons aujourd'hui comment elles ont pu naître et quel intérêt les a propagées.

N'avait-on pas eu soin d'ailleurs, *lors du premier interrogatoire*, de dire au Frère N. qu'il *serait de son intérêt* d'aller à la Cour d'assises ? Lorsqu'un innocent arrive devant le magistrat instructeur avec la conviction qu'il n'aura qu'un mot à répondre pour démontrer l'erreur de l'accusation, il est facile de comprendre l'effet d'une observation semblable, qu'on lui adresse *dans son intérêt !* Est-ce que ce mot seul n'est pas fait pour rendre fou l'homme le plus sûr de son innocence et de son énergie ?

Enfin, comment expliquer l'impossibilité à peu près complète où l'on a été de voir le religieux pendant 75 jours de détention? Pendant *trente-cinq jours* il a été maintenu au secret le plus rigoureux et le plus inexplicable par le refus absolu opposé à *toute demande* de communication avec lui. Ce n'est qu'après ce temps que les Frères, ses collègues, ont pu obtenir quelques autorisations. Nous avons rarement vu une sévérité pareille pour les criminels les plus redoutables.

Celui qui dispose de l'homme remis à sa discrétion de magistrat ne doit jamais oublier que, s'il croit tenir un coupable, il peut aussi *désespérer un innocent.* Et quand l'innocence est établie, quels doivent être alors ses regrets tardifs d'aussi inutiles rigueurs !

III

Si des moyens d'instruction nous passons à l'instruction elle-même, l'impression est plus triste encore.

Voilà un homme sans tache, honorable et honoré entre tous, qui depuis trente ans est voué au pénible et ingrat labeur de l'enseignement populaire, un homme qui, par son intelligence et son instruction, était assuré de trouver en dehors de sa pauvreté volontaire, une existence heureuse et facile, qui librement est resté voué à cette vie obscure et pauvre; qui a élevé ou vu élever sous sa direction *plus de cent mille enfants;* qui depuis trente ans, a inspiré partout où il a passé le respect et l'affection. Eh! bien, cet homme arrivé *sans reproche* à 45 ans, à l'âge où l'on ne change guère quand on a derrière soi toute une vie exemplaire, cet homme est arrêté, déshonoré avec éclat sur la simple déclaration *d'un enfant de six ans,* où plutôt d'une femme dont nous ne voulons pas même parler et d'un homme connu pour un escroc. Il y a là de quoi confondre!

Nous avons vu bien des accusations de ce genre; jamais nous n'en avons vu qui fût basée *sur un fait unique,* fait qui, s'il était vrai, serait plus bizarre que coupable, et que tout démontrait faux.

Si peu qu'on ait l'expérience des faits de cette nature, on sait que jamais le crime dont il s'agit ne reste à l'état de fait isolé. En dehors de tout le reste, cette circonstance seule enlevait toute valeur à l'accusation.

Et le reste ! ! Comment des accusateurs de cette espèce pouvaient-ils trouver quelque créance auprès d'hommes sérieux et expérimentés ? — En matière d'instruction criminelle, toute imprudence est inexcusable, parce qu'elle entraîne presque toujours des conséquences désastreuses pour l'honneur des personnes, et qu'on *opère* à l'égard d'individus encore réputés innocents. Qu'est-ce donc lorsque la victime de l'imprudence est un innocent avéré? Quels regrets ne doit-on pas éprouver en voyant qu'on s'est laissé entraîner, par des témoignages dont l'indignité était notoire, à traiter un honnête homme comme le dernier des misérables? Et quel effroi doit justement ressentir la société, témoin de semblables erreurs judiciaires!

On dit que le coup venait de la franc-maçonnerie et que les auteurs n'en étaient pas encore tous connus. Nous croyons en effet à cette origine, et nous tenons pour certain qu'en dehors des dénonciations immediates, il y a eu de coupables promoteurs de cette calomnie, *la seconde tentative* — en attendant les autres — faite depuis quelques mois à Grenoble par cette puissance occculte ontre des Religieux.

Mais d'où qu'elle vînt, la calomnie était produite devant l'autorité judiciaire, et cette autorité est responsable de l'accueil qu'elle lui faisait.

Une autre circonstance est de nature à surprendre aussi étrangement. Un inculpé arrêté pour un fait unique est toujours remis en liberté dès que ce fait est démontré faux. Jamais on ne le retient sous prétexte de rechercher si dans son passé on pourrait trouver quelque tache jusque-là inconnue. Comment donc, avec une seule declaration — et laquelle ! ! — a-t-on pu laisser au secret cet inculpé, que tous disaient être calomnié, pendant qu'on faisait fouiller dans les souvenirs de toutes les villes où il avait passé, pendant qu'on allait interroger partout nous ne savons combien d'enfants, étonnés des questions singulières qu'on leur posait? Ne craignait-on pas de provoquer de nouvelles calomnies en cherchant ainsi, au hasard, des accusations nouvelles? On a fait dire, ce que nous ne croyons pas, qu'on *espérait* grossir le dossier: c'est déjà trop d'exposer la justice à être soupçonnée de pareils agissements. Nous dirons seulement qu'on a été, à cet égard, d'une imprudence regrettable, et nous répétons qu'une imprudence judiciaire n'a pas d'excuse.

Enfin, on a vu avec surprise M. le Procureur général venir siéger en personne devant la chambre d'accusation d'abord, ensuite devant la Cour d'assises, dans une affaire qui, par elle-même, n'avait pas de gravité, et dont la solution inévitable était déjà prévue et annoncée. Pourquoi cet apparat? On a pu croire que le procès était politique et touchait, non par sa victime, mais par ses promoteurs, à des sphères où un échec serait mal reçu. On a dit aussi que le chef du parquet de la Cour voulait, par générosité, éviter à ses substituts la responsabilité d'une poursuite qu'ils n'avaient pas approuvée et dont l'insuccès était certain d'avance. Nous penchons pour cette dernière interprétation.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se méprendre sur l'impression produite par cette affaire chez les jurés comme auprès du public.

Qui peut à cette heure se dire en sûreté? Qui peut être certain qu'une rancune personnelle ne l'amènera pas à être arrêté illégalement et sans cause, comme l'a été le Frère N? Il y a dans les bas-fonds sociaux — nous le voyons trop souvent — des êtres capables de commettre un crime *pour vingt francs.*

Qui peut répondre que, dans l'ardeur des hostilités politiques, un misérable de cette espèce ne se fasse pas l'instrument d'un homme ou d'un parti pour ruiner les personnalités les plus honorables ?

Du moment qu'on ne pèse plus les témoignages et que tous semblent avoir la même valeur devant certains magistrats, il ne reste plus aucune garantie pour un honnête homme, et l'on peut dire même que ce dernier est plus exposé que les autres.

Voilà l'impression publique résultant de l'affaire. Et nous en adoucissons le témoignage, que d'autres expriment avec bien plus d'énergie que nous.

Cette impression n'est pas seulement celle de *tout le monde,* de ce public qui peut céder à des entraînements trop généreux. Elle est aussi celle des hommes froids et impartiaux, honnêtes sans passion, même quelque peu sceptiques, dont certaines gens aujourd'hui recherchent l'assentiment, toujours si réservé ; aussi peut-on être sûr que ce qu'ils blâment est dix fois à blâmer.

Et c'est justement cet abandon de l'honnête homme par ceux qui ont mission de le protéger, c'est l'exaltation scandaleuse d'êtres innommés qu'on a vu flétrir le 2 juin, dans la salle même des assises, par un de ces élans spontanés qui sortent de la conscience publique : quand l'acquittement a été prononcé, on a vu — fait inouï — presque tous les avocats présents se précipiter, avec les autres assistants, vers le Frère N., lui serrer les mains comme à un ami délivré d'un danger mortel, et lui décerner, avant la manifestation générale dont il a été l'objet, un de ces éclatants triomphes qui feraient oublier un long martyre. (*A suivre.*)

LE COMTE DE CHAMBORD

Notice biographique.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

V

La résidence du comte de Chambord n'est point un palais ; c'est une maison de campagne entourée de verdure, une sorte de cottage anglais à l'extérieur : au dedans, un salon français

et même parisien, dans le meilleur sens du mot. Le dernier héritier des rois de France reçoit, dit-on, ses hôtes, pourvu qu'ils soient des gens de bonne compagnie, avec une simplicité charmante, fussent-ils même républicains. Un M. Charles Didier qui fait profession de l'être, nous raconte une visite qu'il fit à Frohsdorf, et la conversation qu'il eut avec le comte de Chambord :

« J'allai droit au but et voici textuellement, autant que ma mémoire me la rappelle, la première phrase que j'adressai : « Monseigneur, lui dis-je, j'ignore, et Dieu seul peut savoir quelles destinées vous sont réservées dans l'avenir; mais si vous avez une chance de régner quelque jour en France, ce que pour mon compte, je ne désire pas, cette chance la voici : que par impossible la France, épuisée par ses expériences, à bout de ressources, ne trouve pas dans le pouvoir électif la stabilité qu'elle poursuit; que le découragement, les mécomptes retournent à jamais ses pensées vers le principe héréditaire, comme base plus fixe de l'autorité. Vous représentez ce principe, et, dans ce cas, c'est la France elle-même qui viendrait vous chercher. Jusque-là, je ne vois pour vous qu'une chose à faire : attendre les événements. » Monsieur le duc de Bordeaux m'avait écouté avec attention; à mesure que je parlais, sa physionomie se détendait visiblement: la glace du début était brisée. Il me répondit sans hésitation que je venais de traduire sa pensée ; *qu'il n'entreprendrait jamais rien contre les pouvoirs établis,* ne voulait prendre aucune initiative et n'avait aucune ambition personnelle; *qu'il se considérait en effet comme le principe de l'ordre et de la stabilité ;* qu'il entendait maintenir ce principe intact, ne fût-ce que pour le repos futur de la France ; que ce principe était toute sa force, qu'il n'en avait pas d'autre; qu'il en aurait toujours assez pour remplir son devoir quel qu'il fût, et que Dieu lui viendrait en aide. « Si je rentre jamais en France, ajouta-t-il, ce ne sera que pour y faire de la conciliation et je crois que moi seul en peux faire. »

Consultons encore un autre visiteur du comte de Chambord, M. Albert Wolff, un des rédacteurs du *Figaro,* qui avait été le voir par pure curiosité. Le prince lui plut, mais il fit son éloge en rédacteur du *Figaro ;* chacun apprécie les hommes suivant ses aptitudes particulières. — On raconte qu'un cuisinier de mérite, entendant prononcer le nom de M. de Chateaubriand, s'écria : Eh ! je le connais; c'est l'inventeur d'une espèce de

bifteck! — M. Wolff nous apprend que le comte de Chambord était assez au courant des choses dont s'occupe le *Figaro:*

« A Frohsdorf, dit-il, comme partout ailleurs, on parle beaucoup de Paris et de la province, un peu de l'opéra et de la chasse, par-ci, par-là, des journaux — c'est une attention de M. le comte de Chambord pour les journalistes présents; — la conversation fait les soubresauts ordinaires de l'opéra de Vienne au boulevard; et le visiteur, qui a pensé un instant qu'on pourrait lui parler de 1829, est agréablement surpris en entendant M. le comte de Chambord parler comme s'il avait quitté les Champs-Élysées avant-hier. C'est un vrai Parisien, aussi bien au courant de la vie parisienne que vous et moi; les revues, les journaux et les visiteurs qui affluent au château apportent la chronique imprimée et la chronique parlée. »

Le comte de Chambord connaissait et savait juger une autre littérature que celle du *Figaro.* Il était, dès 1845, en relation avec un grand nombre d'écrivains catholiques: il ne lisait aucun ouvrage important sans féliciter l'auteur par des lettres pleines de goût et des éloges qui n'ont rien de banal.

Il écrivit par exemple au comte Franz de Champagny, à l'occasion de son livre sur *les Césars :*

15 juin 1845.

« Monsieur le comte, le duc de Lévis m'a remis votre *Histoire des Césars.* Je la lirai avec tout l'intérêt que m'inspire le nom de l'auteur et que commande la gravité du sujet. Vous avez eu, comme je le vois dans votre préface, l'heureuse idée de ruiner par la base de vaines théories, en leur opposant des faits plus éclatants que la lumière, et d'où il résulte que l'amélioration du sort de l'humanité dans les siècles modernes est due à une tout autre cause que celle qu'une fausse et orgueilleuse philosophie a prétendu lui assigner. C'est un service que vous avez rendu à la science autant qu'à la religion. »

Voici comment le prince félicitait M. Poujoulat de son bel ouvrage intitulé : *Lettre sur Bossuet à un homme d'État :*

« Je savais déjà, Monsieur, que dans Bossuet, l'orateur, l'historien, le philosophe, le docteur, l'évêque, l'homme, tout est également admirable. J'en trouve une nouvelle preuve dans les lettres que vous venez de publier, et où vous le montrez tel qu'il est, tel que ses immortels ouvrages et sa vie entière nous le révèlent. En contribuant ainsi à faire mieux connaître encore ce vaste et puissant génie, l'éternel honneur de l'Église et de

la France, vous avez rendu à l'une et à l'autre un véritable service, et pour ma part, comme chrétien et comme français, je vous en remercie. »

On pourrait multiplier ces citations, rappeler par exemple des lettres à M. Alfred Nettement, sur ses études critiques ; au poète Reboul ; à M. Berryer lors de sa réception à l'Académie ; à M. Biot au sujet de son éloge de Cauchy, et bien d'autres.

Du reste, M. le comte de Chambord ne s'est jamais contenté de suivre le mouvement littéraire. Il s'intéressait aussi vivement aux études sociales de toute nature.

J'en citerai, comme preuve, sa lettre à M. Paul Sauzet, pour le remercier de l'envoi de son éloquent mémoire contre le décret décidant la retraite forcée des magistrats après un certain âge, ou bien celle qu'il écrivait à M. Benoît d'Azy pour le remercier de ses travaux sur le moyen de combattre le paupérisme. Il s'exprimait ainsi :

« C'est, comme vous le dites si bien, en revenant aux vrais principes de la charité chrétienne, c'est en ranimant au sein des classes pauvres cet esprit de famille, qui tend à s'éteindre, que l'on peut arriver enfin à la solution du grand problème qui préoccupe aujourd'hui, avec tant de raison, tous les bons esprits et tous les cœurs généreux. Pour moi, toujours attentif à tout ce qui peut assurer l'avenir du pays, je suis charmé de voir mes amis prendre en main la cause du malheureux et chercher tous les moyens d'améliorer leur sort, sans les flatter cependant d'espérances trompeuses. »

En fait de charité, je l'ai déjà dit, M. le comte de Chambord fut loin de s'en tenir à la théorie. Dans tous les pays qu'il a traversés, son passage a toujours été marqué par de larges aumônes ; et chaque événement, heureux ou malheureux qui arrivait dans sa famille, fut l'occasion d'un nouveau bienfait pour les pauvres de la France. C'est en 1846, le 16 novembre, que le comte de Chambord épousa Marie-Thérèse-Béatrix-Gaétane d'Este, archiduchesse d'Autriche-Este, fille aînée de François IV, duc de Modène. A l'occasion de son mariage, le prince envoya 20,000 francs aux pauvres de Paris. Il disait à celui de ses amis qu'il avait chargé de la distribution de ces 20,000 francs :

« Dans la répartition de ce secours, vous n'aurez égard à aucune autre considération qu'à celles des besoins et de la position plus ou moins malheureuse de chacun, vous concertant, à cet effet,

avec quelques-uns de mes fidèles amis, qui seront heureux de vous prêter le concours de leur zèle, pour vous aider à remplir mes intentions. Je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne pouvoir donner davantage. Quand je pense surtout à la misère qui règne en ce moment et dont l'hiver qui s'approche ne peut qu'augmenter encore les rigueurs, je voudrais avoir des trésors à répandre pour soulager tant de souffrances ! »

Pendant la république de 1848 et pendant l'Empire, le comte de Chambord reçut tantôt à Ems, tantôt à Wiesbaden, où il allait passer une partie de la belle saison, de nombreuses députations des légitimistes français appartenant à toutes les classes : noblesse, clergé, bourgeoisie, ouvriers de tous les états. La politique de Napoléon, sans principe, antichrétienne à Rome, subversive de l'ordre international en Europe, l'inquiétait pour l'avenir de la France ; il l'a redit souvent.

Depuis l'écroulement de l'Empire dans une catastrophe qu'il avait prévue, les divers incidents de la vie du comte de Chambord, ses déclarations publiques, les injustices et les insultes dont il fut l'objet et qui l'ont poursuivi, hélas ! jusque dans notre pays, sont encore dans toutes les mémoires. Comme nous le disions au début de cette étude, quelle que soit l'opinion qu'on se fasse de ses droits héréditaires, on doit convenir que la position qu'il a su prendre au milieu des prétendants de toute sorte est d'une grandeur et d'une noblesse exceptionnelle.

Le comte de Chambord n'était pas, et ne fut jamais un conspirateur. Il ne voulait arriver au trône que par la voie droite et franche et le front découvert. Le pouvoir acheté par la ruse ou le mensonge lui paraissait souillé dans son origine. Accepter dans son pays le rôle d'un simple citoyen, se soumettre à l'élection pour arriver à la représentation dans une assemblée républicaine, accepter un titre d'un gouvernement qu'il ne pouvait reconnaître ; devenir, par exemple, président, d'abord temporaire comme l'a fait Louis-Napoléon, alors que nul en France n'était dupe de cette comédie ; s'imposer un masque pour ne tromper personne, alors que tout le monde savait aussi bien que lui, que dans sa conviction et sa conscience il ne peut être autre chose que le roi Henri V, cela lui paraissait une indigne hypocrisie, qui n'aurait pu que l'avilir lui-même en

même temps que tous ceux qui s'y seraient prêtés par faiblesse ou par complaisance. « Je respecte mon pays autant que je l'aime, » disait-il. La France devrait être lasse de ces ambitieux qui la flattent et la méprisent.

Quand on parcourt la correspondance du comte de Chambord, on peut se faire une idée assez nette, ce me semble, des idées générales qui auraient dirigé sa conduite, s'il était arrivé un jour à régner sur la France. Il aurait respecté le suffrage universel, mais peut-être aurait-il voulu introduire l'élection à plusieurs degrés, qui permet à l'électeur de choisir un homme dont il ne connaît pas seulement une profession de foi presque toujours vague et déclamatoire, mais dont il peut apprécier, par des rapports habituels, le caractère et les tendances. Il aurait cherché peut-être à limiter les abus du parlementarisme, en posant des entraves au droit de discuter indéfiniment sur le même sujet. Il ne s'expliqua jamais davantage sur les procédés qu'il aurait employés pour obtenir ce résultat.

Il voulait une aristocratie, mais une aristocratie politique et non pas une simple caste nobiliaire ; une classe à qui sa position privilégiée dans l'État imposerait des devoirs sérieux et des charges publiques. Il voulait que cette aristocratie fût toujours accessible au mérite, et que l'indignité pût en faire déchoir.

Il aurait favorisé de tout son pouvoir la formation et le développement des influences locales.

Les libertés que le peuple connaîtrait, celles qu'il aimerait et défendrait au besoin, ce sont les libertés du village et de la famille, telle était la conviction du comte de Chambord. Dites à un paysan qu'il participe, grâce à son vote, au gouvernement de la France entière, cela ne lui paraîtra pas sérieux, et souvent il n'ira pas voter, à moins qu'une influence directe, impérieuse, un intérêt immédiat ne le lie à tel ou tel candidat. Mais dites-lui qu'il peut avoir sa part d'influence dans les affaires de sa commune, il vous écoutera. Dites-lui que son village compte pour quelque chose dans le département, il en sera frappé : il comprendra que de cette manière son action peut être réelle et sérieuse.

Complétons ces considérations de l'écrivain belge par un résumé aussi court que possible des faits qui marquèrent ces dernières années :

Au début de la guerre avec la Prusse le prince mit le château

de Chambord à la disposition de la Société de Secours aux blessés de terre et de mer, ainsi qu'un don de 10,000 fr. Après les foudroyants revers qui amenèrent la chute de l'empire, la révolution du 4 Septembre et l'investissement de Paris, il adressa, de la frontière suisse, à la date du 4 septembre, une proclamation à la France, dans laquelle il promettait que l'étranger serait chassé et l'intégrité du territoire conservée, si l'on se ralliait à lui, « au véritable gouvernement national, ayant pour base le *droit,* et pour principe l'*honnêteté.* »

Le 7 janvier 1871, une nouvelle proclamation contre le bombardement de Paris fut adressée par lui à tous les gouvernements d'Europe. Il ne voulait pas voir périr la grande cité que chacun de ses aïeux avait appelée : « Ma bonne ville de Paris. »

Après l'insurrection du 18 Mars et la réunion des représentants à Versailles, au milieu de l'agitation causée par les discours des membres de la droite, provoquant l'assemblée à une restauration royaliste, il fit paraître le 8 Mai une lettre-manifeste où il s'efforçait de dissiper les préventions contre la « monarchie traditionnelle, » en déclarant que, loin de prétendre à un pouvoir sans limite, il n'avait d'autre désir que de travailler à la réorganisation du pays, et, « à la tête de toute « la Maison de France, de présider à ses destinées, en sou- « mettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux « contrôle de représentants librement élus. » Il avouait d'ailleurs que « l'indépendance de la papauté lui était chère, et « qu'il était résolu à lui obtenir d'efficaces garanties ; » il ajoutait « qu'il n'était point un parti, et ne voulait pas revenir « pour régner avec un parti ; » qu'il « ne voulait exercer de « dictature que celle de la clémence ; parce que dans ses mains, « et dans ses mains seulement, la clémence était encore la « justice. » Il terminait par une phrase devenue célèbre : « La « parole est à la France et l'heure est à Dieu. » Cette lettre eut un grand retentissement.

Elle devait d'ailleurs être bientôt complétée par une proclamation datée de Chambord, le 5 juillet 1871, dans laquelle, pour la première fois, dans un document public, le chef de la Maison de Bourbon prenait le titre de roi. L'abrogation des lois d'exil avait permis au prince de revenir en France. Il avait visité Paris et séjourné un moment à Chambord, où il avait reçu de nombreuses visites. La rentrée des princes d'Orléans

et la validation des élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville, comme représentants des départements de l'Oise et de la Haute-Marne, avaient encore accru les espérances des monarchistes de l'Assemblée nationale, qui attendaient tout de la fusion des deux branches françaises de la maison de Bourbon, dont l'entente et le rapprochement définitif semblaient évidents.

Dans ce manifeste le comte de Chambord reprenait chaque point du programme de la lettre du 8 mai, en le développant, admettait le suffrage universel, le gouvernement constitutionnel avec deux Chambres, mais niait avec raison la légitimité des conquêtes de la Révolution, qu'il qualifiait de « révolte « d'une minorité contre les vœux du pays, » et surtout refusait de « laisser arracher de ses mains l'étendard d'Henri IV, de « François Ier et de Jeanne-d'Arc. »

« Français, disait-il en terminant, Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV. » En même temps il déclarait qu'il reprenait le chemin de l'exil pour ne plus donner, « par sa présence, de nouveaux prétextes à l'agitation des « esprits. »

Depuis, M. le comte de Chambord séjourna à Genève, au moment des élections des conseils généraux, et à Lucerne, où pendant le mois de novembre 1871 eurent lieu quelques manifestations légitimistes. Au mois de janvier 1872, les bruits de fusion prirent une nouvelle force.

Le prince crut devoir mettre à néant tous ces bruits par une nouvelle lettre, confirmant ce que l'on savait déjà de l'inébranlable fermeté de ses principes, et déclarant « qu'il n'abdiquerait jamais, » qu'il ne consentirait jamais à devenir « le roi légitime de la révolution » (25 janvier 1872).

Un manifeste, dont le texte fut tenu secret, mais qui était en réalité le programme d'une monarchie constitutionnelle conciliatrice, fut signé alors par 280 députés environ, et présenté à M. le comte de Chambord, à Anvers, où il s'était rendu, comme en pays neutre, pour recevoir les hommages et les communications de ses amis (24 février). Ce rendez-vous donné aux royalistes français fut l'occasion de manifestations auxquelles la population d'Anvers ne resta point indifférente.

La ville devint le théâtre de rixes quotidiennes, que la police fut impuissante à réprimer, tandis que des interpellations s'échangeaient à la Chambre belge entre les membres du ministère catholique conservateur et les chefs de l'opposition, qui

demandaient l'expulsion du prince. M. le comte de Chambord ne voulant pas que sa présence à Anvers restât plus longtemps une occasion de troubles ou un prétexte d'hostilité contre le gouvernement belge, partit pour la Hollande, d'où il regagna plus tard Frohsdorf.

Toutes les négociations semblaient désormais rompues, et le comte de Chambord exprima presque aussitôt après, dans diverses lettres rendues publiques, tous ses regrets et ses inébranlables convictions. « Au fond, écrivait-il à M. de la Rochette, représentant de la Loire-Inférieure (15 octobre 1872), la France est catholique et monarchique..., l'Europe a besoin d'elle, la papauté a besoin d'elle... » Le 25 du même mois, en remerciant un de ses partisans d'une adresse de la ville de Nîmes et du département du Gard, il exprimait l'espoir que l'exemple de ces « généreuses populations » finirait par entraîner « tous ceux qui comprendraient alors où sont leurs vrais amis « et leurs vrais défenseurs. »

On signala aussi, quelques mois plus tard (février 1873), comme dérogation aux règles de conduite que M. le comte de Chambord avait observées jusqu'alors, sa présence à Vienne, lors du mariage de l'archiduchesse Giselle, fille de l'empereur François II, avec le prince Léopold de Bavière ; car il avait toujours refusé d'assister aux grandes cérémonies de la cour d'Autriche. Il dut cette fois se trouver en présence de M. le duc de Nemours.

Cette sorte de concession fut présentée par la presse royaliste comme d'un heureux augure pour la reprise des tentatives de réconciliation entre les deux branches de la maison de Bourbon. A quelques jours de là, le *Monde* et l'*Univers* reproduisirent le résumé d'une conversation de M. le comte de Chambord avec M. de la Rochefoucauld-Bisaccia, de laquelle il résultait que cette démarche était désirée et peut-être attendue de celui qui devait en être l'objet. Ces insinuations venaient d'être démenties par l'*Union,* quand une lettre de M. le comte de Chambord à Mgr Dupanloup fut publiée (8 février 1873).

Ce nouveau manifeste, plus important que tous les précédents, par sa teneur et par le nom de celui à qui il s'adressait, répondait avec une certaine hauteur sur la question du drapeau, restée le principal sujet de division entre les deux camps monarchiques : « La France ne comprend pas plus le chef de la maison « de Bourbon reniant l'étendard d'Alger qu'elle n'eût compris

« l'évêque d'Orléans se résignant à siéger à l'Académie fran-
« çaise au milieu de sceptiques et d'athées, » et après s'être félicité de la présence des princes d'Orléans à la cérémonie du 21 janvier à la chapelle expiatoire, où ils avaient dû subir « l'influence d'un lieu si propice aux grands enseignements et « aux généreuses inspirations, » l'auteur de cette lettre la terminait ainsi :

« Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le « Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance; c'est à l'école « de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de « résignation et de paix, de cette paix assurée à quiconque « prend sa conscience pour guide et Pie IX pour modèle. »

Ces déclarations réitérées causèrent une vive émotion aux partisans de la fusion. Les bruits les plus étranges circulèrent, et l'on alla jusqu'à annoncer que M. le comte de Chambord, renonçant à une entente impossible avec ses cousins, se proposait d'adopter l'ex-prince impérial. Ce renseignement, qualifié par les journaux légitimistes de « grotesque, » aussi bien que la revendication des héritiers de Naündorff (le faux Louis XVII) qui réclamaient l'annulation de l'acte de décès du dauphin, fils de Louis XVI, entretenaient l'attention du public sur la personne et les actes de M. le comte de Chambord, quand on apprit que la fameuse entrevue de celui-ci et de M. le comte de Paris avait enfin eu lieu à Frohsdorf le 5 août 1873. Longuement commentée par toute la presse et narrée dans ses moindres détails, cette visite, après les marques de sympathie les plus courtoises, se termina par la reconnaissance solennelle des droits de la branche aînée de Bourbon ; mais les questions subsidiaires, et notamment celle du drapeau, furent passées sous silence.

La chute récente de M. Thiers avait rendu aux droites de l'Assemblée toute leur liberté d'action, et des pourparlers s'engagèrent entre les diverses fractions de la droite pour adopter un programme qui comprît l'alliance de la monarchie légitime et des institutions parlementaires. Pendant ce temps, les démonstrations les plus enthousiastes avaient lieu à Frohsdorf.

Les négociateurs continuaient leur œuvre, et d'eux d'entre eux, choisis comme les plus influents, MM. Lucien Brun et Chesnelong, se rendaient à Salzbourg pour demander à M. le comte de Chambord la reconnaissance des libertés civiles et

religieuses, de la liberté de la presse, du libre accès de tous aux emplois civils et militaires, du vote annuel de l'impôt par la représentation nationale divisée en deux Chambres, du suffrage universel, de la responsabilité ministérielle, en un mot, de tout ce qui constitue le droit public actuel des citoyens français.

Le prince s'en remit à l'assemblée nationale pour arrêter ces bases dans l'acte même qui devait le faire remonter sur le trône, et, quant à la question si grave du drapeau, il se contenta d'affirmer son « respect » pour le drapeau tricolore, teint du sang de nos soldats. Une note de l'*Union* vint promptement troubler la joie que ces déclarations provoquaient dans le parti. « Le roi n'a pas changé, disait-elle, il est ce qu'il était hier, ce « qu'il a toujours été... L'Assemblée, en vertu de son initiative, « peut, le roi absent, maintenir le drapeau tricolore, mais « l'initiative royale reste intacte, et ce qui sera décidé par « l'accord du roi avec le pays n'est point préjugé. »

Malgré cet avertissement, l'éventualité d'une restauration devenait imminente, lorsque l'*Union* publia une nouvelle lettre du prétendant, adressée de Salzbourg à M. Chesnelong et datée du 27 octobre 1873.

Cette lettre, véritable testament politique de son loyal auteur, affirmait, dès le début, qu'il ne consentirait jamais à être « le roi légitime de la révolution, » et qu'on lui demandait cette fois « le sacrifice de son honneur. » Il ne pouvait renier l'étendard d'Arques et d'Ivry et ajoutait : « Les prétentions de la « veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et « je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort « par un acte de faiblesse. » Enfin, refusant de discuter toute question de conditions et de garanties, il concluait : « Ma per- « sonne n'est rien, mon principe est tout. La France verra la « fin de ses épreuves, quand elle voudra le comprendre. Je « suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le « navire au port parce que j'ai mission et autorité pour cela... « Lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce « que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains « assez fermes pour le porter. »

Le 20 novembre 1873, le septennat fut voté. Non seulement M. le comte de Chambord déconseilla ce vote aux membres de la droite, mais il vint en France dans le plus strict incognito, reçut l'hospitalité dans le château de Dampierre, puis à Ver-

sailles, et assista même, sans être reconnu, au défilé qui suivit les obsèques de l'amiral Tréhouard, à l'hôtel des Invalides. Il repartit pour l'Autriche dès que l'adoption du septennat par l'Assemblée fut un fait accompli.

En février 1874, l'instance introduite contre lui par les héritiers Naündorff, revint devant les tribunaux, et, malgré la plaidoirie de M. Jules Favre, la cour rejeta la demande d'enquête, débouta les appelants et confirma le jugement du 8 juin 1851, déjà rendu contre eux.

Au mois de juin suivant, M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia déposa, au nom de soixante-cinq de ses collègues, une proposition tendant à rétablir la royauté. Quelques jours après parut dans l'*Union* un manifeste de M. le comte de Chambord, daté du 2 juillet. « La France, disait M le comte de Chambord, a besoin de la royauté. Ma naissance m'a fait votre roi. » Il rappelait que la monarchie légitime était une monarchie tempérée, « n'ayant rien à emprunter aux gouvernements d'aventure qui promettent l'âge d'or et conduisent aux abîmes ; » qu'elle s'accommoderait fort bien du régime de deux Chambres, l'une nommée par le suffrage universel, l'autre nommée par le souverain ; il terminait en souhaitant que « la réconciliation loyale et sincère de la Maison de France fût le signal de son appel au trône. » A la suite de la publication de ce document, une suspension de quinze jours fut infligée à l'*Union,* en vertu de l'état de siège (4 juillet). Une interpellation sur cette mesure de rigueur fut aussitôt déposée et soutenue par M. Lucien Brun ; l'ordre du jour motivé qu'il proposa fut repoussé par 272 voix contre 79. Cet incident amena M. de Mac-Mahon à réclamer, par son message du 9 juillet, l'organisation définitive des pouvoirs publics.

Depuis lors, le nom de M. le comte de Chambord a encore été ramené, par intervalles, dans la presse politique; en décembre 1874 parut une lettre à M. de la Rochette, qui n'était que la confirmation de toutes les précédentes; puis, en mars 1877, une allocution à une députation de négociants de Marseille fut imprimée et affichée dans quelques communes du Midi ; enfin, jusqu'au mois d'août 1879, diverses lettres du prince sont venues témoigner de sa constance dans ses principes. Lors des inondations de la Garonne, il a fait remettre 15,000 francs au comité de ce secours (juillet 1875).

La maladie à laquelle le comte de Chambord vient de succom-

ber se manifesta dans les premiers jours du mois de juin ; à ce moment et sans rien perdre en apparence de sa santé et de sa bonne humeur, le prince commença à maigrir à vue d'œil ; lui-même plaisanta gaîment sur cet état : « Voyez, disait-il, comme je suis heureux de maigrir à mon âge ! »

Il continua de chasser tous les jours, dès l'aurore, le chevreuil dans les montagnes voisines ; puis, vers dix heures, il revenait entendre la messe à la chapelle du château, déjeûnait et, à partir de deux heures, se mettait à la besogne jusqu'au soir avec ses secrétaires.

— Il était de fer, a dit M. de Raincourt ; il nous mettait tous sur les dents !

A partir du 10 juin, le prince fut pris d'un dégoût subit pour tous les aliments qu'on lui servait, même pour ses plats favoris ; néanmoins il continua ses parties de chasse, mais il commença vers le 15 juin à souffrir de l'estomac et dut garder le repos.

Depuis plusieurs années son médecin de service n'était plus à Frohsdorf, et vu l'état de sa robuste santé, le prince n'avait pas voulu le remplacer.

Cependant, le 19 juin, devant les instances de la princesse et de son entourage, il fit mander au château le docteur Mayer, de Neustadt : celui-ci crut à une gastrite et le traita en conséquence ; mais les maux d'estomac redoublèrent, et le 26, le docteur, effrayé par les rapides progrès de la maladie, demanda l'assistance de son collègue de Vienne, M. le docteur Drasche, le spécialiste bien connu pour les maux d'estomac. Cette première consultation eut lieu le lendemain 27 juin ; les deux docteurs relevèrent les plus graves symptômes et s'adjoignirent M. le docteur-chirurgien Billroth. Une troisième consultation eut lieu le 29 juin. Les médecins furent unanimes à déclarer que la constitution générale du prince était des plus robustes et lui permettait de vivre cent ans et plus, mais qu'il était atteint dans la région de l'estomac d'un mal qu'ils ne purent définir pour le moment que sous le nom générique de dyspepsie.

La maladie prit subitement un caractère violent dès les premiers jours de juillet, et l'on s'attendait alors à une catastrophe. Toutefois, un mieux réel s'était fait sentir, et les amis du prince commençaient à concevoir l'espérance de le voir revenir à la santé, lorsque des nouvelles plus alarmantes nous parvinrent il y a quelques jours.

Après une longue agonie, le comte de Chambord succombait

le 24 août, à sept heures un quart du matin, entre les bras de la comtesse de Chambord.

FUNÉRAILLES DES SUICIDÉS

Le *National*, de la Chaux-de-Fonds, a publié et nous reproduisons la correspondance suivante, échangée entre le conseil d'État de Neuchâtel et Mgr l'évêque de Lausanne et Genève :

Neuchâtel, le 10 août 1883.

Tit.,

Le 16 du mois dernier, un nommé Tatu, originaire français, de religion catholique romaine, s'est suicidé à Môtiers. M. le curé Ruedin ayant refusé d'officier à ses funérailles, c'est M. le pasteur protestant de Môtiers qui a présidé à la cérémonie funèbre. Ce fait a causé une certaine émotion dans la population du Val-de-Travers, surtout lorsque cette population eut connaissance des honneurs funèbres rendus par l'Église catholique romaine à M. Moullet, curé d'Onnens, mort dans des circonstances identiques.

Nous savons quels sont les lois et usages de l'Église catholique romaine concernant l'enterrement des suicidés et nous n'aurions pas soulevé cette question auprès de vous, si nous n'avions su que l'Église accordait à certains suicidés ce qu'elle refusait à d'autres. Notre département des cultes a été chargé de demander avant tout des explications à M. le curé Ruedin. Ces explications se résument en ceci : que l'Église autorise à rendre les honneurs funèbres aux suicidés, lorsque l'on peut admettre que le suicide a été le résultat d'un dérangement d'esprit, d'une affection mentale.

Or, il est certain que peu de suicides s'accomplissent avec pleine liberté d'esprit, et le terme d'affection mentale peut être pris dans une acception très générale. Nous n'en voulons d'autre preuve que le fait des obsèques solennelles célébrées à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le 3 janvier 1883, en l'honneur de M. le comte de Wimpffen, ambassadeur d'Autriche auprès de la République française. Et cependant le défunt s'était suicidé dans des circonstances qui accusaient une grande liberté d'esprit, et il accomplissait un acte tellement prémédité qu'il en avait prévenu par lettre un de ses amis.

Nous pouvons donc constater que l'Église catholique romaine apporte de grands tempéraments aux défenses par lesquelles elle refuse en principe tout office funèbre aux suicidés.

En Angleterre, où les mêmes défenses existent pour l'Église anglicane, il est admis d'une façon générale que les certificats de décès concernant les suicidés renferment tous la mention que le défunt ne jouissait pas de la pleine possession de ses facultés au moment de sa mort.

Et en fait, bien des médecins aliénistes estiment que jamais un suicidé n'accomplit son acte sans aberration mentale.

C'est en nous appuyant sur ces considérations que nous venons vous demander de bien vouloir donner comme direction aux prêtres qui fonctionnent dans notre canton d'user largement des tempéraments apportés par l'Église en ce qui concerne les funérailles des suicidés. Nous désirerions que, d'une manière générale, ils envisagent ces malheureux comme n'étant pas en possession de leur bon sens au moment de leur mort et ne refusent plus leur concours pour leur enterrement. Ce serait le moyen de couper court à des manifestations de l'opinion publique qui sont de nature à compromettre en quelque mesure la paix religieuse dont nous jouissons.

Veuillez agréer, Tit., l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'État :

Le président, Comtesse.

Le secrétaire, Georges Guillaume.

Mgr Mermillod a répondu par la lettre suivante :

Fribourg (Suisse), le 18 août 1883.

Tit.,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à l'occasion d'un refus de sépulture fait par M. l'abbé Ruedin. Je vous remercie de cette communication qui témoigne de votre volonté de maintenir la paix religieuse dans le canton de Neuchâtel ; vous me permettrez d'y répondre en toute loyale franchise et de vous soumettre à ce sujet quelques respectueuses observations.

L'Église catholique n'accorde pas en effet la sépulture religieuse à ceux qui, dans la possession de leurs facultés et sous le poids de leur responsabilité morale, se sont suicidés. Elle ne fait par là qu'affirmer la répulsion qu'éprouvent tous les peuples contre ce crime condamné par le droit naturel, par le droit social et par Dieu, auteur de la nature et de la société.

Toute créature porte en elle un principe et un sentiment qui s'opposent à sa destruction ; sa vie est une lutte pour la conservation de son existence. La famille et la société protestent contre le suicide ; l'homme qui porte atteinte à sa vie commet

une iniquité contre elles, et les prive d'un secours plus ou moins nécessaire d'un de leurs membres ; il met l'ordre social en péril en diminuant le pouvoir de la justice à laquelle appartient la punition des crimes.

Dieu, Auteur et Providence, ne peut autoriser cette violation de ses droits ; les païens eux-mêmes reconnaissaient cette souveraineté divine sur la vie humaine ; Socrate disait : « Que « nous sommes ici-bas comme dans un poste et qu'il nous est « défendu de le quitter sans la permission du Maître de la vie. »

Ces principes sont incontestables et admis par tous ; l'Église les promulgue et les sanctionne par la défense qu'elle fait à ses prêtres d'accorder leur ministère à ceux qui par une mort volontaire et préméditée ont méconnu ces lois fondamentales et ce devoir de porter la vie avec courage et utilité.

Parfois même, ces malheureux suicidés n'appartiennent pas à l'Église par leur naissance ou s'en étaient séparés volontairement, affirmant d'autres croyances et pratiquant un autre culte. L'Église, si elle versait ses prières sur leur cercueil, violerait leur liberté de conscience, puisqu'elle leur imposerait à la mort des pratiques qu'ils ont rejetées pendant leur vie. Si je ne me trompe, c'est le cas du suicidé qui a été l'occasion de votre office.

Sans doute, de nombreux médecins aliénistes prétendent que le suicide est toujours un acte de folie dont l'homme n'est jamais responsable : mais cette théorie est combattue aussi par des hommes autorisés qui déclarent qu'absoudre tous ceux qui se donnent la mort, serait un grand péril social : car il est peu d'hommes qui n'aient à subir dans leur vie des heures douloureuses d'extrême accablement. Sans doute, il importe de ne pas heurter l'opinion publique ; mais dans nos temps de commotions générales et fréquentes, de vives douleurs morales, de doctrines matérialistes et pessimistes, il est nécessaire aussi d'éclairer les foules et de diriger cette opinion qui est la reine du monde. Voilà pourquoi il y a des refus de sépulture que réclament le droit, la conscience, la liberté des âmes et le souci de la prospérité publique.

Vous excuserez cette exposition de nos principes et vous me pardonnerez de vous dire encore qu'une loi universelle de l'Église ne peut pas être abrogée par un clergé local. Mais croyez que l'Église incline à user de sages tempéraments et de grandes condescendances dans l'application de cette loi ; les

prêtres du canton de Neuchâtel, à qui je communiquerai votre lettre, s'empresseront de comprendre la nécessité de la prudence et de la douceur; ils se feront un devoir d'acquiescer dans ces cas, qui seront rares, je l'espère, au témoignage des médecins et des familles ; ils sauront ainsi concilier avec leurs devoirs de prêtres, tout ce que demandent la compassion pour de malheureux exaltés, la charité évangélique pour des parents en deuil. Vous ne doutez pas de leur volonté sincère de conserver la paix religieuse dans votre canton, l'harmonie avec les autorités civiles, et de ménager les exigences légitimes de l'opinion ; c'est leur désir et le mien.

Veuillez accueillir favorablement cette réponse et agréer, Tit., l'assurance de ma haute considération.

† GASPARD,
Evêque de Lausanne et Genève.

UNE LETTRE DE CAVOUR [1]

Le *Temps* reproduit, d'après la *Perseveranza* de Milan, une lettre de Cavour, écrite en français, datée de Bade, 24 juillet 1858 et adressée par le grand ministre italien au feu roi Victor-Emmanuel. C'est un document historique intéressant. Cette lettre de Cavour précéda de bien peu l'intervention de la France en Italie, et les évènements qui furent la conséquence de Solferino. Cavour venait d'avoir avec Napoléon III deux entretiens décisifs, et il les résume au début de sa lettre.

L'empereur était tout disposé dès lors à faire la guerre au profit de l'Italie, « pourvu que la guerre fût entreprise pour une cause non révolutionnaire et pouvant être justifiée. » Cavour eut un peu de peine à résoudre cette difficulté, mais enfin il imagina le prétexte de la satisfaction à donner aux populations des duchés demandant leur annexion au Piémont.

> Avant d'aller plus loin, dit-il à Cavour, il faut songer à deux graves difficultés que nous rencontrerons en Italie : le Pape et le roi de Naples ; je dois les ménager : le premier, pour ne pas soulever contre moi les catholiques de France ; le second pour conserver les sympathies de la Russie, qui met une espèce de point d'honneur à protéger le roi Ferdinand.

Je répondis à l'empereur que, quant au Pape, il lui était facile de lui conserver la tranquille possession de Rome au moyen de la garnison française qui s'y trouvait établie, quitte à laisser les Romagnes s'insurger ; que, le Pape n'ayant pas voulu suivre à cet égard les conseils qu'il lui avait donnés, il ne pouvait trouver mauvais que ces contrées profitassent de la première occasion favorable pour se délivrer d'un détestable système de gouvernement que la cour de Rome s'était obstinée à ne pas réformer ; que, quant au roi de Naples, il ne fallait pas s'occuper de lui, à moins qu'il ne voulût prendre fait et cause pour l'Autriche ; quitte toutefois à laisser faire ses sujets si, profitant du moment, ils se débarrassaient de sa domination paternelle.

Ce fut alors qu'on aborda la question. Napoléon III se déclara on ne peut plus satisfait de cette réponse essentiellement italienne, et après avoir réglé les points de détail, on aborda la question du mariage du prince Napoléon avec une princesse de Savoie. L'empereur y tenait beaucoup. Victor-Emmanuel était moins bien disposé. « Cependant, dit Cavour, il n'avait pas d'objections invincibles à faire au mariage, mais voulait laisser une entière liberté à sa fille. »

Napoléon III insista, disant que cette alliance était celle qu'il souhaitait le plus pour son cousin, lequel « avait eu le tort de demander précédemment la main de la duchesse de Gênes », plus que le tort, l'inconvenance, ajouta l'empereur, « car cette demande avait été faite peu de mois après la mort du duc ». L'empereur revint à plusieurs reprises sur cette affaire, qui lui tenait à cœur. Le passage suivant de la lettre de Cavour est à citer :

Il dit en riant qu'il était possible qu'il eût dit quelquefois du mal de son cousin à Votre Majesté ; car souvent il avait été en colère contre lui ; mais qu'au fond il l'aimait tendrement parce qu'il avait d'excellentes qualités et que depuis quelque temps, il se conduisait de manière à se concilier l'estime et l'affection de la France. Napoléon, ajouta-t-il, vaut beaucoup mieux que sa réputation ; il est frondeur, aime la contradiction ; mais il a beaucoup d'esprit, pas mal de jugement et un cœur très bon.

Ceci est vrai : que Napoléon ait de l'esprit, Votre Majesté a pu en juger, et je pourrais le certifier d'après les nombreuses conversations que j'ai eues avec lui. Qu'il ait du jugement : sa conduite, depuis l'exposition qu'il a présidée le prouve. Enfin, que son cœur soit bon, la constance dont il a fait preuve soit envers ses amis, soit envers ses maîtresses, en est une preuve sans réplique. Un homme sans cœur n'aurait pas quitté Paris au milieu des plaisirs du car-

naval pour aller faire une dernière visite à Rachel, qui se mourait à Cannes, et cela quoiqu'il s'en fut séparé quatre années plus tôt.

Le ministre se rendait parfaitement compte que le mariage rendrait l'alliance bien autrement étroite entre les deux cours ; il le dit à Victor-Emmanuel.

S'il est une qualité qui distingue l'empereur, c'est la constance dans ses amitiés et dans ses antipathies.

Il n'oublie jamais un service, comme il ne pardonne jamais une injure. Or, le refus auquel il s'est exposé serait une injure sanglante, il ne faut pas se le dissimuler. Ce refus aurait un autre inconvénient. Il placerait dans le conseil de l'empereur un ennemi implacable. Le prince Napoléon, plus *Corse* encore que son cousin, nous vouerait une haine mortelle, et la position qu'il occupe, celle à laquelle il peut aspirer, l'affection, je dirai presque la faiblesse que l'empereur a pour lui, lui donneront des moyens nombreux de la satisfaire.

Il ne faut pas se le dissimuler, en acceptant l'alliance qui lui est proposée, Votre Majesté et sa nation se lient d'une manière indissoluble à l'empereur et à la France.

Je le sais, dit-il, Votre Majesté est père autant que roi ; et c'est comme père qu'elle hésite à consentir à un mariage qui ne lui paraît pas convenable et n'être pas de nature à assurer le bonheur de sa fille.

Que Votre Majesté me permette d'envisager cette question, non pas avec l'impassibilité du diplomate, mais avec l'affection profonde le dévouement absolu que je lui ai voués.

Je ne pense pas qu'on puisse dire que le mariage de la princesse Clotilde avec le prince Napoléon soit inconvenant.

Cavour fait valoir l'importance du prince Napoléon, au point de vue de la naissance et des alliances de famille. Il n'est pas roi, c'est vrai, mais il est le premier prince du sang du premier empire du monde. Il n'est séparé du trône que par un enfant de deux ans. Le prince Napoléon n'appartient pas à une ancienne famille souveraine, il est vrai ; mais son père lui lèguera le nom le plus glorieux des temps modernes, et par sa mère, princesse de Wurtemberg, il est allié aux plus illustres maisons princières de l'Europe, cousin de l'empereur de Russie, etc.

Puis, le ministre aborde la délicate question de personne.

Les principales objections qu'on peut faire, dit-il, à ce mariage, reposent peut-être sur le caractère personnel du prince et sur la réputation qu'on lui a faite. A ce sujet, je me permettrai de répéter ce que l'empereur m'a dit avec une entière conviction : qu'il vaut

mieux que sa réputation. Jeté tout jeune dans le tourbillon des révolutions, le prince s'est laissé entraîner à des opinions fort exagérées.

Ce fait qui n'a rien d'extraordinaire, a excité contre lui une foule d'ennemis. Le prince s'est fort modéré; mais, ce qui lui fait grand honneur, c'est qu'il est resté fidèle aux principes libéraux de sa jeunesse, tout en renonçant de les appliquer d'une manière déraisonnable et dangereuse; c'est qu'il a conservé ses anciens amis, bien qu'ils eussent été frappés par les disgrâces.

Sire, l'homme qui en arrivant au faîte des honneurs et de la fortune ne désavoue pas ceux qui furent ses compagnons d'infortune et ne désavoue pas les amitiés qu'il avait dans le rang des vaincus, n'a pas mauvais cœur. Le prince a bravé la colère de son cousin pour conserver ses anciennes affections, il ne lui a jamais cédé sur ce point, il ne cède pas davantage aujourd'hui.

Les généreuses paroles qu'il a prononcées à la distribution des prix de l'exposition de Poitiers en sont une preuve évidente.

Sans doute, sa conduite en Crimée est regrettable. Mais s'il n'a pas su résister aux ennuis et aux privations d'un long siège, il a pourtant montré à la bataille de l'Alma du courage et du sang-froid.

D'ailleurs, il pourra réparer sur les champs de bataille de l'Italie le tort qu'il a pu se faire sous les remparts de Sébastopol. La conduite privée du prince a pu être légère, mais elle n'a jamais donné lieu à de graves reproches.

Il a toujours été bon fils, et avec son cousin, s'il l'a fait plus d'une fois enrager, dans les questions sérieuses il lui est toujours demeuré fidèle et attaché.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La correspondance suivante adressée, en date du 13 août, au *Français,* contient d'intéressants détails sur la situation morale des États-Unis :

Les nouvelles religieuses sont rares. Il n'y en a point d'autre que le cartel suivant, qui vient d'être adressé à l'Église évangélique des États-Unis par l'association des libres-penseurs de New-York. Tous les ans cette association convoque un meeting dans lequel ses membres se comptent et pérorent. Le meeting

s'est ouvert cette année le 29 août, à Rochester, et voici dans quels termes le secrétaire de la libre-pensée a rédigé son cartel :

L'Église orthodoxe des États-Unis, ou l'une de ses branches, est cordialement et instamment invitée à désigner quelqu'un de ses représentants comme missionnaire pour assister à la convention de Rochester, et l'association s'engagera à lui accorder la parole sur sa plate-forme pendant deux heures sans interruption, à n'importe quelle séance des trois premiers jours de la convention, pour défendre ou soutenir les prétentions de la religion chrétienne, ou pour parler contre « l'infidélité », ou pour faire les deux choses à son choix. L'association s'engagera aussi à le défrayer de ses dépenses personnelles : voyage à Rochester, séjour et retour, et le traitera sous tous les rapports avec le plus grand décorum.

On ne sait pas encore si l'Église a répondu ; ce n'est pas qu'elle ne compte parmi ses ministres des personnages qui passent pour avoir becs et ongles et dont la modestie est loin de redouter la plate-forme ; mais ils se sont tellement servis de leurs becs et de leurs ongles contre les vérités les plus fondamentales du christianisme que l'on ne voit guère ce qui peut les séparer des libres-penseurs. Le coryphée du parti est le fameux Beecker, de Brooklyn ; il est fameux par son éloquence, et fameux par le procès que lui a intenté un maire il y a quelques années. Le procès a coûté cher, car, pour tirer d'embarras leur ministre, ses paroissiens organisèrent une souscription qui lui rapporta plus de cinq cent mille francs. Grâce à cet appoint, le jury ne put se mettre d'accord, et l'acquittement fut prononcé. Le révérend ne perdit rien de son aplomb ni de son éloquence ; l'hiver dernier, il employait l'un et l'autre à démolir le dogme de l'enfer.

—

Quant à la politique, elle promet de faire parler d'elle. Les élections vont avoir lieu pendant l'automne, et déjà le Kentucky a commencé les siennes pour la législature et pour un certain nombre de fonctionnaires d'État. Comme toujours, ce mouvement du corps électoral a mis à nu la plaie qui le ronge, la vénalité. A Louisville, l'achat des votes s'opérait publiquement. Dans les kiosques où l'on distribuait les billets, l'un des candidats tenait à la disposition des électeurs des cartons bleus, avec cette mention alléchante :

DIX FRANCS
BON POUR UN JOUR DE TRAVAIL
DIX FRANCS

Le porteur de ce billet recevait ses deux dollars à bureau ouvert. Les candidats n'y mettant pas plus de vergogne, les électeurs ne se gênaient pas non plus. Il s'en est trouvé plus d'un qui a vendu son vote aux deux concurrents. Mais la fraude se découvrait infailliblement dans la salle du scrutin, où frères et amis surveillaient

l'opération. Ils surprirent un blanc en flagrant délit d'indélicatesse, et il en résulta entre nègres et blancs une bataille à coup de fusil, dans laquelle deux nègres furent tués raides, deux blessés mortellement et quelques blancs blessés sans épithète; cela promet pour le grand mouvement des élections générales.

—

L'armée se ressent de la corruption universelle. On voit des officiers qui vendent leur traitement d'avance. Il n'y aurait pas de quoi crier s'ils se bornaient à le vendre une seule fois. Mais, après l'avoir négocié avec un banquier, ils vont le négocier avec un autre, et, à la fin du mois, deux, trois banquiers se présentent à la Trésorerie pour réclamer le même et unique traitement.

Pour la marine, elle boit, et solidement. A la suite de la perte d'un bâtiment de la station asiatique, l'amiral Crosby fut chargé d'une enquête. L'enquête terminée, il envoya un rapport d'où il appert ce qui suit :

Le contre-amiral Clitz, son prédécesseur, était adonné à l'ivrognerie.

Le fleetmaster Cochran, étant ivre deux fois, avait insulté le chapelain.

Le lieutenant-commandant Hichcock est coutumier de l'ivresse et n'est pas loin du *delirium tremens*.

Le commandant Mullac a été vu ivre quatre fois.

Le lieutenant Hotchkin est souvent gris, et une fois il était tellement ivre que le quartier-maître n'a pu le réveiller pour prendre le quart.

L'assistant-ingénieur Entwistle s'est mis à boire avec tant d'excès pendant plusieurs jours, que le docteur défendit au sommelier de lui donner des liqueurs.

Voilà un joli état-major! A force de naviguer, on finit sans doute par se persuader qu'il n'y a plus que du liquide dans ce monde et que l'on ne saurait mieux faire que de l'absorber.

La science de ces messieurs est à la hauteur de leurs habitudes. Dans un article qu'il publiait récemment, le Chief Justice Daly raconte ce trait : Causant il n'y a pas longtemps avec un amiral distingué, je lui parlai de Mercator; l'amiral me regarda tout surpris, puis, s'écria : « Quoi! il y avait un homme du nom de Mercator? J'avais toujours supposé que la projection Mercator signifiait la projection Mercantile. »

Mercator, marchand, mercantile, marchandises, ils ne sortent de là que pour étudier à fond les propriétés du champagne et du whiskey.

MGR DUPANLOUP (1)

La vie de Mgr Dupanloup a obtenu dès le premier jour un succès facile à prévoir. Le talent de l'auteur déjà connu par l'*Histoire de sainte Paule,* l'*Histoire de saint Paulin de Nole* et plusieurs autres écrits auxquels la *Bibliographie catholique* a rendu un juste hommage dans le temps, était un premier garant de ce succès. Le nom aussi de Mgr Dupanloup était fait pour attirer un très grand nombre de lecteurs. Aucun évêque de notre temps n'a eu une renommée plus retentissante, et aucun n'a entretenu plus de relations dans un monde où on lit peu de livre vraiment sérieux, mais où on lit néanmoins beaucoup. Ceux-mêmes qui ne lisent pas voudront pouvoir dire leur mot sur un livre dont on parlera dans tous les salons.

Le célèbre évêque d'Orléans fut mêlé à toutes les œuvres et à toutes les luttes de son temps; nul n'était mieux placé que M. le chanoine Lagrange pour recueillir les souvenirs de cette vie; durant de longues années, il vécut dans son intimité de tous les jours, il fut collaborateur pour l'administration du diocèse d'Orléans et probablement pour beaucoup d'autres travaux entrepris par l'infatigable prélat. Mgr Dupanloup avait coutume d'écrire chaque soir le résumé de sa journée, il entretenait une correspondance très étendue, et, dans ses ouvrages mêmes destinés au public comme son *Manuel des Catéchismes,* son *Introduction au Christianisme présenté aux hommes du monde...,* surtout dans son grand ouvrage sur l'*Éducation,* il se répand avec complaisance sur ses souvenirs personnels. Il le fait un peu longuement; mais au fond tout cela est très intéressant; tout cela nous fait connaître une foule de caractères nobles, élevés, saints. Or, notre auteur reproduit souvent ces pages de son héros; il reproduit aussi une partie des lettres qui lui furent adressées, et toutes ces correspondances sont semées de révélations intéressantes, souvent du plus grand prix.

Sous le rapport de l'art cette partie aurait peut-être gagné à être resserrée, surtout les citations empruntées aux ouvrages

(1) Nous empruntons à la *Bibliographie catholique* cette appréciation d'un livre qui fait un certain bruit depuis quelque temps, et que vient de publier M. l'abbé Lagrange, chanoine de Notre-Dame de Paris, vicaire général d'Orléans, sous le titre de : *Vie de Mgr Dupanloup*, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française; — Paris, Poussielgue.

déjà publiés ; on sait que le style de Mgr Dupanloup était abondant à ce point qu'on a pu dire qu'il aurait retranché un tiers entier de son grand travail sur l'Éducation sans supprimer une seule idée. Mais les admirateurs très nombreux de Mgr Dupanloup n'admettent pas ces réserves ; de plus, ils le proclament le plus grand évêque du XIX[e] siècle. Ainsi fait son historien. Dès sa première jeunesse, Félix Dupanloup apparaît le front orné de l'auréole. Ces expressions souvent répétées au cours du récit, prouvent que nous avons affaire à un panégyriste ; l'auteur ne le dissimule pas, et ce parti pris se comprend de la part d'un ami intime, d'un ami qui a eu part à presque tous les travaux de celui qu'il raconte et surtout aux travaux les plus combattus. Hâtons-nous d'ajouter qu'il y avait dans Mgr Dupanloup des parties vraiment admirables. Il était catéchiste, directeur et éducateur d'un mérite supérieur. Personne ne lui a contesté ces trois qualités.

On me permettra peut-être de consigner ici un souvenir personnel. M. Louis Veuillot se trouvait à l'abbaye de Solesmes en 1862 ou environ, au moment où un nouvel écrit de Mgr Dupanloup venait de paraître, et cet écrit servait nécessairement de thème à toutes les conversations ; après avoir fait la part de ce qui paraissait excellent et de ce qui lui paraissait moins bon, il ajouta : « Mgr Dupanloup n'est pas seulement publiciste, il est catéchiste, directeur et éducateur, et sous tous ces points de vue il a droit aux plus grands éloges. Comme directeur spécialement, il conduit dans les voies de la piété un très grand nombre d'âmes, surtout dans les rangs les plus élevés de la société, et pas une de ces âmes ne s'est écartée de la voie dans laquelle il l'a fait entrer. Après cela on comprend l'autorité dont il jouit auprès de cette classe. » Si ce ne sont pas là les paroles mêmes du célèbre publiciste, je puis attester que c'est le sens vrai.

Aussi j'ai été surpris, comme beaucoup d'autres, sans doute, lorsque j'ai lu que M. le chanoine Lagrange avait fait connaître Mgr Dupanloup sous ce côté nouveau ; il n'y avait là rien de nouveau. Ces grands, purs et admirables côtés de l'Évêque d'Orléans étaient connus de tous. On a été jusqu'à parler de la sainteté de ce prélat. Il semble qu'il y a là quelque exagération : une grande régularité dans la vie, une intégrité parfaite, un zèle incessant, des travaux pénibles soutenus pour plusieurs bonnes causes ne constituent pas encore un saint ; il faut la

soumission la plus complète aux décisions et même aux intentions de la Sainte Église ; il faut l'esprit de foi qui ne souffre pas que les intrigues humaines se mêlent aux affaires religieuses. Si quelques serviteurs de Dieu ont eu le malheur de soutenir, même de la meilleure foi, des erreurs condamnées postérieurement, ils ont déploré hautement ce malheur et ils n'ont cessé de s'en accuser. Il y a là un contraste évident. Ces points et beaucoup d'autres, comme l'acharnement à poursuivre des contradicteurs que l'on veut écraser, que l'on veut perdre à tout prix, devaient créer de grandes difficultés pour l'historien de la vie de Mgr Dupanloup ; aussi voyons-nous qu'il n'a pas introduit moins de quinze à seize cartons dans ses deux volumes. Ces cartons se trouvent précisément aux endroits où les questions brûlantes dont nous venons de donner une idée, sont traitées par l'historien. Il a fallu à cet historien une infinité de précautions, de nuances pour exprimer ce qu'il ne voulait pas nommer par son nom. Pourquoi, par exemple, appeler *illibéraux* ceux qu'il aurait dû nommer les catholiques tout simplement ? Pourquoi substituer à la devise de M. de Montalembert : L'Église libre dans l'État libre, ces mots : l'Église libre dans la patrie libre ? Mais nous nous arrêtons trop à ces détails et à ces traces regrettables des anciennes vivacités de la polémique ; voyons rapidement le fond du livre, qui en somme fait du bien à l'âme, car à côté de l'homme public il y avait chez Mgr Dupanloup l'homme privé, et l'homme privé était vraiment pieux.

En considérant cette vie longue et si remplie de Mgr Dupanloup, on reconnaît tout de suite trois époques : les catéchismes à la chapelle de l'Assomption, près de la Madeleine ; l'éducation au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas ; les travaux variés de l'épiscopat et les luttes pour la défense de l'Église.

Les catéchismes furent l'occupation capitale de la jeunesse de l'abbé Dupanloup ; il y mit toute son intelligence et tout son cœur. Il avait retrouvé les cahiers épars et déchirés de M. Teysserre et il en fit un merveilleux usage. Suivant ce guide éclairé, il trouva le moyen de faire persévérer les enfants après leur première communion dans l'étude de la religion. Grâce au zèle qu'il déploya, il attira un grand nombre d'enfants et produisit les fruits les plus heureux.

La réputation qu'il acquit promptement le fit nommer l'un des aumôniers de Madame la Dauphine ; peu après il fut chargé de l'instruction religieuse du duc de Bordeaux et des princes d'Or

léans. La révolution de 1830 vint promptement briser ces liens. L'abbé Dupanloup ne dissimula point le sacrifice qu'il faisait en ne suivant pas le royal exilé. Il continua à instruire les jeunes princes que la révolution avait établis aux Tuileries. En même temps il voyait toujours fleurir ses catéchismes de la Madeleine, lorsqu'un nouveau curé, plein de préventions contre eux, lui en retira la direction, le 9 décembre 1833. Tous les efforts de Mgr de Quélen vinrent échouer contre l'obstination du curé ; il fallut céder. Après un court séjour au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas, l'abbé Dupanloup fut nommé premier vicaire à Saint-Roch où il s'adonna au ministère et à la prédication. Les nouveaux catéchismes qu'il établit à Saint-Roch et ses prédications attirèrent de plus en plus l'attention sur lui.

Il n'était pas resté longtemps à Saint-Nicolas où il occupait une place secondaire, il y revint bientôt (29 septembre 1837), mais cette fois placé à la tête de l'institution à laquelle il donna réellement une nouvelle vie. Il fut vraiment un éducateur de la jeunesse du plus grand mérite. Appelé vers cette époque à assister le prince de Talleyrand à ses derniers moments, l'abbé Dupanloup conduisit avec un tact admirable cette difficile négociation. Il a laissé lui-même un récit de cet épisode, récit du plus haut intérêt et qui, publié d'avance dans le *Correspondant,* avait alléché les lecteurs. Fidèle à sa méthode, M. Lagrange transcrit ce récit textuellement.

Une pareille circonstance n'était pas faite pour nuire à la réputation de l'abbé Dupanloup ; mais elle n'était pas nécessaire pour le faire connaître ; aussi lorsque les conjonctures permirent aux catholiques de France de réclamer une liberté dont ils n'étaient privés que par la plus criminelle injustice, la liberté d'enseignement, le supérieur de Saint-Nicolas se trouva naturellement désigné pour faire partie de la commission qui devait préparer la loi. Il y a peu de temps, M. le comte de Falloux a publié ses souvenirs au sujet de cette loi à laquelle son nom reste attaché ; ses récits sont du plus vif intérêt, et ceux que nous offre M. le chanoine Lagrange, d'après les notes de Mgr Dupanloup, ne sont pas moins piquants et ajoutent certainement des documents utiles sur cette grande question. La part de l'abbé Dupanloup avait été considérable dans les écrits qui avaient été publiés pour préparer la discussion de cette loi devant les Chambres, elle ne fut pas moins prépondérante dans la confection même de la loi de 1850.

Durant les conférences qui eurent lieu à propos de ce travail, le supérieur de Saint-Nicolas se trouva rapproché de MM. Thiers et Cousin et il exerça un ascendant utile sur leur esprit; utile pour eux-mêmes en les amenant à des concessions qui honorent leur nom ; utile pour tous puisque leur assentiment était nécessaire pour la réussite du projet des catholiques. Mais cette loi était-elle donc tout ce que les catholiques pouvaient désirer ? Non, sans doute; mais elle était tout ce qu'ils pouvaient obtenir. « Une concession de moins, et une exigence de plus, a écrit M. de Melun, qui fut aussi de la commission préparatoire, entraînaient le rejet de la loi. »

Tout homme impartial conviendra que cette loi a produit de très heureux résultats, et qu'elle devait conduire à des résultats plus heureux encore si l'esprit satanique qui guide les oppresseurs actuels de la France n'avait trouvé moyen de l'entraver par les moyens les plus criminels. La rage même des ennemis de Dieu contre cette loi ne prouve-t-elle pas qu'elle est un obstacle à leurs souhaits ? Sans les malheurs sous lesquels gémit la France, elle aurait été remplacée par une œuvre en tout plus conforme aux principes. Elle donna occasion à une polémique entre les catholiques ; des paroles trop vives furent échangées de part et d'autre ; l'abbé Dupanloup et ceux qu'il inspirait n'eurent point le droit de reprocher à leurs adversaires la violence des expressions. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que si les publicistes auxquels l'abbé Dupanloup et ses amis reprochèrent de l'exagération ne se maintinrent pas toujours dans les limites étroites de la modération, ils avaient incontestablement pour eux la vérité des principes. M. Lagrange ne le dit pas et ses lecteurs qui ne sont pas en garde pourront en douter.

Nommé évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup était animé d'une foi trop profonde pour ne pas redouter une aussi terrible responsabilité : aussi opposa-t-il une sincère et vive résistance avant d'accepter ce fardeau. Aussitôt qu'il fut en possession de son siège, il déploya le zèle le plus ardent pour tous les intérêts de son Église. Il n'est pas nécessaire de dire que sa fidélité aux exercices de piété que pratique tout prêtre vraiment désireux de sa sanctification, fut exemplaire ; de même pour les soins et les travaux que demande l'épiscopat, il s'y livra tout entier, et il est impossible de refuser son admiration à ce qu'il fit, à tout ce qu'il aurait voulu faire pour le bien spirituel des prêtres et des fidèles qu'il avait reçu la mission de conduire.

Toutefois, si ses intentions furent toujours droites, comme il n'est pas permis d'en douter, les lumières lui firent évidemment défaut en plusieurs circonstances : portant au plus haut point le sentiment de son autorité, il était toujours disposé à trancher les questions d'après les lumières de son esprit, sans tenir assez compte des règles établies par le droit. Son historien, qui fut son coopérateur dans toutes ces mesures, ne peut qu'approuver et louer cette manière de finir toutes choses ; je doute beaucoup que la postérité appelée à juger ces faits avec un calme plus complet, puisse applaudir à cet abandon des règles du droit, par exemple dans les affaires du chapitre d'Orléans.

Durant ce temps les sociétés maçonniques voyant l'un de leurs adeptes assis sur le trône de France, le mirent en demeure d'accomplir ses serments et de détruire la souveraineté pontificale : aveugles qui ne voyaient pas qu'en renversant le trône du souverain temporel ils ne pouvaient rien sur la puissance spirituelle, et que Pierre du fond de la prison Mamertine n'en possédait pas moins le gouvernement de toutes les âmes régénérées par le baptême. Une lutte des plus ardentes s'éleva dans la presse; l'évêque d'Orléans se porta au premier rang de la défense des droits sacrés du Saint-Siège. Ses efforts furent héroïques et éveilleront toujours dans les âmes des sentiments de reconnaissance et d'admiration. Tous ces travaux sont parfaitement résumés par M. l'abbé Lagrange.

Malheureusement nous ne pouvons dire absolument la même chose d'une autre controverse qui marchait à côté de la précédente ; tout le monde voit que nous voulons parler de la cause du libéralisme catholique. Des écrivains pleins de science et de talent ont mis cette question dans tout son jour, et je me plais à citer ici le R. P. Ubald, de Chanday, capucin, dans son beau et substantiel livre intitulé : *Les trois Frances*. D'ailleurs, pour un catholique, il n'y a plus de doute sur tout ce qui tient à cette dangereuse erreur : le Saint-Siège a prononcé une condamnation définitive. Mgr Dupanloup eut le malheur de ne pas voir la vérité et de donner un certain appui à ceux qui soutenaient l'erreur. Toutes ses paroles ne furent pas sans danger, même au congrès de Malines en 1864, où il obtint de brillants succès oratoires. Des influences de société avaient entraîné Mgr Dupanloup dans le camp des libéraux plus loin probablement qu'il ne l'aurait cru au commencement, car M. Lagrange nous apprend qu'à l'origine il se sépara de l'abbé Lacordaire qu'il trouvait trop avancé dans le libéralisme.

Sans doute, l'évêque d'Orléans n'enseigna pas complètement cette erreur pernicieuse; mais il fut toujours cité comme un chef par ceux qui l'enseignaient, et quelques-uns de ses ouvrages autorisent cette prétention. Dans son camp, on reprocha à ceux du camp opposé quelques violences de parole; c'était assurément un malheur; toutefois peut-on dire que les écarts de plume et les emportements étaient tous d'un seul côté?

Outre les violences de paroles, il y avait aussi certains traits d'habileté sur lesquels je ne reviendrais pas, si je n'en trouvais encore la trace dans le livre de M. l'abbé Lagrange. L'Encyclique du 8 décembre 1859 parut avec le *Syllabus,* et tout aussitôt d'effroyables clameurs s'élevèrent contre ces actes pontificaux, « contre cette affirmation la plus haute de la souveraineté spirituelle, au moment où le pouvoir temporel échappait de ses mains. » D'accord avec tous les révolutionnaires, le gouvernement impérial déclara le *Syllabus* contraire à nos institutions, et en même temps des publicistes catholiques crurent y lire la condamnation de toute la société moderne. Voilà du moins ce qu'on leur fait dire; car en réalité ils n'y virent que ce que tout le monde peut y lire, la condamnation de certaines exagérations et de certains principes contraires à l'essence même du christianisme et qui dominent dans une grande partie des institutions de nos jours. Aux yeux de l'évêque d'Orléans, il y avait là un grave péril pour l'Église; il crut devoir rétablir les termes de la question, venger le *Syllabus* et écraser la Révolution.

Il est temps de finir. L'ouvrage de M. le chanoine Lagrange, dont nous n'avons que les deux premiers volumes, est du plus grand intérêt: il nous fait connaître Mgr Dupanloup dans sa vie intime, vie austère, vie de travail et d'un zèle infatigable; mais en ce qui concerne la vie de polémique, nous y voyons un parti pris de louange exagérée pour le héros, de critique sans merci pour ses contradicteurs; et en fin de compte, ces contradicteurs ont toujours été avec l'Église catholique.

Dom PAUL PIOLIN.

LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

La commune du Mesnil-sur-Blangy, dans le Calvados, possédait une école de filles qui lui avait été donnée par M. de Beaucourt, à la condition qu'elle serait dirigée par des religieuses. Le conseil municipal voulut un beau jour la laïciser. M. de Beaucourt refusa, et l'on se résolut alors à construire une nouvelle école, avec des subsides de l'État.

Il fallait un terrain. On tenait à se venger de M. de Beaucourt, et on en choisit un qui lui appartenait. Un décret d'expropriation eut raison de ses résistances, mais l'administration était tellement pressée qu'elle omit les formalités essentielles prescrites par la loi à peine de nullité.

M. de Beaucourt en appela en cassation, et tout récemment un arrêt de la cour suprême est venu annuler le jugement d'expropriation et décider que M. de Beaucourt n'avait pas cessé d'être propriétaire du terrain en question et qu'il devait rentrer en jouissance de son immeuble. Nouveaux frais pour la commune.

Mais ce n'est pas tout. On était si désireux d'arracher au plus vite les petites filles du Mesnil-sur-Blangy à l'influence perverse du cléricalisme, qu'avant même le jugement du pourvoi en cassation, l'administration n'avait pas hésité à faire commencer la construction de la nouvelle école ; quand l'arrêt définitif fut rendu, la bâtisse s'élevait déjà au-dessus des fondations. Muni de cet arrêt qui le remettait en possession de son terrain, M. de Beaucourt fit signifier au maire d'avoir à cesser les travaux ; les ouvriers continuèrent comme auparavant.

M. de Beaucourt fit alors enclore le terrain en question de barrières : le lendemain elles étaient brisées et les ouvriers comme de coutume à l'ouvrage.

Dans une lettre adressée à la *Patrie*, M. de Beaucourt raconte en ces termes ce qui s'est alors passé :

Lorsqu'un huissier, se présentant de ma part, porteur de la grosse de l'arrêt, somma l'entrepreneur et les ouvriers de se retirer, ceux-ci refusèrent, disant qu'ils étaient là « de par l'ordre de M. le préfet, » et que rien ne les ferait sortir ; et ils continuèrent leur travail au chant de la *Marseillaise*. L'huissier se rend alors au chef-lieu de canton pour requérir la force armée et procéder à l'expulsion des intrus *manu militari ;* mais, en arrivant à la gendarmerie, il y trouve le maire déposant une réquisition en sens contraire.

L'huissier insiste ; il exhibe la grosse de l'arrêt qui enjoint à la force armée de prêter main forte à son exécution, si besoin en est. — Le brigadier refuse. — L'huissier n'avait plus qu'à se retirer, laissant le champ libre aux rebelles ; c'est ce qu'il fit, non sans avoir consigné dans un procès-verbal ces faits sans précédents.

Deux jours après, dès l'aube, un imposant déploiement de force se produisait sur le terrain, où les travaux de construction n'avaient cessé d'être continués. On pouvait voir M. le maire, accompagné de la brigade de gendarmerie, du garde-champêtre *muni de son fusil* et de quelques fidèles...

Vous croyez peut-être que c'était pour procéder à l'exécution de l'arrêt ? Tout au contraire : c'était l'administration insurgée contre la loi, la violant et violant la propriété avec le concours de cette même force armée, refusé l'avant-veille à l'huissier pour l'exécution de l'arrêt de la cour de cassation. Le bruit ayant couru que je devais me faire justice à moi-même et procéder à la démolition des constructions indument élevées sur mon terrain, la gendarmerie intervenait pour m'empêcher de faire acte de propriétaire et pour protéger les intrus !...

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le brigadier de gendarmerie n'agissait que sur l'ordre du lieutenant, son chef, lequel obtempérait à des instructions émanant de l'autorité administrative.

Depuis lors, les travaux n'ont cessé d'être poursuivis, et la construction s'achève. J'ai vainement épuisé toutes les juridictions pour obtenir l'exécution de l'arrêt. Je me suis adressé successivement au procureur de la république, au procureur général, au tribunal civil. Tout a été inutile : on m'a partout répondu par un ajournement équivalant à une fin de non-recevoir et constituant un véritable déni de justice.

Il est donc établi que sous le régime de la république française, il n'est plus possible de faire exécuter un arrêt de la cour suprême, et que les arrêts de la justice, comme aussi le droit sacré et inviolable de la propriété, restent à l'état de lettre morte pour l'administration.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La marche des négociations entre le Saint-Siège et la Prusse inspire au *Diritto*, organe attitré du ministère italien des affaires étrangères, les considérations suivantes :

Nous croyons que non seulement l'Allemagne, mais tous les États

doivent suivre avec un grand intérêt, voire avec empressement, l'issue de cette question politico-religieuse, qui pourrait aboutir à une sorte de concordat et qui, venant à établir de nouveaux rapports entre le Vatican et le gouvernement de l'Allemagne, crée surtout pour l'Italie, où réside la Papauté, une situation sur laquelle nous ne cesserons d'appeler toute l'attention de notre gouvernement.

Les négociations étant pendantes, nous devons observer la plus scrupuleuse réserve ; mais nous ne saurions cacher que nous avons le vif désir d'en connaître le résultat et que, dès à présent, nous souhaitons à l'illustre chancelier allemand de savoir préserver sa patrie des artifices du cléricalisme, à cette heure où elle se prépare à célébrer solennellement le centenaire du grand réformateur.

Le *Diritto* et ses pareils feraient bien mieux de s'occuper de la politique étrangère de leur gouvernement, si chancelante et superficielle. Au Quirinal, on en est encore à attendre que l'empereur d'Autriche rende au roi Humbert la visite que celui-ci lui a faite à Vienne, l'an dernier. Prenant, à ce propos, leurs imaginations et leurs désirs pour la réalité, les journalistes officieux ont prétendu savoir que l'entrevue récente d'Ischl avait eu pour objet... de résoudre la question de cette visite, si impatiemment et si vainement attendue à Rome. C'est ce qui a été affirmé, entre autres, par la *Stampa,* journal de création récente, mais réputé l'un des organes attitrés du ministère Depretis. On ne peut que sourire de pitié devant une outrecuidance pareille.

—

A propos de la médaille frappée dernièrement pour la sixième année de son pontificat, le Saint-Père a parlé du mouvement religieux parmi les Slaves, dont le grand pèlerinage à Rome d'il y a deux ans est représenté sur cette médaille. Alors, à la demande de Sa Sainteté, le R. P. Semenenko, recteur du collège Polonais, a donné d'intéressants détails sur les progrès du catholicisme parmi les Slaves et sur les espérances que permet de concevoir la sollicitude du Saint-Siège pour ces populations.

Étranger.

Autriche. — On écrit de Vienne au *Français*, le 29 août 1883 :

Ici, tous les regards se portent avec une anxiété croissante sur la Hongrie. Chaque jour, nous recevons des dépêches alarmantes de Pesth et de Zagreb. Dans la Hongrie proprement dite, les agitateurs exploitent la haine contre les Juifs pour troubler l'ordre. C'est surtout dans le comitat de Zala, près du lac Balaton, que les pay-

sans et les petits bourgeois sont devenus les dupes de l'agitation systématique.

Ils se sont formés par bandes d'environ 1,000 hommes, armés de fusils, de piques, etc. Après avoir pillé les boutiques des Juifs, ils font mine de vouloir piller les châteaux. On ne peut les accuser d'inconséquence ; car il s'agit de piller les riches, on ne peut pas se contenter du pillage des Juifs. En Hongrie, le communisme est beaucoup plus naïf et moins raisonné qu'en France. Les paysans hongrois ne comprennent pas les théories des Proudhon ; par contre, ils sont tout disposés à goûter le conseil de piller les riches. En attendant, ces troubles ont forcé le gouvernement de Pesth à envoyer des détachements de cavalerie dans les pays où les esprits sont le plus excités.

Par malheur, la situation en Croatie est encore plus embrouillée. Le baron gouverneur comte Pejarevic a été forcé de demander à être relevé de ses fonctions. Cependant le courant antimagyare, formé depuis longtemps par des agitateurs de toute sorte, devient de jour en jour plus fort. Les troubles sont fréquents en Croatie ; seulement dans ce pays, ce n'est pas contre les Juifs, mais contre les Magyars qu'on se porte aux derniers excès. Il fallait donc renforcer aussi en Croatie les garnisons, et c'est ainsi que de Pesth jusqu'à Zagreb s'échelonnent des détachements militaires.

L'Autriche-Hongrie tient à peu près à toutes les races. Quand on tire quelque part un coup de fusil, en Autriche-Hongrie, on ne sait jamais de quel côté ce coup répercutera un écho dangereux. Ainsi, par exemple, un combat sanglant entre Hongrois et Croates mettrait en mouvement les Serbes, les Bosniaques, et probablement aussi les Monténégrins.

C'est cette crainte qui a inspiré à un journal viennois, la *Deutsche Zeitung,* l'idée qu'une grande guerre est prochaine. La *Deutsche Zeitung,* organe de l'opposition allemande, invite son parti à se tenir en réserve pour une telle éventualité. Les prévisions de ce journal sont sans doute trop pessimistes ; cependant il est clair que la situation chez nous s'embrouille de plus en plus.

On prétend que le roi Charles, de Roumanie, a promis à notre gouvernement d'accepter le traité de Londres. Naturellement le roi n'a pu parler qu'en son propre nom, et il reste toujours à savoir quelle sera l'attitude de M. Bratiano, président du cabinet de la Roumanie.

SUISSE. — Le *Pius-Verein* suisse vient d'avoir son assemblée annuelle à Einsiedeln. Le 20 août, au soir, il était arrivé déjà 500 Tessinois et 730 Valaisans ; le lendemain sont venus 500 Fribourgeois, auxquels se sont joints plus tard les Lucernois. Le bourg d'Einsiedeln était brillamment décoré.

La réunion de la Société d'instruction a été suivie par des Saint-Gallois, des Zougois, des Schwytzois et des Thurgoviens. Le 22, il y a eu un service divin solennel ; le comte Scherrer-Boccard (Soleure) a ouvert, comme président, l'assemblée générale, et dans son discours il a signalé dans la date du 26 novembre 1882, et dans le choix de Mgr Mermillod comme évêque, deux faits heureux pour les catholiques de la Suisse.

D'autres allocutions ont été prononcées par MM. Benziger, membre du Conseil national ; Wuilleret, Imperatori, Cinnola, etc. M. Reding, de Bibereg, a parlé de la conciliabilité des devoirs religieux des catholiques et de leurs devoirs envers la Confédération.

Le nombre des participants à la fête s'est élevé à près de 5,000 et 480 prêtres ; l'évêque de Coire et l'abbé de Saint-Maurice étaient présents. Le 22, dans l'après-midi, a eu lieu une réunion spéciale de la Société de Saint-Vincent de Paul ; le soir, tout le bourg d'Einsiedeln a été brillamment illuminé.

Missions.

TONKIN. — Mgr Gaspard, qui vient d'être proposé par le commissaire civil du Tonkin, à la suite de la signature du traité conclu avec le roi d'Annam, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, appartient à la Société des Missions étrangères de Paris. M. Gaspard est né à Obernay (Alsace), en 1841 ; il est parti pour la Cochinchine en 1865 et a été élu évêque titulaire de Canata et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale en 1880. Il résidait à Hué et n'a pas quitté cette capitale lors des derniers événements ; son attitude à la fois ferme et correcte lui avait attiré la bienveillance de l'empereur Tu-Duc, dans les circonstances critiques où il se trouvait.

C'est ainsi, par exemple, que lors du départ de notre consul, M. Reinhart, Mgr Gaspard fut appelé par les mandarins à assister à l'inventaire du mobilier du consulat et à la pose des scellés, et à signer le procès-verbal qui fut rédigé à la suite ; c'est ainsi encore que les mandarins de la Cour des Rites ayant fait, selon les anciennes coutumes, une enquête sur les missionnaires européens résidant dans le pays, furent, sur la plainte de Mgr Gaspard, blâmés par l'empereur et privés d'une année de leurs appointements.

OBSÈQUES DU COMTE DE CHAMBORD

Cérémonie de Frohsdorf. — Incident : question de préséance. — Cérémonie de Goritz. — Paris et province.

La première cérémonie des funérailles du Comte de Chambord a eu lieu à Frohsdorf le samedi 1er septembre ; la mise en bière avait eu lieu la veille. Le service funèbre a commencé à neuf heures et demie précises.

Madame la Comtesse de Chambord est restée dans ses appartements.

Un coussin portant les insignes de l'ordre du Saint-Esprit est posé sur le cercueil du côté de l'Évangile. Du côté de l'Épître est la bannière de Charette.

Les armes de France sont apposées aux quatre côtés de la chapelle.

Le cercueil, fleurdelisé en velours et en argent, tourne la face à l'autel.

La première place du côté de l'Évangile est occupée par l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur d'Autriche et son représentant ; puis viennent M. le duc de Parme, M. le comte de Paris, don Juan, don Alphonse, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc d'Aumale et les autres princes de la Maison de France.

Du côté de l'Épître sont placés le grand-duc de Toscane et les archiducs Salvator-François, Othon, François-Charles Regnier, Jean-Louis et les autres archiducs en résidence à Vienne.

La messe de *Requiem* est célébrée par Son Excellence Mgr Vanutelli, nonce apostolique, et exécutée à grand orchestre par la chapelle de la collégiale de Wiener-Neustadt, sous la direction du maëstro Hubner, auteur de la messe de *Requiem*.

Les princesses et les archiduchesses sont à la tribune.

Les princes français et les archiducs ont été reçus devant le perron, où se tenaient cent gentilhommes de chambre.

Le clergé paroissial des environs et les chanoines de la collégiale de Wiener-Neustadt et du chapitre métropolitain de Vienne se sont tenus sous le péristyle du château pour recevoir le nonce apostolique et l'archevêque Mgr Ganglbauer.

On remarque les députations françaises et les députations de municipalités autrichiennes et un grand nombre de dames françaises.

Le péristyle de la chapelle est occupé par les personnages venus de France et, vu l'exiguïté du lieu, d'un nombre restreint de gentilshommes.

La première absoute a été donnée par Mgr Ganglbauer, archevêque de Vienne.

La seconde, par Mgr Wols, prévôt de la collégiale.

La troisième, par le révérendissime abbé cistercien du Neukloster.

Le *Libera* a été entonné par Son Excellence le nonce apostolique, Mgr Vanutelli.

L'émotion était indescriptible au moment de l'aspersion.

M. le comte de Paris, descendant de voiture, a été reçu par MM. de Charette et de Mun, et leur a dit des choses émouvantes.

S'adressant au comte de Mun : « Je vous répète ce que j'ai dit au général Charette, je suis heureux de serrer la main d'hommes de cœur; je suis sûr qu'ils se retrouveront toujours. Malheureusement nous n'aurons plus à notre tête celui qui était là pour nous conduire. »

A midi, la cérémonie était finie.

—

A l'issue de ce service se place un regrettable incident dont nous empruntons le récit au *Figaro* :

Dès son arrivée, mardi, à Frohsdorf, on contestait au comte de Paris le droit de préséance qui semblait lui appartenir en sa qualité de chef de la Maison de France.

On prétendait que, pour empêcher que cette cérémonie eût le caractère d'une manifestation publique et monarchique, il fallait que les princes prissent place derrière le cercueil au simple titre de parents.

Selon une première proposition, M. le comte de Paris aurait suivi le cercueil, placé entre M. le duc de Parme et M. le comte de Bardi. Selon un second projet, tous les parents de M. le comte de Chambord se seraient mis sur une même ligne. C'est l'âge qui, dans cet ordre-là, aurait réglé la place de chacun.

M. le comte de Paris qui, conformément à la règle traditionnelle, doit occuper la première place à droite, dans quelque ordre que ce soit, a fermement repoussé ces deux propositions.

On conjecturait que, dans un sens ou dans un autre, la question serait résolue. Il n'en a rien été.

Dans l'entretien que M. de Blacas avait eu vendredi, avec M. Bocher, il avait été convenu que M. de Blacas enverrait à M. Bocher vers 9 heures, un télégramme qui répondrait par un oui ou par un

non, si M. le comte de Paris aurait ou n'aurait pas, derrière le cercueil de M. le comte de Chambord, la première place.

Le télégramme de M. de Blacas n'a été envoyé du bureau de Neustadt que vers onze heures et demie.

M. Bocher l'a reçu hier seulement, mais ce télégramme n'était pas la réponse catégorique qu'on attendait.

De même, dans leur entrevue d'hier après-midi, M. de Blacas a encore répondu d'une manière dilatoire, à son grand regret personnel.

Les royalistes qui sont restés à Frohsdorf avaient supplié M. le comte de Paris de leur laisser tenter un dernier effort.

C'était hier soir que cette tentative devait être faite. Les royalistes français ont échoué dans leurs efforts.

Ayant appris la chose, vers une heure les princes se sont disposés à repartir.

Au moment où M. le comte de Paris quittait le château, une manifestation imposante a eu lieu sous le porche. Un groupe de royalistes, parmi lesquels MM. de La Rochefoucauld-Bisaccia, de Charette, de La Rochejacquelein, de Carayon-Latour, de Mun, Benoist-d'Azy, Cazenove de Pradines, a arrêté M. le comte de Paris vivement ému.

Au nom de tous, M. de La Rochefoucauld-Bisaccia a conjuré M. le comte de Paris de ne pas renoncer au voyage de Goritz. Il a déclaré que les royalistes, dont il était l'interprète, sauraient bien lui faire la place qui doit être la sienne.

Tous les Français présents se sont associés, par des signes d'assentiment, à ce langage énergique et généreux.

M. le comte de Paris leur a répondu qu'il était profondément touché; il les a remerciés et leur a dit qu'il considérait ce témoignage de leur dévouement comme un gage de l'avenir.

Pendant toute la soirée on n'a parlé que de cet incident à Neustadt et à Vienne.

Un grand nombre de royalistes sont venus s'incrire sur le registre de M. le comte de Paris.

A trois heures moins le quart, les princes sont rentrés à Vienne. Une foule considérable les attendait aux abords de la gare et les a salués avec le plus sympathique respect.

Enfin samedi soir, après de nouveaux et longs pourpalers, M. de Blacas faisait connaître vers huit heures moins le quart, à M. Bocher et par son intermédiaire à M. le comte de Paris, la décision définitive de Mme la comtesse de Chambord. Obligé de remplir un mandat qui lui était pénible, M. de Blacas n'avait pas voulu se contenter d'un message verbal. Il avait demandé à Mme la comtesse de Chambord une note écrite de sa propre

main ; elle la lui avait donnée. Par cette note, elle déclarait que, désirant que la cérémonie de Goritz fût simplement un acte de famille, elle pensait nécessaire de ne laisser les princes qui composent la famille de M. le comte de Chambord conduire le deuil que selon l'ordre même de leur parenté.

Quant à M. le comte de Paris, fort de son droit et soucieux de son honneur, non moins que jaloux de la dignité nationale, il ne lui restait qu'à s'abstenir d'assister à la cérémonie de Goritz. Il n'y pouvait aller, lui, le chef de la Maison de France, pour céder le pas à des princes étrangers qui, aux yeux mêmes de M. le comte de Chambord, n'avaient pas son titre.

—

Le cercueil contenant le corps du comte de Chambord a été placé dimanche après-midi, à deux heures et demie, sur le char funèbre, par des chasseurs de la garde du corps. Des milliers de personnes, venues de la province et de Vienne, l'ont accompagné à pied de Frohsdorf jusqu'à la station de Klein-Wolkersdorf. Toutes manifestaient une grande douleur. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par les principaux personnages présents.

Le cercueil en argent a été déposé dans un wagon-salon des chemins de fer du Sud. Le train express qui emportait les dépouilles mortelles du comte de Chambord a quitté Klein-Wolkersdorf à quatre heures précises, se rendant directement à Goritz.

—

Dès sept heures du matin à Goritz près de 5,000 Français, en habit noir, étaient massés auprès de la gare de Goritz, entourés par une foule de 20.000 personnes venues de Trieste, de Vienne, etc.

Bientôt le train entre en gare. Le cercueil est enfermé dans un grand wagon-salon recouvert de draperies noires. Douze torchères brûlent autour. Au pied du cercueil, l'abbé Curé et le P. Boll, en surplis blanc et en étole noire, sont en prières.

Le maître des cérémonies et le général de Charette font le service d'honneur. Huit serviteurs en costume d'employés des pompes funèbres, le collet fleurdelisé, descendent le cercueil, qui est armé de huit poignées d'argent, et le transportent dans le salon de la gare, tendu de draperies noires et disposé en chambre ardente. Partout, les armes de la maison de France.

Un brancard en bois noir sculpté, envoyé de Vienne, leur sert pour ce transport.

Un clergé très-nombreux, en tête duquel marche le chapitre de la cathédrale, reçoit le cercueil que l'archevêque Mgr Zorn asperge d'eau bénite. Puis le cercueil est exposé dans la chambre ardente. L'exposition dure une heure. C'est pendant ce temps, devant le cercueil, un continuel défilé de Français, que dirigent et renseignent avec une inépuisable obligeance le comte d'Audigné, le comte de Chevigné, le baron de Raincourt, le comte de Monti, le comte de la Bouillerie.

Un peu avant neuf heures, des piqueurs, montés sur des chevaux blancs, fendent la foule. Une voiture, aux armes de la maison de France, s'approche du quai de la gare. Le corbillard la suit immédiatement : les croque-morts fleurdelisés y déposent le cercueil.

A côté du char funèbre, traîné par les six juments blanches du prince, se tenaient les valets de chambre et les piqueurs de Frohsdorf, portant tous à la main une lanterne de deuil écussonnée aux armes de France. Le char est noir orné de draperies du même, semé de lis d'or, écussonné aux armes de la maison de France, et surmonté d'une coupole reposant sur six colonnes, et ornée dans le même style. L'aspect en est pompeux, mais un peu raide. Dick, le cocher de M. le comte de Chambord, tient les rênes. De grosses larmes roulent sur ses joues.

Devant le char, le coupé du prince, dans lequel la croix du Saint-Esprit était déposée sur un coussin noir.

Le deuil était conduit par le prince de Thurn et Taxis, remplaçant l'archiduc Louis-Victor. Le prince était en grand uniforme blanc, chamarré d'or, pantalon rouge à bande dorée, chapeau à claque à plumet vert ; son uniforme était constellé de décorations. Le prince, représentant l'empereur, marchait seul en tête.

Derrière lui venaient : le grand duc de Toscane en uniforme bleu-gris de l'armée autrichienne ; don Juan de Bourbon, père de don Carlos, et le duc de Parme. Puis don Carlos et son fils. Défilent tour à tour la maison du roi, les chefs des députations françaises, les autorités autrichiennes, etc.

La députation des zouaves pontificaux, conduite par le général de Charette, le duc de Larochefoucauld-Bisaccia et le comte de Mun, est le point de mire de tous les regards.

Les départements français étaient représentés par une soixantaine de délégations.

Après avoir parcouru le cours et les grandes rues de la basse ville, entre deux haies formées par le 31e d'infanterie, le cortège arrivait à l'église à dix heures et demie.

La messe finit à onze heures. L'absoute est donnée par le prélat officiant. Le cortège, à la sortie de la cathédrale, a pris le chemin du couvent de Castagnarizza.

Il est situé sur une jolie colline qui domine Goritz. On y accède par une côte toute droite. Castagnarizza est un pauvre petit village italien comme son nom.

Le cortège ne peut arriver à l'église qu'à six heures, tant la foule est serrée et la route difficile. Le cercueil est déposé sur un catafalque élevé au milieu de la nef. Un drapeau blanc fleurdelisé l'ombrage. Ce drapeau a été envoyé par M. Bayard, bâtonnier des avocats de Lille, frère de lait de M. le comte de Chambord. Une courte prière est dite et le prince archevêque donne une nouvelle absoute. Puis le cercueil, roulé sur les poulies, est transporté à bras dans le caveau.

A ce moment, un jeune homme sort des rangs des assistants qui sont immobiles, plongés dans un silence solennel, et dépose sur le cercueil le drapeau vendéen du grand-oncle du général de Charette. La branche aînée des Bourbons n'est plus. Ce souvenir disparaît avec elle.

—

Voici la substance de la dépêche par laquelle M. le comte de Paris a notifié aux souverains régnants en Europe et à S. M. l'empereur du Brésil la mort du comte de Chambord :

Sire,

J'ai la douleur de vous faire part de la perte cruelle que la Maison de France vient d'éprouver dans la personne de son chef, Monseigneur Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord, décédé à Frohsdorf, le 24 août 1883.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien accorder dans cette douloureuse circonstance, à la Maison de France, Sa haute sympathie.

Signé : PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

—

Un service religieux a été célébré, lundi matin, à dix heures, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, pour le repos de l'âme du comte de Chambord. L'église était entièrement tendue de draperies noires, ornées aux armes de la Maison de France, entrelacées de cartouches portant la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Au milieu de la nef principale se dressait un magnifique

catafalque, mesurant plus de 6 mètres de hauteur et surmonté d'un dais; 26 torchères étaient placées dans le chœur et les bas-côtés. La messe a été dite par M. l'abbé Legrand, curé, qui a également donné l'absoute.

L'affluence était énorme.

Au Mans, à Blois, à Marseille, à Eu et dans presque toutes les villes de France, des services funèbres pour le repos de l'âme du comte de Chambord ont eu lieu en présence d'une affluence considérable, et n'ont donné lieu à aucun incident.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le comte de Chambord et le comte de Paris. — Entrevue du comte de Paris et de l'empereur François-Joseph. — Le traité de Hué.

6 septembre 1883.

Henri V repose aujourd'hui à côté de Charles X dans le couvent de Goritz. Mort dans l'exil comme son aïeul, comme lui il repose loin de la France qu'il a tant aimée, et qu'il regrettait tant de n'avoir pu servir. Sans avoir régné, il a été roi; roi dans l'exil, roi sur son lit de mort, où ses dernières paroles furent pour Dieu et pour la France.

Mais, comme roi, il n'est pas mort et ne pouvait mourir. Dans un embrassement cordial, d'abord au lendemain de nos désastres, plus tard quand la maladie faisait ses ravages, il a serré dans ses bras celui qui aujourd'hui par droit de naissance est son héritier et le Chef de la Maison de France. Le petit-fils de Charles X et le petit-fils de Louis-Philippe, réconciliés par leur amour commun pour leur pays, nous ont ainsi donné le gage d'un avenir plus heureux. Devenu le représentant du grand parti monarchique traditionnel, le comte de Paris a voulu dès lors remplir tout ce que sa nouvelle position exigeait de lui, et, roi, il a voulu être le premier auprès du roi défunt. Malheureusement, derrière le char funèbre qui emportait le Français si fier de ce nom qui fut Henri V, on cherchait vainement à Goritz celui que le mourant avait reconnu chef futur de la Maison de France. Une décision, selon nous bien inflexible et peu justifiée, avait écarté les instances les plus respectueuses

et les plus légitimes. La place du comte de Paris, la place de la France qu'il représentait était occupée par un autre. Pour une raison que nous ne pouvons comprendre, par des craintes sans fondement de trouble ou de manifestations politiques, il était défendu au Chef de la Maison de France de conduire à sa dernière demeure, au rang qui lui était dû, le roi défunt.

Nous le disons : cette noble princesse, si grande dans son malheur, si dévouée à celui que la France aimait, n'a pu être amenée à écarter Monsieur le comte de Paris que par des motifs inconnus ou incompréhensibles, et tout en respectant cette décision, notre cœur français, ne reconnaissant pas à côté du corps glacé d'Henri de France un prince de France, se sent profondément blessé.

Vainement on a voulu faire croire que l'incident de Goritz était la dissolution de l'union monarchique, et de la fusion deux fois confirmée des deux princes. « Ne vous faites pas cette illusion décevante, dit un journal républicain, la *Liberté,* cet incident va grouper autour du comte de Paris les incertains et les tièdes, et l'union va se faire avec plus de force que jamais. »

La qualité de représentant du droit monarchique, que M. le Comte de Paris reconnaissait en 1873 à M. le Comte de Chambord, est devenue, par la mort de ce prince, sa propriété. Il ne lui appartient pas de s'en dépouiller, il ne le doit pas, il ne le peut pas, il ne l'a pas fait. Fort de ce droit, il a exigé de remplir le dernier devoir qu'il lui imposait auprès d'un char funèbre. Il ne l'a pas obtenu, mais sa dignité qui le revendiquait a protesté, et dans une conduite si noble et si correcte, dans les protestations des fidèles amis du vieux roi s'attachant alors au jeune prince devenu leur chef, dans la douleur unanime des cœurs français cherchant vainement auprès du catafalque le prince français, nous voyons pour l'avenir de la monarchie un gage admirable de force et d'union.

Aussi tous les journaux conservateurs, à l'exception d'un seul que sans doute son affection à un passé qui ne peut revivre, ou que son respect à un ordre émané d'une princesse malheureuse peut pour quelque temps tenir à l'écart de ce grand mouvement, tous les journaux conservateurs s'unissent pour reconnaître dans la ferme conduite et dans l'attitude vraiment française du nouveau Chef de la maison de France, un signe que la mort d'un homme, si grand roi et si grand chrétien qu'il fût, ne saurait être irréparable dans un pays où le roi peut

mourir mais où la royauté ne peut pas mourir, parce que si celui qui représente un principe succombe, le principe ne saurait succomber.

M. le Comte de Paris, voyant se presser autour de lui les fidèles amis du roi mort, reconnaissait dans leurs témoignages de dévouement un gage pour l'avenir. Et nous, dans la noble attitude du Prince, nous voyons aussi le gage d'un plus heureux avenir pour notre malheureuse patrie.

—

Avant de quitter ce sujet, nous devons signaler un fait qui, par suite des circonstances dans lesquelles il s'est produit, a été très remarqué dans le monde politique.

Le Comte de Paris devait être reçu par l'Empereur d'Autriche le 31 août à 2 heures. Il eut l'agréable surprise d'être devancé par François-Joseph.

C'est un honneur, on le sait, que l'empereur, d'après le cérémonial, ne peut faire qu'aux souverains. On a beaucoup remarqué à Vienne cet acte de courtoisie.

MM. le marquis de Beauvoir et le capitaine Morhain se portèrent aussitôt à la rencontre de l'empereur dans le grand escalier de l'hôtel Impérial.

L'entretien a duré vingt minutes ; il a été très cordial. L'empereur a demandé à voir son beau-frère, M. le duc d'Alençon, et il s'est fait présenter le duc d'Orléans.

A deux heures, M. le comte de Paris, accompagné du marquis de Beauvoir, s'est rendu au Burg pour être reçu par l'empereur. Le duc de Cobourg lui avait envoyé son équipage.

Le prince, en arrivant au palais, a trouvé la garde rangée ; les tambours ont battu aux champs, le drapeau a été baissé.

M. le comte de Paris est resté avec l'empereur pendant plus d'un quart d'heure, et il est rentré à son hôtel.

Les autres princes, à leur tour : le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Chartres et le duc d'Alençon, accompagnés de MM. le marquis de Bouillé et le comte de Riancey, se sont rendus au Burg. M. le duc de Nemours portait le grand cordon de la Légion-d'Honneur, l'ordre du Saint-Esprit et la Toison d'or.

Le même cérémonial a été observé à leur arrivée. Ils ont été conduits au troisième étage jusqu'à un salon où les attendait l'empereur qui a emmené les princes dans une pièce voisine, tandis que MM. le marquis de Bouillé et le comte de Riancey

restaient dans le premier salon avec les aides de camp de l'empereur.

Un grand quart d'heure après, François-Joseph est ressorti. Il s'est fait présenter d'abord M. le marquis de Bouillé et lui a demandé s'il avait accompagné le duc de Chartres dans son grand voyage ; il s'est fait présenter ensuite M. le comte de Riancey auquel il a adressé quelques paroles bienveillantes.

Les princes sont rentrés aussitôt à l'hôtel Impérial.

—

Les feuilles révolutionnaires s'occupent de nouvelles attaques qui s'annoncent aux Chambres contre l'Église. D'après une information du *Rappel,* rectifiée par M. B. Raspail, qui veut avoir l'honneur d'une proposition que le *Rappel* attribuait à M. Madier de Montjau, un amendement déjà revêtu de 106 signatures, sera déposé pour demander la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican. Les auteurs de l'amendement s'attendent, il est vrai, à voir le gouvernement combattre leur amendement comme provisoirement inopportun ; mais ils ne désespèrent pas d'arriver prochainement à un complet triomphe.

De plus M. P. Bert interviendra à son tour. Le grand vivisecteur veut ramener les traitements ecclésiastiques aux taux fixés en 1801. Si M. J. Ferry et si le cabinet tiennent résolument à l'exécution du Concordat, exécution qu'ils invoqueront pour faire repousser les amendements Roche et Montjau, ils combattront également les conclusions de M. Bert. Le Concordat assure, en effet, « un *traitement convenable* » aux ministres des cultes. Ce « *traitement convenable* » peut-il être ramené au traitement de 1801 ? Assurément non, car une révolution s'est faite dans les mœurs depuis cette époque. Denrées, marchandises, loyers, tout a augmenté, et c'est pour ce motif que les traitements des employés de l'État ont triplé en quatre-vingts ans. Si cette mesure était équitable, il faudrait également ramener au chiffre de 1801 le chiffre des appointements touchés aujourd'hui par les préfets et autres salariés de l'État. Ce serait absurde. C'est ce que M. J. Ferry n'aura aucune peine à démontrer, s'il est sincère dans l'intention qu'il aurait manifestée de défendre les droits assurés au clergé.

Ajoutons que cette question des rapports de l'Église et de l'État donnera lieu en outre à une interpellation. Des explications seront réclamées du président du conseil et du ministre des affaires étrangères au sujet des négociations diplomatiques,

entre la France et le Vatican, auxquelles a donné lieu la question de la suspension du traitement des ecclésiastiques. On sait que cette question a provoqué un échange de lettres entre le Pape Léon XIII et M. le président Grévy, sans qu'on ait jamais été fixé, d'ailleurs, sur l'esprit et la teneur de ces lettres.

Le *Rappel* croit que le cabinet saisira cette occasion pour indiquer le sens de ces communications. Comme on le voit, la session promet d'être chaude, et si l'on ajoute à ces incidents prévus ceux qui peuvent surgir, on est en droit de se demander si les deux mois qui séparent la Chambre de la session seront suffisantes pour un examen approfondi du budget. Nous ne parlons pas du Sénat. Depuis trois ou quatre ans il n'a que le temps matériel d'enregistrer sans contrôle sérieux les décisions budgétaires votées au Palais-Bourbon, et l'on sait d'ailleurs quel cas font nos députés de ces velléités d'examen !

—

La guerre contre le Tonkin paraît terminée par la prise de Hué. Cette dernière campagne, commencée le 18 août, a fini le 25. Terrifiée par le bombardement des forts de la rivière de Hué, menacée par un soulèvement populaire, la cour d'Annam s'est décidée à déposer les armes. Le nouveau roi a accepté les conditions de paix que lui apportait le représentant de la France. Autant que l'on en peut juger d'après le dernier télégramme reçu, les conditions du traité de paix sont de nature à consolider notre influence dans la partie orientale de la péninsule indo-chinoise.

La situation du souverain de l'Annam à l'égard de la France est nettement déterminée ; ce prince devient notre protégé. Le traité de 1874 est sur ce point entièrement confirmé ; espérons que le protectorat ne restera plus un vain mot et que notre diplomatie lui fera produire toutes ses conséquences. Nous entendons par là le séjour à Hué d'un résident ayant la haute main dans l'administration intérieure aussi bien que dans les relations extérieures de l'Allemagne. Nous trouverons au besoin dans la presqu'île voisine des Indes des analogies, des modèles et des précédents.

Le *Parlement* fait observer que nous ne serons point d'ailleurs des suzerains trop exigeants, si l'on en juge d'après les autres clauses du traité. Il n'y est pas dit un mot du payement des frais de la guerre. Est-ce une omission volontaire? Est-ce un oubli qui sera réparé dans le traité définitif? C'est proba-

blement à titre de compensation de l'indemnité que la cour de Hué abandonne à la France une province, celle de Bin-Thuan, qui sera annexée définitivement à la Cochinchine française. A chacun des traités précédents, les mauvais procédés de l'Annam à l'égard de la France lui avaient coûté trois provinces : cette fois, les Annamites s'estimeront sans doute heureux d'en être quittes pour un seul territoire. Cette clause du traité a d'ailleurs sa raison d'être. On se souvient qu'il y a quelques semaines la colonie française de Saïgon avait adressé une pétition aux Chambres pour demander qu'on lui annexât le Tonkin. Il était impossible de faire droit à cette pétition. Néanmoins, le gouvernement de la métropole a cru devoir accorder à la Cochinchine une satisfaction partielle et, au lieu d'un territoire plus étendu que le sien propre, séparé d'elle par une longue étendue de côtes, il lui donne une province limitrophe dont la possession accroîtra ses ressources sans trop grever ses finances.

La solution du conflit que nous soutenons dans l'extrême Orient est simplifiée par le traité du 25 août; mais il ne faut pas croire que nous soyons au bout de toutes nos difficultés. Il reste encore deux tâches à remplir : expulser du Tonkin les Pavillons-Noirs et faire accepter par la Chine la situation nouvelle.

Chasser les Pavillons-Noirs est bientôt dit. On peut avoir raison d'une armée régulière, mais sera-t-il facile, dans un pays ennemi, avec un nombre de soldats restreint, de pourchasser dans leurs repaires, dans leurs montagnes, dans les rizières, les bandes de brigands de l'Annam? Quant à la Chine, qui n'avait pas accepté le traité de 1874, va-t-elle subir, sans protester diplomatiquement ou autrement, celui de 1881, qui substitue à son protectorat celui de la France ?

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous terminions notre dernière revue par ces mots : « Nous voyons bien des points noirs qui méritent d'être surveillés. » Les acheteurs ont reperdu l'avance qu'ils avaient réussi à acquérir un peu trop rapidement à la nouvelle d'un arrangement avec la cour

de Hué. La réaction actuelle répond-elle suffisamment aux préoccupations légitimes et aux éventualités fâcheuses du moment ? Si, pour résoudre cette question, on interroge la liquidation de fin août qui vient de se terminer, on y trouve tant de calme et une telle pénurie d'affaires, qu'il est facile de voir que le *statu quo* persiste, que la solitude règne sous le toit du palais de la Bourse, et que nous assisterons à des mouvements sans conséquence, parce que la Bourse, sous peine de périr, doit, comme les flots, avoir toujours des mouvements ; mais ils seront très anodins et sans signification. Ce qu'on peut constater avec plus d'assurance, c'est que la place est à la baisse, et qu'un mouvement de reprise sera plus facile à faire quand on le voudra ou qu'on le pourra.

Les nouvelles, cette semaine, sont meilleures que celles de la semaine précédente. La convocation du Parlement allemand n'avait pas pour objet une demande de crédits nouveaux, et il n'était pas davantage question de la mobilisation de deux corps d'armée prussiens. Le Parlement a été uniquement saisi de l'affaire du traité de commerce entre l'Espagne et l'Allemagne. Le fameux article de la *Gazette du Nord* avait donc perdu beaucoup de sa signification. D'autre part, le gouvernement a reçu la confirmation des dépêches satisfaisantes dont nous avons parlé plus haut au sujet du Tonkin. On s'est pris à espérer que le gouvernement chinois, à la suite des importants événements qui viennent de se dérouler dans l'extrême-Orient, ne persisterait pas longtemps dans l'attitude hostile qu'il avait prise à notre égard.

Malgré cela, nous ne montons pas, parce que le gouvernement actuel a de moins en moins la confiance publique, parce qu'on voit que nous restons isolés, sans alliances et sans débouchés commerciaux.

Vous avez vu le résultat déplorable des importations et des exportations ; si nous regardons les émissions, elles sont relativement insignifiantes. Du 1er avril au 2 juin, il y a eu 8 émissions qui ont porté sur un capital de 15.579,000 fr. Les émissions du 1er trimestre ont été de 17 pour un capital demandé de 5C2,314,000 fr., dans lesquels il faut comprendre l'émission des obligations foncières du mois de janvier, se montant à 396,000,000 de fr.

Pendant le 1er semestre de 1881, les émissions ont été de 102 avec un capital demandé de 2,353,152,076 fr., et pendant la même période de 1882, il y a eu 60 émissions avec un capital demandé de 742,407,500 fr. Ces chiffres ont leur éloquence, et prouvent que tout n'est pas pour le mieux en France, en industrie, en commerce et en finances. A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE

LÉON XIII

A TOUS LES

PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES
ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE
ET EN COMMUNION
AVEC LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

A Nos Vénérables Frères,
les Patriarches, Primats, Archevêques
et Évêques de tout le Monde catholique
en grâce et en communion
avec le Saint-Siège apostolique.

LÉON PP. XIII

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Le devoir du suprême apostolat qui Nous a été confié, et la condition particulièrement difficile des temps actuels Nous avertissent chaque jour plus instamment, et pour ainsi dire Nous pressent impérieusement de veiller avec d'autant plus de soin à la garde et à l'intégrité de l'Église que les calamités dont elle souffre sont plus grandes.

C'est pourquoi, autant qu'il est en Notre pouvoir, en même temps que Nous Nous efforçons par tous les moyens

de défendre les droits de l'Église, comme de prévoir et de repousser les dangers qui la menacent et qui l'assaillent, Nous mettons aussi Nôtre plus grande diligence à implorer l'assistance des secours divins, avec l'aide seule desquels Nos labeurs et Nos soins peuvent aboutir.

A cette fin, Nous estimons que rien ne saurait être plus efficace et plus sûr que de Nous rendre favorable, par la pratique religieuse de son culte, la sublime Mère de Dieu, la Vierge Marie, dépositaire souveraine de toute paix et dispensatrice de toute grâce, qui a été placée par son divin Fils au faîte de la gloire et de la puissance, afin d'aider du secours de sa protection les hommes s'acheminant, au milieu des fatigues et des dangers, vers la Cité éternelle.

C'est pourquoi, à l'approche des solennels anniversaires qui rappellent les bienfaits nombreux qu'a valus au peuple chrétien la dévotion du saint Rosaire, Nous voulons que cette année cette dévotion soit l'objet d'une attention toute particulière dans le monde catholique en l'honneur de la Vierge Souveraine, afin que par son intercession Nous obtenions de son divin Fils un heureux adoucissement et un terme à nos maux. Aussi avons-Nous pensé, vénérables Frères, à vous adresser ces lettres, afin que Notre dessein vous étant connu, votre autorité et votre zèle excitent la piété des peuples à s'y conformer religieusement.

Ce fut toujours le soin principal et traditionnel des catholiques de se réfugier sous l'égide de Marie et de s'en remettre à sa maternelle bonté dans les temps troublés et dans les circonstances périlleuses. Cela prouve que l'Église catholique a toujours mis, et avec raison, en la Mère de Dieu, toute sa confiance et toute son espérance. En effet, la Vierge, exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère de Dieu, et par cela même associée à lui dans l'œuvre du salut du genre humain, jouit auprès de son Fils d'une telle faveur et d'une telle puissance, que jamais la nature humaine et la nature angélique n'ont pu et ne peuvent les obtenir. Aussi, puisqu'il lui est doux et agréable par-dessus toute chose d'accorder son secours et son assistance à ceux qui les lui demandent, il n'est pas douteux

qu'Elle ne veuille, et pour ainsi dire qu'Elle ne s'empresse d'accueillir les vœux que lui adressera l'Église universelle.

Cette piété si grande et si confiante envers l'auguste Reine des cieux n'a jamais brillé d'un éclat aussi resplendissant que quand l'influence des erreurs répandues, ou le débordement de la corruption, ou les attaques d'adversaires puissants, ont semblé mettre en péril l'Église militante de Dieu. L'histoire ancienne et moderne et les fastes les plus mémorables de l'Église rappellent le souvenir des supplications publiques et privées à la Mère de Dieu, ainsi que les secours accordés par Elle, et en maintes circonstances, la paix et la tranquillité publiques obtenues par sa divine intervention. De là, ces qualifications d'Auxiliatrice, de Bienfaitrice, de Consolatrice des chrétiens, de Reine des armées, de Dispensatrice de la victoire et de la paix, dont on l'a saluée. De tous ces titres consacrés, le plus mémorable est celui qui lui vient du Rosaire, et par lequel ont été consacrés à perpétuité les insignes bienfaits dont Lui est redevable le nom chrétien.

Aucun de vous n'ignore, vénérables Frères, quels tourments et quels deuils ont apportés à la sainte Église de Dieu, vers la fin du douzième siècle, les hérétiques albigeois qui, enfantés par la secte des derniers manichéens, ont couvert le Midi de la France et tous les autres pays du monde latin de leurs pernicieuses erreurs. Portant partout la terreur de leurs armes, ils étendaient partout leur domination par le meurtre et les ruines.

Contre ce fléau, Dieu a suscité, dans sa miséricorde, l'insigne père et fondateur de l'ordre dominicain. Ce héros, grand par l'intégrité de sa doctrine, par l'exemple de ses vertus, par ses travaux apostoliques, s'avança contre les ennemis de l'Église catholique, animé de l'esprit d'en haut; non avec la violence et avec les armes, mais avec la foi la plus absolue en cette dévotion du saint Rosaire que le premier il a divulguée et que ses enfants ont portée aux quatre coins du monde. Il prévoyait, en effet, par la grâce divine, que cette dévotion, comme un puissant engin de guerre, mettrait en fuite les ennemis et confondrait leur

audace et leur folle impiété. Et c'est ce qu'a en effet justifié l'événement. Grâce à cette nouvelle manière de prier, acceptée et ensuite mise régulièrement en pratique par l'institution de l'ordre du saint Père Dominique, la piété, la bonne foi, la concorde, commencèrent à reprendre racine, et les projets des hérétiques ainsi que leurs artifices à tomber en ruines. Grâce à elle encore, beaucoup d'égarés ont été ramenés à la voie droite, et la fureur des impies a été refrénée par les armées catholiques qui avaient été levées pour repousser la force par la force.

L'efficacité et la puissance de cette prière ont été aussi expérimentées au seizième siècle, alors que les armées innombrables des Turcs étaient à la veille d'imposer le joug de la superstition et de la barbarie à presque toute l'Europe. Dans ce temps, le Souverain-Pontife saint Pie V, après avoir réveillé chez tous les princes chrétiens le sentiment de la défense commune, s'attacha surtout et par tous les moyens à rendre propice et secourable au nom chrétien la toute-puissante Mère de Dieu, en l'implorant par la récitation du Rosaire. Ce noble exemple offert en ces jours à la terre et aux cieux rallia tous les esprits et persuada tous les cœurs. Aussi les fidèles du Christ, décidés à verser leur sang et à sacrifier leur vie pour le salut de la religion et de leur patrie, marchaient, sans souci du nombre, aux ennemis massés non loin du golfe de Corinthe, pendant que les invalides, pieuse armée de suppliants, imploraient Marie, saluaient Marie, par la répétition des formules du Rosaire, et demandaient la victoire de ceux qui combattaient.

La Souveraine ainsi suppliée ne resta pas sourde, car l'action navale s'étant engagée auprès des îles Échinades (Cursolaires), la flotte des chrétiens, sans éprouver elle-même de grandes pertes, remporta une insigne victoire et anéantit les forces ennemies.

C'est pourquoi le même Souverain et saint Pontife, en reconnaissance d'un bienfait si grand, a voulu qu'une fête en l'honneur de Marie-Victorieuse consacrât la mémoire de ce combat mémorable. Grégoire XIII a consacré cette fête en l'appelant fête du Saint-Rosaire.

De même, dans le dernier siècle, d'importants succès furent remportés sur les forces turques, soit à Temesvar, en Pannonie, soit à Corcyre, et ils coïncidèrent avec des jours consacrés à la sainte Vierge Marie et avec la clôture de prières publiques célébrées par la récitation du Rosaire.

Par conséquent, puisqu'il est bien reconnu que cette formule de prières est particulièrement agréable à la sainte Vierge, et qu'elle est surtout propre à la défense de l'Église et du peuple chrétien en même temps qu'à attirer toutes sortes de bienfaits publics et particuliers, il n'est pas surprenant que plusieurs autres de Nos prédécesseurs se soient attachés à la développer et à la recommander par des éloges tout spéciaux. Ainsi Urbain IV a attesté que *chaque jour le Rosaire procurait des avantages au peuple chrétien*. Sixte IV a dit que cette manière de prier *est avantageuse à l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, et particulièrement propre à détourner les dangers menaçant le monde*. Léon X a déclaré *qu'elle a été instituée contre les hérésiarques et les hérésies pernicieuses;* et Jules III l'a appelée *la gloire de l'Église*. Saint Pie V a dit aussi, au sujet du Rosaire, que, *dans la divulgation de cette sorte de prières, les fidèles ont commencé à s'échauffer dans la méditation, à s'enflammer dans la prière, puis sont devenus d'autres hommes; les ténèbres de l'hérésie se sont dissipées et la lumière de la foi catholique a brillé de tout son éclat*. Enfin Grégoire XIII a déclaré à son tour que le *Rosaire avait été institué par saint Dominique pour apaiser la colère de Dieu et implorer l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie*.

Guidé par cette pensée et par les exemples de Nos prédécesseurs, Nous avons cru tout à fait opportun d'établir pour la même cause, en ce temps, des prières solennelles, et de tâcher, au moyen de ces prières adressées à la Sainte Vierge par la récitation du Rosaire, d'obtenir de son Fils Jésus-Christ un semblable secours contre les dangers qui Nous menacent. Vous voyez, vénérables Frères, les graves épreuves auxquelles l'Église est journellement exposée: la piété chrétienne, la moralité publique, la foi elle-même,

qui est le bien suprême et le principe de toutes les autres vertus, tout cela est chaque jour menacé des plus grands périls.

Non seulement vous savez combien cette situation est difficile et combien Nous en souffrons, mais encore votre charité vous en fait éprouver avec Nous les sympathiques angoisses. Car c'est une chose des plus douloureuses et des plus lamentables de voir tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, arrachées au salut par le tourbillon d'un siècle égaré, et précipitées dans l'abîme et dans une mort éternelle. — Nous avons, de nos jours, autant besoin du secours divin qu'à l'époque où le grand Dominique leva l'étendard du Rosaire de Marie à l'effet de guérir les maux de son époque. Ce grand saint, éclairé par la lumière céleste, entrevit clairement que, pour guérir son siècle, aucun remède ne serait plus efficace que celui qui ramènerait les hommes à Jésus-Christ, qui est *la voie, la vérité et la vie,* et les pousserait à s'adresser à cette Vierge, à qui il est donné *de détruire toutes les hérésies,* comme à leur patronne auprès de Dieu.

La formule du saint Rosaire a été composée de telle manière par saint Dominique, que les mystères de notre salut y sont rappelés dans leur ordre successif, et que cette matière de méditation est entremêlée et comme entrelacée par la prière de la salutation angélique, et par une oraison jaculatoire à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous, qui cherchons un remède à des maux semblables, Nous avons le droit de croire qu'en Nous servant de la même prière, qui a servi à saint Dominique pour faire tant de bien à tout le monde catholique, Nous pourrons voir disparaître de même les calamités dont souffre notre époque.

Non seulement Nous engageons vivement tous les chrétiens à s'appliquer, soit en public, soit dans leur demeure particulière et au sein de leur famille, à réciter ce pieux office du Rosaire et à ne pas cesser ce saint exercice, mais Nous désirons que spécialement le mois d'octobre de cette année soit consacré entièrement à la sainte Reine du Ro-

saire. Nous décrétons et Nous ordonnons que dans tout le monde catholique, pendant cette année, on célèbre solennellement, avec une piété et une pompe particulières, les offices du Rosaire. Qu'ainsi donc, à partir du premier jour du mois d'octobre prochain, jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les paroisses, et, si l'autorité ecclésiastique le juge opportun et utile, dans toutes les autres églises ou chapelles dédiées à la sainte Vierge, on récite cinq dizaines du Rosaire, en y ajoutant les Litanies laurétanes.

Nous désirons que le peuple accoure à ces exercices de iété, et qu'en même temps l'on dise la messe et l'on expose le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles, et que l'on donne ensuite avec la sainte Hostie la bénédiction à la pieuse assemblée. Nous approuvons beaucoup que les confréries du Saint-Rosaire de la Vierge fassent, conformément aux usages antiques, des processions solennelles à travers les villes, afin de glorifier publiquement la religion. Cependant si, à cause des malheurs des temps, dans certains lieux, cet exercice public de la religion n'était pas possible, qu'on le remplace par une visite plus assidue aux églises, et qu'on fasse éclater la ferveur de sa piété par un exercice plus diligent encore des vertus chrétiennes.

En faveur de ceux qui doivent faire ce que Nous avons ordonné ci-dessus, il Nous plaît d'ouvrir les célestes trésors de l'Église pour qu'ils y puisent à la fois des encouragements et les récompenses de leur piété. Donc, à tous ceux qui, dans l'intervalle de temps désigné, auront assisté à l'exercice de la récitation publique du Rosaire avec les Litanies, et auront prié selon Notre intention, Nous concédons sept années e sept quarantaines d'indulgence, applicables à toutes fins. Nous voulons également faire jouir de cette faveur ceux qu'une cause légitime aura empêchés de concourir à ces prières publiques dont Nous venons de parler, pourvu que dans leur particulier ils se soient consacrés à ce pieux exercice, et qu'ils aient prié Dieu selon Notre intention. Nous absolvons de toute coulpe ceux qui, dans le temps que Nous venons d'indiquer, auront

au moins deux fois, soit publiquement dans les temples sacrés, soit dans leurs maisans (par suite d'excuses légitimes), pratiqué ces pieux exercices, et qui, après s'être confessés, se seront approchés de la sainte table. Nous accordons encore la pleine remise de leurs fautes à ceux qui, soit dans ce jour de la fête de la bienheureuse Vierge du Rosaire, soit dans les huit jours suivants, après avoir également épuré leur âme par une salutaire confession, se seront approchés de la table du Christ, et auront dans quelque temple prié selon Notre intention Dieu et la sainte Vierge pour les nécessités de l'Église.

Agissez donc, vénérables Frères! Plus vous avez à cœur l'honneur de Marie et le salut de la société humaine, plus vous devez vous appliquer à nourrir la piété des peuples envers la grande Vierge, à augmenter leur confiance en Elle. Nous considérons qu'il est dans les desseins providentiels que, dans ces temps d'épreuves pour l'Église, l'ancien culte envers l'auguste Vierge fleurisse plus que jamais dans l'immense majorité du peuple chrétien. Que maintenant, excitées par nos exhortations, enflammées par vos appels, les nations chrétiennes recherchent avec une ardeur de jour en jour plus grande la protection de Marie ; qu'elles s'attachent de plus en plus à l'habitude du Rosaire, à ce culte que Nos ancêtres avaient la coutume de pratiquer, nen seulement comme un remède toujours présent à leurs maux, mais comme un noble ornement de la piété chrétienne. La Patronne céleste du genre humain exaucera ces prières et ces supplications, et elle accordera facilement aux bons la faveur de voir leurs vertus s'accroître, aux égarés, celle de revenir au bien et de rentrer dans la voie du salut. Elle obtiendra que le Dieu vengeur des crimes, inclinant vers la clémence et la miséricorde, rende au monde chrétien et à la société, tout péril étant désormais écarté, cette tranquillité si désirable.

Encouragé par cet espoir, Nous supplions Dieu, par l'entremise de Celle dans laquelle il a mis la plénitude de tout bien, Nous le supplions de toutes Nos forces de répandre abondamment sur vous, vénérables Frères, ses

faveurs célestes. Et comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur, à vous, à votre clergé et aux peuples commis à vos soins, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er septembre 1883, sixième année de Notre Pontificat.

LÉON PP. XIII.

LES POURSUITES JUDICIAIRES

CONTRE LES CONGRÉGATIONS

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

IV

Nous avons parlé de la prudence qui avait manqué à la poursuite. Cette prudence était d'autant plus nécessaire, que, notoirement, la surface du pays est couverte de comités locaux occupés à comploter contre les écoles libres, à surveiller les religieux et les prêtres, à épier les occasions où une calomnie pourra faire son chemin contre l'un d'eux. On choisit de préférence ceux qui sont les plus utiles aux écoles libres et auxquels, soit une capacité exceptionnelle, soit une grande notoriété a créé une situation particulièrement en vue.

Le but poursuivi est de ruiner les écoles chrétiennes. Toutes les séductions, toutes les primes offertes par les mairies et le *Sou laïque* ne réussissant pas à remplir les écoles officielles, on a recours à la calomnie et aux poursuites judiciaires pour renverser les maîtres et les personnalités dont on redoute le succès. La marche suivie est toujours la même, et elle réussit trop souvent. On dénonce un Frère, on le fait poursuivre, et, *quel que soit le résultat de la poursuite judiciaire,* on le fait suspendre ou interdire, son école se vide plus ou moins forcément, et le tour est joué.

Nous pouvons citer plusieurs exemples récents de cette méthode, invariablement employée pour remplir les écoles municipales au détriment des écoles libres.

Au mois de février 1882, le Frère Rémégianus, d'Autun, était dénoncé par le *Progrès de Chalon-sur-Saône,* comme frappant ses élèves *à coups de bâton.* Une instruction judiciaire fut requise et faite contre lui, et elle aboutit à *une ordonnance*

de non lieu. — Pendant l'instruction, le préfet de Saône-et-Loire prononça la révocation du Frère, si bien que celui-ci fut révoqué pour des faits dont la justice l'a déclaré innocent.

Au mois de mai 1882, le Frère Amable, instituteur à Miral (Mayenne), était également poursuivi pour coups à ses élèves. Condamné à 16 francs d'amende par le tribunal de Château-Gontier, le 31 mai, il était acquitté le 7 juillet par la Cour d'Angers. L'inspecteur primaire Charpentier avait annoncé devant de nombreux instituteurs, et en présence de leurs élèves, qu'il allait amener devant la justice l'instituteur de Miral, et qu'il espérait bien le *faire fourrer dedans*. Il a été obligé d'avouer, à l'audience, ce propos étrange. La cour, dans son arrêt, a constaté la calomnie dont le Frère avait été victime. — Avant que l'arrêt eût été prononcé, l'administration avait frappé disciplinairement le Frère de six mois de suspension. Est-on revenu sur cette peine, si évidemment inique? On avait voulu simplement fermer l'école en interrompant ses cours : on ne renonce pas facilement à un pareil résultat obtenu contre une école libre.

Le 17 juin 1882, le Frère Joannès Meillier, instituteur à Apinac (Loire), passait devant les assises sous l'accusation d'attentat aux mœurs. Son innocence complète fut établie aux débats, et un acquittement fut prononcé. Pendant l'instruction, ce Frère fut révoqué par arrêté préfectoral. Son école jouissait d'une réputation méritée. Est-on revenu sur sa révocation?

Faut-il rappeler la scandaleuse affaire d'Amiens? — Arrêté le 8 mai 1882, sur une dénonciation du même genre, M. Mulot, vénérable curé de la paroisse de Saint-Leu, était renvoyé devant le tribunal correctionnel pour outrage public à la pudeur. A l'audience du 3 juin, il a été établi que les dénonciations avaient été faites sous l'influence de la directrice de l'école laïque, qui avait appris et fait réciter à ses dignes élèves leur chapelet de calomnies contre le respectable ecclésiastique. Le jugement qui l'acquitte constate, dans un de ses motifs, « la pression exercée par une personne ayant autorité sur les enfants, et dont l'animosité contre l'inculpé était connue. » M. le curé Mulot est acclamé et porté en triomphe après l'audience par la foule qui, trois jours auparavant, l'accompagnait de ses insultes.

Faut-il rappeler que la directrice de l'école, auteur de la calomnie, et si tristement *marquée* par le jugement du tribunal, était, le 11 juillet, nommée suppléante à traitement fixe dans

les écoles de Paris, et qu'elle vient d'être nommée Directrice de l'école normale de Saint-Pierre, à la Martinique ?

On voit ce qui est récompensé à notre époque.

Mais poursuivons.

Le 15 avril 1883, sur la dénonciation d'un homme mal famé qui avait suborné une enfant de 10 ans, M. G..., curé de l'Hôpital (Ain), prêtre justement entouré d'une considération générale, était arrêté par la gendarmerie, en vertu d'une dépêche du Procureur de la République de Nantua. Deux jours avant, cet ecclésiastique avait reçu de son misérable dénonciateur une lettre anonyme l'engageant perfidement à fuir, « *pour éviter les galères.* » On espérait l'effrayer et corroborer, par sa fuite, une déclaration sur le succès de laquelle on ne comptait guère.

M. le curé, emmené prisonnier, trouva à Seyssel une centaine d'individus qu'on avait ameutés sur son passage pour l'insulter ; il fut, en effet, honoré de leurs cris et de leurs outrages depuis la gare jusqu'à la gendarmerie. On l'a laissé pendant *un jour et deux nuits* dans la prison de ce village. Transféré ensuite à Nantua, *il a été enfermé dans les mêmes pièces que deux assassins.*

L'instruction a duré et l'emprisonnement a été maintenu jusqu'au 21 avril, à huit heures du soir ; le procureur républicain avait eu soin de lui dire que ce n'était pas à cause de sa robe qu'on le gardait. — Pareille chose a été dite à Grenoble au Frère N..... — Enfin, le 21 avril, déclaré absolument innocent par le juge d'instruction, il était retenu, malgré la volonté de ce magistrat, par le Procureur, lorsqu'une dépêche du procureur général ordonna sa sortie immédiate.

Les dénonciateurs étaient confondus ; leurs calomnies, démontrées et *avouées*. Mais la presse radicale avait pu faire son œuvre ordinaire, et la justice avait été compromise dans une poursuite sans prudence, dont les détails révélés par une lettre de M. le Curé, rendue publique, contiennent de tristes révélations sur les parquets actuels. Malgré la rétractation complète de l'enfant, le Procureur de Nantua prétendait retenir le prêtre, afin, disait-il, « de fouiller dans sa vie passée. » Il a fallu un ordre formel du parquet général pour mettre fin à ce zèle peu judiciaire.

Est-ce que le triomphe fait dans tout le pays à ce pauvre prêtre si indignement calomnié et si odieusement traité, peut faire oublier la passion douloureuse et inique qu'il a subie ?

Plus récemment encore, dans les premiers jours de mai dernier, le Frère Basilien était traduit devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, sous l'accusation d'attentat aux mœurs. Un acquittement éclatant était prononcé, et les débats révélaient le complot qui avait amené la poursuite contre cet irréprochable Religieux.

En même temps que le Frère N. à Grenoble, le Frère Samuel, détenu à Montpellier depuis trois mois, sous l'inculpation de *vols dans des musées*, vient d'être acquitté d'une façon éclatante par le jury de l'Hérault.

Enfin, en même temps encore que le F. N. à Grenoble, le jury des Basses-Pyrénées acquittait, à Pau, le Frère Arsène, professeur au pensionnat Saint-Bernard, de Bayonne, détenu depuis trois mois, sous l'accusation d'attentats à la pudeur.

Toujours, comme à Grenoble, comme partout en pareil cas, le Frère Arsène et sa communauté ont été, pendant trois mois, insultés, vilipendés et calomniés *à dire d'expert,* par les journaux républicains de la région, et un médecin nommé Blazy, membre du Conseil municipal de Bayonne, s'est fait devant ce Conseil l'insulteur officiel *de tous les Frères,* proclamant qu'il fallait, *coûte que coûte*, chasser des écoles ces *êtres* NÉCESSAIREMENT IMMORAUX. Le Conseil, entraîné par *cet argument,* a voté la laïcisation des écoles communales, *ce qu'il fallait obtenir*. L'acquittement n'y a rien fait. Rien n'y a fait non plus la charlatanerie de l'insulteur municipal des Religieux, *qui a confié l'éducation de ses filles à des Religieuses!!!*

C'est ainsi que dans la conjuration évidemment formée contre les instituteurs congréganistes pour les livrer à la justice, s'unissent la calomnie, l'hypocrisie, le charlatanisme et l'ineptie de ceux qui n'osent pas répondre à ces méprisables insulteurs.

Heureusement le jury seul ne s'associe pas à cette campagne de persécution.

Voilà comment on agit à l'égard des instituteurs congréganistes et des prêtres.

Le double but des comités qui provoquent les poursuites contre les congréganistes est de les déshonorer et de faire fermer leurs écoles. Quand le premier résultat trompe leur attente et que — ce qui est fréquent — les poursuites aboutissent à un acquittement, le second résultat est atteint à l'aide d'un arrêté préfectoral.

V

A l'égard du Frère N., le comité qui a poursuivi ce double objectif a été doublement déçu.

Le déshonneur qu'il espérait infliger aux Religieux rejaillit sur les misérables instruments dont on s'est servi, instruments parfaitement connus aujourd'hui.

Quant à faire fermer l'école ou du moins à la faire déserter, la déception est aussi complète et voici pourquoi :

La poursuite a été provoquée de façon à éclater au début des vacances de Pâques : le scandale aurait-il été préparé et la mine chargée de manière à effrayer tous les parents ayant leurs enfants chez les Frères et à les déterminer à les envoyer, dès la rentrée du 2 avril, dans les écoles laïques?

Qu'est-il arrivé ? On a soupçonné tout d'abord, on est certain aujourd'hui que le Frère était victime d'une infâme calomnie, et l'effet produit a été l'inverse de celui que l'on attendait : malgré la détention du Frère, malgré toutes les dégoûtantes accusations de certains journaux républicains, les parents ont remis leurs enfants aux écoles chrétiennes de la ville.

En ce qui concerne la qualité du Frère N., le *comité de surveillance* des Religieux s'est trompé d'une façon qu'on peut appeler cruelle. Ce comité avait cru tenir, en la personne du Frère N., le directeur général officiel des écoles libres de Grenoble. La suspension ou mieux encore l'interdiction de cet instituteur aurait été un coup fâcheux pour les écoles, et nous ne doutons pas un instant que cette interdiction eût été poursuivie, à défaut d'autre satisfaction, même contre toute décision judiciaire constatant sa complète innocence.

Mais le comité n'est pas heureux dans cette affaire. Le Frère N. qui est incontestablement fort utile aux écoles par sa capacité, son expérience et son honorabilité parfaite, n'a pas la moindre situation qui le rende justiciable de Messieurs de l'Académie ou de Messieurs de la Préfecture. Il n'est ni instituteur ni directeur titulaire, et nulle poursuite disciplinaire ne peut l'atteindre.

VI

Nous venons de citer quelques exemples récents d'erreurs judiciaires dont une précipitation fâcheuse ou des calomnies systématiques ont rendu victimes des hommes sans reproche.

Nous allons démontrer que ce ne sont pas là des faits isolés et que, depuis une certaine époque, ces erreurs tendent à devenir un élément important des poursuites judiciaires. Nous trouvons la preuve du système que nous dénonçons dans des documents officiels, dans *les comptes criminels publiés par le ministère de la justice.*

Voici le relevé officiel, pour les six années 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880 (les années 1881 et 1882 n'ont pas encore paru), des poursuites intentées contre les instituteurs congréganistes et contre les instituteurs laïques. Ce tableau est fécond en enseignements; qu'on veuille bien le méditer d'une manière attentive.

ANNÉES	PROFESSEURS OU INSTITUTEURS	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS	HOMMES	FEMMES	CRIMES contre les personnes.	CRIMES contre les propriétés.	CONDAMNÉS à une PEINE QUELCONQUE	ACQUITTÉS
1875	Congréganistes .	11	11	»	11	»	7	4
	Laïques........	23	23	»	22	1	18	5
1876	Congréganistes .	6	5	1	6	»	5	1
	Laïques........	30	30	»	28	2	26	4
1877	Congréganistes .	3	3	»	3	»	3	»
	Laïques........	35	32	3	31	4	23	12
1878	Congréganistes .	11	11	»	9	2	11	»
	Laïques........	32	31	1	26	6	26	6
1879	Congréganistes .	13	13	»	12	1	5	8
	Laïques........	27	27	»	25	2	22	5
1880	Congréganistes .	13	13	»	13	»	8	5
	Laïques........	29	25	4	22	7	21	8

On peut constater la différence considérable qui existe entre le nombre des accusés congréganistes et le nombre des accusés laïques : en six ans, il y a eu **176** accusés laïques et seulement **57** accusés congréganistes, soit un tiers.

Si des accusations on passe aux *condamnations,* on voit que dans ces six années il y a eu **136 condamnés laïques,** soit plus de vingt-deux par an, et seulement **39 condamnés congréganistes,** soit environ six par an.

Qu'on veuille bien comparer ce dernier chiffre au tapage

scandaleux que la presse républicaine soulève autour de ces affaires, relativement si rares ! Que l'on veuille bien ensuite mettre le chiffre quatre fois plus fort, de vingt-deux laïques par an, en regard du silence systématique gardé vis-à-vis de ces derniers par la même presse ! Qu'on juge ainsi de sa bonne foi !

Mais l'attention est appelée surtout par certains autres chiffres. Dès 1879, on remarque, *pour les congréganistes,* que la proportion des acquittés, relativement aux accusés, s'élève d'une manière anormale.

Il faut dire tout d'abord que cette proportion, pour les affaires criminelles, est, *à l'état normal,* de 8 à 10 pour cent et ne dépasse guère 15 pour cent.

Or, en 1879, sur 13 accusés congréganistes, 5 seulement ont été condamnés, et 8 ont été acquittés ; en 1880, sur 13 accusés de la même catégorie, il y a encore 5 acquittés ; soit en 1879, 60 pour cent et en 1880, 40 pour cent d'acquittements.

Pendant les deux mêmes années, la proportion est entièrement différente pour les laïques : en 1879, sur 27 accusés laïques, 5 seulement sont acquittés, et en 1880, sur 29 accusés, il n y a que 8 acquittés.

Ces deux résultats opposés sont la preuve matérielle et indéniable de deux faits corrélatifs qui se produisent dans les poursuites :

1° L'ardeur passionnée avec laquelle les congréganistes ont été dénoncés, et l'imprudence apportée par les parquets dans les poursuites dirigées contre eux ;

2° La prudence, — pour ne rien dire de plus, — apportée dans les dénonciations et les poursuites contre les laïques.

Quand la statistique criminelle constate, comme en 1879, *l'insuccès de plus de la moitié* (8 sur 13) *des poursuites contre les congréganistes,* ou, comme en 1880, une proportion presque égale, on a, dans ces chiffres, la constatation officielle et indiscutable de l'esprit qu'apportent dans ces affaires les parquets de la République.

On ne trouve dans aucune autre partie des comptes de justice cette proportion, jusqu'à ce jour inconnue dans notre statistique criminelle. Il est évident que des parquets républicains ont trahi par ces chiffres leurs préoccupations et l'esprit qui les anime ; ce sont eux, en effet, qui dressent ces comptes, qu'on peut appeler justement des *comptes accusateurs.*

Nous pourrions rappeler un exemple récent qui démontre de quelles façons différentes sont traités les laïques et les congréganistes.

Il y a moins d'un an, dans une localité voisine de Grenoble, un instituteur laïque était notoirement désigné comme coupable d'attentat sur de nombreux enfants de son école. Le scandale était public dans la commune. Les défenseurs habituels des laïques, voulant éviter un esclandre, conseillèrent au coupable de se démettre et de s'éloigner pendant quelque temps, lui assurant, moyennant ces précautions, la sécurité la plus complète. Le laïque, comprenant quelles puissantes protections le couvraient, resta tranquillement à son poste. Malheureusement pour lui l'affaire avait été ébruitée, et naturellement elle ne tarda pas à être connue de tous. Les honnêtes gens, surpris de l'inaction judiciaire, allaient en demander la cause par la voie de la presse, lorsque le parquet se décida à agir. Il avait été, — on doit le croire dans son intérêt — le dernier averti, puisque, dans le pays, tout le monde connaissait ce scandale plus de deux mois avant le commencement des poursuites.

Il était écrit sans doute que cette affaire laïque devait, jusqu'au bout, avoir un sort exceptionnel. Pendant l'instruction, qui permit de constater des crimes nombreux et graves, l'accusé ne laissa jamais suspecter la parfaite intégrité de ses facultés mentales, et l'affaire fut renvoyée devant les assises. A l'audience, la cause étant désespérée, l'honorable défenseur se hasarda à dire que son client était fou. Le croirait-on? devant cette allégation de la dernière heure, l'avocat général ne demanda même pas le renvoi de l'affaire pour soumettre l'accusé à un examen médical. En présence de cette abstention, le jury admit la folie et acquitta. — Ah ! s'il s'était agi d'un accusé congréganiste !

Nous pourrions citer vingt autres exemples semblables, mais nous avons hâte de conclure.

VII

Nous avons exposé un fait qui a causé à Grenoble une émotion profonde, non seulement dans le public, qui peut se passionner et prendre parti suivant ses préjugés, mais dans le cercle plus compétent des hommes d'affaires, qui ont vu là une menace pour tous les honnêtes gens.

Dans cette province si calme, d'un sens réfléchi et froid,

on n'était pas habitué à voir l'honneur et la liberté des gens irréprochables à la merci des propos d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de raison, des calomnies d'hommes tarés et de femmes perdues, ou des ignobles excitations d'une presse que le Procureur général lui-même a dû désavouer, bien que tardivement et avec timidité.

Malgré les déplorables influences de la politique et des révolutions, les citoyens avaient d'ordinaire trouvé, jusqu'à présent, là où ils devaient les chercher, une protection assurée et des garanties suffisantes pour leurs personnes et leurs intérêts.

On se demande aujourd'hui si cette protection et ces garanties ont définitivement disparu. Les honnêtes gens ne peuvent-ils plus compter sur ces garanties, du moment qu'ils portent une robe de religieux ou un nom réactionnaire?... Alors, il faut qu'on les avertisse, et ils prendront des mesures en conséquence.

Si, au contraire, on entend leur laisser les garanties communes et ne pas les mettre hors la loi, il n'est pas douteux que la conscience publique vient de recevoir une atteinte grave et qu'il lui faut une réparation.

Nous devons ajouter que, soit le résultat effectif de ce qui vient de se passer, soit la question que nous posons, n'intéressent pas seulement ceux qui sont exposés *dès à présent* à devenir, comme le Frère N... et tant d'autres religieux, des victimes de la calomnie.

Avec les progrès de la démoralisation, à laquelle tant de gens prêtent la main, bientôt le système que nous dénonçons atteindra mieux encore les hommes qui, aujourd'hui, ne craindraient pas de sacrifier à la peur ou à l'ambition, et qui, demain peut-être, voudraient s'arrêter, écœurés ou simplement déçus de leurs espérances, sur la pente si glissante des concessions.

L'HOMME MODERNE ET SON ÉCOLE

D'abord il ne croit pas en Dieu, ou du moins il le dit; il s'en vante et peut-être arrive-t-il à se le persuader.

Plusieurs tiennent à en conserver le nom, « un bon vieux

mot, un peu lourd peut-être. » Ainsi s'exprimait, dans sa très lourde et sacrilège ironie, le plus indigne mystificateur de notre temps, l'auteur dont la prose onctueusement hypocrite a pénétré toutes les Académies, le membre nécessaire de toutes les sociétés savantes, le pieux confrère des évêques à l'Académie française, l'homme enfin qui doute de tout ce qu'il affirme et de tout ce qu'il nie, excepté de sa haine pour le Christ, plus concentrée et moins franche que celle de Voltaire.

Le lecteur voudra bien excuser ces périphrases, elles n'ont d'autre but que de servir mes répugnances à transcrire le nom de cet immortel défroqué.

Il fut, il est encore un des guides de l'homme moderne, une des fractions de dieu de son très impur olympe.

Il en est qui prétendent conserver à Dieu je ne sais quelle sorte de culte intérieur, honteux de lui-même, ami de l'ombre et du huis-clos, comme les choses inavouables. Mais ils trouvent bon qu'on le détrône en public, qu'on renverse les statues et qu'on brise les images qui rappellent sa présence et ses vieux gestes parmi nous; ou, du moins, s'ils trouvent qu'on va un peu loin, ils n'osent pas le dire, par respect pour une autorité supérieure qui se nomme l'État et se surnomme aujourd'hui la République française, la Révolution, la Franc-Maçonnerie.

L'homme moderne accepte, pour lui-même et pour ses enfants, cette invention que les francs-maçons ont *baptisée civilement* du nom de *neutralité* et dont voici la définition, acceptée et reconnue de tous : « Que Dieu existe ou non, il faut le traiter comme s'il n'existait pas. Le combattre, en lui-même et dans toutes ses manifestations, cela est permis et même conseillé, par égard pour la liberté de conscience de ceux qui n'en veulent pas. Le proclamer et soutenir ses droits, ainsi que nos devoirs envers Lui, cela est défendu ou permis, tout au plus, aux gens assez riches pour se passer de tous les autres.

« L'école primaire sera absolument neutre, dans le sens ci-dessus exposé; on y enseignera l'impiété, ou l'on n'y enseignera rien en fait de religion, ce qui est parfaitement équivalent. Au lycée, il y aura provisoirement un aumônier, jusqu'à ce que les familles se soient dépouillées de tout préjugé, et l'on tolérera dans les programmes je ne sais quels lambeaux de théodicée vague ou historique. »

L'homme moderne est donc athée, ou consent à passer pour tel.

Or, s'il est un fait acquis et qu'aucun observateur sérieux ne saurait mettre en doute, c'est que l'homme, écrasé par les grandeurs visibles qui l'entourent et plus encore par les grandeurs mystérieuses qu'il entrevoit, est naturellement porté à l'adoration et au service de quelque être supérieur. Quand il *sert Dieu*, il *règne* par lui-même et sur tout ce qui est au-dessous. Dès qu'il cesse d'adorer Dieu, il est condamné à des services plus ou moins avilissants, et cela se nomme l'idolâtrie.

Quel sera donc le dieu nouveau, le Dieu de l'homme moderne? Il n'y en a qu'un, au fond, mais il a de nombreux lieutenants.

Il adore la *science,* style moderne pour dire son journal.

Il adore le suffrage universel, style moderne : le *mensonge universel* ou le despotisme des mauvais sujets.

Il adore César, style moderne pour figurer je ne sais quelle usine à vapeur où l'on fait chaque jour des lois, devant lesquelles la conscience, la liberté et le droit n'ont qu'à s'abaisser et dans l'engrenage desquelles toute institution doit être broyée, famille, association, Église.

Il adore l'Université, c'est-à-dire l'*Église laïque,* seule appelée à prêcher *librement* la *Science* et la morale.

Voilà tes dieux, homme moderne.

Adore-les, adore ce veau d'or coulé dans le moule de la Révolution et de l'Université. Adore-les, car demain, si tu existe encore ils seront brisés.

Ceux qui te diront : il ne faut pas exagérer les choses; prenons les hommes comme ils sont, les institutions comme le temps les a faites, et tâchons d'en tirer le meilleur parti possible ;

Ceux qui trouvent bon que la chapelle du lycée soit honorée, quand la chapelle des religieux enseignants est sous les scellés; ceux qui trouvent bon que la science des écoles du monopole soit courtisée, alors qu'on affecte de mépriser celle que dispensent les écoles libres persécutées; ceux qui te tiennent ce langage ou te donnent de pareils exemples, je te le dis, homme moderne, ce sont *tes plus dangereux amis.*

Mieux vaudrait un sage ennemi.

LOUIS ALLEMAND.

(*Citoyen de Marseille.*)

UNE MISSION GRECQUE-CATHOLIQUE

A CÉSARÉE DE CAPPADOCE

On écrit de Péra de Constantinople à l'*Univers*, 25 août :

Césarée de Cappadoce, bien déchue de son antique splendeur, est encore une ville fort importante. M. Charles Texier, de l'Institut, qui la visita en 1835, a publié que, d'après un recensement turc de cette époque, on y comptait 10,000 maisons musulmanes, 1,500 arméniennes et 400 grecques, représentant une population totale de 60,000 âmes. Les Arméniens allèguent aujourd'hui que le nombre des maisons arméniennes s'élèvent à 4,000; mais les statistiques arméniennes sont généralement très entachées d'exagération. Il y a de longues années déjà, les missionnaires protestants américains se sont abattus sur l'extrême Asie-Mineure comme sur une proie facile à dévorer, et se sont efforcés, à grand renfort d'argent, de protestantiser les Arméniens hérétiques.

Il y avait alors heureusement au couvent de Bzommar, du mont Liban, un vénérable patriarche arménien catholique, Mgr Michel-Pierre VIII. Pour s'opposer aux ravages du protestantisme dans le territoire de son patriarcat, il créa de nombreuses missions et érigea successivement les sièges archiépiscopaux de Marach, Malatia, Antioche et Césarée. Après un pontificat fécond de dix-huit années, il mourut à Bzommar, le 6 janvier 1866, ayant arraché aux griffes du protestantisme, et ramené à la foi catholique plus de 35,000 Arméniens hérétiques. Césarée, la dernière mission créée, comprenait, au moment du décès, 2,000 Arméniens catholiques sauvés de l'hérésie. Mgr Michel-Pierre VIII fut le dernier patriarche de Cilicie résidant au Liban. Il ne recevait aucun secours de nos œuvres catholiques de France; cependant, malgré sa grande pauvreté, il parvenait à entretenir ses nombreuses missions. « Cet homme de bien ne reculait devant aucun sacrifice ; on le vit plus tard vendre les vases sacrés de son église pour subvenir aux besoins des missions nouvelles. » (*Annales de la Propagation de la Foi,* n° 251, juillet 1870.)

Quelques années après l'union du patriarcat de Cilicie avec l'Église archiépiscopale primatiale de Constantinople, éclata le néo-schisme arménien, qui fut si fatal au catholicisme oriental.

Mgr Hadjian, envoyé par le défunt patriarche à Césarée, comme archevêque, dut abandonner momentanément son troupeau pour aller défendre à Bzommar et à Beyrouth les droits de l'Église arménienne catholique, méconnus, usurpés. Les progrès du catholicisme parmi les hérétiques arméniens furent suspendus à Césarée; le protestantisme ne rencontra plus d'obstacles, et aujourd'hui la moitié de la population arménienne hérétique est passée au protestantisme.

Mgr Hadjian est revenu à Césarée, après plusieurs années d'absence; il y est mort. Le vaillant prêtre qui avait été son collaborateur a été nommé, il y a deux ans, son successeur. Mgr Paul Emmanuelian, le nouvel évêque de Césarée, est un courageux missionnaire, ayant su maintenir intact son petit troupeau, mais n'ayant pu l'augmenter malgré ses travaux et ses sacrifices. Il est fort pauvre, et les œuvres indispensables au succès de la mission n'ont pu être développées faute de ressources pécuniaires. Il n'a avec lui qu'un seul prêtre ; il fait lui-même l'école aux garçons, au nombre de quatre-vingts seulement. Il n'a pas d'Église et se contente d'une petite chapelle à la suite de la salle d'école. Une religieuse arménienne, qui prend soin de la maison de l'évêque, fait l'école à vingt petites filles.

La nation arménienne catholique donne fort peu de chose pour ses églises. Cependant, dans les grandes villes, la bourgeoisie occupe une assez bonne situation. A Constantinople, il y a des familles arméniennes richissimes, fort luxueuses, menant train de pacha, ayant *yalis* au Bosphore, aux îles, sur la mer de Marmara, et qui pourraient bien réduire quelque chose de leur luxe pour mieux entretenir les missions et les écoles des provinces. Le feu patriarche ne recevait pas de secours de France, et cependant ses missions étaient florissantes et le catholicisme progressait chaque année.

Depuis le néo-schisme, il y a hélas! un temps d'arrêt. En 1867, le patriarche arménien recevait de la société de Lyon 70,000 fr. ; en 1868, 72,000 fr. On dit à Constantinople qu'aujourd'hui la subvention que lui accorde la Propagation de la Foi monte à près de 100,000 fr. L'œuvre des Écoles d'Orient lui a fourni l'année dernière plus de 5,000 fr. ; et le protestantisme, machination politique anglaise, fait des progrès effrayants en Asie-Mineure, parmi les arméniens hérétiques. L'Église arménienne, quoique la plus favorisée par nos œuvres catholiques, de toutes

les églises orientales, a de grands besoins, de très lourdes charges; mais la charité européenne ne doit pas les supporter seule. Le Ciel l'aide beaucoup, mais qu'elle s'aide elle-même, qu'elle se fasse surtout aider par ses richissimes enfants qui, jusqu'à ce jour, ne semblent pas s'être assez piqués d'imiter la générosité éclatante des banquiers grecs schismatiques de Constantinople pour leur église et leurs écoles.

Le protestantisme n'a pas encore entamé à Césarée l'Église grecque-schismatique. Les Grecs de Césarée, bien que mécontents de leur clergé ignare et corrompu, bien que tyrannisés par un évêque phanariote, sans aucune considération, résistent aux séductions argentées et dorées des protestants américains. Toutefois, à peu de distance de Césarée, une petite ville grecque s'est laissé dernièrement corrompre. A Césarée existe un parti grec schismatique assez nombreux, manifestant depuis longtemps l'intention d'abandonner le schisme pour rentrer dans l'Église catholique.

L'année dernière, cette tendance s'est davantage affirmée, et Mgr Paul Emmanuelian a fait connaître à Mgr Azarian, son patriarche, qu'il y aurait utilité de créer à Césarée une mission grecque-catholique pour préparer et obtenir la conversion d'une partie des grecs schismatiques. Mgr Azarian a communiqué ces bonnes nouvelles à Mgr Vincent Vanutelli, alors notre délégué apostolique. Mgr Vanutelli ne disposait d'aucun crédit pour cette mission à créer; il n'avait point de prêtre grec-uni pour la remplir; il s'adressa au bon Père supérieur des religieux géorgiens de Féri-Keuï, et lui demanda d'envoyer à Césarée un de ses prêtres du rite gréco-géorgien pour y établir la mission dont l'opportunité était indiscutable.

Le Père, supérieur par esprit d'obéissance, par dévouement à l'Église catholique, consentit à se charger d'un fardeau au-dessus de ses forces ; il avait quelques économies pour agrandir son couvent devenu insuffisant depuis la fermeture violente et à main armée de sa résidence de Montauban, par notre néfaste gouvernement républicain, pour construire des cellules et des dortoirs à ses religieux et à ses novices, dont le nombre ne cesse de s'accroître, enfin pour faire rentrer à Feri-Keuï sept jeunes religieuses géorgiennes élevées en France et qui y ont obtenu des brevets du premier degré. Il fit choix d'un pieux et vaillant religieux, le P. Nicolas, ayant résidé cinq ans à Montauban, parlant bien le français et le turc (à Césarée, les Grecs

ne parlent pas le grec, ils ne savent que le turc) et d'un frère pour l'assister et l'aider à faire l'école. Il acheta des ornements, des vases sacrés, des icones pour la chapelle à ouvrir avec iconostase à Césarée.

Le P. Nicolas partit de Constantinople au commencement d'octobre 1882 pour se rendre à Césarée, voie de Brousse et d'Angora. Il arriva à Césarée le 2 novembre. Le voyage fut long, pénible et fort coûteux ; la dépense excéda 400 fr. Aussitôt son arrivée, il loua une petite maison et y établit sa chapelle grecque. Les Grecs qui voulaient quitter le schisme vinrent le trouver ; il les catéchisa, les instruisit dans la foi catholique. Vingt familles ne tardèrent pas à se déclarer officiellement catholiques grecques-unies. Il ouvrit ensuite une école franco-grecque. Le local ne lui permit pas d'admettre plus de quinze enfants, douze catholiques et trois appartenant à des familles encore schismatiques, mais paraissant disposées à embrasser l'union.

Cet heureux début causa à l'évêque phanariote, à son clergé et aux riches laïques, complices de ses tyrannies et de ses exactions, une colère inexplicable. Une guerre d'injures, de calomnies, d'avanies, de perfidies de toutes sortes commença contre le bon missionnaire. Plainte fut portée contre lui au mutessarif de Césarée : il avait usurpé un costume ecclésiastique qu'il n'avait pas le droit de porter ; on devait surtout lui interdire de se coiffer du bonnet des prêtres grecs, le *kamilafki*. Le mutessarif ne voulut pas recevoir cette plainte, qui était en dehors de sa compétence. Plainte fut alors portée au procureur général, qui la rejeta comme ne reposant sur aucune disposition du code pénal ottoman. Mgr Paul Emmanuelian prit chaleureusement, dans ces deux circonstances, la défense du P. Nicolas. Il s'empressa d'écrire une très longue lettre à son patriarche, Mgr Azarian, pour lui faire connaître les perfidies grecques. De son côté, le P. Nicolas écrivit à son supérieur, et sa lettre fut communiquée à Mgr Rotelli, qui avait succédé à Mgr Vanutelli.

La querelle du kamilafki est une vieille turpitude grecque, tranchée définitivement, il y a plus de trente ans, en faveur des Melkhites grecs-unis de Syrie. Alors, le patriarche grec de Constantinople avait demandé à la Porte d'interdire à Mgr Maxime Mazloum, patriarche des Melkhites, et à son clergé de porter le kamilafki. La Russie appuyait violemment la demande du phanar, mais l'intervention de l'ambassade de France la fit

rejeter. Le phanar a manifesté à plusieurs reprises l'intention de faire interdire aux prêtres bulgares-unis le port du kamilafki, mais il n'a pas osé donner suite à cette prétention.

Durant le néo-schisme arménien, les néo-schismatiques ont tenté de faire changer le costume des prêtres arméniens-catholiques, mais ils ont échoué. La question soulevée à Césarée a-t-elle paru puérile à nos autorités religieuses de Constantinople? ou bien les traditions historiques de l'Église catholique en Orient ont-elles été oubliées? Toujours est-il que libre carrière a été laissée ici au patriarche du phanar, qui a surpris un ordre du ministère des cultes pour le mutessarif de Césarée, afin de contraindre le P. Nicolas à quitter son costume grec pour prendre un costume catholique.

Le 14 mai dernier, le mutessarif ayant reçu l'ordre ministériel, manda le P. Nicolas et lui enjoignit de quitter le kamilafki. Mgr Emmanuelian et le P. Nicolas n'eurent pas de peine à démontrer que l'ordre ministériel était ambigu et inexécutable; que le costume du P. Nicolas était absolument catholique, conforme, identique à celui des prêtres bulgares-unis, grecs-unis, etc. Le mutessarif ne voulut entendre aucune raison, et en présence du refus formel du missionnaire, il l'interna dans sa maison, avec défense formelle d'en sortir. Sur ces entrefaites, il reçut d'Angora, chef-lieu du vilayet dont Césarée n'est qu'un sandjak, un ordre du vali d'envoyer à Angora le P. Nicolas. Le P. Nicolas refusa d'obtempérer à cet ordre illégal, abusif, violant ses droits et privilèges de prêtre catholique porteur d'un passeport français. Le 20 mai, il fut placé dans un *aroba* (chariot) et escorté de deux zaptiès, il fut conduit à Angora. Le vali ne voulut rien entendre, ni permettre au missionnaire de retourner à Césarée. Vers la fin de juillet, le P. Nicolas reçut de Mgr Azarian une lettre l'autorisant, en son nom et au nom de Mgr Rotelli, à revenir à Constantinople. Il quitta Angora et arriva à Constantinople le 5 de ce mois.

La mission décapitée de son chef subsiste toujours à Césarée. L'école continue à être faite par le Frère géorgien et par un professeur laïque qui enseigne la langue grecque. Depuis le départ du P. Nicolas, une nouvelle famille grecque s'est déclarée officiellement catholique. J'arrête ici ma narration, qui aura prochainement une suite, car le Saint-Siège est résolu à maintenir et à reprendre la mission de Césarée, aussitôt que l'Église grecque-unie, existant de fait en Turquie, aura été

reconnue officiellement par la Sublime-Porte, ce qui ne peut tarder.

Toutes les vilenies grecques qu'éprouvent nos missionnaires grecs-unis tiennent à plusieurs causes, dont la principale est la non-reconnaissance officielle de l'Église grecque-unie en Turquie. La Sublime-Porte n'élève aucune difficulté sur ce point, les retards apportés à la reconnaissance offerte et promise depuis plus de six mois ne proviennent pas de son fait.

D'un autre côté, nos missionnaires, imitant l'exemple donné dans ces dernières années par Mgr Lion, délégué apostolique de Mésopotamie, ne devaient jamais quitter Constantinople sans être munis d'un firman de voyage et de lettres vizirielle et ministérielle, les recommandant aux autorités turques des provinces, enjoignant à ces autorités de les respecter et de les protéger.

Le P. Nicolas est parti de Constantinople avec un simple passeport français-turc, ce qui était absolument insuffisant. Il est arrivé à Césarée n'ayant d'autre protecteur que Mgr Emmanuelian, ce qui a permis aux Grecs de se livrer impunément à toutes leurs turpitudes. Les Grecs obtiennent, par leur argent, en tous lieux une grande influence ; ils trouvent toujours des employés turcs besoigneux, prêts à les seconder dans leurs avanies contre un pauvre missionnaire catholique, arrivant sans protection apparente de la Porte. Le passeport français a eu un beau succès de moquerie à Césarée.

Pourquoi n'avons-nous pas de consuls à Césarée et à Angora ?

Le grand vizir est plus que jamais bien disposé pour le catholiscisme ; il est particulièrement très bienveillant pour les pères géorgiens, ses *compatriotes*. Malheureusement l'expérience de la perfidie phanariote ne nous a pas encore suffisamment instruits, et nous nous laissons encore surprendre par les embuscades grecques.

La mission de Césarée, si heureusement commencée à ses débuts, a déjà coûté aux pauvres géorgiens environ 5,000 fr. Le Saint-Siège, comme je l'ai dit, ne l'abandonnera pas ; tous les obstacles grecs seront facilement surmontés ; un avenir prochain nous la montrera en progrès, florissante, car le clergé phanariote ne peut plus se relever du mépris dans lequel tout l'Orient honnête et éclairé le tient aujourd'hui.

TRISTE STATISTIQUE

Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences morales, M. Gustave Lagneau a communiqué un intéressant mémoire sur la statistique de l'émigration en France. Il est bon que nous sachions par quelle légion d'étrangers et sur quels points nous sommes rongés de préférence. Il est salutaire que nous mesurions l'intensité de cette lèpre croissante. Il est juste que nous soyons renseignés sur la distribution de l'immigration durant les diverses périodes de ces dernières années.

De 1851 à 1881, l'entrée des étrangers en France n'a cessé de s'accroître, dit M. Lagneau.

Nous regrettons que cette longue période de trente ans ne soit pas au moins séparée en trois parties : cela permettrait de comparer l'état de l'immigration avant et après la guerre de 1870-71.

En 1851, le nombre des étrangers chez nous était de 379,000 environ ; en 1881, il s'est élevé à plus d'un million, il a presque TRIPLÉ. Et dans ce million, nous ne comptons pas les naturalisés, qui sont nombreux, trop nombreux. La guerre de 1870 n'a pas enrayé ce mouvement.

M. Lagneau aborde ensuite les indications de détail ; mais nous remarquons qu'il ne s'agit plus dans son étude que de la période postérieure à 1870.

Considérée au point de vue des différentes nationalités, l'immigation montre qu'en 1876 il y avait en France 374,498 Belges, 165,313 Italiens, 64,437 Espagnols, 59,028 Allemands, 50,203 Suisses, 30,077 Anglais, 18,099 Hollandais.

Les immigrés se répartissent très inégalement dans les divers départements. En 1881, le département de la Lozère ne comptait que 109 étrangers ; celui du Nord en avait 277,711.

Les étrangers sont nombreux dans la plupart des départements de l'Est et du Midi, tandis que les départements du centre et du littoral atlantique ont fort peu d'étrangers. Toutefois, dans les diverses régions, les départements ayant de grandes villes ont généralement un plus grand nombre d'étrangers que les autres départements.

Paris est, pour les étrangers de toute nationalité, un centre de grande attraction. Cependant, d'ordinaire, les étrangers

s'établissent surtout dans les départements voisins de leur pays d'origine.

Quelques riches étrangers viennent chercher en France, principalement à Paris et dans quelques stations maritimes comme Nice, une vie de luxe et de plaisirs, un climat agréable. Des étrangers plus nombreux sont appelés dans de grandes villes comme Marseille par des intérêts commerciaux. Mais la plupart des immigrés, sortis des pays limitrophes, sont attirés dans nos villes industrielles, comme celles du département du Nord, par des occupations nombreuses, plus lucratives que celles qu'ils peuvent se procurer chez eux. Aussi, tandis que la proportion des étrangers dans la France entière est de 27 sur 1,000 habitants, cette proportion dans les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, du Nord et des Alpes-Maritimes s'élève à 69, à 129, à 174, à 175 pour 1,000 habitants. L'Angleterre, où les salaires sont généralement élevés, nous envoie cinq fois moins d'immigrés que l'Italie, où les salaires sont généralement faibles (30,077 Anglais et 165,315 Italiens en 1876). Au point de vue politique, la présence de si nombreux étrangers peut n'être pas sans inconvénient. Le faible nombre d'étrangers naturalisés français (16,286 naturalisés et 635,495 non naturalisés en 1866, avant la guerre) témoigne que la plupart des étrangers ne sont pas en communauté d'intérêts avec nos compatriotes.

Au point de vue ethnographique, ces nombreux immigrants belges, allemands, italiens, espagnols ne semblent pas devoir modifier beaucoup la composition de notre population, qui doit en partie aux Romains sa langue, sa civilisation, qui, au nombre de ses principaux éléments ethniques, compte des Aquitains de même race que les Ibères d'Espagne, des Belges, des Francks, des Burgondes et maints autres peuples de race germanique.

Au point de vue économique, les étrangers, venant en grand nombre, font concurrence à nos nationaux, et par suite font baisser les salaires. Aussi sont-ils employés surtout dans les grandes entreprises, pour les grands travaux, dont ils diminuent beaucoup les prix de revient. Cette concurrence est avantageuse au point de vue du travail effectué, de la production obtenue à des prix dont ne sauraient se contenter beaucoup de nos compatriotes, habitués à des conditions d'existence d'autant plus onéreuses qu'aux besoins réels ils joignent trop souvent des besoins exagérés, comme celui des alcools, au grand préjudice de leur

budget de famille et de leur santé. Mais cette concurrence a le grave inconvénient de motiver entre nationaux et immigrés un antagonisme qui se manifeste trop souvent par des querelles, des rixes, comme cela eut lieu à Marseille et dans quelques autres villes. En outre, beaucoup de ces immigrés étant sans aucune ressource, lorsqu'ils se trouvent par maladie ou autre cause dans l'impossibilité de travailler, ils tombent, eux et leurs enfants, à la charge des administrations de secours ou d'assistance.

Au point de vue des subsistances, à notre époque, une immigration considérable ne semble nullement à redouter. Avec les facilités données à l'importation, on n'a plus à craindre l'insuffisance des matières alimentaires, des matières de première nécessité.

Enfin au point de vue démographique, cette immigration de si nombreux étrangers est en corrélation avec notre faible natalité. De plus en plus désireux d'assurer à nos enfants une situation sociale relativement heureuse et aisée, nous proportionnons notre natalité au nombre des emplois, des métiers lucratifs disponibles, pouvant procurer cette situation, et nous laissons exécuter les travaux pénibles et peu rémunérés aux étrangers immigrés, qui, chez eux, habitués à de moindres conditions de bien-être, savent se contenter de moindres salaires. Notre faible natalité serait donc plutôt la cause que la conséquence de la grande immigration actuellement observée.

C'est la dixième fois au moins que nous surprenons la statistique en train de signaler cette plaie de la natalité décroissante en France. Il semble que ce pays, à mesure qu'il s'enorgueillit de ses progrès, de ses conquêtes sur la nature, de sa richesse et de sa science, tombe de plus en plus dans une irrémédiable faiblesse. C'est qu'il méconnaît les lois divines et que la bénédiction divine s'est retirée de lui. La parole du Créateur : « Croissez et multipliez ! » n'a plus d'effet sur nous ; les sources de la vie se tarissent dans cette nation en même temps que s'affirme avec plus de force l'esprit d'incrédulité et l'appétit des jouissances matérielles.

Nous n'avons plus de salut que dans le retour aux mœurs chrétiennes, qui ont fait la force et la grandeur de nos pères. Nous le proclamons au nom de la science, qui nous montre comme une proie vivante offerte à la voracité des nations voisines ; nous le proclamons au nom de la morale la plus élémen-

taire, qui proscrit les attentats de l'homme sur la nature ; au nom des lois naturelles enfin, dont la violation entraîne toujours les châtiments les plus rigoureux. (*Univers.*)

LA LIGUE MAÇONNIQUE

DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

Cette association (1) est née au sein d'une loge maçonnique de Bruxelles. Importée en 1866, de Belgique dans notre pays, elle affecta solennellement, à son début, une complète neutralité religieuse : « La science, crie-t-elle aux échos de la presse, « n'est ni ecclésiastique ni laïque, elle est la science. »

En effet, ce n'était qu'un masque dont se couvrait la nouvelle association. Après la guerre, elle le soulève par degrés, à mesure que la révolution constate un progrès nouveau. Elle le brise enfin au commencement de 1879, à une date qui marquera dans notre histoire contemporaine. Laissée, depuis lors, à ses libres allures, elle a pu avouer hautement sa liaison étroite avec la Franc-Maçonnerie. Cette solidarité a été proclamée dans les deux congrès tenus à Paris en 1881 et 1882; aussi les délégués des loges y ont-ils paru revêtus de leurs insignes, et ils étaient là « pour attester que l'œuvre de la Ligue est une œuvre « maçonnique. »

Or, la Ligue d'enseignement jouit d'une puissante organisation, élaborée dans les deux congrès, et qui doit envelopper, comme d'un immense réseau, toutes les parties du corps social. La France est partagée en douze zones ou régions. Ce partage a été fait en vue d'étendre à tous les points du territoire la tenue des congrès particuliers.

La Ligue étendra son organisation jusqu'au canton. Sous le nom de cercle, le canton aura son comité, subdivisé en sections communales, lequel se reliera au grand conseil de Paris par le conseil établi au chef-lieu du département et ce comité comprendra dans ses attributions les bibliothèques populaires, les conférences pédagogiques, les exercices de gymnastique et de

(1) Consulter *Les Sociétés secrètes et la Société*, t. III, ch. XXIII. — *La Ligue de l'enseignement*, par Jean de Moussac, 1 vol. in-12.

tir, les fêtes publiques, en un mot, toutes les œuvres propres à propager l'influence de la Ligue au sein des populations.

La propagande, voilà le point sur lequel se concentrent toutes les ardeurs de la Ligue. Nous venons de signaler quelques-uns des moyens qu'elle met en œuvre ; ils s'appliquent à tous les âges de la vie. Il en est de plus puissants encore qu'elle emploie à conquérir les jeunes générations.

C'est d'abord l'école obligatoire et laïque. Or, sur ce terrain, la Ligue est tout à fait dans son domaine. Elle revendique hautement, publiquement, la paternité de la loi du 28 mars. « La loi nouvelle est un peu une loi à nous, » s'écriait le président du congrès tenu dans le courant du mois suivant.

« La Ligue, — c'est encore le président qui parle — avait « préparé le terrain, en lançant dans la circulation les trois « mots : obligation, gratuité, laïcité. » Et un autre orateur avait déjà dit : « Si la loi sur l'instruction primaire a fini par « triompher au Sénat, c'est la Ligue qui a enlevé d'assaut cette « dernière position. »

La Ligue a pris une part absolument prépondérante à la confection de la loi du 28 mars. C'est elle qui a préparé l'expulsion de Dieu de l'école ; elle qui, prétendant que « la morale peut « et doit être constituée indépendamment de Dieu, » a réclamé un « bon programme de morale d'où les anciens erre« ments seraient rejetés, et où, sur un plan très simple, on « prendrait pour seuls principes les lois de la nature... « les lois de la physiologie ! » elle qui a surtout provoqué l'institution des « lycées de filles, » attendu « la différence « entre les premiers sentiments, les premières notions que « la mère fait éclore dans des esprits et des cœurs qui s'éveil« lent à la vie, suivant qu'elle est instruite ou ignorante. « Ignorante, elle les nourrit de toutes ses ignorances, de tous « ses préjugés, de toutes ses superstitions, dont ils auront « tant de peine à se débarrasser plus tard. Instruite, elle pré« cède pour eux l'école, elle la remplace, elle la complète, elle « est mère et maîtresse d'école toute la journée. »

Principale ouvrière de la loi néfaste, la Ligue maçonnique pouvait s'arroger le droit d'en développer et d'en diriger les créations. De là, le sou des écoles laïques maintenant étendu à presque tous les départements ; les fêtes d'école recommandées aux autorités communales ; les bataillons scolaires avec leurs exercices et leurs revues obligatoires, recommandés au zèle des

cercles cantonaux. Et à cette première conscription de l'enfance, devra en succéder une seconde qui enrégimentera tous les jeunes Français de treize à vingt ans, jusqu'au jour où ils prendront rang dans l'armée.

Nous sommes aujourd'hui en présence d'une secte à laquelle nulle autre n'est comparable dans les siècles passés ; en présence d'une secte qui s'est assimilé toutes les négations pour les absorber dans une négation suprême : l'athéisme et le matérialisme; qui s'est concilié toutes les passions, pour les enrôler, disciplinées et soumises, au service de ses haines ; qui s'est emparée, sur tous les points, d'innombrables et de puissantes influences, pour les conduire graduellement à l'assaut de tout état religieux et social.

Voilà l'ennemi !

L'ennemi de l'Église... Mais l'Église le vaincra ; c'est notre inébranlable foi, *non prævalebunt :*

Et l'ennemi de la France... Mais la France en triomphera, c'est notre ferme espoir, *regnum Galliæ, regnum* MARIÆ :

Et notre ennemi personnel... Mais, ni ses menaces, ni ses persécutions n'ébranleront notre fidélité ; c'est notre humble et absolue confiance au Maître tout-puissant qui, dans le cours de sa vie mortelle, nous a dit : « *Nolite timere... confidite, ego vici mundum.* »

Tous nous avons la certitude absolue du triomphe final de Dieu et de son Christ sur la plus audacieuse de toutes les révoltes qui se sont produites sur la terre, contre leur divine autorité. Ce qui nous trouble parfois, c'est que nous ne pouvons voir de quel côté nous viendra le salut. Assurément il ne viendra pas de nous-mêmes ; car il faut bien le reconnaître : le plus grand nombre de ceux dont la secte révolutionnaire combat les convictions et menace les plus chers intérêts ne font rien de ce qui serait indispensable pour défendre leur foi, leur fortune, leurs familles. Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop le répéter : l'inertie et les divisions des gens de bien créent aujourd'hui à la bonne cause un danger bien plus sérieux que la puissance et l'acharnement des sectaires. Qui dira dans quelle mesure ceux-ci sont redevables à leurs adversaires de l'avantage relatif qu'ils viennent de remporter, dans les élections pour le renouvellement de certains conseils généraux ? Combien d'abstentions motivées uniquement par la crainte de s'imposer le moindre effort ! Et, parmi les votes donnés à la

secte par des électeurs nullement sympathiques à ses excès, combien eussent pris une direction contraire si ceux qui ont pour eux la vérité, la justice, le véritable intérêt patriotique faisaient autant d'efforts pour éclairer les populations que les sectaires en font pour les tromper!

Et combien en est-il, parmi les journaux même les plus fidèles aux principes, qui acceptent avec la soumission voulue les décisions les plus graves de l'Église, celles, par exemple, qui concernent la proscription du duel ? Combien en est-il qui flétrissent avec l'énergie voulue l'immoralité du théâtre moderne ? Il n'y a pas pourtant deux manières de servir Jésus-Christ, comme il n'y a pas deux manières d'être catholique. On cesse d'être serviteur de Jésus-Christ, du moment qu'on montre de la sympathie pour les pompes et les œuvres de Satan ; et du moment qu'on approuve ce que l'autorité infaillible de l'Église condamne, on cesse d'agir en catholique. Et comme il n'y a pas de milieu entre la cause de Jésus-Christ et celle de Satan, les actes d'infidélité envers le chef de l'armée divine sont autant de trahisons commises au profit de son infernal ennemi.

Ce sont ces défaillances de tout genre, si fréquentes parmi les soldats de Dieu, qui constituent la puissance principale de l'armée ennemie et opposent au triomphe de Jésus-Christ son principal obstacle. C'est cette faiblesse des volontés, le défaut de fermeté dans l'affirmation des principes, c'est le culte égoïste des intérêts, ce sont les divisions, résultat nécessaire de l'absence de tout lien solide entre les âmes, c'est là ce qui nous empêche de mettre à profit le discrédit dont se couvrent, de plus en plus, nos persécuteurs et les luttes qu'ils se livrent les uns aux autres.

D'où nous viendra donc le salut ? Les saints nous l'ont dit : dans cette suprême crise plus encore que dans celles qui l'ont précédée, Dieu veut démontrer que le salut ne peut nous venir que de lui ; et c'est pour préparer cette démonstration qu'il donne à des ennemis très méprisables en eux-mêmes une si grande puissance, et qu'il enlève l'un après l'autre à ses serviteurs les appuis humains sur lesquels ils croyaient encore pouvoir compter.

Cette conviction ne nous autorise certainement pas à déserter la lutte, pas plus que la conviction de la mort prochaine du Sauveur ne justifiait la fuite des apôtres. La lutte est pour nous un devoir indispensable; et quelle qu'en doive être l'issue

immédiate pour la cause que nous défendons, elle est la condition nécessaire de notre mérite et de notre éternel triomphe.

Continuons donc à lutter, et surtout continuons à prier ; car, en se réservant de nous faire triompher au moment opportun, Dieu nous permet de coopérer très efficacement à ce triomphe, et nous exhorte à en hâter le moment par nos prières.

Nous avons devant les yeux une double perspective : celle des fléaux que nous avons mérités par nos criminelles révoltes et par nos coupables faiblesses, et celle des miséricordes qui nous ont été promises et dont tant de miracles opérés de nos jours sont la constante garantie.

Ces deux perspectives se réaliseront immanquablement. Au déploiement inouï de la milice diabolique et de la méchanceté humaine, dans la lutte présente, la bonté divine opposera une manifestation inouïe de ses inépuisables richesses. Mais les saints qui nous ont donné cette consolante assurance, ne nous ont pas dissimulé que la divine justice réclamait également ses droits, et que, avant de recevoir les grâces dont nous nous sommes rendus indignes, nous devions nous attendre à subir les châtiments que nous avons mérités. Et pour comprendre combien ces châtiments peuvent être terribles, nous n'avons qu'à regarder autour de nous. Plus que jamais la création semble s'offrir à son divin auteur pour venger sa majesté suprême des outrages que lui prodiguent ses créatures. L'affreux tremblement de terre qui, en quelques secondes, a ôté la vie à 5,000 personnes, le choléra qui fait tant de victimes en Égypte, ne sont pas assurément les fléaux les plus terribles que la puissance divine peut, d'un signe, déchaîner sur nous.

Et pour nous défendre contre ces messagers de la divine justice, c'est en vain que nous aurions recours à la science moderne, si fière de ses progrès ! Il n'y a qu'une seule arme qui puisse nous mettre à l'abri de leurs attaques : c'est la prière.

Par elle seule, nous pouvons obtenir que la justice divine allège le poids des expiations qui lui sont dues, et que l'heure des effusions de la divine miséricorde tarde moins à sonner.

(*Messager du Sacré-Cœur.*)

LE COMTE DE PARIS

Nous empruntons au *Dictionnaire des contemporains,* de Vapereau, les détails biographiques suivants :

Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, chef actuel de l'ancienne Maison royale d'Orléans, est né à Paris le 24 août 1838. Son éducation fut confiée de bonne heure à M. Adolphe Regnier, de l'Institut, qui, après la révolution de 1848, le suivit en exil. Il fut élevé sous cette direction intelligente et dévouée dans la petite ville allemande d'Eisenach, où résidait sa mère. Ses études littéraires terminées, il eut pour professeur de mathématiques M. Baudouin, et s'appliqua sérieusement à l'étude des sciences et de leur application. De nombreuses excursions en Europe le familiarisèrent avec les idées et les langues de divers pays étrangers, notamment de l'Angleterre, où s'était retirée sa famille paternelle et où il prit lui-même sa résidence.

Après avoir fait avec son frère, le duc de Chartres, un voyage en Orient, le comte de Paris en rédigea la relation et en publia une partie, sous ce titre, *Damas et le Liban,* extrait d'un journal de voyage en Syrie (Londres, 1861, in-8°). Les deux frères partirent ensuite pour l'Amérique du Nord, où venait d'éclater la guerre de la sécession, et, le 28 septembre 1861, ils entraient dans les troupes fédérales comme capitaines d'état-major et aides de camp du général Mac-Clellan, qui commandait l'armée du Potomac. Ils passèrent l'hiver auprès du général, occupé alors à organiser ses forces, puis ils firent avec lui la campagne de 1862 contre Richmond. Le comte de Paris assista dans cette campagne au siège d'Yorck-Town et aux batailles de Williamsburg, Fair-Oaks et Gaines Mic. Lors de la retraite de Mac-Clellan sur le James-River, les deux frères quittèrent le service des États-Unis par suite du trouble apporté par les relations entre ce pays et la France par les affaires du Mexique.

Revenu en Europe, le comte de Paris publia dans la *Revue des Deux-Mondes,* sous la signature d'Eugène Forcade, une étude sur les effets de la crise cotonnière en Angleterre ; elle était intitulée : *La Semaine de Noël dans le Lancashire* (février 1863).

Il a donné au même recueil d'autres articles, notamment, sous la même signature, une *Lettre sur l'Allemagne nouvelle* (août 1867), et, sous le pseudonyme de X. Raymond, une étude

sur *l'Église d'État et l'Église libre en Irlande,* à propos du bill de « disestablishment » (mai 1868). On lui a attribué aussi d'autres articles dans le même recueil, sous la signature de Laugel. Son livre sur *les Associations ouvrières en Angleterre* (Trades-Unions) (1869, in-8°, in-18) eut en France de rapides éditions et fut immédiatement traduit à l'étranger.

Lors de la déclaration de guerre contre la Prusse, le comte de Paris demanda, ainsi que les autres princes de sa famille, à servir dans l'armée française avec quelque grade que ce fût. Cette pétition fut repoussée, le 11 août, par le Corps législatif. Rentré en France après l'abrogation des lois d'exil, le comte de Paris se tint d'abord à l'écart; mais, lors des tentatives de fusion entre les deux branches de Bourbons, sa visite à Frohsdorf eut un grand retentissement (5 août 1873), car elle consacrait l'abandon des prétentions de la branche cadette en faveur du chef légitime de la dynastie. Depuis lors, il vécut dans la retraite, soit à Paris, soit au château d'Eu, où il passa la plus grande partie de l'année. Lieutenant-colonel d'état-major dans l'armée territoriale, il a été mis à la suite des officiers de son grade (mai 1880).

En 1873, le comte de Paris communiqua à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les conditions du travail en France un mémoire sur la *Situation des ouvriers en Angleterre,* lequel parut peu de temps après en volume. Il a commencé la publication d'une *Histoire de la guerre civile en Amérique* (1874-1875, 4 vol. in-8° et 4 atlas; l'ouvrage doit former 8 volumes).

Marié, le 30 mai 1864, à la princesse Marie-Isabelle, fille du duc de Montpensier, le comte de Paris a un fils, le prince Louis-Philippe-Robert, né à York-House, près Twickenham, le 6 février 1869, et deux filles : la princesse Marie-Amélie-Louise-Hélène, née à Twickenham le 28 septembre 1865, et la princesse Louise-Henriette, née le 16 juin 1871.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain-Pontife vient d'autoriser la publication d'un décret de la Congrégation des Rites relatif à des dispositions

nouvelles dans l'ordre de la liturgie et de l'office divin. En voici le passage principal :

Il sera donné un indult général, tant aux chapitres et aux communautés ecclésiastiques qu'aux membres de l'un et de l'autre clergé, de célébrer les offices votifs de l'année au lieu des offices fériaux, sauf dans les fêtes des Cendres, dans tout le temps de la Passion et de l'Avent, du 17 au 24 décembre inclusivement : en ce qui regarde la récitation chorale, avec l'avis du chapitre ou de la communauté soumis une fois pour toutes à l'approbation de l'Ordinaire ; en ce qui regarde la récitation privée, au gré de chaque ecclésiastique.

Les offices de ce genre votifs de l'année, correspondant aux messes votives établies dans le missel romain, seront assignés à chaque jour de la semaine, à savoir : férie II, des Anges ; férie III, des saints Apôtres (à Rome des saints Pierre et Paul) ; férie IV, de saint Joseph, époux de la B. V. Marie, patron de l'Église catholique ; férie V, du Saint-Sacrement de l'Eucharistie ; férie VI, de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le samedi de l'Immaculée-Conception de la B. V. Marie. — Les offices devront être approuvés et publiés par la Congrégation des Rites. Les autres indults d'offices votifs déjà accordés demeurent valables.

—

Au sujet de la lettre de Léon XIII sur les travaux historiques, le *Times* écrit :

Léon XIII a un motif de plainte dans la manière dont les écrivains populaires veulent classer la Papauté dans l'histoire. Ils ont trop fréquemment assuré que la morale de l'histoire doit condamner la suprématie de l'Église de Rome. Ils ont dirigé l'attention sur les plus petites fautes du Vatican ; ils se sont complu avec délices sur des secrets douteux de la vie privée et sur des anecdotes piquantes. Recueillir des faits d'égoïsme, de vice, et les attribuer aux doctrines de l'Église, c'est faire de l'historien un plaideur de parti. Plusieurs attaques historiques ont été conçues dans cet esprit, et le Pape en repousse avec raison l'injustice. L'histoire abonde de preuves en faveur de ce dont le Pape se vante : qu'à la chute de l'empire romain, la Papauté a été un boulevard contre la barbarie. L'Église a sauvé les fragments de la littérature grecque et romaine ; elle a nourri l'art ; elle a élevé la voix en faveur de l'unité chrétienne et de la paix. Elle a donné à l'Europe un centre ; et le pouvoir temporel, avec tous ses défauts, a préservé une grande partie du territoire italien d'une désastreuse domination étrangère.

Les fautes commises par la Papauté étaient un effet du caractère des temps; les autorités laïques en ont commis de plus grandes. La Papauté peut défier une enquête historique se proposant de comparer le bien et le mal de ses actions, sans crainte du résultat, si le but de Léon XIII est d'obtenir un verdict que le Vatican a rempli dans le passé historique une place qu'aucun autre pouvoir n'était à même de remplir. Aucun historien sérieux ne peut désirer que le Pape échoue dans cette entreprise. Il n'y a que les esprits de secte qui désirent prouver que la force la plus active de la chrétienté, pendant plusieurs siècles, n'a été qu'un fléau et une source de maux.

France.

Deux articles du testament de M. le comte de Chambord donnent la mesure de sa foi et de sa charité : il lègue 400,000 fr. au Denier de Saint-Pierre et 500,000 à l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Le *Clairon* ajoute que le défunt a légué 100,000 francs aux pauvres de Paris ; 150,000 à la maison des Franciscains de Goritz ; enfin, les deux tiers de sa fortune au duc de Parme et l'autre tiers au duc de Bardi ; 100,000 francs à chacune de ses nièces.

Chacun des serviteurs est inscrit pour un legs magnifique. Madame est instituée usufruitière générale. La fortune totale de M. le comte de Chambord est évaluée à 1,800,000 francs de rentes.

Rodez. — Mgr l'évêque de Rodez vient d'adresser au clergé de son diocèse nue lettre circulaire pour lui annoncer la prochaine retraite pastorale. Nous en extrayons le passage suivant:

La sanctification du clergé ! Messieurs, après avoir bien souvent réfléchi sur ce qui pourrait avancer vos âmes et celles de vos paroissiens dans les voies de Dieu, je suis arrivé toujours à cette conclusion : votre propre sanctification, la vertu, la sainteté des pasteurs.

Prenez-vous-y comme vous voudrez, vous aboutirez toujours à ce point, quand vous serez sincères et que vous voudrez véritablement voir les choses comme elles sont. Le talent est une supériorité assurément, un puissant auxiliaire pour le bien et une grande recommandation pour celui qui le possède. Sans la sainteté néanmoins, il perd une grande partie de sa valeur, devient souvent un instrument inutile, dangereux même quelquefois, et il ne subjugue pas les âmes comme l'onction de la piété et les saintes effusions de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le zèle extérieur, la création des œuvres de charité ou d'apostolat,

le savoir-faire administratif, la prudence, l'habile maniement des affaires et des personnes sont choses excellentes pour le succès de notre ministère. Heureux qui a toutes ces qualités et sait les mettre en œuvre. On n'est pas loin, si on les possède, d'une perfection relative ; on fera du bien ; on sera un prêtre fort estimable et très certainement estimé ; mais la sainteté, c'est-à-dire la plénitude de Dieu en soi-même, la purification de son âme particulière par la prière et la pénitence, le revêtement de l'esprit de Notre-Seigneur par la conformité de nos pensées avec les siennes, de nos amours avec ce qu'il aime, le travail fait en sa présence et pour sa gloire, l'avènement de son règne par nos efforts et l'accomplissement de sa sainte volonté sans recherche et complaisance pour la nôtre, voilà qui est souverain, voilà qui est conquérant, voilà qui brise tous les obstacles, secoue toutes les tiédeurs, et élève les esprits et les cœurs aux sommets.

Soyez des saints, Messieurs et chers amis, et tout sera gagné, tout sera restauré, et tout sera victorieux dans nous et autour de nous. Soyons des saints, et tout deviendra serein au milieu des orages, tout apparaîtra lumineux au sein des ténèbres, tout chantera, tout reluira au milieu des tristesses qui nous accablent, parce que la seule chose qui dure et doive durer, Dieu et son ciel, couronnera tous nos horizons et donnera une telle surélévation à nos âmes, que les misères d'ici-bas ne pourront plus les atteindre.

Oui, sanctifions-nous véritablement, sincèrement, avec une ardente bonne volonté, et nous verrons les effets de cette sanctification se répandre sur tous ceux et celles dont nous répondons devant Dieu. *Pro eis ego sanctifico meipsum*, disait le Sauveur, avant de monter au Calvaire. C'est pour eux que je me sanctifie. Ainsi de nous : notre sanctification est celle de nos peuples et nos progrès spirituels sont les leurs. Tout comme la vie du corps vient d'un principe saint et vivant lui-même, ainsi en est-il de la vie de l'âme. Celui-là la communique plus abondamment qui la porte plus abondante en lui-même ; celui-là est véritablement père spirituel qui possède en lui toutes les saintes fécondités de la vie de la grâce et de la charité du divin Cœur de Jésus.....

Les temps actuels sont de telle nature, au surplus, que nous avons besoin plus que jamais de nous pénétrer de nos devoirs, de nous éclairer sur la ferme et prudente manière de les remplir. Pour tout cela, il n'est pas hors de propos, tant s'en faut, que nous venions nous inspirer auprès de nos supérieurs de ce que les circonstances particulières que nous traversons peuvent exiger de nous et de ce que nous pouvons avoir de spécial à faire ou à éviter.

Étranger.

Pologne. — La Pologne catholique célèbre ces jours-ci aux pieds des autels, le second centenaire de la victoire remportée

par son roi Jean Sobieski, lequel, avec le prince Charles de Lorraine, mit en déroute sous les murs de Vienne l'immense armée des Turcs et délivra la chrétienté de leurs incursions. Cracovie, la cité religieuse par excellence de la Pologne, où étaient jadis couronnés solennellement les rois de cette nation, donne de nouvelles preuves de sa foi en célébrant l'heureux centenaire.

L'image de la sainte Vierge, vénérée sous le vocable de *Notre-Dame du Sablon* dans l'église des Carmélites, a été solennellement couronnée le 12 du mois courant, deux centième anniversaire de la délivrance de Vienne. Se sont rendus à Cracovie à l'occasion de cette solennité : Mgr Strossmayer, évêque de Sirmium et de Bosnie, Mgr Felinski, ancien archevêque de Varsovie, maintenant archevêque titulaire de Tarse, et Mgr Krasinski, ancien évêque de Vilna, actuellement évêque titulaire d'Esebon. L'évêque de Cracovie, Mgr Danajewski, escorté d'une multitude de fidèles, a transporté dès le 2 septembre, dans l'église des Carmes, la couronne envoyée de Rome pour être placée sur la tête de la statue de la Vierge immaculée, devant laquelle l'illustre Roi de Pologne était venu prier, en mettant sous sa protection les armes dont il allait se servir pour la défense de la religion et de la civilisation.

Sa Sainteté Léon XIII a adressé à cette occasion un Bref à Mgr Ganglbauer, archevêque de Vienne. En voici la traduction :

LÉON XIII PAPE

Vénéré Frère, Salut et Bénédiction apostolique !

Vous Nous avez annoncé que, le 12 septembre prochain, on célèbrera l'anniversaire de l'éclatant triomphe remporté sur les ennemis de la Croix, et grâce auquel, par les armes alliées des princes chrétiens, avec le secours de Dieu et de la Bienheureuse Vierge Marie, Secours des chrétiens, Vienne, la résidence des illustres empereurs d'Autriche, fut délivrée à la suite d'une défaite complète des Turcs. Les habitants de Vienne veulent fêter ce jour de la manière la plus solennelle et la plus éclatante et célébrer par des honneurs spéciaux la glorieuse mémoire de l'empereur autrichien d'alors, Léopold I[er], de l'illustre roi de Pologne Jean III et de tous les autres vaillants princes catholiques, qui ont pris part à cette importante victoire. Cela est assurément digne de tout éloge. Mais comme ce fait héroïque a été dû d'abord à Dieu et à la Vierge Marie, Secours des chrétiens, vous avez pris, vénéré Frère, l'excellente résolution de rassembler, le jour de l'anniversaire, les évêques et les prélats de l'Autriche dans

la cathédrale métropolitaine de Vienne, pour qu'ils puissent avec vous offrir à Dieu des actions de grâce.

Pour éveiller et augmenter, à l'occasion de cette solennité, la piété et la foi des fidèles, vous avez résolu de faire célébrer un triduum dans l'église métropolitaine de Vienne et des exercices de prière qui dureront deux jours dans chacune des églises paroissiales de la ville et du diocèse de Vienne; et vous Nous priez instamment d'ouvrir à cette occasion les trésors de l'Église. Pour que ce jour heureux profite aussi aux âmes dans une plus large mesure, plein de confiance dans la miséricorde du Dieu tout-puissant, et dans le pouvoir des saints Apôtres Pierre et Paul, nous accordons une indulgence plénière aux fidèles des deux sexes qui assisteront dévotement au triduum dans l'église métropolitaine de Vienne et dans un de ces trois jours, librement choisi par eux, après un sincère repentir et la confession de leurs péchés communieront et visiteront dévotement cette église et y prieront pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte Église.

Nous l'accordons pareillement à ceux qui, après avoir assisté aux exercices de prière de deux jours dans l'une des églises paroissiales de la ville et du diocèse de Vienne, y communieront après s'être confessés, visiteront une de ces églises à leur choix et y feront les prières indiquées plus haut. Nous accordons que toutes ces indulgences soient applicables aux âmes des fidèles qui sont morts en grâce avec Dieu.

Pour rehausser l'éclat et la solennité de cette fête, Nous vous transmettons, vénéré Frère, par le moyen de cette lettre, le pouvoir de donner en Notre nom, selon les formes prescrites, la bénédiction apostolique avec indulgence plénière au peuple chrétien, qui, le 12 septembre, assistera à la messe solennelle dans l'église métropolitaine de Vienne.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 14 août 1883, la sixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII PAPE.

Th. Card. Mertel.

Missions.

Chine. — Le R. P. Anzer, provicaire de la mission du Chantong méridional, a failli être victime d'une agression dont nous trouvons le récit dans la lettre suivante du R. P. Janssen, supérieur du séminaire des Missions étrangères de Steyl (Hollande), que publient les *Missions catholiques* : .

Le christianisme n'avait jamais été prêché dans le district de Tsao-tchau-fou. Quelques païens qui en avaient entendu parler dans d'au-

tres districts, avaient manifesté le désir de l'embrasser et commencé à apprendre les prières. Ces fervents catéchumènes ayant été maltraités pour ce fait par leurs compatriotes, le R. P. Anzer jugea necessaire de les couvrir de sa protection, afin de ne pas laisser échapper cette occasion d'introduire la religion dans la préfecture. Il se rendit donc, le 5 mai, de Pouâli à Tsao-tchau-fou, et dès le lendemain se présenta au tribunal : le mandarin le reçut amicalement.

Encouragé par ce bon accueil, le Père revint à son auberge, et les jours suivants, il commença à instruire les nombreux visiteurs qui se présentaient. Grand fut son étonnement quand, le 11 mai, des satellites vinrent lui signifier d'avoir à quitter la ville. Le R. P. Anzer se fit aussitôt conduire au tribunal; mais les portes en étaient fermées.

N'ayant alors plus d'espoir de se faire rendre justice, le Père se prépara à partir. Une multitude hostile lui faisait escorte, ne ménageant ni les insultes, ni les menaces. Arrivée aux portes, la foule se jeta sur le catéchiste, l'accabla de coups et le contraignit à prendre la fuite. Puis on arracha le prêtre de sa voiture, on le dépouilla de ses vêtements, on lui lia les mains derrière le dos, et après l'avoir attaché à un arbre, les barbares le frappèrent jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance.

Ils s'emparèrent alors du manteau, de l'argent et de la chapelle du missionnaire; le cocher eut même beaucoup de peine à les empêcher de briser la voiture en morceaux. Leur haine n'étant pas encore assouvie, ils se portent à l'auberge où le Père était descendu, y rencontre le deuxième catéchiste, et à coups de pied, à coups de poings, l'expulsent de la ville. Le catéchiste, ainsi brutalement chassé, reprenait le chemin de Pouali, lorsqu'il trouva le missionnaire dans l'état le plus pitoyable : aidé par un païen, il réussit, à force de soins, à lui faire recouvrer ses sens et put le transporter, la nuit, jusqu'à la ville voisine.

Pendant ce temps, le mandarin avait fait des réflexions. Inquiet des suites désagréables que cette affaire pouvait avoir pour lui, il n'attendit pas le lever du soleil pour faire présenter ses excuses au blessé : il le priait avec tant d'insistance de revenir que le P. Anzer consentit à lui donner cette satisfaction. Ne pouvant plus aller en voiture, le père a dû se faire transporter en litière jusqu'au tribunal. Ses blessures sont en bonne voie de guérison.

Dans sa dernière lettre, le P. Anzer cite ce fait qui est significatif :

« Au moment, écrit-il, où les persécuteurs me chargeaient de coups, je leur dis :

« — Si vous en voulez à mes biens, prenez-les.

« — Ce ne sont pas tes biens que nous voulons, lui répliqua-t-on, c'est ta vie, parce que tu es le chef de l'Église catholique, la pire des sectes.

« J'ai six blessures à la tête, le pied gauche brisé, le corps tout enflé et j'ai vomi du sang.

MADAGASCAR. — Nous apprenons que parmi quatre missionnaires français expulsés d'Ambositra (Madagascar), et dont on n'avait encore aucune nouvelle, deux seulement sont arrivés à Maurice le 13 du mois d'août. Les deux autres, hélas! ont succombé sur la côte de Mananzary, emportés plus par l'excès des fatigues et des misères qu'ils ont endurées, que par les ardeurs de la fièvre. Ce sont le P. Gaston de Batz, âgé d'environ quarante-six ans, et d'une des meilleures familles du Midi; et le frère Martin Brutail, coadjuteur temporel, ancien soldat de la France, depuis longtemps déjà soldat de Jésus-Christ, dans la compagnie de Jésus et la mission de Madagascar. Ils sont morts à un jour d'intervalle l'un de l'autre; le Frère le 27 juillet, et le Père le 28. Interdiction sévère avait été faite par les commandants hovas de cette côte de rien vendre, rien donner en fait de nourriture aux Français. Ce n'était qu'à grand'peine et en secret que les proscrits pouvaient se procurer les aliments les plus indispensables. Captifs et gardés à vue, ils furent bientôt saisis par la fièvre, qui acheva en quelques jours l'œuvre commencée par la barbarie hova.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'union monarchique. — Menaces républicaines. — Affaires de Chine. — La pornographie. — Étranger.

13 septembre 1883.

Tant que la faction opportuniste a pu croire à des divisions au sein du parti royaliste au sujet de la succession politique du comte de Chambord, en d'autres termes, tant qu'elle a pu croire que les droits du comte de Paris seraient contestés par certains légitimistes, elle a affecté des airs de pitié pour ce qu'elle appelait les prétentions du nouveau Chef de la maison de France; mais aujourd'hui qu'il ne reste plus le moindre doute sur l'unanimité des royalistes, l'attitude de la faction est toute différente. On remarque, en effet, que les menaces ont remplacé les plaisanteries, et comme si les menaces ne

suffisaient pas, c'est un véritable procès de tendance que l'on prépare contre le comte de Paris. Ce n'est plus aux faits que l'on s'en prend, c'est aux intentions, et nous n'exagérons pas en disant que l'on veut rendre le prince responsable non seulement des actes, mais des paroles de ses amis, pour démontrer qu'il se pose en prétendant et qu'il y a par conséquent lieu pour le gouvernement d'aviser. La *République française*, le le *Rappel,* le *Voltaire* et le *Siècle,* sans compter les autres organes de la faction, sont tous attelés à cette besogne, et il n'est pas difficile de deviner le but qu'elle se propose.

A la rentrée, il est bien peu de membres de la majorité qui ne croiront pas à une conspiration et qui n'y rattacheront les mécomptes de la politique ministérielle à l'intérieur ou à l'extérieur. Avec ces dispositions, peut-on croire qu'une motion de M. Madier de Montjau, de M. Lockroy ou de quelque autre meneur de la majorité tendant à l'éloignement du nouveau Chef de la maison de France, ne rencontrerait pas la même faveur que celle qui avait pour but de priver les princes d'Orléans de leurs commandements militaires? Il suffit de poser la question pour que la réponse ne soit pas douteuse. La majorité votera le bannissement et l'exécution de son vote sera d'autant plus facile que cette fois il ne faudra pas trouver de général Thibaudin pour la pratiquer, M. Jules Ferry et ses collègues sont tout près à s'y employer.

—

M. Waldeck-Rousseau ne l'a-t-il pas déclaré l'autre jour au Puy? Il s'agissait de l'inauguration d'une statue de Lafayette.

Bien entendu, la chose ne s'est pas passée sans une pluie de discours, et c'est dans une de ces harangues que nous trouvons la déclaration dont nous parlons. Voici, en effet, un passage significatif de la prose ministérielle :

Je ne pense pas, messieurs, que rien menace la forme de gouvernement, je ne pense pas qu'aucun changement soit à craindre ; et l'agitation, restée sans écho, qui a suivi ou accompagné le deuil récent de la monarchie, m'autorise à tenir ce langage confiant : le pays est resté parfaitement calme et digne, sûr de lui et, je pourrais dire, indifférent.

J'ajoute qu'il ne me paraît pas qu'il y ait beaucoup d'empressement à recueillir hautement et franchement une succession qui ne se présente pas sans certains périls (rires), et qui entraînerait, cela est de toute évidence, un éloignement certain du territoire français; il ne semble pas, en effet, possible qu'il y ait sur notre sol un pré-

tendant déclaré à cette couronne de France dont le peuple français s'est partagé les morceaux.

On ne peut se montrer plus clair et plus... républicain.

—

Par une coïncidence frappante, le ministre de l'intérieur menaçait de bannissement toute une famille de Français, parce qu'elle est de sang princier, à l'heure même où le garde des sceaux préludait à l'expulsion des premiers magistrats de France, parce qu'ils étaient indépendants. La curée est en effet commencée. On a procédé d'abord par des décrets mettant d'office à la retraite dix premiers présidents et pourvoyant à leur remplacement. Jusqu'ici tout s'est borné à nommer premiers présidents des procureurs généraux, qui auront voulu s'assurer l'inamovibilité. Se figureraient-ils qu'on respectera pour leur faire plaisir le principe qu'on vient de violer ? Nous attendons maintenant les choix futurs de M. Martin-Feuillée ; nous verrons dans quels bas-fonds il ira recruter ses derniers magistrats.

Les dix premiers présidents ont été exécutés sans phrases.

—

L'élection législative, qui a eu lieu dimanche dans le premier arrondissement de Paris pour le remplacement de M. Tirard, n'a pas donné de résultat. Les trois candidats en présence restent en ballottage comme à Châlon-sur-Saône où M. l'abbé Sanvert s'était mis courageusement sur les rangs. Le candidat monarchiste, M. Despatys, a obtenu 2,041 voix contre 6.220 recueillies ensemble par ses adversaires républicains, MM. Hiélard et Forest. C'est le plus *avancé* de ceux-ci qui a réuni le plus grand nombre de voix : 2,269 contre 2,951.

—

Du côté de la Chine, la situation s'éclaircit difficilement et il serait bien possible que la politique de M. Challemel-Lacour n'ait d'autre résultat que de faire reculer la France devant l'ultimatum de la Chine. Le projet de traité soumis par le marquis de Tseng aux délibérations du ministère comporte l'abandon de l'idée de conquête, la reconnaissance de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam. La France ne pourrait occuper que le delta du Tonkin, et sa domination s'arrêterait à Laokaï. L'effectif des troupes maintenu au Tonkin serait pour un an de huit mille hommes et ensuite de quatre mille.

En somme, nous revenons au traité Bourée que le ministre des affaires étrangères considérait il y a quelques mois comme déplorable. M. Challemel-Lacour, qui reprochait à M. Bourée d'avoir sacrifié les intérêts et la dignité de la France, admet-il donc aujourd'hui que M. Bourée avait bien apprécié la situation ? Oui, sans doute, puisque l'officieux *National* annonçait, l'autre jour, que les négociations sont reprises sur les bases du traité Bourée.

Une importante réunion des ministres doit avoir lieu demain à ce sujet.

Si les conditions indiquées par l'ambassadeur chinois sont acceptées par la France, il s'ensuit que notre gouvernement s'est complètement mépris sur les dispositions de la Chine et a blâmé injustement M. Bourée ; que le sang versé au Tonkin et l'argent dépensé étaient inutiles et sont perdus ; enfin, que le prestige de la France reculant devant les menaces de la Chine, est publiquement abaissé. Ce n'est pas l'humilité de la France républicaine qui rendra hésitants les Pavillons noirs déjà si audacieux.

Si les conditions de la Chine sont rejetées, la lutte commencée se transforme en une guerre des plus pénibles. Il faudra expédier au moins 50,000 hommes ; quant aux millions, on ne peut calculer ce qu'on en dépensera. Complice ou aveugle, notre gouvernement demeure sans excuse.

—

Des lithographies obscènes qui provoquaient depuis quelques jours l'attention des passants sur les *Amours secrètes de Napoléon III* viennent d'être arrachées des murs de Paris, par ordre de M. le préfet de police. On a arrêté, par la même occasion, les colporteurs de ces ordures, qui vantaient aux oreilles des jeunes filles cette marchandise de trottoir. Nous ne prodiguerons pas nos éloges à M. Camescasse pour ce coup d'autorité. Il ne les mérite guère. Ce n'est pas d'aujourd'hui que de pareilles publications s'affichent insolemment derrière les vitrines ou s'étalent sur nos murailles. Tous les gens honnêtes ont protesté, il y a beau temps, contre cette liberté de la pornographie, qui se pratiquait partout au grand jour, sous couleur de politique. Que de placards immondes hurlés dans les rues, contre des hommes auxquels on n'avait à reprocher que de n'être pas républicains ! Que de publications éhontées où l'on déversait contre le clergé des tombereaux d'injures ! La poste elle-même se

faisait la complice de ces diffamateurs de bas-étage, en colportant les enveloppes sorties de l'officine de Léo Taxil.

On a fait la sourde oreille tant que le clergé a été seul en cause. Mais cette presse à scandale a tenu à modifier ses exercices. Elle a tourné ses batteries, peu à peu, contre ceux qui assistaient avec indifférence, et peut-être avec une secrète satisfaction, à ce dévergondage de calomnies contre le « cléricalisme. » Certains opportunistes ont été pris à partie. Certains radicaux, M. Lissagaray et même Louise Michel, ont reçu également des éclaboussures. La licence a dès lors paru excessive, et l'on a trouvé moins plaisante cette liberté de l'injure et de la diffamation par le crayon et par la plume. On a crié. On s'est adressé en haut lieu. On a demandé, au nom de l'intérêt public d'accord cette fois avec l'intérêt privé, le balayage de ces immondices. Et M. le préfet de police, qui n'a rien à refuser aux amis de ses amis, s'est alors exécuté. Il a commencé par les *Amours de Napoléon III,* pour avoir le droit de mettre au violon ceux qui détailleront à coups de langue les infamies contenues dans certains placards anti-opportunistes.

Et voilà que l'on vient de découvrir tout à coup que l'on n'était pas désarmé comme on le prétendait. On a déterré un article du code — il n'était pas bien caché cependant — qui punit l'outrage à la morale publique et la provocation à la débauche. La provocation et l'outrage étaient visibles depuis longtemps ; on ne s'en est aperçu qu'hier. Jusque-là on répondait, comme la *Justice,* que l'autorité n'avait pas à intervenir, et que le « *bon sens public* » était suffisant. Espoir chimérique ! Le « bon sens public » n'a jamais rien empêché. Le bon sens public peut blâmer, mais quelle est la sanction de son blâme ? Pour que l'action du bon sens public fût efficace, il faudrait que l'éducation que l'on donne au peuple lui permît de se rendre compte de ce qu'il y a de coupable et de dangereux dans les livres et les publications à scandale dont nous parlons. Or, c'est précisément dans ce genre de publications qu'il puise un enseignement qui fausse ces notions de bon sens. Ce sont des journaux républicains qui ont publié en feuilleton ces *Maîtresses du Pape* que l'on reproduit avec des illustrations éhontées. Ce sont des républicains qui publient les *Amours de Napoléon III ;* c'est un républicain, un député, qui écrit les *Quatorze péchés capitaux ;* c'est une librairie républicaine qui

réédite à bon marché : la *Pucelle,* la *Religieuse,* les *Nonnes galantes,* la *Retraite de la Marquise,* « contes jusqu'à présent interdits, » a-t-elle bien soin d'ajouter pour piquer la curiosité.

Le « *bon sens public* » d'ailleurs empêchera-t-il que les jeunes filles qui reviennent de l'école ou de l'atelier en aient les yeux souillés ? On s'aperçoit du danger aujourd'hui, parce que l'on comprend que personne n'est plus à l'abri de ces pamphlétaires du ruisseau, et le « bon sens » de M. Camescasse lui fait comprendre que, s'il ne sévit pas contre les *Amours de Napoléon III,* il n'aura aucune prise contre les Vésinier et autres Léo Taxil, le jour où il leur plaira de lancer dans la circulation les *Orgies de Ville-d'Avray,* ou tout autre immonde feuilleton contre des morts ou des vivants républicains. Nous voudrions nous tromper, nous voudrions croire que telles ne sont pas les préoccupations de l'autorité. Mais alors pourquoi ne s'est-on décidé à sévir qu'après de longues et inexplicables hésitations?

—

Les hommes d'État anglais, surtout les chefs de parti, ne chôment jamais longtemps. La session terminée, les discours « hors session » ne tardent pas à commencer. Cette fois-ci, c'est lord Hartington qui a ouvert le feu par un exposé de la politique tant intérieure qu'extérieure du Royaume-Uni, prononcé à Sheffield, au grand banquet de la fête des « couteliers. »

Le premier lieutenant de M. Gladstone est fort satisfait de la marche des affaires. Si tout n'est pas au mieux, il ne s'en faut pas de beaucoup, et pour peu que les libéraux restent encore au pouvoir, il va de soi qu'on peut s'attendre à des merveilles.

Mais qu'a-t-il dit de Madagascar, du Tonkin et de l'Égypte ?

En ce qui est de Madagascar, le ministre de la guerre de la reine Victoria reconnaît que les difficultés survenues entre l'Angleterre et la France, ou plutôt entre les commandants des forces britanniques et les commandants des forces françaises, ne sont pas susceptibles d'une solution aisée, prompte et satisfaisante, mais il espère néanmoins que, chacun y mettant un peu du sien, on finira par s'entendre.

Les rapports de la France avec la Chine sont pour l'honorable marquis un véritable sujet d'anxiété, car une rupture entre l'empire du milieu et la République causerait de graves dommages au sujet de Sa Majesté. Non pas qu'il aille presqu'à présager un pareil malheur, il semble penser au contraire que

l'esprit de sagesse l'emportera et que, partout, au lieu de sang, il ne coulera que de l'encre.

Lord Hartington a assez longuement parlé de l'Égypte; par malheur il n'a rien dit que nous ne sachions depuis longtemps. Sa thèse a été développée en maintes circonstances par M. Gladstone et elle est facile à résumer; les Anglais sont allés sur les bords du Nil dans le dessein de maintenir l'autorité du khédive et de sauvegarder leurs propres intérêts; ils doivent y rester jusqu'au jour où leur tâche sera achevée.

—

Tandis que l'empereur Guillaume s'apprête à tenir, sur les bords du Rhin, les grandes assises du nouvel empire germanique, au milieu d'une affluence de princes alliés ou vassaux qui fait songer à la cour de Napoléon Ier à Erfurth, tout un cénacle de têtes couronnées se trouve, en ce moment, réuni, sur les bords du Sund. Le Danemark, dépouillé de la moitié de son territoire, du tiers de sa population et de ses défenses naturelles par la coalition de 1864, a trouvé une compensation relative à ses pertes dans la brillante fortune réservée à la plupart des membres de sa dynastie. Le roi Christian, malheureux souverain, est chef d'une famille prospère, et il a établi ses enfants de la manière la plus brillante : son fils aîné régnera à Copenhague, le cadet est roi de Grèce; l'une de ses filles est czarine, une autre sera reine de Grande-Bretagne et d'Irlande et impératrice des Indes. Aussi le souverain du petit Danemark n'a-t-il qu'à s'entourer de ses enfants et de ses gendres pour réunir autour de sa personne un véritable congrès de souverains, capable de rivaliser d'éclat avec la cour qui va briller autour de l'empereur d'Allemagne.

Fidèle aux habitudes de mystère dont la sécurité de la personne impériale paraît avoir fait une loi à la cour de Russie, le czar et la czarine ont paru inopinément à Copenhague et y sont les hôtes de la famille régnante. L'empereur et l'impératrice y trouvent la princesse de Galles, le roi et la reine des Hellènes; l'arrivée du roi de Suède et de Norwège, qui se trouve actuellement en villégiature en Scanie, à l'extrême pointe méridionale de son royaume, va, dit-on, grossir bientôt le nombre des hôtes couronnés de la cour danoise.

L'opinion publique, en Europe, se refuse à voir une simple fête de famille dans cette réunion de personnages augustes; elle s'obstine à lui donner un caractère politique, celui d'une sorte

de contre-partie anticipée et discrète de la cour plénière que le César germanique va tenir sur le Niederwald.

—

Une violente agitation antihongroise se manifeste en ce moment en Croatie, où les troubles prennent, dans certaines localités, une tournure socialiste.

M. le général baron Ramberg est nommé commissaire du gouvernement pour la Croatie.

M. Tisza obtiendra tout ce que demande le cabinet hongrois et une crise ministérielle hongroise sera ainsi conjurée. Mais la situation deviendrait très grave si le gouvernement hongrois ne réussissait pas à rétablir promptement l'ordre et si les mesures de répression provoquaient de nouveaux troubles.

Les manifestations antisémitiques continuent également à sévir en Hongrie.

Certains organes de l'opinion libérale, par ce fait même favorables aux israélites, donnent sciemment le change en insinuant que la persécution contre les juifs est avant tout un acte d'intolérance religieuse. Il y a au fond de ces événements une question sociale et une question économique de la plus haute importance.

Il faut bien remarquer ce qui distingue les troubles en Croatie des troubles analogues en Russie et en Hongrie : c'est l'*absence complète de pillage*.

Les paysans croates vont même jusqu'à poster des sentinelles autour des bâtiments publics ou privés d'où ils arrachent les écussons. Ils ont raison, car les chevaliers d'industrie de race hongroise ou juive pourraient facilement profiter du tumulte pour faire disparaître les magots.

Encore un mot sur les troubles antisémitiques en Hongrie. Ils sont certainement une conséquence et une protestation contre le verdict rendu dans l'affaire de Tisza-Eszlar.

On croit plus fermement que jamais au crime dont a été victime la pauvre Esther Solimossy. Tout ce procès de Tisza-Eszlar a été un scandale ; il restera une honte pour la justice hongroise. Mais, à part cela, ce qu'il faut bien faire remarquer à propos de cette affaire, c'est que Esther Solimossy était protestante, et que la plupart des troubles antisémitiques se font dans les districts protestants de la Hongrie. L'*Agence Havas* a toujours soin d'oublier cela; elle sait qu'à l'étranger on regarde la Hongrie comme un pays foncièrement catholique. Quelle bonne aubaine alors de pouvoir mettre plus tard tout

sur le compte de l'Église catholique! C'est ce que fait, par exemple, pour sa grande honte, la presse anglaise.

—

Une épouvantable catastrophe vient de bouleverser le passage de la Sonde, causant la mort de plus de 100,000 victimes dans les îles qui s'y trouvent, notamment à Java. Les détails sur cet épouvantable cataclysme, sans précédent dans notre siècle, commencent à arriver. Outre les morts d'hommes, presque toutes les parties de l'île de Java ont éprouvé des pertes irréparables. Ainsi les « mille temples de Brambamam » sont très endommagés; quelques-uns même sont détruits. Le dôme du célèbre temple de Borobodo a disparu, entraîné par la chute des rochers.

A Speeswyk, les rocs avaient, en tombant, la température du fer rouge. C'est au point qu'ils ont mis le feu aux maisons dans la partie la plus peuplée de la ville. Dix bazars appartenant à des Européens ont été détruits dans cette localité.

Le fleuve Jacatana, sur les rives duquel s'élève Batavia, a été si complètement envahi par la lave et les débris de toute sorte que son cours a été détourné. Se frayant une nouvelle route par une des rues de la ville, les eaux sont allées se jeter dans l'Emerades, dont elles ont considérablement élevé le niveau.

L'île d'Anius, qui est située à cinq milles de l'embouchure du Targerong et à vingt milles à l'est de Batavia, est complètement inondée. Dans les îles de Baby et de Tjiribon, plusieurs maisons se sont écroulées et tous leurs habitants ont péri. L'île de Midah, à dix milles de la côte de Java, a été en grande partie engloutie. De tous les points de l'île arrivent des détails navrants, et il ne paraît pas que l'on ait encore des données complètes sur l'étendue du désastre à Sumatra.

L'immense ondulation soulevée par l'effondrement des îles qui ont disparu dans la mer s'est propagée dans les détroits, au nord jusqu'à Bornéo, à plus de cent vingt lieues de mer de distance, et à l'est jusqu'à l'extrémité de Java. A Batavia, la mer a monté de deux mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers, puis elle s'est retirée presque instantanément, amenant une dénivellation de cinq mètres, qui a laissé à découvert quelques centaines de cadavres horriblement mutilés.

P. Chantrel.

VARIÉTÉS

Où reposent les Bourbons.

L'enterrement sur la terre d'exil du dernier des Bourbons français de la branche aînée, reporte la pensée, pleine d'émotions, vers ces princes des trois races royales, les aïeux du mort. Où sont leurs cendres ?

A Goritz, où repose le comte de Chambord, se trouvent :

Le roi Charles X ; le duc d'Angoulême ; la duchesse d'Angoulême, la sainte fille de Louis XVI ; la duchesse de Parme.

A Eu, dans le caveau du château royal, reposent avec le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, les princes de la branche cadette des Bourbons.

A Saint-Denis dorment, dans la vaste nécropole royale, les autres Bourbons.

Dans l'église supérieure sont placés symétriquement les monuments funèbres élevés à la mémoire des rois et des reines de France. Mais les restes mortels ne sont pas là : ils sont déposés dans la crypte de l'église souterraine. Le caveau royal est divisé en trois compartiments. Au centre, se trouve le caveau dit des Bourbons.

La voûte du caveau est soutenue par de magnifiques piliers sculptés, qui datent de l'époque de l'abbé Suger. Sur des tréteaux en fer sont posés douze cercueils en plomb. Ce sont : le roi Louis XVI ; la reine Marie-Antoinette ; Mme Adélaïde de France, fille de Louis XV, morte à Trieste ; Mme Victoire de France, sa sœur, morte également en exil ; le duc de Berry, père de M. le comte de Chambord ; le roi Louis XVIII ; les deux enfants de M. le duc de Berry ; les deux derniers princes de Condé ; le roi Louis VI, enterré à Melun et ramené à Saint-Denis sous la Restauration ; la reine Louise de Lorraine, femme de Henri III, enterrée dans l'église des Capucines de la place Vendôme.

Tous ces cercueils sont recouverts de draps noirs que le temps et l'humidité ont réduits en lambeaux. Sur des plaques en vermeil sont inscrits les noms du prince. L'épitaphe du Roi Martyr est ainsi libellée : *Ici repose le corps de très haut, très puissant et très excellent prince Louis, seizième du nom, roi de France et de Navarre.* Devant ces augustes dépouilles

brûle nuit et jour une faible lampe que l'on aperçoit à travers les barreaux de fer.

A droite du caveau des Bourbons est situé le caveau des Valois, dit le caveau de Turenne. C'est là que reposait le grand capitaine avant d'être transféré aux Invalides.

Là ont été recueillis et enfermés dans quatre cercueils immenses les ossements des rois profanés en 1793. On croit généralement qu'une populace furieuse s'est ruée sur Saint-Denis et a brisé les tombes royales. C'est une erreur historique. On a procédé à ces mutilations avec un très grand sang-froid, presque avec ordre. devant une commission nommée *ad hoc.* Les corps des rois et des reines furent jetés pêle-mêle dans la cour des Valois au cimetière de la Madeleine. Un religieux de la célèbre abbaye de Saint-Denis nous a écrit le journal de ces horribles profanations, auxquelles il a assisté. Le visage du bon roi Henri IV fut trouvé parfaitement conservé; on put même en faire le moulage. En 1817, le 19 janvier, tous ces restes royaux furent solennellement exhumés en présence du représentant de Louis XVIII, et déposés où ils sont aujourd'hui. Sur des plaques de marbre noir on lit le nom de plus de vingt-cinq rois, quarante-cinq reines et soixante et onze princes et princesses du sang.

De l'autre côté du caveau des Bourbons, on a creusé, sous le règne de Napoléon III, le caveau impérial, où on devait ramener Napoléon Ier et le duc de Reichstadt, toujours en Autriche. Le caveau est vide. Napoléon III et Napoléon IV reposent à Sainte-Marie de Chislehurst, jusqu'au jour prochain peut-être où ils seront ramenés à Farnborough.

Les lois et les mœurs.

Les lois américaines ont bonne intention. Mais ce n'est pas avec des lois que l'on civilise un peuple. Elles peuvent le maintenir lorsqu'il a reçu une forte éducation; quant à la lui donner, elles en sont incapables, l'histoire le prouve, et les faits qui se déroulent sous nos yeux le démontrent journellement.

Chaque semaine, il débarque à New-York une moyenne de mille individus, à peu près autant qu'il en meurt à Paris dans le même laps de temps. Ce flot ne s'est pas encore dispersé dans les divers États qu'il en arrive un second, puis un troisième, avec la régularité de la marée. Comment

s'emparer de ces gens, les dégrossir, les fondre et les moraliser ?

Les législateurs sont là, et comme l'on s'imagine que tout dépend d'eux, leur nombre est grand et chaque État a les siens. Les pieds sur leur pupitre et le chapeau sur la tête, car ils ont une haute idée de leurs fonctions, dormant ou riant bruyamment, se lançant des boules de papier ou se versant de l'eau glacée dans le dos, ils étendent les fils de leurs lois sur cette cohue, à gauche, à droite, dans toutes les directions. Ces fils, bien entendu, ne gênent et ne régularisent les mouvements que des faibles et des petits ; les gros gardent leurs coudées franches et passent aisément à travers. Si cette impuissance est propre aux lois de tous les pays, en aucun pays du monde, cependant, elle n'éclate et ne s'affiche avec plus de cynisme qu'en Amérique.

Bas-de-Cuir qui a tué un daim en temps prohibé, en appelle à son honnêteté, insiste, et se voit condamné à trente jours de prison. Tel maire ou tel sénateur vole des millions, tel banquier ou tel négociant fait banqueroute, ou met le feu à sa maison ; l'opinion s'émeut ; il rit, comparaît devant la cour d'assises, dit tout haut, en entrant : — Je défie que l'on trouve un jury qui me condamne ! — et entend prononcer son acquittement aux applaudissements du public. Pour que la loi l'atteigne, il faut que le temps lui manque ou les dollars. Quant aux témoins, ils ne manquent jamais. Dernièrement, on condamnait quelqu'un à mort. La sentence n'était pas prononcée que les juges recevaient cette dépêche d'un inconnu : « Les vrais coupables arrêtés, ce sont trois nègres. » Mais il était trop tard ou le moyen était trop grossier ; sans quoi, il se serait levé des témoins de partout et trois nègres quelconques eussent été pendus.

Avec les dollars, ce qui glisse ouvertement à travers les mailles du filet légal, c'est la violence. Chacun sait qu'il est en plein dans le combat pour la vie, et qu'il n'a à compter que sur soi pour se défendre. Aussi, malgré la loi, le revolver fait partie intégrante de leur personne. Ils le portent dans une poche spéciale du pantalon, un peu au-dessus de la hanche droite et en arrière. En tramways, dans les rues, au parc, vous les voyez par un mouvement rapide qu'ils doivent connaître depuis l'enfance, diriger la main sous leurs vêtements : ils cherchent leur mouchoir ! pensez-vous ; et c'est un solide revolver qu'ils ramènent et que, selon l'occurrence, ils vous exhibent entre les deux yeux.

Il n'est pas de jour où il n'entre en scène, je ne dis pas dans les bois ou autres lieux écartés, mais dans les endroits les plus fréquentés et à toutes les heures. La semaine dernière, à l'hôtel, un voyageur demande à déjeuner : le garçon tardant à le servir, il saisit un revolver et le lui dirige sur la face. Le garçon comprend ; il disparaît comme un éclair et revient de même, les bras chargés de victuailles. Le revolver rentre dans la poche *ad hoc,* et le voyageur déjeune tranquillement.

Vous comprenez que la politesse et la courtoisie ont de la peine à s'épanouir dans un pareil milieu. Il n'y en a pas, pas plus qu'il n'y a de cœur. La première chose que vous recommandent les prudents lorsque vous débarquez, est celle-ci : Défiez-vous de votre sensibilité, générosité, ardeur chevaleresque, de toute cette bonne vieille monnaie de la civilisation qui a cours en France ; ici, elle est inconnue. Ouvrez l'œil, boutonnez votre pardessus, et dites-vous que vous marchez dans le sentier de la guerre. Vous ne rencontrerez pas de Peaux-Rouges, armés du tomawak, mais des messieurs généralement bien mis dont la dextérité de mains n'a d'égale que leur absence de préjugés.

Je vous le demande, que dire d'une nation où presque tous les jours il y a, dans les grands journaux de la capitale, des offres de ce genre :

— A ADOPTER : Un enfant de trois jours, du sexe féminin, beau, délicat et que sa parenté anglo-américaine a rendu d'une nature encore plus fine. On le livre entièrement.

— A ADOPTER : Une magnifique enfant d'un mois.

— A ADOPTER : Une belle fille de quatre ans. Inutile de se présenter si l'on n'est un parti de premier ordre.

Et, au-dessous de chacune de ces offres, il y a l'adresse où l'on peut venir débattre le marché.

Si la voix du sang n'a pas plus de force, le patriotisme en a encore moins. Existe-t-il ? S'est-il dégagé de ce mélange de gens de toute provenance et de toute habitude ? Il y a bien trois ou quatre fêtes qui reviennent périodiquement pour célébrer les grands anniversaires de la lutte pour l'indépendance ; mais où sont les successeurs de ceux qui ont combattu ? S'il s'en trouve, ils sont noyés parmi les étrangers qui se succèdent sans relâche et qui, s'ils s'en occupent, ne consacrent à ces souvenirs que juste le degré d'attention que l'on a pour les choses les plus lointaines.

Le peuple, la nation n'existent pas, parce qu'il n'y a personne pour garder les traditions et avoir le culte du passé. Et y aurait-il quelqu'un que, tous les nobles sentiments dont je parlais tout à l'heure faisant défaut, le patriotisme ne serait toujours guère en honneur. Ah ! s'il se cotait à la Bourse de New-York, on pourrait le vendre en tonnes dans les marchés de Chicago et de Buffalo, ce serait différent. Aussi je suis ravi d'étonnement lorsque je me rappelle le brave Trochu constatant à la tribune l'abandon dans lequel le Nord nous avait laissés pendant la guerre de 1870, et disant avec mélancolie : « J'espérais que l'Amérique se serait souvenue de Lafayette et de Rochambeau. » Autant leur parler de Léonidas et de Régulus.

Ce qui manque à cette immense démocratie, ce sont les classes dirigeantes. Je le répète, les lois sont bonnes, mais les mœurs ne le sont pas. Les premières réussiront-elles à former les secondes ? Non, car il faudrait que leur respect descendît de haut, et les sommets ne se rencontrent pas au sein de cette fourmilière.

En fait de sommets, il n'y a que ceux que produisent le suffrage universel et le dollar, et ceux-là la fourmilière les connaît trop pour en recevoir une inspiration morale ; abandonnée à elle-même, elle est tout entière au présent, l'esclave de ses instincts et de ses appétits. Il faudrait quelqu'un, royauté, noblesse ou clergé, pour créer des courants, par ses exemples, et l'arracher à ses préoccupations matérielles qui l'empêchent d'avoir une âme. (*Français.*)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Aura-t-on la paix ou la guerre avec le Céleste-Empire ? telle est la question du moment à la Bourse. « Otez-moi de là ces magots ! » s'écriait Louis XIV, quand on lui présenta pour la première fois de la peinture flamande. Le grand roi, s'il eût vécu de nos jours, aurait avec plus de raison tenu le même langage en apprenant ce qui se passe au Tonkin. Il y a décidément là-bas trop de Chinois. On s'était habitué aux Annamites et aux Pavillons noirs ; l'interruption de ces Messieurs du Ciel n'est pas malpropre, mais elle tient de la place. A vrai dire, nous n'avons conçu aucune appréhension des velléités d'agression des Mongols ; ils ont trop à faire chez eux

pour s'exposer, en venant à notre rencontre, aux révoltes qui se préparent derrière eux, et le marquis de Tseng doit bien rire, en se mirant dans son bouton de cristal, — (est-il de cristal ?) — des rumeurs fantaisistes que son propre gouvernement l'a sans doute chargé de répandre en Europe.

Tels sont les discours, à la Bourse, des docteurs. Tant mieux ; et ils ajoutent que si la Bourse a conçu, la semaine dernière, quelques soupçons ou quelques alarmes, elle semble se rassurer maintenant ; l'approche des émissions aidant, elle fait assez bonne figure. Doit-elle monter, doit-elle baisser ? Si l'on s'en rapporte à la situation financière, il n'y a pas d'éléments de plus-values dans l'insuffisance croissante des recettes budgétaires par rapport aux prévisions. Mais on sent que le déficit peut être passager, et que, avec une sage politique économique, on peut encore revoir de beaux jours. La campagne d'automne paraît se préparer, et quand on veut inaugurer le retour des affaires par des opérations aussi grosses que le Panama et les tabacs turcs, c'est que l'on a foi dans la sincérité d'un mouvement réparateur. Qui vivra verra.

Selon toute apparence, la première affaire qui verra le jour sera celle du Panama. La France est tout particulièrement appelée à retirer de grands avantages politiques et économiques de la construction du canal. Cette voie ne sera séparée que par quelques jours de navigation de nos ports de l'Océan et de la Manche, et elle nous donnera de précieuses facilités pour communiquer avec nos établissements de l'Océanie et avec l'Asie orientale. Notre commerce attend, d'ailleurs, l'ouverture du canal pour étendre ses relations avec l'Australie et les côtes occidentales de l'Amérique du Sud.

La construction du Canal est maintenant en complet développement ; la période des travaux préparatoires est terminée. M. de Lesseps, dans son rapport à la dernière assemblée du Panama, a redit que, suivant toute apparence, l'œuvre serait achevée en 1888. Les informations techniques transmises de l'Isthme tendent à confirmer pleinement cette déclaration. Dans trois ou quatre ans, les entreprises de navigation pourront commencer à accroître leur flotte en vue du transit par le canal.

Un jugement du tribunal de Montpellier a décidé que les porteurs d'actions de l'*Union générale* dont les titres avaient été achetés par l'*Union générale* elle-même, ne pourraient être poursuivis en paiement des 250 fr. restant à verser pour compléter leur libération. C'est là un fait bien important si le jugement est confirmé ; cent mille actions peuvent ainsi être affranchies de tout appel de fonds. Ce qui fera rire certains actionnaires fera pleurer tous les créanciers.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES BOULEVERSEMENTS DE LA FRANCE

DEPUIS LA RÉVOLUTION (1)

Le seul énoncé de ce titre devrait suffire. Il paraît étrange, en effet, d'avoir à apprendre à une nation qu'elle a été agitée durant un siècle : comme si ces agitations mêmes n'avaient pas dû l'en instruire assez. Et cependant cela s'explique. Le sentiment de l'agitation dépend de l'idée qu'on se fait de la stabilité, que l'habitude de l'agitation fait elle-même perdre. On devient chétif en devenant appauvri, et on se raccourcit à sa condition. Combien disent : Eh bien, quoi? c'est une crise de plus ; mais nous en avons traversé bien d'autres ! La Révolution, après tout, n'a pas fait que nous n'ayons vécu 96 ans, et que nous n'ayons eu des régimes de 15, 18 et 22 ans de répit. Il ne s'agit que d'en changer, n'importe comment, sans tant regarder au fond des choses. C'est affaire de combinaison de ce que vous appelez le mal révolutionnaire, avec lequel il faut savoir toujours compter, soit parce qu'il en coûterait trop de l'extirper, soit même parce qu'il a du bon.

Et voilà comme une nation dont le tempérament fut toujours de croître chez elle et de resplendir au dehors, descend, d'agitation en agitation, jusqu'à une dernière qui est l'agonie, après laquelle le fossoyeur, qui attend à la porte, n'a plus qu'à s'en emparer !

Il importe donc au plus haut point de nous rendre compte d'un tel sort, à cette heure tout à la fois suprême et favorable, qui ne se représentera peut-être jamais plus : suprême, par le danger ; favorable, par l'issue de salut dont il nous donne la claire vue.

N'oublions pas le pronostic que nous a légué le principal apôtre de la Révolution, comme s'il eût voulu en dégager par là sa responsabilité et y engager la nôtre. Il n'a pas dit seule-

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Bordeaux.

ment que l'État *ne cessera d'être agité* par le principe différent de celui qui naît de la nature des choses introduit dans ses fondements, mais il a ajouté : JUSQU'A CE QU'IL SOIT DÉTRUIT, *s'il n'est changé, et que l'invincible nature ait repris son empire.*

C'est donc d'agitations destructives, mortelles, qu'il s'agit. Et voyez comme la démonstration de cette funeste vérité est rigoureuse. Le rapport du principe révolutionnaire avec l'agitation où nous avons été depuis est tel que, en nous plaçant en 89, nous aurions dû augurer dès lors, — comme l'affirmèrent les meilleurs esprits, et notamment l'aréopage de tout ce que l'Amérique, l'Angleterre, la Suisse comptaient chez nous d'hommes politiques libéraux sympathiques à nos réformes, — que la France était vouée par la Révolution à des destructions croissantes. Et vice-versâ, ne saurions-nous rien de ce vice originel, comme si nous arrivions d'un autre monde, que le seul spectacle de notre histoire, depuis lors, devrait nous le faire deviner. Il ne se peut rien voir de plus complètement décisif, pour nous faire revenir de l'erreur où notre mal même nous a entretenus, à moins de la pousser jusqu'à en être les irrémédiables victimes, et que nous ne soyons seuls à ne pas profiter de l'expérimentation qui s'en fait sur nous pour l'instruction du monde entier.

Quelle histoire que la nôtre dans la courte durée d'une seule génération ! quelle succession de tragiques désastres nationaux ! quel amas de constitutions et de régimes ! — L'échafaud de Louis XVI et la Terreur pour don de bienvenue de la Révolution, d'où la France ne revint que par miracle ! Les proscriptions du Directoire l'y rejetant ! La coupe à blanc des générations nouvelles pour payer les frais d'une diversion de gloire devant aboutir à Waterloo ! quatre trônes croulant dans la boue et quatre chefs de dynasties rejetés et morts en exil ! Les journées de juin et la société luttant corps à corps avec le socialisme, heureuse cette fois d'y échapper ! Le second Empire que tout annonçait devoir être la paix, se dénouant par Sedan et la Commune et le double siège de Paris ! En somme, trois Républiques, deux Empires, deux Monarchies, trois invasions, dix révolutions ! On s'y perd. Voilà le canevas sur lequel chacun peut broder le souvenir de mille affreux et honteux épisodes.

Nous avons eu quelques années de gloire et de prospérité,

oui : mais à quelle condition et à quel prix ? à la condition de ne distraire la Révolution, sous les quatre gouvernements auxquels se rapportent ces années. qu'en la laissant sabrer le droit, miner le droit, fausser le droit, ravir le droit; et au prix de la diminution du territoire sous le drapeau de la Révolution se repliant toujours en deçà, et de la diminution des mœurs politiques jusqu'à l'abjection où elles sont tombées aujourd'hui. De telle sorte que ces années de prospérité, entre-coupées de catastrophes, n'ont été que des années de trêve et d'alarme, où la Révolution se refaisait en nous défaisant, nous faisant toujours payer avec usure les endiguements dont elle se grossissait, parce qu'ils étaient faits de ses propres éléments.

L'histoire de France depuis 89, n'a été, à travers vingt naufrages, que l'odyssée d'une nation à la poursuite d'une stabilité qui se dérobe et d'un port qui fuit.

*
* *

M. Thiers l'a dit d'un mot (à Rouen, en 1871) : « Depuis quatre-vingts ans, nous sommes à la recherche de l'ordre et de la liberté. » — Rien que cela. — Et les treize ans qui se sont écoulés depuis, nous en ont-ils rapprochés? Ne nous en ont-ils pas éloignés à perte de vue ? C'est tout dire pour accuser notre écart séculaire.

Il faut bien qu'il y ait une cause à un phénomène si persistant. La dire et la redire est un devoir; et ce n'en est pas un moindre de l'entendre :

Qu'est-ce l'Ordre, sinon le *mal empêché?* et qu'est-ce que la liberté, que *lé bien facilité?* Nous ne sommes en société que pour cela. Mais cela présuppose la distinction du mal et du bien, laquelle, comme l'a bien dit Lacordaire, « renferme l'exis-« tence d'un être supérieur, fondement et sanction de cette dis-« tinction même : » Dieu, principe, appui et garant de cet état social d'ordre et de liberté dont la distinction du bien et du mal est la plus vulgaire condition. Cela n'est pas exclusivement affaire de religion, à moins de prétendre que la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, ne soit pas affaire de gouvernement et de société. Sans doute on doit distinguer la religion proprement dite et la politique proprement dite. Mais distinguer n'est pas scinder; et on ne scinde pas la nature des choses dans la fondamentale unité d'où procède leur diversité. Ainsi, ce n'est pas de la religion, mais de *la Justice* même

à proprement parler que s'inspirait M. le premier Président Séguier, lorsqu'il écrivait si magistralemont au *Journal des Débats* : « Nous croyons en Dieu, et il est bon que nous recon- « naissions *publiquement* qu'il est un juge au-dessus de nous, « devant qui le jurisconsulte est inspiré, le magistrat est affermi, « le justiciable rassuré. » — Que s'il en est ainsi du magistrat, qu'est-ce donc du législateur ? — Écartez systématiquement l'idée de Dieu, de là où il importe le plus qu'elle se fasse sentir comme autorité et comme responsabilité, de l'État ; déclarez-le sans Dieu, ou concédez-le-lui ; et l'État ne représentera plus le droit, et tout le premier s'en affranchira pour nous le ravir. Le vaisseau ayant perdu son orientation et ses ancres, sera livré à l'aventure des agitations et des tempêtes ; et, pour être logique, il ne manquera plus que de proclamer la souveraineté des flots et leur droit au naufrage. Ce sera une politique, non de pilote, mais de pirate. Alors on aura beau être à la recherche de l'ordre et de la liberté, comment y arriverait-on jamais, comment ne s'en éloignerait-on pas toujours, lorsque, au lieu de leur concours déterminé par leur objet social, le mal à contenir et le bien à garantir, on n'aura que leur conflit, jusqu'au renversement de cet objet même : la licence du mal et l'oppression du bien ?

Voilà pourquoi, depuis quatre-vingt-quinze ans que ce principe d'athéisme gouvernemental, sous le nom de sécularisation de l'État, a été introduit en France, nous sommes toujours *à la recherche de l'ordre et de la liberté*.

*
* *

Mais il y a quelque chose de plus funeste que la Révolution même, s'autorisant ouvertement en cela de son propre principe : ce sont des gens de bien le lui concédant sous le couvert du libéralisme. Ayons ici le salutaire courage du médecin, et qu'on veuille bien nous le pardonner, pour la noble malade.

Cette classe de *gens de bien* est nombreuse et très nuancée, s'approchant ou se reculant de la Révolution selon les circonstances, mobile et flottante pour le bien, à l'aventure, sans rompre jamais avec le principe du mal auquel elle donne crédit, mais elle serait elle-même sans crédit, par ce défaut d'homogénéité, si elle n'avait pour noyau un certain groupe dont le petit nombre est racheté par l'honnêteté portée jusqu'au culte de la religion, à la ferveur de sa pratique et

au zèle de ses œuvres : catholiques en un mot. S'ils étaient principalement et avant tout catholiques, fussent-ils d'ailleurs libéraux, il n'y aurait que demi-mal, ou plutôt ce serait à souhait, car ils seraient catholiques et libéraux de la bonne manière. Mais voici où est leur tort évident et leur responsabilité grave : c'est de mettre sur le même pied, c'est de *solidariser* leur opinion politique et leur foi catholique, jusqu'à se professer eux-mêmes *Catholiques-libéraux*. Une telle solidarité à elle seule, leur libéralisme fût-il dans le vrai, serait déjà une semi-hérésie, plus dangereuse, en un sens, qu'une franche hérésie, parce qu'elle se glisse incognito. Mais qu'est-ce donc, si leur libéralisme est dans le faux ? Or, il l'est, ou plutôt il le devient — tant l'erreur est insinuante à l'insu souvent de ceux qui lui laissent passer le seuil ! — par le tour singulier qu'elle fait prendre à cette première part qu'ils lui ont faite. Lequel donc? De ne pas faire profiter le catholicisme de leur libéralisme, mais plutôt de faire profiter le libéralisme de leur catholicisme, et de les fausser par là tous les deux. Chose bizarre, en effet, mais trop réelle : cette solidarité dans les noms de catholique et de libéral jusqu'à n'en faire qu'un seul nom, disparaît dans la chose jusqu'à la séparation : catholique, au sens *privé;* libéral, au sens *public :* généreux de catholicisme jusqu'à la concession de l'État sans Dieu ; économes de libéralisme jusqu'à ne revendiquer que la liberté de l'autel et du foyer, et à se trouver à court devant cette revendication ainsi restreinte, faute de ne l'avoir pas prise de plus haut, faute d'avoir concédé le principe révolutionnaire de la sécularisation de l'État entraînant toute sécularisation. — Tant il est vrai, ce qu'on ne saurait trop rappeler, que la confusion de la religion et de la politique, quel que soit le régime de celle-ci, tourne toujours à la sujétion de la religion et à l'appauvrissement de la politique, et que leur distinction est le préliminaire *sine qua non* de leur union, seule solution du problème de la conciliation de l'ordre et de la liberté.

De la liberté, disons-nous. A entendre, en effet, ce néo-catholicisme, il n'y aurait que lui qui serait *libéral.* Si par ce mot, qui a fini par être pris en mauvaise part, tant il est devenu le mot de passe de la Révolution, on veut dire chaleureux partisan du droit et de toutes les libertés dont elle fait litière, nous, simples catholiques, nous le portons plus haut et plus loin, dans la conduite, que qui que ce soit qui en fait enseigne,

et, en particulier, que nos frères libéraux, jusqu'à être taxés par eux d'*excès*. Mais si par *libéral* on entend partisan de l'élimination de Dieu des affaires publiques, de la sécularisation de l'État, de sa neutralité (aussi chimérique en fait qu'impie en principe) entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal ; de 89, en un mot, et cela jusqu'à cette énormtié d'avoir voulu *faire un* 89 *dans l'Église...,* nous le répudions avec tous les parfaits libéraux d'Angleterre et d'Amérique, et nous déplorons qu'il reste encore de tels libéraux en France, parmi nombre d'honnêtes gens (1).

Sans eux, nous en aurions fini depuis longtemps avec l'ennemi commun. Mais non, dupes obstinés contre tous les avertissements et toutes les leçons, et en cela complices, ils se croient permis de cultiver l'arbre parce qu'ils en repoussent les fruits ; ce dont encore ils se font un mérite singulièrement gratuit puisqu'il n'est qu'en parole ; en belle parole, il est vrai, mais faisant moins notre affaire que le moindre grain de liberté. Et sous cette stérile liberté de la parole, ils se trouvent faire le jeu de la Révolution, en lui servant de chemin couvert pour nous mener et nous ramener à la pire tyrannie !

« Nous avons été conduits à l'abîme sous des influences fort « diverses », a dit un maître accepté de tous, M. Le Play ; « mais dans les efforts que nous faisons pour en sortir, ne per- « dons pas de vue que *les gens honnêtes nous ont nui plus que* « *les méchants* (2). »

Berryer, dans la lettre dont il honora, il y a quatorze ans, la troisiéme édition de notre livre *Du Protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*, a également écrit : « Souveraineté « de la raison individuelle, souveraineté indépendante de l'indi- « vidu contre les grandes lois religieuses et sociales, qui sont « *inséparables,* sont un seul et même principe d'hérésie et de « révolution, *quoi qu'en disent des hommes qui veulent être* « *honnêtes en se maintenant cependant dans l'erreur*. C'est « pour cette classe de *gens de bien* que votre livre est fait. »

Et, pour mettre enfin le sceau de la Parole infaillible à cette importante vérité, qu'il nous soit permis de publier ici l'admirable Lettre Pontificale que daigna nous adresser dans le même

(1) Nous verrons en son lieu, au chapitre v, ce que doit être le *Libéralisme*, pris en soi. Posons ici, seulement, qu'il consiste *à revendiquer et à accorder toutes les libertés auxquelles on a droit.*

(2) *Lettre à M. Claudio Jannet*, publiée en tête de son beau Livre : *Les Etats-Unis contemporains.*

temps Pie IX, de grande et sainte mémoire, Lettre qui, par la gravité extrême du mal social à cette heure, n'en est devenue d'ailleurs que plus opportune.

PIE IX PAPE,

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

L'orgueil, cette source du premier *Non serviam* et de tous les crimes qui le suivirent, prit au seizième siècle des proportions telles que, repoussant l'autorité de l'Église, il en vint à enseigner que l'examen des choses divines appartenait au jugement de tout homme, quel qu'il fût. Ce principe admis et une fois consacré, il en résulta nécessairement que chacun, au gré de son caprice, se mit tantôt à défigurer tel ou tel dogme, tantôt à en repousser tel ou tel autre, et qu'on finit par rejeter, comme inaccessible à la raison, tout ce qui était d'ordre surnaturel. Quand on eut mis ainsi de côté l'autorité divine, l'autorité humaine dont elle est la base ne put se maintenir, et, au jour où elle fut foulée aux pieds, les liens de la société civile furent brisés et l'on vit se succéder cette série de commotions qui ne cessent d'ébranler l'édifice social. Mais comme en reléguant au rang des fables tout ce qui est d'ordre surnaturel, les hommes ont dû placer le souverain bonheur dans la possession des choses qui passent, leurs cœurs, si naturellement enclins aux jouissances terrestres, s'y sont cramponnés avec une extrême violence; et à ces passions insensées sont venues se joindre les basses excitations, mères du socialisme, ce monstre hideux qui menace d'une perte assurée la famille humaine. Aussi pensons-nous que c'est bien à propos, au milieu de ces circonstances si difficiles, que, dans l'édition nouvelle et considérablement augmentée de votre Livre déjà si recommandable : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme*, vous vous efforcez, en montrant la cause du mal, de conjurer les ruines qui menacent et de faire connaître à ceux qui, trompés, ont abandonné la Vérité, que c'est par elle seule que l'ordre social tout entier qui chancelle et dont la chute est imminente, pourra être rétabli et raffermi. Ce noble résultat, Nous le souhaitons à votre ouvrage que Nous avons reçu avec reconnaissance, et Nous vous donnons avec amour, comme signe des divines faveurs, et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 17 novembre 1869, de Notre Pontificat l'an XXIVe.

PIE IX, Pape.

*
* *

La Révolution elle-même ne fût-elle qu'une erreur de l'esprit, comme le libéralisme chez plusieurs, et voulût-elle nous donner l'ordre et la liberté autant qu'elle se propose de les détruire,

qu'elle ne le pourrait pas; parce que, par son double principe de souveraineté du peuple et d'athéisme de l'État, elle s'est mise sur la pente fatale du contraire de ce dont tout ordre et toute liberté procèdent. L'ordre et la liberté sont condition l'un de l'autre; l'ordre n'étant que la liberté sauvegardée, et la liberté n'étant que l'activité dans l'ordre. Aussi la Révolution ne fut-elle jamais l'ordre, mais la révolte; jamais la liberté, mais l'indépendance : l'indépendance de tout joug libérateur pour nous imposer le sien. C'est la barbarie d'où les hommes ne sortent que pour trouver en société cet ordre et cette liberté qui les élèvent à l'état de peuple. Et encore la Révolution n'est-elle pas la barbarie errante du commencement, mais la barbarie en champ clos de la fin.

Voulons-nous enfin parvenir à cette terre promise des temps nouveaux, dont nous n'avons depuis cent ans que le décevant mirage, tournons-nous de l'occident de la civilisation à son orient, avec le bénéfice de dix-huit siècles de progrès, acquis le jour où nous avons rompu avec elle pour vouloir en revenir à cette servitude d'Égypte d'où le christianisme nous a tirés !

Un grand libéral, dans le plus libéral de ses écrits, notre cher et illustre Lacordaire, qu'on a appelé dernièrement, si à contre sens, *le prophète des temps nouveaux,* et dont nous aurons à évoquer plus d'une fois encore la magistrale parole, Lacordaire, dis-je, après avoir lancé à l'Italie de nos jours cet anathème : « Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu : « vous la trouverez, n'en doutez pas ! » ajoutait :

« Hélas! qui le sait mieux que nous, Français ! Voilà soixante-« dix ans (quatre-vingt-quatorze ans aujourd'hui), que nous « poursuivons dans notre patrie l'édifice de notre liberté, et « jamais nous n'avons pu obtenir du temps la consécration de « nos efforts. Quand nous croyons avoir bâti, un vent se lève « sur notre ouvrage et nous fait des ruines qui étonnent tous « les témoins de nos tragiques désastres. Qu'est-ce donc qui « nous manque ? Ce n'est ni le courage militaire sur les champs « de bataille, ni l'heureux succès dans les hasards, ni les ora-« teurs inspirés, ni les grands poètes, ni les jurisconsultes habi-« les à discerner le droit, ni rien de l'homme et de l'art : nous « avons tout, *excepté Dieu.* Et Dieu nous manque parce que « nous n'avons pas voulu *placer dans nos fondements* son « Christ, son Évangile et son Église (1). »

(1) *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, p. 37.

Voilà la pierre angulaire que nous n'avons pas voulu placer dans nos fondements, ou plutôt qui en a été rejetée, et dont l'élimination est encore systématiquement professée par des esprits qui se disent conservateurs, catholiques et, qui plus est, libéraux : conservateurs d'un édifice en porte à faux ; catholiques qui souscrivent à l'État sans Dieu ; et libéraux sans « cette Église qui a déposé le principe de la liberté moderne « dans le berceau de la civilisation européenne, et qui après l'y « avoir introduit l'y a maintenu, » comme a eu la haute sincérité de le professer M. Guizot (1).

Terminons ce chapitre sur les funestes avortements de la Révolution par une parole qui doit être son épitaphe si nous ne voulons pas qu'elle soit la nôtre.

Un loyal esprit et un honnête libéral, s'il en fût, Alexis de Tocqueville, en voie de revenir de loin sur 89, sans être arrivé à cette lucidité des principes que nous devons aujourd'hui aux dernières expériences de la Révolution, dans son livre l'*Ancien Régime et la Révolution,* travail approfondi d'une conscience politique voulant éprouver les préjugés dans lesquels elle avait vécu, a tracé ces mots, après lesquels il a jeté la plume :

« J'incline à croire, qu'accomplie par un despote, la Révolu- « tion nous eût peut-être laissés moins impropres à devenir, un « jour, une nation libre, que faite au nom de la souveraineté du « peuple et par lui (2). »

Ainsi, non seulement nous ne sommes pas devenus, et nous ne deviendrons jamais, *un jour,* de par la Révolution telle qu'elle est sortie de son principe, *une nation libre,* mais nous serions *impropres* à le devenir : tellement qu'il eût peut-être mieux valu, au point de vue de la liberté, qu'elle eût été accomplie par un *despote... !*

Quel mot méprisant et désespéré ! et de la main de Tocqueville ! et sous Napoléon III !

Que dirait-il donc à cette heure ? Hélas ! j'incline à croire qu'il n'écrirait plus *une nation libre,* mais que, raturant ce dernier mot, comme trop ambitieux, il ne laisserait plus que celui de nation, tout autant que la France peut être une nation sans être une nation libre.

C'est de l'existence même de la France, en effet, qu'il y va, dans le suprême péril que nous courons à cette heure. Doulou-

(1) *Histoire de la civilisation européenne.*
(2) Id., p. 276.

reuse vérité qui nous reste à constater, avant de montrer la seule voie de salut qui s'offre à nous dans cet imminent naufrage.

AUG. NICOLAS.

LE PAPE ET LA SCIENCE

Le *Moniteur de Rome* reçoit communication des deux lettres suivantes écrites par Mgr Tizzani, à l'occasion de la Lettre du Souverain-Pontife sur les études historiques.

Mgr Tizzani a occupé pendant de longues années et avec une grande distinction la chaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Rome.

Il s'est fait, en outre, connaître très avantageusement par de remarquables et savantes publications, spécialement sur l'histoire des conciles œcuméniques.

Mgr Tizzani nous paraît donc, à tous égards, un juge des plus compétents en la matière, et nos lecteurs seront sans doute heureux de connaître ses appréciations sur la Lettre du Souverain-Pontife.

M. le chanoine Mitterrunzner, auquel ces lettres sont adressées, est un professeur des plus distingués, recteur du Lycée de Brixen.

A M. le chanoine professeur, Jean-Chrysostome Mitterrunzner, recteur du Lycée de Brixen.

Rome, 20 août 1883.

Très cher ami,

Avant-hier a été publiée une remarquable Lettre apostolique de N. S. Père le Pape Léon XIII, sur les études historiques ecclésiastiques. Vous la recevrez par ce même courrier et je suis certain qu'elle vous fera plaisir.

Il y a maintenant un demi-siècle que je commençai à enseigner l'histoire de l'Église à l'Université romaine, et depuis ce jour, je me suis convaincu de la nécessité de l'étude de l'histoire, sans laquelle, au dire du savant Melchior Canus, on ne saurait donner le nom de théologiens à ceux qui l'ignorent. Du reste,

le célèbre Mabillon faisait remarquer avec beaucoup de raison que, sans l'étude de l'histoire, il était impossible d'avoir une connaissance exacte de la doctrine des Saints Pères, de connaître la science théologique et même les dogmes de notre sainte Religion.

Au contraire, cette étude de l'histoire ecclésiastique procure de très grands avantages à ceux qui s'y livrent sans esprit de parti.

Le même Mabillon en cite un exemple précieux, celui d'un illustre ami qui lui avoua qu'il avait quitté l'erreur et l'hérésie en étudiant sans prévention la véritable histoire ecclésiastique. Au fait, de même que des documents vrais conduisent à la vérité, ainsi des documents faux deviennent un obstacle et une cause d'erreurs.

De plus, comme observe justement Godeau, les ennemis du catholicisme n'ont pas demandé mieux que de pouvoir traiter d'ignorants et d'hommes de mauvaise foi quelques écrivains qui étaient tombés dans des erreurs historiques. C'est pour éviter de si graves périls et pour permettre aux théologiens eux-mêmes de mettre à l'abri le dogme catholique, que Notre Saint Père le Pape veut encourager par sa Lettre Apostolique l'étude approfondie de l'histoire ecclésiastique ; car il sait bien que Valésius écrivait dans l'Eusèbe que la science historique sert admirablement à la réfutation des erreurs et des hérésies.

Il ne faut donc pas s'étonner que Léon XIII ait conçu dans sa sagesse la haute idée de restaurer ces études par un acte solennel, en mettant à la disposition des écrivains, pour faciliter leur besogne, les trésors du Vatican. Cela ne veut pas dire que le Pape ignore les beaux travaux historiques qui ont été publiés depuis Baronius et Muratori ; seulement il sait fort bien faire la distinction entre les divers écrivains venus depuis, sans quoi il ne se serait pas proposé la restauration de ces sortes d'études. Personne n'ignore, en effet, les grands efforts que certains ennemis du catholicisme ont déployés pour renverser les divins fondements de notre religion et du Siège apostolique, faussant pour cela les documents, les interprétant à leur façon et accusant les catholiques de complicité, sous prétexte qu'ils ont accepté pour vrais et authentiques des documents apocryphes. Les ennemis de l'Église s'imaginent peut-être que l'étude calme, profonde et consciencieuse de l'histoire ecclésiastique, telle que Léon XIII la recommande dans sa Lettre, va tourner

à notre détriment. Il n'en sera rien, car le catholicisme ne redoute ni le vrai progrès des sciences, ni la mise au jour de documents authentiques; s'il craint une chose, ou plutôt s'il la déplore, c'est la médiocrité des écrivains et leur mauvaise foi. La science, disait, si je ne me trompe, le célèbre Bacon, — *satis hausta ducit ad Deum, parum hausta deducit a Deo.* — Non, ni l'Église ni la Papauté ne sauraient redouter la vérité; car la vérité produit une lumière telle qu'elle dissipe les ténèbres de l'erreur et dévoile les armes cachées des ennemis de la vérité et de la vertu, ennemis que David décrit dans son Psaume X^e quand il les représente « tendant l'arc et tenant leurs flèches préparées dans le carquois, pour les lancer dans l'obscurité contre ceux qui ont le cœur droit. » Ce sont au contraire les ennemis de l'Église et de la Papauté qui doivent redouter l'histoire.

Excellente a donc été l'idée du Souverain-Pontife quand il a conçu le projet d'appliquer sa sollicitude à l'histoire de l'Église en faisant puiser, à leurs vraies sources, des documents et des monuments propres non seulement à établir l'histoire dans son intégrité, mais à confondre ses corrupteurs qui ont abusé jusqu'ici du manque de certaines connaissances pour combattre spécialement la dignité et l'autorité des Pontifes romains.

Il n'était que trop nécessaire qu'une voix autorisée s'élevât à notre époque pour donner une nouvelle direction aux études historiques ecclésiastiques. Nous vivons en effet dans un siècle où l'on veut voir de ses propres yeux et toucher de ses propres mains. Depuis environ quatre siècles, on a travaillé peu à peu à saper le principe d'autorité aussi bien dans la société civile que dans le monde religieux.

Léon XIII, par sa Lettre apostolique, relève ce principe pour le bien des peuples et pour la splendeur du catholicisme.

Dans ce but, il rappelle à une nouvelle vie et les documents et les monuments ecclésiastiques, pour que chacun puisse y trouver la vérité historique et la réfutation directe de tous les faux récits publiés au détriment de l'Église, amoncelés et entassés pour ainsi dire dans ce fatras des grandes et petites publications modernes.

Il suffit en outre de la simple lecture de cette Lettre, quand on l'interprète sans esprit de parti, pour se convaincre aisément que le Saint-Père n'a pas voulu provoquer une enquête sur l'origine divine du catholicisme, mais simplement la rectification des faits historiques que quelques-uns ont essayé de cor-

rompre ou de travestir, soit par ignorance, soit par mauvaise foi. Celui qui se trouve en possession de la vérité ne la discute pas. Que celui qui l'ignore la cherche de bonne foi, et il la trouvera. Quant à ceux qui veulent l'ignorer de parti pris, qu'ils se contentent de leurs antiques mythologies et de leur darwinisme, car les catholiques ont autre chose à faire qu'à se mesurer avec ceux qui disent descendre des brutes.

Le catholicisme est en possession de la vérité; cette vérité n'est pas née d'un jour, et elle a déjà fourni ses preuves victorieuses pendant dix-neuf siècles, en face des persécutions des empereurs, des philosophes païens, des hérésies, des contradictions et de l'ignorance du moyen âge; elle les a fournies également devant les astuces des gouvernements civilisés, devant les philosophes sortis de la fameuse encyclopédie et transplantés dans notre belle Italie, qui semble destinée désormais à importer de toute l'Europe les plus mauvaises mœurs et les croyances les plus désolantes.

La Lettre du Pape tend donc, à mon avis, à répandre une nouvelle lumière, au moyen de documents précieux, sur les grandeurs et les bienfaits du catholicisme et du Saint-Siège et à rectifier ainsi notre histoire au moyen de documents authentiques. Quant à ceux qui désirent connaître l'origine divine du catholicisme, s'ils sont de bonne foi, ils n'ont qu'à lire les anciens auteurs. Il n'est pas nécessaire, en effet, de revenir aux origines diverses du Christianisme et de la Papauté, qui étaient déjà des faits prouvés quand des hommes plus compétents que nos modernes rationalistes commencèrent à en parler. Et ces hommes, si on veut les connaître, ne sont autres, sans parler des hagiographes, qu'un Ignace martyr, un Irénée, un Théophile d'Antioche, un Cyprien, un Grégoire de Naziance, un Gratien, un Athanase et tant d'autres, devant lesquels s'éclipsent les ennemis modernes du Christianisme, qui ne pourront jamais se mesurer avec eux, ni pour le temps où vécurent ces génies, ni pour le talent, ni pour la doctrine, ni pour l'honnêteté. Si donc l'on étudie leurs écrits sans prévention, on en arrive peu à peu à reconnaître cette tradition non interrompue des doctrines divines, mise en lumière par des écrivains d'une grande autorité, par les saints Conciles et par les actes des Pontifes Romains.

Il a pu arriver que, dans la longue série des siècles, certains faits aient subi quelque altération, par suite de l'ignorance des

temps, ou que quelques légendes que la critique ne saurait accepter se soient glissées dans la longue série des documents, mais la tradition catholique n'a pas été ébranlée pour autant. C'est justement pour ce motif que les recommandations faites par Léon XIII dans sa Lettre apostolique ne peuvent manquer d'être très utiles, puisqu'on aura ainsi les moyens de mieux éclaircir certains faits de l'histoire, et de mettre en évidence et dans leur vrai jour certains autres qui sont ou niés ou détournés de leur sens, ou obscurcis par ceux qui professent l'art de tout nier.

Avec cela, nous avouons que certains faits qu'on avait cru vrais par le passé ont été reconnus apocryphes, quand la critique a pris sa place dans l'histoire.

Quelques-uns demanderont peut-être, avec le sourire des ultra-critiques, que ces recherches historiques aboutissent à faire trouver l'acte original de la donation de Constantin, comme si les écrivains catholiques n'avaient pas depuis longtemps apprécié ce fait à sa juste valeur. Il n'est pas impossible toutefois, à mon avis du moins, qu'on retrouve l'acte original signé à Aix-la-Chapelle en 817 par Louis-le-Pieux. Et si l'on ne trouve pas dans les archives pontificales l'original des célèbres décrétales d'Isidore, aucun homme de bonne foi ne niera pour autant l'existence des documents équivalents fournis par l'histoire, par la science de l'époque, et par l'autorité d'écrivains d'un grand poids. La critique a permis de rectifier certains faits, mais on n'a jamais altéré objectivement la pureté de la doctrine catholique, qui ne peut dépendre ni de la volonté, ni du bon plaisir des hommes. Il est vrai que, depuis deux siècles, on a publié des ouvrages, spécialement en Allemagne, qui paraissaient ébranler l'édifice catholique, mais il est aussi certain que si l'on étudiait plus attentivement les œuvres parues en Italie à l'appui de la religion catholique, nous serions plus justes envers nous-mêmes et moins admirateurs des autres. Nos ennemis, nous ne l'ignorons pas, vont pêcher ici et là, aux sources les plus mauvaises, des faits propres à dénigrer l'Église et les Pontifes, sans s'apercevoir qu'ils marchent dans une fausse voie, car ils ne savent pas distinguer dans l'Église et dans les Papes deux éléments, l'un humain et l'autre divin. L'élément divin se compose principalement de la doctrine de Jésus-Christ infaillible. Cette doctrine est toujours la même et je l'exprime ainsi : *Christus heri et hodie*. L'élément humain, au contraire, est sujet à toutes

les passions, dont nos adversaires sont loin eux-mêmes d'être exempts ; ce qui devrait les empêcher de s'étonner, si tel ou tel personnage n'a pas toujours répondu, comme homme, à sa sainte vocation. De là proviennent ces équivoques dans la manière d'apprécier l'histoire de l'Église et celle des Papes, et ces erreurs qui font que l'on confond les vérités catholiques avec les œuvres purement humaines.

C'est ainsi que, par haine du catholicisme et des Papes, ou par ignorance, confondant les deux éléments, on répand des histoires qui font tort au christianisme, en les appuyant sur des documents faux ou corrompus, ou qu'on applique, s'ils sont vrais et authentiques, à l'Église et aux Papes et non à l'homme. De cette même manière, les rapports entre l'Église et la société civile et en particulier les rapports entre la Papauté et l'Italie sont, comme l'a fait très-justement remarquer le Saint-Père dans sa Lettre Apostolique, tristement appréciés et malicieusement travestis au point de représenter la Papauté non seulement comme ennemie de la civilisation, mais même comme ennemie de notre Italie où elle a son Siège. Pour empêcher un si grave malheur, Notre Saint-Père le Pape a eu vraiment une sublime idée, quand il a voué sa sollicitude à la restauration des études historico-ecclésiastiques. Les conséquences à tirer de la belle Lettre du Souverain-Pontife dépendent du point de vue de celui qui la lit.

Si le lecteur est un pur rationaliste, il interprètera certainement à sa manière tous les documents qui pourront être extraits des archives du Vatican, quelque vrais qu'ils soient, et il n'y verra aucune preuve en faveur de la foi catholique. Aucun argument ne saurait faire impression sur de tels hommes qui ont pour principe de nier l'origine divine de notre sainte religion. De tels hommes, n'ont qu'une chose à faire, c'est de s'instruire d'abord sur les motifs de crédibilité et de s'avancer ensuite peu à peu dans les connaissances ultérieures pour arriver enfin à reconnaître la vérité qu'ils nient maintenant de parti pris. Je ne pense pas que Léon XIII ait écrit pour eux sa Lettre qui me paraît avoir eu plutôt pour but d'éclairer des hommes qui veulent sans prévention rechercher les vérités catholiques. Léon XIII veut ouvrir les yeux à ceux qui sont disposés à les ouvrir, et non à ceux qui veulent les tenir systématiquement fermés. De là son désir de voir ouvertes les sources vraies et authentiques de l'histoire et non les petits ruis-

seaux dont les eaux ont été troublées par les artifices des modernes rationalistes. Les hommes de bonne foi se convaincront ainsi des vérités catholiques et les écrivains catholiques eux-mêmes retrancheront de leurs écrits ce qui ne peut être soutenu au point de vue de la critique.

Par sa Lettre, le Pape encourage les fortes études historiques pour démontrer justement combien l'action de l'Église et de la Papauté a été et est encore bienfaisante pour la société civile et l'Italie. Il faut en outre admettre que si la vie privée des hommes d'Église n'a pas été conforme aux préceptes de notre Religion, cela n'a rien à faire avec le principe catholique, et ceux qui voudraient tirer parti contre ce principe de la mauvaise vie de quelques personnages, feraient preuve d'une ignorance grossière, comme si un auteur, par le fait qu'il mène une vie déréglée, ne méritait aucune foi dans ce qu'il écrit ou enseigne.

La lettre de Léon XIII prouve une fois de plus que la Papauté favorise la science, comme elle l'a toujours fait dans les siècles passés. Si les Papes ne l'avaient pas en effet favorisée, non seulement en Italie, mais dans le monde entier, les laïques qui posent en grands hommes de notre temps, et quelques-uns sont vraiment respectables par leur doctrine, sauraient à peine lire; et nous n'aurions pas conservé les plus beaux monuments de l'antiquité si l'Église ne les avait pas sauvés, par le moyen surtout de ses moines, au milieu des catastrophes des anciens peuples.

Voilà, très cher ami, les impressions que j'ai éprouvées à la lecture de la Lettre Apostolique. Tenez-en le compte qu'elles méritent, car pour moi il me suffit de m'être entretenu quelques instants avec vous que j'aime et que j'estime comme vous le méritez.

† VINCENT,
Archevêque de Nisibe.

(*A suivre.*)

ACTEUR ET CHARLATAN

La crise avance, elle se précipite. Il était facile de prévoir que nous allions à l'abîme. Mais qui aurait cru que ce serait à si bref délai? Les nouvelles couches ont entendu l'appel : elles

accourent ; le torrent gronde, il grossit, et dans quelque temps il heurtera le frêle barrage que prétend lui opposer l'opportunisme. Comme des bêtes fauves déchaînées, les passions révolutionnaires se retournent contre ceux qui les ont flattées; elles vont être une fois de plus, sans s'en douter, les agents de la justice divine.

Il y a quelques mois, dans une séance académique, M. Renan, posant en sage et se drapant dans son manteau de philosophe, appliquait à notre société contemporaine un trait historique qui ne manque pas de piquant :

On raconte, disait-il, que quand la ville d'Antioche fut prise par les Perses, sous Valérien, toute la population se trouvait rassemblée au théâtre. Les gradins de ce théâtre étaient taillés dans le pied de la montagne escarpée que dominait les remparts. Tous les yeux, toutes les oreilles étaient tendus vers l'acteur, quand tout à coup celui-ci se met à balbutier; ses mains se crispent, ses bras se paralysent, ses yeux deviennent fixes. De la scène où il était, il voyait les Perses, déjà maîtres du rempart, descendre de la montagne au pas de course. En même temps les flèches commençaient à pleuvoir dans l'enceinte du théâtre, et rappelaient les spectateurs à la réalité.

Ce tableau est saisissant, et il n'est que trop fidèle ; rien ne peut éclairer ni corriger notre pauvre société ; et pendant qu'elle se livre avec une insouciance insensée à tous les comédiens qui l'amusent, la horde révolutionnaire escalade les remparts de la cité.

Puis M. Renan, s'adressant à son nouveau collègue de l'Académie, M. Cherbuliez, ajoutait : « Notre situation est un peu celle de l'acteur d'Antioche, Monsieur... » M. Renan disait plus vrai qu'il ne voulait; et plus d'un de ses spirituels auditeurs a dû souligner ce rapprochement d'un malicieux sourire. Acteur et charlatan ! Qu'est-il autre chose, en effet, cet écrivain qui s'est joué de toutes les croyances et de tous les principes : qui n'a jamais visé qu'à amuser la galerie, aux dépens de tout ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré ? Oui, « votre « situation est un peu celle de l'acteur d'Antioche, Monsieur... » avec cette différence à votre charge que vous avez fait la main aux bandits qui montent à l'assaut de la société.

Plus qu'aucun autre écrivain, M. Renan a battu en brèche les remparts de la cité ; plus qu'aucun autre, il a creusé la mine qui éclate sous nos pieds. Car un principe n'est jamais

ébranlé dans les masses, sans qu'immédiatement n'apparaisse un abîme.

Or, quel est le principe philosophique, moral ou religieux, qu'ait respecté cet écrivain, ce bel esprit, qui cherche maintenant à se donner des airs de conservateur, après avoir livré lui-même les clefs de la cité ?

La République met la croix au rebut; les bandits de Montceau-les-Mines la font sauter avec leur dynamite. Mais lui, M. Renan, n'a-t-il pas fait pis que cela, dans ces pages odieuses dans lesquelles il a dressé un nouveau Calvaire à Jésus, et plaidé, comme cela lui convenait, la cause du traître Judas?

La République efface le nom de Dieu partout; elle l'expulse de l'école, de l'armée, du tribunal, des hôpitaux : les sauvages civilisés de Montceau-les-Mines tirent les conséquences logiques de l'athéisme officiel. Mais M. Renan ne les avait-il pas devancés, en déclarant que Dieu n'est qu' « un bon vieux mot, un peu lourd à porter, » et dont il faut se décharger?

La République ne veut plus ni du christianisme, ni de l'Évangile : c'est désormais la morale civique qui doit remplacer la morale chrétienne. Et nous savons ce qu'est cette morale civique : elle consiste à obéir aux appels de la convoitise et à prendre sa place au banquet des jouissances terrestres. Et, encore une fois, M. Renan n'a-t-il pas imprimé le mouvement, en déchirant d'une main sacrilège les pages de nos saints Évangiles? Et sous ses formes polies et ses dehors doucereux, cet académicien ne va-t-il pas aussi loin que ces pauvres égarés à qui on a enlevé l'espérance du ciel? Voyez-vous ce savant, ce ce membre de l'Institut, plein d'admiration pour le « gamin de « Paris, qui écarte par une plaisanterie des croyances dont la « raison de Pascal ne parvient pas à se dégager. » Et devant ce polisson des rues, lui, M. Renan, il ose avouer qu' « il se sent « humilié qu'il lui ait fallu cinq ou six ans de recherches ar- « dentes, l'hébreu, les langues sémitiques... pour arriver juste « au résultat que ce petit drôle atteint tout d'abord et comme « d'un premier bond. » Voilà les plaisanteries de ce faux bel esprit, auxquelles sourient des hommes graves; voilà le penseur devant lequel on s'incline, prenant au sérieux ce farceur, à qui échappe encore cet aveu cynique : « Je ne puis m'ôter de « l'esprit que c'est peut-être après tout le libertin qui a raison « et qui pratique la vraie philosophie de la vie. » Est-ce assez triste ? Et ces aveux ne jettent-ils pas un jour effrayant sur le

fond de cette âme, dans laquelle le sens moral paraît aussi perverti que le sens intellectuel ?

Voulez-vous savoir encore ce que pense de la vertu cet académicien appelé à discourir sur le prix Montyon ? Voici un tout petit spécimen de sa théorie, qui en dit plus qu'un long discours. Il était encore enfant, à l'en croire ; jugez si son cœur était précoce : « J'entrevoyais, dit-il, que la beauté est un don « tellement supérieur, que le talent, le génie, *la vertu même,* « ne sont rien auprès d'elle, en sorte que la femme vraiment « belle *a le droit* de tout dédaigner... » Voilà le moraliste ; n'insistons pas, car si on soulevait le voile, on découvrirait des infamies. *Sepulchrum patens est guttur eorum.*

On va peut-être crier à l'exagération, à l'intolérance ; on dira qu'il faut ménager cet esprit distingué en train de revenir à des idées plus saines, à rentrer peut-être dans les rangs qu'il avait désertés.

Et l'on ferme les yeux sur ses derniers écrits, qui ne font qu'accentuer ses blasphèmes ; et l'on oublie qu'il continue contre nos saints livres la série de ses attentats sacrilèges, déclarant « qu'on lit mal quand on lit à genoux », comme faisaient saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, et poussant l'impiété jusqu'à comparer l'*Ecclésiaste*, un livre inspiré, « à « un petit écrit de Voltaire égaré parmi les in-folio d'une « bibliothèque de théologie. »

Mais sans sortir de son discours en réponse à M. Cherbuliez, M. Renan ne nous laisse-t-il pas entrevoir le vide de son esprit?

En présence d'une société qui tombe en dissolution, et dont il a la prétention de sonder lui-même les plaies, devant cet aréopage de l'esprit français qui s'appelle l'Académie, ne vient-il pas débiter, avec une sorte de coquetterie ridicule, des sentences qui ne tendent qu'à justifier tous les désordres qui nous tuent ? Il s'agit des vénérables traditions du passé : « Ces aus- « tères traditions, nous dit-il, continuées durant des siècles, « ont accumulé les économies intellectuelles et morales que « nous dépensons... Il nous est permis de sourire et de douter, « car des générations avant nous ont cru sans réserve. » A-t-on bien compris ? Sous cette forme légère, sous cette phrase qui glisse comme un trait empoisonné, a-t-on bien vu tout ce qu'il y a de libertinage d'esprit ? Que signifient ces économies intellectuelles et morales que nous a léguées le passé, et que nous sommes en train de dépenser, si ce n'est les vérités, les prin-

cipes, les croyances qui, dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel, soutiennent tout et constituent le fond même de la vie des peuples ? Et voilà un philosophe qui trouve tout naturel que l'on dépense ces « économies intellectuelles et morales », que l'on fasse ainsi banqueroute à la morale et à la saine raison, sous ce ridicule prétexte que « il nous est permis « de sourire et de douter ; car des générations avant nous ont « cru sans réserve. » Sourire et douter, quand tout croule alentour de nous ! Ne voyez-vous pas qu'à ce jeu insensé la société se ruine et se déshonore, semblable à ces fils de famille libertins qui, après avoir gaspillé l'héritage de fortune et d'honneur que leur avaient laissé leurs ancêtres, n'ont plus d'autres ressources que la misère et l'infamie ?

Acteur et charlatan ! C'est le jugement le plus doux que nous puissions formuler sur cet écrivain, qui se moque sans cesse de la logique, de ses lecteurs et de lui-même.

Acteur et charlatan ! ce savant infatué de lui-même, et qui, après avoir exalté la vertu infaillible de la critique et des sciences historiques, vient tout à coup, par une volte-face inattendue, nous déclarer « que ce ne sont que de petites « sciences conjecturales, qui se défont sans cesse après s'être « faites et qu'on négligera dans cent ans. »

Acteur et charlatan ! ce philosophe, qui, pour nous empêcher de le prendre aux sérieux, ose avancer de sang-froid cette énormité, qu'on « ne philosophe jamais plus librement que « quand on sait que la philosophie ne tire pas à conséquence. » Voilà M. Renan. Jamais on ne parviendra à comprendre tout ce qu'il y a d'incohérence dans cette tête, qui a fait de la contradiction l'élément de la pensée et la parure, si j'ose dire, de son talent de faux aloi.

Quand je lis une page de cet écrivain dans laquelle les idées les plus opposées, en se heurtant à chaque instant, produisent une dissonnance agaçante pour l'esprit, je me rappelle une comparaison qu'il a trouvée lui-même, et qui le peint à merveille.

Parlant de ses anciens et vénérables maîtres, à qui il ne rend d'hypocites hommages que pour mieux les narguer, il disait : « Les idées ne se choquaient pas dans leur esprit par « leurs parties sonores ; leur tête était comme un bonnet chi- « nois sans clochettes; on aurait eu beau la secouer, elle ne « tintait pas. » Pour lui, c'est bien autre chose; sa tête est un

véritable bonnet chinois à sonnettes. C'est lui-même qni nous révèle cette trouvaile : « Sitôt, dit-il, que j'eus montré au monde « le petit carillon qui était en moi, il s'y plut ; et, peut-être pour « mon malheur, je fus engagé à continuer. » Oui, c'est lui-même qui juge son rôle : pour son malheur et pour le malheur d'une foule d'âmes que ses sophismes ont blessées à mort, M. Renan continue son métier. Ce n'est pas plus sérieux : c'est un carillon qu'il fait entendre ; c'est un bonnet chinois qu'il agite pour attirer le public, sans négliger la recette ; mais le but et le résultat n'en sont pas moins odieux et sacrilèges.

Pour achever de caractériser ce phénomène intellectuel de la contradiction à outrance, citons un passage dans lequel M. Renan fait étalage de sa méthode.

C'est dans la préface de son livre sur l'Ecclésiaste qu'il se permet cette page tout à fait désopilante, si elle n'était hérissée de blasphèmes. Après avoir fait litière de toutes les grandes vérités avec le sans-gêne du gamin de Paris, M. Renan prend son ton solennel. Écoutez :

L'homme n'arrivera point à se persuader que sa destinée soit semblable à celle de l'animal. Même quand cela sera démontré on ne le croira pas. C'est ce qui doit nous rassurer à penser librement. Les croyances nécessaires sont au-dessus de toute atteinte. L'humanité ne nous écoutera que dans la mesure où nos systèmes conviendront à ses devoirs et à ses instincts. Disons ce que nous pensons : la femme n'en continuera pas moins sa joyeuse cantilène, l'enfant n'en deviendra pas plus soucieux, ni la jeunesse moins enivrée ; l'homme vertueux restera vertueux ; la carmélite continuera à macérer sa chair, la mère à remplir ses devoirs, l'oiseau à chanter, l'abeille à faire son miel.....

Et M. Renan à outrager la foi, la morale et le bon sens.

Mais continuons cette tirade ébouriffante :

Dans ses plus grandes folies, Cohele (l'*Ecclésiaste*) n'oublie pas le jugement de Dieu. Faisons comme lui. Au milieu de l'absolue fluidité des choses, maintenons l'Éternel. Sans cela, nous ne serions ni libres, ni à l'aise pour le discuter. Les plus victimés, le lendemain du jour où on ne croirait plus en Dieu, seraient les athées. On ne philosophe jamais plus librement que quand on sait que la philosophie ne tire pas à conséquence. Sonnez, cloches, bien à votre aise ; plus vous sonnerez, plus je me permettrai de dire que votre gazouillement ne signifie rien de distinct. Si je craignais de vous faire taire, ah ! c'est alors que je deviendrais timide et discret.

C'est à chacun de lire attentivement cette page, en la sou-

mettant à la critique du bon sens. Nous renonçons à en faire ressortir toutes les contradictions. M. Renan lui-même ne peut pas se prendre au sérieux.

Que signifie ce tableau sentimental, qui semble tout soumettre à un mécanisme fatal? Est-ce à dire que la carmélite macère sa chair comme l'abeille fait son miel, ou que M. Renan blasphème comme chante l'oiseau? Il ne faut qu'un tour de phrase à M. Renan pour confisquer la liberté humaine et supprimer la responsabilité. Que signifie le jugement de Dieu, pour ce matérialiste et cet athée? C'est une mauvaise plaisanterie. Essayez de concilier les pensées et les phrases : impossible; c'est un vrai charivari. Jamais bonnet chinois n'a donné un carillon si discordant. Il y a pourtant un aveu qu'il est bon de signaler. M. Renan reconnaît qu'il y a des croyances nécessaires, au-dessus de toute atteinte... Vous croyez que c'est un titre à ses respects? Pas le moins du monde; c'est contre elles qu'il se plaît à diriger ses coups, se mettant par là au ban de cette humanité, dont il attaque les devoirs et les instincts. Mais admirez sa générosité : « ce qui le rassure à penser librement, « c'est qu'on ne le croira pas. » Hélas! s'il est vrai que ces croyances en elles-mêmes échappent à ses attaques, il n'en est pas ainsi des âmes qui vivent de ces vérités et qui peuvent être victimes de ses blasphèmes. Ces âmes crient vengeance contre cet empoisonneur public.

Et maintenant, essayerons-nous de résumer l'impression que nous laissent les différents traits que M. Renan nous a fournis lui-même de sa physionomie?

Tout sonne faux dans cet étrange personnage, son cœur comme son esprit : l'un se plaît dans les sous-entendus malsains qui ne voilent qu'imparfaitement l'ignominie de sa prétendue morale; l'autre ne se meut que dans les contradictions : le oui et le non sont à l'aise dans cet esprit sans consistance, comme le sourire et le blasphème se marient sur sa lèvre hypocrite. Il vous débite les plus énormes blasphèmes d'un air quasi dévot qui fait bondir le cœur. Jusque dans ses hommages, toujours dérisoires, on sent le baiser de Judas.

Son genre de talent se ressent de la trempe de son caractère : il est ondoyant et louche. Son style — et ici le style c'est l'homme — suinte le mensonge par tous les pores; il y a une perfidie embusquée à chaque bout de phrase : chaque mot recèle une goutte de venin. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on

a constaté qu'il y a du serpent daus tout renégat. Or, M. Renan présente ce caractère au suprême degré ; c'est sa vraie physionomie ; c'est le trait saillant de son talent, et l'une de ses ressources dans l'œuvre infernale à laquelle il est voué.

Ce sera une des hontes de notre siècle, et l'un des plus tristes symptômes de notre temps, d'avoir fait à cet apostat une auréole de ses blasphèmes.

Dom Aimé Gros,
(*Univers.*) *moine bénédictin.*

LES DESSEINS DE LA PROVIDENCE

ET LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Sous ce titre, l'*Unità cattolica* publie, dans un de ses derniers nnméros, un de ces articles d'un si grand sens historique comme sait en faire l'éminente feuille de Turin. Voici cet article :

> Mais que veut donc le Père Eternel
> avec tous ces tremblements de terre
> à l'ordre du jour ? (*Capitale.*)

Tandis que les ruines de l'île d'Ischia sont encore chaudes, des tremblements de terre se sont tout récemment, et au grand effroi des populations, fait sentir à plusieurs reprises à Rome, à Frascati, à Rocca di Papa, et dans d'autres localités avoisinantes. A Frascati, la violence des secousses et le péril étaient tels, que la population a précipitamment abandonné les maisons et se sauvait sur les places publiques. A Rome et à Rocca di Papa, l'ébranlement, quoique plus léger, n'a pas laissé que d'effrayer par le nombre et la multiplicité tout à fait insolite des oscillations.

Le *Capitale,* saisie de froid en entendant, comme disait Virgile, *mugir le sol sous ses pieds et trembler les montagnes les plus élevées,* et terrifiée par le danger, se demande avec inquiétude, stupidement et en blasphémant, « ce que le Père Éternel veut avec tous ces tremblements de terre. »

Que la *Capitale* n'en doute point, le Père Éternel sait bien ce qu'il fait.

Le Père Éternel, par ces tremblements de terre qui sont comme à l'ordre du jour, entend faire ce qu'il a toujours fait, c'est-à-dire montrer comment il se rit des ordres du jour de ses ennemis.

Dans l'ancien Testament, Dieu avertissait les hommes par les famines, par les pestes, par les guerres et autres fléaux annoncés par les prophètes. Sous le nouveau Testament, il se sert particulièrement des tremblements de terre. Ce sont les tremblements de terre qui signaleront la fin du monde, *terræmotus magni erunt per loca.*

Lorsque Jésus mourut sur la croix, les montagnes furent déchirées, la terre s'ouvrit, et l'architrave du temple de Jérusalem s'écroula avec un bruit effrayant sous les yeux des déicides atterrés. Saint Paul était enfermé dans les prisons des Philippes : tout d'un coup, une secousse fut donnée au sol, et les portes des cachots s'ouvrirent, et les chaînes qui liaient l'Apôtre furent brisées. En 117, tandis que, par un ordre du jour de Trajan, on conduisait saint Ignace à la mort, on vit à Antioche, où se trouvait l'empereur, la mer bouillonner, la terre se soulever avec un bruit horrible, et le peuple périr écrasé sous les ruines de ses demeures.

Les tremblements de terre qui marquèrent d'une manière si terrible l'année 263, ravagèrent principalement les villes où l'on avait le plus versé le sang des chrétiens.

L'histoire de l'arianisme et de ses persécutions contre l'Église catholique est marquée par une série lugubre de tremblements de terre et de ruines. En 340, des cités entières disparaissent ; en 343, la ville de Néocésarée, dans le Pont, fut engloutie : il n'en resta que l'église où l'évêque était réfugié avec ses fidèles ; en 358, la ville de Nicomédie où se tenait un concile d'ariens convoqué par l'empereur Constance, disparut aussi.

On a également observé que, pendant la guerre faite à l'Église par les empereurs iconoclastes, notamment par Léon III l'Isaurien, par Michel III l'Ivrogne, et par Constantin IV le Copronyme, autant les sectaires détruisaient de temples, autant ils lacéraient d'images sacrées, autant ils démolissaient de monuments chrétiens, autant les tremblements de terre renversaient et ruinaient de palais, de statues et d'images des empereurs, pendant les années 742, 746, 749, 789, etc.

Le protestantisme et le philosophisme voltairien, qui ont engendré le libéralisme moderne, *progenitori del moderno*

liberalismo, se sont signalés par une rage particulière contre le catholicisme. Et voici que l'histoire de leurs forfaits se confond pour ainsi dire avec l'histoire d'un grand nombre de tremblements de terre, qui dévastèrent divers pays : l'Allemagne en 1517, précisément l'année où Luther affichait ses 95 propositions contre les indulgences sur la porte du château de Wittemberg, la France en 1580, la Suisse et le Piémont en 1584, la France de nouveau en 1588, la Hongrie, la Moravie et la Bohême en 1590, l'Angleterre en 1596, l'Italie en 1627, 1668, etc.

On a beaucoup discuté et l'on continue de discuter sur les causes des tremblements de terre ; mais, parmi toutes celles qui sont assignées par les physiciens, les naturalistes et les astronomes, il n'y a rien qui soit mieux établi à travers les siècles, plus constant, plus certain et plus irréfutable que ceci, savoir que ce qui attire surtout le fléau des tremblements de terre, c'est l'orgueil des hommes et leur impiété contre Dieu.

La *Capitale* peut apprendre ce que le Père Éternel entend faire avec tous ces tremblements de terre ; elle peut apprendre qu'il veut faire connaître à l'arrogance révolutionnaire combien il lui en coûte peu pour l'écraser et la ruiner, et comme Il se rit de ses efforts pour escalader le ciel, en chasser Dieu et mettre la science à sa place.

(L'excellent journal de Turin rappelle ici un *para-tremblement de terre,* inventé autrefois par le ministre actuel des affaires étrangères, Mancini, et il demande pourquoi l'on ne s'en est point servi à Ischia, puis il continue) :

« Comme on l'a dit en plein Sénat italien, « c'est en vain que l'homme veut lutter contre la justice éternelle. »

C'est la justice qui fait les nations, et le péché les fait misérables. Contre les fléaux de la justice divine, il n'y a point d'inventions de la science humaine qui puisse quelque chose. Rois et sujets, gouvernements et peuples n'échapperont que s'ils recourent à la miséricorde de Dieu. *La crainte du Seigneur est une source de vie qui éloigne des ruines de la mort.*

LA DÉLIVRANCE DE VIENNE

Nous avons donné une première lettre de S. S. Léon XIII à Mgr Ganglbauer, archevêque de Vienne, au sujet du cente-

naire de la délivrance de cette ville ; en voici une relative à la même solennité et plus importante encore :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons été heureux de recevoir la lettre par laquelle vous Nous annoncez d'abord qu'on prépare à Vienne de grandes fêtes pour célébrer l'anniversaire de l'heureux événement du 12 septembre, c'est-à-dire le deuxième centenaire de la délivrance de cette ville, et vous Nous demandez ensuite d'accorder à votre peuple, en cette spéciale circonstance, quelques indulgences pour le bien spirituel des âmes. Nous avons déjà satisfait à vos prières par un bref, et Nous l'avons accordé d'autant plus volontiers qu'il servira non seulement à rehausser une fête civile, mais, ce qui vaut mieux encore, à exciter et à augmenter la piété des fidèles.

Du reste, cette célèbre victoire sur un ennemi très puissant, dont vous allez célébrer l'anniversaire, fut telle, que l'Église a non moins le droit de s'en réjouir que l'empire, puisqu'elle fut obtenue par le conseil et l'œuvre de tous les deux et qu'elle leur fut à tous deux éminemment salutaire. Les ennemis assiégeaient la ville en très grand nombre, depuis déjà plusieurs mois, et quoique les citoyens et les soldats luttassent avec ardeur et courage, Vienne était réduite à ce point qu'elle allait tomber au pouvoir des ennemis et subir le triste sort de beaucoup d'autres villes. Or, on comprend aisément que la chute de la capitale de l'empire aurait eu les plus funestes conséquences pour le reste de l'empire et même pour l'auguste dynastie des empereurs. Que serait-il arrivé si, Vienne une fois prise, l'ennemi, enhardi par sa victoire, s'était précipité sur l'Occident? Mais une plus grande calamité était encore à craindre, car on ne combattait pas seulement pour l'empire et la chose publique à Vienne, mais aussi pour la religion elle-même et la foi catholique.

L'invasion de l'ennemi tendait surtout à détruire l'Évangile de Jésus-Christ et à répandre en Europe la superstition musulmane, et si de tels desseins avaient pu se réaliser,

l'esprit refuse et tremble d'envisager les ruines qui se seraient accumulées sur l'Occident. Aussi la victoire accordée aux princes chrétiens sous les murs de Vienne fut éminemment salutaire au nom chrétien, et le monde catholique eut raison de se réjouir de ce succès et de rendre au puissant Dieu des armées de solennelles actions de grâces pour un bienfait aussi signalé. Vous aussi, vénérable frère, et les autres évêques d'Autriche, vous avez eu raison de décréter, à l'occasion de l'anniversaire de ce grand événement, le renouvellement de ces démonstrations de piété que vos ancêtres ordonnèrent quand il eut lieu.

Puisque de la délivrance de Vienne dépendait l'intégrité du christianisme, il était tout naturel que le Saint-Siège y contribuât autant qu'il le fit. Chacun sait, en effet, et Nous Nous plaisons à le rappeler ici, que le mérite de cette action d'éclat et de tout ce qui en fut l'heureuse conséquence, revient en grande partie au Siège apostolique. Les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, pénétrés des devoirs de leur charge, n'ont jamais eu rien plus à cœur que de défendre l'intégrité de la foi catholique, en repoussant les attaques des ennemis. C'est pourquoi, de même que plusieurs d'entre eux s'étaient déjà occupés de la délivrance de Jérusalem, et que plus tard, Pie V avait été l'auteur d'une très heureuse expédition navale; de même Innocent XI fut le conseil et le soutien de ce qui se fit en 1683. En effet, à peine vit-il que les forces turques menaçaient le catholicisme, il jugea qu'il était nécessaire d'écarter le péril par tous les moyens possibles. A cet effet, ayant excité le zèle et l'intérêt des princes catholiques, il obtint que l'empereur Léopold Ier fît alliance avec le roi de Pologne Jean Sobieski, qui vint au secours de la ville assiégée, au moment le plus nécessaire, à la tête des armées alliées.

Innocent XI en outre, alors que la situation était douteuse et que les esprits flottaient entre l'espérance et la crainte, poussa les temporisateurs, soutint les timides, réunit la plus grande partie des choses nécessaires pour la guerre, ordonna des prières spéciales pour rendre Dieu propice, et enfin s'attacha avec prudence à recueillir et à

conserver les fruits de la victoire. On constata donc encore une fois, dans ces circonstances si difficiles, que l'espérance éprouvée et tout à fait vraie du salut public réside dans l'accord des princes avec le Siège apostolique, et que c'est agir à la fois contre la justice et la prudence, et faire non moins de tort à la société qu'à l'Église, que de soulever des causes de soupçon et de conflit entre les deux pouvoirs.

Or, il faut que ce qui a été constaté pour le passé serve d'avertissement et d'exemple pour la postérité ; car le souvenir des grands événements devient utile et opportun alors qu'on en retire de salutaires enseignements. Une époque succède à une autre ; le cours rapide du temps amène chaque jour des faits de genre différent ; mais il y a des analogies dans cette diversité même.

Ce fut, certes, une grande calamité pour le monde chrétien d'avoir pendant si longtemps et d'une manière si grave à craindre la force armée des mahométans, qui s'étaient proposé d'étouffer en Occident la sagesse du christianisme et d'imposer leur affreux régime pour la doctrine, les lois et les mœurs, comme ils l'avaient déjà fait dans une grande partie de l'Orient. Que, s'il lui fut donné d'échapper à ce joug indigne, s'il a pu résister à des attaques aussi impétueuses, il faut l'attribuer à la concorde des esprits et à l'union des efforts entrepris par les Pontifes romains, par les princes et par les peuples chrétiens. La lutte était engagée, en effet, contre de puissants ennemis, et les biens suprêmes de la religion et de l'humanité, exposés à un péril si extrême, n'auraient pu assurément être conservés sans une telle concorde.

De même, de nos jours, l'Église est cruellement éprouvée, bien que par d'autres ennemis et par d'autres manœuves. Ce ne sont pas tant des adversaires extérieurs que des ennemis domestiques qui, par un combat non sanglant, mais violent et on ne peut plus funeste, attaquent le catholicisme. En même temps, ils ont entrepris d'abattre le pouvoir des princes, et, par les pires doctrines, ils ébranlent l'ordre social jusque dans ses fondements. Or, pour remédier à un aussi grand mal, l'Église catholique possède dans ses insti-

tutions une admirable puissance, de telle sorte que l'union et l'action amicale des deux pouvoirs fourniraient un remède des plus opportuns et des plus efficaces.

Plût à Dieu que ces enseignements, si souvent rappelés par Nous, en vinssent enfin à pénétrer dans l'esprit des hommes ! A cet effet, Nous voudrions que tous ceux qui aiment vraiment l'Église la défendissent comme leur mère, pleins de force et d'ardeur ; que chacun prêtât son œuvre dans tout ce qui peut, selon son état, contribuer au salut public et privé. Et puisque les ennemis ont adopté comme moyen de nuire l'abus des publications, surtout sous forme quotidienne, il faut que les catholiques comprennent combien il est important que, dans ce genre de combat, la défense ne soit pas inférieure à l'attaque. Parmi les diverses manières de défendre la religion, celle qui consiste à confronter les écrits par les écrits et à dévoiler ainsi les insidieux artifices des adversaires Nous paraît très avantageuse, et, à coup sûr, on ne peut mieux adaptée au temps présent.

Pour vous, vénérable frère, ainsi que vos collègues dans l'épiscopat, auxquels Nous Nous adressons aussi par ces lettres, efforcez-vous de correspondre à Nos désirs par votre autorité et par votre sagesse. Nous ne pourrons que Nous réjouir non seulement dans l'intérêt de l'Église, mais aussi dans celui de l'Empire, si l'anniversaire de l'éclatant triomphe que vous célébrez continue à resserrer les liens de la concorde et de la bienveillance de toute votre nation avec le Siège apostolique, de même qu'à l'époque où ce triomphe fut remporté cette concorde a brillé du plus vif éclat. Pour Nous, unis à vous d'esprit et de cœur, Nous Nous efforcerons, en ces jours surtout, de prier le Dieu tout-puissant pour qu'il soutienne et protège Notre cher fils dans le Seigneur, l'empereur François-Joseph et son auguste maison, et pour qu'il accorde miséricordieusement à tout l'Empire le salut et la tranquillité. Nous implorons aussi sur vous et sur les autres évêques vos collègues, ainsi que sur le clergé et sur le peuple de l'Autriche et de la Hongrie l'abondance des dons célestes. Comme gage de ces dons et en

témoignage de Notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons à tous affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 30 août 1883, en la sixième année de Notre pontificat.

LÉON III, PAPE.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

Clocher. Service de l'horloge communale. Curé. Maire. Droits respectifs en ce qui concerne la nomination de l'agent.

A qui, du maire ou du curé, appartient la direction et la surveillance d'une horloge communale placée dans le clocher de l'église ?

Réponse. — L'horloge, installée par l'administration communale dans le clocher d'une église est, en raison de sa destination civile, sous la direction et la surveillance particulière de l'autorité municipale. Ainsi l'ont décidé de concert les ministres de l'intérieur et des cultes. Le droit du maire, à cet égard, doit néanmoins se combiner avec le droit de police de l'intérieur de l'église, qui, d'après une décision du gouvernement du 21 pluviôse an XIII (10 février 1805), appartient exclusivement au curé. « En vertu de cette décision, écrivait à son collègue le ministre des cultes, à la date du 20 novembre 1857, le curé est fondé à exiger que le maire s'entende avec lui pour confier le service de l'horloge communale à un agent que le curé puisse agréer ; mais lorsque le curé a été consulté sur le choix de cet agent, il ne peut refuser les clefs du clocher nécessaires pour le service de l'horloge. Dès lors, le maire aurait le droit de les lui réclamer. »

Les deux propositions que renferme cet extrait de la dépêche ministérielle paraissent tout d'abord contradictoires. La première, en effet, implique la nécessité, pour le choix de l'agent chargé du service de l'horloge, d'une entente préalable entre le maire et le curé ; la seconde, au contraire, semble réduire le droit du curé *à un simple droit d'avis*. Mais comme, en règle générale, un avis n'est réclamé qu'à titre d'instruction ou de

renseignement, sans être nullement obligatoire pour l'autorité qui le demande, on pourrait penser que, dans l'opinion des deux ministres, il suffit au maire, pour obtenir en faveur d'un agent quelconque la remise de la clef du clocher et le libre passage pour parvenir à l'horloge, que le curé ait simplement été préalablement *consulté*, c'est-à-dire appelé à émettre son *avis* sur le choix de cet agent.

Tel ne saurait être, selon nous, le sens de la décision ministérielle dont il s'agit. Nous allons en donner une interprétation plus logique. Les deux propositions ci-dessus mentionnées, en apparence contradictoires, se combineront alors et se concilieront parfaitement.

D'après les termes mêmes de la décision précitée de 1857, le double droit reconnu, dans l'espèce, au curé, est fondé sur le droit plus général de police, qui lui appartient dans son église (décision du 21 pluviôse an XIII). En vertu de ce droit et comme gardien responsable de l'église et du clocher, le curé, chargé d'abord d'en conserver seul les clefs, est, en outre, appelé à prendre ou prescrire toutes les mesures destinées à assurer dans l'église l'ordre et le maintien du respect dû au lieu saint. Or, ce droit, ainsi reconnu au curé, entraîne celui d'interdire l'entrée du clocher à tout agent qui n'aurait pas été préalablement agréé par lui. Avant de pouvoir réclamer les clefs du clocher afin de les remettre au régulateur de l'horloge, le maire doit, dès lors, nécessairement se concerter avec cet ecclesiastique sur le choix de cet agent et se mettre d'accord avec lui, ou, en d'autres termes, obtenir son agrément. Ce n'est enfin qu'après avoir ainsi consulté le curé que le maire est en droit de réclamer les clefs du clocher.

Pour ces motifs, il nous paraît absolument incontestable que le maire ne saurait en aucun cas imposer au curé, pour le service de l'horloge communale, un agent non agréé par cet ecclésiastique. Sans doute le curé ne devrait pas non plus, en repoussant systématiquement tous les candidats proposés par le maire, entraver indéfiniment un service d'utilité publique. Si cependant une semblable hypothèse venait à se réaliser, il n'appartiendrait pas au maire de passer outre; il ne pourrait qu'en référer à l'évêque diocésain, supérieur spirituel et hiérarchique du curé. Le prélat seul aurait le droit, à défaut de cet ecclésiastique, d'agréer l'agent qui serait chargé des soins à donner à l'horloge.

Une autre décision ministérielle du 18 février 1866, que nous reproduirons ultérieurement, confirme, ce nous semble, l'interprétation ci-dessus de la décision de 1875.

Consulter : *Journal des conseils de fabriques,* 1858-59, p. 80; 1861-62, p. 289 ; 1866-67, p. 275, et 1874, p. 200. — *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques*, 1851, p. 16; 1855, p. 345; 1859, p. 273 ; 1861, p. 41, et 1863, p. 51. — *Journal des Communes,* 1858, p. 135. — *L'École des communes,* 1878, p. 304. — Fédou, *Police du culte,* 8e édit., p. 168. — Affre, *Administration temporelle des paroisses,* 5e édit., p. 460, et 9e édit., p. 212. — André, *Législation civile ecclésiastique,* 1re et 2e édit., V. *Horloge.* — Bost, *Encyclopédie des conseils de fabriques,* p. 543. — Rigaud et Maulde, *Rép. d'administr. municipale et départementale,* V. *Horloges communales.* — Dieulin, *le Guide des curés,* 4e édit., I, p. 309 et 377, et 6e édit., I, p. 424 et 496. — Campion, *Droit civil ecclésiastique,* 2e édit., p. 420. — Gaudry, *Législation des cultes,* II, 520. — Rompsault, *Dictionnaire raisonné,* etc., II, col. 572. — Degrootte, *Aperçu des lois civiles, etc.,* p. 181.

—

Procession. Voie publique. Trouble à l'exercice du culte.

Le fait d'avoir, étant en voiture, traversé une procession sur la voie publique et interrompu ainsi les chants religieux, constitue-t-il le trouble à l'exercice du culte prévu et puni par l'article 261 du code pénal ?

Réponse. — La cour de Paris a, par arrêt du 28 août 1846, consacré en ces termes l'affirmative : « Considérant que de l'instruction et des débats il résulte que le dimanche, 1er juin, jour de la Fête-Dieu, au moment où la procession du Saint-Sacrement était arrêtée sur la voie publique de la Chapelle-Gauthier, au lieu dit le *Calvaire*, alors que le curé de la commune donnait la bénédiction aux fidèles, la femme David s'est avancée sur ladite voie publique dans une voiture attelée d'un cheval, qu'elle conduisait, et a tenté de forcer le passage à travers la procession ; que l'un des témoins de la chose a saisi alors le cheval par la bride, pour empêcher le trouble que la femme David voulait apporter à la cérémonie religieuse et éviter même les accidents qu'elle pourrait occasionner; qu'immédiatement après la bénédiction, la procession ayant repris sa marche avec la même solennité religieuse, la femme David

essaya encore de faire avancer sa voiture; que, malgré les avertissements réitérés du curé, la possibilité de causer des accidents et sans respect pour la cérémonie, elle frappa violemment son cheval, coupa la procession en deux et fit cesser momentanément les chants religieux; que la femme David a ainsi empêché et interrompu l'exercice du culte catholique par un trouble et un désordre causés dans un lieu servant actuellement à cet exercice, confirme, etc. »

Consulter: *Journal des conseils de fabriques,* 1834-35, p. 128; 1846-47, p. 178, et 1872, p. 201. — *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques,* 1852, p. 169. — *Revue théologique,* VII, p. 300. — Fédou, *Police du culte,* 8e édit., p. 21. — André, *Législation civile ecclésiastique,* 1re et 2e édit., V. *Police de l'église.* — Bost, *Encyclopédie des conseils de fabriques,* p. 664. — Ravelet, *Code manuel des lois civiles ecclésiastiques,* 1re édit., p. 121, et 2e édit., p. 130. — Dieulin, *Le Guide des curés,* 4e édit., I, p., 370, et 6e édit., p. 526. — Gaudry, *Législation des cultes,* I, p. 276. — Dalloz, *Législation et Traité des cultes,* p. 91, n. 93. — Degroot, *Aperçu des lois civiles,* etc. p. 40. — Rompsault, *Dictionnaire raisonné,* etc. II, col. 274. — Corbière, *Droit privé,* etc., I p. 273. — Reybet, *Traité des cultes,* p. 6. — *Répertoire du Journal du Palais, Supplément,* V. *Culte,* n. 561. (*Univers.*)

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

La *Gerarchia cattolica* de 1883, le grand annuaire officiel de l'Église universelle, qui a paru le jour de la Saint-Léon, nous apporte d'intéressants renseignements.

Nous y relevons entre autres choses que les ordres religieux, persécutés un peu partout par la Révolution, comptent 274 prélats, savoir : 9 cardinaux, 265 patriarches, archevêques et évêques.

Les 9 cardinaux appartiennent aux dominicains, mineurs conventuels, bénédictins, augustins, jésuites, barnabites, ligoriens, oblats de Marie, et oratoriens de saint Philippe de Néri.

Parmi les 265 patriarches, archevêques et évêques, l'Ordre séraphique en compte le plus; savoir : 74, dont 32 observantins

12 mineurs réformés, 2 alcantarins, 6 conventuels et 22 capucins. La Société des Missions étrangères de Paris en compte 31, les Frères-Prêcheurs 26, les moines de la règle de Saint-Benoît 29, y compris l'évêque des silvestrins, celui des olivétains et les trois évêques méchitaristes. Les Pères missionnaires en comptent 15, et les oblats de Marie-Immaculée 11. La Compagnie de Jésus, les ermites de Saint-Augustin et les ligoriens en ont 9 chacun. Les carmes déchaussés en comptent 7, et les oratoriens de saint Philippe de Néri également 7. Les moines basiliens grecs-unis en ont 6, les maristes et les religieux des Sacrés-Cœurs de Picpus, 4 chacun. Les ordres des chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran, des minimes, des carmes chaussés, des scolopes, des antonites, du Précieux-Sang, du Saint-Esprit et de l'Immaculé-Cœur de Marie en ont 2 chacun, et finalement les hiéronymites, les théatins, les barnabites, les religieux de la Merci, les basiliens-latins, les oratoriens de Paris, les oblats de Sainte-Croix, les salésiens d'Annecy et les chanoines réguliers de Saint-Augustin, chacun 1.

Il y a encore 40 évêques de la création de Grégoire XVI, de sainte mémoire. Le doyen de l'épiscopat est Mgr di Donata, évêque de Cardica, nommé le 9 septembre 1831; puis vient Mgr Purcell, archevêque de Cincinnati, nommé le 8 mars 1833.

Le Portugal est le pays où il y a le plus de sièges vacants, à cause des loges, qui y règnent en souveraines maîtresses.

NÉCROLOGIE

La littérature flamande vient de faire une grande perte dans la personne de son célèbre romancier Henri Conscience.

Henri CONSCIENCE était né à Anvers le 3 décembre 1812. Son père, Français d'origine et longtemps employé dans la marine impériale, s'établit après 1815 à Anvers, où il spéculait sur l'achat et la construction des navires. En 1829, son goût pour les livres entraîna Henri Conscience à se faire instituteur.

Après la révolution belge de 1830, il s'engagea et devint le poète de l'armée. Libéré en 1836 avec le grade de sergent-major, il fut amené ensuite à rompre avec sa famille et à gagner sa vie. Tour à tour garçon jardinier, employé aux archives

d'Anvers, greffier d'une académie artistique, Henri Conscience reçut en 1845 le titre de professeur à l'Université de Gand, et devint le précepteur des enfants du roi Léopold. Il fut nommé ensuite commissaire de l'arrondissement administratif de Courtrai.

A l'époque où Conscience quitta le service, un parti nombreux tentait de reconstituer en Belgique une littérature flamande. Henri Conscience se dévoua à cette cause et publia en 1837 l'*Année des miracles*, qui est moins un roman qu'une série de brillants tableaux dramatiques sur la période espagnole des Flandres : on l'accueillit avec faveur.

Il composa la même année un recueil de légendes et de poésies flamandes, intitulé *Phantasia*. Sa réputation de romancier national date du *Lion de Flandre*, dont le héros est le comte Robert de Béthune, l'adversaire de Philippe-le-Bel. Quittant les légendes du moyen âge, Henri Conscience a fait revivre, en de gracieuses ébauches, les mœurs de la Flandre moderne : *Heures du soir*, le *Conscrit*, le *Gentilhomme pauvre*. On cite encore de lui : *Jacques Artevelde* (1849), *Scènes de la vie flamande*, l'*Orpheline, Batavia*, la *Guerre des paysans*, la *Voleuse d'enfants* (1870), le *Gant perdu* (1872), le *Remplaçant* (1875).

Henri Conscience a publié ses *Mémoires* dans la *Revue contemporaine* (1858). Depuis qu'il avait entrepris la restauration d'un idiome abandonné, il refusait de donner à ses idées une autre forme que le flamand, protestant sans cesse contre l'introduction de la langue française. Traduits depuis longtemps en anglais, en allemand, en danois, en italien, ses romans ne l'ont été que tardivement en français. Nous venons de citer les principaux.

—

Nous apprenons avec un profond regret la mort de M. le vicomte de Rodez-Bénavent, ancien sénateur de l'Hérault. M. DE RODEZ-BÉNAVENT faisait partie de la droite royaliste et même de l'extrême droite, à l'Assemblée de 1871. Il était dans l'Hérault le représentant de M. le Comte de Chambord, qui lui a adressé plusieurs lettres importantes.

—

M. PUISEUX, l'éminent mathématicien et astronome, vient de mourir dans le Jura. Il était âgé de 63 ans. M. Puiseux était le type du savant chrétien.

—

On annonce la mort de M. *Victor* Lefranc, sénateur.

La carrière politique de M. Victor Lefranc avait commencé en 1848. Il appartenait au parti répulicain conservateur et a été plusieurs fois ministre. Il était né en 1809. Il laisse vide une place de sénateur inamovible.

A plusieurs reprises, M. Victor Lefranc, qui se disait républicain catholique, a voté avec la droite.

—

Le contre-amiral Pierre est mort le 11 septembre, à bord du *Calédonien*, qui le ramenait en France, en quarantaine au Frioul. Grâce à l'injustice du gouvernement de la République, cet homme de mer éminent, cet officier si énergique a exhalé son dernier souffle sur le paquebot qui le ramenait en France en vue de cette escadre de guerre sur laquelle il avait vécu sa vie entière !

C'est une perte pour la marine, un deuil pour la France ! L'amiral Pierre appartenait à cette génération d'officiers qui avaient été élevés à l'école de la marine à voiles, la meilleure de toutes pour former des hommes, mais il était de ceux qui avaient compris la transformation que la vapeur allait apporter d'abord à l'art de la navigation et bouleverser plus tard les marines de guerre.

L'amiral Pierre, dans toutes les situations qu'il a occupées dans sa brillante carrière, a toujours été à la hauteur de ses devoirs. A la mer, comme commandant ; à terre, dans les conseils, où son instruction et sa haute expérience l'appelaient, il a rendu à la marine les plus grands services.

Chargé de missions très importantes dans le cours de sa laborieuse carrière, il les a toutes remplies avec la même prudence, le même dévouement et la même sûreté de coup d'œil.

Parti de France au commencement de l'année sur la *Flore*, l'amiral, désigné pour le commandement de nos forces militaires en Cochinchine et au Tonkin, arrivait bientôt à son poste, et, comme on le sait, occupait Majunga, bombardait les forts hovas de la côte nord-ouest, puis, doublant le cap d'Ambre, se présentait devant Tamatave. Le gouvernement d'Emyrne ayant refusé de répondre à son ultimatum, il bombardait les fort s occupait la ville et y installait une administration française.

Depuis l'ouverture des hostilités, l'amiral Pierre avait montré une vigueur, une prudence, une netteté de vues qui montrent qu'aux qualités les plus précieuses de l'homme de guerre il savait allier celles de l'organisateur.

Né à Dijon le 28 février 1827, l'amiral Pierre est entré à l'École navale le 10 novembre 1841; aspirant de 2e classe du 1er septembre 1843; enseigne de vaisseau le 17 octobre 1846; lieutenant de vaisseau le 11 juin 1853; capitaine de frégate le 16 août 1862; capitaine de vaisseau le 28 janvier 1871; contre-amiral du 17 octobre 1880.

L'amiral Pierre avait été mis à l'ordre du jour comme aspirant pour sa belle conduite aux combats de Mogador et de Tanger. Il a successivement commandé la *Fauvette,* la *Néréide,* l'*Infernet,* la division navale de la Nouvelle-Calédonie, la *Flore,* école d'application des aspirants, et la *Revanche,* dans l'escadre d'évolutions.

Pendant la guerre de 1870, le contre-amiral Pierre a commandé les batteries de la Marine devant Orléans; après la retraite, il a pris le commandement en second des lignes de Carentan. L'amiral Pierre avait rempli les importantes fonctions de chef d'état-major dans diverses divisions navales et avait été attaché au conseil d'amirauté et au conseil des travaux de la marine.

Il avait 42 ans de services, dont 28 passés à la mer, et était commandeur de la Légion d'honneur.

JEAN SOBIESKI

Le 12 septembre 1683 restera un jour à jamais mémorable dans les fastes de la chrétienté.

Les Turcs, encore dans leur période ascendante, avaient poussé une armée formidable jusque sous les murs de Vienne. La capitale des Habsbourg résistait avec un courage héroïque, mais elle était aux abois. L'Europe entière était, elle, dans l'attente d'une catastrophe immense. Quand soudain, fidèle aux appels du Pape Innocent XI, parut le roi Jean Sobieski, et des bords du Danube aux rivages de l'Atlantique, l'inquiétude, l'anxiété, l'effroi se changèrent en transports d'allégresse : la croix l'emportait sur le croissant, la civilisation de l'occident avait vaincu la barbarie orientale.

Quelle belle action militaire ! si habilement conçue et conduite avec un feu d'enthousiasme chrétien inconnu de nos

jours... Représentez-vous, au fort de la mêlée, le héros, le libérateur en tête de ses escadrons brandissant son épée, et répétant à grands cris ce verset du roi-prophète : *Non nobis, non nobis, exercituum, sed nomini tuo da gloriam.* « Ce n'est pas pour nous, ce n'est pas pour nous, Seigneur, Dieu des armées, c'est pour ton nom que nous te demandons la victoire... » Les musulmans l'ont reconnu à l'enthousiasme qu'il excite, et ils reculent, se répétant les uns aux autres : *Le roi est avec eux !* Bientôt leur camp n'est plus qu'une vaste confusion. Ils cherchent leur salut dans la fuite, laissant environ vingt mille morts sur le champ de bataille. Ainsi commence l'ère de leur décadence. Le flot de la puissance ottomane, remarque un historien, reculait épouvanté ; il reculait pour toujours.

Et la récompense qu'obtint la Pologne pour cette généreuse et merveilleuse intervention ?

La Pologne obtint deux récompenses, l'une immédiate et l'autre un peu plus tardive. Voici la première, telle que la raconte Sobieski dans ses lettres à sa femme, presqu'au lendemain de la levée du siège de Vienne :

Le palatin de la Russie rouge a fait voir notre armée à l'empereur ; mais nos gens ont été très piqués et se plaignaient hautement de ce que l'empereur n'ait pas daigné les remercier, ne serait-ce que du chapeau, de tant de peines et de privations. On ne nous donne ni fourrages, ni vivres ; nos malades sont couchés sur du fumier, et nos blessés fort nombreux ne peuvent obtenir de bateaux pour descendre jusqu'à Presbourg, où je serais plus à même de les entretenir à mes frais.

On refuse d'enterrer nos morts dans les cimetières, même ceux des grades supérieurs... On pille nos bagages ; on nous enlève nos chevaux restés en arrière. Sans l'avoine que nous avons trouvée dans le camp turc, tous nos chevaux auraient péri. Nous serions moins malheureux, si l'on avait la charité de nous construire un pont sur le Danube, et que nous puissions vivre en pays ennemi. Là nous trouverions des vivres. Mais ces messieurs de Vienne remettent tout d'un jour à l'autre, et, maintenant qu'ils sont sauvés, s'adonnent à toutes ces débauches pour lesquelles Dieu les a justement punis.

Comme beaucoup des nôtres se pressent vers la ville pour y trouver de la nourriture parce qu'on meurt de faim dans la campagne, le commandant de Vienne a donné l'ordre de ne pas les laisser entrer et de tirer sur eux. Après une si grande bataille, où nous avons perdu tant de monde des familles les plus illustres, nous

sommes comme des pestiférés que tout le monde évite. Maintenant il ne nous reste plus qu'à frémir en voyant périr notre armée, non pas sous les coups de l'ennemi, mais par la faute de ceux qui nous doivent tout. Aussi, je me mets en marche aujourd'hui, peut-être pour aller au devant d'une famine plus grande ; mais je veux m'éloigner de cette ville de Vienne où l'on fait feu sur les nôtres.

La seconde de ces deux récompenses — il suffit de la mentionner ! — c'est le traité de partage de la Pologne que signa Marie-Thérèse le 25 juillet 1772, conjointement avec Frédéric de Prusse et Catherine de Russie.

Ingratitude et brigandage ! L'esprit reste confondu en présence de pareilles noirceurs. Ah ! puissent les fêtes commémoratives du 200e anniversaire de la délivrance que vient de célébrer Vienne, être un commencement de réparation !

(*Monde.*)

LE PROTESTANTISME (1)

Les fêtes par lesquelles l'Allemagne célèbre en ce moment le centenaire de Luther, sont des fêtes officielles. Elles ont été organisées sous le haut patronage de l'empereur.

La Prusse d'ailleurs doit trop à la réforme pour avoir voulu négliger cette occasion de témoigner publiquement sa gratitude envers le sectaire qui lui permit, il y a trois siècles, au prix d'une apostasie doublée d'une félonie, de fonder cette monarchie qu'on a pu justement appeler « le péché de l'Europe. »

Les dépêches nous faisaient savoir hier que le prince impérial d'Allemagne, héritier présomptif du pape luthérien, est venu à l'inauguration de la salle de Luther, célébrer les bienfaits de la Réforme. Il a exprimé le désir que les fêtes du réformateur « contribuent à affirmer l'esprit du protestantisme, « à prévenir l'Église protestante de toute discorde et fonder une « paix confessionnelle stable. » Il a insisté notamment sur la liberté de conscience et l'esprit de tolérance qui sont, dit-il, la force et l'essence du protestantisme.

L'histoire, en effet, est là pour en faire foi, et, sans remonter

(1) Extrait de l'excellent journal de Marseille le *Citoyen*, auquel nous avions également emprunté, il y a quelques semaines, un article intitulé « le Centenaire de Luther » et que nous avions par erreur attribué au *Bien public* de Gand.

bien haut, sans sortir même du siècle actuel, qui ne se souvient du magnifique exemple de tolérance et de respect de la liberté de conscience que le roi de Prusse donna en 1834, lorsque, pour imposer un nouveau *Rituel* de sa façon, un *Agenda* réglant le service divin, il employa la force et fit marcher les bataillons? Les habitants de la ville d'Oels, en Silésie, refusaient obstinément d'ouvrir leur temple aux ministres du nouveau culte. Un bataillon arrive, tue ou blesse une vingtaine de mutins, et douze à quinze garnissaires établis dans chaque famille, font bientôt confesser à ces braves gens l'infaillibilité doctrinale du prince!

Ne serait-ce vraiment pas le cas de s'écrier, comme naguère M. Émile Zola dans le *Figaro :*

« Eh bien ! non, il faut se révolter à la fin ! Les protestants « ne sont ni la vérité ni la liberté. »

Qui oserait, d'ailleurs, prétendre que l'idéal d'unité et de stabilité doctrinale, dont a parlé le prince prussien, ait jamais été atteint, à aucune époque, par le protestantisme? Ce qu'on peut affirmer, dans tous les cas, c'est que plus les années s'écoulent, plus s'éloignent de cet idéal les peuples chez lesquels cette erreur néfaste sévit.

Le Protestantisme, quel que soit son nom, qu'il s'appelle Luthéranisme, Calvinisme ou Anglicanisme, n'a jamais été qu'un élément de désordre, de confusion, de discorde et de guerre. Jamais l'union n'a régné entre les protestants sur aucun point de leur religion, jamais ils ne se sont entendus sur rien, sauf toutefois sur la haine effrénée qu'ils portent, quels que soient leurs noms, à l'Église catholique, et qui, bien plus justement que l'esprit de tolérance et la liberté de conscience, constitue l'essence de la prétendue réforme et le seul lien de leurs sectes innombrables, divisées sur tout le reste.

Mais n'est-ce pas vraiment prendre une peine bien inutile que de réfuter les paroles du prince impérial? C'est aux fondateurs et docteurs du protestantisme eux-mêmes que nous laisserons le soin d'en faire justice. Ce sont eux qui témoigneront des soulèvements et des désordres que la révolte du XVIe siècle provoqua dans le monde chrétien, et de l'état d'émiettement et de décomposition dans lequel se trouvent les peuples dont le protestantisme est venu briser l'unité.

Rappelons ici l'aveu significatif de Luther que nous citions il y a peu de jours :

« J'en conviens, ma doctrine a donné lieu à bien des scan-

« dales ; je ne nierais même pas que le nouvel état de choses me « fait souvent trembler, surtout lorsque ma conscience me « reproche d'avoir porté atteinte à l'ancien ordre de l'Église qui « était si tranquille, si paisible, sous la Papauté, et d'avoir fait « naître par mes doctrines la discorde et les troubles. »

Un docteur protestant, Bôrne, va nous dire ce dont la civilisation européenne est redevable à la Réforme :

« Loin d'énerver les peuples, le catholicisme leur rendit la « force et l'énergie qu'ils avaient perdues sous la domination « romaine, et que perdirent pour la seconde fois ceux d'entre les « peuples modernes qui se séparèrent du catholicisme. »

C'est aux politiques à courte vue qui veulent séparer la religion de la politique, que répond dans les lignes suivantes Fitz-William :

« Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale, sur « des bases tant soit peu solides sans le tribunal de pénitence. Il « est impossible de former un système de gouvernement quel- « conque qui puisse être *permanent* ou *avantageux,* à moins « qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique. »

Bermerkungen nous édifiera sur les résultats obtenus, au point de vue des progrès du christianisme par la diffusion de la Bible :

« Je n'ai point encore entendu parler d'un peuple converti par « la Bible ; mais il est notoire que les peuples incivilisés ont « accepté nos Bibles avec beaucoup d'empressement, pour les « envoyer immédiatement après dans les pays voisins, où on « leur donne en échange des couteaux de poche et de l'eau-de- « vie. »

Ne sait-on pas, d'autre part, que les Chinois utilisent les Bibles protestantes pour la fabrication des pantoufles !...

Mais, dit-on, c'est surtout au progrès de la science qu'a été utile le protestantisme. Vous croyez ? Sans parler des déclamations obscurantistes de Luther, écoutez donc ce que ne craint pas d'avouer l'historien protestant Gibbon :

« Un seul couvent de Bénédictins a peut-être rendu de plus « grands services aux sciences que les deux Universités d'Oxford « et de Cambridge. »

Quant à l'union des intelligences et des cœurs, voici ce qu'en pensait Théodore de Bèze :

« Je vois les nôtres errer à la merci de tout vent de doctrine, « et, après s'être élevés, tomber tantôt d'un côté, tantôt de

« l'autre. On sait peut-être ce qu'ils pensent aujourd'hui, mais « on ne sait pas ce qu'ils penseront demain. Sur quel point « les églises qui ont déclaré la guerre au Pape sont-elles d'ac- « cord entre elles ? Si l'on voulait se donner la peine d'examiner « tous leurs articles, depuis le premier jusqu'au dernier, on n'en « trouverait aucun qui n'eût été reconnu comme article de foi « par les uns et rejeté comme impie par les autres. »

Les calvinistes français, dans un mémoire rédigé en 1775, faisaient avec tristesse le même aveu :

« Luther et Calvin n'ont, parmi nous, que peu de partisans; « nos propres enfants sont nos antagonistes. Nous ne savons ni « où nous allons, ni quel drapeau nous suivons. »

Où en sont-ils aujourd'hui ? Qui d'entre eux le pourrait, ou l'oserait dire ?

Ce que le protestantisme a donné de paix au monde depuis qu'il existe, l'histoire des guerres de religion serait là pour nous l'apprendre, si nous n'avions, d'autre part, le témoignage des protestants les plus fameux.

« L'Elbe, — s'écriait Mélanchton, le disciple chéri de Luther, « — ne contiendrait pas assez d'eau pour pleurer les misères « de la Réforme. On a douté des choses les plus importantes : « le mal est incurable. »

« Partout où le calvinisme s'est introduit », déclare Grotius, « il a troublé les États ».

Et l'Anglais Cobbett, à son tour, dit :

« Au lieu de la concorde et de la charité chrétienne dont nos « ancêtres catholiques se réjouirent pendant de si longues « années, la réformation nous donna la discorde et les ressen- « timents éternels. »

Du moins Luther, dont l'Allemagne fête pompeusement le centenaire, a-t-il doté son pays de la liberté politique ? Sur ce point croyons-en le protestant Guizot :

« En Allemagne, dit-il, il n'y avait point de liberté politique : « la réforme ne l'a point introduite ; elle a plutôt fortifié qu'af- « faibli le pouvoir des princes ; elle a été plus contraire aux « institutions libres du moyen-âge que favorable à leur déve- « loppement. »

Et quel remède à cet effroyablo état d'oppression des consciences, d'anarchie intellectuelle et de désorganisation sociale, dont le tableau offrirait trop de côtés répugnants si nous osions montrer où en sont les mœurs, — quel remède ? Un seul ! Le

retour à l'unité religieuse sous la houlette du seul vrai Pasteur, Jésus-Christ, représenté, parmi nous, par son Vicaire.

Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est encore un protestant, le célèbre Frédéric de Hardenberg, plus connu sous le nom de Novalis :

« Jamais, dit-il, la guerre ne cessera que lorsqu'on saisira le « rameau de palmier que la puissance spirituelle peut seule « présenter. Le sang coulera à flots en Europe tant que les « nations, effrayées du délire horrible qui les pousse, ne se « laisseront toucher par la sainte harmonie, ne tendront pas la « main pour une réconciliation auprès des anciens autels, et ne « célébreront pas un banquet d'amour sur le champ de bataille, « fumant encore de leur sang. Il n'y a que la religion qui puisse « régénérer l'Europe, réconcilier les peuples et installer de « nouveau le Christianisme renouvelé dans ses anciennes fonc- « tions pacifiques. »

Horace LOURS.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La dernière lettre du Souverain-Pontife à Monseigneur l'archevêque de Vienne, qu'on a lue plus haut au sujet du deux centième anniversaire de la délivrance de cette ville par Jean Sobieski et les armées catholiques, ne peut passer inaperçue au milieu des agitations de la politique moderne.

Elle est vraiment une page historique pleine d'enseignements; et elle nous montre admirablement quelle fut l'heureuse influence du Pontificat Romain aux époques les plus critiques de la civilisation.

Il semble qu'en l'écrivant avec son élévation d'idées et sa noblesse de style habituelles, Léon XIII ait voulu le premier mettre en œuvre les principes qu'il a formulés dans sa fameuse lettre sur l'étude de l'histoire, et offrir ainsi un modèle à l'imitation des écrivains catholiques.

Deux points sont mis en évidence par la lettre du Saint-Père : un point historique et un point de doctrine, le premier appuyant le second, et celui-ci mettant en évidence la philosophie de

l'histoire qui se dégage du premier. C'est grâce aux Papes que l'Occident fut préservé au XVIIe siècle de la barbarie musulmane ; et combien serait efficace aujourd'hui même contre la barbarie nouvelle du socialisme, l'action respectée de la Papauté. Telle est toute la synthèse du bref pontifical.

Lépante, Vienne, ces deux jalons de la victoire décisive de la civilisation occidentale ! produits, tous les deux, par cette politique pontificale qui guidait l'Europe et la sauvait de la ruine !

Léon XIII le rappelle. Les Mahométans étaient les ennemis de l'Occident, menaçant à la fois ses croyances catholiques d'où sa civilisation avait germé, et l'existence des pouvoirs publics nés de la coopération de l'Église et des peuples chrétiens. Ce double péril fut vaincu par la concorde des princes, que l'ascendant des Pontifes Romains avait unis, à travers les mille difficultés du grand schisme et de l'hérésie contre l'ennemi commun.

Aujourd'hui, un autre péril menace la civilisation. Un autre adversaire s'attaque à l'Église et aux pouvoirs publics de l'Europe, s'efforçant de ruiner dans sa base l'édifice occidental, fruit d'un travail de dix-huit siècles. L'ennemi ne vient plus du dehors : il est au milieu de la cité ; si ses armes ne sont pas sanglantes, ses assauts ne sont ni moins violents ni moins funestes que ceux livrés jadis à l'Europe par les barbares du Coran.

Pourquoi les peuples et les princes ne s'en émouvraient-ils pas ? Pourquoi, se rappelant les leçons du passé, ne s'efforceraient-ils pas de protéger l'Église qui seule est assez puissante pour vaincre le nouvel adversaire ?

Devant le nouvel ennemi, les armes matérielles sont devenues impuissantes et sans portée. La puissance morale de l'Église peut seule le vaincre.

Les gouvernements le comprendront-ils, ou aimeront-ils mieux satisfaire leurs passions et flatter leurs propres préjugés en se condamnant eux-mêmes à la mort ?

C'est le dilemme qui se pose à l'heure actuelle, et dont la solution décidera de l'avenir de l'Occident.

France.

Un des plus notables adhérents du schisme de Genève, M. l'abbé Victor Marchal, ancien missionnaire apostolique,

ancien aumônier de l'armée de Metz pendant la guerre de 1870, vient de rentrer heureusement dans le sein de l'Église catholique. Au moment de recevoir l'absolution des censures qu'il avait encourues, il a rédigé et signé la rétractation suivante dont le Saint-Siège, par l'organe de la Congrégation du Saint-Office, s'est déclaré satisfait en exprimant le vœu qu'elle fût publiée par la presse catholique de la France et de la Suisse :

Éclairé par une douloureuse expérience et touché par la grâce après un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes ; désirant de plus donner complète satisfaction à la sainte Église catholique, ma mère, que j'ai eu le malheur d'attrister et de scandaliser par ma conduite passée, craignant enfin qu'une démarche que j'ai faite dans le temps ait paru insuffisante, je publie aujourd'hui dans la plénitude de ma liberté la déclaration suivante :

J'éprouve un profond regret d'avoir pris jadis une part active au schisme qui désole encore en ce moment la Suisse, et d'avoir exercé, dans l'église dite *catholique libérale*, des fonctions que je n'avais pas le droit d'exercer, c'est-à-dire les offices de prêtre et de curé.

J'adhère en toute simplicité d'esprit et de cœur au dogme de l'Infaillibilité pontificale tel qu'il a été défini par le Concile du Vatican.

Je condamne particulièrement la brochure que j'ai fait imprimer et divulguer dont le titre est : *L'Esprit Consolateur*, et je répudie de toute mon âme tout ce que j'ai pu dire ou écrire de contraire à la doctrine de l'Église catholique, dans le sein de laquelle j'espère, avec la grâce de Dieu, achever de vivre et me préparer à mourir.

V. MARCHAL, *prêtre.*

Pau, fête de l'Ascension du Sauveur, 1883.

CAMBRAI. — Le Congrès des catholiques de la région du Nord qui se tient, tous les ans, à Lille, et auquel assistent beaucoup d'hommes de zèle de toutes les parties de la France et des pays voisins, aura lieu, cette année, du 13 au 18 novembre, sous le patronage de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai et la présidence de Mgr Duquesnay, archevêque.

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur ces pieuses assemblées dont on voit les membres traiter, sous le regard de leurs Évêques et sans sortir du rôle modeste qui convient à des laïcs, les plus importantes questions relatives à la pratique des œuvres. Ceux qui les ont fréquentées considèrent comme une bonne fortune de pouvoir y revenir et retrouver ces relations cordiales, cet enseignement mutuel dans le bien, ces facultés de

travail que donne un fonctionnement depuis longtemps éprouvé.

Nous publierons prochainement le programme et l'horaire.

Étranger.

Allemagne. — La trentième assemblée générale catholique d'Allemagne a été ouverte le 10 septembre par une messe pontificale, célébrée en l'église des RR. PP. franciscains, par Mgr Baudry, évêque auxiliaire de Cologne, assisté de M. le doyen Kribben et d'un nombreux clergé. Après la messe, l'assemblée s'est rendue à la Tonhalle pour assister à la première réunion privée. M. Raitz de Frentz présidait. Il a donné lecture du bref suivant du Souverain-Pontife, que l'assemblée a écouté debout, et dont voici la traduction :

A nos chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu avec joie, comme une preuve de votre obéissance et de votre dévouement envers Nous, la nouvelle que vous Nous avez fait parvenir par votre lettre du 10 août, et d'après laquelle, avec d'autres de leurs frères également pieux, les catholiques allemands ont l'intention de tenir, cette année, leur assemblée générale à Düsseldorf. En même temps, il Nous a été très agréable d'apprendre que vous et vos compagnons avez obtenu, malgré les difficultés qui s'y opposaient, qu'il n'y ait aucune interruption dans cette coutume, qui existe chez vous depuis longtemps, et conformément à laquelle les délégués des assemblées catholiques se réunissent pour se communiquer ce qu'ils considèrent comme le plus utile pour la religion et le bien de la jeunesse catholique, et, par cet échange de pensées, s'encourager à une défense énergique de la religion. Nous sommes pleinement persuadé que vous tiendrez fidèlement vos promesses, que l'assemblée de cette année ne sera pas inférieure aux précédentes qui, par le zèle qu'on y a déployé pour les intérêts de la religion et le salut des âmes, ont mérité des louanges et des témoignages d'affection paternelle de la part du Saint-Siège.

Aussi Nous avons pleine confiance que cette assemblée se passera aussi heureusement que les autres, puisque c'est sous la direction de vos pasteurs que vous vous efforcez de

tout préparer et organiser, et qu'elle portera des fruits abondants pour l'accroissement de la religion et l'édification des catholiques allemands. Afin que tout marche selon Nos vœux et les vôtres, Nous supplions humblement le Seigneur, dispensateur de tout bien, d'éclairer votre intelligence et celle de vos frères, de diriger vos pas, d'étendre ce qui a été heureusement commencé, de fortifier votre foi et d'augmenter votre charité. En même temps, comme gage des dons célestes et comme preuve de Notre bienveillance envers vous, Nous vous accordons, à vous et à tous vos compagnons, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 27 août 1883, la sixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'assemblée a salué cette lecture par ce cri trois fois répété : « Vive Sa Sainteté le Pape Léon XIII ! »

Missions.

Madagascar. — Nous avons annoncé la mort du R. P. Gaston de Batz et du Fr. Brutail ; voici ce qu'écrit aux *Missions catholiques,* sur ces deux martyrs, le R. P. de Lavayssière :

Les espérances que nous avions voulu concevoir le mois dernier, au sujet de nos quatre missionnaires d'Ambositra, ne se sont malheureusement pas réalisées. Je viens d'apprendre par la malle, que deux d'entre eux ont succombé aux souffrances de leur barbare expulsion. C'est le père de Batz et le frère coadjuteur Brutail. Les deux autres sont arrivés à Maurice le 13 du mois d'août, assez à temps pour nous expédier cette nouvelle.

Les détails sur la manière dont nos quatre missionnaires ont été exilés d'Ambositra ne me sont pas encore parvenus. Une lettre du P. Chenaz, que j'ai sous les yeux, contient seulement quelques renseignements relatifs à la mort de ses deux compagnons. J'en extrais ce qui suit :

« Nous étions emprisonnés tous les quatre dans notre ancienne résidence de Manaujary, case ouverte, du côté du nord, au vent frais de cette saison, et dont le toit en fort mauvais état nous laissait exposés à la pluie, qui tomba abondamment dès les premiers jours de notre réclusion. Le P. Morisson, le plus malade, avait seul un petit matelas, qu'il céda bientôt alternativement au P. de Batz et au F. Brutail, non moins malade que lui.

« On nous avait défendu de communiquer avec qui que ce soit, blancs ou Malgaches, même pour acheter les choses absolument

nécessaires à la vie. Nous étions condamnés à mourir de faim. Il nous fut cependant permis de prendre deux domestiques à notre service. Nous n'eûmes garde de refuser cette faveur, comptant bien employer ces hommes à nous faire parvenir par fraude, et à l'insu de nos geôliers, la nourriture de chaque jour. Le P. de Batz avait choisi comme domestiques deux Malgaches intelligents, nommés Ramiandry et Rainimavo. Ramiandry seul nous fut fidèle. Deux fois nos geôliers surent qu'on nous avoit apporté des vivres. C'était une double trahison de Rainimavo, d'accord avec nos ennemis. Il fallut, sous peine d'être dénoncés et de mourir de faim, payer fort cher le silence de ces misérables.

« Vous savez combien le P. de Batz était habile pour traiter avec les Malgaches ; il s'est surpassé dans ces circonstances si difficiles. Mais vous n'ignorez pas sans doute quelle était la sensibilité de son cœur : Dieu seul peut apprécier tout ce qu'il a souffert, voyant que nous étions menacés chaque jour de manquer du strict nécessaire. Ajoutez à ces tortures morales les accès multipliés de la fièvre, accès qui n'avaient aucun caractère inquiétant.

« Vers le 23 juillet, l'état du frère Brutail commença à nous alarmer. J'écrivis à un officier hova de Manaujary, pour lui exposer nos craintes et le prier, au nom de la plus vulgaire humanité, de permettre à M. Esnouf, un des traitants, sujet britannique de Manaujary, de visiter nos malades ; il l'y autorisa.

« M. Esnouf a l'expérience des fièvres de la côte et possède une petite pharmacie. Il nous procura donc des médicaments, qu'il ne voulut pas que nous payions, et fit même apporter dans notre case un second matelas ; mais il était trop tard. Le 27, au matin, le Fr. Brutail expirait. Le lendemain 28, au matin, le P. de Batz rendait aussi son âme à Dieu.

« Nous ne pûmes donner à nos mourants le saint Viatique, car, depuis notre départ d'Ambositra (21 juin) nous n'avons pu dire la messe. Nous espérions que ce bonheur nous serait accordé à Manaujary, sachant bien que, quoique la résidence fût fermée depuis longtemps, on y avait laissé cependant tout ce qui était nécessaire aux missionnaires de passage pour offrir le saint Sacrifice ; mais les Malgaches avaient volé, un peu auparavant, tout ce qui se trouvait dans notre chapelle. Les missionnaires durent se contenter de l'absolution et de l'extrême-onction et s'en remettre pour le reste à la miséricorde de Celui pour lequel ils mouraient.

« Il me fallut écrire aux autorités hovas afin d'obtenir l'autorisation de sortir de notre captivité pour porter au cimetière les corps de nos frères. On nous permit seulement de réciter les prières de la sépulture. Défense d'entrer à l'église, défense de chanter. Les blancs furent cependant autorisés à suivre le cercueil ; tous assistèrent à ces tristes obsèques.

« Le frère Brutail fut enterré le 28 juillet au matin, et le P. de Batz le lendemain.

« Pendant que le P. de Batz expirait, le navire *the Countess*, appartenant à MM. Rogers et Morcy, entrait en rade. Que n'est-il arrivé quelques jours plus tôt ! Nos frères eussent peut-être été sauvés. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Dislocation du cabinet. — Affaires du Tonkin. — Disparition de l'*Union*. — Alphonse XII en Allemagne.

20 septembre 1883.

Le cabinet « homogène » a vécu. Entendons-nous : il ne s'agit pas d'une dissolution immédiate, d'une crise ministérielle imminente, mais il est évident désormais qu'après les graves dissentiments qui se sont produits dans les récentes délibérations entre le général Thibaudin, l'amiral Peyron d'une part, et M. Jules Ferry de l'autre, l'entente n'est plus possible entre gens qui ont été divisés sur des points aussi graves que la convocation des Chambres et l'expédition du Tonkin.

M. Ferry ne connaît pas d'obstacles. Il est au Tonkin, il y veut rester, sans se soucier autrement des complications diplomatiques, des dépenses en argent et en hommes que comporte son obstination. Du Parlement, il n'a cure. On le consultera après. Plus soucieux de la Constitution, l'amiral Peyron ne veut pas dépasser les crédits alloués par les Chambres, et ces crédits sont épuisés. Dans un but facile à deviner, le général Thibaudin se range de son côté, invoque les mêmes raisons, et déclare qu'il ne peut pas aller plus loin sans l'assentiment du Palais-Bourbon et du Luxembourg. Telle est, à l'heure où nous écrivons, la situation du cabinet.

Il y a, comme on dit, du tirage. De quelque façon que l'on s'arrange, le vase est fêlé et au premier choc il tombera en morceaux. Nous ne nous en plaindrons pas. Peu de cabinets auront fait d'aussi mauvaise besogne que le cabinet actuel ; peu de ministres de régime monarchique auront été aussi autoritaires que M. Waldeck-Rousseau et M. J. Ferry ; aucun garde des sceaux n'a jamais compromis d'une façon aussi grave les intérêts des justiciables que M. Martin-Feuillée ; et les diplo-

mates les moins cotés n'ont pas été plus maladroits et plus brouillons que M. Challemel-Lacour.

Nous ne faisons pas un crime à M. le ministre des affaires étrangères de reconnaître l'erreur qu'il a commise en refusant d'accepter autrefois le traité Bourée, alors qu'il se résigne aujourd'hui à discuter avec la Chine des arrangements qui nous sont moins favorables. Mais ce que nous lui reprochons, c'est d'avoir obstinément fermé les yeux à ceux qui lui montraient la fausse route dans laquelle il nous engageait, de n'avoir pas voulu écouter les hommes qui s'efforçaient de lui prouver qu'il avait eu tort de désavouer M. Bourée, sans attendre ses explications, sans être complètement au courant d'une situation aussi complexe que celle que nous créait en Orient l'expédition du Tonkin.

Il nous semble entendre encore la parole fleurie et abondante de M. Challemel-Lacour, et la superbe assurance avec laquelle il traitait la Chine et les Pavillons-Noirs. M. J. Ferry, pour décider de l'expédition de Tunisie, avait prétendu qu'il fallait punir les Kroumirs. On sait qu'ils furent introuvables, et que croire à l'existence du Kroumir, c'est prendre pour de l'histoire la légende du fameux serpent de mer du *Constitutionnel.* A l'inverse de M. J. Ferry, M. Challemel-Lacour voulait nous persuader que les Pavillons-Noirs n'existaient que dans l'imagination de voyageurs trop crédules et que, dans tous les cas, ces bandes de pillards étaient inoffensives, et s'évanouiraient devant des soldats armés seulement de sabres de bois et de pistolets de paille. Il fallut la mort de l'héroïque Rivière pour démontrer le contraire, et la surprise fut si désagréable qu'un journal officieux, le *Siècle*, alla jusqu'à insinuer que Rivière n'avait eu que ce qu'il méritait.

Depuis l'on a marché. De Nam-Dinh et de Hanoï on est allé à Hué, et là les difficultés ont commencé. Après les Pavillons-Noirs, est venu le tour des Chinois. Les 200 millions d'habitants du Céleste-Empire n'étaient pas à redouter, ce n'étaient que des Chinois de paravent, munis de vieux fusils à rouet, d'arcs et de flèches, qui n'oseraient pas d'ailleurs essayer de nous résister. Il a fallu en rabattre. On sait maintenant que l'on ne recommencera plus la fabuleuse campagne du général de Montauban, et le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine, a prouvé à M. Challemel-Lacour que les Chinois ne se munissaient pas seulement de canons Krupp et de fusils Remington, mais qu'ils

avaient étudié les procédés des chancelleries modernes, qu'ils possédaient à fond la matière diplomatique et savaient en user. Et pendant que les négociations traînaient entre le marquis de Tseng et le quai d'Orsay, notre argent se fondait, nos troupes diminuaient, la situation s'embrouillait.

Nous espérons bien que la France sortira indemne de toutes ces difficultés, mais nous espérons aussi que l'on renverra à ses études M. Challemel-Lacour. Par qui le remplacer ?... On parle de M. de Freycinet. Nous n'avons qu'une confiance limitée dans ses lumières, mais il lui sera difficile de se montrer dans le cabinet plus insuffisant que son prédécesseur. Dans tous les cas, nous le répétons, voilà le ministère malade. Il pourra bien aller cahin-caha jusqu'à la rentrée, mais il se disloquera tout à fait au premier choc, et alors......

—

D'un autre côté, il est question d'offres de services que nous ferait l'Angleterre pour le règlement de cette grave affaire du Tonkin. Les Anglais ont, en effet, un intérêt considérable à écarter une rupture entre la Chine et la France. En cas d'une guerre de ce genre, tous les Européens qui habitent les ports chinois ou qui y possèdent quelque chose, seraient également victimes, sans distinction de nationalité. Quant à l'Angleterre, particulièrement, qui sacrifie tant aux affaires commerciales, elle souffrirait sans nul doute. Les bruits qui courent sur les dispositions amiables de nos voisins d'Outre-Manche ne sont donc pas invraisemblables, mais si la Chine ne se propose que de gagner du temps par des négociations dérisoires, la démarche de l'Angleterre se réduira pour nous à un nouvel ennui, à une nouvelle perte de temps et par conséquent à de nouveaux sacrifices.

—

Pendant ce temps, notre vaillante petite armée du Tonkin continue à faire bravement son devoir. Le 1er septembre, les Français se sont avancés jusqu'au village de Pallan, à 12 milles de Son-Taï. Ils ont trouvé là l'ennemi retranché dans des forts casematés, sur lesquels les projectiles des canonnières n'ont pas produit d'effet ; mais après trois jours d'un combat acharné, ils ont pris ces forts à la pointe de la baïonnette.

Les Français ont eu deux officiers et 14 hommes tués et 3 officiers et 40 hommes blessés. Les Pavillons-Jaunes, auxiliaires chinois, ont eu 6 hommes tués et 2 hommes blessés. Les Pavillons-Noirs ont eu plus de 500 hommes tués.

Nous avons pris deux villes, deux drapeaux et le pavillon de bataille d'un chef. Le général Bouët s'est retiré à Hanoï pour attendre des renforts ; il a laissé 300 hommes pour garder les villes qui ont été prises.

D'autre part, voici, d'après une dépêche de Hong-Kong, le texte du rapport officiel sur cette affaire :

Le général Bouët, assisté des colonels Bichot et Corouan, s'avança avec 1,500 hommes, soutenus par les canonnières. Les troupes étaient disposées sur quatre colonnes. Le 1er septembre, elles attaquèrent de flanc la position du Pallan, où 5,000 ennemis étaient retranchés.

Le 2 septembre, le combat continua. Ce jour-là les Pavillons-Noirs furent mis en déroute et subirent des pertes sérieuses, et on leur prit six drapeaux. Les canonnières s'étaient placées de manière à intercepter la retraite de l'ennemi. Le commandant des Pavillons-Noirs a été blessé et un officier anamite tué. Les troupes françaises se sont admirablement conduites. Leurs pertes s'élèvent à 60 hommes tués ou blessés. Les avant-postes français vont maintenant jusqu'à Pallan.

—

Notre présence au Tonkin ne manque pas de surexciter vivement les esprits en Chine, et c'est à cette surexcitation qu'il faut attribuer des troubles assez graves qui ont éclaté récemment à Canton.

La cause de ces troubles, on le sait aujourd'hui, est un accident survenu à un indigène qui s'est noyé en voulant monter à bord d'un steamer. Cette nouvelle, colportée dans les faubourgs chinois et dénaturée par la passion populaire, y a suscité une grande effervescence. Les Chinois ont cru, en effet, ou feint de croire que leur compatriote avait été victime non pas de son imprudence, mais d'un meurtre commis par l'équipage du navire étranger. La populace a aussitôt envahi le quartier commerçant européen, coupé le câble sous-marin qui reliait Canton à Hong-Kong et incendié, au moyen de pétrole, un certain nombre de magasins et de maisons. La tranquillité n'a été rétablie que cinq heures après par les troupes régulières chinoises. Les Européens et les consuls étrangers avaient pu heureusement mettre leur personne à l'abri de toute attaque.

Ces désordres, nous le répétons, révèlent au sein des populations chinoises une violente agitation. En temps ordinaire, un individu aurait pu se noyer à Canton sans que les fils du Céleste-Empire se crussent obligés d'allumer des incendies en guise de funérailles. C'est qu'il en est des ports de l'extrême Orient comme des échelles du Levant et des autres villes mu-

sulmanes du bassin de la Méditerranée, où les conflits politiques se traduisent généralement par des rixes, souvent par des massacres, à preuve celui d'Alexandrie, sous le gouvernement insurrectionnel d'Arabi-Pacha en Égypte. Dans les pays musulmans, lorsque le fanatisme religieux, après avoir sourdement fermenté, fait explosion au moindre incident, la populace court sus aux étrangers au cri de : Mort *ghiaours !* c'est-à-dire aux chiens.

Dans l'extrême Orient, on est plus courtois ; les Européens sont de simples *barbares*. Mais, à cela près, les dangers sont identiques.

Depuis longtemps, il était aisé de prévoir que les affaires du Tonkin auraient un contre-coup dans les ports du littoral chinois ouverts aux Occidentaux. Il est même heureux que les troubles de Canton se soient bornés à quelques incendies. Un dénoûment plus tragique était à craindre. Nous espérons que des mesures de précautions seront concertées entre les diverses puissances en vue d'assurer la protection des Européens. Ceux-ci, à quelque pays qu'ils appartiennent, sont exposés aux mêmes périls, les Chinois ne faisant pas de distinction de nationalité. Tous les États de l'Europe sont, à ce point de vue, solidaires les uns des autres, et ce qui vient de se passer à Canton atteste qu'ils ont tous autant d'intérêt que la France à faire entrer la question du Tonkin dans la voie d'un arrangement pacifique.

—

La seconde série des révocations dans la magistrature a paru hier au *Journal Officiel.* Elle porte sur 218 magistrats, conseillers de cours d'appel, ou juges au tribunal de la Seine. Les « éliminés » sont naturellement les magistrats qui, par les services rendus, l'indépendance de leur caractère, leurs connaissances juridiques, étaient l'honneur du corps judiciaire. Ils étaient donc dignes de la distinction dont ils sont l'objet.

—

Le journal l'*Union* vient de cesser sa publication. C'est une grande perte pour la presse française, et surtout pour la presse parisienne, dont notre ancien et grand confrère était un des membres les plus justement honorés.

Dans la longue carrière fournie par notre très honorable confrère, il n'y a pas une déviation de la ligne droite. L'*Union* n'a jamais fait un faux pas, ni à droite ni à gauche.

Organe d'un parti dont l'honnêteté politique fera l'admiration

de l'histoire, elle n'a jamais, dans les entraînements de la polémique, au fort des plus ardentes mêlées, failli au respect d'elle-même. Chargée de défendre les plus nobles causes contre des adversaires souvent sans scrupules, l'*Union* n'a jamais ramassé les armes indignes dont on essayait d'atteindre ceux dont elle portait le drapeau.

Toujours, par la correction de son allure, par l'intransigeance de son honnêteté, l'*Union* a honoré, — s'il est permis de dire que des causes comme celle du Pape et de la Monarchie légitime peuvent être honorées, — toujours l'*Union* a honoré ceux qu'elle servait.

—

Déjà, aux États-Unis, les partis commencent à se livrer à des escarmouches en vue de la prochaine élection présidentielle ; ils se lancent à la tête mutuellement les plus affreux scandales, au point que la campagne présidentielle sera cette fois, selon l'expression du *New-York Herald:* une « campagne dans la boue. »

Le public européen, quand il apprend quelqu'un de ces faits épouvantables de corruption et de vol qui caractérisent l'administration de la grande République modèle, des pensions payées à trente mille morts sur de faux certificats de vie, une subvention de dix millions accordée par l'État pour le service postal de huit cents localités qui n'existent pas, etc., le public européen, disons-nous, reconnaît que la République est un régime détestable, haïssable ; mais, quand d'un autre côté le télégraphe lui annonce de temps à autre que la dette américaine a été réduite de deux ou trois millions, il est porté à penser que, malgré toutes ces dilapidations colossales, les États-Unis, en raison des richesses exceptionnelles du pays, peuvent encore s'accommoder de ce gouvernement qui ruinerait tout autre État.

Mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil. Tandis que la dette fédérale s'amortit en effet peu à peu, les dettes des divers États et surtout celles des villes augmentent dans une proportion qui fait jeter un cri d'alarme à un des principaux publicistes américains. Dans un article paru dans le *North american Review*, M. John Kasson établit qu'en 1880 (et depuis les choses n'ont fait qu'empirer) les dettes des États se montaient à 260 millions de dollars, un milliard trois cents millions de francs, et les dettes des villes à 766 millions de dollars, trois milliards huit cent trente millions de francs. Les contribuables sont accablés

de taxes et ils ne sont pas mieux servis pour cela ; à New-York, où ils payent une somme énorme pour le balayage, ils sont obligés, pour faire enlever les immondices qui s'accumulent dans les rues, de se cotiser entre eux et de faire nettoyer la voie publique à nouveaux frais.

Aussi M. Kasson déclare-t-il qu'il n'est que temps de couper le mal par la racine, *d'abolir le suffrage universel* en premier lieu pour les élections municipales, et d'y assurer la prééminence aux électeurs censitaires, c'est-à-dire à ceux qui ont intérêt à la bonne gestion des deniers publics, qui actuellement, dit M. Kasson, sont impudemment exploités en coupe réglée par des bandes de forbans, que les villes soient administrées par des républicains ou par des démocrates.

Des pessimistes prétendent que ces enseignements qui nous parviennent de l'autre côté de l'Atlantique au sujet des vices du régime républicain seront perdus pour le peuple français.

Quant à nous, nous ne pouvons croire que les mensongères glorifications de la République dans le genre de celle que vient de tenter M. Waldeck-Rousseau puissent encore fare longtemps des dupes.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les efforts qui sont faits pour soutenir les cours, montrent combien le marché serait troublé s'il était abandonné à lui-même. Il y a trop de problèmes à l'ordre du jour pour que l'épargne sorte franchement de la circonspection que lui ont commandée les circonstances. L'affaire du Tonkin prend un caractère sérieux, qui nous obligera à un déploiement de forces plus grand que celui qui était prévu d'abord. La révolte de Canton donne à réfléchir à tout le monde, et surtout aux Anglais qui poussaient en avant les Chinois. En France, le conseil des ministres est loin d'être du même avis. Si M. Ferry veut aller de l'avant, le ministre des affaires étrangères d'une part, et les ministres de la guerre et de la marine de l'autre, ne veulent pas envoyer des troupes ou déclarer la guerre sans le consentement préalable des Chambres ; ce serait donc une convocation anticipée.

Voilà ce qui se disait partout dans les cercles politiques et ce qu'on pouvait lire dans nombre de journaux. L'*Agence Havas*, à deux reprises, a démenti les bruits de dissentiments ministériels ; malgré cela, certains journaux persistent à soutenir que ce démenti

doit être considéré comme nul et non avenu, et que les communiqués Havas sont matière à suspicion.

Tout cela n'est pas de nature à dérider la Bourse. Rien n'égale la raideur des cotes, si ce n'est l'absence presque complète d'affaires. Dans un ouvrage de Labiche, l'académicien, il y a un monsieur qui parie qu'en écrivant sur une ordonnance médicale des caractères informes, il fera lire au pharmacien une prescription quelconque qui n'existe pas, et, en effet, le pharmacien lui délivre un médicament. C'est absolument l'histoire de la Bourse qui pratique des cours sur des transactions qui ne se font pas. Enfin cela donne toujours une illusion, et cela fait prendre courage aux braves gens qui, depuis si longtemps, jettent un œil morne sur le portefeuille qui contient le stock de leurs titres dépréciés et de leurs espérances tant de fois déçues.

Le tribunal de commerce vient de prononcer un jugement, déjà frappé d'appel, qui condamne les administrateurs de l'Union générale à 20 millions de dommages-intérêts, et les commissaires de ladite Société à 1 million 1/2. Il est probable que dans la filière judiciaire, ces dommages-intérêts vont singulièrement s'étirer, et que cela se terminera par un hommage platonique à l'inamovible Thémis. Les *administratrices* ont toutes demandé et obtenu la séparation de biens qui les protège contre les abominables foudres de la justice républicaine. MM. Bontoux et Feder purgent leur condamnation dans le beau pays de Montreux, ou se promènent sur le lac de Genève. Il n'y a que les actionnaires qui continuent à être de plus en plus malheureux. La légalité judiciaire vient de se manifester une fois de plus · elle n'a épargné que les coupables.

Le taux de l'escompte, à Londres, vient d'être abaissé de 4 à 3 1/2 0/0. A. H.

Informations financières.

Panama. — Nous avons parlé, il y a huit jours, d'une émission que M. de Lesseps allait faire. On dit que la Compagnie de Panama va émettre, au commencement d'octobre, 600.000 obligations. La date n'est pas encore fixée, ni le prix d'émission de l'obligation. Nous reviendrons sur cette affaire, et si nous en parlons d'avance, c'est que tout ce qui regarde le Panama ne peut nous laisser indifférents, et qu'il est probable que l'empressement du public ne sera pas moindre qu'aux précédentes émissions. Dans le prochain numéro, nous vous donnerons tous les détails concernant l'émission.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE ROSAIRE

I. Quand l'orage des passions s'élève et gronde, au milieu des flots en furie et des vents déchaînés, dans les angoisses du présent et les terreurs de l'avenir, regardez l'étoile, invoquez Marie, disait saint Bernard. C'est la pensée qu'exprime à son tour le Vicaire de Jésus-Christ, à la vue des maux dont souffre l'Église, des crises nouvelles qui la menacent et des immenses périls que courent les âmes.

Son regard inquiet interroge tous les horizons, va d'un peuple à un autre, et partout constate un ébranlement profond, dû aux mêmes licences de l'orgueil et de l'impiété. Il pleure sur des âmes détachées de Dieu, en révolte contre lui et entraînées à leur éternel malheur ; il pleure sur des peuples qui, en repoussant la grâce et la vérité divines, rejettent les conditions nécessaires de leur prospérité et se précipitent vers la désorganisation et la ruine. Mais en même temps, sous l'empire des devoirs attachés à sa sublime mission et pressé par la charité qu'il puise au cœur même de Jésus-Christ, il n'oublie rien de ce qui peut conjurer tous ces désastres. Il traite avec les pouvoirs publics, et sa droiture, sa prudence, l'élévation de son caractère et de ses vues les étonne. En ces temps où, sous le nom trompeur de la science, la raison tend à s'ériger en seule souveraine, et, malgré ses propres divergences et ses étranges égarements, prétend en finir avec la foi, il fait appel aux grands enseignements de la saine philosophie et de l'histoire. Aux chrétiens en qui trop souvent les vérités se sont amoindries, il expose avec une merveilleuse clarté la doctrine révélée. Aux peuples qui ne comprennent plus l'autorité et la livrent au mépris, comme s'ils n'avaient pas besoin d'elle, il en rappelle la nécessité, la divine origine, les devoirs et les droits. Aux croyants, il montre la voie d'un parfait christianisme, et il comble de ses paternelles bénédictions les âmes généreuses, dévouées à toutes les œuvres de la charité, et à la plus néces-

saire de toutes aujourd'hui, à l'éducation religieuse de l'enfance. Vous avez lu les graves Encycliques, les discours, les lettres dont nous rappelons le souvenir et l'objet, éloquents témoins de sollicitude pour le bien de l'Église et du monde. Aujourd'hui il nous fait un nouvel appel.

Dans la lutte engagée pour la cause de Dieu, si l'action est nécessaire, s'il faut qu'elle soit énergique, persévérante, universelle; le Pape n'ignore pas qu'elle demeure stérile quand Dieu n'y a pas sa part, grande, prépondérante et digne de sa majesté. Que l'homme plante et arrose; seul, nous dit saint Paul, Dieu donne l'accroissement (1). L'Église venait de naître, et saint Pierre était amené à proclamer les deux grandes formes de l'apostolat, la parole et la prière: *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* (2); la parole pour éclairer et convaincre; la grâce, demandée à la prière, pour gagner et convertir les cœurs; c'est armé de cette double puissance que l'apostolat s'est présenté au monde, pour le soumettre à Jésus-Christ et le conduire au ciel.

Ah! sans doute, Léon XIII prie; il a ses heures de solitude et ses nuits d'oraison, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, son maître; c'est son secret, le secret de Dieu et de ses anges; il confie au Sauveur qu'il représente, il confie à la Vierge immaculée ses angoisses et les immenses besoins des peuples; mais il ne veut pas prier seul : il convie tous les chrétiens à le faire avec lui, non seulement parce que la prière unanime a plus de crédit auprès de Dieu, mais encore parce qu'il est juste que ceux dont les intérêts les plus sacrés sont en cause soient associés dans d'humbles et ardentes supplications.

Cet appel à la prière, fait dans tous les temps, devient plus pressant quand les circonstances sont plus graves; ainsi, à son heure d'agonie, Jésus-Christ, notre modèle, prolongeait sa douloureuse oraison.

Peut-être des fidèles, et même parmi les meilleurs, invités à la prière depuis les dernières crises de l'Église et de la société, trouvent-ils que le secours divin se fait bien attendre, et, dans une sorte de découragement, se troublent-ils, comme autrefois le Roi-Prophète, à la vue de la prospérité et du triomphe des ennemis de Dieu (3).

(1) I Cor., III, 6.
(2) Act., VI, 4.
(3) Ps. LXXII, 2, 3.

Nous sommes pressés, parce que, pour nous, la vie passe vite, et que nous voudrions voir de nos yeux ce que nous désirons. Dieu est patient parce qu'il est éternel, et qu'en imposant à l'homme des devoirs, il ne veut exercer sur sa liberté ni contrainte ni violence.

Peut-être aussi, pour remédier plus efficacement au mal qui nous dévore, veut-il qu'une plus douloureuse expérience nous le fasse mieux connaître; que ses suites nous éclairent enfin sur ses causes, savoir, l'égarement des esprits et la corruption des cœurs, l'infidélité à Jésus-Christ, la haine de son autorité, le mépris de sa parole et la guerre faite à son Église; que de nos malheurs mêmes jaillissent des lueurs qui dissipent nos préventions et nous montrent la vraie voie; car il semble que jusqu'ici le malheur n'ait rien appris au monde. La réforme des peuples n'a jamais été le fruit que de longues épreuves et d'un austère travail.

Mais, quoi qu'il en soit des vues providentielles dont il serait téméraire de prétendre saisir les secrets, souvenons-nous que Dieu est toujours infiniment sage, infiniment puissant et infiniment bon; qu'il ne cesse de veiller sur son Église et de vouloir le salut des âmes; que la prière est la condition des grâces qu'au moment opportun il répand sur le monde; qu'elle n'est jamais inutile, et que, selon l'avis de Notre-Seigneur lui-même, il faut toujours prier et ne se lasser jamais (1).

Le Saint-Père nous convoque au pied des autels, et jamais il n'en fut plus besoin.

II. — Nul dans l'Église n'ignore la puissance du Rosaire. Révélé à saint Dominique, il devint entre ses mains l'arme puissante par laquelle ce grand saint vainquit les Albigeois, nouveaux manichéens qui portaient dans nos provinces du Midi l'hérésie et la ruine.

Plus tard, à la voix de saint Pie V, toutes les confréries du Rosaire unissaient leurs efforts, et la victoire de Lépante sauvait l'Europe de l'invasion musulmane. Plus tard encore, de nouvelles victoires contre les ennemis du nom chrétien répondaient au même recours. En témoignage de reconnaissance, la fête de Notre-Dame du saint Rosaire était établie, et bientôt le mois d'octobre tout entier devenait, par la piété des fidèles, le mois du Rosaire.

C'est à cette prière bénie que le Saint-Père nous ordonne de

(1) Luc. XVIII, 1.

recourir. S'il faut à l'Église de nouveaux triomphes, le Rosaire peut en être encore le moyen.

Que la Vierge miséricordieuse soit donc invoquée par tous à la fois, avec ferveur et persévérance; qu'elle soit pour la gloire de Dieu, la liberté de l'Église et le salut des peuples; qu'elle le soit sous la forme bénie du Rosaire ou du chapelet, enseignée par elle et chère à la piété, et nous pourrons espérer de nouveau le salut et la paix. Enivrée de sa force et fière de ses succès, confiante dans les passions qui la secondent, l'impiété contemporaine se rira peut-être de cet appel. Nous lui laisserons ses dédains et ses armes, et *nous invoquerons le nom du Seigneur notre Dieu* (1); plus puissante qu'elle, est la Vierge immaculée qui a écrasé la tête du serpent infernal et anéanti les hérésies dans tout le monde (2).

III. — Mais le Saint-Père ne se contente pas d'un pressant appel à la confiance envers Marie; il ordonne que le mois d'octobre prochain soit un mois de prières; que la fête du saint Rosaire soit célébrée partout avec un éclat inaccoutumé; que chaque jour le chapelet et les litanies de la sainte Vierge soient récités, le matin, avant, pendant ou après la messe, ou bien le soir à un exercice spécial auquel seront convoqués les fidèles; que, s'il est possible, la bénédiction du Saint-Sacrement termine la réunion du soir; que des processions soient faites, au moins dans les églises, si le malheur des temps ne permet pas de les faire au dehors : toutes ces choses pour attirer le secours divin sur l'Église et sur les peuples par l'intercession de Marie. C'est la volonté formelle du Vicaire de Jésus-Christ; nous nous y conformerons avec l'empressement de l'obéissance et de l'amour. D'ailleurs, pour encourager notre zèle, il nous ouvre, à des conditions faciles, les célestes trésors des indulgences. Il nous sera précieux d'user de ces faveurs spirituelles pour acquitter nos dettes envers la justice de Dieu. Mais quel bien plus grand encore si, par la prière et un filial recours à Marie, nous pouvons servir à l'exaltation de l'Église, à l'apaisement et à la sanctification des âmes; si l'*Étoile du matin*, apparaissant dans un ciel plus serein, nous annonce la fin de la tempête et le lever d'un jour enfin radieux!

Mgr Sebaux.

(1) Ps. xix, 8.
(2) Gen. iii, 15; off. B. M. V.

LE PAPE ET LA SCIENCE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II[e] LETTRE

Rome, 27 août 1883.

Après avoir manifesté mes impressions sur la Lettre Apostolique du 18 courant relative aux études historiques, je suis amené à revenir sur le même sujet, mais, cette fois, au point de vue des appréciations de quelques journaux qui, à coup sûr, ne sont pas amis de l'Église et de la Papauté. Il convient tout d'abord de déblayer pour ainsi dire le terrain, en dissipant certaines équivoques et certaines erreurs, afin de rendre ainsi notre raisonnement plus accessible de ceux qui veulent connaître la vérité, sans se laisser égarer par l'esprit de parti.

On a dit que, par sa lettre, S. S. Léon XIII avait voulu donner une direction *nouvelle* aux études historiques. Cela n'est pas exact. L'histoire n'a devant elle qu'une seule voie à suivre, la voie de la vérité ; parfois elle peut y rencontrer quelque obstacle, mais sitôt qu'elle l'a écarté, elle continue sa route, sans changer de direction.

Par sa lettre, Léon XIII a voulu simplement donner une impulsion spéciale aux études historiques, afin que, moyennant des recherches de plus en plus assidues, l'histoire de l'Église, débarrassée de ces points obscurs que la longue série des siècles, ou plutôt la malice de ses ennemis, ont accumulés, apparaisse dans tout l'éclat de la vérité.

Le *credo quia absurdum* que les ennemis du catholicisme se plaisent, entre autres fables, à nous attribuer, doit retomber sur eux-mêmes, comme la condamnation de leurs mensonges.

On a dit aussi, à propos de la Lettre Apostolique du 18 août, que l'on a déjà suffisamment écrit sur les origines du christianisme. Sans doute, on a beaucoup écrit ; mais dans quel but et à quel point de vue? Il en est qui, puisant à la source de l'antique sagesse, ont su se garder de l'excès, trop commun, hélas! de réunir le tout en un seul faisceau et de façonner une histoire nouvelle qui, en fin de compte, se réduit à un roman historique. Mais beaucoup d'autres, et précisément les romanciers de l'histoire, se sont plu à invoquer les mythologies comparées, les philologies également comparées et l'antropologie, comme si ce genre de sciences (à supposer même qu'elles méritent le nom

de sciences), pouvait détruire ou changer des événements réels attestés par d'irréfragables preuves historiques ! Ces événements, l'esprit de haine contre le christianisme peut les dénaturer sans doute, mais il ne lui sera jamais donné de les détruire.

C'est ainsi que nous voyons ces romanciers se servir de la mythologie comparée pour passer d'une interprétation à l'autre concernant les antiques croyances du paganisme, par exemple en exploitant les versions multiples qui ont cours sur la Psyché d'Apuléius; mais au lieu d'en arrêter par ce système à constater les croyances primitives de l'humanité d'où a résulté, par voie d'altération et de transformation, la mythologie de certains peuples, ils en viennent à nier ces croyances originelles elles-mêmes. En somme, ils invoquent l'histoire pour nier les origines du christianisme, et ils rejettent l'histoire lorsqu'elle leur montre ces origines dans leur indubitable réalité.

Est-ce donc que nos pères, dans leurs ouvrages d'histoire, n'avaient ni critérium ni science, parce qu'ils n'abusaient pas de ces études comparées ? Faut-il croire que toute science, tout critérium s'est trouvé condensé dans le cerveau des écrivains modernes ? On loue, jusqu'à l'exagération, l'érudition de ces écrivains de la dernière heure, et l'on oublie les Mabillon, les Panvinio, les Noris, les Montfaucon, les Mamachi, les Selvaggi, les Mazzocchi, les Mandi, les Fleury, les Bossuet, les Spedalierie, les Tillemont, les Orsi, les Becchetti, les Garampi, les Ughelli, les Morcelli, les Assemann, les Pagi, les Ruinart, et, pour en citer un tout récent, le défunt Emidio Ruggeri, que j'ai eu l'honneur d'avoir pour élève à l'Université romaine.

Pour ce qui est, en particulier, de la divine origine de la Papauté, nous n'avons pas à chercher loin de nous, et si nos adversaires veulent en être instruits, il leur suffira de compulser les doctes volumes des frères Ballerini.

Ce qui semble plaire désormais à la Papauté, a-t-on dit à propos de la Lettre pontificale, c'est l'érudition laïque. A vrai dire, je ne m'explique pas la portée de cette phrase, car j'ignore en quoi consiste l'essence particulière de cette sorte d'érudition. Certes, si l'erudition dont on parle est conforme à la saine critique et à la réalité des événements passés, telle qu'elle résulte des documents authentiques, cette érudition-là ne peut que plaire à la Papauté. Les vrais critériums de la science sont communs à tous, à moins de soutenir que la critique et la logi-

que constituent le patrimoine exclusif des laïques. Dans ce cas, ils auraient toutes les raisons du monde de se façonner une histoire à eux et de considérer comme de vulgaires ignorants les grands écrivains ecclésiastiques, depuis saint Clément Ier, qui eut l'intuition de l'existence des antipodes, jusqu'à saint Zacharie dont la vaste érudition embrassait les sciences les plus variées.

Il y a de quoi sourire devant certains éloges décernés à la science laïque dont le Pape, à ce que l'on prétend, voudrait se servir pour confondre cette même science laïque. Qu'est-ce donc que cette science si fameuse ? Examinons un peu ses origines, et l'on connaîtra ce qu'elle est. N'est-ce pas le clergé qui a enseigné aux laïques à apprécier les monuments de l'antiquité ? N'est-ce pas lui qui a sauvé le précieux dépôt de la science grecque et latine ?

Qui donc a transmis, depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours, les documents sans lesquels nous ne connaîtrions pas même l'histoire des dix premiers siècles de l'ère chrétienne ? Sans ces documents, on ne saurait pas, pour citer un modeste exemple entre mille, que Sylvestre II fut le premier à appliquer la vapeur aux tuyaux des orgues. Qui donc a enseigné, avant Galilée, le mouvement de la terre autour du soleil, sinon le cardinal De Cusa, et qui en a démontré la vérité, sinon le chanoine Copernic ?

Et cette science laïque, qui voudrait se séparer de nous, ne sait-elle point, par exemple, que Papebroech et Henschèn vinrent en Italie, tout exprès pour recueillir ces précieux documents historiques, sur la base desquels ils élevèrent ensuite avec Boland l'œuvre colossale qui porte le nom de ce dernier ? La science laïque ! Oserait-on prétendre que le clergé a toujours été ignorant, ou qu'il l'a été pour le moins dans le cours des derniers siècles ? Et les profondes études critiques des savants Maurini sont-elles donc une gloire du laïcat ?

J'avoue sans doute, et avec plaisir, que les laïques comptent dans leurs rangs quelques grands écrivains de critique historique ; mais, de grâce, qu'ils en citent un seul que l'on puisse comparer au camaldule Sanclemente, qui vivait sous le pontificat de Pie VI, et qui est l'auteur de l'admirable ouvrage *De vulgaris aeræ emendatione*. Voyons ! que la science laïque me signale parmi les siens un Ignace de Rossi, célèbre pour ses commentaires de Laërce, et, plus encore, pour son *Etimologico*

Egiziano. Pourtant, ce docte Jésuite, grandement loué par l'Académie des sciences de Berlin, n'est pas un écrivain de vieille date ; j'ai eu moi-même l'honneur de le connaître, et il est mort sous le pontificat de Léon XII. Si je voulais énumérer les grands hommes issus des rang du clergé et célèbres par leur érudition, il faudrait écrire une longue série de noms, parmi lesquels brilleraient, par exemple, parmi les moins anciens, le Jésuite Bolgeni et l'abbé Mastrofini. On ne voit donc pas la nécessité qu'aurait le clergé de s'adresser aux écrivains modernes du laïcat, pour acquérir des connaissances historiques sur l'Église et sur la Papauté. Nous possédons parmi nous des trésors dont nous n'avons pas manqué d'être prodigues envers les laïques. Mais ceux-ci, à l'exception des vrais savants, mordent aujourd'hui la main qui a répandu sur eux les lumières de la science. S'il en est qui doivent redouter les fortes études historiques favorisées par le Pape, ce sont ceux qui travaillent dans les ténèbres ; c'est contre eux, en effet, que seront révélés les artifices des corrupteurs de l'histoire et des faiseurs de romans, qui prennent plaisir à pêcher dans les eaux bourbeuses de la calomnie les éléments qu'il leur faut pour dénigrer l'Église et la Papauté, sans le moindre souci des sources authentiques de la vérité. On l'a vu naguère, lorsqu'il s'est agi d'honorer, après plusieurs siècles, un tribun fameux, sans tenir compte des lettres admirables écrites à ce sujet par saint Bernard et bien propres à refroidir l'enthousiasme de ces glorificateurs posthumes.

Nous préférons, quant à nous, suivre les traces que nous ont laissées des hommes tels que saint Irénée et saint Cyprien, plutôt que d'imiter ceux qui voudraient effacer les précieux souvenirs de l'antiquité.

Ne dirait-on pas, d'ailleurs, que le but principal de certains critiques modernes est de nous obliger à nous défendre et à y consacrer tout notre temps, tous nos travaux, pour s'assurer ainsi l'incolumité de leur propre camp? A ce point de vue, se manifeste toute l'utilité et toute la beauté du dessein de Léon XIII. En ouvrant les trésors historiques du Vatican, le Pape ne vise pas autant à se défendre qu'à montrer directement combien sont falsifiées certaines histoires façonnées par esprit de haine contre l'Eglise.

Loin, d'ailleurs, d'en venir à des concessions, comme d'aucuns le prétendent, la Lettre Apostolique a pour but principal

d'assigner à chacun la part qui lui revient et de flétrir comme elles le méritent certaines histoires inventées non seulement au détriment de la véritable histoire, mais pour battre en brèche une doctrine que haïssent tous les ennemis de Dieu et de la vertu. On ne saurait donc admettre en aucune façon, quoi qu'en disent certains journaux, que le Pape a prétendu par sa Lettre faire servir l'histoire à des desseins préconçus. L'histoire ne s'invente pas ; ce sont les romans qui ne peuvent vivre que d'inventions.

Le Pape veut que l'histoire soit sincère et véridique, qu'elle ne soit pas défigurée par les passions ; et, par là, il veut démasquer les corrupteurs de la vérité. Que si le résultat de telles études, faites consciencieusement par des hommes supérieurs à tout soupçon, connus par l'étendue de leur doctrine et par la sûreté de leur criterium, venait à confirmer les doctrines catholiques et la divine institution de la Papauté, le Souverain-Pontife en éprouverait sans doute une grande consolation, mais nul ne serait en droit de lui reprocher qu'il a fait servir les nouvelles études à l'accomplissement de desseins personnels.

Enfin, pour ce qui est de la restauration du principat civil des Papes, nous nous trouvons en présence de deux opinions; l'une de ceux qui croient cette restauration plus ou moins lointaine; l'autre de ceux qui la tiennent pour absolument impossible.

Les premiers ont pour eux l'histoire de dix siècles; les seconds ne l'ont pas encore, — et l'avenir dira laquelle de ces espérances a une base sérieuse.

† VINCENT,
Archevêque de Nisibe.

L'ANNIVERSAIRE DU 20 SEPTEMBRE

C'était jeudi le treizième anniversaire de la sacrilège occupation de Rome par l'armée italienne. Le 20 septembre 1870, au moment que la France, accablée par des défaites successives et des revers inouïs, luttait en désespérée contre un ennemi formidable et partout vainqueur, le jour même où Paris était investi par les armées allemandes, le gouvernement italien, certain de

l'impunité et tenant pour un faible obstacle sa propre parole, se délia sans façon des engagements qu'il avait solennellement pris envers la France, força l'enceinte de Rome et entra par la brèche de la porte Pia.

Cette scandaleuse violation du droit et des traités, violation où l'on rencontre toutes les circonstances qui peuvent aggraver un pareil forfait: la plus ignoble ingratitude donnant la main au plus odieux des sacrilèges ; cet acte de brigandage accompli avec le sang-froid propre aux malfaiteurs de profession ; ce crime contre l'Église, cet outrage fait à la France est jusqu'à présent resté impuni. On dirait même, si l'on jugeait les choses d'après des apparences plus ou moins prolongées, que l'attentat est assuré du triomphe final.

Eh bien, lisons-nous dans le *Monde* à qui nous empruntons ces sages réflexions, cette apparence est trompeuse : le châtiment de l'acte du 20 septembre 1870, et surtout sa réparation, commencent à se montrer comme des événements possibles, et peut-être prochains, à l'horizon de l'avenir. On les entrevoit dans les redoutables conflits qu'annonce des bruits encore vagues et sourds et que font pressentir une agitation singulière, une inquiétude indéfinissable. On constate, en effet, que, sans motifs précis, sans faits certains, les esprits excités, anxieux et perplexes sont dans l'attente de grandes choses. De divers côtés, on commence à prévoir que, tôt ou tard, les changements à venir comprendront une restauration de la souveraineté temporelle des Papes.

Comment pourrait-il en être autrement ? Sous prétexte d'affranchir leur pays de la domination étrangère, de lui rendre une vie vraiment nationale (c'était là une ambition patriotique à la fois légitime et louable, mais qui pouvait être satisfaite sans les attentats révolutionnaires, sans les spoliations iniques, sans les sacrilèges occupations qui ont suivi la guerre de 1859), sous prétexte de patriotisme, disons-nous, les révolutionnaires italiens, à l'instar des révolutionnaires français, ont voulu surtout frapper l'Église catholique et la ruiner ; cela est aujourd'hui cyniquement avoué et partout reconnu. L'occupation de Rome n'a pas d'autre raison, ni d'autre explication. Et la preuve, c'est qu'elle a été combattue par les plus clairvoyants patriotes italiens et les moins suspects de cléricalisme.

Eh bien, c'est précisément ce dessein d'une haine satanique qui sera un jour confondu et châtié. Peut-être alors reconnaîtra-

t-on que l'attentat du 20 septembre 1870 n'est pas seulement une iniquité sacrilége, mais encore qu'il aura été le plus funeste qui pût être commis contre l'Italie.

N'est-ce pas en effet, une folie insigne d'avoir fait au Saint-Siége une condition d'existence à ce point intolérable, qu'il n'est pas, dans le monde entier, un catholique qui ne soit par là même l'ennemi forcé de l'Italie actuelle ? Il n'en est pas un qui, dans ses méditations quotidiennes, ne cherche le moyen et n'appelle le jour d'une réparation ; il n'en est pas un qui admette un seul moment que la condition actuelle de la Papauté puisse être pour elle une condition d'existence définitive et normale ; tous, sans exception, qu'on le sache bien, travaillent autant qu'il est en eux à préparer le jour où les revendications imprescriptibles de la Papauté obtiendront enfin satisfaction.

N'est-ce pas, pour le gouvernement italien, une imprudence sans nom d'exposer ainsi son pays aux aventures terribles d'une pareille revanche, tandis qu'il pourrait, par un acte qui ne serait pas seulement un acte de réparation et de justice, mais un acte de patriotique prévoyance et de haute politique, conjurer tous ces périls ?

Le Saint-Siége l'y convie; il est visible que le Souverain-Pontife, avec une mansuétude parternelle, avec ce patriotisme fidèle et tendre qui depuis tant de siècles a fait de la Papauté la meilleure et la plus efficace sauvegarde de l'indépendance italienne, s'efforce d'éclairer les esprits sur les impossibilités et les périls de la condition actuelle, de pacifier les cœurs et d'en arracher le ressentiment des souvenirs amers. Nous-mêmes, Français, nous devons, en cette question, seconder la politique vraiment apostolique de Léon XIII et suivre docilement, à cet égard, non seulement ses enseignements, mais encore toutes ses directions, afin qu'il soit bien prouvé, si, quelque jour, comme on peut dès à présent l'entrevoir, se lève contre l'Italie une formidable croisade pour rétablir le Pape dans ses droits et dans sa nécessaire souveraineté, que rien n'a été négligé ni de la part de la Papauté, ni de la part des catholiques répandus dans le monde entier, pour épargner à l'Italie le châtiment d'une usurpation sacrilége.

LA SCIENCE ORIENTALE ET LES CATHOLIQUES

Une des choses qui peuvent le plus nous réjouir à l'heure qu'il est, c'est de voir des nôtres, des catholiques, entrer résolument dans l'arène scientifique et s'y faire une place. Rien ne peut évidemment donner un plus formel démenti à ceux qui représentent les hommes de foi comme ennemis nés de la science, et même comme incapables de comprendre rien de ce qui intéresse l'esprit humain à notre époque.

Parmi les hommes qui nous font honneur à ce point de vue, lisons-nous dans le *Français,* nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer le P. Alphonse Delattre, S. J., le savant assyriologue belge, dont le mémoire sur l'empire des Mèdes était dernièrement couronné par l'Académie royale de Bruxelles. La dernière livraison de la *Revue des questions scientifiques* nous apporte la première partie d'un travail fort important et très neuf du P. Delattre. C'est une *Esquisse de géographie assyrienne.* Voici comment l'auteur expose le plan qu'il a suivi dans ses recherches : « Malgré de grandes difficultés d'exégèse, les documents assyrio-babyloniens, étudiés au point de vue géographique, ont déjà fourni des renseignements intéressants. Les annales des rois d'Assyrie sont spécialement instructives en ce genre. On connaît le caractère de ces inscriptions, rédigées toutes suivant la même formule et différant seulement par l'étendue. Le roi y prend lui-même la parole. Il débute par l'énumération de ses qualités et de ses titres, par l'exaltation de sa puissance et l'éloge de ses dieux. Il donne ensuite une idée sommaire de ses exploits, ou bien, dans les inscriptions plus développées, raconte ses expéditions suivant l'ordre du temps, combiné parfois avec un ordre géographique. Au récit de ses guerres, il mêle ou ajoute celui de ses chasses. Il termine d'ordinaire par l'histoire de travaux pacifiques, comme la construction ou la restauration de villes assyriennes, de palais, de temples, le creusement ou la réparation de canaux d'irrigation et d'assainissement, la création de jardins de plaisance et de vergers. Les inscriptions sont surtout monotones dans le récit des campagnes. Les narrations partielles dont il se compose procèdent, en général, d'une manière uniforme, et varient seulement dans les noms propres de personnes et de localités, dans le nombre de soldats tués ou réduits en captivité, dans celui des

animaux domestiques enlevés aux ennemis et dans la quantité de tribut imposée à chaque peuple. » Mais, si les faits se ressemblent, ils sont nombreux, et, pour s'en tenir au sujet traité par le P. Delattre, l'histoire de tant de guerres renferme les éléments d'une géographie détaillée de l'Asie occidentale, du XIIe au VIIe siècle avant notre ère. « L'état de guerre, dit le P. Delattre, était en effet permanent dans l'empire assyrien. Incapables d'organiser leurs conquêtes, les rois de Ninive les maintenaient par l'usage constant des moyens violents. Chaque année, ils portaient leurs armes, soit en personne, soit par leurs généraux, sur les divers points menacés. A l'occasion des révoltes qui éclataient surtout dans les pays éloignés de Ninive, ils poussaient leur marche au-delà des limites de leur empire, et se vantaient ensuite d'avoir visité des pays où leurs pères n'avaient point pénétré. Ainsi, pendant des siècles, les soldats du pays d'Assur ne cessèrent de parcourir l'Asie occidentale ; leurs marches étaient variables, non moins que les soulèvements et les ligues qu'ils allaient briser. Et comme les rois, dans leurs annales, décrivent leurs itinéraires avec soin, énumérant longuement les régions qu'ils traversent, les peuples, les provinces et les villes qu'ils soumettent, les noms géographiques se présentent dans une variété de fonctions qui fixe les sites ou les détermine approximativement. Les rois font connaître la configuration des terrains, à l'occasion des obstacles que leur opposent les fleuves, les forêts et les montagnes ; ils révèlent le climat et les produits des diverses contrées par la nature des tributs dont ils les chargent. En regard de ces détails, les panoramas ou descriptions générales de l'empire assyrien aux diverses époques, placés en tête des inscriptions ou insérés à propos dans le cours des documents, sont des vues d'ensemble intéressantes, et même agréables, quand on parvient à en découvrir la savante disposition. »

En même temps que son *Esquisse de géographie assyrienne*, le P. Delattre a fait paraître, — cette fois dans la savante revue internationale le *Muséon*, — un article où il discute d'une manière très serrée et résout très négativement la question de savoir si, comme le prétendent certains assyriologues, Cyrus avait été dans l'origine roi de Susiane, et non roi de Perse, ainsi qu'on l'a toujours cru.

Un confrère et un compatriote du P. Delattre, le P. J. Van den Gheyn, continue les intéressants travaux, à la fois philolo-

giques et historiques, sur lesquels nous avons attiré déjà l'attention de nos lecteurs. A ses études sur le nom, le séjour primitif et les migrations des Aryas, ce peuple dont les diverses tribus ont été la souche des Indiens, des Persans et de la plupart des nations européennes actuelles, le P. Van den Gheyn a fait succéder une série d'études sur de curieux dialectes de l'Asie centrale. Après les résultats obtenus par la philologie contemporaine, on pouvait croire que le domaine des langues âryennes ou indo-européennes avait été fouillé jusque dans ses derniers recoins. Or, voici que des découvertes inattendues sont venues élargir ce champ déjà immense. En effet, l'Asie centrale est devenue, depuis une vingtaine d'années, le théâtre d'expéditions scientifiques dont la linguistique a profité. En même temps que la topographie du vaste massif montagneux de Pamir s'éclairait d'un jour tout nouveau, l'ethnographie s'emparait, pour les soumettre à un examen approfondi, de ces peuples du Turkestan, si intéresssants pour qui scrute les origines de nos peuples européens, et la philologie portait le flambeau de sa méthode comparative dans les profondeurs cachées de divers idiomes dont l'existence même était à peine soupçonnée. Il serait difficile de montrer ici tout l'intérêt de ces recherches. A ceux qui voudraient s'en faire une idée, nous signalons le dernier écrit du P. Van den Gheyn, *le Yidghad et le Yagnobi. Étude sur deux dialectes de l'Asie centrale.* (Paris, 1883, librairie E. Leroux.)

Un autre travail tout récent du même auteur s'adresse à un public plus étendu. C'est une brochure d'abord publiée dans la *Revue des questions scientifiques,* sur le *Séjour de l'humanité postdiluvienne.* Le P. Van den Gheyn combat fortement l'opinion de ceux qui identifient avec le plateau du Pamir la région désignée par la Bible sous le nom d'Arârât. Sa conclusion est celle-ci : « S'il n'est pas certain que l'arche se soit arrêtée au sommet du mont Massis, le moderne Arârât, il est cependant plus probable que le premier séjour des Noachides sauvés du déluge doit être placé en Arménie. L'hypothèse qui fait aborder Noé sur les hauteurs de l'Hindou Kousch ne peut être admise, et les essais qui tendent à reculer si considérablement le théâtre de l'ancienne histoire génésiaque, doivent être rejetés. »

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

ET LA RÉPUBLIQUE

On a confisqué aux Français les libertés les plus simples, les plus élémentaires. Du berceau à la tombe, on les a contrariés dans les manifestations les plus légitimes de la foi religieuse ; l'État a proscrit le Christ dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les cimetières. Il a mis la main sur les dons de la charité chrétienne, et remis aux républicains le privilège de faire une répartition politique des quêtes faites dans les églises. La charité, cet élan intime des cœurs ; la charité, cette réparation divine des âmes ; la charité, cette purification a été soumise à l'arbitraire de nos tripoteurs législatifs, et remise à la discrétion des répartiteurs francs-maçons. Le denier de Saint Pierre échappait encore à la convoitise républicaine.

On annonce que le ministère s'apprête à le *réglementer*. On connaît ce genre d'euphémisme républicain.

*
* *

Le denier de Saint-Pierre est une institution vieille comme le christianisme. Au temps où la papauté régnait sur les catacombes, le troupeau donnait spontanément la subsistance à ses premiers pasteurs. « Qui est-ce qui mène paître un troupeau, s'écriait saint Paul, et qui ne boit point du lait ? »

En 1860, lorsque l'Église fut dépouillée d'une grosse part du patrimoine que les empereurs lui avaient constitué, pour qu'elle fût libre de pourvoir librement et amplement aux besoins universels des peuples chrétiens, le Saint-Siège fut réduit à adresser de plus pressants appels au dévouement des fidèles. Dès cette époque, il n'est pas un catholique qui ne se soit imposé le tribut volontaire pour le Pape.

En 1870, la spoliation fut complète, et Pie IX, privé de tout territoire, dut opter entre l'acceptation de l'indemnité outrageante offerte par l'Italie ou celle de l'obole envoyée par la catholicité. Pie IX se remit absolument à ses enfants, comme un père éprouvé par l'infortune s'abandonne à sa famille. Dans tous les diocèses, dans toutes les églises, des quêtes s'organisèrent spontanément, des troncs furent ouverts, et le dénuement absolu de la Papauté fut couvert généreusement par le don des riches et des pauvres, des hommes et des enfants ; les orphelins

et les veuves firent l'aumône au Christ, les centimes et les sous s'ajoutèrent aux larges offrandes, avec un prix égal devant Dieu, et le Vatican, comme la Rome des Césars, reçut encore le tribut de l'univers, mais un tribut spontané.

Pie IX par la volonté du monde chrétien eut encore la faculté de pourvoir aux services de l'Église, et les ouvriers de la vigne mystique ne chômèrent pas, faute de salaire.

* * *

Dans les années qui suivirent la conquête de Rome par l'Italie, à la voix de Pie IX dépouillé et des évêques successeurs des apôtres, les offrandes affluèrent surabondamment. On peut évaluer à plus de 12 millions annuels le produit du Denier de Saint-Pierre dans les années de la captivité subie par Pie IX. La prévoyante administration du cardinal Antonelli, obligée parfois de modérer la fougueuse charité du Saint-Père, fit deux parts de ces richesses, l'une, destinée à pourvoir au budget du Saint-Siège, réduit, comme l'exigeait la nécessité des temps ; l'autre constituant un fonds de réserve pour l'Église, l'économie des années grasses en vue des années maigres.

Cette réserve avait été commencée dès 1860. On prévoyait déjà la consommation de l'œuvre alors inaugurée. Le cardinal Antonelli et Mgr de Mérode cherchaient à faire prévaloir chacun une politique diverse. Mgr de Mérode voulait que la papauté prît la tête de tous les progrès modernes, qu'elle ne fût en retard sur aucun autre pour ce qu'on appelle la civilisation matérielle. C'est à lui que les États de l'Église durent leurs chemins de fer, Rome ses quartiers nouveaux de l'Esquilin et du Quirinal. Il désirait que, si Rome devait tomber aux mains de l'ennemi, l'ennemi du moins ne pût se présenter en civilisateur et en libérateur, et qu'il n'eût pas le droit de comparer ses œuvres à celles des papes.

Antonelli, tout au contraire, prévoyant les longues années de misère, cherchait à garantir l'intégrité de l'administration de l'avenir pour le temps de la détresse ; il thésaurisait.

Pie IX, partagé entre ces deux éminents ministres, concilia leurs vues différentes, et, soutenu par l'inépuisable générosité des catholiques, il fit pour Rome et ses États plus que ne fit jamais aucun pape, et il garda pour ses successeurs une réserve de soixante millions, qu'il légua à l'Église, fruit des économies de sept années de prison !

*
* *

L'entretien universel de l'Église coûte environ six millions par an. Le Pape dépense 500,000 fr. par mois.

Le Vatican absorbe une part minime de ce budget. Les gardes palatins recrutés dans la bourgeoisie romaine, servent pour l'honneur ; c'est la garde nationale du Pontife. Les gardes-nobles, au nombre d'une cinquantaine, touchent un traitement de 120 fr. par mois environ. Les gardes-suisses, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, reçoivent une solde de 48 fr. par mois, et ils paient leur cantine. Les cinquante gendarmes n'ont guère une fortune plus opulente.

Les nombreux camériers, *bussolanti*, *gestiarii* du Pape constituent une cour vraiment frugale, et les compagnons de la captivité de Léon XIII ne s'engraissent pas dans la prison !

Quant au Pape, sa table et sa cuisine ont un budget moindre que celui d'un commerçant du Corso, et le Vicaire du Christ, tout en gardant les traditions royales et l'appareil souverain, fait passer ses besoins après ceux de l'Église.

Mais il doit entretenir les cardinaux romains dans un état convenable, pourvoir aux dépenses des congrégations, ces ministères de l'Église, qui gèrent tous les intérêts de la chrétienté ; il subvient aux évêques, dont l'Italie retarde l'*exequatur*, aux missions dépendant de la Propagande. Il subventionne les écoles, les académies, les universités où se forme l'élite du clergé, les diocèses lointains, les religieux en détresse. Il permet à ses nonces de figurer dignement à côté des autres ambassadeurs. Il tient, sans lever d'impôts, l'état d'un roi. Toutes les affaires religieuses du monde aboutissent à Rome ; c'est du Vatican aussi que partent toutes les ressources auxquelles ne suffisent pas les contributions locales.

Ce pauvre sublime distribue en charités toutes les aumônes qu'il reçoit.

*
* *

Aujourd'hui, après treize ans de spoliation totale, la charité des catholiques ne s'est pas lassée, et le denier de Saint-Pierre suffit encore aux besoins du Saint-Siège.

Les soixante millions de Pie IX donnent un revenu de trois millions : le denier de Saint-Pierre complète le budget, mais il ne l'excède pas.

Donc, si le revenu venait à faiblir, l'Église souffrirait dans

ses œuvres vives, et elle ne pourrait plus librement exercer son ministère.

Or, la France a gardé le premier rang parmi les nations qui alimentent ce budget commun de la catholicité. Elle dépasse toutes les autres en générosité. Ses évêques adressent ou apportent chaque année au Pontife la plus riche offrande. Fille aînée de l'Église, elle est celle qui lui vient le plus largement en aide.

* * *

Lorsque le gouvernement français se propose d'entraver la collecte du Denier de Saint-Pierre, c'est donc à l'Église entière, au catholicisme même qu'il porte un détriment. Il atteint les congrégations, les missions, tout ce qui est nécessaire à la dignité ou à l'accroissement du nom chrétien. Encore une fois, il fait œuvre infernale et cela inutilement, par haine gratuite.

L'obole de Saint-Pierre est d'obligation stricte pour les catholiques. L'Église qui oblige les fidèles à la charité, les oblige aussi à la contribution personnelle aux besoins généraux de l'Église.

Donc, M. Martin-Feuillée a le projet de gêner les catholiques français dans l'exercice de leur culte, puisque l'exercice de leur culte est strictement dépendant de la marche générale des services religieux dont la capitale est à Rome.

C'est encore une atteinte indirecte au Concordat, une tracasserie indigne d'un État raisonnable, une injure nouvelle faite au Pontificat. M. Jules Ferry a beau protester de son esprit de bienveillance à l'égard du Saint-Père, il ne laisse échapper aucune occasion de le molester.

L'Italie a confisqué le territoire : la République française veut faire main-basse sur le revenu.

(*Gaulois.*)

L'ŒUVRE DE LA SAINTE ENFANCE

Une Revue belge, organe de la libre pensée radicale, a publié récemment un article d'un consul, d'après lequel l'infanticide n'existerait pas en Chine, et l'Œuvre de la Sainte-Enfance, destinée à soutenir les orphelinats chinois, ne serait qu'une spéculation coupable. Quelques extraits de pièces officielles chinoises suffiront pour répondre à cette malheureuse fantaisie.

Voici la traduction d'un édit émané du trésorier général de la province du Hou-pé, second en dignité après le vice-roi :

Nous, Ling, légat impérial dans la vice-royauté du Houkwang, province du Hou-pé, trésorier général, gouverneur universel des douanes et des impôts, surintendant des mandarins et distributeur de la solde et des vivres à l'armée :

C'est pour une grave raison que nous publions le présent édit, c'est-à-dire pour faire défense absolue de noyer les petites filles et pour ordonner de les conserver en vie... Comment donc peut exister cette coutume impie de traiter ces petites filles dès leur naissance comme des ennemis, au point de les jeter, à peine nées, dans les eaux? Quoique parmi le peuple il y a des gens qui élèvent avec amour ces petites filles, *on sait que sur dix il y en a à peine deux ou trois qui agissent de cette manière* (1).

C'est pourquoi, nous rendant aux supplications d'un certain bachelier et d'autres personnes du peuple, nous défendons de nouveau rigoureusement une semblable chose, en publiant cet édit, afin que tout le monde soit informé. Et nous espérons, en conséquence, que tous les hommes de cette province, tant civils que militaires et de toute condition, entendront et sauront cela. Vous devez comprendre que vos enfants, filles aussi bien que garçons, sont certainement votre chair et vos os, et qu'en noyant vos filles et conservant les garçons, vous encourez des dommages inexplicables. Que si, méprisant de nouveau cet édit, vous ne voulez pas obéir et faire disparaître un tel abus, à peine le saurai-je que certainement je vous punirai selon la loi qui défend de tuer les enfants. Et si vos voisins et vos parents, le sachant, ne veulent pas délivrer ces enfants, vous exhortent à les noyer, ils seront punis suivant toute la rigueur de la loi.

Donné la 12e année de l'empereur *Toungtche*, le 13e jour de la 5e lune (c'est-à-dire le 7 juin 1873).

Ainsi donc, dans la seule province du Hou-pé, le nombre des enfants jetés à l'eau est évalué à 70, et même à 80 pour cent par un document officiel !... Nous trouvons dans le *Foochow Herald* du 10 août 1876, le texte d'une proclamation non moins édifiante adressée par les magistrats du Fo-kien aux populations de cette province :

La perverse coutume de tuer les petites filles dans la province du Fo-kien provient de la perte complète de leur conscience. Les gens qui détruisent leur propre chair et leur propre sang commettent des

(1) Les journaux anglais, employant l'*expression européenne*, disent : « Le nombre de ces parents honnêtes ne dépasse pas *vingt* ou *trente pour cent.* »

cruautés qui, nécessairement, doivent attirer sur eux-mêmes calamité et misère. Filles et garçons sont également vos enfants ; comment pouvez-vous être portés à tuer ces petites filles à qui vous avez donné la vie ? Non seulement ces gens encourent la colère du Ciel, mais il est aussi manifeste qu'ils transgressent les lois du pays. Quiconque enfreindra la loi sera arrêté et puni. Le code du tribunal criminel contient l'ordonnance suivante :

Les grands-parents ou les parents qui ont mis volontairement à mort leurs petits-enfants ou leurs enfants, seront punis de soixante-dix coups de bambou et seront bannis pendant un an et demi.

Les autorités de Fou-tchéou ont déjà publié, au sujet de l'infanticide, mille proclamations semblables, sans obtenir le moindre résultat. Celle-ci sera-t-elle plus efficace ? Il est permis d'en douter.

Un lettré fantasque a cru devoir augmenter l'effet de la proclamation en publiant un avis céleste, qui lui aurait été révélé par Teng, seigneur du Lac de Sang. Ce philanthrope visionnaire a jugé insuffisantes les peines temporelles édictées par les magistrats; il pronostique des châtiments extraordinaires et il accompagne son avertissement de peintures primitives, mais saisissantes, représentant la récompense réservée aux parents qui aiment leurs enfants et les châtiments qui attendent les parents dénaturés :

Avis anonyme. — Teng, seigneur du lac de Sang et général de cinq fleurs, fait connaître ce qui suit :

Je remarque qu'une foule de gens pervers de ce monde noient leurs filles aussitôt après leur naissance. Je me demande avec étonnement pour quel motif ils traitent de la sorte leurs propres enfants. Par leur perversité sans pareille, ils détruisent leur race.

Je défends expressément l'infanticide des filles et je vous ordonne, hommes et femmes, de vous réformer.

Si, à l'avenir, des infanticides de filles sont commis, les mères des enfants mis à mort seront considérées comme complices du crime. Elles seront châtiées dans le Lac de Sang ; là, elles pleureront et pousseront des cris avec angoisse.

Ceux qui, pouvant le faire, n'auront pas empêché de noyer les enfants seront punis d'un degré plus sévèrement. Le meurtre d'une fille noyée amènera la perte d'un fils ou sera cause que vous n'aurez ensuite plus d'enfants et que vous trouverez prématurément une mort malheureuse.

Si l'on considère les nombreuses proclamations affichées partout, on est amené à croire, fait observer le rédacteur du *Foo-*

chow-Herald, que l'infanticide des filles, si commun au sud de la Chine, est devenu tout aussi fréquent à Fou-Tchéou et aux environs, de telle sorte que la destruction complète de la race humaine n'est plus qu'une question de temps, si l'on ne réprime promptement ces attentats.

Il nous reste à citer un dernier document officiel : c'est un édit de la Cour impériale de Pékin. Voici la traduction de cet édit, avec deux autres pièces officielles qui s'y rattachent (Extrait du *Journal de Pékin* des 18 et 14 de la 2e lune (29 et 30 mars 1866) :

Les deux reines mères, régentes de l'Empire, ont rendu le décret suivant :

« Notre secrétaire Linche nous a respectueusement fait savoir que, parmi notre peuple, la coutume de noyer les petites filles n'est pas encore extirpée, et nous prie de la prohiber sévèrement. Dès le temps de l'empereur Kien-long, il fut publié une loi qui condamnait ceux qui noyaient leurs petites filles aux mêmes peines que ceux qui tueraient leurs descendants mâles, et cela, afin d'extirper plus sûrement ce mauvais usage. Notre susdit secrétaire nous annonce que ce crime est commis encore dans les provinces de Canton, Fo-kien, Tché-kian, Chan-si, etc., et qu'il est difficile de supposer qu'il ne se commette pas aussi dans les autres provinces de l'Empire. Cet attentat trouble l'harmonie du ciel et de la terre, et si nous ne le reprenions pas sévèrement, comment pourrions-nous éviter le blâme et sauver notre peuple ?

« En conséquence, nous ordonnons à tous les vice-rois et gouverneurs de commander aux mandarins de leur province de faire des édits pour prohiber cet usage. Que les préfets et sous-préfets de toutes les villes invitent les notables et les riches à contribuer à l'érection d'orphelinats nombreux destinés à recueillir les enfants abandonnés ; de cette sorte les pauvres ne pourront plus objecter leur pauvreté pour se justifier du crime abominable de tuer les enfants qu'ils ont engendrés. S'il s'en trouve qui, malgré nos ordres, ne se corrigent pas, qu'ils soient punis selon toute la rigueur de la loi susdite et qu'on ne soit point indulgent. Respectez ceci. »

Extrait de la dépêche du vice-roi Lao adressée à LL. MM. Impériales :

L'évêque du Kouy-tchéou a sauvé beaucoup de malheureux émigrants, mais *surtout il a recueilli un nombre incalculable d'enfants abandonnés.* Nous avons cru interpréter les intentions de Vos Majestés en lui confiant nos orphelinats. Il les a rétablis sur leur ancien pied et tout y est en bon ordre. Les enfants y sont nombreux et bien soignés.

(Dépêche extraordinaire arrivée au Kouy-tchéou le 5 août 1866.)

Adresse du ministre chargé de veiller à l'exécution du précédent édit impérial :

Aux deux Régentes de l'Empire,

Je viens de parcourir les provinces du Chantong et du Tché-ly pour rentrer à Pékin. Sur toute la route, j'ai vu un grand nombre de pauvres et d'émigrants. *Ils jettent sur les chemins leurs enfants, qui pleurent ainsi abandonnés.* C'est à faire pitié. Déjà plusieurs fois Vos Altesses Impériales ont donné des ordres, afin qu'on fasse dans toutes les provinces des orphelinats pour y recueillir les enfants. Mais on n'a tenu nul compte de vos augustes ordres. Il n'y a que Lao-tsong-kouan, vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tchéou, qui nous annonce que, dans la métropole du Kouy-tchéou, les orphelinats sont nombreux et bien tenus, et qu'on y recueille beaucoup d'enfants. Nous prions Vos Altesses Impériales d'ordonner que dans tout l'Empire on suive l'exemple de cette province.

Or, veut-on savoir quels sont ces orphelinats qu'exalte l'édit impérial ? Ces orphelinats sont, non des établissements chinois, mais des établissements catholiques, que soutient l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

LA SITUATION EN BELGIQUE

Un organe important de la presse anglaise, le *Weekly Register*, publie un article très intéressant, très solide et plein de bon sens sur la politique libérale belge. En voici la traduction :

Pendant que l'opinion, dans d'autres contrées, discute activement la politique et surveille la diplomatie respective de chaque gouvernement, le petit royaume de Belgique paraît avoir le privilège d'échapper à l'observation, en ce qui concerne la politique actuelle de son gouvernement.

On sait seulement que ce gouvernement se dit *libéral* (pas dans le sens anglais) et qu'il est cependant essentiellement *anticatholique ;* mais peu d'étrangers se donne la peine d'examiner jusqu'à quel point l'entraîne cet anticatholicisme.

La Belgique ne possédant pas de politique étrangère, ne participe à aucun Conseil européen. Elle gouverne librement ses

affaires intérieures. Cette liberté intérieure est malheureusement très trompeuse, car journellement les ennemis de la vraie liberté et de la religion en profitent pour opprimer les catholiques. Dans le court espace de quatre ans le parti libéral belge a commis des actes qui, en toute autre contrée, eussent mis par terre les plus puissants ministres. Malgré cela, le parti libéral reste au pouvoir en dépit des énergiques et incessantes protestations des catholiques et de leurs journaux, en dépit des explosions d'indignation de la part des habitants des provinces longuement tourmentés et trop souvent indifférents à la politique. Les mesures prises par le parti libéral ont fait loi. Le royaume se trouve divisé et déchiré. La discorde y règne au lieu de l'union. La politique dans le sens anglais, a depuis longtemps cessé d'exister, elle a cédé sa place à un système de persécution qui se fait désastreusement sentir dans toutes les classes de la population. Cette persécution vient de se manifester une fois de plus par le rejet de l'exemption pour le service militaire accordé ci-devant à tous les étudiants en théologie.

Ce coup était médité depuis longtemps. Toute la Belgique catholique, y compris sénateurs, représentants, dignitaires ecclésiastiques, avaient supplié Léopold II d'user de sa prérogative royale pour annuler l'acte. Malheureusement Sa Majesté refusa d'user de son droit, sanctionnant ainsi *une nouvelle loi persécutrice,* et assumant par là une responsabilité qu'un souverain, même constitutionnel, ne peut esquiver. Élevé dans la connaissance des principes de la religion catholique, religion de l'immense majorité de ses sujets, sachant l'autorité légitime que l'Église possède et se rendant compte de la dignité du sacerdoce, Léopold II aurait dû être le dernier à admettre la loi nouvelle. Le concile de Trente ne dit-il pas « que le privilège de l'Église et de tous les corps ecclésiastiques a été établi et reconnu par la Loi Divine et le Droit Canon », et celui de Latran « que les laïques n'ont pas, en droit, le plus petit contrôle sur les ecclésiastiques comme tels » ? — Le Pape Pie IX écrit également dans son allocution du 12 mars 1877 :

« C'est avec la plus grande douleur que nous avons vu nos « jeunes étudiants ecclésiastiques, espoir et consolation de « l'Église, méchamment forcés d'abandonner le sanctuaire juste « à l'âge où ils étaient prêts à se consacrer à Dieu pour la vie : « de les voir prendre l'habit de combattants et mener un régime « de vie tout à fait incompatible avec leur éducation et leur voca-

« tion. » En dépit de ces autorités, le Roi d'un pays catholique a donné son consentement à une mesure inique, oubliant son serment d'adhérer à une Constitution qui exempte les personnes ecclésiastiques des devoirs militaires, puisqu'elle proclame le libre exercice du culte catholique. En 1842 on entendit les réclamations des marchands de vin qui voyaient leurs impôts doublés; mais, à présent, lorsqu'il s'agit des ministres de Dieu et de sa religion, la prérogative royale, paraît-il, ne peut être exercée.

Il serait inutile de le dénier, ce nouvel exploit d'une politique anticatholique produira de tristes résultats. Lorsque de jeunes étudiants, animés d'un amour ferme et dévoué pour le ministère du Christ sont appelés à quitter leurs études et leurs méditations, leur paisible cours de théologie et à participer à la vie de caserne, leur vocation doit courir certainement un sérieux danger, et leurs antécédents seuls les exposer à un continuel martyre. Le caractère doit être bien solide et ferme pour résister durant deux ans à une telle vie sans aucun dommage spirituel ou moral.

Il existe, il est vrai, un remède à cette nouvelle mesure de persécution atteignant le recrutement du clergé, un remède qui précédemment déjà était une nécessité pour tous les loyaux catholiques. Ce sont les remèdes pécuniaires. Les catholiques ont été appelés déjà à payer pour des écoles, pour les pauvres, pour les instituteurs, pour la conservation et la propagation de la foi du pays ; et maintenant ils donneront de nouveau pour libérer de cette nouvelle forme de persécution les jeunes gens que Dieu appelle à travailler à son œuvre parmi son troupeau. Le cabinet, avec la malignité qui le caractérise, ne rend pas le remplacement facile. Ceux qui se trouvent dans le même cas que les étudiants en théologie doivent adresser leurs demandes au gouvernement. Le prix du remplacement officiel varie de 1,000 à 1,500 fr. Pour les riches, cette somme est peu de chose, mais il n'en est pas de même pour les pauvres. Un campagnard a travaillé et épargné afin de pourvoir à l'éducation de son fils qui se destine à la prêtrise. Où trouvera-t-il cette somme, supposant qu'il puisse trouver un remplaçant de l'État ?... Il ne peut attendre l'assistance du clergé ni celle des séminaires, le premier ayant assez de difficultés à procurer sa subsistance, et les seconds n'étant pas subsidiés.

La mesure est d'autant plus grave pour le clergé belge qu'au-

cune prévision meilleure n'est visible dans un avenir prochain. L'iniquité de cet acte est trop frappante pour demander beaucoup de commentaires. La haine du clergé et de son influence sur les masses en est la seule cause ; aucune raison tirée de nécessités militaires ne peut exister.

Pour le pouvoir actuel, le « cléricalisme », le catholicisme est une *chose* à détruire, à déraciner ; en conséquence, il a suivi l'exemple d'une république voisine, dont l'esprit de persécution a été universellement critiqué et condamné en Europe.

Pour un Anglais catholique, la diplomatie du continent est généralement un mystère. La France lui fait l'effet d'une épine dans le doigt. Et maintenant la Belgique, qui jadis était une sorte de Vendée des Pays-Bas, est sur le point d'imiter sa voisine républicaine. Certainement elle se vante de sa monarchie, de son gouvernemeut constitutionnel ; mais, malgré l'un et l'autre, son gouvernement foule aux pieds la Religion, la bannit de ses écoles, s'attaque aux séminaires, réduit le nombre des ministres du culte, et enfin force les aspirants au sacerdoce à faire partie de l'armée.

Cependant, malgré toutes ces stupéfiantes anomalies, le peuple belge reste vraiment et sincèrement catholique. Les impôts toujours croissants sont bien au-dessus des moyens de la classe appelée à les payer. Aucune raison, commerciale ni autre, ne peut être apportée pour les justifier.

On peut aisément prévoir qu'en 1884, une écrasante manifestation des sentiments publics se fera jour et mettra fin au despotisme libéral et à sa politique néfaste.

LA MESSE INTERROMPUE

Nous extrayons d'une des plus belles œuvres d'Henri Conscience, la *Guerre des Paysans,* le récit de la *Messe interrompue* (1).

C'est incontestablement l'une des pages les plus émouvantes qui soient sorties de la plume du grand écrivain.

Un faible crépuscule commence à empourprer l'Orient ; — bientôt le jour paraîtra...

(1) *Guerre des Paysans* (édition Stécher), 1853, page 211.

Quoique tout dans la nature soit encore enseveli dans un brouillard grisâtre, et que l'œil rencontre à peine quelques formes indécises et flottantes, les Patriotes ont cependant quitté leurs gîtes froids et humides...

Sur la chaussée qui court à travers le hameau et va ensuite se perdre au loin dans les campagnes, on distingue une grande foule de gens agenouillés. On dirait que c'est un chef qui les a rangés et disposés, car ils forment une colonne régulièrement alignée et tous ont le regard dirigé vers le même côté du hameau, où le drapeau de la bande de Waldeghem s'élève et déroule la croix d'un rouge de sang, au souffle du vent matinal.

Beaucoup ont les bras tendus vers le ciel et semblent implorer l'assistance du Très-Haut. Quelques-uns font glisser entre leurs doigts les perles d'un chapelet. D'autres enfin sont assis, les mains jointes et la tête penchée, et l'on dirait qu'ils sont absorbés dans une profonde et extatique prière.

Mais le plus grand nombre tiennent un fusil au bras ou l'ont incliné contre leur épaule. Les baïonnettes dépassent toutes ces têtes penchées et scintillent déjà aux premières et incertaines lueurs du jour qui s'avance.

Pauvres gens! Leurs habits sont déchirés en lambeaux et tout souillés de boue. Plusieurs ont la tête ou le bras enveloppé de linges et de bandeaux sanglants et noircis. Tous ont été horriblement meurtris. Pâles, les cheveux en désordre et les yeux hagards, tremblants de la froidure du matin, glacés par la pénétrante humidité de la nuit, ils sont d'ailleurs si découragés, si pleins de larmes, que sur leurs figures flétries on ne peut lire que le désespoir le plus amer ou la plus passive résignation dans le sort qui leur est échu ou qui doit leur échoir encore.

Ils ne le savent que trop bien tous : il ne saurait plus y avoir d'issue. Il n'y a plus désormais, dans toute l'étendue de la patrie, une seule place où ils puissent, même pour un seul instant, reposer leur tête accablée, sans qu'aussitôt une balle française ne les vienne réveiller pour la mort. Oui, mourir, c'est leur seul horizon ; mourir, aujourd'hui ou demain... Et peut-être, ce jour qui là-bas monte si gai, si splendide à l'Orient, n'est-il que le précurseur de leur entier anéantissement !...

Tout au bout de la chaussée où tous ces malheureux se sont agenouillés, on voit une étable ouverte. De là s'échappe de temps en temps le tintement aigu d'une clochette. Toutes les fois qu'elle retentit, on voit soudain toute cette foule en prière

s'incliner plus profondément, se couvrir du signe de la croix ou se frapper la poitrine à différentes reprises.

L'étable est toute remplie de gens qui, eux aussi, se sont agenouillés sur la paille dont on a jonché le sol. Deux femmes se trouvent parmi les hommes armés. C'est la mère de Bruno et c'est Génovéva sa fiancée. — Jean le serviteur et son jeune maître Bruno prient à côté de ces deux femmes.

Tout au fond de l'étable on aperçoit un prêtre aux cheveux blancs, dont la voix et les mains tremblent également sous la pression de l'âge. Il dit la messe, afin d'offrir à Dieu un sacrifice solennel avant que la troupe désespérée quitte sa retraite de la nuit. Un jeune milicien, le fusil attaché sur le dos, sert pieusement le célébrant.

La crèche, voilà l'autel. Un gobelet en étain sert de calice, et puis une vieille lanterne est devenue l'humble lampe qui brille devant le Seigneur !...

Sombre, émouvant, solennel est un tel spectacle. Rien qui vienne troubler le silence funèbre, si ce n'est peut-être la prière que murmure le vieux prêtre ou la réponse du jeune milicien qu'on entend à peine... Que si, parfois, les sons aigus de la clochette retentissent tout à coup, alors il semble qu'elle trouve un écho dans chaque cœur où elle réveille l'angoisse et l'épouvante...

Quand le prêtre se retourne, la rouge réverbération de la lanterne rencontre sa pâle figure. Sa couronne de cheveux blancs scintille comme l'argent, et toutefois ses traits sont si détendus, si accablés, ses yeux se sont tellement enfoncés sous leurs sombres orbites, les rides de l'angoisse et de la misère labourent si profondément son front et ses joues, qu'il apparaît alors comme un fantôme qui s'est levé de sa tombe pour assister à quelque terrible fête des morts.

Depuis quelque temps déjà, voilà le prêtre incliné de la tête au-dessus de la crèche. Tout bruit a cessé, même le fugitif murmure de la prière ; le silence est devenu encore plus profond, plus imposant. Toutes ces âmes sont saisies de religieuses terreurs. L'inénarrable mystère de l'autel va s'accomplir !...

Mais, ô ciel ! quel est donc ce tumulte affreux, qui brusquement vient interrompre la sainte cérémonie ! Cent coups de fusil, confondus comme en un seul roulement de tonnerre, passent en éclats sinistres au-dessus du hameau. Les balles traversent l'air en sifflant... Le jeune homme qui sert la messe

jette un cri perçant ; il est atteint, il s'affaisse dans son sang qui jaillit... « Aux armes ! aux armes ! » est le cri qui retentit partout.

Bruno bondit de terre, il agite son sabre au-dessus de sa tête, et il s'écrie avec un accent énergique et solennel :

— Martyrs, levez-vous ! Vengez votre Dieu !...

Il est intéressant de reproduire également l'opinion que Conscience avait des braves paysans de la Campine qui luttèrent si héroïquement en 1793 pour la patrie et la religion. C'est l'épilogue de cet inimitable roman historique.

Un jour que Génovéva était venue me raconter des épisodes de la Guerre des Paysans, et qu'elle tenait mon attention charmée, captivée par ces brillants éclairs de courage et d'enthousiasme, que le souvenir à chaque instant ramenait dans ses yeux, elle termina son récit par ces mots pleins d'âme et de sens :

— ... Or, telle fut la déplorable fin de tous nos efforts... Depuis cette époque, on a souvent parlé des *brigands* comme d'un ramas de lâches fanatiques. Ah ! s'ils avaient triomphé et que la patrie eût pu trouver sa liberté dans ces combats, certes, on vanterait leur courage héroïque et l'on s'en ferait un glorieux titre de fierté nationale. Aujourd'hui, les histoires du pays ne disent pas un mot de ces pauvres *brigands,* qui ont osé verser leur sang par torrents pour l'honneur de la commune indépendance, alors que les villes ne savaient que courber lâchement la tête sous la tyrannie étrangère. Aujourd'hui encore, pas un de nos patriotes qui ont survécu à ces désastres n'ose avouer qu'il a pris part à cette héroïque insurrection. Serait-ce donc seulement le succès d'une cause qui la peut rendre juste et sacrée aux yeux des hommes? Faut-il donc que la vertu, quand elle succombe, rougisse devant le mal qui triomphe? — Dieu, là-haut, sait ce qui en est. Il jugera chacun de nous, non suivant le résultat de ses actions, mais suivant l'intention qui l'animait quand il a agi !

CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

Voici le programme du congrès des jurisconsultes catholiques qui aura lieu à Nantes, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1883.

De la propriété.

PREMIÈRE COMMISSION

§ 1er. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Du droit de propriété. — Importance de ce sujet en présence de l'action antisociale actuelle. — Origine et légitimité de la propriété. — Étendue du droit de propriété. — Impose-t-elle des devoirs? — Quel est le rôle de l'État à l'égard de la propriété particulière? — Les nouveautés doctrinales.

§ II. — PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE PROPREMENT DITE.

1° Propriété ecclésiastique des diocèses, — des paroisses. — Propriété des cimetières, — des édifices consacrés au culte. — Les principes. — La législation annuelle.

2° Prétentions de l'État au sujet des traitements ecclésiastiques.

§ III. — PROPRIÉTÉS DES PERSONNES MORALES RECONNUES PAR L'ÉGLISE.

1° Biens de mainmorte, leur utilité sociale. — L'État a-t-il le droit de limiter, sans aucun accord avec l'Église, le droit d'acquérir des ordres religieux? — L'État doit-il intervenir pour sanctionner les vœux religieux, et dans quelles limites?

2° Rôle de l'Église et de l'État à l'égard du patrimoine charitable.

DEUXIÈME COMMISSION

§ IV. — LA PROPRIÉTÉ ET LA FAMILLE

Droits du père de famille, quant à la transmission de ses biens, — ses devoirs. — Dans quelle mesure l'État peut-il intervenir pour en assurer l'exécution? — De la conservation du foyer domestique et de l'atelier.

§ V. — DES PROPRIÉTÉS COLLECTIVES

Leur création doit-elle être favorisée? — Par quels moyens? — Propriétés des différents groupes administratifs. — Intervention de l'État dans l'administration de ces propriétés.

TROISIÈME COMMISSION

§ VI. — LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE

1° Son importance croissante a-t-elle ou non une influence sur l'état social actuel? — Tendances de l'État à mobiliser la fortune des établissements charitables.

2° La Bourse et la spéculation. — Quelles opérations sont légitimes, quand et dans quelle mesure, et comment doit s'exercer l'action de l'État.

QUATRIÈME COMMISSION

§ VII. — GARANTIES DE LA PROPRIÉTÉ

1° Des garanties législatives à donner au droit de propriété. — Sous prétexte de raison d'État, l'État peut-il suspendre ces garanties?

2° De la représentation de la propriété au point de vue politique.

3° Tendance des États modernes à envahir les propriétés individuelles ou collectives, — par les dettes publiques, par la tutelle administrative, par les impôts. — Du droit de l'État à établir des impôts. — Condition de leur légitimité. — Limite de la taxation.

LE DÉLIVRANCE DE VIENNE

Voici, d'après le *Journal de Rome,* la lettre qui vient d'être adressée à Sa Sainteté par l'épiscopat autrichien, à l'occasion des fêtes du deuxième centenaire de la délivrance de Vienne :

Très-Saint Père,

La divine Providence dispose toute chose avec sagesse en faveur du salut des hommes et pour confondre les conseils des impies. Souvent elle manifeste si clairement son action, que nous ne pouvons pas ne point nous écrier : *C'est Dieu qui a fait cela, et c'est chose admirable à nos yeux !*

Mais n'est-ce pas particulièrement aujourd'hui, à l'occasion de la célébration d'un fait digne d'éternelle mémoire, qu'il im-

porte d'adorer cette Providence qui, il y a deux siècles, lorsque les murs de Vienne, capitale illustre de l'empire d'Autriche, étaient assiégés depuis soixante et un jours par l'armée redoutable des Turcs, a bien voulu, au moyen des armées réunies de l'empire et des princes chrétiens, et à leur tête l'illustre roi Jean III de Pologne, délivrer cette ville d'une façon miraculeuse et la remettre aux mains de son auguste empereur Léopold Ier, aussi pieux que juste, doux et pacifique ?

Nous disons *miraculeusement*, car, en vérité, malgré le courage inébranlable et la valeur désespérée déployée pour défendre cette capitale, par le comte Ernest Rudiger Starkemberg, ce fidèle fils de la patrie et de l'Église, par ses soldats si valeureux, par les étudiants, les membres du clergé au nombre desquels se signalèrent particulièrement l'évêque de Vienne, Émerich, et celui de Neustadt, Kollonitsch, — ces noms dont la mémoire ne s'effacera plus, — la ville de Vienne aurait vu ses remparts succomber, sous l'action combinée des assauts toujours repoussés, mais de jour en jour plus furieux, des Turcs, et des incendies souterrains allumés par l'ennemi.

Déjà ces remparts avaient subi des brèches considérables, et si le célèbre chef des Turcs, Cara-Mustapha, cet homme si avide de domination, d'honneur et d'argent, ennemi juré du nom chrétien, avait, dans les derniers jours du siège, et avant l'arrivée des armées auxiliaires qui ont dû surmonter tant d'obstacles avant de pouvoir venir au secours de cette ville, renouvelé son attaque (ce qu'il aurait fait certainement s'il avait connu le véritable état des assiégés), la population de Vienne, après la prise ou la reddition de la ville, était exposée à subir une mort cruelle, ou à courber le front sous le joug de la plus dure servitude. Mais Dieu en avait disposé autrement. Ce Dieu de miséricorde, à qui l'on adressait des prières ferventes, a voulu que, le 12 septembre, dans ce même jour où, comme le disent les historiens, on célébrait la fête de la divine Providence, fût levé le siège de Vienne, et que cette victoire, obtenue par le concours de la Reine des cieux, fût gagnée, non au seul avantage des citoyens de Vienne et de ceux de l'empire d'Autriche, mais au profit du monde chrétien tout entier. Car ils étaient incalculables les maux qui auraient été la conséquence de l'établissement d'un empire mahométan, pour le nom chrétien et pour l'Eglise tout entière !

Innocent XI était appelé à gouverner l'Église à cette époque.

Ce grand Pape, dont le cœur était à la hauteur de l'intelligence, et qui était le juste par excellence, a, plus que personne, entrevu les périls redoutables que les Turcs faisaient courir à la chrétienté, et dans sa prudence il a fait tout ce qui était possible pour les écarter.

Il ne se lassa pas d'exhorter, avec douceur et énergie, les princes chrétiens à la concorde, et il les engagea à unir leurs forces pour résister à l'ennemi commun.

Au nombre de ces princes étaient le roi de Pologne Jean III de Sobieski, et surtout Léopold, le très auguste empereur, que le Pape chérissait particulièrement. Le Pontife les aida de ses conseils et de son argent, en une telle abondance et avec un tel succès en faveur de l'Autriche, que les Romains prétendirent, non sans raison, que la victoire avait été obtenue grâce aux prières et aux larmes du Pape.

Parmi les noms illustres de cette époque qui brilleront à travers tous les temps comme des étoiles étincelantes, il faudra nommer le Pape Innocent XI.

Voilà pourquoi nous, les humbles soussignés, cardinaux, évêques et prélats autrichiens, réunis à Vienne pour célébrer solennellement le second centenaire de la délivrance de Vienne, remerciant le Dieu Tout-Puissant qui accorda cette délivrance, adorant sa bonté et sa grande miséricorde, nous rappellerons dans nos prières au pied des saints autels, avec un sentiment de profonde reconnaissance, les noms des grands chrétiens qui s'illustrèrent dans cette journée mémorable, et parmi eux nous n'oublierons certainement pas le nom du Pape Innocent XI, dont la mémoire sera éternellement bénie.

Nous profitons de cette heureuse occasion pour déposer avec amour aux pieds du Siège apostolique les vœux de notre piété filiale et inaltérable à l'égard du meilleur des pères.

Nous savons combien, surtout en notre époque, le gouvernement de l'Église est difficile et pénible ; nous savons combien de difficultés assaillent le Siège de Saint-Pierre, combien de soucis et de douleurs amères déchirent le cœur paternel de Votre Sainteté, et nous espérons pouvoir lui donner un sujet de joie et de consolation en affirmant que nous sommes en complète unité de foi, d'espérance et de charité avec le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et que nous sommes décidés de travailler avec lui à développer la foi catholique et à favoriser le salut des fidèles.

Confiant en cette parole du Christ : « Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous sera donné », nous demandons avec ferveur dans nos prières au Dieu Tout-Puissant, de daigner conserver notre très cher Pape, de lui donner la santé et le bonheur sur terre, de ne point permettre qu'il soit livré aux mains de ses ennemis, et notre joie sera bien grande s'il plaît à Dieu d'exaucer nos prières.

Que Votre Sainteté daigne nous accorder à nous, qui sommes humblement inclinés à ses pieds, ainsi qu'à nos chères ouailles, la bénédiction apostolique.

Vienne en Autriche, le 12 septembre 1883.

(Suivent les noms de Leurs Eminences les cardinaux de Schwarzenberg, de Furstenberg, et des prélats.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 30 août dernier, le Saint-Père recevait en audience particulière le conseil et les décurions de la société du Denier de Saint-Pierre à Rome. Sa Sainteté avait répondu par une allocution au rapport qui lui avait été présenté par le prince Altieri.

Voici le texte de l'allocution du Très-Saint Père, d'après le *Journal de Rome :*

Nous voyons avec un grand plaisir réunis aujourd'hui autour de Nous, en si grand nombre, les collecteurs et les collectrices du Denier de Saint-Pierre. Nous avons écouté avec le plus vif intérêt la lecture du rapport que vous, monsieur le prince, Nous avez faite en votre qualité de président et au nom du conseil supérieur.

Nous le répétons, Nous l'avons *écouté avec le plus vif intérêt*, car il est de la plus haute importance que cette œuvre, instituée pour venir en aide aux pressants besoins du Siége Apostolique, prospère et fleurisse d'une façon spéciale dans cette noble cité.

Rome, en effet, peut s'enorgueillir d'avoir été la pre-

mière à créer dans son sein l'Œuvre de la Confrérie du Denier de Saint-Pierre, dès le moment où le Pontife romain, succombant sous l'effort de ses ennemis et dépouillé de la plus grande partie de ses États, eut besoin de recourir à la générosité de ses fils.

L'exemple de Rome fut bientôt imité dans les villes les plus considérables du monde catholique, qui secondèrent admirablement cette belle initiative, et rivalisèrent de zèle pour envoyer à l'auguste pauvreté du Chef commun des fidèles de généreuses offrandes et des secours.

C'est ainsi que peu à peu l'œuvre sainte s'est étendue et s'est propagée dans chaque État et dans chaque nation. S'il vous est permis d'y trouver un juste motif de satisfaction, vous devez y trouver aussi un aiguillon et une excitation continuelle pour tenir le premier rang dans cette noble émulation.

Mais pour vous, en outre, très chers fils, qui demeurez à Rome où réside le Pape et où il gouverne l'Église, il existe des motifs spéciaux qui doivent vous engager à concourir, autant qu'il vous est possible, à l'extension et à la prospérité de cette œuvre providentielle. Personne, en effet, mieux que vous, n'est en état de connaître les conditions pénibles et les graves nécessités dans lesquelles se trouve le Siège Apostolique, et personne mieux que vous ne pourrait apprécier les bienfaisants effets des largesses et de la charité dont est animé le Pontife romain. Car, en vérité, c'est vers cette noble cité de prédilection que se portent de préférence Nos sollicitudes et Nos soins paternels.

En vue, pourtant, des besoins toujours croissants, Nous voudrions être prêt à contribuer dans une plus large mesure à soutenir tant d'œuvres de bienfaisance qui existent à Rome et qui Nous tiennent souverainement à cœur.

Par exemple, non seulement Nous aimerions à favoriser amplement tant d'écoles et tant d'instituts catholiques pour l'instruction saine de la jeunesse, mais Nous avons le plus vif désir de pourvoir aux besoins d'un plus grand nombre des pauvres enfants du peuple qui, par suite de l'abandon dont ils sont l'objet, croissent dans le vice; Nous voudrions

leur donner une éducation vraiment chrétienne et, les réunissant dans un abri sûr, les sauver de la corruption du monde.

Voilà pourquoi Nous donnons Notre faveur spéciale à l'institut naissant des « Petits Artisans de Saint-Joseph ». Mais cet institut, qui a fait déjà tant de bien et qui console tant de familles chrétiennes, a besoin d'être agrandi, amélioré, et de voir son existence assurée dans l'avenir. Si Nous le pouvions, Nous destinerions de grand cœur de plus grands secours à cet institut, comme à plusieurs autres œuvres de bienfaisance.

Très chers fils! Nous connaissons suffisamment le cœur des Romains. À l'occasion de la terrible catastrophe survenue le mois dernier auprès de la ville de Naples, qui n'a pas admiré l'élan généreux de charité que les Romains ont également montré pour secourir tant de malheureux et sécher leurs larmes? Mais, dites-moi, en vérité, très chers fils, les misères morales que, dans cette ville et ailleurs, Nous déplorons par suite du malheur des temps, ne devraient-elles pas également nous émouvoir? Il est vrai que ces misères morales ne frappent pas les sens avec autant de force, mais elles ne sont pas moins funestes et pas moins désastreuses que les catastrophes physiques et matérielles.

Celui qui pense sérieusement et réfléchit aux maux considérables qui en découlent, doit considérer comme léger tout sacrifice fait pour les réparer.

Nous avons, très chers fils, voulu vous adresser ces quelques paroles pour vous réconforter, et pour vous faire connaître toujours davantage la noblesse de la cause que vous avez prise en main, et l'excellence du ministère pieux que vous exercez. Redoublez donc de zèle et d'activité, et pour vous encourager dans votre œuvre, recevez cette Bénédiction apostolique, que Nous vous donnons de tout Notre cœur comme un témoignage de Notre bienveillance paternelle, à vous tous et à vos familles.

—

Léon XIII n'a pas tardé à mettre en pratique l'idée féconde

qui avait inspiré sa lettre aux éminents cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrœther. Déjà quatre ouvrages tirés des archives du Vatican sont en préparation : *Rome et Vienne en* 1683, où le rôle de la Papauté est marqué, par des documents inédits, dans la lutte qui refoula vers l'Orient les envahissements de l'islamisme; un volume sur Luther et le luthérianisme est également en voie d'achèvement. Ces deux volumes sont d'une saisissante actualité, et indiquent la pensée du Pape, qui veut montrer, pour ainsi dire jour par jour, à propos des événements contemporains, quelle fut dans le passé la bienfaisante influence de la Papauté.

Les deux autres ouvrages sont relatifs au pape Clément VII et au pape Honoré III.

—

Plusieurs évêques d'Italie publient des Lettres pastorales pour exhorter le clergé et les fidèles de leurs diocèses à prendre part au grand pèlerinage qui viendra à Rome à la fin de septembre. Ce pèlerinage sera suivi du VIe Congrès général des catholiques d'Italie, qui aura lieu à Naples, du 10 au 14 octobre.

—

Le ministre de Prusse près le Saint-Siège, S. Exc. M. de Schlœzer, qui s'était rendu à Berlin, en congé temporaire, vient de rentrer à Rome, et, aujourd'hui même, il a été reçu, à sa demande, par Son Éminence le cardinal secrétaire d'État,

On attend au commencement de novembre, le chargé d'affaires de Russie près le Saint-Siège, M. de Boutenieff, qui, probablement, reviendra ici avec le titre de ministre plénipotentiaire pour couronner par un accord stable sur toutes les questions encore pendantes, les résultats des premières négociations.

—

On se rappelle que dans la remarquable lettre, adressée récemment par Léon XIII aux cardinaux Luca, Pitra et Hergenrœther, il est parlé souvent des ressources que les dépôts littéraires du Vatican, — la bibliothèque et les archives, — offrent pour la défense de la religion et le développement des bonnes études.

Quelques renseignements inédits à propos de la bibliothèque vaticane sont donc en ce moment d'à-propos :

La porte qu'il faut franchir pour aller aux Archives se trouve

en face des jardins du Vatican, du côté de l'Hôtel de la Monnaie, derrière la basilique de Saint-Pierre. On traverse la cour dite « des abeilles » parce qu'on y voit un écusson d'Urbain VIII, Pape, qui avait dans ses armes trois de ces insectes ailés. C'est également dans cette cour que se trouve la source où l'on vient puiser l'eau, d'excellente qualité, que boit le Pape.

Autrefois, les archives étaient situées dans la partie supérieure du palais des Papes, appelée aujourd'hui la *Specola,* et qu'habita le frère de Léon XIII avant d'être nommé cardinal.

Pour y arriver, on ne devait pas monter moins de 333 marches ; aussi Pie IX ordonna-t-il d'installer en bas les archives.

Elles sont maintenant réparties en trois étages.

Le premier étage, composé de huit pièces, ornées de belles peintures de Brilli, est appelé « le département d'Avignon, » parce que c'est là que se trouvent les archives réunies par les Papes à Avignon, à l'époque du schisme.

« Le département d'Avignon » renferme les rescrits des Papes, les bulles, brefs, lettres apostoliques. Les rescrits commencent à dater du règne d'Innocent III et viennent jusqu'à nos jours. Il y a même quelques rescrits de papes antérieurs.

Un des plus curieux est celui de Boniface VII : quelques parties en ont été effacées. Par qui ?

Le deuxième étage est composé de quatre grandes salles. C'est là que se trouve ce qu'on nomme les archives *del Castello,* c'est-à-dire tous les papiers se rapportant au pouvoir temporel des Papes et qui étaient conservés au château Saint-Ange.

Lorsque le général Berthier entra à Rome, il ordonna à Mgr Marini d'opérer le déménagement de toutes les archives dans un délai... de trois jours.

Il en résulta nécessairement un grand désordre, dont les soldats profitèrent pour briser une porte et s'amuser à arracher les feuilles de quelques dossiers précieux. Toutefois, grâce à l'intervention de Paul-Louis Courrier, le général Berthier permit à Mgr Marini d'opérer avec moins de précipitation le transbordement des archives du château Saint-Ange. La police française aida même à retrouver les titres qui avaient été détournés par les soldats de l'armée d'occupation. En outre des rescrits, les archives del Castello renferment des documents très précieux sur l'histoire du domaine temporel et les fameux diplômes impériaux de donation aux Papes, avec les anciennes bulles d'or.

Le troisième étage est appelé « des Nonciatures », parce qu'on y a réuni la correspondance des nonces apostoliques accrédités près des divers gouvernements étrangers.

France.

BEAUVAIS. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse :

Une feuille, adressée nous ne savons à qui, et distribuée à un grand nombre d'exemplaires, nous a fait connaître une prétendue réponse de M. Pillon, de Thury, à la *Semaine religieuse* de Beauvais, ou plutôt une attaque réelle contre l'autorité diocésaine.

Dans cette pièce, M. Pillon lui-même publie une ordonnance que Monseigneur l'Évêque avait cru devoir porter contre lui, à la date du 31 août dernier. Il n'est pas inutile que nos lecteurs en connaissent les dispositions ; en voici le texte :

« Désiré-Joseph Dennel, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis :

« Considérant que, par notre Lettre en date du 9 août dernier, nous avons défendu formellement à M. l'abbé Pillon de coopérer en aucune manière à l'organisation de la *Nouvelle Société de Pantographie ;*

« Considérant que, malgré cette défense formelle, M. l'abbé Pillon continue à l'égard de la *Nouvelle Pantographie*, ainsi qu'il résulte de sa circulaire du 12 août 1883 et d'un article du *Rosier de Marie* du 25 août suivant, les agissements qui font peser sur lui une grave responsabilité dans la faillite de l'*ancienne Pantographie voltaïque ;*

« Considérant que, en provoquant des appels de fonds en faveur de la *Nouvelle Pantographie* M. l'abbé Pillon compromet la dignité du sacerdoce et engage l'honneur du Clergé ;

« Considérant que la participation publique de M. l'abbé Pillon à l'entreprise nouvelle est formellement interdite par l'article 68 des Statuts et Règlements synodaux du diocèse de Beauvais et contraire aux saints Canons ;

« Considérant que les prétextes de piété mis en avant par M. l'abbé Pillon dans le *Rosier de Marie* et dans diverses circulaires pour recommander cette affaire industrielle et financière sont de nature à surprendre la religion de ses lecteurs ;

« Considérant que les prétendus titres honorifiques de M. l'abbé Pillon n'ont jamais été soumis à notre contrôle, que le titre de protonotaire apostolique lui a été enlevé, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Mgr Marino Marini, sous-secrétaire de la Sacrée-Congrégation et des affaires ecclésiastiques extraordinaires, en date du 5 février 1870, et que néanmoins M. l'abbé Pillon ne cesse de se prévaloir de ses titres, dans le but d'inspirer la confiance aux personnes pieuses et d'attirer les capitaux dans la Société nouvelle ;

« Défendons de nouveau à M. l'abbé Pillon, *et sous peine de suspense ipso facto*, de faire paraître et de signer de son nom, dans le *Rosier de Marie*, ou dans toute autre publication, des lettres ou des articles destinés à favoriser la création d'une nouvelle société, soit financière, soit industrielle.

« Fait à Beauvais, le 31 août 1883.

« ✠ DÉSIRÉ-JOSEPH,
« *Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.* »

M. Pillon s'étant permis, dans l'écrit cité plus haut, de déférer au jugement de l'opinion publique l'acte épiscopal qui le concernait personnellement, et sur un ton irrévérencieux qui a dû scandaliser plus d'un lecteur, y affichant en outre la prétention de ne « reconnaître aucune force canonique aux Statuts et Règlements synodaux, » sous prétexte « qu'ils ne sont pas approuvés par Rome », a encouru les peines disciplinaires dont il avait été menacé. Nous savons qu'il en a reçu notification le 19 courant. En présence de ces faits, la *Semaine religieuse*, pour ce qui la concerne, n'a plus qu'à garder le silence.

— Le mardi 18 septembre, Monseigneur Dennel a procédé à la bénédiction de la nouvelle chapelle que Mgr le duc d'Aumale vient de faire construire dans son château récemment restauré.

Cette chapelle, d'une magnificence toute princière, a été décorée avec un goût exquis ; autels, lambris (reliques de la chapelle d'Écouen), vitraux, statues, sculptures, tout est l'œuvre d'éminents artistes. Elle est dédiée à saint Louis, dont la gracieuse statue portant la couronne d'épines, domine l'édifice.

Dès la veille au soir, les cloches de la chapelle faisaient entendre leurs joyeuses volées pour annoncer la cérémonie du lendemain. Mgr le duc d'Aumale avait jugé convenable de ne faire en cette circonstance aucune invitation. M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier étaient les seuls membres de la famille présents à la cérémonie, avec plusieurs notabilités attachées à la personne du prince.

Le matin, à sept heures, Mgr le duc d'Aumale se rendit dans l'église paroissiale, pour assister à la translation des cœurs des Condés qui, par ses ordres, avaient été déposés, en 1852, dans une chapelle, en attendant des jours meilleurs. M. le Curé de Chantilly, revêtu du surplis et de la mosette, accompagna le prince et suivit avec lui ces restes précieux, depuis l'église jusqu'à la chapelle du château : c'est là qu'ils vont reposer à la place d'honneur que vient de leur assigner l'héritier des Condés.

A huit heures, commença la cérémonie de la bénédiction de la chapelle.

Le cortège, parti du salon, se composait du clergé de la paroisse et de plusieurs autres ecclésiastiques ; puis, venait Monseigneur, accompagné de ses vicaires généraux. Il était suivi par Leurs Altesses Royales et les personnes attachées à leur suite.

Arrivé à la porte de la chapelle, le Pontife récita les prières prescrites par la liturgie et fit l'aspersion extérieure, tous étant debout dans un religieux silence. Enfin la porte s'ouvrit, et la bénédiction s'acheva, après la récitation des Litanies des Saints et l'aspersion des murs à l'intérieur.

Ensuite Monseigneur l'Évêque, en chape et en mitre, adressa à l'assistance une courte allocution, dont nous sommes heureux de reproduire les principales pensées.

Sa Grandeur a recommandé à la piété du clergé et des fidèles les intentions que suggéraient naturellement *le nom de saint Louis,* sous le vocable duquel le nouveau sanctuaire est placé, *le lieu même* où l'on célébrait la cérémonie, et *la présence* de LL. AA. RR. le duc d'Aumale, le duc et la duchesse de Montpensier.

Saint Louis, a-t-il dit, revit sous nos yeux dans cette solennité, avec le souvenir des vertus royales qu'il a pratiquées, de son dévouement à la cause de la vérité, de la justice, de l'honneur, personnifiés dans la religion qui protège et conserve toutes ces grandes choses. Son nom invoqué est pour tous un symbole et une puissante protection.

Chantilly rappelle de grands noms, de mâles vertus, des qualités héroïques, de beaux et nobles caractères, dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire reconnaissante de la contrée, comme dans les glorieuses annales de notre histoire nationale. — Monseigneur a demandé des prières pour ces nobles défunts dont les cœurs, un instant auparavant, venaient d'être déposés en ce sanctuaire par des soins pieux et reconnaissants.

La présence des princes, dont le nom est inséparable de celui de la France, appelait naturellement des prières à cette intention. Vous nous les avez demandées, Prince, a dit Sa Grandeur, en s'adressant au duc d'Aumale, nous vous les devons, à vous et à tous les membres de votre famille, ces nobles rejetons d'un tronc tant de fois séculaire ; nous vous les devons à bien de titres que tous ici sauront apprécier. Ministre du Dieu incarné,

qui eut des larmes et des tendresses pour son ingrate patrie, nous ne saurions oublier ici tout ce qui intéresse la paix, la sécurité, l'honneur, la gloire de notre France bien-aimée ; nous répèterons avec vous cette noble devise des Condés, écrite dans nos cœurs, comme elle l'est sur les murs de ce sanctuaire : « *Spes nostra Deus.* »

L'allocution terminée, Monseigneur célébra le Saint-Sacrifice de la messe devant l'assistance profondément recueillie.

Après le déjeuner, M. le duc d'Aumale se fit un plaisir de conduire Monseigneur l'Évêque et ses hôtes dans sa bibliothèque, ses salons et sa galerie de tableaux. Il en montra lui-même les principales curiosités, et donna avec une exquise courtoisie des explications intéressantes sur les richesses artistiques qu'il possède.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'épuration de la magistrature. — Affaires du Tonkin. — Négociations avec la Chine. — Étranger.

27 septembre 1883.

La République continue de procéder à ses exécutions judiciaires. C'est toujours l'application du fameux adage : « Ote-toi de là que je m'y mette ! » Seulement ceux qu'on ôte de leurs sièges sont des hommes qui honoraient la magistrature par leurs principes, leur intégrité et l'indépendance de leur caractère ; ceux qu'on met à leur place sont pour la plupart de vulgaires intrigants ou d'odieux sectaires qui n'ont pour tout titre aux faveurs du pouvoir que leur diplôme de francs-maçons, l'ardeur de leurs préjugés antireligieux, et l'obséquiosité d'un servilisme à la hauteur de tous les crochetages présents, passés et futurs. C'est ce qu'on appelle, dans le français du jour, une *épuration.*

La magistrature française est mise à la réforme pour cause d'indépendance, et aussi parce qu'elle occupe des places que convoitaient les goujats de la République.

La charrette officielle, c'est-à-dire le *Journal officiel* de la République française, transporte par effroyables fournées

les magistrats condamnés. Et ces malheureux appartiennent à l'aristocratie judiciaire : tous présidents de chambre ou conseillers !

Les cours d'appel sont plus que décimées ; dans certaines d'entre elles, plus de la moitié du personnel est massacrée.

Inutile de parler des présidents de tribunaux de première instance et des simples juges : de ceux-là on n'a fait qu'une bouchée.

Voilà donc ce qu'on appelle épurer! Chacun manie l'épuration à sa manière et suivant son milieu. Les honnêtes gens épurent une corporation en éliminant les coquins qui la souillent. Les républicains l'épurent, eux, en chassant les honnêtes gens qui l'honorent.

Aussi, n'éprouvons-nous pas le besoin de nous laisser aller à la moindre indignation. Nous ne nous en sentons ni le courage ni la logique.

Ce qui se passe est naturel et il fallait s'y attendre. Comment voulez-vous que la République puisse vivre avec des magistrats qui refusaient de satisfaire ses honteuses passions en trafiquant de leur conscience et en se vendant ?

Pour la première fois depuis que la magistrature existe, on a immolé les indépendants, les fiers, les purs. Pour la première fois on a livré ces fonctions saintes à l'ambition éhontée, à la canaillerie ambitieuse.

Tant mieux !

Nous sommes de ceux qui ne croient pas à l'avenir de la République. La République n'a jamais eu pour elle que le passé et le présent. L'avenir ne lui a jamais appartenu qu'à titre accidentel.

Eh bien, le jour où nous autres conservateurs nous serions revenus au pouvoir, nous aurions trouvé une magistrature devenue légalement hostile, et dans notre respect des traditions nous eussions été assez sots pour la respecter, pour n'oser pas y toucher.

Tandis qu'à présent nous sommes bien à notre aise ; notre conscience s'allége vis-à-vis de l'inamovibilité de la magistrature. Et quand le moment sera venu, ce n'est pas une plume que nous prendrons pour en finir d'un coup, en bloc, avec cette magistrature nouvelle, avilie d'avance par son origine politique. Une pelle suffira.

Et si la nôtre, la vraie magistrature, est partie en charrette,

comme partent les nobles condamnés, l'autre, la future, voudra bien se contenter du tombereau.

—

Où en sont les négociations entamées avec le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine? M. Jules Ferry est, certes, fidèle à la discrétion qu'il s'était imposée. On ne sait rien. Il paraît seulement que le diplomate chinois a télégraphié à son gouvernement, dont il attend les instructions; dès qu'il les aura reçues, il aura, avec M. Jules Ferry, une nouvelle entrevue qui, selon toutes probabilités, n'amènera pas encore de résultats.

En attendant, voici, d'après le *Times,* quelles seraient les dernières prétentions formulées par le représentant du Fils du ciel :

Nous ne pouvons accepter votre voisinage immédiat. Notre sûreté et notre tranquillité seront constamment menacées. Nous n'accepterons cela que si nous y sommes contraints. Si vous nous faites la guerre, il est possible que vous puissiez nous imposer vos volontés, mais c'est une question de savoir si, la guerre venant à être déclarée, nous serions seuls contre vous. Si vous voulez occuper la zone neutre sous le couvert de l'Annam, nous n'accepterons pas la zone neutre, et ce n'est qu'après une guerre que vous pourrez conserver l'Annam et le Tonkin.

La zone neutre, telle qu'elle est constituée topographiquement, est le Tonkin presque en entier. Il serait préférable de diviser l'Annam en deux, l'Annam proprement dit d'un côté, le Tonkin de l'autre. Ils forment naturellement deux provinces.

Prenez l'Annam, qui complète admirablement la Cochinchine. Nous ne vous demandons pas d'évacuer Hanoï ou Haï-Phong. Vous y êtes en vertu du traité de 1874, comme à Shanghaï, en vertu du traité de 1858. Si vous le désirez, vous pourrez vous établir en d'autres points dans les mêmes conditions. Vous pourrez nous demander toutes concessions pour la liberté du commerce; nous vous les accorderons non seulement au Tonkin, mais même en Chine. Vous étendrez votre colonie cochinchinoise; vous ouvrirez au commerce du monde le fleuve Rouge, le Yun-nan et le cours du fleuve sur les rives chinoises elles-mêmes; tout cela sans violence. Mais nous n'abandonnerons pas sans combattre, à l'Annam, c'est-à-dire, en réalité, à la France, le Delta du Song-Koï et notre seule route praticable du centre de l'empire à la mer.

Ces Chinois ne se gènent vraiment pas avec notre pauvre gouvernement; on comprend d'ailleurs leur arrogance, bien

encouragée par les dissensions qui se font jour dans notre petit corps expéditionnaire.

—

C'était, comme on le sait, le général Bouët qui commandait les forces de terre opérant dans le Delta du Songtai. Il vient d'arriver à Hong-Kong, dans l'intention de s'embarquer pour la France. Son commandant lui aurait été retiré, disent les dépêches anglaises, par M. Harmand, commissaire général civil du Tonkin. Suivant une autre version, M. Bouët aurait été chargé d'une mission. Toujours est-il qu'il est remplacé par le colonel Bichot, ce qui ne laisse pas de doute sur la destitution, de quelque prétexte qu'on la colore.

Cette nouvelle a causé de l'émoi à Paris. Le ministre de la marine a télégraphié à Hong-Kong et à Saïgon pour savoir à quoi s'en tenir sur la prétendue mission confiée au général Bouët. De quelque façon que cet incident s'explique, il reflète bien le désordre et l'anarchie qui règnent dans tous les services publics depuis que la France est devenue la proie de la faction républicaine.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les opérations militaires traînent en longueur. Il semblerait même, d'après les dernières nouvelles, que la situation devient de nouveau menaçante pour le corps expéditionnaire.

Devant Hanoï, les Pavillons Noirs reprennent leurs positions; ils sont maintenant à environ cinq milles de cette place et l'on prévoit que les avant-postes français devront rétrograder s'ils ne reçoivent pas de renfort.

On écrit au *Times* que le bombardement de Hué et la soumission du roi d'Annam n'ont nullement modifié la question du Tonkin, que jamais la situation n'a été plus critique pour les Français.

Le Bas-Delta du fleuve Rouge n'est pas subjugué. Sontay et Bac-Ninh, les clefs stratégiques du pays, restent entre les mains des Pavillons Noirs. Les Annamites n'ont jamais pu tenir devant nos soldats, mais un léger échec que ces derniers ont subi récemment prouve que les Pavillons Noirs sont bien armés et se battent courageusement. Leur tir était parfaitement dirigé. Si le feu des canonnières françaises n'avait pas couvert la retraite, l'échec aurait pu être sérieux.

De plus, l'inondation, le climat et la saison affectent les troupes françaises. Les hôpitaux sont insuffisants. Le corps

médical se plaint que les provisions et les médicaments manquent. Les officiers se montrent mécontents de l'arrivée des fonctionnaires civils avant que le pays soit conquis. Il règne un dangereux désaccord entre les divers commandants.

Ces renseignements sont corroborés par la *Politische Correspondenz,* de Vienne, qui écrit que les 5 à 7,000 hommes de troupes françaises actuellement au Tonkin ne suffiront pas pour la pacification complète de ce pays, où se trouvent encore plusieurs milliers de Pavillons Noires ou Jaunes, et pour assurer l'exécution du dernier traité ; que, d'autre part, l'escadre manque de petits bâtiments propres aux opérations sur les fleuves et les rivières. D'après les informations puisées aux meilleures sources, l'armée chinoise se compose de 150,000 hommes assez bien exercés et armés de fusils Mauser et de canons Krupp ; 40 à 50,000 hommes seraient même fort bien dressés à l'européenne ; quant à la flotte chinoise, elle compterait 95 bâtiments, dont quelques-uns assez bons, parmi lesquels quatre corvettes cuirassées et 29 canonnières.

Ces renseignements ne cadrent pas avec les assurances optimistes de notre belliqueux ministre Ferry, mais ils sont d'autant moins suspects qu'ils émanent de pays étrangers au conflit.

—

En vertu du droit du plus fort, lequel, d'après les principes modernes, devait fatalement remplacer le droit chrétien, l'Allemagne semble devenue depuis ses victoires l'arbitre des destinées européennes. Aussi est-ce près d'elle que les puissances vont chercher des garanties telles quelles contre les éventualités d'un avenir assurément fort sombre.

Dans l'espace de quelques semaines, nous avons assisté à une sorte de pèlerinage de têtes couronnées à Berlin ; tout le monde s'accorde à considérer ces voyages comme un effet de la puissante attraction que l'empire germanique exerce en Europe. Il y a dix ans, la suprématie de l'Allemagne n'inspirait aux autres États qu'une sorte de terreur ; aujourd'hui, cette suprématie est non seulement acceptée par la plupart des puissances, mais on cherche en quelque sorte à se mettre sous sa protection.

M. de Bismarck a lieu d'être satisfait. Mais jaloux de son œuvre, comme tous ceux qui ont péniblement atteint au succès, le chancelier manifeste parfois brusquement des inquiétudes qui n'ont aucune raison d'être. Tandis que tout est calme

autour de lui et que chacun proteste de ses intentions pacifiques, il s'oublie jusqu'à imiter le maître d'école qui réprimande sévèrement un élève dont il craint l'humeur remuante, non pour son attitude du moment, qui n'est pas répréhensible, mais en vue de l'avenir et par un simple excès de précaution. Ce sont ces brusques sorties, dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est le porte-voix complaisant, qui jettent de temps à autre l'inquiétude dans les esprits ; on se croirait alors à la veille d'une guerre désastreuse où tous les États seraient fatalement enveloppés pour en sortir ruinés, affaiblis, mais, par cela même, désarmés. Le désarmement, voilà la grosse question de l'avenir, dont la solution se prête à toutes les conjectures et à toutes les hypothèses.

Les alarmistes ont l'air de triompher chaque fois que le prince de Bismarck fronce les sourcils ; ils poussent le pessimisme jusqu'à s'épouvanter d'événements prévus, annoncés et clairement définis.

Ainsi, une entrevue qui vient d'avoir lieu à Salzbourg entre le prince de Bismarck et le comte Kalnocky a été interprétée comme un symptôme fâcheux pour la paix, tandis qu'elle n'était autre chose que la conséquence naturelle et nécessaire de l'entrevue d'Ischl, que tout le monde a accueillie comme un nouveau gage de la conservation de la paix. De plus, il a été dit d'avance qu'à Ischl les deux empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie se seraient limités à une entente verbale du renouvellement de l'alliance austro-allemande, dont la durée formelle était fixée jusqu'à 1884, et que leurs ministres se seraient chargés de la stipulation de ce contrat, dont la modification était d'ailleurs devenue inévitable par l'accession de quelques autres puissances.

Tout cela a été oublié en un moment, mais l'opinion publique reprend peu à peu confiance. D'un bout à l'autre de l'Europe, de l'Espagne à la Roumanie, il se manifeste un très fort courant pour la formation d'une ligue en faveur de la paix. Ces tendances trouvent une base solide à Berlin ; c'est pourquoi les forces plus ou moins conservatrices des États monarchiques convergent sur ce point.

Par malheur, les principes qui président à ces alliances n'ont qu'une base toute négative, et c'est pourquoi nous les tenons pour précaires. On s'unit par crainte de la Révolution ; on veut se mettre à l'abri de ses dernières conséquences, qui sont le

socialisme, le nihilisme et l'anarchie. Mieux vaudrait répudier le principe même de la Révolution et se tourner vers l'Église, qui a été dans le passé l'institutrice des nations chrétiennes et qui apparaît de plus en plus comme leur seule sauvegarde.

Hélas! l'empire allemand n'en est pas là, tant s'en faut. La Prusse, qui en est la tête, s'efforce en ce moment de galvaniser le cadavre du protestantisme. On remarque avec douleur la part que prennent les princes de l'Empire à la célébration des fêtes instituées à l'occasion du quatrième centenaire de Luther. Mais, comme on l'écrit de Berlin, ces démonstrations sont vaines; elles n'arrêteront pas la décadence du protestantisme, qui se dissout à vue d'œil et n'est déjà plus dans la capitale prussienne autre chose qu'un masque hypocrite à l'usage du rationalisme et de la libre-pensée.

Là n'est pas la vie, là n'est pas l'avenir. La vie est dans ce magnifique congrès que nos frères d'Allemagne viennent de tenir à Dusseldorf et où la solidarité des catholiques de tous les pays a été affirmée avec éclat par M. Windthorst, le chef respecté de la fraction du centre.

Nous parlions tout à l'heure des alliances monarchiques qui se nouent sous le nom diplomatique Allemagne-Autriche-Hongrie. Ce qui en accentue la signification, c'est surtout l'exclusion de la France et l'adhésion de l'Espagne. Il a suffi que celle-ci se sentît menacée par la propagande républicaine de sa voisine du Nord pour que le roi Alphonse s'empressât d'aller se faire assurer à Berlin. La France ne doit s'en prendre qu'à elle-même si elle voit se former ainsi autour d'elle comme une sorte de cordon sanitaire. La France est isolée, parce qu'elle s'obstine à rester la terre classique de la fièvre démagogique et des expérimentations radicales. En réalité, la République fait parfaitement les affaires de M. de Bismarck, et l'on peut lui rendre ce témoignage qu'elle aura été la plus utile auxiliaire du puissant chancelier pour grouper autour de l'empire germanique l'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Espagne, la Turquie et les diverses principautés danubiennes.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a quelque temps déjà que nous ne vous avons pas parlé du mouvement de nos échanges extérieurs. Nous voulions éviter de vous montrer combien nous sommes dans une situation regrettable. Cette situation ne se modifie pas ; l'importation des objets fabriqués à l'étranger continue à s'accroître, en même temps que nos sorties diminuent.

Le développement des importations n'est pas toujours un symptôme fâcheux quand il s'agit des matières premières ; il signifie, au contraire, que nos usines travaillent ; mais, lorsque la somme de nos envois au dehors diminue et que la fabrication de l'étranger nous envahit, il se révèle un état de choses des plus fâcheux, auxquelles il importe de remédier au plus tôt.

Si notre marché souffrait seulement des conséquences de la série des mauvaises récoltes qu'on vient de subir, on pourrait dire qu'il faut prendre patience ; peut-on se faire illusion au point de ne pas voir que les débouchés extérieurs nous manquent les uns après les autres, et que nos anciens clients viennent maintenant nous concurrencer jusque chez nous ?

Nous ne ferons pas de vaines récriminations contre le traité de Francfort qui nous vaut ces difficultés, et qui maintient, après la paix signée et les milliards payés, l'état de guerre sur le terrain commercial. Nous ne serons pas toujours en République, et un jour viendra où il sera possible de secouer cette oppression avec les autres ; alors, et avec plus d'habileté que le gouvernement du jour, nous pourrons pratiquer une politique coloniale qui assurera à la France un écoulement de ses produits sur de nouveaux points du globe. Mais il ne servirait de rien de conquérir à la civilisation et à l'industrie des territoires qui ont échappé jusqu'ici à notre action, si l'on ne met pas notre outillage à la hauteur des besoins qui vont naître.

Il y a toujours un peu de lourdeur sur les cours ; les impressions politiques sont incertaines. On s'inquiète beaucoup trop d'articles de journaux dont les nouvelles à sensation peuvent bien faire monter leur tirage, mais sont aussi fausses que les démentis officiels fournis par l'*Agence Havas*. Que croire, au milieu de tous ces démentis ? La Bourse est un jour incrédule, et le lendemain, accueille tout de confiance.

Le marché n'a donc aucune signification ; il procède à un jeu de bascule assez régulier, faisant ainsi de la hausse ou de la baisse dans des proportions infinitésimales. A. H.

Informations financières.

Panama. — Les journaux, à propos de l'émission des obligations du Panama, font des parallèles entre le canal de Panama et le canal de Suez. Nous ne les suivrons pas sur ce terrain, attendu qu'il est évident que, comme produit, le canal de Panama, lorsqu'il sera achevé, ne le cèdera en rien au canal de Suez comme produits rémunérateurs ; on prétend même qu'il l'emportera sur son rival.

Peu nous importe au fond ; ce que nous savons, c'est que M. de Lesseps affirme que le canal de Panama sera livré à la circulation en 1888, et que ce sera une excellente affaire.

Voici les conditions de la souscription actuelle : on peut souscrire maintenant jusqu'au 3 octobre prochain aux 600,000 obligations. Celles-ci sont émises à 285, et rapportent 15 fr. soit du 5 1/2 0/0. Les versements s'échelonnent comme suit : 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition ; 50 fr. en décembre 1883, 50 fr. en février, 50 fr. en mai, 50 fr. en août et 35 fr. en octobre 1884. Les actionnaires et les anciens obligataires du Panama ont un droit de préférence ; ils en useront.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

